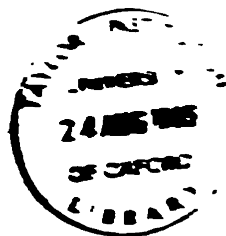



TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA







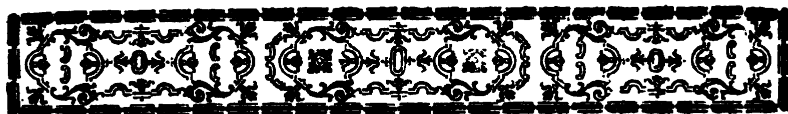


TABLE POUR LES MEMOIRES.

TOME DIXIE'ME.

TABLE.



MEMOIRES



MEMOIRES
DE
LITTERATURE,

Tirez des Registres de l'ACADÉMIE ROYALE des Inscriptions & Belles Lettres.



RECHERCHES SUR LE PHILOSOPHE THALÈS.

Par M. l'Abbé DE CANAYE.



QUOYQUE mon but principal soit d'éxaminer dans ce Mémoire les Opinions philosophiques de Thalès, je n'ay pas cru néantmoins devoir obmettre entiérement ce qui regarde l'origine de ce Philosophe ; le temps dans lequel il a vêcu, & ce que différents Auteurs nous racontent de ses voyages. Comme les opinions de l'esprit sont liées dans tous les hommes 16. de Fevrier 1731.

avec ce qui a quelque rapport à eux, il n'eſt guéres poſſible de ſçavoir exactement ce qu'ils ont penſé, ſans eſtre au fait de ce qui a pû contribuer en quelque choſe à déterminer leurs idées. Or tout y contribuë, le climat, l'éducation, la ſocieté dans laquelle on vit, le perſonnage qu'on y fait; & ſi chacune de ces circonſtances, priſe ſéparement, ne décide pas en entier du caractére de nos penſées, au moins n'en eſt-il aucune qui ne concoure à le former.

Deux hommes illuſtres dans des genres différents ont porté le nom de Thalès; le plus ancien des deux, originaire de Crete, eſtoit un Poëte de réputation, dont le peuple chantoit volontiers les vers: il avoit vû Homére & Lycurgue, il avoit même, ſelon Ariſtote, donné des leçons à ce Legiſlateur de Sparte, & Pauſanias, auſſi bien que Plutarque, parle de certains Cantiques de ſa façon, qu'on mêloit aux cérémonies inſtituées pour conjurer la peſte qui déſoloit le Peloponneſe.

Attiques. Traité de la Muſique.

C'eſt ce Thalès qu'Euſebe confond avec le Philoſophe de Milet, & qu'il place à la ſeptiéme Olympiade vulgaire, c'eſt-à-dire, plus de cent ans après la mort de Lycurgue, dont néantmoins, au rapport d'Ephorus, de Strabon & de Plutarque, il eſtoit contemporain.

En conſéquence de cette mépriſe, Euſebe attribuë ridiculement à Thalès le Poëte, l'invention des Sciences, dont, par rapport aux Grecs, Thalès de Milet fut le pere. Il fut en effet le premier d'entre eux qui tenta de réduire ſous une forme ſyſtematique, les opinions différentes que les Phéniciens avoient répanduës dans la Grece; & peu content de ne les tenir que de la ſeconde main, il voulut aller les puiſer luy-même dans leurs ſources, je veux dire en Egypte, la mere des Sciences, & l'Ecole de tout l'Univers.

Thalès eſtoit originaire de Phénicie, de la famille des Thélides deſcendant de Cadmus. Diogene-Laërce qui paroît indiquer ſur cela le témoignage d'Hérodote, dit que le pere de Thalès s'appelloit Examius, & ſa mere Cléobule; mais Hérodote n'a jamais fait aucune mention des parents de Thalès, il ne parle de l'origine de ce Philoſophe que dans ſa Clio, & voicy le

le passage: αὕτη γνώμη Θαλέω ἀνδρὸς Μιλησίου ἐγένετο ἀνέκαθεν γένος ἐόντος Φοίνικος. Il n'est question là, comme on le voit, ni d'Examius ni de Cléobule.

Quatre cens ans avant la naissance de Thalès, ses ancêtres quittérent la Phénicie, vinrent s'établir à Athénes gouvernée alors par Codrus pere de Nélée & de Médon. A peine estoient-ils arrivez, que le trône devint vacant, par le dévouëment de Codrus. Nélée voulut y monter, mais l'Oracle prononça en faveur de Médon; & Nélée, à la tête de ceux qui voulurent bien s'attacher à luy, passa en Carie, où il fonda la ville de Milet. Les Thélides avoient eu le courage de l'y suivre; il sentit tout le prix d'une pareille résolution, & leur donna par reconnoissance le droit de bourgeoisie dans sa nouvelle ville.

Pausan. in Ach.

Ælian. Var. hist. lib. 8. 5.

Diogene-Laërce tombe icy dans deux méprises également inexcusables; il prétend que Nélée chassé de Phénicie, paya du droit de bourgeoisie l'amitié genereuse de Thalès, qui sacrifiant sa fortune à celle de ce Prince malheureux, l'avoit accompagné dans son éxil. Ces deux faits prouvent que cet Auteur n'estoit pas mieux instruit des aventures de Nélée, que de ce qui estoit arrivé aux ancêtres de Thalès. Nélée n'avoit point esté chassé de Phénicie, il avoit quitté l'Attique sur la réponse d'un oracle qui l'excluoit du trône; & Thalès est postérieur à Nélée de plus de quatre cens ans. Codrus en effet est antérieur à Solon de 477. ans, la naissance de Thalès précede de trois ans celle de Solon; Codrus est donc de 474. ans plus ancien que Thalès, & par conséquent Nélée, qui à la mort de Codrus son pere estoit en âge de luy succeder, est antérieur à Thalès de plus de quatre cens ans: cet anachronisme, tout grossier qu'il est, n'a point frappé Isaac Casaubon, qui uniquement attentif à la premiére bévuë de Diogene-Laërce, n'a songé qu'à la corriger, en substituant dans le passage où elle se trouve, le terme d'ἐκπεσὼν à celuy de ἐκπεσόντι. Voicy les deux passages: ὅτι ἦλθε σὺν Νειλέῳ ἐκπεσόντι Φοινίκης, c'est Diogene-Laërce qui parle: ὅτι ἦλθε σὺν Νειλέῳ ἐκπεσὼν Φοινίκης, c'est Casaubon qui corrige, & qui ne s'apperçoit pas qu'il met sur le compte de Thalès un évenement faux par luy-même, & qui supposé vrai, le précederoit

Isaac Casaub. comm. in lib. 1. Diog. Laërt.

de quatre cens ans. S'il estoit permis de corriger ce passage conséquemment à la verité des faits, il faudroit lire ainsi : ἐπολιτογραφήθησαν γὰρ ἐν Μιλήτῳ ὅτε ἦλθον σὺν Νειλέῳ ἐκπεσόντι ἐξ Ἀττικῆς. Pour lors le droit de bourgeoisie tomberoit non sur Thalès même, mais sur ses ancêtres; & l'on entendroit aisément ce qu'adjoûte Diogene-Laërce, que plusieurs croyoient que Thalès estoit de famille Milesienne. Il n'est point étonnant en effet que quelqu'un passe pour estre originaire d'un pays, où sa famille est établie depuis quatre cens ans.

Ce fut la premiére année de la trente-cinquiéme olympiade, c'est-à-dire, 641. ans avant l'Ere Chrestienne, que naquit Thalès, un an avant l'Archontat de Damasias, qui, comme nous l'apprend Denys d'Halicarnasse, commandoit à Athénes, pendant que Rome obéïssoit à Ancus-Martius le quatriéme de ses Rois. Diogene-Laërce nous a transmis fidélement cette époque, qu'il avoit trouvée dans les Chroniques d'Apollodore, & qui avant que d'estre devenuë constante par la Chronique de Paros, estoit géneralement abandonnée de tous les Sçavants. Ils s'accordoient tous à ramener le commencement de Thalès à celuy de l'Archontat, mais ils arrivoient au même but par des routes toutes opposées; les uns, comme Sigonius & Vossius, faisoient naître ce Philosophe un an plustard, & les autres, comme Meursius, Scaliger & le P. Petau, installoient l'Archonte un an plustost.

Denys d'Halicarn. liv. 3. pag. 170.

Le rang considérable que tenoit à Milet la famille de Thalès, le détermina à s'appliquer d'abord aux affaires du gouvernement, & la supériorité de son génie luy fit faire dans ce genre des progrès qui luy acquirent bientost la confiance de ses concitoyens; il fit bien voir qu'il la méritoit toute entiére, par la sagesse de ses conseils. Hérodote nous a conservé le détail d'un plan de gouvernement qu'il donna aux Ioniens, infiniment capable de réunir les intérests de leurs villes particuliéres, & d'assûrer ainsi la liberté de toute la Nation. Il ne rendit pas, selon Diogene-Laërce, un service moins important à ceux de Milet. Crœsus, selon luy, alors en guerre avec Cyrus, & bientost après son esclave, sollicita toute l'Ionie d'entrer dans sa querelle, & d'opposer à la

Herod. Clio.

rapidité des conquêtes de cet ennemi commun, une digue qui pût en arrêter le cours. Thalès fut consulté, & éclairé par sa prudence sur la destinée de ces deux rivaux, il exhorta les Ioniens à ne point entendre aux propositions flatteuses du Roy de Lydie; mais le moment de leur décadence estoit arrivé. Milet seul déféra à un avis si sage; tout le reste de l'Ionie séduite ou entraînée par l'exemple des Lacédémoniens, prit parti pour Crœsus, & ce peuple né, ce semble, pour estre le plus heureux de toute la Grece, paya de sa liberté sa desobéïssance à Thalès.

Mais, par malheur, ce fait est démenti par la Chronologie d'Apollodore, à laquelle il me paroît qu'on doit s'en tenir sur ce qui regarde Thalès. Ce sçavant Chronologue ne luy donne que 78. ans de vie; il est mort, sur ce pied-là, la seconde année de la 54.e olympiade, 563. ans avant Jesus-Christ. M. Freret a prouvé très-solidement dans sa Dissertation sur les Rois de Lydie, que la premiére année du regne de Crœsus tombe sous l'an 559. & que le commencement de la guerre de ce Prince contre Cyrus, est de l'an 547. avant l'Ere Chrestienne; il s'ensuit de là que dans le systeme d'Apollodore, Thalès est mort quatre ans avant le regne de Crœsus, & seize ans avant la guerre de ce Prince contre Cyrus, dans laquelle Diogene-Laërce place le conseil en question. *Diog. Laërt. in vita Thal.*

L'Histoire ne s'accorde point sur le mariage de Thalès; les uns disent qu'il passa sa vie dans un celibat philosophique, selon quelques autres, il eut d'une femme dont on ignore le nom, un fils nommé Cybissus: on gagne un bon mot à s'en tenir à l'autorité des premiers. Ils racontent que sa mere le pressant souvent de se marier pendant qu'il estoit encore jeune, il luy répondoit toûjours que le temps n'estoit pas encore venu; & ils adjoûtent qu'il luy tint si long-temps ce langage, qu'à la fin il se trouva en âge de répondre à ses derniéres instances, que le temps estoit passé; moyennant quoy il échappa aux embarras d'un état dans lequel sa patience auroit esté sûrement plus exercée que ses talents.

Mais il ne tient qu'à nous de donner un motif plus louable à la continence de Thalès. Solon, au rapport de Plutarque, fit un *Plut. en Solon.*

voyage exprès à Milet pour voir ce grand homme. La conversation tomba sur le mariage, & Solon ne put s'empêcher de luy témoigner l'étonnement où il estoit, de son indifférence à cet égard; Thalès n'opposa pour lors que le silence aux reproches, mais quelques jours après il se vengea. Un homme qu'il avoit bien instruit, & qui se disoit revenu tout récemment d'Athénes, l'aborda pendant qu'il s'entretenoit avec Solon; celuy-cy curieux de sçavoir ce qui s'estoit passé depuis son départ, dans une ville où il avoit laissé un fils tendrement aimé, luy demanda des nouvelles: je n'ay vû, luy répondit le Milesien, dans le séjour que j'ay fait à Athénes, que l'enterrement d'un jeune homme regretté de toute la ville, & mort pendant l'absence de son pere, qui, disoit-on, estoit en voyage. Eh comment, s'écria Solon, appellez-vous ce pere infortuné? on m'a dit son nom, continua l'autre, mais je l'ay oublié: ne seroit-ce point Solon, reprit en tremblant le Philosophe éperdu? c'est luy-même, répondit le Milesien; Solon alors fit éclatter le plus affreux desespoir, se frappa la tête, s'arracha la barbe & les cheveux: consolez-vous, luy dit Thalès, vostre fils se porte bien; mais convenez que j'ay bien fait de m'épargner la foiblesse que vous venez de montrer.

Les raisons qui avoient empêché Thalès de se donner des chaînes, luy firent préferer une vie douce & tranquille aux emplois les plus brillants. Animé d'un desir vif de connoître la Nature, il l'étudia assidûment dans l'heureux loisir que luy donnoit une retraite exacte, impénetrable au tumulte, mais ouverte à tous ceux que l'amour de la verité, ou le besoin de ses conseils luy amenoit: il n'en sortoit que très-rarement; c'estoit pour aller prendre un repas frugal chez Thrasibule son ami, qui devint par ses talents Roy de Milet, dans le temps du Traité que les Milesiens firent avec Alyatte II. Roy de Lydie.

Herodot. Clio, pag. 5. edit. H. St.

Ce fut dans cette espéce de sanctuaire que Thalès acquit ces connoissances & cette vertu, qui luy firent partager le titre de sage avec les plus grands hommes de son temps. Cet évenement raconté différemment par les Auteurs qui en ont parlé, est rapporté fort au long par Diogene-Laërce, qui le place à la 3.^e^

année de la 49.e olympiade, sous un Damasias Archonte, que Saumaise a confondu avec celuy qui gouvernoit 57. ans auparavant. On peut voir dans la vie de Solon, le détail des voyages que Plutarque fait faire au Trepied, à la Table ou à l'Urne que les sept Philosophes se renvoyérent par modestie, & qui fut enfin consacrée à Apollon Ismenien.

La vie délicieuse que menoit Thalès, toute capable qu'elle estoit de le fixer à Milet, ne put cependant l'y retenir. Les acquisitions qu'il avoit faites dans sa solitude, ne firent que l'exciter à de nouvelles recherches; & ne pouvant trouver dans sa patrie de quoy perfectionner, ou étendre des connoissances qu'il ne devoit qu'à ses travaux, il prit le parti d'aller enlever aux étrangers de quoy mettre la Grece en état de se passer d'eux. Je ne parleray point icy des voyages de Thalès en Crete & en Phénicie: comme nous ne les tenons que de sa lettre à Phérécyde, dont Saumaise & le P. Petau ont démontré la supposition, je diray seulement qu'il passa en Egypte dans un âge assez avancé, selon Plutarque & Jamblique. Il s'adressa aux Prêtres de Memphis, qui cultivoient avec un soin extrême les sciences que leurs peres avoient inventées; il apprit sous ces grands Maîtres la Géometrie, l'Astronomie & la Philosophie toute entiére; mais c'est-là une de ces éxagerations si ordinaires à Plutarque. Hérodote nous apprend que Thalès avoit prédit aux Ioniens le jour & le moment de cette Eclipse fameuse, qui sépara les armées des Medes & des Lydiens, commandées par Cyaxare & Alyatte: or cette Eclipse est rapportée par le P. Petau, à la 44.e année de Thalès, époque constamment antérieure à son voyage d'Egypte, aussi-bien que celle d'une autre Eclipse qui fut totale, comme il l'avoit prédit, & qui arriva en 585. la 56.e année de son âge.

Un disciple de cette espéce ne l'est pas long-temps; aussi Thalès passa-t-il bien vîte des leçons aux découvertes, & ses Maîtres de Memphis apprirent de luy le moyen de mesurer éxactement les immenses Pyramides qui subsistent encore. L'Egypte estoit gouvernée pour lors par Amasis, Prince qui aimoit les Lettres, parce qu'il estoit luy-même fort instruit. Il fit tout le cas qu'il

devoit du mérite de Thalès, & luy donna des marques publiques de son estime; mais ce Philosophe n'avoit pas ce qu'il falloit pour se maintenir à la Cour. Les grands talents ne vont pas avec la souplesse, & ceux qui sont nez pour mériter les graces, ne sont pas faits pour les demander. Thalès estoit grand Astronome, grand Géometre, excellent Philosophe, mais mauvais Courtisan; la maniére trop libre dont il déclamoit contre la tyrannie déplut à Amasis, & luy fit prendre contre luy des impressions de défiance & de haine, qu'il ne se mit pas trop en peine d'effacer, & qui furent suivies peu de temps après de sa disgrace entiére: la Grece en profita. Thalès quitta la Cour, & revint à Milet repandre dans le sein de sa patrie les tresors de l'Egypte. On ignore combien il vêcut depuis son retour; il mourut, comme nous l'avons déja dit, dans la 2.e année de la 54.e olympiade, âgé de 78. ans, au milieu du spectacle des Jeux Gymniques. Son corps fut mis dans un petit champ, dont les Milesiens firent depuis une Place publique, au milieu de laquelle ils luy élevérent une statuë, dont l'inscription contenuë en deux vers, ne faisoit mention que de ses talents astronomiques; c'estoit en effet, si j'ose le dire, le côté de son mérite le plus frappant.

M. Raim. Lettre sur le Goût.

On l'avoit vû, avec étonnement, donner une nouvelle forme à l'Univers. Le Ciel perdoit, pour ainsi dire, entre ses mains son immensité; elle estoit venuë se resserrer dans l'enceinte étroite d'une machine, qui l'exprimoit néantmoins toute entiére. Il distribuoit le Ciel en cinq parties circulaires, deux petites, deux moyennes & une grande, coupées toutes à angles droits par deux grands cercles, dont l'un servoit à séparer la partie du monde actuellement éclairée de celle qui ne l'est pas, & l'autre à marquer le point précis où le Soleil se trouve chaque jour, quand il est au milieu de sa course: les deux plus petites de ces cinq portions inégales & circulaires ne se trouvent jamais sur la route de cet Astre. Renfermé entre les deux moyennes, il parcourt l'intervalle qui les sépare, en traçant obliquement autour de la grande portion qui partage cet intervalle, un cercle lumineux, qui fait tout à la fois la mesure de l'année & la différence des saisons.

La Sphere.

Mais

Mais Thalès avoit fait encore plus; il avoit déterminé la grandeur du diametre du Soleil, aussi-bien que celuy du cercle qu'il paroît décrire autour de la terre; car il est clair que dans le passage où Diogene-Laërce dit que Thalès avoit trouvé le diametre du Soleil égal à la 720.e partie du Globe lunaire, il est clair, dis-je, qu'il faut mettre ζωδιακου à la place de σεληνιακοῦ; en sorte qu'il faut lire ainsi tout le passage: καὶ πρῶτος τὸ τοῦ ἡλίου μέγεθος τοῦ ζωδιακου ἑπτακοσιοστὸν καὶ εἰκοστὸν μέρος ἀποφῆναι. En effet, le Zodiaque, ou, ce qui est la même chose, le cercle que le Soleil décrit autour de la terre estant de 360. degrez, & le diametre du Soleil n'estant que de trente minutes, c'est-à-dire, de la moitié d'un de ces degrez, il est démontré que le Soleil ne peut parcourir la totalité de ce cercle, qu'en changeant de place 720. fois, selon toute l'étenduë de son globe. *Laert. in Vit.*

On pourroit encore corriger ce passage, en substituant le mot de πρὸς au terme πρῶτος, πρὸς τὸ τοῦ ἡλίου μέγεθος τὸ τοῦ σεληναίου, *supple*, μέγεθος ἑπτακοσιοστὸν καὶ εἰκοστὸν μέρος ἀποφῆναι. Il faut même convenir que cette seconde correction a sur la premiére l'avantage de faire moins de violence au texte, dans lequel il paroît que le but de Diogene-Laërce est de donner le rapport de grandeur établi par Thalès, entre le Soleil & la Lune, considerez relativement à la solidité de leurs globes: c'est le sentiment de Bouillaud, dont l'autorité sur cette matiére doit estre d'un très-grand poids. Revenons à Thalès.

Il distribua en jours & en parties de jour, le temps que le Soleil employe à parcourir l'intervalle qui sépare les deux solstices; & il évalua en degrez & en portions de degré, l'arc du grand cercle compris entre ces deux points. Il détermina exactement la grandeur des angles que forme l'obliquité de l'écliptique par rapport à l'Equateur; & il apprit aux Navigateurs à préferer pour se conduire, la petite Ourse à la grande, parce qu'en effet, quoyque moins sensible, elle indique plus sûrement qu'elle le vrai Nord du monde.

Ce seroit sortir de mon sujet, que d'entrer dans un plus grand détail sur des matiéres qui n'en sont, pour ainsi dire,

que l'acceſſoire; il me ſuffira de tranſcrire icy un paſſage d'Apulée, qu'on peut regarder comme une eſpéce de précis des connoiſſances de Thalès dans le genre des Sciences exactes, *Thales Mileſius ex ſeptem illis ſapientiâ memoratis viris facile princeps, fuit enim Geometriæ penes Græcos primus inventor, & naturæ rerum certiſſimus explorator, & aſtrorum peritiſſimus contemplator; maximas res parvis litteris reperit, temporum ambitus, ventorum flatus, ſtellarum meatus, tonitruum ſonora miracula, ſyderum obliqua curricula, ſolis annua reverticula; idem lunæ, vel naſcentis incrementa, vel ſeneſcentis diſpendia, vel delinquentis obſtacula: idem ſane jam proclivi ætate divinam rationem de ſole commentus eſt quam ego non didici modo, ſed etiam experiundo comprobavi, quoties ſol magnitudine ſua circulum quem permeat metiatur: idipſum à ſe recens inventum Thales memoratur edocuiſſe Mandraitum Prienenſem, qui nova & inopinata cognitione impendio delectatus, optare juſſit quantam vellet mercedem ſibi pro tanto documento rependi: ſatis, inquit Thales ſapiens, fuerit mihi mercedis, ſi id quod à me didiciſti cum proferre ad quoſpiam cœperis tibi non adſciveris, ſed ejus inventi me potius quam alium repertorem prædicaveris.* Récompenſe frivole pour les ames communes, mais qui prouve bien la verité de cette réflexion de Tacite: *Sapientibus cupido gloriæ noviſſima exuitur.* Mais il eſt temps d'éxaminer les opinions que Diogene-Laërce prête à Thalès, ſur l'Immortalité de l'ame, ſur la Création, ſur la Providence, ſur la Science & ſur la Preſence de Dieu.

Apul. Florid. pag. 361.

Tacit. de Helv. Priſc.

II.^de PARTIE.

Si les faits qui paroiſſent le moins capables d'altération, parviennent rarement juſqu'à nous ſans acquerir ou perdre quelque choſe entre les mains de ceux qui ſe chargent de nous les tranſmettre, quel fond peut-on faire ſur l'hiſtoire éparſe çà & là d'opinions philoſophiques peu intéreſſantes pour le gros des hommes? ténébreuſes même dans leurs inventeurs, ſuſceptibles par conſéquent d'interprétations différentes; toûjours ſaiſies & toûjours renduës relativement à la meſure d'intelligence & de ſagacité, ou de l'Hiſtorien qui les rapporte, ou au moins de ceux qui luy ſervent de garants. Qu'un homme, en effet, dont on raconte de grandes choſes ait éxiſté ou non, qu'une bataille

d'où dépendoit la destinée de tout un peuple ait esté gagnée ou perduë, qu'une nation entiére soit sortie triomphante ou assujettie d'une guerre avec ses voisins, il paroît facile de s'assûrer de ces sortes d'évenements. Leur extrême simplicité d'une part, leur grande importance de l'autre, semblent en garantir la certitude; & si les circonstances qui les accompagnent sont susceptibles de quelques legéres variations, au moins croit-on pouvoir compter que leur célébrité, quant à l'essentiel, sçaura les mettre également à couvert de l'ignorance & de l'oubli.

Cependant, qu'on étudie, je ne dis pas ces siécles malheureux, qui n'ont à vous offrir que des débris échappez du naufrage de tous les faits; mais qu'on lise avec attention les histoires les plus constantes, qu'on éxamine scrupuleusement les évenements qui y jouent, si j'ose m'exprimer ainsi, le plus grand rolle, combien en trouvera-t-on peu qui puissent soûtenir une critique sevére? & ne conviendra-t-on pas que dans les temps les plus tranquilles, la plus grande partie des faits se perd pour nous sans ressource, dans les préjugez, l'ignorance & la mauvaise foy de ceux qui s'attachent à les recueillir?

Mais s'il est si difficile de sçavoir au juste comment s'est passée une action d'importance & d'éclat, si une sage défiance est bien placée même à l'égard de celles dont tout conspire à assûrer la mémoire, quel jugement devons-nous porter de ces histoires où l'on se picque de nous rendre un compte exact de ce qu'ont pensé des hommes séparez de nous par des milliers d'années, & de l'historien même par plusieurs siécles; & le moyen de démêler entre des opinions très-souvent contradictoires, celle qu'a tenu précisement un Philosophe abstrait, souvent peu d'accord avec luy-même, & à qui on peut faire dire, sans craindre d'estre démenti, ce qu'on auroit dit à sa place, c'est-à-dire, ce qu'on voudroit qu'il eût dit? telle est la situation de quiconque voudra donner l'histoire des anciens Philosophes. Eternellement occupé à concilier entr'elles les traditions de l'Historien & les principes du Philosophe avec eux-mêmes, quelle peine n'aura-t-il pas à former un corps de doctrine dont toutes les parties se correspondent exactement, une hypothese dans

laquelle les conséquences bien tirées s'enchaînent naturellement avec les principes? Et s'il est assez heureux pour y réussir, qu'il sçache alors que ce systeme est son ouvrage, & non pas celuy du Philosophe à qui, par bienséance, il est obligé d'en faire honneur.

J'aurois donc tort de prétendre donner icy les veritables sentiments de Thalès, & j'ose dire qu'il seroit injuste de l'éxiger; je ne me propose que d'éxaminer sur quel fondement on a pû trouver dans le Chef de l'Ecole Ionienne, une Metaphysique aussi suivie, & presqu'aussi chrestienne que celle de nos Philosophes les plus religieux: je tâcheray de prouver qu'elle n'estoit pas tout-à-fait si pure; nos Dogmes, au reste, ne perdent rien à n'avoir pas esté soûtenus par des Sages que la veritable lumiére n'éclairoit pas, & on peut leur enlever, sans scrupule, des veritez qui tiennent tout ce qu'elles sont d'une autorité qu'ils ignoroient.

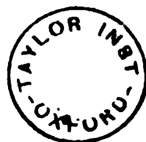
L'Eau estoit, selon Thalès, le principe de tous les Estres; cette opinion, à parler exactement, n'estoit point à luy, il la tenoit ou des Egyptiens ou des anciens Poëtes de la Grece: Homére avoit dit avant luy, que les Dieux mêmes devoient leur origine à l'Océan: Ὠκεανόν τε θεῶν γένεσιν καὶ μητέρα Τηθύν. Plutarque assûre que la plus grande partie des anciens Physiciens appelloient l'eau Cahos; παρὰ τῆς χύσεως, adjoûte-t-il, en citant ce vers d'Hésiode: Ἤτοι μὲν πρώτιστα χάος γένετ᾽. ἐκ τοῦ ὕδατος ἰλὺς κατέστη, dit Orphée dans Athenagore; il faut pourtant convenir que le terme de Cahos dont se sert Hésiode, est communément employé pour désigner ou un assemblage bizarre & confus de toutes sortes de principes: *Quem dixere cahos, rudis indigestaque moles,* ou pour exprimer l'espace même qui renfermoit ce mêlange: ἐστὶ γὰρ φασὶ χάος τὸν τόπον ἀπὸ τοῦ χωρητικὸν αὐτὸν εἶναι τῶν ἐν αὐτῷ γινομένων. Mais au fond, il nous importe peu que Thalès ait exprimé par un autre terme l'opinion même d'Hésiode; ce qu'il y a de certain, c'est que le systeme de Thalès à cet égard, estoit, selon Strabon, celuy des Philosophes Indiens, qui s'imaginoient que l'eau simple & homogene dans toutes ses parties, pouvoit recevoir une infinité de

Iliad. lib. 14.
Plut. in tract. an ignis an aqua utilior.
Hesiod. theog. vers. 676.
Athenag. pag. 16.
Sext. Empi. hypot. lib. 3. c. 16.
Strab. l. 15. pag. 733.

formes différentes, & devenir par là la matiére des corps les plus opposez, tels que sont l'eau & le feu. Cette prodigieuse fléxibilité de l'eau paroissoit chimérique à Lactance, qui ne pouvoit comprendre que les qualitez qui caractérisent le feu, pussent sortir du sein d'un élement qui les exclut toutes; mais il ne voyoit pas que tout assemblage de parties est susceptible d'une infinité d'arrangements, & que c'est tel arrangement qui décide de la nature de tel corps. Il faut cependant avouer que la matiére premiére d'Aristote a un grand avantage sur l'eau de Thalès, celle-cy estoit un des quatre Elements, par conséquent matiére déterminée, & forcée de perdre sa forme pour en produire d'autres, au lieu que la matiére premiére les attendoit toutes du mouvement, qui n'avoit qu'une opération très-simple à faire pour l'y amener.

Mais comment cette eau s'y prenoit-elle pour changer d'état, comment faisoit-elle pour se revêtir des formes particuliéres d'air, de feu, de bois? estoit-ce par rarefaction, se condensoit-elle, cette puissance de se condenser ou de se rarefier estoit-elle essentielle ou intrinseque à l'eau, l'empruntoit-elle d'un estre qui disposât d'elle en souverain? ces questions auroient sans doute embarrassé Thalès, & il auroit eu d'autant plus de peine à s'en tirer, qu'il n'osoit peut-estre pas dire crûment que l'eau estoit ce principe éternel & increé, qu'il appelloit Dieu dans son premier Apophthegme; car enfin, quoy qu'en dise Diogene-Laërce, quelque religion qu'il mette dans les réponses qu'il fait faire à ce Philosophe, il n'est pas bien clair qu'il ait supposé un Dieu créateur de l'Univers, qui le gouvernât par sa sagesse, qui l'éclairât par sa présence, qui le remplît de son immensité.

Tertullien, *in Tractatu ad Nationes,* liv. II. dit précisément que Crœsus ayant demandé à Thalès ce qu'il pensoit des Dieux, celuy-cy après avoir hésité long-temps, prit le parti de ne rien répondre. Je sçais que d'autres mettent cette aventure sur le compte de Simonide; mais la méprise de Tertullien prouve toûjours qu'au moins de son temps la réputation de Thalès du côté de l'orthodoxie, n'estoit pas infiniment bien établie.



Stanley n'oppose à l'autorité de ce Pere, que le premier Apophthegme tiré de Diogene-Laërce, πρεσβύτατον τῶν ὄντων Θεὸς, copié à la verité par Clement d'Alexandrie, mais devenu par là-même incapable de faire une autorité distinguée de la premiére. Il est vray que Ciceron, dans son premier Livre de la Nature des Dieux, dit que Thalès admet d'un côté l'eau, comme le principe de toutes choses, & de l'autre un Dieu, qui par le moyen des formes différentes qu'il donne à cette eau, produit les corps. *Thales Milesius qui primus de talibus rebus quæsivit, aquam dixit esse initium rerum, Deum autem qui ex aqua cuncta fingeret;* mais il est bon de remarquer que le même Ciceron, deux pages auparavant, attribuë à Anaxagore d'une maniére parfaitement exclusive, le systeme d'un Dieu créateur. *Inde Anaxagoras qui accepit ab Anaximene disciplinam, primus omnium rerum descriptionem & modum mentis infinitæ vi ac ratione designari ac confici voluit.* Il est encore plus précis dans son second Livre des Questions Académiques; *Princeps Thales,* dit-il, *cui sex reliquos concessisse primas ferunt, ex aqua dixit constare omnia, at hoc Anaximandro populari ac sodali suo non persuasit, is enim infinitatem naturæ dixit esse à qua omnia gignerentur: post ejus auditor Anaximenes infinitum aëra, sed ea quæ exorirentur definita, gigni autem terram, aquam & ignem, tum ex his omnia. Anaxagoras materiam infinitam, sed ex ea particulas inter se minutas, eas primùm confusas, postea in ordinem adductas mente divina.* Adjoûtez à ces deux passages de Ciceron, si clairs, si développez, si propres par conséquent à démontrer que le premier ne prouve rien, puisqu'il suppose comme constant un fait évidemment & longuement démenti par les deux autres; adjoûtez, dis-je, le témoignage de Platon *in Phæd.* de Tertullien, *de An.* de Clement Alex. *Strom. l. 2.* d'Eusebe, *Præp. Evang. l. 4. c. 14.* de Themistius, *or. 15.* de Proclus, *in Tim. Plat.* de Simplicius, *in Arist. de Phys. ausc.* dont on retrouve l'équivalent dans ces paroles de S. Augustin: *Iste autem (Thales) putavit aquam esse rerum principium & hinc omnia elementa mundi, ipsumque mundum & quæ in eo gignuntur existere, nihil autem huic operi quod mundo considerato tam admirabile aspicimus ex divina mente præposuit.*

Ariſtote dit poſitivement que ce qui fit regarder comme un homme d'un grand ſens le Philoſophe Anaxagore, ce fut le langage qu'il tint ſur la production des Eſtres, dont il fit honneur à une intelligence toute-puiſſante, en cela bien ſupérieur, adjoute-t-il, à tous les Phyſiciens qui l'avoient précedé: *νοῦν δή τις εἰπὼν ἐνεῖναι καθάπερ ἐν τοῖς ζώοις καὶ ἐν τῇ φύσει τὸ αἴτιον καὶ τοῦ κόσμου καὶ τῆς τάξεως πάσης, οἷον νήφων ἐφαίνη παρ' εἰκῇ λέγοντας τοὺς πρότερον. Φανερῶς μὲν οὖν Ἀναξαγόραν ἴσμεν ἁψάμενον τούτων τῶν λόγων.* Arist. de Mund. Plutarque, dans la Vie de Periclès, attribuë à Anaxagore, comme à ſon premier inventeur, le ſyſteme d'une intelligence productrice de l'Univers: *ὅτι τοῖς ὅλοις πρῶτος οὐ τύχην οὔτε ἀνάγκην διακοσμήσεως ἀρχὴν ἀλλὰ νοῦν ἐπέστησε.* Remarquons en paſſant que Plutarque entend icy par le terme de *ἀρχὴν*, cauſe efficiente. De cette obſervation dépend la juſteſſe de la réflexion que je propoſeray dans un moment, ſur l'uſage que Thalès a fait de la même expreſſion. Plutarque qui nous a laiſſé la réponſe que Thalès fit à ceux qui luy demandérent quelle eſtoit la plus belle de toutes les choſes, luy fait bien dire, avec Diogene-Laërce, que c'eſt le Monde; mais il n'adjoûte point, comme luy, que c'eſt parce qu'il eſt l'ouvrage de Dieu: *ποίημα γὰρ Θεοῦ*. La raiſon qu'il en donne eſt bien différente; c'eſt que, dit-il, tout ce qui eſt dans l'ordre fait partie du Monde. Enfin Diogene-Laërce luy-même dans la Vie d'Anaxagore, démontre ſans replique le tort qu'il a, d'attribuer à Thalès l'hypotheſe d'un Dieu créateur: *πρῶτος*, dit-il, *τῇ ὕλῃ νοῦν ἐπέστησε, ἀρξάμενος οὕτω τοῦ συγγράμματος ὅ ἐστιν ἡδέως καὶ μεγαλοφρόνως ἡρμηνευμένον· πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ, εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε.*

Voilà, ce me ſemble, plus d'autoritez qu'il n'en faut, pour prouver que le ſecond Aphoriſme de Thalès eſt une eſpéce de bon mot que Diogene-Laërce luy a prêté, ſur la foy de quelques Hiſtoriens peu inſtruits ou mal entendus, & que ce Philoſophe n'a jamais cru que le Monde fût l'ouvrage de Dieu. Mais ſans avoir recours à cette foule de paſſages qui conſpirent à nous en convaincre, voyons s'il ne ſeroit pas poſſible de montrer que Thalès a regardé l'eau comme la cauſe efficiente de toutes

choses, opinon certainement exclusive de toute création.

Il est certain que le mot ἀρχὴ pris dans sa signification la plus étroite, exprime la cause efficiente. Stanley, Aldobrandin, Ménage & tous les autres Commentateurs de Diogene-Laërce, conviennent de ce principe, & avouent que c'est en conséquence de cette acception philosophique du mot ἀρχὴ, que plusieurs ont cru que Thalès avoit regardé l'Eau comme la cause efficiente de tout, & par conséquent comme Dieu, ou, pour m'exprimer plus exactement, comme quelque chose d'équivalent, & qui le dispensoit d'admettre un Estre qui présidât à la production de l'Univers. Le sens dans lequel Plutarque prend cette expression, ne permet pas de douter qu'il n'ait cru que Thalès y avoit attaché la même idée, & non celle de cause materielle, comme l'ont prétendu tous les Modernes.

Plutarque, en parlant de certains Philosophes qui ne reconnoissoient point de Providence, & qui imputoient au Destin inévitable ou à la Fortune, la production & le gouvernement du Monde, adjoûte qu'un pareil systeme est infiniment moins sensé que celuy d'Anaxagore, qui le premier a soûtenu qu'une Intelligence décide de l'arrangement de l'Univers. Voilà trois causes, deux ridicules, une raisonnable, que Plutarque exprime toutes trois par le même mot ἀρχὴ, qui par conséquent doit signifier la même chose dans les trois systemes que ces trois causes différentient; or le terme ἀρχὴ signifie certainement cause efficiente dans l'hypothese d'Anaxagore, il doit donc avoir la même signification dans le systeme des Philosophes que Plutarque luy compare, c'est-à-dire, qu'il doit signifier dans tous la cause efficiente. Mais Thalès avoit philosophé avant Anaxagore, il estoit donc compris dans le nombre de ceux sur lesquels Plutarque donne l'avantage à ce dernier. Le systeme de l'Eau est donc un de ceux que Plutarque oppose à celuy d'Anaxagore; il faut donc que par le terme ἀρχὴ, dont il se sert pour exprimer le genre de cause imaginé par Thalès, il entende la cause efficiente; sans cela le parallele ne seroit point exact, & la supériorité d'Anaxagore sur les Philosophes qui l'avoient précedé, ne seroit plus qu'une chimere. En un mot,

l'Eau devoit estre au systeme de Thalès, ce que la Fortune, le Destin & l'Intelligence estoient à celuy d'Anaxagore & de ses prédecesseurs; mais le Destin, la Fortune & l'Intelligence estoient certainement cause efficiente dans les différents systemes: l'Eau l'estoit donc aussi dans l'opinion de Thalès.

J'adjoûteray icy un passage de Saint Augustin, dans lequel ce Pere dit expressément qu'Anaximene regardoit l'Air comme le principe des Dieux mêmes: *Anaximenes omnes rerum causas infinito aëri dedit, nec Deos negavit aut tacuit, non tamen ab ipsis aërem factum, sed ipsos ex aëre ortos credidit.* Anaximene, selon Ciceron, ne s'écarta des principes d'Anaximandre son maître, qu'en ce qu'il donna à l'Air ce que ce dernier attribuoit à l'infinité de la Nature; & le même Auteur nous assûre qu'Anaximandre luy-même ne differa de Thalès dont il avoit esté le disciple, qu'en ce qu'il substitua à l'Eau l'infinité de la Nature: il s'ensuit évidemment de là, que Thalès pensoit à l'égard de l'Eau, ce que les deux autres pensoient à l'égard de l'Air & de l'infinité de la Nature. Il est vrai que Ciceron dans son second Livre de la Nature des Dieux, dit qu'Anaximene supposoit que l'Air estoit engendré, quoyque Dieu: *Anaximenes Deum statuit aëra, eumque gigni & esse infinitum, &c.* ce qui ne s'accorde pas avec l'autorité de S. Augustin, que nous venons de rapporter; mais outre que les qualitez que Ciceron attribuë dans le même endroit à l'Air d'Anaximene, telles que l'immensité & l'infinité, sont incompatibles avec la génération, le passage des Questions Académiques que nous avons déja cité, montre bien ou que Ciceron oublioit quelquefois ce qu'il avoit dit, ou que dans le cas present les termes de *gigni* & d'*esse* n'estoient peut-estre que deux synonymes réunis, pour rendre la phrase plus nombreuse. *De Civit. Dei.*

Quoy qu'il en soit, il paroît que ces anciens Philosophes, semblables à cet égard aux anciens Poëtes, n'exprimoient pas toûjours par le terme de Dieu, ce qu'ils regardoient comme increé, ou comme cause efficiente de tout, puisque souvent ils appelloient de ce nom des Estres qu'ils croyoient produits: ainsi, dans ces premiers Metaphysiciens, le terme de Dieu

n'estoit, à parler exactement, qu'une expression vague & indéterminée, qui recevoit sa fixation précise de la nature du sujet qu'on désignoit par ce terme; c'estoit un mot consacré à exprimer l'idée abstraite de vertu, de production, de puissance & de causalité, qu'on répandoit d'abord sur tous les Estres, & qui ensuite détachée d'eux par l'extrait qu'on en faisoit, devenoit un Estre à part, distingué de tous les autres. Par là l'effet & la cause portoient également le nom de Dieu, mais dans des sens différents; ainsi, quand Anaximene disoit que Jupiter estoit Dieu, que l'Air estoit Dieu, il n'entendoit pas la même chose, puisqu'il regardoit l'Air comme le principe des Dieux mêmes, principe qu'il supposoit éternel, incréé, immense, dans un mouvement perpetuel, c'est-à-dire que, selon luy, l'Air estoit la cause unique qui, par une opération essentielle, immanente & continuë, produisoit sans cesse une infinité d'effets, au nombre desquels il rangeoit les Dieux. C'estoit au fond le Panthéisme de presque tous les Anciens, attribué par Strabon à Moyse même, & renouvellé de nos jours par Spinosa, qui ne refuse ni le nom de Dieu, ni celuy de cause à la substance unique, qui, selon luy, forme par son développement la collection de tous les Estres. C'est ce systeme que Ciceron décrit si bien dans ces paroles du second Livre de la Nature des Dieux: *omnium autem rerum quæ naturâ administrantur seminator & sator & parens, ut ita dicam, atque educator est mundus, omniaque sicut membra & partes suas nutricatur & continet.* C'est en suivant ce dogme, soûtenu actuellement par les Philosophes Chinois, & qui n'est que l'extension du principe d'Anaximene & de Thalès, qu'on peut dire avec Manilius:

At manet incolumis Mundus, suaque omnia servat,
Quem nec longa dies auget, minuitve senectus,
. . . .
Idem semper erit, quoniam semper fuit idem;
Non alium videre patres, aliumve minores
Aspicient, Deus est qui non mutatur in ævum.

Croiroit-on que ce dernier hemistiche fût cité par Onzelius,

commentateur de Minutius Felix, pour prouver que l'unité de Dieu est une verité que les Payens mêmes n'ont pas ignorée.

Revenons à Thalès, & concluons de tout ce que nous venons de dire, qu'il ne tenoit qu'à luy d'appeller Dieu ce qu'il regardoit comme premier principe, puisqu'il le prenoit pour la cause increée de tout, qualité qui constituë le caractére distinctif de ce que nous appellons Divinité; & ainsi, quand Thalès disoit que Dieu estoit la plus ancienne de toutes les choses, parce qu'il n'estoit point engendré, il est vraysemblable que par ce terme, qui n'emportoit point alors l'idée d'une intelligence, il désignoit d'une maniére abrégée la nature & les proprietez de son premier principe.

Il seroit à souhaiter que les Sçavants de Hall, qui ont dit de si belles choses sur la Secte Ionienne, eussent bien voulu exercer une partie de leur sagacité sur ce qui a fait la matiére des réflexions précedentes. Je suis persuadé que le premier Apophthegme de Thalès ne les auroit point empêchez de le déclarer matérialiste, puisque malgré la réponse qu'on luy fait faire dans le second sur la Création, & dans le troisiéme sur la Providence, ils n'ont pas laissé de le mettre avec Epicure, Anaximandre & Anaximene, dans la seconde classe des Athées qui contestent ces attributs au souverain Estre: *hi tres universi conveniunt in eo quod principium omnium rerum sit aliquid similare, quod ortæ fuerint res nulla Dei opera, solius Naturæ sponte, qui est gradus Atheismi Epicureus.* Ils n'auroient pas du moins hésité sur son matérialisme à l'égard de l'Ame, s'ils eussent donné quelque attention au reproche que luy fait Aristote, d'en accorder une à l'aimant.

Les maximes de Thalès sur la connoissance qu'ont les Dieux des plus secretes pensées des hommes, & sur leur presence en tous lieux, ne doivent pas faire plus d'illusion que le reste de sa doctrine; le Philosophe sortoit quelquefois de ses méditations abstraites pour se rendre au devoir du citoyen: il ne se picquoit alors que d'estre utile à la societé, & il sacrifioit sans peine à ses besoins l'éxactitude du raisonnement. C'estoit dans ces vûes qu'il inspiroit aux autres la crainte des Dieux qui ne l'effrayoient

guéres, sa conduite à cet égard estoit très-louable; & Ciceron en la motivant, luy a donné en son second Livre des Loix, tous les éloges qu'elle mérite: *melius Græci atque nostri, qui ut augerent pietatem in Deos, easdem illas urbes quas nos incolere voluerunt, affert enim hæc opinio religionem utilem civitatibus, si quidem illud bene dictum est à Pythagora doctissimo viro, tum maxime pietatem & religionem versari in animis cum rebus divinis operam daremus, & quod Thales qui sapientissimus inter septem fuit homines, existimare oportere Deos omnia cernere, Deorum omnia esse plena. Fore enim omnes castiores, &c.*



RECHERCHES SUR ANAXIMANDRE.

Par M. l'Abbé DE CANAYE.

LE peu de ſoin que les Anciens ont pris de nous tranſmettre exactement, & avec étenduë, les opinions philoſophiques d'Anaximandre & d'Anaximene, m'avoit déterminé d'abord à vous entretenir du ſyſteme d'Anaxagore, & à placer les réflexions que j'avois faites ſur ſa doctrine, immédiatement après celles que j'ay eu l'honneur de vous lire ſur les Dogmes de Thalès. Mais venant à penſer que les extrêmitez de la diſtance qui ſépare ces deux Philoſophes, touchent à des ſyſtemes très différents, j'ay cru qu'on eſtoit en droit de me demander compte du milieu même de l'intervalle, tout vuide qu'il eſt, & qu'il eſtoit naturel de ſuppoſer qu'Anaxagore n'avoit peut-eſtre penſé ſi différemment de Thalès, que parce qu'Anaximandre & Anaximene ſe trouvoient entre Thalès & luy. Dans cette vûë, j'ay ramaſſé le plus ſoigneuſement qu'il m'a eſté poſſible, tout ce qu'on trouve épars çà & là ſur Anaximandre & Anaximene; de cette collection, qui ſe réduit à peu de choſes, j'ay tâché de former une eſpéce de corps ſyſtematique d'opinions, que je diviſe en deux claſſes. Je placeray les opinions phyſiques dans la premiére : j'examineray dans la ſeconde les hypotheſes métaphyſiques, & je feray ſur les unes & ſur les autres des réflexions pour leſquelles je vous demande toute voſtre indulgence.

Aſſemblée publique 22. d'Avril 1732.

I.re PARTIE.

Je commenceray par Anaximandre, qui après la mort de Thalès, ſon compatriote & ſon maître, devint le Chef de l'Ecole Ionienne; il eſtoit fils de Praxiade, & non de Praxidame, comme le dit Clement Alexandrin. Diogene-Laërce, qui le fait fleurir ſous Polycrate tyran de Samos, & qui luy donne, ainſi qu'Apollodore, dans ſes chroniques, un peu plus de ſoixante-quatre ans de vie, place l'évenement de ſa mort à la ſeconde

Euſeb. Præp. Evang. l. 10. Simpl. Comm. in Phyſ.

année de la cinquante-huitiéme Olympiade, ce qui fixe à la troisiéme année de la quarante-deuxiéme, l'époque de sa naissance. Nous ne trouvons rien dans les Auteurs, du détail de ses actions ; le seul Elien parle d'une Colonie qu'Anaximandre avoit conduit de Milet à Apollonie, & en conséquence, le met au nombre des Philosophes qui descendoient quelquefois des plus hautes spéculations, pour devenir dans la societé commune des Citoyens utiles à leur patrie.

Ælian. Var. Hist. lib. 3. c. 17.

Ses discours n'ont pas esté recueillis avec plus de soin, l'unique réponse de ce Philosophe, que Diogene-Laërce ait fait passer jusqu'à nous, prouve plus de simplicité de mœurs que de talent pour l'apophthegme. On rapporta à Anaximandre que quelques enfants s'estoient mocquez de sa façon de chanter, il se contenta de répondre, que par considération pour eux, il chanteroit mieux à l'avenir. N'est-il pas estonnant qu'un pareil trait ait pu se sauver de l'oubli, pendant que nous ignorons presque tout ce qu'il a pensé? Nous sçavons cependant qu'il imaginoit la terre suspenduë au milieu de l'univers, & agitée d'un mouvement de rotation, dont le centre estoit celuy du monde même [a] : mais on ne convient pas de la figure qu'elle avoit dans l'hypothése de ce Philosophe. Selon Diogene-Laërce, il la supposoit sphérique [b] ; Eusebe, au contraire, nous assûre qu'il la croyoit de forme cylindrique [c], & il ajoûte que la hauteur de ce cylindre, ou, ce qui est la même chose, la profondeur de la terre estoit égale, suivant ce systéme, au tiers de sa largeur.

La terre ainsi suspenduë, au centre de l'univers, estoit environnée, dans la doctrine d'Anaximandre, d'une sphere de feu, dont l'enceinte renfermoit l'air, qui enveloppe immédiatement le globe terrestre, de la même maniére à peu près, que l'écorce embrasse l'arbre, dont elle couvre la surface. Le tissu de cette sphere, formé de l'assemblage, ou plustost du mêlange

[a] Ὅτι ἐστὶν ἡ γῆ μετέωρος, καὶ κινεῖται περὶ τὸ τοῦ κόσμου μέσον. *Eud. in Hist. Astro.*

[b] Μέσην τε τὴν γῆν κεῖσθαι, κέντρου τάξιν ἐπέχουσαν, οὖσαν σφαιροειδῆ. *Diogen. Laert. in Anaximand.*

[c] Ὑπάρχειν δέ φησι τῷ μὲν σχήματι τὴν γῆν κυλινδροειδῆ. *Euſ. l. 1. c. 8.*

du chaud & du froid, destiné de toute éternité à enfanter le monde, estoit rompu en quelques endroits, par des intervalles circulaires, au milieu desquels brilloient les globes enflammez du Soleil, de la Lune & des Astres ; c'est ainsi qu'Eusebe [a] renferme en peu de mots l'abrégé d'un systeme que Plutarque a détaillé dans plusieurs chapitres de son second livre *de Placitis Philosophorum* [b]. Imaginez-vous, dit-il, en parlant du Soleil, (au vingt-deuxiéme de ces chapitres) la roüe du grand char, ou un grand cercle fait comme elle, vingt-huit fois plus grand que la terre, dont l'orbite creux en dedans est rempli de feu, ce feu n'a qu'une issuë, pratiquée dans la circonférence de cet orbite ; c'est une ouverture dont le diametre est égal à celuy du globe terrestre, par laquelle s'élance continuellement un torrent de flammes d'autant plus impetueux, qu'eu égard à son prodigieux volume, le passage par lequel il sort est fort étroit.

Au moyen de cette figure, il estoit fort aisé à Anaximandre d'expliquer toutes les opérations du Soleil, son lever, son coucher, ses eclipses ; il n'avoit besoin pour ces derniéres que de fermer de temps en temps cette espéce de bouche qui vomissoit le feu, dont cet astre est composé, & en présentant successivement les differents points de l'orbite dans lequel il enchâssoit le Soleil aux diverses parties de la terre, il leur dispensoit tour à tour la lumiére & les ténebres.

Au reste, il est difficile de concilier cette extrême grossiereté de Physique, avec le grand nombre d'inventions dont Diogene-Laërce fait honneur à Anaximandre ; il trouva, selon luy, l'art de construire des Cadrans solaires, dont il fit une heureuse épreuve à Lacédémone. Cette ingénieuse découverte luy servit

[a] Ἔχειν δὲ τοσοῦτον βάθος ὅσον ἂν εἴη τρίτον πρὸς τὸ πλάτος· φησὶ δὲ τὸ ἐκ τοῦ ἀιδίου γόνιμον θερμοῦ τε καὶ ψυχροῦ φλογὸς σφαῖραν περιφῦναι, τῷ περὶ τὴν γῆν ἀέρι ὡς τῷ δένδρῳ φλοιόν· ἧς ἀποῤῥαγείσης καὶ εἰς τινας ἀποκλεισθείσης κύκλους, ὑποστῆναι τὸν ἥλιον καὶ τὴν σελήνην καὶ τοὺς ἀστέρας. *Ibid.*

[b] Περὶ οὐσίας ἡλίου. Κύκλον εἶναι ὀκτωκαιεικοσαπλασίονα τῆς γῆς ἁρματείου τροχοῦ τὴν ἀψῖδα παραπλήσιον ἔχοντα κοίλην, πλήρη πυρός, τῆς κατά τι μέρος ἐκφαινούσης διὰ στομίου τὸ πῦρ ὥσπερ διὰ πρηστῆρος αὐλοῦ, καὶ τοῦτ' εἶναι τὸν ἥλιον. *Plut. de plac. Phil. lib. 2. cap. 20.*

à exprimer les converſions du Soleil, l'égalité des jours & des nuits; c'eſt-à-dire, que parmi les Grecs il eut la gloire de connoître le premier les tropiques & les équinoxes, auſſi-bien que de réduire à des principes fixes la varieté réguliére des ſaiſons; enfin, il fut le premier qui détermina la circonférence de la mer & de la terre, & il ne dut qu'à ſon génie la conſtruction de la ſphere. Suidas va encore plus loin, & fait Anaximandre auteur d'un corps entier de Géométrie [a], & c'eſt icy que Saumaiſe donne des éloges au traducteur d'Euſebe [b], pour avoir rendu le terme d'*ὡρῶν* par celuy de *tempeſtatum*, & non pas de *horarum*, comme Iſaac Caſaubon & Scaliger prétendoient qu'il falloit le traduire. Saumaiſe perſuadé que dès le temps d'Anaximandre on avoit inventé quelques inſtruments de mathématique, utiles, à la vérité, mais inſuffiſants, ſoûtenoit que ce Philoſophe n'avoit fait que les rendre plus complets, en y ajoûtant celuy que Diogene-Laërce déſigne par le mot *γνώμονα*, inſtrument qui, à l'aide des premiers qu'il perfectionnoit, ſervoit à marquer exactement les points des ſolſtices & des équinoxes, les méridiens & les ſaiſons, mais dont l'uſage ne pouvoit encore s'étendre, juſqu'à tracer dans un cadran la route que tient le Soleil, depuis le moment de ſon lever juſqu'à l'inſtant qu'il ſe couche; puiſque, ſelon luy, les Grecs n'avoient connu la diſtribution du temps en heures, & par conſéquent la conſtruction des cadrans ſolaires, que plus de deux cens ans après Anaximandre.

Si ce fait eſtoit bien ſolidement eſtabli, il eſt évident que l'interprétation donnée par Saumaiſe, aux paroles de Diogene-Laërce, ſeroit préférable à celle même que le texte paroît

[a] Εὗρε δὲ καὶ γνώμονα πρῶτος, καὶ ἔστησεν ἐπὶ τῶν σκιαθήρων ἐν Λακεδαίμονι τροπάς τε καὶ ἰσημερίας σημαίνοντα, καὶ ὡροσκόπια κατεσκεύασε, καὶ γῆς, καὶ θαλάσσης περίμετρον πρῶτος ἔγραψεν, ἀλλὰ καὶ σφαῖραν κατεσκεύασε. *Diogen. Laert. in Anaximand.*

Πρῶτος δὲ ἰσημερίαν εὗρε καὶ ὡρολογεῖα, καὶ τὴν γῆν ἐν μεσοτάτῳ κεῖσθαι, καὶ γνώμονα εἰσήγαγε καὶ ὅλως γεωμετρίας ὑποτύπωσιν ἔδειξεν. *Suid. in Anaxim.*

[b] Τοὺς πρώτους γνώμονας κατεσκεύασε πρὸς διάγνωσιν τροπῶν τε ἡλίου καὶ χρόνων καὶ ὡρῶν καὶ ἰσημερίας. *Euſeb. Præpar. Evangel. cap. 14.*

demander,

demander, & qu'au lieu de rendre, avec Scaliger, autorisé à cet égard par Pline & par Suidas, les termes de γνώμων & de σκιαθὴρ, par ceux de style & de cadran solaire, il faudroit les prendre pour des expressions, qui détachées de la phrase où elles se trouvent, ne désignent qu'un instrument en général, dont les qualitez particuliéres sont déterminées par le total du discours.

Mais, sans entrer icy dans la querelle de Saumaise & de Scaliger, dont on peut voir le détail dans les *exercitationes Plinianæ*, pag. 633. & suivantes, il paroît que la distribution des jours par heures a esté connuë chez les Grecs avant l'époque que luy donne Saumaise. En effet, on lit dans les choses mémorables de Xenophon un passage, dans lequel, non seulement le jour, mais la nuit même, est divisée en parties exprimées par les termes d'heures. *Comme le Soleil lumineux par luy-même,* dit cet auteur, *nous fait connoître distinctement tous les objets qu'il éclaire, & en particulier les heures qui partagent le jour, & que les ténébres au contraire rendent la nuit obscure, les Astres pendant la nuit repandent la lumiere qui nous sert à en distinguer les heures* [a]. Rien n'est plus positif que ce passage de Xenophon, & ne prouve plus clairement que de son temps le terme *d'heure* estoit employé bien communément pour signifier une portion ou du jour ou de la nuit; or il est constant qu'entre Xenophon & Anaximandre il n'y a pas deux cens ans d'intervalle, même en suivant le calcul de Diogene-Laërce, qui place ce dernier à la 94.[e] olympiade.

Mais on trouve dans Anacréon [b] la même expression d'ὥρα, employée précisement dans la signification qu'elle n'a euë chez les Grecs, au dire de Saumaise, que deux cens ans après Anaximandre, c'est-à-dire, que deux cens ans après Anacréon luy-même, puisqu'ils estoient contemporains l'un & l'autre de Polycrate, de Cyrus & de Cambyse.

Il est constant d'ailleurs que les Grecs tenoient des Babyloniens

[a] Οὐκοῦν καὶ ἐπειδὴ ὁ μὲν ἥλιος φωτεινὸς ὢν τάς τε ὥρας τῆς ἡμέρας ἡμῖν καὶ τἆλλα πάντα σαφηνίζει, ἡ δὲ νὺξ διὰ τὸ σκοτεινὴ εἶναι, ἀσαφεστέρα ἐστὶν, ἄστρα ἐν τῇ νυκτὶ ἀνεφάνησαν, ἃ ἡμῖν τὰς ὥρας τῆς νυκτὸς ἐμφανίζει. *Xen. in Mem.*

[b] Μεσονυκτίοις ποθ' ὥραις στρέφεται ὅτ' ἄρκτος ἤδη. *Anacr. Od. 3.*

la connoissance du Pole, du Gnomon, & la distribution du jour en douze parties [a]. En supposant même que les Grecs n'ayent commencé à avoir de commerce avec ces peuples qu'au temps de la prise de Babylone par Cyrus, & de la ruine de cet Empire, il est évident que la connoissance des douze parties du jour est beaucoup plus ancienne chez les Grecs que ne le prétend Saumaise, dans l'endroit même où il leur refuse celle des heures, aussi bien que l'usage du mot qui depuis leur a servi à les exprimer. Voyons maintenant comment les termes de γνώμων & de σκιαθὴρ ont esté entendus par les Auteurs qui ont voulu nous en donner une idée éxacte.

Vitruve, liv. 1. chap. 6. dit que le γνώμων des Grecs est la même chose que leur σκιαθήρ: *æneus Gnomon indagator umbræ, qui græce Sciather dicitur.* Cette définition supposée, & reçuë par Saumaise, comme il paroît qu'elle l'a esté, le systeme de ce Sçavant est insoûtenable; & l'endroit de Diogene-Laërce, expliqué conséquemment à son hypothese, n'a aucun sens raisonnable, voicy pourquoy: Diogene-Laërce dit qu'Anaximandre plaça à Lacédémone le Gnomon dont il estoit l'inventeur, & qu'il le mit, ἐπὶ τῶν σκιαθήρων: dans l'opinion de Saumaise, le Gnomon n'est autre chose qu'un instrument propre à indiquer les Meridiens, les points des Equinoxes & des Solstices; selon Vitruve, le Sciather est synonyme de Gnomon; il faut donc que Saumaise traduise ainsi: *Anaximandre trouva le premier un instrument qui marquoit les points des Tropiques, des Solstices, des Equinoxes, &c. & il le plaça à Lacédémone, au milieu des instruments qui servoient au même usage,* c'est-à-dire, qui marquoient aussi les points des Solstices, des Equinoxes, &c. ce qui est puérile. On pourroit, ce semble, d'abord rejetter sur Vitruve le ridicule que j'impute à Saumaise, & dire que la signification du Gnomon & du Sciather estant absolument la même, selon cet Auteur, il est forcé luy-même de traduire ainsi: *Anaximandre plaça au milieu des styles de Lacédémone le style qu'il avoit inventé;* mais il est aisé de justifier Vitruve, en supposant avec luy que le

[a] Πόλον μὲν γὰρ, καὶ γνώμονα, καὶ τὰ δυώδεκα μέρεα τῆς ἡμέρης παρὰ Βαβυλωνίων ἔμαθον Ἕλληνες. *Herod. Euterp. p. 57. Edit. Steph.*

Gnomon eſt le ſtyle du cadran, & le Sciather le cadran luy-même, c'eſt-à-dire, l'eſpace dans lequel on place le ſtyle; car alors ces deux termes ſeront ſynonymes dans un ſens, & ne le ſeront pas dans un autre : ils ne ſeront pas ſynonymes en rigueur, c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſignifieront pas préciſement la même partie numerique du même tout, mais ils le ſeront, en ce que chacun des deux reveillera l'idée du tout, dont l'un & l'autre déſignent des parties différentes. L'idée de ſtyle emportera l'idée de cadran, & réciproquement l'idée de cadran emportera celle de ſtyle.

Pline, liv. 2. ch. 76. s'exprime ainſi : *Umbrarum hanc rationem, & quam vocant gnomonicen invenit Anaximenes Mileſius, Anaximandri, de quo diximus, diſcipulus, primuſque horologium quod appellant ſcioterion Lacedæmone oſtendit.* Que Pline tranſporte icy à Anaximene ce que les autres attribuent à Anaximandre, peu importe dans la queſtion preſente; il ſuffit qu'il ait traduit le terme de Sciather par celuy d'*horologium*, qu'il faut prendre dans une certaine latitude, c'eſt-à-dire, pour quelque choſe qui indique les heures. On peut conclurre de tout cela, que Saumaiſe a peut-eſtre eu tort de conteſter à Scaliger l'uſage que Pline & Vitruve ſuppoſent qu'on a fait parmi les Grecs de l'inſtrument, ou du Gnomon inventé par Anaximandre, mais auſſi qu'il a eu raiſon de ſoûtenir que le même inſtrument ſervoit encore à marquer les méridiens, les points des tropiques & des équinoxes, puiſqu'il eſt conſtant par toute l'antiquité, que les opérations dans leſquelles on ſe propoſoit la recherche & le développement de toutes ces choſes, s'exécutoient par le Sciather, moyennant quoy le Gnomon, ou le Sciather d'Anaximandre aura eſté employé à un double uſage, & aura réuni par ce moyen les qualitez que Saumaiſe & Scaliger lui diſtribuent ſéparement, qualitez qui ſont nettement renfermées dans le paſſage de Diogene-Laërce. Au reſte, quand je dis qu'Anaximandre inventa luy ſeul cet inſtrument merveilleux, je ne prétends pas avancer un fait inconteſtable; je ſçais, au contraire, que ces paroles ϗ ἔϛησεν ἐπὶ τῶν σκιαθήρων ἐν Λακεδαίμονι, peuvent également ſignifier, ou qu'Anaximandre alla exécuter à Lacédémone une machine de ſon invention, au

milieu de laquelle il avoit placé un ſtyle, ou qu'ayant inventé le ſtyle, il alla le placer dans des machines qui eſtoient déja dans Lacédémone ; interprétation qui déroberoit à Anaximandre une partie de ſa gloire, mais enfin qui eſt au moins auſſi fondée que la premiére.

A l'égard de l'obliquité du Zodiaque, dont Pline attribuë la découverte à ce Philoſophe, *obliquitatem ejus (Zodiaci) intellexiſſe, hoc eſt rerum fontem aperuiſſe, Anaximander Mileſius traditur primus olympiade quinquageſima octava ;* il eſt clair, &
Diſſertat. ſur Thalès. je crois l'avoir prouvé, qu'il en devoit la connoiſſance à Thalès : Pline luy-même, au douziéme chapitre de ſon ſecond Livre, aſſûre que Thalès eſt le premier d'entre les Grecs qui ait dévelopé la nature des Eclipſes, comme il le prouva, adjoûte-t-il, par la prédiction de celle qui arriva la quatriéme année de la quarante-huitiéme olympiade, l'an de Rome CLXX. *apud*
Lib. 2. c. 12. *Græcos autem primus inveſtigavit naturam Thales Mileſius, olympiadis XLVIII. anno quarto prædicto ſolis defectu, qui Alyatte rege factus eſt, anno urbis conditæ CLXX.* N'eſt-il pas étonnant qu'un auteur auſſi inſtruit que Pline, tombe dans une mépriſe à faire croire qu'il ignoroit que la prédiction des Eclipſes ſuppoſe néceſſairement une connoiſſance exacte de la ſituation de l'écliptique, & par conſéquent de ſon obliquité.

La théorie d'Anaximandre ſur la lune, ſur les étoiles fixes & ſur les planetes, n'avoit rien de plus exact que ſon ſyſteme du Soleil ; il plaçoit les fixes & les planetes au-deſſous de la lune, qui n'avoit au-deſſus d'elle-même que le ſoleil, ſemblable à elle en figure, mais d'un volume beaucoup plus grand [a].

Elle n'eſtoit, auſſi-bien que le Soleil, qu'un feu renfermé dans la concavité de l'Orbite d'un cercle dix-neuf fois plus grand que la terre ; cette eſpéce de canal circulaire eſtoit percé dans l'un de ſes points, c'eſtoit par cette ouverture que ſe dégorgeoit une portion de la ſubſtance enflammée de la lune, qui venoit à diſparoître quand le cercle qui la portoit préſentoit au ſpectateur

[a] Ἀναξίμανδρος ἀνωτάτω μὲν πάντων τὸν ἥλιον τετάχθαι, μετὰ αὐτὸν δὲ τὴν σελήνην, ὑπὸ δὲ αὐτοὺς τὰ ἀπλανῆ τῶν ἀστέρων καὶ τοὺς πλανήτας. *Plut. lib. 2. de plac. cap. 15.*

tout autre point que celuy qui servoit de passage à ses feux [a]: il s'ensuivoit de cette hypothese, que la lune estoit un corps lumineux essentiellement & par luy-même, comme le soleil; aussi Anaximandre ne mettoit-il d'autre différence entre la lumiére de l'un & de l'autre, que celle du plus ou du moins de vivacité, du moins Plutarque nous l'assûre ainsi [b]: Diogene-Laërce, au contraire, dit que ce Philosophe appelloit la lune ψευδοφαῆ, parce que, selon luy, elle empruntoit du soleil même tout l'éclat dont elle brilloit [c]. *In Anaxim.*

A laquelle de ces deux autoritez doit-on s'en tenir? préferera-t-on Diogene-Laërce à Plutarque, Plutarque l'emportera-t-il sur Diogene-Laërce? suspendrons-nous enfin nostre jugement à l'égard du fait sur lequel ces deux Auteurs sont si opposez? ce seroit sans doute le parti le plus sage à prendre, mais ce n'est pas peut-estre le plus aisé; rien ne coûte tant à l'esprit que de ne pas croire quelque chose, dans les cas mêmes où toute espéce de croyance est aussi peu importante que fondée: l'équilibre où nous retient le pyrrhonisme le plus raisonnable, nous fait envisager trop clairement nostre ignorance, & c'est un objet sur lequel nous n'avons pas le courage de fixer long-temps nos regards. Cette réflexion en amene naturellement une autre, que j'ay souvent faite sur l'usage où sont les anciens Auteurs, de donner à cinq ou six personnes différentes la qualité exclusive d'inventeurs de la même chose; cela marque bien l'embarras où ces premiers compilateurs estoient, sur la préference des autoritez qui leur servoient de garants: au lieu de leur insulter, plaignons leur sort, qui deviendra le nostre, si nous voulons instruire nos neveux de ce que nous avons appris de nos peres; & sûrs de ne pouvoir donner à ceux qui nous suivent, que ce que nous tenons nous-mêmes de nos devanciers, n'imputons point

[a] Ἀναξίμανδρος κύκλον εἶναι ἐννεακαιδεκαπλασίονα τῆς γῆς, ὥσπερ τὸν ἡλίου, πλήρη πυρός, ἐκλείπειν δὲ κατὰ τὰς ἐπιστροφὰς τοῦ τρόχου· ὅμοιον γὰρ εἶναι ἁρματίῳ τρόχῳ κοίλην ἔχοντι τὴν ἀψῖδα, καὶ πλήρη πυρὸς ἔχοντι μίαν ἐκπνοήν. *Ibidem, capite 25.*

[b] Ἀναξίμανδρος ἴδιον ἔχειν φῶς (σελήνην) ἀραιότερον δέ πως. *Ibid. cap. 27.*

[c] Ἀπὸ ἡλίου φωτίζεσθαι. *Diogen. Laert. in Anaximand.*

à ceux qui ont esté avant nous, une obscurité que leurs prédecesseurs les ont forcez de nous transmettre.

II.de PARTIE. L'Eau estoit le premier principe de toutes choses dans la doctrine de Thalès, & ce Philosophe ne croyant pas qu'on pût se former une idée claire de quelque chose d'indeterminé, estoit tombé dans l'inconvenient de resserrer l'origine commune des Elements mêmes, dans les bornes étroites d'un Element particulier. Anaximandre sentit toute l'irrégularité d'un procedé si peu philosophique, & rendit au premier principe des Estres la géneralité & l'étenduë, dont Thalès avoit eu la foiblesse de le dépouiller; il substitua l'infini à l'Eau, en fit le germe universel, tira de son sein immense un nombre infini d'Estres, qui s'y replongeoient successivement pour en sortir de nouveau, & former par une chaîne non interrompuë d'éxistence, de corruption & de renaissance, l'éternité de l'Univers. *Ἀναξίμανδρος δὲ ὁ Μιλήσιος φησὶ τῶν ὄντων τὴν ἀρχὴν εἶναι τὸ ἄπειρον· ἐκ γὰρ τούτου πάντα γίνεσθαι, καὶ εἰς τοῦτο πάντα φθείρεσθαι. διὸ καὶ γεννᾶσθαι ἀπείρους κόσμους, καὶ πάλιν φθείρεσθαι εἰς τὸ ἐξ οὗ γίνεται, λέγει οὖν· διά τί ἄπειρόν ἐστιν; ἵνα μηδὲν ἐλλείπῃ ἡ γένεσις ἡ ὑφισταμένη. Plut. lib. 1. de plac. Phil. cap. 3.* Je ne sçaurois m'empêcher de remarquer icy en passant, que ces derniéres paroles, *ἵνα μηδὲν ἐλλείπῃ ἡ γένεσις ἡ ὑφισταμένη*, ont esté très-mal entenduës par le traducteur de Plutarque, qui ne sçachant pas que *γένεσις ὑφισταμένη* est une phrase consacrée à exprimer le principe commun dont tout le reste emprunte son éxistence, a remplacé cette façon de parler claire & précise, par cinq ou six mots latins qui renferment deux idées contradictoires: *ne aliquando*, dit-il, *ortus rerum deficiant atque subsistant*, pendant qu'il falloit dire, *ne omnino pereat origo per quam omnia subsistunt*, & à la lettre, *origo faciens omnia subsistere.* Moyennant cette traduction, on peut se passer de corriger la fin de ce passage, comme a fait Viger, (dans la Préparation Evangelique, liv. 14. chap. 14.) qui prenant *μηδὲν*, adverbe, pour *nihil*, l'article feminin *ἡ* repeté, pour la troisiéme personne singuliére du subjunctif d'*εἰμὶ*, & adjoûtant un *καὶ* après *ἐλλείπῃ*, traduit ainsi: *ne aliquid pereat, sed ortus rerum semper subsistat.*

En effet, si c'estoit-là le sens de Plutarque, cet auteur auroit dit tout à la fois le ouy & le non, puisqu'après avoir établi la corruption des Mondes d'Anaximandre, comme un des points fondamentaux de son systeme, il imputeroit à ce Philosophe d'avoir imaginé l'infini, comme un moyen de les rendre incorruptibles; il est vraysemblable que Viger luy-même ne concevoit pas trop que la subsistance perpetuelle de la matiére qui fait le fonds de tous les Estres, n'empêche pas que chacun d'eux ne périsse à sa maniére, en perdant par le dérangement de ses parties, la forme déterminée qui le différencioit de tous les autres.

Plutarque, après avoir ainsi exposé la doctrine d'Anaximandre sur le premier principe, luy reproche deux choses: premiérement, de n'avoir pas déterminé la nature de son infini; secondement, de n'avoir pas *admis* d'agent dont la puissance eût suppléé au *défaut d'activité* qui est essentiel à la matiére. Il seroit à souhaiter, pour l'honneur de Plutarque, que le premier de ces deux reproches fût aussi fondé que le second.

En effet, comment comprendre que la matiére, c'est-à-dire, un Estre purement passif, ainsi que le suppose Plutarque, au moins en cet endroit, puisse par sa propre vertu se mouvoir, se modifier, se diversifier à l'infini, passer de la privation génerale de toute espéce de qualité, à des formes caractéristiques & exclusives l'une de l'autre, les quitter ensuite successivement pour se replonger dans le premier cahos, d'où un nouveau mouvement propre & intrinseque comme le premier, le fera sortir encore. Une pareille hypothese, il faut l'avouer, est beaucoup plus difficile à soûtenir que celle d'un agent sage & éclairé, qui faisant sortir la matiére du sein même de sa puissance, l'arrange, la divise en autant de parties qu'il luy plaît, assigne à chacune d'elles la forme la plus convenable à ses desseins; en un mot, exerce sur elle en mille & mille maniéres, l'activité inépuisable qu'il tire de son propre fonds: ce dénouëment estoit sans doute bien digne d'un grand Philosophe, & nous ne devons pas douter qu'il n'eût épargné bien de l'embarras à Anaximandre; mais malheureusement ce n'est pas là le systeme que Plutarque oppose au sien, & voicy encore un endroit où le traducteur, sans doute

par zele pour le dogme de la Création, a cru le voir nettement exprimé dans un passage où il n'en fut jamais question. Ἁμαρτάνει οὖν τὴν μὲν ὕλην ἀποφαινόμενος, τὸ δὲ ποιοῦν αἴτιον ἀναιρῶν· τὸ γὰρ ἄπειρον οὐδὲν ἄλλο ἢ ὕλη ἐστίν· οὐ δύναται δὲ ἡ ὕλη εἶναι ἐνέργεια, ἐὰν μὴ τὸ ποιοῦν ὑποτεθῇ. Il est évident que le terme de ποιοῦν est pris là absolument & sans regime, moyennant quoy il signifie non la cause créatrice des choses mêmes, mais seulement la cause motrice. Les paroles qui terminent le passage en sont une démonstration complette ; la matiére, dit Plutarque, n'a point par elle-même d'efficacité qui luy soit propre ; l'inaction, le repos est son partage, & elle ne peut en sortir que par l'intervention d'une cause qui la mette en mouvement : οὐ δύναται δὲ ἡ ὕλη εἶναι ἐνέργεια, ἂν μὴ τὸ ποιοῦν ὑποκέηται. Il faut donc, au lieu de traduire avec Xilandre, dans Plutarque, *materia, nisi causa efficiens accedat, rem creare nullam potest*, & avec Viger, dans Eusebe, *materia, nisi causa efficiens adfuerit, reipsa & actu esse non potest*, ce qui est encore plus deraisonnable ; il faut, dis-je, traduire ainsi : *materia non potest esse efficax, nisi ageus supponatur*, & rendre ainsi tout le passage.

Euseb. Præp. Evang. lib. 14. cap. 14.

Plut. lib. 1. de placit. cap. 3.

» « Anaximandre est repréhensible, en ce qu'il ne suppose que la
» matiére, sans reconnoître l'opération d'un agent distingué d'elle,
» car l'infini d'Anaximandre n'est autre chose que la matiére ; or la
» matiére ne peut avoir d'efficacité que celle qui luy est communiquée par une cause qui la fasse agir. » J'espere qu'on voudra bien me pardonner ce petit écart, en faveur du genre que je traite, dans lequel les différences les plus legéres en apparence, sont d'une importance capitale pour le fond des systemes qui en sont l'objet. Je suis persuadé d'ailleurs qu'on ne peut trop exciter la défiance des lecteurs à l'égard des traductions, & qu'on ne doit pas laisser échapper l'occasion de leur prouver combien elle est raisonnable. Revenons à Anaximandre.

Il n'est pas si aisé de justifier Plutarque, sur le reproche qu'il luy fait, de n'avoir pas déterminé assez précisement la nature de son premier principe ; on ne peut concevoir, au contraire, comment un esprit éxact peut accuser de peu de précision un Philosophe, qui ayant à parler de quelque chose qui n'est ni cecy ni cela,

cela, en donne une idée qui ne marque que sa géneralité, sans la placer dans aucune des classes particuliéres qui en sont des modifications, c'est-à-dire, des retrécissements; or telle est la nature de la premiére origine des choses, de ce fonds commun à tous les Estres; de cette base homogene sur laquelle portent dans chacun d'eux, les différences ou spécifiques ou individuelles qui les distinguent: en un mot, tel doit estre le premier principe, consideré d'une maniére abstraite, tout ce qui le resserre, tout ce qui le détermine, tout ce qui luy fait perdre cette géneralité, ce vague qui en fait l'essence, le dénature & l'anéantit: après cela, Plutarque peut-il éxiger d'Anaximandre qu'il donne de son premier principe une définition positive, qui le détruiroit nécessairement? Ne devoit-il pas, au contraire, sçavoir gré au disciple, d'avoir senti la méprise de son maître, qui en donnant à l'Eau la qualité de premier principe, la rendoit par là exclusive d'elle-même? Ne voyoit-il pas enfin, qu'il implique contradiction, qu'aucun corps particulier, tel que l'Eau, l'Air, la Terre, &c. soit le premier principe de tous les corps, & qu'on auroit esté fondé à demander à Anaximandre, quelle estoit l'origine de celuy-là même qu'il auroit regardé comme tel, par rapport à tous les autres! Ciceron qui se connoissoit en absurdité, au moins aussi bien que Plutarque, & qui rapporte comme luy la doctrine d'Anaximandre sur le premier principe, se garde bien d'en faire une critique si peu raisonnable; & il ne paroît point surpris que Thalès n'eût pas pû persuader son disciple de sa doctrine à l'égard de l'Eau: *Thales ex aqua dixit constare omnia,* *Cicer. Quæst.* *at hoc Anaximandro populari ac sodali suo non persuasit, is enim* *Acad. lib. 2.* *infinitatem naturæ dixit esse à qua omnia gignerentur.*

Mais non seulement Anaximandre supposoit la matiére infinie, dans la vûe d'assûrer des fonds inépuisables à l'immense fécondité de la nature, il faisoit encore préceder & suivre chacun des Mondes particuliers qu'elle enfantoit successivement, d'une infinité d'autres Mondes, qui tour à tour alloient se perdre dans son sein, & y reprendre de quoy devenir eux-mêmes le premier principe de ce qu'ils avoient esté. Je suis persuadé qu'il faut entendre ainsi les termes de κόσμους ἀπείρους dont se

ſervent Plutarque, Diogene-Laërce & Euſebe, & non dans le ſens que l'ont entendu les trois quarts de leurs Interpretes : comme ce point particulier a eſté plus amplement traité par Euſebe que par les autres, je me contenteray de vous rapporter icy un paſſage tiré du 8.ᵉ chapitre de ſa Préparation Evangelique, ſur lequel je feray quelques réflexions.

« Aprés Thalès vint Anaximandre ſon ami, qui prétendit » que l'Infini eſtoit la cauſe de la génération & de la corruption » de toutes choſes ; les Cieux, ſelon luy, & une infinité de Mon» des eſtoient formez du même principe, & il adjoûtoit que la » génération eſtoit fort antérieure à la corruption, toutes ces » choſes ſe ſuccedant les unes aux autres, par une eſpéce de cir» culation qui ſe faiſoit de toute éternité. » Il eſt conſtamment queſtion dans ce paſſage, de trois eſpéces d'Infinis bien diſtinguez les uns des autres, un Infini en grandeur, cauſe & premier principe de tout, τὸ ἄπειρον φάναι τὴν αἰτίαν πᾶσαν ἔχειν τῆς τοῦ παντὸς γενέσεώς τε καὶ φθορᾶς. D'un Infini en nombre, τοὺς ἅπαντας ἀπείρους ὄντας κόσμους. Enfin d'un Infini en durée : ἐξ ἀπείρου αἰῶνος ἀνακυκλουμένων πάντων αὐτῶν. Et ces trois infinis ſont tellement arrangez, que le ſecond eſt le produit du premier, comme le troiſiéme eſt le réſultat du ſecond : de l'infini en grandeur ſort une ſucceſſion infinie de Mondes, qui forment eux-mêmes une durée qui n'a ni commencement ni fin.

De là, cette immutabilité de tout compatible avec le changement des parties : τὰ μὲν μέρη μεταβάλλειν, τὸ δὲ πᾶν ἀμετάβλητον εἶναι. Le premier infini, c'eſt-à-dire, l'infini tout entier en grandeur ne change point, parce que ne produiſant à chaque inſtant qu'une certaine quantité d'effets, ou pluſtoſt ne perdant jamais de luy-même, ou, ce qui eſt la même choſe, de ſa généralité vague, qu'une quantité égale à celle des Eſtres produits, il ne change jamais que par des altérations partielles, inceſſamment compenſées par un pareil nombre d'Eſtres antérieurement produits, qui cedant la place aux ſurvenants, vont ſe replonger dans le cahos du premier principe, s'y dépouillent en y rentrant de leurs formes particuliéres, redeviennent une partie de luy-même, égale à celle qu'il vient d'employer, & réparent ainſi,

Diog. Laert. in Anaxim.

par une circulation ſans fin, les pertes continuelles que luy coûte une fécondité qui ne s'épuiſe jamais.

Et voilà ce qui me détermine encore à croire qu'Anaximandre n'admettoit point de ſimultaneité ou de ſynchroniſme dans l'éxiſtence de ces Mondes qu'il ſuppoſoit en nombres infinis; car l'infini de ces Mondes coéxiſtants eſtant certainement équivalent à l'infini en grandeur, l'infini en grandeur auroit eſté forcé de changer tout entier, en ſe revêtant tout à la fois, pour la production de ces Mondes, d'une infinité de formes, ce qui luy auroit fait perdre le caractére de ſon eſtre, qui conſiſte à n'en avoir aucune: en un mot, la coéxiſtence de ces Mondes infinis en nombre entraîne néceſſairement la tranſmutation ſimultanée de tout l'infini en grandeur, & par conſéquent la ruine entiére du ſyſteme d'Anaximandre, qui croyoit le total à l'abri des changements que les parties priſes en détail, pouvoient éprouver tour à tour.

Je pourrois adjoûter encore, que la circulation de ces Mondes, ſi clairement marquée dans Euſebe, *ἀνακυκλουμένων πάντων αὐτῶν*, eſt incompatible avec leur éxiſtence contemporaine, mais je n'ay déja que trop long-temps abuſé de voſtre patience; je ſens combien de pareils détails ont de ſéchereſſe par eux-mêmes, & je ſuis très convaincu de mon impuiſſance à les rendre moins ennuyeux: je finiray donc par un paſſage de Themiſtius à la gloire d'Anaximandre. « Il fut, dit-il, le premier entre les Grecs qui oſa s'élever au-deſſus de la mauvaiſe « honte que leurs plus grands hommes avoient eûe juſques-là, de « mettre au jour un ouvrage de leur façon; il ne ſe crut point « deshonoré en faiſant part au public de ce qu'il avoit composé « ſur la Nature, & il fit évanouir par ſon courage à cet égard, un « préjugé dont la durée nous auroit ſans douté coûté bien cher [a]. »

[a] Ὅτι ἐθάῤῥησε πρῶτος ὧν ἴσμεν Ἑλλήνων λόγον ἐξενεγκεῖν, περὶ φύσεως συγγεγραμμένον· πρὶν δὲ εἰς ὄνειδος καθειστήκει, τὸ λόγους συγγράφειν. *Themiſt. Orat.* 26.



RECHERCHES SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES D'ARCHILOQUE.

Par M. l'Abbé SEVIN.

17. de Mars 1733. GYGÉS occupoit le trône de Lydie, lorsque les Poësies d'Archiloque commencérent à faire du bruit dans les

Herod. pag. 5. diverses Provinces de la Grece. Tel est le sentiment d'Hérodote, dont le témoignage doit en quelque maniére décider la question. Moins éloigné du temps auquel vivoit ce Poëte célébre que les autres Ecrivains, il se trouvoit plus à portée qu'aucun d'eux de consulter les monuments propres à le guider dans de semblables recherches; il est constant d'ailleurs que les ouvrages d'Archiloque estoient alors entre les mains de tout le

Ælian. Var. hist. lib. 9. cap. 23. *Synes. p. 156.* monde. Là, au rapport d'Elien & de Synésius, il entroit dans un détail très circonstancié des particularitez de sa vie les plus remarquables. S'imaginera-t-on que parmi ce grand nombre de faits il n'y en eût pas un seul à la faveur duquel Hérodote se vît en estat de démêler l'époque dont il vouloit instruire la postérité? Pour moy, j'ay de la peine à me le persuader, surtout quand je considére que cet Historien employe les expressions les moins équivoques: on va en juger. *Il est fait mention de Gygès,* dit-il, *dans les Trimétres d'Archiloque, qui florissoit*

Scal. in Euseb. *sous le regne de ce Prince.* A entendre parler Joseph Scaliger, ce raisonnement péche contre toutes les régles de la Dialectique. Un Auteur raconte les actions de quelque Prince, donc l'un & l'autre sont contemporains! Il est visible, adjoûte cet habile critique, que jamais conséquence ne fut moins exacte. C'est ce que personne ne s'avisera de luy contester; mais cette accusation est un peu hazardée: le passage dont il s'agit renferme deux propositions; la premiére, que le nom de Gygès se rencontroit dans les Trimétres d'Archiloque; la seconde, que

quelques-unes de ses Poësies avoient esté publiées du vivant de ce Prince, & ces deux propositions ne presentent point du tout le sens que Scaliger prétend donner au texte d'Hérodote: Ecrivain trop judicieux pour tomber dans une méprise également absurde & grossiére, il auroit bien dû nous conserver la date précise de la naissance d'Archiloque; peut-estre néantmoins ne sera-t-il pas absolument impossible d'en déterminer le temps, à quelques années près, & cela sur la foy d'un Oracle qui se lit encore aujourd'huy dans la Préparation d'Eusébe de Césarée. Il y est rapporté que des affaires importantes obligérent les Pariens de députer à Delphes Télésiclès pere d'Archiloque. L'Oracle, interrogé, commença par prédire à Télésiclès que la gloire de son fils passeroit jusqu'aux siécles les plus reculez: il luy ordonna ensuite d'exhorter ses citoyens à envoyer une Colonie dans l'Isle de Thasos. Il résulte de là que la naissance d'Archiloque & la fondation de Thasos sont des événements qui ne sçauroient estre séparez que par un intervalle assez médiocre. Or Clement d'Alexandrie, d'après Denys, chronologiste très renommé, place dans la quinziéme Olympiade l'establissement des Pariens à Thasos; & par conséquent Cicéron a pû, conformément aux loix de la bonne chronologie, assûrer qu'Archiloque est venu au monde sous le regne de Romulus. Telle est la signification naturelle du mot *fuit*, qui répond à celuy d'ἐγένετο, terme dont vraysemblablement s'estoit servi l'Ecrivain grec, que copioit cet Orateur: autrement la faute seroit inexcusable. Lors de la mort de Romulus, Archiloque estoit encore enfant, & il est évident que son nom ne sçauroit avoir esté connu avant l'avénement de Tullus Hostilius à la Couronne; c'est ce qu'a bien apperçû Cornelius Népos: témoin ce passage, dont on est redevable à l'attention d'Aulu-Gelle, *Archilochum autem Nepos Cornelius tradit, Tullo Hostilio Romæ regnante, jam tum fuisse poëmatis clarum & nobilem.* Les chronologistes grecs luy avoient frayé le chemin, Tatien, du moins, qui dans ses supputations suit presque toûjours des guides respectables par leur ancienneté, rapporte à la vingt-troisiéme olympiade, les ouvrages qui ont acquis à Archiloque

Euseb. Præp. pag. 227.

Clem. Alexan. Strom. lib. 1. pag. 398.

Cicer. Tuscul. pag. 3.

Aulu-Gell. p. 792.

Tatian. p. 143.

une si haute réputation. Que penser après cela de l'inadvertance de Solin, qui le fait contemporain des Curions, fameux Orateurs Romains, postérieurs constamment de quelques siécles à cet illustre Poëte. Il estoit fils de Télésiclès, qui tenoit un rang considérable dans Paros sa patrie, la commission dont il fut honoré en est une preuve convaincante. On a vû déja que ses citoyens l'avoient mis à la tête de la députation, qui estoit chargée de consulter l'Oracle, au sujet d'une Colonie que la République, suivant toutes les apparences, souhaitoit établir à Thasos, Isle située dans le voisinage de la Thrace. Télésiclès, en son particulier, dut estre très satisfait du succès de son voyage. Ce fut à cette occasion que la Prestresse de Delphes luy annonça que le nom de son fils seroit à jamais mémorable. Une prédiction dont les plus modestes alors auroient tiré vanité, probablement ne fut point oubliée dans les Poësies d'Archiloque, il n'y avoit obmis aucune des circonstances qui pouvoient luy faire quelque honneur : & graces à son attention, l'on sçait que Tellis estoit son bisayeul. Il est à présumer que la naissance ou les qualitez personnelles avoient rendu ce Tellis extrêmement recommendable : Archiloque se seroit-il avisé de compter parmi ses ancêtres un homme obscur & entiérement ignoré? On ne connoît point aujourd'huy quel estoit le Tellis dont il s'agit ; & il paroît même que du temps de Pausanias on n'estoit guéres mieux informé de ses aventures. La seule chose qu'on puisse inférer du passage de cet Auteur, c'est que Tellis faisoit son séjour à Paros, & qu'il accompagna Cléobée, lorsque cette Prestresse résolut d'instituer dans l'Isle de Thasos les mystéres de Cérès. Il est aisé de démêler à travers toutes ces ténébres, que les Pariens avoient peu de maisons plus distinguées que celle d'Archiloque ; Télésiclès son pere en ternit l'éclat par un mariage inégal, il avoit épousé une Esclave qui s'appelloit Enipo. Les Grecs regardoient avec un souverain mépris ces sortes d'alliances, & la honte en rejaillissoit jusques sur les enfants, qui par là se trouvoient souvent exposez aux plaisanteries de leurs compatriotes : l'Enipo dont je parle fut la mere d'Archiloque. Dès sa plus tendre jeunesse, un goût

Solin. pag. 8.

Archil. apud Pausan. lib. 10. pag. 866.

Ælian. l. 10. cap. 13.

dominant l'engagea à cultiver la Poësie, dont les charmes n'étoufférent point en luy le desir de se signaler dans le mêtier de la guerre. On a remarqué cy-dessus que les Pariens avoient envoyé une Colonie à Thasos : les nouveaux habitants, non contents de posséder tranquillement une Isle riche & abondante, songérent bien-tost à s'aggrandir aux dépens de leurs voisins. Les premiers efforts des armes Thasiennes tombérent sur Strymé & Galepsus, elles furent emportées. Les Saïens, peuples de Thrace, à qui le pays appartenoit, formérent le dessein de chasser les estrangers des places dont ils s'estoient injustement emparez ; la guerre se fit avec vigueur, & malgré les secours des Pariens, la République de Thasos essuya quelques disgraces. Archiloque servoit dans ces troupes auxiliaires, & bien luy en prit de s'estre, comme la pluspart des Grecs, exercé à la course, la vîtesse de ses pieds le déroba à la poursuite des ennemis, cependant il se vit obligé de jetter son bouclier, dont le poids l'embarrassoit extremement dans sa fuite, il le confesse luy-même : *J'ay perdu mon boucher*, dit-il, *mais j'ay conservé ma vie, & il ne me sera pas mal-aisé d'en recouvrer un meilleur que le premier.* Ces tours ingénieux ne le justifiérent point dans l'esprit du Public ; les Loix establies dans la pluspart des Estats de la Grece, punissoient sévérement ceux des Citoyens qui, lors d'une déroute, abandonnoient leur bouclier : & on ne choque jamais impunément des maximes universellement reçûes, & consacrées par les avantages qui en reviennent à la societé. En effet, ces vers, quoyque très-bien tournez, attirérent à leur auteur les affronts les plus sanglants. La curiosité l'avoit conduit à Sparte, à peine les Magistrats furent-ils informez de son arrivée, qu'ils luy ordonnérent de sortir de la ville dans le moment même ; c'est ainsi que Plutarque le rapporte. Si l'on en croit Valére-Maxime, les traits obscénes & mordants qu'Archiloque avoit répandus dans ses Poësies, le firent bannir de Lacédémone. Ces deux narrations peuvent estre véritables, du moins elles ne sont point opposées. Je ne voudrois pas cependant accuser Archiloque de lâcheté ; de quel front un homme entiérement décrié de ce

Plut. tom. 2. pag. 239.

Idem ibidem.

Valer. Max. lib. 6. cap. 3.

Plut. tom. 2. pag. 627. Athen. p. 653. Dio Chryſ. p. 309. Galen. t. 12. pag. 483.

côté-là, eût-il oſé ſe donner à la face de toute la Grece le titre glorieux de ſerviteur du Dieu Mars? luy ſeroit-il convenu de s'élever avec tant de hauteur contre ces guerriers, qui ne ſont occupez que du ſoin de leur parure? Ajoûtez à cela, que depuis la défaite des Thaſiens, Archiloque ne diſcontinua pas de porter les armes, & qu'enfin il mourut en combattant valeureuſement pour la deffenſe de ſa patrie. Cecy poſé, l'abandon du bouclier ne ſera pas un manque de courage de la part d'Archiloque. La réſiſtance l'expoſoit à un danger inévitable, & ſans aucun fruit pour la République, qui par là auroit eſté privée d'un citoyen, dont les ſervices pouvoient luy eſtre très-utiles dans des occaſions plus heureuſes. Il faut avouer pourtant que la bravoure dont Archiloque fait parade, n'eſt appuyée que ſur ſon propre témoignage, & ſon témoignage, peut-eſtre, ne paroîtra pas une preuve bien déciſive. Les Poëtes de ſon caractére ſe font rarement un ſcrupule de dire, & beaucoup de bien d'eux-mêmes, & beaucoup de mal d'autruy. Quoy qu'il en ſoit, les Saïens, après bien des batailles, cédérent aux habitants de Thaſos les villes de Strymé & de Galepſus; ils en eſtoient encore les maîtres, au rapport d'Herodote, lorſque Xerxès porta la guerre dans le ſein de la Grece. Le traité conclu, les Pariens reprirent le chemin de leur patrie, & Archiloque les y ſuivit: il devint alors paſſionément amoureux de Néobulé fille de Lycambe, qui s'engagea ſolemnellement à la luy donner en mariage. Archiloque ſe flattoit des plus douces eſpérances, lorſqu'un concurrent plus riche vint luy enlever le cœur de ſa maiſtreſſe. Ni elle, ni Lycambe ſon pere ne furent point à l'épreuve de l'intereſt; malgré des ſerments ſouvent réiterez, on ne balança point à congédier le Poëte, qui dès ce moment là n'écouta plus que ſon reſſentiment, il éclata par diverſes pieces de vers, que la rage & le deſeſpoir avoient dictées. La médiſance & la calomnie y eſtoient également employées, il attaqua ſans ménagement la ſageſſe de Néobulé & de ſes ſœurs; ce qui, ſelon la remarque judicieuſe de l'Auteur d'une Epigramme de l'Anthologie, ne ſçauroit guéres ſe concilier avec les vifs empreſſements dont avoit eſté accompagnée la recherche d'Archiloque.

Anthol. p. 336.

d'Archiloque. L'infortuné Lycambe fut accablé des coups que ce Poëte luy portoit continuellement. Les vers qui le mettoient en pieces estoient entre les mains de tout le monde, & on les chantoit publiquement : une persecution si cruelle rendit la vie odieuse à Néobulé, &, suivant quelques Ecrivains, à ses sœurs mêmes, qui, à l'exemple de leur pere, se pendirent de douleur. Archiloque, fier de ces premiers succès, ne ménagea plus personne, & chaque jour on voyoit éclorre des ouvrages sanglants contre ceux de ses citoyens qui avoient eu le malheur de luy déplaire. De ce nombre furent Chidus, Charilas & Periclès, dont Aristide, Eustathe, & quelques autres nous ont conservé les noms. De quoy n'est point capable un Poëte, qui aux talents de l'esprit ne joint pas les qualitez du cœur. Archiloque, dans Elien, se fait gloire d'avoir déchiré la réputation de ses amis, & de ne s'estre pas épargné luy-même. Des caractéres si pervers sont le fleau de la societé; cependant Archiloque, au jugement de Dion Chrysostome, est un present que le Ciel a fait aux hommes, pour les ramener à la pratique de la vertu. Il faut l'avouer, cette réflexion est digne d'un sophiste ; mais des gens sensez se donneront bien de garde d'admettre des principes qui autoriseroient les calomnies les plus atroces. Il est permis de s'élever contre le vice, il ne le fut jamais de deshonorer autruy : il semble pourtant qu'Archiloque s'estoit fait une loy de respecter la mémoire des morts, & il seroit à souhaiter que la pluspart des Ecrivains eussent la même délicatesse. Au reste, l'acharnement contre les vivants luy suscita un nombre prodigieux d'ennemis, & les desordres ausquels il se livroit sans reserve, achevérent de luy aliener l'esprit de ses citoyens. Il estoit parvenu à séduire une partie des femmes & des filles de Paros, mais ses conquestes auroient eu moins de charmes pour luy, si le Public les eût ignorées. Il prit donc le soin de l'en instruire dans ses poësies, & cela, avec si peu d'égards pour les bienséances & pour l'honnêteté, que l'Empereur Julien crut devoir en interdire la lecture aux Prestres du Paganisme. Une conduite si derangée le réduisit bien-tost à la plus affreuse pauvreté, il chercha vainement des secours dans la generosité de

Aristid. tom. 2. pag. 294.
Eust. in Hom. pag. 1630.
Dio Chrysost. pag. 397.
Archil. apud Clem. Strom. l. 6. pag. 73.
Julian. p. 549.

ſes compatriotes. Abandonné de tout le monde, il ſe flatta de trouver à Thaſos un aſyle contre les diſgraces de la fortune. Quelque temps avant que de quitter ſa patrie, il luy eſtoit arrivé un malheur qui l'avoit ſenſiblement affligé, c'eſtoit la mort de ſon beau-frere, qu'une violente tempeſte avoit fait périr au milieu des flots. Il compoſa à ce ſujet un Poëme, dont les anciens parlent avec de grands éloges, ſa douleur y eſtoit exprimée de la maniére la plus touchante. Perſuadé néantmoins que les ſuites du chagrin ſont toûjours funeſtes, il finiſſoit par y dire que des torrents de larmes ne rendroient pas le ſort de ſon beau-frere plus heureux, & que loin de ſe conſumer par d'inutiles regrets, il alloit deſormais chercher dans le vin & dans les plaiſirs des remedes à ſes afflictions. Je reviens au voyage qu'Archiloque fit à Thaſos : il comptoit infiniment ſur la reconnoiſſance d'une Colonie, qui devoit en partie ſon eſtabliſſement à Téléſiclès ſon pere, luy-même l'avoit bien ſervie dans la guerre contre les peuples de la Thrace. De ſi belles eſpérances ne tardérent pas à s'évanouir, & perſonne ne s'empreſſa de luy procurer les ſoulagements dont il avoit beſoin. Il eut beau repreſenter aux Thaſiens que l'Oracle luy avoit commandé de ſe retirer dans leur Iſle, ils furent ſourds, & à ſes prieres, & aux ordres du Dieu qui préſidoit à Delphes. De l'humeur dont eſtoit Archiloque, des procedez ſi durs ne pouvoient demeurer impunis; peu touché des bienfaits, il reſſentoit vivement les injures, & il ne tint pas à luy que les Thaſiens ne ſuiviſſent l'exemple de Lycambe & de ſes filles : le deſir de ſe venger de leur ingratitude produiſit pluſieurs pieces de vers très inſultantes, & les habitants de Thaſos ſe repentirent ſans doute d'en avoir mal uſé avec un Poëte, dont les plus riches preſents auroient à peine ſuſpendu la malignité. Tant d'indifférence de la part de ſes compatriotes, l'obligea d'avoir recours aux autres peuples de la Grece. On a déja obſervé que les Lacédémoniens ne voulurent pas même luy permettre de coucher dans leur ville. Il fut plus heureux à Olympie, la célébration des jeux y attiroit des Spectateurs de toutes parts, un pareil théatre eſtoit digne de ſa grande réputation : il en

Plut. tom. 2. pag. 33.

soûtint merveilleusement l'éclat par l'hymne à l'honneur d'Hercule, dont Pindare & plusieurs Anciens ont transmis la mémoire à la postérité. La musique, ainsi que les paroles, estoient de la composition d'Archiloque : tous les Auditeurs admirérent son habileté en l'un & en l'autre genre. Non content de cultiver la Poësie avec un succès prodigieux, il fit dans la Musique des découvertes également curieuses & importantes : je n'entreprendray pas de les expliquer icy ; un de nos sçavants Confréres, aussi profond dans la connoissance de cet Art que je le suis peu, a démêlé avec autant d'érudition que de justesse, les changements & les augmentations, dont la Musique avoit obligation aux lumiéres d'Archiloque. Il estoit difficile que des piéces travaillées par un maître tel que luy, ne fussent infiniment agréables aux Grecs, amateurs passionnez de nouvelles découvertes. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'hymne dont il s'agit estoit encore destinée, du temps de Pindare, à célébrer le triomphe de ceux qui avoient remporté des victoires aux Jeux Olympiques. La gloire qu'Archiloque s'y estoit acquise contribua beaucoup, suivant toutes les apparences, à luy regagner le coeur des Pariens. Il retourna dans sa patrie, qui, quelque temps après, eut le malheur de le perdre : il fut tué, au rapport de Plutarque, par un certain Calondas natif de Naxos. Cet Auteur ajoûte qu'il portoit le surnom de Corax. Héraclide en fait son nom propre, & d'autres l'appellent Archias. Si la pluspart des Grecs ne furent pas fâchez d'estre délivrez d'un Censeur incommode, les Dieux en revanche parurent s'interesser à la mort d'Archiloque : en voicy la preuve. Calondas estant venu à Delphes, l'Oracle luy ordonna de sortir du Temple ; vous avez trempé vos mains, luy dit-il, dans le sang du serviteur des Muses & du mien. Le meurtrier, qui ne se croyoit pas coupable, prit la liberté de répréfenter au Dieu que les Loix autorisoient la deffense de soy-même, & qu'il s'estoit vû contraint de garantir ses jours aux dépens de ceux d'un ennemi qui le pressoit sans relâche, & sous les coups duquel il seroit tombé infailliblement. Ces remontrances, quoyque très-raisonnables, ne furent point écoutées d'abord. Enfin,

Plut. tom. 2. pag. 460.

Heracl. p. 18. Oenom. apud Euseb. præpar. pag. 228.

Plut. tom. 2. pag. 460. Suid. tom. 1. pag. 346. Oenom. apud Euseb. præpar. pag. 228. Orig. adv. Cel. pag. 124.

après bien des ſupplications, l'Oracle eut la bonté de recevoir ſes excuſes, mais en même temps il luy commanda d'appaiſer les manes d'Archiloque. Œnomaus & Origene trouvent très-mauvais que les Dieux ſe ſoient déclarez ſi hautement en faveur d'un homme, que des vices honteux & une médiſance effrenée rendoient indigne de leur protection. Quelque ſujet que les Pariens euſſent de ſe plaindre de leur Citoyen, ils ne laiſſérent pas de luy décerner de grands honneurs. Sa mémoire ne fut pas en moindre vénération dans le reſte de la Grece; on y célébroit tous les ans, & nous en avons la preuve dans une Epigramme de l'Anthologie, on y célébroit, dis-je, l'anniverſaire de la naiſſance d'Homére & d'Archiloque, ils eſtoient regardez l'un & l'autre comme les deux plus excellents Poëtes que la Nation eût produits, témoins ces paroles de Velleius Paterculus, *Neque quemquam alium cujus operis primus Author fuerit, in eo perfectiſſimum præter Homerum & Archilochum reperiemus.* Chacun d'eux avoit des Rapſodes qui chantoient leurs vers dans les Aſſemblées publiques de la Grece: le fait eſt rapporté par Athenée, & rien, à mon avis, ne fait mieux voir juſqu'à quel point on eſtimoit leurs ouvrages; il ne faut donc pas s'étonner ſi parmi les themes de nativité des plus illuſtres perſonnages, on trouve celuy d'Archiloque dans les livres de Firmicus. Il l'avoit tiré, ſans doute, des anciens Aſtrologues Grecs, qui prétendoient, à la faveur des regles de leur art, deviner, quoyqu'après coup, les mortifications que l'humeur ſatirique de ce Poëte devoit neceſſairement luy cauſer. Jamais Ecrivain ne fut plus mordant, & de là eſt venu ce proverbe ſi connu Ἀρχίλοχον πατεῖς, proverbe dont le ſens naturel eſt, qu'irriter Archiloque, & marcher ſur un ſerpent, c'eſtoit s'expoſer à un danger à peu-près égal. Je ne ſerois pas éloigné de croire que les calomnies & les obſcénitez répanduës dans ſes Poëmes avoient beaucoup contribué à leur perte: ce qu'il y a de vray, c'eſt qu'aucun d'eux n'eſt échappé aux injures du temps; & à peine reſte-t-il aujourd'huy quelques titres de ce grand nombre d'ouvrages qu'il avoit compoſez.

Ariſtot. Rhet. lib. 2. 505. Anthol. p. 212. Vell. Pat. l. 1. cap. 5. Firm. p. 173.

Dans le compte que je me ſuis propoſé d'en rendre, je

commenceray par une piéce de luy, où estoient contenuës ses aventures particuliéres. Synesius est celuy des anciens qui parle le plus clairement de ce morceau ; il assûre qu'Archiloque & Alcée avoient employé leur éloquence à écrire chacun sa propre vie, & qu'à l'aide de ce travail, la postérité conservoit encore le souvenir de leurs peines & de leurs plaisirs. Il résulte de ce texte, qu'Archiloque avoit rassemblé dans un Poëme les divers événements qui le regardoient, & que ce Poëme, du temps de Synesius, estoit entre les mains de tout le monde : c'est-là probablement que Critias avoit puisé tant de particularitez qui font si peu d'honneur à la mémoire du Poëte Parien. Ecoutons Ælien : « Critias reproche à Archiloque d'avoir dit beaucoup « de mal de luy-même ; sans le soin qu'il a pris de se démasquer aux « yeux de toute la Grece, sçauroit-on qu'Enipo sa mere estoit « une esclave ? sçauroit-on que chassé de Paros par une affreuse « pauvreté, il fut contraint de se jetter entre les bras des Thasiens, « qui bientost après l'eurent en horreur ? sçauroit-on enfin que ses « amis, également comme ses ennemis, estoient l'objet de sa médisance ? « N'est-ce pas luy qui nous a instruit de ses adultéres, de « ses deréglements & de ses débauches outrées ? & ce qui est encore « plus honteux, d'autres que ce Poëte nous ont-ils appris que « par la derniére des lâchetez il avoit abandonné son bouclier ? » Un détail si circonstancié appartient visiblement, si je ne me trompe, à l'ouvrage que Synesius indique ; on ne sçauroit nier qu'Archiloque n'y raconte avec beaucoup de franchise les choses les plus propres à ternir sa réputation : Critias néantmoins luy fait un crime de sa sincerité, & veritablement le ton de plaisanterie avec lequel il parle de ses mauvaises actions, en développant la dépravation de son cœur, doit naturellement exciter l'indignation de ceux qui ont quelques sentiments d'honneur & de vertu. Rien de moins mesuré que les fragments de cette production d'Archiloque, citez par les Anciens. Il n'est aucun de ces fragments qui ne soit en vers hexametres & pentametres. Nicephore scholiaste de Synesius est donc inexcusable, d'avoir mis le Poëme dont il s'agit au nombre des Poëmes héroïques.

Mais de tous les ouvrages d'Archiloque, il n'y en avoit pas

où les regles des bienséances eussent esté violées plus ouvertement que dans ses Epodes, c'est le titre que portoit le recueil des différentes piéces dans lesquelles il déchiroit impitoyablement Lycambe, Néobulé sa fille, & plusieurs autres Pariens, distinguez ou par leurs emplois ou par leur naissance. Les critiques modernes sont extrêmement partagez sur la veritable signification du mot Epode. Dans les Poësies grecques, l'Ode estoit divisée en strophe, antistrophe & l'épode, qui en faisoit constamment la derniére partie. Il est indubitable que l'Epode prise en ce sens, ne sçauroit convenir à la collection que j'examine presentement, & là-dessus chacun a bâti des systemes à sa maniére; le mieux fondé de tous, à mon avis, est celuy qu'adopte M. Dacier: il prétend d'après Marius Victorinus, que dans ces piéces d'Archiloque, un grand vers en précedoit toûjours un petit, & que ce petit vers, qui s'appelloit Epode, avoit donné le nom à tout l'ouvrage. Il ne sera pas inutile de copier les paroles de Victorinus*, qui sont très-propres à éclaircir la question. *L'Epode*, dit-il, *est la troisiéme partie, ou la fin de l'Ode Lyrique, c'est pourquoy ce qui suivoit après la strophe & l'antistrophe estoit appellé Epode, du grec* ἐπᾴδειν, *qui signifie chanter après, & de là ce nom a passé aux Odes qui ont deux vers inégaux; car comme dans la Poësie lyrique l'Epode finissoit le chant, de même dans ces odes le sens est fini par le petit vers, qui est par cette raison appellé Epode.* En quoy il est parfaitement d'accord avec les autres Grammairiens, sur le témoignage desquels, ce me semble, de pareilles contestations doivent estre décidées. Les écrits en question subsistoient alors, ils les avoient vûs, ils en connoissoient la disposition, & dès lors on doit les écouter preferablement aux Critiques modernes, qui n'ont eu aucun de ces avantages. Il est donc incontestable que le petit vers qui marchoit toûjours à la suite d'un plus grand, constituoit la nature

Gali. tom. 4. pag. 704. Arist. tom. 1. pag. 980.

* *Victor. pag. 2555. Epodos est tertia pars aut periodus Lyricæ odes, igitur quæ post strophen & antistrophen Epodon dicebatur: ἐπᾴδειν quidem, ut super canere. Hinc sumptum vocabulum in has Epodas quæ binos versus impares habent, nam ut illæ canticum finiebant, sic hæ sensum versu insequenti.*

de l'Epode: mais estoit-il absolument nécessaire que de ces deux vers l'un fût trimetre & l'autre dimetre, c'est-à-dire, que le premier fût un vers iambe de six pieds, & le second de quatre? M. Dacier s'est déclaré en faveur de ce sentiment, qui néantmoins me paroît destitué de toute vraysemblance. Les Anciens sont les seuls juges, au tribunal desquels on puisse en appeller dans ces sortes de disputes; or ils comprennent dans la classe des Epodes, certains vers qui n'ont rien de commun ni avec les trimetres ni avec les dimetres: ἐν ᾗ βακχυλιάδης, qui fait la moitié d'un pentametre, entroit, suivant Hephæstion, dans les Epodes d'Archiloque. Terentianus Maurus admet la même mesure précedée d'un dactyle. *Heph. Ench. pag. 2250. Terent. pagin. 2422.*

Præmisso hexametro dulcem subnectit Epodon,
Talis Epodus erit.
Tibia docta precor, tandem mihi dicere versus
Desine Mænalios.
Hoc doctum Archilochum tradunt genuisse magistri,
Tu mihi, Flacce, sat es.

Ce texte n'est point équivoque; icy le premier vers est hexametre, & le second semi-pentametre. De cet arrangement naissoit une Epode, & par conséquent elle n'embrassoit point le trimetre & le dimetre comme parties essentielles. Son caractére distinctif estoit le grand & le petit vers; permis après cela de choisir le genre de vers qui convenoit le plus au goût & à l'inclination des Poëtes: la preuve de la liberté dont ils jouissoient là-dessus, se trouve dans le même Terentianus Maurus. *Terent. pagin. 2430.*

Talis carminibus Flacci reperitur Epodos,
Laudabunt alii claram Rhodon aut Mytilenen,
Aut Ephesum, bimarisve Corinthi
Mœnia, vel Baccho Thebas, vel Apolline Delphos
Insignes, aut Thessala Tempe;
Namque pedes primos versu si reddo secundo,
Integer hexametros stabit, nec fiet Epodos.

Si ces deux témoignages de Terentianus estoient moins précis,

il me seroit aisé de faire venir à son secours Diomede, Marius Victorinus & Plotius; je me contenteray de renvoyer les lecteurs aux divers endroits de ces Grammairiens, qui peuvent éclaircir la difficulté; & ceux qui voudront bien les consulter, acheveront de se convaincre que le petit vers précedé d'un grand, constituoit la nature des piéces épodiques, & que ces piéces recevoient des vers dont la mesure estoit très-différente de celle des trimetres & des dimetres. Ce qui a engagé M. Dacier dans l'opinion contraire, est un passage de Terentianus, dans lequel, à l'occasion des dimetres, il dit:

Terent. pagin. 2438.

Tales trimetris subdidit Flaccus suis,
Ut carmina ostendunt decem,
Ibis liburnis inter alta navium,
Amice, propugnacula;
Archilochus isto sævit iratus metro
Contra Lycambem & filias.

Il conclut de là que, selon ce Grammairien, les dix premiéres Odes d'Horace ont donné le nom à tout le livre, car, adjoûte-t-il, quoyque dans les autres odes, si on en excepte les deux derniéres, il y ait aussi un petit vers après un grand, ces odes ne sont pas pourtant proprement épodes, parce que, comme je viens de l'expliquer, on ne donnoit ce nom qu'aux piéces qui avoient un dimetre ïambique après un ïambique trimetre, comme dans les Poësies d'Archiloque. Ce n'est pas là le sens des paroles de Terentianus, qui bien examinées, signifient seulement qu'Horace dans les dix premiéres odes de son cinquiéme livre, n'a employé que des trimetres & des dimetres; il n'a jamais prétendu que les piéces qui suivoient des mesures différentes ne fussent pas de veritables Epodes, autrement il se contrediroit luy-même. Les textes alleguez cy-dessus sont évidents, & ne sçauroient en façon du monde se concilier avec les hypotheses de M. Dacier; il contrediroit encore les autres Grammairiens, qui citent sous le titre d'Epodes des morceaux d'Archiloque, écrits en vers de plusieurs espéces, & aucun d'eux ne s'est

s'est avisé de les appeller des Epodes improprement dites. J'aurois néantmoins beaucoup de penchant à croire que les vers ïambiques de six & de quatre pieds regnoient principalement dans les odes qu'Archiloque avoit composées contre Lycambe & contre ses filles, raison qui vraysemblablement leur a fait donner le nom d'ïambes par quelques Auteurs, témoins ces vers d'Horace: *Horat. Epist. lib. 1. epist. 14.*

> *——————— Parios ego primus ïambos*
> *Ostendi Latio, numeros, animosque secutus*
> *Archilochi, non res & agentia verba Lycambem.*

C'est dans le même sens qu'Ovide dit: *Ovid. in Ibin vers. 53.*

> *Postmodo si perges, in te mihi liber ïambus*
> *Tincta Lycambeo sanguine tela dabit.*

Ne pourroit-on pas inferer de là, que l'ouvrage d'Archiloque estoit connu sous le nom de Trimetres, & que cette dénomination devoit son origine aux vers de six pieds, dont la pluspart des odes en question estoient composées. Harpocration fait mention des trimetres de ce Poëte, qui peut-estre néantmoins appartenoient à des piéces absolument différentes; & la raison de ne point prononcer affirmativement là-dessus, est que parmi les fragments qui nous restent de luy, il y a quatre trimetres qui ne sont coupez par aucun petit vers. Ce qui pourtant ne prouve pas invinciblement que ce fragment-là même ne puisse se rapporter aux Epodes: dans celles d'Horace, ne se trouve-t-il pas des odes entiéres en vers ïambes de six pieds? & probablement il a suivi l'exemple d'Archiloque, qui paroît en avoir publié quelques-unes dont la mesure, du commencement à la fin, estoit uniforme; j'en juge par un lambeau de ce Poëte, qui se lit dans Stobée, il est de neuf vers tous égaux: Aristote qui rapporte le premier de ces vers, assûre qu'il estoit tiré d'une des piéces d'Archiloque contre Lycambe, & l'on sçait que le desir de se venger de ce Parien, donna naissance aux Epodes. Il est constant que Plutarque en attribuë l'invention à Archiloque, & les Anciens depuis ont cité sous ce titre le recueil d'odes *Plut. tom. 2. pag. 1141.*

qu'il avoit publiées dans le dessein de deshonorer & la mémoire de Lycambe, & celle de plusieurs de ses citoyens. Elles sont souvent désignées par le nom d'ἔπῳδος ou d'ἔπῳδοι, & quelquefois par celuy d'ἐπῳδή, comme dans Hephæstion & dans Zenobius. Ce que néantmoins je soupçonnerois assez volontiers estre une faute de copistes, qui à la place d'ἐπῳδῶν ζ', ou Epode septiéme, ont substitué ἐπῳδή, en réunissant ensemble ces deux mots. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Auteurs latins écrivent toûjours *Epodos*, soit qu'ils parlent des odes d'Archiloque, soit qu'il soit question de celles d'Horace, qui le premier des Romains porta dans sa patrie un genre de Poësie que les Grecs seuls avoient cultivé jusqu'alors. Je croirois cependant que Caton l'avoit prévenu; Plutarque le déclare en termes formels: Caton, selon luy, emporté par la colére & par la jeunesse, composa contre Scipion, & cela dans le goût d'Archiloque, des ïambes extrêmement satiriques & picquants; accusera-t-on Plutarque de s'estre trompé? il seroit mal-aisé de le prouver, & beaucoup plus naturel de dire que ces satires de la façon de Caton, n'estoient point venuës à la connoissance d'Horace. Combien d'Ecrivains, très-instruits d'ailleurs, ignorent les ouvrages de ceux qui les ont dévancez de quelques siécles.

Heph. p. 22.
Zenob. p. 140.
Plut. tom. 1. pag. 762.

Les chagrins que les épodes d'Archiloque luy avoient causez dans le sein de sa patrie, ne furent pas capables de le guerir du penchant malheureux qui l'entraînoit, comme malgré luy, du côté de la satire. La situation peu avantageuse de ses affaires, & la haine universelle de ses citoyens l'avoient obligé de chercher un asyle à Thasos; la mauvaise humeur l'y suivit, il ne se borna point à maltraiter les personnages les plus considérables de la Republique; l'Isle même dont ils estoient habitants ne fut point ménagée: la peinture peu favorable qu'il fait de son territoire, dût vivement offenser les Thasiens. Je n'en veux pas d'autre preuve que les deux ou trois fragments de ce morceau, qui se lisent encore aujourd'huy dans les écrits des Anciens. Les vers de ces fragments sont des ïambes trimetres, & à peu-près dans le goût des épodes, dont par cette raison-là même je n'ay pas cru devoir les séparer.

Cependant Archiloque ne s'estoit point renfermé dans ce genre de Poësie-là seul; on avoit de luy des Elegies, ou plustost des piéces composées en vers, dont le premier estoit hexametre, & le second pentametre; piéces qui dès lors n'ont rien de commun avec cette espéce de Poëme qu'on appelle ordinairement Poëme Elegiaque. Ce qu'il y a de vray, c'est qu'on n'apperçoit aucun vestige de plainte & d'amour dans les fragments de cet ouvrage d'Archiloque qui sont venus jusqu'à nous.

Celuy qu'il avoit publié lors du naufrage de son beau-frere, estoit de même écrit en vers hexametres & pentametres. Longin, critique très-judicieux, donne une grande idée de cette piéce; voicy comment il en parle. « Mais Homére ne met pas « pour une seule fois devant les yeux le danger où se trouvent les « matelots, & les représente, comme en un tableau, sur le point « d'estre submergez à tous les flots qui s'élevent, & imprime jusques dans ses mots & ses syllabes, l'image du péril. Archiloque « ne s'est point servi d'autre artifice dans la description du nau- « frage. » On ignore maintenant quel estoit le titre de cette pro- « duction d'Archiloque; les passages de Longin, le seul auteur qui en fasse mention, ne fournissent point matiére à des conjectures: le premier en cite deux vers, dont la mesure, comme je viens de le dire, est constamment élegiaque, & par conséquent Tollius n'auroit pas dû rapporter à ce Poëme le fragment qui se rencontre dans Héraclide; Archiloque, je l'avouë, y décrit un naufrage, mais quelle liaison imaginer entre des vers élegiaques & des vers trochaïques?

Au reste, les veilles de ce Poëte ne furent pas toûjours consacrées à des sujets profanes; il fit aussi des hymnes à l'honneur des Dieux. Celle qui contenoit les louanges d'Hercule luy attira les applaudissements de toute la Grece; il la chanta luy-même dans l'assemblée des Jeux Olympiques, & il eut la satisfaction de recevoir de la main des juges une couronne, qui d'ordinaire estoit la récompense du veritable mérite. C'est la seule des hymnes d'Archiloque dont on ait connoissance aujourd'huy, à moins pourtant qu'on ne place dans la même classe ses Dithyrambes & ses *Iobacchi*. En effet, ces deux espéces

Pind. Olymp. Od. 9. v. 1. ub. & ibi schol.

de Poëmes estoient uniquement destinées au culte de Bacchus, avec cette différence cependant, que les expressions peu usitées, les constructions bizarres & les figures hardies employées dans les Dithyrambes, les rendoient toûjours obscurs, & souvent inintelligibles. Les *Iobacchi* estoient & plus simples & plus naturels; on les nommoit ainsi des mots *Io, Io, Bacche,* qui entroient à différentes reprises dans la composition de ces hymnes.

Il ne sera pas si facile de démêler quel estoit le Telephe qu'Athenée met au nombre des ouvrages d'Archiloque. Le titre paroît indiquer une piéce de théatre, auquel cas le Telephe ne sçauroit estre de la façon de ce Poëte. Il est incontestable, & personne, je pense, ne s'avisera de le revoquer en doute, il est incontestable, dis-je, que de son temps la Comedie & la Tragedie estoient des amusements inconnus à la Grece. Il s'ensuit de là, ou qu'Athenée s'est trompé, ou que son texte est corrompu. Il est démontré que les Écrivains de l'antiquité ont beaucoup souffert de l'inadvertance des copistes; & je ne serois pas éloigné de soupçonner que dans cet endroit-cy le nom d'Archiloque a pris la place de celuy d'Archippus, Poëte comique de grande réputation. Il faut convenir néantmoins, que le Telephe ne se trouve point parmi les piéces dont les Auteurs grecs luy font honneur; mais leur silence ne prouve pas que ce morceau d'Archippus ne fût point cité ailleurs. A peine reste-t-il maintenant quelques parcelles de cette quantité prodigieuse de productions dont la Grece avoit enrichi la republique des Lettres, & il en est même plusieurs dont les titres sont demeurez ensevelis dans les ténebres de l'oubli; malheur dont la beauté des Poësies d'Archiloque ne les a point garanties; car je ne puis m'imaginer que celles dont on vient de rendre compte, soient les seules qui fussent sorties de sa plume, conjecture qui pourroit se fortifier par le témoignage de plusieurs Grammairiens, qui prétendent qu'Archiloque avoit employé toutes les différentes espéces de vers dont ils ont laissé les regles. Bien des Sçavants regretteront que la barbarie des siécles passez les ait privez des ouvrages de ce Poëte, veritablement dignes de l'immortalité; tel est le jugement qu'en ont porté les Écrivains les

Athen. p. 111.

plus habiles de l'antiquité. Homére & Archiloque, au jugement de Velleius Paterculus, avoient atteint, chacun en leur genre, le souverain degré de la perfection; il parloit en quelque maniére d'aprés Ciceron, qui ne balançoit point à le placer parmi les Poëtes du premier ordre. Le même Orateur, dans une de ses Epîtres, a eu soin de nous apprendre que le Grammairien Aristophane, critique rigide jusqu'au scrupule, avoit coûtume de dire que le plus long des Poëmes d'Archiloque estoit celuy qui luy paroissoit le meilleur; il est assez vraysemblable que la lecture d'Homére avoit infiniment contribué à le former. Dion Chrysostome & Longin assûrent qu'il s'estoit particuliérement attaché à imiter un si excellent modéle; le passage de ce Rheteur allegué cy-dessus, est une preuve que le succès avoit répondu aux espérances d'Archiloque. Les connoisseurs admiroient dans ses Poësies, la force extraordinaire des expressions, la vivacité des images, la noblesse & la magnificence des pensées.

Cicer. de Orat. cap. 1.

Cicer. ad Att. lib. 16. Epist. 11.

Dio Chrysost. pag. 549.

Quint. lib. 10. cap. 1.



RECHERCHES SUR LA VIE D'EMPEDOCLES.

Par M. BONAMY.

30. de Juillet 1733.

LES vies des Philosophes, composées par Diogene-Laërce, sont remplies de tant de choses douteuses & incertaines, les faits sont si peu circonstanciez, sa narration si abrégée, & les sentiments des Philosophes rapportez avec si peu d'exactitude, qu'on peut encore travailler sur le même sujet qu'il a traité, soit pour demêler le vray du faux, soit pour mettre plus d'ordre & de suite qu'il n'en a mis. C'est en particulier ce défaut d'ordre qui rend sa narration obscure, froide & languissante; en sorte que ses vies, quoyque précieuses, par la quantité des faits qu'elles nous apprennent, & par les sentiments des Philosophes qu'elles nous indiquent, ne peuvent passer que pour des Mémoires confus, mal digerez, & quelquefois indignes des grands hommes dont Diogene fait l'histoire.

Empedocles est un de ceux qui y sont le plus défigurez; & après avoir lû ce qu'en dit cet Auteur, on ne sçait encore à quoy s'en tenir pour ce qui regarde sa famille, ses sentiments, ses mœurs & son caractére d'esprit. C'est donc pour dire quelque chose de précis de ce Philosophe, que j'ay entrepris les recherches que j'auray l'honneur de communiquer à la Compagnie.

Empedocles, Philosophe Pythagoricien, estoit d'Agrigente ville de Sicile. Tous les Auteurs sont d'accord de sa patrie, & quand ils ne nous en diroient rien, Empedocles nous l'apprendroit luy-même; mais ils ne s'accordent pas tous sur le nom de

Diogen. Laërt. son pere. Hippobote, Timée, Hermippus & Apollodore le font fils de Meton, qui estoit fils d'un autre Empedocles. Ce grand-pere de nostre Philosophe avoit eu de la reputation; il

estoit d'une naissance illustre, & avoit élevé des chevaux, comme on l'apprend d'Héraclides, sans doute pour courir dans les jeux olympiques : & l'on ne doit point trouver étrange de voir son mérite relevé par cet endroit ; c'estoit une chose honorable dans ce temps-là, puisqu'on voit dans les Odes de Pindare, que quand ce Poëte n'a rien à dire de mieux des vainqueurs dont il estoit chargé de célébrer les victoires, il se répand en louanges sur leurs chevaux & ceux qui les avoient élevez. Telle est, par exemple, l'épithete d'ἱπποχάρμαν, que ce Poëte donne dans sa premiére Olympique, à Hieron tyran de Syracuse, sur quoy le Scholiaste fait cette remarque : καλῶς δὲ τὸ ἐπίθετον τῷ βασιλεῖ διὰ τὸ ἱπποτροφεῖν.

Mais Empedocles n'avoit pas besoin de cette louange étrangére ; il avoit luy-même remporté le prix de la course à cheval à la 71.e olympiade, au rapport d'Eratosthenes, qui le dit sur le témoignage d'Aristote. *Diogen. Laërt.*

Des Auteurs aussi graves que ceux que je viens de nommer, sembleroient devoir nous fixer sur la famille d'Empedocles : cependant Diogene-Laërce parle d'une lettre de Telauges fils de Pythagore, à Philolaüs, qui faisoit Empedocles fils d'Archinome. Il est vray qu'il n'estoit pas certain que cette lettre fût de Telauges, & je ne sçais si cet Empedocles ne seroit pas le tragique, neveu de nostre Philosophe. Quant à l'historien Satyrus, qui disoit dans ses vies, qu'Empedocles estoit fils d'Exenete ; & qu'il avoit eu aussi un fils du même nom, je crois qu'on doit entendre d'Empedocles le grand-pere, ce que dit cet historien : il seroit aisé de le prouver, par ce qu'il adjoûte qu'Exenete le fils avoit remporté le prix de la lutte ou de la course à pied, dans la même olympiade où Empedocles son pere avoit remporté le prix de la course à cheval ; car on vient de voir que cela ne peut convenir qu'au grand-pere de nostre Philosophe : aussi Apollodore dit-il que cet Empedocles estoit différent du Philosophe. C'est ainsi, si je ne me trompe, qu'on peut expliquer ce que dit Diogene de la famille d'Empedocles le Pythagoricien. *Ibidem.*

De là on peut sçavoir à peu-près le temps où il est venu au

monde, car, selon Diogene, il florissoit dans la 84.ᵉ olympiade; & en luy donnant alors 45. ans, ce qui me paroît assez naturel, il a dû naître au commencement de la 73.ᵉ olympiade, ce qui s'accorderoit avec ce que dit Alcidamas, que Zenon d'Elée & Empedocles estoient en même-temps disciples de Parmenides: or Suidas nous apprend que Zenon d'Elée estoit disciple de Parmenides dans la 78.ᵉ olympiade, mais Zenon d'Elée devoit estre alors plus âgé qu'Empedocles. Enfin, un autre synchronisme qui appuye encore le sentiment de Diogene-Laërce, c'est que Melitus orateur Athénien, qui fut un des accusateurs de Socrate, vivoit du temps d'Empedocles & de Zenon d'Elée, suivant Suidas, & que dans la même olympiade où Empedocles florissoit, il commandoit les Samiens, & remporta la victoire dans un combat naval contre Sophocles qui commandoit les Athéniens.

In Zenone.

Suid. in Melit.

On pourroit cependant m'objecter un passage d'Aulu-Gelle, qui fait fleurir nostre Philosophe dans le temps que la famille Fabienne fut détruite auprès du fleuve de Cremere, dans la guerre des Veïentins, car cette défaite arriva la premiére année de la 76.ᵉ olympiade; or il est certain que dans ce temps-là Empedocles estoit très-jeune. Gerard Vossius que ce passage a embarrassé, se seroit facilement tiré de cette difficulté, s'il avoit fait attention à ce qui suit dans Aulu-Gelle, où cet auteur rapporte aussi la création des Decemvirs au temps où florissoit Empedocles. Voicy comme il s'exprime: *Menennio Agrippa, Marco Horatio Pulvillo Consulibus, bello Veiente apud fluvium Cremeram ab his sex & trecenti Patricii Fabii cum familiis suis universi ab hostibus circumventi perierunt. Juxta ea tempora Empedocles Agrigentinus in Philosophiæ naturalis studio floruit. Romæ autem per eas tempestates Decemviros legibus scribundis creatos constitit.*

Aulu-Gell lib. 17. cap. 21.

De Poet. græc. cap. 6.

Il est aisé de juger qu'Aulu-Gelle, dans cet endroit, n'a pas prétendu marquer précisement dans quel temps florissoit Empedocles, puisque les paroles qui suivent ce qui regarde ce Philosophe, peuvent aussi-bien se rapporter au temps auquel il florissoit, que celles qui précedent; & c'est même à la création des

des Decemvirs qu'il faut rapporter ce temps, car cette création qui est postérieure d'environ 28. ans à la défaite de Cremere, se rencontre dans la 3.e année de la 82.e olympiade, c'est-à-dire, cinq ans avant la 84.e olympiade.

Ainsi, il faut conclure que Timée & ceux qui l'ont suivi ont eu tort, de faire Empedocles disciple de Pythagore, qui devoit avoir près de quatre-vingt ans la premiere année de la 68.e olympiade, comme il est aisé de le prouver par Diodore de Sicile & par Diogene-Laërce. Il faut donc s'en tenir aux témoignages de Théophraste & d'Alcidamas, qui le font disciple de Parmenides, dont il fut l'imitateur & l'émule. Il frequenta ensuite les assemblées des Pythagoriciens, soit sous Telauges fils de Pythagore, comme le croit Vossius, soit, comme le veut Dodwel, sous un autre Pythagore disciple du premier; mais je crois que ce ne fut qu'après son retour de ses voyages, car Empedocles voulut aller à la source de la science, & l'apprendre chez les peuples que les Grecs nommoient Barbares. Pline le met au nombre de ceux qui s'éxilérent de leur pays pour apprendre la magie, comme avoit fait Pythagore.

Diodor. Sicul. lib. 13.
Diogen. Vit. Pythagor.
De Poet. græc.
Biblioth græc. Fabric. tom. 1. pag. 465.
Hist. Nat. lib. 30. cap. 1.

Empedocles estoit Philosophe, Poëte, Historien, Medecin & Théologien, instruit dans l'école des Prêtres Egyptiens. C'en estoit trop pour n'estre pas cru magicien; car, comme l'a remarqué Apulée, examiner avec curiosité l'ordre & l'arrangement du monde, en sorte qu'on pût prédire par les regles de l'Astronomie, quelque changement dans la nature; avoir des idées élevées des Dieux & célebrer leur bonté, cela suffisoit pour estre accusé de magie, c'est-à-dire, pour estre accusé de pouvoir changer l'ordre des élements, comme si pour sçavoir qu'un évenement doit arriver, on estoit la cause qui le produisoit; *eos verò vulgò magos nominent, quasi facere etiam sciant quæ sciant fieri.*

Apul. Apolog.

Nous pouvons donc croire, sans craindre de nous tromper, que la magie d'Empedocles estoit la science qu'il rapporta de ses voyages. Nous ne sçavons pas en quel temps il les fit; mais il y a apparence qu'il estoit de retour à Agrigente plusieurs années avant la 84.e olympiade. Il fut cause d'un reglement que firent les Pythagoriciens, pour interdire l'entrée de leurs

assemblées aux Poëtes épiques. La raison qu'en apporte Néanthes, est qu'il avoit composé un Poëme où il divulguoit leur doctrine, c'est-à-dire, qu'il y parloit plus clairement que ne faisoient les Pythagoriciens dans leurs énigmes & leurs symboles, qu'ils ne faisoient point difficulté de rendre publics, mais de telle sorte que le commun des hommes n'en estoit pas plus sçavant; d'où vient que Diogene dit que jusqu'à Philolaüs, les dogmes des Pythagoriciens avoient esté ignorez. C'est de ces explications qu'il faut entendre ce que dit Plutarque, que les Pythagoriciens n'écrivoient jamais leurs préceptes, & se contentoient de les enseigner de vive voix à ceux qu'ils en croyoient dignes. Estoit-il en effet convenable que des mysteres si saints, comme ils en estoient persuadez, fussent divulguez par des lettres mortes?

Diogen. Laërt. Vit. Pythagoræ.

Plutarch. vit. Numæ.

Je ne sçais si le reglement des Pythagoriciens eut un effet retroactif par rapport à Empedocles; ce qui est certain, c'est que tous les Auteurs le mettent au nombre des plus fameux Philosophes de cette Ecole. Il ne fixa pas tellement son séjour à Agrigente sa patrie, qu'il ne voyageât encore dans les autres villes de Sicile, en Italie & en Grece. Il estoit à Thurium ville d'Italie, dans la 84.e olympiade, puisque Glaucus nous apprend qu'il y estoit venu quelque temps après qu'elle eut esté bâtie; or la fondation de cette ville est de la 3.e année de la 83.e olympiade, selon Diodore de Sicile.

Diodor. Sicul. lib. 13. Diog. Laërt.

Empedocles s'appliquoit non-seulement à composer des ouvrages, mais encore à reformer les moeurs de ses concitoyens; car tel estoit l'usage des Pythagoriciens, & il ne tint pas à Empedocles de faire à Agrigente ce que Pythagore avoit fait à Crotone: les moeurs des Agrigentins luy donnérent lieu d'exercer ses talents, mais dans une ville comme Agrigente, pouvoit-il esperer de rendre tous les hommes honnêtes gens? Cette ville, à laquelle Empedocles donne le surnom de grande, estoit plongée dans le luxe & la débauche; on y comptoit, selon Diogene-Laërce, huit cens mille habitants, ce qu'il ne faut pas entendre de la ville seule, mais encore de son territoire; car Diodore de Sicile qui la décrit telle qu'elle estoit dans le temps qu'elle fut ruinée par les Carthaginois, c'est-à-dire, quelques

années après la mort d'Empedocles, n'y comptoit que deux cens vingt mille hommes. C'est de cet Auteur que nous pouvons le mieux apprendre l'état d'Agrigente dans ce temps, & il ne sera peut-estre pas inutile de donner icy une idée de cette ville, afin qu'on voye quels compatriotes avoit Empedocles.

La plus grande partie du territoire d'Agrigente estoit plantée d'oliviers & de vignes; les fruits qu'il produisoit faisoient son commerce avec Carthage, car il n'y avoit point alors de plans en Afrique, & les Agrigentins gagnérent des richesses immenses par ce commerce. La magnificence & la solidité des bâtiments & des Temples, répondoient à ces richesses; le luxe, qui les accompagne toûjours, se faisoit remarquer dans leurs habits précieux, les ornements, les meubles d'or & d'argent, & dans leur vie molle & effeminée. Un lac de sept stades de tour & de vingt pieds de profondeur, qu'on avoit creusé auprès de la ville, fournissoit abondamment à leurs tables le poisson & les oiseaux aquatiques dont ils avoient besoin dans leurs festins. C'est cette solidité des bâtiments & cette vie molle, qui faisoit dire à Empedocles que les Agrigentins bâtissoient leurs maisons comme s'ils y devoient toûjours demeurer, & qu'ils faisoient éclater leur prodigalité dans leurs repas, comme s'ils devoient mourir le lendemain. On peut juger de la splendeur & de la magnificence de cette ville, par ce que dit Diodore de Sicile du triomphe d'Exenete, lorsqu'après avoir remporté le prix de la course dans les jeux olympiques, il entra dans la ville monté sur un char, suivi de trois cens autres chars traînez chacun par deux chevaux blancs: & ce qu'il rapporte encore des noces de la fille d'Antisthénes, ne nous en donne pas une moindre idée, car Antisthénes régala tous les citoyens, chacun dans les quartiers de la ville où ils demeuroient; plus de huit cens chars à deux chevaux, sans compter les cavaliers de la ville & des environs, qui estoient invitez aux noces, ornoient la pompe, & composoient le cortége de la mariée. Tout le monde sçait l'histoire de ces jeunes gens, qui ayant fait la débauche dans une maison, s'imaginoient estre dans une galere, & jettérent tous les meubles par les fenêtres, comme pour alleger le vaisseau au milieu de la tempête: *Athen. lib. 2. pag. 37.*

n'estant pas encore desenyvrez le lendemain, ils prirent pour des Tritons & des Dieux marins, les Magistrats qui estoient venus appaiser ce desordre. Mais rien ne fait mieux connoître le luxe & la mollesse des Agrigentins, que la deffense qu'on fut obligé de faire à ceux qui estoient commandez la nuit pour deffendre la ville contre les attaques des Carthaginois; cette deffense portoit que chaque homme n'auroit pour se coucher qu'une peau de chameau, un pavillon, une couverture de laine & deux oreillers. Les Agrigentins trouvérent ce decret très-dur, & on peut juger par là, dit Diodore, quelles estoient les moeurs des Agrigentins. Cet Auteur remarque cependant que parmi ces citoyens livrez au luxe, il y avoit d'honnêtes gens qui faisoient un bon usage de leurs richesses. Tel estoit ce Gellias, qui avoit fait bâtir plusieurs appartements dans sa maison, pour y recevoir les étrangers. Il y avoit aux portes de la ville des hommes, qui invitoient de sa part ceux qui arrivoient, à venir loger chez luy; il y reçut en un seul jour cinq cens cavaliers de Gela, à qui il fit présent d'habits. Plusieurs citoyens suivirent son exemple, ce qui fit dire à Empedocles, ravi de voir renouveller les moeurs & les coûtumes des premiers hommes, que la ville d'Agrigente estoit un port assûré où les étrangers estoient reçûs avec honneur & avec bonté.

Tels estoient les Agrigentins, parmi lesquels demeuroit Empedocles, Philosophe Pythagoricien, c'est-à-dire, un homme qui faisoit son étude particuliére de la recherche de la verité, qui pratiquoit la vertu & l'enseignoit aux autres. L'autorité qu'il s'estoit acquise sur ses concitoyens ne luy fit pas naître le desir de dominer sur eux, & la vénération où il estoit à Agrigente ne luy servit qu'à y faire regner, autant qu'il put, la paix & le bon ordre. *Diogen. Laërt.* On luy offrit l'autorité suprême, mais il n'estoit pas assez ambitieux pour préferer à un état médiocre & tranquille, un état qui fait toûjours des jaloux. Ennemi déclaré de la tyrannie, il faisoit punir sans misericorde quiconque osoit faire paroître dans sa conduite qu'il y tendoit. Un Agrigentin l'avoit invité à manger chez luy; l'heure du repas estant venuë, il demanda pourquoy on ne servoit pas, c'est, dit le maître de

la maison, qu'on attend le Ministre du Conseil. Cet Officier arriva en effet quelque temps après, & on le fit Roy du festin. Il se comporta d'une maniére si insolente pendant le repas, qu'Empedocles soupçonna qu'il y avoit entre ce roy du festin & celuy qui l'avoit invité, quelque complot pour rétablir la tyrannie : il falloit que le soupçon fût bien fondé, puisqu'Empedocles, qui n'avoit rien dit pendant le repas, ayant fait appeller le lendemain ces deux hommes devant le Conseil, ils furent condamnez à mort.

Cette action donna du crédit à Empedocles dans le gouvernement d'Agrigente : son premier soin fut de faire cesser les divisions qui regnoient parmi les Agrigentins, & de leur inspirer de se regarder tous comme égaux, & comme citoyens d'une même ville. Il porta ensuite son attention à reprimer l'insolence des principaux de la ville, & à empêcher qu'on ne dissipât le tresor public : pour luy, il employoit ses revenus à marier les filles qui n'avoient point de dot.

Diogen. Laërt.

Plutarch adv. Colotem, pagin. 1126.

L'amitié ne pouvoit rien sur son esprit, lorsqu'il s'agissoit de choses qui estoient contraires au bon ordre qu'il vouloit établir. Acron, fameux Medecin qu'il avoit mis en réputation, ayant demandé au Conseil un lieu pour y élever un monument à son pere, Empedocles n'eut pas la complaisance de déferer aux desirs de son ami ; il s'y opposa, en faisant voir combien cette distinction tendoit à introduire l'envie & la jalousie. Ce fut par le même motif de l'amour de l'égalité entre les citoyens, qu'il fit casser le Conseil composé de mille citoyens les plus riches ; il le rendit triennal, & fit en sorte qu'on en accorda l'entrée à ceux du peuple, ou au moins à ceux qui estoient dans la disposition de favoriser le gouvernement démocratique.

Plin. hist. nat. lib. 79. cap. 1. Diog. Laërt.

Une pareille conduite ne pouvoit qu'attirer à Empedocles l'inimitié de bien des gens. Les Pythagoriciens, en géneral, estoient regardez comme des hommes incommodes dans le commerce de la vie : on tâchoit de les rendre suspects au peuple, en faisant passer leurs assemblées pour des rendez-vous de mutins & de séditieux qui ne cherchoient qu'à mettre le trouble dans l'Estat, pour pouvoir plus aisement s'en rendre les maîtres.

Diod. Sicul. in Excerpt. Vales. Porphyr. vit. Pythag. & Jamblich. vit. ejusd. lib. 1. cap. 35.

C'est ainsi qu'on parloit des Pythagoriciens de Crotone du temps de Pythagore ; on peut voir dans la vie de ce Philosophe, ce qu'il eut à souffrir de Cylon Crotoniates, qui n'ayant pû estre admis au nombre de ses disciples, parce que Pythagore avoit remarqué dans son caractére d'esprit & dans ses moeurs, des dispositions contraires à celles qu'il éxigeoit, fit tant d'efforts pour décrier les Pythagoriciens, qu'il vint enfin à bout d'exciter le peuple contr'eux, & de les faire tous brûler dans la maison de Milon où ils s'estoient refugiez. Empedocles ne fut guéres mieux traité, comme on le verra dans la suite : on trouvoit mauvais qu'il fût environné de jeunes gens, qu'il fût habillé d'une façon singuliére, qu'il eût toûjours un visage sérieux & grave, & qu'il ne se communiquât point à tout le monde ; c'estoit, dans l'esprit de certaines personnes, des indices de fierté, & des marques certaines qu'il vouloit devenir le tyran de ses compatriotes.

Diog. Laërt. Suidas.

Mais un Pythagoricien tel qu'Empedocles, qui faisoit profession de suivre exactement ces préceptes si sages de morale, connus sous le nom de vers dorez, ne devoit point estre ébranlé par les discours de ses ennemis ; aussi continua-t-il à employer pour le bien de ses concitoyens, ses talents pour le gouvernement, & sa science, c'est-à-dire, les connoissances qu'il avoit de la Philosophie, de la Physique & de la Medecine, au risque de passer pour un magicien.

J'ay déja dit que Pline le met au nombre de ceux qui faisoient profession d'enseigner secretement cet art de tout temps si décrié ; aussi Gorgias fameux orateur de Leontium en Sicile, assûroit-il, au rapport de l'historien Satyrus, qu'il avoit assisté à ses operations magiques : ὡς αὐτὸς παρείη τῷ Ἐμπεδοκλεῖ γοητεύοντι. C'est, adjoûte cet Orateur, ce qu'il promet aussi dans des vers, où il enseigne non-seulement les remedes pour la vieillesse & les maladies, mais encore l'art de faire souffler les vents & de les appaiser à sa volonté, de faire venir la sécheresse, tomber la pluye, & enfin de retirer les morts des Enfers.

Diogen.

Le mot γοητεύοντι dont se sert Diogene-Laërce, nous feroit croire que ce n'estoit pas de la magie naturelle qu'Empedocles

estoit accusé, mais de celle qui consistoit à produire des effets extraordinaires par des pratiques superstitieuses, ce qui nous donneroit d'Empedocles l'idée d'un Charlatan. Diogene rapporte en effet des vers qui renferment ces belles promesses dont parloit Gorgias, mais je crois que toute cette magie bien examinée, se réduira à la connoissance qu'il avoit de la Nature, & qu'il pouvoit dire ces paroles que Boëce adresse à la Philosophie, *atque hoc ipso affines fuisse videmur maleficio, quod tuis imbuti disciplinis.*

Voicy donc des preuves de la magie d'Empedocles: Diogene-Laërce, ou plustost l'historien Timée, raconte que les vents Etesiens soufflant avec violence, causoient du dommage aux fruits de la terre, & que ce Philosophe ayant fait écorcher des ânes, fit faire des outres de leurs peaux, ἀσκὺς ποιῆσαι: on les étendit sur les collines & sur le sommet des montagnes pour recevoir le vent, & le vent ayant cessé de souffler, le surnom de chasse-vent, κωλυσανέμας, en resta à Empedocles. Il sembleroit, en lisant ce fait dans Diogene-Laërce, qu'Empedocles auroit fait faire des outres pour y renfermer le vent, & c'est en effet ce qu'ont cru plusieurs Auteurs: mais par le récit de Plutarque, de Clement d'Alexandrie & de Suidas, il paroît qu'il ne s'agissoit que de boucher une ouverture de montagne, d'où sortoient des exhalaisons infectées qu'un vent du midy poussoit vers le territoire d'Agrigente; & que cette ouverture ayant esté fermée, les habitants n'en ressentirent plus d'incommodité. On voit que la magie ne devoit pas avoir beaucoup de part à cette operation, & qu'il n'y en avoit pas plus, que dans ce qu'il fit à Selinunte qu'il délivra aussi de la peste, causée par la puanteur des eaux d'un fleuve qui faisoit mourir les Selinuntiens, & empêchoit leurs femmes d'accoucher facilement. Il fit entrer à ses frais dans ce fleuve, deux petites rivieres qui en adoucirent les eaux, & qui leur ôtérent leur mauvaise qualité, peut-estre en détrempant leur viscosité, comme l'explique Naudé, & en faisant écouler toutes les immondices.

Plutarch. de curiosit. p. 515. tom. 2.

Clemens Alex. lib. 6. stromat.

Apolog. pour les grands hommes accusez de Magie.

C'est cependant sur ces faits & d'autres semblables, qu'est établi le merveilleux des actions d'Empedocles & des autres

Pythagoriciens. Les tremblements de terre prédits infailliblement, la peste chassée, la violence des vents & des tempêtes appaisée, les flots de la mer & des fleuves rendus tranquilles, afin que les disciples d'Empedocles pussent les passer sans danger. Ce sont les talents que Jamblique attribuë à nostre Philosophe comme à Pythagore; mais les faits réduits à leur simplicité, & la grande connoissance qu'Empedocles avoit de la Nature, auroient fait disparoître le merveilleux aux yeux des personnes éclairées.

Jamblich. vit. Pythagor.

Il faut cependant avouer que les Pythagoriciens contribuoient eux-mêmes à entretenir les ignorants dans leur erreur, en mêlant souvent les rites & les cérémonies de la Religion Egyptienne, dans des actions toutes naturelles, afin qu'on crût qu'elles y entroient pour quelque chose, & en cachant les raisons veritables de ce qu'ils faisoient ou prédisoient : c'est ainsi qu'ils en usoient avec la multitude ignorante, qui non-seulement n'estoit pas en état de comprendre les causes & les raisons des effets naturels, mais qui vouloit même les admirer sans les comprendre : aussi Plutarque a-t-il remarqué que les premiers Philosophes qui découvrirent la cause des éclipses de Lune, ne l'enseignérent qu'en tremblant à leurs disciples, & avec un grand secret. Ils n'osoient divulguer au peuple une chose si simple, qu'il s'obstinoit à regarder comme un mystere; car on s'imaginoit que c'estoit aller sur les droits de la Divinité, que d'attribuer les évenements de la Nature à des causes qui agissent nécessairement, & selon un cours reglé. Anaxagore, qui le premier osa parler en Philosophe des éclipses de Lune, eut tout lieu de s'en repentir, car il fut mis en prison, & ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté que Periclès l'en tira. Protagore fut obligé de s'enfuir d'Athénes pour la même raison.

Plutarch. vit. Niciæ.

Il faut donc passer aux Pythagoriciens ce faux merveilleux qu'ils estoient obligez de répandre sur leurs actions, de crainte d'avoir le même sort que les deux Philosophes dont je viens de parler. Empedocles n'auroit pas esté épargné plus qu'un autre, luy qui mettoit, pour ainsi dire, à profit l'étenduë de ses connoissances en faveur des hommes; il n'y avoit pas jusqu'à la Musique dont il ne tirât parti.

Il estoit

Il estoit à Gela chez son ami Anchitus, lorsqu'on vint l'avertir qu'un jeune homme en fureur & outré de douleur vouloit tuer cet ami, parce qu'en qualité de Juge de la ville, il avoit condamné à mort le pere de ce jeune homme. Empedocles tâcha de luy remettre l'esprit par ses discours, & n'y ayant pas réussi, il y joignit le son de sa lyre aussi inutilement, jusqu'à ce qu'ayant tout d'un coup changé de modulation, il chanta ce vers du 4.[e] livre de l'Odyssée,

Diog. Laert. Jamblich. vit. Pythagoræ.

Νηπενθές τ' ἄχολόν τε κακῶν ἐπίληθον ἁπάντων.

Alors la fureur du jeune homme se trouva calmée, & Empedocles ayant ainsi sauvé la vie à son hôte, se fit un ami du jeune homme, qui fut dans la suite un de ses plus fameux disciples. L'Interprete d'Hermogenes & Saint Basile, citez par Vossius, rapportent aussi cet effet admirable de la Musique; mais ils disent que ce jeune homme vouloit tuer son pere, ce qu'on pourroit entendre du fils d'Anchitus même, nommé Pausanias, qu'Empedocles aima tendrement, & à qui il dédia ses livres de Physique : cette supposition ne s'accorde pourtant pas avec le récit que je viens de faire, sur le témoignage de Jamblique.

Vide Vossium, lib. de Music. p. 45. in-quarto.

Diog. Laert.

Quoy qu'il en soit de celuy sur qui Empedocles opera ce changement, il suivit en cela l'exemple des autres Pythagoriciens, qui se servoient de la Musique comme d'un remede souverain pour les maladies de l'esprit, & même pour certaines maladies du corps. Ils avoient des airs particuliers, composez pour chasser la tristesse, la melancolie & la colére; ils en avoient d'autres aussi pour exciter les passions raisonnables, & ils se servoient pour cela, selon Jamblique, de vers choisis des Poësies d'Homére & d'Hésiode : mais ils ne regardoient comme veritable Musique, que celle qui marioit la voix avec les instruments, & de tous les instruments, ils n'approuvoient que la lyre : la flûte, selon eux, avoit un son trop violent; ils la regardoient comme un instrument plus propre à mettre en fureur, qu'à ramener les hommes aux bonnes mœurs.

Jamblich. vit. Pythagoræ.

La Medecine ne servit pas peu aussi à rendre Empedocles recommendable; on peut même dire qu'elle contribua plus que

toute autre chose, à le faire passer pour magicien, puisque c'est par son moyen qu'il opera son chef-d'oeuvre de magie, je veux dire, la resurrection de Panthia, femme d'Agrigente. Héraclides avoit fait un livre exprès sur ce miracle, intitulé περὶ τῆς ἄπνου; plusieurs Auteurs en font mention, & c'est de cet ouvrage que parle Pline: *hoc pertinet*, dit-il, *nobile illud apud Græcos volumen Heraclidis, septem diebus fœminæ exanimis ad vitam revocatæ.* Origenes l'apporte même en exemple, pour prouver que la resurrection n'est pas impossible; mais il faut voir sur quelles autoritez cette resurrection est appuyée. Héraclides estoit regardé dans l'antiquité, comme un homme qui aimoit le merveilleux, & qui ne se plaisoit qu'à raconter des choses extraordinaires, & même quelquefois hors de toute vraysemblance: Hermippus conte la chose plus simplement, car il se contente de dire que cette femme ayant esté abandonnée des Medecins, fut guerie par Empedocles. Il y a apparence cependant qu'elle fut tenuë pour morte, puisqu'Héraclides, au rapport de Galien, disoit que les Medecins examinérent si elle l'estoit effectivement. Empedocles qui estoit habile dans leur art, pouvoit n'y estre pas trompé, d'autant plus que cette femme, qui estoit sans poulx & sans respiration, & qui ressembloit en tout à une personne morte, avoit toûjours un peu de chaleur vers les parties du cœur: τοῖς νεκροῖς ἐν μόνῳ διαλλάττουσα, τῷ θερμασίαν ἔχειν ἐπιεικῶς κατὰ τὰ μέσα μέρη τοῦ σώματος. Ainsi, Empedocles put luy donner quelques remédes qui la tirérent de sa léthargie: voilà le miracle réduit à sa juste valeur. Pour ce qui est des circonstances qu'Héraclides y avoit adjoûtées, on peut dire, avec Galien, qu'il est difficile de croire comment cela a pû se faire; ἀπορίαν ἔχει παντάπασιν ὅπως γίγνεται. Ce grand Medecin qui avouë luy-même avoir esté soupçonné à Rome d'estre magicien, pour avoir gueri en moins de deux jours une personne, d'une fluxion dont Erasistrate n'avoit pû venir à bout, sçavoit bien que sans la magie on pouvoit, par le moyen de son art, faire des cures plus admirables.

Lib. 7. c. 52.

Lib. 2. contra Celsum.

Galen. de locis affectis, lib. 6.

Cependant cette guerison, ou, comme le vouloit Héraclides, cette resurrection mit le comble à la gloire & à la réputation

d'Empedocles; on ne le regarda plus à Agrigente que comme un homme divin; & les Selinuntiens, depuis qu'il les avoit delivrez de la peste, n'en avoient pas une moindre idée. Ils ne firent pas même difficulté, un jour qu'ils le rencontrérent, de se jetter à ses genoux, & de l'honorer comme un Dieu.

Il me paroît que ce furent-là les derniéres actions éclatantes d'Empedocles en Sicile, car c'est quelque temps après qu'Hippobote & Diodore d'Ephese le font partir pour aller se précipiter dans le gouffre du Mont Etna. S'il falloit les en croire, c'estoit afin de ne pas perdre l'occasion de passer pour un Dieu, en disparoissant tout d'un coup, tandis que la mémoire de ce qu'il venoit de faire estoit encore récente. Mais les Auteurs, qui ne convenoient point de cette étrange folie, nous apprennent qu'il se retira dans le Peloponnese. Il y alloit dans le temps des jeux olympiques, & il y remporta même une fois le prix de la course du char; on ne sçait pas au reste en quelle olympiade cela arriva. Ce fut en cette occasion qu'il offrit un bœuf fait de myrrhe, d'encens & de parfums les plus précieux, qu'il distribua à ceux qui estoient presents, parce qu'en qualité de Philosophe Pythagoricien, il n'avoit garde de contribuer à la destruction d'un animal. Il y avoit une loy ancienne qui permettoit d'offrir de ces victimes faites par art; & le bœuf que Pythagore offrit en sacrifice, lorsqu'il eut découvert que le quarré de l'Hypotenuse d'un triangle rectangle est égal aux quarrez des deux côtez, estoit un bœuf de pâte, selon Porphyre. Cette coûtume pouvoit venir d'Egypte, où il estoit permis à ceux qui n'avoient pas le moyen d'offrir un pourceau vivant, d'en faire un de pâte; après l'avoir fait cuire, ils l'offroient en sacrifice, comme on l'apprend d'Hérodote.

Athen. lib. 5.

Vit. Pythagor.

J'avois d'abord cru qu'il falloit entendre d'Empedocles le grand-pere, ce fait rapporté par Athenée; mais ayant fait réflexion que l'Empedocles qui avoit remporté le prix à la 71.e olympiade, avoit couru sur un seul cheval, κέλητι, au lieu que celuy dont parle Athenée avoit couru dans un char, ἵπποις, j'ay cru que nostre Philosophe avoit bien pû se mettre sur les rangs dans les jeux de la Grece: d'autant plus que les Pythagoriciens,

non-seulement n'estoient pas ennemis de ces jeux, mais s'exerçoient même tous les jours à la course, à la lutte, & à d'autres exercices qui pouvoient contribuer à la santé du corps.

Lorsqu'Empedocles alloit aux jeux olympiques, on ne parloit que de luy; ses louanges faisoient le sujet ordinaire des conversations. Le Chantre Cléomenes y chantoit ses Purgations, *Athen. lib. 14.* comme nous l'apprennent Athenée & Diogene-Laërce. C'estoit un usage ancien de chanter ainsi en public les vers des grands *Idem ibidem.* Poëtes, comme ceux d'Homére, d'Hésiode, d'Archiloque, de Mimnerme, de Phocylides & d'autres.

Ces Purgations d'Empedocles estoient un Poëme de trois mille vers hexametres, sur les devoirs de la vie civile, le culte des Dieux & les préceptes de Morale; c'est au moins le jugement qu'il en faudroit porter, si elles ne contenoient que les mêmes choses que nous lisons dans les vers dorez, qui, selon M. Fabricius, faisoient partie des Purgations d'Empedocles. Cependant Hiérocles, qui a fait un excellent commentaire sur ces vers, ne les attribuë pas à un seul Auteur, mais il les regarde, pour ainsi dire, comme le symbole de la Secte Pythagoricienne, *Hierocl. comm in carm. aurea.* qu'on disoit le matin & le soir: ὅλου τοῦ ἱεροῦ συλλόγου ἀπόφθεγμα κοινόν. M. Fabricius, qui les croit une production *Bibliot. græc. tom. 1.* d'Empedocles, d'après l'ancien Auteur du Traité des Nombres, Θεολογουμένων ἀριθμητικῆς, y trouve le style, la dialecte & cette expression favorite de ce Philosophe, ἔσσεαι ἀθάνατος. C'est ce qui le détermine à les luy donner: mais il falloit que ces Purgations renfermassent d'autres choses que celles que nous lisons dans les vers dorez, où l'on ne voit rien qui puisse y faire *Apolog. Apulei.* soupçonner la magie, comme, au rapport d'Apulée, on la trouvoit dans les Purgations d'Empedocles. Peut-estre y avoit-il mêlé quelque chose de la Physique, de la Medecine & des cérémonies religieuses des Egyptiens & des Chaldéens; au moins voyons-nous que dans les premiers vers que Diogene nous a conservez, Empedocles y parle de ce grand nombre de personnes qui le suivoient, les unes pour apprendre l'avenir, les autres pour estre gueries de leurs maladies: & c'estoit sur ces vers qu'Héraclides se fondoit, pour donner à Empedocles les

noms de Medecin & de Devin. Mais, quoy qu'il en soit de ce soupçon, je crois qu'on ne peut mieux connoître ces Purgations, que par ce que nous apprend Hiérocles du systeme théologique de Pythagore.

On appelloit cet ouvrage Purgations, καθαρμοὶ, parce qu'il contenoit des préceptes qui enseignoient le moyen de purifier l'ame, & de la perfectionner. Il n'y a, dit Hiérocles, que la vertu & la verité qui puissent operer la purgation & la perfection de la nature humaine : la vertu, en reprimant l'excès des passions, & la verité, en dissipant les ténébres de l'erreur, & en donnant la forme divine à ceux qui sont disposez à la recevoir. Pour parvenir à cet état, il falloit deux operations différentes, selon les deux parties que les Pythagoriciens concevoient dans l'ame, la partie intelligente, qu'ils appelloient esprit, & la partie corporelle, qu'ils appelloient corps lumineux, ou char de l'ame. Cette derniére partie, & c'est par elle qu'on commençoit, estoit purifiée par les abstinences, les initiations & les pratiques religieuses qu'il falloit observer, selon les rites des Egyptiens & des Chaldéens. La partie intelligente estoit purifiée par les Mathematiques, la Dialectique, en un mot, par la connoissance de la verité, qui operoit la parfaite delivrance de l'ame.

C'est la doctrine qui devoit estre renfermée dans les Purgations d'Empedocles, qui furent soupçonnées d'enseigner la magie ; & en effet, c'estoit-là la magie religieuse dont faisoient profession les Philosophes Jamblique, Porphyre, Plotin & d'autres : mais cela n'empêche pas que, suivant le sentiment de M. Fabricius, les vers dorez ne fissent partie des Purgations qui estoient divisées en plusieurs chants, que Cléomenes réunit en un seul corps.

La maniére dont Empedocles commençoit cet ouvrage, me paroît estre un adieu aux Agrigentins, puisqu'il leur annonce qu'ils ne le verront plus parmi eux comme un homme mortel, mais qu'il s'en va dans les villes florissantes, où il sera honoré des hommes & des femmes. Ce debut me feroit croire qu'il l'auroit composé dans le temps qu'il s'estoit retiré dans le Peloponnese ;

car Empedocles estant allé, suivant sa coûtume, aux jeux olympiques, trouva à son retour les esprits indisposez contre luy. Les enfants de ceux à l'ambition desquels sa probité, son desinteressement & sa fermeté avoient esté un obstacle, s'opposérent à son entrée dans Agrigente, en sorte qu'il fut obligé de s'en retourner dans le Peloponnese. C'est ce que l'historien Timée rapportoit comme une chose certaine, aussi-bien que sa mort dans le lieu de son exil : c'est pourquoy, adjoûte-t-il, le genre & le temps de sa mort sont incertains : ὅθεν αὐτοῦ καὶ τὴν τελευτὴν ἄδηλον εἶναι. Apollodore, d'après Aristote, dit qu'il est mort à l'âge de soixante ans, & il prétend que ceux-là ne sçavoient point l'histoire d'Empedocles, qui rapportoient qu'il s'estoit enfui d'Agrigente à Syracuse, & qu'il avoit porté les armes avec les Syracusains contre les Athéniens, puisqu'il estoit déja mort, ou qu'il estoit trop vieux. Or Diodore de Sicile marque deux expéditions des Athéniens contre les Syracusains ; la premiére, à la seconde année de la 88.e olympiade, & la seconde, à la seconde année de la 91.e olympiade. C'est à cette seconde expédition qu'il faut rapporter ce que dit Apollodore, qu'Empedocles estoit déja vieux, puisqu'il auroit eu alors soixante-douze ans ; ainsi, s'il est mort à l'âge de 60. ans, comme le dit Aristote, il sera mort vers la premiére année de la 88.e olympiade, un an avant que les Athéniens entrassent en Sicile, ce qui confirme le sentiment que j'ay avancé au commencement de ma Dissertation, qu'Empedocles estoit né dans la soixante-treiziéme olympiade.

Quant à la maniére dont il mourut, les sentiments estoient partagez ; les uns disoient qu'estant monté dans un chariot pour aller à une grande assemblée qui se tenoit à Messine, ou bien Messene, car on peut fort bien entendre de Messene ville du Peloponnese, ce que dit Néanthes, il tomba du chariot, & se cassa la cuisse ; les autres qu'il estoit tombé dans la mer, & qu'il s'estoit noyé. Diodore de Trezene prétendoit qu'il s'estoit pendu : enfin le plus grand nombre des Auteurs nous le représentent comme un fou & un ambitieux, qui s'est jetté dans le

gouffre du mont Etna, afin, difent-ils, de paffer pour un Dieu : c'eft ainfi qu'en parle Horace, après ces Auteurs, *De arte poëtica.*

—————— Deus immortalis haberi

Dum cupit Empedocles, ardentem frigidus Ætnam

Infiluit.

Quand on fait feulement réflexion à la vie & aux mœurs d'Empedocles, & des Pythagoriciens en general, on a de la peine à concilier une conduite auffi fage que la leur avec une mort fi extravagante ; & quand même le fait feroit plus vrayfemblable, le motif qu'on attribuë à Empedocles, de finir ainfi fes jours, pourroit-il trouver croyance dans les efprits? J'avoue que, malgré le ridicule de ce genre de mort, fi on vouloit fe determiner par le plus grand nombre des Auteurs qui en parlent, on feroit contraint de le croire veritable : mais 1.° Timée s'inſc. it en faux contre cette mort ; il cite Paufanias, ce fils d'Anchitus ami d'Empedocles, qui non-feulement n'en faifoit aucune mention, quoyque la proximité du lieu ne luy permît pas de l'ignorer, s'il eftoit vray principalement qu'on eût trouvé la pantoufle d'Empedocles, qui pouvoit conftater le fait, mais qui de plus avoit écrit contre ceux qui publioient une chofe fi peu digne d'un auffi grand Philofophe. 2.° Les fentiments differents entre lefquels font partagez les Auteurs, font voir que cette mort dans le mont Etna, n'eftoit pas un fait averé. 3.° Il y a apparence que les ennemis d'Empedocles firent courir ce bruit pour le décrier; car fa vertu, la pureté de fes mœurs, fa fcience profonde & fa grande réputation, eftoient propres à luy attirer des envieux, comme pouvoient eftre quantité de Sçavants de fon temps que fon mérite offufquoit : *quam magnus mirantium, tam magnus invidentium eft populus.* C'eft fans doute pour ces raifons que plufieurs Auteurs parmi les anciens, comme Strabon, ont traité de fable cette mort d'Empedocles. *Senec. de vita beata.*

Pour ce qui eft du motif qu'on luy attribuë, d'avoir voulu paffer pour un Dieu dans la pofterité, il avoit pû donner lieu à cette accufation : on voit que Timée luy reproche fon orgueil & fon amour propre, ἀλαζόνα καὶ φίλαυτον, parce qu'il avoit *Diogen. Laërt.*

dit qu'il seroit un Dieu immortel, & qu'il ne converseroit plus, comme un homme mortel, avec les autres hommes. C'est au commencement de ses Purgations qu'il s'exprimoit ainsi, en parlant aux Agrigentins;

Ἐγὼ δ' ὑμῖν θεὸς ἄμβροτος οὐκ ἔτι θνητὸς
Πωλεῦμαι μετὰ πᾶσι τετιμημένος.

Mais il ne falloit point prendre le mot *Dieu* à la lettre, car, selon le dogme des Pythagoriciens touchant la Divinité, il ne signifioit point ce que les ennemis d'Empedocles vouloient luy faire signifier. Ces Philosophes croyoient un Estre suprême, éternel, qui avoit fait toutes choses; au-dessous de ce Dieu, ils admettoient des Dieux immortels, qui avoient toûjours les mêmes pensées & les mêmes sentiments que le Dieu qui les avoit créez, & dont ils estoient les images inaltérables, estant incapables d'aucune pente au mal. Dans le second rang, ils plaçoient les Héros; c'estoit une espéce moyenne de Dieux entre les Dieux immortels & les Dieux mortels, c'est-à-dire, les ames des hommes; car ils les mettoient au troisiéme rang, & leur donnoient le nom de Dieux mortels, lorsque par leur vertu elles estoient arrivées à l'Ether pur, ou au lieu qui est immediatement au-dessous de la lune. C'estoit-là la place qu'ils assignoient aux ames bienheureuses, qui, selon Socrates, vont avec les Dieux jouir d'une felicité éternelle, sans estre obligées de passer par des corps d'hommes ou d'animaux.

Cela supposé, il est aisé de voir si on devoit faire un crime à Empedocles, d'avoir dit qu'il alloit estre un Dieu: aussi Sextus Empiricus s'est-il élevé contre ceux qui ont cru que ce Philosophe parloit ainsi par vanité, & par un orgueilleux mepris des autres hommes. Il ne s'exprimoit ainsi, dit-il, que parce qu'il s'estoit conservé pur au milieu de la vie debordée des Agrigentins; θεὸν αὑτὸν προσηγόρευσεν ἐπεὶ μόνος καθαρὸν ἀπὸ κακίας τηρήσας τὸν νοῦν καὶ ἀνεπιθόλωτον, & qu'il esperoit recevoir la récompense de sa vertu. C'est en effet le sens des paroles d'Empedocles, comme on le peut voir par l'explication que fait Hiérocles des deux derniers vers dorez: *lorsque vous aurez laissé vostre*

Pag. 60. adv. Mathemat.

vostre corps, disoit Empedocles, *& que vous serez parvenu à l'Ether pur, alors vous serez un Dieu immortel, incorruptible, & vous ne serez plus sujet à la mort.*

> Ἢν δ' ἀπολείψας σῶμα ἐς αἰθέρ' ἐλεύθερον ἔλθῃς
> Ἔσσεαι ἀθάνατος θεὸς ἄμβροτος, οὐκ ἔτι θνητός.

Que deviendra donc celuy qui est arrivé à l'Ether pur, demande Hiérocles? il sera ce que ces vers luy promettent, un Dieu immortel: non un Dieu immortel par nature, car comment se pourroit-il que celuy qui n'a fait du progrès dans la vertu que depuis un certain temps, & dont la déification a commencé, devînt égal aux Dieux qui sont de tout temps? C'est pour en marquer la différence, que l'Auteur, après avoir dit, *vous serez un Dieu immortel,* adjoûte, *incorruptible, & que la mort ne dominera plus,* afin qu'on entende une déification qui se fait par le seul dépouillement de ce qui est mortel.

Telle estoit donc la divinité à laquelle Empedocles esperoit parvenir par la pureté de ses mœurs. Quant à son esprit & aux connoissances dont il estoit orné, on ne peut en parler plus avantageusement que fait Lucrece, qui assûrement se devoit connoître en mérite. Il dépeint Empedocles comme un homme *Lib. I. v. 727.* qui estoit au-dessus de l'humanité, comme l'ornement de la Sicile, à laquelle il faisoit plus d'honneur que tout ce qu'elle renfermoit d'admirable.

> *Quæ cum magna modis multis miranda videtur*
> *Gentibus humanis regio. . . . . . .*
> *Nîl tamen hoc habuisse viro præclarius in se,*
> *Nec sanctum magis & mirum, carumque videtur.*
> *Carmina quin etiam divini pectoris ejus*
> *Vociferantur & exponunt clara reperta,*
> *Ut vix humanâ videatur stirpe creatus.*

Lucrece a en vûe dans ces derniers vers, les trois Livres de la Nature, qu'Empedocles avoit adressez à Pausanias, & qui avec les Purgations, composoient cinq mille vers. Il avoit aussi fait un Livre sur la Medecine, en six cens vers. Pour ce qui est de son Histoire Persique, ou le passage de Xerxès dans la Grece,

ſa fille, ou ſa ſœur la jetta au feu, comme un ouvrage auquel Empedocles n'avoit pas mis la derniére main : elle en avoit fait de même à l'égard d'un hymne d'Apollon, mais contre ſon gré. Néanthes luy attribuoit encore des Tragedies, elles eſtoient au nombre de quarante-trois; mais Heraclides fils de Serapion, en fait auteur un autre Empedocles: c'eſt apparemment le fils de la ſœur de noſtre Philoſophe, qu'on a ſurnommé le tragique. Comme aucun des Anciens n'a parlé du Traité de la Sphere, que nous avons encore aujourd'huy, & qui paſſe ſous le nom d'Empedocles, on n'en peut rien dire de certain. Il eſt le premier, ſelon Ariſtote, qui ait traité des préceptes de la Rhetorique; il en donna même des leçons, dans le temps que Zenon d'Elée enſeignoit la Dialectique. Il imita Homére, ſoit pour la force de la diction, ſoit pour les metaphores & les figures du ſtyle poëtique.

Lib. de audiendis Poetis.

Quant aux vers d'Empedocles, Plutarque prétend que ce n'eſtoit que de la proſe cadencée; τὰ δ' Ἐμπεδοκλέους ἔπη ... λόγοι εἰσὶ κεχρημένοι παρὰ ποιητικῆς, ὥσπερ ὄχημα, τὸν ὄγκον καὶ τὸ μέτρον ἵνα τὸ πεζὸν διαφύγωσιν : mais il y a apparence que Plutarque ne veut parler icy que des livres de la Nature ou de la Phyſique: nous avons un très-grand nombre de fragments des ouvrages de ce Philoſophe, que Plutarque, Clement d'Alexandrie & d'autres nous ont conſervez, par leſquels il eſt aiſé de juger qu'Empedocles avoit le génie poëtique.

La dialecte dont il s'eſt ſervi, eſt l'Ionique, comme il eſt aiſé de s'en convaincre, & il eſt étonnant que Menage, qui pouvoit au moins en juger par les vers que Diogene-Laërce rapporte, ſoûtienne qu'Empedocles, & comme Agrigentin & comme Pythagoricien, s'eſt ſervi de la dialecte Dorique. Il eſt vray que Pythagore & ſes diſciples préferoient cette dialecte aux autres, mais il n'eſt pas moins vray qu'Empedocles n'a point écrit dans cette dialecte.



MEMOIRE SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES DE PANÆTIUS.

Par M. l'Abbé SEVIN.

PANÆTIUS a esté, sans contredit, un des plus célebres Philosophes de la Secte Stoïcienne. Quoyque né dans un siécle fécond en grands hommes, il ne fut inférieur à aucun de ceux qui par d'excellentes productions méritérent alors les applaudissements des Grecs & des Romains. Il seroit mal-aisé de marquer bien précisement en quel temps il vint au monde; je serois néantmoins assez porté à croire que ce fut environ l'an cent quatre-vingt-dix avant Jesus-Christ. Les liaisons de Panætius avec Polybe supposent à peu-près le même âge; & il est constant que la naissance de Polybe répond à la quatriéme année de la cent quarante-troisiéme olympiade. Suidas distingue deux Panætius, l'ancien & le jeune. Le premier, selon luy, avoit composé plusieurs Traitez de Philosophie. Le second estoit fils de Nicagoras, & precepteur de Scipion l'Africain; or le precepteur, ou plustost l'ami de Scipion, est justement celuy auquel les Anciens font honneur de ces divers ouvrages de Philosophie; & aucun d'eux ne s'est avisé de le désigner par l'épithete de jeune. Il y a plus, c'est que Porphyre le donne constamment à un Panætius, Mathematicien, & dont il cite quelques fragments; preuve certaine que Suidas a confondu Panætius le Mathematicien avec celuy qui fait le sujet de ce Discours. Il estoit Rhodien, & ses ancêtres avoient commandé les armées de la République. Strabon de qui on tient ce fait, adjoûte que quelques particuliers de la même famille s'estoient acquis beaucoup de gloire dans les jeux publics de la Grece. On sçait que les victoires qui s'y remportoient, estoient

15. de Juin 1731.

Suid. tom. 3. pag. 18.

Porphyr. in Harm. Ptolem. p. 224. 267. 269.

Strab. p. 998.

infiniment honorables, & que l'éclat en rejailliſſoit juſques ſur la poſterité la plus reculée du vainqueur. Panætius exeité par ces exemples domeſtiques, répondit parfaitement aux ſoins que l'on prit de ſon éducation. Il ſe livra tout entier à létude de la Philoſophie; l'inclination, peut-eſtre les préjugez, le déterminérent en faveur de la Secte des Stoïciens, alors très-accreditée. Antipater de Tarſe fut ſon maître; il l'écouta en homme qui connoiſſoit les droits de la raiſon : & malgré la déférence aveugle avec laquelle les Stoïciens recevoient les déciſions des fondateurs du Portique, Panætius abandonna ſans ſcrupule, celles qui ne luy parurent pas ſuffiſamment établies. Il eſtoit perſuadé ſans doute, que dans la recherche de la verité, les lumiéres du bon ſens doivent toûjours éclairer nos pas, & que les génies les plus étendus ne laiſſent pas quelquefois de prendre des routes qui les conduiſent imperceptiblement à l'erreur. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que le deſir d'apprendre fut la paſſion dominante de Panætius. Dans la vûe de la ſatisfaire, il quitta Rhodes, peu touché des avantages auſquels ſembloit le deſtiner la grandeur de ſa naiſſance. Les perſonnes les plus diſtinguées en tout genre de litterature ſe raſſembloient ordinairement à Athénes, & les Stoïciens y avoient une école fameuſe. Panætius la frequenta avec aſſiduité, & devint enfin le plus ferme appui du Portique. Les Athéniens reſolus de ſe l'attacher, luy offrirent le droit de bourgeoiſie; il les en remercia : un homme modeſte, leur dit-il, au rapport de Proclus, doit ſe contenter d'une ſeule patrie. En quoy il imitoit Zenon, qui dans la crainte de bleſſer ſes citoyens, ne voulut point accepter la même grace. Le nom de Panætius ne tarda guéres à paſſer les mers. Les ſciences, depuis quelque temps, avoient fait à Rome des progrès conſiderables : les Grands les cultivoient à l'envi, & ceux que leur naiſſance ou leur capacité avoient mis à la tête des affaires, également jaloux de la gloire & du bien de la République, ſe faiſoient un honneur de les proteger efficacement. Voilà les circonſtances dans leſquelles Panætius vint à Rome. Il y eſtoit ardemment ſouhaité; la jeune nobleſſe courut à ſes

Cic. de Divin. lib. 1. pag. 9.

Procl. in Heſiod. pag. 151. Antipat. apud Plutar. tom. 2. pag. 1034.

leçons, & il compta parmi ſes diſciples les Lælius & les Scipions. Une amitié tendre les unit depuis, & Panætius, comme le témoignent pluſieurs Ecrivains, accompagna Scipion dans ſes diverſes expeditions. En revanche, cet illuſtre Romain luy donna, dans une occaſion éclatante, des marques de la confiance la plus flatteuſe. Polybe juſques-là avoit eſté de tous ſes voyages; mais Panætius fut le ſeul ſur lequel il jetta les yeux, lorſque le Senat le nomma ſon Ambaſſadeur auprès des Rois & des peuples alliez de la République: voicy comment en parle Ciceron. *Ego autem cum græcas litteras, Marcum Catonem in ſenectute didiciſſe acceperim, Publii autem Africani hiſtoriæ loquantur in legatione illa nobili quam obiit, Panætium unum omnino comitem fuiſſe, nec litterarum græcarum, nec Philoſophiæ jam ullum auctorem requiro.* Les courſes des Pirates, l'affermiſſement de la paix & la reforme des abus qui pouvoient troubler la tranquillité publique, eſtoient les prétextes apparents de cette ambaſſade; mais dans le fond, le Senat vouloit connoître le gouvernement intérieur, les maximes, les forces des Royaumes & des peuples qui donnoient encore quelque ombrage à la grandeur Romaine. Plutarque nous a conſervé la mémoire du voyage que Scipion fit alors en Egypte; & la maniére dont il raconte la choſe, montre juſqu'à quel point Scipion conſideroit Panætius: écoutons Plutarque*. *Clitomachus rapporte qu'ayant eſté envoyé luy troiſiéme, par le Senat, avec ordre d'examiner les actions juſtes & injuſtes des hommes, & de conſiderer de près la ſituation où ſe trouvoient les villes, les Nations & les Royaumes, il vint à Alexandrie, & ſortit du vaiſſeau la tête enveloppée de ſon*

Cic. Acad. lib. 2. cap. 2.

Strab. p. 985.

* *Plut. tom. 2. pag. 200.* Ἐκπεμφθέντα δ' αὐτὸν ὑπὸ τῆς βουλῆς, τρίτον, ὥς φησι Κλειτόμαχος, ἀνθρώπων ὕβρεις τε καὶ εὐνομίαν ἐφορῶντα, πόλεων, ἐθνῶν, βασιλέων ἐπίσκοπον, ὡς εἰς Ἀλεξάνδρειαν ἧκε, καὶ τῆς νεὼς ἀποβὰς ἐβάδιζε, κατὰ τῆς κεφαλῆς ἔχων τὸ ἱμάτιον, ἠξίουν ἀποκαλύψασθαι οἱ Ἀλεξανδρεῖς, καὶ δεῖξαι ποθοῦσιν αὐτοῖς τὸ πρόσωπον. ἀποκαλυψαμένου κραυγὴν καὶ κρότον ἐποίησαν. τοῦ δὲ βασιλέως μόλις ἁμιλλωμένου βαδίζουσιν αὐτοῖς δι' ἀργίαν καὶ τρυφὴν τοῦ σώματος, ὁ Σκιπίων ἀτρέμα πρὸς τὸν Παναίτιον ψιθυρίσας εἶπεν· ἤδη τι τῆς ἐπιδημίας ἡμῶν Ἀλεξανδρεῖς ἀπολελαύκασι, δι' ἡμᾶς γὰρ ἑωράκασι τὸν βασιλέα.

habit. Les Alexandrins qui estoient accourus en foule sur le rivage, suppliérent Scipion de vouloir bien se montrer, & de satisfaire l'envie extrême qu'ils avoient de le voir; il se découvrit le visage à l'instant, & le peuple luy en témoigna sa reconnoissance par des battements de mains, & des cris de joye. Cependant Ptolemée que la mollesse & l'inaction rendoient très-pesant, avoit beaucoup de peine à suivre Scipion, qui l'ayant remarqué, dit tout bas à Panætius; ma presence a déja procuré un bien aux Alexandrins, ils ont vû leur Roy marcher. Quelques Critiques prétendent que le nom de Clitomachus a pris icy la place de celuy de Posidonius; leur raison est qu'Athenée qui rapporte le fait en question, & Plutarque luy-même, dans un autre de ses ouvrages, s'appuyent tous les deux du témoignage de ce dernier auteur. Mais s'ensuit-il de là que Clitomachus n'ait pas transmis à la postérité le même évenement? auquel cas, ne sera-t-il pas aisé de répondre, que Plutarque a eu recours dans ses apophthegmes, à l'autorité de ce Philosophe, & à celle de Posidonius, dans un autre Traité. Quoy qu'il en soit, les liaisons de Panætius avec Scipion, furent avantageuses aux Rhodiens, qui employérent souvent, avec succès, le crédit de leur compatriote. On a déja observé que l'amour des sciences l'avoit engagé à quitter son pays; il n'y retourna jamais, si l'on en croit Ciceron, & à en juger par les apparences, il faisoit son sejour tantost à Rome, tantost à Athénes. * Interrogé dans l'une de ces deux villes, par un jeune homme, si le sage aimeroit; à l'égard du sage, repartit-il, c'est ce que nous examinerons une autre fois: quant à vous & à moy, qui sommes encore bien éloignez de la sagesse, ne nous livrons pas à une passion extrêmement vive, jamais maîtresse d'elle-même, & toûjours dans la dépendance d'autruy. On lit dans Suïdas que Panætius mourut à Athénes; l'année de sa mort est entiérement ignorée, les Anciens gardent là-dessus un profond

Athen. pagin. 273.
Plut. tom. 2. pag. 777.
Plut. tom. 2. pag. 814.

* *Eleganter mihi videtur Panætius respondisse adolescentulo cuidam quærenti, an sapiens amaturus esset! De sapiente, inquit, videbimus: mihi & tibi qui adhuc à sapientia longe absumus, non est committendum, ut incidamus in rem commotam, impotentem, alteri emancipatam, vilem sibi.*

ſilence : & Ciceron s'eſt contenté de dire que Panætius a vêcu trente ans après avoir publié le Traité des Offices. Malheureuſement on ne ſçait pas en quel temps cet ouvrage a paru. Les gens de lettres regrettérent infiniment la perte de ce grand Philoſophe, & pendant quelques ſiécles on célebra le jour de ſa naiſſance par un repas, que ſes diſciples fondérent vrayſemblablement. Il y en eut pluſieurs qui ſe diſtinguérent beaucoup, tels furent Apollonius, Poſidonius, Apollodorus, Mneſarchus, Vigellius & Rutilius. *Athen. p. 186.* *Strab. p. 962. Cic. de Divin. lib. 1. pag. 9. Suidas, voc.* Α'πολλ.

Dans l'impoſſibilité de porter plus loin ces recherches ſur la vie de Panætius, & cela faute de monuments qui puiſſent me guider, je vais rendre compte des ouvrages qui luy ont merité les éloges de toute l'antiquité. Ciceron, juge très-éclairé, admiroit les productions de ce Philoſophe, & les Romains, à ſon exemple, en faiſoient un cas tout particulier ; témoins ces vers de l'Ode 29. du Livre premier : *Cic. de Orat. lib. 1. p. 278. Cic. ibid. pag. 46. Cic. de Clar. orat. pag. 46.*

> *Cum tu coemptos undique nobiles*
> *Libros Panætî, Socraticam & domum*
> *Mutare loricis Iberis,*
> *Pollicitus meliora, tendis.*

Je raſſemblerois aiſément pluſieurs autres paſſages également favorables à Panætius, mais il ſuffira de remarquer que les plus ſçavants hommes ont extraordinairement loué ſes ouvrages. Il en avoit compoſé un grand nombre, dont pas un ſeul n'eſt parvenu juſqu'à nous ; & à peine les titres de quelques Traitez ont-ils échappé à l'injure du temps. C'eſt par ces Traitez-là que je finiray mon diſcours. Examinons maintenant ceux dont il ne reſte que de legéres indications dans les écrits des Anciens. On ne trouve, par exemple, citez nulle part, les morceaux de Panætius qui regardoient la Phyſique ; & néantmoins, comment revoquer en doute leur éxiſtence, après le témoignage formel de Phanias, auteur contemporain ? témoignage dont on eſt redevable aux ſoins de Diogene-Laërce : *Phanias diſciple de Poſidonius*, dit-il, *aſſûre que Panætius & Poſidonius commencent par les* *Laërt. lib. 7. pag. 390.*

matiéres de Physique. Ne pourroit-on pas conclure de là, que ces deux Stoïciens avoient publié un corps entier de Philosophie, à la tête duquel paroissoit la Physique? Il en resulte du moins, que Panætius avoit éclairci plusieurs questions qui en faisoient partie. C'est-là vraysemblablement qu'il établissoit l'éternité du monde, quoyque vivement combattuë par les fondateurs de la Secte Stoïcienne. En effet, Zenon, Cléanthes & Chrysippe prétendoient que le feu devenu le plus fort, subjugueroit un jour les autres élements; que l'univers seroit consumé, & que de ses cendres, pour ainsi dire, il en renaîtroit un autre qui luy seroit entierement semblable. Ce systeme ne fut point du goût de Panætius, & malgré des autoritez si respectables, il soûtint hautement, au rapport de Philon & de Diogene-Laerce, que le monde estoit incorruptible. Mais, si je ne me trompe, le disciple garda avec ses maîtres plus de mesures, que ne semblent l'insinuer ces deux Ecrivains: content de faire valoir ses raisons, il ne condamna point l'opinion de Zenon, & s'expliqua toûjours en homme qui doutoit, & qui ne vouloit rien affirmer. Il seroit mal-aisé de donner un autre sens à ces paroles de Ciceron dans le second livre de la Nature des Dieux; *Ex quo eventurum nostri putant, id de quo Panætium addubitare dicebant, ut ad extremum omnis mundus ignesceret, cum humore consumpto neque terra ali posset, nec remeare aer, cujus ortus aquâ omni exhaustâ esse non posset: ita relinqui nihil præter ignem, à quo rursum animante, ac Deo renovatio mundi fieret, atque idem ornatus oriretur.* Or Ciceron avoit lû les ouvrages de Panætius, & dès lors il estoit plus en état que personne, de nous apprendre quel estoit le sentiment de ce Philosophe par rapport à l'éternité du monde. Posidonius & Boëtius l'adoptérent depuis, & on trouve dans Philon une partie des raisons qui avoient engagé le dernier à rejetter l'opinion de Zenon & de Cléanthes. L'un & l'autre enseignoient encore que la Zone Torride estoit inhabitée; Panætius cependant, selon Achilles-Tatius, ne balança point à les attaquer dans sa Physique. Là probablement estoit agitée la question de la nature de l'ame, qui dans tous les temps

Laërt. lib 7. pag. 190.

Phil. pag. 947.

Cic. de Nat. Deor. lib. 2. p. 215.

Achill. Tat. Isag. in Phæn. pag. 169.

temps a partagé les Philoſophes du Paganiſme. Les diſciples de Platon mettoient l'immortalité de l'ame au nombre de ces dogmes, dont la verité ne ſçauroit eſtre conteſtée; Zenon, au contraire, & Panætius à ſon exemple, aſſûroient que jamais opinion ne fut moins fondée que celle-là. Ce qui a un commencement, diſoit-il, doit auſſi avoir une fin; & quelle apparence de nier que l'ame ait eu un commencement, ſi l'on fait réflexion que ſouvent les enfants reſſemblent à leurs peres, & quant à la figure extérieure, & quant aux facultez de l'eſprit. Cette reſſemblance ne prouve-t-elle pas évidemment, que l'ame, ainſi que le corps, eſt l'ouvrage de la génération, & que par conſéquent elle a eu un commencement? *Vult enim quod nemo negat, quicquid natum ſit interire, naſci autem animas, quod declarat eorum ſimilitudo qui procreantur, quæ etiam in ingeniis, non ſolum in corporibus appareat.* A ce premier raiſonnement, Ciceron en joint un ſecond, tiré du même Philoſophe, & conçû à peu-près en ces termes: ce qui ſent de la douleur eſt ſujet aux maladies & aux dérangements; ce qui eſt ſujet aux maladies & aux dérangements l'eſt auſſi à la mort: or l'eſprit ſent de la douleur, donc il n'eſt pas immortel. *Alteram autem affert rationem, nihil eſſe quod doleat, quin id ægrum eſſe quoque poſſit; quod autem in morbum cadat, id etiam interiturum: dolere autem animas, ergo etiam interire.* Il faut avouer que ces arguments ſont un peu foibles; & je ne doute preſque pas que le morceau dont il s'agit n'en contînt de plus forts & de plus concluants. Panætius avoit traité la queſtion dans toute ſon étenduë; la preuve en eſt, qu'il répondoit aux difficultez qui pouvoient ſe former contre ſon ſyſteme. L'autorité de Platon avoit quelque choſe de bien embarraſſant pour un homme, qui ſe faiſoit gloire de reſpecter ce Philoſophe juſqu'à la vénération: on ſçait que dans le Phædon, ſon deſſein eſt d'établir l'immortalité de l'ame. Mais Panætius, dans la crainte qu'un nom ſi célebre ne donnât trop d'avantage à ſes adverſaires, aima mieux dire que ce Dialogue eſtoit fauſſement attribué à Platon: ſentiment que perſonne avant Panætius, ne s'eſtoit aviſé de ſoûtenir, & que perſonne n'a ſoûtenu

Cic. Tuſc. lib. 1. pag. 69.

Laërt. lib. 2. pag. 117.

depuis. En effet, il eſt aiſé, ſuivant la remarque d'un Poëte de *Anthol. p. 94.* l'Anthologie, de reconnoître dans le Phædon, les graces, les fineſſes, & cette beauté de ſtyle, qui fait le caractére diſtinctif des ouvrages de Platon. Il y avoit, ce me ſemble, un parti plus judicieux à prendre, & ce parti eſtoit de réfuter les arguments de Platon : les plus grands hommes ne ſont point en droit de prétendre à l'infaillibilité, & en matiére de Philoſophie principalement, les raiſons décident, & les mauvaiſes ne doivent jamais paſſer à l'abri de l'autorité. Je croirois néantmoins que Panætius n'aſſûroit pas poſitivement que le Phædon fût un dialogue ſuppoſé ; l'immortalité de l'ame, comme on l'a déja *Cic. Tuſc. lib. 1. pag. 69.* obſervé, en fait le ſujet, & Panætius, dans Ciceron, paroît convenir que Platon l'enſeignoit. *Credamus igitur Panætio à Platone ſuo diſſentienti : quem enim omnibus locis divinum, quem ſapientiſſimum, quem ſanctiſſimum, quem Homerum Philoſophorum appellat, hujus hanc unam ſententiam de immortalitate animorum non probat.* Platon, au jugement de Panætius, eſt l'Homére des Philoſophes ; ſes ouvrages ſont divins, & l'immortalité de l'ame eſt le ſeul article de ſa doctrine auquel il ne puiſſe pas ſouſcrire. On ne doit pas eſtre ſurpris, après un éloge ſi magnifique, que Proclus en faſſe un Platonicien : je ne ſerois pas même éloigné de penſer qu'il avoit publié des commentaires ſur le Timée, & que ces commentaires ſubſiſtoient encore du temps de Longin, *Procl. in Tim. pag. 50.* qui, ſuivant le témoignage de Proclus, réfutoit une des explications de Panætius. Il examinoit le texte de ſon auteur, & en *Euſt. in Hom. tom. 3. pagin. 1946.* philoſophe & en critique ; du moins lit-on dans Euſtathe, qu'il adoptoit certaines leçons préferablement à d'autres, & cela ſur la foy des anciens manuſcrits : il ſe pourroit bien faire pourtant, que cette remarque eût rapport à quelques autres dialogues éclaircis par Panætius. Parmi les morceaux de ce Philoſophe, dont il ne reſte que de legéres indications, celuy de la divination eſtoit un des plus curieux & des plus intéreſſants : la ſuperſtition à qui elle devoit la naiſſance, en avoit multiplié les eſpéces preſqu'à l'infini ; & les Philoſophes, loin d'oppoſer une digue à la credulité du vulgaire, l'entretinrent par les raiſonnements

les plus capables de le séduire. La pluſpart cependant ſe bornérent à combattre en faveur des divinations que la religion ſembloit avoir autoriſées; mais les Stoïciens, qui ne pouvoient ſe reſoudre à perdre un ſeul des arguments propres, ſelon eux, à établir l'exiſtence de la divinité, prétendirent que les Dieux, toûjours attentifs au bien des hommes, avoient rempli l'univers de ſignes, qui les conduiſoient infailliblement à la connoiſſance de l'avenir: & ces ſignes, preuves inconteſtables de la Providence, au jugement du Portique, renverſoient ſans reſſource le ſyſteme des Athées. C'eſt ainſi que raiſonnoient les Stoïciens, dont les plus célebres avoient deffendu avec un zele très-ardent la certitude des divinations les plus équivoques & les plus abſurdes. Les fondements ſur leſquels eſtoit appuyé ce ſentiment, ne parurent pas ſolides à Panætius, qui le rejetta formellement, ſi l'on en croit Diogene-Laërce. Je ne ſçaurois néantmoins eſtre de ſon avis quant à cet article; Ciceron, plus verſé que luy dans les écrits des Stoïciens, aſſûre que Panætius, par menagement ſans doute pour les Zenons & pour les Cléanthes, n'avoit pas nié abſolument la divination, & que toutes ſes objections tendoient ſeulement à la rendre douteuſe: *Sed à Stoïcis vel princeps ejus diſciplinæ, Poſidonii doctor, diſcipulus Antipatri, degeneravit Panætius. Nec tamen auſus eſt negare vim eſſe divinandi, ſed dubitare ſe dixit. Quod illi in aliqua re, vel invitiſſimis Stoïcis, facere licuit, id nos ut in reliquis faciamus, à Stoïcis non concedetur: præſertim cum de quo Panætio non liquet, reliquis ejuſdem diſciplinæ Solis luce videatur clarius.* *Cic. de Divin. lib. 1. pag. 9.*

Examinons maintenant ceux des ouvrages de Panætius dont les titres n'ont point eſté enſevelis dans l'oubli. Ils rouloient tous ſur des matiéres de Morale, ſi cependant vous en exceptez le traité des Sectes, partie hiſtorique, partie philoſophique. Il devoit eſtre compoſé de pluſieurs volumes, car l'auteur ſe propoſoit d'inſtruire le public, & de la vie & de la doctrine des Philoſophes qui avoient vêcu juſqu'à ſon temps: telle eſt l'idée que nous en donnent les fragments qui reſtent de cet ouvrage. Quant au premier article, quoy de plus clair que le témoignage d'Athenée? *Athen. lib. 15, pag. 556.*

Panætius, à ce qu'il écrit, y soûtenoit que Socrate n'avoit point eu deux femmes. Autre prétention de nostre Stoïcien, au rapport du Scholiaste d'Aristophane, c'est que les railleries sanglantes de ce Poëte, tomboient sur un Socrate très-différent de celuy dont on a tant vanté la sagesse. Je ne voudrois pas garantir la justesse de cette remarque; mais que le fait soit veritable ou qu'il soit faux, ne s'ensuit-il pas que les actions des anciens Philosophes n'avoient point paru à Panætius indignes de la curiosité du public? La seconde proposition n'est pas moins aisée à établir. Il s'agit de faire voir que dans l'ouvrage en question, on exposoit les dogmes particuliers à chaque Secte; Diogene-Laërce en fournit la preuve. Epicure & Aristippe faisoient consister le souverain bien dans la volupté, les expressions estoient les mêmes: cependant la signification que leur assignoient ces Philosophes, constituoit, au jugement de Panætius, deux systemes très-différents. Ses recherches, après tout, ne s'estoient pas uniquement renfermées dans la discussion de la vie & de la doctrine des Philosophes qui l'avoient devancé. A l'aide de la critique, il prononçoit sur la verité, ou sur la supposition des traitez qui portoient leurs noms. Selon luy, les Elegies faites à l'occasion de la mort de Cimon, estoient du Physicien Archelaüs. Parmi les morceaux divers qu'on attribuoit à Zenon, il n'y avoit que les Lettres qui luy appartinssent legitimement: & la pluspart des productions que le public donnoit aux disciples de Socrate, avoient esté fabriquées par des fourbes & par des imposteurs. Un ouvrage tel que celuy-là seroit bien nécessaire aujourd'huy; les nuages qui dérobent à nostre vûe les sentiments des anciens Philosophes, disparoîtroient, & il ne seroit pas impossible de suivre les progrès des connoissances humaines: le nombre des volumes en a probablement causé la perte. Il estoit aisé de copier Diogene-Laërce, écrivain peu methodique, mediocrement éclairé, & dont l'ouvrage ne sçauroit entrer en parallele avec celuy que Panætius avoit composé.

Aristoph. schol. Ran. v. 1539.

Laërt. lib. 2. par. 130.

Plut. tom. 1. pag. 481.

Laërt. lib. 7. par. 163.

Le sort de son traité de la Providence n'a pas esté plus heureux. Graces à Ciceron, on sçait aujourd'huy que Panætius

avoit travaillé sur cette matiére : *Epitomen*, dit-il, *Bruti Cælianorum velim mihi mittas, & à Philoxeno,* Παναιτίου περὶ προνοίας. Mais on ignore quel estoit l'ordre que l'auteur y avoit suivi ; les Anciens ne s'expliquent pas là-dessus, & il ne reste de ce traité aucun fragment, qui puisse nous aider à faire quelques découvertes. Cic. ad Att. l. 13. epist. 8.

Je diray à peu-près la même chose d'un autre morceau de Panætius, intitulé περὶ εὐθυμίας, & dont on chercheroit inutilement le titre ailleurs que dans les écrits de Diogene-Laërce. Laërt. p. 562. Les Grecs entendent par le mot εὐθυμία, cette situation de l'esprit que la bonne & la mauvaise fortune, la maladie & la santé, les biens & les maux ne sçauroient altérer; Seneque sera mon garant : voicy ses paroles. *Hanc stabilem animi sedem, Græci εὐθυμίαν vocant, de qua Democriti volumen egregium est. Ego tranquillitatem voco, nec enim imitari, & transferre verba ad illorum formam necesse est. Res ipsa de qua agitur aliquo signanda nomine est, quod appellationis græcæ vim debet habere, non faciem. Ergo quærimus, quomodo animus semper æqualis, secundoque cursu eat, propitiusque sibi sit, & sua lætus aspiciat, & hoc gaudium non interrumpat, sed placido statu maneat, non attollens se unquam, nec deprimens. Id tranquillitas erit.* L'ouvrage de Démocrite, dont parle Seneque, non plus que celuy de Panætius, ne sont pas venus jusqu'à nous ; mais Seneque & Plutarque peuvent y suppléer en quelque façon : l'un & l'autre ont écrit sur le même sujet, de dessein prémedité, & je ne doute presque pas qu'ils n'ayent mis en œuvre les plus beaux endroits des Auteurs qui les avoient précedez.

Le morceau que Panætius avoit intitulé, de la maniére de supporter avec constance la douleur & les afflictions, ne doit point estre séparé de celuy dont on vient de rendre compte : rien de plus lié que ces matiéres, puisque la douleur est celuy de tous les accidents qui contribuë le plus à déranger la tranquillité de l'esprit. Voicy, suivant Ciceron, quelle estoit l'œconomie de cet ouvrage. L'Auteur commençoit par définir le terme de douleur ; il en développoit ensuite la nature, & après avoir fait

voir combien l'imagination avoit de part à ſes opérations, il propoſoit les moyens les plus propres à en rendre les atteintes
Cic. de Fin. pag. 229. moins formidables : *Itaque homo imprimis ingenuus & gravis, dignus illa familiaritate Scipionis & Lælii Panætius, cum ad Quintum Tuberonem de dolore patiendo ſcriberet, quod eſſe caput debebat, ſi probari poſſet, nunquam poſuit non eſſe malum dolorem : ſed quid eſſet, & quale quantumque in eo ineſſet alieni ; deinde quæ ratio eſſet perferendi : cujus quidem, quoniam Stoïcus fuit, ſententiâ, condemnata mihi videtur eſſe immanitas iſta verborum.* Il n'y avoit pas de Stoïcien qui ne ſoûtint opiniâtrement que la douleur n'eſtoit pas un mal. A les entendre parler, le Sage pouvoit eſtre heureux au milieu des ſupplices les plus cruels. Il eſtoit difficile que des maximes ſi outrées, & démenties par le témoignage des ſens, en impoſaſſent à un eſprit raiſonnable ; le ſage, ainſi que les autres hommes, reſſent les atteintes de la douleur, mais il n'en eſt point accablé. Panætius convaincu de cette verité, ne balança pas à rejetter l'Apathie,
Gell. p. 258. quoyque le dogme favori du Portique ; Aulu-Gelle l'aſſûre en termes poſitifs, & cela vrayſemblablement d'après le morceau en queſtion. Il eſtoit écrit en forme de lettre, & adreſſé à un Romain célebre, nommé Quintus Tubero : il y faiſoit de grands éloges & du Poëme d'Appius Cæcus, & d'un traité du Deuil, écrit par Crantor, Philoſophe Académicien.

Celuy des Offices, que Panætius publia à la fleur de ſon âge, ne fut pas reçu avec de moindres applaudiſſements, il devoit eſtre compoſé de quatre livres ; Ciceron de qui on tient cette circonſtance, adjoûte que le dernier n'avoit jamais paru, quoyque l'auteur eût vêcu trente ans depuis la publication de ſon ouvrage, dont Ciceron expoſe le plan dans une de ſes lettres :
Libro 16. Epiſt. 11. τὸ περὶ τοῦ καθήκοντος, *quatenus Panætius, abſolvi duobus. Illius tres ſunt, ſed cum initio diviſiſſet ita, tria genera exquirendi officii eſſe, unum cum deliberemus honeſtum an turpe ſit, alterum utile an inutile, tertium cum hæc inter ſe pugnare videantur, quomodo judicandum ſit : qualis cauſa Reguli, redire honeſtum, manere utile, de duobus primis præclare diſſeruit, de tertio pollicetur ſe deinceps ;*

sed nihil scripsit. Eum locum Posidonius persecutus. Il seroit inutile d'examiner plus en détail l'écrit dont il s'agit. Ciceron a copié Panætius, & les Offices de Ciceron sont entre les mains de tout le monde. Il me suffira donc d'avertir qu'Aulu-Gelle nous a conservé un fragment assez long de cet ouvrage; c'est-là, si je ne me trompe, que se trouvoit aussi celuy que rapporte Stobée dans son second livre.

Gell. 624.

Stob. tom. 2. pag. 160.

Il y a bien de l'apparence que Panætius, outre le morceau des Offices, avoit publié un Traité de la République; ma conjecture est fondée sur ces paroles de Ciceron: *sed hujus loci de Magistratibus sunt propria quædam, à Theophrasto primum, deinde à Dione Stoïco quæsita subtilius.* Att. *Ain tandem! etiam à Stoïcis ista tractata sunt.* Mar. *Non fere nisi ab eo quem modo nominavi, postea à magno homine, & imprimis erudito Panætio.* On y voit, à la verité, que Panætius avoit examiné très au long les devoirs des Magistrats; mais de la maniére dont s'exprime Ciceron, immediatement après, il y a tout lieu de penser que l'ouvrage estoit intitulé *De la République;* & cela est d'autant plus probable, qu'il insinue que l'écrit de Panætius portoit le même titre que celuy de Théophraste: or est-il qu'aucun des Anciens ne parle d'un traité des Magistrats de la façon de ce Philosophe, & plusieurs d'eux font mention de celuy de la République.

Cic. de Leg. lib. 3. p. 201.

De quelle utilité ne seroient pas aujourd'huy ces diverses productions de Panætius! Le choix des matiéres fait honneur à son discernement, & il est visible que l'auteur, dans presque tous ses traitez, s'est proposé de travailler à rendre les hommes plus vertueux. Il faut avouer, à la louange des Stoïciens, que moins occupez que les autres Philosophes, de spéculations frivoles, & souvent dangereuses, ils consacroient leurs veilles à l'éclaircissement de ces grands principes de la Morale, qui sont le plus ferme appui de la societé; mais la pluspart avec un médiocre succès. Le commun des lecteurs estoit rebuté par l'obscurité & la secheresse qui regnoient dans les écrits des Cléanthes & des Chrysippes. L'exemple des fondateurs du Portique

ne séduisit point Panætius; attentif aux interests du public, & persuadé que l'utile ne passe d'ordinaire qu'à la faveur de l'agréable, il répandit dans ses ouvrages les graces & les ornements dont ils estoient susceptibles. Je ne dis rien icy que d'aprés Ciceron, qui d'accord avec les plus éclairez des Anciens, insinue en plusieurs endroits, que Panætius à la solidité des raisonnements, avoit joint la beauté & l'élegance du style.



RECHERCHES SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES DE THRASYLLE.

Par M. l'Abbé SEVIN.

LES Sciences frivoles, & quelquefois préjudiciables au bien de la société, ne sont pas toûjours celles qui conduisent le moins sûrement à la fortune. L'histoire en fournit un exemple célebre dans la personne de Thrasylle, qui fut uniquement redevable de son élevation à l'étude de l'Astrologie judiciaire. Le succès avec lequel il avoit cultivé un art si peu digne d'occuper de bons esprits, luy procura la connoissance de Tibere. Ce Prince, quoique naturellement très-reservé, honora Thrasylle de sa confiance la plus intime, & il sçut la conserver jusqu'à sa mort, qui ne préceda que d'un an celle de l'Empereur. Je serois tenté d'en conclure, que l'un & l'autre estoient à peu-près de même âge, & que par consequent la naissance de Thrasylle doit estre placée dans la 184. ou dans la 185.e olympiade. Le nom de son pere est entiérement ignoré: quant à sa patrie, il estoit de Phlius ville du Peloponnése. 2. de May 1732.

Plutarque le dit en termes formels, & ses paroles ne sçauroient estre entendues que du Thrasylle qui fait le sujet de ce discours. Il avoit, au jugement de plusieurs Ecrivains, composé de sçavants ouvrages sur la Musique: & ces ouvrages suivant le témoignage de Plutarque, appartenoient à Thrasylle de Phlius. Il ne faut donc pas le confondre, comme font quelques Critiques, avec un Historien de même nom cité dans le traité des Fleuves, & natif de Mendès. L'un estoit Grec, & l'autre Egyptien. D'ailleurs les livres de ce dernier contenoient quantité de fables & de contes puériles, qui répondroient mal à la réputation d'un Philosophe & d'un Mathématicien tel que Thrasylle. Ses liaisons avec Tibere commencérent à Rhodes. L'amour de la Philosophie en fut le prétexte. C'est le sens à peu près que présente ce *Plut. tom. 2. pag. 113.*

Suet. in Tiber. cap. 14. texte de Suetone : *Thrasyllum quoque Mathematicum, quem ut sapientiæ professorem contubernio admoverat, tunc maxime expertus est.* La prudence demandoit que l'un & l'autre travaillassent à écarter les soupçons qu'Auguste pouvoit former de leur liaison. Car le Prince destinoit alors ses petits-fils à la succession de l'Empire : & de quel œil auroit-il envisagé des conférences, qui tendoient à développer les mysteres les plus cachez de l'avenir ? Il y a bien de l'apparence que Thrasylle jusques-là n'avoit pas fait profession ouverte de l'Astrologie judiciaire. En effet, Tac. ann. l. 6. cap. 21. on lit dans Tacite que Tibere ne consultoit jamais Thrasylle que dans les endroits de sa maison les moins accessibles. Non content de le consulter, il eut la curiosité de s'instruire sous un si grand Maître, des principes de cette prétendue science. Si l'on Dio Cass. pag. 555. en croit Dion Cassius, il y fit des progrès considerables. Cependant on ne voit nulle part, que ce Prince ait donné des preuves de son habileté en ce genre : soit qu'il ne comptât que mediocrement sur ses lumieres, soit que des occupations plus importantes ne luy permissent pas de se livrer à des calculs ennuyeux & fatigants, il aima mieux s'en rapporter à ceux de Thrasylle, sans les avis duquel il ne formoit aucune entreprise. Mais l'amitié de Tibere pensa lui coûter cher. Il luy avoit communiqué une partie de ses projets, & dans la juste crainte que le secret ne fût trahi, il résolut de faire périr celuy qui en estoit le dépositaire : ce qui le fortifioit dans ce dessein, c'est le peu de justesse de certaines prédictions de Thrasylle, que Suet. in Tib. cap. 14. l'évenement n'avoit pas confirmées. Ecoutons Suetone : *Thrasyllum quoque Mathematicum ... tunc maxime expertus est, affirmantem nave provisa gaudium afferri ; cum quidem illum durius, & contra prædicta cadentibus rebus ut falsum, & secretorum temere conscium, & ipso momento, dum spatiatur una, præcipitare in mare destinasset.* Il obmet icy quelques circonstances qui nous ont esté conservées par les autres Historiens. Voicy, par Tacit. loc. cit. exemple, comment Tacite raconte la chose. Il prétend que Tibere, dans la vûe de s'assûrer de la vérité des connoissances astrologiques de Thrasylle, le conduisit en des lieux fort escarpez ; un esclave les précedoit, & à certain signal il devoit précipiter

le Philosophe dans la mer. Pendant le cours de la promenade ce Prince commença par luy faire diverses questions sur ses prétentions à l'Empire. Se tournant ensuite du côté de Thrasylle: Sçavez-vous, luy dit-il, le mois & le jour précis de votre naissance? A ces mots Thrasylle ayant examiné la position & les distances des Astres, s'arrête d'abord, la frayeur le saisit, il s'écrie enfin : Un danger presque inévitable menace mes jours. Alors Tibere l'embrasse, & luy proteste que desormais il n'a rien à craindre. Que l'on compare maintenant le recit de Dion Cassius avec celuy de Tacite, il ne sera pas mal aisé de se convaincre que ces deux Ecrivains ont suivi les mêmes Mémoires. *Dio Cass. pag. 554.*

Je ne sçais dans quelles sources le Scholiaste de Juvenal a trouvé que Thrasylle prévint par la fuite les desseins de Tibere : il est le seul des Anciens, qui fasse mention de cette particularité; & dès-lors elle doit paroître peu vraysemblable. Thrasylle eût-il osé se flater que sa sortie de Rhodes le mettroit à couvert du ressentiment d'un Prince puissant & vindicatif? Mais toutes réflexions faites, je penserois volontiers que les paroles de ce Grammairien ne doivent point estre prises à la rigueur. Ignore-t-on que les Ecrivains posterieurs à la bonne latinité, ne se sont pas toûjours piquez d'une éxactitude scrupuleuse? Le terme de *fugit* dont se sert le Scholiaste, peut avoir plusieurs acceptions: & le sens en est peut-estre, que Thrasylle avoit évité la mort par ses réponses; auquel cas le Commentateur seroit d'accord avec Dion Cassius & Tacite. Ce dernier ne dit pas un mot du vaisseau, qui venoit annoncer à Tibere la permission de retourner à Rome. Ennuyé du séjour de Rhodes, il attendoit les ordres de la Cour avec la plus vive impatience, lorsque Thrasylle à l'aspect d'un vaisseau qui cingloit en pleine mer, l'assûra que ses desseins alloient estre accomplis: fait appuyé sur le témoignage de Dion Cassius & de Suetone. Tibere après une semblable prédiction conçut la plus haute idée des lumieres de son Astrologue, qui depuis fut comblé & de ses bienfaits & de ceux d'Auguste. Il honoroit les Sçavants d'une protection particuliére, & les plus distinguez estoient souvent admis à sa table. Suetone rapporte que cet Empereur dans un repas prononça *Dio Cass. pag. 555. Suet. in Tib. cap. 14. Suet. in Aug. cap. 98.*

un vers grec, & que s'adressant à Thrasylle il luy demanda de quel Poëte il le croyoit. N'est-on pas en droit de conclurre de ce passage, que Thrasylle avoit joint l'étude des belles lettres à celle de la Philosophie? Tant de talents réunis le mirent fort avant dans les bonnes graces d'Auguste, qui le chérissoit à l'égal d'Areus. Il appelloit souvent ces deux Philosophes, non pour

Them. p. 108. examiner ensemble, à ce que dit Themistius, les moyens de s'immortaliser par la construction de superbes édifices : des objets plus relevez faisoient le sujet de leurs entretiens, dans lesquels on n'agitoit jamais que les questions propres à former les mœurs, & à inspirer l'amour de la vertu. Tibere n'eut pas les mêmes égards que son prédecesseur pour les sages avis de Thrasylle, & l'inhumanité de cet Empereur auroit entierement deshonoré la mémoire du Philosophe, si, comme le remarque

Julian. p. 489. l'Empereur Julien, les maximes répanduës dans les ouvrages de ce sçavant homme n'eussent esté autant de preuves incontestables de la bonté de son cœur, & de la droiture de ses intentions. Il ne s'en tint pas là : les Auteurs du temps attestent que plusieurs illustres Romains furent redevables de leur conservation à la sagesse de Thrasylle. Les défiances de Tibere augmentoient avec l'âge, & le desir d'assûrer à sa maison l'authorité souveraine, excita un violent orage contre les membres du Senat les plus distinguez & par la naissance, & par le mérite personnel. On les arrêta, & ils auroient peri infailliblement,

Dio Cass. pag. 638. Suet. in Tib. cap. 62. si Thrasylle n'eût pas trouvé le secret de persuader à l'Empereur que les Astres luy promettoient une vie extrêmement longue. Ce que l'on souhaite avec ardeur est cru aisément. Tibere convaincu de la vérité de cette prédiction, differa toûjours d'immoler à ses soupçons un si grand nombre de victimes. Enfin il fut attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau : & malgré la violence du mal, il rejetta constamment les secours de la Medecine. Ce Prince s'imaginoit follement que la mort respecteroit les décisions de son Astrologue. Mais si Thrasylle, en dérobant à la cruauté de Tibere une partie du Senat, rendit à la Republique un service important, il en diminua le prix en quelque maniere par le soin qu'il prit de sauver Caius, le seul

monstre capable de faire regretter son prédeceſſeur. Il le craignoit, les vœux des peuples sembloient luy ouvrir le chemin du Thrône : il consulta donc Thrasylle, qui luy répondit que Caligula ne parviendroit jamais à l'Empire. Graces à l'attention de Suetone, une particularité si curieuse n'est pas demeurée ensevelie dans les ténebres de l'oubli. Il l'avoit apprise de son pere, & son pere la tenoit des Courtisans les mieux instruits des secrets du cabinet. *Avum meum*, dit cet Historien, *narrantem puer audiebam causam operis ab interioribus aulicis proditam, quod Thrasyllus Mathematicus, anxio de successore Tiberio, & in verum nepotem proniori, affirmasset non magis Caium imperaturum, quam per Baianum sinum equis discursurum.* Quoy qu'il en soit, Caius ne put pas donner des marques de sa reconnoissance à Thrasylle, qui mourut la quatriéme année de la 204ᵉ. Olympiade, un an précisément avant Tibere. Ce sçavant homme laissa un fils, qui, comme luy, se nomma Thrasylle. Son habileté dans l'Astrologie judiciaire luy acquit beaucoup de réputation; &, suivant Tacite, il eut l'honneur de prédire à Neron, que les Dieux devoient un jour le placer sur le thrône des Cesars. Ne seroit-ce pas de Thrasylle le fils qu'il faut entendre ces vers de Juvenal?

Suet. in Cal. cap. 19.

Tac. Ann. lib. 6. cap. 21.

Juven. Satyr. 6. vers. 472.

Illius occursus etiam vitare memento
In cujus manibus, seu pinguia succina tritas
Cernis Ephemeridas : quæ nullum consulit & jam
Consulitur, quæ castra viro patriamque petente,
Non ibit pariter numeris revocata Thrasylli.

Ce qu'il y a de constant, c'est que Juvenal a pû le connoître particuliérement, & il paroît d'ailleurs qu'il n'estoit gueres moins versé que son pere dans cet art trompeur & frivole.

Il en avoit fait sa principale occupation, on ne voit pas du moins qu'il eût cultivé les autres Sciences : en cela bien différent de l'ancien Thrasylle, qui les avoit presque toutes embrassées, ainsi qu'on l'a déja observé. Je n'en veux pas de meilleure preuve que les morceaux divers de cet Auteur citez dans les

écrits qui sont parvenus jusqu'à nous. Admirateur de Platon, il avoit travaillé avec beaucoup d'application à répandre un nouveau jour sur le systeme de ce Philosophe, & c'est dans la vûë de rendre la lecture de ses ouvrages plus utile, qu'il avoit jugé à propos de les disposer par Tetralogies : nom qui doit son origine au Théatre, car on appelloit Tetralogies quatre piéces d'un Poëte tragique qui se ressembloient assez quant au sujet, & dont la derniére estoit satyrique. Si l'on en croit quelques Auteurs, Platon, de Poëte devenu Philosophe, suivit cet arrangement dans la composition de ses Dialogues. J'ay bien de la peine néantmoins à m'imaginer que ce sentiment là soit véritable. La raison de le revoquer en doute est que si l'ordre dont il s'agit eût esté de la façon de Platon même, le Grammairien Aristophane ne se seroit point avisé de partager les Dialogues de ce Philosophe en Trilogies; une entreprise si téméraire auroit soûlevé contre luy tous les Platoniciens. Cependant on ne trouve nulle part qu'aucun d'eux luy ait reproché d'avoir par cette division, renversé de fond en comble celle que leur Maître avoit établie, quoyque plus à portée que tous les Grammairiens du monde de distribuer ses propres ouvrages suivant leur ordre naturel. Autre réflexion qui ne détruit pas moins formellement l'opinion de ces Critiques, c'est la remarque que fait le Platonicien Albinus dans son introduction; Dercyllides & Thrasylle, à ce qu'il prétend, en imaginant les Tetralogies, avoient suivi les circonstances des temps, & le caractére des personnages que Platon fait intervenir dans ses Dialogues. Ils estoient persuadez l'un & l'autre, que par-là ils conduiroient les lecteurs plus sûrement à l'intelligence de la Philosophie Platonicienne. Donc Platon n'est pas auteur des Tetralogies : méthode dont l'invention, si je ne me trompe, ne sçauroit estre légitimement contestée au Grammairien Aristophane. En effet, les Tetralogies ne différent des Trilogies qu'en ce que les derniéres obmettent la piece satyrique, qui luy paroissoit vraysemblablement peu convenir à la dignité & à la gravité des productions philosophiques. Cependant Thrasylle moins scrupuleux, préfera les Tetralogies : convaincu sans doute que

Diog. Laërt. lib. 3. cap. 56.

Diog. Laërt. lib. 3. cap. 61.

Albin. tract. 2. Bibl. græc. pag. 48.

cette division seroit plus utile que la précedente : mais je ne crains pas d'avancer que les amateurs de Platon ne tireroient pas de grands secours des Tetralogies de Thrasylle. On en voit le plan dans Diogene Laërce, qui n'a pas eu l'attention de nous apprendre si ces Tetralogies formoient un ouvrage à part. Peut-estre faisoient-elles partie de quelque morceau plus considérable, de la vie de Platon par exemple, à laquelle, suivant les apparences, il avoit travaillé. Ne seroit-il pas naturel de le conclurre d'un passage du même Diogene, qui assûre sur la foy de Thrasylle, que Platon rapportoit son origine à Neptune, & que le Dialogue de ce Philosophe, intitulé Ἀνεραςαί, luy estoit faussement attribué ? Ces deux circonstances supposent en quelque maniére une vie de Platon publiée par Thrasylle, & qui probablement servoit d'introduction aux divers morceaux, qu'il avoit composez dans le dessein de rendre la Philosophie Platonicienne plus claire & plus intelligible. Porphyre sera mon garant quant à ce grand nombre de traitez dont il est question maintenant. Thrasylle, selon luy, avoit embrassé presque tous les sujets, qui depuis ont exercé la plume du célebre Plotin : mais, au jugement de Longin, Plotin les avoit maniez avec beaucoup plus d'éxactitude & de pénetration. Il ne faut point oublier icy, & cela d'après Porphyre, que les principes de Pythagore estoient la base de toutes les explications de Thrasylle. Il croyoit donc que Platon, en copiant cet ancien Philosophe, s'estoit uniquement proposé d'éclaircir les expressions mysterieuses à la faveur desquelles les Pythagoriciens déroboient leur doctrine à la connoissance du vulgaire : en quoy il a esté imité par les Philosophes du second & du troisiéme siecle, qui, sous le nom de Platoniciens, avoient adopté les dogmes de Pythagore : comme si le systeme de l'un avoit une liaison nécessaire avec celuy de l'autre. Je ne doute presque pas que Thrasylle n'ait le premier imaginé cette prétenduë connexité, dont on n'apperçoit pas le plus leger vestige, ni dans les écrits d'Aristote & de Ciceron, ni dans ceux des Auteurs qui les ont précedez. A l'égard de Thrasylle, il estoit si fort enthousiasmé d'une découverte qui luy appartenoit en propre, que par tout le Pythagorisme se

Diog. Laërt. lib. 3. cap. 61.

Idem lib. 9. cap. 37.

Long. apud Porp. in vita Plot. pag. 130.

présentoit à sa vûë. Là, comme dans une source féconde, disoit-il, Démocrite avoit puisé la doctrine qui luy acquit depuis tant de réputation. Il seroit à souhaiter que les morceaux de Thrasylle, qui pourroient en fournir les preuves, eussent échappé à l'injure des temps. On avoit de luy de doctes Commentaires sur les ouvrages de Démocrite, malheureusement ces Commentaires ne subsistent plus aujourd'huy : Diogene Laërce est le seul des Anciens qui en fasse mention, & il adjoûte que l'Auteur avoit divisé par Tetralogies les écrits de ce Philosophe.

Diog. Laërt. lib. 9. cap. 38.

Tant d'attachement à la secte de Pythagore avoit produit sans doute les différents traitez sur la Musique dont Plutarque, Théon de Smyrne, Nicomaque & Porphyre font honneur à Thrasylle : mais aucun d'eux n'a eu la précaution d'en conserver les titres, si pourtant on excepte Porphyre, qui cite celuy des sept tons. Il paroît cependant que Thrasylle n'avoit pas toûjours frappé au but, Nicomaque du moins & Théon relevent quelques fautes de cet Ecrivain : si c'est avec fondement, j'en laisse la décision à un de nos sçavants confreres, plus versé que personne dans la Musique des Anciens. Il y a dans Achille Tatius un fragment de Thrasylle touchant le mouvement harmonique des Globes : matiere qui, dans le systeme de Pythagore, est entiérement du ressort de la Musique. Il se pourroit bien faire néantmoins que ce fragment eût esté tiré de quelqu'un des traitez astronomiques que Thrasylle avoit donnez : tel estoit celuy dans lequel, au rapport d'Achille Tatius, il éxaminoit la nature & les proprietez du Soleil. Quant à ses ouvrages astrologiques, à peine s'en est-il sauvé quelques parcelles du naufrage. Porphyre, ou plustost Antiochus dans son introduction au Tetrabible, & Demophile citent trois ou quatre morceaux des livres d'Astrologie dont Thrasylle avoit fait part au public, qui luy estoit encore redevable d'un traité de Chronologie. N'est-on pas en droit de le conclurre du premier livre des Stromates de Clement d'Alexandrie qui, sur la foy de Thrasylle, compte 73. ans depuis le déluge jusqu'à l'embrasement du Mont Ida, & à l'invention du fer. Je ne répondrois pas néantmoins que ce calcul ne fût de Thrasylle de Mendès allegué cy-dessus. On voit

Plut. tom. 2. pag. 1136. Theo. p. 74. 137. 145. Nicom. p. 67. Porph. p. 266.

Achill. Tat. Isag. pag. 36.

Ibid. p. 139.

Clem. Alex. Strom. lib. 1. p. 40.

voit de luy divers ouvrages remplis de fables à la vérité, mais dont pourtant il ne sera pas inutile de donner icy une note abrégée. L'Auteur du Livre des Fleuves, par exemple, nous apprend que le Thrasylle en question avoit écrit sur les Pierres, & que dans ce morceau il faisoit mention de celles que les Anciens connoissoient sous le nom de Philadelphes. *Les Monts Hæmus & Rhodopé produisent*, dit-il, *les pierres appellées Philadelphes: elles sont de couleur de corbeau, & ressemblent assez à l'homme quant à la figure. Placées separément, chacune d'elles se brise, dans le moment même qu'on prononce leur nom, ainsi que le raconte Thrasylle de Mendès dans son troisiéme Livre des Pierres: il en parle encore plus éxactement dans son Traité des Evenements tragiques.* C'est le titre d'une autre de ses productions également pleine de contes puériles. On ne sçauroit guéres porter un jugement plus favorable de ses Egyptiaques: là estoit contenu ce que dit Stobée de quelques pierres du Nil semblables à une feve, à la vûë desquelles les chiens cessoient d'aboyer: de plus elle avoit la proprieté de chasser les démons; & il suffisoit de les approcher des narines des possedez. Cet Ecrivain adjoûte, & toûjours d'après Thrasylle, qu'on trouvoit dans le même Fleuve des pierres nommées κόλλωτες, certaines hirondelles que Pline désigne par le nom de *ripariæ*, & Marcellus Empiricus par celuy de *ripariolæ*, les employent à la construction d'un mur qui préserve l'Egypte contre les inondations du Nil. Pline, à quelques circonstances près, rapporte la même merveille, mais il ne marque pas de qui il la tient: cependant il cite Thrasylle dans un autre endroit, & cela à l'occasion des remedes propres à guérir les morsures des scorpions: remedes qui par leur absurdité font voir clairement que celuy qui les prescrit ne sçauroit estre différent de Thrasylle de Mendès.

Stob. p. 54.

Plin. lib. 10. pag. 467.



DISSERTATION SUR TITUS LABIENUS.

Par M. DE CHAMBORT.

Assemblée publique 3. d'Avril 1731.

QUELQUE brillant qu'ait esté le mérite des grands hommes qui contribuérent à la chûte de la Republique Romaine, & à la changer, après sa chûte, en une puissante Monarchie; la postérité n'a pas laissé périr la mémoire de ceux dont la valeur & la constance s'opposérent à cette grande révolution, & qui tâchérent par toutes sortes de moyens de soûtenir la liberté mourante.

Cette noble & juste idée a fait que les anciens Autheurs ont mis au jour, non seulement la vie de Jules César & d'Auguste son successeur, mais encore celles de Pompée, de Caton d'Utique & de Marcus Brutus, qui combattirent si fortement les vastes desseins de ces nouveaux Monarques.

Titus Labienus dont j'auray l'honneur d'entretenir aujourd'huy la Compagnie, fut, comme eux, défenseur de l'Etat républiquain de sa patrie : il a eu tant de part à tout ce qui s'est passé dans les derniers temps de la République, qu'il est assez surprenant que jusqu'icy personne ne nous ait donné un récit de sa vie, qui se trouve liée avec les plus grands événements du siecle auquel il a vêcu.

On ne connoît guéres cet illustre Romain que par les Commentaires de César : là, nous voyons qu'après sa Préture, seconde dignité de la République Romaine, il fut Lieutenant général de ce Proconsul, dans le gouvernement des Gaules. Dans cet employ, Labienus contribua beaucoup aux conquêtes de César, qui étendirent les bornes de l'Empire jusqu'au Rhin & à l'Océan. Il marqua alors dans toutes les occasions qu'il eut de se signaler, tant de prudence & de valeur,

que ceux qui font la comparaison de César avec Alexandre, le croyent supérieur à Parménion, compagnon des victoires de ce dernier, & prétendent que si le Sénat & le Peuple Romain avoient donné à Labienus le commandement en chef des Provinces & des Armées qu'ils confiérent à César, il auroit fait les mêmes conquêtes que fit ce fameux Capitaine.

La conquête des Gaules estant finie, Labienus zélé pour la liberté publique, abandonna le parti de César: il ne voulut pas estre complice de sa désobéissance aux ordres du Sénat, qui luy avoit commandé de désarmer; & bien loin de le suivre lorsqu'il tourna ses armes contre sa patrie, il alla joindre Pompée, entre les bras duquel Rome s'estoit jettée, & à qui le Sénat avoit commis sa défense. Cette action parut alors si glorieuse & si digne d'un bon Citoyen, que Ciceron, dans une de ses Lettres à Atticus, regarde Labienus comme un héros, & dit qu'il y a long-temps qu'aucun Citoyen n'a fait d'action si illustre. *Labienum ἥρωα judico. Facinus jam diu nullum civile præclarius.*

Ce sont là les endroits les plus éclatants de la vie de Labienus; j'en ferai le détail en temps & lieu: le reste de sa vie est moins connu du public, il ne laisse pas de mériter son attention, & d'estre rempli de faits assez intéressants, pour estre recueillis & mis en ordre, pour luy en faciliter la connoissance.

Titus Labienus naquit sur la fin de l'an de Rome 654. ou au commencement de l'année suivante: il n'y a pas d'Autheur qui marque positivement cette date; mais c'est une conjecture nécessaire que je tire de l'Oraison de Ciceron pour C. Rabirius, que nostre Labienus accusa d'avoir commis cette année 654. un crime de haute trahison, *perduellionis.* Ciceron défenseur de Rabirius, objecte à Labienus qu'il a entrepris cette accusation sans avoir consulté les regles de la prudence; que cette affaire est plus ancienne que son âge, & qu'elle estoit finie avant qu'il fût né: *Imprudentia laberis, causam enim suscepisti antiquiorem memoria tua, quæ causa ante mortua est quàm tu natus esses.* D'un autre costé, Labienus ayant esté Preteur l'an

de Rome 695. & eſtant néceſſaire, pour poſſeder cette dignité, d'avoir quarante ans, ſuivant les Loix qui regloient l'âge que l'on devoit avoir pour entrer dans les Magiſtratures, il faut néceſſairement mettre la naiſſance de Titus Labienus au temps où je la fixe.

La famille où naquit Titus Labienus, eſtoit dans l'Ordre des Chevaliers Romains, du nombre de celles qui eſtoient fort attachées au parti populaire. Son pére portoit, comme luy, le nom de Titus Labienus, il avoit un oncle paternel nommé Quintus Labienus, qui fut tué à Rome dans la ſédition qu'excita le Tribun Apuleius Saturninus, il avoit des freres : cette famille eſtoit originaire d'une petite ville nommée Cingulum, baſtie ſur des rochers dans la province de Picenum, aujourd'huy la Marche d'Ancone. Les peuples qui habitoient cette ville ſont nommez par Pline les Cingulitains: les Labienus y eſtoient très-anciennement établis. Silius Italicus fait mention d'un Labienus natif de Cingulum, qui fut tué à la bataille de Cannes en défendant le Conſul Paul Emile ſon géneral: Labienus fit rebâtir cette ville à ſes dépens, & elle ſubſiſte encore aujourd'huy ſous le nom Italien de Cingolo : tous ces faits ſont conſtants. Le nom de la famille de Titus Labienus fait plus de difficulté entre les Sçavants ; car il n'y a pas d'apparence que le nom de Labienus en fût le veritable nom; c'eſtoit un ſurnom attaché à la branche de ſa famille dont il eſtoit deſcendu. Suivant les raiſons alléguées par Sigonius, les noms de toutes les familles Romaines eſtoient terminez en *ius* & non en *us* avec une conſone précedente. Cette réflexion a fait, que Paul Manuce, avec ſa ſagacité ordinaire, a découvert que *Titus Labienus* ſe nommoit *Atius*, & qu'il eſtoit de la Maiſon *Atia* ou *Attia*, & il l'appelle toûjours *Titus Attius Labienus*.

Une preuve que Titus Labienus eſtoit iſſu de la famille Attia, eſt que pendant qu'il fut Tribun du peuple, il fut autheur de la Loy qui donnoit au peuple la nomination des Sacerdòces vacants: or cette Loy fut nommée la Loy Attia du nom du Tribun Titus Attius Labienus, qui la propoſa, & qui la fit approuver, ſuivant le ſentiment de tous les Sçavants.

Ces raisons n'avoient pas empêché Fulvius Ursinus premier Auteur du Recueil des familles Romaines, dont nous avons des Médailles, de les négliger, & de soûtenir que notre Titus Labienus estoit sorti d'une famille particuliere qu'il nomme *Labiena:* cette erreur a esté corrigée par Charles Patin dans la nouvelle édition qu'il a donnée du Recueil de Fulvius Ursinus, avec plusieurs augmentations considérables. Sous le titre de la famille Attia, ce sçavant Antiquaire nous explique deux Médailles rares, l'une de Marcus Atius Balbus, & l'autre de Quintus Labienus: cela luy fait diviser cette famille Attia en deux branches, l'une des Balbus, & l'autre des Labienus. Dans la premiére branche il met Marcus Attius Balbus Preteur, natif d'Aricie ville du Latium, lequel, selon Suetone, estoit du côté de sa mere, proche parent de Pompée, & qui épousa Julie l'une des sœurs de César, dont il eut Attia mere d'Auguste. Dans la seconde branche, Patin met notre Titus Labienus & son fils Quintus Labienus surnommé le Parthique. Si Patin a prétendu ne parler que des branches de la Maison Attia, dont il nous reste des Médailles, il a raison de la diviser ainsi en deux branches seulement; mais s'il a voulu dire qu'il n'y avoit que ces deux branches en ce temps-là dans la Maison Attia, il se trompe: car dans le siécle où Jules César a vécu, il y avoit encore d'autres Attius renommez pour leur éloquence & pour leur valeur. Le premier est un Titus Attius Pisaurensis, qui fut l'accusateur de Cluentius, que Ciceron défendit, & qu'il eut bien de la peine à faire declarer innocent; Ciceron met cet Attius natif de Pesaro, au rang des bons Orateurs de son temps, & dit qu'il estoit éxact & abondant dans ses discours: *dicebat accuratè & copiosè.* Le second est P. Attius Varus, qui se rendit maître de l'Afrique au nom de Pompée, & qui, s'estant joint au Roy Juba, défit Curion Lieutenant de Cesar. Le troisiéme est un Attius Pelignus, qui, au commencement de la guerre civile, vouloit défendre la ville de Sulmone contre Cesar; il ne put le faire, parce que les habitants de cette ville ne voulurent pas s'exposer à soûtenir un siége contre un Vainqueur si assûré du succès de ses armes:

Le dernier est un Attius Rufus, qui à la veille de la bataille de Pharsale accusa Afranius Lieutenant de Pompée, de trahison pour la perte de l'armée d'Espagne.

Telle estoit la Maison Attia, dans laquelle Titus Labienus avoit pris naissance : l'éducation qu'il y reçut, fut celle qu'on donnoit aux jeunes Romains qui aspiroient aux grands emplois. L'art de parler en public & l'art de la guerre estoient ceux auxquels ils s'attachoient le plus. Les Maîtres qui l'instruisirent dans l'art de parler, nous sont inconnus : il falloit bien que Labienus possedât cet art, au moins dans un certain degré, puisqu'il fut Tribun du peuple avec grande réputation : il fut de ceux qui sçavoient émouvoir les esprits de la multitude contre les Grands ; & il fut obligé de parler contre Hortensius & Ciceron pour soûtenir les prérogatives de l'ordre plébéien.

Pour l'art militaire, il en acquit une grande connoissance, & il y joignit une grande expérience. L'empressement que César eut d'en faire le premier de ses Lieutenants, & la confiance qu'il eut en luy, en sont des marques bien certaines. Suivant Ciceron, Labienus fit ses premieres campagnes dans l'Asie Mineure : on appelloit premieres campagnes (*prima stipendia*) les années que les jeunes Romains avoient coûtume d'employer au métier de la guerre après avoir pris la robe virile, jusqu'à ce qu'ils fussent en l'âge de pouvoir estre admis à demander les Magistratures. Il servit dans les armées qui furent envoyées contre les peuples de Cilicie sous le Proconsul P. Servilius : ces peuples habitants un pays montueux & voisin de la Mer, voyant l'embarras où estoient les Romains par la longueur de la guerre contre Mithridate, prirent la résolution de faire des courses sur terre & sur mer dans leur voisinage : ils firent fortifier des places pour leur servir de retraite. Leurs courses maritimes s'étendoient dans la Mer Egée, autour de l'Isle de Crete & du Péloponnése, dans la Mer Ionienne, & dans la Mer de Cyrene le long de l'Afrique : leurs courses de terre s'étendoient dans la Pamphylie, dans la Carie & dans la Lycie : ils avoient amassé de grandes richesses par leurs pillages,

ils les avoient retirées dans leurs Villes. P. Servilius les défit premiérement sur la mer, & les renferma dans la Cilicie; ensuite il les assiégea dans leurs villes: les plus fortes de ces villes estoient Oricum, Phaselis, Olympe & Isaure: Servilius prit & démolit ces places. La prise d'Isaure luy parut une si belle conquête, qu'il en prit le nom d'Isauricus; le Senat luy confirma ce surnom, en luy accordant les honneurs du triomphe.

Titus Labienus servant sous ce Général eut part à ces grandes actions: Ciceron l'en fait souvenir dans son Oraison pour Rabirius, *P. Servilius quo tu Labiene, Imperatore meruisti.* Une guerre aussi vive sur mer & sur terre, fut une excellente leçon pour un jeune guerrier: ces batailles avec des peuples si belliqueux & si opiniâtres, ces combats dans des pays montueux & serrez, ces siéges de villes que la nature & l'art rendoient fortes, l'instruisirent de toutes les ruses & de toutes les finesses de la guerre. Après une telle étude des choses militaires & tant d'expérience dans la guerre, Labienus retourna à Rome pour entrer dans la Magistrature. On ne sçait pas l'année de sa Questure ni des premiers emplois qu'il obtint.

L'année que Labienus fut Tribun du peuple, est plus certaine: elle concourt avec celle du Consulat de Ciceron & de C. Antonius, qui commença le premier jour de Janvier de l'an de Rome 691. Cela estant, Labienus & ses Collégues avoient pris possession de leurs charges de Tribuns du peuple le dix Décembre de l'année précédente, suivant l'usage ordinaire de la République. Les Tribuns du peuple estoient au nombre de dix, les Auteurs anciens ne nous ont conservé les noms que de quatre Collégues de Labienus, sçavoir, Servilius Rullus, Titus Ampius, L. Bestia, & L. Cecilius. Le nom de ces quatre Tribuns est fort connu dans l'histoire Romaine, aussi-bien que celuy de Labienus. Rullus se fit connoître par la proposition du renouvellement des Loix Agraires. Ciceron empêcha que cela n'eût lieu, par trois Oraisons qu'il fit contre ce Tribun, & dans le Senat & dans l'Assemblée du peuple; ces Oraisons sont venues jusqu'à nous. Titus Ampius est celuy qui, après la bataille de Pharsale, alla à Ephése pour

enlever en faveur de Pompée, l'argent qui estoit en dépôt dans le temple de Diane, son dessein ne put réussir par la promptitude avec laquelle César se rendit à Ephése en poursuivant Pompée dans sa fuite. L. Bestia favorisa toûjours Catilina & ses adhérents pendant son Tribunat : il prétendoit que toutes les recherches que faisoit Ciceron pour découvrir cette conjuration, estoient un effet de sa haine personnelle contre Catilina. L. Cecilius fut celuy de tous les Tribuns de cette année qui fut le plus favorable aux Patriciens.

Titus Labienus rendit son Tribunat célebre par trois actions principales ; la premiere fut l'accusation du Senateur Rabirius ; la seconde, la Loy Attia des Sacerdoces ; & la troisiéme, les honneurs qu'il procura au grand Pompée vainqueur de Mithridate.

L'accusation formée par Titus Labienus contre Rabirius fit un grand bruit à Rome : Suetone prétend que ce fut Jules-Cesar, qui sous main avoit invité Labienus à se rendre accusateur de Rabirius. Le titre de l'accusation estoit le crime de haute trahison commis par Rabirius, pour avoir tué dans une sédition arrivée en l'an de Rome 654. le Tribun Apuleius Saturninus. Tout le monde sçait que la personne des Tribuns du peuple estoit sacrée & inviolable. Labienus avoit un intérest particulier dans cette affaire ; son oncle paternel Quintus Labienus avoit esté tué dans cette sédition avec le Tribun dont il estoit ami & partisan. Labienus soûtenoit que Rabirius estoit digne de mort suivant les Loix.

On nomma d'abord pour Duumvirs ou Commissaires pour informer de cette affaire, deux hommes ennemis de Rabirius, sçavoir Jules Cesar & Lucius Cesar son parent : ces Duumvirs déclarérent Rabirius dûëment atteint & convaincu du crime dont il estoit accusé, & le firent juger digne de mort. Rabirius appella de ce premier jugement au peuple : le peuple estant assemblé, Labienus, en qualité de Tribun du peuple, fit une harangue pour soûtenir son accusation, il s'étendit sur la noirceur du crime commis par Rabirius, il exagéra les priviléges attachez à la personne des Tribuns, il soûtint qu'ils se communiquoient

à tous

à tous ceux qui les accompagnoient dans la fonction de leur employ, qui estoit le principal appuy de la liberté des Citoyens : il fut écouté très-favorablement.

Rabirius fut défendu par les plus éloquents personnages, Hortensius & Ciceron : Hortensius renferma sa défense dans des preuves particulieres, il fit voir que Rabirius n'estoit point coupable des crimes dont Labienus l'accusoit, & qu'on ne pouvoit justement le convaincre d'avoir commis les meurtres qu'on luy imputoit. Ciceron parla dans cette affaire en qualité de Consul, il soûtint que le Tribun Apuleius Saturninus, & toutes les personnes qui l'avoient accompagné, y compris l'oncle paternel de Labienus, estoient tous des séditieux qui avoient alors troublé la paix publique par les Loix injustes qu'ils proposoient: que le Senat, pour éviter leurs violences, avoit ordonné aux Consuls C. *Marius* & Valerius Flaccus, de faire prendre les armes à tous les bons citoyens, & d'agir ainsi qu'ils le jugeroient à propos pour le salut de l'Estat. Cet Arrest ayant esté mis à execution, tous les honnestes gens suivirent les Consuls : le Tribun Saturninus, & le Preteur Servilius Glaucia avec leurs complices, s'emparérent du Capitole, les Consuls les y assiégérent & les forcérent d'en sortir ; ils périrent avec tous leurs associez dans le tumulte qui arriva, & dont ils estoient eux-mêmes la cause.

Cette accusation capable de réveiller les animositez entre les nobles & les Plébéïens, auroit tourné à l'avantage de Labienus, nonobstant l'éloquence des défenseurs de Rabirius, mais elle fut assoupie, si nous en croyons Dion, par l'adresse & la prudence de Quintus Metellus Celer, Preteur & Augur. Il fit enlever l'étendard Romain que l'on mettoit sur le haut de la tour du Janicule pendant les Comices, ainsi l'assemblée du peuple estant interrompuë & remise à une autre fois, les Patriciens sauvérent Rabirius ; & le Tribun Labienus ne trouva pas à propos de poursuivre une accusation qui excitoit de si grands troubles dans la République : il sacrifia au bien général de sa patrie, la vengeance de son oncle paternel Quintus Labienus.

A l'égard de la loy touchant les Sacerdoces vacants dont Titus Labienus fut auteur, il faut se souvenir que le Roy Numa instituteur de toutes les cérémonies religieuses chez les Romains, avoit estabili des Colléges de Pontifes & de Prêtres. Ces assemblées furent long-temps composées des seuls Patriciens: cet usage fut changé l'an de Rome 453. l'honneur du Sacerdoce & du Pontificat fut communiqué aux Plébeïens par la Loy Ogulnia. Cette Loy, selon Tite-Live, fut proposée par deux Tribuns du peuple, nommez Q. & Cn. Ogulnius. Le même Roy Numa avoit aussi ordonné que les Colléges des Pontifes rempliroient les Sacerdoces qui viendroient à vaquer parmi eux: ce dernier usage dura plus long-temps: on voulut l'abolir l'an de Rome 609. Licinius Crassus Tribun proposa une Loy pour donner au peuple le droit de remplir les Sacerdoces vacants: Lélius, alors Preteur, s'opposa à la Loy proposée par le Tribun, il parla avec tant de force contre cette nouveauté dans l'assemblée du peuple, que la Loy fut rejettée. Ciceron, dans son traité des Orateurs illustres, & dans son traité de l'Amitié, parle de ce discours de Lélius. Mais l'an de Rome 651. le Tribun Domitius Ænobarbus, chagrin contre les Pontifes qui luy avoient refusé le Sacerdoce vacant parmi eux par la mort de son pere, fit passer une Loy par laquelle on attribua au peuple le droit de remplir les places vacantes dans les Colléges des Pontifes & des Prêtres. Cette Loy *Domitia* fut du nombre de celles qui furent cassées par Sylla: ce Dictateur, par une de ses Loix Corneliennes, rétablit l'ordonnance du Roy Numa sur l'élection des Pontifes & des Prêtres, & ôta au peuple le droit de les nommer. Labienus, pendant son Tribunat, renversa cette Loy de Sylla; & par une Loy, nommée la Loy Attia, du nom de sa famille, il fit rendre au peuple le droit de nommer aux Sacerdoces vacants comme avoit fait la Loy Domitia.

Liv. 10.

Pour les honneurs que Titus Labienus, estant Tribun du peuple, procura à Pompée, l'histoire Romaine nous apprend qu'après la fin de la guerre contre Mithridate, qu'il termina si avantageusement pour la République, & si glorieusement pour

luy, Titus Labienus & Titus Ampius Tribuns du peuple, n'attendirent pas le retour de Pompée à Rome, pour les luy faire accorder. Sur les premieres nouvelles qu'ils reçurent des avantages que ce Général avoit remportez, & pendant son absence, ils firent passer une Loy, par laquelle il estoit permis à Pompée de porter une couronne de laurier, avec tous les ornements du triomphe dans les Jeux du Cirque, & aux Jeux Sceniques une pareille couronne de laurier avec la robe bordée de pourpre. Pompée ne voulut user de cet honneur extraordinaire qu'une seule fois, & ce fut encore trop; car cette distinction ne manqua pas de luy attirer l'envie de plusieurs des principaux Romains jaloux de ses grandes prosperitez. C'est Velleius Paterculus qui nous instruit de ce détail. Charles Pascal, dans son traité des Couronnes, dit qu'on accorda à Pompée par ce décret, des Couronnes d'or, parce qu'il lit dans le passage de Velleius, au lieu des mots de *Corona laurea*, ceux de *Corona aurea*. Mais Pascal se trompe, suivant Lipse, qui a fait le premier cette heureuse correction dans le texte de cet auteur: il n'y a pas d'apparence que les Tribuns du peuple permissent à personne l'usage des Couronnes d'or depuis l'abolition de la Royauté après l'exil des Tarquins. D'ailleurs cette maniére de lire ce passage de Velleius est confirmée par un passage de Dion, qui dans son livre trente-septiéme, dit qu'on accorda à Pompée le droit de porter une Couronne de laurier dans toutes les assemblées, ce que Dion explique par le mot Grec de δαφνηφορεῖν; or ce mot de δαφνηφορεῖν ôte toute l'équivoque qu'on pourroit faire sur la matiére de la Couronne dont Pompée avoit droit d'orner sa tête dans les assemblées publiques.

Cette bonne volonté des Tribuns du peuple envers Pompée, ne doit pas estre regardée comme un empressement flatteur pour faire leur cour à ce conquérant dans une occasion illustre: elle estoit fondée sur deux raisons très-pertinentes. La premiére estoit leur reconnoissance pour les bienfaits qu'ils avoient reçûs de Pompée, c'estoit luy qui, dans son premier Consulat qu'il avoit exercé avec M. Crassus, l'an de Rome 684. avoit rétabli en son entier la puissance des Tribuns du

peuple que le Dictateur Sylla avoit si fort diminuée, qu'il n'en avoit laissé que le nom & l'image sans aucun effet. La seconde raison estoit que les Tribuns du peuple estoient en quelque façon les auteurs de la gloire de Pompée, parce qu'ils luy avoient procuré les grands emplois qui luy avoient donné occasion de l'acquérir. Le Tribun Aulus Gabinius avoit fait donner à Pompée le commandement géneral sur la mer Mediterranée, pour la destruction des Pirates qui tenoient toute cette Mer, & qui empêchoient le commerce de toutes les nations qui y confinent. Gabinius luy avoit fait donner le droit de commander dans une partie des provinces limitrophes. C. Manilius, autre Tribun du peuple, avoit publié une Loy par laquelle il avoit fait déclarer Pompée Général pour faire la guerre à Mithridate & à ses alliez, avec une autorité presque souveraine dans l'Asie mineure, & dans toutes les provinces de l'Orient jusqu'à l'Euphrate & la mer Caspienne. Ces loix Gabinia & Manilia avoient eu dans Rome bien des contradicteurs de la part des premiers du Senat Romain, lorsqu'elles avoient esté proposées.

Le temps du Tribunat de Labienus estant fini, il monta par degrez aux Magistratures suivantes, qui estoient l'Edilité & la Préture; il fut Préteur l'an de Rome 695. Cette année est célebre par le Consulat de Jules-César & de Bibulus. Le premier de ces Consuls ayant esté gendre de Cinna & estant neveu de Marius par sa tante Julie, estoit regardé depuis long-temps comme chef du parti populaire: il y avoit long-temps que Sylla avoit prédit qu'il y avoit dans Cesar plusieurs Marius, Titus Labienus luy estoit fort attaché par cette raison. On nommoit en ce temps-là à Rome tous les ans huit Préteurs, suivant les Loix de Sylla: chacun de ces Préteurs avoit un département particulier, on ignore celuy qu'eut Labienus. Au sortir de cette Magistrature il n'obtint pas de province à gouverner: il auroit pû prétendre à la Gaule Narbonnoise ou Transalpine, alors composée de l'étendue de pays qu'occupent aujourd'huy la Savoye, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc; ce gouvernement de la Gaule Transalpine estoit

souvent donné à des Préteurs : l'ambition de César luy ôta cette ressource ; ce Consul s'estant fait donner le gouvernement de la Gaule Cisalpine & de l'Illyrie, par la Loy publiée en sa faveur par le Tribun Vatinius, le Senat luy donna encore celuy de la Gaule Transalpine, & Titus Labienus fut obligé de se contenter d'estre Lieutenant de César dans son gouvernement.

Le détail des actions de Labienus dans cet employ, pourroit fournir la matiére d'une ample dissertation, je me contenteray, en attendant, de les indiquer icy en peu de mots : la durée de la guerre que César fit pour la conquête des Gaules, fut de huit années; nulle de ces années ne se passa sans estre marquée par quelque action remarquable de Labienus.

Dès la premiére campagne César voulant empêcher les Suisses de sortir de leur pays, & ayant fait faire un retranchement depuis le Lac de Geneve jusqu'au Mont Jura, il commit la défense de ce retranchement à Labienus. Dans la seconde campagne, Labienus donna avis à César des mouvements des peuples de la Gaule Belgique, & il eut beaucoup de part à la victoire que César remporta sur les Nerviens, les plus belliqueux d'entre ces peuples. Dans la troisiéme campagne, César détacha Labienus avec un corps de Cavalerie, pour aller dans le pays de Tréves empêcher les Germains de passer le Rhin. Dans la quatriéme campagne, César envoya Labienus avec les Legions revenues d'Angleterre, contre ceux de Thérouanne, qui avoient insulté les soldats Romains. Dans la cinquiéme campagne, César s'estant embarqué pour l'Angleterre, laissa Labienus dans les Gaules avec trois legions & deux mille chevaux; César, à son retour, envoya Labienus du côté de Tréves avec une legion, avec laquelle il combattit & tua Induciomar qui estoit venu pour l'attaquer avec une armée de Gaulois & de Germains. Dans la sixiéme campagne, Labienus sçachant que ceux de Tréves attendoient un secours des Germains, trouva le moyen de les surprendre avant la venue de ce secours, & de se rendre maître de la cité de Tréves. Dans la septiéme campagne, les principaux peuples de la Gaule s'estant unis contre les Romains, & ayant élû pour chef Vercingetorix

Seigneur Auvergnat, à qui ils fournirent des troupes très-nombreuses, César détacha Labienus avec quatre legions; Labienus marche avec ce corps d'armée le long de la Seine & vient camper près de la ville des Parisiens, dont il ne put se rendre maître, il remonte à Melun, où il passe la Seine, & défait une armée de Gaulois commandée par Camulogene; ensuite ayant appris que César avoit levé le siége de Gergovie, & qu'il venoit du côté de Sens après avoir passé la Loire, Labienus alla au-devant de luy, & joignit ses troupes à celles de César. Alors César ayant défait les Gaulois dans plusieurs combats de cavalerie, il obligea Vercingetorix leur Géneral, de se renfermer dans Alexia; Labienus rendit de grands services pendant le siége de cette Ville. Dans la huitiéme campagne, César envoya encore Labienus contre ceux de Tréves avec deux légions, Labienus les défit dans un combat de cavalerie, & les Germains qui leur avoient amené du secours, il prit prisonniers tous leurs chefs.

Cette victoire de Labienus termina la guerre que César faisoit aux peuples de la Gaule, qui, par ce moyen, se trouva entierement soûmise au joug des Romains.



ΠΛΟΥΤΑΡΧΟΥ
ΔΙΑΛΟΓΟΣ
ΠΕΡΙ ΜΟΥΣΙΚΗΣ.

DIALOGUE
DE PLUTARQUE
SUR LA MUSIQUE,

TRADUIT EN FRANÇOIS.

AVEC DES REMARQUES.

Par M. BURETTE.



ΠΛΟΥΤΑΡΧΟΥ

ΔΙΑΛΟΓΟΣ
ΠΕΡΙ ΜΟΥΣΙΚΗΣ.

ΤΑ ΤΟΥ ΔΙΑΛΟΓΟΥ ΠΡΟΣΩΠΑ,
ΟΝΗΣΙΚΡΑΤΗΣ, ΣΩΤΗΡΙΧΟΣ, ΛΥΣΙΑΣ.

1.1 Ἡ ΜΕΝ Φωκίωνος 1.2 τοῦ Χρηστοῦ γυνὴ κόσμον αὑτῆς ἔλεγεν εἶναι τὰ Φωκίωνος στρατηγήματα· ἐγὼ δὲ κόσμον ἐμὸν οὐ μόνον ἴδιον, ἀλλὰ γὰρ καὶ κοινὸν τῶν οἰκείων πάντων, ἡγοῦμαι τὴν 1.3 τοῦ ἐμοῦ διδασκάλου περὶ λόγους σπουδήν. τῶν μὲν γὰρ στρατηγῶν τὰ ἐπιφανέστατα κατορθώματα, σωτηρίας μόνον [a] οἴδαμεν τῆς ἐκ τῶν παραχρῆμα κινδύνων αἴτια [b] γινόμενα στρατιώταις ὀλίγοις, ἢ πόλει μιᾷ, ἢ καί τινι ἑνὶ ἔθνει, 1.4 βελτίους δ' οὐδαμῶς ποιοῦντα οὔτε τοὺς στρατιώτας, οὔτε τοὺς πολίτας, ἀλλ' οὐδὲ τοὺς ὁμοεθνεῖς. τὴν δὲ [c] παιδείαν, οὐσίαν εὐδαιμονίας οὖσαν, αἰτίαν τ' [d] εὐβουλίας, οὐ μόνον ἔστιν εὑρεῖν ἢ οἴκῳ, ἢ πόλει, ἢ ἔθνει χρησίμην, ἀλλὰ παντὶ [e] τῷ τῶν ἀνθρώπων γένει. ὅσῳ οὖν ἡ ἐκ παιδείας ὠφέλεια μείζων πάντων στρατηγημάτων, τοσούτῳ καὶ [f] ἡ περὶ αὐτῆς μνήμη ἀξία σπουδῆς.

a μόνον τῆς. P.
b γινόμενα. R. 2.3.
c παιδίαν. P.
d εὐβουλείας. R. 2.
e τῷ ἀνθρώπων. R. 3.
f ἡ αὐτῆς. R. 3.

2.1 Τῇ γοῦν δευτέρᾳ τῶν Κρονίων ἡμέρᾳ, ὁ καλὸς 2.2 Ὀνησικράτης ἐπὶ τὴν [g] ἑστίασιν ἄνδρας μουσικῆς ἐπιστήμονας [h] παρακεκλήκει. ἦσαν δὲ, Σωτήριχος Ἀλεξανδρεὺς καὶ 2.3 Λυσίας, εἷς τις τῶν σύνταξιν παρ' αὐτοῦ λαμβανόντων. ἐπεὶ δὲ τὰ νομιζόμενα συντετέλεστο, 2.4 Τὸ μὲν αἴτιον

g ἑστίαν. P.
h παρακεκλήκει. P.

DIALOGUE

DIALOGUE DE PLUTARQUE SUR LA MUSIQUE.

INTERLOCUTEURS DU DIALOGUE,

ONÉSICRATE, SOTÉRIQUE, LYSIAS.

[1.1] LA femme de Phocion [1.2] surnommé l'homme de bien, disoit qu'elle n'avoit point de plus riche parure, que les actions guerriéres de son mari. Pour moi je regarde comme l'ornement le plus précieux, non-seulement de ma personne, mais de tous ceux qui m'appartiennent, la serieuse attention de [1.3] mon precepteur * *Onésicrate* à cultiver les lettres. En effet, si d'un côté, nous sçavons, que les exploits les plus éclatants des grands Capitaines sont capables de sauver des périls les plus pressants quelques troupes, quelque ville, quelque nation, & cela [1.4] sans les rendre meilleures : nous trouvons de l'autre, que l'erudition, qui fait l'essentiel du bonheur, & qui est la source de la prudence, devient par-là d'une utilité, qui ne se borne pas au bien particulier d'une famille, d'une ville ou d'un etat, mais qui s'etend à tout le genre humain. Ainsi donc, plus la science, par l'avantage qu'on en recueille, l'emporte sur les talents militaires; plus elle mérite, qu'on aît soin d'en renouveller le souvenir.

1.er de Fevr. 1723.

* *Voyez les Remarques.*

[2.1] Le second jour des Saturnales, [2.2] Onésicrate donna un festin, où il invita quelques amis très versez dans la Musique. C'estoient Lysias, [2.3] l'un de ceux qui recevoient pension de lui, & Sotérique d'Aléxandrie. Après les cérémonies religieuses pratiquées en pareille occasion, Onésicrate s'adressant aux convives; Ce n'est point au milieu d'un repas qu'on doit, leur dit-il, rechercher [2.4] quelle est la cause

a ἑταῖροι. P. τῆς ἀνθρώπου φωνῆς (ἔφη) ὅ, τί ποτ' ἐστὶν, [a] ὦ ἑταῖροι, νῦν ἐπιζητεῖν, οὐ συμπολιτικόν· (σχολῆς γὰρ νηφαλιωτέρας δεῖται τὸ θεώρημα) ἐπεὶ δ' ὁρίζονται τὴν φωνὴν οἱ ἄριστοι γραμματικοὶ, ἀέρα πεπληγμένον αἰσθητὸν ἀκοῇ, τυγχάνομεν τε χθὲς ἐζητηκότες περὶ γραμματικῆς, ὡς τέχνης ἐπιτηδείου γράμμασι τὰς φωνὰς δημιουργεῖν, καὶ ταμιεύειν τῇ ἀναμνήσει, ἴδωμεν τίς μετὰ ταύτην δευτέρα πρέπουσα [b] φωνῇ ἐπιστήμη.

b φωνῆ ἐπιστήμη. R. 1.

Οἶμαι δ' ὅτι μουσική. ὑμνεῖν γὰρ εὐσεβὲς καὶ προηγούμενον ἀνθρώποις τοὺς χαρισαμένους αὐτοῖς μόνοις τὴν ἔναρθρον φωνὴν θεούς. τοῦτο δὲ καὶ [2.5] Ὅμηρος ἐπεσημήνατο, ἐν οἷς λέγει,

Οἱ δὲ πανημέριοι μολπῇ θεὸν ἱλάσκοντο,
Καλὸν ἀείδοντες παιήονα κοῦροι Ἀχαιῶν,
Μέλποντες ἑκάεργον· ὁ δὲ φρένα τέρπετ' ἀκούων.

ἄγε δή, ὦ [2.6] μουσικῆς θιασῶται, τίς πρῶτος ἐχρήσατο μουσικῇ ἀναμνήσατε τοὺς ἑταίρους· καὶ τί εὗρε πρὸς αὔξησιν ταύτης ὁ χρόνος, καὶ τίνες [c] δόκιμοι γεγόνασι τῶν τὴν μουσικὴν
c γεγόνασι δόκιμοι. P. ἐπιστήμην μεταχειρισαμένων. ἀλλὰ μὴν καὶ εἰς πόσα καὶ
d χρήσιμα. P. εἰς τίνα [d] χρήσιμον τὸ ἐπιτήδευμα.

Ταῦτα μὲν εἶπεν ὁ διδάσκαλος. ὁ δὲ Λυσίας ὑπολαβὼν, περὶ πολλοῖς (ἔφη) ἐζητημένον πρόβλημα ἐπιζητεῖς, ἀγαθὲ Ὀνησίκρατες. [3] τῶν τε γὰρ Πλατωνικῶν οἱ πλεῖστοι, καὶ τῶν ἀπὸ τοῦ περιπάτου φιλοσόφων οἱ ἄριστοι, περί τε τῆς ἀρχαίας μουσικῆς συντάξαι ἐσπούδασαν, καὶ περὶ τῆς αὐτῆς γεγενημένης
e παραφορᾶς. P. R. 2. [e] παραφθορᾶς. ἀλλὰ γὰρ καὶ [4] γραμματικῶν καὶ ἁρμονικῶν οἱ ἐπ' ἄκρον παιδείας ἐληλακότες, πολλὴν σπουδὴν περὶ τοῦτο πεποίηνται. πολλὴ γοῦν ἡ τῶν συγγραφόντων διαφωνία.

[5] Ἡρακλείδης δ' ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν ἐν μουσικῇ, [6.1] τὴν κιθαρῳδίαν καὶ τὴν κιθαρῳδικὴν ποίησιν πρῶτόν

de la voix humaine. Cette question, pour estre discutée, demande une sorte de loisir, où régne plus de sobrieté. Mais puisque les meilleurs Grammairiens définissent la voix, un air que la percussion rend sensible à l'ouie; & qu'examinant hier en quoi consiste la Grammaire, nous trouvâmes que c'est un art, qui enseigne à exprimer par des traits ou des lignes les divers sons de la voix, & qui les met en reserve pour la mémoire : voyons quelle est, après la Grammaire, la seconde science, à laquelle il convient le mieux de traiter de la voix.

J'estime, pour moi, que c'est la Musique. Car c'est un acte de pieté & l'un des principaux devoirs des hommes, de chanter les louanges des Dieux, qui, par une grace particuliere, leur ont accordé à eux seuls l'usage d'une voix articulée; & c'est aussi ce [2.5] qu'Homére a bien fait connoître par ces vers, où il dit, que *les Grecs passérent la journée à se rendre Apollon propice, en lui chantant une belle Hymne, où ils célebroient sa puissance; & que ce Dieu les ecoutoit avec plaisir.* Vous autres donc [2.6] qui estes initiez à la Musique, rappellez à la compagnie, qui le premier a fait usage de cet art, comment il s'est accru & perfectionné avec le temps, quels ont été les plus célébres de ceux qui en ont fait profession, enfin quelles & combien grandes sont les utilitez qu'on en tire.

Ainsi parla Onésicrate; & Lysias lui répondant; Vous proposez, (dit-il,) une question, qui a déja fait le sujet des recherches de plusieurs sçavants. [3] La pluspart des Platoniciens & les plus habiles Péripatéticiens se sont appliquez à traiter de l'ancienne Musique, & à montrer comment elle s'est corrompue. [4] Ceux qui ont excellé dans la Grammaire & dans l'Harmonie, ont encore approfondi avec beaucoup de soin cette matiére. Mais ils sont peu d'accord entre eux dans ce qu'ils en ont écrit.

[5] Héraclide, dans son recueil touchant la Musique, dit [6.1] qu'Amphion fils de Jupiter & d'Antiope, instruit par son pere, inventa le jeu de la [6.2] *cithare,* & la Poësie, dont le chant

φησιν [6.1] Ἀμφίονα ἐπινοῆσαι, τὸν Διὸς καὶ Ἀντιόπης, τοῦ πατρὸς δηλονότι διδάξαντος αὐτόν. πιστοῦται δὲ τοῦτο ἐκ [7] τῆς ἀναγραφῆς τῆς ἐν Σικυῶνι ἀποκειμένης, δι' ἧς τάς τε ἱερείας τὰς ἐν Ἄργει καὶ τοὺς ποιητὰς καὶ τοὺς μουσικοὺς ὀνομάζει. κατὰ δὲ τὴν αὐτὴν ἡλικίαν καὶ [8] Λίνον τὸν ἐξ Εὐβοίας θρήνους πεποιηκέναι λέγει, [9.1] καὶ Ἄνθην τὸν ἐξ Ἀνθηδόνος τῆς Βοιωτίας, [9.2] ὕμνους, [10] καὶ Πίερον τὸν ἐκ Πιερίας, τὰ περὶ τὰς μούσας ποιήματα, ἀλλὰ καὶ [11.1] Φιλάμμωνα τὸν [a] ἀδελφὸν, Λητοῦς τε καὶ Ἀρτέμιδος, καὶ Ἀπόλλωνος [b] γένεσιν δηλῶσαι ἐν μέλεσι, [11.2] καὶ χοροὺς πρῶτον περὶ τὸ ἐν Δελφοῖς ἱερὸν στῆσαι.

[12] Θάμυριν δὲ τὸ γένος Θρᾷκα, εὐφωνότερον καὶ ἐμμελέστερον πάντων τῶν τότε ᾆσαι, ὡς ταῖς μούσαις, κατὰ τοὺς ποιητὰς, εἰς ἀγῶνα καταστῆναι. πεποιηκέναι δὲ τοῦτον ἱστορεῖται Τιτάνων πρὸς τοὺς θεοὺς πόλεμον. γεγονέναι δὲ καὶ [13] Δημόδοκον Κερκυραῖον παλαιὸν μουσικὸν, ὃν πεποιηκέναι Ἰλίου τε πόρθησιν, καὶ Ἀφροδίτης καὶ Ἡφαίστου γάμον. ἀλλὰ μὴν καὶ [14] Φήμιον Ἰθακήσιον, νόστον τῶν ἀπὸ Τροίας μετ' Ἀγαμέμνονος ἀνακομισθέντων ποιῆσαι.

[15] Οὐ λελυμένην δ' εἶναι τῶν προειρημένων τὴν τῶν ποιημάτων λέξιν, καὶ μέτρον οὐκ ἔχουσαν, [16.1] ἀλλὰ καθάπερ [16.2] Στησιχόρου τε καὶ τῶν ἀρχαίων μελοποιῶν, [17] οἳ ποιοῦντες ἔπη, τούτοις μέλη περιετίθεσαν. καὶ γὰρ [18] τὸν Τέρπανδρον ἔφη κιθαρῳδικῶν ποιητὴν ὄντα [19] νόμων, [20.1] κατὰ νόμον ἕκαστον τοῖς ἔπεσι [c] τοῖς ἑαυτοῦ καὶ τοῖς Ὁμήρου μέλη περιτιθέντα, [20.2] ᾄδειν ἐν τοῖς ἀγῶσιν. ἀποφῆναι δὲ τοῦτον λέγει ὀνόματα πρῶτον τοῖς κιθαρῳδικοῖς νόμοις. ὁμοίως δὲ Τερπάνδρῳ [21.1] Κλονᾶν, τὸν πρῶτον συστησάμενον τοὺς αὐλῳδικοὺς νόμους καὶ [21.2] τὰ [d] προσῴδια, ἐλεγείων τε καὶ ἐπῶν ποιητὴν γεγονέναι, [22.1] καὶ Πολύμνηστον τὸν Κολοφώνιον τὸν μετὰ τοῦτον γενόμενον τοῖς αὐτοῖς χρήσασθαι ποιήμασι.

a Δελφόν. T.V.R. 1.2.3.
b γέννησιν. P.
c τοῦ ἑαυτοῦ. P.
d προσόδια. R. 3.

convient à cet instrument: ce qu'il prouve [7] par un registre conservé à Sicyone, d'après lequel il nomme les Prêtresses, les Poëtes & les Musiciens d'Argos. Il ajoûte qu'en ce même temps, [8] Linus de l'isle d'Eubée, composa des chants plaintifs; [9.1] qu'Anthès, originaire d'Anthêdon en Béotie, fit des [9.2] Hymnes, & que [10] Piérius, natif de Piérie, fit des Poëmes sur les Muses. Il dit, outre cela, que [11.1] Philammon * de Delphes chanta en vers la naissance de Latone, celle de Diane & d'Apollon, & qu'il fut le premier qui établit [11.2] des choeurs de danse & de Musique autour du Temple de Delphes.

* Voyez les Remarques.

Le même auteur écrit encore que [12] Thamyris, Thrace de nation, eut la voix la plus sonore & la plus mélodieuse de son temps; en sorte que, selon les Poëtes, il osa défier au combat les Muses mêmes, & qu'il mit en Musique la guerre des Titans contre les Dieux: que [13] Démodoque de Corcyre, autre Musicien de l'antiquité, en fit autant de la prise de Troye, aussi bien que des noces de Vénus & de Vulcain; & que [14] Phémius d'Ithaque chanta le retour des Grecs, qui revinrent de ce fameux siége avec Agamemnon.

Heraclide observe de plus, [15] que le stile de tous ces Poëmes n'estoit pas une prose dégagée de toute mesure poëtique; mais [16.1] qu'il estoit semblable à celui de [16.2] Stésichore & d'autres Poëtes anciens, [17] qui après avoir composé des vers, y ajustoient la Musique. [18] Il assure que Terpandre, [19] compositeur de *Nomes* ou d'airs qui se jouoient sur la *cithare*, [20.1] notoit la Musique sur les vers de chacun de ses *Nomes*, de même que sur les vers d'Homére, [20.2] pour les chanter ensuite dans les jeux publics; & qu'il fut le premier, qui imposa des noms à ces airs de *cithare*: [21.1] qu'à son exemple, Clonas premier auteur des *Nomes* ou des airs de flûte [21.2] & des cantiques adressez aux Dieux sous le nom de *Prosodies*, composa des Poësies, les unes elégiaques, les autres epiques, & que [22.1] Polymneste de Colophon, qui vint après lui, fit usage de ces mêmes genres de Poësies.

Οἱ δὲ νόμοι οἱ κατὰ τούτους, ἀγαθὲ Ὀνησίκρατες, [23.1] αὐλῳδικοὶ ἦσαν, [21.3] ἀπόθετος, ἔλεγοι, [23.2] κωμάρχιος, [21.4] χοινίων, [23.3] κηπίων [23.4] τε καὶ δεῖος, [21.5] καὶ τειμελής· ὑστέρῳ δὲ χρόνῳ [22.2] καὶ τὰ [a] πολυμνάστια καλούμενα ἐξευρέθη. [24.1] οἱ δὲ τῆς κιθαρῳδίας νόμοι πρότερον πολλῷ χρόνῳ τῶν αὐλῳδικῶν κατεστάθησαν ἐπὶ Τερπάνδρου. ἐκεῖνος γοῦν τοὺς κιθαρῳδικοὺς πρότερος ὠνόμασε, Βοιώτιόν τινα καὶ Αἰόλιον, Τροχαῖόν τε καὶ ὀξὺν, κηπίονά τε καὶ [b] Τερπάνδρειον καλῶν, ἀλλὰ μὴν καὶ [24.2] τετραοίδιον. πεποίηται δὲ τῷ Τερπάνδρῳ καὶ [25] προοίμια κιθαρῳδικὰ ἐν ἔπεσιν. ὅτι δὲ οἱ κιθαρῳδικοὶ νόμοι οἱ πάλαι ἐξ ἐπῶν συνίσταντο, [26] Τιμόθεος ἐδήλωσε. τοὺς γοῦν πρώτους νόμους ἐν ἔπεσι διαμιγνύων, διθυραμβικὴν λέξιν ᾖδεν, ὅπως μὴ εὐθὺς φανῇ παρανομῶν εἰς τὴν ἀρχαίαν μουσικήν. ἔοικε δὲ κατὰ τὴν τέχνην τὴν κιθαρῳδικὴν ὁ Τέρπανδρος διενηνοχέναι. τὰ πύθια γὰρ τετράκις ἑξῆς νενικηκὼς ἀναγέγραπται. καὶ τοῖς χρόνοις δὲ σφόδρα παλαιός ἐστι. πρεσβύτερον γοῦν αὐτὸν [28] Ἀρχιλόχου ἀποφαίνει [27] Γλαῦκος ὁ ἐξ Ἰταλίας, [c] ἐν συγγράμματί τινι τῷ περὶ τῶν ἀρχαίων ποιητῶν τε καὶ μουσικῶν. φησὶ γὰρ αὐτὸν δεύτερον γενέσθαι μετὰ τοὺς πρώτους ποιήσαντας αὐλῳδίαν.

a Πολυμνίστα. R. 3.

b Τερπάνδρειον. P. R. 3. 1.

c Ἰταλίας συγγράμματι, τῷ. P.

[29] Ἀλέξανδρος δ' ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν περὶ Φρυγίας, κρούματα [30] Ὄλυμπον ἔφη πρῶτον εἰς τοὺς Ἕλληνας κομίσαι, ἔτι δὲ καὶ [31] τοὺς Ἰδαίους δακτύλους. [32] Ὕαγνιν δὲ πρῶτον αὐλῆσαι· εἶτα τὸν τούτου υἱὸν [33] Μαρσύαν, εἶτα Ὄλυμπον. ἐζηλωκέναι δὲ τὸν Τέρπανδρον Ὁμήρου μὲν τὰ ἔπη, [34] Ὀρφέως δὲ τὰ μέλη. ὁ δὲ Ὀρφεὺς οὐδένα φαίνεται μεμιμημένος. οὐδεὶς γάρ πω γεγόνει, εἰ μὴ οἱ τῶν αὐλῳδικῶν ποιηταί. τούτοις δὲ κατ' οὐθὲν τὸ Ὀρφικὸν ἔργον ἔοικεν.

Or, mon cher Onésicrate, [23.1] les airs qui se jouoient sur la flûte; au temps de ces Musiciens, estoient [21.3] l'*Apothétos*, les *Elégiaques*, [23.2] le *Comarchios*, [21.4] le *Schœnion*, [23.3] le *Cépionien*, [23.4] le * *Ténedien* & [21.5] le *Trimelès* ou l'air à *trois modes*. Dans la suite, on composa les airs nommez [22.2] *Polymnestiens*. [24.1] Quant à ceux qui se jouoient sur la *cithare*, l'origine en est beaucoup plus ancienne, & remonte jusqu'à Terpandre. Ce fut lui qui le premier leur donna des noms; & de ce nombre furent le *Béotien* & l'*Eolien*, le *Trochée* & l'*Aigu*, le *Cépionien*, le *Terpandrien*, & même [24.2] le *Tétraœdios* ou l'air à *quatre chants*. Ce même Terpandre fit aussi pour la *cithare* [25] des *Proëmes* ou des Hymnes en vers héroïques. Or que ces airs de *cithare* fussent anciennement composez selon la mesure des vers héxamètres, [26] Timothée l'a montré suffisamment; puisqu'il chanta ses Poësies Dithyrambiques, en y mêlant d'abord de ces vieux airs, afin qu'il ne parût pas avoir tout d'un coup enfraint les loix de l'ancienne Musique. On peut dire que Terpandre excella dans l'art de jouer de la *cithare*, puisqu'il remporta quatre fois de suite le prix aux jeux Pythiques, ainsi que les registres de ces jeux en font foi. Il doit aussi passer pour très-ancien; car [27] Glaucus d'Italie, dans son traité des Poëtes & des Musiciens de l'antiquité, le place avant [28] Archiloque, & assûre qu'il vivoit immédiatement après ceux, qui les premiers composérent pour la flûte.

* Voyez les Remarques.

[29] Aléxandre, dans ses mémoires sur la Phrygie, dit [30] qu'Olympe fut le premier, qui apprit aux Grecs l'art de toucher les instruments à cordes: ce que leur communiquérent aussi [31] les Dactyles du mont Ida: [32] qu'Hyagnis fut le plus ancien joueur de flûte; que [33] son fils Marsyas lui succeda, & à celui-ci Olympe: que Terpandre dans ses vers imita Homére, & dans ses chants, [34] Orphée. Pour ce dernier, il ne paroît avoir imité personne. Car avant lui, on ne trouve que des compositeurs d'airs pour la flûte; & c'est à quoi les ouvrages d'Orphée ne ressemblent nullement.

[a] ὀλίγον. P.

[b] παραδίδοται. R. 3.

[c] ὑπὸ Τερπάνδρου. P.

Κλονᾶς δὲ ὁ τῶν αὐλῳδικῶν νόμων ποιητὴς, ὁ [a] ὀλίγῳ ὕστερον Τερπάνδρου γενόμενος, ὡς μὲν Ἀρκάδες λέγουσι, Τεγεάτης ἦν, ὡς δὲ Βοιωτοὶ, Θηβαῖος. μετὰ δὲ Τέρπανδρον καὶ Κλονᾶν Ἀρχίλοχος [b] παραδίδοται γενέσθαι. ἄλλοι δέ τινες τῶν συγγραφέων [35] Ἄρδαλόν φασι Τροιζήνιον πρότερον Κλονᾶ τὴν αὐλῳδικὴν συστήσασθαι μοῦσαν· γεγονέναι δὲ καὶ Πολύμνηστον ποιητὴν, Μέλητος τοῦ Κολοφωνίου υἱόν. [36.1] ὃν Πολύμνηστόν τε καὶ Πολυμνήστην νόμους ποιῆσαι. περὶ δὲ Κλονᾶ ὅτι τὸν Ἀπόθετον νόμον καὶ Σχοινίωνα πεποιηκὼς εἴη, μνημονεύουσιν οἱ ἀναγεγραφότες. τοῦ δὲ Πολυμνήστου καὶ [213.2] Πίνδαρος καὶ [86] Ἀλκμὰν οἱ τῶν μελῶν ποιηταὶ ἐμνημόνευσαν. τινὰς δὲ τῶν νόμων τῶν κιθαρῳδικῶν τῶν [c] ἀπὸ Τερπάνδρου πεποιημένων [36.2] Φιλάμμωνά φασι τὸν ἀρχαῖον τὸν Δελφὸν συστήσασθαι.

Τὸ δ' ὅλον ἡ μὲν κατὰ Τέρπανδρον κιθαρῳδία, καὶ μέχρι τῆς [37] Φρυνίδος ἡλικίας παντελῶς ἁπλῆ τις οὖσα διετέλει. οὐ γὰρ ἐξῆν τὸ παλαιὸν οὕτω ποιεῖσθαι τὰς κιθαρῳδίας ὡς νῦν, οὐδὲ μεταφέρειν τὰς ἁρμονίας καὶ τοὺς ῥυθμούς. ἐν γὰρ τοῖς νόμοις ἑκάστῳ διετήρουν [38] τὴν οἰκείαν τάσιν. διὸ καὶ ταύτην ἐπωνυμίαν εἶχον· νόμοι γὰρ προσηγορεύθησαν, ἐπειδὴ οὐκ ἐξῆν παραβῆναι καθ' ἕκαστον νενομισμένον εἶδος τῆς τάσεως. τὰ γὰρ πρὸς τοὺς θεοὺς ὡς βούλονται ἀφοσιωσάμενοι, ἐξέβαινον εὐθὺς ἐπί τε τὴν Ὁμήρου καὶ τῶν ἄλλων ποίησιν. δῆλον δὲ τοῦτ' ἔστι διὰ τῶν Τερπάνδρου προοιμίων.

[39.1] Ἐποιήθη δὲ καὶ τὸ σχῆμα τῆς κιθάρας πρῶτον κατὰ Κηπίωνα τὸν Τερπάνδρου μαθητήν· [39.2] ἐκλήθη δὲ Ἀσίας, διὰ τὸ κεχρῆσθαι τοὺς Λεσβίους αὐτῇ κιθαρῳδοὺς πρὸς τῇ Ἀσίᾳ κατοικοῦντας. τελευταῖον [40] δὲ Περίκλειτόν φασι κιθαρῳδὸν νικῆσαι

Clonas

Clonas, l'un de ces compositeurs, & qui vivoit peu de temps après Terpandre, estoit de Tégée, s'il en faut croire les Arcadiens, ou de Thêbes, s'il faut s'en rapporter aux Béotiens. On tient communément qu'Archiloque vint après Terpandre & Clonas. Mais quelques auteurs écrivent [35] qu'Ardale de Trézéne, plus ancien que Clonas, avoit réduit en art la Musique pour les flûtes; & que le Poëte Polymneste de Colophon & fils de Mélès, [36.1] avoit aussi composé les *Nomes* qui portent son nom. A l'égard de Clonas, les registres des jeux publics le font auteur des airs nommez *Apothétos* & *Schœnion :* & quant à Polymneste, [213.2] Pindare & [86] Alcman Poëtes lyriques en ont fait mention. L'on dit aussi que [36.2] l'ancien Philammon de Delphes composa quelques-uns des *Nomes* employés depuis par Terpandre pour la *cithare.*

En général, la Musique propre à cet instrument, & qui sous Terpandre estoit des plus simples, garda ce même caractére de simplicité jusqu'au temps de [37] Phrynis. Car il n'estoit pas permis anciennement, comme il l'est aujourd'hui, de composer sur la *cithare* des airs à discrétion, ni de rien changer dans le jeu de cet instrument, soit pour l'harmonie, soit pour le rhythme ou la cadence. En effet les Musiciens avoient grand soin de conserver à chacun de ces anciens airs [38] le ton qui lui estoit propre. De là vient qu'on appelloit ces chants *Nomes,* c'est-à-dire *loix, modèles,* parce qu'ils avoient tous différens tons qui leur estoient affectez, & qu'on regardoit comme des régles invariables, dont on ne devoit point s'écarter. C'est ainsi que ces Musiciens, après avoir offert aux Dieux les prémices de leurs chants, comme ils le jugeoient à propos, passoient aussi-tost à la Poësie d'Homére & à celle des autres Poëtes, comme il paroît manifestement par les *Proëmes* de Terpandre.

[39.1] La *cithare* *, au temps de Cépion disciple de celui-ci, reçut une nouvelle forme; [39.2] & on lui donna le nom d'*Asiade,* parce que chez les Lesbiens voisins de l'Asie, on fit grand usage de cet instrument. On assure aussi que [40] Périclite, le dernier des joueurs de *cithare* qui remporta le prix aux [41] jeux

* *Voyez les Remarques.*

ἐν Λακεδαίμονι 41 Καρνεῖα, τὸ γένος ὄντα Λέσβιον. τούτου δὲ τελευτήσαντος τέλος λαβεῖν Λεσβίοις τὸ συνεχὲς τῆς κατὰ τὴν κιθαρῳδίαν διαδοχῆς. ἔνιοι δὲ πλανώμενοι νομίζουσι
a Τερπάνδρου. R. 2. κατὰ τὸν χρόνον [a] Τερπάνδρῳ 42.1 Ἱππώνακτα γεγονέναι· φαίνεται δὲ Ἱππώνακτος καὶ Περίκλειτος ὢν πρεσβύτερος.

Ἐπεὶ δὲ τοὺς αὐλῳδικοὺς νόμους καὶ κιθαρῳδικοὺς ὁμοῦ τοὺς
b μόνους P. R. 1. 2. 3. ἀρχαίους ἐμπεφανίκαμεν, μεταβησόμεθα ἐπὶ 42.2 [b] νόμους τοὺς αὐλῳδικούς. λέγεται γὰρ τὸν προειρημένον Ὄλυμπον, αὐλητὴν ὄντα τῶν ἐκ Φρυγίας, ποιῆσαι νόμον αὐλητικὸν εἰς Ἀπόλλωνα τὸν καλούμενον 43 Πολυκέφαλον. εἶναι δὲ τὸν Ὄλυμπον
c τοῦτον φασιν. P. [c] τοῦτον φασὶν [d] ἕνα τῶν ἀπὸ τοῦ πρώτου Ὀλύμπου τοῦ Μαρσύου
d ἕνα ἀπὸ. P. πεποιηκότος εἰς τοὺς θεοὺς τοὺς νόμους. οὗτος γὰρ παιδικὰ γενόμενος Μαρσύου, καὶ τὴν αὔλησιν μαθὼν παρ' αὐτοῦ, τοὺς νόμους τοὺς 44 ἁρμονικοὺς ἐξήνεγκεν εἰς τὴν Ἑλλάδα, οἷς νῦν χρῶνται οἱ Ἕλληνες ἐν ταῖς ἑορταῖς τῶν θεῶν. ἄλλοι 45 δὲ Κράτητος εἶναί φασι τὸν πολυκέφαλον νόμον, γενομένου μαθητοῦ Ὀλύμπου. 46 ὁ δὲ Πρατίνας Ὀλύμπου φησὶν εἶναι τοῦ νεωτέρου τὸν νόμον τοῦτον. τὸν δὲ καλούμενον 47 ἁρμάτιον νόμον λέγεται ποιῆσαι
e πρώτην. R. 3. [e] ὁ πρῶτος Ὄλυμπος ὁ Μαρσύου μαθητής. τὸν δὲ Μαρσύαν φασί τινες Μάσσην καλεῖσθαι· οἱ δ' οὔ, ἀλλὰ Μαρσύαν. εἶναι δ' αὐτὸν Ὑάγνιδος υἱὸν τοῦ πρώτου εὑρόντος τὴν αὐλητικὴν τέχνην. ὅτι δ' ἐστὶν Ὀλύμπου ὁ ἁρμάτιος νόμος, ἐκ τῆς Γλαύκου ἀναγραφῆς τῆς ὑπὲρ τῶν ἀρχαίων ποιητῶν, μάθοι ἄν τις, καὶ ἔτι γνοίη ὅτι Στησίχορος ὁ Ἱμεραῖος, οὔτε Ὀρφέα, οὔτε
f Θαλήτης. P. Τέρπανδρον, οὔτε 50 Ἀντίλοχον, οὔτε 51.1 [f] Θαλήταν ἐμιμήσατο, ἀλλ' Ὄλυμπον, χρησάμενος τῷ ἁρματίῳ νόμῳ καὶ τῷ 48 κατὰ δάκτυλον εἴδει, 49 οἵ τινες ἐξ ὀρθίου νόμου φασὶν
g εὑρῆσθαι. P. εἶναι. ἄλλοι δέ τινες 51.2 ὑπὸ Μυσῶν [g] εὑρῆσθαι τοῦτον τὸν νόμον. γεγονέναι γάρ τινας ἀρχαίους αὐλητὰς Μυσούς.

Carniens à Lacédémone, estoit originaire de Lesbos, & qu'à sa mort finit chez les Lesbiens la succession non-interrompuë des joueurs de *cithare*. Ceux-là se trompent, qui croyent [42.1] qu'Hippônax ait esté contemporain de Terpandre. Il semble même que Périclite soit plus ancien qu'Hippônax.

Après avoir exposé conjointement ce qui concerne les anciens *Nomes* de flûte & de *cithare*, passons maintenant à ceux [42.2] qui appartiennent en particulier à la flûte. On dit qu'Olympe, dont nous avons parlé plus haut, joueur de flûte & Phrygien d'origine, composa sur cet instrument, à l'honneur d'Apollon, [43] l'air appellé *Polycéphale*. D'autres prétendent que l'Olympe auteur de cette piéce, descendoit du premier, qui fut disciple de Marsyas, & compositeur de plusieurs *Nomes* ou cantiques pour les Dieux. Car ce premier Olympe, qui estoit chéri de Marsyas, apprit de lui à jouer de la flûte, & porta aux Grecs [44] les chants enharmoniques, dont ils se servent encore aujourd'hui dans les fêtes des Dieux. Quelques-uns soutiennent que le *Nome Polycéphale* est l'ouvrage de [45] Cratès disciple d'Olympe. [46] Mais Pratinas assure que cet air est d'un Olympe plus moderne; & pour [47] le *Nome* appellé *Harmatios* ou *du char*, il passe pour estre de l'ancien Olympe disciple de Marsyas. Quelques-uns disent que ce Marsyas s'appelloit *Massès*; d'autres qu'il se nommoit véritablement *Marsyas*, & qu'il estoit fils d'*Hyagnis*, qui le premier inventa l'art de jouer de la flûte. Or qu'Olympe soit auteur de l'air *du char*, on peut l'apprendre du recueil de Glaucus touchant les anciens Poëtes; & l'on y trouvera aussi que Stésichore d'Himére, en faisant usage de ce même air exécuté [48] suivant le rhythme dactylique, & qui (selon quelques-uns) participe [49] du *Nome Orthien* (ou de l'air du *haut-ton*;) ne prétendit imiter en cela ni Orphée, ni Terpandre, ni [50] * Archiloque, ni [51.1] Thalêtas; mais qu'il ne se proposa d'autre modèle qu'Olympe. Il y en a qui attribuent cet air aux [51.2] Mysiens, en supposant d'anciens joueurs de flûte originaires de ce pays-là.

* *Voyez les Remarques.*

Καὶ ἄλλος δ' ἐστὶν ἀρχαῖος νόμος, καλούμενος [52] Κραδίας, ὅν φησιν Ἱππῶναξ [53.1] Μίμνερμον αὐλῆσαι. ἐν ἀρχῇ γὰρ ἐλεγεῖα [a] μεμελοποιημένα οἱ αὐλῳδοὶ ᾖδον. τοῦτο δὲ δηλοῖ ἡ τῶν [53.2] [b] Παναθηναίων γραφὴ ἡ περὶ τοῦ μουσικοῦ ἀγῶνος. γέγονε δὲ καὶ [54] Σακάδας Ἀργεῖος ποιητὴς μελῶν τε καὶ ἐλεγείων [c] μεμελοποιημένων. ὁ δ' αὐτὸς, καὶ ποιητὴς ἀγαθὸς, καὶ τὰ Πύθια τρὶς νενικηκὼς ἀναγέγραπται. τούτου καὶ Πίνδαρος μνημονεύει. τόνων γοῦν τριῶν ὄντων κατὰ Πολύμνηστον καὶ Σακάδαν τοῦ τε Δωρίου καὶ Φρυγίου καὶ Λυδίου, ἐν ἑκάστῳ τῶν εἰρημένων τόνων στροφὴν ποιήσαντά φασι τὸν Σακάδαν, διδάξαι ᾄδειν τὸν χορὸν Δωριστὶ μὲν τὴν πρώτην, Φρυγιστὶ δὲ τὴν δευτέραν, Λυδιστὶ δὲ τὴν τρίτην. καλεῖσθαι δὲ τριμερῆ τὸν νόμον τοῦτον διὰ τὴν μεταβολήν. ἐν δὲ τῇ ἐν Σικυῶνι ἀναγραφῇ τῇ περὶ τῶν ποιητῶν Κλονᾶς εὑρετὴς ἀναγέγραπται τοῦ τριμεροῦς νόμου.

Ἡ μὲν οὖν πρώτη κατάστασις τῶν περὶ τὴν μουσικὴν ἐν τῇ Σπάρτῃ, Τερπάνδρου καταστήσαντος, γεγένηται, τῆς δευτέρας δὲ Θαλήτας τε ὁ Γορτύνιος, καὶ [55] Ξενόδαμος ὁ Κυθήριος, καὶ [56] Ξενόκριτος ὁ Λοκρὸς, καὶ Πολύμνηστος ὁ Κολοφώνιος καὶ Σακάδας ὁ Ἀργεῖος, μάλιστα αἰτίαν ἔχουσιν ἡγεμόνες γενέσθαι. τούτων γὰρ [d] εἰσηγησαμένων τὰ περὶ [57] τὰς [e] γυμνοπαιδίας τὰς ἐν Λακεδαίμονι, λέγεται [f] καταστῆναι τὰ περὶ τὰς [58] ἀποδείξεις τὰς ἐν Ἀρκαδίᾳ, τῶν δὲ ἐν Ἄργει [59] τὰ ἐνδυμάτια καλούμενα. ἦσαν δὲ οἱ περὶ Θαλήταν τε καὶ Ξενόδαμον καὶ Ξενόκριτον, ποιηταὶ [60] παιάνων· οἱ δὲ περὶ Πολύμνηστον, τῶν ὀρθίων καλουμένων· οἱ δὲ περὶ Σακάδαν, ἐλεγείων. ἄλλοι δὲ Ξενόδαμον [61.2] ὑπορχημάτων ποιητὴν γεγονέναι φασὶ καὶ οὐ παιάνων, [61.1] καθάπερ Πρατίνας. καὶ αὐτοῦ δὲ τοῦ Ξενοδάμου [g] ἀπομνημονεύεται ᾆσμα ὅ ἐστι φανερῶς ὑπόρχημα. κέχρηται δὲ τῷ γένει τῆς ποιήσεως ταύτης καὶ Πίνδαρος. ὁ δὲ παιὰν ὅτι διαφορὰν

a μελωποιημένα. P. μελοποιημένα. R. 3.
b παρ' Ἀθηναίων. R. 2.
c μεμελοποιημένων. P.
d ἡγησαμένων. R.
e γυμνοποιίας παιδίας. R. 2.
f καταστῆναι. R. 1.2.3.
g ἀπομνημονεύοντα ὅς ἐστι φανερῶς. P.

Il eſt encore parlé [52] d'un ancien *Nome* appellé *Cradias,* que [53.1] Mimnerme, au rapport d'Hippônax, jouoit ſur la flûte. Car dans les premiers temps, les Muſiciens accompagnoient de cet inſtrument des Elegies miſes en Muſique, ainſi qu'on le peut voir par le regiſtre [53.2] des Panathénées concernant les prix de cette eſpéce diſtribués dans cette fête. [54] Il y eut auſſi un Sacadas d'Argos compoſiteur de Poëſies lyriques & d'Elegies *chantantes;* inſcrit d'ailleurs ſur la liſte en qualité de bon Poëte, & comme ayant gagné trois fois le prix aux jeux Pythiques. Pindare en fait mention. L'on dit donc que ce Sacadas compoſa une *ſtrophe* (ou un *couplet*) ſur chacun des trois tons ou modes uſitez de ſon temps & de celui de Polymneſte, c'eſt-à-dire ſur le Dorien, le Phrygien & le Lydien ; qu'il apprit aux chœurs à les chanter en ce même ordre, & que cet air s'appelloit *Trimelès* (à trois modes) à cauſe de ces trois changemens de modulation. Cependant Clonas eſt inſcrit comme auteur de ce *Nome* dans le regiſtre de Sicyone concernant les Poëtes.

On doit aux ſoins de Terpandre le premier établiſſement de la Muſique à Sparte; & c'eſt avec juſtice qu'on fait honneur du ſecond à Thalêtas de Gortyne, à [55] Xénodâme de Cythére, à [56] Xénocrite de Locres, à Polymneſte de Colophon & à Sacadas d'Argos. Ceux-ci, ayant introduit à Lacédémone des *Nomes* ou des airs pour [57] les *Gymnopédies* ou *danſes nuës;* on en fit autant en Arcadie pour [58] les danſes *démonſtratives;* & parmi celles d'Argos, pour [59] les *Endymaties,* ou *danſes vétuës.* Thalêtas, Xénodâme & Xénocrite compoſoient [60] de ces cantiques nommez *Péans,* deſtinez pour la guerre & pour la victoire : Polymneſte s'appliquoit aux airs *Orthiens;* & Sacadas travailloit dans le genre élégiaque. D'autres aſſurent [61.1] que Xénodâme eſtoit compoſiteur, non de *Péans,* mais [61.2] d'*Hyporchêmes* ou d'airs à danſer; ainſi que Pratinas; & l'on produit de ce même Xénodâme un cantique, lequel eſt manifeſtement un *Hyporchême.* Pindare lui-même a cultivé cette ſorte de Poëſie; & ſes ouvrages font voir qu'il y avoit de la différence

ἔχει πρὸς τὰ ὑπορχήματα, τὰ Πινδάρου ποιήματα δηλώσει. γέγραφε γὰρ καὶ παιᾶνας καὶ ὑπορχήματα.

Καὶ [62] Πολύμνηστος δ' αὐλῳδικοὺς νόμους ἐποίησεν· [a] ἐν δὲ τῷ ὀρθίῳ τῇ μελοποιίᾳ κέχρηται, καθάπερ οἱ ἁρμονικοί φασιν. οὐκ ἔχομεν δ' ἀκριβῶς εἰπεῖν. οὐ γὰρ εἰρήκασιν οἱ ἀρχαῖοί τι περὶ τούτου. καὶ περὶ Θαλήτα δὲ τοῦ Κρητός, εἰ παιάνων γεγένηται ποιητής, ἀμφισβητεῖται. Γλαῦκος γὰρ μετ' Ἀρχίλοχον φάσκων γεγενῆσθαι Θαλήτην, μεμιμῆσθαι μὲν αὐτόν φησι [b] τὰ Ἀρχιλόχου μέλη, ἐπὶ δὲ τὸ μακρότερον ἐκτεῖναι, καὶ [63] Μάρωνα καὶ Κρητικὸν ῥυθμὸν εἰς τὴν μελοποιίαν ἐνθεῖναι· οἷς Ἀρχίλοχον μὴ κεχρῆσθαι, ἀλλ' οὐδ' Ὀρφέα, οὐδὲ Τέρπανδρον. ἐκ γὰρ [c] τῆς Ὀλύμπου αὐλήσεως, Θαλήτην φασὶν [d] ἐξειργάσθαι ταῦτα, καὶ δόξαι ποιητὴν ἀγαθὸν γεγονέναι. περὶ δὲ [e] Ξενοκρίτου, ὃς ἦν τὸ γένος ἐκ Λοκρῶν τῶν ἐν Ἰταλίᾳ, ἀμφισβητεῖται εἰ παιάνων ποιητὴς γέγονεν. [64.1] ἡρωϊκῶν γὰρ ὑποθέσεων πράγματα ἐχουσῶν ποιητὴν γεγονέναι φασὶν αὐτόν· διὸ καί τινας [64.2] διθυράμβους καλεῖν αὐτοῦ τὰς ὑποθέσεις. πρεσβύτερον δὲ τῇ ἡλικίᾳ φησὶν ὁ Γλαῦκος Θαλήτην [f] Ξενοκρίτου γεγονέναι.

Ὄλυμπος δὲ (ὡς [65] Ἀριστόξενός φησιν) ὑπολαμβάνεται ὑπὸ τῶν μουσικῶν [66] τοῦ ἐναρμονίου γένους εὑρετὴς γεγενῆσθαι. τὰ γὰρ [g] πρὸ ἐκείνου πάντα, διάτονα καὶ χρωματικὰ ἦν. ὑπονοοῦσι δὲ τὴν εὕρεσιν τοιαύτην τινὰ γενέσθαι· [67] ἀναστρεφόμενον τὸν Ὄλυμπον ἐν τῷ διατόνῳ, [68] καὶ διαβιβάζοντα [h] τὸ μέλος πολλάκις ἐπὶ τὴν διάτονον παρυπάτην, τοτὲ μὲν ἀπὸ τῆς παραμέσης, τοτὲ δὲ ἀπὸ τῆς [i] μέσης, καὶ παραβαίνοντα [k] τὴν διάτονον λιχανόν, [69] καταμαθεῖν τὸ κάλλος τοῦ ἤθους, καὶ οὕτω τὸ ἐκ τῆς ἀναλογίας συνεστηκὸς σύστημα θαυμάσαντα καὶ ἀποδεξάμενον ἐν τούτῳ, [70] ποιεῖν ἐπὶ τοῦ Δωρίου τόνου. [71] οὔτε γὰρ τῶν τοῦ διατόνου ἰδίων, οὔτε τῶν τοῦ χρώματος ἅπτεσθαι, ἀλλὰ

a ἐν δὲ τῷ ὀρθίῳ νόμῳ. P. R. 2. 3.
b τοῦ Ἀρχιλόχου. P.
c τοῦ Ὀλύμπου. P.
d ἐξηργάσθαι. P.
e Ξενοκράτους. P. R. 1. 2. 3.
f Ξενοκράτους. R. 1. 3.
g πρὸς ἐκείνου. P.
h τὸ μέλος πολλάκις ἐπὶ τὴν διάτονον λιχανόν, καταμαθεῖν, &c. P.
i παραμέσης. R. 3.
k τόν. R. 1.

entre les *Péans* & les *Hyporchêmes;* car il a écrit en l'un & en l'autre genre.

[62] Polymneste composa aussi des *Nomes* pour la flûte, & employa dans celui que l'on appelle *Orthien*, la *Mélopée* ou Musique vocale, comme le disent nos Musiciens. Mais nous ne pouvons en parler bien précisément, parce que les anciens ne nous en apprennent rien. Quant à Thalêtas de Créte, l'on doute qu'il ait composé des *Péans*. Car Glaucus, après avoir dit que Thalêtas estoit postérieur à Archiloque, adjoûte qu'il imita les chants de celui-ci; mais qu'il leur donna plus d'étenduë, & qu'il fit entrer dans sa *Mélopée* [63] le rhythme Maronien & le Crétois; rhythmes, dont ni Archiloque, ni Orphée, ni Terpandre ne s'estoient jamais servis. On tient en effet que ce fut d'après Olympe que Thalêtas fit ces additions au jeu de la flûte, & que d'ailleurs il fut estimé comme un excellent Poëte. A l'egard de Xénocrite, originaire de Locres en Italie, on n'est pas certain qu'il ait esté compositeur de *Péans*. [64.1] Car on prétend qu'il traita * d'un stile empoullé des sujets héroïques; & que c'est pour cela que quelques-uns qualifient ces sujets du nom de [64.2] Dithyrambes. Du reste, Glaucus fait Thalêtas plus ancien que Xénocrite.

* *Voyez les Remarques.*

Olympe, ainsi que l'écrit [65] Aristoxéne, est regardé par les Musiciens comme l'auteur [66] du genre enharmonique. Car avant lui toutes les Musiques estoient renfermées dans les deux genres diatonique & chromatique. On conjecture qu'Olympe parvint à cette découverte par quelque moyen tel que celui-ci. [67] En parcourant de l'aigu au grave les divers sons de la flûte, selon le genre diatonique, [68] & conduisant souvent sa modulation jusqu'à la *parhypate* (ou au 2.d son) tantost en partant de la *paramése* (ou du 5.e son) tantost en partant de la *mése* (ou du 4.e) & passant par dessus le *lichanos* (ou le 3.e) [69] il sentit l'agrément de cet usage; & plein d'admiration pour le systême de chant construit suivant cette analogie, il y donna son approbation, [70] & y composa sur le ton Dorien: [71] ne mêlant dans cette composition rien qui fût particulier au genre diatonique ni au chromatique *; mais

* *Voyez les Remarques.*

οὐδὲ τῶν τῆς ἁρμονίας· εἶναι δ' αὐτοῦ τὰ πρῶτα τῶν ἐναρμονίων τοιαῦτα.

[72] Τιθέασι γὰρ τούτων πρῶτον τὸν σπονδεῖον, [73] ἐν ᾧ οὐδεμία τῶν διαιρέσεων τὸ ἴδιον ἐμφαίνει, [74] εἰ μή τις εἰς [76] τὸν συντονώτερον σπονδειασμὸν βλέπων [75] αὐτὸ τοῦτο διάτονον εἶναι [a] ἀπεικάσῃ. [78] δῆλον δ' ὅτι καὶ ψεῦδος καὶ ἐκμελὲς θήσει ὁ τοιοῦτο τιθείς. [79] ψεῦδος μὲν, ὅτι διέσει ἔλαττόν ἐστι τόνου τοῦ περὶ τὸν ἡγεμόνα κειμένου. [80] ἐκμελὲς δὲ, ὅτι καὶ [77] εἴ τις ἐν τῇ τοῦ τονιαίου δυνάμει τιθείη τὸ τοῦ συντονωτέρου σπονδειασμοῦ ἴδιον, συμβαίνοι ἂν δύο ἑξῆς τίθεσθαι διάτονα, τὸ μὲν, ἀσύνθετον, τὸ δὲ, σύνθετον. [81] τὸ γὰρ ἐν ταῖς μέσαις ἐναρμόνιον πυκνὸν, ᾧ νῦν χρῶνται, οὐ δοκεῖ τοῦ ποιητοῦ εἶναι. [82] ῥᾴδιον δ' ἐστὶ συνιδεῖν, ἐάν τις ἀρχαϊκῶς τινος αὐλοῦντος ἀκούσῃ· ἀσύνθετον γὰρ βούλεται εἶναι καὶ τὸ ἐν ταῖς μέσαις ἡμιτόνιον. τὰ μὲν οὖν πρῶτα τῶν ἐναρμονίων, τοιαῦτα· [83] ὕστερον δὲ τὸ ἡμιτόνιον διῃρέθη, ἔν τε τοῖς Λυδίοις καὶ ἐν τοῖς Φρυγίοις. Φαίνεται δ' Ὄλυμπος αὐξήσας μουσικὴν, τῷ [b] ἀγλυπτόν τι καὶ ἀγνοούμενον ὑπὸ τῶν ἔμπροσθεν εἰσαγαγεῖν, καὶ ἀρχηγὸς γενέσθαι τῆς Ἑλληνικῆς καὶ καλῆς μουσικῆς.

a ἀπεικάσει. R. 3.

b ἀγέννητον. R. 3.

Ἔστι δέ τις καὶ περὶ τῶν ῥυθμῶν λόγος. [84] γένη γάρ τινα καὶ εἴδη ῥυθμῶν προσεξευρέθη, ἀλλὰ μὴν καὶ μελοποιιῶν τε καὶ ῥυθμοποιιῶν. [85.1] προτέρα μὲν γὰρ ἡ Τερπάνδρου καινοτομία καλόν τινα τρόπον εἰς τὴν μουσικὴν [c] εἰσήγαγεν. [85.2] Πολύμνηστος δὲ μετὰ τὸν Τερπάνδρειον τρόπον καὶ ᾧ ἐχρήσατο, καὶ αὐτὸς μέντοι ἐχόμενος τοῦ καλοῦ τύπου. ὡσαύτως δὲ καὶ Θαλήτας καὶ Σακάδας.

c εἰσήγαγε. P.

y mettant

y mettant ſeulement quelque choſe, qui tenoit déja de l'enharmonique. Tels furent chez lui les premiers eſſais de ces ſortes de chants.

En effet, [72] ils y rangent d'abord le cantique *Spondée*, [73] auquel nulle des diviſions du tétracorde ne nous fait voir quel autre genre que l'enharmonique pourroit eſtre propre. [74] A moins qu'ayant égard [76] au *Spondiaſme* trop fort, [75] quelqu'un ne ſe figurât, que ce *Nome* fût dans le diatonique, [77] ou qu'il ne le voulût mettre * au chromatique *tonique*. [78] Mais il eſt évident, que quiconque le mettra ainſi, le ſuppoſera faux & hors de mélodie: [79] faux, parce qu'il eſt plus petit d'un diéſe que le ton voiſin du principal: [80] hors de mélodie, parce qu'il arriveroit que deux * *ditons* (ou tierces majeures) ſe trouveroient placés de ſuite, l'un *incompoſé*, l'autre composé. [81] Car pour l'enharmonique *ſerré* ou *denſe* qu'on employe aujourd'hui ſur les *méſes* (ou 4.es ſons) il ne ſemble pas eſtre de l'invention de ce Poëte. [82] Cela ſe comprendra plus facilement, ſi l'on entend jouer de la flûte, ſuivant l'ancienne méthode. Car il faut, en ce cas-là, que le demi-ton des *méſes* ſoit *incompoſé*. Voilà donc quelle a eſté l'origine des chants enharmoniques. [83] Enſuite on partagea en deux le demi-ton dans le mode Lydien & dans le Phrygien. En un mot, il paroît qu'Olympe fit des augmentations dans la Muſique, en y introduiſant quelque choſe de nouveau & d'inconnu à ceux qui l'avoient precedé; en ſorte que l'on doit le regarder comme le maître de la belle Muſique, chez les Grecs.

* Voyez les Remarques.

* Voyez les Remarques.

Il y a auſſi quelque choſe à dire touchant les rhythmes. [84] Car on en a inventé de nouveaux genres & de nouvelles eſpéces, qu'on a jointes aux anciennes; & comme les Muſiciens ont fait des découvertes dans la *Mélopée* ou dans le tour & la conduite du chant, ils en ont fait auſſi par rapport au rhythme ou à la cadence. La premiére innovation faite dans la rhythmique, & dont on eſt redevable à Terpandre, y fit entrer [85.1] une forme de rhythme qui a ſa beauté. [85.2] Après Terpandre, Polymneſte innova auſſi dans ce même genre, en ſe conformant toûjours à un beau modèle. Thalêtas & Sacadas en uſérent de même.

καὶ γὰρ οὗτοι καίτοι γε τὰς ῥυθμοποιίας ἱκανοί, οὐκ ἐκβαίνοντες μέντοι τοῦ καλοῦ τύπου. [85.3] ἔστι δέ τις [86] Ἀλκμανικὴ καινοτομία Στησιχόρειος, [a] καὶ αὐταὶ οὐκ ἀφεστῶσαι τοῦ καλοῦ. [87] Κρέξος δὲ καὶ Τιμόθεος, καὶ [88] Φιλόξενος, καὶ οἱ κατὰ ταύτην τὴν ἡλικίαν γεγονότες ποιηταί, [89.1] φορτικώτεροι καὶ φιλόκαινοι γεγόνασι, [89.2] τὸν φιλάνθρωπον καὶ θεματικὸν νῦν ὀνομαζόμενον διώξαντες. [90] τὴν γὰρ ὀλιγοχορδίαν καὶ τὴν ἁπλότητα καὶ σεμνότητα τῆς μουσικῆς, παντελῶς ἀρχαϊκὴν εἶναι συμβέβηκεν.

a καὶ αὐτὴ οὐκ ἀπεστῶσα. T. V. B.

Εἰρηκὼς κατὰ δύναμιν περί τε τῆς πρώτης μουσικῆς, καὶ τῶν πρώτων εὑρόντων αὐτήν, καὶ ὑπὸ τίνων κατὰ χρόνους τῶν προσεξευρέσεων ηὔξηται, καταπαύσω τὸν λόγον, καὶ παραδώσω τῷ ἑταίρῳ Σωτηρίχῳ, ἐσπουδακότι οὐ μόνον περὶ μουσικήν, ἀλλὰ καὶ περὶ τὴν ἄλλην ἐγκύκλιον παιδείαν. ἡμεῖς γὰρ μᾶλλον χειρουργικῷ μέρει τῆς μουσικῆς ἐγγεγυμνάσμεθα.

Ὁ μὲν Λυσίας ταῦτ' εἰπὼν κατέπαυσε τὸν λόγον. Σωτήριχος δὲ μετὰ τοῦτον ὧδέ πως ἔφη, Ὑπὲρ σεμνοῦ ἐπιτηδεύματος καὶ θεοῖς μάλιστα ἀρέσκοντος, ὦ γαθὲ Ὀνησίκρατες, τοὺς λόγους ἡμᾶς προετρέψω ποιήσασθαι. ἀποδέχομαι μὲν οὖν τῆς συνέσεως τὸν διδάσκαλον Λυσίαν· ἀλλὰ μὴν καὶ τῆς μνήμης ἣν ἐπεδείξατο περί τε τοὺς εὑρετὰς τῆς πρώτης μουσικῆς, καὶ περὶ τοὺς τὰ τοιαῦτα συγγεγραφότας. ὑπομνήσω δὲ τοῦθ', ὅτι τοῖς ἀναγεγραμμένοις μόνοις κατακολουθήσας πεποίηται τὴν δεῖξιν. ἡμεῖς δ' οὐκ ἄνθρωπόν τινα παρελάβομεν εὑρετὴν τῶν τῆς μουσικῆς ἀγαθῶν, ἀλλὰ τὸν πάσαις ταῖς ἀρεταῖς κεκοσμημένον θεόν, Ἀπόλλωνα.

[91] Οὔτε γὰρ Μαρσύου, ἢ Ὀλύμπου, ἢ Ὑάγνιδος, (ὥς τινες οἴονται) εὕρημα ὁ αὐλός. [b] οὐ μόνη δὲ κιθάρα Ἀπόλλωνος, ἀλλὰ καὶ αὐλητικῆς καὶ κιθαριστικῆς εὑρετὴς ὁ θεός.

b μόνη δὲ R. 2. 3.

Car ils firent voir leur capacité dans la composition des rhythmes, sans s'écarter de la belle maniére. [85.3] On a encore une nouvelle espèce de rhythme établie par [86] Alcman, & une autre duë à * Stésichore, lesquelles ne s'éloignent pas non plus du beau caractére. * Voyez les Remarques. [87] Pour Créxus, Timothée, [88] Philoxéne & les autres Poëtes leurs contemporains, [89.1] ils devinrent plus hardis, & donnérent dans les nouveautez, s'attachant au rhythme connu présentement sous les noms [89.2] de *Philanthrope* & de *Thématique.* [90] Car il est arrivé, que le petit nombre de cordes, la simplicité & la gravité dans la Musique, la font paroître aujourd'hui bien surannée.

Après vous avoir entretenus le mieux qu'il m'a esté possible, (ajoûta Lysias) des commencemens de cet art, de ses premiers inventeurs & de ceux qui l'ont enrichi & perfectionné de siecle en siecle, je bornerai-là mon discours. Je laisse à traiter cette même matiére à Sotérique notre ami, qui non seulement a fait une étude particuliere de la Musique, mais qui possède outre cela toute l'*Encyclopédie.* Car pour moi, j'ai toûjours cultivé par préférence dans cet art, la partie qui demande l'exécution de la main.

Lysias ayant ainsi terminé ce qu'il avoit à dire, Sotérique 11. de Juillet 1724.
parla de cette manière. Vous nous avez engagez, sage Onésicrate, à discourir sur un art d'autant plus respectable, qu'il semble estre plus chéri des Dieux. Pour moi je fais grand cas du sçavoir de Lysias mon maître, & j'admire sur-tout sa mémoire dans le dénombrement qu'il vient de nous faire des inventeurs de l'ancienne Musique, & des auteurs qui en ont traité. J'observerai seulement, qu'il ne tire les preuves de ce qu'il établit sur ce point, que du témoignage des seuls écrivains: au lieu que, selon moi, l'invention d'un art si utile ne peut estre l'ouvrage d'un homme, mais qu'on doit l'attribuer à un Dieu tel qu'Apollon, orné de toutes les qualitez les plus estimables.

[91] C'est lui, en effet, qui a inventé, non seulement la *cithare*, mais encore la flûte, dont quelques-uns mal-à-propos font honneur à l'un de ces trois Musiciens, Marsyas, Olympe, Hyagnis.

δῆλον δὲ ἐκ τῶν χορῶν καὶ τῶν θυσιῶν ἃς προσῆγον μετ' αὐλῶν τῷ θεῷ, καθάπερ ἄλλοι τε καὶ [92] Ἀλκαῖος ἔν τινι τῶν ὕμνων ἱστορεῖ. [93] καὶ ἡ ἐν Δήλῳ δὲ τοῦ ἀγάλματος αὐτοῦ ἀφίδρυσις ἔχει ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ τόξον, ἐν δὲ τῇ ἀριστερᾷ Χάριτας, τῶν τῆς μουσικῆς ὀργάνων ἑκάστην τι ἔχουσαν· ἡ μὲν γὰρ λύραν κρατεῖ, ἡ δὲ αὐλούς, ἡ δ' ἐν μέσῳ προσκειμένην ἔχει τῷ στόματι σύριγγα. ὅτι δὲ οὐκ ἔστιν ἐμὸς ὁ λόγος, [94] Ἀντικλῆς καὶ [95] Ἴστρος ἐν [96] ταῖς Ἐπιφανείαις περὶ τούτων ἀφηγήσαντο. [97] οὕτω δὲ παλαιόν ἐστι τὸ ἀφίδρυμα τοῦτο, ὥστε τοὺς ἐργασαμένους αὐτὸ, τῶν καθ' Ἡρακλέα Μερόπων φασὶν εἶναι. ἀλλὰ μὴν καὶ [98] τῷ κατακομίζοντι παιδὶ τὴν Τεμπικὴν δάφνην εἰς Δελφοὺς παρομαρτεῖ αὐλητής. καὶ [99.1] τὰ ἐξ Ὑπερβορέων δὲ ἱερὰ μετ' αὐλῶν καὶ συρίγγων καὶ κιθάρας εἰς τὴν Δῆλόν φασι τὸ παλαιὸν στέλλεσθαι. ἄλλοι δὲ καὶ αὐτὸν [99.2] τὸν θεόν φασιν αὐλῆσαι, καθάπερ ἱστορεῖ ὁ ἄριστος μελῶν ποιητὴς Ἀλκμάν. ἡ [100] δὲ Κόριννα καὶ διδαχθῆναί φησι τὸν Ἀπόλλω ὑπ' Ἀθηνᾶς αὐλεῖν. σεμνὴ οὖν κατὰ πάντα ἡ μουσική, θεῶν [a] εὕρημα οὖσα.

[a] εὕρεμα. P.

Ἐχρήσαντο δ' αὐτῇ οἱ παλαιοὶ κατὰ τὴν ἀξίαν ὥσπερ καὶ τοῖς ἄλλοις ἐπιτηδεύμασι πᾶσιν. οἱ δὲ νῦν τὰ σεμνὰ αὐτῆς παραιτησάμενοι, ἀντὶ τῆς ἀνδρώδους ἐκείνης καὶ θεσπεσίας, καὶ θεοῖς φίλης, [101] κατεαγυῖαν καὶ κωτίλην εἰς τὰ θέατρα εἰσάγουσι. τοιγάρτοι [102] Πλάτων ἐν τῷ τρίτῳ τῆς πολιτείας δυσχεραίνει τῇ τοιαύτῃ μουσικῇ. [103] τὴν γοῦν Λύδιον ἁρμονίαν παραιτεῖται, ἐπεὶ ὀξεῖα καὶ ἐπιτήδειος πρὸς θρῆνον.

Ἦ καὶ τὴν πρώτην σύστασιν αὐτῆς φασι θρηνώδη τινὰ γενέσθαι. [104] Ὄλυμπον γὰρ πρῶτον Ἀριστόξενος ἐν τῷ πρώτῳ περὶ μουσικῆς ἐπὶ τῷ [b] Πύθωνι φησὶν ἐπικήδειον αὐλῆσαι Λυδιστί.

[b] Πύθωνί φησι. P.

Une preuve de ce que j'avance, c'est que toutes les danses & tous les sacrifices qui composent le culte de cette Divinité, se font au son des flûtes, comme divers auteurs le témoignent, [92] Alcée entr'autres, dans quelqu'une de ses Hymnes. [93] De plus, la statuë d'Apollon à Délos empoigne un arc de la main droite, & de la gauche porte les trois Graces, chacune desquelles tient un instrument de Musique, celle-ci une lyre, celle-là des flûtes, & celle du milieu un chalumeau qu'elle embouche. Et pour vous montrer que ce discours n'est point de ma façon, je vous dirai [94] qu'Anticlès & [95] Ister rapportent la même chose, dans [96] leurs livres des *apparitions* d'Apollon. [97] Cette statuë passe même pour estre si ancienne, qu'on prétend que ceux qui l'ont érigée estoient des Méropes contemporains d'Hercule. D'ailleurs, [98] le jeune garçon qui porte à Delphes le laurier de Tempé, est accompagné d'un joueur de flûte : & l'on dit [99.1] que les offrandes qu'envoyoient anciennement à Délos les Hyperboréens, y estoient conduites au son des flûtes, des chalumeaux & de la *cithare*. D'autres assurent [99.2] qu'Apollon lui-même jouoit de la flûte ; & c'est l'opinion d'Alcman excellent Poëte lyrique. [100] Corinne ajoûte, que ce Dieu avoit appris de Minerve à jouer de cet instrument. La Musique est donc vénérable en toute maniére, puisque les Dieux en sont les inventeurs.

Aussi les anciens l'ont-ils pratiquée, en lui conservant toute sa dignité, ainsi qu'ils ont fait dans l'usage de tous les beaux arts. [101] Mais nos modernes, rejettant ce qu'elle avoit de grave & de majestueux, au lieu d'une Musique mâle, noble & divine, en produisent sur les théâtres une autre, qui n'est qu'efféminée & badine. [102] De là vient que Platon (au 3.e livre de sa République) [103] donne l'exclusion à l'Harmonie Lydienne, & paroît indigné contre une telle Musique, comme se chantant sur un ton trop aigu, & n'estant propre qu'aux lamentations.

En effet, telle fut sa premiére institution. Car, au rapport d'Aristoxéne (dans son premier livre touchant la Musique) [104] ce fut sur le mode Lydien que l'ancien Olympe composa l'air de flûte, qui exprimoit une plainte funèbre sur la mort de Python.

a ἄρξαι. P. K. 1. 2. Εἰσὶ δ' οἱ [105] Μελανιππίδην τούτου τοῦ μέλους [a] ἄρξασθαί φασι. Πίνδαρος δ' [106] ἐν παιᾶσιν ἐπὶ τοῖς Νιόβης γάμοις φησὶ Λύδιον ἁρμονίαν πρῶτον διδαχθῆναι. ἄλλοι [108] δὲ Τόρηβον πρῶτον τῇ ἁρμονίᾳ χρήσασθαι, καθάπερ [107] Διονύσιος ὁ Ἴαμβος ἱστορεῖ.

Καὶ ἡ μιξολύδιος δὲ παθητική τίς ἐστι, τραγῳδίαις ἁρμόζουσα. Ἀριστόξενος δέ φησι [110] Σαπφὼ πρώτην εὕρασθαι [109] τὴν μιξολυδιστί, παρ' ἧς τοὺς τραγῳδοποιοὺς μαθεῖν. λαβόντας γοῦν αὐτοὺς συζεῦξαι τῇ δωριστί. ἐπεὶ ἡ μὲν τὸ μεγαλοπρεπὲς καὶ [b] ἀξιωματικὸν ἀποδίδωσιν, ἡ δὲ τὸ παθητικόν. μέμικται δὲ διὰ τούτων τραγῳδία. ἐν δὲ τοῖς ἱστορικοῖς τοῖς ἁρμονικοῖς [111] Πυθοκλείδην φασὶ τὸν αὐλητὴν εὑρετὴν αὐτῆς γεγονέναι. [112] Λύσις δὲ [113] Λαμπροκλέα τὸν Ἀθηναῖον, [114] συνιδόντα ὅτι οὐκ ἐνταῦθα ἔχει τὴν διάζευξιν ὅπου σχεδὸν ἅπαντες ᾤοντο, ἀλλ' ἐπὶ τὸ ὀξύ, τοιοῦτον αὐτῆς ἀπεργάσασθαι [115] τὸ σχῆμα οἷον τὸ ἀπὸ παραμέσης ἐπὶ ὑπάτην ὑπατῶν. ἀλλὰ μὴν καὶ [116] τὴν ἐπανειμένην λυδιστί, εἴπερ ἐναντία τῇ μιξολυδιστί, παραπλησίαν οὖσαν τῇ Ἰάδι, ὑπὸ [117] Δάμωνος εὑρῆσθαί φασι τοῦ Ἀθηναίου.

b deest. R. 1.

[118] Τούτων δὴ τῶν ἁρμονιῶν, τῆς μὲν θρηνῳδικῆς τινος οὔσης, τῆς δ' ἐκλελυμένης, εἰκότως ὁ Πλάτων παραιτησάμενος αὐτάς, τὴν δωριστὶ ὡς πολεμικοῖς ἀνδράσι καὶ σώφροσιν ἁρμόζουσαν εἵλετο· οὐ μὰ Δία [119] ἀγνοήσας (ὡς Ἀριστόξενός φησιν ἐν τῷ δευτέρῳ τῶν μουσικῶν) ὅτι καὶ ἐν ἐκείναις τι χρήσιμον ἦν πρὸς [c] πολιτείαν φυλακικήν. πάνυ γὰρ προσέσχε τῇ μουσικῇ ἐπιστήμῃ Πλάτων, ἀκουστὴς γενόμενος [120] Δράκοντος τοῦ Ἀθηναίου, καὶ Μετέλλου τοῦ Ἀκραγαντίνου. ἀλλ' ἐπεὶ (ὡς προείπομεν) πολὺ τὸ σεμνόν ἐστιν ἐν τῇ δωριστί, ταύτην προετίμησε.

c πολιτειῶν φυλακήν. R. 3.

Quelques-uns regardent [105] Mélanippide comme l'auteur de ce mode; [106] & Pindare écrit dans ses *Péans*, au sujet des noces de Niobe, * qu'Anthippe fut le premier, qui fit entendre cette Harmonie. Quelques autres, comme [107] Denys surnommé l'Iambe, disent que ce fut [108] Torêbe.

* Voyez les Remarques.

[109] L'Harmonie Mixolydienne a aussi quelque chose de pathétique; ce qui la rend propre aux Tragédies. Aristoxéne estime que l'invention en est duë à [110] Sapho, & que c'est d'elle que l'ont apprise les Poëtes tragiques, lesquels dans la suite ont joint cette Harmonie à la Dorienne; parce que celle-ci a de la magnificence & de la noblesse, que celle-là remue les passions, & que la Tragédie est un mélange de ces expressions différentes. Ceux qui ont fait l'histoire de l'Harmonie, écrivent que la Mixolydienne fut inventée par [111] Pythoclide joueur de flûte. Suivant le témoignage de [112] Lysis, [113] Lamprocle Athénien [114] s'estant apperçû que cette Harmonie n'avoit pas sa disjonction, où presque tous les Musiciens la croyoient, mais que cette disjonction se faisoit plus haut; [115] en disposa la figure ou l'échelle de maniére, qu'elle s'étendoit de l'aigu au grave, comme qui diroit de la *paraméſe* à l'*hypate des hypates* (ou à la plus basse corde.) Mais on prétend de plus, [116] que l'Harmonie Hypolydienne, contraire s'il en fut jamais à la Mixolydienne, puisqu'elle approche fort de l'Ionienne, fut imaginée par [117] l'Athénien Damon.

[118] Or l'une de ces Harmonies estant plaintive, & l'autre molle ou efféminée; c'est avec raison que Platon les rejettant toutes deux, fit choix de la Dorienne, comme de la plus convenable à des hommes courageux & tempérants. Non certainement, comme l'observe Aristoxéne, (dans son second livre sur la Musique,) [119] que ce Philosophe ignorât, qu'il se trouve dans ces mêmes Harmonies quelque chose d'utile au maintien du gouvernement. Car Platon s'estoit fort appliqué à l'étude de la Musique, ayant esté disciple [120] de Dracon l'Athénien & de Métellus d'Agrigente. Mais comme l'Harmonie Dorienne se distingue par sa gravité (ainsi que nous l'avons dit plus haut;) de-là vient qu'il lui donna la préférence.

οὐκ ἠγνόει δὲ ὅτι πολλὰ Δώρια [123] παρθένεια ἄλλα Ἀλκμᾶνι καὶ Πινδάρῳ, καὶ [121] Σιμωνίδῃ, καὶ [122] Βακχυλίδῃ πεποίηται· ἀλλὰ μὴν [a] καὶ ἔτι [b] προσόδια καὶ παιᾶνες, καὶ μὴν τοι ὅτι δὲ [124] τραγικοὶ [c] οἶκτοι ποτὲ ἐπὶ τοῦ Δωρίου τρόπου ἐμελῳδήθησαν, καί τινα ἐρωτικά. ἐξήρκει δ' αὐτῷ [126] τὰ εἰς τὸν Ἄρη καὶ Ἀθηνᾶν, καὶ [125] τὰ σπονδεῖα. ἐπιρρῶσαι γὰρ ταῦτα ἱκανὰ ἀνδρὸς σώφρονος ψυχήν. καὶ περὶ τοῦ Λυδίου δὲ οὐκ ἠγνόει, καὶ περὶ τῆς Ἰάδος· ἠπίστατο γὰρ ὅτι ἡ τραγῳδία ταύτῃ τῇ μελοποιίᾳ κέχρηται.

Καὶ οἱ παλαιοὶ δὲ πάντες οὐκ ἀπείρως ἔχοντες πασῶν τῶν ἁρμονιῶν, ἐνίαις ἐχρήσαντο. οὐ γὰρ ἡ ἄγνοια τῆς τοιαύτης στενοχωρίας καὶ ὀλιγοχορδίας [d] αὐτοῖς αἰτία γεγένηται, οὐδὲ δι' ἄγνοιαν οἱ περὶ Ὄλυμπον καὶ Τέρπανδρον, καὶ οἱ ἀκολουθήσαντες τῇ τούτων προαιρέσει, [e] περιεῖλον τὴν πολυχορδίαν τε καὶ ποικιλίαν. μαρτυρεῖ γοῦν τὰ Ὀλύμπου τε καὶ Τερπάνδρου ποιήματα, καὶ τῶν τούτοις ὁμοιοτρόπων πάντων. [127] τρίχορδα [f] γὰρ ὄντα καὶ ἁπλᾶ διαφέρει τῶν ποικίλων καὶ πολυχόρδων, ὡς [128] μηδένα δύνασθαι μιμήσασθαι τὸν Ὀλύμπου τρόπον. ὑστερίζειν δὲ τούτοις ἐν τῷ πολυχόρδῳ τε καὶ πολυτρόπῳ καταγινομένους.

[129] Ὅτι δὲ οἱ παλαιοὶ οὐ δι' ἄγνοιαν ἀπείχοντο τῆς τρίτης ἐν τῷ σπονδειάζοντι τρόπῳ, φανερὸν ποιεῖ ἡ ἐν τῇ κρούσει [g] γινομένη χρῆσις. [130] οὐ γὰρ ἄν ποτε αὐτῇ πρὸς τὴν παρυπάτην κεχρῆσθαι συμφώνως, μὴ γνωρίζοντας τὴν [h] χρῆσιν. [131] ἀλλὰ δῆλον ὅτι τὸ τοῦ κάλλους ἦθος ὃ γίνεται ἐν τῷ [i] σπονδειακῷ τρόπῳ διὰ τὴν τῆς τρίτης ἐξαίρεσιν, τοῦτ' ἦν τὸ τὴν αἴσθησιν αὐτῶν ἐπάγον ἐπὶ τὸ διαβιβάζειν τὸ μέλος ἐπὶ τὴν παρανήτην.

Il n'ignoroit

a κ᾽ ὅτι. R. 3.
b προσῴδια. P. 2.
c οἶκτοί ποτε. P.
d αὐτῆς αἰτία γίνηται. T. V. B. P.
e περιεῖλκον. T.
f δι' ὄντα. P.
g γινομένην. P.
h φωνήν. R. 3.
i σπονδιακῷ. P.

Il n'ignoroit pas non plus, qu'Alcman, Pindare, [121] Simonide & [122] Bacchylide avoient composé sur le ton Dorien, non seulement plusieurs [123] *Parthénies,* (ou airs à chanter pour des filles,) mais aussi des *Prosodies* & des *Péans;* [124] & qu'on avoit mis quelquefois en Musique sur ce même mode des plaintes tragiques & quelques chansons amoureuses. [125] Mais il se contentoit d'admettre les cantiques *Spondées* [126] & ceux qui se chantoient en l'honneur de Mars & de Minerve. Ils suffisent en effet, pour fortifier l'ame d'un homme, qui fait profession de la tempérance. Platon connoissoit aussi l'Harmonie Lydienne, de même que l'Ionienne; & il sçavoit que l'on employe cette *Mélopée* dans la Tragédie.

En un mot, quoique tous les anciens fussent instruits des différentes Harmonies; ils ne faisoient usage que de certaines. Car ce n'est point par ignorance, qu'ils se sont ainsi mis à l'étroit, en se réduisant à un petit nombre de cordes: & ce n'est point faute de connoissance, qu'Olympe, Terpandre & leurs disciples ont retranché la multiplicité de ces cordes & la variété dans les chants. C'est de quoi rendent témoignage les airs de ces deux Musiciens & de tous ceux qui ont suivi leur méthode. Car tout simples que sont ces airs, [127] qui ne roulent que sur trois cordes, ils l'emportent tellement sur ceux où elles sont variées & multipliées, que [128] nul compositeur ne peut imiter la manière d'Olympe, & qu'ils restent tous derrière lui, malgré la diversité des cordes & des modes dont ils se servent.

[129] Or une preuve évidente, que ce n'est point par ignorance que les anciens se sont abstenus de la *trite* en chantant le mode *spondiaque;* c'est qu'ils ont employé ce son ou cette corde dans le jeu des instruments. [130] Car ils ne s'en seroient jamais servis, en la mettant en consonnance avec la *parhypate,* s'ils n'eussent connu l'usage qu'on en pouvoit faire. [131] Mais il est manifeste, que le caractère de beauté, qui naît du retranchement de cette *trite* dans le mode *spondiaque,* est ce qui les a déterminez, comme par sentiment, à conduire leur modulation jusqu'à la *paranéte,* en passant par-dessus la *trite.*

[132] ὁ αὐτὸς δὲ λόγος καὶ περὶ τῆς νήτης. καὶ γὰρ ταύτῃ πρὸς μὲν τὴν κροῦσιν ἐχρῶντο, καὶ πρὸς παρανήτην διαφώνων καὶ πρὸς μέσην συμφώνων· κατὰ δὲ τὸ μέλος οὐκ ἐφαίνετο αὐτοῖς οἰκεία εἶναι τῷ [a] σπονδειακῷ τρόπῳ. οὐ μόνον δὲ τούτοις, ἀλλὰ καὶ [133.1] τῇ [b] συνημμένου νήτῃ οὕτω κέχρηνται πάντες. κατὰ μὲν γὰρ τὴν κροῦσιν αὐτὴν διεφώνουν πρός τε παρανήτην, καὶ πρὸς παραμέσην, καὶ πρὸς [c] λιχανόν· κατὰ δὲ τὸ μέλος, [133.2] κἂν αἰσχυνθῆναι τῷ χρησαμένῳ, ἐπὶ τῷ γινομένῳ δι' αὐτὴν ἤθει. δῆλον δ' εἶναι καὶ ἐκ τῶν Φρυγίων, [133.3] ὅτι οὐκ [d] ἠγνόει τοῦ [e] Ὀλύμπου τε καὶ τῶν ἀκολουθησάντων ἐκείνῳ. ἐχρῶντο γὰρ αὐτῇ οὐ μόνον κατὰ τὴν κροῦσιν, ἀλλὰ καὶ κατὰ τὸ μέλος ἐν [134] τοῖς μητρῴοις καὶ ἐν τισι τῶν Φρυγίων. δῆλον δὲ [135] καὶ [f] τὸ περὶ ὑπατῶν, ὅτι οὐ δι' ἄγνοιαν ἀπείχοντο ἐν τοῖς Δωρίοις τοῦ τετραχόρδου τούτου. αὐτίκα ἐπὶ τῶν λοιπῶν τόνων ἐχρῶντο, δηλονότι εἰδότες· διὰ δὲ τὴν τοῦ ἤθους φυλακὴν ἀφῄρουν ἐπὶ τοῦ Δωρίου τόνου τιμῶντες τὸ καλὸν αὐτοῦ.

Οἷόν τι καὶ ἐπὶ τῶν τῆς τραγῳδίας ποιητῶν· [136.1] τῷ γὰρ χρωματικῷ γένει καὶ τῷ ῥυθμῷ τραγῳδία μὲν οὐδέπω [g] καὶ τήμερον κέχρηται· κιθάρα δὲ πολλαῖς γενεαῖς πρεσβυτέρα τραγῳδίας οὖσα, ἐξ ἀρχῆς ἐχρήσατο. τὸ δὲ χρῶμα ὅτι πρεσβύτερόν ἐστι τῆς ἁρμονίας, σαφές. δεῖ γὰρ δηλονότι κατὰ τὴν τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως ἔντευξιν καὶ χρῆσιν τὸ πρεσβύτερον λέγειν. κατὰ γὰρ αὐτὴν τὴν τῶν γενῶν φύσιν οὐκ ἔστιν ἕτερον ἑτέρου πρεσβύτερον. εἰ οὖν τις [136.2] Αἰσχύλον ἢ [137] Φρύνιχον φαίη δι' ἄγνοιαν ἀπέχεσθαι τοῦ χρώματος, ἆρά γε οὐκ ἂν ἄτοπος εἴη; ὁ γὰρ αὐτὸς καὶ [138] Παγκράτην ἂν εἴποι ἀγνοεῖν τὸ χρωματικὸν γένος. ἀπείχετο γὰρ καὶ οὗτος ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ

a σπονδειακῷ. P.
b συνημμένον. P. συνημμένων. R. 1.
c λειχανόν. P.
d ἠγνόητο. R. 3.
e Ὀλύμπου καὶ τῶν. P.
f καὶ τὸ περὶ τῶν ὑπατῶν, ὅτι. P. R. 1. 2.
g μέχρι καὶ τήμερον. R. 3.

[132] On doit en dire autant de la *néte*. Car ils l'ont employée dans le jeu des instruments, tantost en dissonance avec la *paranéte*, tantost en consonnance avec la *mése*. Mais dans la mélodie ou le chant, ils n'ont pas jugé ce son convenable au mode *spondiaque*. [133.1] Ils en ont usé de même, par rapport à la *néte* du tétracorde conjoint. Car en jouant des instruments, ils la mettoient en dissonance avec la *paranéte* & la *paramése*, * & en consonnance avec la *mése* & avec le *lichanos*. Mais dans le chant, [133.2] ils n'osoient s'en servir, à cause du mauvais effet qu'elle produisoit. Il paroît encore par la Musique Phrygienne, [133.3] que cette corde n'estoit pas inconnuë à Olympe ni à ses disciples. Car ils en faisoient usage, non seulement pour le jeu des instruments, mais aussi pour le chant, dans [134] les cantiques consacrez au culte de la Mère des Dieux, & dans quelques autres, usitez parmi les Phrygiens. [135] Il est visible de plus, quant aux *hypates*, que ce n'est point par ignorance, que dans le mode Dorien, ils se sont abstenus d'employer le tétracorde, qui prend sa dénomination de ces *hypates*; puisqu'ils s'en servoient dans tous les autres modes. Mais ils le retranchoient du Dorien, pour mieux garder le propre caractère de celui-ci, dont ils estimoient la beauté.

* *Voyez les Remarques.*

Il est arrivé quelque chose de semblable par rapport aux Poëtes tragiques. [136.1] Car la Tragédie n'a jamais admis le genre chromatique ni le rhythme, & n'en use pas même aujourd'hui. Cependant la *cithare*, plus ancienne de plusieurs générations que la Tragédie, a mis l'un & l'autre en usage dès les commencements. Or il est clair que le genre chromatique est plus ancien que l'enharmonique. Car on doit compter cette ancienneté, du temps où les hommes se sont avisez d'imaginer & d'employer quelqu'un de ces genres; puisqu'à n'en considérer que la nature, l'un n'est pas plus ancien que l'autre. Si donc quelqu'un assûroit, que c'est faute d'avoir connu le chromatique, [136.2] qu'Eschyle & [137] Phrynique ne l'ont point mis en œuvre; n'y auroit-il pas de l'absurdité dans une pareille proposition? En effet, on pourroit dire aussi, que [138] Pancrate ignoroit ce même genre chromatique, puisqu'il s'en est abstenu dans la pluspart

τούτου, ἐχρήσατο δ' ἐν τοῖσιν. οὐ δι' ἄγνοιαν οὖν δηλονότι, ἀλλὰ διὰ τὴν προαίρεσιν ἀπείχετο. ἐζήλου γοῦν (ὡς αὐτὸς ἔφη) τὸν Πινδαρεῖόν τε καὶ Σιμωνίδειον τρόπον, καὶ καθόλου τὸν ἀρχαῖον καλούμενον ὑπὸ τῶν νῦν.

Ὁ αὐτὸς δὲ λόγος καὶ περὶ 139 Τυρταίου τε τοῦ Μαντινέως, καὶ [a] 140 Ἀνδρέα τοῦ [b] Κορινθίου, καὶ 141 Θρασύλλου τοῦ [c] Φλιασίου, καὶ ἑτέρων πολλῶν, οὓς πάντας [d] 142.1 ἴσμεν διὰ προαίρεσιν ἀπεσχημένους χρώματός τε καὶ μεταβολῆς καὶ πολυχορδίας καὶ ἄλλων πολλῶν ἐν μέσῳ ὄντων ῥυθμῶν τε καὶ ἁρμονιῶν καὶ λέξεων καὶ μελοποιίας καὶ 142.2 ἑρμηνείας. αὐτίκα 143 Τηλεφάνης ὁ Μεγαρικὸς οὕτως ἐπολέμησε ταῖς σύριγξιν, ὥστε τοὺς αὐλοποιοὺς οὐδ' ἐπιθεῖναι πώποτε εἴασεν ἐπὶ τοὺς αὐλούς, ἀλλὰ καὶ τοῦ Πυθικοῦ ἀγῶνος μάλιστα διὰ ταῦτ' ἀπέστη. καθόλου δ' εἴ τις τῷ μὴ χρῆσθαι τεκμαιρόμενος, καταγνώσεται τῶν μὴ χρωμένων ἄγνοιαν, πολλῶν ἂν [e] τι φθάνοι καὶ τῶν νῦν καταγινώσκων· οἷον, τῶν μὲν 144 Δωριωνίων τοῦ Ἀντιγενιδείου τρόπου καταφρονούντων, ἐπειδὴ περ οὐ χρῶνται αὐτῷ· τῶν δ' 145.1 Ἀντιγενιδείων τοῦ Δωριωνίου διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν· τῶν δὲ κιθαρῳδῶν 145.2 τοῦ Τιμοθείου τρόπου. σχεδὸν γὰρ [f] ἀποπεφοιτήκασιν εἴς τε 146 τὰ καττύματα, καὶ εἰς τὰ 147 Πολυείδου ποιήματα.

Πάλιν δ' αὖ εἴ τις καὶ περὶ τῆς ποικιλίας ὀρθῶς τε καὶ ἐμπείρως ἐπισκοποίη, τὰ τότε καὶ τὰ νῦν συγκρίνων, εὕροι ἂν ἐν χρήσει οὖσαν καὶ τότε τὴν ποικιλίαν. 148 τῇ γὰρ περὶ τὰς ῥυθμοποιίας ποικιλίᾳ οὔσῃ ποικιλωτέρᾳ ἐχρήσαντο οἱ παλαιοί. ἐτίμων γοῦν τὴν ῥυθμικὴν ποικιλίαν, καὶ τὰ περὶ τὰς [g] 149 κρουσματικὰς δὲ διαλέκτους τότε ποικιλώτερα ἦν.

a Ἀνδρέν. R. 3.
b Κορινθίν. P.
c Φλιασίου. P.
d ᾤμαι. P.
e αὖ τις φθάνοι. P. R. 1.
f ἀπεφοιτήκασιν. P.
g κρουματικάς. R. 3.

de ses ouvrages. Mais s'en estant servi dans quelques-uns, il s'ensuit que ce n'est nullement par ignorance, mais que c'est par choix qu'il a évité de l'employer. Il imitoit donc dans ses compositions (comme il le déclaroit lui-même) le caractère de Pindare & de Simonide, & en général ce que les modernes appellent l'ancien caractère.

On peut faire le même raisonnement au sujet de [139] Tyrtée le Mantinéen, [140] d'André de Corinthe, [141] de Thrasylle de Phlionte & de quantité d'autres. [142.1] Car nous sçavons que c'est de dessein prémédité qu'ils se sont tous abstenus du chromatique, des muances, de la multiplicité des cordes, ainsi que de plusieurs autres pratiques vulgairement usitées en Musique, telles que certains rhythmes, certains modes, certaines paroles & certaines sortes de *Melopée* & [142.2] d'exécution ou de tablature. Par exemple, [143] Téléphane de Mégare * avoit tant d'aversion pour l'usage des *anches*, qu'il ne permit jamais aux facteurs de flûte d'en appliquer sur ces instruments; & ce fut la principale raison, qui l'empêcha de disputer le prix en ce genre aux jeux Pythiques. En général, si, de ce qu'une chose n'a point esté pratiquée, l'on vouloit en conclure qu'elle a esté ignorée; l'on pourroit, sur ce principe, taxer trop légérement d'ignorance plusieurs de nos contemporains : entr'autres les partisans [144] de Dorion, par rapport au mode Antigénidien, dont ils ne se servent point, parce qu'ils le méprisent: les sectateurs [145.1] d'Antigénide, par rapport au mode Dorionien pour la même raison; & les joueurs de *cithare*, par rapport [145.2] au mode de Timothée. Car ils se sont jettez presque tous [146] dans les rhapsodies, & dans les compositions [147] de Polyide.

* *Voyez les Remarques.*

D'autre part, si l'on examine avec exactitude & en connoissance de cause ce qui concerne la variété dans la Musique, & si l'on compare l'ancien usage au nôtre à cet égard; on trouvera que deslors cette variété avoit cours. En effet, [148] les anciens l'ont employée dans la composition des rhythmes, laquelle en est le plus susceptible; d'où il paroît, qu'ils faisoient cas de cette variété rhythmique: [149] & la manière de toucher les instruments estoit aussi dès ce temps-là très-diversifiée.

150.1 οἱ μὲν γὰρ νῦν, φιλομαθεῖς, οἱ δὲ τότε, φιλόρρυθμοι. δῆλον οὖν ὅτι οἱ παλαιοὶ οὐ δι' ἄγνοιαν, ἀλλὰ διὰ προαίρεσιν, ἀπείχοντο τῶν κεκλασμένων μελῶν. καὶ τί θαυμαστόν; πολλὰ γὰρ καὶ ἄλλα τῶν κατὰ τὸν βίον ἐπιτηδευμάτων οὐκ ἀγνοεῖται μὲν ὑπὸ τῶν χρωμένων, ἀπηλλοτρίωται δὲ αὐτῶν, 150.2 τῆς χρείας ἀφαιρεθείσης, διὰ τὸ εἰς ἔνια ἀπρεπὲς δεδειγμένον.

151 Ὅτι δὲ ὁ Πλάτων οὔτε ἀγνοίᾳ, οὔτε ἀπειρίᾳ τὰ ἄλλα παρῃτήσατο, ἀλλ' ὡς οὐ πρέποντα τοιαύτῃ πολιτείᾳ, δείξομεν ἑξῆς, ὅτι ἔμπειρος ἁρμονίας ἦν. ἐν γοῦν τῇ ψυχογονίᾳ τῇ ἐν τῷ Τιμαίῳ τὴν τε περὶ τὰ μαθήματα καὶ μουσικὴν σπουδὴν ἐπεδείξατο ὧδέ πως, 152 Καὶ μετὰ
a τὰ δὲ. P. ταῦτα συνεπλήρου ᵃ τά τε διπλάσια καὶ τὰ τριπλάσια διαστήματα, μοίρας τε ἐκεῖθεν ἀποτέμνων, καὶ τιθεὶς εἰς τὸ μεταξὺ τούτων ὥστε ἐν ἑκάστῳ διαστήματι δύο εἶναι μεσότητας. ἁρμονικῆς γὰρ ἦν ἐμπειρίας τοῦτο τὸ προοίμιον, ὡς αὐτίκα δείξομεν.

153 Τρεῖς εἰσὶ μεσότητες αἱ πρῶται, ἀφ' ὧν λαμβάνεται
b γεωμετρική. T. πᾶσα μεσότης, ἀριθμητική, ἁρμονική, ᵇ γεωμετρουμένη.
c περιέχεται. R. 3. τούτων ἡ μὲν ἴσῳ ἀριθμῷ ὑπερέχει καὶ ᶜ ὑπερέχεται, ἡ δὲ ἴσῳ λόγῳ, ἡ δὲ οὔτε λόγῳ, οὔτε ἀριθμῷ. ὁ τοίνυν Πλάτων τὴν ψυχικὴν ἁρμονίαν τῶν τεσσάρων στοιχείων, καὶ τὴν αἰτίαν τῆς πρὸς ἄλληλα ἐξ ἀνομοίων συμφωνίας δεῖξαι ἁρμονικῶς βουληθεὶς, ἐν ἑκάστῳ διαστήματι δύο μεσότητας ψυχικὰς ἀπέφηνε κατὰ τὸν μουσικὸν λόγον. τῆς γὰρ διὰ πασῶν ἐν μουσικῇ συμφωνίας δύο διαστήματα μέσα εἶναι συμβέβηκεν, ὧν τὴν ἀναλογίαν δείξομεν. 154 ἡ μὲν γὰρ διὰ πασῶν ἐν διπλασίονι λόγῳ θεωρεῖται. ποιήσει δ' εἰκόνος χάριν τὸν διπλάσιον λόγον κατ' ἀριθμὸν τὰ ἓξ καὶ τὰ δώδεκα.

[150.1] Car au lieu que les Muſiciens aujourd'hui s'appliquent particuliérement à perfectionner la théorie de leur art; ils cultivoient autrefois le rhythme ou la cadence. Il eſt donc évident, que c'eſt de propos délibéré, & non par ignorance, que les anciens ont évité les chants rompus ou pleins de diminutions. Qu'y a-t-il en cela de ſurprenant? Pareille choſe eſt arrivée dans pluſieurs des profeſſions utiles à la vie, où [150.2] certains uſages, quoique très-connus, ont eſté retranchez, parce qu'on s'eſt apperçu qu'ils choquoient en quelque façon la décence.

[151] Maintenant, pour montrer que ce n'eſt ni faute de connoiſſance, ni faute d'expérience, que Platon a rejetté certaines Muſiques; mais que c'eſt uniquement parce qu'il les jugeoit peu convenables à l'eſpèce de gouvernement qu'il vouloit établir : nous allons faire voir, que ce Philoſophe eſtoit très-verſé dans la ſcience de l'Harmonie. C'eſt donc en décrivant la création de l'ame, dans ſon Timée, qu'il fait paroître combien il s'eſtoit appliqué aux Mathématiques & à la Muſique, lorſqu'il s'exprime en ces termes : [152] *Il* (Dieu) *remplit enſuite les intervalles doubles & les triples, retranchant de-là quelques parties, qu'il mit entre ces mêmes intervalles; en ſorte qu'il ſe trouvoit deux milieux dans chacun.* Car ce début marque de l'habileté en fait d'Harmonie, comme nous le prouverons incontinent.

[153] Il y a trois milieux primitifs, d'où ſe prennent tous les autres; l'arithmétique, l'harmonique & le géometrique. Le premier ſurpaſſe & eſt ſurpaſſé d'un nombre égal; le ſecond, d'une raiſon égale; le troiſiéme ne ſurpaſſe & n'eſt ſurpaſſé ni de raiſon égale ni de nombre égal. Platon voulant donc démontrer harmoniquement l'accord des quatre éléments qui compoſent l'ame, & la cauſe de cette ſymphonie réciproque entre des natures ſi diſſemblables; établit, par rapport à l'ame, deux milieux en chaque intervalle, ſuivant la raiſon harmonique. Car dans la conſonnance de l'octave en Muſique, il ſe trouve deux intervalles moyens, dont nous allons faire voir l'analogie. [154] On peut en effet conſidérer l'octave comme eſtant en raiſon double; & pour rendre cette raiſon plus ſenſible, on peut prendre les nombres ſix & douze.

ἔστι δὲ τοῦτο τὸ διάστημα ἀπὸ ὑπάτης μέσων ἐπὶ νήτην διεζευγμένων. ὄντων οὖν τῶν ἓξ καὶ δώδεκα ἄκρων, ἔχει ἡ μὲν ὑπάτη μέσων, τὸν τῶν ἓξ ἀριθμόν, ἡ δὲ νήτη διεζευγμένων, τὸν τῶν δώδεκα.

155 Λαβεῖν δὴ λοιπὸν χρὴ τοὺς τούτοις ἀριθμοὺς τοὺς μεταξὺ πίπτοντας, ὧν οἱ ἄκροι, ὁ μὲν, ἐπίτριτος, ὁ δὲ, ἡμιόλιος φανήσεται. εἰσὶ δὲ ὁ τῶν ὀκτὼ καὶ τῶν ἐννέα. τῶν γὰρ ἓξ τὰ μὲν ὀκτώ, ἐπίτριτα, τὰ δὲ ἐννέα, ἡμιόλια. τὸ μὲν ἓν ἄκρον, τοιοῦτο, τὸ δ' ἄλλο τὸ τῶν δώδεκα, τῶν μὲν ἐννέα ἐπίτριτα, τῶν δ' ὀκτὼ ἡμιόλια. 156 τούτων οὖν τῶν ἀριθμῶν ὄντων μεταξὺ τῶν ἓξ καὶ τῶν δώδεκα, καὶ τοῦ διὰ πασῶν διαστήματος, ἐκ τοῦ διὰ τεττάρων καὶ τοῦ διὰ πέντε συνεστῶτος, δῆλον ὅτι ἕξει ἡ μὲν μέση τὸν τῶν ὀκτὼ ἀριθμόν, ἡ δὲ παραμέση τὸν τῶν ἐννέα. 157 τούτου γενομένου ἕξει
a διεζευγμένων. R. 1. 3. ἡ ὑπάτη πρὸς μέσην ὡς παραμέση πρὸς νήτην [a] διεζευγμένου· ἀπὸ γὰρ τῆς ὑπάτης μέσων διὰ τεττάρων ἐπὶ μέσην, ἀπὸ δὲ
b διεζευγμένων. P. R. 3. παραμέσης ἐπὶ νήτην [b] διεζευγμένου διὰ πασῶν. ἡ αὐτὴ δὲ ἀναλογία καὶ ἐπὶ τῶν ἀριθμῶν εὑρίσκεται. ὡς γὰρ ἔχει τὰ ἓξ πρὸς τὰ ὀκτώ, οὕτω τὰ ἐννέα πρὸς τὰ δώδεκα· καὶ ὡς ἔχει τὰ ἓξ πρὸς τὰ ἐννέα, οὕτω τὰ ὀκτὼ πρὸς τὰ δώδεκα. ἐπίτριτα γὰρ τὰ μὲν ὀκτὼ τῶν ἓξ, τὰ δὲ δώδεκα, τῶν ἐννέα. ἡμιόλια δὲ τὰ μὲν ἐννέα, τῶν ἕξ, τὰ δὲ δώδεκα, τῶν ὀκτώ. ἀρκέσει τὰ εἰρημένα εἰς τὸ ἐπιδεδειχέναι ἣν
c περὶ τὰ. P. εἶχε [c] περὶ τὰ μαθήματα σπουδὴν καὶ ἐμπειρίαν Πλάτων.

Ὅτι δὲ σεμνὴ ἡ ἁρμονία, καὶ θεῖόν τι καὶ μέγα, 158 Ἀριστοτέλης ὁ Πλάτωνος ταυτὶ λέγει. Ἡ δὲ ἁρμονία ἐστὶν οὐρανία,
d οὐρανίαν. R. 3. τὴν φύσιν ἔχουσα θείαν καὶ καλὴν καὶ [d] δαιμονίαν. 159 τετραμερὴς δὲ τῇ δυνάμει πεφυκυῖα, δύο μεσότητας ἔχει, ἀριθμητικήν τε καὶ ἁρμονικήν. φαίνεταί τε τὰ μέρη αὐτῆς, καὶ τὰ μεγέθη καὶ αἱ ὑπεροχαί, κατ' ἀριθμὸν καὶ ἰσομετρίαν. ἐν γὰρ
e ῥήματα. R. 2. δυσὶ τετραχόρδοις ῥυθμίζεται τὰ μέλη. ταῦτα μὲν τὰ [e] ῥητά.

Or cet

Or cet intervalle est compris entre l'*hypate* du tétracorde moyen & la *néte* du tétracorde disjoint. Six & douze estant donc les deux extrêmes, l'*hypate* du tétracorde moyen aura le nombre six, & la *néte* du tétracorde disjoint aura le nombre douze.

[155] Il ne reste plus qu'à prendre, outre ces nombres, ceux qui tombent entre deux, & dont les extrêmes se trouvent l'un en raison sesquitierce, l'autre en raison sesquialtère, c'est-à-dire huit & neuf. Car six est à huit en raison sesquitierce, & à neuf en raison sesquialtère. Tel est l'un des extrêmes; & l'autre (douze) est à neuf en raison sesquitierce; & à huit, en raison sesquialtère. [156] Ces deux nombres tombant donc entre six & douze, & l'intervalle de l'octave résultant de celui de la quarte & de celui de la quinte; il est clair, que la *mése* répondra au nombre huit, & la *paramése* au nombre neuf. [157] Cela posé, l'*hypate* sera à la *mése* comme la *paramése* à la *néte* du tétracorde disjoint. Car l'*hypate* du tétracorde moyen est à la quarte de la *mése;* & la *paramese* est à la quarte de la *néte* du tétracorde disjoint. Le même rapport se rencontre dans les nombres: car six est à huit, comme neuf est à douze; & six est à neuf, comme huit est à douze. Or la raison de huit à six, de même que celle de douze à neuf, est sesquitierce; & la raison de neuf à six, comme celle de douze à huit, est sesquialtère. Ce que nous venons de dire suffira pour montrer, combien Platon s'estoit attaché à l'étude des Mathématiques, & combien il s'y estoit rendu habile.

[158] Aristote, disciple de Platon, regarde l'Harmonie comme quelque chose de noble, de grand & de divin, & voici comme il s'en explique: *l'Harmonie,* (dit-il,) *est céleste; la nature en est divine, pleine d'une beauté qui ravit l'ame & l'élève au-dessus de sa condition.* [159] *Divisible naturellement en quatre parties, elle a deux milieux, l'un arithmétique & l'autre harmonique. Ses parties, leur grandeur & l'excès dont l'une surpasse l'autre ou en est surpassée, s'expriment par des nombres, & ont une égalité de mesure: car les chants roulent & sont compris dans l'étendue de deux tétracordes.* C'est ainsi que parle Aristote.

160 Συνεστάναι δὲ αὐτῆς τὸ σῶμα ἔλεγεν ἐκ μερῶν ἀνομοίων, συμφωνούντων μέντοι πρὸς ἄλληλα. ἀλλὰ μὴν καὶ τὰς μεσότητας αὐτῆς κατὰ τὸν ἀριθμητικὸν λόγον συμφωνεῖν. τὴν γὰρ νέατον, πρὸς τὴν ὕπατον ἐκ διπλασίου λόγου ἡρμοσμένον, τὴν διὰ πασῶν συμφωνίαν ἀποτελεῖν. 161 ἔχει γὰρ (ὡς προείπομεν) τὴν νέατον, δώδεκα μονάδων, τὴν δὲ ὕπατον, ἕξ. τὴν δὲ παραμέσην συμφωνοῦσαν πρὸς ὑπάτην καθ' ἡμιόλιον λόγον, ἐννέα μονάδων. τῆς δὲ μέσης ὀκτὼ εἶναι μονάδας ἐλέγομεν· συγκεῖσθαι δὲ διὰ τούτων τῆς μουσικῆς τὰ κυριώτατα διαστήματα συμβαίνει, τό, τε διὰ τεσσάρων, ὅ ἐστι κατὰ τὸν ἐπίτριτον λόγον, καὶ τὸ διὰ πέντε, ὅ ἐστι κατὰ τὸν ἡμιόλιον λόγον· καὶ τὸ διὰ πασῶν, ὅ ἐστι κατὰ τὸ διπλάσιον. ἀλλὰ γὰρ καὶ τὸν ἐπόγδοον σώζεσθαι, ὅς ἐστι κατὰ τὸν τονιαῖον λόγον, τῶν [a] αὐταῖς 162 ὑπεροχαῖς ὑπερέχειν καὶ ὑπερέχεσθαι τῆς ἁρμονίας τὰ μέρη ὑπὸ τῶν μερῶν, καὶ τὰς μεσότητας ὑπὸ τῶν μεσοτήτων, κατά τε τὴν ἐν ἀριθμοῖς ὑπεροχήν, καὶ κατὰ τὴν γεωμετρικὴν δύναμιν [b] συμβαίνειν.

a αὐταῖς δ' ὑπεροχαῖς. P.

b συμβαίνει. P. R. 1. 3.

163 Ἀποφαίνει γοῦν αὐτὰς Ἀριστοτέλης τὰς δυνάμεις ἐχούσας τοιαύτας, [c] τὴν μὲν νεάτην, τῆς μέσης τῷ τρίτῳ μέρει τῷ αὐτῆς ὑπερέχουσαν· τὴν δὲ ὑπάτην ὑπὸ τῆς παραμέσης ὑπερεχομένην ὁμοίως. ὡς γίνεσθαι τὰς ὑπεροχὰς τῶν πρός τι· τοῖς γὰρ αὐτοῖς μέρεσιν ὑπερέχουσι καὶ ὑπερέχονται). 164 τοῖς γοῦν αὐτοῖς λόγοις ἄκροι τῆς μέσης καὶ παραμέσης ὑπερέχουσι καὶ ὑπερέχονται ἐπιτρίτῳ καὶ ἡμιολίῳ. τοιαύτη δὴ ὑπεροχή ἐστιν ἡ ἁρμονική. ἡ δὲ τῆς νεάτης ὑπεροχὴ καὶ τῆς μέσης κατ' ἀριθμητικὸν λόγον ἴσῳ μέρει τὰς ὑπεροχὰς ἐμφαίνουσι· ὡσαύτως [d] καὶ ἡ παραμέση τῆς ὑπάτης. τῆς γὰρ μέσης ἡ παραμέση κατὰ τὸν ἐπόγδοον λόγον ὑπερέχει. πάλιν ἡ νεάτη τῆς ὑπάτης διπλασία ἐστίν, ἡ δὲ παραμέση τῆς ὑπάτης ἡμιόλιος, ἡ δὲ μέση ἐπίτριτος πρὸς ὑπάτην ἥρμοσται.

c τὴν νεάτην.

d καὶ ἡ παραμέση τῆς ὑπάτης ἡμιόλιος, ἡ δὲ μέση ἐπίτριτος. P.

Καὶ τοῖς μὲν μέρεσι καὶ τοῖς πλήθεσι καὶ κατὰ Ἀριστοτέλην

[160] Il adjoûte, que le corps de l'Harmonie est un composé de parties dissemblables, qui s'accordent pourtant les unes avec les autres : mais que les milieux de cette Harmonie s'accordent suivant la raison arithmétique, parce que le son le plus haut estant en raison double par rapport au plus bas, produit la consonnance de l'octave. [161] Car celle-ci (comme nous l'avons dit plus haut) a la *néte* de douze unitez, l'*hypate* de six, & la *paramése* accordée avec l'*hypate* en raison sesquialtère, de neuf unitez. Pour la *mése*, nous avons déja dit qu'elle en a huit. Or c'est de tout cela que résultent les principaux intervalles de la Musique; sçavoir la quarte, qui est en raison sesquitierce, la quinte qui est en raison sesquialtère, & l'octave qui est en raison double. La raison sesquioctave, qui est celle du ton, s'y conserve aussi. [162] Il arrive de là, que les parties différentes de l'Harmonie se surpassent & sont surpassées réciproquement des mêmes quantitez; qu'il en est ainsi des milieux, les uns par rapport aux autres; & le tout, conformément à l'excès qui se trouve dans les nombres, & à la proportion harmonique.

[163] Aristote assure donc, que ces excès réciproques sont dans les proportions suivantes : que la *néte* surpasse la *mése* d'une troisiéme partie, & que l'*hypate* est surpassée de la même quantité par la *paramése;* en sorte que ces excès sont relatifs. Car les grandeurs surpassent & sont surpassées du même nombre de parties. [164] C'est ainsi que les raisons, suivant lesquelles les extrêmes de la *mése* & de la *paramése* se surpassent & sont surpassez, se trouvent les mêmes, sçavoir, la raison sesquitierce & la sesquialtère. Or cet excès est harmonique. Mais les excès de la *néte* & de la *mése* sont du nombre de ceux qui consistent dans une égale partie, suivant la proportion arithmétique. Il en est de même de la *paramése*, par rapport à l'*hypate*. Car la *paramése* surpasse la *mése* en raison sesquioctave. De plus, la *néte* est à l'*hypate* en raison double; la *paramése* à l'*hypate*, en raison sesquialtère; & la *mése* à l'*hypate*, en raison sesquitierce.

Telle est donc, suivant Aristote, la constitution de

a συνέστηκε. P. R. 2. ἡ ἁρμονία οὕτως ἔχουσα πέφυκε. [a] 165 συνέστησε δὲ φυσικώτατα ἔκ τε τοῦ ἀπείρου καὶ περαινούσης καὶ ἐκ τῆς ἀρτιοπερίττου φύσεως, καὶ αὐτὴ καὶ τὰ μέρη αὐτῆς πάντα. αὐτὴ μὲν γὰρ ὅλη ἀρτία ἐστὶ, τετραμερὴς οὖσα τοῖς ὅροις· τὰ δὲ μέρη αὐτῆς, καὶ οἱ λόγοι, ἄρτιοι καὶ περιττοὶ καὶ ἀρτιοπέριττοι. τὴν μὲν γὰρ νεάτην ἔχει ἀρτίαν, ἐκ δώδεκα μονάδων. τὴν δὲ παραμέσην, περιττὴν ἐξ ἐννέα μονάδων· τὴν δὲ μέσην ἀρτίαν, ἐξ ὀκτὼ μονάδων· τὴν δὲ ὑπάτην, ἀρτιοπέριττον, ἐξ μονάδων οὖσαν. οὕτω δὲ πεφυκυῖα αὐτή τε καὶ τὰ μέρη αὐτῆς πρὸς ἄλληλα ταῖς ὑπεροχαῖς τε καὶ τοῖς λόγοις, ὅλη τε ὅλῃ καὶ τοῖς μέρεσι συμφωνεῖ.

Ἀλλὰ μὴν καὶ 166.1 αἱ αἰσθήσεις αἱ τοῖς σώμασιν ἐγγινόμεναι, διὰ τὴν ἁρμονίαν, αἱ μὲν οὐράνιαι θεῖαι οὖσαι, μετὰ θεοῦ τὴν αἴσθησιν παρεχόμεναι τοῖς ἀνθρώποις, ὄψις τε καὶ ἀκοὴ, μετὰ φωνῆς καὶ φωτὸς τὴν ἁρμονίαν ἐπιφαίνουσι, 166.2 καὶ ἄλλαι δὲ αὐταῖς ἀκόλουθοι, ᾗ αἰσθήσεις, καθ' ἁρμονίαν συνεστᾶσι. πάντα γὰρ καὶ αὗται ἐπιτελοῦσιν οὐκ ἄνευ ἁρμονίας, ἐλάττους μὲν ἐκείνων οὖσαι, οὐκ ἀπὸ δ' ἐκείνων. ἐκεῖναι γὰρ ἅμα θεοῦ παρουσίᾳ παραγινόμεναι τοῖς σώμασι κατὰ λογισμὸν, ἰσχυράν τε καὶ καλὴν φύσιν ἔχουσι.

Φανερὸν οὖν ἐκ τούτων ὅτι τοῖς παλαιοῖς τῶν Ἑλλήνων εἰκότως μάλιστα πάντων ἐμέλησε πεπαιδεῦσθαι μουσικήν. τῶν γὰρ νέων τὰς ψυχὰς ᾤοντο δεῖν διὰ μουσικῆς πλάττειν τε καὶ ῥυθμίζειν ἐπὶ τὸ εὔσχημον, χρησίμης δηλονότι τῆς μουσικῆς ὑπαρχούσης πρὸς πάντα [b] καὶ [c] πᾶσαν ἐσπουδασμένην πρᾶξιν, προηγουμένως δὲ πρὸς τοὺς πολεμικοὺς κινδύνους, πρὸς οὓς οἱ μὲν αὐλοῖς ἐχρῶντο, καθάπερ Λακεδαιμόνιοι, παρ' οἷς

b καιρὸν. P. R. 2. 3.
c πᾶσιν. P.

l'Harmonie, tant en ses parties, qu'en ses quantitez; [165] & il la compose très-naturellement elle & toutes ses parties *, de l'infini, du fini & du pair-impair. En effet, si on la prend dans toute son étenduë, elle tient du nombre pair, estant divisible en quatre parties, qui en sont les termes. Si l'on envisage ses parties & ses proportions, on y trouve le pair, l'impair & la pair-impair. Car le pair se rencontre dans la *néte*, qui est de douze unitez; l'impair, dans la *paramése*, qui est de neuf unitez; le pair, dans la *mése*, qui est de huit unitez; le pair-impair dans l'*hypate*, qui est de six unitez. C'est ainsi que l'Harmonie, en vertu des excès & des proportions, qui régnent entre les différentes parties dont elle est composée, se trouve d'accord avec elle-même, & avec toutes ces parties.

* *Voyez les Remarques.*

Mais, outre cela, [166.1] les sensations qui se font dans nos corps, ne s'accomplissent pas sans quelque sorte d'Harmonie. Sur-tout, celles qui peuvent passer pour célestes & divines, & qui mettent les hommes en commerce avec la Divinité, c'est-à-dire la vuë & l'ouye, font appercevoir de l'Harmonie, par l'entremise du son & de la lumiére. [166.2] Il en est de même des autres sensations, qui suivent celles-là. Elles sont toutes réglées selon les loix de l'Harmonie, en qualité de sensations: car elles n'opérent rien sans ce secours; quoiqu'elles soient plus foibles que les premiéres, sans en estre pourtant dépendantes. Quant à celles-là, comme elles n'agissent dans l'homme qu'en conséquence du concours divin, & conformément aux règles de la proportion; elles sont de leur nature, & plus vives, & plus parfaites.

Il est donc manifeste, par ce que nous venons de dire, que ce n'estoit pas sans fondement, que les anciens Grecs avoient soin, sur toutes choses, d'estre instruits dans la Musique. Ils croyoient en effet qu'on pouvoit par-là former le cœur des jeunes gens, en y introduisant une sorte d'harmonie, qui pût les porter à tout ce qui est honneste; rien n'estant plus utile que la Musique, pour exciter en tout temps à toutes sortes d'actions vertueuses, & principalement lorsqu'il s'agit d'affronter les périls de la guerre. Aussi les uns employoient-ils les flûtes en cette occasion; témoin les Lacédémoniens, chez qui

13. de Juillet 1725.

τὸ καλούμενον [167] Καστόρειον ηὔλησαν μέλος, ὁπότε τοῖς πολεμίοις ἐν κόσμῳ προσῄεσαν μαχεσόμενοι· [168] οἱ δὲ καὶ πρὸς λύραν ἐποίουν τὴν πρόσοδον τὴν πρὸς τοὺς ἐναντίους, καθάπερ ἱστοροῦνται μέχρι πολλοῦ χρήσασθαι τῷ τρόπῳ τούτῳ τῆς ἐπὶ τοὺς πολεμικοὺς κινδύνους ἐξόδου Κρῆτες. οἱ δ' ἔτι καὶ καθ' ἡμᾶς σάλπιγξι διατελοῦσι χρώμενοι. Ἀργεῖοι δὲ πρὸς [a] τὴν [169] τῶν Σθενείων τῶν καλουμένων παρ' αὐτοῖς πάλην ἐχρῶντο τῷ αὐλῷ. τὸν δὲ ἀγῶνα τοῦτον ἐπὶ Δαναῷ μὲν τὴν ἀρχὴν τεθῆναί φασιν, ὕστερον δὲ ἀνατεθῆναι Διὶ Σθενίῳ. οὐ μὴν ἀλλὰ ἔτι καὶ νῦν τοῖς [170] πεντάθλοις νενόμισται [b] προσαυλεῖσθαι, [171] οὐδὲν μὲν κεκριμένον, οὐδ' ἀρχαῖον οὐδ' οἷον ἐνομίζετο παρὰ τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνοις, ὥσπερ τὸ ὑπὸ Ἱέρακος πεποιημένον πρὸς τὴν ἀγωνίαν ταύτην, ὃ ἐκαλεῖτο ἐνδρομή· ὅμως δὲ καὶ εἰ [c] ἀσθενές τι καὶ οὐ κεκριμένον, ἀλλ' οὖν προσαυλεῖται.

a πρὸς τῶν Σθενείων. P.

b προσαυλῆσαι. P. προσαυλεῖσθαι. R. 3.

c ἀσθενὲς ἐστι. P.

[172] Ἐπὶ μέν τοι τῶν ἔτι ἀρχαιοτέρων οὐδὲ εἰδέναι φασὶ τοὺς Ἕλληνας τὴν θεατρικὴν μοῦσαν. ὅλην δὲ αὐτῆς τὴν ἐπιστήμην πρός τε θεῶν τιμὴν, καὶ τὴν τῶν νέων παίδευσιν παραλαμβάνεσθαι, μηδὲ τὸ παράπαν ἤδη θεάτρου παρὰ τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνοις κατεσκευασμένου, ἀλλ' ἔτι τῆς μουσικῆς ἐν τοῖς ἱεροῖς ἀναστρεφομένης, ἐν οἷς τιμήν τε τοῦ θείου διὰ ταύτης ἐποιοῦντο, καὶ τῶν ἀγαθῶν ἀνδρῶν ἐπαίνους. [173.1] εἰκὸς δὲ ἐστὶν, ὅτι τὸ θέατρον ὕστερον καὶ τὸ θεωρεῖν πολὺ πρότερον ἀπὸ τοῦ θεοῦ τὴν προσηγορίαν ἔλαβεν. ἐπὶ μέν τοι τῶν καθ' ἡμᾶς χρόνων [173.2] τοσοῦτον ἐπιδέδωκε τὸ τῆς διαφορᾶς εἶδος, ὥστε τοῦ μὲν παιδευτικοῦ τρόπου μηδεμίαν μνείαν μηδὲ ἀντίληψιν εἶναι, πάντας δὲ τοὺς μουσικῆς ἁπτομένους πρὸς τὴν θεατρικὴν [d] προσκεχωρηκέναι μοῦσαν.

d κεχωρηκέναι. R. 2.

[174] Εἴποι τις, Ὦ τᾶν, οὐδὲν οὖν ὑπὸ τῶν ἀρχαίων

l'on jouoit sur cet instrument [167] le cantique de Castor, lorsqu'ils marchoient en bataille contre l'ennemi. [168] Les autres alloient au combat au son de la lyre; & c'est ainsi (dit-on) que les Crétois en ont usé fort long-temps, dans leurs marches militaires. Plusieurs, encore aujourd'hui, se servent des trompettes en pareil cas. Les Argiens, dans les jeux qu'ils appelloient [169] *Sthéniens*, mettoient la flûte en œuvre, pour animer les lutteurs. On dit que ces jeux furent d'abord instituez pour Danaüs; & qu'ils furent ensuite rétablis en l'honneur de Jupiter *Sthénien*. C'est une loi encore présentement de jouer de la flûte [170] dans les combats du *Pentathle*. A la verité, [171] on n'y joue rien de fort choisi, rien qui tienne de l'antiquité, ou qui ressemble à ces airs, que l'usage avoit consacrez chez nos ancêtres; tel que celui qu'avoit composé Hiérax pour ces sortes de jeux, & qu'on nommoit *Endromé*, (*Courante*.) Mais enfin on y joue toûjours de la flûte, quelque foible & quelque peu choisie que soit aujourd'hui une telle Musique.

[172] Si l'on remonte à des temps encore plus reculez, on trouvera que les Grecs n'avoient alors aucune connoissance de la Musique du théâtre. Ils employoient uniquement cet art au culte des Dieux & à l'éducation de la jeunesse. On ne s'estoit point encore avisé de dresser chez eux des théâtres, & toute leur Musique estoit tournée du côté des sacrifices & des autres cérémonies religieuses, dans lesquelles on chantoit des cantiques à l'honneur des Dieux, & les louanges des grands hommes. [173.1] Il paroît même assez probable, que ce mot *théâtre*, qui est d'un usage plus récent, & celui de *théorein*, qui est beaucoup plus ancien, & qui veut dire *estre Spectateur*, pourroient bien l'un & l'autre tirer leur origine du mot *Théos*, qui signifie *Dieu*. Quant à notre temps, [173.2] la Musique y est si différente de ce qu'elle estoit autrefois, qu'on y a perdu la pratique, & même le souvenir de celle, qui servoit à régler les moeurs; & que tous ceux qui s'appliquent à cet art, se jettent absolument dans la Musique théâtrale.

[174] Mais, (dira quelqu'un,) est-il vraisemblable que les anciens

προσεξευρῆσθαι καὶ κεκαινοτομῆσθαι; φημὶ καὶ αὐτὸς ὅτι προσεξεύρηται, ἀλλὰ μετὰ τοῦ σεμνοῦ καὶ πρέποντος. οἱ γὰρ ἱστορήσαντες τὰ τοιαῦτα Τερπάνδρῳ μὲν [175] τήν τε Δώριον νήτην προσετίθεσαν, οὐ χρησαμένων αὐτῇ τῶν ἔμπροσθεν κατὰ τὸ μέλος. καὶ τὸν [176] μιξολύδιον δὲ τόνον ὅλον προσεξευρῆσθαι λέγεται, καὶ [177] τὸν τῆς ὀρθίου μελῳδίας τρόπον τὸν κατὰ τοὺς ὀρθίους πρὸς τὸν ὄρθιον σημαντὸν τροχαῖον. εἰ δὲ, καθάπερ Πίνδαρός φησι, καὶ [178] τῶν σκολιῶν μελῶν Τέρπανδρος εὑρετὴς ἦν, ἀλλὰ μὴν καὶ [179] Ἀρχίλοχος τὴν τῶν τριμέτρων ῥυθμοποιίαν προσεξεῦρε, καὶ [180] τὴν εἰς τοὺς οὐχ ὁμογενεῖς ῥυθμοὺς [a] ἔνστασιν, καὶ [181] τὴν παρακαταλογὴν, [182] καὶ τὴν περὶ ταῦτα κροῦσιν. πρώτῳ δὲ αὐτῷ [183] τά τε ἐπῳδὰ, καὶ [184] τὰ τετράμετρα, καὶ [185] τὸ προκριτικὸν, καὶ τὸ [186] προσοδιακὸν ἀποδέδοται, καὶ [187] ἡ τοῦ πρώτου αὔξησις, ὑπ' ἐνίων δὲ [188] καὶ τὸ ἐλεγεῖον, πρὸς δὲ τούτοις ἥ τε [189] τοῦ ἰαμβείου πρὸς τὸν [b] ἐπιβατὸν παίωνα ἔνστασις, καὶ ἡ [190] τοῦ ηὐξημένου ἡρῴου, εἴς τε [c] τὸν προσοδιακὸν, καὶ [d] τὸν κρητικόν.

Ἔτι δὲ τῶν [191] ἰαμβείων, τὸ τὰ μὲν λέγεσθαι παρὰ τὴν κροῦσιν, τὰ δὲ ᾄδεσθαι, Ἀρχίλοχόν φασι καταδεῖξαι, εἶθ' οὕτω χρήσασθαι τοὺς τραγικοὺς ποιητάς. [192] Κρέξον δὲ λαβόντα εἰς [e] διθύραμβον [f] χρήσασθαι ἀγαγεῖν. οἴονται δὲ καὶ τὴν κροῦσιν τὴν ὑπὸ τὴν ᾠδὴν τοῦτον πρῶτον εὑρεῖν, τοὺς δὲ ἀρχαίους πάντα πρόσχορδα κρούειν. [193.1] [g] Πολυμνήστῳ δὲ τόν θ' ὑπολύδιον νῦν ὀνομαζόμενον τόνον ἀνατιθέασι, [193.2] καὶ τὴν [h] ἔκλυσιν καὶ τὴν ἐκβολὴν πολὺ μείζω πεποιηκέναι φασὶν αὐτόν. [194] καὶ αὐτὸν δὲ τὸν Ὄλυμπον ἐκεῖνον, ᾧ δὴ τὴν ἀρχὴν τῆς [i] Ἑλληνικῆς τε καὶ νομικῆς μούσης ἀποδιδόασι, [k] τὸ, τε τῆς ἁρμονίας γένος ἐξευρεῖν φασι, καὶ [195.1] τῶν ῥυθμῶν τόν τε προσοδιακὸν, ἐν

a ἔντασιν. R. 1. 2. 3.
b ἐπιμβατὸν. R.
c τὸ R. 3.
d τὸ R. 3.
e δισύλλαβον. R. 3.
f χρῆσιν. R. 1.
g Πολυμνάστῳ. P.
h ἕλκυσιν. P. R. 1.
i Ἑλληνικῆς μούσης ἀποδιδόασι. P.
k τότε. P.

n'ayent

n'ayent rien inventé dans la Musique, & n'y ayent rien adjoûté de nouveau? J'avoue qu'ils y ont introduit des nouveautez; mais toûjours sans blesser la gravité ni la décence. Car ceux qui ont traité de ces choses historiquement, [175] attribuent à Terpandre l'usage de la *néte* Dorienne, que les Musiciens avant lui n'admettoient point dans le chant. On dit aussi [176] que le mode Mixolydien a esté entiérement trouvé après les autres; [177] de même que celui de la mélodie * *orthienne* composée selon ces deux rhythmes, l'*orthien* & le *trochée-sémantique*. Que si, comme l'assure Pindare, Terpandre a esté l'inventeur [178] des chants *Scoliens*, [179] Archiloque l'a esté aussi du rhythme des trimètres, & a de plus enseigné le premier [180] la manière de chanter en passant d'un rhythme dans un autre de différent genre; [181] la *paracataloge*, ou le dérangement des sons: [182] la manière d'accommoder à tout cela le jeu des instruments à cordes. On lui attribue encore [183] les Epodes, [184] les tétramètres, [185] le * Crétique & [186] le *prosodiaque*, [187] l'augmentation du premier, &, suivant quelques-uns, [188] l'Elégie: par-dessus tout cela, [189] l'extension de l'iambique jusqu'au *pæon épibate*, & [190] celle de l'héroïque augmenté jusqu'au *prosodiaque* & au Crétique.

* Voyez les Remarques.

* Voyez les Remarques.

On prétend aussi, [191] que l'exécution musicale des vers ïambiques, dont les uns ne font que se prononcer pendant le jeu des instruments, au lieu que les autres se chantent, est dûe au même Archiloque: que les Poëtes tragiques l'ont depuis mise en usage; & que [192] Créxus l'ayant adoptée, l'introduisit dans les Dithyrambes. On croit encore que celui-ci est le premier, qui ait fait entendre séparément du chant le jeu des instruments: car chez les anciens, ce jeu accompagnoit toûjours la voix, son pour son. [193.1] On donne à Polymneste l'invention du mode nommé présentement Hypolydien; & l'on assure qu'il y [193.2] augmenta de beaucoup le relâchement & la tension des cordes. [194] On assure de plus, que cet Olympe, que l'on regarde comme l'inventeur ou le maître de cette Poësie musicale appellée *nomique* chez les Grecs, a trouvé le genre enharmonique; [195.1] le rhythme *prosodiaque*, suivant

a κέχρηνται. cod. Ald. B. P. R. 1.

ᾧ ὁ τοῦ Ἄρεως νόμος, [195.2] καὶ τὸ χορεῖον ᾧ πολλοὶ [a] κέχρηνται ἐν τοῖς μητρῴοις. ἔνιοι δὲ καὶ τὸν [195.3] Βακχεῖον Ὄλυμπον οἴονται εὑρηκέναι. [196] δῆλον δ' ἕκαστον τῶν ἀρχαίων μελῶν ὅτι ταῦτα οὕτως ἔχει.

[197] Λάσος δ' ὁ Ἑρμιονεὺς εἰς τὴν διθυραμβικὴν ἀγωγὴν μεταστήσας τοὺς ῥυθμούς, καὶ τῇ τῶν αὐλῶν πολυφωνίᾳ κατακολουθήσας, πλείοσί τε φθόγγοις καὶ διερριμμένοις χρησάμενος εἰς μετάθεσιν τὴν προϋπάρχουσαν ἤγαγε μουσικήν. ὁμοίως δὲ καὶ Μελανιππίδης ὁ μελοποιὸς ἐπιγενόμενος, οὐκ ἐνέμεινε τῇ προϋπαρχούσῃ μουσικῇ, ἀλλ' οὐδὲ Φιλόξενος, οὐδὲ Τιμόθεος. οὗτος γὰρ ἑπταφθόγγου τῆς λύρας ὑπαρχούσης, ἕως εἰς Τέρπανδρον τὸν Ἀντισσαῖον, διέρριψεν εἰς πλείονας φθόγγους. ἀλλὰ γὰρ καὶ αὐλητικὴ ἀπὸ ἁπλουστέρας εἰς ποικιλωτέραν μεταβέβηκε μουσικήν. τὸ γὰρ παλαιόν, ἕως εἰς Μελανιππίδην, τὸν τῶν διθυράμβων ποιητήν, συμβεβήκει τοὺς αὐλητὰς παρὰ τῶν ποιητῶν λαμβάνειν τοὺς μισθούς, πρωταγωνιστούσης δηλονότι τῆς ποιήσεως, τῶν δ' αὐλητῶν ὑπηρετούντων τοῖς διδασκάλοις. ὕστερον δὲ καὶ τοῦτο διεφθάρη, ὡς [198] καὶ [b] Φερεκράτην τὸν κωμικὸν εἰσαγαγεῖν τὴν [199] μουσικὴν ἐν γυναικείῳ σχήματι, ὅλην κατῃκισμένην τὸ σῶμα. ποιεῖ δὲ τὴν δικαιοσύνην διαπυνθανομένην τὴν αἰτίαν τῆς λώβης, καὶ [200] τὴν ποίησιν λέγουσαν.

b Φερεκράτη. P.

c λέγω. R. 2.

[c] Λέξω μὲν οὐκ ἄκουσα. σοί τε γὰρ κλύειν
Ἐμοί τε λέξαι θυμὸς ἡδονὴν ἔχει.
[201] Ἐμοὶ γὰρ ἦρξε τῶν κακῶν Μελανιππίδης
Ἐν τοῖσι πρώτοις, [202] ὃς λαβὼν ἀνῆκέ με,
Χαλαρωτέραν τ' ἐποίησε χορδαῖς δώδεκα.
[203] Ἀλλ' οὖν ὅμως οὗτος μὲν ἦν ἀποχρῶν ἀνὴρ
Ἔμοιγε πρὸς τὰ νῦν κακά.
[204] Κινησίας δὲ ὁ κατάρατος Ἀττικὸς
[205] Ἐξαρμονίους καμπὰς ποιῶν ἐν ταῖς στροφαῖς

lequel se chante le *Nome* ou cantique de Mars; le [195.2] rhythme *choreïque*, dont on faisoit grand usage dans le culte de la Mère des Dieux; & selon le sentiment de quelques-uns, [195.3] le rhythme Bachique. [196] Il est donc manifeste, que tels sont les changements arrivez dans l'ancienne Musique, par rapport à chacun de ces airs.

[197] Mais Lasus natif d'Hermione, ayant transporté les rhythmes dans la Poësie dithyrambique, & en même temps ayant multiplié les sons de la flûte dont il l'accompagnoit; causa par cette variété de sons trop desunis, un grand changement dans l'ancienne Musique. De même le Poëte-Musicien Mélanippide, qui vint ensuite, ne s'en tint pas à cette Musique ancienne, non plus que Philoxéne & Timothée. Celui-ci adjoûta de nouvelles cordes à la lyre, qui n'en avoit eu que sept jusqu'à Terpandre d'Antisse. Le jeu de la flûte devint aussi beaucoup plus varié, de simple qu'il estoit auparavant. Car anciennement, & cela jusqu'à Mélanippide Poëte dithyrambique, les joueurs de flûte recevoient des Poëtes mêmes leur salaire; la Poësie estant alors considerée comme la principale actrice, & les joueurs de flûte ne passant que pour des ministres, qui lui estoient subordonnez. Mais cet usage se pervertit dans la suite; & de-là vient, que le Poëte comique [198] Phérécrate fait paroître sur la scêne [199] la Musique en habit de femme, & le corps déchiré de coups. La Justice l'interroge sur la cause de ce mauvais traitement; [200] & la * Musique lui répond en ces termes: * Voyez les Remarques.

Je vous l'apprendrai très volontiers: car je n'aurai pas moins de plaisir à vous le dire, que vous en aurez à l'entendre. [201] *Celui que je regarde comme la première source de tous mes maux, est Mélanippide,* [202] *qui a commencé à m'énerver, & qui par le moyen de ses douze cordes, m'a renduë beaucoup plus lâche.* [203] *Cependant cet homme * ne suffisoit point encore, pour me réduire à l'état malheureux que j'éprouve maintenant. Mais* [204] *Cinésias, ce maudit Athénien, m'a tellement perduë & défigurée, en introduisant dans les strophes de ses Dithyrambes* [205] *des inflexions de voix dépourvuës de toute harmonie,* * Voyez les Remarques.

Ἀπολώλεκέ μ' οὕτως, ὥστε τῆς ποιήσεως
Τῶν διθυράμβων, καθάπερ ἐν ταῖς [a] ἀσπίσι,
[b] Ἀριστέρ' αὐτοῦ φαίνεται τὰ δεξιά.
[206.1] Ἀλλ' οὐκ ἂν εἴποις [c] οὕτως, [d] ἦν ὅμως ὅμως.
[e] [206.2] Φρυνὴς δ' ἴδιον στρόβιλον ἐμβαλών τινα
Κάμπτων με καὶ στρέφων, ὅλην [f] διέφθορεν
Ἐν [g] πέντε χορδαῖς δώδεκα ἁρμονίας ἔχων.
[207] Ἀλλ' οὖν ἔμοιγε χ' οὗτος ἦν ἀποχρῶν [h] ἀνήρ·
[i] Εἰ γάρ τι κἀξήμαρτεν, αὖθις ἀνέλαβεν.
[208.1] Ὁ δὲ Τιμόθεός μ', ὦ φιλτάτη, κατορώρυχε,
Καὶ διακέκναικ' αἴσχιστα. ποῖος οὑτοσὶ
Τιμόθεος; [208.2] Μιλήσιός τις Πυῤῥίας
Κακά μοι παρέσχεν οὗτος ἅπαντας οὓς λέγω,
Παρελήλυθ' ἄγων [208.3] ἐκτραπέλους μυρμηκίας.
[k] Κἂν ἐντύχῃ πού μοι [208.4] βαδιζούσῃ μόνῃ,
Ἀπέλυσε, [208.5] κἀνέλυσε χορδαῖς δώδεκα.

[209] Καὶ Ἀριστοφάνης ὁ κωμικὸς μνημονεύει Φιλοξένου, καί φησιν ὅτι εἰς τοὺς κυκλίους χοροὺς μέλη εἰσηνέγκατο. ἡ δὲ μουσικὴ λέγει ταῦτα,

[210] Ἐξαρμονίους ὑπερβολαίους τε ἀνοσίους
Καὶ νιγλάρους, ὥσπερ τε τὰς ῥαφάνους ὅλην
[l] Κάμπτων με κατεμέστωσε.

Καὶ [211] ἄλλοι δὲ κωμῳδοποιοὶ ἔδειξαν τὴν ἀτοπίαν τῶν μετὰ ταῦτα τὴν μουσικὴν κατακεκερματικότων.

[212] Ὅτι δὲ περὶ τὰς ἀγωγὰς καὶ τὰς μαθήσεις διόρθωσις ἢ διαστροφὴ γίνεται, δῆλον Ἀριστόξενος ἐποίησε. τῶν γὰρ κατὰ τὴν αὐτοῦ ἡλικίαν φησὶ [213.1] Τελεσίᾳ τῷ Θηβαίῳ συμβῆναι νέῳ μὲν ὄντι, τραφῆναι ἐν τῇ καλλίστῃ μουσικῇ, καὶ μαθεῖν ἄλλα τε τῶν εὐδοκιμούντων, καὶ δὴ καὶ τὰ [213.2] Πινδάρου, [214] τά τε Διονυσίου τοῦ Θηβαίου, καὶ [215] τὰ Λάμπρου, καὶ τὰ [m] Πρατίνου, καὶ τῶν λοιπῶν ὅσοι τῶν λυρικῶν ἄνδρες ἐγένοντο ποιηταὶ κρουμάτων ἀγαθοί.

a ἀσπίσιν. P.
b Ἀριστερ' αὐτῶ. P.
c οὗτος. R. 3.
d ἦν ὅμως. R. 3.
e Φρύνις. P. R. 1. 2. 3.
f διέφθειρεν. P.
g πενταχόρδοις. R. 3.
h ἀνὴρ γάρ τι. P.
i ἦν γάρ R. 3.
k κἂν ἐντύχοι. R. 3.
l *deest* R. 3.
m Κρατίνου. P.

*que ce qui est à * gauche paroît estre à droite, comme dans l'usage des boucliers.* [206.1] *Vous ne l'auriez jamais dit: il n'estoit pourtant cruel à tel point. Mais* [206.2] *Phrynis, par l'abus de je ne sçais quels roulements qui lui sont particuliers, me faisant fléchir & pirouetter à son gré, & voulant trouver dans le nombre de * sept cordes douze harmonies différentes, m'a totalement corrompuë.* [207] *Toutefois ce n'estoit point encore assez qu'un tel homme, pour achever ma ruine. Car s'il lui échappoit quelques fautes, du moins sçavoit-il les réparer.* [208.1] *Mais il falloit un Timothée, ma très-chère, pour me mettre au tombeau, après m'avoir honteusement déchirée.* LA JUSTICE. *Quel est donc ce Timothée!* LA MUSIQUE. [208.2] *C'est ce * rousseau, c'est ce Milésien, qui par mille outrages nouveaux, & surtout par* [208.3] *ses fredons extravagants, a surpassé tous ceux dont je me plains. S'il lui arrivoit de me rencontrer en quelque lieu* [208.4] *marchant seule, il me relâchoit aussitost, il me démontoit,* [208.5] *& me partageoit en douze cordes.*

* Voyez les Remarques.

* Voyez les Remarques.

* Voyez les Remarques.

[209] Le Poëte comique Aristophane fait aussi mention de Philoxéne, & assure que ce Musicien avoit fait entrer l'usage des chansons dans les danses qui se font en rond: sur quoi la Musique s'exprime ainsi: [210] *C'est lui, qui me rendant plus lâche, plus molle & plus fléxible qu'un chou, m'a entiérement remplie de * fredons discordants, trop aigus, & qui n'ont rien que de profane & de licencieux.* [211] Les autres Poëtes comiques ont fait voir manifestement, combien est absurde l'entreprise de ceux, qui dans la suite, en disséquant la Musique, pour ainsi parler, l'ont réduite en traits & en diminutions.

* Voyez les Remarques.

[212] Or que la première éducation & les premiers préceptes contribuent beaucoup à régler ou à dépraver les mœurs, & les goûts pour les arts; Aristoxéne l'a montré bien clairement par l'exemple qui suit. [213.1] De son temps, (dit-il,) Télésias de Thêbes avoit dès sa jeunesse esté nourri dans la bonne & saine Musique; ayant appris les airs ou les cantiques des maîtres les plus célèbres, surtout ceux de [213.2] Pindare, de [214] Denys le Thêbain, de [215] Lamprus, de Pratinas & des autres lyriques, qui ont excellé dans la composition des chants propres à estre accompagnez par les instruments à cordes.

καὶ αὐλῆσαι δὲ καλῶς, καὶ περὶ τὰ λοιπὰ μέρη τῆς συμπάσης παιδείας ἱκανῶς διαπονηθῆναι. παραλλάξαντα δὲ τὴν τῆς ἀκμῆς ἡλικίαν, οὕτω σφόδρα ἐξαπατηθῆναι ὑπὸ τῆς σκηνικῆς τε καὶ ποικίλης μουσικῆς, ὡς [a] καταφρονῆσαι τῶν καλῶν ἐκείνων ἐν οἷς [b] ἀνετράφη, τὰ Φιλοξένου δὲ καὶ Τιμοθέου ἐκμανθάνειν, καὶ τούτων αὐτῶν τὰ ποικιλώτατα καὶ πλείστην [c] ἐν αὐτοῖς ἔχοντα καινοτομίαν· ὁρμήσαντά τε ἐπὶ τὸ ποιεῖν μέλη, καὶ διαπειρώμενον ἀμφοτέρων τῶν τρόπων, τοῦ τε Πινδαρείου καὶ Φιλοξενείου, [216] μὴ δύνασθαι κατορθοῦν ἐν τῷ Φιλοξενείῳ γένει. γεγενῆσθαι δὲ αἰτίαν τὴν ἐκ παιδὸς καλλίστην ἀγωγήν.

a καταφρονῆσαι μὲν T. V.
b ἀνετρέφη. cod. Ald.
c αὐτοῖς. P.

Εἰ οὖν τις βούλεται μουσικῇ καλῶς καὶ κεκριμένως χρῆσθαι, τὸν ἀρχαῖον ἀπομιμείσθω τρόπον. ἀλλὰ μὴν καὶ τοῖς ἄλλοις αὐτὴν μαθήμασιν ἀναπληρούτω, καὶ φιλοσοφίαν ἐπιστησάτω παιδαγωγόν. αὕτη γὰρ ἱκανὴ κρῖναι τὸ μουσικῇ πρέπον μέτρον καὶ τὸ χρήσιμον. [217] τριῶν γὰρ ὄντων μερῶν εἰς ἃ διήρηται τὴν καθόλου διαίρεσιν ἡ πᾶσα μουσική, διατόνου, χρώματος, ἁρμονίας, [218.1] ἐπιστήμονα χρὴ εἶναι τῆς τούτοις χρωμένης ποιήσεως τὸν μουσικῇ προσιόντα, καὶ τῆς [218.2] ἑρμηνείας τῆς τὰ πεποιημένα παραδιδούσης ἐπιβολήν.

Πρῶτον μὲν οὖν κατανοητέον ὅτι πᾶσα μάθησις τῆς περὶ τὴν μουσικήν, ἐθισμός ἐστιν οὐδέπω προσειληφὼς τὸ τίνος ἕνεκα τῶν διδασκομένων ἕκαστον τῷ μανθάνοντι μαθητέον ἐστί. μετὰ δὲ τοῦτο ἐνθυμητέον ὅτι πρὸς τὴν τοιαύτην ἀγωγήν τε καὶ μάθησιν οὐδέπω προσάγεται τρόπων ἐξαρίθμησις, ἀλλ' οἱ μὲν πολλοὶ εἰκῇ μανθάνουσιν ὃ ἂν τῷ διδάσκοντι ἢ τῷ μανθάνοντι ἀρέσῃ· [219] οἱ δὲ συνετοὶ τὸ εἰκῇ ἀποδοκιμάζουσι, [220] ὥσπερ

Il avoit appris de plus à joüer parfaitement de la flûte, & avoit travaillé à s'instruire suffisamment des autres parties de l'art dont il est question. La fleur de sa jeunesse estant passée, il fut tellement séduit par la variété & les gentillesses de cette Musique de théâtre, qu'il vînt à mépriser les beautez de celle, dans le goût de laquelle on l'avoit élevé. Il se mit à étudier les compositions de Philoxéne & de Timothée, choisissant encore parmi ces sortes de pièces, celles qui estoient le plus chargées de broderies, & qui portoient davantage le caractère de la nouveauté. Mais voulant ensuite composer lui-même, & ayant essayé de le faire dans le goût de Pindare & dans celui de Philoxéne; [216] il ne put jamais réussir dans ce dernier: & la seule cause en estoit la bonne instruction, qu'on lui avoit donnée dès sa plus tendre jeunesse.

Quiconque voudra donc s'appliquer à la Musique avec un juste discernement, qu'il se propose toûjours l'ancienne manière pour modèle. Mais qu'il se remplisse en même temps des autres connoissances nécessaires, & qu'il prenne surtout la Philosophie pour guide. Car elle seule est capable de décider quelle sorte de Poësie peut convenir à la Musique & lui estre de quelque usage. En effet, [217] comme il y a trois genres, suivant lesquels toute la Musique se divise en général, sçavoir le diatonique, le chromatique & l'enharmonique; [218.1] celui qui s'adonne à cet art, doit non seulement connoître quelle espèce de Poësie met en œuvre chacun de ces genres, mais encore avoir acquis la [218.2] facilité d'exprimer sur le papier ses compositions.

Il faut donc concevoir en premier lieu, que tout ce qui s'apprend en Musique, forme dans celui qu'on instruit, une sorte de routine ou d'habitude, qui ne lui permet point encore de démêler pourquoi on lui montre telle ou telle chose. Il faut considérer outre cela, qu'à cette première instruction l'on ne joint pas d'abord le dénombrement des divers modes; mais la plusspart apprennent au hazard & sans distinction, ce qui leur plaît ou à leurs maîtres. [219] Cependant ceux qui se picquent de prudence, n'approuvent nullement cette conduite; [220] témoin

Λακεδαιμόνιοι τὸ παλαιὸν, καὶ Μαντινεῖς καὶ Πελληνεῖς. ἕνα γάρ τινα τρόπον ἢ παντελῶς ὀλίγους ἐκλεξάμενοι, οὓς ᾤοντο πρὸς τὴν τῶν ἠθῶν ἐπανόρθωσιν ἁρμόττειν, αὐτῇ τῇ μουσικῇ ἐχρῶντο.

a φανερῶς. P. [a] Φανερὸν δ' ἂν γένοιτο, εἴ τις ἑκάστην ἐξετάζοιτο τῶν ἐπιστημῶν, τίνος ἐστὶ θεωρητική. 221 δῆλον γὰρ ὅτι ἡ μὲν ἁρμονική, γενῶν τε τῶν τοῦ ἡρμοσμένου, καὶ διαστημάτων καὶ συστημάτων καὶ φθόγγων καὶ τόνων καὶ μεταβολῶν συστηματικῶν ἐστὶ γνωστική· πορρωτέρω δὲ οὐκέτι ταύτῃ προελθεῖν οἷόν τε. 222.1 ὥστ' οὐδὲ ζητεῖν παρὰ ταύτης τὸ διαγνῶναι δύνασθαι, πότερον
b Μύσοις, μέσοις, μέτροις. P. οἰκείως εἴληφεν ὁ ποιητής, ὅμοιον εἰπεῖν ἐν [b] μούσοις, τὸν ὑποδώριον τόνον ἐπὶ τὴν ἀρχὴν, ἢ τὸν μιξολύδιόν τε καὶ Δώριον
μουσικοῖς. R. 3. ἐπὶ τὴν ἔκβασιν, ἢ τὸν ὑποφρύγιόν τε καὶ Φρύγιον ἐπὶ τὴν
μουσ. abbr. R. 2. μέσην. 222.2 οὐ γὰρ διατείνει τῇ ἁρμονικῇ πραγματείᾳ πρὸς τὰ τοιαῦτα, προσδεῖται δὲ πολλῶν ἑτέρων. 223 τὴν γὰρ τῆς οἰκειότητος δύναμιν ἀγνοεῖ. 224 οὔτε γὰρ τὸ χρωματικὸν γένος, οὔτε τὸ ἐναρμόνιον ἥξει ποτὲ ἔχον τὴν τῆς οἰκειότητος δύναμιν τελείαν, καὶ καθ' ἣν τὸ τοῦ πεποιημένου
c μέλους. R. 1. [c] μέλος, ἦθος ἐπιφαίνεται, ἀλλὰ τοῦτο τοῦ τεχνίτου ἔργον.
d δὴ. P. 225 Φανερὸν [d] δὲ ὅτι ἑτέρα τῶν συστημάτων ἡ φωνὴ τῆς ἐν τῷ
e διαστήματι. R. 2. [e] συστήματι κατασκευασθείσης μελοποιίας, περὶ ἧς οὐκ ἔστι θεωρῆσαι τῆς ἁρμονικῆς πραγματείας. 226 ὁ αὐτὸς δὲ λόγος καὶ περὶ τῶν ῥυθμῶν. οὐδεὶς γὰρ ῥυθμὸς τὴν τῆς τελείας οἰκειότητος δύναμιν ἥξει ἔχων ἐν αὐτῷ.

227 Τὸ γὰρ οἰκείως ἀεὶ λεγόμενον, πρὸς ἦθός τι βλέποντες λέ-
f εἶναι. R. 2. 3. γομεν. τούτου δὲ φαμὲν αἰτίαν [f] σύνθεσίν τινα, ἢ μῖξιν, ἢ ἀμφότερα. 228 οἷον Ὀλύμπῳ τὸ ἐναρμόνιον γένος ἐπὶ Φρυγίου τόνου τεθὲν,
g ἐγέννησεν. P. παίωνι ἐπιβατῷ μιχθέν. τοῦτο γὰρ τῆς ἀρχῆς τὸ ἦθος [g] ἐγέννησεν ἐπὶ τῷ τῆς Ἀθηνᾶς νόμῳ. 229 προσληφθείσης γὰρ μελοποιίας καὶ

les

les Lacédémoniens autrefois, les Mantinéens & les Pelléniens. Car ayant fait choix d'un seul mode, ou tout au plus d'un très-petit nombre de ceux, qu'ils jugeoient les plus propres à régler les mœurs; ils s'en tenoient à cette sorte de Musique.

Or si l'on examine chaque science en particulier, on connoît clairement quel en est l'objet. [221] Il est manifeste, par exemple, que la science Harmonique se propose pour objet les divers genres d'Harmonie, les intervalles, les systêmes, les sons, les tons ou modes, & les muances ou changements systêmatiques; & qu'il ne lui est pas possible de porter ses vuës plus loin. [222.1] En sorte qu'on ne doit point en exiger, qu'elle puisse discerner si le Poëte en a usé d'une manière convenable en fait de Musique, lorsqu'il a pris le mode Hypodorien pour le commencement, le Mixolydien & le Dorien pour la fin, l'Hypophrygien & le Phrygien pour le milieu de sa pièce. [222.2] Car l'Harmonique ne s'étend pas jusques-là, & elle a besoin du secours de plusieurs autres connoissances. [223] Elle ignore en effet, ce qui constitue la force & la vertu de la convenance ou propriété; & [224] ni le genre chromatique, ni l'enharmonique ne porteront jamais avec eux cette force de la convenance dans toute sa perfection, & telle qu'elle puisse faire sentir le véritable caractère du chant. Mais cela dépend de l'industrie de l'ouvrier. [225] Il est clair de plus, que l'intonation d'un systême est différente d'un chant composé dans ce systême; & que la considération de celui-ci n'est point du ressort de l'Harmonique. [226] Il faut dire la même chose des rhythmes. Car il n'y en a aucun, qui porte avec soi la force de la parfaite convenance.

[227] Quand nous parlons de convenance ou de propriété, c'est toûjours par rapport au caractère: & nous disons que ce caractère résulte, ou de la composition, ou du mélange, ou de tous les deux. Par exemple, [228] Olympe a composé dans le genre enharmonique sur le mode Phrygien, en y mêlant le *pæon épibate :* & c'est ce qui a produit le caractère qui se fait sentir au commencement du *Nome* ou cantique de Minerve. [229] Car Olympe continuant d'y employer la *mélopée* &

ῥυθμοποιίας, τεχνικῶς τε μεταληφθέντος τοῦ ῥυθμοῦ μόνου αὐτοῦ, καὶ γενομένου βακχείου ἀντὶ παίωνος, συνέστη τὸ Ὀλύμπου ἐναρμόνιον γένος. ἀλλὰ μὴν καὶ [230] τοῦ ἐναρμονίου γένους καὶ τοῦ Φρυγίου τόνου διαμενόντων, καὶ πρὸς τούτοις τοῦ συστήματος παντὸς, μεγάλην ἀλλοίωσιν ἔσχηκε τὸ ἦθος. [231] ἡ γὰρ καλουμένη ἁρμονία ἐν τῷ τῆς Ἀθηνᾶς νόμῳ πολὺ διέστηκε τὸ ἦθος τῆς ἀναπείρας.

Εἰ οὖν προσγένοιτο τῷ τῆς μουσικῆς ἐμπείρῳ τὸ κριτικὸν, δῆλον ὅτι οὗτος ἂν εἴη ὁ ἀκριβὴς ἐν μουσικῇ. [232] ὁ γὰρ εἰδὼς τὸ Δώριον ἄνευ τοῦ κρίνειν ἐπίστασθαι τὴν τῆς [a] κρίσεως αὐτοῦ οἰκειότητα οὐκ εἴσεται ὃ ποιεῖ· ἀλλ' οὐδὲ τὸ ἦθος σώσει. [233] ἐπεὶ καὶ περὶ αὐτῶν τῶν Δωρίων μελοποιιῶν ἀπορεῖται πότερόν ἐστι διαγνωστικὴ ἡ ἁρμονικὴ πραγματεία (καθάπερ τινὲς οἴονται) τῶν Δωρίων) ἢ οὔ. ὁ αὐτὸς δὲ λόγος καὶ περὶ τῆς ῥυθμικῆς ἐπιστήμης πάσης. ὁ γὰρ εἰδὼς τὸν παίωνα, τὴν τῆς χρήσεως αὐτοῦ οἰκειότητα οὐκ εἴσεται), [234] διὰ τὸ αὐτὴν μόνην εἰδέναι τὴν τοῦ παίωνος [b] ξυνόισιν. [235] ἐπεὶ καὶ περὶ αὐτῶν τῶν παιωνικῶν ῥυθμοποιιῶν ἀπορεῖται, πότερόν ἐστι διαγνωστικὴ [c] ἡ ῥυθμικὴ πραγματεία τούτων (καθάπερ τινές φασιν) [d] οὐ διατείνει μέχρι τούτου. ἀναγκαῖον οὖν δύο τοὐλάχιστον γνώσεις ὑπάρχειν τῷ μέλλοντι διαγνώσεσθαι τό, τε οἰκεῖον καὶ τὸ ἀλλότριον· πρῶτον μὲν, τοῦ ἤθους οὗ ἕνεκα ἡ σύνθεσις γεγένηται· ἔπειτα, τούτων ἐξ ὧν ἡ σύνθεσις. ὅτι μὲν οὖν οὔθ' [e] ἡ ἁρμονικὴ, οὔθ' ἡ ῥυθμικὴ, οὔτε ἄλλη [f] οὐδεμία τῶν καθ' ἓν μέρος λεγομένων, αὐτάρκης αὐτὴ καθ' αὑτὴν τοῦ ἤθους εἶναι καὶ γνωστικὴ καὶ τῶν ἄλλων κριτικὴ, ἀρκέσει τὰ εἰρημένα.

[236] Τριῶν δ' ὄντων γενῶν εἰς ἃ διαιρεῖται τὸ ἡρμοσμένον, ἴσων τοῖς τε τῶν συστημάτων μεγέθεσι καὶ ταῖς τῶν φθόγγων δυνάμεσιν, ὁμοίως δὲ καὶ ταῖς τῶν τετραχόρδων, [237] περὶ ἑνὸς μόνου οἱ παλαιοὶ

a χρήσεως. P. R. 1. 3.
b συνόισιν. R. 3. ξυνέσιν. R. 2.
c ἡ. R. 3.
d ἢ οὐ. R. 3.
e οὔθ' ἁρμονική. P.
f οὐδὲ μία. P.

la rhythmique, avec la seule différence de changer artistement le rhythme, & de mettre un *trochée* à la place d'un *pæon;* en sorte que [230] le genre enharmonique & le mode Phrygien demeurassent invariables, aussi bien que le systême entier de l'Harmonie; le caractère n'a pas laissé de recevoir un changement considérable. En effet, [231] dans ce cantique de Minerve, * ce qui s'appelle le corps de la pièce est fort différent du prélude, quant au caractère.

* Voyez les Remarques.

Si donc celui qui est versé dans la Musique joint à cette connoissance un goût sûr; il pourra certainement se vanter de posséder toute la finesse de son art. [232] Car celui qui connoît le mode Dorien sans estre en estat de discerner la convenance ou la propriété de l'usage qu'on en peut faire, travaillera sans sçavoir ce qu'il fait, & ne conservera pas même le caractère. Et cela est d'autant plus vrai, [233] qu'au sujet de la *mélopée* Dorienne on doute si la notion en appartient à l'Harmonique (comme quelques-uns le prétendent) ou si elle ne lui appartient pas. On doit en dire autant de toute la science rhythmique. Car celui qui connoît le *pæon* ignorera la convenance de l'usage qu'on en peut faire, [234] parce que toute sa science se réduit à cette espèce de rhythme; [235] & que l'on doute même si la rhythmique embrasse la théorie des rhythmes *pæoniens* (comme l'assurent quelques-uns,) ou si elle ne s'étend pas jusques-là. Il faut donc de nécessité, que celui qui veut se rendre capable de distinguer dans une pièce de Musique ce qu'il y a de propre d'avec ce qu'il y a d'étranger, possède au moins ces deux connoissances; premiérement celle du caractère, dans lequel la pièce a esté composée; ensuite celle des diverses choses, qui entrent dans cette composition. C'en est assez pour faire voir que ni l'Harmonique, ni la rhythmique, ni quelqu'autre partie que ce puisse estre de la Musique, ne suffit point par elle-même, pour bien démêler le caractère convenable, & pour juger sainement de tout le reste.

[236] Quoique l'Harmonie se divise en trois genres, égaux quant à l'étenduë des systêmes & à la puissance des sons ainsi que des tétracordes: [237] les anciens n'ont cependant traité que

ἐπραγματευμένων, ἐπειδήπερ οὔτε περὶ χρώματος, οὔτε περὶ διατόνου οἱ πρὸ ἡμῶν ἐπεσκόπουν, ἀλλὰ περὶ μόνου τοῦ ἐναρμονίου, καὶ αὖ τούτου περὶ ἓν τὸ μέγεθος συστήματος, τοῦ καλουμένου διὰ πασῶν, [238] περὶ μὲν τῆς χρόας διέφερον, περὶ δὲ τοῦ μίαν εἶναι αὐτὴν τὴν ἁρμονίαν σχεδὸν πάντες συνεφώνουν.

Οὐκ ἂν οὖν ποτε συνίδοι τὰ περὶ τὴν ἁρμονικὴν πραγματείαν ὁ μέχρι αὐτῆς τῆς γνώσεως ταύτης προεληλυθώς, ἀλλὰ δηλονότι παρακολουθῶν ταῖς τε κατὰ μέρος ἐπιστήμαις, καὶ τῷ συνόλῳ σώματι τῆς μουσικῆς, καὶ ταῖς τῶν μερῶν μίξεσί τε καὶ συνθέσεσιν. ὁ γὰρ μόνον ἁρμονικὸς περιγέγραπται τρόπῳ τινί. [239] καθόλου μὲν οὖν εἰπεῖν, ὁμοδρομεῖν δεῖ τήν τε αἴσθησιν καὶ τὴν διάνοιαν ἐν τῇ κρίσει τῶν τῆς μουσικῆς μερῶν, καὶ μήτε προάγειν, ὃ ποιοῦσιν αἱ προπετεῖς τε καὶ φερόμεναι τῶν αἰσθήσεων, μήτε ὑστερίζειν, ὃ ποιοῦσιν αἱ βραδεῖαί τε καὶ δυσκίνητοι. [240] γίνεται δέ ποτε ἐπί τινων αἰσθήσεων καὶ τὸ συγκείμενον ἐκ τοῦ συναμφοτέρου, καὶ ὑστεροῦσιν αἱ αὐταὶ καὶ προτεροῦσι διά τινα φυσικὴν ἀνωμαλίαν. περιαιρετέον οὖν τῆς μελλούσης ὁμοδρομεῖν αἰσθήσεως ταῦτα.

[241] Αἰεὶ γὰρ ἀναγκαῖον τρία ἐλάχιστα εἶναι τὰ πίπτοντα ἅμα εἰς τὴν ἀκοήν, φθόγγον τε καὶ χρόνον καὶ συλλαβὴν ἢ γράμμα. συμβήσεται δὲ ἐκ τῆς μὲν κατὰ τὸν φθόγγον πορείας τὸ ἡρμοσμένον γνωρίζεσθαι, ἐκ δὲ τῆς κατὰ χρόνον, τὸν ῥυθμόν· ἐκ δὲ τῆς κατὰ γράμμα ἢ συλλαβήν, τὸ λεγόμενον. [242] ὁμοῦ δὲ προβαινόντων ἅμα τὴν τῆς αἰσθήσεως ἐπιφορὰν ἀναγκαῖον ποιεῖσθαι. ἀλλὰ μὴν κἀκεῖνο φανερόν, ὅτι οὐκ ἐνδέχεται μὴ δυναμένης τῆς αἰσθήσεως χωρίζειν ἕκαστον τῶν εἰρημένων, παρακολουθεῖν [a] τε δύνασθαι τοῖς καθ' ἕκαστα, καὶ συνορᾶν τό τε ἁμαρτανόμενον ἐν ἑκάστῳ αὐτῶν καὶ τὸ μή.

a Id. R. 2.

d'un ſeul de ces genres. En effet, nos ancêtres n'ont porté leurs vuës ni ſur le chromatique, ni ſur le diatonique; mais ils ont uniquement conſidéré l'enharmonique, & cela, dans le ſeul ſyſtême de l'octave. [238] Car ils diſputoient entr'eux, ſur ce qui conſtituoit le chromatique; au lieu qu'ils diſoient, preſque tout d'une voix, qu'il n'y avoit qu'un ſeul genre enharmonique.

Celui-là ne poſſédera donc jamais parfaitement l'art Harmonique, qui voudra ſe borner à cette ſeule connoiſſance. Il doit pénétrer non ſeulement dans les autres parties de la Muſique, mais auſſi dans le corps entier de cette ſcience, pour examiner le mélange & la compoſition de ces parties. Car celui qui n'entend que l'Harmonique, ſe trouve circonſcrit dans ce ſeul genre de théorie. [239] Il faut donc, à parler en général, que le ſentiment & la raiſon concourent dans le jugement que l'on porte ſur les différentes parties de la Muſique; en ſorte que le ſentiment ne prévienne point la connoiſſance par des ſenſations trop vives, & qu'il ne vienne point auſſi trop tard au ſecours de celle-ci par des ſenſations trop languiſſantes. [240] Il arrive quelquefois que l'un & l'autre vice, c'eſt-à-dire la lenteur & la précipitation, ſe rencontrent dans certaines ſenſations, & cela par une irrégularité naturelle. Il faut donc retrancher du ſentiment tout ce qui pourroit s'oppoſer à ſon parfait concours avec la raiſon.

[241] Or il eſt néceſſaire que trois choſes au moins frappent en même temps l'ouie, ſçavoir le ſon, le temps ou la meſure, & la ſyllabe ou la lettre. Il arrivera donc que le progrès ou la ſuite des ſons fera connoître la modulation harmonieuſe, que celui des temps fera ſentir le rhythme, & que celui de la lettre ou des ſyllabes fera entendre les paroles ou le diſcours. [242] Comme ces divers progrès ſe font conjointement, il faut de néceſſité, que le ſentiment les accompagne. Auſſi eſt-il viſible, que le ſentiment ne pouvant appercevoir ſéparément chacune de ces trois choſes; il ne lui eſt guères poſſible de les ſuivre en particulier, & de diſcerner ce qu'elles ont ou n'ont pas de vicieux.

Πρῶτον μὲν οὖν περὶ συνεχείας γνωστέον. ἀναγκαῖον γάρ ἐστιν ὑπάρχειν τῇ κριτικῇ δυνάμει συνέχειαν. 243 τὸ γὰρ εὖ καὶ τὸ ἐναντίως οὐκ ἐν ἀφωρισμένοις τισὶ δὲ γίνεται φθόγγοις, ἢ χρόνοις, ἢ γράμμασιν, ἀλλ' ἐν συνεχέσιν· ἔστι γὰρ μίξις τις ἐπὶ τῶν κατὰ τὴν χρῆσιν ἀσυνθέτων μερῶν. περὶ μὲν οὖν τῆς παρακολουθήσεως τοσοῦτον.

244 Τὸ δὲ μετὰ τοῦτο ἐπισκεπτέον, ὅτι οἱ μουσικῆς ἐπιστήμονες πρὸς τὴν κριτικὴν πραγματείαν [a] οὐκ εἰσὶν αὐτάρκεις. οὐ γὰρ οἷόν τε τέλεον γενέσθαι μουσικόν τε καὶ κριτικὸν, ἐξ αὐτῶν τῶν δοκούντων εἶναι μερῶν τῆς ὅλης μουσικῆς, 245.1 οἷον ἔκ τε τῆς 245.2 τῶν ὀργάνων ἐμπειρίας καὶ τῆς περὶ 245.3 τὴν ᾠδὴν, ἔτι 245.4 & 5 δὲ τῆς περὶ τὴν αἴσθησιν συγγυμνασίας. λέγω δὲ τῆς συντεινούσης εἰς τὴν τοῦ ἡρμοσμένου σύνεσιν, καὶ ἔτι τὴν τοῦ ῥυθμοῦ. πρὸς δὲ τούτοις, ἔκ 245.6 τε τῆς ῥυθμικῆς καὶ 245.7 τῆς ἁρμονικῆς πραγματείας, καὶ 245.8 τῆς περὶ τὴν κροῦσίν τε καὶ 245.9 λέξιν θεωρίας, καὶ εἴ τινες ἄλλαι τυγχάνουσι λοιπαὶ οὖσαι. 246 δι' [b] ἃς δ' αἰτίας οὐχ οἷόν τ' ἐξ αὐτῶν τούτων γενέσθαι κριτικὸν, πειρατέον καταμαθεῖν.

Πρῶτον ἐκ τοῦ ἡμῖν ὑποκεῖσθαι τὰ μὲν τῶν κρινομένων τέλεια, τὰ δ' ἀτελῆ. τέλεια μὲν αὐτό τε τῶν ποιημάτων ἕκαστον, οἷον τὸ ᾀδόμενον, ἢ αὐλούμενον, ἢ κιθαριζόμενον· ἢ ἡ ἑκάστου αὐτῶν ἑρμηνεία, οἷον ἥ τε αὔλησις καὶ ἡ ᾠδὴ καὶ τὰ λοιπὰ τῶν τοιούτων· ἀτελῆ δὲ τὰ πρὸς ταῦτα συντείνοντα, καὶ τὰ τούτων ἕνεκα γινόμενα. τοιαῦτα δὲ τὰ μέρη τῆς ἑρμηνείας. [c] δεύτερον ἐκ τῆς ποιήσεως. ὡσαύτως γὰρ καὶ [d] αὐτή. [e] 247 ὑποκρίνειεν γὰρ ἄν τις ἀκούων αὐλητοῦ, [f] πότερόν ποτε συμφωνοῦσιν οἱ αὐλοὶ, ἢ οὔ,

a deest R. 3.
b αἳ καὶ αἰτίας. P.
c desunt 4.æ lineæ R. 3.
d καὶ αὐτή. P.
e ὑποκρίνειε. P.
f ὁπότερόν ποτε. P.

Premiérement donc il faut prendre connoiſſance de la ſuite ou continuité. Car elle doit néceſſairement eſtre l'objet de la puiſſance ou faculté de juger. [243] En effet, le bon & le mauvais ne conſiſtent pas en certains ſons, en certains temps, en certaines lettres ou certains mots conſidérez ſéparément; mais dans la ſuite ou continuité de ces trois choſes; puiſque ce bon & ce mauvais ne réſultent que du mélange que l'on fait pour certain uſage, de différentes parties regardées comme exemptes de compoſition. Voilà donc pour ce qui concerne la ſuite ou continuité.

[244] Il faut obſerver, outre cela, que l'habileté en Muſique ne ſuffit pas pour en bien juger. Car il n'eſt pas poſſible qu'on devienne parfait Muſicien & excellent juge, par l'aſſemblage de toutes les connoiſſances qui ſemblent faire partie de la Muſique. [245.1] De ce nombre ſont la [245.2] pratique des inſtruments & [245.3] celle du chant; [245.4 & 5] l'exercice, qui donne la fineſſe du ſentiment, je veux dire, cette expérience ou cet uſage, qui conduit à l'intelligence de la belle modulation & du rhythme: par-deſſus tout cela, [245.6] la ſcience rhythmique & [245.7] l'harmonique; la [245.8] théorie concernant le jeu des inſtruments, [245.9] la diction & les autres parties de la Muſique, s'il y en a quelques-unes de plus. [246] Or il faut tâcher de découvrir, pourquoi il n'eſt pas poſſible, que le concours de toutes ces connoiſſances forme un bon juge.

* La premiére cauſe vient de ce que, parmi les diverſes parties de la Muſique ſoumiſes au jugement, les unes doivent eſtre enviſagées comme ayant atteint le but qu'on s'y propoſe; les autres, comme ne faiſant encore qu'y conduire. On peut mettre au nombre des premiéres, ce qui, dans chaque piéce ou compoſition, eſt chanté, joué ſur la flûte, joué ſur la *cithare*: ou l'exécution de chacune de ces choſes, telle que le jeu de la flûte, le chant & le reſte. Il faut ranger parmi les ſecondes, ce qui a rapport à tout ce que l'on vient de ſpécifier, & qui n'en eſt qu'une pure dépendance. De ce genre ſont les parties de l'exécution même. * En effet, lorſqu'on entendra jouer de la flûte, [247] on pourra juger ſi les flûtes ſont d'accord ou non,

* *Voyez les Remarques.*

Voyez les Remarques.

καὶ πότερον ἡ διάλεκτος σαφὴς, ἢ τοὐναντίον. Τούτων δ' ἕκαστον μέρος ἐστὶ τῆς αὐλητικῆς ἑρμηνείας, οὐ μέντοι τέλος, ἀλλ' ἕνεκα τοῦ τέλους γινόμενον. παρὰ ταῦτα γὰρ αὖ καὶ τὰ τοιαῦτα πάντα κριθήσεται τὸ τῆς ἑρμηνείας ἦθος, εἰ οἰκεῖον ἀποδίδοται τῷ [a] παραποιηθέντι ποιήματι, ὃ [b] μεταχειρίσασθαι καὶ ἑρμηνεῦσαι ὁ ἐνεργῶν [c] βεβούληται. ὁ αὐτὸς δὲ λόγος καὶ ἐπὶ τῶν παθῶν τῶν ὑπὸ τῆς ποιητικῆς σημαινομένων ἐν τοῖς ποιήμασιν.

a παραποιηθέντι. R. 2.
b ὃ καὶ μεταχειρίσασθαι. P.
c βούλεται. R. 3.

Ἅτε οὖν ἠθῶν μάλιστα φροντίδα πεποιημένοι οἱ παλαιοὶ, τὸ σεμνὸν καὶ ἀπερίεργον τῆς ἀρχαίας μουσικῆς [d] προετίμων. Ἀργείους μὲν γὰρ καὶ κόλασιν ἐπιθεῖναί [e] ποτε φασὶ τῇ εἰς τὴν μουσικὴν παρανομίᾳ, 248.1 ζημιῶσαί τε τὸν ἐπιχειρήσαντα πρῶτον τοῖς πλείοσι τῶν ἑπτὰ χρήσασθαι παρ' αὐτοῖς χορδῶν, καὶ 248.2 παραμιξολυδιάζειν ἐπιχειρήσαντα. 249 Πυθαγόρας δ' ὁ σεμνὸς ἀπεδοκίμαζε τὴν κρίσιν τῆς μουσικῆς τὴν διὰ τῆς αἰσθήσεως. [f] νῷ γὰρ [g] λεπτὴν τὴν ταύτης ἀρετὴν ἔφασκεν εἶναι. 250 τοιγάρτοι τῇ μὲν ἀκοῇ οὐκ ἔκρινεν αὐτὴν, τῇ δὲ ἀναλογικῇ ἁρμονίᾳ. αὔταρκές τ' ἐνόμιζεν μέχρι τοῦ διὰ πασῶν στῆσαι τὴν τῆς μουσικῆς [h] ἐπίγνωσιν.

d ἐτίμων. P.
e ποτὲ φασι. P.
f νῷ. P.
g λεπτὴν. P.
h ἐπὶ γνῶσιν. cod. Ald.

251 Οἱ δὲ νῦν τὸ μὲν κάλλιστον τῶν γενῶν, ὅπερ μάλιστα διὰ σεμνότητα παρὰ τοῖς ἀρχαίοις ἐσπουδάζετο, παντελῶς παρῃτήσαντο, ὥστε μηδὲ τὴν τυχοῦσαν ἀντίληψιν τῶν ἐναρμονίων διαστημάτων τοῖς πολλοῖς ὑπάρχειν· οὕτω δὲ ἀργῶς διάκεινται καὶ ῥᾳθύμως, ὥστε μηδ' ἔμφασιν νομίζειν παρέχειν καθ' ὅλου τῶν ὑπὸ τὴν αἴσθησιν πιπτόντων τὴν ἐναρμόνιον δίεσιν, ἐξορίζειν δ' αὐτὴν ἐκ τῶν μελῳδημάτων. πεφλυαρηκέναι τε τοὺς δόξαντάς τι περὶ τούτου, καὶ τῷ γένει τούτῳ κεχρημένους.

si l'expression

si l'expression en est distincte & nette, ou si elle ne l'est pas. Or chacune de ces choses fait partie de ce qui s'appelle exécution, dans l'art de jouer de la flûte; & sans en estre la fin ou le but, elle ne laisse pas d'y conduire. Car ce sera par rapport à toutes ces circonstances & à plusieurs autres semblables, que l'on jugera, si le caractère de l'exécution est propre à la pièce que l'auteur a entrepris de composer & de faire exécuter.

* Il faut à cette première cause en joindre une seconde, qui vient de la Poësie, laquelle se trouve dans un cas tout pareil à celui de la Musique: & l'on en doit dire autant touchant les passions, que l'art poëtique exprime dans les poëmes. *Voyez les Remarques.*

Comme donc les anciens avoient grande attention aux caractères & aux moeurs, ils donnoient la préférence, en matière de Musique, à celle qui se distinguoit par sa gravité & par sa simplicité. On dit à ce propos, que les Argiens établirent une punition contre ceux, qui prévariqueroient dans la pratique de la Musique; & [248.1] qu'ils mirent à l'amende celui, qui osa le premier employer chez eux plus de sept cordes à sa lyre, & [248.2] franchir le mode Mixolydien. [249] Pythagore, ce Philosophe respectable, rejettoit le témoignage du sentiment en Musique, prétendant que * les principes de cette science ne donnoient de prise qu'au pur esprit. [250] Aussi n'avoit-il point recours, en cette occasion, au jugement de l'oreille; & il consultoit sur cela uniquement la proportion harmonique. Il suffisoit, selon lui, que la théorie de la Musique fût renfermée dans les bornes de l'octave. *Voyez les Remarques.*

[251] Mais nos Musiciens modernes ont entièrement banni le plus beau de tous ces genres, & celui qui pour sa gravité estoit le plus en estime & le plus cultivé chez les anciens: en sorte qu'il y a très peu de gens, qui ayent la plus légère perception des intervalles enharmoniques. La négligence de nos modernes sur ce point va jusqu'à soûtenir, que le diése enharmonique n'est absolument point du nombre des choses, qui tombent sous le sens de l'ouie, & par conséquent jusqu'à l'exclure de leurs chants: adjoûtant que ceux qui ont fait cas de ce genre, & qui l'ont mis en usage, donnoient dans la bagatelle.

ἀπόδειξιν δ' ἰσχυροτάτην τοῦ τἀληθῆ λέγειν φέρειν οἴονται, μάλιστα μὲν τὴν αὐτῶν ἀναισθησίαν, ὡς πᾶν ὅ, τι περ ἂν αὐτοὺς ἐκφύγῃ, τοῦτο καὶ δὴ πάντως ἀνύπαρκτον ὂν παντελῶς καὶ ἄχρηστον· [252] εἶτα καὶ τὸ μὴ δύνασθαι ληφθῆναι διὰ συμφωνίας τὸ μέγεθος· καθάπερ τό, τε ἡμιτόνιον καὶ τὸν τόνον, καὶ τὰ λοιπὰ δὲ τῶν τοιούτων διαστημάτων.

[253] Ἠγνοήκασι δ' ὅτι καὶ τὸ τρίτον μέγεθος οὕτως ἂν καὶ τὸ
a ἑβδόμου. P. πέμπτον ἐκβάλλοιτο καὶ τὸ [a] ἕβδομον· ὧν τὸ μὲν τριῶν, τὸ δὲ, πέντε, τὸ δὲ, ἑπτὰ διέσεων ἐστι. καὶ [254] καθόλου πάνθ' ὅσα περιττὰ φαίνεται τῶν διαστημάτων, ἀποδοκιμάζοιτ' ἂν ὡς ἄχρηστα, παρ' ὅσον οὐδὲν αὐτῶν διὰ συμφωνίας λαβεῖν ἐστι. ταῦτα δ' ἂν εἴη ὅσα ὑπὸ τῆς ἐλαχίστης διέσεως μετρεῖται περισσάκις. [255] οἷς ἀκολουθεῖν ἀνάγκη καὶ τὸ μηδεμίαν τῶν τετραχορδικῶν διαιρέσεων χρησίμην εἶναι, πλὴν μόνην ταύτην, δι' ἧς
b διαστήμασι. P. πᾶσιν ἀρτίοις χρῆσθαι [b] διαστήμασιν συμβέβηκεν. αὕτη δ' ἂν εἴη ἥ τε τοῦ συντόνου καὶ διατόνου, καὶ ἡ τοῦ τονιαίου χρώματος.

Τὸ δὲ τὰ τοιαῦτα λέγειν τε καὶ ὑπολαμβάνειν, οὐ μόνον τοῖς
c ἐναντιουμένων. P. φαινομένοις [c] ἐναντιουμένων ἐστὶν, ἀλλὰ καὶ αὑτοῖς μαχομένων. [256] χρώμενοι γὰρ αὐτοὶ τοιαύταις τετραχόρδων μάλιστα φαίνονται διαιρέσεσιν, ἐν αἷς τὰ πολλὰ τῶν διαστημάτων ἤτοι περιττά ἐστιν ἢ ἄλογα. [257] μαλάττουσι γὰρ ἀεὶ τάς τε λιχανοὺς καὶ τὰς παρανήτας· ἤδη δὲ καὶ τῶν ἑστώτων τινὰς παρανιᾶσι φθόγγων, ἀλόγῳ τινὶ διαστήματι προσανιέντες αὐτοῖς τάς τε τρίτας καὶ τὰς παρανήτας. καὶ τὴν τοιαύτην εὐδοκιμεῖν μάλιστά πως οἴονται τῶν συστημάτων χρῆσιν, ἐν ᾗ τὰ πολλὰ τῶν διαστημάτων ἐστὶν ἄλογα, [258] οὐ μόνον τῶν κινεῖσθαι πεφυκότων φθόγγων, ἀλλὰ
d ὡς ἐστι. P. καί τινων ἀκινήτων ἀνιεμένων, [d] ὡς ἐστι δῆλον τοῖς αἰσθάνεσθαι τῶν τοιούτων δυναμένοις.

Χρῆσιν δὲ μουσικῆς πρεπόντως ἀνδρὶ ὁ καλὸς Ὅμηρος ἐδίδαξε.

La plus forte preuve qu'ils croyent apporter de la vérité d'une telle proposition, consiste dans leur propre insensibilité : comme si tout ce qui leur échappe n'existoit point, & devenoit absolument impratiquable. [252] Ils assurent de plus, que cet intervalle ne peut entrer dans ce qu'on appelle symphonie ou consonnance, comme y entrent le demi-ton, le ton & les autres intervalles.

[253] Mais ils ne prennent pas garde, que suivant ce principe, ils devroient aussi donner l'exclusion au troisième, au cinquième & au septième intervalle, dont l'un est de trois diéses, l'autre de cinq, & le dernier de sept : [254] & qu'en général il faudroit rejetter comme inutiles tous les intervalles impairs, parce qu'on ne peut en former nulle consonnance. De ce nombre seroient tous ceux que le plus petit diése ne peut mesurer qu'inégalement : [255] d'où il s'ensuivroit, que toute division du tétracorde seroit inutile, excepté celles-là seules qui rendent tous les intervalles pairs ; & ce seroient seulement celle du diatonique & celle du chromatique tonique.

Il n'appartient d'avancer, ni même d'imaginer de telles propositions, qu'à des gens qui veulent, non seulement combattre l'évidence, mais se contredire eux-mêmes. [256] Car il paroît, qu'ils sont les premiers à faire usage de ces divisions du tétracorde, suivant lesquelles la plûpart des intervalles sont ou impairs ou * *irrationels.* [257] En effet, ils relâchent & amollissent toûjours les *lichanos* & les *paranétes;* sans compter qu'après avoir baissé quelques-uns des sons fixes, (& cela suivant un intervalle *irrationel,*) ils relâchent encore les *trites* & les *paranétes.* En sorte que, dans l'usage des systêmes *harmoniques,* ils n'estiment rien tant que ceux, où la plûpart des intervalles sont *irrationels;* [258] relâchant non seulement les sons, qui de leur nature sont mobiles & variables, mais encore quelques-uns de ceux qui sont fixes & immobiles : comme le sentent distinctement les Musiciens, qui ont l'oreille assez fine pour appercevoir toutes ces différences.

* *Voyez les Remarques.*

Quant à l'utilité de la Musique, Homère nous apprend combien elle est convenable à un homme de cœur.

δηλοῖ γὰρ ὅτι ἡ μουσικὴ πολλαχοῦ χρησίμη, τὸν Ἀχιλλέα πεποίηκε τὴν ὀργὴν πέττοντα τὴν πρὸς τὸν Ἀγαμέμνονα, διὰ μουσικῆς [a] ἧς ἔμαθε παρὰ τοῦ σοφωτάτου [259] Χείρωνος.

a ἣν. R. 3.

Τὸν δ' εὗρον [φησὶ] φρένα τερπόμενον φόρμιγγι λιγείῃ,
Καλῇ, δαιδαλέῃ· περὶ δ' ἀργύρεον ζυγὸν ἦεν.
Τὴν ἄρετ' ἐξ ἐνάρων πόλιν Ἠετίωνος ὀλέσας·
Τῇ ὅγε θυμὸν ἔτερπεν, ἄειδε δ' ἄρα κλέα ἀνδρῶν.

μάθε (φησὶν Ὅμηρος) πῶς δεῖ μουσικῇ χρῆσθαι. κλέα γὰρ ἀνδρῶν ᾄδειν καὶ πράξεις ἡμιθέων ἔπρεπεν Ἀχιλλεῖ τῷ Πηλέως τοῦ δικαιοτάτου. ἔτι δὲ καὶ τὸν καιρὸν τῆς χρήσεως τὸν ἁρμόττοντα διδάσκων Ὅμηρος, ἀργοῦντι γυμνάσιον ἐξεῦρεν ὠφέλιμον καὶ ἡδύ. πολεμικὸς γὰρ ὢν καὶ πρακτικὸς ὁ Ἀχιλλεὺς, διὰ τὴν γενομένην αὐτῷ πρὸς τὸν Ἀγαμέμνονα μῆνιν, οὐ μετεῖχε τῶν κατὰ τὸν πόλεμον κινδύνων. [260] ᾠήθη οὖν Ὅμηρος πρέπον εἶναι τὴν ψυχὴν τοῖς καλλίστοις τῶν μελῶν [b] παραθήγειν τὸν ἥρωα, ἵν' ἐπὶ τὴν μετὰ μικρὸν αὐτῷ γενησομένην ἔξοδον παρεσκευασμένος ᾖ. τοῦτο δὲ ἐποίει [c] δηλονότι μνημονεύων τῶν πάλαι πράξεων. τοιαύτη ἦν ἡ ἀρχαία μουσικὴ, καὶ εἰς τοῦτο χρησίμη. Ἡρακλέα τε γὰρ ἀκούομεν κεχρημένον μουσικῇ, καὶ Ἀχιλλέα, καὶ πολλοὺς ἄλλους, ὧν παιδευτὴς ὁ σοφώτατος Χείρων παραδέδοται, μουσικῆς τε ἅμα ὢν καὶ δικαιοσύνης καὶ ἰατρικῆς διδάσκαλος.

b παραθήγειν. P.R.1.2.
c δῆλον ὅτι. cod. Ald. & Bas. δῆλον ὡς. R.

[261] Καθόλου δὲ ὅ γε νοῦν ἔχων, οὐ τῶν ἐπιστημῶν ἔγκλημα δήπου θείη, εἴ τις αὐταῖς μὴ κατὰ τρόπον χρῷτο, ἀλλὰ τῆς τῶν χρωμένων κακίας ἴδιον εἶναι τοῦτο νομίσειεν. Εἴτ' οὖν ὅστις τὸν παιδευτικὸν τῆς μουσικῆς τρόπον ἐκπονήσας, τύχοι ἐπιμελείας τῆς προσηκούσης ἐν τῇ τοῦ παιδὸς ἡλικίᾳ, τὸ μὲν καλὸν ἐπαινέσει τε καὶ ἀποδέξεται, ψέξει δὲ

En effet, voulant montrer que la Musique est utile en mille occasions, il feint qu'Achille, pour appaiser sa colère contre Agamemnon, employe le secours de cet art, que lui avoit enseigné [259] Chiron, ce sage Centaure. *Ils trouvérent Achille,* (dit Homère,) *qui charmoit sa douleur, en touchant une lyre harmonieuse, des plus belles & des mieux travaillées, dont le chevillier estoit d'argent, & qu'il avoit prise dans le butin fait au saccagement de la ville d'Eétion. Il calmoit sa colère, par le son de cet instrument, & chantoit les actions glorieuses des grands hommes.* Apprends par là, (dit Homère,) quel usage on doit faire de la Musique. Car rien ne convenoit mieux au brave Achille, fils du très-équitable Pélée, que de chanter les exploits des hommes vaillans, & les faits héroïques des demi-Dieux. De plus, Homère, pour nous indiquer le temps propre à cet usage, en fait un exercice, qui remplit utilement & agréablement le loisir d'un homme désoccupé. Car Achille, qui estoit né pour les armes & pour les expéditions militaires, ne pouvant, à cause de son ressentiment contre Agamemnon, partager les périls de la guerre; [260] Homère croit ne pouvoir donner d'occupation plus décente à ce Héros, que celle d'exciter son propre courage par la Musique la plus noble; afin d'estre prest à se mettre en campagne à la première occasion, qui viendra s'offrir incontinent. Or c'est ce qu'Achille exécute, en se renouvellant le souvenir des grandes actions des siécles passez. Telle estoit donc l'ancienne Musique, & telle en estoit l'utilité. Car nous apprenons, qu'Hercule en a fait usage ainsi qu'Achille, & plusieurs autres, qui tous, suivant la tradition commune, ont eu pour maître le sage Chiron, également habile dans cet art, dans la Jurisprudence & dans la Médecine.

[261] En général, tout homme de bon sens n'imputera jamais aux sciences mêmes l'abus que quelques-uns en font; mais il ne s'en prendra qu'aux dispositions vicieuses de ceux qui les corrompent. Celui donc, qui s'appliquant à l'étude de la Musique, aura dès sa tendre jeunesse, esté instruit dans cet art avec tout le soin convenable, se trouvera dans la suite en estat d'approuver & d'admettre ce qu'il y a de bon, & de condamner

τὸ ἐμμελὲς ἔν τε τοῖς ἄλλοις καὶ ἐν τοῖς κατὰ μουσικὴν, καὶ ἔφη ὁ τοιοῦτος καθαρὸς πάσης ἀγεννοῦς πράξεως. διὰ μουσικῆς τε τὴν μεγίστην ὠφέλειαν καρπωσάμενος, ὄφελος ἂν μέγα γένοιτο αὑτῷ τε καὶ πόλει, μηδενὶ μήτε ἔργῳ μήτε λόγῳ χρώμενος ἀναρμόστῳ, σώζων ἀεὶ καὶ πανταχοῦ τὸ πρέπον καὶ σῶφρον καὶ κόσμιον·

a εὐνομωτά-ταις. P.

Ὅτι δὲ καὶ ταῖς [a] εὐνομοτάταις τῶν πόλεων ἐπιμελὲς γεγένηται φροντίδα ποιεῖσθαι τῆς γενναίας μουσικῆς, πολλὰ μὲν καὶ ἄλλα μαρτύρια παραθέσθαι ἐστί. [262] Τέρπανδρον δ' ἄν τις παραλάβοι τὸν τὴν γενομένην ποτὲ παρὰ Λακεδαιμονίοις στάσιν καταλύσαντα, καὶ [263] Θαλήταν τὸν Κρῆτα, ὅν φασι κατά τι πυθόχρηστον Λακεδαιμονίους παραγενόμενον διὰ μουσικῆς ἰάσασθαι, ἀπαλλάξαι τε τοῦ κατασχόντος λοιμοῦ τὴν Σπάρτην, καθάπερ φησὶ Πρατίνας. ἀλλὰ γὰρ καὶ Ὅμηρος τὸν κατασχόντα λοιμὸν τοὺς Ἕλληνας παύσασθαι λέγει διὰ μουσικῆς. ἔφη γοῦν,

Οἱ δὲ πανημέριοι μολπῇ θεὸν ἱλάσκοντο,
Καλὸν ἀείδοντες παιήονα κοῦροι Ἀχαιῶν,
Μέλποντες ἑκάεργον· ὁ δὲ φρένα τέρπετ' ἀκούων.

Τούτους τοὺς στίχους, ἀγαθὲ διδάσκαλε, κολοφῶνα τῶν περὶ τῆς μουσικῆς λόγων πεποίημαι, ἐπεὶ φθάσας σὺ τὴν μουσικὴν δύναμιν διὰ τούτων προαπέφηνας ἡμῖν. τῷ γὰρ ὄντι [264] τὸ πρῶτον αὐτῆς καὶ κάλλιστον ἔργον ἡ εἰς τοὺς θεοὺς εὐχάριστός ἐστιν ἀμοιβή· [265] ἑπόμενον δὲ τούτῳ καὶ δεύτερον τὸ τῆς ψυχῆς καθάρσιον καὶ ἐμμελὲς καὶ ἐναρμόνιον σύστημα. Ταῦτ' εἰπὼν ὁ [b] Σωτήριχος, Ἔχεις (ἔφη) [266] τοὺς [c] ἐπικυκλίους περὶ μουσικῆς λόγους, ἀγαθὲ διδάσκαλε.

b Σωτήρικος. cod. Ald. & B.
c ἐπικυκλίοις. cod. Ald.
d λεχθεῖσι. P.

Ἐθαυμάσθη μὲν οὖν ὁ Σωτήριχος ἐπὶ τοῖς [d] λεχθεῖσιν· καὶ γὰρ ἐνέφαινε διὰ τοῦ προσώπου καὶ τῆς φωνῆς τὴν περὶ μουσικὴν σπουδήν. ὁ δ' ἐμὸς διδάσκαλος, Μετὰ τῶν ἄλλων (ἔφη)

ce qu'il y a de mauvais, non seulement dans la Musique, mais encore en toute autre chose. Sa vie ne sera souillée d'aucune action qui soit indigne d'un honneste homme, & il recueillera de la Musique ce fruit important, qu'il pourra devenir très-utile à lui-même & à sa patrie, ne se permettant rien que de concerté ni dans la conduite ni dans le discours, gardant en tout temps & en tout lieu les loix de la bienséance, de la modestie & de l'honnesteté.

Or que dans les villes bien policées on ait donné une attention sérieuse à la bonne & saine Musique, c'est ce qu'il seroit facile de prouver par plusieurs exemples. [262] On pourroit alléguer celui de Terpandre, qui par ce moyen calma autrefois une sédition chez les Lacédémoniens, & [263] celui de Thalêtas de Crète, qui pour obéir à l'oracle de Delphes, vint à Sparte, où il délivra de la peste ces mêmes Lacédémoniens, comme l'assure Pratinas. Homère dit aussi que par le secours de la Musique, les Grecs arrêtérent les ravages de la contagion qui désoloit leur camp; sur quoi il s'explique en ces termes; *Les Grecs employoient la mélodie pour se rendre Apollon propice, & chantoient pendant tout le jour, de beaux cantiques pour fléchir la colère de ce Dieu, qui prenoit plaisir à les entendre.*

Je terminerai d'autant plus volontiers mon Discours sur la Musique par ces vers, que vous-même, notre cher Maître, les avez d'abord mis en œuvre, pour nous faire mieux comprendre tout le pouvoir de cet art. Car véritablement [264] sa principale & sa plus noble fonction est d'exprimer nos sentiments de reconnoissance envers les Dieux. [265] La seconde, & qui suit celle-là de fort près, consiste à purifier l'ame, en y faisant régner une sorte de consonnance & d'harmonie. Sotérique ayant ainsi parlé, [266] Voilà, mon cher Onésicrate, (ajoûta-t-il,) ce qui se peut dire de meilleur sur la Musique * dans un repas.

* *Voyez les Remarques.*

Le discours de Sotérique fut admiré de toute la compagnie. Car ce convive fit assez connoître, & par l'air de son visage, & par le son de sa voix, combien il aimoit la Musique, & combien il y estoit versé. Alors mon Maître Onésicrate prenant la parole : Parmi les autres circonstances, (dit-il,)

καὶ τοῦτο ἀποδέχομαι ἑκατέρου ὑμῶν, ὅτι τὴν τάξιν ἑκάτερος τὴν αὐτὸς αὑτοῦ ἐφύλαξεν. ὁ μὲν γὰρ Λυσίας ὅσα μόνον χειρουργοῦντι κιθαρῳδῷ προσῆκεν εἰδέναι, τούτοις ἡμᾶς εἱστίασεν· ὁ δὲ Σωτήριχος ὅσα καὶ πρὸς ὠφέλειαν καὶ πρὸς
a ἄλλα γάρ. T. V. B. θεωρίαν, [a] ἀλλὰ γὰρ καὶ δύναμιν καὶ χρῆσιν μουσικῆς συντείνει, διδάσκων ἡμᾶς ἐπεδαψιλεύσατο.

Ἐκεῖνο δ' οἶμαι ἑκόντας αὐτοὺς ἐμοὶ καταλελοιπέναι. οὐ γὰρ καταγνώσομαι αὐτῶν δειλίαν, ὡς αἰσχυνθέντων κατασπᾶν μουσικὴν εἰς τὰ συσσίτια. 267 εἰ γάρ που καὶ χρησίμη
b παραγ- γνώς. R. 3. ἡ [b] παρατεχνῶς ὁ καλὸς Ὅμηρος ἀπέφηνε,

268 Μολπή τ' (γάρ που φησὶν) ὀρχηστύς τε. τὰ γὰρ τ' ἀναθήματα δαιτός,

καί μοι μηδεὶς ὑπολαβέτω ὅτι πρὸς τέρψιν μόνον χρησίμην ᾤηθη μουσικὴν Ὅμηρος διὰ τούτων· ἀλλὰ γὰρ βα-
c ἔπεσι. P. θύτερος ἐστι νοῦς ἐγκεκρυμμένος τοῖς [c] ἔπεσι. εἰς γὰρ ὠφέλειαν
d εἰ τοῖς. R. 3. καὶ βοήθειαν τὴν μεγίστην [d] αὐτοῖς καιροῖς παρέλαβε μουσικήν, λέγω δὲ εἰς τὰ δεῖπνα καὶ τὰς συνουσίας τῶν ἀρχαίων. συνέβαινε γὰρ εἰσάγεσθαι μουσικήν, ὡς ἱκανὴν ἀντισπᾶν, καὶ πραΰνειν τὴν τοῦ οἴνου ὑπόθερμον δύναμιν· καθάπερ
e ὑμέτερος. R. 1. που φησὶ καὶ ὁ [e] ἡμέτερος Ἀριστόξενος· ἐκεῖνος γὰρ ἔλεγεν εἰσάγεσθαι μουσικὴν παρ' ὅσον ὁ μὲν οἶνος σφάλλειν πέφυκε τῶν ἄδην αὐτῷ χρησαμένων τά τε σώματα καὶ τὰς διανοίας· ἡ δὲ μουσικὴ τῇ περὶ αὐτὴν τάξει τε καὶ συμμετρίᾳ εἰς τὴν ἐναντίαν κατάστασιν ἄγει τε καὶ πραΰνει. παρὰ τοῦτον οὖν τὸν καιρὸν ὡς βοηθήματι τῇ μουσικῇ τοὺς ἀρχαίους φησὶ κεχρῆσθαι Ὅμηρος.

Ἀλλὰ δὴ καὶ τὸ μέγιστον ὑμῖν, ὦ ἑταῖροι, καὶ μάλιστα σεμνοτάτην ἀποφαῖνον μουσικὴν παραλέλειπται.

je dois

je dois relever particulièrement celle-ci, que chacun de vous en parlant, a sçû conserver son propre caractère. En effet, Lysias nous a régalez à merveilles, en nous exposant seulement ce qui est du ressort d'un excellent joueur de cithare, dont l'adresse de la main fait le principal mérite. Sotérique de son costé, a parfaitement défrayé la compagnie, en l'instruisant sur la théorie de la Musique, sur l'usage qu'on en doit faire, sur la puissance de cet art, & sur l'utilité qu'on en peut tirer.

Quant à moi, j'estime que c'est à dessein qu'ils ont voulu l'un & l'autre me laisser l'honneur de montrer, combien il est avantageux d'introduire la Musique dans les festins. Car je ne veux point les accuser d'avoir obmis cet usage, par une espèce de timidité ou de mauvaise honte. [267] Si la Musique est donc utile en quelque occasion, * c'est principalement en celle-là; comme l'a déclaré l'incomparable Homère en ces termes: [268] *Le chant & la danse,* (dit-il,) *sont les plus agréables ornements d'un festin.* Et que personne ne s'imagine qu'Homère, en cet endroit, fasse consister cette utilité de la Musique dans le seul plaisir. Il y a un sens plus profond, qui se trouve caché dans ces vers. Il paroît, en effet, que ce Poëte avoit recours à la Musique dans les conjonctures, où le secours de cet art sembloit le plus nécessaire; je veux dire dans les festins & les assemblées de nos ancêtres. Car on y faisoit entrer l'Harmonie, comme ce qu'il y avoit de plus capable de contrebalancer & d'adoucir la trop grande force du vin; suivant ce que dit en quelque endroit notre Aristoxéne. Il assûre que si l'on introduit la Musique dans les repas, c'est précisément à cause que le vin estant tout propre à exciter l'agitation & le trouble dans le corps & dans l'esprit de ceux qui en prennent excessivement; la Musique peut y rétablir le calme, en ramenant l'un & l'autre à leur état naturel, par l'arrangement & la symmétrie de ses sons. C'est donc en pareille occasion, que les anciens, selon le témoignage d'Homère, employoient le secours de la Musique.

* *Voyez les Remarques.*

Mais vous avez oublié, mes chers amis, le point capital & qui peut inspirer le plus de vénération pour cet art.

τὴν γὰρ τῶν ὄντων φορὰν, καὶ τὴν τῶν ἀστέρων κίνησιν οἱ περὶ Πυθαγόραν καὶ 269 Ἀρχύταν καὶ Πλάτωνα, καὶ οἱ λοιποὶ τῶν ἀρχαίων φιλοσόφων, οὐκ ἄνευ μουσικῆς γίνεσθαι καὶ συνεστάναι ἔφασκον. πάντα γὰρ καθ᾽ ἁρμονίαν ὑπὸ τοῦ θεοῦ κατεσκευάσθαι φασίν. ἄκαιρον δ᾽ ἂν εἴη νῦν ἐπεκτείνειν τοὺς περὶ τούτου [a] λόγους· 270 ἀνώτατον δὲ καὶ μουσικώτατον, [b] τὸ παντὶ τὸ προσῆκον μέτρον ἐπιτιθέναι.

a τούτων. R. 3.
b τῷ. R. 3.

271 Ταῦτ᾽ εἰπὼν ἐπαιώνισε, καὶ σπείσας τῷ Κρόνῳ καὶ τοῖς τούτου παισὶ θεοῖς πᾶσι, καὶ μούσαις, ἀπέλυσε τοὺς ἑστιωμένους.



C'eſt que Pythagore, [269] Archytas, Platon & le reſte des anciens Philoſophes prétendent, que le mouvement de l'univers & le cours des aſtres ne s'accompliſſent point ſans quelque ſorte de Muſique. Car ils ſoutiennent que Dieu a créé tous les eſtres ſuivant les règles de l'Harmonie. Un diſcours plus étendu ſur cette matière ſeroit à préſent hors de ſaiſon. [270] Rien n'eſt plus digne de la * ſouveraine Sageſſe, & rien en même temps n'eſt plus conforme aux loix de la Muſique, que de renfermer chaque choſe dans ſes juſtes bornes.

* *Voyez les Remarques.*

[271] En achevant ces mots, Onéſicrate ſe mit à chanter l'Hymne; & après avoir fait des libations à Saturne & à ſes enfants, à tous les autres Dieux & aux Muſes, il congédia ſes convives.



REMARQUES SUR LE DIALOGUE DE PLUTARQUE TOUCHANT LA MUSIQUE.

AVERTISSEMENT.

18. d'Aoust 1730.

APRES deux Dissertations assez étendues que j'ai données, l'une sur le véritable Auteur, l'autre sur l'histoire littéraire de ce Dialogue, dont j'ai eu soin d'exposer aussi toute l'œconomie par une exacte analyse; il semble qu'il n'estoit plus question que de mettre au jour & d'abandonner au jugement du public la traduction Françoise que j'ai faite de ce morceau, & qu'on vient de voir, telle qu'elle a esté lûë à diverses reprises, dans les assemblées particulières de l'Académie, en 1723. 1724. & 1725. Cependant elle n'avoit point esté imprimée jusqu'ici, parce qu'elle ne pouvoit paroître avec succès, sans estre accompagnée de tous les secours nécessaires pour devenir parfaitement intelligible: & c'estoit justement la partie de l'ouvrage la plus épineuse, sur laquelle il me restoit encore à travailler. Ce travail consistoit en premier lieu, à faire connoître plus particulièrement les Musiciens Grecs alléguez en fort grand nombre par Plutarque; sans oublier d'expliquer aussi plusieurs points d'antiquité, liez au principal sujet de ce Dialogue: & ce devoit estre la matière d'autant de remarques historiques. De plus, il estoit essentiel de corriger ou de rétablir dans le texte de l'Auteur plusieurs passages altérez, tronquez, ou totalement corrompus, & par-là très-capables d'y répandre l'obscurité; ce qui demandoit à estre appuyé de plusieurs notes critiques. Il s'agissoit enfin d'éclaircir, & de faire bien entendre à un lecteur déja suffisamment informé de la Musique moderne, ce qu'elle a de commun avec l'ancienne, dont le systême estoit fort différent à plusieurs égards, & dont les termes sont aujourd'hui presqu'entièrement ignorez de la pluspart de nos Musiciens; ce qui ne pouvoit s'exécuter que par des remarques dogmatiques.

J'ai tâché de remplir le premier article de ce projet par des recherches exactes & curieuses, non seulement sur les antiquitez de la Musique en général, mais plus spécialement encore sur les vies & les ouvrages de plus de soixante & dix Poëtes-Musiciens, dont Plutarque fait ici mention : & c'est sur quoi je dois une partie de mes matériaux à l'excellente Bibliothèque Grecque *du sçavant M.* Fabricius, *qui me les a fournis ou indiquez : de sorte qu'en les rassemblant tous, & les rangeant selon l'ordre chronologique, on pourroit former une histoire suivie & assez complette de l'ancienne Musique des Grecs.*

A l'égard de la seconde tâche que je me suis imposée, & qui roule sur les corrections du texte de mon Auteur; outre celles dont je suis redevable à mes propres conjectures, à la sagacité de Méziriac *ou de quelques autres, & aux* diverses leçons *recueillies dans les éditions de Francfort & de Paris, & tirées des MSS. d'*Alde, *de* Bongars, *de* Petau, *de* Turnébe *& de* Vulcob; *j'ai conféré moi-même ce texte sur trois MSS. Grecs de la Bibliothèque du Roi, qui sont les seuls de cette Bibliothèque, où se trouve ce Dialogue, & dont le plus ancien, en parchemin, cotté 1860. est du XIII.e siécle; & les deux autres, en papier, cottez 2179. & 2717. sont du XVI.e siécle. J'ai transcrit ici toutes les* variantes, *qui n'estoient pas visiblement des fautes de copistes; & y joignant, avec la même précaution, les anciennes* variantes *des éditions que je viens de spécifier, j'ai fait placer à la marge extérieure les unes & les autres, sans en admettre presque aucune dans le texte, que j'ai fait imprimer sur celui de l'édition de Francfort, comme l'un des plus corrects : renvoyant aux notes critiques la discussion du mérite de toutes ces* diverses leçons. *Celles qui viennent de la Bibliothèque du Roi, sont désignées par la lettre* R. *suivie des chiffres* 1. 2. 3. *& les autres le sont par les lettres* A. B. P. T. V.

Quant aux remarques dogmatiques, qui forment le troisiéme article de mon plan, elles pourroient, estant réunies & rangées dans l'ordre le plus méthodique & le plus naturel, composer une théorie de l'ancienne Musique, laquelle jointe aux Dissertations particulieres que j'ai données sur ce sujet, y laisseroient peu de choses à desirer.

Du reste, quoique toutes ces remarques soient au nombre de plus de trois cens; il n'y en a qu'environ un tiers d'imprimées dans ce volume: & ce sont seulement celles, qui avoient esté lues dans l'Académie, jusqu'au temps de l'impression commencée des tomes IX.e & X.e Toutes les autres ne paroîtront que dans les volumes suivants; c'est-à-dire, lorsqu'elles auront subi l'examen & le jugement de cette Compagnie. Elles répondront toutes très-exactement aux renvois du texte & de la version, marquez par des chiffres, dont les premiers (lorsqu'ils sont deux) indiquent les remarques numérotées en chiffres Romains; & les seconds renvoyent aux divers articles de ces mêmes remarques, numérotez en chiffres vulgaires.

Au surplus, j'ose me flatter, qu'au moyen de cette traduction Françoise & de toutes ces notes, ce Dialogue si obscur jusqu'à présent & si peu entendu, se trouvera dans la suite à la portée de tous ceux, qui seront pour le moins initiez à la théorie de la Musique. Car il faudra toûjours estre un peu Musicien pour le bien comprendre.

I. 1. *La femme de Phocion... disoit qu'elle n'avoit point de plus riche parure que les actions guerrières de son mari.* Ἡ μὲν Φωκίωνος... γυνὴ, &c.] Plutarque rapporte [a] ailleurs ce beau mot de la femme de Phocion, & c'est dans la vie même de ce grand homme; ce qu'il fait en ces termes: *Une Ionienne amie de cette femme, & qui logeoit chez elle, lui faisant montre de ses bijoux d'or enrichis de pierreries, & consistant en brasselets & en colliers magnifiques; son hôtesse lui dit: Pour moi, mon seul ornement c'est Phocion, qui depuis vingt années est toûjours Général des Athéniens.* [b] Phocion en effet fut élu quarante-cinq fois Capitaine-général, & toûjours absent. [c] Il commandoit encore les Athéniens à l'âge de 80. ans. Il est bon de remarquer que dans les deux passages l'Auteur employe deux termes de même signification, l'un primitif, l'autre dérivé, quoiqu'avec un différent tour; s'exprimant ainsi dans la vie: ἐμοὶ δὲ κόσμος ἐστὶ Φωκίων, εἰκοστὸν ἔτος ἤδη στρατηγῶν Ἀθηναίων; & ici κόσμον

[a] *In Phoc. pag. 1377. edit. Stephan. Gr.*

[b] *Plut. ibid. pag. 1367.*

[c] *Id. de civil. instit. pag. 1465.*

αὐτῆς ἔλεγεν εἶ) τὰ Φωκίωνος στρατηγήματα : où l'on voit d'un côté στρατηγῶν, & de l'autre στρατηγήματα : en sorte que le second passage a besoin du premier pour estre bien entendu. C'est faute d'y avoir eu recours qu'*Amyot* a traduit, *Que ses bagues & joyaux estoient les beaux faicts d'armes de son mari;* & que d'abord je l'avois rendu de cette manière : *Qu'elle n'avoit point de plus riche parure que les actions guerrières de son mari.* Cela n'est point assez exact. Il le seroit davantage de traduire, *Que sa plus riche parure estoit son mari, toûjours Général d'armée.* Στρατηγῶν est un *Commandant*, un *Général d'armée :* στρατηγήματα, *la charge, les fonctions de Commandant, de Général ; les Généralats.* Au reste cette ressemblance d'expression pourroit fournir une nouvelle preuve, que Plutarque est véritablement auteur de ce Dialogue.

2. *Phocion surnommé l'homme de bien.* Φωκίωνος τοῦ χρηστοῦ.] C'est de quoi rendent le même témoignage [a] 1.° Diogéne-Laërce, par ces mots, Φωκίων ὁ ἐπίκλην χρηστός : [b] 2.° Dion-Chrysostôme, par ceux-ci, Φωκίωνα.... χρηστὸν.... ὀνομασθέντα : 3.° [c] Suidas, en ces termes, Φωκίων χρηστὸς ἐκλήθη κοινῇ ψήφῳ ἐν ἐκκλησίᾳ, *Phocion fut surnommé* l'homme de bien, *d'un consentement unanime, dans une assemblée du peuple :* 4.° [d] Cornelius-Nepos dit de lui, *cognomine bonus est appellatus :* & 5.° [e] Valère-Maxime, *placidi, & misericordes, & liberales, omnique suavitate temperati mores Phocionis, quos optime profecto consensus omnium bonitatis cognomine decorandos censuit.* Il avoit mérité ce surnom à juste titre, par la douceur de ses mœurs, par le mépris des richesses, par le refus des présents les plus capables de tenter, par la frugalité de sa vie, par l'emploi qu'il faisoit de son peu de bien, pour soulager l'indigence de ses concitoyens, [f] dotant même les filles vertueuses, que leur pauvreté empêchoit de trouver parti.

3. *La sérieuse attention de mon Précepteur Onésicrate à cul-*

[a] *L. 6. S. 76. p. 350. ed. Amst.*
[b] *Orat. 73. p. 634. B. edit. Par.*
[c] *Voc.* Φρύνων.
[d] *In Phocion. XIX. init.*
[e] *Lib. 3. cap. 8. Ext. 2.*
[f] *Suid. ibid.*

tiver les lettres. τὴν τοῦ ἐμοῦ διδασκάλου περὶ λόγους σπουδήν.] Ce Précepteur de Plutarque est, selon toutes les apparences, l'Onésicrate, dont il est parlé plus bas. Deux raisons semblent concourir à l'établissement d'une telle conjecture: l'une, qu'au moyen de cette supposition, l'éxorde de cette pièce ne pourra plus se mettre au rang des préfaces de Saluste (comme je l'y ai mis moi-même, peut-estre un peu trop légérement, dans l'analyse que j'ai donnée ailleurs de ce Dialogue;) & qu'on appercevra sans peine la liaison de l'éxorde avec le corps de l'ouvrage: l'autre, que Plutarque, à la fin du Dialogue, achevant de narrer ce qui s'y estoit dit de part & d'autre, & parlant d'Onésicrate, l'appelle ὁ ἐμὸς διδάσκαλος, *mon maître, mon précepteur:* ce qui me paroît décisif. Plutarque, dès sa jeunesse, avoit étudié avec grand soin la Philosophie & les Mathématiques. Il avoit sans doute eu pour guide dans ces sciences cet Onésicrate, qui estoit aussi Médecin, comme nous l'allons voir. Il est assez ordinaire, que des gens de Lettres, même d'un mérite distingué, commencent leur carrière par estre précepteurs, & la terminent par estre Médecins.

4. *Et cela, sans les rendre meilleures.*] Plutarque répète ici, en changeant quelques termes, ce qu'il vient d'exprimer deux lignes plus haut par ceux-ci, στρατιώτας ὀλίγους, ἢ πόλιν μίαν, ἢ καὶ ἕν τι ἔθνος, *sauver des dangers les plus pressants quelques soldats, ou une ville, ou une nation:* à quoi il ajoûte βελτίους δ' οὐδαμῶς ποιοῦντο οὔτε τοὺς στρατιώτας, οὔτε τοὺς πολίτας, ἀλλ' οὐδὲ τοὺς ὁμοεθνεῖς: *sans rendre meilleurs ces soldats, ces citoyens, ces compatriotes.* J'ai cru devoir retrancher cette répétition, pour abréger la période, qui n'est déja que trop longue: outre que ces mêmes mots reviennent encore pour la troisiéme fois deux lignes plus bas.

II. 1. *Le second jour des Saturnales.* τῇ δευτέρᾳ τῶν Κρονίων ἡμέρᾳ.] Les Fêtes appellées Κρόνια chez les Grecs, parce qu'on les célébroit en l'honneur de Saturne (en Grec Κρόνος) répondoient pour le nom aux *Saturnales* des Romains. Y répondoient-elles pour le temps, pour la durée & pour les céremonies?

cérémonies? C'est ce qu'il n'est pas facile de décider. Elles estoient anciennes chez les Grecs. Aristophane, dans ses [a] *Nuées*, en fait mention, si l'on en croit son scholiaste, qui s'est imaginé que lorsque Socrate apostrophe Strépsiade en ces termes, Κρονίων ὄζων καὶ βεκκεσέληνε, il lui reproche *de sentir la feste des Saturnales*. Mais le scholiaste se trompe; il ne s'agit là que du siècle de Saturne, & nullement de sa feste. Cependant le scholiaste observe que ces festes estoient les mêmes que les Saturnales Romaines, τὰ παρὰ Ῥωμαίοις καλούμενα Σατουρνάλια. C'est ainsi que *Meursius*, dans sa [b] *Græcia feriata*, cite (tout séchement à son ordinaire) ce scholiaste. Mais il obmet les deux derniers mots du passage, ἢ Ἀπατούρια, *ou les Apaturies:* & dans [c] l'article de ces dernières festes, il ne rappelle ni les Saturnales, ni le passage du scholiaste.

Effectivement, il ne paroît pas que les *Saturnales* & les *Apaturies* eussent rien de commun, si ce n'est peut-estre le temps où on les célébroit, & la durée de cette célébration. Les premières tomboient en Décembre, & les secondes au mois Attique nommé *Pyanépsion*, qui, [d] selon quelques-uns, répondoit en partie à Novembre & en partie à Décembre. [e] La durée des premières avoit esté fixée par Auguste à trois jours, que dans la suite on étendit jusqu'à sept; & les [f] *Apaturies* duroient ordinairement trois jours & quelquefois quatre. Mais l'objet des unes & des autres estoit fort différent: ce qui ôte toute vraisemblance à l'alternative du scholiaste, & fait voir que c'est, ou corruption dans son texte, ou ignorance de sa part. On peut consulter les Dialogues de [g] Lucien sur la feste des *Saturnales;* Macrobe & *Lipse*, dans leurs livres qui portent ce nom; & le traité de Pierre *Castellanus*, [h] *de Festis Græcorum*. *Meursius* expédie en moins de six lignes tout ce qu'il nous en apprend dans celui de ses ouvrages que je viens de citer; & *Fasold*, autre compilateur sur la même matière, ne dit pas un mot de cette feste.

[a] *Act. 1. scen. 4. vers. 397.*
[b] *Pag. 183.*
[c] *Pag. 33.*
[d] *Scal. emend. temp. pag. 21.*
[e] *Macrob. Saturn. lib. 1. c. 10.*
[f] *Meurs. ibid.*
[g] *Tom. 2. pag. 606. edit. Amst.*
[h] *Pag. 186.*

2. *Onésicrate donna un festin.* Ὀνησικράτης ἐπὶ τὴν ἑστίασιν . . . παρεκάλει.] Il est parlé dans les [a] *Sympofiaques* de notre Auteur, d'un Onésicrate Médecin. Plutarque nous y apprend, qu'à son retour d'Aléxandrie, ses amis s'empressant de le régaler à l'envi, en lui donnant des festins, que la trop grande multitude des convives rendoit le plus souvent tumultueux, & faisoit dégénérer en cohue : cet Onésicrate l'invita chez lui à un repas, où il ne se trouva qu'un nombre choisi d'amis particuliers, & où l'on raisonna beaucoup sur ce qui convenoit le mieux à ces sortes d'assemblées. Il seroit assez vraisemblable que ce fut chez ce Médecin, que se donna le repas, dont il s'agit dans ce Dialogue, & où l'un des interlocuteurs est un nommé Sotérique d'Aléxandrie, qui paroît ici sur la scène d'autant plus à propos, que Plutarque arrivoit nouvellement de cette capitale d'Egypte.

Du reste, après un témoignage si positif de notre Auteur sur son voyage d'Aléxandrie, il est surprenant que M. *Dacier*, dans [b] sa *Vie de Plutarque*, ait pu hazarder cette proposition : *Ceux qui ont écrit, qu'il voyagea en Egypte & à Lacédémone, l'ont avancé sans fondement ; & dans tout ce qui nous reste de Plutarque, on ne trouve rien qui puisse le faire conjecturer. Tout ce qu'il nous dit des mœurs, des coûtumes & des sentiments des Egyptiens, il ne l'avoit tiré que des livres qu'il avoit lus.*

3. *L'un de ceux, qui recevoient pension de lui.* εἷς τις τῶν σύνταξιν παρ' αὐτοῦ λαμβανόντων.] Σύνταξις, *tributum, stipendium, pensitatio*, se prend ici pour une pension, une gratification, que les Grecs d'un rang distingué faisoient à leurs clients, à leurs créatures, à ceux dont ils se déclaroient protecteurs, à ceux dont ils recevoient des services. Cela répondoit en quelque sorte, à ce qui estoit connu chez les Romains, sous le nom de *Sportula*, *corbeille*, où les clients recevoient de leurs patrons, à certains jours marquez, quelques provisions de bouche, qui furent ensuite converties en une somme d'argent, puis rétablies sur le premier pied ; & toûjours sous la dénomination de *Sportula*.

[a] *Lib. 5. Quæst. 5. pag. 1206. edit. Steph. Græc.*

[b] *Tom. 8. pag. 262. edit. in-quarto.*

4. *Quelle est la cause de la voix humaine.* τὸ μὲν αἴτιον τῆς ἀνθρώπου φωνῆς.] Ceux qui seront curieux de voir cette matière sçavamment approfondie, & mise dans un plein jour par toutes les lumières que peuvent fournir en ce genre la plus saine Physique & la plus éxacte Anatomie; auront recours à ce qu'ont publié sur un sujet si intéressant Claude *Perrault*, dans le 2.[d] tome de ses *Essais de Physique*, depuis la page 141. jusqu'à la page 146. inclusivement: & ils consulteront surtout M. Denys *Dodart*, dans trois Mémoires très-étendus imprimez parmi ceux qui composent les Recueils de l'Académie Royale des Sciences pour les années 1700. pag. 238. & 1707. pag. 136. & 388. On trouvera dans ces Mémoires, de sçavantes recherches sur les causes de la voix de l'homme & de ses différents tons; & par occasion, sur les expressions de l'ancienne Musique & de la moderne: d'où il paroît, combien celle-là estoit supérieure à celle-ci pour ce regard.

5. *Homère.*] Ce Poëte est si connu de tout le monde, qu'il seroit fort inutile que je m'étendisse ici sur sa vie & sur ses ouvrages. Ceux qui voudront le connoître plus particuliérement, ou renouveller connoissance avec lui, liront ce qu'ont écrit sur ces deux articles divers sçavants, qui ne laissent rien à souhaiter de ce qu'il est possible de découvrir sur ce sujet. Tels sont 1.° Hérodote & Plutarque, ausquels on attribue deux différentes vies du Poëte Grec, écrites en cette même langue: 2.° [a] le *Gyraldi;* 3.° [b] G. J. *Vossius;* 4.° Leon *Allazzi*, dans son traité *de patria Homeri;* 5.° Ludolph *Kuster*, dans son *Historia critica Homeri;* 6.° [c] Tanegui *le Févre;* 7.° Mad.[me] *Dacier;* 8.° l'*Apothéose d'Homère*, avec les explications de Gisbert *Cuper* & de J. C. *Schott;* &c. Mais on doit sur-tout recourir touchant cette matière à l'exact & sçavant M. *Fabricius*, dans [d] sa *Bibliothèque Grecque.*

6. *Qui estes initiez à la Musique.* Μουσικῆς θιασῶται.] Θίασος (en latin *Thiasus*) signifie originairement une troupe de gens

[a] *Tom. 2. col. 89. ed. Lugd. Bat.*
[b] *De Poët. Græc. & Lat. pag. 8.*
[c] *Vies des Poëtes Grecs, pag 1.*
[d] *Lib. 2. cap. 1. tom. 1. p. 253.*

assemblez pour danser & chanter dans la célébration de quelques festes, sur-tout de celles de Bacchus, où les festins alloient souvent jusqu'à la débauche. On dérive ce mot de ceux-ci Θεῖα ᾆσαι, *chanter les louanges des Dieux;* ou de Σιὸς, qui chez les Lacédémoniens, est la même chose que Θεὸς, *Dieu;* d'où vient Θίασος pour Σίασος. Ce mot *Thiasos* s'est pris dans la suite pour toutes sortes d'assemblées, de compagnies, de sociétez; mais principalement pour celles que formoit le motif, soit du plaisir, soit de l'instruction; & c'est conformément à cette dernière acception, que se doit entendre ici Θιασώτης, *compagnon, confrère initié dans la même société, camarade* en fait de Musique: de même qu'on appelloit Θιασῶνες les lieux où se tenoient ces assemblées. On peut consulter sur ces mots Grecs, pour plus grand éclaircissement, [a] Athénée, [b] Pollux, Hesychius, Harpocration, [c] Eustathe, Suidas, le grand Etymologique, &c.

III. *La plusport des Platoniciens, & les plus habiles Péripatéticiens se sont appliquez à traiter de l'ancienne Musique, & à montrer comment elle s'est corrompue.* [πάντη γὰρ Πλατωνικῶν οἱ πλεῖστοι, καὶ τῶν ἀπὸ τοῦ περιπάτου φιλοσόφων οἱ ἄριστοι περί τε τῆς ἀρχαίας μουσικῆς συντάξαι ἐσπούδασαν, καὶ περὶ τῆς αὐτῆς γεγενημένης παραφθορᾶς.] Il n'est pas merveilleux que Plutarque, en plus d'un endroit, se plaigne de la dépravation ou de la corruption qui s'estoit glissée dans la Musique de son temps, & qui l'avoit si fort avilie. Avant lui, comme l'on voit, Platon, Aristote & leurs disciples avoient fait la même plainte; & cela dans un siècle si favorable à la perfection de tous les beaux Arts, & si fécond en grands hommes de toute espèce. Comment s'est-il pû faire, que lors même que l'on cultivoit avec tant de succès l'Eloquence, la Poësie, la Peinture, la Sculpture, qui ont des rapports si marquez avec la Musique, celle-ci, pour laquelle on n'avoit pas moins d'attention, se soit tellement dégradée? Sa grande liaison avec la Poësie en a esté la principale

[a] *Lib. 8. cap. 16. pag. 362.* F.
[b] *Lib. 6. sect. 7 & 8.*
Lib. 9. sect. 144.
[c] *Pag. 539. 635. 1119. 1702. edit. Rom.*

cauſe, & l'on peut dire que ces deux ſœurs ont eu à peu-près la même deſtinée. Renfermées d'abord l'une & l'autre dans l'imitation parfaite de la belle nature, elles n'avoient pour but que d'inſtruire en divertiſſant, & d'exciter des mouvements également utiles au culte des Dieux & au bien de la ſociété. Pour cela elles employoient les expreſſions, les tours, les rhythmes ou cadences les plus convenables. La Muſique en particulier, toûjours ſimple, toûjours pleine de nobleſſe & de décence, ſe contenoit dans les bornes que lui avoient preſcrites les grands maîtres, & ſurtout les Philoſophes & les Légiſlateurs, qui eſtoient la pluſpart & Poëtes & Muſiciens. Mais les ſpectacles du théâtre, & le culte de certaines Divinitez, de Bacchus entre autres, dérangérent fort de ſi ſages réglements. Ils firent naître la Poëſie dithyrambique, Poëſie des plus licentieuſes dans l'expreſſion, dans le rhythme, dans les ſentiments. Il lui fallut une Muſique de même genre, & par conſéquent fort éloignée de cette noble ſimplicité de l'ancienne. La multitude des cordes, les traits, les diminutions, la broderie s'y introduiſirent à l'excès, & la gâtérent au jugement des Philoſophes de ce temps-là. Peut-eſtre leur trop grande prévention en faveur de la reſpectable antiquité les aura-t-elle un peu ſéduits au déſavantage d'une Muſique, plus propre à ſurprendre & à réjouir l'imagination qu'à toucher le cœur. Peut-eſtre auront-ils tenu aux Muſiciens de leur temps, trop peu de compte du travail pénible qu'avoit coûté à ceux-ci la fantaiſie de ſacrifier dans leurs pièces le beau naturel au brillant & à l'extraordinaire. Quoi qu'il en ſoit, ces plaintes des anciens reſſemblent fort à celles de nos modernes, dont pluſieurs regrettent fort ſérieuſement la Muſique du ſiècle paſſé.

IV. *Ceux qui ont excellé dans la Grammaire & dans l'Harmonie, ont approfondi cette matière avec beaucoup de ſoin.* Ἀλλὰ γὰρ καὶ γραμματικῶν καὶ ἁρμονικῶν οἱ ἐπ' ἄκρον παιδείας ἐληλακότες πολλὴν σπουδὴν περὶ τούτου πεποίηνται.] La Grammaire a grande liaiſon avec la ſcience Harmonique, & ne peut s'en paſſer. Elle y tient infiniment par celle de ſes parties qu'on

nomme *Prosodie*, qui roule, comme l'on sçait, sur la longueur, ou la brièveté des syllabes, dans la prononciation; sur la mesure des vers, sur leur rhythme ou cadence, & principalement sur la manière d'accentuer les mots; ce qui forme une espèce de chant ou de Musique, soit dans le simple langage, soit dans la lecture & dans la déclamation plus ou moins soutenue. Tout cela, comme l'on voit, est du ressort de l'Harmonie, & Plutarque a grande raison d'associer ici les Grammairiens aux Musiciens: sans compter que l'un & l'autre de ces arts, comme il l'a observé dans son exorde, ont la voix pour objet.

Du reste, il employe ici une expression toute poëtique; *οἱ ἐπ' ἄκρον παιδείας ἐληλακότες, ceux des Grammairiens & des Musiciens, qui ont poussé leur course jusqu'au sommet, jusqu'au faîte de l'érudition en l'un & l'autre genre.* Comme Plutarque possédoit parfaitement tous les Poëtes Grecs, & se les estoit rendus familiers par une lecture assidue; souvent il lui arrivoit, non seulement de citer dans ses écrits, des morceaux entiers de Poësies, que sa mémoire lui fournissoit à propos; mais encore d'en insérer diverses phrases dans le tissu même de son discours, avec lequel elles s'incorporoient pour ainsi dire, & ne faisoient qu'un tout. Le passage que j'explique en offre un exemple: car il y a grande apparence qu'en l'écrivant, Plutarque avoit en vue [a] cette expression qu'il cite d'après le Poëte-Philosophe Empédocle, *σοφίας ἐπ' ἄκροισι θαμίζειν, se promener fréquemment sur les sommets de la sagesse ou de la Philosophie.*

Recherches sur la vie & les ouvrages d'Héraclide de Pont.

V. *Héraclide, dans son recueil concernant la Musique; Ἡρακλείδης ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν ἐν μουσικῇ.*] Si l'on en croit [a] *Jonsius*, il y a eu près de trente écrivains Grecs de ce nom. Mais M. *Fabricius* en a rassemblé plus de cinquante dans [b] sa *Bibliothèque Grecque*. Celui-ci est Héraclide de Pont fils [c] d'Euphron ou [d] d'Euthyphron, natif d'Héraclée, ville de ce pays-là, & qui [e] se disoit issu de Damis, l'un des conducteurs de la

[a] *De mult. amicor. p. 161. edit. Steph. Græc.*

[a] *De script. hist. Phil. lib. 1. c. 2. art. 3.*

[b] *Tom. 9. pag. 17.*

[c] *Suidas.*

[d] *Diog. Laert. lib. 5. sect. 86.*

[e] *Suidas.*

colonie Thêbaine, qui bâtit Héraclée. Il vint s'établir à Athénes, où il fut disciple [f] de Speusippe, ensuite [g] des Pythagoriciens, puis [h] de Platon, qui pendant son voyage de Sicile, lui laissa la conduite de son école; enfin [i] d'Aristote.

[k] Sa Philosophie ne le rendoit pas ennemi des commoditez de la vie, sur-tout de la propreté dans les habits; & il estoit ordinairement vétu des plus fines étoffes. [l] Il avoit dans sa prestance & dans sa démarche quelque chose de vénérable & de pompeux; d'où quelques-uns prenoient occasion d'équivoquer sur son surnom de *Pontique*, en l'appellant *Héraclide Pompique*. [m] On dit que Python & lui délivrérent de la tyrannie Héraclée leur patrie & la Thrace, en tuant Cotys, qui s'en estoit emparé: ce qui fit beaucoup d'honneur à nostre Philosophe. Mais sa vanité mal-entendue le deshonora auprès de ses compatriotes.

[n] Il nourrissoit chez lui depuis long temps un serpent, qu'il avoit eu soin d'apprivoiser. Se voyant près de mourir, il chargea un de ses amis de brûler secrètement son cadavre, & de faire paroître en sa place le serpent sur le lit, en publiant qu'Héraclide estoit monté vers les Dieux, qui avoient ainsi transformé son corps. Au milieu de la pompe funèbre, où les uns pleuroient Héraclide, & les autres célébroient ses louanges; le serpent excité par le bruit sortit tout-à-coup de dessous le poisle; ce qui effraya plusieurs des assistants. Mais la momerie fut bientost découverte, à la honte du défunt: & c'est sur quoi il nous reste quelque [o] Epigramme satirique. [p] Suidas raconte le même fait; mais avec quelque variété dans les circonstances. [q] D'autres assurent, que pour persuader aux hommes son immortalité, il estoit disparu en se précipitant dans un puits.

Hermippe cité par [r] Diogéne-Laërce, fait périr Héraclide d'une maniére différente, mais aussi peu honorable pour lui.

[f] *Diog. ibid.*
[h] *Idem, ibidem. Suidas.*
[g] *Idem, ibidem.*
[i] *Diog. Laert. ibid.*
[k] *Idem, ibidem.*
[l] *Idem, ibidem.*
[m] *Idem, sect. 39. Plut. in Colot.* *pag. 2064. edit. Steph. Gr.*
[n] *Diog. ibid.*
[o] *Idem, sect. 90.*
[p] *Ibidem.*
[q] *Suid. ibid.*
[r] *Ibid. sect. 91.*

Il rapporte, que dans une famine des plus pressantes, les habitants d'Héraclée ayant envoyé consulter l'Oracle de Delphes sur le remède à un si grand mal; Héraclide, à force d'argent, gagna les députez & la Pythie elle-même, pour lui faire prononcer de la part du Dieu, Que le seul moyen de faire cesser la famine, estoit d'honorer publiquement d'une couronne Héraclide, & de le révérer après sa mort comme un Héros: mais que le peuple s'estant assemblé au Théâtre pour ce couronnement, Héraclide y fut frappé d'apopléxie; & que les députez, ainsi que la Pythie, périrent tous malheureusement.

A ces supercheries mises sur le compte d'Héraclide, on en joint d'une autre espèce, & qui ne le flétrissent pas moins, en qualité d'homme de lettres. C'est-à-dire qu'on l'accuse de s'estre approprié les ouvrages d'autrui, & d'avoir publié quelques-uns des siens sous des noms illustres. C'est de quoi l'on peut voir un détail plus circonstancié dans [f] Diogéne-Laërce; qui d'ailleurs, pour caractériser le stile de cet écrivain, le place dans le genre médiocre, en lui attribuant beaucoup de netteté, & beaucoup de cet agrément, qui soutient l'attention du lecteur, & l'engage à continuer sa lecture.

Outre les sciences Philosophiques, dont il fit son capital, il cultiva les belles lettres & l'Histoire, & composa en ces divers genres grand nombre d'ouvrages, dont il ne nous reste que les titres & quelques fragments. Parmi ces ouvrages se trouvoient quelques livres touchant la Musique. [t] Athénée en cite le troisiéme. [u] Cependant Diogéne-Laërce, dans la vie de ce Philosophe, où est un dénombrement de ses écrits, ne compte que deux livres sur la Musique (περὶ Μουσικῆς.) Il est vrai que dans l'article qui précède immédiatement, on lit καὶ Μουσικὰ δὲ περὶ τῶν παρ' Εὐριπίδῃ καὶ Σοφοκλεῖ, α', β', γ': *Traitez de Musique, à propos de ce qui s'en trouve chez Euripide & chez Sophocle, en trois livres:* ce qui joint aux deux autres en feroit cinq. Peut-estre y a-t-il faute dans le texte. C'est sur quoi les

[f] *Ibid. sect. 92, 93.*
[t] *Lib. 10. cap. 21. p. 455.* D. *edit. Lugd.*
Lib. 14. cap. 5. pag. 624. B.
[u] *Ibid. sect. 86. 87.*

commentateurs

commentateurs de Diogéne ne fournissent aucun éclaircissement, & c'est ce qu'ils n'ont pas même remarqué. Quoi qu'il en soit, [x] Porphyre, dans ses commentaires sur les *Harmoniques* de Ptolomée, cite un passage touchant *la Musique inventée & cultivée par Pythagore*, lequel passage est tiré d'Héraclide de Pont dans son *introduction à la Musique*, ἐν τῇ Μουσικῇ εἰσαγωγῇ. Estoit-ce un ouvrage différent de celui que Plutarque allègue ici sous le titre de συναγωγὴ τῶν ἐν Μουσικῇ? Il y a quelque apparence; & en ce cas, ce sera l'un des deux traitez spécifiez dans la liste de Diogéne-Laërce.

VI. 1. *Amphion, fils de Jupiter & d'Antiope.*] Le plus ancien témoignage qui nous reste au sujet de cet Amphion, (car il y en a eu plusieurs) est celui d'Homère dans [a] l'Odyssée. *Après Tyro*, (dit Ulysse aux Phéaciens, en leur racontant ce qu'il avoit vû dans les Enfers) *je vis approcher la fille d'Asopus, Antiope, qui se vantoit d'avoir dormi entre les bras de Jupiter. Il est vrai qu'elle eut deux fils, Zéthus & Amphion, qui les premiers jettérent les fondements de la ville de Thêbes à sept portes, & qui élevérent ses murailles & ses tours; car quelque vaillants qu'ils fussent, ils ne pouvoient habiter sûrement une si grande ville, sans ses tours qui la défendent.* Homère, ni en cet endroit ni ailleurs, ne dit rien de la lyre d'Amphion, & ne le fait point connoître comme grand Musicien. D'où l'on peut conjecturer, avec Mad.me *Dacier*, que la fable de Thêbes, bâtie au son de cette lyre, est postérieure au temps du Poëte Grec, qui n'auroit pas manqué d'en orner son Poëme s'il l'eût connuë. Amphion, suivant [b] Pausanias, acquit cette réputation en fait de Musique pour avoir mis en vogue le mode Lydien, dont il avoit pris connoissance chez Tantale en épousant Niobe fille de ce Prince; & pour avoir joint trois nouvelles cordes aux quatre anciennes qui composoient avant lui la lyre, ou la *cithare*. D'autres assûrent, selon le même [c] Pausanias, que ce fut Mercure qui lui apprit à jouer de la lyre, pour récompense du soin qu'Amphion

Sur Amphion.

[x] *Lib. 1. cap. 3.*
[a] *Lib. 11. vers. 262.*
[b] *Lib. 9. c. 5. p. 720. ed. Kuhn.*
[c] *Ibid. pag. 721.*

avoit eu de lui élever le premier un autel; & ils adjoûtent que par son chant, il mettoit en mouvement les pierres & les animaux: ce qui n'est qu'une allégorie, dont les anciens nous offrent trois explications toutes différentes, qu'on peut lire dans [d] Solin, dans [e] Maxime de Tyr & dans [f] Paléphate. Plutarque lui donne ici pour maître de Musique Jupiter même.

Quelques-uns, non contents de le faire briller par le talent de la Musique, y joignent encore celui de la Poësie, & font mention de ses vers. De ce nombre sont 1.° Plutarque, dans le passage dont il s'agit à présent; 2.° [g] Tatien, qui le range parmi les écrivains plus anciens qu'Homère; 3.° [h] Philostrate dans la vie du sophiste Hippodrome, où il parle des Hymnes d'Amphion & les associe à celles d'Euripide. Cet Amphion pourroit bien n'estre pas celui de Thêbes. Ce seroit plustost celui de Thespies, dont [i] Athénée cite le second livre touchant le *Museion* de l'Hélicon. Selon Plutarque, en cela d'accord avec les Poëtes, Amphion chantoit des vers, qu'il accompagnoit des sons de sa lyre.

2. *Inventa le jeu de la cithare.* τὴν κιθαρῳδίαν . . . ἐπινοῆσαι.] Voyez sur la figure de la *cithare*, & sur ce qui la distinguoit de la lyre, la description que j'ai donnée de ces deux instruments, dans ma Dissertation sur *la Symphonie de l'ancienne Musique*, imprimée parmi les *Mémoires de Litterature* de cette Académie, *Tom. 4. pag. 116.*

VII. *Ce qu'il prouve par un registre conservé à Sicyone, d'après lequel il nomme les Prêtresses d'Argos, les Poëtes & les Musiciens.* Πιστοῦται δὲ τοῦτο ἐκ τῆς ἀναγραφῆς τῆς ἐν Σικυῶνι ἀποκειμένης, δι' ἧς τάς τε ἱερείας τὰς ἐν Ἄργει, καὶ τοὺς ποιητὰς, καὶ τοὺς μουσικοὺς ὀνομάζει.] Ce registre de Sicyone est encore allégué plus bas *(n.° 54.)* Les Prêtresses d'Argos, dont il est

[d] *Capit. 13.*
[e] *Dissert. 21. p. 218. ed. Cant.*
[f] *Cap. 42.*
[g] *Pag. 136. edit. Oxon.*
[h] *Lib. 2. c. 27. sect. 4. p. 618. edit. Lips.*
[i] *Lib. 14. cap. 6. pag. 629. A. edit. Lugd.*

ici parlé, sont [a] celles de Junon honorée d'un culte particulier dans cette ville-là. Elles y estoient si respectées, sous le nom d'*Héræsides*, ou de *Phalides*, que [b] l'on y comptoit les années par celles de leur Sacerdoce, d'où l'on datoit les événements mémorables. L'Histoire nous a transmis [c] les noms de sept de ces Prêtresses, dont la premiére fut [d] Callithye fille de Piranthe. On inscrivoit ces noms sur certaines Tables publiques, où l'on mettoit aussi ceux des Poëtes & des Musiciens, qui avoient remporté les prix aux jeux Néméens & aux autres célébrez dans l'Argolide. Ce sont ces Tables ou registres publics, que cite ici Héraclide. Mais pourquoi ces registres estoient-ils conservez à Sicyone? Comme cette ville avoit esté de la dépendance d'Argos, dont elle estoit voisine; elle pouvoit en cette qualité avoir gardé quelques-uns de ces vieux titres: outre qu'on y célébroit aussi des jeux Pythiques en l'honneur d'Apollon, lesquels y avoient esté d'abord instituez par Adraste Roi d'Argos, & qui depuis y furent rétablis par Clisthêne Tyran de Sicyone, selon [e] Pindare & son scholiaste.

VIII. *Il adjoûte qu'en ce même temps Linus de l'Isle d'Eubée composa des chants plaintifs.* κατὰ δὲ τὴν αὐτὴν ἡλικίαν καὶ Λῖνον τὸν ἐκ Εὐβοίας θρήνους πεποιηκέναι λέγει.] Ce Linus est le plus ancien des Grecs de ce nom dont il soit parlé. Il estoit de Chalcide ville de l'isle d'Eubée. On est peu d'accord sur sa généalogie. [a] Quelques auteurs le disent fils d'Apollon & de Psamathe, fille de Crotope Roi d'Argos. Mais il ne faut pas confondre le Linus de Chalcide avec celui-ci, dévoré dès son enfance par les chiens de son nourricier, & dont la naissance équivoque & suspecte à son ayeul, coûta la vie à sa propre mère; comme le raconte plus au long le [b] Mythologiste cité

Sur Linus.

[a] *Etymol. magn. in* H.
Syncell. pag. 172. A. *edit. Par.*
[b] *Schol. Thucyd. lib. 2. pag. 100. Schol.* C. *edit. Steph. Græc. Lat.*
Dion. Halic. lib. 1. p. 18. edit. Francof. pag. 131. edit. Lipf.
[c] *Marsham, Chr. Can. Sec. IX.*
Euseb. Chron. ann. 582.
Syncell. ibid.
[d] *Euseb. Chron. ann. 376.*
[e] *Nemeon. Od. 9. v. 2. & 20.*
[a] *Conon, narrat. 19.*
[b] *Idem, ibidem.*

en marge, & que l'on peut consulter sur ce fait. [c] D'autres font naître d'Apollon & de Terpsichore ou d'Euterpe, le Linus dont il s'agit. Il estoit fils d'Uranie & de Mercure (selon [d] Diogene-Laërce) ou d'Amphimare issu de Neptune (selon [d2] Pausanias.) Né de tels parents, il ne pouvoit manquer d'estre grand Poëte & grand Musicien. Il reçut, (selon [e] Censorin) d'Apollon son père, la lyre à trois cordes de lin. Mais pour avoir osé renchérir sur une si belle invention, en substituant à ces cordes de lin des cordes de boyau beaucoup plus harmonieuses, le Dieu irrité lui ôta la vie, comme nous l'apprenons [f] d'Eustathe. [g] D'autres le font tuer par Hercule devenu son disciple (ainsi que Thamyris & Orphée) mais en même temps, toûjours peu docile & peu souffrant; & qui l'assomma d'un coup de lyre. Ce fut à Thêbes, dit-on, que ce meurtre fut commis: ce qui s'ajusteroit beaucoup mieux avec un autre [h] Linus plus récent, Thêbain de nation, & fils d'Isméne. Quoi qu'il en soit, son tombeau estoit honoré dans cette même ville par une fête lugubre, célébrée aussi en d'autres pays, [i] & même en Egypte, sous le nom de *Manéros,* & accompagnée d'un chant lamentable, qui portoit le nom même du défunt, & dont parlent entre autres [k] Hérodote, [l] Pausanias, & peut-estre [m] Homère, sur quoi l'on peut voir la note de Mad.me *Dacier,* & celle de M. l'Abbé *Gédoyn* sur Pausanias. A ce propos, on peut observer avec [n] G. J. *Vossius* & M. [o] *le Clerc,* sur Hésiode, que *Lin* en langue Phénicienne, désigne une *plainte,* un *gémissement.* J'observe de plus que *Hêlin* en Hébreu signifie *murmurer,* & que de là pourroient bien venir les mots Grecs λίνον & αἴλινον pris pour un *chant plaintif.*

Si l'on en croit [p] Pausanias & [q] Origéne, Linus n'a rien

[c] *Schol. Homer. Il. l. 10 v. 435.*
[d] *L. 1. sect. 4. Proœm. ed. Amst.*
[d2]. *Lib. 9. c. 29. p. 766. ed. Kuhn.*
[e] *In fragm. cap. 12.*
[f] *In Il. lib. 18. pag. 1163. lin. 57. edit Rom.*
[g] *Diod. lib. 3. pag. 201. C. edit. Rhodom.*
[h] *Pausan. lib. 9. c. 29. p. 767.*
[i] *Idem, ibidem, pag. 766.*
[k] *Lib. 2. cap. 79.*
[l] *Ibidem, pag. 766.*
[m] *Iliad. lib. 18. vers. 570.*
[n] *De art. poët. nat. cap. 13. art. 3. pag. 78.*
[o] *Pag. 328. edit. Amstel.*
[p] *Ibidem, pagina 767.*
[q] *Cont. Cels. l. 1. p. 14. ed. Cant.*

écrit, ou du moins il ne nous est rien resté de ses écrits. [r] Diogéne-Laërce témoigne au contraire, que Linus composa un Poëme sur la création du monde, sur le cours du soleil & de la lune, sur la naissance des fruits & des animaux; & il en cite le premier vers. [f] Sextus Empiricus le met au nombre de ceux qui ont cultivé la Poësie avant Homère; [t] & Stobée en rapporte quelques vers. [u] Diodore le fait inventeur du rhythme & de la mélodie, ce que confirme [x] Suidas, qui le regarde comme le chef de la Poësie lyrique: sans compter que le même [y] Diodore lui attribue des Mémoires sur les exploits de l'ancien Bacchus & sur d'autres points de la Mythologie Grecque. A l'égard des *chants plaintifs*, dont Plutarque, d'après Héraclide de Pont, le fait ici auteur, je n'en trouve rien chez les anciens. J'y trouve seulement que sa mort a esté l'occasion de plusieurs chants de cette espèce, composez pour honorer sa mémoire.

Voyez ce qu'ont recueilli sur Linus Jaq. Nicol. *Loensis*, dans ses *Epiphyllides* ou *grapillures (liv. 10. chap. 3.* au 5.[e] tom. du *Thes. critic.* de *Gruter,)* & M. *Fabricius*, dans sa *Biblioth. Grecq. tom. 1. pag. 95.*

IX. 1. *Anthès, originaire d'Anthédon en Béotie, fit des Hymnes.* [Ἄνθην τὸν ἐξ Ἀνθηδόνος τῆς Βοιωτίας, ὕμνους.] Anthédon estoit une ville maritime de la Béotie au pied du mont Messape. Il en est parlé dans [a] Homère, dans [b] Pausanias qui nous en apprend quelques particularitez & ailleurs. Quant au Musicien-Poëte Anthès, on n'en sçait que ce qu'en dit ici Plutarque, d'après Héraclide. A moins qu'il ne fût l'Anthès, d'après qui [c] Estienne de Byzance allègue l'étymologie du mot *Halicarnasse:* ou l'Anthès cité par [d] Harpocration, comme ayant écrit sur le sujet d'*Attis*. Il est vrai que dans le passage d'Harpocration, où on lisoit Ἀπολλώνιον ὁ Ἄνθης, *Anthès a* Sur Anthès.

[r] *Lib. 1. sect. 4.*
[f] *Adv. Mathem. lib. 2. cap. 10. edit. Par.*
[t] *Eclog. Phys. cap. 13.*
[u] *Lib. 3. pag. 200.*
[x] *Voc.* Λίνος.
[y] *Ibidem, pag. 201.*
[a] *Iliad. lib. 2. vers. 15. Catal.*
[b] *Lib. 9. cap. 22. pag. 753. edit. Kuhn.*
[c] *Voc.* Halicarnassus.
[d] *Voc.* Ἄττις.

manifesté, Mauſſac, ſur l'autorité de *Caſaubon,* corrige ἀνέλωκε Νεάνθης, *Néanthès a manifeſté;* & ce Néanthès eſt un auteur connu d'ailleurs. A l'égard de l'Anthès, l'un des fondateurs de la ville d'Halicarnaſſe, où il conduiſit une colonie de Trézéniens, ſelon [e] Strabon, & [f] Eſtienne; peut-eſtre pourroit-il avoir quelque choſe de commun avec le Poëte-Muſicien, par ſon antiquité. Quant à l'Anthès fils de Neptune & d'Alcyone fille d'Atlas, (ſelon [g] Pauſanias) & fondateur de la ville d'Anthane ou d'Anthêne en Laconie; ce [h] qu'Eſtienne nous apprend de celui-ci eſt hors de toute vraiſemblance, & n'a pourtant eſté relevé par aucun des interprètes ou des commentateurs de ce Géographe. En effet, qui pourra croire qu'un fils de Neptune & un petit-fils d'Atlas, qui, comme tel, devoit eſtre de la plus haute antiquité, ait eſté tué, comme l'aſſure Eſtienne, par Cleoméne frère de Léonidas, qui vivoit du temps de Darius I. Roi de Perſe; qu'enſuite on l'ait écorché, & qu'on ait écrit ſur ſa peau, qu'*ainſi s'accompliſſoient les Oracles:* car c'eſt préciſément ce que porte le texte d'Eſtienne, où on lit ἔγραφεν ἐν τῷ δέρματι τοὺς χρησμοὺς τηρεῖσθαι. Sur quoi [i] *Meurſius* eſt tombé dans une mépriſe aſſez ſingulière, ayant oublié le dernier mot du paſſage; en ſorte qu'il réſulte de la verſion Latine qu'il en donne, que *ſur la peau d'Anthès on écrivoit des Oracles.* Cette bevuë relevée par [k] *Berkel* commentateur d'Eſtienne n'a pas empêché ce commentateur d'en faire plus d'une, par cette réfléxion. *C'eſt* (dit-il) *un horrible exemple de cruauté dans ce chef des Lacédémoniens; & Pauſanias en rapporte quelques autres:* puis confondant ce premier Cleoméne avec le dernier Roi Lacédémonien de ce nom, il adjoûte qu'*il en fut bien puni, ayant eſté écorché lui-même, puis crucifié par l'ordre de Ptolomée Philopator, comme le dit Plutarque.* Ce ſont trois fautes groſſières en moins de ſix lignes. 1.° Anthès fils de Neptune n'a pû eſtre écorché par Cleoméne I.er contemporain de Darius fils d'Hyſtaſpe. 2.° Ce 1.er Cleoméne n'a pû eſtre puni de cette

[e] *Lib. 14. p. 656.* C. *edit. Par.*
[f] *Ibidem.*
[g] *Ibidem.*
[h] *Voc.* Anthana.
[i] *Miſcell. Lacon. lib. 4. cap. 4.*
[k] *In Stephan. voc.* Anthana.

cruauté trois cens ans après, en la personne de Cleoméne III.e du nom. 3.o Il n'est pas vrai que celui-ci ait esté écorché par l'ordre de Philopator, [1] qui se contenta de faire mettre en croix le cadavre de ce Prince.

2. *Fit des Hymnes.*] Les Hymnes estoient des cantiques consacrez au culte des Dieux & des Héros; & que l'on chantoit dans les sacrifices qui leur estoient offerts, ainsi que dans les autres cérémonies religieuses. On s'y proposoit pour but de célébrer leurs louanges, de se les rendre favorables, de calmer leur colère, lorsqu'on les croyoit irritez, de solliciter leurs graces & leurs bienfaits. Par conséquent, ces Hymnes estoient de différentes espèces, suivant la variété de leurs sujets: & le Rhéteur Ménandre en compte jusqu'à huit, qu'on peut voir chez lui, ou plustost chez le sçavant Ezéch. *Spanheim*, dans sa Préface & dans ses Notes sur Callimaque, où il traite cette matière avec beaucoup d'étenduë & d'érudition. Nous y renvoyons. On y verra que les plus anciens de ces cantiques estoient regardez comme ayant esté dictez par les Dieux mêmes, ou du moins par des hommes véritablement inspirez. On y verra aussi que ces Hymnes prenoient divers surnoms, suivant qu'elles s'adressoient à différentes Divinitez, & selon les circonstances, qui accompagnoient leur chant, & qui pouvoient le diversifier. De plus, on y trouvera les noms des plus anciens Poëtes, qui se sont signalez en ce genre de cantiques; tels qu'Olen, Pamphus, Thamyris, Orphée, Homère, &c. mais parmi lesquels *Spanheim* a obmis le Poëte-Musicien Anthès, dont il est ici question.

X. *Piérius, natif de Piérie, fit des Poëmes sur les Muses.* Sur Piérus.
Πιέριον τὸν ἐκ Πιερίας, τὰ περὶ τὰς μούσας ποιήματα.] Les auteurs qui ont parlé de ce Poëte-Musicien, le nomment tous *Piérus,* à l'exception de Plutarque; & peut-estre faudroit-il corriger en conformité le texte de celui-ci. Il fait ce Poëte natif de *Piérie,* & l'on connoît entr'autres sous cette dénomination un petit pays de Macédoine avec sa ville. C'est de quoi

[1] *Plut. in Cleomen. pag. 1509. lin. 6. edit. Steph. Gr.*

il s'agit en cet endroit. [a] Pausanias nous apprend que ce Piérus estoit Macédonien, qu'il avoit donné son nom à une montagne de Macédoine, & qu'estant venu à Thespies, ville de Béotie, il y avoit établi le culte des neuf Muses sous les mêmes noms qu'on leur donne aujourd'hui; soit qu'il le jugeât ainsi plus convenable (adjoûte Pausanias) soit pour obéir à quelque Oracle, soit qu'il voulût en cela suivre la doctrine des Thraces, plus raffinez en toutes choses que les Macédoniens, & plus soigneux sur-tout du culte divin. D'autres (continuë [b] Pausanias) ont dit que Piérus lui-même eut neuf filles, ausquelles il imposa les noms des neuf Muses, & dont il eut des petits-fils, qui portoient les noms que les Grecs ont attribuez depuis aux enfants des Muses mêmes.

[c] Jean Tzetzès fait Piérus père de Linus, dont je viens de parler (φυτοσπόρος.) Le [d] *Gyraldi* soûtient au contraire que Piérus estoit fils de Linus, & cite pour garant Charax historien Grec, que nous n'avons plus. Si l'on en croit M. *Fabricius* dans sa [e] *Bibliothèque Grecque*, on mettra d'accord ces deux écrivains, en lisant dans le texte de Tzetzès Λίνου φυτόσπορος, l'accent aigu sur l'antépenultiéme, *fils de Linus*, au lieu de Λίνου φυτοσπόρος, l'accent sur la pénultiéme, *père de Linus.* Mais (ce que n'a pas observé ici M. *Fabricius*) comme il est essentiel aux vers politiques, tels que ceux de Tzetzès, composez de quinze syllabes, d'avoir l'accent sur la quatorziéme; il faudroit donc alors transposer les deux derniers mots du vers, & lire φυτόσπορος Λίνου, au lieu de Λίνου φυτοσπόρος. On ne peut guères à moindres frais accorder deux auteurs. Il n'en coûte qu'un accent déplacé, & la transposition de deux mots.

Du reste, si l'on considère l'extrême dévouëment de Piérus aux neuf Muses, son zèle pour l'établissement de leur culte, les talents des Piérides ses filles pour la Poësie & pour la Musique; on ne doutera point qu'il n'ait lui-même excellé dans l'un &

[a] *Lib. 9. cap. 29. pag. 765. ed. Kuhn.*
[b] *Ibidem.*
[c] *Chil. 6. 90.*
[d] *Hist. Poët. Dial. 2. tom. 2. col. 63.* E. *edit. Lugd. Bat.*
[e] *Lib. 1. cap. 26. Sect. 2. tom. 1. pag. 157.*

l'autre

l'autre de ces arts, & que l'histoire fabuleuse de ces Divinitez, ainsi que leurs louanges, n'ayent fait le principal sujet de ses Poëmes; comme nous l'apprend ici Plutarque, toûjours d'après Héraclide de Pont.

Recherches sur la vie & les ouvrages de Philammon.

XI. *Philammon Delphien composa sur la naissance de Latone, de Diane & d'Apollon, des Poësies qui se chantoient, & fut le premier qui établit des Chœurs de Musique dans le Temple de Delphes.*] Il y a dans le Grec Φιλάμμωνα τὸν ἀδελφὸν, *Philammon le frère;* & c'est ainsi qu'on lit dans toutes les éditions. Mais il est visible que c'est une faute, & que l'on doit corriger Φιλάμμωνα τὸν Δελφὸν, *Philammon de Delphes,* comme on le trouve à la fin de la page suivante, Φιλάμμωνά φασι τὸν ἀρχαῖον τὸν Δελφόν. Aussi, nul des interprètes ne s'y est-il trompé; & cette vicieuse leçon ne paroît dans aucun des MSS. que j'ai consultez.

Philammon estoit frère jumeau d'Autolyque, ayeul maternel d'Ulysse, & connu par la subtilité de ses larcins. Ils estoient fils de la Nymphe [a] Khione, que [b] quelques-uns nomment Philonide, & dont le père [c] Déion ou Dédalion, frère de Céyx Roi de Trachine, [d] habitoit aux environs du Parnasse. [e] La beauté de cette Nymphe, s'il en faut croire les Poëtes & les Mythologistes, la fit aimer d'Apollon & de Mercure en un même jour: & de ces amours naquirent au bout de neuf mois Autolyque & Philammon, dont le premier estoit fils de Mercure, & le second l'estoit d'Apollon. [f] Khione fière d'avoir sçu plaire à ces deux Divinitez, osa se préférer à Diane. Elle en fut punie, & périt par les flèches de cette Déesse.

[g] Philammon tenoit de son père le talent de la Poësie & celui de la Musique; faisant valoir l'un & l'autre par l'agrément de sa voix, qu'il accompagnoit des sons de sa lyre. [h] Il eut pour fils

[a] *Hygin. fab. 200.*
[b] *Idem, ibidem.*
Schol. anonym. Hom. Odyss. lib. 19. vers. 432.
[c] *Ovid. metam. lib. 11. vers. 270. 301.*
[d] *Schol. anonym. Hom. ibidem.*
[e] *Ovid. ibidem.*
Hygin. ibidem.
Schol. Hom. ibidem.
[f] *Ovid. ibidem.*
Hygin. ibidem.
[g] *Ovid. ibid. vers. 317.*
[h] *Suidas, voc.* Philammon.

le fameux Thamyris. [i] Tatien range ce Poëte-Musicien parmi les écrivains, qui ont fleuri avant Homère; & le [k] scholiaste d'Apollonius de Rhode assûre, d'après Phérécyde, que ce fut lui, & non pas Orphée, qui accompagna les Argonautes dans leur expédition. [l] Pausanias raconte qu'aux jeux Pythiques, où l'on proposoit des prix pour la Poësie & pour la Musique, le premier qui les remporta fut Chrysothémis fils de Carmânor, le second Philammon, (que le sçavant traducteur François, trompé par la version Latine, fait fils de Chrysothémis) & le troisiéme, Thamyris ou Thamyras: qu'Orphée & Musée qui affectoit d'imiter en tout ce dernier, dédaignérent de s'y mettre sur les rangs; & qu'un autre Musicien nommé Eleuther y mérita le prix par les seules graces de sa voix, & quoiqu'il n'eût chanté que la Poësie d'autrui. Or cette Poësie consistoit en des Hymnes à l'honneur d'Apollon, lesquelles se chantoient au son de la lyre ou de la *cithare.* On peut inférer de ce passage de Pausanias, (observe [m] M. *Fabricius*) que dans ces jeux chaque Poëte chantoit ordinairement ses propres vers, & non ceux des autres. [n] Le même Historien adjoûte, que Philammon passoit pour avoir institué les mystères des Lernéens: mais que la prose & la Poësie employées dans ces mystères, & composées l'une & l'autre en langage Dorien, démentoient une antiquité si reculée, puisqu'avant le retour des Héraclides dans le Péloponnêse, les Argiens n'avoient d'autre dialecte que l'Attique, & qu'au temps de Philammon le nom des Doriens n'estoit pas même connu.

1. Celui-ci composa donc, selon Plutarque, des cantiques, où il célébroit la naissance de Latone, de Diane & d'Apollon. Sur quoi j'observerai qu'*Amyot* dans sa version, omet Latone, soit par oubli, soit que ce nom manquât dans l'exemplaire Grec du traducteur; comme il manquoit apparemment dans celui du [o] *Gyraldi,* qui fait la même omission, en alléguant ce passage de Plutarque.

[i] *Pag. 136 & 139. edit. Oxon.*
[k] *Lib. 1. vers. 23.*
[l] *Lib. 10. c. 7. p. 813. ed. Kuhn.*
[m] *Bibl. Græc. lib. 1. cap. 26. tom. 1. pag. 157.*
[n] *Lib. 2. cap. 37. pag. 198.*
[o] *Tom. 2. col. 65. D. edit. Lugd. Bat.*

2. Celui-ci, en second lieu, attribue à Philammon l'établissement des Choeurs de Musiciens autour du Temple de Delphes; ce qui est certifié par [p] Eusèbe & par [q] le Syncelle. Ces Choeurs, comme l'on sçait, estoient des troupes d'hommes ou de femmes, qui dansoient en chantant les louanges des Dieux au son des instruments de Musique; ce qui faisoit une partie considérable du culte divin.

3. Enfin Plutarque témoigne [r] plus bas, que ce même Philammon avoit composé quelques-uns de ces airs, ou chants appellez *Nomes* (Νόμοι) dont je parlerai [s] incontinent, & employez par Terpandre pour estre jouez aussi sur la *cithare*, dont le son accompagnoit celui de la voix, ou se faisoit quelquefois entendre séparément.

Recherches sur la vie & les ouvrages de Thamyris.

XII. *Thamyris, Thrace de nation, eut la voix la plus sonore & la plus mélodieuse de son temps.* Θάμυρις δὲ, τὸ γένος Θρᾷξ, εὐφωνότερον καὶ ἐμμελέστερον πάντων τῶν τότε ᾖσε.] Thamyris, que [a] Plutarque, ainsi que [a2] d'autres auteurs, appelle ailleurs Thamyras, estoit fils du Poëte-Musicien Philammon, dont je viens de parler, & de la Muse Erato, suivant [b] le scholiaste anonyme d'Homère. [c] Ce scholiaste, dans un autre endroit, lui donne pour mère la Nymphe Arsie, que [c2] quelques-uns nomment Arsione; [d] Suidas, Arsinoë; [e] Apollodore & [f] Pausanias, Argiope, dont [g] Noël *Le Comte* a fait *Agriope*. Thamyris, quoique fils d'un Delphien, naquit selon [h] Suidas, à Brinches, ville des Edoniens peuple de Thrace, ou [i] selon d'autres, à Odryse, ville du même pays; où sa mère Argiope se réfugia pour cacher sa grossesse, sur le refus que fit alors Philammon

[p] *Chron. ann. 733.*
[q] *Pag. 162. D. edit. Par.*
[r] *N.° 36. 2.*
[s] *N.° 19.*
[a] *Contr. Colot. lib. 1. pag. 2006. lin. 26. edit. Steph. Gr.*
[a2] *Suid. in voc.* Thamyris.
[b] *Iliad. lib. 10. vers. 435.*
[c] *Iliad. lib. 2. catal. vers. 102.*
[c2] *Gyrald. t. 2. col. 65.* E. *edit. Lugd. Bat.*
[d] *Ibidem.*
[e] *Lib. 1. cap. 3. §. 3. edit. Gale.*
[f] *Lib. 4. cap. 33. pag. 362. edit. Kuhn.*
[g] *Mythol. lib. 6. cap. 14.*
[h] *Ibidem.*
[i] *Pausan. ibid. Suid. ibid.*

de l'épouser. [k] Homère dans son catalogue des vaisseaux Grecs, en parlant des différents peuples qui montoient ceux de Nestor, & parmi lesquels il compte les habitants de Dorion, dit que ce fut dans cette ville qu'arriva l'avanture de Thamyris avec les Muses, qu'il eut l'arrogance de défier au combat. [l] L'on en sçait les conditions & le succès. S'il estoit vainqueur, les Muses devoient se rendre à discrétion; s'il estoit vaincu, il devoit subir la peine dûë à sa témérité. Ayant eû le malheur de succomber, & livré à toute la vengeance de ces Déesses irritées, il en perdit la vûë, la voix, l'esprit, & même le talent de jouer de sa lyre, qu'il jetta de désespoir, dit-on, dans un fleuve de la Messénie, qui de-là prit le nom de *Balyre,* formé des deux mots Grecs *βάλλειν, (jetter)* & *λύρα (lyre)* comme le remarque [m] Pausanias. On ne nous apprend point qui estoit le juge d'un tel combat. Il y a grande apparence que ce fut de pure lassitude, que le pauvre Thamyris se vit contraint de rendre les armes.

Quoi qu'il en soit, dans la description que [n] Pausanias nous a laissée de ce merveilleux tableau de Polygnote, qui représentoit la descente d'Ulysse aux enfers, & qui faisoit un des ornements du temple de Delphes; cet Historien assûre qu'on y voyoit assis près de Pélias Thamyris ayant les yeux crevez, l'air humilié, la chevelure & la barbe allongée à l'excès, sa lyre jettée negligemment à ses pieds, & dont les deux branches, ainsi que toutes les cordes, estoient cassées. Le même [o] Pausanias nous apprend, que parmi les statuës qui décoroient le mont Hélicon, estoit celle de Thamyris représenté aveugle, & tenant une lyre brisée. Mais cet [p] Historien est persuadé que Thamyris ne devint aveugle que par maladie, & que cette disgrace lui fut commune avec Homère, à cette différence près, que celui-ci n'en fut point découragé, au lieu que celui-là renonça pour le reste de ses jours à la Poësie & à la Musique. [q] Il avoit appris l'une &

[k] *Iliad. lib. 2. vers. 101.*
[l] *Schol. anon. Homer. ib. v. 102.*
[m] *Ibid. pp. 361 & 362.*
[n] *Lib. 10. cap. 30. pag. 873.*
[o] *Lib. 9. cap. 30. pag. 767.*
[p] *Lib. 4. cap. 33. pag. 363.*
[q] *Diodor. lib. 3. pag. 201. C. edit. Rhodom.*

l'autre dans l'école de Linus, dont il avoit esté disciple avec Hercule & Orphée; & s'il en faut croire [r] Suidas, quelques-uns le regardoient comme le huitiéme Poëte épique en remontant avant Homère; d'autres, seulement comme le cinquiéme.

Quant à ses ouvrages, dont il ne nous reste aucun, l'antiquité nous a conservé les noms de plusieurs. Telle estoit une *Cosmogénie* ou création du monde en cinq mille vers, au rapport de [s] Tzetzès, & une Théologie ou Théogonie en trois mille vers selon [t] Suidas. Ces deux Poëmes pourroient bien n'en faire qu'un. Il excella de plus dans la composition des Hymnes; sur quoi [u] Platon le met en parallèle avec Orphée, [x] adjoûtant que l'ame de celui-ci après sa mort avoit passé dans un cygne, & celle de Thamyris dans un rossignol. J'ai déja observé dans la note précédente, qu'il estoit le troisiéme qui eût remporté le prix de Musique & de Poësie aux jeux Pythiques; & ce fut en y chantant une Hymne à l'honneur du Dieu qui y présidoit. Nous ne connoissons le Poëme de Thamyris sur la guerre des Titans contre les Dieux, que par ce qu'en dit ici Plutarque, d'après Héraclide: & [y] Clément Aléxandrin attribuë à ce Musicien-Poëte l'invention de l'Harmonie Dorienne. Du reste, il faut consulter sur l'article de Thamyris, ce que *Bayle* nous en apprend dans son Dictionnaire; & sur-tout ce que M. *Fabricius* a recueilli touchant cette matière dans sa [z] *Bibliothèque Grecque*.

XIII. *Que Dêmodoque de Corcyre, autre Musicien de l'antiquité, en fit autant de la prise de Troye, aussi bien que des noces de Vénus & de Vulcain.* γεγονέναι δὲ καὶ Δημόδοκον Κερκυραῖον παλαιὸν μουσικὸν, ὃν πεποιηκέναι Ἰλίου τε πόρθησιν, καὶ Ἀφροδίτης καὶ Ἡφαίστου γάμον.] Dêmodoque florissoit avant Homère, puisque celui-ci en parle avec éloge en plusieurs endroits de [a] l'Odyssée. Plutarque le fait ici Corcyréen, & 27. de Fevr. 1731. Sur Dêmodoque.

[r] *Ibidem.*
[s] *Chiliad. 7. hist. 108.*
[t] *Ibidem.*
[u] *De legib. lib. 8. pag. 643.* B. *edit. Lugd. Lamar.*
[x] *De Repub. lib. 10. p. 521.* B.
[y] *Strom. l. 1. p. 307.* D. *ed. Par.*
[z] *Tom. 1. pag. 240.*
[a] *Lib. 8. vers. 44. 254. &c. Lib. 13. vers. 28.*

Démétrius de Phalère cité par [b] Isâc Tzetzès, lui donne la même patrie. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est [c] qu'Eustathe, sur l'authorité du même Démétrius, assûre que Dêmodoque estoit Lacédémonien. Peut-être, sans qu'il fût de Corcyre, s'y estoit-il établi, & comme naturalisé. [d] Il fut disciple d'Automède de Mycênes, qui avoit écrit en vers le combat d'Amphitryon contre les Téléboëns, & la querelle de Cythéron & d'Hélicon, qui donnérent leur nom à deux célèbres montagnes de Béotie. Quelques-uns, au rapport du même [e] Eustathe, ont conjecturé que ce pourroit bien estre de ce Poëte-Musicien [f] qu'Homère a voulu parler, lorsqu'il dit qu'Agamemnon, en partant pour le siége de Troye, laissa auprès de Clytemnestre son épouse un excellent chantre, pour veiller à la conduite de cette Princesse.

A recueillir les témoignages des anciens, les principaux ouvrages de Dêmodoque se reduisoient à trois Poëmes, sçavoir les deux dont Plutarque fait ici mention, & celui où ce Poëte chantoit l'adultère de Mars & de Vénus. Quant à ce dernier, [g] Homère le lui attribuë formellement, ainsi que celui de la prise de Troye, & il les lui fait chanter l'un & l'autre chez Alcinoüs Roi des Phéaciens en présence d'Ulysse. A l'égard de celui des noces, Plutarque est le seul qui en ait parlé d'après Héraclide de Pont. Encore, si l'on en veut croire le [h] *Gyraldi*, Plutarque allègue-t-il seulement celui de l'adultère de Mars & de Vénus, & non pas celui des noces : ce qui est pourtant contraire à ce que portent aujourd'hui tous les exemplaires que nous connoissons de cet auteur Grec. Ou l'exemplaire dont se servoit l'Italien estoit différent des nôtres, & c'est à quoi il y a peu d'apparence; ou, ce qui est plus vraisemblable, en citant de mémoire ce passage, il s'est mépris, & a confondu ce que dit Plutarque avec ce que dit Homère.

Quoi qu'il en soit, peut-estre ces deux derniers Poëmes n'en

[b] *In Lycophr. prolegom. pag. 2. lin. 30. edit. Basil.*
[c] *In Odyss. lib. 3. pag. 1466. lin. 56. edit. Rom.*
[d] *Ibid.*
[e] *Ibid. lin. 60.*
[f] *Odyss. liv. 3. v. 267.*
[g] *Odyss. lib. 8. v. 266. 499.*
[h] *De Poët. dial. 2. t. 2. col. 82. D. edit. Lugd. Bat.*

faisoient-ils qu'un seul, où le Poëte, après avoir chanté les noces de Vénus & de Vulcain, décrivoit l'adultère de Mars avec cette Déesse; comme si cette avanture eût suivi de fort près le mariage, & qu'elle pût estre regardée comme un épisode qui sortoit naturellement du fonds même du principal sujet. D'où il est arrivé que les uns ont désigné ce Poëme par l'action qui en faisoit le commencement; & les autres, par celle qui en faisoit la fin. M. [i] *Fabricius* observe que [k] Ptolomée Hephestion, cité par Photius, assure qu'Ulysse disputant le prix dans des jeux célébrez en Tyrrhénie, y chanta au son de la flûte le Poëme de Dêmodoque sur la prise de Troye, & fut declaré vainqueur. Il remarque de plus que ce même Poëte devint aveugle, selon [l] Ovide; ce qu'il eut de commun avec Homère & avec Thamyris, dont j'ai parlé plus haut. Sur quoi j'observerai que le sçavant Bibliothécaire devoit sur ce fait citer préférablement à Ovide, le témoignage d'Homère lui-même, [m] qui le dit formellement.

XIV. *Et que Phêmius d'Ithaque chanta le retour des Grecs, qui revinrent de ce fameux siége avec Agamemnon.* Ἀλλὰ μὴν καὶ Φήμιον Ἰθακήσιον, νόστον τῶν ἀπὸ Τροίας μετ' Ἀγαμέμνονος ἀνακομισθέντων ποιῆσαι.] Phêmius est fort célébré dans [a] l'Odyssée d'Homère. Il y est parlé de luy en trois endroits, & il y passe pour un chantre inspiré des Dieux mêmes. C'est lui qui par le chant de ses Poësies mises en Musique, & accompagnées des sons de sa lyre, égaye ces festins, où les poursuivants de Pénélope employent les journées entiéres. [b] Eustathe pousse encore plus loin l'éloge de Phêmius, dont il fait un Philosophe. Mais c'est un titre que l'on prodiguoit assez volontiers dans ces anciens temps, aux Poëtes & aux Musiciens qui excelloient dans leur art. [c] Le même scholiaste le dit frère de Dêmodoque

Sur Phêmius.

[i] *Biblioth. Græc. lib. 1. cap. 5. Sect. 8. to. 1. pag. 29.*
[k] *Lib. 7. p. 335. edit. Th. Gale. in-8.°*
[l] *In Ibin, v. 274.*
[m] *Ibid. v. 64.*

[a] *Lib. 1. v. 154. lib. 17. v. 263. lib. 22. v. 331.*
[b] *In Odyss. lib. 1. pag. 1404. lin. 15. edit. Rom.*
[c] *Ibid. lib. 3. pag. 1466. lin. 61.*

(sur la foi de Timolaüs) adjoûtant qu'il accompagna Pénélope à Ithaque, lorsqu'elle vint y épouser Ulysse; & qu'il estoit auprès de cette Princesse en la même qualité que son frère Dêmodoque auprès de Clytemnestre. [d] L'auteur de la vie d'Homère attribuée à Herodote, assure que Phêmius s'établit à Smyrne; qu'il y enseigna la Grammaire & la Musique à la jeunesse, & qu'il y épousa Critheïde, qui d'un commerce illégitime avoit eû pour fils Homère même, à l'éducation duquel ce beau-père donna ses soins, après l'avoir adopté. L'Historien Ephore cité par [e] Plutarque (dans le petit ouvrage qu'on lui attribuë sur la vie & la Poësie d'Homère) dit la même chose, à quelques circonstances près.

Selon le prétendu [f] Herodote, Phêmius n'épousa Critheïde qu'après le malheur de cette fille & la naissance d'Homère. Il conçut d'elle si bonne opinion, la voyant dans son voisinage uniquement occupée du soin de gagner sa vie à filer des laines; qu'il la prit chez lui, pour l'employer à filer celles, dont ses écoliers avoient coûtume de payer ses leçons; & charmé de la sage conduite de cette fille, il en fit sa femme. Suivant [g] Ephore, Critheïde fut confiée par son père mourant à un tuteur qui estoit son oncle; & celui-ci, après avoir abusé de sa pupille, crut que pour cacher le deshonneur de l'un & de l'autre, il ne pouvoit la marier trop promptement, & lui fit épouser Phêmius.

XV. *Héraclide observe de plus, que le stile de tous ces Poëmes n'estoit pas une prose dégagée de toute mesure poëtique.* οὐ λελυμένην δ' εἶναι τὴν τῶν προειρημένων τῶν ποιημάτων λέξιν καὶ μέτρον οὐκ ἔχουσαν.] Les Grecs, non plus que les Romains, ne connoissoient nullement ces Poëmes en prose, dont quelques modernes ont voulu depuis peu enrichir notre langue. Toute Poësie chez eux, estoit un assemblage de vers, assujettis à une certaine mesure. Elle consistoit dans le nombre des syllabes; & dans leur quantité, qui les rendoit brèves ou longues.

[d] *Pag. 19. edit. Steph. Gr.*
[e] *Pag. 40. ed. Steph. Gr. Opusc.*
[f] *Ibid.*
[g] *Ibid.*

Quoique

Quoique cette mesure, sur-tout chez les Grecs, fût susceptible de beaucoup de variétez, & qu'on s'y permît une infinité de licences; elle ne laissoit pourtant pas de se faire sentir distinctement dans les différentes sortes de vers, qui par là devenoient propres à estre mis en Musique; & c'est à quoi la prose ne pouvoit prétendre. Mais dans les siècles de la barbarie, & de la décadence des Lettres, cette prose rimée ou non, ayant usurpé la place de la véritable Poësie, pour former des cantiques d'Eglise de plus d'une espèce; elle s'est aussi associée enfin la Musique, d'où il a résulté une sorte de composé bizarre, dans lequel le rhythme ou la cadence est souvent très peu d'accord avec la quantité des syllabes : & tels sont la pluspart de nos Motets & de nos autres Musiques ecclésiastiques par rapport au Latin. En seroit-il de même de la Musique Grecque d'aujourd'hui?

XVI. 1. *Mais qu'il estoit semblable à celui de Stésichore & d'autres Poëtes anciens.* Ἀλλὰ καθάπερ Στησιχόρου τε καὶ τῶν ἀρχαίων μελοποιῶν.] Quand Plutarque dit ici, d'après Héraclide, que le stile de tous les Poëmes alléguez plus haut estoit semblable à celui de Stésichore; il fait assez entendre que ces Poëmes estoient écrits dans le genre lyrique, qui admettoit, comme l'on sçait, plusieurs sortes de vers. Cela n'empêche pas que les autres genres, tels que l'epique, l'élégiaque, &c. ne fournîssent aussi des Poësies *chantantes* (comme on le verra plus bas,) lesquelles estant accompagnées aussi du son de la lyre, pouvoient à cet égard estre mises au nombre des Poësies lyriques.

2. Quant à Stésichore, dont il est ici parlé; il tient un rang honorable parmi les Poëtes de cette espèce. Né dans la [a] XXXVII.me Olympiade avant le Poëte [b] Simonide qui fait mention de lui, il doit passer pour l'un des plus anciens. Quelques-uns le font fils d'Hésiode, & de ce nombre est [c] Suidas. Car pour Philochore & Aristote, alléguez à tout hazard par [d] M. *Fabricius* en preuve de cette filiation, dont d'autres ne

Recherches sur la vie & les ouvrages de Stésichore.

[a] *Suid. voc.* Stesichorus.
[b] *Athen. lib. 4. cap. 21. pag. 172.* E. *edit. Lugd.*
[c] *Ibidem.*
[d] *Biblioth. Græc. lib. 2. cap. 15. art. 57. tom. 1. pag. 596.*

conviennent pas ; je compte pour rien ces citations vagues, & qui ne peuvent se vérifier. Quoi qu'il en soit, Stésichore naquit à Himère ville de Sicile, & selon le calcul de [e] *Dodwel*, il pouvoit avoir douze ans lorsqu'Homère mourut. On l'appelloit d'abord [f] Tisias. Mais le changement qu'il introduisit dans les Choeurs de Musique & de danse, lui valut le surnom de *Stésichore*. Avant lui [g] ces Choeurs en dansant & en chantant, tournoient autour de l'autel & de la statuë du Dieu, prenant leur marche par la droite (ce qui s'appelloit *Strophe*) & revenant par la gauche à l'endroit d'où ils estoient partis (ce qu'on nommoit *Antistrophe*) pour en repartir sur le champ sans s'y arrêter, & pour commencer un second tour. Mais Stésichore termina chacune de ces révolutions par une pause assez longue, pendant laquelle le Chœur, tourné vers la statuë du Dieu, chantoit un troisième couplet du cantique ou de l'Ode, appellé *Epode* ; ce qu'il faisoit quelquefois de bout, quelquefois assis, [h] n'employant dans l'Epode ni *anapeste*, ni *trochée* ; & c'est précisément cette pause, ou *station* du *Chœur*, que désigne le mot *Stésichore*. Ce Poëte, selon Plutarque, (ainsi qu'on le verra [i] plus bas) fut grand imitateur d'Olympe, dont il emprunta le *Nome* ἁρμάτιος ou *du char*. Il fit usage du rhythme dactylique, & on lui attribuë quelque innovation dans l'art rhythmique.

Stésichore estoit contemporain de Phalaris Tyran d'Agrigente, & [k] l'on assûre qu'ayant raconté à ses compatriotes la fable du cheval, qui pour se vanger d'une injure légére qu'il avoit reçuë du cerf, se laissa mettre un frein ; il les empêcha de se soumettre à ce Prince, dont il encourut la disgrace : mais dans la suite ils se reconciliérent. Parmi les lettres attribuées à celui-ci, on en trouve plusieurs écrites à Stésichore, ou sur son compte, & qui contiennent quelques particularitez de sa vie, que le véritable auteur de ces lettres, (lequel est certainement ancien) pouvoit avoir récueillies d'auteurs encore plus anciens que lui,

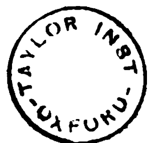
[e] *De ætat. Phalarid. pag. 59.*
[f] *Suid. ibid.*
[g] *Mar. Victorin. l. 1. col. 2501. edit. Putsch. Gram. ant. Lat.*
[h] *Aristot. Poët. cap. 12.*
[i] *N.° 47.*
N.° 86.
[k] *Aristot. Rhet. lib. 2. cap. 21. pag. 140. edit. Lond.*

& que nous n'avons plus. Dès quatorze lettres de Phalaris concernant Stésichore, les unes sont remplies de témoignages d'estime & de bienveillance; les autres, de reproches & de menaces; celles-ci laissent appercevoir dans le Tyran beaucoup de disposition à user de clémence envers le Poëte, malgré les sujets qu'il prétendoit avoir de s'en plaindre; celles-là font foi d'une extrême considération pour Stésichore, même après sa mort.

Elle arriva à Catane dans la LVI.me Olympiade, selon [l] Suidas, & même plustard, s'il est vrai qu'il soit mort à l'âge de 85. ans, comme l'assure [m] Lucien. Les Himéréens lui érigérent dans sa vieillesse une statuë, où il paroissoit courbé, un livre à la main; [n] Cicéron en parle comme d'un chef-d'œuvre de l'art. On voit [o] son portrait gravé d'après l'antique, & qui le représente dans sa jeunesse. [p] On disoit qu'à son tombeau tout estoit au nombre de huit, sçavoir huit colonnes, huit dégrez, huit angles, &c. & de là vient qu'au jeu des osselets, la face marquée de ce nombre s'appelloit *Stésichore.*

A l'égard de ses Poësies écrites dans le dialecte Dorique, & sur le caractère desquelles on peut consulter [q] Quintilien; elles composoient (selon [r] Suidas) vingt-six Livres, dont il ne nous reste que quelques fragments. Le sçavant & laborieux [s] M. *Fabricius,* qui m'a fourni ou indiqué la meilleure partie de tout ce détail, a recueilli de tous côtez ce qu'il a pû rencontrer sur les titres de ces Poësies. On peut les voir chez lui. On met au nombre des Poëmes de Stésichore [t] une invective contre Hélène; & l'on dit qu'en punition il devint aveugle; mais qu'ayant depuis chanté la palinodie, il recouvra la vuë. [u] On

[l] *Ibidem.*
[m] *In Macrob. tom. 2. pag. 476. edit. Amst.*
[n] *In Verr. orat. 2. sect. 35.*
[o] *Antiq. Græc. Gronov. tom. 2. Tab. 38.*
[p] *Pollux, lib. 9. c. 7. sect. 100.*
[q] *Instit. lib. 10. cap. 1. p. 895. edit. Burm.*
[r] *Ibidem.*
[s] *Bibliot. Græc. ibid.*
[t] *Lucian. ver. hist. lib. 2. p. 673. tom. 1.*
Plat. in Phæd. pag. 443. edit. Lugd. Læmar.
Isocr. in Helen. pag. 218. edit. Steph. Græc. Lat.
[u] *Dio Chrysost. orat. 2. de regn. pag. 25. B. edit. Par.*



lui donne encore un Poëme épique sous le titre du *sac de Troye*; & l'on prétend qu'Aléxandre en estimoit l'auteur, le regardant comme un bon imitateur d'Homère. Le Grammairien [x] Diomède fait Stésichore inventeur d'une sorte de *mètre* ou vers nommé *Angélique*, & qui par le caractère & l'arrangement de ses pieds, imitoit la diligence d'un messager, ou courier qui porte des nouvelles. Le Grammairien Latin en donne pour exemple ce vers;

Optima Calliope miranda poëmatibus.

[y] Athénée & [z] Eustathe font mention d'un Poëme de Stésichore, sur la triste avanture de la jeune Calycé. Eprise de trop d'amour pour l'indifférent Evathlus, qui refusoit de l'épouser, & qu'elle n'aimoit qu'en vuë du mariage; cette fille, après les voeux les plus ardents & les plus inutiles, pour se rendre Vénus favorable; de desespoir, se précipita du haut du rocher de Leucade: dernière ressource alors des amants infortunez.

XVII. *Qui après avoir composé des vers, y ajustoient la Musique.* οἱ ποιοῦντες ἔπη, τούτοις μέλη περιετίθεσαν.] Cette liaison intime de la Musique & de la Poësie, chez les anciens Grecs, estoit duë principalement au rhythme ou à la cadence, qui estoit commune à l'une & à l'autre. C'est-à-dire que la Poësie seulement prononcée faisoit sentir précisément la même cadence que lorsqu'on la chantoit après l'avoir mise en Musique. Celle-ci ne faisoit donc qu'adjoûter à celle-là des sons convenables à l'expression des vers, & comme le Poëte connoissoit mieux que tout autre, quelle estoit la force de cette expression, sur-tout dans une Poësie dont il estoit l'auteur, personne n'estoit plus capable que lui d'y joindre les sons les plus propres & les plus énergiques. De là vient qu'alors toute Poësie n'estoit faite que pour estre chantée; ce qui doit s'entendre, non-seulement de la Poësie lyrique, mais encore de l'épique, de l'élégiaque, &c. Ainsi, tout Poëte estoit nécessairement Musicien, c'est-à-dire

[x] *Lib. 3. col. 512. edit. Putsch.*
[y] *L. 14. c. 3. p. 619.* E. *ed. Lugd.*
[z] *In Iliad. 21. pag. 1236. l. 61. edit. Rom.*

compositeur de Musique; mais il ne s'ensuit nullement de là, que tout Musicien habile pour l'exécution, fût Poëte.

Il n'en est pas de même parmi nous. Toute Poësie ne comporte pas la Musique. La versification qui paroît la plus lyrique n'obéit pas toûjours à la mélodie. La cadence musicale estropie souvent celle des vers, laquelle ne consiste plus que dans une prononciation régulière des mots, qui fasse sentir les brèves & les longues où elles se rencontrent fortuitement; la structure du vers ne mettant dans ces syllabes aucun arrangement uniforme, comme l'y mettoient les anciens. En un mot, ces deux talents, qui font le Poëte & le Musicien, se trouvent aujourd'hui si rarement réunis, que dans ces magnifiques spectacles, à la perfection desquels ces deux arts semblent concourir à l'envi, mais souvent avec très-peu de succès; le Poëte accuse de cette disgrace la mauvaise Musique, & le Musicien s'en prend à la mauvaise Poësie. J'observerai de plus, que les Poëtes Grecs, non-seulement mettoient en Musique leurs propres ouvrages, mais encore ceux d'autrui, comme Plutarque l'assûre ici de Terpandre (dont je vais parler incontinent) qui notoit sur les Poësies d'Homère, des chants conformes aux airs qu'il avoit composez pour la *cithare*.

Recherches sur la vie & les ouvrages de Terpandre.

XVIII. *Il assure que Terpandre compositeur, &c.* ἐ γὰρ τὸν Τέρπανδρον ἔφη κιθαρῳδικῶν ποιητὴν, &c.] Les auteurs ne sont point d'accord entr'eux sur la patrie de Terpandre; les uns le faisant Lesbien, les autres Béotien. Suivant les premiers, du nombre desquels sont [a] Estienne de Byzance & [b] Plutarque même, il estoit d'Antisse ville de Lesbos. Mais qu'on l'ait cru né à Méthymne dans cette même isle, comme l'assûre M. [c] *Fabricius;* c'est de quoi celui-ci ne produit aucun garant. [d] Tzetzès est un de ceux qui l'ont écrit. Suivant les seconds, parmi lesquels se trouve [e] Suidas, Terpandre estoit originaire d'Arne ou de Cume, villes de Béotie. Mais ce qui pourroit décider la

[a] *Voc.* Antissa.
[b] *N.° 197.*
[c] *Biblioth. Græc. tom. 1. p. 234. lib. 1. cap. 34. sect. 4.*
[d] *Chil. 1. hist. 16.*
[e] *Voc.* Terpander.

question, c'est la [f] Chronique de Paros, qui le dit Lesbien & fils de Derdénée. Quelques-uns (selon [g] Suidas) l'ont fait descendre d'Hésiode ou d'Homère.

Les sentiments ne sont pas moins partagez sur le temps où il a vêcu. L'opinion sur ce point la plus communément reçuë, est celle [h] d'Eusèbe, qui le place dans la XXXIII.me Olympiade; ce qui est confirmé par la [i] Chronique de Paros, & ce que semble autoriser le témoignage de Phanias cité par [k] Clément Aléxandrin, & suivant lequel Terpandre est postérieur aux deux Poëtes Archiloque & Leschès. Mais d'autres écrivains le disent beaucoup plus ancien. Ceux qui font remonter le plus haut cette ancienneté, comme [l] Hellanique, la poussent jusqu'à le faire contemporain de Midas & d'Homère même; temps, comme l'on voit, antérieur aux Olympiades. Ils assûrent aussi que ce dernier Poëte fit l'Epitaphe de Midas, rapportée par [m] Platon dans son Phédre, & que le prétendu [n] Hérodote nous donne comme l'ouvrage de ce même Poëte, quoique d'autres, & tel est [o] Diogéne-Laërce, l'attribuassent à Cléobule. Mais, comme le remarque fort bien M. [p] *Fabricius*, outre l'ancien Midas, il y en a un autre plus moderne, mort dans la XX.me Olympiade, selon Eusèbe. S'il en faut croire [q] Elien & [r] Plutarque dans ce Dialogue, Terpandre estoit plus ancien qu'Archiloque & que Thalès ou Thalêtas de Crête. Jerôme de Rhode (dans son livre *des joueurs de cithare* cité par [s] Athénée) le fait fleurir du temps de Lycurgue & de Thalès le Philosophe; & [t] Clément Aléxandrin adjoûte que Terpandre mit en vers les loix du premier. Mais ce qu'il y a de singulier dans cette variété de sentiments sur le véritable siècle de Terpandre, c'est que le même Hellanique cité plus haut d'après

[f] *Marm. Oxon. Epoch. 35. pag. 166.*
[g] *Ibidem.*
[h] *Chron. pag. 122. edit. Amst.*
[i] *Ibidem.*
[k] *Strom. l. 1. p. 333.* A. *ed. Par.*
[l] *Ibidem.*
[m] *Pag. 352.* C. *edit. Lugd. Lemar.*
[n] *In vit. Hom. pag. 23. edit. Steph. Græc.*
[o] *Lib. 1. S. 89. p. 55. ed. Amst.*
[p] *Ibidem.*
[q] *Var. hist. lib. 12. cap. 50.*
[r] *N.° 27. n.° 51. 1. n.° 54.*
[s] *Lib. 14. cap. 4. pag. 635.* E. *edit. Lugd.*
[t] *Strom. lib. 1. pag. 308.* C.

Clément Aléxandrin pour justifier la grande ancienneté de ce Poëte, en parle sur un autre ton dans [u] Athénée, ou il le soûtient plus jeune que Lycurgue & que Thalès, sur ce fondement, que ce Poëte-Musicien fut le premier qui remporta le prix aux jeux Carniens, instituez à Lacédémone seulement dans la XXVI.me Olympiade: d'où Athénée conclut, que Terpandre estoit seulement plus ancien qu'Anacréon: ce qui, comme l'on voit, le ramène vers un temps bien postérieur à celui de Midas & d'Homère.

Outre cette victoire remportée aux jeux Carniens, & qui fit honneur à la grande habileté de Terpandre dans la Poësie musicale; il signala encore ce même art en d'autres occasions des plus importantes. On a fort parlé de la sédition qu'il sçut calmer à Lacédémone par ses chants mélodieux accompagnez des sons de la *cithare;* & M. [x] *Fabricius* donne un long dénombrement des auteurs qui ont fait mention de cet événement, parmi lesquels [y] Plutarque n'est pas oublié. [z] Celui-ci, pour preuve que Terpandre excella dans l'art de jouer de la *cithare,* assure que ce Poëte-Musicien remporta quatre fois de suite le prix aux jeux Pythiques. Il composa donc pour cet instrument plusieurs airs, dont je parlerai [aa] plus bas: mais il ne s'en tint point là, & il travailla aussi en ce genre pour les joueurs de flûte. C'est [bb] Pollux qui rapporte ce dernier fait d'après quelques auteurs, mais seulement pour le réfuter. Cependant [cc] la Chronique de Paros le met hors de doute, puisqu'il y est dit que *Terpandre enseigna des airs de lyre ou de cithare & des airs de flûte, & qu'il les exécuta lui-même sur ce dernier instrument en concert avec d'autres joueurs de flûte.* ΤΟΥΣ ΝΟΜΟΥΣ ΤΟΥΣ ΛΥΡΑΣ ΚΑΙ ΑΥΛΩΝ ΕΔΙΔΑΞΕΝ, ΟΥΣ ΚΑΙ ΑΥΛΗΤΑΙΣ ΣΥΝΗΥΛΗΣΕ. Sur quoi je ne puis me dispenser d'observer, que M [dd] *Fabricius* a pris ici le change, renvoyant à l'autorité de cette Chronique & à [ee] *Paulmier de Grentemesnil* qui la cite,

[u] *Ibid.* E. F.
[x] *Ibid. pag.* 235.
[y] *N.°* 262.
[z] *N.°* 26.
[aa] *N.°* 24. 1.
[bb] *Lib.* 4. *cap.* 9. *sect.* 65. *pag.* 384. *edit. Amst.*
[cc] *Ibidem.*
[dd] *Ibidem.*
[ee] *Exercit. ad Auct. Gr. p.* 700.

comme à une preuve authentique de la fausseté du sentiment, qui attribuë à Terpandre des compositions d'airs pour la flûte; au lieu qu'elle dit, comme l'on voit, tout le contraire, & que *Paulmier* ne l'allègue que pour combattre l'opinion de Pollux.

Quant aux changements, ou aux additions faites par Terpandre à la lyre ou *cithare* pour la perfectionner, la pluspart des anciens s'accordent entr'eux sur ce fait, qu'il la monta de sept cordes le premier, au lieu de trois ou de quatre qu'elle avoit seulement, lorsqu'il se mit à la cultiver. C'est lui-même qui en rend témoignage dans ces deux vers, que lui attribuent [ff] Euclide & [gg] Strabon:

> Ἡμεῖς τοι τετράγηρυν ἀποστέρξαντες ἀοιδὴν,
> Ἑπτατόνῳ φόρμιγγι νέους κελαδήσομεν ὕμνους.

C'est-à-dire: *Pour nous, prenant désormais en aversion un chant qui ne roule que sur quatre sons, nous chanterons de nouvelles Hymnes sur la lyre à sept cordes.* Il est ici parlé, comme l'on voit, d'une lyre à quatre cordes, au lieu que [hh] Plutarque semble assurer que la lyre de Terpandre n'en avoit que trois. Mais ce passage a trompé les interprètes, & entr'autres M. [ii] *Fabricius.* En effet, lorsque Plutarque, à propos de la grande simplicité de la Musique pratiquée par Olympe & par Terpandre, s'explique en ces termes, τρίχορδα γὰρ ὄντα καὶ ἁπλᾶ, il n'est point question-là d'instruments. Il ne s'agit que de Poësies *chantantes* ou d'airs (ποιήματα) qui ne rouloient que sur trois cordes, quoique la *cithare* sur laquelle on les jouoit, pût actuellement en avoir sept. A s'en tenir au témoignage des deux vers que je viens de citer, Terpandre adjoûta trois cordes à la lyre qui n'en avoit que quatre; ce qui forma le double *tétracorde* conjoint ou l'*heptacorde*. [kk] Suidas dit seulement que ce Poëte rendit la lyre *heptacorde* ou à sept cordes, sans expliquer de combien de cordes il l'enrichit, & [ll] Boëce n'en dit pas davantage. [mm] Nicomaque

[ff] *Introd. harm. pag. 19. edit. Meibom.*
[gg] *Lib. 13. pag. 618.* C.
[hh] *N.° 127.*
[ii] *Ibidem.*
[kk] *Ibidem.*
[ll] *De Music. lib. 1. c. 20. pag. 1384. edit. Basil.*
[mm] *Lib. 2. p. 29. edit. Meibom.*

le Gérasénien,

le Gérasénien, dans son *Manuel harmonique*, ne fait point Terpandre inventeur de l'*heptacorde;* mais il raconte que la lyre à sept cordes formée de l'écaille d'une tortuë par Mercure même qui en fit présent à Orphée, fut jettée dans la mer après le meurtre de celui-ci; qu'elle fut poussée sur la côte de Lesbos, où des pêcheurs la trouvérent & la portérent à Terpandre; que ce Poëte, après l'avoir encore perfectionnée dans son voyage d'Egypte, la fit voir aux Prêtres de ce pays-là, & s'en dit le premier inventeur.

[nn] Plutarque, dans son livre *des loix de Lacédémone,* rapporte que Terpandre fut condamné à l'amende par les Ephores, pour avoir augmenté d'une seule corde le nombre de celles qui composoient la lyre ordinaire; & que la sienne fut penduë à un clou. D'où il s'ensuivroit que la lyre de ce temps-là estoit déja montée de six cordes. Cette sévérité des Lacédémoniens envers un homme à la Poësie musicale duquel ils avoient des obligations si essentielles, comme on l'a vû plus haut, paroît très-peu vraisemblable. Peut-estre fut-il accusé d'innovation en ce genre, & mis en justice par les Ephores, Magistrats peu indulgents & qui n'épargnoient personne. Mais il y a grande apparence que son affaire ayant esté portée devant le peuple, il fut renvoyé absous. C'est ce que semble insinuer [oo] la Chronique de Paros en ces termes, au sujet de Terpandre: ΚΑΙ ΤΗΝ ΕΜΠΡΟΣΘΕ ΔΗΜΟΥ ΔΙΚΗΝ ΜΕΤΕΣΤΗΣΕΝ: car c'est ainsi qu'on doit avec [pp] *Lydiat* corriger ce passage, sur la restitution duquel, ni [qq] *Selden*, ni [rr] *Paulmier* n'ont pas esté heureux en conjectures. Les Lacédémoniens qui l'avoient appellé chez eux par l'ordre de l'Oracle, conservérent toûjours pour lui tant d'estime, que l'éloge le plus flatteur qu'ils pussent donner à un excellent Musicien, consistoit à le qualifier de [ss] *second chantre de Lesbos*, μετὰ Λέσβιον ᾠδόν. [tt] Boëce nous apprend aussi que la Musique de Terpandre avoit la vertu de

[nn] *Pag. 424. lin. 8. edit. Steph. Græc. Opusc.*
[oo] *Ibidem.*
[pp] *Ibid. p. 44. edit. Oxon.*
[qq] *Ibid. pag. 197. & 198.*
[rr] *Ibid. pag. 701.*
[ss] *Zenob. cent. 5. prov. 9.*
Plut. de ser. num. vind. p. 989. lin. antep.
[tt] *Ibid. pag. 1372.*

guérir diverſes maladies, & que les Leſbiens ſes compatriotes, ainſi que les Ioniens, en avoient ſouvent éprouvé l'efficace.

Sur les *Nomes*.

XIX. *Compoſiteur de* Nomes *ou d'airs qui ſe jouoient ſur la cithare.*] Il y a dans le Grec κιθαρῳδικῶν ποιητὴν ὄντα νόμων. Ce terme Νόμος qui dans le propre ſignifie *une loi,* ſe prend dans le figuré pour ce que nous appellons en François *un air* à chanter ou à jouer ſur les inſtruments. Il y avoit de ces *Nomes* ou airs pour la *cithare;* il y en avoit pour la flûte. Mais d'où leur venoit ce nom? [a] Plutarque nous l'apprend plus bas en ces termes: *On les nommoit ainſi,* dit-il, *parce qu'ils avoient tous différentes ſortes de tons qui leur eſtoient affectez, & qu'on les regardoit comme des modèles ou des règles invariables dont on ne devoit point s'écarter. Auſſi* (continuë-t-il) *les Muſiciens avoient-ils grand ſoin de conſerver à chacun de ces anciens airs le ton qui lui eſtoit propre.* [b] Suidas en donne à peu-près la même idée, en diſant que *le Nome pour la* cithare *eſt une ſorte de mélodie, dont l'harmonie & le rhythme ſont réglez & déterminez:* Νόμος ὁ κιθαρῳδικὸς τρόπος τῆς μελῳδίας ἁρμονίαν ἔχων τακτὴν καὶ ῥυθμὸν ὡρισμένον. [c] Ariſtote, dans ſes problêmes, allègue une raiſon différente, qui a, ſelon lui, occaſionné cette dénomination. *Pourquoi* (demande-t-il) *appelle-t-on* loix *les airs qui ſe chantent? Ne ſeroit-ce point,* répond-il, *parce qu'avant l'invention des lettres, ou de l'écriture, on mettoit les loix en Muſique, & de crainte de les oublier, on les chantoit, comme font encore aujourd'hui les Agathyrſes? D'où il eſt arrivé que les premiers airs, quoique d'un autre genre, qui dans la ſuite ont ſuccedé à ceux-là, en ont retenu le nom.* Διὰ τί νόμοι καλοῦνται οὓς ᾄδουσι; ἢ ὅτι πρὶν ἐπίστασθαι γράμματα, ᾖδον τοὺς νόμους, ὅπως μὴ ἐπιλάθωνται, ὥσπερ ἐν Ἀγαθύρσοις ἔτι εἰώθασιν; καὶ τῶν ὑστέρων ᾠδῶν τὰς πρώτας τὸ αὐτὸ ἐκάλεσαν, ὥσπερ τὰς πρώτας. D'où il paroît que ce nom eſtoit particulièrement affecté aux airs les plus anciens.

[d] *Saumaiſe,* ſur Capitolin, a fait une remarque fort étenduë

[a] *N.° 38.*
[b] *Voc.* Νόμος. *art. 2.*
[c] *Sect. 19. probl. 28.*
[d] *Anton. P. p. 263. ed. Lugd. Bat.*

au sujet de ces *Nomes* ou chants, dont [e] Eusèbe assure que Mésomède estoit compositeur. Sur quoi un sçavant du premier ordre (*vir summus*, dit *Saumaise*, qui entend par là Joseph *Scaliger*) observe que dans ce passage d'Eusèbe κιθαρῳδικῶν νόμων ποιητὴν ne signifie point un Poëte lyrique, mais seulement un compositeur d'airs de Musique. *Saumaise* est fort fâché (dit-il) qu'une pareille méprise ait échappé à un si grand homme; & il entasse passages sur passages pour prouver que Νόμος estoit une Poësie mise en Musique, chantée, & accompagnée de la *cithare*, ou de la flûte; & il a raison sur ce point, parce qu'alors tous les Poëtes estoient Musiciens. Ce qui n'empêche pas, qu'à la rigueur, il ne pût y avoir des Musiciens, qui, sans estre Poëtes, composoient des airs seulement pour estre jouez sur les instruments. Sans compter que souvent, comme je l'ai remarqué [e2] ailleurs, les Poëtes mêmes notoient une Musique de leur façon sur les Poësies d'autrui; auquel cas ils pouvoient, par rapport à ces sortes de *Nomes*, appliquez à des pièces étrangères, ne passer que pour de simples Musiciens. Et c'est uniquement à cet égard, qu'on pourroit justifier en quelque sorte la décision de *Scaliger*.

Ces *Nomes* estoient des cantiques en l'honneur des Dieux, & [f] Pollux les met au nombre des différentes Musiques destinées au culte divin. Ils empruntoient leurs dénominations particulières de plusieurs circonstances, comme je le dirai [g] plus bas; & ils devoient avoir une étendue considérable, puisque le même [h] Pollux leur donne jusqu'à sept parties, qui avoient chacune leur nom indiqué par cet auteur, & qui devoient, selon lui, leur premier établissement à Terpandre. Voici ces noms : ἐπαρχεῖα, μέταρχα, κατάτροπα, μετακατάτροπα, ὀμφαλὸς, σφραγὶς, ἐπίλογος. Il y en a huit dans le texte de Pollux. Mais au lieu du premier qui est ἔπαρχα, *Jungerman* conjecture avec beaucoup de vraisemblance qu'il faut lire ἑπτὰ ou ἕπταχα *sept*, en sorte que le passage corrigé de cette façon

[e] *Chron. pag. 168.*
[e2] *N.° 17. & 20. 1.*
[f] *Lib. 4. cap. 9. sect. 65. pag. 384. edit. Amst.*
[g] *N.° 23. 1. &c.*
[h] *Ibid. pag. 386.*

peut eſtre ainſi rendu : *Les parties du* Nome *ou cantique pour la* citharc, *ſuivant la diſtribution que Terpandre en a faite, ſont au nombre de ſept ;* ſçavoir 1.° *le commencement, les prémices,* ou *le prélude ;* 2.° *la ſuite du commencement ;* 3.° *la marche ;* 4.° *la ſuite de la marche ;* 5.° *la fin du cantique ;* 6.° *le ſceau ou cachet ;* 7.° *l'épilogue.* Ces noms, comme l'on voit, ne donnent qu'une idée très-obſcure de ce qu'ils pouvoient ſignifier dans la Muſique des Grecs. Mais l'antiquité ne fournit là-deſſus aucun éclairciſſement.

On trouve dans les Notes de [i] *Selden* & de [k] *Prideaux* ſur la Chronique de Paros, un très-long article ſur les *Nomes,* dans lequel ces deux ſçavants ont eu ſoin de raſſembler, quoique aſſez confuſément, preſque tous les paſſages des anciens auteurs concernant cette matière. Ils paroiſſent l'un & l'autre, ſur-tout le dernier, aſſez médiocrement inſtruits de l'ancienne Muſique & de la moderne. Auſſi ont-ils la précaution & la bonne foi d'en avertir le lecteur, de lui demander grace ſur les mépriſes qui pourroient leur eſtre échappées, & de le renvoyer à des gens plus verſez qu'eux en l'un & en l'autre genre. Les conjectures de *Prideaux* en particulier, ſur ce qui caractériſoit les ſept ou huit parties, dont chaque *Nome* eſtoit composé, ſelon Pollux, paroiſſent auſſi hazardées, qu'elles ſont peu ſatisfaiſantes. Je doute fort que la comparaiſon qu'il fait de ces parties avec celles qui formoient anciennement le Poëme dramatique, ait beaucoup d'approbateurs. Auſſi ne la propoſe-t-il que pour s'égayer (*animi gratia*) comme il s'en explique.

Conjecture pour conjecture, il me ſemble, que la comparaiſon des *Nomes* de Terpandre avec les Odes lyriques jetteroit plus de lumière ſur la diſtribution des Cantiques de ce Poëte-Muſicien en ſept parties. 1.° *ἐπαρχεῖα* paſſeroit pour le *prélude,* l'*ouverture* du Cantique ; ce qui vraiſemblablement ſe réduiſoit à quelque invocation préliminaire de la Divinité célébrée dans le *Nome.* 2.° *μετάρχα* ſeroit la ſuite du prélude, c'eſt-à-dire le commencement du corps de la pièce. 3.° *κατάτροπα,* qui ſignifie quelque mouvement en avant, quelque progreſſion,

[i] *Marm. Oxon. pag.* 170.

[k] *Ibidem, pag.* 174.

quelque conversion vers la statuë (κατάτροπον, κάταντης, προτροπον ἢ τὸ ἐναντίον, [l] dit Hesychius) marqueroit ce que l'on chantoit du *Nome* pendant un tel mouvement; ce qui répondoit en quelque façon aux *strophes* lyriques, dont j'ai parlé [m] plus haut. 4.° μετακατάτροπα désigneroit ce que l'on chantoit du Cantique, pendant un mouvement qui estoit contraire, ou qui succédoit au précédent, & par lequel on retournoit au lieu d'où l'on estoit parti; ce qui avoit quelque rapport aux *antistrophes*. 5.° ὀμφαλὸς seroit la fin du Cantique, de même que l'*épode* terminoit la *strophe* & l'*antistrophe* de l'Ode. 6.° σφραγὶς, qui dans le propre signifie *sceau* ou *cachet*, marqueroit ici quelque invocation finale, qui fermoit, pour ainsi dire, le *Nome;* de même que parmi nous, les *Gloria, &c.* les versets, les antiennes ferment les Pseaumes ou Cantiques ecclésiastiques. 7.° enfin ἐπίλογος, l'*épilogue* regarderoit les assistants, que l'on renvoyoit munis de quelque réfléxion religieuse ou morale; ainsi qu'on en usoit en finissant la pluspart des Poëmes dramatiques. On pourroit imaginer quelque ressemblance entre ces *Nomes* & nos Musiques d'Eglise, ou bien entr'eux & ces petits Poëmes faits pour estre chantez, & que nous appellons *Cantates*.

On trouve ce terme *Nomos* employé par quelques auteurs Latins dans la signification de *cantique*. [n] Suétone, par exemple, s'en est servi en parlant de Néron dans ce passage: *Ac ne concusso quidem repentè motu terræ theatro ante cantare destitit, quam inchoatum absolveret Nomon.* C'est-à-dire, *& l'ébranlement du théâtre, causé par le tremblement de terre, ne l'obligea point à cesser de chanter, qu'il n'eût achevé le cantique qu'il avoit commencé.*

XX. 1. *Notoit la Musique sur les vers de chacun de ses Nomes de même que sur les vers d'Homère, pour les chanter ensuite dans les jeux publics.* κᾲ νόμον ἕκαστον τοῖς ἔπεσι τοῖς ἑαυτοῦ ἐ τοῖς Ὁμήρου μέλη περιτιθέντα, ᾄδειν ἐν τοῖς ἀγῶσιν.] Ni

[l] *Voce* κατάτροπον.
[m] *N.° 16. 2.*

[n] *In Neron. cap. 20.*

l'interprète Latin, ni *Amyot* n'ont entendu ce passage. Ils ont pris l'un & l'autre le terme *Nomoi*, (νόμοι) pour des loix ou des règles de composition musicale, & ont traduit sur ce pied-là; faute d'estre instruits de la véritable signification de ce mot, & en cet endroit, & dans tout ce Dialogue, où Νόμος n'est autre chose qu'un air ou un cantique. Voici donc ce que veut dire Plutatque. Terpandre composoit d'abord des Poësies lyriques d'une certaine mesure, propres à estre chantées & accompagnées de la *cithare*. Ensuite, il mettoit ces Poësies en Musique, de façon que celle-ci pût s'accommoder au jeu de la *cithare*, qui alors ne rendoit précisément que les mêmes sons chantez par la voix du Musicien. Enfin, Terpandre notoit cette Musique sur les vers mêmes de chacun des cantiques de sa composition, & quelquefois il en faisoit autant pour les Poësies d'Homère; après quoi il étoit en état de les exécuter lui-même, ou de les faire exécuter dans les jeux publics.

Sur les prix de Poësie & de Musique, proposez dans les jeux publics.

2. Quant à ces jeux, où l'on proposoit des prix de Poësie & de Musique, l'une n'allant guères sans l'autre; il y en avoit chez les Grecs un assez grand nombre. Premièrement, les quatre grands jeux de la Grèce y estoient compris. Cléoméne *le Rhapsode*, selon [a] Athénée, chanta aux jeux Olympiques, le Poëme d'Empédocle intitulé *les expiations*, & le chanta par mémoire. Néron y disputa le prix de Musique & de Poësie, & fut déclaré vainqueur, comme le témoignent [b] Philostrate & [c] Suétone, lequel s'en explique en ces termes: *Olympiæ quoque præter consuetudinem Musicum Agona commisit.* Cet Historien observe, comme l'on voit, que ce fut contre la coûtume. Mais le passage d'Athénée fait foi que ce n'est pas la seule occasion, où l'on y ait dérogé: outre que, suivant la remarque de [d] Pausanias, il y avoit près d'Olympie un *Gymnase* appellé *Lalichmion*, ouvert à tous ceux qui vouloient s'exercer à l'envi dans les combats d'esprit ou littéraires de toute espèce, & d'où apparemment ceux de la Poësie musicale n'estoient point exclus.

[a] *Lib. 14. cap. 3. pag. 620.* D. *edit. Lugd.*
[b] *Vit. Apoll. lib. 5. cap. 7.*
[c] *In Neron. cap. 23.*
[d] *Lib. 6. cap. 23. pag. 512. ed. Kuhn.*

Il y a même beaucoup d'apparence, que le *præter consuetudinem* de Suétone (*contre la coûtume, par extraordinaire*) ne tombe que sur la saison ou sur le temps, où ces jeux furent célébrez exprès pour Néron. Selon [e] Elien, Xénoclès & Euripide disputérent le prix de la Poësie dramatique dans ces mêmes jeux, dès la LXXXI.me Olympiade. Dans la XCVI.me il y eut à Olympie un prix proposé pour les joueurs de trompette, & ce fut [f] Timée l'Eléen qui le gagna.

Autant que les combats de Musique semblent avoir esté rares aux jeux Olympiques, autant estoient-ils ordinaires aux Pythiques, dont ils faisoient la première & la plus considérable partie. On prétend même que ceux-ci, dans leur origine, n'avoient esté instituez que pour y chanter les louanges d'Apollon, & y distribuer des prix aux Poëtes-Musiciens qui se signaleroient en ce genre. Le premier qu'on y couronna fut [g] Chrysothémis de Crète, après lequel reçurent le même honneur successivement Philammon & Thamyris, dont j'ai parlé plus haut; Eleuther par le charme seul de sa voix, car il ne chantoit que la Poësie d'autrui; puis Céphallès, grand joueur de *cithare;* Echembrote & Sacadas, excellents joueurs de flûte. On dit [h] qu'Hésiode y manqua le prix, faute d'avoir sçu accompagner de la lyre les Poësies qu'il y chanta.

Il paroît par un passage de [i] Plutarque, & par un autre de l'Empereur [k] Julien, que les combats de Musique & de Poësie trouvoient aussi leur place dans les jeux Isthmiques. A l'égard des Néméens, le passage [l] d'Hygin allégué sur ce point par [m] *Pierre du Faur* ne prouve que pour les jeux d'Argos; & quoiqu'en dise celui-ci, le Mythologiste ne les a point confondus avec ceux de Némée, dont il fait un article à part, où il n'est question ni de Poësie ni de Musique. Mais nous apprenons par un passage de Pausanias, que l'une & l'autre y estoient admises.

[e] *Var. Hist. lib. 2. cap. 8.*
[f] *αναγραφ. Olymp. ad calc. Chron. Euseb. pag. 323. edit. Amst.*
[g] *Pauf. lib. 10. c. 7. pag. 813.*
[h] *Idem, ibidem.*
[i] *Sympos. lib. 5. quæst. 2.*
[k] *Epist. pro Argiv. pag. 408.* D. *edit. Lips.*
[l] *Fab. 273.*
[m] *Agonistic. lib. 1. cap. 4. p. 17. 2.e edit.*

» C'est au chapitre 50.e du 8.e livre, [n] où il est dit que « Phi-
» lopémen assistant aux jeux Néméens, où des joueurs de *cithare*
» disputoient le prix de Musique, Pylade de Mégalopolis, un
» des plus habiles en cet art, & qui avoit dèja remporté le prix
» aux jeux Pythiques, se mit à chanter un cantique de Timothée
» de Milet, intitulé *les Perses*, & qui commençoit par ce vers:
» *Héros qui rends aux Grecs l'aimable liberté.* Aussi-tost tout le
» monde jetta les yeux sur Philopémen, & tous s'écriérent que
» rien ne convenoit mieux à ce grand homme ».

On proposoit des prix de Poësie & de Musique non-seulement pour les grands jeux de la Grèce, mais encore pour ceux qu'on célébroit dans plusieurs villes de ce même pays: dans celle [o] d'Argos; à [p] Sicyone; à [q] Thêbes; à [r] Lacédémone, dans les jeux Carniens; à [s] Athênes, pendant la fête des *pressoirs* (ληναια) & celle des *Panathénées*; à Epidaure, dans les jeux établis pour la [t] fête d'Esculape; à [u] Ithome dans la Messénie, pour la fête de Jupiter; à Délos, dans les jeux célébrez dès le temps d'Homère, & que les Athéniens y rétablirent (selon [x] Thucydide) après avoir purifié cette isle, dans la sixième année de la guerre du Péloponnêse; à [y] Samos, dans les jeux qu'on y donnoit en l'honneur de Junon & du Lacédémonien Lysandre; à [z] Dion, en Macédoine, dans ceux qu'y institua le Roi Archélaüs, pour Jupiter & pour les Muses; à [aa] Patras; à [bb] Naples, &c.

21. d'Aoust 1731.

Recherches sur les ouvrages de Clonas.

XXI. 1. *Qu'à son exemple Clonas premier auteur des* Nomes *ou des airs de flûte.* ὁμοίως δὲ Τερπάνδρῳ Κλονᾶν, τὸν πρῶτον συστησάμενον τοὺς αὐλῳδικοὺς νόμους, &c.] Nous ne sçavons du Poëte-Musicien Clonas que ce que Plutarque nous en apprend

[n] *Pag. 701.*
[o] *Plut. supr. n.° 7.*
[p] *Idem, ibidem.*
[q] *Ælian. var. hist. lib. 13. c. 25.*
[r] *Plut. infra n.° 41.*
[s] *Schol. Aristoph. Equit. v. 544. Plut. infra, n.° 53. 2.*
[t] *Plat. Ion. pag. 143.* D. *edit. Lugd. Læmar.*
[u] *Pausan. lib. 4. c. 33. p. 361.*
[x] *Lib. 3. pag. 117. edit. Steph. Græc. Lat.*
[y] *Plut. in Lysand. pag. 810. lin. 28. edit. Steph. Græc.*
[z] *Diod. l. 17. p. 499.* C. *ed. Rh.*
[aa] *Pausan. l. 7. c. 20. p. 574.*
[bb] *Dio Cass. lib. 60. p. 668.* D. *edit. Wech.*

apprend dans ce Dialogue. M. *Fabricius* l'a obmis dans sa *Bibliothèque Grecque.* Du moins n'y paroît-il ni parmi les anciens Poëtes lyriques, ni dans la Table générale. Plutarque ne cite pour garants de ce qu'il en dit ici, que 1.° Héraclide, duquel il a emprunté tout ce qui précède; 2.° les registres, ou plustost les Tables, où les Greffiers inscrivoient les noms des Poëtes & des Musiciens, qui avoient remporté les prix aux jeux publics; & sur l'article de Clonas, il allègue la Table de Sicyone dont il a déja parlé [a] plus haut. C'est ce qu'il entend par *ἀναγραφαὶ* & *ἀναγεγραφότες*. Clonas, selon lui, vivoit peu de temps après Terpandre. Il estoit de Tégée, suivant les Arcadiens; & de Thêbes, suivant les Béotiens. Il fut le premier, ou l'un des premiers, qui composa des airs sur la flûte: car quelques écrivains en font honneur à Ardale, qu'ils estiment plus ancien que Clonas, & qu'ils regardent comme celui qui a réduit en art la Musique de la flûte.

2. Clonas fut aussi compositeur de cantiques adressez aux Dieux & appellez *προσῳδία* *Prosodies.* C'est ainsi que ce terme est écrit dans le texte avec un *oméga* souscrit. Mais il faut y substituer un *omicron*, & lire *προσόδια*, comme dans [a2] la vie de Paul Emile écrite par nostre auteur, où on lit *μέλος οὐ προσόδιον ἢ πομπικόν* : *une mélodie, qui ne sentoit point sa procession ni sa pompe religieuse.* Ces deux mots Grecs *προσῳδία* & *προσόδιον* ont des significations différentes. [b] Le premier se prend pour un chant, qui accompagne le son de quelque instrument de Musique. Le second signifie un cantique, une Hymne en l'honneur de quelque Divinité, vers l'autel ou la statuë de laquelle on s'avance en procession. Ces cantiques, selon [c] Pollux, s'adressoient à Apollon & à Diane conjointement. [d] Suidas rapporte le commencement d'un de ces cantiques conçu en ces termes:

Τί κάλλιον ἀρχομένοισι, ἢ καταπαυομένοισιν,
Ἢ βαθύζωνόν τε Λατὼ, καὶ Ἄρτεμιν ἐλάτειραν ἀείδειν;

[a] N.° 7.
[a2] Pag. 497. lin. 15. ed. Steph. Græc.

[b] Hesych. voc. προσῳδία.
[c] Lib. 1. cap. 1. sect. 38.
[d] Voc. προσόδια.

c'est-à-dire : *qu'y a-t-il de plus beau, soit en commençant, soit en finissant, que de chanter les louanges des conducteurs de coursiers si rapides !* Outre ces *Prosodies*, Plutarque attribue encore à Clonas des Poësies épiques ainsi que des élégiaques, composées toutes pour estre mises en Musique : car il n'est ici question que de celles de ce genre. Quant aux *Nomes* ou aux airs qui se chantoient au son de la flûte, Plutarque, sur l'autorité des Greffiers des jeux publics (ἀναγεγραφότες) dont je viens de parler ; le fait auteur de ces trois-ci, sçavoir 1.° l'*Apothétos*, 2.° le *Schœnion*, 3.° le *Triméres*.

3. [e] Pollux fait mention du premier en deux endroits, & en parle comme d'un air de flûte ; mais sans expliquer l'origine de cette dénomination. A s'en tenir à la force du terme Grec, ce pouvoit estre un air de distinction, qu'on ne prodiguoit pas en toute rencontre, & qu'on mettoit en *réserve* pour les grandes fêtes, ou les cérémonies d'éclat : si l'on n'aime mieux supposer avec [f] *Jungerman* (d'après *Saumaise*) que comme par ces mots, ἀπόθετοι μῦθοι ou λόγοι, on entendoit des fables secrettes ou surannées concernant les Dieux & les Héros, des *Anecdotes* connues de peu de gens : de même ἀπόθετοι νόμοι estoient des Poësies ou des cantiques, qui rouloient sur ces fables anciennes & presque oubliées.

4. A l'égard du *Schœnion*, dont [g] Pollux parle aussi comme d'un air de flûte, ainsi qu'Hesychius ; il devoit ce nom au caractère de Poësie & de Musique dans lequel il estoit composé : caractère, qui selon la remarque de *Casaubon* sur [h] Athénée, avoit quelque chose de lâche, de fléxible (à la manière du *jonc* σχοῖνος) & d'efféminé. C'est dans ce sens, qu'on trouve chez Hesychius σχοινίνην φωνὴν pour *une voix molle, rompue, efféminée.*

5. Quant à l'air nommé *Triméres* attribué à Clonas dans le registre, ou la liste de Sicyone, comme je viens de l'observer, il y a faute en cet endroit au texte de Plutarque, & il faut, au

[e] *Lib. 4. cap. 9. sect. 65. Cap. 10. sect. 79.*
[f] *In Not. ad Polluc. ibidem.*
[g] *Ibidem.*
[h] *Lib. 14. cap. 4. pag. 621. B. edit. Lugd.*

lieu de Τειμωρὶς, y lire Τειμελὶς comme il est écrit plus haut dans le dénombrement des airs de flûte. Cet air estoit partagé en trois *Strophes* ou couplets. La première *Strophe* se chantoit & se jouoit sur le mode Dorien; la seconde, sur le Phrygien; la troisième, sur le Lydien; & c'est de ces trois changements de modes que cet air tiroit son nom τριμελὴς, comme qui diroit *air à trois mélodies.* C'est à quoi répondroit précisément dans nostre Musique, un air à trois couplets, dont le premier seroit composé en *C-sol-ut*, le second en *D-la-ré*, le troisième en *E-si-mi.* Voilà tout ce que j'ai pû récueillir au sujet de Clonas.

XXII. 1. *Et que Polymneste de Colophon qui vint après lui, fit usage de ces mêmes genres de Poësies.* Καὶ Πολύμνηστον τὸν Κολοφώνιον τὸν μετὰ τοῦτον γενόμενον τοῖς αὐτοῖς χρήσασθαι ποιήμασιν.] M. *Fabricius*, dans sa *Bibliothèque Grecque*, parle aussi peu de Polymneste que de Clonas. [a] Le *Gyraldi* & [b] Gerard-Jean *Vossius* ne l'ont point passé sous silence. Mais ils sont tombez l'un & l'autre dans plusieurs méprises à son sujet, en mettant sur son compte diverses circonstances qui ne le regardent en nulle façon. Examinons d'abord ce que Plutarque nous apprend ici de ce Poëte-Musicien, & j'y joindrai les suppléments que me fourniront quelques autres écrivains de l'antiquité.

Recherches sur les ouvrages de Polymneste.

[c] Polymneste estoit fils de Mélès, & non pas de *Miles* ou de *Miletus*, comme le disent le *Gyraldi* & *Vossius;* & ce Mélès estoit citoyen de Colophon, ville d'Ionie, célèbre par les Oracles qu'Apollon y rendoit. Quelques auteurs, dit Plutarque, font Polymneste postérieur à Clonas & à Terpandre: d'autres le mettent après Terpandre, mais avant Clonas; Plutarque assure ici que Pindare & Alcman ont fait mention de Polymneste. A l'égard d'Alcman, il faut en croire Plutarque sur sa parole; car comme il ne nous reste aujourd'hui que quelques fragments de ce Poëte lyrique, il est impossible de vérifier le

[a] *Hist. Poët. Dial. 3. tom. 2. col. 162. edit. Lugd. Bat.*

[b] *De Poët. Græc. pag. 94.*

[c] *Plut. infra, n.° 25.*

fait. Pour ce qui est de Pindare, il est vrai qu'il parle d'un Polymneste ou Polymnaste ; & c'est dans sa 4.e Ode des Pythiques (vers 104.) Mais ce Polymneste n'est point le nostre. [d] C'estoit un des plus considérables citoyens de l'isle de Théra voisine de Crète, lequel fut père de Battus fondateur & premier Roi de Cyrêne. Ainsi Plutarque s'est trompé ; à moins qu'on ne suppose que dans quelqu'un des ouvrages de Pindare que nous n'avons plus, & qui existoit encore du temps de Plutarque, ce Poëte eût parlé du Polymneste dont il s'agit.

2. Celui-ci travailloit dans le même genre de Poësie-musicale que Terpandre & Clonas ; c'est-à-dire qu'il composoit des airs de flûte, des *Prosodies*, des chants élégiaques, des épiques. Ses airs de flûte s'appelloient de son nom *Polymnestiens* ou *Polymnastiens*. Le Poëte comique Cratinus cité par le scholiaste d'Aristophane & par [e] Suidas, parle de ces airs, mais sans y donner de qualification : Καὶ Πολυμνήστει' ἀείδει, dit-il, Μουσικήν τε μανθάνει : *il chante des airs Polymnestiens & il apprend la Musique.* Aristophane en parle aussi dans sa [f] Comédie des *Chevaliers*, & quoiqu'il le fasse sans qualifier autrement ces airs, il est difficile de n'en pas concevoir très-mauvaise opinion, si l'on considère qu'il les fait chanter par des gens qu'il accuse des plus grandes infamies. C'est donc sur ce pied-là qu'en jugent & son scholiaste & Suidas copiste de celui-ci, lesquels expliquent en fort mauvaise part l'expression du Comique Πολυμνήστεια ποιεῖν ; ce qui pourroit signifier à la lettre *faire des chansons dans le goût de celles de Polymneste*, ou tout simplement *imiter Polymneste*. Mais comme Aristophane n'en dit pas davantage, il est fort douteux qu'en cet endroit il ait eu en vûe le Poëte-Musicien Polymneste beaucoup plus ancien ; & peut-estre n'y veut-il désigner que quelque débauché d'Athènes très-décrié pour lors, & qu'il associe aux deux autres qu'il diffame impitoyablement.

Quoi qu'il en soit, [g] Plutarque compte Polymneste parmi

[d] *Herodot. lib. 4. sect. 155. pag. 271. edit. Lugd. Bat.*
[e] *Voc.* Polymnestus.
[f] *Vers. 1284.*
[g] *Infr. n.° 56.*

ceux qui firent à Lacédémone le ſecond établiſſement de la Muſique, & qui introduiſirent dans cette même ville, ainſi qu'en Arcadie & dans Argos, diverſes ſortes de danſes dont je parlerai plus bas. [h] Il le fait auſſi compoſiteur des airs de flûte appellez *Orthiens* (ὄρθιοι) auſquels il joignit la *Mélopée* ou la Muſique vocale. C'eſt ce que j'expliquerai plus au long dans la ſuite. [i] Pauſanias attribue à Polymneſte un Poëme compoſé pour les Lacédémoniens à la louange de Thalêtas qui les avoit délivrez de la peſte. Mais pour celui que lui font compoſer au ſujet des Sminthiens de l'iſle de Rhode, le [k] *Gyraldi* & ſon copiſte [l] *Voſſius,* leſquels s'en expliquent en ces termes, *Sminthia quoque in Rhodo cecinit,* & qui citent Athénée pour garant; c'eſt un Poëme abſolument imaginaire, & il n'eſt queſtion dans [m] Athénée que d'un ouvrage en proſe au ſujet des Sminthiens, compoſé par Philomneſte ou Philodême, & nullement par Polymneſte. [n] Plutarque met enfin celui-ci au nombre des Poëtes-Muſiciens qui ont fait quelques innovations, quelques changements dans le rhythme ou la cadence; & c'eſt par cette obſervation que Plutarque termine ce qu'il avoit à nous communiquer ſur l'article de Polymneſte.

Sur les *Nomes* ou les airs pour la Flûte.

XXIII. 1. *Les airs qui ſe jouoient ſur la flûte du temps de ces Muſiciens, eſtoient l'Apothétos, les Elégiaques, le Comarchios, le Schœnion, le Cépionien, le Ténédien & le Trimélès.* οἱ δὲ νόμοι οἱ κατὰ τούτους.... αὐλῳδικοὶ ἦσαν, ἀπόθετος, ἔλεγοι, κωμάρχιος, σχοίνιων, κηπίων τε καὶ δεῖος, καὶ τριμελής.] De ces ſept eſpèces d'anciens airs de flûte, [a] j'en ai dèja expliqué trois, ſçavoir l'*Apothétos,* le *Schœnion,* & le *Trimélès.* L'Elégiaque s'entend aſſez. Il ne reſte donc à éclaircir que le *Comarchios,* le *Cépionien* & le *Déïos.*

2. L'air ou le *Nome* appellé Κωμάρχιος, ne ſe trouve dans aucun léxique, & ne ſe lit vraiſemblablement que dans ce

[h] *Ibid. n.° 60. & 62.*
[i] *Lib. 1. cap. 14. pag. 35. edit. Kuhn.*
[k] *Ibidem.*
[l] *Ibidem.*
[m] *Lib. 3. cap. 3. pag. 74. F. edit. Lugd.*
Lib. 10. cap. 13. pag. 445. A.
[n] *Infr. n.° 85. 2.*
[a] *N.° 21.*

Dialogue. Κώμαρχος & Κωμάρχης est celui qui commande dans un bourg, ou dans un village; mais nostre Κωμάρχιος ne vient point de là. Il paroît bien plustost un composé de Κῶμος en Latin *comessatio,* une *débauche de table;* terme qui se prend aussi dans Suidas pour une sorte de flûte, qui anime des yvrognes, qui les excite à boire; Κῶμος ἔστι, dit-il, μεθυστικὸς αὐλὸς ἐξοτρύνοντος τοῦ οἴνου ἐρεθίζων τὴν ἡδυπάθειαν. Κῶμος dans [b] Pollux est une espèce de *danse;* & *une danse lascive & dissolue;* Κῶμος εἶδος ὀρχήσεως, & αἰσχρά τις ὄρχησις: & dans [c] Athénée, comme dans Suidas, c'est un air de flûte. Car la pluspart de ces danses se faisoient au son de cet instrument; en sorte que la danse & l'air n'avoient souvent que la même dénomination. Ἡδύκωμος est encore le nom d'une chanson dans Hésychius ainsi que dans [d] Athénée; & dans [e] Eustathe, celui d'une danse & d'un air de flûte. D'où il semble qu'on pourroit conclurre, que Κωμάρχιος estoit un air de flûte, qui avoit le premier rang, parmi ceux que l'on jouoit dans les festins, dans les assemblées de débauche, ausquelles présidoit, comme l'on sçait, le Dieu Comus.

3. L'air appellé Κηπίων ou *Cépion,* empruntoit son nom de son auteur élève de Terpandre. Comme celui-ci avoit composé pour la *cithare,* & pour la flûte, ainsi que nous [f] l'avons vû plus haut; le disciple apparemment s'estoit signalé aussi dans ces deux genres de compositions. De-là vient qu'on trouve ici un air *Cépionien* parmi les airs de flûte, dont Plutarque fait le dénombrement; & que quelques lignes plus bas paroît un second air de même nom dans l'énumeration de ceux qui appartenoient à la *cithare.* Au sujet de ce compositeur d'airs, ou de *Nomes, Méziriac* fait une correction très heureuse dans le texte de [g] Clément Aléxandrin, où on lit ces mots, οὐ τὸν Τερπάνδρου νόμον, οὐδὲ τὸν Καπίτωνος, *ni le Nome de Terpandre, ni celui de Capiton. Méziriac* en retranchant une seule lettre, lit Καπίωνος

[b] *Lib. 4. c. 14. S. 99. & 101.*
[c] *Lib. 14. cap. 2. pag. 618. C. edit. Lugd.*
[d] *Ibidem.*
[e] *Iliad. lib. 21. pag. 1236. lin. 57. edit. Rom.*
[f] *N.° 18.*
[g] *Protrept. pag. 2. D. edit. Par.*

au lieu de Καπίπωνος; ce qui n'est point douteux, puisque s'agissant ici du *Nome* de Terpandre, il est naturel qu'à la suite de celui-ci, vienne immédiatement celui de son disciple, nommé indifféremment Καπίων & Κηπίων, suivant la diversité des dialectes.

4. L'air de flûte nommé Δεῖος paroît plus difficile à déterminer que le précédent, quant à sa véritable signification. Δεῖος comme substantif poëtique (pour Δέος, εος, ους) *crainte, frayeur,* ne se trouve que dans [h] l'Iliade d'Homère en deux endroits : χλωεὸς ὑπαὶ δείους, & χλωεοὶ ὑπαὶ δείους, *pâles de frayeur*. Mais Δεῖος adjectif, comme il l'est ici (Δεῖος νόμος) n'est dans aucun Dictionnaire. Ce seroit, suivant cette signification, le *Nome craintif* ou *timide*. *Amyot* a traduit ce Δεῖος par *Ténédien*, comme s'il avoit lû dans le texte de Plutarque Τενεδεῖος au lieu de τε ὁ δεῖος. Mais il n'avertit point si ce mot se lisoit ainsi dans son exemplaire Grec, ou s'il l'a corrigé de son chef. *Méziriac* ne dit rien sur cet endroit, dans ses observations manuscrites sur le Plutarque d'*Amyot*. Soit véritable leçon, soit restitution hazardée, Τενεδεῖος ou Τενέδιος me paroît préférable au mot Δεῖος que portent aujourd'hui tous les imprimez & tous les Mss. que j'ai consultez. On trouve dans Estienne de Byzance à l'article de *Ténédos* (l'une des isles Sporades de l'Archipel comme l'on sçait) Τενέδιος αὐλητὴς, *joueur de flûte de Ténédos*; expression proverbiale, employée pour marquer *un faux témoin*. Mais on n'en peut rien conclurre en faveur de la leçon Τενεδεῖος νόμος. Il faudroit pour appuyer celle-ci, que le proverbe que je viens d'alléguer, ne pût s'entendre que d'un *joueur de flûte par excellence*. Alors on pourroit en inférer, qu'il y avoit un *Nome* particulier pour les joueurs de flûte de ce pays-là.

Peut-estre le *Nome Deios* tiroit-il sa dénomination de quelque ville de Gréce, où il estoit en usage. Il y en avoit plusieurs, connues sous le nom de *Dia* (Δία) & sous celui de *Dion* (Δῖον) qu'on peut voir dans Estienne de Byzance & ailleurs. Peut-estre Plutarque avoit-il écrit Τεῖος, & non Δεῖος; & en

[h] *Lib. 10. vers. 376.* | *Lib. 15. vers. 4.*

ce cas le *Nome* dont il s'agit auroit pris ſon nom de Τέως ville d'Ionie, [i] célèbre pour avoir eſté la patrie d'Anacréon Poëte lyrique & de Scythinus Poëte ïambique.

Sur les *Nomes* ou les airs pour la *cithare.*

XXIV. 1. *Quant à ceux* (aux airs) *qui ſe jouoient ſur la* cithare. . . . . *Terpandre. . . . . le premier leur impoſa les noms de Béotien, d'Eolien, de Trochaïque, d'Aigu, de Cépionien, de Terpandrien, & même de Tétraœdios.* ἐκεῖνος γοῦν (Τέρπανδρος) τοὺς κιθαρῳδικοὺς πρότερος ὠνόμασε, Βοιώτιόν τινα, καὶ Αἰόλιον, τροχαῖόν τε καὶ ὀξὺν, κηπίονά τε καὶ Τερπάνδριον καλῶν, ἀλλὰ μὴν καὶ τετραοίδιον.] Noſtre Auteur, comme l'on voit, compte ici ſept ſortes de *Nomes* ou d'airs pour la *cithare*, nommez par Terpandre. Suidas (au mot Νόμος) en compte tout autant. Mais comme au nombre de ces ſept, dont il n'en nomme que trois, il met l'*Orthios* obmis par Plutarque; les deux dénombrements ne pourroient eſtre uniformes. [a] Pollux en ſpécifie juſqu'à huit, en joignant l'*Orthios* aux ſept de Plutarque; en quoi il ſe trouve d'accord avec Suidas. Mais l'*Orthios* chez Plutarque eſt un air de flûte, & non pas un air de *cithare*, comme on le verra [b] plus bas. Pollux non ſeulement paſſe en revûe ces huit *Nomes,* mais de plus il rend raiſon des noms qu'ils portoient. Leurs noms venoient donc ou des peuples chez qui ils avoient cours, & tels eſtoient le *Béotien* & l'*Eolien;* ou du genre de rhythme, de cadence, qui s'y faiſoit ſentir, comme l'*Orthios* & le *Trochaïque;* ou de la nature du mode, ſur lequel ils eſtoient compoſez, comme l'*Aigu* & le *Tétraœdios;* ou de leurs auteurs, comme le *Cépionien* & le *Terpandrien.*

L'air *Trochaïque* eſtoit fait exprès pour accompagner une Poëſie *chantante*, dans laquelle le pied dominant eſtoit le *trochée*, & qui donnoit la cadence & le mouvement à une danſe courante & légère. Cette cadence ou ce [c] rhythme, compoſé d'une longue & d'une brève ou de trois temps, deux

[i] *Steph. Byz. voc.* Τέως.
[a] *Lib. 4. cap. 9. S. 4. & 65.*
[b] *N.° 49. & 62.*
[c] *Ariſt. Quint. lib. 1. pag. 38. edit. Meibom.*

pour

pour le *frappé*, & un pour le *levé*, s'appelloit *Trochaïque:* & le *Nome* en empruntoit sa dénomination. L'air *Aigu* (ὀξὺς) se jouoit sur les sons les plus hauts & les plus aigus de la *cithare*, c'est-à-dire sur le mode Lydien, ou sur quelqu'autre des modes supérieurs; ce qui le rendoit propre à exciter les passions les plus vives.

2. Le *Nome*, ou l'air appellé *Tétraœdios*, ou à quatre chants, estoit probablement de la nature de celui dont j'ai parlé plus haut *(Remar. 21.)* sous le nom de *Trimélès, à trois mélodies:* c'est-à-dire que comme celui-ci estoit composé de trois *Strophes* ou couplets, qui se chantoient sur trois modes différents; de même le *Tétraœdios* avoit quatre couplets qui se jouoient sur autant de modes, que je n'ai garde de déterminer. Jule-César *Scaliger* dans sa [d] *Poëtique* a esté plus hardi que moi; & il assure sans hésiter que ces quatre modes du *Tétraœdios*, estoient l'*Eolien*, le *Terpandrien*, le *Cépionien* & le *Béotien*. Mais où a-t-il pris cette anecdote musicale, dont il ne cite aucun garant? Il n'a pû la tirer que de sa propre imagination, soûtenuë d'une mémoire quelquefois peu fidèle, quoique d'une prodigieuse étenduë. On ne sçauroit trop se tenir en garde contre les décisions d'un critique tel que lui, d'une érudition aussi confuse que variée, & qui néglige le plus souvent d'indiquer les sources où il puise.

Il prend ici le change sur deux articles. 1.° Il confond les *Modes* avec les *Nomes*, quatre desquels il fait entrer dans la composition du *Tétraœdios;* au lieu d'y mettre quatre *modes*, tels que le Dorien, le Phrygien, le Lydien, &c. puisque c'est du mélange de ces modes que ce *Nome* empruntoit sa dénomination, comme le dit Pollux. 2.° Il joint le *Nome Trochaïque* avec l'*Aigu* pour exemples d'airs qui tirent leurs noms des rhythmes, suivant lesquels ils sont composez; au lieu qu'il n'y a que le *Trochaïque* qui soit véritablement dans le cas, & que l'*Aigu* ne s'y trouve en aucune manière, puisque le même Pollux l'allègue pour exemple d'un *Nome* qui doit son nom à un mode & nullement à un rhythme. Je parlerai plus bas du *Nome Orthien*, Ὄρθιος.

[d] *Lib. 1. cap. 48.*

Sur les *Proëmes* de Terpandre.

XXV. *Ce même Terpandre fit aussi pour la* cithare *des Hymnes en vers héroïques.* Πεποίηται δὲ τῷ Τερπάνδρῳ καὶ προοίμια κιθαρῳδικὰ ἐν ἔπεσιν.] Ce mot προοίμιον se prend en général pour un *prologue*, une *préface*, un *avant-propos*, un *prélude*. Mais il a une signification plus particulière, & se prend aussi pour une sorte d'Hymne ou de cantique adressé aux Dieux. On le trouve en ce sens dans un passage de [a] Thucydide, où cet Historien cite quelques vers d'Homère tirez du *Proëme* (προοιμίου) d'Apollon, & qu'on lit aujourd'hui dans l'Hymne d'Homère adressée à ce Dieu. Sur quoi l'ancien scholiaste observe que les Hymnes s'appelloient Προοίμια : terme dérivé d'οἴμη, pris dans sa signification de *cantus, chant, cantique* (suivant l'opinion la plus commune) ou dans celle de *via, chemin*, parce que l'on chantoit ces airs sur les grands chemins; & c'est l'opinion du second scholiaste d'Eschyle, sur le premier vers *des sept devant Thêbes;* comme le remarque M. *Duker*, nouvel Editeur de Thucydide.

C'estoit donc par ces sortes de cantiques ou d'invocations que préludoient, pour ainsi dire, les anciens Poëtes-Musiciens, avant que de chanter les Poëmes de leur composition ou ceux d'autrui, les accompagnant des sons de la *cithare*. [b] Plutarque lui-même le confirme (une page plus bas) en ces termes : *C'est ainsi que ces Musiciens, après avoir offert aux Dieux les prémices de leurs chants, passoient aussi-tost à la Poësie d'Homère & à celle des autres Poëtes; comme il paroît manifestement par les Hymnes* (Προοιμίοις) *de Terpandre.* Ces Hymnes ou *Proëmes* qui se chantoient au son de la *cithare*, estoient ordinairement composez en vers héroïques (ἐν ἔπεσιν:) car c'est en cette signification que se doit prendre ici l'expression Grecque. Plutarque le prouve par la conduite du Poëte-Musicien Timothée, qui dans ses Poësies *chantantes* dithyrambiques, fit un mélange de ces anciens airs composez en vers héroïque ou héxamètres, afin qu'il ne parût pas avoir tout à coup enfraint les loix de l'ancienne Musique. Tels estoient donc les

[a] *Lib. 3. pag. 117. edit. Steph. Græc. Lat.*
[b] *N.° 38.*

Proëmes ou Hymnes pour la *cithare*. Ceux qui estoient destinez pour la flûte s'appelloient Προαύλια; & ceux qui précédoient les *Nomes*, Προνόμια.

Recherches sur la vie & les ouvrages de Timothée.

XXVI. *Timothée l'a montré suffisamment*. Τιμόθεος ἐδήλωσε.] Timothée Poëte-Musicien des plus célèbres naquit à Milet, ville Ionienne de Carie, l'an 182. de la Chronique de Paros qui répond à la 3.e année de la LXXXIII.e Olympiade, 446. ans avant J. C. On lit encore aujourd'hui dans le texte de [a] Diodore de Sicile, même de l'édition de *Rhodoman*, Τιμόθεος Φιλήσιος pour Μιλήσιος, comme l'a remarqué *Meursius* dans ses [b] *Archontes*. On est peu d'accord sur le nom du père de Timothée, les uns l'appellant Thersandre, les autres Néomyse ou Philopolis, au rapport de [c] Suidas. Timothée florissoit en même temps qu'Euripide & Philippe de Macédoine. Il excelloit dans la Poësie lyrique & dithyrambique; & il estoit grand joueur de *cithare*. Il perfectionna cet instrument en adjoûtant quatre nouvelles cordes (suivant [d] Pausanias) ou deux seulement, la dixième & la onzième (selon [e] Suidas) aux sept ou aux neuf qui composoient la *cithare* avant lui.

Cette innovation dans la Musique n'eut pas l'approbation générale. Les Lacédémoniens la condamnérent par un décret public que [f] Boëce nous a conservé. Il est écrit dans le dialecte du pays, dont la lettre ῥῶ, qui est la consonne dominante, rend la prononciation très rude. Il commence par ces mots: ἐπειδὴ Τιμόθεορ ὁ Μιλήσιορ παραγινόμενορ ἐς τὰν ἀμέτεραν πόλιν, &c. & il contient en substance, que Timothée de Milet estant venu dans leur ville, avoit marqué faire peu de cas de l'ancienne Musique & de l'ancienne lyre: qu'il avoit multiplié les sons de celle-là, & les cordes de celle-ci: qu'à l'ancienne manière de chanter simple & unie, il en avoit substitué une plus composée, où il avoit introduit le genre chromatique:

[a] *Lib. 14. S. 421. p. 273.* D.
[b] *Cap. 16. pag. 132.*
[c] *Voc.* Timotheus.
[d] *Lib. 3. c. 12. p. 237. ed. Kuhn.*
[e] *Ibidem.*
[f] *De Music. lib. 1. cap. 1. pag. 1372. edit. Basil.*

que dans ſon Poëme ſur l'accouchement de Sémèle, il n'avoit point gardé la décence convenable : que pour prévenir les ſuites de pareilles innovations, qui ne pouvoient qu'eſtre préjudiciables aux bonnes mœurs, les Rois & les Ephores avoient réprimandé publiquement Timothée, & avoient ordonné que ſa lyre ſeroit réduite aux ſept cordes anciennes, & qu'on en retrancheroit toutes les cordes nouvellement adjoûtées, &c. On trouve cette hiſtoire dans [g] Athénée, avec cette circonſtance, que comme l'exécuteur ſe mettoit en devoir de couper ces nouvelles cordes, conformément au décret, Timothée ayant apperçû dans ce même endroit une petite ſtatuë d'Apollon, dont la lyre avoit autant de cordes que la ſienne, il la montra aux Juges, & fut renvoyé abſous. On voyoit encore à Lacédémone, du temps de [h] Pauſanias, un édifice nommé *Skias*, à la voûte duquel il dit que fut ſuſpenduë la lyre de Timothée. On a vû plus haut que [i] les Lacédémoniens avoient ſévi contre Terpandre pour un pareil ſujet.

Ce ne fut pas ſeulement à Sparte qu'éclata le mécontentement, par rapport à la nouvelle Muſique de Timothée. Les Poëtes comiques, ſur-tout Phérécrate, ſe déchaiſnérent contre lui, comme on le verra [k] plus bas dans ce Dialogue. Son Dithyrambe ſur l'accouchement de Sémèle, ou ſur la naiſſance de Bacchus, Poëme dans lequel il faiſoit jetter à cette Princeſſe les hauts cris d'une manière très indécente, s'attira non-ſeulement la cenſure des Lacédémoniens, comme je viens de le remarquer, mais encore la raillerie d'un [l] Stratonique fécond en bons mots, qui ſur cet endroit du Poëme dit plaiſamment, *ſi Sémèle eût accouché d'un artiſan, & non pas d'un Dieu, quels hurlements n'auroit-elle pas dû faire !* εἰ δ' ἐργολάβον ἔτικτε, καὶ μὴ Θεὸν, ποίας ἂν ἠφίει φωνάς ; On accuſoit Timothée d'eſtre froid & peu ingénieux dans ſes Poëſies, ce qui l'expoſoit quelquefois aux brocards du public. [m] Athénée rapporte un paſſage

[g] *Lib. 14. cap. 4. pag. 636.* E. *edit. Lugd.*
[h] *Ibidem.*
[i] *N.° 18.*
[k] *N.° 208.*
[l] *Athen. lib. 8. cap. 11. pag. 352.* A.
[m] *Ibid. cap. 5. pag. 341.* D.

du Poëte comique Machon, où celui-ci fait ainsi parler le Poëte Philoxéne bien malade, au Médecin, qui l'exhortoit à mettre promptement ordre à ses affaires : *Le Caron qui paroît dans la Niobe de Timothée, ne me permet pas de m'amuser & de perdre du temps; il me crie de toute sa force que sa barque va partir.* [n] Polyidas tirant vanité de ce que Philotas son disciple avoit remporté le prix du chant sur Timothée, Stratonique, dont je viens de parler, lui dit, *je m'étonne que tu ne songes pas que Timothée fait des loix, & que Philotas se contente d'obtenir des arrests.*; jouant ainsi sur le mot νόμοι qui se prend également pour des *airs* de Musique, & pour des *loix*. Cela n'empêchoit pas que Timothée ne fût en très grande réputation; & il paroît, par une Epigramme Grecque d'Aléxandre Poëte Etolien, conservée dans les *Saturnales* de [o] Macrobe, que les Ephésiens lui donnérent mille pièces d'or pour composer un Poëme en l'honneur de Diane, lorsqu'ils firent la dédicace du Temple de cette Déesse.

Ce Poëte-Musicien, comme l'on vient de le voir, avoit composé en plusieurs genres, dans le lyrique, dans le dithyrambique, dans le dramatique, dans l'épique. On trouve une notice de ses Poësies dans [p] Suidas, qui lui attribue dix-neuf *Nomes* ou cantiques; trente-six *Proëmes;* dix-huit Dithyrambes; vingt-une Hymnes; le Poëme de Diane; huit *Diascéves* ou descriptions; un Panégyrique ou Eloge; trois Tragédies, *les Perses* ou *Nauplius*, *Phinidas*, *Laërte*, ausquelles il faut en joindre une quatrième, qui est la Niobe, dont je viens de parler; sans oublier le Poëme sur la naissance de Bacchus. [q] Estienne de Byzance le fait auteur de dix-huit livres de *Nomes* pour la *cithare* en huit mille vers, & de mille Πϱονόμια ou préludes pour les *Nomes* de la flûte.

Timothée mourut, selon [r] Suidas, à l'âge de 97. ans. Mais, suivant la [s] Chronique de Paros, dont l'autorité est préférable, il n'en avoit que 90. & ce fut en Macédoine, comme le dit

[n] *Ibid. cap. 11. pag. 352. B.*
[o] *Lib. 5. cap. 22.*
[p] *Ibidem.*
[q] *Voc.* Miletus.
[r] *Ibidem.*
[s] *Marm. Oxon. Ep. 77. p. 173.*

[t] Estienne de Byzance, la 4.[e] année de la CV.[me] Olympiade, deux ans avant la naissance d'Aléxandre le Grand. Il s'ensuit de là que le Timothée dont il s'agit ici, n'est point le fameux joueur de flûte si chéri de ce Prince, qu'il sçavoit animer par les sons de cet instrument jusqu'à le faire courir aux armes; & aux noces duquel il fut appellé ainsi que les autres Musiciens les plus fameux de ce temps-là, comme l'assure [u] Athénée. Cependant faute d'avoir égard aux dates Chronologiques & de se ressouvenir que de ces deux Timothées, l'un estoit Milésien, & l'autre [x] Thêbain, on les a confondus jusqu'à présent, & l'on n'en a fait qu'un seul & même Poëte-Musicien.

Sur Glaucus d'Italie.

XVII. *Glaucus d'Italie, dans son Traité des Poëtes & des Musiciens de l'antiquité.* Γλαῦκος ὁ ἐξ Ἰταλίας, ἐν συγγράμματί τινι τῷ περὶ τῶν ἀρχαίων ποιητῶν καὶ μουσικῶν.] Ce Glaucus estoit de Rhége (aujourd'hui *Rheggio*) dans la grande Grèce, ou le Royaume de Naples. Il estoit contemporain de Démocrite le Philosophe, comme le témoigne [a] Diogéne-Laërce, en assurant d'après Glaucus, que ce Philosophe avoit eu pour maître un Pythagoricien. On faisoit Glaucus auteur d'un écrit historique sur les Poëtes & les Musiciens de l'antiquité; écrit que [b] d'autres aimoient mieux attribuer à l'Orateur Antiphon. [c] G. J. *Vossius* ne doute pas que ce ne soit ce même Glaucus, qu'allègue encore [d] Diogéne-Laërce à propos d'Empédocle, Philosophe & Poëte tout ensemble. Il est persuadé de plus, que le Glaucus que cite [e] Harpocration, comme ayant fort parlé du Poëte Musée, n'est autre que celui dont il est ici question, & c'est aussi le sentiment de *Maussac*.

[f] *Jonsius* dans sa *Bibliothèque des Historiens philosophiques*, observe que le [g] scholiaste anonyme d'Eschyle, cite un Glaucus

[t] *Ibidem:*
[u] *Lib. 12. cap. 9. pag. 538.* F.
[x] *Lucian. Harmonid. tom. 1. pag. 586. edit. Amst. in-octavo.*
[a] *Lib. 9. sect. 38. p. 570. edit. Amst.*
[b] *Plut. vit. X. Rhet. Antiph. p. 1532. lin. 14. edit. Steph. Græc.*
[c] *De Hist. Gr. lib. 4. pag. 437.*
[d] *Lib. 8. sect. 52. pag. 527.*
[e] *Voc.* Μουσαῖος.
[f] *Lib. 1. cap. 4. sect. 4.*
[g] *Init. Argum. Trag. Persar.*

qui a écrit ſur les Tragédies de ce Poëte, & qui n'eſt vraiſemblablement que le nôtre. Il remarque auſſi, qu'il n'eſt pas ſurprenant que ce même Glaucus, dans ſon Hiſtoire des Poëtes & des Muſiciens, ait compris Démocrite, puiſque ce Philoſophe eſtoit grand Muſicien, & avoit compoſé pluſieurs livres concernant la Muſique, ſelon [h] Diogéne-Laërce.

XXVIII. *Le place* (Terpandre) *avant Archiloque.* *πρεσβύτερον γοῦν αὐτὸν* (Τέρπανδρον) Ἀρχιλόχου ἀποφαίνει Γλαῦκος.] On trouve dans le Dictionnaire de *Bayle* un article aſſez étendu ſur ce Poëte, où ſont raſſemblées avec aſſez de ſoin, les principales circonſtances de ſa vie. D'un autre côté, mon illuſtre confrère M. l'Abbé *Sevin,* promet ſur le même ſujet une nouvelle Diſſertation, qui fournira ſans doute un ample ſupplément aux obmiſſions du *Léxicographe,* & qui en découvrira les mépriſes. Ces deux conſidérations me diſpenſent de m'arrêter long-temps ſur l'article d'Archiloque. Je me contenterai de parcourir légérement ce qui touche ſa perſonne & ſes ouvrages, en qualité de Poëte. Mais j'inſiſterai davantage ſur ce qui le regarde en qualité de Muſicien.

15. de Févr. 1732.

Recherches ſur la vie & les ouvrages d'Archiloque.

[a] Il naquit à Paros, l'une des iſles Cyclades. [b] Il eſtoit fils de Téléſicle & [c] d'une eſclave nommée Enipo (comme il le déclaroit lui-même dans ſes Poëſies.) Plutarque, dans [d] ce Dialogue, le fait poſtérieur à Terpandre & à Clonas, mais plus ancien que Stéſichore & que Thalêtas qui fut imitateur d'Archiloque. Or comme ſuivant la Chronique de Paros, Terpandre floriſſoit l'an 381. de cette Chronique, lequel répond à la XXXIII.me Olympiade, & que Stéſichore vint au monde dans la XXXIV.me il s'enſuivroit de là, que ſelon Plutarque, Archiloque devroit eſtre placé entre ces deux époques. Mais c'eſt ſur quoi les anciens auteurs ne ſont point d'accord. [e] Hérodote le fait contemporain

[h] *Lib. 9. ſect. 48. pag. 574.*

[a] *Herodot. lib. 1. ſect. 12. edit. Gronov.*

Dio Chryſoſt. or. 2. de regn. pag. 18. D. edit. Par.

Procl. Chreſtom. p. 7. ed. Wechel.

[b] *Euſeb. præp. lib. 6. c. 7. pag. 256. edit. Par.*

Suidas, voc. Archilochus.

Steph. voc. Θάσος.

[c] *Ælian. var. hiſt. lib. 10. c. 13.*

[d] *N.° 28. 34.*

[e] *Ibidem.*

de Candaule & de Gygès Rois de Lydie ; ce qui tombe vers la XVII.me Olympiade. [f] Cicéron le place ſous Romulus, dont la mort arriva dans la XVI.me En un mot, à conſulter là-deſſus les différentes opinions, Archiloque auroit fleuri depuis la XV.me Olympiade juſqu'à la XXXVII.me ce qui rempliroit l'eſpace de 88. années. Mais c'eſt un point de Chronologie que je ne prétends pas décider ici.

Parmi les divers événements de ſa vie, il y en a quelques-uns dont la mémoire s'eſt conſervée juſqu'à nous. [g] Preſſé par l'indigence, & en vertu d'un Oracle rendu à ſon père, il ſollicita vivement ſes compatriotes d'envoyer une colonie dans l'iſle de Thaſos, nommée *Aërie* auparavant ; & il abandonna Paros pour ſuivre la nouvelle peuplade. [h] Le changement de pays n'en fit aucun dans ſon caractère, où régnoit ſouverainement la médiſance la plus effrénée. Il n'épargnoit ni amis, ni ennemis ; ce qui le faiſoit haïr preſque univerſellement. [i] Il ne laiſſoit pas de ſe picquer d'une ſorte de galanterie, peu délicate à la vérité, & où [k] l'obſcénité entroit pour beaucoup. [l] Quelques-uns le font amant de la fameuſe Sapho. Mais ce qu'il y a de bien plus certain, c'eſt qu'il rechercha en mariage [m] Néobule, l'une des trois filles de Lycambe. Celui-ci, après l'avoir agréé pour gendre, [n] lui manqua de parole, & maria ſa fille à un autre. Archiloque, outré de cet affront, ſe déchaîna contre toute cette famille, & mettant en œuvre tout ſon talent poëtique, il la diffama de telle ſorte par les traits de ſatire les plus envenimez, que [o] le père & les trois filles ſe pendirent de déſeſpoir.

[p] Il ſe mêla auſſi de faire la guerre, & il vouloit paſſer pour brave. Mais il ne fut pas à beaucoup près ſi rédoutable les armes

[f] *Tuſcul. lib. 1. cap. 1.*
[g] *Ælian. ibid.*
[h] *Idem, ibidem.*
[i] *Idem, ibidem.*
[k] *Origen. in Celſ. lib. 3. p. 125. edit. Cantabrig.*
Suidas, ibid.
[l] *Athen. lib. 13. cap. 8. pag.* 599. E. *edit. Lugd.*
[m] *Schol. Hor. Epod. 6. verſ. 13.*
[n] *Horat. ibidem.*
[o] *Anthol. Græc. lib. 3. cap. 25. Epigr. 18. 19. 20. pag. 391. edit. Wechel.*
Suid. voc. Lycambiades.
[p] *Athen. lib. 14. c. 6. p. 627.* C.

à la

à la main, qu'il l'estoit en Poësie; & [q] dans un combat contre les Sayens peuple de Thrace, il jetta son bouclier aux ennemis, pour fuir plus vîte & plus commodément. Une telle poltronnerie jointe au soin qu'il prit de la justifier, le mit en fort mauvaise odeur chez les Lacédémoniens, prévenus dèja contre ses vers trop médisants & trop licencieux; en sorte [r] qu'ils lui interdirent l'entrée de leur pays, & défendirent la lecture de ses ouvrages. [f] Il fut tué dans un combat, on ne sçait à quelle occasion, par un certain Callondas surnommé Corax, qui ne fit ce meurtre que pour conserver sa propre vie. Du moins n'allégua-t-il point d'autre excuse, lorsque l'Oracle d'Apollon le chassa du Temple de Delphes, pour venger la mort d'un Poëte, que son merveilleux talent avoit rendu cher à ce Dieu. Du reste, je n'oublierai pas d'avertir ici, que [t] nous ignorerions la pluspart des faits qui deshonorent Archiloque, s'il n'avoit pris la peine de nous en instruire lui-même; ce qui marque, sinon beaucoup de respect pour le public, au moins une extrême franchise.

[u] Il cultiva la Poësie lyrique avec tant de succès, qu'on doit l'en regarder comme l'un des plus grands maîtres, quoiqu'il n'en soit pas l'inventeur. Il le fut (dit-on) du vers ïambe trimètre & du vers *Scazon;* [x] & il passe pour avoir esté aussi excellent dans ce genre de Poësie, qu'Homère [y] dont il fut grand imitateur, l'est dans le sien. [z] Estienne de Byzance & [aa] Zénobius font Archiloque auteur d'*Epodes,* c'est-à-dire de ces petits Poëmes lyriques composez d'un ïambe trimètre suivi d'un vers plus court; telles que sont les Epodes d'Horace. Parmi ces sortes de vers, [bb] on rangeoit les *demi-élégiaques,* composez d'un

[q] *Strab. l. 12. p. 549.* D. *ed. Par.*
Aristop. in Pace, v. 1296. in Sch.
Plut. instit. Lacon. p. 425. lin. 27, edit. Steph. Græc.
[r] *Plut. ibidem.*
Valer. Max. lib. 6. c. 3. Ext. 1.
[f] *Suidas, voc.* Archilochus.
Plut. de Ser. num. vind. p. 994. lin. 22. edit. Steph. Græc.
[t] *Ælian. ibidem.*
[u] *Vell. Paterc. lib. 1. cap. 5.*
Quintil. instit. lib. 10. c. 1. pag. 740. edit. Lugd. Bat.
[x] *Dio Chrys. orat. 33. pag. 397.* A. *edit. Par.*
[y] *Longin. S. 13. p. 47. ed. Oxon.*
[z] *Voc.* Πάρος.
[aa] *Centur. 5. Prov. 68.*
[bb] *Diomed. lib. 3. col. 502. edit. Putsch. Gram. vet. Lat.*
Terentian. col. 2422. ejusd. edit.
Victorin. col. 2551. ejusd. edit.

héxamètre & d'un demi-pentamètre, & on les attribue encore à nostre Poëte. [cc] Athénée lui donne aussi des Poësies *élégiaques*, & il est parlé dans [dd] Pindare du cantique d'Archiloque destiné à célébrer la victoire des Olympioniques. [ee] Estienne de Byzance & [ff] Hephestion citent comme de lui des chansons Bachiques appellées ἰοβάκχοι. On peut consulter sur tous ces ouvrages (dont nous n'avons plus que quelques fragments) M. *Fabricius* dans sa [gg] *Bibliothèque Grecque*. Mais il me reste à examiner ici tout ce que Plutarque, dans ce Dialogue, met sur le compte d'Archiloque quant à la Musique, & c'est de quoi ce Bibliothécaire n'a presque rien dit, comme nous l'allons voir.

Cela peut se réduire à treize différents chefs; sçavoir 1.° *Le rhythme des trimètres:* 2.° *le passage d'un rhythme dans un autre d'un genre différent :* 3.° *la paracataloge :* 4.° *la manière d'accommoder à tout cela le jeu des instruments à cordes :* 5.° *les Epodes :* 6.° *les tétramètres :* 7.° *le procritique :* 8.° *le prosodiaque :* 9.° *l'augmentation du premier :* 10.° *l'Elégie :* 11.° *l'extension de l'iambique jusqu'au péon épibate :* 12.° *celle de l'héroïque jusqu'au prosodiaque & au Crétique :* 13.° *l'exécution musicale des vers ïambiques, dont les uns ne font que se prononcer pendant le jeu des instruments, au lieu que les autres se chantent.* Il faut expliquer en détail chacun de ces articles, & tâcher d'en donner une idée nette.

1. *Le rhythme des trimètres:* τὴν τριμέτρων ῥυθμοποιΐαν.] C'estoit la cadence ou la mesure, suivant laquelle on chantoit les vers ïambes trimètres ou de six pieds. Ce rhythme ou cette cadence varioit selon la nature des pieds qui entroient dans la composition de ces vers. Lorsque ces pieds n'estoient que des ïambes, le rhythme estoit uniforme & toûjours double, c'est-à-dire que la mesure se battoit à deux temps inégaux, ou à trois temps égaux. Lorsque ces pieds estoient en partie des ïambes,

[cc] *Lib. 11. cap. 10. p. 483.* D.
[dd] *Olymp. Od. 9. vers. 1.*
[ee] *Voc.* Βίχιρ.
[ff] *Enchirid. pag. 55. lin. 9. edit. Turneb.*
[gg] *Lib. 2. cap. 15. t. 1. p. 572.*

& en partie des ſpondées ou des pieds équivalents, le rhythme eſtoit tantoſt double ou inégal, & tantoſt égal dans l'étenduë d'un ſeul vers; c'eſt-à-dire que la meſure ſe battoit, tantoſt à deux temps inégaux, tantoſt à deux temps égaux. On peut voir une explication plus circonſtanciée de ces deux ſortes de rhythmes dans ma Diſſertation ſur ce même ſujet, imprimée parmi les *Mémoires de Littérature Tom. V. p. 152.* Perſonne n'eſtoit plus en état qu'Archiloque même de régler le rhythme ou la cadence des ïambes trimètres, ſoit purs, ſoit non purs & *Scazons,* puiſqu'il eſtoit l'inventeur de cette ſorte de vers.

2. *Le paſſage d'un rhythme dans un autre d'un genre différent.* ἢ εἰς τοὺς οὐχ ὁμογενεῖς ῥυθμοὺς ἐνστάσεις.] Il faut lire dans le Grec non ἐνστάσεις, comme le portent l'édition de *Henri Eſtienne,* & toutes les autres, mais ἐντάσεις, comme il ſe lit cinq lignes plus bas & dans les trois MSS. que j'ai conſultez. Ἐντάσεις doit ſe prendre ici pour le chant de la voix, ou le jeu des inſtruments, pour l'*intonation* en termes de Muſique; d'ἐντείνειν, *entonner,* faire entendre le *ton* ou le ſon. Ainſi l'expreſſion Grecque ſignifie le chant ou le jeu qui ſe fait en divers rhythmes, c'eſt-à-dire en paſſant d'un rhythme dans un autre. Or ce paſſage pouvoit ſe faire, ou dans un même vers, par exemple, dans un ïambe trimètre non pur, comme je viens de le dire, ou d'un vers à un autre, comme d'un héxamètre à un ïambe pur, de quelque nombre de pieds qu'il fût composé; parce que le rhythme du premier eſtoit égal, & celui du ſecond inégal ou double. Ainſi dans cette [a] Epode d'Horace composée d'un héxamètre & d'un ïambe pur trimètre,

Altĕra jam teritur bellis civilibus ætas,
Suis & ipſa Roma viribus ruit;

Ce paſſage d'un rhythme à un autre eſt très-ſenſible. Mais dans cette [b] Epode d'Archiloque composée de deux vers ïambes,

[a] *Epod. 16.*
[b] *Demet. Phaler. pag. 6. edit. P. Victor. Hephæſt. Enchirid. pag. 70. lin. 14. edit. Turneb.*

l'un trimètre ou de six pieds, l'autre dimètre ou de quatre, tous deux non purs,

Πάτερ Λυκάμβα ποῖον ἐφράσω τόδε;
Τίς σὰς παρήειρε φρένας;

Père Lycambe que venez-vous de dire! Qui vous a troublé l'esprit! Dans cette Epode (dis-je) le changement de rhythme n'arrive point en passant d'un vers à l'autre, il se fait dans chaque vers. Il faut conclurre de tout cela, que dans les premiers temps où la Poësie n'estoit composée que de vers héroïques, héxamètres, ou pentamètres, on ignoroit ce passage d'un rhythme à l'autre; mais que dans la suite l'usage de la Poësie lyrique le rendit nécessaire, & qu'Archiloque estant un des premiers auteurs de cette Poësie, c'est avec fondement que Plutarque lui attribuë ce changement de rhythme.

3. *La paracataloge:* Παρακαταλογή.] Ce mot est un terme de Musique, lequel n'est pas commun. Il ne se trouve qu'ici, & dans les [c] problêmes d'Aristote. Παρακατέλεκτο, verbe dont il pourroit dériver, est dans Hésychius, où il est rendu par celui-ci παρακατέκειτο, *assidebat, accumbebat.* C'est par rapport à cette signification du verbe παρακαταλέγεσθαι, qu'*Amyot* a traduit le mot Παρακαταλογὴ de Plutarque par cette expression, *& la manière comme il les faut coucher* (i. e. *les rhythmes*) voulant dire sans doute par ces mots, *la manière de coucher ces rhythmes par écrit, de les noter.* Mais cette signification n'est nullement celle de la *Paracataloge,* (Παρακαταλογὴ,) de Plutarque; ainsi qu'en fait foi le passage d'Aristote, que voici: Διὰ τί (dit ce Philosophe) ἡ παρακαταλογὴ ἐν ταῖς ᾠδαῖς τραγικόν; ἢ διὰ τὴν ἀνωμαλίαν; παθητικὸν γὰρ τὸ ἀνώμαλές ἐστιν ἐν μεγέθει τύχης ἢ λύπης· τὸ δὲ ὁμαλὲς ἔλαττον γοῶδες. Voici présentement la version Latine de Théodore *Gaza. Cur immutatio & varietas in cantando tragicum sit! an ratione inæqualitatis hoc evenit! afficit namque tristitia quod inæquale est, accommodaturque magnitudini calamitatis &*

[c] *Sect. 19. probl. 6.*

mœroris: contra quod æquale, atque continens eſt, minus id flebile auribus accidit. D'où il paroît que καταλογὴ en termes de Muſique, ſignifioit la ſuite naturelle, ſimple & unie des tons ou des ſons dans la manière de moduler un chant, auſſi bien que dans ſa cadence; & que παρακαταλογὴ, au contraire, déſignoit un déſordre dans l'arrangement de ces ſons & dans le rhythme, d'où réſultoit une modulation inégale, ſcabreuſe, hétéroclite, & par là d'autant plus propre au tragique, au pathétique, comme le dit Ariſtote. Or ſi la *paracataloge* eſtoit convenable au tragique; elle ne l'eſtoit pas moins, lorſqu'il s'agiſſoit de médire, d'invectiver contre quelqu'un, de l'accuſer avec véhémence, & de le diffamer: & comme c'eſtoit-là l'emploi principal de la Poëſie lyrique ou ïambique d'Archiloque, il ne faut pas eſtre ſurpris que Plutarque range la *paracataloge* au nombre des inventions de ce Poëte-Muſicien.

4. *La manière d'accommoder à tout cela le jeu des inſtruments à cordes:* Καὶ τὴν περὶ ταῦτα κροῦσιν.] [d] *Amyot* a obmis cet article dans ſa verſion. Il ne ſuffiſoit pas dans l'ancienne Muſique, d'ajuſter un chant convenable à telle, ou telle ſorte de Poëſie. Il falloit de plus y accommoder de telle façon le jeu de la *cithare*, de la lyre & des autres inſtruments, qu'il ſuivſt exactement la Muſique vocale. Archiloque avoit donc enſeigné l'art d'accommoder ce jeu, non-ſeulement au chant & au rhythme des ïambes trimètres, mais encore au paſſage d'un rhythme à un autre, & à cette modulation bizarre appellée *paracataloge*.

5. *Les Epodes:* Ἐπῳδοί.] Le mot *Epode* ſe prend en plus d'une ſignification. 1.° On appelloit ainſi chez les Grecs un aſſemblage de vers lyriques ou une ſtance, qui dans les Odes ſe chantoit immédiatement après deux autres ſtances nommées *Strophe* & *Antiſtrophe*. Ces trois ſortes de ſtances ſe répétoient ordinairement pluſieurs fois ſuivant ce même ordre dans le cours d'une ſeule Ode; & le nombre de ces répétitions rempliſſoit l'étendue de ce Poëme. La Strophe & l'Antiſtrophe

[d] *Fol. 826. edit. Vaſcoſ. in-octavo.*

contenoient toûjours autant de vers l'une que l'autre, & pouvoient par conséquent se chanter sur le même air. L'Epode tantost plus longue, tantost plus courte, leur estoit rarement égale. Elle devoit donc pour l'ordinaire se chanter sur un air différent. Elle terminoit le chant de ce que les Grecs nommoient *période*, & de ce que nous pourrions appeller *un couplet de trois stances;* & elle en faisoit comme la clôture *(clausulam.)* C'est aussi de cette circonstance que lui venoit son nom, dérivé du verbe ἐπᾴδω, *chanter par-dessus, chanter pour finir.* Après avoir chanté le premier couplet de l'Ode, composé de ces trois stances, on chantoit le second, puis le troisiéme, & ainsi des autres. Presque toutes les Odes de Pindare fournissent des preuves de ce que je viens d'avancer.

En second lieu, on donnoit le nom d'*Epode* à un petit Poëme lyrique composé de plusieurs distiques, dont les premiers vers estoient autant d'ïambes-trimètres, ou de six pieds, & les derniers estoient plus courts, & seulement des ïambes-dimètres, ou de quatre pieds. De ce genre estoient les Epodes d'Archiloque dont parle ici Plutarque, telles que celle qui commence par ce vers Πάτερ Λυκάμβα, &c. & celles d'Horace qui se lisent dans le 5.e livre de ses Odes. S'il en faut croire [e] Victorin le Grammairien, c'estoit proprement le petit vers qui s'appelloit *Epode*, parce qu'il terminoit le sens du distique, de même que l'*Epode* des Odes en finissoit le chant. *Hinc sumptum vocabulum,* dit-il, *in has Epodos, quæ binos versus impares habent; nam ut illa canticum finiebat, sic hæ sensum versu insequenti.* [f] Ce Grammairien adjoûte que comme dans l'Elégie le vers héxamètre ne peut par lui-même & sans le pentamètre qui le suit, remplir la mesure du distique élégiaque; il en est de même dans l'Epode, où chaque vers trimètre ne doit point se faire entendre, sans estre suivi du petit vers dimètre, qui en fait comme la clôture ou le complément. *Nam neque per se versus hexameter sine sequente pentametro Elegiacum metrum implebit: neque in Epodis, singuli versus sine clausulis suis & assequelis audiri poterunt* ἐπῳδοί. [g] Il

[e] *Lib. 1. col. 2501. edit. Putsch. Gram. vet. Lat.*

[f] *Ibid. col. 2500.*

[g] *Ibidem.*

observe plus bas que dans ces distiques, dont les deux vers dépendent mutuellement l'un de l'autre, dans l'Elégie par exemple & dans l'Epode, les Grecs ont nommé les premiers vers *proodiques*, & les derniers, *épodiques*: sur quoi il s'explique en ces termes: *Hæc etiam in carminibus, quæ mutuo annexa ita ex se pendent, ut alterum sine altero audiri non possit, προῳδικὰ & ᾠδικὰ vocaverunt*, id est, *antecantativa & præcantativa : ut sic in hexametro προῳδικὸν ipsum Epos, & ᾠδικὸν versus pentameter, qui ei subjungitur in Elegiis. Item cantativum erit trimeter iambicus, ut* Ibis Liburnis inter alta navium. *Erit dimeter postcantativum,* Amice propugnacula. Ce passage qui est très-corrompu, a besoin de plusieurs corrections pour devenir intelligible. Il faut donc, au lieu de προῳδικὰ & ᾠδικὰ *vocaverunt*, lire προῳδικὰ & ἐπῳδικὰ *vocaverunt* : au lieu de *antecantativa* & *præcantativa*, il faut lire *antecantativa & postcantativa* : il faut mettre une virgule après *ipsum*, & au lieu d'*Epos & ᾠδικὸν*, qui ne fait aucun sens, il faut lire *&* ἐπῳδικὸν: pour *item cantativum* il faut corriger *item antecantativum.*

En troisième lieu, on a étendu la signification du mot *Epode*, jusqu'à désigner par là, tout petit vers mis à la suite d'un ou de plusieurs grands. C'est l'idée qu'en donne le Grammairien Grec [h] Hephestion en ces termes: εἰσὶ δὲ ἐν τοῖς ποιήμασι καὶ οἱ ἀῤῥενικῶς οὕτω καλούμενοι ἐπῳδοὶ, ὅταν μεγάλῳ στίχῳ περιττόν τι ἐπιφέρηται: c'est-à-dire: *on appelle Epodes au masculin dans les Poëmes, lorsqu'à un grand vers en succède un petit :* Car c'est ce que signifie en cet endroit περιττὸν qui veut dire proprement *impair* ou *non égal au premier :* & il cite pour exemple non-seulement l'Epode d'Archiloque Πάτερ Λυκάμβα, &c. mais encore celle-ci Εὔτε πρὸς ἄεθλα δημὸς ἠθροΐζετο, Ἐν δὲ Βατουσιάδης, où le vers épodique est, comme l'on voit, non un ïambe dimètre, mais le commencement d'un héxamètre ou d'un pentamètre. Le Grammairien Latin [i] Diomède en donne à peu-près la même notion en ces termes: *Epodi dicuntur versus quolibet modo scripti, & sequentes clausulas habentes particularum, quales sunt Epodi Horatii, in quibus singulis*

[h] *Pag. 70. lin. 12. edit. Turneb.* | [i] *Lib. 3. col. 482. edit. Putsch.*

verſibus ſingulæ clauſulæ adjiciuntur: où il entend par ce mot *(particularum)* les petits vers qui ſont autant de parties ou de fragments de vers plus étendus: & il cite pour exemples de ces Epodes d'Horace,

Nox erat & cælo lucebat luna ſereno
Inter minora ſidera; &
Altera jam teritur, &c.
Suis & ipſa Roma, &c.

qui ne peuvent paſſer pour Epodes que par extenſion, & ne ſont nullement celles qui chez Horace méritent ce titre par excellence, comme eſtant composées de deux ïambes, l'un trimètre, l'autre dimètre, placez alternativement. Ce Poëte Latin ne nous en offre que dix de cette eſpèce comme le reconnoît le Grammairien-Poëte [k] Térentien dans ces vers:

Tales (dimetros) *trimetris ſubdidit Flaccus ſuis,*
Ut carmina oſtendunt decem:
Ibis Liburnis, &c.
Archilochus iſto ſævit iratus metro
Contra Lycamben & filias.

Cela ne l'empêche pas de prendre [l] ailleurs le mot *Epode* dans l'autre ſens, & d'attribuer ce nom au vers demi-élégiaque: voici comme il s'en explique:

Præmiſſo hexametro dulcem ſubnectit Epodon:
Talis Epodus erit:
Diffugere nives, redeunt jam gramina campis,
Arboribuſque comæ,

qui ſont deux vers d'Horace. [m] Victorin qualifie auſſi du même nom ce dernier vers, [n] & va juſqu'à prodiguer cette dénomination au vers Adonien, mis après trois vers Saphiques, & de plus à un petit Poëme composé de pluſieurs vers

[k] *Col. 2437. & 38. ejuſd. edit.*
[l] *Col. 2422.*
[m] *Col. 2551. ejuſd. edit.*
[n] *Ibid. col. 2564.*

Adoniens

Adoniens rangez de ſuite. [o] Auſone en fait autant pour les ïambes dimètres, qui chez lui compoſent ſeuls une petite pièce de Poëſie.

6. *Les tétramètres:* τετράμετρα.] On peut y rapporter 1.° les vers ïambes de huit pieds, dont on ne trouve guères d'exemples que dans les Poëtes comiques: 2.° les ïambes purs de huit pieds, défectueux d'une ſyllabe, & dont on voit quelques-uns dans Catulle: 3.° les heptamètres Archiloquiens, qui ont les quatre premiers pieds d'un hexamètre, ſuivis de trois trochées, comme ce vers d'Horace,

Solvitur acris hyems grata vice veris & Favoni.

7. *Le procritique:* προκριτικόν.] Il faut ſouſentendre ῥυθμόν: c'eſt de quoi il eſt ici principalement queſtion. Cela ſignifieroit à la lettre *un rhythme qui mériteroit la préférence.* Mais cette ſorte de rhythme eſt abſolument inconnue dans l'ancienne Muſique. Il n'en eſt pas de même du rhythme *Crétois* ou *Crétique,* ῥυθμὸς Κρητικός. On le trouve dans Suidas (Κρητικὸς ῥυθμός ἐστιν οὕτω καλούμενος:) & à l'occaſion de ce mot il cite ce paſſage [p] d'Ariſtophane, *ὑπανακινεῖν Κρητικῶς τὼ πόδε*, *remuer les pieds, danſer ſuivant le rhythme Crétique.* [q] Ariſtide-Quintilien nous le fait connoître plus particulièrement. Il le met au nombre des rhythmes mixtes, le compoſé de deux trochées, l'un pour le *frappé,* l'autre pour le *levé,* & aſſure que le nom de Crétique lui venoit du pays où il eſtoit originairement en uſage. [r] Ariſtophane à la fin de ſa Comédie des *Harangueuſes,* nous offre un échantillon de ce rhythme qu'on peut voir. C'eſt une tirade de quinze vers, où ſe trouve un mot burleſquement formé de ſoixante & dix-ſept ſyllabes, & qui remplit ſix de ces vers. Il y avoit une autre eſpèce de vers ou de rhythme Crétique du nombre des rhythmes ſimples, & qui ſe confondoit avec le péonique & le Bachique, ayant une longue & une brève pour le *frappé,* & une longue pour le *levé.* J'en

[o] *Epiſtol. lib. 1. Epiſt. 16.*
[p] *Ἐκκλησιαζ. verſ. 1157.*
[q] *Lib. 1. pag. 39. edit. Meibom.*
[r] *Verſ. 1161.*

parlerai plus bas. Il n'eſt donc pas douteux que dans le paſſage de Plutarque, au lieu de προκριτικὸν, il faut lire Κρητικὸν; ce qui eſt confirmé quatre lignes plus bas, où il s'agit du *rhythme héroïque augmenté juſqu'au proſodiaque & au Crétique, εἴς τε τὸν προσοδιακὸν καὶ τὸν Κρητικὸν*: ce qui revient, comme l'on voit, au paſſage que j'explique, καὶ τὸ προκριτικὸν, (il faut lire Κρητικὸν) καὶ τὸ προσοδιακὸν ἀποδίδοται: *on lui attribue, on lui donne l'invention du rhythme Crétique & du proſodiaque.*

8. Quant à ce dernier, [f] Ariſtide-Quintilien le fait de trois eſpèces. La 1.re eſt compoſée de trois pieds, qui ſont le pyrrhique, l'ïambe & le trochée: la 2.e de quatre, du pyrrhique, de l'ïambe, du trochée & d'un autre ïambe de ſurcroît: la 3.e d'un Bachique ou choriambe (-υυ-) & d'un grand Ionien (--υυ.) Ce rhythme s'appelloit *proſodiaque,* parce qu'il entroit dans ces cantiques nommez *Proſodies,* dont j'ai parlé plus haut, & en régloit la cadence.

9. *L'augmentation du premier : καὶ ἡ τοῦ προτέρου αὔξησις.*] C'eſt-à-dire *l'augmentation du rhythme Crétique.* Le rhythme ou le vers Crétique, ainſi nommé du pied qui entroit dans ſa compoſition, ſe confondoit avec le rhythme ou le vers péonique, parce que le pied Crétique ou *amphimacre* formé d'une brève entre deux longues, & le péon compoſé d'une longue & de trois brèves eſtoient équivalents. Ce vers s'appelloit auſſi *Bachique* à cauſe du pied de ce nom, formé d'une brève & de deux longues, lequel y prenoit quelquefois la place du Crétique & du péon. Parmi ces ſortes de vers, il y en avoit de dimètres ou de deux pieds, & de trimètres ou de trois, ſelon le Grammairien [t] Victorin qui en allègue des exemples. [u] Ariſtide-Quintilien aſſure qu'on augmentoit ce vers juſqu'au tétramètre & au pentamètre, ou juſqu'à quatre & à cinq pieds; ce que confirme [x] Victorin, qui adjoûte qu'Ariſtophane en avoit fait d'héxamètres ou de ſix pieds. Le Grammairien [y] Diomède

[f] *Ibidem.*
[t] *Lib. 2. col. 2543. edit. Putſch.*
[u] *Ibidem, pag. 55.*
[x] *Ibid. col. 2544. ejuſd. edit.*
[y] *Lib. 3. col. 514. ejuſd. edit.*

rapporte pour exemple de ces vers Crétiques de quatre pieds celui-ci,

Alma lux roscida prima flamma nitens.

C'est donc de ces augmentations du vers ou du rhythme Crétique, que Plutarque fait ici Archiloque auteur; ce que sembleroit appuyer ce vers de [z] Rufin le Grammairien:

Creticon Archilochus trimetro superaddidit ingens,

qu'on pourroit traduire ainsi, *le fameux Archiloque adjoûta un nouveau pied Crétique au vers trimètre de ce nom;* & par conséquent en fit un tétramètre ou vers de quatre pieds. Mais comme ce vers de Rufin est immédiatement suivi de cet autre,

Amphibrachum trimetro Hipponax supponit ïambo,

il n'en résulte autre chose, sinon qu'Archiloque & Hippônax avoient tous deux allongé le vers ïambe trimètre ou de six pieds; le premier, en y joignant au commencement un pied Crétique; & le second, en y plaçant à la fin un amphibraque.

10. *L'Elégie: ὑπ' ἐνίων δὲ καὶ τὸ ἐλεγεῖον.*] Le Poëme élégiaque est suffisamment connu, quant à son sujet & au genre de vers employé dans cette Poësie. Mais on est peu d'accord sur le nom de son inventeur. Les uns veulent que ce soit Terpandre; les autres que ce soit Théoclès de Naxe ou d'Erétrie. Quelques auteurs, comme l'assure ici Plutarque, en attribuoient l'invention au Poëte Archiloque. Mais on convient que Callinus d'Ephèse & Mimnerme de Colophon, furent les premiers qui excellérent dans la composition de l'Elégie, & qu'après eux Callimaque de Cyrêne & Philétas de Cos s'y firent un grand nom. Il faut consulter sur ce point [aa] Gerard-Jean *Vossius*.

11. *L'extension de l'iambique jusqu'au péon-épibate: ἥ τε τοῦ ἰαμβείου πρὸς τὸν ἐπιβατὸν παίωνα ἔντασις.*] Ce n'est ici qu'une spécification de ce que Plutarque a dit plus haut en général *(art. 2.)* touchant le passage d'un rhythme dans un autre d'un genre différent (ἡ εἰς τοὺς οὐχ' ὁμογενεῖς ῥυθμοὺς ἔντασις)

[z] *Col. 2710. ejusd. edit.* | [aa] *Institut. poëtic. l. 3. cap. 11.*

Il s'agit donc ici & dans l'article suivant, de deux cas particuliers de ce passage. Ici c'est le passage du rhythme ïambique ou double au rhythme péonique ou sesquialtère, c'est-à-dire de 3. à 2. Selon [bb] Aristide-Quintilien, ce rhythme péonique estoit de deux espèces, sçavoir 1.° le péonique Διάγυος ou Δίγυος, comme qui diroit *à deux membres*, composé d'un *frappé* de trois temps rhythmiques ou d'une longue & d'une brève, & d'un *levé* de deux temps ou d'une longue: 2.° le péonique-épibate (ἐπιβατὸς) dont il est ici question, composé de quatre parties, sçavoir 1.° d'un *frappé* ou d'une longue; 2.° d'un *levé* ou d'une autre longue; 3.° d'un double *frappé* ou de deux longues; 4.° d'un *levé* ou d'une cinquième longue; en cette manière —|—|— —|—|; d'où il paroît que ce second rhythme péonique estoit le double du premier, & répondoit pour l'arrangement de ses temps à celui des quatre syllabes du pied nommé péon-troisième & composé de deux brèves, d'une longue & d'une brève, en cette manière (υυ-υ) & c'est vraisemblablement pour cette raison, que ce rhythme estoit désigné ou caractérisé par le surnom d'ἐπιβατὸς, comme qui diroit *un péon qui monte sur un autre, un double péon.*

12. *L'extension de l'héroïque augmenté jusqu'au prosodiaque & au Crétique:* ϗ ἡ τȣ̃ ηὐξημένȣ ἥρῴȣ εἴς τε τὸν προσοδιακὸν ϗ τὸν κρητικόν.] Il s'agit encore ici du passage d'un rhythme dans un autre, c'est-à-dire du rhythme égal tel qu'estoit le dactylique ou l'héroïque, dans le rhythme double, tels qu'estoient le prosodiaque & le Crétique, que j'ai expliquez plus haut *(art. 7 & 8.)* Par l'*héroïque augmenté*, il faut entendre le rhythme ou le vers dactylique ou héroïque, poussé jusqu'à sa plus longue mesure, qui est celle de l'héxamètre ou de six pieds. Ainsi Archiloque avoit enseigné le premier à passer d'un vers héroïque héxamètre dans un vers prosodiaque ou Crétique, & par conséquent il avoit mis en usage le passage réciproque entre les rhythmes de même nom que ces vers, & qui leur estant analogues, répondoient parfaitement à leur mesure.

[bb] *Lib. 1. p. 38. edit. Meibom.*

13. *L'exécution musicale des vers ïambiques, dont les uns ne sont que se prononcer pendant le jeu des instruments, au lieu que les autres se chantent.* ἔτι δὲ τῶν ἰαμβείων τὸ τὰ μὲν λέγεσθαι παρὰ τὴν κροῦσιν, τὰ δ' ᾄδεσθαι, Ἀρχίλοχόν φασι καταδεῖξαι, εἶθ' οὕτω χρήσασθαι τοὺς τραγικοὺς ποιητάς.] Ce passage nous apprend que dans la Poësie ïambique il y avoit des ïambes qui n'estoient que *déclamatoires*, qui ne faisoient que se réciter ou se prononcer; & qu'il y en avoit d'autres qui se chantoient. Mais ce que ce même passage offre peut-estre de moins connu, c'est que ces ïambes *déclamatoires* estoient accompagnez des sons de la *cithare*, & des autres instruments à percussion ou à cordes (παρὰ τὴν κροῦσιν). Il reste à sçavoir de quelle manière s'exécutoit un tel accompagnement. Selon toutes les apparences, le joueur de *cithare* ne se contentoit pas de donner au Poëte ou à l'acteur le ton général de sa déclamation, & de l'y soûtenir par la monotonie de son jeu. Mais comme le ton du déclamateur varioit suivant les divers accents qui modifioient la prononciation de chaque mot, en sorte que cette déclamation pouvoit se noter; il falloit que l'instrument de Musique fît sentir toutes ces modifications, & marquât exactement le rhythme ou la cadence de la Poësie qui lui servoit de guide, & qui, en vertu de cet accompagnement, quoique non chantée, en devenoit beaucoup plus expressive & plus affectueuse. A l'égard de la Poësie *chantante*, l'instrument qui l'accompagnoit, s'y conformoit servilement (πρόσχορδα) & ne faisoit entendre que les mêmes sons entonnez par la voix du Poëte-Musicien.

Il faut bien remarquer à ce propos, ce que Plutarque observe ici, Que les Poëtes tragiques & les dithyrambiques adoptérent pour leurs pièces cette sorte d'exécution musicale, à laquelle (dit-on) Archiloque le prémier avoit donné cours.

XXIX. *Aléxandre, dans ses Mémoires sur la Phrygie:* Ἀλέξανδρος δ' ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν περὶ Φρυγίας.] C'est Aléxandre surnommé *Cornelius* en qualité d'affranchi de Cornelius Lentulus, & qualifié de *Polyhistor* à cause de son érudition Sur Aléxandre Polyhistor.

universelle. Il florissoit à Rome dans la CLXXIII.[e] Olympiade, & estoit contemporain de Sylla. Suidas le fait originaire de Milet. [a] Estienne de Byzance le dit fils d'Asclépiade & natif de Cotiée ville de Phrygie. Mais il ne faut point confondre cet Aléxandre de Cotiée fameux Grammairien avec celui de Milet beaucoup plus ancien, & dont parle Suidas: erreur, dans laquelle est tombé l'exact & docte [b] *Jonsius.* Aléxandre de Cotiée avoit eu pour disciple Aristide contemporain de Marc-Auréle & de Commode, & qui fit l'Oraison funèbre de cet Aléxandre, adressée au Sénat & au peuple de Cotiée. [c] Elle est venue jusqu'à nous. Aléxandre le Grammairien mourut subitement sur ses livres, dans un âge fort avancé: au lieu qu'Aléxandre *Polyhistor* périt malheureusement dans l'incendie de sa maison. Ce ne peut estre que de ce dernier que parle ici Plutarque, qui estoit plus ancien que l'autre & qu'Aristide.

Parmi un nombre infini d'ouvrages, il avoit composé des Recueils sur l'Histoire de ce pays-là, qu'il connoissoit mieux qu'un autre, & il y faisoit mention de plusieurs Phrygiens qui s'estoient distinguez dans la Musique. On peut consulter sur la vie & les ouvrages de cet auteur, dont il ne nous reste que des fragments, [d] Gerard-Jean *Vossius*, dans ses *Historiens Grecs; Jonsius,* dans l'endroit cité plus haut, & [e] M. *Fabricius,* dans sa *Bibliothèque Grecque.*

Recherches sur la vie & les ouvrages d'Olympe.

XXX. *Dit qu'Olympe fut le premier qui apprit aux Grecs l'art de toucher les instruments à cordes:* Κρούματα Ὄλυμπον ἔφη πρῶτον εἰς τοὺς Ἕλληνας κομίσαι.] Il y a eu deux Olympes, l'un & l'autre fameux joueurs de flûte. Le premier ou le plus ancien, dont il est ici question, vivoit avant la guerre de Troye. Il estoit Mysien d'origine, & fils de Méon; & l'on prétend qu'il donna son nom à l'Olympe, célèbre montagne de ce pays-là. Il fut disciple de Marsyas, qui excelloit dans l'art de jouer de la flûte. Suidas, qui nous informe de ces

[a] *Voc.* Κοτιάειον.
[b] *De scriptor. hist. Philos. lib. 2. cap. 16. sect. 1.*
[c] *Aristid. tom. 1. p. 80 ed. Oxon.*
[d] *Lib. 1. cap. 22.*
[e] *Lib. 4. cap. 30. tom. 4. p. 379.*

circonſtances, les tenoit ſans doute d'auteurs plus anciens que lui, & que nous n'avons plus. [a] Platon, [b] Ariſtote, [c] Ariſtophane font mention de l'habileté d'Olympe en ce genre. : & le ſecond lui rend ce témoignage, que *ſes airs, de l'aveu de tout le monde, excitoient dans l'ame une ſorte d'enthouſiaſme:* ταῦτα γὰρ (Ὀλύμπου μέλη) ὁμολογουμένως ποιεῖ τὰς ψυχὰς ἐνθουσιαστικάς. [d] Philoſtrate en a fait le ſujet d'un de ſes tableaux.

Le jeu de la flûte n'eſtoit pas le ſeul talent d'Olympe. Aléxandre *Polyhiſtor* (comme on le voit dans ce paſſage) lui attribue l'art de toucher les inſtruments à percuſſion ou à cordes; ce que confirme auſſi Suidas en ces termes: ἡγεμὼν τε γενόμενος τῆς κρουματικῆς Μουσικῆς καὶ τῆς διὰ τῶν αὐλῶν: c'eſt-à-dire, *il fut un grand maître dans la Muſique* croumatique, *ou dans l'art de jouer des inſtruments à cordes & dans celui de jouer de la flûte :* ce qui revient à ce qu'en dit Plutarque (quelques pages [e] plus bas) ἀρχηγὸς γενέσθαι τῆς Ἑλληνικῆς καὶ καλῆς Μουσικῆς, *qu'il fut le Chef ou le maître de la belle & bonne Muſique chez les Grecs.* [f] Le *Gyraldi* qui apparemment ignoroit ce que ce pouvoit eſtre que cette Muſique *croumatique*, a cru devoir y ſubſtituer la Muſique *chromatique*, en quoi il s'eſt trompé. Les deux genres de Muſique, le *diatonique* & le *chromatique*, eſtoient en uſage avant Olympe. Mais il paſſe, comme on le verra [g] plus bas, pour l'inventeur du genre *enharmonique*.

Il joignit au mérite de la Muſique celui de la Poëſie; & on le fait auteur de pluſieurs ouvrages de ce genre. Il compoſa des Elégies, ſelon Suidas, & d'autres chants plaintifs; des cantiques funèbres ἐπιτύμβιοι, ſelon [g2] Pollux; une plainte ſur la mort de Python, dans le mode Lydien, comme l'aſſure Plutarque [h] ci-deſſous, d'après Ariſtoxéne, dans un traité que nous n'avons plus. Nul inſtrument ne convenoit mieux que la flûte

[a] *In Minoe, pag. 46.* B. *edit. Lugd. Lœmar.*
In Ione, pag. 144. G. *ejuſd. edit.*
De legib. lib. 3. pag. 585. E. *ejuſd. edit.*
[b] *Politic. lib. 8. cap. 5.*
[c] *In Equit. verſ. 9.*
[d] *Lib. 1. imag. 21.*
[e] *N.° 83.*
[f] *De Poët. Dial. 2. col. 86.* F. *edit. Lugd. Bat.*
[g] *N.° 64. 2.*
[g2]. *Lib. 4. cap. 10. ſect. 79.*
[h] *N.° 104.*

à l'accompagnement du chant de ces Poësies, qui exprimoient des lamentations & des regrets. Aussi [i] Aristophane au commencement de sa Comédie des *Chevaliers*, où il introduit sur la scène les deux Généraux Démosthène & Nicias travestis en valets, & qui mécontents de leur maître, se plaignent de concert; leur fait-il dire, Ξυναυλίαν κλαύσωμεν, Ο᾿λύμπου νόμον, *lamentons & pleurons comme deux flûtes, qui jouent quelqu'air d'Olympe:* après quoi ils prononcent ensemble un vers ïambe pur, composé de la syllabe μὺ répétée douze fois avec l'accent grave & le circonflèxe mis alternativement; ce qui forme une espèce de *miaulement* ou de chant plaintif des plus risibles.

Plutarque dans la suite, met sur le compte de ce Poëte-Musicien, divers *Nomes,* ou cantiques à l'honneur des Dieux; sçavoir [k] 1.° celui de Minerve, [l] 2.° celui des chars, appellé Α῾ρμάτιος, [m] 3.° *le Polycephale* en l'honneur d'Apollon. Olympe eut Cratès pour disciple, comme on le verra [n] plus bas, & le Poëte [o] Stésichore se proposa le maître pour modèle en certains genres de Poësies. [p] Le scholiaste d'Aristophane observe, que comme la Musique avoit fait le malheur de Marsyas, vaincu, comme l'on sçait, & écorché par Apollon; de même elle avoit causé quelqu'infortune à Olympe disciple de Marsyas. Mais le scholiaste n'entre sur cela dans aucun détail: Καὶ αὐτὸς δυστυχήσας διὰ τὴν Μουσικὴν (dit-il) sans s'expliquer davantage.

A l'égard du second Olympe, ou du jeune, il estoit Phrygien, & [q] florissoit du temps de Midas. On verra [r] plus bas que quelques Poësies attribuées à l'ancien par certains auteurs, appartenoient à ce dernier, selon le sentiment de quelques autres.

Sur les Dactyles Idéens.

XXXI. *Ce que leur communiquérent aussi les Dactyles du mont Ida.* ἔτι δὲ καὶ τοὺς Ι᾿δαίους δακτύλους.] Il s'agit ici des Dactyles Idéens de l'Isle de Crète. Ce furent eux qui les premiers fondirent la mine de fer, après avoir appris dans l'incendie

[i] *Act. 1. Scen. 1. vers. 9.*
[k] *N.° 228 & 231.*
[l] *N.° 47.*
[m] *N.° 43.*
[n] *N.° 45.*
[o] *N.° 51.*
[p] *Ibidem.*
[q] *Suid. voc.* Olympus.
[r] *N.° 46.*

des forests du mont Ida, que cette mine estoit fusible. [a] La Chronique de Paros met cette découverte dans l'année de cette Chronique 1168. sous le regne de Pandion à Athênes, & l'attribuë aux deux Dactyles Idéens, Celmis & Damnanée. Ces Dactyles Idéens estoient les Prêtres de Jupiter en Crète. On n'est d'accord ni sur l'origine de leur nom, ni sur leur nombre, ni sur leurs fonctions. On les confond avec les Curètes, les Corybantes, les Telchines, & les Cabires. [b] Diodore de Sicile, au lieu de les placer en Crète, les met en Phrygie. On peut le consulter sur ce point. Il faut recourir aussi sur cet article à [c] Strabon, [d] au scholiaste d'Apollonius de Rhode, à [e] Eustathe sur Homère, à [f] Pausanias, &c. Quant aux instruments de Musique, dont Plutarque dit ici qu'ils apprirent l'usage aux Grecs, & qu'il désigne par le mot χρύματα: il faut entendre par là, tous les instruments à percussion, tels que sont non seulement le tambour, la cymbale, le sistre, les sonnettes où grelots, &c. mais encore les instruments à cordes, tels que la *cithare*, la lyre, &c.

XXXII. *Que Hyagnis fut le plus ancien joueur de flûte:* Ὕαγνιν δὲ πρῶτον αὐλῆσαι.] Hyagnis florissoit à Célênes, ville de Phrygie, pendant qu'Erichthonius, qui le premier attela des chevaux à un char, régnoit dans Athênes, la 1242.e année de la [a] Chronique de Paros, 1506. ans avant J. C. Nous tenons de cette Chronique ces circonstances, & elle nous apprend de plus que Hyagnis fut l'inventeur de la flûte & de l'Harmonie Phrygienne, & qu'il composa des *Nomes* ou cantiques pour la Mère des Dieux (& non pas pour le Dieu Mars, comme le dit [b] M. *Fabricius, in Martem Deum*, pour *in Matrem Deorum*) pour Bacchus, pour Pan & pour quelques autres

Sur Hyagnis.

[a] *Epoch. 11. Marm. Ox. p. 163.*
[b] *Lib. 5. p. 333.* C. *ed. Rhodom. Lib. 17. p. 491.* C. *ejusd. edit.*
[c] *Lib. 10. p. 473.* B. *edit. Par.*
[d] *Lib. 1. vers. 1129.*
[e] *Iliad. lib. 2. pag. 353. lin. 20. edit. Rom.*
[f] *Lib. 5. cap. 7. pag. 391. edit. Kuhn.*
[a] *Epoch. 10. Marm. Oxon. pag. 160.*
[b] *Bibl. Gr. lib. 1. cap. 17. t. 1. pag. 108. 2.da edit.*

Divinitez ou Héros du pays. Voici le passage de la Chronique. Καὶ Ὕαγνις ὁ Φρὺξ αὐλοὺς πρῶτος ηὗρεν ἐν Κελαίναις τῆς Φρυγίας, καὶ τὴν ἁρμονίαν τὴν καλουμένην Φρυγιστὶ πρῶτος ηὔλησε, καὶ ἄλλους νόμους Μητρὸς, Διονύσου, Πανὸς, καὶ τῶν ἐπιχωρίων Θεῶν, καὶ Ἡρώων ἔτη ΧΗΗΔΔΔΔΗ, βασιλεύοντος Ἀθηνῶν Ἐριχθονίου τοῦ τὸ ἅρμα ζεύξαντος. Ce Hyagnis fut père de Marſyas, comme Plutarque l'aſſure ici, de même que [c] Nonnus : d'où il paroît [d] qu'Apollodore s'eſt trompé, en donnant à Marſyas Olympe pour père.

Que Hyagnis ſoit auteur de l'Harmonie Phrygienne, Ariſtoxéne cité par [e] Athénée en fait foi ; & [f] Apulée, dans ſes *Florides,* lui attribue non ſeulement l'invention de la flûte ſimple, mais encore celle de la double flûte. A l'égard du *Nome* ou cantique de la Mère des Dieux (νόμος Μητρῷος) [g] Athénée, ſur l'autorité de quelques Poëtes, en fait auteur un Numide nommé *Seirites,* auquel il attribue auſſi l'invention de la flûte ; & de là vient, adjoûte-t-il, que les Poëtes, entre autres Douris, donnent aux flûtes le nom de *Libyennes* ou d'Africaines. Mais il ſemble que par rapport à l'un & à l'autre fait, la Chronique de Paros doit l'emporter ſur le témoignage d'Athénée & de ſes garants. Ce qui pourtant n'empêcheroit pas que le Numide dont je viens de parler, ſans eſtre le premier inventeur de la flûte en général, ne pût l'avoir eſté de quelque eſpèce de flûte ſingulière ; & cela paroîtroit d'autant plus probable, que [h] Pollux parle de deux ſortes de flûtes, dont l'invention, dit-il, eſt dûe aux Libyens ; ſçavoir 1.° la flûte oblique ou courbe (πλαγίαυλος,) 2.° la flûte pour les chevaux (ἱπποφορβὸς) faite de bois de laurier, auquel on a ôté le cœur & l'écorce, & qui rend un ſon très-aigu.

14. d'Aouſt 1732.

Recherches ſur la vie de Marſyas.

XXXIII. *Que ſon fils Marſyas luy ſuccéda.* εἶτα τὸν τούτου υἱὸν Μαρσύαν.] Marſyas, dont les Poëtes ont fait un Silêne, un Satyre, eſtoit de Célênes ville de Phrygie, & fils de Hyagnis,

[c] *Dionyſ. lib. 10. verſ. 18. pag. 283. edit. Wech.*
[d] *Lib. 1. cap. 4.*
[e] *L. 14. c. 5. p. 624.* B. *ed. Lugd.*
[f] *Lib. 1. ſect. 3.*
[g] *Lib. 14. cap. 2. pag. 618.* C.
[h] *Lib. 4. cap. 10. ſect. 74.*

ou, selon [a] Hygin, d'Œagre *(Œagri)*; auquel nom le commentateur *Munker* substitueroit volontiers l'ancien genitif *Hyagni*. Humfroi *Prideaux* est du même avis, [b] dans ses notes sur la Chronique de Paros : & ils ont raison l'un & l'autre, puisque Œagre estoit père, non pas de Marsyas, mais d'Orphée. Quelques-uns, dit Plutarque, ont prétendu que le vrai nom de Marsyas estoit *Masses*. Il joignoit (suivant [c] Diodore) à beaucoup d'esprit & d'industrie une sagesse & une continence à toute épreuve. Il fit paroître son génie dans l'invention de la flûte, où il sçut rassembler tous les sons, qui auparavant se trouvoient partagez entre les divers tuyaux du chalumeau. Il eut un attachement singulier pour Cybèle fille de Dindyme & d'un Roi de Phrygie & de Lydie, appellé *Méon;* & les malheurs arrivez à cette Princesse en conséquence de ses amours avec Attis, ne purent obliger Marsyas à se séparer d'elle. Chassée de la maison de son père, après le meurtre de son amant, devenuë furieuse & vagabonde, elle eut en la personne de Marsyas un fidèle compagnon de ses courses & de ses voyages, qui les conduisirent l'un & l'autre à Nyse séjour de Bacchus, où ils rencontrérent Apollon, fier de ses nouvelles découvertes sur la lyre.

On sçait la dispute de ces deux concurrents en fait de Musique, & quelle en fut l'issuë. Ce ne fut (assure l'Historien) qu'en joignant sa voix aux sons de sa lyre, qu'Apollon demeura vainqueur. [d] Diodore fait écorcher Marsyas par Apollon même. [e] Hygin prétend qu'un Scythe lui servit de bourreau. [f] Philostrate le jeune dit la même chose, dans le tableau qu'il nous a donné de cette exécution. D'où il paroît que [g] *Saumaise* n'a pas eu raison de taxer Hygin d'ignorance sur ce point, comme ayant mal entendu la force du verbe ἀποσκυθίσαι que portoit l'original Grec qu'il traduisoit, & comme ayant crû bonnement que ce verbe signifioit *donner commission à un Scythe,* au lieu

[a] *Cap.* 165.
[b] *Marm. Oxon. Not. pag.* 169.
[c] *Lib.* 3. *p.* 192. B. *ed. Rhodom.*
[d] *Ibidem.*
[e] *Ibidem.*
[f] *Imag.* 2. *pag.* 865. *edit. Lips.*
[g] *Exercit. in Solin. pag.* 581. *edit. Ultraj.*

qu'il ſignifie ſeulement *écorcher* (περιτμεῖν) ſelon Heſychius. J'avois obſervé cette mépriſe de *Saumaiſe;* & depuis j'ai trouvé que [g 2] *Rubens* avoit fait la même remarque.

Si l'on en veut croire [h] *Fortunio Liceti,* Marſyas écorché par Apollon, n'eſt qu'une allégorie. Avant l'invention de la lyre, dit-il, la flûte l'emportoit ſur tous les autres inſtruments de Muſique, & enrichiſſoit par conſéquent ceux qui la cultivoient. Mais ſitoſt que l'uſage de la lyre ſe fut introduit; comme elle pouvoit accompagner le chant du Muſicien même qui la touchoit, & qu'elle ne lui défiguroit point les traits du viſage comme faiſoit la flûte, celle-ci en fut notablement décréditée, & elle fut abandonnée en quelque ſorte aux gens de la plus vile condition, qui ne firent plus fortune par ce moyen. Or, adjoûte *Liceti,* comme dans ces anciens temps la monnoye de cuir avoit cours, & que les joueurs de flûte ne gagnoient preſque rien, les joueurs de lyre leur ayant enlevé leurs meilleures pratiques; les Poëtes feignirent qu'Apollon vainqueur de Marſyas l'avoit écorché. [i] Ils adjoûtérent que ſon ſang avoit eſté métamorphoſé en un fleuve qui portoit le même nom, & qui traverſoit la ville de Célênes, où l'on voyoit dans la place publique, dit [k] Hérodote, la peau de ce Muſicien, ſuſpenduë en forme d'outre ou de balon. D'autres l'ont fait mourir moins cruellement, & aſſurent que de déſeſpoir d'avoir eſté vaincu, ou, comme le dit Suidas, ayant l'eſprit aliené (παραφρονήσας) il ſe précipita dans ce fleuve, & s'y noya.

L'ancienne Muſique inſtrumentale lui eſtoit redevable de pluſieurs découvertes, & [l] on le fait avec Olympe auteur du mode Phrygien & du Lydien, que d'autres attribuent à ſon père Hyagnis. Il perfectionna ſur-tout le jeu de la flûte & du chalumeau, qui avant lui eſtoient ſimples. Il joignit enſemble par le moyen de la cire & de quelques fils, pluſieurs tuyaux ou roſeaux de différentes longueurs, d'où réſulta le chalumeau compoſé, & il fut auſſi l'inventeur de la double

[g 2] *In Senec. de ira, lib. 2. cap. 5.*
[h] *Hierogl. cap. 119.*
[i] *Hygin. ibidem.*
[k] *Lib. 7. ſect. 26. edit. Lond.*
[l] *Pollux, lib. 4. cap. 10. ſect. 78.*

flûte, dont quelques-uns cependant font honneur à son père, comme je l'ai remarqué plus haut. Quant au chalumeau composé, [m] Athénée le regarde comme l'ouvrage de Marsyas, & cela sur la foi de l'Historien Métrodore & du Poëte Euphorion.

Il est vrai que le passage qu'il cite de celui-ci, porte que *Silêne inventa le chalumeau composé, & Marsyas le chalumeau lié, ou collé avec de la cire;* τὴν δὲ πολυκάλαμον (σύριγγα) Σιληνὸν: Μαρσύαν δὲ τὴν κηρόδετον. Mais [n] *Saumaise* corrige très heureusement ce passage en y changeant la ponctuation, en y supprimant le second δὲ, & en lisant de cette manière, τὴν δὲ πολυκάλαμον Σιληνὸν Μαρσύαν τὴν κηρόδετον: c'est-à-dire, *& ce fut le Silêne ou le Satyre Marsyas qui inventa le chalumeau composé, & collé avec de la cire.* Ce fut encore lui qui pour empêcher le gonflement du visage si ordinaire dans le jeu des instruments à vent, & pour donner plus de force au joueur, imagina une espèce de ligature ou de bandage composé de plusieurs courroyes, qui lui affermissoient les jouës & les lèvres, de façon qu'elles ne laissoient entre celles-ci qu'une petite fente pour y introduire le bec de la flûte. On appelloit ce bandage φορβειὰ ou περιστόμιον; il en est parlé dans [o] Plutarque, dans le [p] scholiaste d'Aristophane, & ailleurs; & l'on en voit la figure sur quelques anciens monuments.

Les représentations de Marsyas décoroient plusieurs édifices. [q] Il y avoit dans la citadelle d'Athênes une statue de Minerve qui châtioit le Satyre Marsyas, pour s'estre approprié les flûtes que la Déesse avoit rejettées avec mépris. [r] Ces flûtes de Marsyas avoient esté consacrées dans le temple d'Apollon à Sicyone, par un berger qui les avoit recueillies. [s] On voyoit à Mantinée dans le temple de Latône un Marsyas jouant de la double flûte; & [t] il n'avoit point esté oublié dans le beau tableau de Polygnote

[m] *Lib. 4. cap. 25. pag. 184.* A. *edit. Lugd.*
[n] *Ibidem, pag. 584.*
[o] *Sympos. lib. 7. quæst. 8.*
De cohib. ira. pag. 811. lin. 8. edit. Steph. Græc.
[p] *In Equit. Act. 3. Sc. 2. v. 1147.*
In Av. vers. 862.
In Vesp. vers. 580.
[q] *Pausan. lib. 1. cap. 24. p. 56. edit. Kuhn.*
[r] *Id. lib. 2. cap. 7. pag. 128.*
[s] *Id. lib. 8. cap. 9. pag. 616.*
[t] *Id. lib. 10. cap. 30. pag. 873.*

dont j'ai fait mention plus haut [u] à l'article de Thamyris. [x] Servius le Grammairien atteste, que les villes libres avoient dans la place publique une statuë de Marsyas, qui estoit comme un symbole de leur liberté, à cause de la liaison intime de Marsyas pris pour Silêne avec Bacchus connu des Romains sous le nom de *Liber.* [y] Il y avoit à Rome dans le *Forum* une de ces statuës avec un tribunal dressé tout auprès, où l'on rendoit la justice. Les Avocats qui gagnoient leurs causes avoient soin de couronner cette statuë de Marsyas, comme pour le remercier du succès de leur éloquence, & pour se le rendre favorable en qualité d'excellent joueur de flûte. Car on sçait combien le son de cet instrument & des autres influoit alors dans la déclamation, & combien il estoit capable d'animer les Orateurs & les Acteurs. J'en ai parlé [y2] plus haut. [z] On voyoit de plus à Rome, dans le temple de la Concorde, un Marsyas garrotté, peint de la main de Zeuxis.

Recherches sur la vie & les ouvrages d'Orphée.

XXXIV. *Que Terpandre dans ses chants imita Orphée:* ἐζηλωκέναι δὲ τὸν Τέρπανδρον Ὀρφέως τὰ μέλη.] Orphée est un nom des plus fameux & des plus anciens dans la Poësie & dans la Musique des Grecs. Sa réputation estoit florissante dès le temps de l'expédition des Argonautes, [a] du nombre desquels il fut; c'est-à-dire avant la guerre de Troye. Cependant s'il en faut croire [b] Aristote, [c] Cicéron & quelques autres, ce n'est qu'un vain nom; &, selon eux, il n'y eut jamais de Poëte Orphée. Quelques-uns, en récompense, tels que Suidas, en comptent jusqu'à cinq, dont ils nous apprennent quelques particularitez; & il y a beaucoup d'apparence qu'il en a esté d'Orphée comme d'Hercule, & qu'on a mis sur le compte d'un seul ce qui pouvoit appartenir à plusieurs. Quoi qu'il en soit, je ne

[u] *N.° 12.*
[x] *In Æneid. lib. 3. vers. 20.*
[y] *Horat. Sat. lib. 1. Sat. 6. vers. 120.*
Senec. de benef. lib. 6. cap. 32.
Plin. lib. 21. cap. 3.
[y2] *N.° XXVIII. 13.*
[z] *Plin. lib. 35. cap. 10.*
[a] *Apollon. Rhod. Argon. lib. 1. vers. 23.*
[b] *Ex Cicer. de nat. Deor. lib. 1. sect. 38.*
[c] *Ibidem.*

m'amuſerai point à raſſembler tout ce que les Poëtes & les Mythologiſtes ont débité de fabuleux au ſujet de ce Muſicien. Ce ſont des faits trop connus de tout le monde pour les répéter ici. Je me bornerai à rapporter ſeulement ce que quelques auteurs Grecs, tels que Diodore, Pauſanias & Plutarque nous en ont conſervé d'hiſtorique.

[d] Il eſtoit fils d'Œagre Roi de Thrace & de la Muſe Calliope, [e] & on le fait père de Muſée. Il excella dans la Poëſie & ſur-tout dans la Muſique; ayant cultivé la *cithåre* par préférence à tous les autres inſtruments. Auſſi ceux qui vinrent après lui prirent-ils à tâche de l'imiter en cette partie; au lieu qu'il ne ſe propoſa perſonne pour modèle, dit [f] Plutarque, puiſqu'avant lui on ne trouve que des compoſiteurs d'airs pour la flûte. [g] On dit qu'il reçut de Mercure ou d'Apollon même la lyre ou la *cithare* à ſept cordes, [h] auſquelles il en adjoûta deux nouvelles; [i] & qu'il fut inventeur du vers héxamètre. La grande liaiſon de la Poëſie dans ces premiers temps avec les ſciences les plus ſublimes, fit d'Orphée non ſeulement un [k] Philoſophe, mais un Théologien. [l] Il s'abſtenoit de manger de la chair, & il avoit en horreur les œufs en qualité d'aliment; eſtant perſuadé que [m] l'œuf eſtoit plus ancien que la poule, & le principe de tous les eſtres. A l'égard de la Théologie, [n] ſon père Œagre lui en donna les premières leçons, en l'inſtruiſant des Myſtères de Bacchus, tels qu'on les pratiquoit alors dans la Thrace. [o] Il devint enſuite le diſciple des Dactyles du mont Ida en Crète, & il puiſa dans leur commerce de nouvelles idées ſur les cérémonies de la Religion. [p] Mais rien ne contribua davantage à le perfectionner en ce genre, que ſon voyage en Egypte. Ce fut

[d] *Diod. lib. 3. pag. 199.* C. *edit. Rhodom.*
Pauſan. lib. 9. cap. 30. p. 768. edit. Kuhn.
[e] *Diod. lib. 4. pag. 232.* A.
[f] *Hoc in loco.*
[g] *Nicephor. ad Syneſ. de inſomn. pag. 364.*
Nicom. Ger. p. 29. ed. Meibom.
[h] *Schol. ad Arat. phænom. v. 269.*
[i] *Antip. Sidon. lib. 3. Anthol. cap. 25. Epig. 9. pag. 388. edit. Brod.*
[k] *Plut. orac. Pyth. pag. 716. lin. 24. edit. Steph. Græc.*
[l] *Id. conviv. Sap. pag. 276. lin. 17.*
[m] *Id. Sympoſ. lib. 2. quæſt. 3.*
[n] *Diod. ibidem.*
[o] *Id. lib. 5. pag. 333.* C.
[p] *Id. lib. 1. pag. 63.* B.

là que s'estant fait initier dans [q] les Mystères d'Isis ou Cérès & d'Osiris ou Bacchus, il acquit sur les initiations, sur les expiations, sur les funérailles & sur d'autres points du culte religieux, des lumières fort supérieures à celles qu'il avoit euës jusqu'alors.

De retour chez les Grecs, il les leur communiqua, en les accommodant à leurs notions; & [r] il se rendit respectable parmi eux, en leur persuadant qu'il avoit découvert le secret d'expier les crimes, de purifier les criminels, de guérir les malades & de fléchir les Dieux irritez. [s] Sur les cérémonies funèbres des Egyptiens il imagina un enfer, dont l'idée se répandit dans toute la Grèce. [t] Il institua les Mystères & le culte d'Hécate chez les Eginètes, [u] & celui de Cérès à Sparte. [x] Sa femme estant morte, il alla dans un lieu de la Thesprotie nommé *Aornos,* où un ancien Oracle rendoit ses réponses en évoquant les morts. Il y revit sa chère Eurydice, & croyant l'avoir enfin retrouvée, il se flatta qu'elle le suivoit. Mais ayant regardé derrière lui, & ne la voyant plus, il en fut si affligé qu'il se tua lui-même de desespoir.

[y] Quelques auteurs le font périr d'un coup de foudre, en punition d'avoir révélé à des profanes les Mystères les plus secrets. [z] Suivant une autre tradition, les femmes de Thrace, fâchées de ce que leurs maris les abandonnoient pour le suivre, lui dressérent des embûches; & malgré la crainte qui les retint pendant quelque temps, elles s'enyvrérent pour s'encourager & le tuérent. [aa] Plutarque assure que jusqu'à son temps, les Thraces stigmatisoient leurs femmes, pour vanger cette mort. [bb] D'autres le font tuer encore par des femmes, mais en Macédoine près de la ville de Dion, où l'on voyoit son sépulcre, qui consistoit en une Urne de marbre posée sur une colonne. On dit pourtant que cette sépulture estoit d'abord près de Libêthre (où naquit Orphée) sur le mont Olympe, d'où elle

[q] *Id. ibid. pag. 20.* A. *86.* D.
[r] *Pausan. lib. 9. cap. 30. p. 768.*
[s] *Diod. lib. 1. pag. 86.* D.
[t] *Pausan. lib. 2. cap. 30. p. 180.*
[u] *Id. lib. 3. cap. 14. pag. 241.*
[x] *Id. lib. 9. cap. 30. pag. 768.*
[y] *Idem, ibidem.*
[z] *Idem, ibidem.*
[aa] *De ser. num. vind. pag. 989. lin. 3.*
[bb] *Pausan. ibid. pag. 769.*

fut

fut transférée à Dion par les Macédoniens, après la ruine de Libêthre ensévelie sous les eaux dans un débordement subit, causé par un orage effroyable. [cc] Pausanias raconte au long cet événement.

Quant aux Poësies d'Orphée, ses Hymnes, dit le même [dd] Historien, estoient fort courtes & en petit nombre. Les Lycomides, famille Athénienne, les sçavoient par cœur, & les chantoient en célébrant leurs Mystères. Du côté de l'élégance, continue Pausanias, ces Hymnes le cèdent à celles d'Homère. Cependant la Religion ayant adopté les premières, n'a pas fait le même honneur aux dernières. Il faut consulter M. *Fabricius* dans sa [ee] *Bibliothèque Grecque* sur le jugement qu'on doit faire des Hymnes qui nous restent aujourd'hui sous le nom d'Orphée, ainsi que de plusieurs autres Poësies attribuées à lui, ou à Onomacrite contemporain de Pisistrate, telles que les *Argonautiques*, le Poëme *sur les pierres* & divers fragments qui ne se trouvent nulle part en si grand nombre que dans le recueil publié par Henri Estienne sous le nom de *Poësis Philosophica.* Il faut lire aussi au sujet d'Orphée la Dissertation d'André-Christien *Eschenbach*, intitulée *Epigenes de Poësi ac Philosophia Orphica*, & imprimée à Nuremberg en 1702. *in-quarto.*

XXXV. *Quelques auteurs écrivent qu'Ardale de Trézêne.... avoit réduit en art la Musique pour les flûtes.* Ἄλλοι δέ τινες τῶν συγγραφέων Ἀρδαλόν φασι Τροιζήνιον.... τὴν αὐλῳδικὴν συστήσασθαι Μοῦσαν.] Cet Ardale de Trézêne ville du Péloponnêse estoit fils de Vulcain, au rapport de [a] Pausanias, qui le fait inventeur de la flûte. Il parle aussi d'une chapelle consacrée aux Muses à Trézêne par ce Musicien, qui non loin de cette chapelle leur avoit encore dédié un autel. De là, dit [b] Estienne de Byzance, ces Muses estoient surnommées *Ardalides* & *Ardaliotides;* & [c] Pausanias leur donne aussi le premier de ces deux Sur Ardale.

[cc] *Idem, ibidem.*

[dd] *Id. ibid. pag.* 770.

[ee] *Lib.* 1. *cap.* 18. *tom.* 1. *pag.* 110.

[a] *Lib.* 2. *cap.* 31. *pag.* 184. *edit. Kuhn.*

[b] *Voc.* Ardalides.

[c] *Ibidem.*

ſurnoms. [d] Plutarque en parle ſous le nom de Muſes *Ardaliennes*, Ἀρδαλίων Μουσῶν, où il faudroit peut-eſtre corriger Ἀρδαλίδων conformément aux textes de Pauſanias & d'Eſtienne de Byzance.

[e] Plutarque met parmi les convives de ſon *Banquet des ſept ſages*, un Ardale de Trézêne joueur de flûte & Preſtre des Muſès, auſquelles un autre Ardale plus ancien, dit-il, avoit fait bâtir un temple; & ce [f] ſecond Ardale interroge le Scythe Anacharſis, pour ſçavoir de lui ſi ſes compatriotes avoient parmi eux des joueurs de flûte. [g] Pline attribue à un Trézênien, qu'il nomme *Dardanus*, la manière d'accompagner le chant de la voix par le jeu des flûtes, *cum tibiis canere voce Træzenius Dardanus inſtituit.* Mais il faut lire dans ce paſſage *Ardalus* au lieu de *Dardanus*, comme l'ont fort bien remarqué [h] *Méziriac* & le [i] P. *Hardouin.*

Sur les *Nomes* Polymneſtiens.

XXXVI. 1. *Et que Polymneſte. . . . avoit auſſi composé les* Nomes *qui portent ſon nom.*] Il y a dans le Grec γεγονέναι δὲ καὶ Πολυμνήστου ποιητήν. . . . ὃν Πολύμνηστόν τε καὶ Πολυμνήστην νόμους ποιῆσαι. [a] Plutarque, ci-deſſus, parle de ces airs qu'il nomme *Polymnaſtiens* (τὰ Πολυμνάστια καλούμενα) où il faut ſouſentendre μέλη ou ᾄσματα. Cette dénomination ſuppoſe que Polymneſte n'avoit pas composé pour un ſeul air, mais qu'il y en avoit pluſieurs de ſa façon. Auſſi tous les auteurs qui allèguent les ouvrages de ce Muſicien, les appellent-ils Πολυμνήστεια; comme on peut le voir [b] plus haut dans la remarque touchant Polymneſte; au lieu que les *Nomes* attribuez à d'autres Muſiciens ſont déſignez au ſingulier, chacun par le nom de ſon inventeur, *le Nome Terpandrien, le Nome Cépionien*, &c. Il paroît donc par ce paſſage de Plutarque, que ces *Nomes* de Polymneſte eſtoient au nombre de deux, dont l'un s'appelloit Πολύμνηστος & l'autre Πολυμνήστη. *Amyot* a traduit ridiculement

[d] *Conviv. VII. Sap. pag. 260. lin. 3. edit. Steph. Gr.*
[e] *Ibidem.*
[f] *Ibid. pag. 261. lin. 9.*
[g] *Lib. 7. cap. 56.*
[h] *Not. in Plut. MSS.*
[i] *Not. in Plin. ibid.*
[a] *N.° 22. 2.*
[b] *N.° 22. 1.*

ce passage en ces termes : *Il y eut aussi un Polymnestus Poëte, qui avec une femme nommée Polymnesté feit les loix des flûtes.*

Ces deux termes, chez [c] Pollux, sont au nombre de ceux qui s'appliquent aux gens à marier. Πολύμνηστος est un homme recherché en mariage par plusieurs femmes, & Πολυμνήστη est une femme qui a plusieurs soupirants. Polymneste avoit apparemment composé un *Nome*, ou une chanson, dans laquelle il introduisoit quelque jeune homme que plusieurs filles vouloient épouser, & à qui chacune d'elles vantoit quelque mérite particulier qu'elle jugeoit capable de le déterminer en sa faveur : & le Poëte avoit appellé ce *Nome* Πολύμνηστος. Il en avoit composé un second, où de jeunes gens sollicitoient quelque fille au mariage par les motifs les plus puissants & les plus propres à vaincre sa résistance ; & l'auteur avoit désigné cette chanson par le nom de Πολυμνήστη. Ces *Nomes* se chantoient, & la flûte les accompagnoit. Le Poëte y avoit sans doute traité ces sujets par préférence, à cause du rapport qu'ils avoient avec son nom. Peut-estre aussi la pudeur y estoit-elle peu ménagée ; & de là vient que les airs *Polymnestiens* semblent avoir esté en mauvaise odeur dans l'antiquité, comme je l'ai insinué [d] plus haut.

XXXVI. 2. *Que l'ancien Philammon de Delphes composa quelques-uns des Nomes, employez depuis par Terpandre pour la cithare :* Τινὰς δὲ τῶν νόμων τῶν κιθαρῳδικῶν τῶν ὑπὸ Τερπάνδρου πεποιημένων Φιλάμμωνά φασι τὸν ἀρχαῖον τὸν Δελφὸν συστήσασθαι.] *Amyot* a traduit pitoyablement ce passage en ces termes, & sans l'entendre : *Et disent que Philammon ancien, natif de Delphes, composa les loix de la cithre, qui ont esté faittes par Terpander.* Comment seroit-il possible, que Philammon beaucoup plus ancien que Terpandre, eût composé des airs de *cithare* faits par celui-ci ? Rien, comme l'on voit, de plus absurde. Mais voici ce qui est arrivé. Philammon avoit composé des *Nomes* ou cantiques pour estre chantez. Terpandre, qui vint ensuite, trouva quelques-uns de ces *Nomes* si fort à son gré, qu'il les mit sur la *cithare*, & vint à bout de les exécuter

[c] *Lib. 3. cap. 3. sect. 48.* | [d] *N.° 22. 2.*

ſur cet inſtrument, qu'il ſçavoit varier au ſon de la voix qui les chantoit : τινὰς τῶν νόμων κιθαρῳδικῶν ὑπὸ Τερπάνδρου πεποιημένων : *quelques-uns de ces Nomes, dont Terpandre dans la ſuite fit des pièces de cithare.* Rien n'eſt plus intelligible.

Je ne dois pas me diſpenſer d'obſerver ici, que dans le MS. de *Petau*, on lit ὑπὲρ Τερπάνδρου, ce qui pourroit ſignifier *avant Terpandre :* & alors il faudroit traduire, *Philammon raſſembla pluſieurs Nomes pour la cithare, leſquels avoient eſté compoſez avant le temps de Terpandre.*

Recherches ſur la vie de Phrynis.

XXXVII. *La Muſique propre à cet inſtrument* (à ſa cithare) . . . . *garda ce caractère de ſimplicité juſqu'au temps de Phrynis.* ἡ μὲν κατὰ Τέρπανδρον κιθαρῳδία, καὶ μέχρι τῆς Φρύνιδος ἡλικίας παντελῶς ἁπλῆ τις οὖσα διετέλει.] M. *Fabricius* dans ſa *Bibliothèque Grecque*, n'a point parlé de ce Poëte-Muſicien. [a] Il eſtoit de Mitylêne, capitale de l'iſle de Leſbos. [b] Suidas, ſur la foi d'Iſter, dans ſes *Mélopéens* (Μελοποιοῖς) le fait fils de *Canope* (que [c] Pollux nomme *Cabon*, ou *Camon;*) & Suidas adjoûte qu'il fut d'abord cuiſinier chez Hiéron le Tyran, qui le voyant s'exercer à jouer de la flûte, le mit avec quelques autres chez Ariſtoclide ou Ariſtoclite pour s'y perfectionner dans la Muſique. Suidas, qui n'eſt preſqu'ici que le copiſte du [d] ſcholiaſte d'Ariſtophane, trouve peu d'apparence de vérité dans ce témoignage de l'Hiſtorien Iſter. Il eſt perſuadé que ſi Phrynis eût eſté originairement eſclave & cuiſinier, les Poëtes comiques qui n'eſtoient pas de ſes amis, & qui ſe ſont déchaînez ſouvent contre lui, n'auroient pas manqué de lui reprocher la baſſeſſe de ſa première condition : (ſur quoi [d2] le *Gyraldi* a pris le change.) Quoi qu'il en ſoit, il fut l'écolier d'Ariſtoclite pour la *cithare*, & il ne pouvoit tomber en meilleures mains ; ce maître eſtant un des deſcendants du fameux Terpandre, & floriſſant vers le temps de Xerxès ; ce que le ſcholiaſte exprime par ces mots, κατὰ τὰ Μηδικά, confondant les Perſes avec les Mèdes.

[a] *Suid. voc.* Phrynis.
[b] *Ibidem.*
[c] *Lib. 4. cap. 9. ſect. 66.*
[d] *Ad Nub. Act. 3. Sc. 3. v. 961.*
[d2] *Hiſt. Poët. Dial. 9. col. 449.* C. *edit. Lugd. Bat.*

Phrynis devint donc grand joueur de *cithare*, & fut, dit-on, le premier qui remporta le prix de cet instrument aux jeux des *Panathénées* célébrez à Athênes sous l'Archontat de Callias, c'est-à-dire vers [e] la 193.e année de la Chronique de Paros, la 4.e année de la LXXX.e Olympiade, 457. ans avant J. C. Il n'eut pas le même bonheur, lorsqu'il disputa ce prix contre le Musicien Timothée. Car ce dernier fut proclamé vainqueur; comme il s'en glorifioit lui-même par ces vers, que [f] Plutarque nous a conservez.

Μακάριος ἦσθα, Τιμόθεε, ὅτε κάρυξ εἶπε,
Νικᾷ Τιμόθεος ὁ Μιλήσιος τὸν Καρβῶνος, τὸν Ἰωνοκάμπταν:

(où il faut lire Κάβωνος au lieu de Καρβῶνος:) c'est-à-dire; *que tu estois heureux, Timothée, lorsque tu entendois le heraut publier à haute voix, Timothée de Milet a vaincu le fils de Cabon, ce joueur de cithare dans le goût Ionien.*

On doit regarder Phrynis comme l'auteur des premiers changements arrivez dans l'ancienne Musique, par rapport au jeu de la *cithare*. Ces changements consistoient, en premier lieu, dans l'addition de deux nouvelles cordes aux sept qui composoient cet instrument avant lui: 2.o dans le tour de la modulation, qui n'avoit plus cette ancienne simplicité noble & mâle; mais qui estoit devenuë efféminée, rompuë dans ses cadences, ornée de *fleurtis*, de diminutions & d'infléxions de chants difficiles à exécuter & appellez en Grec δυσκολόκαμπτοι, Ἰωνόκαμπτοι. Les Poëtes comiques (dit [g] Suidas ou plustost le scholiaste cité plus haut) se soulevérent contre ces nouveautez, & s'en mocquoient sur les théâtres; & de ce nombre estoient principalement Aristophane & Phérécrate. Car c'est ainsi qu'il faut corriger avec [h] *Méziriac* le texte du scholiaste qui porte *Aristocrate*, nom tout-à-fait inconnu parmi les comiques Grecs.

Voici l'endroit d'Aristophane où il est question de Phrynis.

[e] *Epoch.* 60. *Marm. Oxon. pag.* 271.

[f] *De laud. sui. pag.* 957. *lin.* 7. *edit. Steph. Græc.*

[g] *Ibidem.*

[h] *Not. in Plut. MSS.*

C'est dans la Comédie [i] des *Nuées*, où la Justice parle ainsi de l'ancienne éducation des jeunes gens. *Ils alloient ensemble chez le joueur de cithare.... où ils apprenoient à chanter l'Hymne de la redoutable Pallas, ou quelqu'autre cantique, entonnant les sons conformément à l'Harmonie qu'ils tenoient de leurs ancêtres. Si quelqu'un d'entr'eux s'avisoit de chanter d'une manière bouffonne, ou de mêler dans son chant quelque inflexion de voix semblable à celles qui règnent aujourd'hui dans les airs de Phrynis* (δυσκολοκάμπτοις) *on le châtioit sévèrement.* Le Poëte Phérécrate nous a laissé sur ces innovations de Phrynis dans l'ancienne Musique, un détail plus circonstancié, que nous devons à Plutarque, & que nous verrons [k] plus bas.

Phrynis s'estant présenté pour quelques jeux publics à Lacédémone avec sa cithare à neuf cordes, [l] l'Ephore Ecprépès se mit en devoir d'en couper deux, & lui laissa seulement à choisir entre celles d'en haut & celles d'en bas. Timothée peu de temps après s'estant trouvé en pareil cas aux jeux *Carniens*, les Ephores en usérent de même à son égard, comme je l'ai déja remarqué [m] plus haut. [n] Proclus, outre la multiplication des cordes de la *cithare*, attribuë encore à Phrynis d'avoir introduit dans la Poësie *nomique* l'union alternative d'un vers dithyrambique avec un vers héxamètre : τὸ τε γὰρ ἑξάμετρον τῷ λελυμένῳ συνῆψε, καὶ χορδαῖς τῶν ἑπτὰ πλείοσιν ἐχρήσατο.

XXXVIII. *Les Musiciens avoient grand soin de conserver à chacun de ces anciens airs le ton qui lui estoit propre.* ἐν γὰρ τοῖς νόμοις ἑκάστῳ διετήρουν τὴν οἰκείαν τάσιν.] Τάσις est ici à peu-près la même chose qu'ἔντασις que j'ai expliqué [a] plus haut, c'est-à-dire le *ton*, l'*intonation* d'un air. C'est un terme affecté particulièrement aux cordes des instruments de Musique, où les divers sons ou tons dépendent des différents dégrez de tension de ces mêmes cordes, en vertu desquels elles rendent un

[i] *Ibidem.*
[k] *N.° 206.*
[l] *Plut. in Agid. p. 1466. lin. 27. Id. de prof. in virtut. pag. 145. lin. 6.*
[m] *N.° 26. Id. Stat. Lacon. p. 424. lin. 13.*
[n] *Chrestom. pag. 9. edit. Wechel. col. 986. Phot. Bibliot.*
[a] *N.° XXVIII. 2.*

son plus grave ou plus aigu. Ce terme ne laisse pas de s'appliquer aussi à la voix, dont l'organe est susceptible des mêmes variétez de tension. Voyons présentement en quoi consistoit ce soin scrupuleux de conserver à chacun de ces airs son propre ton. Cela pouvoit rouler sur ces quatre circonstances. 1.° L'air devoit estre composé sur un certain mode (le *Dorien*, le *Phrygien*, le *Lydien*, &c.) c'est-à-dire sur une certaine corde de la *cithare*, d'où il partoit, où il revenoit souvent dans le cours de la modulation, & où il se terminoit. 2.° Cette modulation estoit renfermée dans un nombre déterminé de sons ou cordes, de trois, par exemple, de quatre, de cinq, &c. 3.° Chaque son s'entonnoit & chaque corde se pinçoit toûjours de la même manière; c'est-à-dire ou tout simplement & sans aucun ornement, ou supposé que quelques ornements y fussent admis, comme des ports de voix, des tremblements, des pincements, &c. ces agréments estoient fixes & invariables pour chacun des sons ausquels on les appliquoit. 4.° Le rhythme ou la cadence demeuroit toûjours uniforme, puisque la Poësie qui en estoit la règle demeuroit toûjours la même, tant que le *Nome* ou l'air subsistoit.

XXXIX. 1. *La cithare reçut au temps de Cépion une nouvelle forme.* ἐποιήθη δὲ καὶ τὸ σχῆμα τῆς κιθάρας πρῶτον κατὰ Κηπίωνα.] Nous ne sçavons du Musicien Cépion que ce que Plutarque nous en apprend dans ce Dialogue. Cela se reduit à nous dire, 1.° qu'il estoit disciple de Terpandre; 2.° qu'il composa un *Nome* ou un air auquel il donna son nom, ce qui est confirmé par [a] Clément Aléxandrin, par [b] Pollux & par [c] Hesychius; & 3.° que de son temps la *cithare* reçut une nouvelle forme. Car c'est ce que signifie à la lettre le texte Grec, dont il faut faire ainsi la construction: ἐποιήθη τὸ πρῶτον σχῆμα τῆς κιθάρας κατὰ Κηπίωνα: *alors on fabriqua le premier modèle de la cithare faite à la manière, suivant l'idée ou le dessein de Cépion.* Cette *cithare* estoit sans doute celle de Terpandre à sept cordes, dans

Sur Cépion.

[a] *Protrept. pag. 2. D. edit. Par.*
[b] *Lib. 4. cap. 9. sect. 65.*
[c] *Voc.* Κηπίων.

la structure de laquelle on fit quelque changement, qu'il n'est pas possible de déterminer. Mais, en général, cet instrument paroît avoir esté sujet à beaucoup de variations pour la forme extérieure; & c'est de quoi il est aisé de se convaincre par l'inspection des divers monuments qui nous en restent de l'antiquité, & dont le P. *de Montfaucon* a fait graver un grand nombre dans son [d] *Antiquité expliquée.* On peut voir ce que j'ai recueilli sur la structure de la *cithare* & de la lyre dans ma Dissertation *sur la Symphonie des anciens,* imprimée dans le IV.e Volume des *Mémoires de Littérature* de cette Académie *(pag. 124.)*

XXXIX. 2. *Et on lui donna le nom d'Asiade,* &c. ἐκλήθη δὲ Ἀσίας, &c.] Suivant les témoignages unanimes [a] d'Estienne de Byzance, [b] d'Eustathe sur Denys le Géographe, [c] du Scholiaste d'Apollonius de Rhode, [d] du grand Etymologique & [e] de Suidas, qui vraisemblablement se sont copiez l'un l'autre; la *cithare* fut nommée *Asiade,* parce que l'on fabriqua d'abord de ces instruments à trois cordes dans une ville nommée *Asia,* située au pied du mont Tmolus, en Lydie. On trouve cette dénomination employée dans [f] Aristophane, où on lit ces mots: κρούματά τ' Ἀσιάδος, par lesquels, [g] selon le grand Etymologique, ce Poëte comique parodie un endroit de l'Erechthée d'Euripide; & qui signifient, non *les danses sur la terre Asiatique,* comme se le sont figurez les Scholiastes; mais *le jeu de la cithare Asiade.* [h] Euripide donne ailleurs à la *cithare* le surnom d'*Asiade,* en ces termes: λέγ' ὡς Ἀσιάδος σοῦ ἂν ἥδιον ψόφον κιθάρας κλύοιμεν: c'est-à-dire: *Parlez, & nous vous entendrons avec autant de plaisir, que le son de la* cithare *Asiade.* Ce qui sembleroit confirmer encore cette origine de la *cithare* comme venuë de l'Asie; c'est l'autorité de [i] Strabon,

[d] *Tom. 3. part. 2. p. 346. Supp. tom. 3. pag. 194. &c.*
[a] *Voc.* Ἀσία.
[b] *Versu 627.*
[c] *Lib. 2. versu 779.*
[d] *Voce* Ἀσιάτης.
[e] *Voce* Ἀσία.
[f] *Thesmoph. versu 126.*
[g] *Ibidem.*
[h] *In Cyclop. versu 442.*
[i] *Lib. 10. pag. 471. B. ed. Par.*

qui

qui assure que toute la Musique estoit regardée comme originaire de l'Asie & de la Thrace. Le sçavant Ezech. *Spanheim*, dans ses notes sur Callimaque, a rassemblé la pluspart de ces passages, ainsi que quantité d'autres concernant quelques instruments de l'ancienne Musique, tels que la *cithare*, la lyre, la flûte, &c. ce qui remplit plus de dix pages *in-octavo* d'un caractère fort menu, où pourront avoir recours ceux qui sont curieux d'une érudition approfondie & variée. J'observerai seulement, qu'à s'en tenir aux seuls termes de Plutarque, dans l'endroit dont il s'agit, comparé avec ce qui suit & ce qui précède; la *cithare* ne reçut le surnom d'*Asiade*, qu'après que le Poëte-Musicien Cépion, disciple de Terpandre, eût changé la forme de cet instrument, soit pour la figure, soit pour le nombre des cordes; & qu'un pareil surnom ne lui fut donné pour lors qu'à l'occasion des Lesbiens, peuples voisins de l'Asie, qui adoptérent cette nouvelle *cithare* perfectionnée par Cépion, & dont ils firent grand usage. Ce qui n'empêcheroit pas que dans des temps plus reculez, la *cithare* la plus simple & montée seulement de trois cordes, ne fût venuë originairement de la ville d'*Asia*.

XL. *On assure aussi que Périclite, &c.*] Ce Musicien, de même que le précédent, n'est connu que par ce qu'en dit ici Plutarque. Périclite estoit originaire de Lesbos. On le croyoit plus ancien qu'Hippônax. Il fut le dernier de son pays qui remporta le prix proposé pour la *cithare* aux jeux *Carniens*, à Lacédémone; & sa mort mit fin à la succession non-interrompuë des joueurs de *cithare* parmi les Lesbiens. Je ne sçais sur quel fondement le [a] *Gyraldi* fait Périclite auteur de la Poësie dithyrambique. C'est un fait qu'il avance, sans alléguer aucun garant; ce qui lui arrive quelquefois. Sur Périclite.

XLI. *Aux Jeux Carniens à Lacédémone.* ἐν Λακεδαίμονι Καρνείοις.] C'estoit une feste célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon. Elle y fut instituée dans la [a] XXVI.[e] Olympiade, & Sur les jeux Carniens.

[a] *Hist. Poët. Dial. IX. col. 449. A. edit. Lugd. Bat.*

[a] *Athen. Lib. 14. cap. 4. pag. 635. F. edit. Lugd.*

telle en fut l'occasion, suivant [b] Pausanias. Un Acarnanien nommé Carnus, Devin fameux, inspiré par Apollon même, ayant esté tué par Hippotès fils de Phylas; Apollon frappa de peste tout le camp des Doriens. Le meurtrier fut banni, & les Doriens appaisérent les manes du Devin par des expiations ordonnées dans cette vûë, sous le nom de *Festes Carniennes.* D'autres, continue Pausanias, leur donnent une origine toute différente. Ils disent que les Grecs, pour construire ce cheval de bois si fatal aux Troyens, ayant coupé sur le mont Ida beaucoup de cornouilliers (κρανείαι) dans un bois consacré à Apollon, irritérent par là ce Dieu contre eux; & que pour le fléchir, ils establirent un culte en son honneur, lui donnant le surnom de *Carnien*, en transposant les lettres du nom de l'arbre, qui faisoit le sujet de leur disgrace. [c] Cette feste *Carnienne* avoit quelque chose de militaire. On dressoit neuf loges en manière de tentes, que l'on appelloit *ombrages* (σκιάδες.) Sous chacun de ces ombrages soupoient ensemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois Tribus; le tout conformément à la proclamation du crieur public; & cette fête duroit neuf jours. On y donnoit des jeux, & l'on y proposoit des prix aux joueurs de *cithare*. Nous avons vû plus haut que [d] Terpandre fut le premier qui y remporta le prix, & que [e] Timothée y reçut un affront.

23. de Fevr. 1733.

Recherches sur la vie & les ouvrages d'Hippônax.

XLII. 1. *Ceux-là se trompent, qui croyent qu'Hippônax ait esté contemporain de Terpandre, &c.* ἔνιοι δὲ πλανώμενοι νομίζουσι κατὰ τὸν χρόνον Τερπάνδρου Ἱππώνακτα γεγονέναι.] [a] Eusèbe, dans sa Chronique, a suivi ce sentiment, puisqu'il y place Hippônax sous la XXIII.e Olympiade. Il est vrai qu'il met Terpandre sous la XXXIII.e 40. ans plustard; mais comme d'autres Chronologistes, ainsi que je l'ai observé [b] plus haut, font remonter celui-ci jusqu'à la XXVI.e il s'ensuivroit de cette opinion que

[b] *Lib. 3. cap. 12. pag. 238. edit. Kuhn.*
[c] *Athen. lib. 4. cap. 9. p. 141.* F.
[d] *N.° 18.*
[e] *N.° 26.*
[a] *Pag. 119. edit. Amstel.*
[b] *N.° 18.*

Terpandre & Hippônax auroient esté contemporains. Plutarque a raison de n'estre pas de cet avis, & de croire même Hippônax postérieur à Périclite, puisque celui-là florissoit vers la LX.e Olympiade, comme l'assûre [c] Pline, & sur-tout la [d] Chronique de Paros, qui le place après Cyrus vers l'an 277. de cette Chronique, lequel répond à cette Olympiade. [e] Proclus le met sous le règne du premier Darius vers la LXV.e.

Hippônax [f] fils de Pytheas & de Protis, estoit né à Ephêse. Mais il en fut chassé par les Tyrans Athénagore & Comas, & fut obligé d'aller s'establir à Clazoméne; ce qui l'a fait passer pour Clazoménien chez quelques auteurs. La nature, loin de lui prodiguer les agréments de la physionomie, l'avoit fait d'une extrême laideur, d'une taille des plus petites & des plus minces; en un mot très-disgracié de toute sa personne. Son extérieur, fluet en apparence, ne l'empêchoit pas d'avoir les jointures très-fortes; de manière qu'au rapport [g] d'Athénée, il jettoit à une très-grande distance un vaisseau (λήκυθον) quoique vuide, & par conséquent plus difficile à pousser fort loin, à cause de sa légèreté.

[h] Cette laideur d'Hippônax fournit à deux sculpteurs qui ne l'aimoient pas, l'occasion de s'égayer à ses dépens. On les nommoit Antherme ou Athénis & Bupale. Ils représentérent sa ridicule figure, en chargérent tellement tous les traits, qu'ils en firent un objet des plus grotesques, & l'exposérent en spectacle. Pour s'en vanger, Hippônax mit en œuvre toute l'amertume de sa verve naturellement satirique, & décocha contre eux des vers si mordants, qu'ils furent, dit-on, réduits à se pendre de desespoir. Mais [i] Pline, qui raconte ce fait sur la foi de quelques écrivains, n'en paroît nullement persuadé; ajoûtant que les sculpteurs, malgré toutes les invectives du Poëte, continuérent à travailler de leur art dans les isles voisines, où ils multipliérent sans doute les portraits d'Hippônax, mettant ainsi les rieurs de leur costé.

[c] *Lib. 36. cap. 5.*
[d] *Epoch. 43. Marm. Ox. p. 167.*
[e] *Chrestom. pag. 7. edit. Wechel.*
[f] *Suid. voc.* Hipponax.
[g] *Lib. 12. cap. 13. pag. 552.* C. *edit. Lugd.*
[h] *Suidas, ibid.* *Plin. ibid.* *Ælian. var. hist. lib. 10. cap. 6.*
[i] *Ibidem.*

Il estoit si médisant dans sa Poësie, qu'il n'épargna pas même son père ni sa mère, s'il en faut croire une Epigramme Grecque de [k] Léonide, qui le qualifie de τοκήων ἴο βαΰξας, *abboyant contre ses propres parents.* Outre cette Epigramme, on en lit trois autres dans l'Anthologie; la 1.re [l] d'Alcée, la 2.e de [m] Théocrite, la 3.e d'un [n] Anonyme, lesquelles sont autant d'Epitaphes, qui attestent le caractère dangereux de ce Poëte. *Son Tombeau,* (suivant leur témoignage) *ne produit que des ronces & d'autres plantes capables de suffoquer & d'estrangler ceux qui en goûteroient : il recèle une guespe, un frelon qui paroît assoupi, mais qu'il ne faut point réveiller : c'est un sépulcre redoutable, d'où sort une grêle d'injures : les cendres qu'il renferme produisent encore des ïambes en haine de Bupale; & ses vers, quoique boiteux, sont autant de traits, qui portent sûrement leur coup*, &c.

Quelque penchant naturel qu'il eût à la médisance, il ne laissa pas de rendre justice à la vertu de Bias de Priéne, l'un des sept sages de Grèce : & lorsqu'il s'agissoit de louer un Avocat équitable, qui deffendoit avec chaleur le bon droit, il n'avoit point d'éloge plus flatteur pour un tel homme, que de le mettre au-dessus de Bias même, comme l'assûre [o] Diogéne-Laërce. Cela n'empêche pas que dans [p] Cicéron, un éloge de la façon d'Hippônax, *præconium Hipponacteum,* & une satire ou un libelle diffamatoire, ne soient précisément la même chose. [q] Athénée, d'après Diphile Poëte comique, le met ainsi qu'Archiloque, au nombre des amants de la fameuse Sapho.

Les vers ïambes furent le genre de Poësie qu'il cultiva par préférence; & il fit sur-tout grand usage de l'espèce d'iambe surnommé *scazon* ou boiteux. Comme il avoit principalement en vûë d'invectiver contre ses ennemis, & de les diffamer (observe [r] Démétrius de Phalère) il estropia le vers ïambe, & le rendit boiteux, le faisant marcher hors de cadence, au lieu d'aller droit comme auparavant. Or cette marche irrégulière

[k] *Anthol. lib. 3. cap. 15. Epig. 22.*
[l] *Ibid. Epig. 23.*
[m] *Ibid. Epig. 24.*
[n] *Ibid. Epig. 25.*
[o] *Lib. 1. sect. 84. pag. 52. edit. Amstel.*
[p] *Epist. ad famil. l. 7. Epist. 24.*
[q] *Lib. 13. cap. 8. pag. 549.* E.
[r] *De Elocut. artic. 325.*

(continuë le Rhéteur Grec) estoit beaucoup plus convenable aux invectives & aux injures, que cette cadence bien réglée & bien ordonnée, qui caractérise plustost les éloges. [f] Priscien assure, d'après Héliodore, qu'Hippônax s'affranchissoit aisément des loix de la Poësie ïambique; faisant un mélange des ïambes de six pieds avec les *scazons.* [t] Térentien lui attribuë le vers ïambe tétramètre de quinze syllabes, & boiteux à la fin ; & le Grammairien [u] Héphestion cite un vers de cette espèce, tiré des ouvrages de ce Poëte. [x] Athénée le fait inventeur des *Parodies*, & nous a conservé quatre vers, où ce Poëte en parodie quelques-uns de l'Iliade d'Homère: Les voici:

> Μοῦσά μοι Εὐρυμέδοντ' ᾄδοις τὴν ποντοχάρυβδιν,
> Τὴν ἐγγαστριμάχαιραν, ὃς ἐσθίει οὐ κατὰ κόσμον:
> Ἔννεφ' ὅπως ψηφῖδι κακῇ κακὸν οἶτον ὀλεῖται,
> Βουλῇ δημοσίῃ παρὰ θῖν' ἁλὸς ἀτρυγέτοιο.

c'est-à-dire: *Muse, chante-moi Eurymédon, ce gouffre insatiable, cet estomac d'autruche, ce goinfre qui dévoroit si goulument : raconte-moi comme il a péri malheureusement, en vertu d'un arrest sinistre, rendu contre lui par le peuple assemblé sur le rivage stérile de la mer.*

De toutes les Poësies d'Hippônax, dans lesquelles [y] la pudeur estoit souvent peu ménagée, il ne nous reste que quelques fragments, qu'on peut voir dans les recueils de cette espèce. Il faut consulter sur l'article de ce Poëte le Dictionnaire de *Bayle* & la [z] *Bibliothèque Grecque* de M. *Fabricius.*

2. *Passons maintenant aux* Nomes, *qui appartiennent en particulier à la flûte.*] Le Grec porte ἐπεὶ δὲ τοὺς αὐλῳδικοὺς νόμους καὶ κιθαρῳδικοὺς ὁμοῦ τοὺς ἀρχαίους ἐμπεφανίκαμεν, μεταβησόμεθα ἐπὶ νόμους τοὺς αὐλῳδικούς. On lit dans le MS. de *Petau* & dans les trois MSS. de la Bibliothèque Royale μόνους,

[f] *Gram. ant. Lat. col. 1327. 28. edit. Putsch.*
[t] *Ibid. col. 2436. ejusd. edit.*
[u] *Enchir. pag. 16. lin. 19. edit. Turneb.*
[x] *Lib. 15. cap. 16. pag. 698.* B.
[y] *Clem. Alex. Strom. lib. 1. pag. 269. A. edit. Par.*
[z] *Lib. 2. cap. 15. art. 32. t. 1. pag. 581.*

au lieu de νόμυς : ce qui fait un sens fort juste, sauve la répétition inutile du mot νόμυς qui se sousentend assez, & fait mieux sentir l'opposition entre les deux termes ὁμοῦ *(ensemble)* & μόνυς *(séparément :)* ἐπεὶ δὲ τοὺς αὐλῳδικοὺς μόνυς καὶ κιθαρῳδικοὺς ὁμοῦ. . . ἐμπεφανίκαμεν, μεταβησόμεθα ἐπὶ μόνυς τοὺς αὐλῳδικούς : *après avoir parlé conjointement des anciens* Nomes *de flûte & de* cithare ; *passons maintenant à ceux, qui appartiennent seulement à la flûte.*

Sur le *Nome* ou l'air *Polycéphale.*

XLIII. *Olympe composa sur la flûte en l'honneur d'Apollon l'air ou le* Nome *appellé Polycéphale.* λέγεται. . . τὸν. . . . Ὄλυμπον. . . . ποιῆσαι νόμον αὐλητικὸν εἰς Ἀπόλλωνα τὸν καλούμενον Πολυκέφαλον.] [a] Pindare, dans sa dernière Ode Pythique, parle de ce cantique *Polycéphale* ou *à plusieurs têtes,* & l'appelle κεφαλᾶν πολλᾶν νόμον. Il en fait Pallas l'inventrice, ainsi que de la flûte même, qu'elle fabriqua pour imiter les gémissements des sœurs de Méduse, après que Persée lui eut coupé la tête ; ce que le Poëte Grec exprime par ces beaux vers :

Αὐλῶν τεῦχεν πάμφωνον μέ-
λος, ὄφρα τὸν Εὐρυάλας
Ἐκ καρπαλιμᾶν γενύων
Χριμφθέντα σὺν ἔντεσι μι-
μήσαιτ' ἐρικλάγκταν γόον.

[b] Le scholiaste de Pindare, en recherchant l'origine de la dénomination du cantique *Polycéphale,* en allègue ces trois raisons. 1.° Les serpents qui couvroient la teste de Méduse, siffloient sur différents tons ; & parce que la flûte imitoit cette variété de sifflements dans le cantique en question, on l'appella *Polycéphale (à plusieurs testes :)* 2.° D'autres prétendent que c'estoit à cause que cet air s'exécutoit par un Chœur de 50. Musiciens, auxquels un joueur de flûte donnoit le ton. 3.° Quelques-uns enfin entendent par ce mot κεφαλὰς *(testes)* des *Proëmes,* des Hymnes ou Préludes, & assûrent que ce cantique en avoit plusieurs, qui précédoient apparemment les

[a] *Versu 34.*
[b] *Ibidem.*

différentes *Strophes* dont il estoit composé; & ces derniers en attribuoient la composition à Olympe; en quoi ils estoient, comme l'on voit, d'accord avec Plutarque. Mais celui-ci adjoûte, que cet air estoit consacré au culte d'Apollon, & nullement à celui de Pallas.

Sur les genres de la Musique des Grecs.

XLIV. *Et porta aux Grecs les chants enharmoniques.* τοὺς νόμους τοὺς ἁρμονικοὺς ἐξενέγκαι εἰς τὴν Ἑλλάδα.] L'adjectif ἁρμονικὸς s'applique en général à *l'Harmonie*, à la Musique. Mais il se prend en particulier, comme ici, pour ce qui a rapport au genre de Musique appellé *enharmonique*, & désigné par le mot Grec Ἁρμονία, qui a le plus souvent la signification générale d'*Harmonie*. Nous verrons encore plus d'une fois dans ce Dialogue, l'adjectif Ἁρμονικὸς pris dans le même sens d'*enharmonique*.

On appelloit *genre* dans la Musique des Grecs, la manière de partager le tétracorde ou l'étenduë de la quarte; c'est-à-dire la manière d'accorder les quatre cordes qui la composoient. Or, comme en général, cet accord pouvoit se diversifier de trois façons; cela constituoit trois principaux genres, qui estoient le *diatonique*, le *chromatique* & l'*enharmonique*. Dans le diatonique, la modulation procédoit par un demi-ton, un ton & un autre ton; *mi, fa, sol, la:* & comme les tons y dominoient, de là lui venoit son nom. Dans le chromatique, la modulation procédoit par un demi-ton, un autre demi-ton & une tierce mineure, ou un ton & demi; *mi, fa, fa* ✕, *la:* & comme cette modulation tenoit le milieu entre celle du diatonique & celle de l'enharmonique, y faisant pour ainsi dire, sentir diverses nuances de sons, de même qu'entre le blanc & le noir sont comprises diverses nuances de couleurs; de là vient qu'on l'appelloit *chromatique* ou *coloré*. Dans l'enharmonique, la modulation procédoit par un quart de ton, un autre quart de ton, & une tierce majeure ou deux tons; *mi, mi* ✕, *fa, la:* & comme elle se tenoit d'abord très-serrée, ne parcourant que de très-petits intervalles qui rendoient ce progrès presqu'insensible; de là vient qu'on la nommoit *enharmonique*, comme qui diroit *bien jointe*,

bien liée, bien assemblée, probe coagmentata. Parmi ces trois genres, les deux premiers formoient différentes espèces; le diatonique deux, & le chromatique trois; dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

Outre ces genres suffisamment connus, il y en avoit plusieurs autres, qui résultoient des divers partages du tétracorde ou des façons de l'accorder, différentes de celles que je viens de spécifier; & ces genres, totalement obmis par tous les autres Musiciens de l'antiquité, nous ont esté conservez par le seul [a] Aristide-Quintilien, qui en compte six qu'il donne pour très-anciens (πάνυ παλαιότατα); sçavoir le Lydien, le Dorien, le Phrygien, l'Ionien, le Mixolydien, & le Syntonolydien. De ces six genres, les uns remplissoient exactement l'étenduë de l'octacorde ou de l'octave; les autres l'excédoient. Il y en avoit qui ne la remplissoient pas. On en peut voir le détail chez le Musicien Grec. Plutarque assûre ici qu'Olympe fut le premier qui porta de l'Asie dans la Grèce Européenne les *Nomes* ou cantiques des Dieux, composez dans le genre enharmonique. D'où il s'ensuivroit, qu'avant lui, les *Nomes* chez les Grecs ne se chantoient que dans les genres diatonique ou chromatique, plus anciens que l'enharmonique selon Plutarque; ainsi qu'on le verra [b] plus bas, lorsqu'il explique l'occasion, qui conduisit Olympe à la découverte de ce nouveau genre.

Sur Cratès. XLV. *Quelques-uns soutiennent que l'air Polycéphale est l'ouvrage de Cratès.* ἄλλοι δὲ Κράτητος εἶναί φασι τὸν πολυκέφαλον νόμον.] Nous ne sçavons de ce Cratès, que ce que Plutarque nous en apprend ici; & nul autre n'a parlé de ce Poëte-Musicien. [a] M. *Fabricius* observe que *Meursius*, dans *sa Bibliothèque Grecque (pag. 1329.)* a pris le change au sujet de ce Cratès, lui attribuant un fragment de dix vers héxamètres & pentamètres, & quelques autres vers tirez d'une Hymne adressée à la Frugalité, & citez par l'Empereur Julien, dans sa [b] sixiéme

[a] *Lib. 1. pag. 21. edit. Meibom.*
[b] *N.° 66.*

[a] *Bibliot. Græc. lib. 1. cap. 17. tom. 1. pag. 108.*
[b] *Pag. 199. edit. Lipſ.*

harangue:

harangue : au lieu que ces morceaux sont de Cratès le Philosophe Cynique.

XLVI. *Mais Pratinas assûre.*] Pratinas Poëte tragique, [a] fils de Pyrrhonide ou d'Encomius, estoit de Phlionte ville du Peloponnêse voisine de Sicyone. Il florissoit vers la LXX.[e] Olympiade, comme le témoignage [b] Suidas ; & non pas comme nous l'apprend Eusèbe dans sa Chronique, où il n'est fait aucune mention de Pratinas, quoi qu'en dise M. [b2] *Fabricius* qui y renvoye ; au lieu de renvoyer [c] à la liste des Olympiades dressée par un Anonyme, qui range Pratinas sous la LXXI.[e] [c2] Ce Poëte estoit contemporain d'Eschyle & de Chérile, qui écrivoient dans le même genre, & dont il fut le concurrent. [d] Il composa le premier de ces pièces de théâtre, connues des Grecs sous le nom de Satyres, & qui estoient des espèces de farces. [e] Pendant la représentation d'une de ses pièces à Athênes, les échafauds qui portoient les spectateurs se rompirent ; ce qui détermina les Athéniens à faire construire un théâtre dans les formes. [f] Pratinas composa jusqu'à 50. (N.) Poëmes dramatiques, (& non pas 60. (ἑξήκοντα) comme le dit M. [g] *Fabricius* :) parmi lesquels estoient comprises 32. Satyres.

Recherches sur la vie & les ouvrages de Pratinas.

Mais le succès de toutes ces pièces ne fut pas heureux, puisqu'au rapport de [h] Suidas, ce Poëte ne remporta le prix qu'une seule fois, (ἐνίκησε δὲ ἅπαξ.) Je ne sçais où le [i] *Gyraldi* a trouvé que Pratinas avoit esté déclaré vainqueur dans toutes ses pièces satyriques ; ce qui en a imposé au sçavant traducteur François de [k] Pausanias, qui dit la même chose dans une de ses remarques. Peut-estre, dans l'exemplaire Grec de Suidas que consultoit le *Gyraldi*, lisoit-on καὶ δράματα μὲν ἐπεδείξατο (N) ὧν

[a] *Suidas, voce* Pratinas.
[b] *Ibidem.*
[b2] *Bibl. Gr. lib. 2. cap. 19. t. 1. pag. 689.*
[c] Ἀναγ. *Olymp. pag. 318. edit. Euseb. Amstel.*
[c2] *Suidas, ibid.*
[d] *Idem.*
[e] *Idem.*
[f] *Idem.*
[g] *Ibidem.*
[h] *Ibidem.*
[i] *Hist. Poët. Dial. 6. col. 350. B. edit. Lugd. Bat.*
[k] *Lib. 2. pag. 177.*

Σατυρικὰ τριάκοντα δύο ἐνίκησε: ces deux derniers mots (ἢ ἅπαξ) ayant esté obmis ou effacez. [l] Pausanias nous apprend que Prâtinas eut un fils nommé Aristias, qui se signala dans le même genre de Poësie, où l'un & l'autre ne le cédoient qu'à Eschyle; & qu'on voyoit à Phlionte le tombeau du fils.

Athénée parle de Pratinas en plusieurs endroits. [m] Il observe en 1.er lieu, qu'on appelloit *danseurs* les anciens Poëtes, tels que Thespis, Pratinas, Cratinus & Phrynique, non seulement parce qu'ils avoient soin d'accommoder leurs pièces dramatiques aux danses du Choeur, mais encore parce que sans rapport à ces danses théâtrales, ils devenoient maîtres à danser de quiconque vouloit se perfectionner dans cet art. [n] Il remarque en 2.^d lieu, que Pratinas, dans une de ses pièces nommée les *Lacédémoniennes* ou les *Caryatides,* qualifie la caille d'oiseau *à voix mélodieuse* (ἀδύφωνον) ce qui paroît singulier, dit Athénée; à moins que les cailles à Sparte & à Phlionte n'ayent de la voix, comme en ont les perdrix en ces mêmes lieux. [o] Il rapporte outre cela un assez long fragment d'un *Hyporchême* de Pratinas, par lequel il paroît que ce Poëte souffroit impatiemment que les spectateurs se plaignissent de ce que dans les pièces de théâtre, les Choeurs chantoient sans estre accompagnez des flûtes comme ils l'estoient autrefois; & qu'au contraire les flûtes ne pouvoient jouer seules, & sans estre accompagnées des voix du Choeur. Le Fragment poëtique est trop étendu pour estre transcrit ici. On peut le lire dans Athénée : il est des plus dithyrambiques. Enfin [p] Athénée, au sujet des divers caractères des modes de la Musique, allègue ces vers de Pratinas:

Μὴ σύντονον δίωκε, μήτ' ἀνειμένην
Ἰαστὶ μοῦσαν, ἀλλὰ τὰν μέσαν νεῶν
Ἄρουραν, αἰόλιζε τῷ μέλει.

c'est-à-dire; *Ne suivez point un mode trop fort, ni un trop foible,*

[l] *Lib. 2. cap. 13. pag. 141. edit. Kuhn.*
[m] *Lib. 1. cap. 19. pag. 22.* A. *edit. Lugd.*
[n] *Lib. 9. cap. 11. pag. 392.* F.
[o] *Lib. 14. cap. 2. pag. 617.* C.
[p] *Ibid. cap. 5. pag. 624.* F.

tel que l'Ionien; mais cultivez le mode Eolien, qui tient un juste milieu. Après quoi, [q] ce Poëte s'explique encore plus clairement par ces vers;

> Πρέπει τοῖς παισὶν ἀοιδᾶν λαβεδικτης
> Αἰολὶς ἁρμονία.

c'est-à-dire: *l'Harmonie Eolienne convient aux jeunes gens avides de chansons.*

XLVII. *Et pour le* Nome *appellé Harmatios, ou du char.* τὸν ἢ καλούμενον Ἁρμάτιον νόμον.] Ce *Nome* ou cet air de flûte estoit très-ancien, puisqu'il estoit l'ouvrage du premier Olympe disciple de Marsyas; comme Pratinas l'assuroit, ainsi que l'historien Glaucus, l'un & l'autre citez ici par Plutarque. Or cet Olympe estant plus ancien que la guerre de Troye, il n'a pû, dans la composition de cet air, se proposer pour objet Hector attaché au char d'Achille, & traîné autour des murs de cette ville célèbre. C'est cependant ce que nous offre d'abord [a] l'Auteur du grand étymologique, en recherchant l'origine de cette dénomination. A la vérité il n'en demeure pas à cette première étymologie. Il en produit plusieurs autres; en sorte que le lecteur a dequoi choisir.

Sur le *Nome Harmatios* ou du char.

Il dit donc que les Phrygiens, en promenant la Mère des Dieux sur un char, accompagnoient d'un air de flûte cette marche; & que de là cet air tiroit son nom. Il adjoûte que suivant une autre opinion, cet air estoit destiné à la cérémonie des noces, dans laquelle on conduisoit la mariée sur un char. Il rapporte ensuite le sentiment de ceux qui prétendent que ce nom Ἁρμάτιος dérive d'un certain *Harmateus,* auteur d'un air consacré à Minerve & plein de vivacité. [b] D'autres croyent que cet air n'a esté ainsi appellé qu'à cause de cette même vivacité, qui lui faisoit imiter la rapidité du mouvement des rouës d'un char ou leur son aigu; & que c'est pour cette dernière

[q] *Ibidem.*
[a] *Voc.* Ἁρμάτιον. *col.* 145. *edit. Basil.*
[b] *Hesych. voc.* Ἁρμάτιον μέλος.

raison qu'Euripide, dans son [c] Oreste, introduit sur la scène un eunuque Phrygien doué par sa condition d'une voix de cette espèce, & qui chante sur un ton plaintif ce qu'il appelle ἁρμάτιον μέλος : sur quoi il faut consulter l'ancien scholiaste, qui dit à peu près les mêmes choses que l'étymologiste. Celui-ci, qui emprunte de Didyme & d'Aléxandre tout ce que je viens d'exposer, allègue encore le sentiment de l'Historien Palamède, qui atteste que ἁρμὰν en Phrygien signifie *la guerre,* & que de là dérive ἁρμάτιος νόμος pris pour un air guerrier, un air propre à exciter les chevaux attelez à un char.

Sur le rhythme dactylique.

XLVIII. *En faisant usage de ce même air exécuté suivant le rhythme dactylique.* χρησάμενος τῷ Ἁρματίῳ νόμῳ, ἐν τῷ κατὰ δάκτυλον εἴδει.] Τὸ εἶδος κατὰ δάκτυλον est une espèce de rhythme employée par les joueurs de flûte, suivant le scholiaste d'Aristophane sur la Comédie des [a] *Nuées :* χρῆμά ἐστι εἶδος κατὰ δάκτυλον ᾧ χρῶνται οἱ αὐληταί. Voici l'endroit du Comique Grec, qui semble fait exprès pour expliquer le passage en question : εἶτ' ἐπαΐειν ὁποῖός ἐστι τῶν ῥυθμῶν, κατ' ἐνόπλιον, χ' ὁποῖος αὖ κατὰ δάκτυλον. *Il faut ensuite apprendre, quelles sortes de rhythmes ce sont que le rhythme guerrier, & le rhythme par le dactyle.* Il s'agit ici du dernier. C'estoit le rhythme égal ou qui se battoit à deux temps égaux. On le nommoit *dactylique,* à cause que cette égalité se rencontre dans le dactyle, pied composé d'une longue & de deux brèves équivalentes à une longue; ce qui forme la mesure à quatre temps ou à quatre brèves, qu'on peut battre à deux temps égaux. Mais il ne faut pas s'imaginer, que cette sorte de rhythme ou de mesure appellée *dactylique* n'appartînt qu'à une Poësie composée de dactyles. Elle s'appliquoit de même à l'anapeste, au pyrrhique, au procéleusmatique, au simple & au double spondée; parce que la mesure de tous ces pieds peut se battre à deux temps égaux, comme celle du dactyle. Sur quoi l'on peut voir ma Dissertation concernant le *Rhythme,* imprimée dans le V.e Tome des *Mémoires de Littérature de cette Académie* [b]. Quant

[c] *Versu 1385.*
[a] *Act. 2. Scen. 1. versu 650.*
[b] *Pag. 155.*

au passage du scholiaste d'Aristophane, on le trouve cité, & très-heureusement corrigé dans les sçavantes notes de *Meibom* sur [c] Aristide-Quintilien.

XLIX. *Et qui, selon quelques-uns, participe du* Nome *Orthien.* οἵτινες ἐξ ὀρθίου νόμου φασὶν εἶναι.] Il faut lire au lieu de οἵτινες, ὅ τινες, en rapportant le relatif (ὁ) au mot εἴδει qui le précède immédiatement. Le *Nome Orthien* estoit un air de flûte, dont il est parlé dans Homère & dans Eustathe son commentateur, dans Aristophane & son scholiaste, dans Hérodote, dans Pollux, dans Suidas, dans Hesychius & ailleurs. La modulation en estoit élevée, le rhythme plein de vivacité, ce qui le rendoit d'un grand usage dans la guerre pour encourager les combattants. Ὄρθιος νόμος καλούμενος διὰ τὸ εἶναι εὔτονος καὶ ἀνάτασιν ἔχειν, dit le [a] scholiaste d'Aristophane. C'est sur ce haut ton que crie la Discorde dans [b] Homère pour exciter les Grecs au combat:

Sur le Nome Orthien.

> Ἔνθα στᾶσ' ἤϋσε Θεὰ μέγα τε, δεινόν τε,
> Ὄρθι', Ἀχαιοῖσιν, μέγα δὲ σθένος ἔμβαλ' ἑκάστῳ
> Καρδίῃ.

C'estoit en jouant ce même air sur la flûte, que Timothée faisoit courir Aléxandre aux armes, comme le remarque [c] Eustathe sur cet endroit d'Homère. C'estoit (au rapport [d] d'Hérodote) le *Nome Orthien* (νόμον ὄρθιον) que chantoit Arion sur la poupe du vaisseau, d'où il se précipita dans la mer. Plutarque témoigne [e] plus bas, que le Poëte-Musicien Polymneste composa pour la flûte des airs de ce genre, & qu'il y joignit même la *Mélopée* ou la Musique vocale.

Le mot ὄρθιος, outre l'usage que je viens d'expliquer, en a deux autres qui ont rapport à la Poësie & à la Musique. C'est le nom d'un pied poëtique composé de cinq temps ou de cinq syllabes brèves. C'est celui d'un rhythme musical du genre

[c] *Pag. 264.*
[a] *In Acharn. versu 16.*
[b] *Iliad. lib. 11. versu 11.*
[c] *Ibid. p. 826. lin. 64. ed. Rom.*
[d] *Lib. 1. sect. 24. ed. Lugd. Bat.*
[e] *N.° 62.*

ïambique ou double, composé de douze temps ou de six longues; deux pour le *levé* & quatre pour le *frappé*. On l'appelloit Ὄρθιος, dit [f] Aristide-Quintilien, à cause de la gravité de sa marche; διὰ τὸ σεμνὸν τῆς ὑποκρίσεως καὶ βάσεως. Rien en apparence ne convenoit moins que cette extrème gravité au *Nome Orthien* destiné à inspirer du courage. Cependant, s'il en faut croire [g] Pollux, ce *Nome* empruntoit sa dénomination du rhythme *Orthien,* malgré la lenteur de cette cadence. Peut-estre pour la rendre plus vive & plus animée, changeoit-on dans le jeu de l'instrument la pluspart des longues en brèves, faisant d'un spondée un dactyle, un anapeste, ou un procéleusmatique; ce qui ne dérangeoit rien dans la manière de battre le rhythme ou la mesure. Peut-estre pourroit-on comparer le rhythme de ce *Nome* à la marche militaire de nos Suisses.

Sur Antiloque.

L. *Stésichore ne prétendit imiter en cela ni Orphée, ni Terpandre, ni Antiloque.* οὔτε Ὀρφέα, οὔτε Τέρπανδρον, οὔτε Ἀντίλοχον.] C'est ainsi qu'on lit dans tous les textes imprimez, dans tous les MSS. que j'ai consultez, & dans toutes les versions. Mais à peine connoît-on un seul auteur Grec nommé *Antiloque;* & M. *Fabricius,* dans sa *Bibliothèque Grecque,* n'en allègue aucun de ce nom; du moins n'en paroît-il aucun dans sa table générale. Ainsi il faut, sans hésiter, lire ici *Archiloque,* nom très-fameux dans la Poësie lyrique. On le trouve transformé de même dans [a] Athénée, où on lit τὰ Ἀντιλόχου, Σιμωνίδης ὁ Ζακύνθιος ἐν τοῖς θεάτροις ἐπὶ δίφρου καθήμενος ἐρραψῴδει: c'est-à-dire, *Simonide le Zacynthien, sur les théâtres, assis dans un fauteuil, chantoit les vers d'Antiloque :* & où il faut corriger Ἀρχιλόχου d'*Archiloque,* suivant [b] *Casaubon,* qui sur cet endroit d'Athénée, dit *qu'il seroit charmé que quelqu'un pût lui apprendre qui est cet Antiloque ; n'en connoissant point d'autre que celui d'Homère ou le fils de Nestor.* Cependant il y a un Poëte Grec de ce nom, contemporain de Lysandre, & dont [c] Plutarque

[f] *Lib. 1. pag. 38. edit. Meibom.*
[g] *Lib. 4. cap. 9. sect. 65.*
[a] *L. 14. c. 3. p. 620. C. ed. Lugd.*
[b] *Ibid. col. 894. n.° 10.*
[c] *Pag. 810. lin. penult. edit. Steph. Græc.*

fait mention dans la vie de ce Capitaine. Celui-ci fut tellement satisfait de quelques vers assez médiocres, où ce Poëte l'avoit loué, que pour l'en remercier, il lui donna plein un bonnet de pièces d'argent. Mais ce Poëte Antiloque ne convient pour le temps, ni au passage de Plutarque dont il s'agit, ni à celui d'Athénée.

Recherches sur la vie & les ouvrages de Thalêtas.

LI. 1. *Ni Thalêtas.* οὔτε Θαλήτων.] Thalès ou Thalêtas, Poëte-Musicien que quelques auteurs ont confondu mal à propos avec le fameux Philosophe Thalès de Milet, estoit de l'isle de Crète; & c'est sur quoi les sentiments ne sont nullement partagez. Mais on ne s'accorde pas sur la ville dont il estoit originaire, puisqu'on le fait naître à [a] Elyre, à [b] Cnosse & à [c] Gortyne, trois villes de cette même isle. [d] Il estoit contemporain de Lycurgue, Législateur des Lacédémoniens, & florissoit par conséquent environ 300. ans après la guerre de Troye. Thalêtas vivoit donc vers le commencement des Olympiades, d'où il paroît que [e] Suidas a eu tort de le faire plus ancien qu'Homère, qui, suivant l'opinion la plus commune, n'estoit postérieur que d'environ 160. ans à l'Epoque Troyenne. Cependant [f] Diogéne-Laërce fait un Thalès (qu'il donne pour très-ancien, & qui est sans doute nostre Thalêtas) contemporain d'Homère, d'Hésiode & de Lycurgue : ce qui montre qu'en matière de dâtes chronologiques, cet Historien n'y regardoit pas de si près, puisqu'un siècle de plus ou de moins ne méritoit pas son attention. [g] Strabon est tombé dans le même anachronisme, en supposant une entrevûë de Lycurgue avec Homère dans l'isle de Chio; trompé, peut-estre (comme l'observe M. [h] *Fabricius*) par cette expression Grecque ἐντυχόντα Ὁμήρῳ, & prenant la personne d'Homère même pour ses

[a] *Suidas, voce* Thaletas.
[b] *Idem.*
[c] *Plut. infra, n.° 54.*
Pausan. lib. 1. cap. 14. pag. 35. edit. Kuhn.
Boeth. de Music. lib. 1. cap. 1. pag. 1372. edit. Basil.

[d] *Plut. in Lycurg. pag. 75. lin. 19. edit. Steph. Graec.*
[e] *Ibidem.*
[f] *Lib. 1. S. 38. p. 23. ed. Amstel.*
[g] *Lib. 10. pag. 482.* C. *ed. Par.*
[h] *Bibl. Gr. lib. 1. cap. 35. t. 1. pag. 237.*

ouvrages, que Lycurgue effectivement rencontra dans cette isle, où les héritiers de Créophyle les conservoient, & qu'il acheta d'eux. Cette méprise de Strabon a depuis induit en erreur divers écrivains.

Thalêtas, dit [i] Plutarque, estoit en apparence un Poëte lyrique, mais au fond il passoit pour grand Philosophe & grand
» Politique. « Sous ombre de ne composer que des airs de Mu-
» sique, il faisoit tout ce qu'on auroit pû attendre des Législa-
» teurs les plus consommez. Ses Odes estoient autant d'exhorta-
» tions à l'obéissance & à la concorde, qu'elles inspiroient par
» l'agrément & la gravité de leur mélodie & de leur cadence;
» en sorte qu'elles adoucissoient insensiblement les mœurs de
» ceux qui les écoutoient, & que les portant à l'amour des choses
» honnestes, elles les délivroient des animositez qui régnoient
» entre eux». (Je suis ici la version de M.r *Dacier.*) Lycurgue, qui voyageoit alors dans la vûë d'emprunter des divers peuples les loix les plus convenables pour policer son pays, estant venu en Crète, il engagea Thalêtas à s'aller establir chez les Lacédémoniens; où celui-ci en quelque sorte lui prépara les voyes pour l'instruction & la correction de ses citoyens.

M.r *Dacier,* dans une de ses [k] remarques sur cet endroit de Plutarque, l'accuse d'avoir confondu ce Thalès avec le Thalès Milésien qui estoit un des sept sages de Grèce, contemporain, dit-il, de Crésus & de Solon. Mais cette accusation porte à faux pour deux raisons: 1.° M.r *Dacier* a mal traduit ces paroles du texte de Plutarque ἕνα δὲ τῶν νομιζομένων ἐκεῖ σοφῶν καὶ πολιτικῶν, en les rendant par celles-ci, *qui passoit pour un des sages de Grèce & pour un très-grand politique.* Il n'a pas pris garde à la particule ἐκεῖ, *là,* qui jointe aux deux mots νομιζομένων σοφῶν, marque seulement *un sage de ce pays-là,* c'est-à-dire *un sage de Crète* & nullement *un des sages de Grèce.* 2.° Il n'a pas observé que ce sage de Crète s'appelloit *Thalêtas,* & non pas Thalès; que Plutarque ne lui donne pas d'autre nom dans son Dialogue sur la Musique, & qu'il faut corriger

[i] *In Lycurg. ibidem.*
[k] *Tom. 1. pag. 189. edit. Par. in-quarto.*

par

par conféquent dans le texte de la vie de Lycurgue l'accufatif Θαλῆτα, & lire Θαλήταν; d'où il paroît que Plutarque n'a point confondu enfemble ces deux Sages.

Il met fur le compte de Thalêtas dans ce Dialogue plufieurs faits concernant la Mufique, & que je vais fpécifier. [l] C'eft à ce Poëte-Muficien aidé de quelques autres, qu'on attribue le fecond établiffement de la Mufique à Sparte. Il y introduifit, ainfi qu'en Arcadie & dans Argos, plufieurs fortes de danfes, dont je parlerai [m] incontinent. [n] Il compofa, à ce que difent quelques-uns, des airs nommez *Péans*. Cependant c'eft ce que d'autres révoquent en doute, fur ce fondement, que l'Hiftorien Glaucus n'en dit pas un mot, & fe contente feulement de remarquer que Thalêtas eftoit plus ancien que Xénocrite, & poftérieur au Poëte Archiloque, dont il imita les chants en y donnant, à la vérité, plus d'étendue, & faifant entrer dans fa Mélopée de nouveaux genres de rhythmes; & cela précifément à l'imitation d'Olympe. On donne à la Mufique de Thalêtas la vertu merveilleufe de guérir les maladies, & l'on affure que, pour obéir à l'Oracle de Delphes, il vint à Sparte affligée de la pefte, & l'en délivra par fes chants. Ce fait eft attefté par Pratinas qu'allègue [o] Plutarque, par [p] Paufanias & par [q] Martien-Capelle. [r] Noftre Auteur lui fait encore appaifer une fédition à Lacédémone par le fecours de la Mufique, ἐπᾴδοντα ἐ ταραχ-μυθούμενον: & là, il l'appelle *Thalès*. Malgré l'incertitude où Plutarque femble eftre au fujet des *Péans* compofez par Thalêtas, [f] Porphyre ne laiffe pas d'affurer dans la vie de Pythagore, que ce Philofophe chantoit les vieux *Péans* de ce Poëte-Muficien. [t] Athénée témoigne qu'*on chantoit à Sparte les airs de Thalêtas & d'Alcman, & les Péans de Dionyfodote;* & le fcholiafte de [u] Pindare, que *Thalêtas fut le premier qui compofa*

[l] *N.° 54.*
[m] *N.° 57, 58, 59.*
[n] *N.° 59, 60, 62, 63.*
[o] *Infra, n.° 263.*
[p] *Lib. 1. cap. 14. pag. 35.*
[q] *Lib. 9. pag. 314. edit. Grot.*
[r] *De Dial. Princ. & Philofoph. pag. 1394. lin. 15. edit. Steph. Gr.*
[f] *Sect. 32. pag. 37. edit. Kufter.*
[t] *Lib. 15. cap. 6. pag. 678.* B. *edit. Lugd.*
[u] *Pyth. Od. 2. verfu 127. pag. 190. edit. Lond.*

des Hyporchêmes pour les danses armées ou guerriéres. Je parlerai [x] plus bas de ces *Hyporchêmes.*

Sur les Mysiens.

2. *Il y en a qui attribuent cet air* (du char) *aux Mysiens, en supposant d'anciens joueurs de flûte, originaires de ce pays-là.* Ἄλλοι δέ τινες ὑπὸ Μυσῶν εὑρῆσθαι τοῦτον τὸν νόμον. γεγονέναι γάρ τινας ἀρχαίους αὐλητὰς Μυσούς.] Les Mysiens, peuples de l'Asie mineure, y formoient deux provinces, resserrées dans la suite par les migrations des Eoliens, & [a] fertiles en *hestres* (μυσοῖς) d'où elles tiroient leur nom. La petite Mysie, la plus septentrionale, & voisine de l'Hellespont, avoit la Propontide au Nord, la Troade au Midi; le mont Olympe, les villes de Lampsaque, de Cyzique, &c. La grande, plus méridionale & plus orientale, estoit située entre la petite, la Bithynie, la grande Phrygie, l'Eolide & la mer Egée, ayant pour villes principales Antandre, Pergame, Adramytte, &c. Ces Asiatiques, ainsi que la pluspart de leurs voisins, tels que les Phrygiens, les Cariens, les Lydiens, estoient en assez médiocre considération chez les Grecs : & s'il en faut croire [b] Cicéron, ils avoient donné lieu à quelques expressions proverbiales, qui ne leur estoient pas avantageuses. On disoit des Phrygiens, par exemple, qu'ils ne devenoient meilleurs qu'à force de coups: que si l'on avoit à faire quelque épreuve périlleuse, il falloit choisir pour cela un Carien, comme n'ayant point assez d'esprit pour prévoir le danger : que dans les Comédies, les valets fripons estoient toûjours des Lydiens : & que pour désigner un homme très méprisable, on l'appelloit *le dernier des Mysiens,* comme qui diroit *le dernier des hommes. Quid porro* (dit Cicéron) *in Græco sermone tam tritum atque celebratum est, quam si quis despicatui ducitur, ut Mysorum ultimus esse dicatur.* L'on donne cependant à ce proverbe-ci une autre origine, qu'on peut voir dans ces sortes de [c] recueils. Ces Mysiens (dit on) souffroient

[x] *N.* 61.2.

[a] *Strab. l.* 12. *p.* 572. A. *ed. Par.* μυσὸς est un terme du pays, qui signifie *un hestre,* en Grec ὀξύη ou ὀξεία.

[b] *Pro Flac. sect.* 27.

[c] *Append. Vatic. Prov.* 1. 64. *Suid. Prov.* 7. 17.

patiemment les insultes, & l'on pouvoit les piller impunément: d'où vient qu'on appelloit proverbialement un butin sûr & pour lequel on ne couroit nul risque, [d] *la proye, le butin de Mysie.*

Du reste, les Mysiens, quoique peu recommandables d'ailleurs, pouvoient s'estre fait quelque nom dans la Musique: & lorsque Plutarque observe ici, que quelques auteurs attribuoient l'air *du char* aux Mysiens, & prétendoient qu'il y avoit eu d'anciens joueurs de flûte de ce pays-là; rien n'est plus aisé à prouver dans le systême de ceux, qui reconnoissoient le premier Olympe pour l'auteur de ce *Nome,* puisque cet Olympe estoit originaire de Mysie, comme je l'ai remarqué [e] plus haut, dans l'article de ce Musicien. On voit dans la retraite des dix mille de [f] Xénophon, que parmi ces Mysiens, il se trouvoit de bons danseurs, qui excelloient sur-tout dans les danses *armées* ou guerriéres, qu'on n'exécutoit qu'au son de la flûte.

14. d'Aoust 1733.

Sur le *Nome* ou l'air nommé *Cradias.*

LII. *Il est encore parlé d'un ancien* Nome *appellé Cradias:* ἄλλος δ' ἐστὶν ἀρχαῖος νόμος, καλούμενος Κραδίας.] Ce mot Κραδίας ou Κραδίης ne se trouve qu'ici, & dans le léxique d'Hesychius. Plutarque n'en dit autre chose, sinon que c'estoit un ancien *Nome,* ou air de flûte, que Mimnerme, au rapport d'Hippônax, jouoit sur cet instrument. [a] Hesychius nous apprend quelque chose de plus sur ce point, en disant que c'estoit un air de flûte qu'on jouoit pendant la marche ou pendant la procession des Victimes expiatoires appellées φαρμακοί. Κραδίης νόμος, νόμον τινὰ ἐπαυλοῦσι τοῖς ἐκπεμπομένοις φαρμακοῖς. Cette expiation ou purification se faisoit à Athênes pendant les festes appellées [b] *Thargelia.* Il y avoit deux Victimes expiatoires, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes; & ces Victimes estoient ou deux hommes, ou un homme & une femme. On les appelloit φαρμακοὶ & καθάρματα.

La première dénomination leur venoit d'un certain [c] *Pharmacos,* qui anciennement fut lapidé, pour avoir dérobé les vases

[d] *Zenob. Prov.* 5. 15. *Diogenian. Prov.* 6. 42. *Suid. Prov.* 10. 38.
[e] *N.°* 30.
[f] ἀνάβασ. *l.* 6. *p.* 371. B. *ed. Par.*

[a] *Voce* Κραδίης.
[b] *Harpocr. voce* φαρμακός.
[c] *Idem.*
Etymol. magn. voce φαρμακός.

ſacrez, deſtinez au culte d'Apollon; larcin, dans lequel Achille (dit-on) l'avoit ſurpris. Peut-eſtre regardoit-on ces victimes humaines comme des médicaments (φαρμακὰ) propres à purger Athènes de ſes iniquitez. [d] Ces Victimes portoient des colliers de figues sèches : elles en avoient les mains garnies, & on les frappoit pendant la marche avec des branches de figuier ſauvage; après quoi on les brûloit, & on jettoit leurs cendres dans la mer. Comme les figues entroient pour beaucoup dans cette cérémonie, de là vient que le *Nome* qu'on y jouoit ſur la flûte s'appelloit Κραδίας *(Cradias)* de Κράδη, *figuier, branche de figuier;* comme qui diroit *l'air des figuiers.* Il faut conſulter ſur cette feſte *Meurſius* dans ſes [e] *Leçons Attiques,* & dans ſa [f] *Græcia feriata.*

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Mimnerme.

LIII. 1. *Que Mimnerme.... jouoit ſur la flûte.* ὅν φησι.... Μίμνερμον αὐλῆσαι.] Mimnerme originaire de Colophon, de Smyrne ou d'Aſtypalée, eſtoit fils de Ligyrtiade, ſelon [a] Suidas. Mais comme, quelques lignes plus bas, celui-ci le qualifie de λιγυστάδης à cauſe de la douceur & de l'agrément de ſes Poëſies; peut-eſtre aura-t-on fait de cette épithète défigurée le nom propre du père de Mimnerme. [b] Suidas place ce Poëte dans la XXXVII.e Olympiade, & le fait plus ancien que les ſept Sages, ou leur contemporain. Mimnerme eſtoit antérieur à Hippônax, puiſque celui-ci parle de Mimnerme. Or nous avons vû [c] plus haut qu'Hippônax floriſſoit dans la LX.e Olympiade. D'ailleurs il paroît certain que [d] Mimnerme vivoit du temps de Solon; ce qui fixe en quelque ſorte l'âge du Poëte-Muſicien. Il eſtoit joueur de flûte, comme on le voit par le paſſage que j'explique. Il fut l'inventeur du vers pentamètre, s'il en faut croire le Poëte Herméſianax, cité par [e] Athénée, & qui adjoûte que Mimnerme, dans ſa vieilleſſe, devint amoureux d'une jolie fille nommée *Nanno;* que jouiſſant d'un doux loiſir,

[d] *Tzetzes, chil. 5. cap. 25.*
[e] *Lib. 4. cap. 22.*
[f] *Lib. 4. pag. 143.*
[a] *Voce* Μίμνερμος.
[b] *Idem.*
[c] *N.° 42.*
[d] *Diog. Laërt. lib. 1. ſect. 60. pag. 38. edit. Amſt.*
[e] *Lib. 13. cap. 8. pag. 597. F. edit. Lugd.*

il se livra aux plaisirs de la table; mais que pour se vanger d'Hermobius & de Phéréclès, deux hommes qui ne l'aimoient pas, il fit quantité de vers contre eux.

Il se distingua sur-tout par l'excellence de ses Elégies, dont il ne nous reste que quelques fragments : & en ce genre, [e] Horace le met au-dessus de Callimaque. Il décrivit en vers de cette espèce, (au rapport de [f] Pausanias) le combat des Smyrnéens contre Gygès Roi de Lydie. Il fit un Poëme en vers élégiaques, cité par [g] Strabon, sous le titre de *Nanno*, & dans lequel sans doute il estoit principalement question de sa maîtresse. Car en matière d'amour, ses vers valoient beaucoup mieux que toute la Poësie d'Homère, au jugement de [h] Properce, qui s'en explique en ces termes;

Plus in amore valet Mimnermi versus Homero.

Ces deux vers [i] d'Horace font foi des sentiments du Poëte Grec au sujet de cette séduisante passion :

Si, Mimnermus uti censet, sine amore jocisque
Nil est jucundum, vivas in amore jocisque.

C'est-à-dire, *si rien n'est agréable dans la vie sans l'amour & les jeux, comme le prétend Mimnerme; vivez donc dans l'amour & les jeux;* ce qui a rapport à dix beaux vers de ce même Poëte Grec, que [k] Stobée nous a conservez dans ses extraits, & que voici avec la belle version Latine de Grotius.

Τίς δὲ βίος, τί δὲ τερπνὸν ἄτερ χρυσῆς Ἀφροδίτης;
Τεθναίην, ὅτε μοι μηκέτι ταῦτα μέλοι,
Κρυπταδίη φιλότης, καὶ μείλιχα δῶρα, καὶ εὐνή.
Ἄνθεα τῆς ἥβης γίνεται ἁρπαλέα
Ἀνδράσιν ἠδὲ γυναιξίν. ἐπεὶ δ' ὀδυνηρὸν ἐπέλθῃ
Γῆρας, ὅ, τ' αἰσχρὸν ὁμῶς καὶ καλὸν ἄνδρα τιθεῖ,

[e] *Epist. lib. 2. Ep. 2. v. 101.*
[f] *Lib. 9. c. 29. p. 766. ed. Kuhn.*
[g] *L. 14. pp. 633 & 634. ed. Par.*
[h] *Lib. 1. Eleg. 9. versu 11.*
[i] *Epist. lib. 1. Ep. 6. versu 65.*
[k] *Tit. 63. pag. 243. edit. Grot.*

Αἰεὶ μὲν φρένας ἀμφὶ κακαὶ τείρουσι μέριμναι,
  Οὐδ' αὐγὰς προσορῶν τέρπεται ἠελίου.
Ἀλλ' ἐχθρὸς μὲν παισὶν, ἀτίμαστος δὲ γυναιξίν.
  Οὕτως ἀργαλέον γῆρας ἔθηκε Θεός.

Vita quid est, quid dulce, nisi juvet aurea Cypris!
  Tum peream, Veneris cum mihi cura perit.
Flos celer ætatis sexu donatus utrique,
  Lectus, amatorum munera, tectus amor,
Omnia diffugiunt mox cum venit atra senectus,
  Quæ facit & pulchros turpibus esse pares.
Torpida sollicitæ lacerant præcordia curæ:
  Lumina nec Solis, nec juvat alma dies,
Invisum pueris, inhonoratumque puellis.
  Tam dedit, heu, senio tristia fata Deus.

Un de mes amis a traduit cette jolie pièce en vers François comme il suit, & l'a renduë avec plus de justesse que *Grotius.*

Que seroit, sans l'amour, le plaisir & la vie!
  Puisse-t-elle m'estre ravie,
Quand je perdrai le goût d'un mystère amoureux,
Des faveurs, des lieux faits pour les amants heureux.
Cueillons la fleur de l'âge, elle est bientôt passée:
Le sexe n'y fait rien: la vieillesse glacée
Vient avec la laideur confondre la beauté.
L'homme alors est en proye aux soins, à la tristesse;
Haï des jeunes gens, des belles maltraité,
Du soleil à regret il souffre la clarté.
  Voilà le sort de la vieillesse.

Sur les Panathénées.

2. *Ainsi qu'on le peut voir par le registre des Panathénées.* τοῦτο δὲ δηλοῖ ἡ τῶν Παναθηναίων γραφή.] Les Panathénées estoient deux festes solemnelles chez les Athéniens, [a] les

[a] *Harpocrat. & Suid. voc.* Παναθήναια.

grandes & les petites; célébrées en l'honneur de Minerve, patrone de ce peuple. Elles avoient esté instituées en premier lieu par [b] Orphée, & par le [c] Roi Erichthonius; puis renouvellées & renduës plus respectables par [d] Théſée, lequel y adjoûta quelques cérémonies. [e] Les grandes Panathénées revenoient tous les cinq ans. [f] Les petites, de trois en trois ans, ou même tous les ans, ſelon quelques-uns. [g] La célébration des unes & des autres, qui d'abord ne duroit qu'un jour, [g2] s'étendit dans la ſuite à pluſieurs jours.

On [h] y propoſoit des prix pour trois ſortes de combats. [i] Le premier, qui ſe faiſoit le ſoir, & dans lequel les Athlètes portoient des [i2] flambeaux, [k] eſtoit originairement une courſe à pied : mais depuis elle devint [l] une courſe équeſtre, & c'eſt ainſi qu'elle ſe pratiquoit du temps de Platon. [m] Le ſecond combat eſtoit *gymnique,* c'eſt-à-dire que les athlètes y combattoient nuds, & il avoit [n] ſon ſtade particulier, [o] conſtruit d'abord par Lycurgue le Rhéteur, puis [p] rétabli magnifiquement par Hérode-Atticus. [q] Le troiſième combat, inſtitué par Periclès, eſtoit deſtiné à la Poëſie & à la Muſique : & c'eſt de celui-là qu'il s'agit dans le paſſage de Plutarque.

[b] *Theodoret. Therapeut. lib. 1.*
[c] *Harpocrat. & Suid. ibid.*
Apollodor. lib. 3. c. 13. p. 227. edit. Gale.
[d] *Suid. ibid.*
[e] *Harpocrat. & Suid. ibid.*
[f] *Id. ibid.*
Anonym. init. argum. Midian. Orat. Demoſthen.
[g] *Thucydid. l. 6. ſect. 56. p. 413. edit. Amſt.*
[g2] *Schol. Euripid. Hecub. v. 469.*
Ariſtid. Panath. orat. pag. 147. to. 1. edit. Oxon.
[h] *Pollux, lib. 8. cap. 9. ſect. 93. edit. Amſt.*
Ariſtid. ibid.
[i] *Xenoph. Sympoſ. init.*
Athen. lib. 4. c. 19. p. 168. F. *edit. Lugd.*
[i2] *Plato, de Republica, lib. 1. pag. 410.* A. *edit. Lugd. Læmar.*
Ariſtoph. ſchol. Ran. v. 1129.
Harpocr. voc. Λαμπάς.
[k] *Ariſtoph. Ran. v. 1121.*
Plat. ibid.
[l] *Plat. ibid.*
[m] *Athen. lib. 5. c. 2. p. 187.* F.
Euſeb. Chr. p. 126. edit. Amſt.
Zenob. Prov. cent. 4. Pr. 6.
[n] *Heſych. & Harpocr. v.* Ἀρδηττός.
Philoſtr. Soph. lib. 2. in Herod. pag. 549. ſect. 4. edit. Lipſ.
[o] *Plut. vit. decem Rhetorum in Lycurg. pag. 1546. lin. 19. edit. Steph. Gr.*
[p] *Philoſtr. ibid.*
Pauſan. lib. 1. cap. 19. pag. 46. edit. Kuhn.
[q] *Ariſtid. ibid.*
Plut. in Pericl. p. 291. lin. 13.

[r] On y voyoit disputer à l'envi d'excellents chanteurs, qu'accompagnoient des joueurs de flûte & de *cithare*, [f] & qui célébroient les louanges d'Harmodius, d'Aristogiton & de Thrasybule. [t] Des Poëtes y faisoient représenter des pièces de théâtre, jusqu'au nombre de quatre chacun ; & cet assemblage de Poëmes dramatiques s'appelloit [u] *Tétralogie.* Les [x] prix de ces combats estoient une couronne d'olivier, & [x2] un barril d'une huile exquise, [y] que les vainqueurs, par une grace particulière accordée à eux seuls, pouvoient faire transporter où il leur plaisoit, hors du territoire d'Athênes. [z] Ces combats estoient suivis de sacrifices & de festins publics, qui terminoient la feste. Celle des grandes Panathénées l'emportoit sur celle des petites par cette circonstance, que l'on [aa] conduisoit en grande & magnifique pompe un navire orné [bb] du voile de Minerve, où [cc] la broderie représentoit les plus mémorables actions de cette Déesse : & [dd] après que ce navire accompagné du plus nombreux cortège, & qui n'alloit en avant que par des machines, avoit fait plusieurs stations sur sa route ; on le ramenoit au même lieu, d'où il estoit parti, & qui estoit le [ee] Céramique hors de la ville.

Il faut consulter, pour plus grand éclaircissement, sur l'article des Panathénées, *Meursius* dans son livre intitulé *Panathenæa,* où il en traite expressément : & *Potter* dans son *Archæologia Græca, (lib. 2. cap. 20. col. 391.)* où cet Anglois nous donne un extrait assez exact du Traité de *Meursius.*

[r] *Pollux, lib. 4. cap. 10. sect. 83. pag. 396.*
Suid. voc. Φρυνις.
[f] *Philostr. de vit. Apollon. lib. 7. cap. 4. pag. 283.*
[t] *Diogen. Laert. lib. 3. sect. 56. pag. 197. edit. Amst.*
[u] *Id. ibid.*
[x] *Suid. voc.* Παναθήναια.
Plin. lib. 15. cap. 4.
[x2] *Schol. Soph. Oed. Col. v. 730.*
Lucian. de Gymna. to. 2. p. 273. edit. Amst.
[y] *Schol. Pindar. Nemeon. od. 10. v. 64.*
[z] *Aristoph. Nubib. v. 185. & ejus schol.*
[aa] *Suid. voce* Πέπλος.
[bb] *Plat. Euthyphr. p. 149.* G. *Harpocr. voce* Πέπλος.
[cc] *Euripid. Hecub. v. 466.*
Schol. Aristoph. in Equit. v. 563.
[dd] *Philostr. Soph. l. 2. in Herod. pag. 550.*
[ee] *Thucyd. l. 6. sect. 57. p. 414.*

LIV.

LIV. *Il y eut aussi un Sacadas d'Argos.* Γέγονε δὲ καὶ Σακάδας Ἀργεῖος.] Sans répéter ce que Plutarque nous apprend ici de Sacadas, j'obſerverai que [a] Pauſanias eſt d'accord avec noſtre Auteur touchant le témoignage rendu à ce Muſicien par Pindare; témoignage que nous ne pouvons vérifier, faute d'avoir aujourd'hui les pièces de Poëſie, où Pindare en faiſoit mention. C'eſt, dit [b] Pauſanias, pour n'avoir pas entendu un *Proëme* de Pindare ſur ce joueur de flûte, que le ſculpteur qui en a fait la ſtatuë qu'on voyoit ſur le mont Hélicon, l'a repréſenté ſi petit, que ſa flûte eſt auſſi grande que lui. Selon le même [c] auteur, Sacadas compoſa & joua le premier à Delphes un air de flûte, nommé *Pythique*, & qui fut tellement au gré d'Apollon, qu'il procura la reconciliation de ce Dieu avec les joueurs de flûte, qu'il avoit pris en averſion depuis ſa diſpute contre le Silêne Marſyas. [d] Pauſanias adjoûte, que dans la XLVIII.me Olympiade, aux jeux Pythiques inſtituez par les Amphictyons, Sacadas joua de la flûte tout ſimplement, ſans qu'elle ſervît d'accompagnement aux voix; & qu'alors on ne couronnoit point encore le vainqueur : mais que Sacadas fut couronné aux deux Pythiades ſuivantes. [e] Il remarque de plus que lorſque l'on rebâtit la ville de Meſſène, tous les travaux ſe faiſoient au ſon des flûtes; mais qu'on n'y employoit que des airs Argiens ou Béotiens, & que ce fut particulièrement alors que les airs de Pronome & de Sacadas l'emportérent ſur tous les autres. [f] On voyoit encore dans Argos, du temps de Pauſanias, le tombeau de ce Muſicien.

Sur Sacadas.

LV. *A Xénodâme de Cythère.*] Xénodâme, dont [a] M. *Fabricius* a fait un *Xénodamas*, eſtoit de l'iſle de Cythère. Nous ne ſçavons guères de ce Muſicien que ce que Plutarque nous en apprend dans ce Dialogue. Il introduiſit à Lacédémone & ailleurs pluſieurs ſortes de danſes, dont je parlerai [b] incontinent.

Sur Xénodâme.

[a] *Lib. 9. cap. 30. pag. 768. edit. Kuhn.*
[b] *Ibidem.*
[c] *Lib. 2. cap. 22. pag. 162.*
[d] *Lib. 10. cap. 7. pag. 813. Lib. 6. cap. 14. pag. 487.*
[e] *Lib. 4. cap. 27. pag. 345.*
[f] *Id. lib. 2. cap. 22. pag. 162.*
[a] *Bibl. Gr. tom. 1. pag. 600.*
[b] *N.° 57, 58, 59.*

Quelques-uns le faisoient compositeur de *Péans;* mais il est plus certain qu'il le fut de ces *airs à danser* nommez *Hyporchêmes,* que je décrirai [c] tout à l'heure. [d] Athénée fait mention de ce Xénodâme, qu'il appelle *Xénodême.* Il assure que ce Poëte-Musicien, de même que Pindare, fit fleurir la danse *hyporchématique* (ὑπορχηματικὸς τρόπος ἤνθησεν ἐπὶ Ξενοδάμου καὶ Πινδάρου:) & il adjoûte que l'*Hyporchême* estoit une danse, qui représentoit les choses mêmes exprimées dans les paroles de l'air qu'on chantoit *au son de la flûte :* ἔστιν ἡ τοιαύτη ὄρχησις μίμησις τῶν ὑπὸ τῆς λέξεως ἑρμηνευομένων πραγμάτων: & il en produit pour exemple la danse que décrit [e] Xénophon, en racontant le festin fait par les Grecs aux Ambassadeurs de Paphlagonie; & non pas le festin *fait aux Grecs par Seuthe Prince de Thrace,* comme le dit [f] Athénée, qui prend l'un pour l'autre.

Sur Xénocrite.

LVI. *A Xénocrite de Locres.*] Ce Poëte-Musicien, qui estoit de Locres en Italie, naquit aveugle, au rapport [a] d'Héraclide de Pont. [b] Glaucus fait Xénocrite postérieur à Thalêtas. [c] Plutarque l'associe à ce dernier, à Xénodâme, à Polymneste & à Sacadas, pour le second établissement de la Musique & l'introduction de plusieurs danses à Lacédémone, en Arcadie & dans Argos. Mais ce n'est qu'avec incertitude [d] qu'il le donne pour compositeur de *Péans :* [e] & on le regarde comme un Poëte qui s'exerça sur des sujets héroïques, dont quelques-uns reçurent le nom de *Dithyrambes.*

Sur les Gymnopédies.

LVII. *Les Gymnopédies.* Γυμνοπαιδίας.] La *Gymnopédie* estoit une danse célèbre chez les Lacédémoniens, & qui devoit son institution à Lycurgue, selon [a] Suidas. Mais il paroît par ce Dialogue, que Thalêtas contemporain de ce Législateur & quelques autres Musiciens, dont je viens de parler, eurent part

[c] *N.° 61. 2.*
[d] *Lib. 1. cap. 13. pag. 15.* E. *edit. Lugd.*
[e] *Ἀναβάσ. lib. 6. init.*
[f] *Ibidem.*
[a] *In Republ. Locr. pag. 533. edit. Crag. Lugd. Bat.*
[b] *N.° 64. 2.*
[c] *Hoc in loco.*
[d] *N.° 63.*
[e] *N.° 64. 1. 64. 2.*
[a] *Voce* Γυμνοπαιδ.

à cet établissement. Cette danse faisoit partie d'une [b] fête célébrée à Lacédémone en mémoire de la [c] victoire remportée à Thyrée par les Spartiates sur les Argiens, au sujet de cette ville du Péloponnêse. [d] Deux troupes de danseurs nuds, la première de jeunes garçons, la seconde d'hommes faits, composoient cette *Gymnopédie,* & lui donnoient son nom. [e] Celui qui menoit chaque troupe, portoit une couronne faite d'une branche de palmier, & nommée *Thyréatique* à cause du sujet de la fête. [f] Tous, en dansant, chantoient les Poësies lyriques de Thalêtas & d'Alcman, & les *Péans* de Dionysodote.

Ces danses se faisoient, [g] non dans le temple d'Amycles, mais dans la place publique; & la partie de cette place destinée à ces danseurs s'appelloit [h] *le Chœur* (χόρος) ou *la danse.* Cette fête estoit consacrée à [i] Apollon, quant à la Poësie, & à [k] Bacchus, quant à la danse. [l] Celle-ci ressembloit à une ancienne danse, connuë sous le nom d'*ἀνάπάλη,* où les danseurs par les démarches entrecoupées & cadencées de leurs pieds, & par les mouvements figurez de leurs mains, présentoient aux yeux une image, quoique fort adoucie, de la lutte & du pancrace. On peut consulter sur la *Gymnopédie, Meursius* dans son Traité intitulé [m] *Orchestra.* On y trouvera un détail plus particulier de ce qui concernoit cette espèce de danse.

LVIII. *Les danses démonstratives.* Ἀποδείξεις.] On ne trouve rien sur ces danses ni dans le Traité de *Meursius,* qui sembleroit ne devoir laisser rien à souhaiter sur cette matière, ni dans aucun léxique, à l'exception de celui de *Constantin,* qui allègue le passage de Plutarque sans l'expliquer. Il est vrai cependant que [a] Pollux, dans son *Onomastique,* fournit plusieurs

Sur les Danses démonstratives.

[b] *Schol. Thucyd. lib. 5. sect. 82. pag. 338. edit. Oxon.*
[c] *Athen. lib. 15. c. 6. p. 678.* B. *edit. Lugd.*
[d] *Idem, ibidem.*
[e] *Idem, ibidem.*
[f] *Idem, ibidem.*
[g] *Hesych. voce* Γυμνοπαιδία.
[h] *Pausan. lib. 3. c. 11. p. 233. edit. Kuhn.*
[i] *Idem, ibidem.*
[k] *Athen. lib. 14. c. 7. p. 631.* B.
[l] *Idem, ibidem.*
[m] *Pag. 11.*
[a] *Lib. 4. cap. 13. sect. 96, 97, 98. edit. Amst.*

termes consacrez à la danse, & qui ont rapport à cette dénomination; tels que ἔνδειξις, ἐπίδειξις: ἐνδεικτικὸν, ἐπιδεικτικὸν: ἐπιδείξασθαι, ἐνδείξασθαι, παρενδείξασθαι, παρεπιδείξασθαι: ἐνδεικτικῶς, ἐπιδεικτικῶς. Mais comme le Grammairien Grec n'accompagne tous ces termes d'aucune explication, qui puisse en découvrir le sens propre; ils deviennent assez inutiles, pour déterminer la juste signification du mot ἀπόδειξις dont il s'agit.

Nous tirerons pour cette détermination plus de secours de [b] Plutarque même. Selon lui, l'une des trois parties, dont toute danse est composée, s'appelle Δεῖξις. Elle consiste moins (dit-il) à imiter quelque action ou quelque passion, qu'à désigner ou montrer par divers mouvements réglez & cadencez, les choses mêmes & les personnes; le ciel, par exemple, la terre, les assistants, &c. Ainsi, l'on peut inférer de cette acception du mot Δεῖξις dans Plutarque, que les danses nommées Ἀποδείξεις se distinguoient des autres, en offrant aux yeux des spectateurs grand nombre de ces sortes de démonstrations exécutées par différents gestes. Ces danses estoient sur-tout en usage parmi les Arcadiens. On trouvera quelques exemples de ces danses Arcadiennes dans [c] Xénophon & dans [d] Polybe. On peut voir ce que j'ai dit sur ce point dans mon [e] second Mémoire sur *la Danse des Anciens,* imprimé dans les *Mémoires* de cette Académie *Tome 1. page 113.*

Sur les Endymaties.

LIX. *Les Endymaties:* τὰ ἐνδυμάτια καλούμενα.] *Meursius* parle aussi peu de ces *danses vétuës*, que des *danses démonstratives*. Les dictionnaires n'en disent pas davantage, si ce n'est celui de *Constantin,* où ce seul passage de Plutarque est cité sans autre explication. Ainsi l'on ignore si ces danses entroient dans le culte religieux, si elles estoient militaires, ou si elles n'avoient lieu que dans les divertissements soit publics soit particuliers. Quelle qu'en ait pû estre la destination, il paroît que les danseurs y estoient vétus, & que par conséquent les Argiens y avoient plus d'égard à la pudeur, que les Spartiates leurs voisins n'en

[b] *Sympos. lib. ult. quæst. 15.*
[c] Ἀναβάσ. *lib. 6. init.*
[d] *Lib. 4. pag. 403. edit Amst.*
[e] *Tom. 1. pag. 113.*

avoient dans leurs *Gymnopédies*, dont je viens de parler. Du reste, il est moins question ici de toutes ces danses, que des airs ou des *Nomes* composez pour la flûte, & au son desquels on les dansoit. C'est ce que fait suffisamment appercevoir l'expression Grecque τὰ περὶ τὰς γυμνοπαιδίας, τὰ περὶ τὰς ἀποδείξεις, où il faut sousentendre ᾄσματα, αὐλήματα. Il faut de plus faire une correction dans le texte, & y lire κατασταθῆναι au passif, & non καταστῆναι à l'actif, ce qui fait une construction vicieuse. Voici donc comme le passage doit estre corrigé : τούτων γὰρ εἰσηγησαμένων, τὰ περὶ τὰς γυμνοπαιδίας..... λέγεται κατασταθῆναι (& non pas καταστῆναι) τὰ περὶ τὰς ἀποδείξεις, &c. c'est-à-dire; *après que ces Musiciens eurent introduit les* Nomes *pour les Gymnopédies..... on dit qu'alors furent établis ceux qui concernoient les danses démonstratives*, &c. Cette correction se trouve justifiée par les trois MSS. de la Bibliothèque du Roi.

LX. *Thalêtas, Xénodâme & Xénocrite composoient de ces cantiques nommez Péans :* ἦσαν δὲ οἱ περὶ Θαλήταν τε, καὶ Ξενόδαμον, καὶ Ξενόκριτον ποιηταὶ Παιάνων] [a] Les *Péans* (Παιᾶνες) estoient originairement des cantiques en l'honneur d'Apollon & de Diane, qui renouvelloient le souvenir de la victoire remportée sur *Python* par ce Dieu; dont Παιὰν estoit aussi l'un des surnoms, emprunté de la force de ses rayons ou de ses traits, exprimée par le verbe παίειν *frapper.* Ces cantiques estoient caractérisez par cette exclamation Ἰὴ Παιὰν, qui en estoit comme le refrain, & qui signifie proprement *décoche tes flèches, Apollon.* [b] On les chantoit pour se le rendre favorable dans les maladies contagieuses, que l'on regardoit comme des effets de sa colère. Recherches sur les Péans.

Dans la suite, on fit de ces *Péans* ou cantiques pour [c] le Dieu Mars; & on les chantoit au son de la flûte en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans [d] Thucydide & dans

[a] *Menand. Rhet. lib.* [illegible] *cap. 1.*
Etymol. magn. voc. Παιὰν, *p. 657. edit. Sylb.*
Procl. Chrestom. p. 8. ed. Wech.
[b] *Id. ibid.*

[c] *Suid. voce* Παιὰν, *to. 3. p. 65. edit. Cantabr.*
[d] *Lib. 1. sect. 50. pag. 29. ed. Oxon.*

[e] Xénophon : ſur quoi le [f] ſcholiaſte du premier obſerve, qu'au commencement d'une action, l'on invoquoit dans ces *Péans* le Dieu Mars ; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le ſeul objet du cantique. [g] Suidas, qui dit la même choſe, l'a copiée d'après le ſcholiaſte. Mais enfin ces cantiques ne furent plus renfermez dans l'invocation de ces deux Divinitez. Ils s'étendirent à celle de quantité d'autres ; & dans [h] Xénophon, les Lacédémoniens entonnent un *Péan* à l'honneur de Neptune.

On en fit même pour illuſtrer les grands hommes. [i] On en compoſa un, où l'on célébroit les grandes actions du Lacédémonien Lyſandre, & qu'on chantoit à Samos. [k] On en fit un autre, qui rouloit ſur les louanges de Cratère le Macédonien, & qu'on chantoit à Delphes au ſon de la lyre. [l] Ariſtote honora d'un pareil cantique l'eunuque Hermias d'Atarne ſon ami ; & il fut, dit-on, mis en Juſtice, pour avoir prodigué à un mortel un honneur, qu'on ne croyoit dû qu'aux Dieux. Ce *Péan* nous reſte encore aujourd'hui, & [m] Jul. Céſar *Scaliger* ne le trouve point inférieur aux Odes de Pindare. Mais [n] Athénée, qui nous a conſervé ce cantique d'Ariſtote, ne tombe point d'accord que ce ſoit un véritable *Péan*, parce que l'exclamation (ἰὴ Παιὰν) qui devroit le caractériſer, dit-il, ne s'y rencontre en nul endroit ; au lieu qu'elle ne manque point, continuë-t-il, dans les *Péans* compoſez en l'honneur d'Agémon Corinthien, de Ptolomée fils de Lagus Roi d'Egypte, d'Antigone & de Démétrius *Poliorcète*. Nous ſommes redevables au même [o] Athénée de la conſervation d'un autre *Péan* adreſſé par le Poëte Ariphron Sicyonien à Hygiée ou la Déeſſe de la ſanté.

LXI. 1. *Xénodâme eſtoit compoſiteur, non de Péans, mais d'Hyporchêmes, ainſi que Pratinas.* ἄλλοι δὲ Ξενόδαμον Ὑπορχημάτων ποιητὴν γεγονέναι φασὶ, καὶ οὐ Παιάνων, καθάπερ

[e] *Cyrop. l. 7. p. 176.* D. *ed. Par.* Ἀναβάσ. *lib. 1. pag. 265.* A.
[f] *Ibid.*
[g] *Ibid.*
[h] *Hiſt. Græc. l. 4. p. 533.* E.
[i] *Athen. lib. 15. cap. 16. pag.* 696. E. *edit. Lugd.*
[k] *Id. ibid.* F.
[l] *Id. ibid.*
[m] *Poët. lib. 1. pag. 108.*
[n] *Lib. 15. cap. 16. p. 696.* B.
[o] *Ibid. pag. 702.* A.

Πρατίνας.] Cette phrase est conçuë en des termes, dont l'arrangement la rend très équivoque; car on peut la traduire de ces trois manières : *d'autres, ainsi que Pratinas, disent que Xénodâme*, &c. ou bien, *d'autres disent que Xénodâme estoit compositeur, non de Péans, comme Pratinas, mais d'Hyporchêmes;* ou bien, *d'autres disent que Xénodâme estoit compositeur, non de Péans, mais d'Hyporchêmes, comme l'estoit Pratinas.* Je crois le premier sens plus conforme à la régularité de la construction; quoique le dernier pût estre vrai, puisque Pratinas estoit auteur d'*Hyporchêmes,* comme je l'ai observé plus [a] haut dans son article.

2. On appelloit *Hyporchême* chez les Grecs (ὑπόρχημα) une sorte de Poësie faite non-seulement pour estre chantée & jouée sur la flûte & sur la *cithare,* mais encore pour estre dansée au son des voix & des instruments. C'est un chant accompagné de danses, dit [b] Proclus, τὸ μετ' ὀρχήσεως ᾀδόμενον μέλος ἐλέγετο, καὶ γὰρ οἱ παλαιοὶ τὴν (ὑπὸ) ἀντὶ τῆς (μετὰ) πολλάκις ἐλάμβανον. Or cette danse, selon [c] Athénée, (comme je l'ai déja remarqué) estoit une imitation ou une représentation des choses mêmes, exprimées par les paroles que l'on chantoit; καὶ ἔστιν ἡ τοιαύτη ὄρχησις μίμησις τῶν ὑπὸ τῆς λέξεως ἑρμηνευομένων πραγμάτων. [d] Lucien semble insinuer que ces Hyporchêmes se dansoient le plus ordinairement au son de la lyre ou de la *cithare,* lorsqu'il dit; καὶ ἐμπέπλησο τῶν τοιέτων (ὑπορχημάτων) ἡ λύρα. Aussi estoit-ce, comme l'assure [e] Athénée, une des trois espèces de Poësie lyrique, sur le chant desquelles on dansoit; & cette danse *hyporchêmatique,* continuë-t-il, avoit beaucoup de rapport avec la danse comique appellée *Cordax,* l'une & l'autre estant enjouée & badine (παιγνιώδεις δ' εἰσὶν ἀμφότεραι.)

Sur les Hyporchêmes.

S'il en faut croire cependant le Rhéteur [f] Ménandre, l'*Hyporchême,* ainsi que le *Péan,* estoit consacré au culte d'Apollon; & en ce cas-là, sans doute, la danse devenoit plus sérieuse. Elle se faisoit, dit [g] l'auteur du grand étymologique,

[a] *N.° 46.*
[b] *Chrestom. pag. 9. edit Wechel.*
[c] *Lib. 1. cap. 13. pag. 15.* E. *edit. Lugd.*
[d] *De salt. p. 792. t. 1. ed. Amstel.*
[e] *Lib. 14. cap. 7. pag. 630.* D.
[f] *In Proœmio.*
[g] *Voce* Υ'πόρχημα.

autour de l'autel de la Divinité, pendant que le feu consumoit la victime. Sur quoi il est bon de remarquer d'après [h] Athénée, qu'anciennement les Poëtes eux-mêmes enseignoient ces danses à ceux qui devoient les exécuter, leur prescrivoient les gestes convenables à l'expression de la Poësie, & ne leur permettoient pas de s'écarter du caractère noble & mâle qui devoit régner dans ces sortes de danses. On peut consulter sur ce point *Meursius* dans son Traité intitulé [i] *Orchestra.* Du reste, Plutarque observe ici qu'il y avoit de la différence entre les *Péans* & les *Hyporchêmes;* sur quoi il prend à témoin Pindare qui a, dit-il, cultivé l'un & l'autre genre de Poësie. Comme nous n'avons aujourd'hui rien de ce Poëte ni en l'un ni en l'autre, qui puisse nous faire bien sentir cette différence; il faut s'en tenir à la décision de nostre Auteur.

LXII. *Polymneste employa la Mélopée dans l'air de flûte appellé Orthien:* (Πολύμνηστος ..... ἐν τῷ ὀρθίῳ (νόμῳ) τῇ μελοποιΐᾳ κέχρηται).] On appelle en Grec *Mélopée* (Μελοποιΐα) la composition d'un chant, & par conséquent celle d'une Poësie *chantante;* car l'une n'alloit guères sans l'autre. J'ai expliqué plus haut *(Remarq. 49.)* en quoi consistoit le *Nome* ou l'air *Orthien.* Cet air se jouoit ordinairement sur la flûte & sans servir d'accompagnement à la voix. Mais Polymneste y joignit après coup une Poësie conforme au rhythme ou à la cadence naturelle de l'air, & qui se chantoit à l'unisson ou à l'octave de l'instrument. Nous en faisons autant pour nos airs de violon, de flûte, &c. au chant desquels nous accommodons après coup des paroles; mais qui, pour suivre scrupuleusement la cadence du chant, se trouvent souvent estropiées dans la prononciation. Sur quoi les Grecs & les Latins, beaucoup plus délicats que nous ne le sommes à cet égard, n'estoient pas faciles à contenter, & se permettoient beaucoup moins de licence. On peut consulter ma Dissertation sur *la Mélopée de l'ancienne Musique,* imprimée dans le 5.e volume des *Mémoires* de cette Académie *page 169.*

[h] *Lib. 14. cap. 6. pag. 628.* D. | [i] *Pag. 88.*

LXIII.

Sur le rhythme Maronien.

LXIII. *Que Thalêtas . . . . . fit entrer dans sa Mélopée le rhythme Maronien & le Crétois :* Θαλήταν . . . . . Μάρωνα καὶ Κρητικὸν ῥυθμὸν εἰς τὴν μελοποιΐαν ἐνθεῖναι.] Le rhythme Crétois ou Crétique est suffisamment connu, & j'en ai parlé [a] plus haut avec assez d'étenduë. Il n'en est pas de même du rhythme Maronien; & il n'en est fait mention que dans ce seul passage. Il y paroît même sous la forme du substantif Μάρων, qui est sans doute le nom propre d'un homme; & en ce cas, le rhythme porteroit apparemment le nom de son auteur, comme il est arrivé au *Nome Cépionien* appellé Κηπίων du nom même de son inventeur, ainsi qu'on l'a vû [b] plus haut. Mais on ne sçait qui pourroit estre ce Maron auteur d'un rhythme. Seroit-ce le Lacédémonien Maron, à qui, de même qu'à son compatriote Alphée, [c] Pausanias assure qu'on avoit consacré une chapelle dans Lacédémone, en mémoire de la journée des Thermopyles, où ils n'avoient cedé en valeur qu'au seul Leonide? Mais ce Maron est trop moderne pour le Poëte-Musicien Thalêtas, dont il est ici question; & d'ailleurs il semble ne s'estre signalé que dans les armes. Seroit-ce [d] l'Egyptien Maron, qui suivit Osiris ou Bacchus dans ses conquêtes, & qui bâtit en Thrace la ville de Maronée? Mais c'est remonter bien haut.

Il vaudroit mieux s'en tenir à la ville même, sans avoir recours à son fondateur. [e] Cette ville estoit renommée pour ses excellents vins, dès le temps [f] d'Homère; puisque c'estoit-là, selon lui, qu'Ulysse avoit pris celui, dont il enyvra le Cyclope. On sçait quelle est la vertu de cette liqueur, en matière de Poësie, de Musique & de danse. Ainsi il ne seroit pas hors de vraisemblance, qu'elle eût produit un rhythme particulier aux habitants de cette ville de Thrace, & que ce rhythme en eût tiré son nom. En ce cas-là, il faudroit lire dans le texte Μαρωνία au lieu de Μάρωνα, en formant du substantif Μαρώνεια l'adjectif national Μαρωνεὺς, suivant la même analogie,

[a] *N.° 28.*
[b] *N.° 23. 3.*
[c] *Lib. 3. c. 12. p. 237. ed. Kuhn.*
[d] *Diodor. lib. 1. pag. 17. B. edit. Rhodom. Athen. lib. 1. cap. 25. p. 33. D. edit. Lugd.*
[e] *Plin. lib. 14. cap. 4.*
[f] *Odyss. lib. 9. versu 197.*

que d'Ἀμάσεια, *Amasée*, l'on forme Ἀμασεύς; de Χαιρώνεια, *Chéronée*, Χαιρωνεύς, &c. [g] Harpocration parle, d'après Démosthêne, d'un endroit de l'Attique appellé Μαρώνεια, *Maronée.* Mais il n'y a nulle apparence, que le rhythme Maronien lui doive son origine.

Recherches sur les Dithyrambes.

LXIV. *C'est pour cela, que quelques-uns qualifient ces sujets héroïques du nom de Dithyrambes :* Διὸ καὶ τινας διθυράμβους καλεῖν αὐτὰς τὰς ὑποθέσεις.] Le Dithyrambe estoit chez les Grecs une sorte de Poësie consacrée à Bacchus, & dont il est bien plus facile de définir le caractère, que d'en assigner la véritable étymologie. Ceux qui la cherchent dans la langue Grecque, sont peu d'accord entre eux. [a] Les uns la tirent de la double naissance du Dieu (Δὶς θύρας ἀμείβων:) les [b] autres, de l'antre à deux portes (Διθυρίτη) où il fut nourri: [c] ceux-ci, du cri de Jupiter conçu en ces termes λῦθι ῥάμμα *(décous la suture)* par lequel ce Dieu en travail demandoit à estre promptement délivré de l'enfant, qu'il portoit dans sa cuisse; [d] ceux-là, de l'éloquence communiquée par le vin aux buveurs, à qui cette liqueur semble ouvrir deux bouches à la fois (στόμα δίθυρον.) Quelques-uns, peu contents de ces étymologies Grecques, suivant lesquelles la première syllabe du mot Διθύραμβος devroit estre brève, au lieu qu'elle est longue; croyent trouver mieux leur compte dans les langues orientales, où ils vont en chercher d'autres, que je ne m'amuserai pas à recueillir ici.

On n'est pas moins partagé, sur le premier auteur de la Poësie dithyrambique. Selon [e] Hérodote, ce fut le fameux Arion de Méthymne, qui en donna les premières leçons à Corinthe. [f] Clément d'Aléxandrie en fait honneur à Lasus ou Lassus d'Hermione, ainsi que le [g] scholiaste de Pindare, qui de plus nous apprend, que ce Poëte lui-même varioit sur le lieu, où

[g] *Voce* Μαρώνεια.
[a] *Procl. Chrest. p. 8. ed. Wechel. & alii.*
[b] *Idem, ibidem.*
[c] *Idem, ibidem. Etymol. magn. voce* Διθύραμβ.
[d] *Phurnut. cap. 30.*
[e] *Lib. 1. sect. 23. p. 9. ed. Gron.*
[f] *Strom. l. 1. p. 308. C. ed. Par.*
[g] *Olymp. od. 13. versu 27.*

cette sorte de Poësie avoit pris naissance; disant dans ses *Hyporchêmes,* que c'estoit en l'isle de Naxe; dans le premier livre de ses Dithyrambes, que c'estoit à Thêbes; & dans l'endroit que je viens de citer, que c'estoit à Corinthe. Quoi qu'il en soit des premiers auteurs de cette Poësie, il y a beaucoup d'apparence [h] qu'elle doit son origine à des assemblées rustiques de buveurs, chez qui le vin seul échauffant le génie, développoit cet enthousiasme ou cette fureur poëtique, qui faisoit, pour ainsi dire, l'ame du Dithyrambe.

De là, comme d'une source féconde, partoient six principales qualitez ou propriétez, qui caractérisoient cette espèce de Poësie; sçavoir, 1.° la composition trop licencieuse de plusieurs noms joints ensemble, & d'où naissoient des expressions nouvelles, empoullées & propres à surprendre l'oreille : 2.° des métaphores tirées de trop loin, trop dures, trop hardies, trop compliquées : 3.° des renversements de construction trop fréquents & trop embarrassez : 4.° le désordre apparent dans la disposition ou l'arrangement des pensées, quelquefois vraiment sublimes, souvent alambiquées ou trop guindées, & qui étourdissoient l'auditeur, sans qu'il conçût bien distinctement ce qu'il venoit d'entendre : 5.° une versification trop libre & affranchie de la pluspart des règles : 6.° l'Harmonie ou la modulation Phrygienne, sur laquelle on chantoit cette Poësie mise en Musique, l'accompagnant du son des flûtes.

Ces caractères des Dithyrambes se font sentir à ceux qui lisent attentivement les Odes de Pindare, ainsi que les Choeurs des Tragédies & des Comédies Grecques; quoiqu'on ne doive regarder ni les unes ni les autres comme des Poëmes dithyrambiques. Il nous reste cependant (sans compter la Cassandre de Lycophron) quelques morceaux de ce dernier genre, sur lesquels on pourra s'en former une idée plus complette. Il faut consulter sur ce point [i] Gerard Jean *Vossius* & la Dissertation d'Erasme *Schmid, de Dithyrambis,* imprimée à la fin de son Pindare.

Quant à ce que dit ici Plutarque touchant le Poëte Xénocrite,

[h] *Procl. ibid. pag. 9.*

[i] *Institut. Poët. lib. 3. cap. 16.*

qu'il traita des sujets héroïques remplis de faits ou d'actions, (ἡρωϊκῶν ὑποθέσεων πράγματα ἐχουσῶν ποιητὴν γεγονέναι) on ne conçoit pas à quoi sert ici la qualification donnée à ces *sujets héroïques*, de *contenir des faits, des actions*, (πράγματα ἐχουσῶν.) Y a-t-il dans la Poësie des sujets héroïques, qui ne roulent sur aucuns faits, sur aucunes actions? Mais, ce qui paroît encore plus incompréhensible, c'est la conséquence que Plutarque tire de cette qualification : *de là vient*, (dit-il) sçavoir, de cette circonstance, *d'estre remplis de faits ou d'actions* (πράγματα ἐχουσῶν) *que quelques-uns donnent à ces sujets le nom de Dithyrambes;* διὸ καί τινας διθυράμβους καλεῖν αὐτοῦ τὰς ὑποθέσεις. Suffit-il à une Poësie héroïque, pour mériter le nom de Dithyrambe, de contenir *des faits, des actions* (πράγματα.) C'est pourtant, comme raisonne ici nostre Auteur: Διὸ, *c'est pour cela*, (dit-il) *de là vient, que quelques-uns qualifient de Dithyrambes les sujets héroïques traitez par Xénocrite.*

Pour moi, je suis persuadé qu'il y a faute dans le texte de Plutarque, & que le mot πράγματα, qui ne fait aucun sens raisonnable, a pris la place de quelqu'autre. Je lis donc, au lieu de πράγματα, *des faits, des actions, des affaires;* φρυάγματα, *des discours insolents & pleins de faste, des fanfaronnades, des rodomontades ;* ce qui fait un fort bon sens, & fort convenable à la suite du discours. Car on apperçoit aisément la raison pour quoi des sujets héroïques de ce genre passoient chez quelques-uns pour de véritables Dithyrambes, puisqu'ils en avoient le caractère & le stile. Φρύαγμα se prend dans la signification de *vanterie*, de *discours fastueux & pleins de vent*, de *clameurs* de Bacchantes pleines du Dieu à qui elles sacrifioient. On lit dans une Hymne du [k] Poëte Mésomède κοῦφα φρυάγματα θνατῶν, *le vain faste des mortels*. [l] Proclus, dans sa *Chrestomathie*, assure que l'air Bachique appellé l'ἰόβακχος estoit assaisonné de toute la pétulance qui accompagnoit les festes de Bacchus, (βεβαπτισμένος πολλῷ φρυάγματι :) & [m] Plutarque lui-même

[k] *Ad. calc. Arati, pag. 51. edit. Gr. Oxon. in-octavo.*
[l] *Ibidem.*

[m] *In Anton. pag. 1678. lin. 15. edit. Steph. Græc.*

employe dans le même sens le mot φρυαγματίας dérivé de φρύαγμα, en parlant de Marc-Antoine : ἐχρῆτο δὲ τῷ καλουμένῳ Ἀσιανῷ ζήλῳ τῶν λόγων ἀνθοῦντι μάλιστα κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον, ἔχοντι δὲ πολλὴν ὁμοιότητα πρὸς τὸν βίον αὐτοῦ κομπώδη καὶ φρυαγματίαν ὄντα, κενοῦ γαυριάματος καὶ φιλοτιμίας ἀνωμάλου μεστόν : c'est-à-dire, *Il* (Antoine) *tâchoit sur-tout de former son stile sur le stile Asiatique, qui estoit fort en vogue alors, & qui avoit beaucoup de conformité avec sa vie fastueuse, bruyante, & toute pleine d'une vaine ostentation & d'une ambition inégale, qui n'avoit rien de suivi.* (J'emprunte ici la version de M. *Dacier.*) Sur le pied que Plutarque nous dépeint ici Marc-Antoine, ç'auroit esté un véritable sujet de Poëme dithyrambique.

Recherches sur la vie & les ouvrages d'Aristoxéne.

LXV. *Ainsi que l'écrit Aristoxéne : ὡς Ἀριστόξενός φησι.*] Aristoxéne naquit à Tarente ville d'Italie. Il estoit fils du Musicien Mnèsias, autrement appellé Spinthare. Estant dans la ville de Mantinée, il y prit du goût pour la Philosophie, & s'estant de plus appliqué à la Musique, il n'y perdit pas son temps. Il fut en premier lieu disciple de son père & de Lamprus d'Erythrée; puis du Pythagoricien Xénophile; enfin d'Aristote, sous lequel il eut Théophraste pour compagnon d'étude. [a] Suidas, d'après qui j'ai transcrit ces différents faits, adjoûte qu'Aristoxéne picqué de voir qu'Aristote lui eût préféré Théophraste, en se nommant un successeur dans son école philosophique, déchira la mémoire de leur maître commun. Mais le Péripatéticien Aristocle, dans [b] Eusèbe, disculpe Aristoxéne sur ce point, & assure que ce disciple parla toûjours très-respectueusement & très-honorablement d'Aristote. [c] Aristoxéne vivoit donc, comme l'on voit, sous Aléxandre le Grand & ses premiers successeurs; & il fut contemporain du Messénien Dicéarque, Historien très-fameux.

De tous les ouvrages philosophiques, historiques, philologiques & autres, qu'Aristoxéne avoit composez, & dont on trouve une exacte notice dans la [d] *Bibliothèque Grecque* de

[a] *Voce* Ἀριστόξενος.
[b] *Præpar. lib. 15. S. 2. p. 791. edit. Par.*
[c] *Suidas, ibidem.*
[d] *Lib. 3. cap. 10. tom. 2. pag. 257.*

M. *Fabricius*, il ne nous reste aujourd'hui que ses trois livres des *Eléments harmoniques;* & c'est le plus ancien Traité de Musique qui soit venu jusqu'à nous. *Meursius* pour la première fois, en publia le texte, suivi de ceux de Nicomaque & d'Alypius, autres Musiciens Grecs, & des Notes de l'éditeur; le tout imprimé à Leyde en 1616. *in-quarto.* La version Latine d'Aristoxéne & celle des *Harmoniques* de Ptolomée faites par Antonin *Gogavin*, avoient paru conjointement à Venise dès l'année 1561. *in-quarto.* Mais on a vû reparoître avec un nouvel éclat le texte Grec d'Aristoxéne, revû & corrigé sur les MSS. accompagné d'une nouvelle Version Latine & des sçavantes notes de Marc *Meibom*, qui l'a fait imprimer à la tête de la belle édition qu'il nous a donnée des Musiciens Grecs, à Amsterdam en 1652. *in-quarto, deux Vol.* Il est parlé de cet ouvrage d'Aristoxéne touchant la Musique dans plusieurs auteurs anciens, tels qu'Euclide, Cicéron, Vitruve, Plutarque, Athénée, Aristide-Quintilien, Ptolomée, Boëce, &c.

A l'égard de ses autres Traitez concernant la Musique, & qui sont perdus, ils rouloient 1.° *sur les joueurs de flûte, les flûtes & autres instruments de Musique;* 2.° *sur la manière de percer les flûtes;* 3.° *sur la Musique en général*, ouvrage différent des *Harmoniques*, & dans lequel il s'agissoit, non seulement des autres parties de cet art, telles que la *Rhythmique*, la *Métrique*, l'*Organique*, la *Poëtique*, & l'*Hypocritique*, mais encore de l'*Histoire de la Musique & des Musiciens;* 4.° *sur la danse employée dans les Tragédies;* 5.° *sur les Poëtes tragiques.* Au reste, c'est de cet ouvrage d'Aristoxéne *sur la Musique en général* qu'il est question dans la citation de Plutarque, laquelle fait le sujet de cette note; & de tous les Musiciens dogmatiques Grecs, que le temps nous a conservez, Aristoxéne est le seul, dont Plutarque fasse mention.



REFLEXIONS SUR L'ANDROMAQUE D'EURIPIDE, ET SUR L'ANDROMAQUE DE RACINE.

Par M. RACINE.

LE Poëte moderne que nous appellons quelquefois l'Euripide François, parce que dans les Tragédies d'Iphigenie & de Phedre il a suivi presque pas à pas le Poëte Grec, s'est écarté si loin de son modéle dans l'Andromaque, qu'il n'est pas possible d'examiner cette Tragédie par une comparaison suivie avec l'original, de même que les deux autres. L'Andromaque d'Euripide & l'Andromaque de Racine sont deux piéces qui n'ont rien de commun que le titre; la même Princesse, à la verité, en est le principal personnage, mais le caractére qu'elle a dans l'une est si éloigné du caractére qu'elle a dans l'autre, que ce sont, pour ainsi dire, deux Princesses différentes qui ont un même nom: il n'en faut point chercher d'autre raison que la différence des temps dans lesquels les deux Poëtes ont vêcu, & celle des peuples pour lesquels ils ont travaillé. Chaque Poëte se conforme aux moeurs & au goût de sa nation. Si Racine eût vêcu dans Athénes, il eût fait l'Andromaque d'Euripide; & si Euripide eût vêcu parmi nous, il eût fait l'Andromaque de Racine. Pour montrer la verité de ce que j'avance, il est nécessaire de donner en peu de mots le plan de la Tragédie Grecque.

1.er de Fevr. 1732.

Le fils d'Achille, qui a épousé Andromaque sa captive, dont il a un fils nommé Molossus, & qui depuis a encore épousé Hermione la fille de Ménélas, dont il n'a point d'enfants, est allé consulter l'Oracle de Delphes. Hermione veut profiter de cette absence pour perdre Andromaque sa rivale; Andromaque,

pour éviter sa fureur, s'est refugiée dans le temple de Thétis, après avoir caché son fils; c'est dans ce temple qu'Euripide la représente gemissant sur ses malheurs passez, & sur ceux qu'elle craint encore. Hermione arrive, Princesse pleine d'orgueil, de jalousie & d'emportement; elle annonce à sa rivale une mort prochaine, & l'insulte sur son mariage avec Pyrrhus, lui reprochant d'avoir osé entrer dans le lit d'un homme qui est le meurtrier de son époux & de son fils. Il semble qu'Andromaque auroit dû s'excuser alors sur son esclavage, & la nécessité où elle estoit d'obéir à son maître; mais elle fait une réponse à Hermione, qui nous paroît peu décente suivant nos mœurs, sur-tout dans la bouche d'une Princesse. *Si vous aviez pour époux*, lui dit-elle, *un de ces Rois de la Thrace qui ont plusieurs épouses, & partagent leur lit tour à tour à chacune d'elles, oseriez-vous conspirer la mort de vos rivales! Vous jetteriez sur toutes les femmes le soupçon honteux d'estre insatiables d'un plaisir, dont la passion est plus violente chez elles que chez les hommes, mais qu'elles doivent cacher prudemment. Pour moi, ô mon cher Hector, je cherissois, pour l'amour de vous, jusqu'aux maîtresses mêmes vers lesquelles une passion étrangere vous faisoit égarer, & ma complaisance a esté souvent jusqu'à nourrir de mon lait les enfants que vous aviez d'elles : voilà ce qui m'attachoit le cœur de mon époux.* Voila, je l'avouë, une maniere de s'attacher le cœur d'un mari qui nous paroît nouvelle; mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner, si l'attachement qu'une femme vertueuse doit conserver pour l'époux le plus infidéle, doit aller si loin.

Dans ce moment, Ménélas qui a découvert Molossus, le vient présenter à sa malheureuse mere, & la menace d'égorger son fils à ses yeux si elle ne sort de son asyle. Andromaque n'ayant pû le flechir, se resout enfin à sacrifier sa vie plustost que celle de son fils; elle quitte l'autel qu'elle tenoit embrassé, & se livre à la fureur de Ménélas. Lorsque ce Roy cruel & perfide fait traîner au supplice la mere & l'enfant, arrive le vieux Pelée qui s'y oppose. Il s'éleve entre lui & Ménélas une dispute qui dégenere bientost en injures personnelles. Pelée reproche à Ménélas le peu d'attention qu'il a eu à garder Helene sa femme,

la moins

la moins sage de toutes les femmes; au lieu de renoncer pour jamais, lui dit-il, *à une épouse capable de se laisser enlever par un jeune homme, l'envie de la reprendre vous a fait armer toute la Grece, & allumer une guerre si funeste à tant d'illustres personnages: enfin lorsqu'après la ruine de Troye vous deviez massacrer cette infidéle dont vous redeveniez le maître, à la premiére vûë de ses charmes, le poignard vous tomba des mains, & vous daignâtes prodiguer vos caresses à celle que vous ne deviez regarder qu'avec horreur.* A de pareils reproches, capables de percer le cœur du mari le plus insensible, Ménélas se contente de répondre, que *la faute d'Héléne est celle des Dieux; que cette faute a esté avantageuse à toute la Grece, puisqu'elle a causé une guerre qui a formé les peuples au mestier des armes.* Reconnoissons dans cette réponse la grande différence des mœurs antiques & des nostres.

Après cette dispute, Pelée fait rendre la liberté à Andromaque & à Molossus; Ménélas se retire, réservant sa vengeance à un autre temps. Les remords s'emparent d'Hermione, & lorsque, dans la crainte du retour de Pyrrhus, elle veut se donner la mort, elle voit arriver Oreste, à qui elle avoit esté promise avant que d'estre à Pyrrhus; elle luy raconte ses malheurs, & luy demande du secours. Oreste profite de cette circonstance pour la reprendre. A peine Pelée a-t-il appris l'enlevement d'Hermione, qu'on vient luy annoncer la mort de Pyrrhus. Oreste a esté l'auteur de ces deux événements, qui se suivent de trop près, pour que le dernier paroisse vraysemblable. Oreste s'est trouvé à Delphes, a soulevé le peuple contre Pyrrhus, & s'est mis à la tête de ceux qui l'ont assassiné. Le corps de Pyrrhus est apporté sur le théatre, & tandis que Pelée s'abandonne à la douleur, il est consolé par Thétis, qui luy annonce que rien n'est arrivé que par l'ordre des Dieux, & luy prédit les honneurs de la Divinité qu'il doit bientost recevoir.

Ceux qui font l'injustice aux anciens de les juger sur nos mœurs, trouveront sans doute de grands défauts dans cette Tragédie. Est-ce-là, diront-ils, cette Andromaque si fameuse par son attachement pour Hector? elle ne pleure que pour un Molossus qui ne nous intéresse point; & elle appelle l'*œil de sa*

vie cet enfant, qui doit estre le sujet de sa honte. Virgile la fait parler bien différemment; au seul nom de Pyrrhus elle baisse les yeux & s'écrie, qu'*heureuse est la Princesse qu'une prompte mort a dérobée aux caprices d'un vainqueur insolent :*

Nec victoris heri tetigit captiva cubile.

Quel Prince odieux & méprisable que Ménélas! diront encore ces mêmes critiques. Il épouse la jalousie de sa fille, jusqu'à vouloir tremper ses mains dans le sang d'une femme & d'un enfant : & ce Roy cruel est encore le plus lâche de tous les hommes; il essuye tranquillement les injures grossiéres de Pelée, & ne connoît d'autre parti que celui d'une retraite honteuse.

Pour répondre à ces objections, il suffit de se transporter à Athenes dans le temps d'Euripide. La guerre du Péloponnese estoit alors dans sa plus grande chaleur, & la peste qui avoit ravagé Athenes, avoit donné lieu à deux loix, dont la premiére admettoit au droit de citoyen les fils d'Atheniens, quoyque nez d'une mere étrangere, & la seconde dont parle Athenée, permettoit d'épouser deux femmes, pour réparer les pertes qu'avoit causées la peste. Le but d'Euripide dans cette piece, est de rendre odieuse la seconde loy, en montrant les inconvenients de la Polygamie, & de rendre la premiére agréable, par la vûe de Molossus issu du sang des Grecs, mais d'une mere étrangere, dont cependant les descendants regnoient encore dans l'Epire.

Comme un Maître disposoit alors de ses esclaves à son gré, Andromaque dans le lit de Pyrrhus ne paroissoit pas aux Atheniens moins chaste ni moins fidéle à Hector; elle ne leur paroissoit au contraire que plus malheureuse. Son fils Molossus les intéressoit beaucoup plus qu'Astyanax, puisqu'il estoit le sang d'Achille & de Pyrrhus, & le chef d'une famille qu'ils voyoient encore sur le trône. Enfin, l'animosité qui regnoit alors entr'eux & les Lacédémoniens, leur rendoit agréables les portraits satiriques qu'Euripide dans cette piece fait des mœurs de Sparte, le mépris dont il couvre leur Roy Ménélas, & le caractere odieux qu'il donne à sa fille Hermione. Les pieces de

ce temps avoient souvent un rapport très-direct avec les affaires de l'Estat, comme on le voit par les Comédies d'Aristophane. Il estoit permis aux Poëtes de dire sur le théatre d'une ville libre, ce qu'il estoit permis à tout Citoyen de dire dans la tribune aux harangues.

Cette liberté ne peut estre permise parmi nous, & nos Poëtes n'ayant pour objet que le plaisir des auditeurs & l'utilité des mœurs en général, sans aucune application aux affaires de l'Estat, c'est avec raison que Racine dans cette Tragédie a abandonné le sujet d'Euripide pour en faire un qui fût propre pour nous.

Il conserve à Hermione le même caractére, elle est pleine d'amour, de jalousie & de fureur; c'est sur elle que doit tomber l'indignation du spectateur, dont toute l'admiration doit estre pour Andromaque, qui est la seule qu'on admire & qu'on plaint, parce qu'elle est un modéle de malheur & de vertu.

Les malheurs d'Andromaque ne sont pas moins célebres dans l'antiquité que ses vertus. Homére & Virgile nous la font assez admirer; Ovide même, peu accoûtumé à louer les femmes, fait cet éloge de Tecmesse & d'Andromaque, que quand il cherchera une maîtresse, ce ne sera jamais à l'une d'elles qu'il osera s'adresser. *Quoyque je vous voye des enfants,* leur dit-il, *j'ay encore peine à me persuader que vous ayez pû répondre aux tendresses de vos époux.*

Credere vix videor, cum cogar credere partu,
Vix ego, cum vestris concubuisse viris.

Après ces témoignages de la vertu d'Andromaque, les Poëtes ont bien pû la donner pour exemple de l'amour conjugal & de la tendresse maternelle. Il est vray qu'elle eut des enfants de Pyrrhus, & même un troisiéme mari;

Me famulam, famuloque Heleno permisit habendam, Æn. id. 3.

mais son état de captive la rend excusable:

Stirpis Achilleæ fastus, juvenemque superbum
Servitio enixæ tulimus.

D'ailleurs, Helenus son troisiéme mari estoit le frere d'Hector.

Cependant ces circonſtances auroient, ſuivant nos moeurs, défiguré le modéle de vertu que le Poëte vouloit préſenter; c'eſt pourquoy il ſuppoſe Andromaque toûjours libre, & le fils d'Achille moins violent que l'antiquité ne le dépeint. Il laiſſe Andromaque maîtreſſe de ſon ſort; loin de la traiter en eſclave, il la traite en Reine, il eſt ſon eſclave luy-même, il ſoupire à ſes pieds, & n'ambitionne que la conquête de ſon cœur. Cette ſuppoſition ne choque point la vrayſemblance, puiſque dans tous les temps le véritable amour a dû inſpirer des ſentiments reſpectueux. Le Poëte ſuppoſe auſſi qu'Aſtyanax vit encore, & cette ſuppoſition n'a rien non plus qui choque la vrayſemblance, comme il l'obſerve dans ſa préface.

Par ces deux ſuppoſitions, Andromaque devient le modéle de la vertu la plus parfaite qu'une femme puiſſe avoir; cette vertu eſt éprouvée par un cruel & dangereux combat : elle voit ſon maître à ſes pieds, ce maître eſt un Prince aimable qui luy offre ſon cœur, ſon Empire, ſon bras même pour relever les ruines de Troye, venger Hector & couronner Aſtyanax. Andromaque doit-elle rejetter ces offres, le peut-elle même, puiſque le Prince qui parle à ſes pieds peut ſe relever quand il le voudra, & parler en maître? Rien n'eſt capable cependant d'ébranler ſon auſtere vertu, que la menace qu'on luy fait d'immoler ſon fils à ſes yeux; elle voit d'un côté la couronne qui luy eſt offerte, & de l'autre le fer prêt à tomber ſur la tête de l'innocent Aſtyanax. Quel parti doit-elle prendre? Sera-t-elle une mere barbare, ou une épouſe infidéle? On dira peut-eſtre que cette fidélité aux cendres d'un époux eſt une vertu imaginaire, & que la mort ayant rompu les liens de l'hymen, la veuve redevient maîtreſſe de ſa foy. Andromaque eſt perſuadée du contraire, lorſqu'elle s'écrie :

Hélas! pour la promettre, eſt-elle encore à moy!

J'avoue qu'un ſecond mariage n'eſt point un crime, mais il eſt du moins une preuve de foibleſſe; une perſonne dont le cœur n'a jamais eſté occupé que du même objet, eſt plus eſtimable qu'une perſonne dont le cœur a eſté livré ſucceſſi-

vement à deux objets différents, & quand le Poëte fait dire à ſon héroïne :

Ma flamme pour Hector fut jadis allumée,
Avec luy ſous la tombe elle s'eſt enfermée,

il ne luy donne qu'un ſentiment ordinaire que la nature imprime en nous, & dont Didon eſtoit pénétrée :

Ille meos, primus qui me ſibi junxit, amores Æneid. 4.
Abſtulit, ille habeat ſecum ſervetque ſepulcro.

Cette vertu n'eſt donc point imaginaire : elle eſt rare à la verité, mais la Tragédie doit propoſer les modéles des vertus les plus rares.

Si Andromaque eſt l'exemple de l'amour conjugal, elle ne l'eſt pas moins de l'amour maternel : ce n'eſt point comme dans Euripide pour un Moloſſus, enfant dont le ſort intéreſſoit les Athéniens, mais nous auroit eſté fort indifférent, que nous voyons couler ſes larmes, elle ne pleure qu'Aſtyanax, ce gage unique d'un hymen qui lui eſt ſi cher, *ce fils ſa ſeule joye, & l'image d'Hector :* ce dernier rejetton d'une famille ſi illuſtre & ſi nombreuſe, *reſte de tant de Rois ſous Troye enſevelis.*

Le noble caractére d'une épouſe ſi fidéle, & d'une mere ſi tendre, digne toûjours d'admiration & de compaſſion, a cauſé ſans doute le ſuccès de cette Tragédie, & a réparé la foibleſſe des trois autres perſonnages, que je trouve défectueux, parce que je ne puis ni les admirer, ni les plaindre. La critique que je vais en faire, paroîtra trop ſevére à ceux qui ſont charmez d'eſtre les témoins du déſeſpoir d'Oreſte, des emportements d'Hermione, & des incertitudes de Pyrrhus. Le Poëte, diſent-ils, a dans ces trois perſonnages, qui aiment tous trois avec la même violence, quoyque d'une maniere différente, réüni tous les mouvements divers que cette paſſion produit en nous. Je reconnois la perfection du tableau, mais je ne trouve pas qu'il convienne à la dignité du lieu où il eſt placé : perſuadé que dans le poëme tragique tout doit eſtre noble & ſublime, tout doit exciter en nous la terreur ou la pitié, je n'y voudrois pas

voir la peinture de nos foiblesses, ou pour mieux les nommer, de nos extravagances amoureuses. C'est à des acteurs en brodequin à nous amuser par ces puérilitez, & non point aux héros dignes de paroître sur la scéne tragique. Je veux bien estre indulgent pour le rolle d'Hermione; sa jalousie & ses fureurs servent à relever par un beau contraste, la sagesse & la vertu d'Andromaque: mais je méprise le fils d'Agamemnon, l'ambassadeur de toute la Grece, quand il ne sçait m'entretenir que des rigueurs de sa maîtresse, que tantost il renonce à la voir, tantost il est résolu de l'enlever; & qu'enfin par complaisance pour elle, il se détermine à un indigne assassinat. Je ne méprise pas moins le fils d'Achille, le vainqueur de Troye, qui court sans cesse de la fille d'Héléne, à la veuve d'Hector, sans sçavoir laquelle des deux il veut perdre ou couronner, qui quitte Hermione, & la reprend, lui manque de parole aussi bien qu'à Oreste, tantost offre à sa captive un bras prest à relever Ilion, & tantost luy présente ce même bras, prest à égorger Astyanax. Telle est, dira-t-on, l'image de l'homme.

Terent.

In amore hæc omnia insunt vitia, injuriæ,
Suspiciones, inimicitiæ, induciæ,
Bellum, pax rursum.

L'amour traîne à sa suite tous ces vices, les injures, les soupçons, les perfidies, la guerre & la paix. Ouy, j'y reconnois l'image de l'homme, mais non pas celle d'un héros.

Je sçais que de toutes nos foiblesses, celles de l'amour ont un privilege plus favorable que les autres. Je n'entreprends pas icy de leur disputer ce privilege; je consens qu'un héros y succombe sans rien perdre de sa gloire, mais on doit aussi avouer avec moy, que sa gloire n'en tire aucun éclat: lorsqu'il combat cette passion qui l'entraîne malgré luy, & qu'une autre passion plus noble s'y vient sans cesse opposer, c'est dans ce combat qu'il peut estre admirable, & digne de paroître sur la scéne tragique, mais lorsqu'il s'y livre sans résistance, & ne m'entretient que des rigueurs de sa maîtresse, je m'intéresse peu à son prétendu malheur, parce que tout héros qu'il est,

je ne vois rien en luy qui ne luy ſoit commun avec le dernier des hommes. C'eſt par cette raiſon que j'oſe critiquer cette ſcéne d'Andromaque qui a tant de partiſans, & qui commence par ce vers :

Eh bien Phenix, l'amour eſt-il le maître!

Je me ſouviens d'avoir entendu dire à Boileau, qu'il avoit long-temps comme un autre admiré cette ſcéne, mais qu'il avoit depuis changé de ſentiment, ayant reconnu qu'elle ne convenoit point à la dignité de la Tragédie. Il m'adjoûta qu'il ſe repentoit d'avoir fait cette réflexion trop tard, parce que s'il l'eût faite dans le temps, il auroit exigé de l'auteur la ſuppreſſion de cette ſcéne; en quoy je remarquay le ſolide jugement de ce grand critique, & la docilité de ſon ami, puiſqu'il ne doutoit point qu'à une ſage réflexion, cet ami n'eût ſacrifié ſans peine une ſcéne ſi brillante. Oſtons en effet le nom de Pyrrhus de cette ſcéne, ne ſongeons plus au fils d'Achille, qu'y trouverons-nous que la peinture ordinaire des folies de l'amour? Un amant dans ſa colére croit haïr la perſonne dont il parle toûjours, & il en parle toûjours, parce qu'en effet il ne la hait point; c'eſt la même peinture que Moliére nous préſente dans la ſcéne qui ſe paſſe entre Cléonte & Covielle, & la même de ce vers de Terence :

Excluſit, revocat, redeam! non, ſi me obſecret.

Je ne ſçais ſi cette critique ſera du goût de tout le monde; mais je ſuis certain qu'elle eût eſté du goût du grand Corneille. Il vit avec chagrin ces nouvelles Tragédies diſputer le rang aux ſiennes; il s'en explique ainſi dans une lettre qu'il écrit à S.t Evremond. « Vous m'honorez de voſtre eſtime, dans un « temps qu'il ſemble qu'il y ait un parti fait pour ne m'en laiſſer « aucune. Je penſe avoir quelque droit de traiter de ridicules « ces vains trophées qu'on établit ſur les débris imaginaires des « miens, & de regarder avec pitié ces opiniâtres entêtements « pour les anciens héros refondus à noſtre mode. J'ay crû juſqu'icy « que l'amour eſtoit une paſſion trop chargée de foibleſſes, pour « eſtre la dominante dans une piéce héroïque : j'aime qu'elle y «

» serve d'ornement & non pas de corps, & que les grandes ames
» ne la laissent agir qu'autant qu'elle est compatible avec de plus
» nobles impressions : nos doucereux & nos enjouez sont de
» contraire avis ». Je ne veux point chercher à qui ce grand homme donne le titre railleur de *doucereux ;* il avoit peut-estre raison de se plaindre, mais il avoit tort d'attribuer le succès des piéces dont il estoit jaloux, à ces héros refondus à nostre mode. Alexandre n'a pas eu le succès d'Andromaque, quoyqu'Alexandre puisse estre appellé, pour me servir de l'expression de Corneille, un héros refondu à nostre mode. Bérénice & Bajazet, quoyque ces piéces ne respirent que l'amour, ne vont point de pair avec Andromaque, parce que nous n'y trouvons point de caractére comparable à celuy de la veuve d'Hector, & qu'une Tragédie ne sera jamais également admirée en tout temps, que quand elle est soûtenuë par de solides beautez, indépendantes du temps & de la mode.

Ce n'est pas seulement au personnage d'Andromaque, que j'attribuë l'heureuse fortune de cette piéce, je l'attribuë encore à sa versification, qui est différente, non-seulement de la versification des autres Poëtes tragiques, mais même de celle des autres piéces du même auteur. Il n'est pas inutile de s'arrester sur cette réflexion.

Le véritable stile de la Tragédie est peu connu. Il ne doit pas estre pompeux comme le stile du Poëme héroïque, il ne doit pas non plus estre simple comme le stile de la Comédie. Chez les Grecs & les Romains, le vers Iambe estoit le vers propre à toutes les piéces de theatre, parce qu'il est comme dit Horace, *alternis aptus sermonibus*. Il est propre à la conversation, & s'éloigne moins que les autres vers de la prose Grecque & Latine, où les ïambes sont frequents. Nostre langue, dont la versification ne consiste pas dans la mesure des syllabes bréves ou longues, n'a point de vers propres à chaque espéce de Poëme, ce n'est que par un stile plus ou moins élevé, qu'on se conforme au goût du sujet qu'on traite; & la Tragédie estant un poëme en dialogues, ne doit point estre écrite en vers pompeux qui ne conviennent point à une conversation,

ni

ni en vers ſimples, parce que cette converſation eſt noble. C'eſt donc ce milieu entre la pompe du vers héroïque & la ſimplicité du vers comique, cette nobleſſe ſans affectation, & ce naturel ſans baſſeſſe qu'il eſt difficile d'obſerver toûjours. Le défaut des vers trop poëtiques n'eſt pas ordinairement le défaut de nos Poëtes médiocres; mais nos meilleures Tragédies n'en ſont pas exemptes. Eſt-il naturel, par exemple, qu'une nourrice s'exprime avec tant de pompe?

Le ſoleil a trois fois chaſſé la nuit obſcure
Depuis que voſtre corps languit ſans nourriture,
Et les ombres trois fois ont obſcurci les Cieux,
Depuis que le ſommeil n'eſt entré dans vos yeux.

Eſt-il naturel qu'une jeune fille employe cette image hardie?

Le fer moiſſonna tout, & la terre humectée
But à regret le ſang des neveux d'Erectée.

Les vers d'Andromaque ſont à l'abri de cette critique; ils ſont toûjours ſimples ſans baſſeſſe, & harmonieux ſans pompe. Je ne citeray pour exemple que cet endroit, qu'un génie médiocre auroit embelli par de grandes figures. Lorſqu'Andromaque, reſoluë de s'immoler elle-même en deſcendant de l'autel, recommande ſon fils à Céphiſe, qu'on examine les vers qu'elle prononce, on n'y trouvera ni images, ni figures, ni même d'épithetes; ce ne ſont que des expreſſions ſimples, auſſi naturelles que les ſentiments: la rime ſeule les diſtingue de la proſe, & cependant les vers ſont nobles & harmonieux.

Si tu vivois pour moy, vis pour le fils d'Hector.

. . . .

Fais connoître à mon fils les Héros de ſa race;
Autant que tu pourras, conduis-le ſur leurs traces:
Dis-luy par quels exploits leurs noms ont éclaté,
Pluſtoſt ce qu'ils ont fait que ce qu'ils ont eſté.

Parle-luy tous les jours des exploits de son pere,
Et quelquefois aussi parle-luy de sa mere;
Mais qu'il ne songe plus, Céphise, à nous venger,
Nous luy laissons un maître, il le doit menager.
Qu'il ait de ses ayeux un souvenir modeste;
Il est du sang d'Hector, mais il en est le reste:
Et pour ce reste enfin, j'ay moy-même en un jour
Sacrifié mon sang, ma haine & mon amour.

Voilà mes réflexions sur une piece dont j'ay relevé les beautez & les défauts, en tâchant de me dépouiller de toute prévention particuliére. J'avouë cependant que mes louanges aussi-bien que mes critiques, doivent estre suspectes. Si j'estois moins prévenu pour l'auteur, j'admirerois peut-estre moins le rolle d'Andromaque; & peut-estre aussi l'interest que je prends à un ouvrage dans lequel je voudrois que tout fût parfait, m'a fait regarder avec des yeux trop sevéres les foiblesses d'Oreste & de Pyrrhus.



DISSERTATION SUR LA TRAGEDIE DE RHESUS,

Par M. HARDION.

LE sujet de cette Tragédie a esté tiré tout entier du X.e Livre de l'Iliade, ou, pour mieux dire, elle n'est autre chose que le recit du X.e Livre de l'Iliade mis en action. Hector, selon Homere, avoit repoussé les Grecs jusques dans leurs retranchements, & auroit pû dès ce jour-là même embraser leurs vaisseaux, si la nuit qui estoit survenuë n'eût suspendu son impetuosité. Mais il demeura sur le champ de bataille, bien resolu de recommencer l'attaque dès que le jour paroîtroit, & fit allumer des feux de tous côtez, pour empêcher qu'à la faveur de l'obscurité les Grecs ne luy dérobassent leur fuite. 6. de Juillet 1731.

Cependant Agamemnon estoit agité des plus vives inquiétudes. Non content d'avoir pris les mesures nécessaires pour éviter toute surprise nocturne, il assembla dans sa tente les principaux Chefs de l'armée, pour déliberer avec eux tant sur les malheurs presents que sur ceux qu'ils avoient encore à craindre. Nestor propose que quelqu'un d'entr'eux passe secretement dans le camp des Troyens, pour tâcher de découvrir leurs desseins. Diomède se présente le premier, & parmi ceux qui s'offrent pour l'accompagner, il choisit Ulysse comme le plus sage, le plus adroit, & celuy de tous les Grecs que Minerve chérissoit le plus. Ils se disposent à partir; la nuit est avancée, & il n'en reste plus que le tiers.

C'estoit le moment où les Troyens fatiguez alloient goûter les douceurs du repos; & comme les feux commençoient à s'éteindre, on pouvoit esperer d'entrer dans leur camp sans estre apperçû.

Hector tenoit conseil de son côté. Il ne soupçonnoit pas que les Grecs pussent tenter le moindre effort contre luy. Il estoit seulement en peine de sçavoir s'ils faisoient bonne garde, & s'ils ne songeoient point à s'embarquer furtivement. Il se détermine, pour cet effet, à envoyer un espion dans leur camp, & promet à celuy qui se chargera de cette commission, un char magnifique, & les deux plus beaux coursiers de l'armée Grecque. Dolon s'offre, mais il demande nommément le char & les chevaux d'Achille; Hector s'engage à les luy donner, & il part plein de confiance & de resolution. Il estoit vêtu de la peau d'un loup, & une peau de fouine couvroit sa tête. Dioméde & Ulysse le rencontrent & le tuent, après avoir tiré de luy tous les éclaircissements qu'il pouvoit leur donner. Il leur dit, entr'autres choses, que les Troyens n'avoient point de gardes reglées, & que Rhésus Roy de Thrace fils d'Eionée, qui venoit d'arriver avec un corps de troupes, estoit campé dans un quartier séparé du reste de l'armée Troyenne. Inspirez par Minerve, ils marchérent droit à ce quartier, & pendant que Dioméde tuë Rhésus & douze des principaux de sa troupe, Ulysse enleve ses chevaux, qui estoient d'un prix inestimable. Dioméde vouloit continuer le carnage, mais Minerve qui le guidoit, luy ordonne de regagner au plustost les retranchements des Grecs.

L'auteur de la Tragédie de Rhésus établit le lieu de la scene vis-à-vis la tente d'Hector, & la durée de l'action n'occupe qu'environ les trois derniéres heures de la nuit. Elle commence par le choeur, composé du détachement qui faisoit la garde à la tête du camp pendant la quatriéme veille. Il vient informer Hector que les Grecs ont allumé beaucoup de feux, & que le mouvement qu'on apperçoit vers la tente d'Agamemnon, fait soupçonner quelque chose d'extraordinaire. Hector ne s'imagine point que les Grecs osent former aucune entreprise contre luy, & se persuade qu'ils n'ont d'autre intention que de prendre la fuite. Il veut les aller attaquer même avant qu'il soit jour; Enée qui survient luy remontre qu'il seroit imprudent de s'engager de nuit dans leurs retranchements sans les avoir fait

reconnoître. Il luy conseille de laisser reposer ses troupes, & d'envoyer un espion dans l'armée Grecque, afin que sur ce qu'il rapportera, on puisse prendre une bonne resolution. Le choeur approuve ce conseil. Hector s'y soûmet, & Dolon accepte la commission de passer dans le camp ennemi, mais après s'estre fait promettre pour recompense le char & les chevaux d'Achille. Il dit qu'il se couvrira tout entier de la peau d'un loup, & qu'il imitera la démarche de cet animal. Il se flatte que sous ce déguisement on ne pourra le reconnoître pour un homme. Le choeur se recrie sur ce stratagême, & fait des voeux pour le succès de son entreprise; c'est ce qui fait la matiére du premier interméde.

Un berger du mont Ida vient ensuite annoncer à Hector l'arrivée de Rhésus Roy de Thrace, & fils du fleuve Strymon.

Le Prince Troyen qui, dans l'état où sont les affaires, croit pouvoir se suffire à luy-même, dédaigne un secours qui luy paroît venir trop tard; il se plaint de la négligence de Rhésus, & le regarde comme un de ces faux amis toûjours lents à partager le péril, mais empressez à recueillir les fruits de la victoire. Il est tenté de le renvoyer honteusement, mais le choeur combat ce dessein, & luy représente qu'il doit au moins respecter, à l'égard de ce Prince, les droits sacrez de l'hospitalité. Hector consent donc à le recevoir; & le choeur qui craint que son orgueil & sa présomption n'ayent offensé les Dieux, & n'attirent contre luy le courroux de Némésis, prie cette Déesse de ne point punir de si superbes discours: il proteste que Rhésus sera reçu avec joye, & que tous le regarderont comme leur liberateur.

Ce second interméde est suivi de l'entrevûë des deux Princes. Rhésus, en abordant Hector, luy marque l'impatience qu'il avoit de le venir trouver. Il le félicite sur l'heureux succès de ses armes, & luy dit qu'il vient l'aider à renverser les retranchements des Grecs. Hector qui ne sçait point dissimuler, luy déclare avec franchise le mécontentement qu'il a de sa lenteur à le secourir; qu'il n'a pas tenu à luy que les Troyens ne succombassent sous les efforts de leurs ennemis; qu'il attendoit de sa

part plus de zéle & plus de reconnoissance pour les services qu'il luy avoit rendus, en combattant pour ses interests contre les peuples de son voisinage : « je vous parle, luy dit-il, avec liberté,
» je me plains de vous, & je ne crains point de vous le dire à
» vous-même.

Rhésus répond avec la même franchise, & fait gloire de dire librement la verité; il ne s'offense point des reproches que luy fait Hector, parce qu'il ne les a pas meritez : il luy dit simplement qu'il a esté plus fâché que luy-même des obstacles qui l'ont retenu dans ses Estats, mais que dans le moment qu'il alloit partir, un peuple voisin luy avoit déclaré la guerre; qu'après beaucoup de fatigues & de dangers il estoit venu à bout de le dompter, & que sur le champ il s'estoit mis en état de se rendre auprès de luy; qu'à la verité il est venu tard, mais encore assez tost pour luy estre utile : que depuis dix ans Hector combat contre les Grecs sans avoir pû mettre fin à la guerre; que Rhésus ne demande que ce jour seul pour les attaquer, pour forcer leurs retranchements, pour les tailler en pieces, & qu'il repart dès le lendemain; que c'est ainsi qu'il veut le dédommager de son absence. Il adjoûte plus bas, que lorsqu'ils auront, Hector & luy, consacré aux Dieux les dépouilles de leurs ennemis; ils pourront suivre les Grecs jusques dans leur pays, & leur rendre tous les maux qu'ils ont fait souffrir aux Troyens.

Hector qui connoissoit les Grecs par une longue expérience, ne se figure point qu'il soit aussi aisé que le prétend Rhésus, d'entreprendre la conquête de la Grece, & il s'estimeroit heureux d'estre délivré par leur retraite, des allarmes qu'ils luy causent depuis si long-temps. Il exhorte ensuite Rhésus à faire reposer ses troupes, & va luy-même luy marquer l'endroit où il pourra camper pendant le reste de la nuit. Il luy dit le mot du guet, & ordonne en passant à la garde de s'avancer un peu hors du camp, pour recevoir Dolon prêt à revenir, & de veiller avec une nouvelle attention.

Le choeur reste seul, & dans ce troisiéme interméde, il n'est occupé que de l'impatience qu'il a d'estre relevé. Il juge à l'aspect des étoiles que l'aurore va paroître, & se plaint de la

pareſſe des Lyciens qui ſont commandez pour la cinquiéme garde. Il témoigne enſuite quelque ſurpriſe de ce que Dolon ne revient point. Enfin, cedant à ſon impatience, il va reveiller les Lyciens, & laiſſe le theatre vuide.

Pendant ce temps-là Dioméde & Ulyſſe paroiſſent ſur la ſcene; ils avoient tué Dolon, après avoir ſçû de luy le mot du guet, & le quartier où eſtoit la tente d'Hector. Ils ſont conſternez de ne l'y point trouver, car c'eſtoit à luy ſeul qu'ils en vouloient, & ils ne ſçavoient point l'arrivée de Rhéſus. Dioméde, qui voudroit ſe ſignaler par quelque action d'éclat, propoſe d'aller attaquer Enée ou Pâris; mais Ulyſſe toûjours prudent, luy remontre qu'il y auroit trop de témérité à pénétrer ſi avant dans le camp ennemi. Il penſe qu'il leur ſuffit d'avoir tué Dolon, & ſur le conſeil qu'il luy donne de ne rien entreprendre de plus, ils alloient s'en retourner, lorſque Minerve leur apparoît, & leur dit, que ſi les Dieux ne leur permettent pas d'attaquer Enée ou Pâris, ils peuvent au moins aller ſurprendre Rhéſus qui vient d'arriver. Que le ſalut des Grecs dépend de ſa mort, & que s'il vit juſqu'au lendemain, ni Achille ni Ajax ne pourront l'empêcher de forcer leurs retranchements. Elle leur apprend qu'il eſt fort proche, & dans un camp ſéparé de l'armée Troyenne. Dioméde prend ſur luy l'attaque de Rhéſus, pendant qu'Ulyſſe enlevera ſes chevaux. Ils en eſtoient là, lorſque Minerve apperçoit Pâris qui venoit droit à eux. Le premier mouvement de Dioméde eſtoit de fondre ſur luy, mais Minerve le retient, & luy ordonne d'aller ſans perdre de temps chercher Rhéſus. Elle aura ſoin d'amuſer Pâris ſous la forme de Vénus; ils partent, & le Prince Troyen, quelque proche qu'il fût, n'avoit rien entendu de ce qu'elle leur avoit dit. Il venoit avertir Hector qu'il s'eſtoit gliſſé dans le camp, ou des ennemis, ou des voleurs. La fauſſe Vénus le raſſure, & luy dit qu'il s'allarme ſans ſujet; qu'Hector eſt allé marquer à Rhéſus le quartier où il doit camper; que les Troyens ſont en ſûreté; qu'elle veille ſans ceſſe à leur ſalut; & qu'enfin elle n'a rien tant à cœur que leur proſpérité. Elle adreſſe enſuite la parole à Ulyſſe & à Dioméde du lieu même où elle eſt, quoyqu'ils

ſoient dans le camp de Rhéſus, & ſans que Pâris, qui eſtoit préſent, puiſſe l'entendre. Elle les avertit qu'il eſt temps qu'ils ſe retirent, & que les ennemis, qui ont pris l'allarme, ſont en mouvement pour les ſurprendre.

Ulyſſe, en revenant, eſt arrêté par la garde, qui le prend pour un des voleurs qu'on ſoupçonnoit de roder dans le camp; elle luy demande le mot du guet, & s'il n'a point tué Rhéſus. Ulyſſe dit le mot, & on le laiſſe aller. Le chœur, c'eſt-à-dire, cette même garde qui eſtoit revenuë ſur la ſcene en pourſuivant Ulyſſe, commence icy le quatriéme intermede. Il ſe demande qui peut avoir eſté aſſez téméraire pour pénétrer dans les rangs de l'armée Troyenne. Eſt-ce un Theſſalien, un Locrien ou quelqu'Inſulaire? Ne ſeroit-ce point pluſtoſt Ulyſſe, qui les a déja trompez par un ſi grand nombre de ſtratagêmes? Il marque la crainte qu'il a qu'Hector irrité ne luy impute le crime d'avoir laiſſé entrer des ennemis dans le camp.

Dans ce moment arrive l'Ecuyer de Rhéſus, & c'eſt icy que doit commencer le cinquiéme Acte, vers 727. & non, comme dans toutes les éditions, au vers 754. Cet Ecuyer vient déplorer la mort de ſon maître, & en raconte fort au long toutes les circonſtances. Hector qui a appris cette fâcheuſe nouvelle, accourt tranſporté de fureur contre les ſentinelles, & les menace des plus rudes châtiments. L'Ecuyer prend ces menaces pour un artifice d'Hector, qui voudroit par-là détourner le ſoupçon qu'on auroit, qu'il eût luy-même tué Rhéſus pour avoir ſes chevaux. Car comment des ennemis euſſent-ils pû, pendant la nuit, trouver le camp de Rhéſus, à moins qu'un Dieu ne les y eût amenez luy-même? Hector veut en vain le détromper, l'Ecuyer s'obſtine à l'accuſer; & rien ne l'eût perſuadé, ſi Terpſichore mere de Rhéſus, & l'une des neuf Muſes, ne fût venuë elle-même débrouiller cette intrigue. Elle tient ſon fils dans ſes bras, & après avoir pendant quelque temps laiſſé parler ſa douleur, elle fait l'hiſtoire de ſes amours avec le fleuve Strymon, de la naiſſance de ce fils, & des précautions qu'elle avoit priſes pour prolonger ſes jours, en l'empêchant de venir à Troye. Après quoy elle fait entendre que ce n'eſt point à

Dioméde

Diomède ni à Ulyſſe qu'elle doit imputer ſon malheur, mais à Minerve, qui a conduit leurs coups.

Elle emporte le corps de ſon fils dans un antre de la Thrace, où loin du commerce des hommes, & conſacré au ſervice de Bacchus, il jouira des avantages attachez à l'eſtat d'un demi-Dieu. Cependant Hector, dont le courage eſtoit ſuperieur aux plus grands revers, ſe promet de tirer une prompte vengeance de la mort de Rhéſus. Il donne les ordres néceſſaires pour l'attaque des retranchements des Grecs, & ſe flatte que le ſoleil preſt à paroître, va éclairer l'heureux moment de la délivrance des Troyens.

La fable de cette Tragédie eſt ſi ſimple, & par elle-même ſi peu chargée d'incidents, que le Poëte quelques efforts qu'il ait faits, n'a pû la pouſſer juſqu'à mille vers, quoyque l'étenduë ordinaire des Tragédies Grecques fût d'environ quinze cens vers. L'unité de lieu, de temps & d'action y eſt parfaitement obſervée, & les caractéres des principaux perſonnages, ſont tels précíſément qu'Homére les avoit donnez. Je n'excepte que celuy de Rhéſus, que l'auteur de la Tragédie a formé luy-même, mais il ne différe preſque en rien de celuy d'Hector; même bravoure, même franchiſe, & ſeulement un peu plus de préſomption. Les mœurs, les ſentiments, les maximes de politique & de morale, tout, juſqu'à un grand nombre d'expreſſions a eſté imité d'Homére. On y reconnoît même ce beau tour de vers, & cette richeſſe d'expreſſion que la lecture d'Homére pouvoit communiquer à ceux qui ſçavoient en profiter.

Mais, cette Tragédie peche, à mon avis, dans un point bien eſſentiel, s'il faut en juger par les préceptes des anciens maîtres de la Poëtique. * L'objet de la Tragédie, ſelon Ariſtote, doit eſtre d'exciter la terreur & la pitié, & de purger en nous ces deux paſſions en les faiſant naître. Or, il n'y a rien dans la Tragédie de Rhéſus qui tende à cette fin; & je n'en veux d'autre preuve, que ce que dit Ariſtote luy-même, que l'action

* ἔστιν οὖν Τραγῳδία μίμησις. . . . δι' ἐλέου καὶ φόβου περαίνουσα τὴν τοιούτων παθημάτων κάθαρσιν. *Ariſt. Poët. cap.* 6.

* d'un ennemi qui tue son ennemi dans une juste guerre, ne peut exciter aucune compassion, mais tout au plus ce sentiment d'humanité qu'inspire le mal même, sans aucun rapport à la personne qui le souffre; & la raison en est, qu'on voit sans peine traiter un ennemi comme on sent qu'on le traiteroit soy-même dans une pareille occasion. On peut remarquer de plus par rapport aux spectateurs du Rhésus, qu'une action qui ne pouvoit avoir d'autre objet que de leur rappeller le souvenir des avantages que leurs ancêtres avoient eus par leur prudence & par leur bonne conduite sur les peuples de l'Asie, ne pouvoit par conséquent exciter en eux que des sentiments agréables, & propres à flatter leur vanité. Le suject du Rhésus n'estoit donc pas convenable pour une Tragédie, puisque, suivant les principes reçus dans le temps où cette piece a esté faite, il luy manque ce qui constituë essentiellement une action tragique.

Si les défauts dont j'ay esté frappé en examinant le chœur du Rhésus, sont tels que j'ay cru les voir, ils ne donneront pas une opinion avantageuse du jugement de l'auteur; mais je puis estre dans l'erreur, & ce doute-là même m'engage à rendre compte de mes observations. Le chœur est composé, comme je l'ay dit, du détachement commandé pour faire la garde à la tête du camp des Troyens, & l'on voit que pendant le cours de l'action il n'est pas un moment dans son poste; car la scene est vis-à-vis la tente d'Hector, & ce poste en estoit fort éloigné. L'auteur le fait entendre dès le commencement de la piece, & semble s'accuser luy-même, lorsqu'il fait dire par Hector aux sentinelles: « Pourquoy, quittant vostre poste, venez-vous » répandre l'allarme dans le camp, si vous n'avez quelque chose » d'important à m'annoncer? Ne sçavez-vous pas que nous pas- » sons la nuit en armes à la vûe des ennemis? »

Versu 18. Τί σὺ γὰρ φυλακὰς προλιπὼν ἥδη
Κινεῖς στρατιάν, εἰ μή τιν' ἔχων
Νυκτηγορίαν; οὐκ οἶσθα δορὸς

* Ἂν μὲν οὖν ἐχθρὸς ἐχθρὸν ἀποκτείνῃ οὐδὲν ἐλεεινὸν, οὔτε ποιῶν, οὔτε μέλλων δείκνυσι, πλὴν κατ' αὐτὸ τὸ πάθος. *Ibid. cap. 14.*

Πέλας Ἀργείων νυχίαν ἡμᾶς
Κοίταν πανόπλους κατέχοντας;

Hector ordonne au même choeur, vers 523. de s'avancer à la tête du camp pour recevoir Dolon, & de faire une garde exacte. Cependant il ne paroit pas qu'il se mette en devoir d'obéir; il n'est occupé que de l'impatience d'estre relevé, parce qu'il succombe à l'envie de dormir: & ne pouvant enfin résister à cette impatience, il quitte tout pour aller reveiller les Lyciens. Il est vray que le Poëte avoit besoin qu'il s'éloignât de la scene, pour pouvoir y faire venir Ulysse & Dioméde; mais pour sortir d'un mauvais pas, falloit-il se précipiter dans un autre plus dangereux?

Homere, beaucoup plus sage, avoit fait dire par Dolon qu'il n'y avoit point de garde reglée dans l'armée d'Hector; que les Troyens veilloient seuls dans leur quartier, parce qu'ils avoient leurs femmes & leurs enfants à défendre; mais que les alliez, qui n'avoient pas le même interêt, s'en reposoient absolument sur eux. Cette attention d'Homere sauve toutes les difficultez, & rend beaucoup plus vraysemblable l'expédition de Dioméde & d'Ulysse; au lieu que le choeur du Rhésus tombe nécessairement dans une desobéissance inexcusable, sur-tout après les ordres précis qu'il a reçus. C'est pourquoy lorsqu'Hector apprend la mort de Rhésus, il en rejette uniquement la cause sur la honteuse négligence du choeur, vers 808. & le menace des supplices destinez aux plus grands crimes.

On peut encore observer que ce même choeur qui, à la fin du troisiéme intermède, quitte le théatre pour aller reveiller les Lyciens, revient sur la scene, & y demeure jusqu'à la fin de la piéce. On devoit s'attendre à voir un nouveau choeur, composé du détachement des Lyciens.

Mais ce qui m'a paru le plus insoûtenable dans la Tragédie de Rhésus, c'est la nécessité où le Poëte s'est mis, de faire intervenir une Divinité dans le cours de son action. Dans Homere, Dioméde & Ulysse apprennent de Dolon l'arrivée de Rhésus, & le quartier où il est campé. Dans la Tragédie, Dolon leur

enſeigne ſeulement où eſt la tente d'Hector. Ils y viennent, & ne le trouvant point, ils ne ſçavent plus que devenir; en ſorte que la Tragédie finiſſoit au commencement du quatriéme Acte, ſi Minerve ne fût deſcenduë du Ciel, pour leur dire ce qu'ils avoient à faire. Mais le Poëte ſe jette un moment après, & ſans aucune raiſon, dans un plus grand embarras, lorſqu'il fait venir Pâris à la rencontre d'Ulyſſe & de Dioméde. Il luy faut une nouvelle machine pour déméler ce nœud, & Minerve imagine habilement d'emprunter la figure de Vénus pour amuſer Pâris. Elle parle en même temps à Pâris & aux deux Grecs, & ce qu'elle dit à ceux-ci n'eſt point entendu de Pâris. Il faut convenir que la Tragédie n'admet point un merveilleux qui choque ſi étrangement la vrayſemblance. Minerve, dans le Poëme d'Homere, apparoît à Dioméde & à Ulyſſe; mais elle n'eſt autre choſe que la prudence qui conduit leurs pas, & leur fait prendre de juſtes meſures pour le ſuccès de leur expédition. L'allégorie eſt ſenſible, & n'a rien de forcé, quoyque dans le Poëme épique, qui ne ſubſiſte, pour ainſi dire, que par la fiction, le merveilleux puiſſe eſtre porté même juſqu'au déraiſonnable; au lieu que l'auteur du Rhéſus l'a porté à un excès ridicule, dans un Poëme qui ne ſe ſoûtient que par la vrayſemblance.

Les anciens maîtres de l'art poëtique eſtoient fort ſévéres ſur l'uſage des machines, & ne l'ont toleré, tout au plus, que dans le prologue, lorſqu'il eſtoit néceſſaire de faire connoître d'avance des choſes qui devoient arriver, car il n'y avoit que les Dieux qui puſſent en eſtre inſtruits; & à la fin de la piéce, lorſque le dénouement ne pouvoit abſolument ſe faire ſans le ſecours d'une Divinité.

Terpſichore fait icy le dénouement de la Tragédie; & il ne s'agiſſoit que de juſtifier Hector contre les ſoupçons de l'Ecuyer de Rhéſus. Ces ſoupçons eſtoient ſi éloignez de la verité, qu'il ne falloit pas, ce me ſemble, faire tant d'apprêts pour les détruire. Le caractére d'Hector eſtoit connu; & depuis dix ans, comme il le dit luy-même, qu'il vivoit avec ſes alliez, il n'avoit eſſuyé de leur part aucun reproche. Ces raiſons pouvoient

ſuffire pour le juſtifier pleinement, & pour ne laiſſer aux ſpectateurs aucune impreſſion contre luy. Il eût peut-eſtre eſté encore mieux, qu'Hector n'eût point eſté ſoupçonné du tout; la préſence de Terpſichore n'eſtoit donc pas néceſſaire pour le dénouement.

Je termineray icy mes obſervations, pour paſſer à l'examen des doutes qu'on a formez, il y a déja long temps, ſur l'auteur de la Tragédie de Rhéſus. On lit dans l'argument Grec qui eſt à la tête, que quelques anciens critiques ſoupçonnoient qu'elle n'eſtoit point d'Euripide, parce qu'elle tient plus du génie & du caractére de Sophocle, mais qu'on la trouvoit dans toutes les Didaſcalies ou catalogues des anciennes Tragédies, au nombre de celles d'Euripide; & que pour la croire de ce Poëte, il ſuffiſoit de remarquer (dans le troiſiéme intermède) l'affectation qui luy eſt ordinaire, de décrire curieuſement l'état du Ciel. Entre les modernes qui ont traité ce point de critique, Scaliger, dans ſa Préface ſur Manile, décide affirmativement qu'elle n'eſt point d'Euripide; & ſe fonde premiérement ſur ce qu'elle eſt d'un genre plus ſublime que ne le ſont ordinairement les Tragédies de ce Poëte; & en ſecond lieu, ſur ce que les obſervations celeſtes du troiſiéme intermède ſont trop exactes pour eſtre d'Euripide, qui, dans ſon Iphigenie en Aulide, en avoit fait une très-fauſſe. Cependant il conclut ſur ce que luy indiquent ces obſervations mêmes, que la Tragédie eſt d'un Poëte très-ancien, & il eſt porté à la croire de Sophocle. Joſué Barnes oppoſe au ſentiment de Scaliger pluſieurs expreſſions de cette Tragédie, qui ſont particuliéres à Euripide, & qu'on ne trouve que chez luy. Mais on peut luy répondre qu'il y a auſſi dans cette même Tragédie un grand nombre d'expreſſions qui ne ſe trouvent point dans les autres piéces d'Euripide, & qui ſont particuliéres à Sophocle; & j'infererois de là, que le Rhéſus n'eſt ni de l'un ni de l'autre, mais d'un Poëte poſtérieur, qui les ayant bien étudiez, avoit emprunté d'eux les expreſſions dont il avoit eu beſoin, comme nous voyons qu'encore aujourd'huy nos Poëtes empruntent de Corneille & de Racine, des expreſſions, des hemiſtiches, & même des vers entiers.

Quand je considére les défauts de cette Tragédie, je ne puis l'attribuer ni à Sophocle, le plus regulier & le plus judicieux des Poëtes tragiques, ni à Euripide, moins exact à la verité, & moins regulier dans la conduite & dans la disposition de ses sujets, mais qui est d'ailleurs, selon le témoignage de toute l'antiquité [a], le plus tragique des Poëtes, c'est-à-dire, le plus pathétique & le plus touchant. J'adjoûteray à cette réflexion, une conjecture que me fournit un passage du Rhésus, que les interpretes me paroissent n'avoir point du tout entendu.

La Muse Terpsichore déclare, comme nous l'avons vû, que la mort de son fils est l'ouvrage de Dioméde & d'Ulysse. Elle dit ensuite, par réflexion, qu'elle n'en accuse ni Ulysse ni le fils de Tydée, & que Minerve est la seule cause de son malheur; » & cependant, *continuë-t-elle, en adressant la parole à Minerve,* » nous honorons particuliérement, mes sœurs & moy, la ville qui » vous est consacrée, & nous y faisons nostre séjour favori. Orphée, » cousin germain de ce malheureux fils que vous m'avez enlevé, » y a porté les cérémonies des mysteres secrets. C'est nous qui » avons instruit Musée, ce citoyen si respectable; c'est par nous » qu'un mortel unique s'y est élevé au plus haut degré de la sagesse. » Pour récompense de tant de bienfaits, je suis réduite à pleurer » ce fils que je tiens dans mes bras; non, n'esperez pas que je » forme jamais pour vostre ville aucun autre Philosophe. »

Vers 941.

Καί τοι πόλιν σὴν σύγγονοι πρεσβεύομεν
Μοῦσαι μάλιστα, κἀπιχρώμεσθα χθονί.
Μυστηρίων τε τῶν ἀπορρήτων φανὰς
Ἔδειξεν Ὀρφεὺς αὐτανέψιος νεκροῦ
[b] Τοῦδ' ὃν ἔχεις κτείνασα· Μουσαῖόν τε σὸν
Σεμνὸν πολίτην, κἀπὶ πλεῖστον ἄνδρ' ἕνα
Ἐλθόντα, Φοῖβος σύγγονοί τ' ἠσκήσαμεν.
Καὶ τῶνδε μισθὸν, παῖδ' ἔχουσ' ἐν ἀγκάλαις
Θρηνῶ. σοφιστὴν δ' ἄλλον οὐκ ἐπάξομαι.

[a] καὶ ὁ Εὐριπίδης εἰ καὶ τὰ ἄλλα μὴ εὖ οἰκονομεῖ, ἀλλὰ τραγικώτατός γε τῶν ποιητῶν φαίνεται. *Arist. Poët. cap.* 14.

[b] J'ay adopté icy la leçon de Canterus, sans la croire vraye; mais il n'y en a point de meilleure, & cela est indifférent pour le sens du passage.

Le sens dans lequel j'explique ce passage me paroît indubitable, & il a fallu que les interpretes se soient donné une violente torture pour en trouver un autre. Selon eux, l'apostrophe de Terpsichore est à Rhésus son fils. Les mots σὴν πόλιν doivent s'entendre, non d'une ville, mais de toute la Thrace. Ils disent, avec raison, qu'Orphée estoit de Thrace; mais ils ne font pas attention que, suivant l'opinion générale, Orphée leur avoit apporté d'Égypte les cérémonies de leurs principales fêtes, c'est-à-dire, des Panathenées, des fêtes de Bacchus, des Thesmophories, & sur-tout des mysteres qui se célebroient à Eleusis. Ils veulent que Musée, disciple d'Orphée, fût de Thrace; mais la tradition constante des Athéniens estoit directement contraire à cette opinion. Musée estoit de l'Attique, né dans le bourg d'Eleusis, & il n'y avoit sur cela aucun doute. Les interpretes confondent Musée avec ce mortel unique, qui s'estoit élevé au comble de la sagesse, & ils ne prennent pas garde que le texte les distingue très-nettement. Enfin, ils ont entendu ridiculement de Thamyris, la menace que fait Terpsichore, de ne donner aucun autre Philosophe. Ce seroit abuser du temps, que de s'occuper sérieusement à réfuter une explication si peu raisonnable. Et en établissant comme une chose certaine, que l'apostrophe est à Minerve & à la ville d'Athénes, je dis que par ce mortel unique, que le Poëte ne nomme pas, & qui s'est élevé au comble de la sagesse, il paroît avoir voulu désigner énigmatiquement Socrate, qui, de son vivant, & encore plus après sa mort, estoit regardé comme le plus sage des hommes. Ces mots ἐπὶ πλεῖστον ἀνδρ' ἕνα ἐλθόντα se rapportent parfaitement à ce que l'Oracle avoit prononcé au sujet de Socrate, & au jugement qu'on portoit de ce grand homme dans toute la Grece.

Cela supposé, je pense que la menace que fait Terpsichore aux Athéniens, de ne leur donner à l'avenir aucun autre philosophe, est un reproche secret que leur fait le Poëte d'avoir fait mourir Socrate, & de s'estre rendus indignes du présent que le Ciel leur avoit fait en sa personne.

Σοφιστὴν δ' ἄλλον οὐκ ἐπάξομαι,

Car, que pourroit signifier cette menace, si on l'appliquoit au temps où l'action s'estoit passée, non au temps où elle a esté représentée? Il n'y auroit rien de plus absurde, que de faire dire par Terpsichore aux Athéniens dans le temps du siége de Troye, qu'elle ne leur formera aucun autre philosophe. Si ma conjecture est vraie, j'auray démontré que la Tragédie de Rhésus, n'estoit ni de Sophocle, ni d'Euripide,[a] puisque Socrate estoit mort cinq ans après Sophocle, & six ans après Euripide; & cette observation peut conduire à découvrir à peu près le temps où cette Tragédie avoit esté représentée.

Lorsqu'après l'expulsion des trente Tyrans, les Athéniens se furent un peu rétablis de leurs pertes, ils tournérent toutes leurs pensées à faire la guerre au Roy de Perse, l'ennemi commun de la Grece. Ils estoient en particulier d'autant plus animez contre luy, que les secours qu'il avoit donnez aux Lacédémoniens dans les derniéres années de la guerre du Péloponnése, avoient esté une des principales causes de l'abbaissement de la Republique d'Athénes. Ils souhaitérent pour cet effet, quoyqu'inutilement, que tous les Estats de la Grece voulussent sacrifier à une vûe si utile, leurs haines & leurs jalousies reciproques, comme lorsqu'autrefois ils s'estoient réünis pour la guerre de Troye. Les Orateurs pour les flatter, leur remettoient sans cesse cet objet devant les yeux, tel est entr'autres le but du Panegyrique d'Isocrate [b], & les Poëtes non moins jaloux de leur plaire, concouroient de leur part à les entretenir dans cette idée. C'est pourquoy, de toutes les fables qu'on présentoit aux Athéniens, il n'y en avoit point, dit Isocrate [c], qu'ils vissent avec autant de plaisir, que celles dont les sujets estoient tirez de l'histoire des Troyens ou des Perses, parce qu'elles leur rappelloient le souvenir des malheureuses aventures de ces peuples. ὥστε καὶ τῶν μύθων, ἥδιστα συνδιατρίβομεν τοῖς Τρωϊκοῖς καὶ Περσικοῖς, δι' ὧν ἔστι πυνθάνεσθαι τὰς ἐκείνων συμφοράς.

[a] Voyez les Marbres d'Arondel, & la vie d'Euripide, par Barnes.

[b] Voyez le Panegyrique d'Isocrate, p. 43. de l'édit. d'Henry Estienne.

[c] Dans son Paneg. p. 73.

L'auteur

L'auteur du Rhésus semble avoir composé sa Tragédie uniquement dans le dessein de s'accommoder à ce goût qui dominoit à Athénes après la guerre du Péloponnése. Il ne paroît pas avoir eu intention de remuer ses spectateurs par les ressorts ordinaires de la Tragédie, & sa piéce ne pouvoit effectivement les interesser, qu'en ce qu'elle flattoit leur passion favorite. De là je conclurois volontiers, qu'elle a esté représentée dans les trente années ou environ, qui se sont écoulées depuis l'expulsion des Tyrans, jusqu'au temps où Isocrate a composé son Panegyrique.

Cette conjecture jointe aux précedentes, peut les fortifier, & en tirer elle-même quelque force; & il doit me suffire, pour mon dessein, qu'en les considerant toutes ensemble, on puisse croire avec fondement, que la Tragédie de Rhésus n'est ni de Sophocle ni d'Euripide.



REMARQUES CRITIQUES SUR LE TRAITE' DE PLUTARQUE, ΠΕΡΙ ΤΥΧΗΣ.

Par M. l'Abbé SALLIER.

18. de Mars 1732.

Diog. Laërt. lib. 5. Sec. 44. Cicer. lib. 3. Tusc. n. 10.

THÉOPHRASTE avoit fait un Traité de l'Affliction, περὶ πένθους, & il l'avoit intitulé Callisthene. Le Philosophe plaignoit en ce Traité le malheur & la mort de son ami Callisthene. Je ne sçais si c'est l'excès de la douleur ou le sentiment de la verité, qui arracha cet aveu-cy de Théophraste,

Τύχη τὰ θνητῶν πράγματα, οὐκ εὐβουλία.

Les affaires humaines dépendent de la fortune, & non de la prudence. L'approbation que Ciceron nous apprend que Théophraste donnoit à ce mot dans son Traité, le mit en butte aux traits des Philosophes qui parurent après luy, & qui luy reprochérent en toute occasion sa lâcheté. Parler ainsi, c'estoit, à leur avis, mettre au nombre des vrais biens ceux de la fortune; reconnoître que la possession en est nécessaire pour la vie heureuse, & par conséquent rendre, non la vertu, mais le caprice du sort maître du bonheur ou du malheur de l'homme. Tel est l'abus qu'ils reprochoient à Théophraste d'avoir fait de ce vers; & tel est le sens de ce mot, selon l'explication de Ciceron.

Lib. 5. Tusc. n. 9.

Plutarque ne l'a pas entendu de même dans le petit ouvrage qu'il a fait sur la Fortune, où, après avoir donné à ces paroles une autre signification, il combat le sens qu'elles semblent renfermer.

Au rapport de Plutarque, l'auteur a voulu faire comprendre que la fortune seule décidoit de tout dans le cours de la vie, & que la prudence humaine n'avoit aucune part aux évenements

qu'elle sembloit quelquefois produire; voilà du moins ce que l'on peut conclurre des raisonnements contenus dans le Traité de la Fortune. On ne peut aujourd'huy prononcer sur la différence qui se trouve entre l'explication de Théophraste & celle de Plutarque. Sans m'arrêter à cette difficulté, je vais donc parcourir ce Traité, & proposer des observations sur quelques endroits.

PREMIÉRE REMARQUE.

Si la prudence ne peut rien sur les affaires, dit Plutarque, il ne faut jamais faire de délibération ; la considération des différents moyens est inutile, & c'est en vain que l'on s'engage dans des recherches: Sophocle estoit dans l'erreur, & nous trompoit, lorsqu'il disoit que nous pouvions obtenir ce que nous voudrions poursuivre avec soin.

Πᾶν τὸ ζητούμενον
Ἁλωτὸν, ἐκφεύγει δὲ τἀλεύμενον.

L'inspection de ces vers dans la Tragédie de l'Œdipe Roy, où ils se trouvent, nous apprend à rétablir le mot nécessaire dans la seconde partie de cette pensée; il faut lire ἀμελούμενον au lieu d'ἀλεύμενον, & le sens est juste: nos efforts nous rendent maîtres des choses, mais nostre négligence nous les fait manquer, ce que nous négligeons nous échappe. *Oedip. Tyr. versu 110.*

——— ἐκφεύγει δὲ τἀμελούμενον.

SECONDE REMARQUE.

La nature nous a donné la vûe, l'ouie, le goût, l'odorat, & les autres parties du corps avec leurs puissances, dit Plutarque, pour ministres de la sagesse & de la prudence; car c'est l'esprit qui voit, c'est l'esprit qui entend, tout le reste est sourd & aveugle: νοῦς ὁρᾷ, νοῦς ἀκούει. Plutarque ne nomme point en cet endroit l'auteur de ces paroles; mais nous sçavons d'ailleurs par plusieurs autoritez, qu'elles sont du Poëte Epicharme, &

par-là même nous apprenons à rétablir dans le Traité dont il s'agit icy, la mesure qui manque au vers en lisant ainsi:

Vit. Plut. t. 2. edit. Par. pag. 336. 961.

——————— νοῦς ὁρᾷ

Καὶ νοῦς ἀκούει, τ' ἄλλα κωφὰ καὶ τυφλά.

Quand le soleil est absent, continuë Plutarque, nous sommes dans les ténébres, & la présence de mille autres astres, quelque brillants qu'ils soient, ne nous rend pas la lumiére. Disons en autant de la raison & de l'intelligence; si l'homme n'en estoit pourvû, malgré tous les sens que la nature nous a donnez, nostre vie ne différeroit en rien de celle des brutes. Ainsi ce n'est point par un coup du hazard ni sans fondement, que nous avons la supériorité sur les animaux, & que nous les maîtrisons; nostre raison est le principe de cette supériorité, & c'est elle qui nous fait trouver parmi les animaux des bêtes de charge pour nous soulager du poids des fardeaux, des bœufs & des taureaux pour suppléer à nostre foiblesse, & pour fournir à nos travaux, dit Eschyle,

Ἵππων ὄνων τ' ὀχεῖα καὶ ταύρων γονὰς
Δοὺς ἀντίδωρα καὶ πόνων ἐκδέκτορα.

Il faut mettre δοὺς ἀντίδουλα au lieu de δοὺς ἀντίδωρα, la raison a soumis les animaux à nostre puissance, & nous nous en servons comme d'esclaves, dont la disette se trouve par-là reparée. Si la justesse de ce sens ne suffit pas pour autoriser le changement que je fais au vers d'Eschyle, il faut renvoyer à Plutarque même & à Porphyre, dans le livre Περὶ ἀποχῆς; ces paroles ne sont pas là rapportées suivant la leçon ordinaire des imprimez, mais suivant la restitution que je propose.

Plut. p. 964. tom. 2.

La nature, dit-on, a traité les animaux, à qui elle a refusé la raison, plus favorablement qu'elle n'a traité l'homme; mais l'excellence du present qu'elle a fait à l'homme, le dédommage des autres avantages qu'on ne luy a point accordez. La force de l'homme est petite, mais la multiplicité & la varieté de ses inventions luy soumet ce qu'il y a de plus puissant dans la mer,

sur la terre & dans les airs : τράχυ μὲν φθίνος αἰδρῶν. Il n'est pas douteux que τράχυ doit estre changé en βράχυ.

TROISIÉME REMARQUE.

La fortune, continuë l'auteur, n'a aucune part aux ouvrages des artisans; l'Architecte, le Statuaire & le Fondeur ne dépendent point, dans l'exercice de leur art, des coups du hazard; & enfin ce n'est point la Fortune, mais Minerve qui préside, & que l'on représente comme assistant à leurs productions. Témoin celuy qui écrit ainsi:

Βᾶτ' εἰς ὁδὸν πᾶς ὁ χειρώναξ λεώς
Οἳ τὴν Διὸς γοργῶπιν Ἐργάνην σατοῖς
Λίκνοισι προστρέπεσθε.

Clément d'Aléxandrie rapporte ce même passage & dans les mêmes termes, si ce n'est qu'au lieu de donner à la Divinité des artisans le nom d'Ἐργάνην, comme Plutarque le fait icy & dans les Symposiaques, Clément d'Aléxandrie l'appelle Ἐργάτιν, ce qui revient au même. Mais après cela les vers sont plus reguliérement construits dans le passage de Clément d'Aléxandrie que dans le Traité de la Fortune; Protrept. Pag. 664.

Βᾶτ' εἰς ὁδὸν πᾶς ὁ χειρώναξ λεὼς
Οἳ τὴν Διὸς γοργῶπιν Ἐργάτιν θεὸν
Στατοῖς λίκνοισι προστρέπεσθε.

Mettez-vous en chemin, troupe d'Artisans, vous qui adressez vos vœux à la Déesse Ergatis, puissante fille de Jupiter, & qui portez en son honneur des vans mysterieux.

REMARQUES

Sur quelques passages de Platon, citez par d'anciens auteurs.

LE but de ces remarques est de faire connoître la fausseté de l'interprétation que quelques auteurs ont donnée de plusieurs passages de Platon, & de marquer la véritable pensée du Philosophe dans ces mêmes endroits.

Les conséquences qui résultent de cette sorte de critique, sont peu favorables à ces systémes de philosophie, que l'on croit pouvoir attribuer à beaucoup d'anciens Philosophes. On comprend en effet par-là, que nous ne devons pas recevoir avec une confiance aveugle, ce que des écrivains postérieurs rapportent du sentiment de ceux qui les ont précédez, lorsque nous ne pouvons comparer le témoignage des derniers avec le corps de doctrine des premiers, & lorsqu'il ne nous reste des ouvrages de ceux-ci que des fragments décousus, entre lesquels nous ne voyons pas de liaison, & dont nous ne connoissons pas le rapport. On doit alors craindre que l'amour de la verité, la fidélité, & la justesse n'ayent eû peu de part à ce que les uns nous disent des autres : s'en tenir à ces authoritez, seroit s'abandonner à des guides qui s'égarent, ou qui veulent nous égarer.

J'avouë que ces maximes sont de nouvelles armes que l'on fournit au Pyrrhonisme, il est naturel après cela de ne pas se croire plus instruits de ce que les anciens Philosophes ont pensé sur les choses de l'univers, que des ressorts cachez, par lesquels la nature opére ses effets merveilleux. J'en conviens, mais j'adjoûte que le Pyrrhonisme n'est pas toûjours condamnable; il n'est dangereux que par l'abus qui s'en fait, & s'il se renferme dans de justes bornes, il n'est point contraire à l'étenduë de nos connoissances, ni à l'avancement des sciences.

Quoy qu'il en soit, voicy quelques-uns des passages de Platon, qui me paroissent mal interpretez.

Lib. 3. Phys. cap. 4. Aristote traite de l'infini περὶ τοῦ ἀπείρου, ou si l'on veut, de l'indéfini, & après quelques reflexions préliminaires à ce sujet, il dit que les Pythagoriciens & Platon parlent de l'infini comme d'une chose qui subsiste par elle-même, & qui n'est point accidentelle à une autre. Il remarque plusieurs différences qui se trouvent entre le sentiment de Pythagore & celuy de Platon, enfin il dit que ce dernier reconnoît deux sortes d'infinis, δύο τὰ ἄπειρα, l'un qui est le grand infini, τὸ μέγα, l'autre qui est le petit, τὸ μικρόν.

Je ne crois pas qu'au travers du voile de ces expressions, on puisse assez pénétrer la pensée d'Aristote, pour dire ce qu'il concevoit en parlant ainsi; les écrits de Platon même ne peuvent fournir aucun éclaircissement là-dessus; ce Philosophe n'a établi dans aucun endroit le principe qu'Aristote luy attribuë, je n'imagine pas même ce qui peut luy avoir servi de fondement; à moins qu'on ne prétendît que le dialogue du Philébe présente une idée à peu près semblable, mais pourtant l'examen en fait voir une différence assez considérable. Voicy ce que c'est.

Socrate entreprend de montrer en ce dialogue, que le plaisir des sens ne peut estre le souverain bien de l'homme, & après avoir détruit d'abord quelques légeres difficultez dont ses adversaires embarrassoient la question, il commence à proposer les preuves de son sentiment. Les Dieux, dit-il, nous ont appris à faire deux classes des choses qui existent; il y en a d'infinies, τὸ ἄπειρον, il y en a de finies, τὸ πέρας. Socrate appelle infinies toutes celles qui sont susceptibles du plus & du moins, elles peuvent recevoir une augmentation, ou bien diminuer à l'infini, il en cite plusieurs exemples; il appelle finies, celles qui ont un terme, une borne, comme l'égal, l'égalité, le double.

Socrate, après une assez longue explication de ce principe, dont il ne fait usage que dans ce Dialogue, & pour rendre plus clair ce qu'il doit dire, sçait en tirer un raisonnement très-propre à son sujet; il seroit étranger à celuy que je traite, & je le laisse: cecy suffit pour montrer combien Aristote nous fait illusion sur la doctrine de Platon, s'il a eu en vûe le passage du Philebe, ou combien il hazarde sur le sentiment de ceux qu'il veut réfuter.

Socrate, dans le quatriéme Livre de la République, ne veut pas qu'il soit permis aux citoyens de la République qu'il forme, de posseder en particulier du bien; il ordonne que tout soit commun entr'eux: c'est-là l'unique moyen d'établir la concorde entre les différents membres de l'Estat, & d'introduire l'unité, *Page 422. & suivantes.*

pour ainſi dire, dans un corps politique où il y a tant de parties. Dans les autres ſocietez, celles qui ſemblent eſtre les plus unies, ſont intérieurement diviſées; car on y voit la République des riches & celle des pauvres. Si donc, adjoûte-t-il, en vûe de maintenir cette unité, vous me demandez quelle regle nos Magiſtrats auront à ſuivre pour aggrandir la République, & pour fixer l'étenduë du terrein qu'elle doit occuper, je vous répondray, tant que l'unité vous paroîtra pouvoir ſubſiſter, il vous ſera libre d'étendre & d'augmenter la République; dès que cette même unité vous ſemblera menacée d'eſtre détruite, reſſerrez la République, & bornez-en l'étenduë.

Chap. 1. Pol. liv. 2. Telle eſt la maxime qu'Ariſtote combat dans l'ouvrage de Platon: je ne veux que traduire ſon diſcours. Il eſt évident, dit-il, qu'à meſure que vous rendrez plus une la République, μία μᾶλλον, vous la détruiſez. Car une République, par ſa nature, eſt une multitude d'hommes; ſi donc vous y introduiſez une unité parfaite, vous formez une famille, & non pas un Eſtat: ainſi, quand même il ſeroit permis d'en venir à cette unité, il ne faudroit pas y ſonger.

Il reprend ainſi un peu plus bas. . . . C'eſt une mauvaiſe choſe que de chercher à rendre la République parfaitement une, ἑνοῦν ζητεῖν; car une famille peut bien pluſtoſt ſe ſuffire à elle-même qu'un ſeul homme, & une République plus qu'une famille: or le but de ceux qui fondent des Eſtats, eſt de faire en ſorte que la ſocieté trouve en elle-même de quoy fournir à ſes beſoins.

On ne peut, en liſant ces paroles, s'empêcher d'accuſer Ariſtote d'avoir manqué de bonne foy ou de juſteſſe, quand il a voulu réfuter ainſi le ſentiment de Socrate; & c'eſt-là ſe faire des chimeres pour les combattre.

Sextus Empiricus n'eſt pas plus fidéle dans ce qu'il rapporte *Liv. 2. c. 5.* de Platon. Sextus Empiricus prétend que nous n'avons aucune regle ſûre qui puiſſe nous aider à diſcerner le vray d'avec le faux. Nous ne pouvons imaginer cette regle, & nous ne ſçavons pas même, à ſon avis, ce que c'eſt que l'homme, il nous eſt

est impossible de le concevoir, ἀνεπινόητος : c'est le sentiment de Socrate, dit-il, qui avouë, dans les écrits de Platon, qu'il ignore s'il est un homme ou quelqu'autre chose, πότερον ἄνθρωπός ἐστι ἢ ἕτερόν τι.... Le sens de ces derniéres paroles de Socrate est tout-à-fait différent de celuy qu'on leur attribuë. Socrate s'est exprimé deux fois à peu-près en ces termes, dans le Phédre & dans le Théétete; dans l'un & dans l'autre *Phæd. p. 338.* de ces Dialogues, c'est par rapport à la sagesse, c'est par rap- *Theæt. p. 127.* port à la vertu, c'est par rapport à cette grande maxime de morale, Connoissez-vous vous-même, qu'il avouë ne pas sçavoir s'il est un homme ou quelqu'autre chose: il n'a point dit dans un sens rigoureux ni metaphysique, qu'il ne luy fût pas possible de se faire une juste idée de l'homme.

Ce que Sextus Empiricus adjoûte au même endroit de la définition de l'homme, dont il rapporte que Platon est auteur, *Lib. 1. advers. Logic.* n'est pas mieux fondé; & on ne voit rien dans les écrits de Platon, qui puisse autoriser le reproche que luy fait Sextus Empiricus.

Lorsque Denys d'Halicarnasse veut, dans sa Lettre à Pompée, rendre raison du jugement peu avantageux qu'il avoit porté du stile de Platon, en le comparant avec celuy de Démosthene, il commence, à la verité, par de grands éloges, à rendre justice au mérite de cet Ecrivain; mais en même temps il renouvelle & charge ses premiéres accusations contre luy. Platon, dit-il, n'a jamais entrepris de parler avec quelqu'abondance, ou d'écrire dans le genre élevé, qu'il n'ait esté fort inférieur à luy-même..... Il sentoit son insuffisance de ce costé-là, & on en peut juger par les précautions que la défiance luy fait prendre contre la critique de ses lecteurs. Denys d'Halicarnasse tire ses exemples & ses preuves du Dialogue de Platon, intitulé le Phédre; il ne fait mention d'aucun autre ouvrage.

J'ose avancer que le Rheteur n'a point pris, dans cet endroit, le sens du Philosophe, ni le fil de son discours. Si je voulois répondre aujourd'huy aux difficultez de Denys d'Halicarnasse,

je m'engagerois dans un trop long détail sur la composition de ce Dialogue. Je me propose d'en faire connoître un jour l'artifice, que j'ay tâché de démêler; je me contenteray donc de dire, que l'auteur de la Lettre à Pompée n'a point fait attention au lieu de la scene du Dialogue, ni au caractére de Socrate, ni au but, soit géneral, soit particulier, de l'ouvrage de Platon, ni enfin aux liaisons de toutes les parties de ce Dialogue.



QUATRIEME ODE

DES OLYMPIQUES DE PINDARE,

A Psaumis de Camarine, vainqueur à la course des Chars.

Par M. l'Abbé SALLIER.

ARGUMENT.

LORSQUE Psaumis remporta cette victoire, il estoit dans la force de l'âge; mais il avoit déja les cheveux tout blancs. Nous verrons de quelle maniere Pindare a sçû nous apprendre cette particularité. Il commence par invoquer Jupiter; & marque le sujet pour lequel il s'adresse à ce Dieu preferablement à tout autre. Il expose ensuite une raison particuliére qu'il a de célébrer le vainqueur; & cette raison est l'amitié dont ils sont unis. Il dit aussi un mot à la gloire de ses vers qu'il vantoit en toute occasion, & peut-estre même à l'excès. 10. de Juillet 1731.

Après ces legers préludes, il vient enfin aux vertus de son héros, & le loue sur son ardeur pour la gloire, sur la magnificence de sa dépense, sa liberalité, ses vûës pleines de droiture, ses inclinations douces & pacifiques. Il finit par un écart apparent. C'est un éloge magnifique d'Ergine, qui fut un des Argonautes, & qui nonobstant la blancheur prématurée de ses cheveux, se signala dans une occasion éclatante, à la cour d'Hypsipyle Reine de Lemnos. Il supprime le motif qui l'engage à citer ce fameux exemple, & laisse au lecteur le soin d'en faire l'application. Cette Ode est une des plus courtes de Pindare; mais elle ne cede aux autres qu'en ce point : car du reste le caractére sublime du Poëte y regne par-tout.

ODE.

DIEU ſuprême qui faites partir du haut des cieux, & voler dans les airs vos tonnerres comme des courſiers infatigables, les Heures, ces Déeſſes ſoûmiſes à vos ordres, & chargées du ſoin d'amener ſucceſſivement les ſaiſons, en renouvellant aujourd'huy les fameux ſpectacles de Piſe qui vous ſont dediez, m'envoyent à vous, Grand Jupiter, ma lyre à la main, pour célébrer par des chants mêlez à ſes accords, la magnificence de ces jeux, & la gloire d'un ami qui vient d'y remporter le prix de la courſe des chevaux. Il eſt naturel, & la vertu même l'exige de nous, que nous applaudiſſions aux heureux ſuccès des perſonnes qui nous ſont cheres.

Recevez donc, fils de Saturne, qui ſur l'Etna, théatre de voſtre victoire, triomphez du ſuperbe Typhon à cent teſtes, écraſé de voſtre foudre, & gemiſſant ſous le poids de cette montagne célébre; recevez cet hymne qui vous eſt offert en actions de graces, & qui doit répandre ſur le merite un éclat immortel. Il vient monté ſur le char même de Pſaumis que vous avez favoriſé. Ce vainqueur couronné des branches de l'olivier de Piſe, ſe hâte d'aller par ſa préſence adjoûter un nouveau luſtre à Camarine ſa patrie.

Grand Dieu, ſoyez propice à ſes autres voeux, car c'eſt avec juſtice que je le loue, orné de toutes les vertus, mais diſtingué par cette noble paſſion, & cet art où il excelle d'élever, d'entretenir, & de dreſſer de genereux courſiers; par une liberalité & une hoſpitalité ſans bornes, & par un amour ſincére de la tranquillité & du repos de ſa patrie, que les préceptes purs & ſages d'une heureuſe éducation luy ont inſpiré.

Je ne dis rien que *de vrai & de connu;* loin de l'éloge de Pſaumis tout ce qui peut reſſembler au menſonge, c'eſt par les faits certains & réiterez, c'eſt par les épreuves qu'on doit juger des mortels.

Les épreuves changérent autrefois en admiration le mépris & les railleries que les femmes de Lemnos faiſoient du fils de

Clymenus ſur ſes cheveux blancs : Vainqueur dans la carriére où l'on court armé de toutes piéces, vous voyez, dit-il à Hypſipyle, en s'avançant pour recevoir la couronne de ſes mains, vous voyez quel homme je ſuis dans la courſe; la force de mon bras, & mon courage, égalent l'agilité de mes pieds. Ne jugez plus par les cheveux blancs, qui viennent ſouvent avant le temps aux plus jeunes & aux plus robuſtes.

NOTES.

I.

A Pſaumis de Camarine.] Camarine eſtoit une ville de la Sicile, ſituée près d'un lac qui avoit le même nom, & dont les eaux exhaloient une odeur fort deſagréable : de là vint ce mot, *μὴ κίνει Καμαρίνην*, ne remuez pas l'eau du lac de Camarine; ce qui faiſoit dire de toute eau croupiſſante & qui ſentoit mauvais, qu'il falloit prendre garde d'y toucher. Cette façon de parler eſtoit encore ſuſceptible d'un autre ſens, dont nous n'avons pas beſoin quant à preſent. Voicy l'origine de ce proverbe. Les eaux du lac de Camarine eſtant devenuës baſſes, cauſérent une contagion dans le pays. Les habitans allérent conſulter Apollon, recours ordinaire des peuples dans les calamitez publiques, pour ſçavoir s'ils ne devoient pas deſſécher entiérement le lac. L'Oracle leur répondit par ce vers, qui pouvoit s'entendre de pluſieurs maniéres :

* Μὴ κίνει Καμαρίναν, ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων.

Malgré une déſenſe ſi expreſſe, les habitants ne laiſſérent pas de ſaigner le lac, & de le mettre à ſec. La contagion ceſſa, diſent les auteurs, & les habitants s'applaudiſſoient du ſuccès, lorſque les ennemis ſurvinrent; & profitant du paſſage que l'on avoit ouvert, ils entrérent dans la ville & la ſaccagérent. Ce malheur apprit aux habitants qu'ils s'eſtoient trompez ſur la ſignification de l'oracle d'Apollon.

* Servius ſur Virgile, à l'occaſion de ce vers : *Fatis nunquam conceſſa moveri, &c.*

I I.

Dieu ſuprême.] Le debut de cette Ode eſt magnifique. Le choix & l'arrangement des mots, la hardieſſe des figures, la nobleſſe de la penſée, tout s'y rencontre; & l'image eſt ſi vive, que l'on croit voir la vîteſſe, & entendre le bruit de la foudre de Jupiter. Le texte porte à la lettre: *Dieu ſuprême, qui pouſſez l'impetueuſe & l'infatigable foudre.* Le terme ἐλατὴρ ſe dit dans le propre, d'un Cavalier qui pouſſe à toute bride un cheval: j'ay cru devoir prendre une periphraſe, pour exprimer ce que je ne pouvois rendre mot pour mot. Mais par-là même on ſent combien on affoiblit un auteur qui ſçait dire avec force beaucoup de choſes en peu de paroles.

I I I.

Les Heures, ces Déeſſes ſoumiſes à vos ordres.] Le mot grec ὧραι peut ſignifier les ſaiſons, les différentes parties du jour & de la nuit, & ce court eſpace de temps qui fait la vingt-quatriéme partie du jour naturel; mais je n'ay pris ce mot dans aucun de ces ſens, & j'ay cru qu'un auteur ſi accoûtumé à créer, pour ainſi dire, & à donner de l'ame aux choſes les moins capables de vie, n'avoit garde de ne pas adopter une idée, qui de ſon temps avoit déja paſſé dans l'uſage du langage poëtique. Homére perſonifie les Heures dans un des chants de l'Iliade.

I V.

Fils de Saturne, qui triomphez du ſuperbe Typhon.] Typhon un des Géants que Jupiter abbattit d'un coup de foudre, & qu'il couvrit d'une vaſte montagne. Les anciens ne convenoient pas du lieu où cette montagne eſtoit. Strabon rapporte jusqu'à ſept opinions différentes ſur ce ſujet. Pindare eſtoit pour celle qui plaçoit Typhon dans la Sicile; Virgile le mettoit ailleurs. Ovide qui eſtoit du ſentiment de Pindare, décrit plus en détail l'attitude forcée du Géant; il dit que la Sicile en accable le corps, & le mont Etna la tête:

Liv. 13.

Metamorph. lib. 5.

Vaſta giganteis injecta eſt inſula membris
Trinacris, & magnis ſubjectum molibus urget....
Degravat Ætna caput, &c.

V.

Du fils de Clymenus.] C'estoit Ergine, un des Argonautes, qui disputa, dans l'isle de Lemnos, le prix de la course, & le remporta sur les fils mêmes de Borée. Il avoit blanchi de bonne heure, & dans le temps qu'il jouissoit encore de toute la vigueur de l'âge. Ce qui donna lieu à ce proverbe des anciens : *Les cheveux blancs d'Ergine,* pour dire des cheveux blancs qui cachent beaucoup de force & de courage.



ODE CINQUIÉME OLYMPIQUE DE PINDARE,

AU MESME PSAUMIS,

Sur trois victoires qu'il avoit remportées; l'une à la course équestre; l'autre à la course du char attelé de chevaux; la troisiéme à la course du char attelé de mules.

Par M. l'Abbé SALLIER.

ARGUMENT.

Assemblée publique 22. d'Avril 1732.

ON voit par ce titre, qu'il s'agit en cette Ode du même Psaumis qui a esté célébré dans la précedente; le Poëte a adjoûté en celle-cy, au nom du vainqueur, le nombre & le genre des victoires qui sont le sujet de cette piéce. Le plan général de l'Ode paroît avoir quelque chose d'un peu trop uniforme; car l'apostrophe est la figure qui regne dans tout l'ouvrage, & qui en forme le tissu. Pindare adresse successivement la parole à la Nymphe Camarine, à Pallas honorée dans la patrie du vainqueur, à Jupiter, & enfin à Psaumis luy-même. Mais le Poëte me semble faire oublier ce défaut, & saisir l'attention & l'admiration par la foule de pensées hardies & d'expressions énergiques dont il varie chaque partie de son ouvrage.

ODE.

RECEVEZ, fille de l'Océan, Nymphe des eaux de Camarine, recevez avec joye cet éloge des plus hautes vertus, cette fleur précieuse des couronnes que l'on cueille à Olympie. Agréez ce cantique, présent de Psaumis, qu'une course également infatigable & rapide a rendu vainqueur de ses rivaux. Il vient de porter à son plus haut point la gloire d'une Ville à qui vous avez donné vostre nom, & qui nourrit un peuple

nombreux

nombreux en ſon ſein. Trois nouveaux triomphes ont eſté ſuivis de pompeux ſacrifices dont il a chargé les ſix autels des douze grandes Divinitez d'Olympie, pendant cinq jours que durent nos feſtes ſolemnelles. Nymphe, c'eſt à vos pieds que Pſaumis met pour offrande les couronnes qu'il a obtenuës. L'honneur en rejaillit & ſur ſon pere Acron dont la voix du héraut a fait entendre le nom, & ſur ſa patrie, qui, rebâtie depuis peu, a recouvré la ſplendeur de ſa premiére origine.

Ces victoires vous intéreſſent, Minerve, Déeſſe tutelaire de cette Ville. Depuis que Pſaumis, revenu du ſéjour aimable où regnoient autrefois Œnomaüs & Pélops, a paru dans voſtre chére Camarine, il fait retentir du bruit des chants d'allegreſſe, & le bois ſacré où l'on vous adore, & les rives de l'Oane, & le lac qui baigne la contrée, & ces utiles & larges canaux par où le fleuve Hipparis, portant à tout un peuple la richeſſe & l'abondance, va leur verſer tout ce qui ſert à élever en un moment dans les airs une foreſt de ſuperbes & ſolides édifices. Que ne doit-on pas à ce Pſaumis? Il a tiré ſes citoyens de l'inaction & de l'obſcurité; il a répandu ſur eux l'éclat de la gloire qui l'environne. Un travail opiniâtre & une généreuſe dépenſe font triompher la vertu des obſtacles qui s'oppoſent aux grandes & périlleuſes entrepriſes, & des ſuccès heureux font vanter la ſageſſe de ceux qui ont couru la carriére.

Conſervateur de l'univers, vous à qui les nuées ſervent de thrône, vous qui, ſur le mont fameux du Dieu voſtre pere, montrez à Olympie voſtre puiſſance, Jupiter, qui honorez d'une protection particuliére le cours majeſtueux de l'Alphée & l'antre venerable du mont Ida, je viens au ſon des flûtes Lydiennes, implorer vos faveurs pour les habitants de Camarine: Faites, Grand Dieu, que par leurs vertus & leurs exploits, ils renouvellent ſans ceſſe la gloire d'une Ville déja illuſtre: & vous, ô Pſaumis, que la noble paſſion pour ces fiers animaux dont Neptune a fait préſent à la terre, vient de faire triompher en Elide, puiſſiez-vous, en conſervant toûjours un goût ſi beau, jouir d'une douce & honorable vieilleſſe, entourée d'une floriſſante famille. Quand un mortel poſſede la ſanté & les

richesses, & qu'à ces avantages il joint une réputation brillante, content de son sort, qu'il n'envie point celuy des Dieux.

PREMIÉRE REMARQUE.

LE scholiaste de Pindare assûre que cette cinquiéme Ode ne se trouvoit point dans les anciens exemplaires que l'on avoit des ouvrages du Poëte : cette autorité a fait croire à quelques critiques, que l'Ode pourroit bien n'estre pas l'ouvrage de Pindare, & une nouvelle preuve de ce sentiment a esté la remarque que ces critiques ont faite sur l'arrangement des strophes de cette Ode, tout autre, disent-ils, qu'il n'a coûtume d'estre dans celles de ce Poëte. Nicolas le Sueur semble avoir declaré qu'il ne reconnoissoit point celle dont il s'agit, pour estre de Pindare, lorsqu'en traduisant les Olympiques, il a omis de faire même mention de cette cinquiéme Ode.

La remarque des critiques, l'autorité du scholiaste, & le silence du traducteur, ne me paroissent pas des raisons décisives pour faire croire que cette Ode ait esté adjoûtée à Pindare, & je dis en premier lieu, qu'il est facile de donner aux trois strophes le même ordre qu'elles ont dans les autres Odes, que l'on reconnoît pour estre de véritables productions de Pindare. Il y a grande apparence que c'est par la faute seule des copistes qu'est arrivé le dérangement que l'on releve icy. De neuf Manuscrits qui sont à la Bibliothéque du Roy, & qui contiennent, ou le total, ou quelque partie des ouvrages de Pindare, j'ay non seulement trouvé cette cinquiéme Ode en six de ces manuscrits ; mais l'un des plus anciens la rapporte sans aucune différence d'avec les autres Odes du même auteur : d'ailleurs, Didyme, dont l'autorité est d'un grand poids en ces matiéres, n'a eu aucun soupçon que cette piéce fût supposée, & il la met au nombre de celles de Pindare. Enfin, le stile paroît décider la question : il est entiérement conforme à celuy des autres Odes ; on y voit la maniére & le caractére du Poëte ; le début est une invocation des Dieux ou des Déesses tutelaires de la patrie du vainqueur : dès qu'il y parle de ses vers, c'est en termes

pompeux, & il ne craint point de porter trop loin la hardiesse des figures. Il annoblit les choses les plus ordinaires par la magnificence de son expression; & s'il employe une ou deux sentences en cette Ode, il neglige, comme dans presque toutes les autres, d'en faire l'application, ou de marquer des liaisons exactes avec ce qui précede. Il se repose sur ses lecteurs de ce soin, pour suivre son enthousiasme, qui n'est qu'un mystere de l'art, où le Poëte plein d'un beau feu qu'il gouverne à son gré, paroît entraîné par le demon de la Poësie, plustost que guidé par la raison. Je conclus donc que cette Ode est si Pindarique dans sa briéveté, qu'on peut, sans beaucoup risquer, la croire l'ouvrage de Pindare luy-même.

SECONDE REMARQUE.

A *Psaumis.*] L'histoire ne nous apprend rien sur ce vainqueur, & son nom n'est venu jusqu'à nous qu'à la faveur de celuy de Pindare, & de deux Odes que ce Poëte luy avoit adressées; tout ce qu'elles nous font connoître, c'est qu'il eut pour pere Acron; qu'il estoit de Camarine ville de Sicile; qu'il tenoit un rang considerable parmi ses citoyens, & qu'il remporta quatre fois le prix aux jeux Olympiques.

TROISIÉME REMARQUE.

PENDANT *cinq jours que durent nos Festes solemnelles.*] Cet endroit de Pindare nous apprend plusieurs particularitez historiques, entr'autres, que les jeux Olympiques consacrez au plus grand des Dieux, instituez par Hercule le plus grand des Héros, estoient les plus célébres de la Grece; qu'ils duroient cinq jours; qu'on s'y exerçoit à différentes sortes de combats; qu'il y avoit à Pise six autels où les combattants faisoient leurs offrandes; que chacun de ces autels estoit élevé à l'honneur de deux Divinitez. Il ne seroit peut-estre pas hors de propos d'entrer en quelque détail sur chacun de ces points, si la curiosité de ceux qui aiment ces sortes de discussions ne trouvoit

à s'instruire dans la nouvelle & élegante traduction de Pausanias, à fond, & plus agréablement qu'elle ne pourroit faire, même dans les plus longues remarques de ma façon.

QUATRIÉME REMARQUE.

UNE *forest de solides & superbes édifices.*] J'ay traduit le grec à la lettre : στεδίων θαλάμων ὑψιγύων ἄλσος. Figure peut-estre un peu hardie dans nostre langue, mais qui peut servir à donner quelqu'idée du caractére de Pindare, heureux dans ses hardiesses; il fait allusion par ces mots à l'état où se trouvoit alors Camarine, qui venoit d'estre augmentée & embellie considerablement.

CINQUIÉME REMARQUE.

UN *travail opiniâtre & une généreuse dépense font triompher la vertu.*] Pindare aimoit beaucoup à trouver dans les Héros qu'il célébroit, cette noblesse de cœur qui nous apprend à faire un honorable emploi des richesses, & cette fermeté d'ame que les difficultez de l'entreprise ne rebutent point. C'est à ces qualitez qu'il faut, à son avis, rapporter les plus grands succès; il reduit tout à ces deux points. Voicy comme il s'en explique dans la premiére Ode Isthmique.

» Quand la vertu s'applique à satisfaire toutes ses nobles inclinations, & qu'elle joint le travail à la magnificence de la dépense, ceux en qui elle se trouve meritent qu'on leur prodigue sans reserve les applaudissements & les éloges. »

Dans une autre où il parle avec plus d'énergie, & une audace vraiment dithyrambique, il dit :

» Celuy qui aimant à répandre les richesses & à tenter de laborieuses entreprises, pratique les vertus dont il n'appartient qu'aux Dieux de jetter les fondements dans nos ames, & qui par là obtient une éclatante réputation; celuy-là a déja mouillé l'ancre à la demeure de la plus parfaite félicité. »



REFLEXIONS
SUR
UN ANCIEN PHENOMENE CELESTE,
OBSERVÉ AU TEMPS D'OGYGÈS.

Par M. FRERET.

VARRON, le plus sçavant des Romains de son temps, nous apprend dans un fragment conservé par S.t Augustin, que Castor l'historien avoit fait mention d'un changement singulier observé dans la couleur, dans la grosseur, dans la figure, & dans le cours de la Planete de Vénus : Varron adjoûte que selon deux célébres Astronomes, ce prodige avoit esté vû sous le regne d'Ogygès : voicy les termes de S.t Augustin, *Est in Marci Varronis libris, quorum inscriptio de gente populi Romani, Castor scribit in stella Veneris.... tantum portentum exstitisse ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram, cursum: quod factum ita, neque antea, neque postea sit. Hoc factum Ogyge rege dicebant Adrastus Cyzicenus & Dion Neapolites Mathematici nobiles.* Castor est antérieur au Grammairien Apollodore qui le cite, & florissoit par conséquent vers l'an 150. avant l'Ére Chrestienne. Il avoit publié plusieurs ouvrages sur l'ancienne histoire, & sur l'ancienne chronologie Grecque. Le temps des deux Astronomes citez par Varron n'est pas connu, mais il est probable qu'ils estoient postérieurs à Castor, au recit duquel ils avoient adjoûté la date du phenoméne, qu'il n'avoit apparemment pas donnée.

14. de Nov. 1732.

Aug. de Civ. Dei, lib. 21. cap. 8. N. 2.

Apoll. biblioth. lib. 2. c. 3.

L'époque d'Ogygès, sous le regne duquel ils le plaçoient, estoit une chose constante dans l'histoire Grecque; Jules-Africain, cité par Eusébe, nous apprend que tous les Chronologistes, & entr'autres Hellanicus, Philochorus, Castor, Thallus & Diodore de Sicile s'accordoient à placer le deluge d'Ogygès 1020. ans avant la premiére Olympiade. Cette Olympiade

Euseb. Præp. evangel. l. 10. cap. 9.

estoit sans aucun doute celle de Corœbus, ou des Chronologistes, célébrée vers le solstice d'Esté de l'an 776. avant J. C. ainsi ce deluge d'Ogygès estoit de l'an 1796. avant l'Ere Chrestienne.

Cometograph. lib. 7. p. 373. Hevelius, Astronome célébre du siécle passé, propose trois explications différentes du phenoméne rapporté par Castor: la premiére est de regarder ces changements observez dans la grosseur, la couleur & la figure de Vénus, comme une simple apparence produite par quelque réfraction extraordinaire de nostre atmosphére, & semblable à ces Halons ou couronnes que l'on apperçoit autour des astres. Hevelius remarque qu'au rapport d'Aristote, les Astronomes Egyptiens n'avoient pas cru ces Halons indignes de tenir une place parmi les phenoménes astronomiques qu'ils rapportoient dans leurs Annales. *Aristoteles de Meteoris, l. 1. cap. 6.*

La seconde explication proposée par Hevelius attribuë le phenoméne observé au temps d'Ogygès, à quelque changement arrivé dans la planete même de Vénus; il n'explique point en quoy pouvoit consister ce changement, mais sans doute qu'il entendoit par-là quelques-unes de ces revolutions qui peuvent arriver dans les globes des planetes, comme des deluges ou des conflagrations. C'est ainsi que feu M. le Comte de Boulainvilliers explique ce phenoméne dans son Histoire universelle manuscrite.

La troisiéme explication, ou celle qu'Hevelius adopte, rapporte ce phenoméne à un changement arrivé dans l'atmosphére même de Vénus. Cette explication luy paroît si certaine, qu'il ne craint pas de donner sur ce seul fondement une atmosphére à la planete de Vénus. Aucune de ces trois explications ne rend raison de la plus singuliére circonstance de ce phenoméne, c'est-à-dire du changement observé dans le cours de la planete de Vénus.

Il ne convient, ni à l'étenduë prescrite à ce Memoire, ni à la nature de nos études, d'examiner si l'on peut trouver dans les loix naturelles de nostre univers, la cause d'un changement assez considérable dans la planete de Vénus, ou dans son atmosphére, pour estre apperçu par les habitants de la terre.

Mais, en ſuppoſant même cette cauſe une fois trouvée, il en faudra chercher une autre qui ait obligé la planete de Vénus de quitter ſon ancienne route pour en prendre une nouvelle, & de quitter encore cette nouvelle route au bout de quelque temps pour reprendre ſon ancien cours; car c'eſt-là l'idée que préſentent les termes de Varron, *Tantum portentum exſtitiſſe in ſtella Veneris, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram, curſum: quod factum ita, neque antea, neque poſteà ſit.*

L'apparition d'une comete que l'on auroit confonduë avec la planete de Vénus, ſeroit, ce me ſemble, un moyen ſimple & naturel d'expliquer toutes les circonſtances de ce phenoméne; & il eſt ſans doute très-ſingulier que cette idée ne ſoit venuë ni à Hevelius ni aux autres Cometographes. Une comete dont la tête ſe montra le ſoir & le matin auprès du ſoleil, quelques jours après que Vénus s'eſtoit plongée dans les rayons de cet aſtre, fut priſe d'abord pour Vénus elle-même; & cette comete ayant pris une chevelure ou une queuë les jours ſuivants, on attribua ce changement de groſſeur, de couleur & de figure à la planete de Vénus. Le mouvement propre de la comete l'éloignant tous les jours de plus en plus du ſoleil, & luy faiſant traverſer le ciel par une route très-différente de celle de Vénus, on ne douta point que cette planete, qui demeure quelquefois cachée dans les rayons du ſoleil pendant pluſieurs jours, n'eût abandonné ſon ancien cours pour en ſuivre un nouveau. La comete ayant ceſſé d'eſtre viſible au bout de quelque temps, & la planete de Vénus s'eſtant montrée auprès du ſoleil, on conclut qu'elle eſtoit revenuë occuper ſon ancienne place.

L'hiſtoire des cometes fourniroit pluſieurs exemples de ſemblables mépriſes, mais cette diſcuſſion m'engageroit dans des détails qui ne ſont pas de l'objet de nos recherches. La comete d'Ogygès (qu'il me ſoit permis de nommer ainſi le phenoméne de Caſtor) cette comete, dis-je, ayant eſté confonduë avec la planete de Vénus, nous pouvons nous former une idée de la groſſeur ſous laquelle elle ſe montra au ſortir des rayons du ſoleil, ſuppoſer qu'elle eſtoit égale à cette planete, & par conſéquent la croire aſſez ſemblable à la fameuſe comete de 1680.

Cette comete, qui fut apperçuë le 27. Novembre 1680. ayant esté mesurée le 21. Decembre suivant au sortir des rayons du soleil, par M. Flamsted, se trouva avoir un peu plus d'une minute de diametre dans le Noyau lumineux que l'on découvroit au centre de son atmosphere enflammée, c'est-à-dire, un diametre égal à celuy que les plus exactes observations donnent à Vénus.

Flamsted, hist. cælest. p. 105.

Newton, de mundi Systemat. pag. 20.

Comme il est assez ordinaire qu'une premiére conjecture en amene une seconde, & que l'on croye même cette seconde propre à donner du merite à la premiére, la ressemblance que j'ay cru appercevoir entre la comete d'Ogygès & celle de 1680. m'a fait penser que ce phenoméne, observé au temps d'Ogygès, pourroit bien n'estre autre chose qu'une ancienne apparition de la comete de 1680. que de très-habiles Astronomes croyent s'estre déja montrée plusieurs fois, & revenir tous les 575. ans.

Le systeme du retour périodique des mêmes cometes assez universellement adopté par nos Astronomes, n'est pas un sentiment nouveau; il a esté seulement renouvellé par les modernes. C'estoit l'opinion de ces mêmes Pythagoriciens de la Secte Italique, qui soûtenoient le mouvement de la terre autour du soleil. Aristote qui regardoit les cometes comme des metéores sublunaires formez par un assemblage fortuit des exhalaisons inflammables de nostre atmosphere, reconnoît que ces Pythagoriciens croyoient les cometes des planetes d'une espéce particuliére, qui n'estoient visibles que dans une petite partie de leur orbite. Il adjoûte qu'Hippocrate de Chio (ce Géometre si connu par son problême de la Quadrature d'une portion circulaire indeterminée du cercle) avoit adopté le systeme Pythagoricien, & qu'il attribuoit la queuë & la chevelure qui accompagnent les cometes à la refraction des rayons du soleil, dans la colomne de vapeurs que les cometes traînent après elles.

Arist. de Cælo, lib. 2. §. 72.

Aristot. de Meteor. lib. 1. cap. 6.

Apollonius de Mynde, célébre Astronome, nous apprend dans Seneque, que les Chaldéens chez lesquels il avoit étudié, estoient de la même opinion. Ils regardoient les cometes comme des planetes, dont la revolution se faisoit dans des orbites très-excentriques

Senec. quæst. natural. lib. 7. cap. 3. & 14.

excentriques à la terre, & qui estoient seulement visibles dans la partie inférieure de cet orbite: *Altiora mundi secat cometes; & tunc demum apparet, cum in imum cursus sui venerit.* Les mêmes Chaldéens prétendoient, au rapport d'Apollonius, connoître le cours des cometes, *teneri cursus eorum*, & la durée de leurs periodes. Diodore de Sicile dit la même chose en deux endroits différents de son histoire, & donne cette opinion comme celle des Philosophes Grecs, au temps de la comete qui parut l'an 372. avant J. C. comete dont la lumiére égaloit celle de la lune. Pline, Plutarque & Stobée parlent assez clairement de ce même systeme des Pythagoriciens & des Chaldéens; mais l'abondance des choses qui me restent à traiter, m'oblige de supprimer leurs passages, & les éclaircissements ausquels ils pourroient donner lieu.

Diod. lib. 15. pag. 483. Lib. 11. pag. 82.

Plin. 2. c. 25. Plut. de placit. lib. 3. cap. 2. Stob. Eclog. Physic. lib. 1. pag. 62.

Le systeme d'Aristote, selon lequel les cometes ne sont, comme on l'a vû, que de simples metéores, ayant pris le dessus dans les écoles de Philosophie, on oublia le systeme Chaldéen. Tycho & Moestlinus sont les premiers qui l'ayent osé rappeller dans ces derniers siecles; ils montrérent, à l'occasion de la comete de 1577. que les cometes sont des corps supralunaires, qui traversent, par leur mouvement propre, les orbites des planetes. En plaçant ainsi les cometes au-dessus de la lune, il falloit ôter à ces orbites la solidité qu'Aristote leur avoit donnée après Empedocles; & c'estoit-là une chose à quoy les Philosophes ne pouvoient se resoudre. Chrestiens, Juifs & Mahometans, tous avoient adopté cette opinion de la solidité des spheres celestes, & ils en avoient fait une espéce d'article de foy, quoyqu'elle fût absolument rejettée par Ptolemée *.

Vid. Tycho; progymnasm. p. 181. tom. 2.

Stob. ibid. p. 52. Plut. de placit. lib. 2. cap 11.

Cette opinion fut la source de bien des contradictions que ces deux Astronomes essuyérent; mais enfin ces contradictions ont cessé, & les choses ont même tellement changé depuis, que les Philosophes, non contents de faire nager les planetes dans un tourbillon de matiére fluide, commencent à les placer dans un

* Ptolemée, *almag. l. 13. c. 12.* prétend que les corps celestes ou les Astres nagent dans un fluide parfait, qui ne fait aucune resistance à leurs différents mouvements.

espace rempli par une étenduë parfaitement pénétrable, dépouillée de presque toutes les proprietez du corps, & plus semblable au vuide des anciens Atomistes qu'à la matiére des Peripateticiens.

Lors du renouvellement du systeme Chaldéen, Tycho & Moestlinus donnérent des orbites circulaires aux cometes; Kepler qui vint après eux, & qui eut occasion d'observer exactement quatre ou cinq cometes différentes, crut avoir la preuve que leur mouvement se faisoit dans des lignes droites qui traversoient toutes les spheres des planetes, en sorte que le même mouvement qui avoit approché les cometes de la terre & du soleil, les en éloignoit pour jamais: cette hypothese, qui détruisoit entiérement l'ancienne opinion du retour periodique des mêmes cometes, fut embrassée par Descartes & par Hevelius. La Cometographie du dernier porte toute entiére sur ce principe; mais ce mouvement rectiligne des cometes est absolument abandonné aujourd'huy; & quoyque les Astronomes varient entr'eux sur la nature des courbes qu'elles décrivent, tous s'accordent à leur faire décrire des courbes, & à reconnoître que la même comete peut reparoître plusieurs fois.

Princip. Mathem. 2.e edit. pag. 405.

M. Newton a montré en particulier, au sujet de la comete de 1680. (dont l'identité, ou du moins la ressemblance avec celle d'Ogygès, m'a engagé dans cette digression,) que l'orbite de cette comete est une ellipse très-allongée, à l'un des foyers de laquelle se trouve le soleil, & que le temps de sa revolution est de plus de 500. ans. Cette hypothese de la courbure elliptique de l'orbite des cometes avoit esté proposée dès l'année 1665. par M. Petit, dans son Traité sur la comete de cette même année; & ce qu'il avoit avancé comme un simple soupçon, est devenu, par les calculs de M. Newton, une opinion plus que probable. M. Halley ayant examiné avec soin l'hypothese de M. Newton, a déterminé le temps de cette periode, avec plus de précision, à 575. ans; & il a fait voir, en examinant les circonstances des diverses cometes rapportées par les Historiens, que celle de 1680. estoit la même que celles des années 1106. & 530. de J. C. & la même que celle qui parut l'année de la mort de Jule-Cesar, 44. ans avant l'Ere Chrestienne.

Petit, Observ. sur la comete de 1664. & 1665. p. 309.

Version Angloise de Gregor. p. 901, 902, 903.

Whiston. Append. Theory. of the Earth.

Je ne rapporteray point icy les preuves des apparitions de cette comete dans ces trois différentes années ; on les trouvera dans l'Appendice de la théorie de la Terre de M. Whiston. Je me contenteray d'observer, que les cometes des années 530. & 1106. sont marquées dans les abrégez latins que nous avons des annales Chinoises, ce qui montre qu'elles furent visibles par tout nostre hémisphere. *Annales Chinoises du Pere Couplet.*

Les quatre apparitions de cette comete estant du mois de Novembre 1680. du mois de Février 1106. du mois de Novembre 530. de l'Ere Chrestienne, & du mois de Septembre de l'an 44. avant cette Ere, chaque periode se trouvera d'un peu moins de 575. ans. Si l'on compte en remontant du mois de Septembre 44. trois autres revolutions égales, ou 1723. ans & deux mois, on aura le milieu de l'an 1767. avant l'Ere Chrestienne, pour le temps de la septiéme apparition de cette comete, qui précede de 3446. ans celle de l'an 1680. après J. C. L'année 1767. avant J. C. est la 30.e après celle où les Chronologistes Grecs plaçoient le Déluge d'Ogygès ; & elle convient, comme on le voit, parfaitement avec la date que les Astronomes Adraste & Dion donnoient au phenoméne rapporté par Castor, car cette date n'estoit pas celle du Déluge d'Ogygès, mais celle du regne de ce Prince ; ainsi il n'y a nul inconvenient à supposer, comme j'ay fait, que la comete d'Ogygès pouvoit estre la même que celle de 1680. *Annales publiées dans le Recueil de Theven.*

Il resteroit pour la verification de cette hypothese, de trouver les preuves de l'apparition ou du retour de cette même comete dans les années 1193. & 618. avant l'Ere Chrestienne ; mais le défaut des anciens monuments historiques rend cette verification très-difficile : nous n'avons plus l'histoire des cométes écrite par Charimander, dont parle Seneque. Les abrégez latins des annales Chinoises ne marquent aucune comete depuis l'an 2242. jusqu'à l'an 431. avant J. C. On nous annonce, à la verité, dans l'excellente histoire de l'Astronomie Chinoise du P. Gaubil, un catalogue exact des météores & des cometes observées à la Chine ; mais ce catalogue n'est peut-estre pas encore venu en Europe : les plus anciennes histoires détaillées *Senec. quæst. natural. 7. 4.* *Vol. II. pag. 238.*

des autres nations remontent à peine jusqu'à l'an 500. avant l'Ere Chrestienne. Ainsi, au défaut des monuments historiques, il faut avoir recours aux ouvrages des Poëtes, dont les fictions les plus absurdes peuvent avoir eu pour fondement quelques anciens évenements, que ces Poëtes n'ont pas toûjours défigurez au point de les rendre méconnoissables.

Les anciens ont débité, par exemple, au sujet des Pleïades, une fiction, dans laquelle il m'a semblé reconnoître des traces assez sensibles de l'apparition d'une comete vers l'an 1193. avant J. C. On compte, dit Ovide dans ses Fastes, sept étoiles dans la constellation des Pleïades, quoyqu'il n'y en ait plus que six:

Quæ septem dici, sex tamen esse solent.

parcequ'Electra, femme de Dardanus, l'une de ces sept Nymphes filles d'Atlas, s'est cachée, pour fuir le spectacle des malheurs de Troye;

——————*Trojæ spectare ruinas*
Non tulit ante oculos, opposuitque manum.

Hygin, contemporain d'Ovide, rapporte cette même fable, mais avec des circonstances propres à faire imaginer le fait historique qui peut y avoir donné lieu. Electra, dit-il, ne pouvant plus soutenir la vûe des danses de ses sœurs, abandonna le Zodiaque au temps des malheurs de Troye, & se retira vers le Pole Arctique, marchant dans le désordre d'une personne accablée de la plus vive douleur. Ses cheveux épars & négligez luy firent donner le nom de Comete; *Dicunt Electram non apparere, ideo quod Pleïades existimentur choream ducere stellis; sed postquam Troja fuit capta, & progenies ejus quæ à Dardano fuerit, sit eversa, dolore permotam, ab his se removisse, & in circulo qui Arcticus dicitur constitisse, ex quo tam longo tempore lamentantem capillo sparso videri: itaque è facto Cometem esse appellatam.* Ailleurs, en parlant de cette même Pleïade, il dit; *De choro sororum expulsa, mærens crinem solutum gerit quæ Cometes appellatur. . . . sive Longodes. . . . sive Xiphias. . . . ea autem stella luctum portendit.*

Astron. poët. lib. 2. de Tauro.

Fabula 192.

Le scholiaste latin d'Aratus dit la même chose: *Electram*

dissolutis crinibus propter luctum ire asserunt, & propter comas, quidam Cometem vocant.

Avienus, dans sa paraphrase d'Aratus en vers latins, rapporte la même chose au sujet d'Electra, mais il cite pour garant le Poëte Mynthès ou Smynthès, que l'auteur du Commentaire Grec sur Aratus, publié par le P. Petau, met au rang de ceux qui ont travaillé sur les phenoménes de ce Poëte. Aux circonstances rapportées dans le passage d'Hygin, Smynthès adjoûtoit qu'Electra se remontroit de temps en temps aux mortels, mais toûjours avec l'appareil d'une comete. *pag. 96. Arati edit. Grotii.*

Non nunquam Oceani tamen istam surgere ab undis
In convexa Poli, sed sede carere sororum,
Diffusamque comas cerni, crinisque soluti
Monstrare effigiem, diros hos fama Cometas
Commemorat tristi procul istâ surgere formâ,
Vultum ardere, diam perfundere crinibus æthram,
Sanguine sub pingui, rutiloque rubere cruore.

Les différentes circonstances de cette fable, dans laquelle on supposoit qu'une des Pleïades, avec la figure & le nom d'une Comete abandonnant le Zodiaque, avoit esté se cacher vers le Pole au temps de la guerre de Troye, & qu'elle se remontroit encore de temps en temps sous la même forme pour effrayer les mortels; ces circonstances sont, ce me semble, une allusion manifeste à l'apparition d'une comete, qui s'estant montrée d'abord entre les constellations du Belier & du Taureau aux environs des Pleïades, traversa la partie septentrionale du ciel, & alla disparoître vers le cercle arctique.

Le temps de l'apparition de cette comete est déterminé par la date de la prise de Troye, & de la consommation des malheurs de la famille d'Electra. Par conséquent, l'année dans laquelle cette comete estoit rapportée par les anciennes traditions que Smynthès avoit suivies, estoit celle-là même à laquelle les Chronologistes de son temps plaçoient la prise de Troye; & ce fut en réunissant ces deux évenements, qu'il bâtit la fable que l'on vient de voir. Ce Poëte estoit postérieur à Aratus,

contemporain des premiers successeurs d'Alexandre, & on peut supposer qu'il suivoit les calculs de l'historien Timée. Cet historien commença le premier à déterminer exactement la chronologie de l'histoire générale de la Grece, & compara le premier la suite des Olympiades avec celle des Rois, des Ephores, des Archontes & des autres Magistratures annuelles des diverses Républiques Grecques, ce qui luy acquit une grande reputation. Il comptoit, selon Censorin, 417. ans entre la premiére olympiade & la prise de Troye; & par conséquent il plaçoit cet évenement vers le milieu de l'Esté de l'an 1193. ce qui est précisément le temps du retour de la comete d'Ogygès. L'Astronome Thrasylle suit la même chronologie que Timée, dans son Canon chronologique, conservé par Clement d'Alexandrie. Velleïus Paterculus, l'historien Ephorus & le chronologiste Castor de Rhodes, ne s'éloignent guéres du calcul de Timée. Eratosthenes, dont la chronologie parut quelque temps après celle de Timée, & fut adoptée de tout le monde, plaçoit la prise de Troye huit ans plustard, & dans l'Esté de l'an 1184. Selon ce calcul, la comete seroit de la premiére année du siege de Troye, & du commencement des malheurs de la famille d'Electra. Il n'est fait mention de cette comete ni dans Homere, ni dans aucun des Poëtes anciens qui ont parlé de la guerre de Troye, parce que, dans la verité, cette comete estoit postérieure de près d'un siécle à cet évenement. Selon Hérodote, Thucydide & plusieurs autres anciens écrivains, la prise de Troye est antérieure de 800. ans au passage de Xerxès dans la Grece, & par conséquent, au plustard, de l'an 1280. avant J. C.

Diod. lib. 5. init.
Polyb. Excerpt. Vales. pag. 50.
Suid. in Tim.

Nous lisons dans les notes de M. Hidde sur le catalogue des étoiles, dressé par *Oulong-beg*, une fable Arabe, qui avoit, ce me semble, un fondement pareil à celle du Poëte Smynthes. Sokeil, c'est le nom Arabe de *Canopus*, épousa, dit *Abduramen Suphi*, la constellation al Giauza. Les Arabes nomment ainsi la constellation d'Orion, & ils en font une femme. Sokeil, qui brûloit pour Algiauza de l'amour le plus ardent, s'abandonna aux transports de sa passion, & dans la vivacité de ses premiers embrassements, il blessa sa nouvelle épouse, *ipsius*

Pag. 32. Notar.

vertebram ac dorsum fregit, dit la traduction Latine : Soleil, accablé de douleur après cet accident, abandonna le séjour du Zodiaque, traversa le fleuve celeste, & s'alla refugier auprès du Pole Austral. Si cette fiction a quelque fondement historique, ce fondement ne peut estre autre chose qu'une Comete, qui s'estant montrée dans la constellation d'Orion, se sera avancée par son mouvement propre vers le Pole Austral, & aura cessé d'estre visible aux environs de Canopus. On voit, au reste, dans cette fable un échantillon de la différence qui se trouve entre la Mythologie astrale des Grecs & celle des Arabes. Les Arabes faisoient de la constellation d'Orion, une femme, & une femme très-foible, tandis que les Grecs en faisoient un héros vainqueur des monstres les plus féroces, & qui dans ses brusques galanteries s'estoit rendu redoutable aux Nymphes les plus sages, & aux Déesses les plus sevéres; Diane elle-même eut peine à se sauver de ses mains. Et lorsqu'il eut esté transporté dans le ciel auprès des Pléïades, son voisinage parut encore si redoutable, selon quelques poëtes, à cette Electra dont nous avons parlé, que ce fut pour échapper à ses poursuites, qu'elle abandonna ses sœurs, & s'alla cacher vers le Pole Arctique.

Hygin. Astron. Poët. Orion. & fable 195.

Avienus Arat. Phæn. p. 96. Hygin. Astron. lib. 2.

La preuve que je donne icy de l'apparition d'une comete dans les Pleïades vers l'année 1193. paroîtra, sans doute, d'une espece singuliére à ceux qui n'estant pas faits à comparer les diverses nuances de la probabilité historique, ne peuvent se resoudre à distinguer entre le moins certain & le douteux, & entre l'incertain & le faux. Au défaut des monuments historiques, il peut estre permis d'avoir recours à des preuves du genre de celle-cy, j'espere même que l'on me permettra d'en produire encore de semblables, pour établir l'apparition de cette même comete, à la fin de la periode suivante, dans l'année 618. avant J. C. car ce sera dans les vers Sibyllins que j'iray la chercher.

Quelque parti que l'on prenne dans la controverse qui a partagé les Théologiens & les critiques sur l'inspiration, & même sur l'existence des Sibylles, on ne peut s'empêcher de

reconnoître que l'ouvrage qui est venu jusqu'à nous sous leur nom, n'est autre chose qu'une compilation informe de plusieurs propheties différentes, supposées la pluspart vers le premier ou le second siécle du Christianisme, par quelques-uns de ces hommes, qui joignant la fourberie avec le fanatisme, ne font point de scrupule d'appeller le mensonge & l'imposture au secours de la verité. Les vers Sibyllins sont remplis de choses très-fortes & très-sensées contre l'idolâtrie, & contre la corruption des moeurs qui regnoit alors dans le paganisme; & l'on ne peut s'empêcher de reconnoître que les auteurs de ces vers ont eu soin, pour accrediter leurs propheties prétenduës, d'y inférer plusieurs circonstances véritables que leur fournissoient les anciennes histoires qui subsistoient de leur temps, mais que la barbarie des siécles postérieurs a détruites. On doit donc regarder à certains égards, ces auteurs, comme les témoins des traditions historiques reçuës de leur temps, témoins à la vérité très-suspects, mais dont le témoignage peut estre admis lorsqu'il estoit de leur interest de dire vray.

Dans le troisiéme livre de cette collection des vers Sibyllins, il est fait mention d'une comete, que l'auteur de ces vers assûre devoir précéder certains évenements qu'il prédit à coup sûr, puisqu'ils estoient arrivez plusieurs siécles avant luy; & il est très probable que l'apparition de cette comete estoit une circonstance qu'il avoit tirée des mêmes historiens qui luy avoient fourni les évenements généraux qu'il annonçoit comme les suites de cette apparition : ainsi la date des évenements déterminera celle de la comete qui les avoit précédez.

Edit. Galei. pag. 389. & 397.

Au septiéme âge des Monarchies, dit la prétenduë Sibylle, il paroîtra une comete dans l'Occident, elle sera accompagnée de violents tremblements de terre qui renverseront les villes les plus fortes; les eaux du Tanaïs seront détournées de leur lit, elles prendront un nouveau cours, & laisseront à sec le lac que ce fleuve forme à son embouchûre. Ces prodiges annonceront le courroux du ciel contre les plus puissantes nations, le glaive vengeur ravagera l'Egypte, la guerre, la famine, la peste desoleront ce pays, & la captivité dispersera sur la face de la

de la terre les malheureux restes de ses habitants; les peuples de l'Ethiopie & de la Libye occidentale partageront les fleaux qui accableront l'Egypte; ils seront justement punis, pour avoir violé l'asyle de l'Eternel, & pour en avoir brisé les portes. Gog & Magog, c'est-à-dire les Scythes, éprouveront un sort encore plus cruel, la terre sera abbreuvée de leur sang, les campagnes les plus vertes & les plus fleuries en seront inondées, & les malheurs qui accableront ces peuples, passeront en proverbe parmi les hommes.

Le quatriéme livre des vers Sibyllins détermine la date du septiéme âge, & par conséquent celle de ces évenements. On y lit que la durée des temps est divisée en dix âges, dont la puissance des Assyriens occupera les six premiers; mais que cette puissance sera détruite par les Medes, dont l'Empire ne subsistera que deux générations, après quoy ces peuples seront assujettis par les Persans. La puissance des Medes a subsisté selon cet arrangement pendant la septiéme & la huitiéme génération. Le regne de ces peuples sera rempli de prodiges, continuë l'auteur des vers Sibyllins, au quatrieme livre; la lumiére du soleil s'éteindra au milieu de sa course; une nuit obscure couvrira la terre en un instant; la lune paroîtra teinte de sang; des étoiles abandonneront le ciel, & la terre ébranlée fera sortir de nouvelles isles du sein de la mer. *Ibid. p. 492.*

Les deux générations que doit durer la puissance des Medes après la destruction de l'Empire Assyrien, sont sans doute les deux regnes d'Astyages déthrôné par Cyrus en 560. & de son pere Cyaxare vainqueur des Assyriens, celuy-là même qui détruisit leur Empire, & rasa Ninive leur capitale; son regne commença vers l'an 635. & ce fut vers l'an 606. ou 607. qu'il prit Ninive.

L'éclipse totale dont parle la Sibylle, est la fameuse éclipse prédite par Thalès, qui arriva sous le regne de Cyaxare, & qui separa les deux armées des Medes & des Lydiens au milieu d'une bataille sanglante. Les tremblements de terre sont apparemment ceux qui avoient ravagé les côtes de l'Asie mineure

ſous les Rois de Lydie; ils eſtoient marquez dans l'hiſtoire de Lydie, écrite par Xanthus contemporain de Darius I. & dans l'ouvrage de Democlès ancien hiſtorien, que Denys d'Halicarnaſſe aſſure avoir précedé Xanthus, & même Hellanicus de Leſbos. A l'égard de ces nouvelles iſles ſorties du ſein de la mer, les exemples en ſont aſſez fréquents dans l'Archipel, & ils ſe ſont renouvellez de nos jours: Pline en rapporte pluſieurs des années 236. & 106. avant l'Ere Chreſtienne; mais il reconnoît qu'il y en avoit de plus anciens, qui avoient précedé les temps hiſtoriques, & c'eſtoit ſans doute quelqu'un de ces derniers que l'auteur des vers Sibyllins avoit en vûe. Le changement marqué par le même auteur dans le cours du Tanaïs, ne ſe trouve point ailleurs; on pourroit cependant ſoupçonner qu'Ariſtote y fait alluſion, au premier livre de ſes Météores, lorſque, pour prouver que la mer gagne ſur la terre en quelques endroits de noſtre continent tandis qu'en d'autres elle eſt contrainte de luy ceder, il cite l'exemple des changements arrivez à la profondeur du Palus Mæotide.

Strabon cite Xanthus au livre 12. pag. 579. & Democlès au liv. 1. pag. 58.

Plin. 11. 87.

Ariſt. de Meteor. lib. 1. cap. 14.

A l'égard des malheurs annoncez aux Scythes par la Sibylle, dans le cours de cette ſeptiéme génération, la prédiction doit avoir en vûë le maſſacre preſque général fait par les ordres de Cyaxare, de l'armée de ces Scythes, qui pendant vingt-huit ans entiers avoient ravagé une grande partie de la haute Aſie. Ce maſſacre préceda immédiatement la priſe de Ninive, & arriva la 29.[e] année du regne de Cyaxare, en l'an 607. avant l'Ere Chreſtienne; le temps & les circonſtances de ce maſſacre quadrent parfaitement avec la prédiction de la Sibylle.

L'invaſion de ces Scythes dans la Judée eſt clairement marquée dans la premiére Prophetie de Jérémie, de l'an 13. de Joſias, ou de l'an 626. le dixiéme depuis leur entrée en Aſie. Ce peuple barbare dont la langue eſt inconnuë, dit le Prophete, ſorti du fond du Septentrion, ſe répandra ſur la terre & la couvrira comme un nuage épais; ſes chevaux ſont plus vîtes que les aigles, ſes chars ſont plus rapides que les orages; la mort habite dans ſon carquois, les fleches que lancent ſes cavaliers

portent par-tout une mort inévitable, & leur férocité n'épargne ni l'âge ni le ſexe. Le Prophete Joël parlant de la même invaſion de ces peuples ſeptentrionaux, annonce le carnage qui en ſera fait, & dit que le jour de la vengeance de l'Eternel ſera précedé par les prodiges les plus effrayants; que la terre ſera ébranlée juſqu'en ſes fondements; que le ſoleil & la lune perdront leur lumiére, & que l'on verra dans le ciel un feu accompagné d'une vapeur ſemblable à la fumée : *dabo prodigia in cœlo . . . ignem & vaporem fumi.* Ce feu & cette vapeur qui paroîtront dans le ciel, ne pourroient-ils pas eſtre pris pour la comete dont parle la Sibylle?

Le crime qu'elle reproche aux Æthiopiens & aux Libyens, ou celuy d'avoir violé l'aſyle de l'Eternel, & d'en avoir briſé les portes, ne peut ſe rapporter qu'à l'expédition que firent ces peuples contre la Judée ſous la conduite de Nechao, dans la guerre qu'il entreprit contre Joſias Roy des Juifs. Ce Prince eſtant mort d'une bleſſure reçuë au combat de Meghiddo, l'an 608. Nechao s'empara de Jeruſalem à main armée, dépoſa le Roy élû par les Juifs, en mit un autre ſur le thrône, & luy impoſa un tribut: c'eſt la ſeule fois que les peuples de l'Æthiopie & de la Libye occidentale, nommez par le Prophete Jérémie *Lud* & *Phut*, ſoient entrez dans la Judée, & la ſeule occaſion dans laquelle ils ayent [illegible] violer l'aſyle du Seigneur, & forcer Jeruſalem. Le Prophete Nahum qui prédit la déſolation de ces peuples, aſſure qu'elle doit préceder la ruine de Ninive. Les deux mêmes Prophetes annoncent les malheurs qui doivent accabler l'Egypte vers le même temps, & l'hiſtoire nous apprend que cette prédiction fut accomplie lors de l'expédition entrepriſe contre les Egyptiens par Nabuchodonozor; ainſi l'on ne peut douter que la comete qui a dû préceder tous ces évenements & les annoncer, ne ſoit antérieure de quelques années à la mort de Joſias, arrivée au commencement de l'an 608. avant l'Ere Chreſtienne; & par conſéquent, rien ne peut nous empêcher d'en placer l'apparition dix ans avant la priſe de Jeruſalem par Nechao, ou l'an 618. qui eſt le temps marqué pour la fin de la periode de cette comete.

Plin. 11. 25. Pline parle d'une comete dont les peuples d'Egypte & d'Æthiopie ſentirent les effets funeſtes, & qui par là pourroit eſtre celle dont il s'agit. Il en fait une peinture effrayante; il adjoûte qu'on luy donna le nom de Typhon, & dit qu'elle parut en Hyver, & dans les ſignes meridionaux. La deſcription qu'il en fait mériteroit un examen particulier, dans lequel le temps ne me permet pas d'entrer.

Le retour de la comete d'Ogygès aux années 1193. & 618. avant l'Ere Chreſtienne, & les ſept différentes apparitions de la comete de 1680. à 575. ans les unes des autres pendant un intervalle de 3446. ans, peut eſtre regardé comme une eſpéce de preuve de la conjecture que j'ay propoſée touchant l'identité de la comete d'Ogygès & de celle de 1680. M. Whiſton de qui j'ay déja parlé, ayant remarqué que ſelon les calculs de M. Halley, cette même comete de 1680. avoit dû paſſer ſi près de noſtre orbite annuelle lorſqu'elle deſcendoit vers le ſoleil le 11. Novembre 1680. qu'elle n'en eſtoit éloignée que d'environ 144. mille lieuës ou d'un demi-diametre du ſoleil, il a penſé à en faire un uſage beaucoup plus important pour la Phyſique, & même pour la Théologie. Il eſt perſuadé que ſi la terre ſe fût trouvée alors dans le point de ſon orbite voiſin de la comete, elle auroit eſté néceſſairement engagée dans la colomne de vapeurs qui formoit la queuë de cette comete.

Whiſton. New. Theory. of the Earth.

On conçoit quels affreux ravages auroit dû produire cette colomne de vapeurs, ſoit par ſon action immediate ſur noſtre globe, ſoit par les vapeurs dont elle eût rempli noſtre atmoſphére. On ſçait que c'eſt par une ſemblable hypothéſe du paſſage de noſtre terre à travers la queue d'une comete, que M. Whiſton explique dans ſa Théorie de la Terre tous les phenoménes du deluge univerſel décrit par Moyſe : on ne peut diſconvenir que cette hypothéſe de M. Whiſton ne ſoit également ingenieuſe & ſatisfaiſante; mais on ne luy accordera pas auſſi facilement que ce ſoit la comete de 1680. qui ait cauſé cette terrible revolution, & que cela ſoit arrivé vers l'an 2340. avant l'Ere Chreſtienne, & au commencement de la periode

de 575. ans qui précéde l'apparition de cette comete sous Ogygès.

Sans m'engager icy à examiner si les circonstances physiques de la grosseur & du mouvement de la comete de 1680. conviennent à l'usage qu'en fait M. Whiston, je me contenteray de montrer que le deluge de Noë est beaucoup plus ancien que l'an 2340. auquel il le place.

Les textes formels de l'Ecriture ne permettent pas de douter 1.° que la naissance d'Abraham ne soit antérieure à l'an 2200. avant l'Ere Chrestienne, 2.° que la terre ne fût dès lors remplie d'habitants, que les hommes divisez en diverses nations ne formassent des Royaumes considérables, entre lesquels il y avoit des guerres, & dont quelques-uns avoient déja pensé à faire des conquestes assez éloignées, en un mot que la terre ne fût dès lors à peu près au même estat quant à la *Poblation* où elle se trouvoit au temps de Moyse; ainsi, quelque parti que l'on prenne sur la chronologie de l'intervalle antérieur à Abraham, il faut reconnoître que la naissance de ce Patriarche devoit estre postérieure au deluge d'un assez grand nombre de siécles, & que cet effroyable évenement décrit par Moyse, ne peut estre arrivé l'an 2340. c'est-à-dire 100. ans avant Abraham, comme le suppose M. Whiston.

Les annales Chinoises font mention d'une Comete d'une grosseur très-considerable, puisqu'elle égaloit la Lune lorsque la moitié du disque de cette planete est éclairée : elle estoit accompagnée, disent les annales, d'un nuage coloré d'une maniere extraordinaire. Ce phenoméne est marqué à la 16.e année du successeur d'Yao, ce qui tombe, suivant la chronologie suivie par le tribunal d'histoire & de mathématique, à l'an 2242. avant l'Ere Chrestienne. On trouve aussi dans les fragments qui nous restent des annales de Manethon, un prodige rapporté au regne de Necherophes contemporain de Menes, qui pourroit n'estre autre chose que l'apparition d'une comete semblable à celle des annales Chinoises. Sans entrer icy dans l'examen chronologique de la date de ces deux phenoménes, je me

Annales du P. Couplet.
Annales publ. par Thevenot.
Jul. Afric. apud Syncellum, pag. 56.

contenteray d'observer que la grosseur de ces cometes, égales à la Lune Dichotome, n'a rien qui doive nous étonner, & nous empêcher de recevoir le témoignage de ces annales.

L'histoire des temps connus avec plus de certitude, nous apprend que l'on a vû de semblables cometes, & même de plus grosses, non-seulement à la Chine, mais encore dans nostre Occident : je renvoye là-dessus à l'histoire des cometes, qui forme le XII.e Livre de la Cometographie d'Hévélius. Ce célébre Astronome en observa luy-même une en 1652. dont le diametre estoit égal à celuy de la lune dans son plein; elle fut vûe dans le même temps dans l'Occident & dans l'Orient, par plusieurs autres Astronomes.

Biblioth. German. Vol. XII. art. 5. p. 157.

La grosseur de ces cometes doit faire penser que si par leur mouvement propre elles avoient passé entre le soleil & nous, elles nous auroient caché cet astre, & qu'elles auroient causé des éclipses que jamais le calcul n'auroit pû prévoir. C'est une réflexion qui est dûe au sçavant M. des Vignoles; il explique par là l'éclipse totale qui parut, selon Hérodote, au Printemps de l'an 480. & qui ayant éteint la lumiére du soleil, causa des ténébres égales à celles de la nuit, dans un temps où le ciel estoit sans aucun nuage. Cette obscurité interrompit la marche de l'armée de Xerxès dans l'Asie mineure, & obligea ce Prince de consulter les Mages Persans sur la signification de ce prodige. Les Grecs de leur côté n'en furent pas moins effrayez; Cléombrote Général des Lacédémoniens, qui présidoit à la construction du retranchement entrepris pour fermer aux Perses l'entrée du Péloponnése, offroit alors un sacrifice; frappé de ce présage effrayant, il abandonna l'armée pour se retirer à Sparte, & il y mourut peu de jours après.

Herodot. VII. 37.

Herodot. IX. cap. 10.

Vide Ricciol. Almag. Vol. I. pag. 364.

Les plus habiles Astronomes ont cherché en vain par leur calcul, une éclipse totale de soleil dans cette année 480. les tables ne leur en ont donné aucune; & comme il n'est pas possible de rejetter un témoignage aussi formel & aussi circonstancié sur un fait sensible comme celuy d'une éclipse totale arrivée trente ou quarante ans, au plus, avant le temps auquel

Hérodote écrivoit ſon hiſtoire, l'embarras des Aſtronomes & des Chronologiſtes eſt très-grand : l'hypotheſe de M. des Vignoles les en tire d'autant plus heureuſement, que vers le milieu de cette même année 480. il parut, au rapport de Pline, une très-grande comete, de l'eſpéce de celles qu'il nomme Ceratias ou cornuës. Charimander diſoit dans ſon hiſtoire des Cometes, que la queuë ſeule de cette comete fut viſible, & qu'elle fut obſervée pendant pluſieurs jours par le Philoſophe Anaxagore; la tête demeura toûjours engagée dans les rayons du ſoleil, & par conſéquent ne s'éloigna guéres de cet aſtre: ainſi elle avoit pû eſtre quelque temps auparavant en conjonction avec luy, & l'éclipſer pour une partie de la terre.

Dion parle d'une autre éclipſe totale de ſoleil, qui préceda la mort d'Auguſte de quelques jours. Cette éclipſe, qui eſt fauſſe, ſi l'on conſulte le calcul aſtronomique, deviendra poſſible, en l'attribuant à la comete qui parut cette même année, au rapport de Seneque témoin oculaire. Le rapport de Dion, au ſujet de cette éclipſe, eſt confirmé par d'autres Ecrivains anciens; ainſi l'on ne peut douter qu'il n'y ait eu veritablement une éclipſe de ſoleil avant le 19. Aouſt de l'an 14. de l'Ere Chreſtienne. Si nous avions le catalogue des 372. éclipſes de ſoleil, & des 832. éclipſes de lune rapportées dans les annales Egyptiennes, nous trouverions ſans doute de nouvelles occaſions de faire uſage de la conjecture de M. des Vignoles.

Lib. 58.

Senec. quæſt. natur. l. 1. c. 1. & l. 7. c. 17. Adde Hevel. Cometogr. XII. 803.

C'eſt aux Théologiens à décider ſi l'on pourroit employer cette même hypotheſe à un uſage plus important, & s'il ſeroit permis d'expliquer par là l'éclipſe ſurnaturelle du ſoleil qui arriva, ſelon pluſieurs auteurs eccleſiaſtiques, à la mort de Jeſus-Chriſt. Les Evangeliſtes marquent formellement que le ſoleil perdit ſa lumiére; & le plus grand nombre des Interpretes ſuppoſent qu'il s'agit là d'une veritable éclipſe, quoyqu'ils reconnoiſſent en même temps que la lune eſtant alors dans ſon plein, & en oppoſition avec le ſoleil, elle n'a pû ſe trouver naturellement entre cet aſtre & nous. Le paſſage d'une comete ſous le

ſoleil leveroit toute la difficulté ; & quoyque l'on ne parle d'aucune comete obſervée alors, rien n'empêche d'en ſuppoſer une, car il y a des cometes qui demeurent enſevelies dans les rayons du ſoleil tant qu'elles ſont dans la partie de leur orbite où elles pourroient eſtre viſibles, telle eſtoit celle dont
Lib. 7. c. 20. parle Seneque, après Poſidonius, & que l'on apperçut pendant une éclipſe de Soleil. Mais ces ſortes de queſtions ſont de celles que la critique doit reſpecter, ſans entreprendre de les réſoudre.



DE

DE L'ANTIQUITÉ ET DE LA CERTITUDE DE LA CHRONOLOGIE CHINOISE.

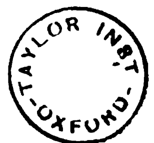
Par M. FRERET.

LA Chronologie Chinoiſe, qui fait l'objet de ce Memoire, eſt uniquement celle des temps hiſtoriques; les bornes preſcrites à nos lectures publiques ne me permettent pas de m'arreſter à l'examen de ces temps fabuleux, qui, chez les Chinois, de même que chez preſque toutes les nations, précédent les temps hiſtoriques. Je me contenteray d'obſerver en general, que les énormes durées qu'aſſignent les Chinois modernes aux temps fabuleux de leur hiſtoire, n'ont guéres d'autre fondement que des ſpeculations cabaliſtiques ſur les proprietez de certains nombres, ou qu'elles marquent tout au plus des Periodes aſtronomiques imaginées pour donner la conjonction des Planetes dans certaines conſtellations, conjonction que les Aſtronomes Chinois prenoient volontiers pour l'Epoque de leurs tables.

1.er de X.bre 1733.

Les trois différents Abrégez Latins * que nous avons des annales de *Se-ma-couang* (annales ſuivies maintenant à la Chine, & qui furent publiées vers l'an 1064. de l'Ere Chreſtienne) font commencer les temps hiſtoriques avec le regne de l'Empereur Hoamti, 2697. ans avant Jeſus-Chriſt; mais les annales mêmes remontent encore 634. ans plus haut, & comptent neuf regnes avant celuy de Hoamti, en ſorte qu'elles placent le commencement de *Fouhi*, fondateur de la monarchie Chinoiſe, à l'an 3331. avant l'Ere Chreſtienne.

* Ces abrégez ſont 1.° celuy du P. Martini, *Hiſt. Sinic. Decas 1. 8.° 1659. Amſtelod.*
2.° Celuy du P. Couplet, *Synopſis chronologica. Fol.° 1686. Pariſ.* à la ſuite du Confucius.
3.° Celuy de l'anonyme publié par Melch. Thevenot. Recueil de voyages. Fol.° dans le 4.e vol.



Les auteurs des Abrégez Latins prétendent que ces regnes antérieurs à Hoamti passent pour peu certains à la Chine, mais un Missionnaire très versé dans la litterature Chinoise, le R. P. Parennin, ne convient pas de ce fait, il assûre au contraire dans une lettre écrite à M. de Mairan de l'Academie des Sciences, que l'existence de ces neuf Rois antérieurs à Hoamti est aujourd'huy à la Chine une chose incontestable. L'espérance de concilier plus aisément la chronologie Chinoise avec celle de l'Ecriture, semble avoir esté le seul motif du retranchement fait par les auteurs des Abrégez, cependant cette conciliation n'en est pas devenuë plus facile, car l'an 2697. avant J. C. ou le commencement de Hoamti précéde encore le Deluge de plus d'un siécle dans la chronologie du Texte Hébreu, & dans celle des Septante il ne se trouve postérieur que de 200. ans à la dispersion des peuples, & à la naissance de Phaleg. Or ces 200. ans sont à peine suffisants pour conduire les fondateurs de la colonie Chinoise, eux & leurs troupeaux depuis les plaines de Sennaar jusqu'à l'extremité Orientale de l'Asie à travers des pays absolument deserts, que les suites du deluge universel avoient dû rendre impraticables. De plus, dans le systeme chronologique des Septante, où les générations sont de 130. & de 150. ans, ces 200. ans ne sont guéres qu'une génération; & l'on ne peut imaginer que la premiére colonie conduite à la Chine, qui ne devoit former qu'une seule famille, ait pû devenir assez nombreuse pendant ce court espace de temps pour former une nation aussi considérable que l'estoit celle des Chinois au temps de Hoamti suivant le recit des annales.

Ces difficultez ont porté dans les derniers temps plusieurs Missionnaires à supposer que l'histoire des premiers Empereurs Chinois, & même celle de Hoamti & de quelques-uns de ses successeurs, n'estoit autre chose que l'histoire de Noë & de ses ancêtres portée à la Chine par les conducteurs de la colonie qui peupla ce pays au temps de Phaleg. Ces Missionnaires croyent même reconnoître encore les principaux traits de cette histoire de Noë & de ses ancêtres dans les anciennes traditions

Chinoiſes. Ce ſyſtême propoſé depuis quelques années en Europe par un ſçavant Miſſionnaire, [a] n'a pas encore fait une grande fortune; nos Critiques ont mieux aimé pour la pluſpart rejetter entiérement l'ancienne hiſtoire Chinoiſe, & la regarder comme un amas de traditions confuſes & peu aſſurées, que les écrivains des ſiécles poſtérieurs ont liées les unes aux autres pour en former un ſeul corps.

Ces deux différentes hypotheſes ſuppoſent également que le ſyſteme chronologique des annales de *Se-ma-couang*, ſyſteme reçu depuis ſix à ſept cens ans, eſt le ſeul que l'on puiſſe ſuivre pour l'ancienne hiſtoire; mais on ne voit point que cette ſuppoſition ſoit le reſultat d'un examen critique & détaillé des différentes parties qui compoſent les annales de *Se-ma-couang*. Cet examen eſt cependant un préliminaire eſſentiel, ſans lequel on ne peut prononcer ſur la certitude de la chronologie des annales Chinoiſes. C'eſt d'un ſemblable travail que je me propoſe de donner icy l'ébauche; je ſens combien il me manque encore de connoiſſances importantes pour l'exécution de cette entrepriſe, malgré les éclairciſſements conſiderables que j'ay tirez de l'excellent ouvrage du R. P. Gaubil ſur l'Aſtronomie Chinoiſe [b], & de quelques Mémoires manuſcrits qui m'ont eſté envoyez de la Chine [c]: mais j'ay cru que le meilleur moyen d'obtenir les connoiſſances qui nous manquent, c'eſtoit de commencer à faire uſage de celles que nous avons.

Les auteurs des Abrégez Latins des annales Chinoiſes donnent tous à ces annales les plus grands éloges, & il faut convenir qu'à pluſieurs égards elles peuvent les meriter. A la Chine le ſoin d'écrire l'Hiſtoire n'eſt point abandonné aux particuliers; un Tribunal érigé exprès ſous le titre de *Haneline*, & compoſé des Lettrez les plus habiles, préſide à la confection des Annales. C'eſt à luy que ſont remis tous les Mémoires authentiques de ce qui arrive dans l'Empire; ces Mémoires ſont conſervez avec ſoin dans un dépoſt, & lorſque l'établiſſement

[a] Le R. P. Fouquet, de la Compagnie de Jeſus.

[b] Vol. II. & III. des Obſervations Phyſiques & Mathematiques faites à la Chine, *in-quarto, Paris. 1732*.

[c] Par les PP. de Premare & Gollet.

d'une nouvelle famille Imperiale, ou du moins quelque revolution considerable dans le gouvernement a diminué le peril auquel l'amour de la verité expose nécessairement ceux qui écrivent l'histoire de leur pays, on remet les Mémoires entre les mains des plus habiles Lettrez, pour en composer l'histoire d'un certain espace de temps ; & cette histoire, avant que d'estre publiée, est encore revûe par le tribunal du Haneline, dont l'approbation luy donne le dernier degré d'authenticité. Le tribunal d'Astronomie est presque toûjours réuni à celuy d'Histoire, & il a soin de faire marquer exactement dans ces annales, les éclipses & les autres phenoménes celestes, ce qui fournit un moyen de verifier la chronologie Chinoise, en comparant les dates de ces phenoménes dans les annales, avec celles que fournit le calcul des tables.

Telle est l'idée que nous donnent de l'histoire Chinoise tous ceux qui ont esté à portée de consulter les annales où elle est contenuë. Il ne s'agit point icy d'examiner s'il ne faut rien rabattre de cet éloge ; il suffira d'observer que ce portrait ne peut convenir au corps entier des annales, & qu'elles sont composées de deux parties, dont la certitude & l'authenticité sont très-différentes. Celle de ces deux parties qui commence à l'an 206. avant J. C. est écrite sur des Mémoires contemporains, & n'a esté publiée qu'après un examen authentique ; ainsi elle peut estre regardée comme revêtuë de la plus grande certitude historique. Cette partie des annales comprend l'histoire de la famille des Hanes & des seize Dynasties qui leur ont succedé, jusqu'à celle des *Mings* inclusivement ; la Dynastie des *Mings* est celle qui a précedé les *Mantchous* ou Tartares Orientaux qui regnent maintenant à la Chine. La partie des annales qui comprend l'histoire des temps antérieurs aux Hanes, ou celle des quatre premiéres familles Imperiales & des Princes que la tradition fait regner à la Chine avant l'établissement de l'ordre successif, est d'une espéce très-différente ; c'est une histoire restituée après coup, & dans un temps où loin d'avoir des monuments authentiques ou contemporains, on trouvoit à peine quelques fragments des anciennes histoires composées sur ces monuments.

C'est sur la chronologie de cette premiére partie des annales, ou sur celle des temps antérieurs aux Hanes, que tombe toute la difficulté, & c'est uniquement cette chronologie que je me propose d'examiner dans ce Mémoire. Je montreray d'abord l'impossibilité dans laquelle la perte des monuments anciens a mis les Ecrivains Chinois, de restituer cette premiére partie de leur histoire; je feray voir ensuite les variations continuelles de ces mêmes Ecrivains au sujet de l'ancienne chronologie, après quoy j'essayeray d'en déterminer la durée, en fixant la veritable époque de la fin des temps fabuleux. Le temps ni le lieu ne me permettront pas d'entrer là-dessus dans un détail aussi approfondi que je le desirerois; j'espere cependant que j'en diray assez pour établir clairement le veritable point de la difficulté, & pour rendre sensibles les raisons sur lesquelles je me détermineray : la matiére est par elle-même très-seche & très-abstraite, mais elle est assez importante pour que je me flatte d'obtenir l'attention dont j'auray souvent besoin.

Les Abrégez Latins des annales Chinoises, & même les relations des voyageurs ont appris à tout le monde que l'Empereur *Tsine Tchi Hoamti*, qui monta sur le thrône de la Chine l'an 246. avant J. C. entreprit, on ignore par quel motif, d'abolir la Littérature dans ce pays, & de détruire tous les livres qui ne traitoient ni d'Agriculture, ni de Medecine, ni de Divination. L'usage du papier n'estoit pas encore connu; on peignoit les caractéres sur des tablettes ou sur de petites planches de Bambou, ce qui rendoit le volume des moindres écrits très-considerable, & par conséquent très-difficile à cacher. *Tchi Hoamti*, à son aversion près pour les Lettres, estoit un grand Prince; ce fut luy qui entreprit & qui acheva l'ouvrage de cette fameuse muraille qui met la Chine à couvert de l'invasion des Tartares de l'Occident. Son habileté & sa fermeté estoient égales, & il vint à bout d'exécuter son projet de la suppression de tous les anciens livres; c'est un fait dont nous avons maintenant quelque peine à concevoir la possibilité, mais qu'il n'est pas permis de revoquer en doute, car il est attesté par tous les Ecrivains Chinois, & par ceux-là

même qui vivoient un siécle après l'incendie de ces livres.

Trois ans après la mort de *Tchi Hoamti*, l'Empire passa à une nouvelle famille, à celle des Hanes, qui commença l'an 206. avant J. C. *Caotzé*, fondateur de cette famille, & les Princes ses successeurs, affectérent une conduite toute opposée à celle de Hoamti; ils protegérent les Lettres, & favorisérent ceux qui les cultivoient. Caotzé fut à peine monté sur le thrône, qu'il fit rechercher tout ce qui estoit échappé à l'incendie géneral des livres; on ramassa avec soin jusques aux moindres fragments, car il ne se trouva presque aucun ouvrage entier: on rejoignit, le mieux que l'on put, ces fragments & ces lambeaux, & l'on en forma neuf volumes, qui sont aujourd'huy ce que la Chine a de plus ancien & de plus authentique. De ces neuf volumes, il y en a cinq qui portent le titre de *Kings* ou de sacrez, & qui sont les restes des plus anciens livres Chinois, abrégez ou commentez par Confucius, qui vivoit vers l'an 450. avant J. C. Les quatre autres sont des fragments des ouvrages moraux de ce Philosophe, & des écrits de ses premiers disciples. Ces neuf livres, que nous connoissons sous le nom de *Livres classiques*, sont la base de la Littérature, de la Philosophie, & même de la Théologie Chinoise, si l'on peut donner le nom de Théologie à un systeme aussi peu religieux que celuy des Lettrez modernes de ce pays.

Parmi les *Kings* ou livres sacrez, il y en a trois qui renferment presque tous les fragments des anciens livres historiques échappez à l'incendie. Ces trois livres sont le *Chouking* *, le *Chiking* & le *Tchune-Tsiéou*. Le *Chouking* ou le livre d'histoire, contient 58. articles ou sections de l'Abrégé qu'avoit fait Confucius, d'une histoire génerale de la Chine, qui commençoit au regne d'Yao, & finissoit vers l'an 900. avant J. C. au

* Ce détail touchant le Chouking est tiré d'un passage des annales de Semasiene, auteur des annales publiées au commencement des Hanes, *cap. 61. fol. 1.* Le même Ecrivain adjoûte que des 58. articles il y en eut 20. restituez de mémoire par un vieux Lettré âgé de 90. ans, au temps de *Caotzé*, & qui avoit esté témoin de l'incendie : les 38. autres furent tirez d'un vieil exemplaire du *Chouking*, très-défectueux, & dont on ne put déchiffrer qu'une partie.

regne de Mo-Vang cinquiéme Empereur de la troisiéme famille. Cette ancienne histoire, intitulée *Chanchou*, estoit partagée en 3330. sections ou chapitres; Confucius les reduisit à cent, & de ces cent l'on en a perdu quarante-deux, ce qui forme nécessairement plusieurs vuides dans la suite de l'ancienne histoire.

Le Chiking est un recueil d'anciennes Poësies, qui contient 300. piéces de vers composées sur différents sujets; plusieurs sont des éloges des Princes qui ont regné à la Chine, d'autres sont des satires de leur conduite; il s'en trouve quelques-unes qui sont des vers amoureux, & quelquefois même des vers un peu libres, mais que les Commentateurs ont soin d'expliquer d'une maniére allégorique, pour justifier le titre de *King* ou de sacré que porte ce recueil. De courtes prefaces [a] qui sont au moins du temps même des Hanes, & que plusieurs Chinois croyent beaucoup plus anciennes, nomment les auteurs de ces piéces, & rapportent l'occasion pour laquelle chacune a esté composée. Une de ces Poësies marque le mois & le jour d'une éclipse de soleil [b], que le calcul astronomique nous montre estre arrivée au temps où la chronologie Chinoise la place, quoyque cette chronologie ait esté reglée dans un temps où l'on ignoroit absolument le calcul des éclipses. Observons en passant que cette éclipse, qui est de l'an 776. avant J. C. fixe la chronologie Chinoise depuis cette même année.

Memoires MSS.

Mem. MSS.

Le troisiéme des *Kings* historiques est le *Tchune-Tsiéou*; Confucius avoit écrit sous ce nom les annales du Royaume de *Lou* sa patrie, pays situé dans le *Châneton*, ou *Xantong*, au Nord de la riviere jaune. Il ne nous reste qu'un fragment de cet ouvrage de Confucius, & même qu'un fragment assez peu étendu, mais il est extrêmement important, parce qu'il contient les dates précises de 35. éclipses de soleil: ces éclipses verifiées par le calcul astronomique des tables modernes, fixent la chronologie Chinoise depuis l'an 720. jusqu'à l'an 481.

[a] Il est sûr que les Prefaces sont plus anciennes que *Mao tchang*, qui publia sous les *Hanes* un Commentaire sur le *Chiking*.

[b] Le P. Gaubil a publié une Dissertation sur cette éclipse du Chiking, page 151. du second volume des Observations.

A l'égard des *Quatre Livres,* c'est le nom que l'on donne aux ouvrages moraux de Confucius & de ses disciples, ils ne contiennent rien pour l'ancienne histoire qui ne soit tiré des *Kings,* ou qui n'y soit relatif.

On ne peut guéres douter que l'on n'eût retrouvé au temps des Hanes, des fragments de plusieurs autres livres anciens; mais apparemment que ces fragments parurent moins importants, car on ne voit point qu'ils ayent esté rassemblez en corps, & publiez d'une maniére authentique, comme ceux qui composent les Kings. Cet article, au reste, est un de ceux sur lesquels nous aurions besoin d'un plus ample éclaircissement : une notice exacte des livres & des fragments sauvez de l'incendie général, nous mettroit en état de prendre une idée plus certaine de l'ancienne Littérature Chinoise, & sans une semblable notice, nous n'en pourrons jamais avoir que des notions fort confuses.

Environ un siécle après le commencement des Hanes, & lorsque l'on crut avoir rassemblé tous les fragments des anciens livres, on pensa à en faire usage, & à les rendre publics. Sematane, President du Haneline, & son fils Sematsiene, furent chargez de cet ouvrage : Sematsiene publia, la 41.[e] année de l'Empereur Vouti, ou l'an 97. avant J. C. un corps complet de l'ancienne histoire Chinoise; il remontoit jusqu'au commencement de Hoamti, & comptoit 2431. ans depuis la premiére année de la Monarchie Chinoise jusqu'à la 41.[e] année de Vouti. Suivant ce calcul, l'an 2527. avant l'Ere Chrestienne estoit celuy du commencement de la Monarchie; cette date est postérieure de 170. ans à celle des annales modernes, qui font commencer Hoamti l'an 2697. comme je l'ay déja dit.

P. Gaub. vol. 2. pag. 6.

Mem. MSS.

Sematane rassembla de son côté les fragments des vieux calendriers, & tout ce que l'on put trouver de Mémoires de l'ancienne Astronomie; mais quoyque luy-même, son fils Sematsiene & quelques autres Lettrez habiles eussent tenté d'en former un corps d'Astronomie, cet ouvrage ne fut achevé & publié que 30. ans après eux par Lieouhine, l'an 66. avant J. C. & sous le nom d'Astronomie des *Sane-tong,* ou des trois Principes.

P. Gaub. p. 7.

Le R. P.

Le R. P. Gaubil a donné un extrait des hypothéſes de Lieouhine; & l'on voit par cet extrait; qu'il eſtoit abſolument impoſſible que les éclipſes anciennes marquées dans les Kings, & rapportées dans les annales de Sematſiene (30. ans avant Lieouhine) euſſent eſté déterminées après coup par un calcul aſtronomique; à peine pouvoit-on calculer les Syzygies d'une année à l'autre avec les hypothéſes de Lieouhine: c'eſt une remarque que je fais icy une fois pour toutes, au ſujet des Obſervations aſtronomiques rapportées dans l'hiſtoire Chinoiſe. On doit obſerver encore que Lieouhine eſt le premier auteur de ces periodes imaginaires dont j'ay parlé plus haut. Sa periode eſtoit de 143127. ans; les Aſtronomes poſtérieurs en imaginérent de bien plus longues, de deux cens, & même de trois cens millions d'années. *P. Gaub. p. 7. & ſuivantes.* *Gaub. ibid.*

Les Empereurs de la famille des Hanes ayant tranſporté le ſiége de l'Empire du *Cheneſi*, ou de l'occident de la Chine dans le *Honane* Province orientale, vers la 30.[e] année de l'Ere Chreſtienne, on regarda ce changement comme l'époque d'une nouvelle Dynaſtie, & Pane-Cou fut chargé, 55. ans après, de revoir les annales de Sematſiene, & de les continuer juſqu'à la fin des Hanes occidentaux. Pane-Cou n'eſtoit pas meilleur Aſtronome que ceux qui l'avoient précédé, mais il avoit de la littérature, & même aſſez de critique; il conſerva, à la verité, les noms de *Fouhi,* d'*Hoamti* & des autres Rois antérieurs à *Yao,* mais il ne crut pas que l'on pût déterminer la durée de leurs regnes, & ce fut à celuy d'Yao qu'il commença de marquer les années: il comptoit 2097. ans depuis le commencement de ce Prince juſqu'à l'établiſſement des Hanes occidentaux, ce qui donne l'an 2303. avant J. C. pour la date de ce commencement d'Yao. Pane-Cou convenoit cependant que les Chronologiſtes qui l'avoient précedé retranchoient 171. ans de cette durée: par le calcul de ces Chronologiſtes, le regne d'Yao auroit commencé l'an 2132. ſeulement avant J. C. Il y a beaucoup d'apparence que Sematſiene eſtoit un de ces Chronologiſtes dont parle Pane-Cou, car nous avons vû plus haut qu'il faiſoit l'époque de Hoamti, & conſéquemment celle de *Couplet, Chron. Sinic.* *Gaub. pag. 27.* *Gaub. pag. 89.* *Idem, pag. 41.*

Yao, moins ancienne de 170. ans que ne l'ont faite les Chronologistes postérieurs.

Mem. MSS. Deux siécles après Pane-Cou,[a] un Lettré fameux, nommé *Houang fou mi,* publia un livre d'histoire, dans lequel il marque la premiére année des Tsines pour la 2422.e après le commencement d'Yao. La premiére année des Tsines est la 265.e après Jesus-Christ, donc ce commencement d'Yao sera de l'an 2156. avant Jesus-Christ. Au temps même de ce Lettré, on trouva[b] en ouvrant le tombeau d'un Prince de la famille Impériale de *Tcheou,* un vieux livre écrit en caractéres anciens sur des tablettes de Bambou, & antérieur à l'incendie des livres. Il contenoit divers morceaux de l'ancienne histoire Chinoise; mais ce qu'il y avoit de plus important dans cet ouvrage, c'est qu'en réunissant les durées particuliéres qu'il assignoit aux différents intervalles de cette histoire, on en formoit une chronologie suivie, ce qu'il estoit impossible de faire avec les seuls fragments des Kings historiques, ces fragments laissant entr'eux des vuides considérables. Le *Tsou-Chou,* c'est le titre de ce livre, remontoit jusqu'à Hoamti : il mettoit le commencement de ce Prince à l'an 2386. avant Jesus-Christ, c'est-à-dire 141. ans plus tard que la chronologie de Sematsiene, & 312. ans plus tard que ne font les annales modernes. A l'égard du commencement d'Yao, il tombe suivant la chronologie du Tsou-Chou à l'an 2145. date qui tient précisément le milieu entre celle de l'an 2132. des anciens Chronologistes, & celle de l'an 2157. de *Hoang foumi.*

Gaub. vol. 3. pag. 18. L'Empereur *Tchi Tsou Vouti,* qui mourut l'an 289. de l'Ere Chrestienne,[c] ordonna au Tribunal de Haneline d'examiner la chronologie du Tsou-Chou; mais, comme cette chronologie se trouvoit contraire aux sentiments reçûs, & qu'elle alloit à diminuer l'ancienneté de la nation, ce Tribunal la rejetta, non pas comme tirée d'un livre supposé, mais comme

[a] Le P. Parennin en fait mention dans sa lettre à M. de Mayran, comme d'un Ecrivain cité dans la glose qui accompagne le texte des annales.

[b] Le P. Gaubil, pag. 1. du 2.d vol. & 18. du 3.e des Observat. dit vers l'an 280. après J. C.

[c] Le P. Parennin parle aussi du *Tsou-Chou.*

fondée sur de faux calculs, c'est ce que nous apprend le P. Gaubil. Ce livre estoit pourtant le seul monument authentique qui représentât la chronologie que l'on suivoit avant l'incendie des livres; & comme cette chronologie est absolument conforme (pour les temps postérieurs à l'an 776. avant J. C.) à celle qui resulte des Eclipses du *Chiking* & du *Tchune Tsiéou*, dès que l'on reconnoît le *Tsou-Chou* pour un livre ancien & non supposé, il est difficile d'imaginer quelles raisons on pouvoit avoir de rejetter ses calculs pour une partie, tandis que l'on estoit forcé de les recevoir pour l'autre; aussi, malgré la décision du Tribunal, ce livre a esté très-souvent cité avec éloge par les plus habiles lettrez.

Le besoin que l'on avoit de déterminer en particulier l'époque du regne d'Yao à cause de l'Astronomie dont ce Prince avoit donné les premiéres notions aux Chinois, ce besoin, dis-je, est cause que l'on a plus souvent parlé de cette époque que des autres, mais elle n'en est devenue que plus incertaine; on trouve jusqu'à onze opinions différentes sur ce point de chronologie, & ces opinions renferment un espace de 284. ans, dans lequel tombent les onze époques qu'elles établissent; je ne doute pas même qu'une plus grande connoissance de la Litterature Chinoise ne nous fournît encore un plus grand nombre de variétez au sujet de cette date.

Les incertitudes furent enfin terminées par la publication authentique d'un nouveau corps d'annales; elle fut faite sous le regne de l'Empereur *Ine-Tsong*, qui mourut l'an 1068. après un regne de quatre ans. Ces annales sont celles de *Se-ma-couang* descendu de Sematsiene le plus ancien Annaliste, leur chronologie fut également adoptée par le Tribunal d'histoire & par le Tribunal de mathematiques, & elle a toûjours esté suivie depuis ce temps-là. Se-ma-couang remontoit jusqu'à Hoamti, dont il plaçoit le commencement à l'an 2697. avant Jesus-Christ, & 170. ans plustost que n'avoit fait Sematsiene; mais comme cette antiquité ne paroissoit pas assez grande, on adjoûta dans la suite aux annales de Se-ma-couang l'histoire de neuf Rois antérieurs à Hoamti, que l'on faisoit regner pendant 634. ans.

Couplet. Chronol. Sinic. In-Çum.

Lettre manuscrite du P. Parennin.

Cette histoire estoit tirée du *So-Yne* de *Se-ma-tching,* l'un des ancestres de *Se-ma-couang;* & pour porter encore plus loin l'antiquité de la Monarchie Chinoise, *Leou-Chou-Tsé* contemporain de Se-ma-couang, & auteur du *Vaiki,* livre cité souvent dans la glose jointe au texte des annales, adjoûta encore quinze nouveaux Rois entre Fouhi & Chinnong, & leur donna 1560. ans de regne.

Toute imparfaite qu'est cette notice des historiens Chinois*, elle suffit pour nous convaincre de leurs variations continuelles au sujet de la chronologie des temps antérieurs aux Hanes, & par conséquent du peu de certitude de cette partie des annales, ainsi que du droit que nous avons de les examiner. Pour proceder à cet examen d'une maniére utile, il est absolument nécessaire de considerer séparément les différents intervalles de cette histoire, en remontant des derniers temps aux temps plus anciens & moins connus, & de distinguer ceux de ces intervalles dont la durée est uniforme dans les différents calculs, & par conséquent plus asseurée, d'avec ceux dont la durée est diversement rapportée.

Tous les Chronologistes Chinois s'accordent à placer l'éclipse du Chiking à l'année 776. avant l'Ere Chrestienne, année qu'ils supposent la sixiéme de Yeou-Vang douziéme Empereur de la troisiéme famille Imperiale, ou de celle des Tcheou; ce Prince a donc commencé l'an 781. avant l'Ere Chrestienne, & c'est-là un point fixe, depuis lequel la chronologie Chinoise est constante. La durée des onze premiers Rois de cette troisiéme famille a esté, selon Se-ma-couang & selon Pane-Cou, de 341. ans, donc cette famille a commencé, dans leur systeme, l'an 1122. avant l'Ere Chrestienne. Le Tsou-Chou qui ne donne que 269. ans à la durée de ces onze Empereurs, les fait commencer l'an 1050. seulement avant la même Ere.

La famille des Changs, ou la seconde famille Imperiale,

* Un Abrégé du livre Chinois du Lettré *Lopi,* intitulé *Lou Ssé,* nous apprendroit tout ce que nous pouvons desirer sur cet article. Ce livre rapporte toutes les diverses opinions des Chronologistes, avec un examen critique de ces opinions & de leurs fondements. *Mem. MSS.*

préceda celle des Tcheou, elle compte 28. regnes; mais ces regnes ne font que quinze générations *, parce que l'ordre de ces générations a esté plusieurs fois interrompu par des successions collaterales. Se-ma-couang donne 644. ans, & Pane-Cou 629. à ces quinze générations : c'estoit sur la durée de cette même famille que tomboit la différence de 171. ans, qui se trouvoit entre la chronologie de Pane-Cou & celle des historiens antérieurs ; ainsi ces historiens luy donnoient seulement 458. ans : le Tsou-chou donnoit 509. ans à cette même famille, c'est-à-dire, 51. ans de plus que les anciens historiens. Les quinze générations prises à trois pour un siécle, ce qui est leur durée ordinaire, ne font que 500. ans, & les calculs du Tsou-chou & des anciens chronologistes se rapportent assez avec la durée naturelle des 15. générations à quoy se reduisent les 28. regnes successifs : il n'en est pas de même dans la chronologie de Pane-cou & dans celle de Se-ma-couang, ces deux historiens sont contraints de donner en un endroit 104. ans de durée à une seule génération, & dans un autre, 284. ans à trois autres générations; ils comptent ainsi 388. ans pour quatre générations, ce qui est absolument contraire à l'ordre de la nature, & à tous les exemples que nous fournit l'histoire des temps connus avec certitude.

La durée de la famille Hia, qui préceda celle des Changs, & qui fut la premiére des familles Imperiales, ne souffre aucune difficulté; elle est, selon Pane-Cou, Sematsiene & le Tsou-chou, de 432. ans, & selon Se-ma-couang, de 441. ans. On voit par là que le commencement de cette premiére famille, ou celuy des regnes successifs, peut avoir quatre dates différentes. Suivant les annales modernes, il sera de l'an 2207. avant J. C. suivant Pane-Cou, il sera de l'an 2183. suivant Sematsiene, de l'an 2012. enfin, suivant le Tsou-chou, de l'an 1991. On doit observer au sujet de cette varieté, 1.° que les chronologistes ont augmenté de plus en plus la durée de ces familles, & que Se-ma-couang, le dernier de tous, leur donne 216. ans de plus que ne faisoit le Tsou-chou, qui est le plus ancien

* Voyez les Tables généalogiques jointes aux annales du P. Couplet.

monument de la chronologie Chinoise. 2.° Que la différence la plus considérable tombe sur la seconde famille, dont la durée est manifestement fausse dans Se-ma-couang & dans Pane-Cou, qui supposent des générations de près d'un siécle de durée.

Les regnes d'Yao & de Chune, les deux Législateurs de la Chine, précédérent immédiatement les familles imperiales. Se-ma-couang leur donne 150. ans de durée, Panecou 120. ans, & le Tsou-chou 156. Sematsiene & Se-ma-couang marquent avant Yao quatre regnes successifs pendant 332. ans. Le Tsou-chou n'en compte que trois pendant 241. ans, & Panecou s'est contenté de rapporter le nom de ces Rois sans déterminer la durée de leurs regnes, qui lui avoit sans doute paru une chose peu assûrée. Les Chronologistes postérieurs ont esté plus hardis que luy, & sans avoir d'autres memoires que les siens, ils ont augmenté le nombre des regnes antérieurs à Yao jusqu'à 13. suivant les uns, & jusqu'à 28. suivant d'autres, & ils ont assigné à ces regnes une durée de 966. ans, ou même de 2526.

Lettre du P. Parennin.

Il est singulier que tous ces Rois antérieurs à Yao, ayent esté une chose inconnuë à * Confucius; & c'est-là, ce me semble, une preuve démonstrative, que si du temps de ce Philosophe on avoit déja imaginé ces regnes, il les regardoit comme une partie de l'histoire fabuleuse, qui ne devoit point entrer dans un ouvrage sérieux. Tous les Commentateurs du Chouking conviennent que Confucius commençoit son extrait du Chanchou au regne d'Yao, & qu'il ne parloit dans ce livre ni de *Fouhi*, ni même de *Hoamti*, mais l'on n'en est pas réduit aux seules preuves négatives pour établir son opinion sur cet article: on lit dans les fragments qui nous restent du Chouking de ce Philosophe, un discours de l'Empereur Yao, *où ce Prince dit que les eaux qui se sont élevées autrefois jusqu'au ciel, baignent encore le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines qu'elles inondent*

Chouking, lib. 1. c. 1. fol. 6. Mem. MSS.

* Sematsiene dit formellement au chap. 61. cy-dessus cité, que le *Chan-Chou* abrégé par Confucius, commençoit à l'arriere-petit-fils de Hoamti, c'est-à-dire, à Yao. *Mem. manuscrits.*

impratiquables. Sur quoy un célébre Interpréte des Kings observe* qu'il ne s'agit pas là des suites d'une inondation nouvelle & passagére, comme le prétendent les annales; mais que Confucius parle des vestiges de l'état primordial de nostre terre, ou de celuy dans lequel elle s'estoit trouvée au temps de sa premiére formation. Les Chinois, de même que les autres nations Orientales, & les plus anciens Philosophes Grecs supposent que l'eau, ou le fluide, est le premier principe des Estres, & que ces Estres n'ont esté formez que par la séparation & la réunion des diverses portions de matiére qui nageoient confusément dans le fluide immense du cahos; c'est par-là que le Siao-ulh-lune publié en Chinois & en Latin par Mentzelius, commence l'histoire de la Chine. *Hou-gan-Coué.*

Meng-Tzé, le plus célébre des disciples de Confucius, qui vivoit vers l'an 350. avant J. C. & dont les écrits font partie des Livres classiques, dit « que jusqu'au temps d'Yao la Chine « estoit inculte & presque inhabitée, parce que les montagnes « estoient couvertes de forêts épaisses, & que les plaines inondées « par des eaux qui n'avoient point d'écoulement, estoient autant « de marais impratiquables. Yao, continuë Meng-Tzé, ayant « rassemblé les hommes qui vivoient épars dans les forêts, & les « ayant policez, il leur montra le moyen de défricher les mon- « tagnes, en mettant le feu aux forêts qui les couvroient, & de « dessécher ces plaines marécageuses, en creusant des canaux qui « portassent les eaux à la mer; il leur enseigna les arts, mais sur- « tout celuy de l'agriculture, & leur apprit non seulement à se « nourrir des graines que produisent plusieurs plantes, mais en- « core à multiplier ces plantes par la culture, &c. » *Meng-Tzé, c. 3. fol. 11. Mem. MSS.*

Il n'est pas question d'examiner icy la verité de ces traditions, qui font passer rapidement les premiers habitants de la Chine, de la barbarie à l'état de la plus parfaite police dans le cours d'une seule génération; il me suffit que ces traditions se

* Comment. sur le Tchune Tsiéou, *Tom. 1. cap. 4. Aquarum eluvionem tempore Regis Yao non accidisse, sed exstare in Sinis, vel jam ab orbe condito absque quod recessum obtinuisset, quare Rex Yao,* &c. Ce sont les termes du passage de *Hou-gan-Coué*, selon la traduction que j'en trouve dans mes Mémoires manuscrits.

trouvent rapportées dans les Livres ſacrez & authentiques des Chinois, & qu'elles ſoient fondées ſur le témoignage des deux Ecrivains les plus conſiderez de cette Nation, pour eſtre en droit d'en conclurre, que les opinions contraires à ces traditions ſur l'hiſtoire des temps antérieurs à Yao, ſont des opinions nouvelles & ſans aucune autorité.

Les annales de Se-ma-couang marquent ſous le regne de Tchouene Yo, qui commença 150. ans avant celuy d'Yao, une conjonction de toutes les Planétes, arrivée le 45.e jour après le ſolſtice d'Hyver, & dans la conſtellation Ché. On avoit cru juſqu'à préſent que cette conjonction eſtoit rapportée ſur la foy de quelques monuments, ou du moins de quelques traditions anciennes & authentiques, & de là on concluoit que l'exiſtence de ces Rois antérieurs à Yao eſtoit une choſe indubitable: mais le R. P. Gaubil nous a appris que cette prétenduë conjonction des planétes n'avoit d'autre fondement qu'un Calendrier publié au temps des Hanes, ſous le nom de Tchouene Yo, & regardé par les plus habiles Chinois comme une piece ſuppoſée. Il faut obſerver que le texte de l'hiſtoire Chinoiſe ne parle point de cette conjonction, c'eſt dans la gloſe ancienne adjoûtée au texte, qu'elle eſt rapportée; d'où l'on peut conclurre qu'elle eſt regardée comme une choſe peu aſſurée.

Deux habiles Aſtronomes, feu M. Caſſini [a] & M. Kirch, avoient calculé cette conjonction, & ils avoient cru la trouver: M. Kirch [b], au temps même où les annales placent Tchouene Yo, & M. Caſſini, plus de 400. ans après le regne de ce Prince; mais aucune de ces deux conjonctions calculées ne remplit les conditions de l'obſervation des annales, & par conſéquent ne peut eſtre celle du calendrier de Tchouene Yo.

Cette prétenduë obſervation ne doit donc pas nous empêcher de regarder tout ce qui précéde le regne d'Yao, comme faiſant partie de l'hiſtoire fabuleuſe de la Chine, & d'aſſurer que l'époque de ce Prince, qui tira les hommes de la barbarie ſuivant Confucius, eſt la veritable époque du commencement

[a] A la fin de la Relation de M. de la Loubere.

[b] *Miſcell. Berolin. Continuat. ſecund. anni 1727. pag. 166.*

des temps historiques; mais quelle est la date de cette époque, & à quelle distance se trouve-t-elle de l'Ere Chrestienne? c'est-là le point duquel dépend toute la chronologie Chinoise, & celuy qui me reste à examiner.

J'ay remarqué plus haut que nous connoissions jusqu'à onze dates différentes du commencement d'Yao, & que ces onze dates renfermoient un intervalle de 284. ans, ce qui montre combien les déterminations chronologiques de cette époque estoient conjecturales. Le temps ne me permet pas de les examiner en détail; on peut même les reduire à quatre, sçavoir, à celle de Sematsiene, à celle de Pane-Cou, à celle du Tsou-chou & à celle de Se-ma-couang. Sematsiene mettoit le commencement d'Yao à l'an 2132. avant J. C. & le Tsou-chou à l'an 2145. Pane-Cou assignoit l'an 2303. pour ce même commencement; & dans les annales de Se-ma-couang, il tombe à l'année 2357.

On trouve dans le Chouking de Confucius un passage, qui donne le caractére chronologique d'un des jours du douziéme mois de la premiére année de Taïkia second Empereur des Tcheou, & ce passage doit servir à vérifier les différents calculs des chronologistes Chinois; car il est clair que les systemes dans lesquels ce caractére ne pourra convenir à quelqu'un des jours de la douziéme lune de la premiére année de Taïkia, doivent estre absolument rejettez, comme estant contredits par le Chouking. Par cet examen, dont je me contente d'indiquer icy le resultat, j'ay trouvé que les seules Chronologies du Tsou-chou & de Se-ma-couang pouvoient quadrer avec le passage du Chouking, ce qui exclut absolument les deux autres calculs de Sematsiene & de Pane-Cou; en sorte que le choix ne doit plus rouler qu'entre l'opinion de Se-ma-couang, qui place le commencement d'Yao à l'an 2357. avant J. C. & celle du Tsou-chou, qui le place à l'an 2145. c'est-à-dire, 212. ans plustard.

Gaubil, Astronomie Chinoise, page 14.

Les partisans du calcul de Se-ma-couang alléguent en sa faveur une éclipse de soleil, marquée dans le Chouking à la premiére année du regne de Tchong-Cang, le cinquiéme des

ſucceſſeurs d'Yao. On trouve par le calcul aſtronomique, une éclipſe de ſoleil au même mois & dans le même lieu du ciel, que celle du Chouking, & cela pour l'an 2155. avant Jeſus-Chriſt, qui tombe, ſelon Se-ma-couang, au commencement du regne de ce même Tchong-Cang. Il ſemble que cela devroit décider la queſtion, mais les réflexions ſuivantes montreront qu'elle ſubſiſte dans tout ſon entier, puiſque ſi ce paſſage du Chouking n'eſt point alteré, & s'il regarde Tchong-Cang, l'éclipſe dont il parle ne peut eſtre la même que l'éclipſe calculée.

1.° Le lieu de l'éclipſe rapportée dans le Chouking, n'eſt pas connu avec certitude. Le nom de *Fang* donné à la conſtellation Chinoiſe où ſe trouvoit alors le ſoleil, & qui déſigne aujourd'huy les étoiles de la tête du Scorpion, eſt un nom moderne *, & différent de celuy que portoient encore ces mêmes étoiles du Scorpion plus de 1600. ans après Tchong-Cang, au temps de Confucius & du dictionnaire *Eulya*. Si dans le Chouking le nom de *Fang* déſigne la conſtellation du Scorpion, il faut qu'il ait eſté adjoûté après coup.

2.° L'éclipſe de Tchong-Cang fut une éclipſe de ſoleil extrêmement conſidérable, & qui cauſa, ſelon le texte du Chouking, d'autant plus d'effroi aux peuples, qu'elle n'avoit point eſté prédite par les Aſtronomes. On doit obſerver d'abord que ce récit ſuppoſe l'art de calculer & de prédire les éclipſes, une choſe ancienne au temps de Tchong-Cang, & par conſéquent connue ſous Yao, ce qui n'eſt nullement probable, vû l'état de barbarie duquel Yao avoit tiré les Chinois; car l'art de prédire les éclipſes de ſoleil eſt néceſſairement le reſultat d'une très-longue ſuite d'obſervations exactes comparées entr'elles. De plus, l'éclipſe trouvée par le calcul des Aſtronomes, eſt une éclipſe horiſontale de ſoleil, & de moins d'un doigt, c'eſt-à-dire, une

* Le P. Gaubil, Aſtron. Chin. pag. 16. & 30. donne un éclairciſſement ſur le Dict. *Eulya* & ſur le *Yao-tien*, où l'on voit qu'Yao nomme *Ho* ou feu la conſtellation nommée *Fang* ſous les Hanes. L'auteur du Diction. *Eulya* poſtérieur à Confucius, la nommoit encore *Ta Ho*, ou grand feu.

éclipse invisible pour d'autres que pour des Astronomes avertis : une semblable éclipse ne ressemble guéres à celle du Chouking, qui fut assez considerable pour effrayer les peuples.

3.° Enfin le fragment du Chouking où il est parlé de cette éclipse, est une piéce remplie de tant d'absurditez, qu'il y a lieu de croire qu'elle n'a jamais fait partie de l'ancien Chouking de Confucius, & qu'elle a esté mal-à-propos jointe par les premiers collecteurs aux autres fragments de cet ouvrage. On y lit que les deux Astronomes chargez du Calendrier, ayant manqué à prédire l'éclipse, l'Empereur Tchong-Cang déclara que selon les loix anciennes, ils avoient merité la mort; & que pour executer cet arrest, il manda le Général *Ine,* avec toutes les troupes de l'Empire. Les troupes estant rassemblées, le Général marche à leur tête contre les deux Astronomes, & lorsqu'il est en présence, il harangue ses troupes pour les animer au combat, comme s'il s'agissoit d'attaquer l'ennemi le plus redoutable, & non pas de punir deux Astronomes negligents *.

On trouve dans le Chouking & dans le Chiking plusieurs articles qui regardent Tchong-Cang, & de ces articles, il faut *Mem. MSS.* conclure, suivant l'opinion des plus habiles critiques Chinois, que ce Prince ne regna que de nom à la Chine, estant demeuré dans une solitude, tandis que les deux usurpateurs *Yé* & *Tcho* furent les maîtres de l'Empire. Ces deux usurpateurs, qui avoient chassé du thrône le frere aîné de Tchong-Cang, l'occupérent pendant quarante ans, & ne furent depossedez que par Chaocang petit-fils de Tchong-Cang; en sorte qu'il ne put y avoir de place pour le regne effectif de ce dernier. Conçoit-on qu'un Prince, dans la situation où il estoit, leve une armée

* Le P. Gaubil, dans sa Dissertation sur cette éclipse, n'a point rapporté les endroits du texte qui pouvoient faire soupçonner son authenticité. Il faut pourtant convenir qu'il a laissé entrevoir à la page 45. de son Histoire de l'Astronomie Chinoise, qu'il n'estoit pas trop persuadé que l'éclipse du *Chouking* fût la même que l'éclipse calculée. Son ouvrage envoyé en Europe par parties, n'a pû recevoir la forme qu'il luy auroit donnée en le revoyant avant l'impression. De là viennent sans doute quelques repetitions & quelques variations que l'on y apperçoit, mais que l'on ne doit pas imputer à son auteur.

pour punir une erreur de calcul de deux Aſtronomes, tandis qu'il abandonne ſes Eſtats à un uſurpateur [a]?

Mem. MSS. Ce fait avoit paru ſi abſurde à Sematſiene & aux auteurs des premiéres Annales [b], qu'ils n'ont eu garde d'en faire mention dans leurs hiſtoires; peut-eſtre même n'avoit-on pas encore mis de leur temps le nom de Tchong-Cang à la tête de l'article du Chouking, dans lequel il eſt parlé de l'éclipſe manquée par les Aſtronomes; car comme ce nom ne ſe trouve plus repeté dans la ſuite du recit, il pourroit avoir eſté adjoûté après coup. On doit conclure de tout cela, que cet article du Chouking eſt ſujet luy-même à trop de difficultez, & qu'il eſt trop ſuſpect de ſuppoſition pour pouvoir ſervir à déterminer la chronologie.

On trouve dans l'ouvrage du P. Gaubil [c] la traduction d'un autre fragment du Chouking, qui ſemble très-propre à fixer la date du regne d'Yao; c'eſt une ordonnance, dans laquelle cet Empereur regle la forme de l'année, & donne les premiers principes d'une Aſtronomie ſenſible & populaire, telle qu'elle pouvoit avoir lieu dans les premiers temps. Yao parle dans cet article, de l'uſage de la 13.e lune intercalaire, & ſuppoſe une année ſolaire ſemblable à l'année Julienne; il marque que l'objet de l'intercalation eſt de ramener les quatre ſaiſons de l'année aux mêmes lunaiſons, tout cela pourroit avoir eſté imaginé après coup, par des Ecrivains poſtérieurs à Yao: mais ce que dit ce Prince au ſujet des quatre conſtellations qui ſervent à reconnoître les jours des équinoxes & des ſolſtices,

[a] *Sematching*, ſuivi en cela par tous les critiques Chinois, reprend *Sematſiene* d'avoir donné 13. ans de regne effectif à *Tchong-Cang*, & 27. à ſon fils, ces 40. ans eſtant ceux de l'uſurpation d'*Yé* & de *Tcho*, pendant laquelle la famille *Hia* fut dépouillée de toute l'autorité.

[b] Mémoires manuſcrits. 1.° Sematſiene n'a fait aucune mention de cette éclipſe. 2.° Lieou Hivene Aſtronome des Souy, eſt le premier qui l'a calculée vers l'an 600. de J. C. 3.° l'uſage de déſigner le lieu du ſoleil par la conſtellation, n'eſt pas une choſe ancienne; on n'en trouve aucun exemple dans les 37. éclipſes du *Chiking* & du *Tchune-Tſieou*. Cet uſage n'a commencé que ſous les Hanes, & depuis le rétabliſſement de l'Aſtronomie.

[c] Aſtronomie Chinoiſe, page 6. Ce fragment eſt tiré du premier article du Chouking, intitulé *Yao-tiene*.

ne peut l'avoir esté. Ces quatre constellations & les étoiles qui les composent, sont connuës avec certitude, & ce que dit Yao de leur usage astronomique pour regler les quatre saisons de l'année, n'estoit plus vrai au temps où Confucius composa le Chouking; mais il avoit dû l'estre autrefois, parce qu'alors les étoiles se trouvoient dans les colures des équinoxes & des solstices, comme le disent les anciens interpretes du Chouking. *Gaubil, ibid. pag. 8.*

Il est constant que le mouvement des étoiles fixes estoit inconnu aux Astronomes Chinois long-temps encore après le rétablissement des Lettres sous les Hanes, & que la premiére notion qu'ils en ont euë estoit uniquement fondée sur cet article du Chouking, & sur la comparaison de ce qui arrivoit de leur temps avec ce qui est marqué dans l'ordonnance d'Yao. Les premiéres idées qu'ils eurent de ce mouvement des étoiles furent très-incertaines & très-fausses, & c'estoit en conséquence de ces idées qu'ils varioient si fort sur l'époque d'Yao; du temps des Hanes, ils n'estoient pas encore en état de déterminer par un calcul retrograde, le lieu des étoiles au siécle d'Yao: ainsi l'on ne peut guéres douter que ce fragment ne soit une piéce plus ancienne, que la publication des fragments de Confucius, & d'un temps au moins très-voisin d'Yao. Aujourd'huy que le mouvement des fixes est connu avec certitude, nous serions en état de déterminer précisement l'époque de son regne, s'il s'agissoit, dans cette ordonnance, d'une observation exacte & astronomique; mais comme on n'y parle que d'une observation populaire, il restera toûjours une incertitude de quelques degrez dans le lieu des étoiles, & de quelques siécles dans la date de l'observation; ainsi ce moyen est insuffisant pour décider entre la chronologie de Se-ma-couang & celle du Tsou-chou, car elles ne différent, comme on l'a vû, que de 212. ans, qui ne donnent pas trois degrez entiers de différence dans le lieu des étoiles. En supposant l'observation exacte, elle tomberoit vers l'an 2000. avant Jesus-Christ, ou sur la fin du regne d'Yao, selon la chronologie du Tsou-chou, & plus de 200. ans après la *Id. pag. 9.*

date de ce même regne dans les annales de Se-ma-eouang.

L'insuffisance de tous ces moyens pour déterminer avec précision la date du regne d'Yao m'a porté à en imaginer un autre, duquel il est étonnant que personne n'ait encore parlé, & dont je vais rendre compte à la compagnie. C'est par-là que je termineray ce Memoire, cet article demandera un peu d'attention, mais il est d'une telle importance pour la chronologie Chinoise, que j'espére qu'on voudra bien m'accorder cette attention.

Dès le temps de l'Empereur Yao, l'usage de l'intercalation d'une treiziéme lune estoit établi à la Chine, l'objet de cette intercalation estoit de fixer, ou du moins de ramener les quatre points des Solstices & des Equinoxes à certaines Lunes : on employoit un Cycle ou periode de 60. années communes, dans laquelle on intercaloit vingt-deux fois, cette periode contenoit 742. lunaisons, & l'on supposoit qu'elle ramenoit les mêmes points de l'année solaire aux mêmes jours de l'année lunaire. Cependant cette opinion qui subsista encore quelque temps, même après le rétablissement des Lettres & de l'Astronomie sous les Hanes, estoit absolument fausse, car il s'en faut 2° 48′ que la soixantiéme révolution solaire ne soit achevée, lorsque la 743.e lunaison commence le nouveau cycle sexagenaire.

Ces 2° 48′ s'accumulant de cycle en cycle, le *Sine-Niene*, c'est-à-dire la premiére Lune du nouvel an, dût reculer contre l'ordre des Signes dans l'année solaire, & les Lunes attachées aux quatre points cardinaux dûrent précéder ces mêmes points d'abord d'un certain nombre de jours, & ensuite d'une & même de plusieurs lunaisons entiéres. L'histoire Chinoise nous apprend que ce reculement du *Sine-Niene* est une chose réelle, & elle a eu soin d'en faire mention.

Au temps de la premiére famille Imperiale qui succéda à Yao, le *Sine-Niene*, ou la premiére lune de l'année Chinoise commençoit vers le 15.e degré d'*Aquarius* le 45.e jour avant l'équinoxe du Printemps. Cet équinoxe tomboit donc au

milieu de la seconde lune, le solstice d'Esté au milieu de la cinquiéme, l'équinoxe d'Automne au milieu de la huitiéme, & le solstice d'Hyver au milieu de la onziéme. Les mêmes annales nous apprennent que sous la seconde famille, le *Sine-Niene* répondoit au 15.e de *Caper*, & que le même reculement d'un signe entier avoit eu lieu par rapport aux quatre points cardinaux; que sous la troisiéme famille, le même *Sine-Niene* répondoit au 15.e du *Sagittaire*, & ainsi de suite. Le témoignage des annales est confirmé d'une maniére indubitable par le calcul des éclipses du Chiking & & du Tchune-Tsieou, car les dates de ces éclipses dans l'année lunaire mettent le *Sine-Niene* d'autant plus près du 15.e d'*Aquarius*, qu'elles sont plus anciennes.

Lors du rétablissement des Lettres sous les Hanes, la reformation du Calendrier fut un des principaux soins des Empereurs, & l'on se proposa de rétablir les choses comme elles avoient esté au temps d'Yao, & de la premiére famille, c'est-à-dire de remettre le *Sine-Niene* au 15.e d'*Aquarius*, car on n'a jamais douté à la Chine que ce n'ait esté le lieu où l'avoit placé Yao; c'estoit-là un point duquel on pouvoit avoir des preuves dans les fragments des anciens calendriers & des livres d'Astronomie, & peut-estre même dans les livres de divination échappez à l'incendie général. On ne soupçonnoit point encore que l'imperfection de la periode de 742. lunaisons fût la cause du dérangement, & l'on croyoit qu'il estoit produit par des intercalations obmises ou placées trop tard. Ce que le P. Gaubil nous apprend de l'astronomie des Hanes ne nous permet pas d'en douter; on croyoit encore de leur temps, que les 742. lunaisons égaloient les soixante révolutions solaires.

Ce sçavant Missionnaire ne nous a rien dit de la maniére dont se fit la reforme du Calendrier, mais il est facile d'y suppléer, en comparant la date de l'éclipse de soleil du 6. Septembre 776. avant J. C. rapportée dans le Chiking, avec celle de l'éclipse observée sous les Hanes le 7. Aoust 198. avant J. C. L'intervalle de ces deux éclipses est de 211085. jours, ou de 7148. lunaisons; mais si l'on détermine le nombre des

lunaisons de cet intervalle, en comptant les lunes reguliéres du cycle sexagenaire depuis la dixiéme lune de la seconde année d'un cycle jusqu'à la sixiéme lune de la quarantiéme année du neufviéme cycle suivant, il ne s'en trouvera que 7145. & de là il faut conclurre qu'il y avoit eu à la fin de ces neuf cycles, trois lunes intercalées extraordinairement, pour ramener le *Sine-Niene* au 15.e d'*Aquarius*.

La quantité de l'intercalation donne celle du reculement du *Sine-Niene*, & la quantité du reculement doit déterminer la durée du temps pendant lequel il s'estoit fait. Les trois lunaisons font 88. jours 14. heures 12'; mais comme les lunes civiles sont toûjours composées de jours entiers, il faut compter 89. jours pendant lesquels le mouvement du soleil est de 87° deux tiers, qui seront la mesure du reculement du *Sine-Niene* dans l'année solaire.

Ce reculement estant de 2° 48' dans chaque cycle de 60. années Chinoises, le reculement de 87° deux tiers, se sera fait en 1880. ans *, en sorte que la reformation du calendrier, sous les Hanes, ne sera postérieure que de 1880. ans à l'établissement de ce même calendrier, fait sur la fin du regne d'Yao, ou dans les premiéres années de Tayu fondateur de la premiére famille Imperiale. La date de la reformation du calendrier sous les Hanes est de l'an 104. avant l'Ere Chrestienne, & l'établissement de ce calendrier ayant précédé de 1880. ans sa reformation, il sera nécessairement de l'an 1984. avant Jesus-Christ.

Dans la chronologie de Se-ma-couang, cette année est la 273.e après la mort d'Yao, & la 223.e après le commencement de Tayu. Cet historien suppose qu'au temps de ce Prince le *Sine-Niene* tomboit au 15.e d'*Aquarius*, ce qui ne peut

* Si l'on compare de même l'éclipse du 7. Aoust, 198. avant Jesus-Christ avec quelqu'une de celles qui ont esté observées au commencement du regne de Camhi, on trouvera cette même différence de trois lunaisons en 1800. ans, entre le nombre des lunaisons astronomiques & celuy des lunes ordinaires du cycle civil; c'est-là un point qui merite d'estre encore mieux éclairci.

convenir

convenir avec sa chronologie, & il se trouve par là en contradiction avec luy-même, & avec tous les écrivains Chinois sans aucune exception. Dans la chronologie du Tsou-chou au contraire, cette année 1984. est la 8.e du regne de Tayu, & la distance de l'établissement du calendrier par ce Prince à sa reformation sous les Hanes, est précisement la même que celle qui suit nécessairement de la quantité de l'intercalation ; d'où il resulte que la chronologie de ce livre, qui est d'ailleurs le monument le plus ancien & le plus authentique que l'on ait à la Chine, doit estre préferée à toutes les autres. Il est donc indubitable que les regnes d'Yao & de Chune, les deux fondateurs & les deux legislateurs de la Monarchie Chinoise, ausquels Tayu a succedé immédiatement, ont fini 1991. ans seulement avant l'Ere Chrestienne. La durée de ces deux regnes est, au plus, de 156. ans, ainsi ils ne peuvent avoir commencé que vers l'an 2147. dix ans environ après la vocation d'Abraham, & du temps même de l'expédition des Elamites dans le pays de Chanaan.

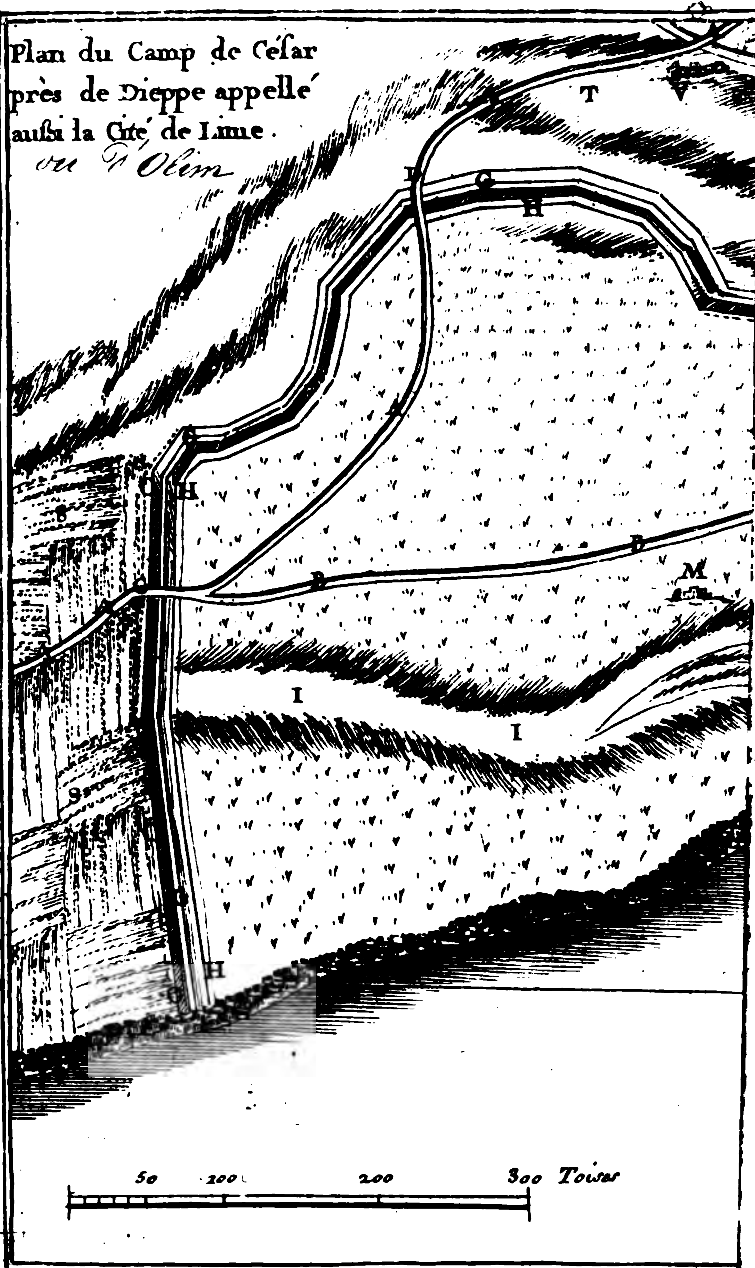
On doit remarquer au sujet de ces fondateurs Yao & Chune, que leur histoire se ressent un peu du voisinage des temps fabuleux ausquels elle touche; de là vient sans doute la longue durée de leurs regnes, car celle des regnes suivants est beaucoup plus courte. On peut même observer que dans le systeme Chinois, la durée de la vie des hommes estoit dès lors à peu-près la même qu'elle est maintenant; les annales font vivre, à la verité, Yao 118. ans, & Chune 110. ans, mais elles supposent que plusieurs années avant leur mort, l'un & l'autre de ces deux Princes se trouvant, par leur grand âge, hors d'état de porter le faix du gouvernement, ils s'en estoient déchargez sur un Collegue qu'ils avoient associé à l'Empire.

Ce raccourcissement des regnes d'Yao & de Chune n'est pas même une chose nécessaire pour concilier la chronologie Chinoise avec celle de l'Ecriture; car quelque durée que l'on donne à ces deux regnes, la fondation de la Monarchie Chinoise se trouvera toûjours postérieure à la vocation d'Abraham, & elle sera d'un temps auquel, suivant le témoignage formel

de l'Ecriture, la terre estoit remplie d'habitants, auquel les hommes multipliez à l'infini, avoient perdu le souvenir de leur premiére origine, & formoient un grand nombre de nations différentes, parmi lesquelles il s'en trouvoit de très-nombreuses. Les Royaumes des Egyptiens & des Chaldéens subsistoient depuis plusieurs siécles avec éclat, & les conquêtes des Elamites avoient formé un Empire qui s'étendoit depuis la Perse jusqu'aux frontiéres de l'Egypte, lorsque les Chinois sortoient à peine de la barbarie dans laquelle la dispersion des hommes & la confusion des langues avoient plongé les descendants de Noé au temps de Phaleg. Les temps historiques des Chinois remontent beaucoup moins haut que ceux des Egyptiens, & même que ceux des Chaldéens.



Pl. XV.


Plan du Camp de César
près de Dieppe appellé
aussi la Cité de Lime.
ou P. Olim
T
V
G
H
G
H
S
B
B
M
I
I
S
G
H
50
200
200
300 Toises

Dieppe

DISSERTATION

Sur quelques Camps connus en France sous le nom de CAMPS DE CÉSAR.

Par M. l'Abbé DE FONTENU.

PREMIERE PARTIE.

Sur le Camp qui est près de Dieppe.

QUOYQUE la castrametation, ou l'art de former un camp, semble estre du ressort des Mathématiques, principalement de la Geométrie, qui prescrit des regles pour les mesures, les dimensions & les fortifications, & paroisse dès-là ne devoir point entrer dans les objets différents de l'Académie des Belles Lettres; cependant, comme ce sujet peut estre envisagé du côté des liaisons qu'il a avec l'histoire, j'ay crû ne point sortir de la sphére de nos recherches, en donnant une description exacte des camps qu'on trouve encore en plusieurs endroits de la France, & qui la pluspart portent le nom de *Camps de César*. 27. d'Avril 1731.

Pour réussir dans ce dessein, j'ai visité quelques-uns de ces camps, & j'en ay pris les mesures, & fait lever les plans; & quant à ceux que je n'ay pas pû voir moy-même, je m'en suis rapporté à des personnes éclairées, qui m'ont envoyé les plans & les mesures de ceux qui sont dans leur voisinage.

Peut-estre n'aurois-je pas rempli tout ce qu'on attendoit de moy sur cette matiére, si je m'estois contenté de ne donner que des descriptions séches de ces monuments; ainsi j'ay eu soin de joindre aux détails les regles de l'ancienne castrametation des Romains : & j'ose me prometttre qu'on ne sera pas fâché, en lisant les descriptions topographiques de ces camps, de voir en même temps l'application des regles que leurs plus

grands Capitaines avoient si grand soin de mettre en pratique, lorsqu'ils estoient obligez de camper, & de se retrancher, regles que Polybe, Hygin, Végéce, & quelques autres nous ont conservées.

Ce sujet m'a paru d'autant plus propre à fournir un morceau d'histoire intéressant & utile, que Polybe, à qui on peut s'en rapporter sur ce point qu'il a traité si sçavamment, non en Mathématicien, mais en Historien, assûre au commencement de l'ouvrage qu'il a composé sur la castrametation des Romains, que rien n'est plus digne de l'entretien & de la curiosité des gens de lettres que ce qui concerne cette matiére.

En effet, si les Grecs & les Romains soûmirent tant de nations, & se rendirent supérieurs à tous leurs voisins, ils ne furent pas moins redevables de leurs progrès à leur habileté à sçavoir bien se camper & se retrancher, qu'à leur courage & à leur valeur. C'est encore particuliérement par la connoissance de cette partie de l'art militaire, que la pluspart des grands Capitaines anciens & modernes se sont acquis une gloire immortelle. Parmi les anciens, Cyrus, Pyrrhus, Annibal, Fabius, les deux Scipions. Chez les modernes, Gonsalve, surnommé le Grand-Capitaine, le Connétable de Montmorency, sous François I.er le Prince Maurice, le Mareschal de Turenne, & tant d'autres.

Mais de tous les héros que nous connoissons, aucun ne s'est plus distingué dans l'art de bien camper que César. Il suffit d'ouvrir ses Commentaires, pour se convaincre que jamais Capitaine ne sçut mieux que luy prendre des postes avantageux, les fortifier, y mettre une armée non-seulement en sûreté, mais avec tant de commoditez, qu'elle n'en auroit pas eu davantage dans une ville. La complaisance même avec laquelle il parle des situations avantageuses qu'il avoit sçû choisir, des précautions qu'il avoit prises pour s'y fortifier, faire de-là de nouveaux progrès, & arrester ceux de l'ennemi, prouve que la castrametation estoit la partie favorite de ce grand Capitaine, si profond d'ailleurs dans tout ce qui regarde l'art militaire. Ambiorix & Vercingentorix reconnoissant qu'il devoit la

conqueſte des Gaules à ſon habileté à bien prendre ſes poſtes, & à ſçavoir s'y retrancher, crurent ne pouvoir luy réſiſter qu'en formant des camps à la manière des Romains, circonſtance que Céſar nous apprend luy-même dans ſes Commentaires.

Quoyque la pluſpart des anciens camps qu'on trouve en France & ailleurs, portent le nom de *camps de Céſar*, cependant l'attrait de l'antiquité qu'une tradition même aſſez conſtante leur donne, ne m'a point ſéduit, & dans l'examen que j'en ay fait, je ſuis perſuadé que du moins dans l'eſtat où on les voit aujourd'huy, ils ne ſont pas tous auſſi anciens qu'on le croit communément, ou que du moins ceux qui s'en ſont ſervis dans la ſuite pour y camper, y ont fait divers changements.

Le lieu ſi connu dans le pays de Caux ſous le nom de camp de Céſar, que j'allay viſiter exprès en 1730. eſt à près de trois quarts de lieuë de Dieppe, vis-à-vis le village de Braqmont à une demi-lieuë de là, ſur la grande route de la Ville d'Eu: la ſituation en eſt des plus avantageuſes, & telle que Céſar auroit pû la choiſir luy-même.

Il occupe le ſommet d'une haute falaiſe, élevée perpendiculairement de 30. à 35. toiſes au-deſſus de la mer qui la borne au Nord; un profond & large vallon, au bas duquel eſt le village du Puy, & une ravine ſéche qui va ſe rendre à la mer, ſéparent cette falaiſe de celle du Paulet, principal fauxbourg de Dieppe.

La figure de ce camp eſt une eſpéce de triangle ſcalene, c'eſt-à-dire, à trois côtez inégaux. Le premier côté qui eſt le plus étendu, ayant près de 800. toiſes de long, eſt appuyé ſur le bord de la mer: comme ce camp eſt inacceſſible par cet endroit, l'on n'y a fait aucun retranchement. Le ſecond côté qui regarde le vallon, quoyque d'un accès fort difficile par ſon aſſiette ſur la cime d'un coſteau dont la pente eſt fort roide, eſt cependant encore revêtu d'un boulevart ou rempart en glacis des deux côtez, haut de 35. à 40. pieds, qui après avoir ſuivi depuis la mer une ligne preſque droite d'une aſſez grande étenduë, ſe recourbe enſuite en deux demi-cercles, l'un ſaillant au-deſſus du grand chemin de Dieppe qui traverſe le camp, & l'autre

rentrant pour regagner le côté du boulevart qui domine sur la campagne.

La partie du boulevart la plus exposée en dehors vers la marine, est défenduë depuis le second chemin qui entre dans le camp jusqu'à la mer, par un fossé fort large, avec un chemin couvert, revêtu d'un épaulement ou rideau de 7. à 8. pieds de haut, & dont quelques endroits paroissent affaissez.

Ce retranchement commande le vallon & la falaise du Paulet, & défend un ancien chemin ferré, qui dans les temps passez alloit des bords de la marine, en ligne diagonale, au haut du camp, vers son quart. Ce vieux chemin est aujourd'huy impratiquable aux charrois, tant à cause qu'à la longue le talus de la falaise est devenu trop incliné, que parce que la mer a tellement creusé l'embouchure de la ravine qui traverse en bas ce chemin, qu'à présent un homme de pied, ainsi que je l'ay éprouvé, a besoin du secours de ses mains pour le franchir & y grimper, en s'accrochant à de gros cailloux assez pointus dont cet endroit est herissé, & en posant ses pieds sur d'autres cailloux en guise d'échelons.

Enfin, le troisiéme côté qui est le plus court, n'ayant que 325. toises de long, répond sur la plaine de Braemont, où passe le chemin qui va à la Ville d'Eu. Comme ce côté qui fait le front du camp, est celuy par où il peut estre plus aisément insulté, l'art a suppléé à ce que la nature luy a refusé.

On l'a donc revêtu dans toute sa longueur, d'un boulevart à dos d'asne, de 45. pieds de haut au moins. Il coupe la plaine en ligne droite depuis le haut du vallon jusqu'à la mer; je me suis assuré de la hauteur de ce boulevart, par le moyen d'un long cordeau au bout duquel j'avois attaché une pierre, que je jettois du haut en bas de ce rempart dans le fossé qui le couvre du côté de la campagne.

Il doit avoir eu, dans son origine, encore plus de hauteur qu'il n'en a aujourd'huy, car outre qu'il n'a pû manquer de s'affaisser depuis quelques siécles qu'il est sur pied, le terre-plain de son sommet s'est tellement éboulé à droite & à gauche, qu'il n'y regne plus d'un bout à l'autre, qu'une arrête si aiguë, qu'elle

laiſſe à peine, en pluſieurs endroits, autant d'eſpace qu'il en faut pour paſſer un homme.

Je n'obſerveray point icy que ce boulevart, ainſi que celuy qui eſt du côté du vallon, a dû autrefois eſtre muni d'un parapet; peut-eſtre a-t-il auſſi eſté frezé & paliſſadé. Ce boulevart eſt défendu le long de toute ſon étenduë du côté de la campagne, par un foſſé de près de 50. pieds de large, profond encore à préſent de 2. pieds $\frac{1}{2}$ à 3. pieds.

Mais quelque remarquable que ſoit ce camp, conſideré en dehors, il le paroît bien davantage quand on vient à l'examiner en dedans.

L'on ne peut qu'eſtre ſurpris en y entrant. Du premier côté du triangle qu'il forme, ſe préſente la mer à perte de vûe; des deux autres côtez s'élevent ſes boulevarts d'une hauteur extraordinaire, aux pieds deſquels, dans toute leur longueur, ſe voyent encore les veſtiges d'anciens foſſez de 30. à 35. pieds de large, qui vont aboutir de part & d'autre vers la marine.

Il eſt auſſi très-ſingulier de trouver l'intérieur de ce camp diviſé en trois parties, qui ſemblent y former autant de petits camps ſeparez, comme pour ſe défendre l'un l'autre, & ſe prêter un ſecours mutuel en cas que les boulevarts vinſſent à eſtre forcez.

Le premier de ces quartiers occupe près d'un tiers du terrein; c'eſt un triangle oxygone preſqu'iſoſcele, dont le plus court côté regarde le boulevart qui domine ſur la plaine. Le ſecond côté de ce triangle ſuit les bords de la mer.

Le troiſiéme côté coupe le camp dans ſa longueur, depuis le boulevart où il eſt appuyé juſqu'à la mer. La moitié de ce côté poſe ſur les bords des traces d'un ancien foſſé, & l'autre moitié va ſur les bords d'une profonde ravine ſéche, qui naît vers le milieu du camp dans ſa longueur, vers les deux tiers de ſa largeur.

Ce qui attire encore davantage l'attention, c'eſt de voir dans cette enceinte, vers les deux tiers de ſa largeur, les reſtes d'un ancien foſſé, qui paroît avoir eu au moins 160. pieds de large.

Ce fossé est à présent presqu'à fleur de terre; il coupe le camp dans une partie de sa longueur, & se rend dans la ravine qui y prend son origine. Comme ce fossé & ceux qui environnent les dedans du camp en côtoyant ses boulevarts, paroissent avoir esté creusez pour la défense de ses quartiers, il est très-vraysemblable que pour mettre à couvert le soldat, les bords de ces fossez, & même de la ravine, furent anciennement palissadez de toutes parts: il devoit y avoir aussi sur le large fossé du milieu, & peut-estre même sur la ravine, quelque pont pour la communication d'un quartier à l'autre.

Cette ravine, dont les côtez sont assez escarpez, s'élargissant à mesure qu'elle avance pour se précipiter dans la mer, partage, vers son extremité, la falaise en deux croupes, qui commandent l'embouchure de la ravine dans la mer.

En deçà du grand fossé de cette ravine, qui en est en quelque sorte la continuation, sont plus des deux autres tiers du camp, renfermez en un quarré oblong mais irregulier, qui comprend les deux autres quartiers de ce camp. Le premier de ces deux quartiers, aussi de figure oblongue, contient à peu-près les trois quarts du terrein. Le second quartier forme un triangle presque équilateral, qui autrefois estoit séparé du premier quartier par un gros mur, qui des bords de la ravine alloit se terminer au boulevart opposé, près de la sortie du camp sur l'ancien chemin qui menoit le long des bords de la mer.

Il ne reste aujourd'huy de cet ancien mur que des monticules couverts de gazon, & séparez les uns des autres sur la même ligne, à distances presqu'égales; au milieu de ces débris est un espace assez large, qui paroît avoir esté l'entrée de ce reduit.

Ce dernier quartier est beaucoup moins spacieux que les deux autres, mais aussi estoit-il considerablement plus fort, & bien mieux retranché que le reste.

Le front en estoit anciennement couvert d'une forte muraille, dont il ne paroît plus que des ruines ensevelies sous les monticules dont je viens de faire mention. Le côté de la droite est appuyé sur le rivage de la mer, & en partie sur le bord de la ravine; & le côté gauche est flanqué sur une partie du boulevart

qui

qui domine le vallon, & qui, en cet endroit, eſt couvert de deux foſſez fort larges, l'un en dedans, l'autre en dehors; celuy-cy eſt muni du chemin couvert & de ſon épaulement dont j'ay parlé.

On reconnoît aſſez, par la ſituation & par les retranchements de ce quartier, qu'il eſtoit comme la fortereſſe ou citadelle du camp ; de ſorte que les deux autres quartiers venant à eſtre enlevez par l'ennemi, celuy-là eſtoit la derniére reſſource du ſoldat, ſoit pour s'y défendre & obtenir une capitulation honorable, ſoit même pour avoir le temps de ſe ſauver ſur mer par la ravine, le bas de laquelle peut avoir eſté bon autrefois pour l'ancrage des vaiſſeaux.

Car je ne doute nullement que ceux qui ſe logérent les premiers ſur cette falaiſe, n'ayent eſté alors maîtres de la mer. Toute la diſpoſition de ce camp, tant en dedans qu'en dehors, en fait naître la penſée : & même, comme dans les temps paſſez cette falaiſe avançoit beaucoup plus dans la mer qu'elle ne fait aujourd'huy, une partie en ayant eſté ſubmergée; il eſt très-vrayſemblable qu'il y eut anciennement à l'embouchure de la ravine un havre propre à contenir des vaiſſeaux. L'on pouvoit en ce cas débarquer aiſément des troupes, & les faire remonter dans le camp par la ravine, dont le talus des bords ne devoit point eſtre en ce temps-là auſſi droit & eſcarpé qu'il l'eſt maintenant.

Outre tout ce que je viens de rapporter touchant l'intérieur du camp, l'on peut encore ſoupçonner qu'il y eut auſſi autrefois un fortin ſur un des bords de la ravine, au-deſſous de ſa jonction au grand foſſé qui traverſe une partie de ce camp.

Un aſſemblage de cailloux, qui paroiſſent eſtre des débris de quelque ancien édifice, m'a fait naître cette idée. Un Fort en cet endroit-là eſtoit très-utile, tant pour faciliter la retraite par mer à ceux qui auroient eſté forcez dans le camp, que pour arreſter quelque temps l'ennemi, & l'empêcher d'aller par la ravine ſe ſaiſir des vaiſſeaux qui pouvoient eſtre à l'ancre à ſon embouchûre.

Il me reſte encore à expliquer quelles ſont les entrées de

ce camp, elles ſe trouvent au nombre de trois. L'on rencontre la premiére vers le tiers du boulevart qui regarde la plaine, cette entrée eſt fort large, & flanquée des deux côtez en dedans de hautes levées de terre appuyées au boulevart: peut-eſtre eſtoit-elle anciennement revêtuë d'autres ouvrages en dehors; mais il n'y en a plus à préſent aucune apparence, le laboureur ayant étendu ſes travaux juſques ſur le bord du foſſé qui eſt entiérement comblé vis-à-vis cette entrée, pour donner paſſage au grand chemin de Dieppe à la ville d'Eu.

La ſeconde entrée de ce camp eſt vers le quart de l'autre boulevart, qui commande le vallon en venant au camp par l'ancien chemin qui alloit le long de la Marine. Cette entrée, à laquelle on ne peut à préſent arriver que par ce chemin dont la pente eſt fort roide, eſtoit encore ſoûtenuë en dehors par le grand retranchement qui commande le vallon & la falaiſe du Paulet.

Enfin, la troiſiéme entrée perce ce même boulevart vers les deux tiers de ſa longueur au-deſſus du village du Puy. La grande route de Dieppe à la ville d'Eu y paſſe en traverſant une partie du camp, & gagne la plaine par la premiére entrée.

Cette troiſiéme entrée eſtoit la plus difficile à franchir, c'eſt un chemin creux, ou pluſtoſt un long défilé très-étroit & eſcarpé, dont la deſcente quand il pleut eſt ſi gliſſante, ainſi que je l'ay éprouvé, qu'on ne peut s'y tenir qu'à peine ſans tomber.

Ce poſte eſtoit encore ſoûtenu par le grand front que prête en cet endroit le boulevart, qui venant à ſe courber en demi-cercle ſaillant, couvre d'un côté une grande partie de ce défilé, & de l'autre une partie de la courtine du boulevart.

Mais ce qui rendoit encore ce camp hors d'inſulte, ſi on eût voulu le tâter par cet endroit, eſtoit un ancien Fort qui deffendoit l'entrée de ce défilé au ſortir du village du Puy.

Je conjecture qu'il y eut là anciennement un Fort, par les reſtes d'un ancien bâtiment qui s'y voyent encore aujourd'huy, avec ſa court & quelques arcades preſque entiérement ruinées; on y remarque auſſi en dehors les ruines d'un vieux mur fort

épais & très-solide, fait de petits cailloux quarrez, larges de trois à quatre pouces, disposez les uns au-dessus des autres par assises égales, & liez ensemble par un ciment très-dur.

L'autre côté de ce défilé estoit aussi fortifié autrefois d'un mur de pareil ouvrage que celuy dont je viens de parler. Je n'en apperçus d'abord aucun indice, mais en examinant ce lieu avec attention, j'en découvris quelques restes presqu'à fleur de terre dans le même goût.

Je ne dois pas oublier que dans les ruines de ce vieux édifice, se trouve encore sous une arcade un ancien puits comblé maintenant, & couvert de broussailles. Il y a eu aussi des puits au milieu du camp, j'y en ay remarqué les apparences de deux, qui sont entiérement comblez.

Je rapporteray à ce sujet, que M. le Cordier, Professeur Royal de Mathématiques, homme fort sçavant, m'a mandé depuis mon retour à Paris, qu'on voyoit encore il y a quelque temps des vestiges de plusieurs puits pratiquez de distance en distance, au nombre de sept, depuis la levée du Paulet, jusqu'à la gorge qui est à l'entrée du village du Puy, & qu'un homme fort âgé, qui est mort depuis quelques années, ayant eu la curiosité de faire creuser un de ces puits, on y trouva une espéce d'ancien chaudron presqu'entiérement usé, avec deux petites fioles de verre.

Mais pour revenir à nostre camp, je ne dois pas oublier qu'il fut, dans les siécles passez, plus étendu du côté de la mer qu'il ne l'est aujourd'huy. Quand même la tradition unanime des habitants de Dieppe ne l'attesteroit point, ce qui s'y passe encore à présent, & dont je me suis convaincu par moy-même, est une preuve assurée de ce qui y est arrivé dans les siécles précédents.

Rien n'est plus certain qu'en même temps que la mer se retire du rivage de Dieppe & de plusieurs autres lieux de la côte, à cause des monceaux de galet qu'elle y jette, fleau autrefois inconnu dans le pays, elle empiete au contraire sur différents terreins le long de ses bords, principalement sur la falaise du camp; elle en a détaché depuis plusieurs siécles, des piéces

énormes, dont une eſpéce de chauſſée, qu'on voyoit au-delà en pleine mer il y a cent ans, n'eſtoit qu'un débris.

Il n'eſt pas hors de propos d'obſerver icy, que dans cette eſpéce de marne des falaiſes qui ſont aux environs de Dieppe, il ſe rencontre des couches ou lits de cailloux fort durs & noirâtres, de l'épaiſſeur de quatre à cinq doigts, rangez horiſontalement, & poſez par étage de diſtance en diſtance les uns au-deſſus des autres.

Je ne doute point que l'on n'ait employé de cette ſorte de cailloutage dans la conſtruction des boulevarts du camp. Un amas confus que j'en apperçus par hazard à un endroit où le pied d'un des boulevarts eſtoit découvert, la croute de terre qui le cachoit s'en eſtant détachée, m'a donné occaſion de le penſer ainſi.

Cela m'a paru d'autant plus vrayſemblable, que pour élever des maſſes auſſi prodigieuſes que le ſont les boulevarts, il a fallu bien d'autres materiaux que tout ce qu'on a pû tirer des foſſez du camp, tant en dedans qu'en dehors.

Il me reſte encore un mot à dire de la deſtination préſente de ce camp : comme le terroir des environs de Dieppe produit naturellement quantité d'herbes fines, excellentes pour la nourriture des beſtiaux, on laiſſe exprès ſur les falaiſes, dont d'ailleurs le deſſus eſt de terres labourables d'un très-bon produit, on laiſſe, dis-je, des cantons incultes, deſtinez ſeulement pour des pâturages ; c'eſt à quoy ſert aujourd'huy l'enceinte du camp, dont toute la ſurface n'eſt qu'un tapis verd juſqu'à la cime même des boulevarts.

Si de la deſcription de ce camp je remonte à ſon origine, pour ſçavoir au juſte par qui & en quel temps il a eſté formé, j'avoueray que je n'ay pû tirer ſur ce point aucune lumiére de tous les auteurs que j'ay pû conſulter.

Cependant j'oſe aſſurer, malgré les préjugez des habitants du pays, que ce camp ne peut eſtre, ni de Céſar ni d'aucun autre Empereur Romain. S'il falloit s'en tenir à la tradition populaire, ou à l'autorité même de quelques ſçavants, il n'y auroit pas lieu de douter que ce camp ne fût un de ceux que

César fit établir dans la Gaule Belgique, pour y mettre en quartier d'hyver les Legions qu'il avoit rassemblées sur les côtes pour sa seconde expédition en Angleterre. Mais l'on sçait assez combien sont fautives ces sortes de traditions; & l'on ne doit aussi avoir égard aux opinions particuliéres des gens de lettres mêmes, qu'autant qu'elles sont appuyées sur des témoignages authentiques d'anciens Ecrivains.

Sur quoy donc peut estre fondé le sentiment de ceux qui ont les premiers attribué ce camp à César? si ce n'est qu'ignorant sous qui il avoit esté construit, ils ont cru qu'ils ne pouvoient luy donner une origine plus illustre, & qui fît plus d'honneur au pays de Caux, que de la rapporter au conquerant des Gaules.

Mais on ne fait pas attention qu'il n'y a point de preuve que César ait jamais resîdé aux environs de Dieppe, ni qu'il y ait fait hyverner quelque détachement de ses troupes.

Au contraire, il raconte dans ses Commentaires, que l'hyver avant sa seconde campagne en Angleterre, il alla mettre ordre aux affaires de la Lombardie & de l'Illyrie, dont il avoit aussi le département avec celuy des Gaules; & qu'au Printemps suivant il se rendit dans la contrée des Morins, entre la Somme & l'Escaut, où estoit le rendez-vous général de ses troupes, pour s'y embarquer au port Ictius, parce que, dit-il, ce port estoit le plus commode, & que le trajet de là en Angleterre n'estant que de trente milles, c'estoit le plus court qu'il pût choisir pour s'y rendre.

César fait les préparatifs de la 2e campagne en angleterre. Rendez-vous des troupes. Chez les Morins

Il ne faut donc écouter ni la tradition populaire du pays de Caux, ni l'auteur dont Sanson fait mention dans une Dissertation manuscrite sur le port Ictius, qui veulent que ce port d'où César fit voile, soit celuy de Dieppe; car la traverse de-là aux Isles Britanniques, est au moins de soixante-dix milles, bien loin de n'estre que de trente milles, & l'on ne peut rapporter cette derniere distance, ou qu'au port de Calais, qui est l'opinion la plus commune, ou qu'à celuy de Wisan dans le Boulonnois, selon M. du Cange, dans ses Remarques sur la vie de St. Louis, ou qu'à celuy de Boulogne, comme le prouve assez solidement

le P. le Quien, dans la sçavante Dissertation qu'il a publiée depuis peu sur ce sujet. Toutes ces Villes sont de l'ancien pays des Morins, & ne sont qu'à trente milles des côtes d'Angleterre, un peu plus ou moins, car on ne doit pas toûjours éxiger une exactitude si scrupuleuse dans les distances marquées chez les anciens.

Mais, me dira-t-on, quand même il seroit vray que César n'auroit point fait faire le camp de Dieppe, au moins ne peut-on nier que ce ne soit le camp de quelqu'un de ses successeurs, puisque c'est un fait attesté par une médaille de Jule-César, une de Commode & plusieurs autres, que l'on a trouvées dans ce camp ou aux environs.

Cette preuve seroit de quelque poids, si l'on ignoroit qu'il est très-ordinaire de trouver des médailles Romaines en terre. Elles y sont semées, pour ainsi dire, en tant d'endroits, surtout dans la France, qu'il n'est pas surprenant qu'on en ait deterré quelques-unes par hazard dans ce camp.

Comme les Romains ont esté les maîtres de la Gaule pendant plus de 500. ans, & que leurs monnoyes ou medailles y ont encore eu cours plusieurs siécles après, combien ne s'y en est-il pas perdu de toutes parts ? & combien même n'y en a-t-on pas enfoui dans des temps de guerres & de revolutions? Indépendamment de cette raison, on doit en déterrer de tout métal, éparses çà & là, & une à une, en autant de lieux qu'il peut y en avoir où l'on a enterré des payens; & ces médailles ou monnoyes ne sont autres que celles que l'on mettoit dans la bouche des morts pour leur passage en l'autre monde : aussi est-ce vraysemblablement à cause que cet usage a esté aboli peu à peu par le christianisme, qu'il est si rare de trouver separément en terre quelques-unes des monnoyes qui ont eu cours en Europe depuis les monnoyes Romaines, & qu'il est plus ordinaire de les trouver en tas renfermées dans des vases. Il est à remarquer icy, que la pluspart des medailles d'or qui composoient le cabinet de feu M. Oulon, Chanoine d'Amiens, & qui sont passées dans celuy de M. le Président de Maisons, ont esté trouvées par des paysans une à une à différentes distances, en plusieurs endroits des environs du camp de Pequigny & de

celuy de l'Etoile, qu'on appelle aussi *Camp de César*. Ainsi les medailles Imperiales que l'on a déterrées dans le camp des environs de Dieppe, peuvent à la vérité marquer que quelques Romains y eurent anciennement leur sepulture, mais elles ne prouvent nullement que ce camp ait esté dressé par César, ou par quelqu'un de ses successeurs.

De plus, ce camp porte des caractéres trop sensibles de nouveauté, pour pouvoir en mettre l'origine du temps des Empereurs Romains. Le premier caractére de la nouveauté de ce camp paroît dans sa belle conservation, qui est telle qu'il n'y a personne, qui, pour peu qu'il s'y connoisse, ne juge dès le premier coup d'œil, qu'il ne peut estre que des derniers siécles. De tant de vieux camps qui passent pour estre de César, il ne s'en trouve aucun aussi entier à beaucoup près, & d'un air aussi moderne que celuy de Dieppe, quoyqu'ils soient la plus-part plus à l'abri des insultes des saisons que celuy-ci. Et comment pourroit-on se persuader qu'exposé comme il l'est sur le sommet d'une falaise, à toute la fureur des vents & des tempestes, & aux autres injures des temps, il eût pû se conserver jusqu'à présent, presque neuf pour ainsi dire, & en bien meilleur estat, je ne dis pas qu'aucun des anciens camps que l'on attribue aux Romains, mais même que plusieurs des camps formez dans les derniers temps?

D'abord, à l'aspect de ses boulevarts, on ne peut qu'estre surpris, que nonobstant leur extrême élevation de 40. à 45. pieds, ils se soient maintenus jusqu'à cette heure à une hauteur presque uniforme, & comme tirée au cordeau dans toute leur étendue, sans paroître s'estre considerablement affaissez; car s'ils ont perdu de leur hauteur & de leur largeur ancienne, ce n'est que vers le sommet, qui s'estant également éboulé sur le glacis des deux côtez, est devenu si étroit, qu'à peine un homme peut-il y passer seul à son aise en plusieurs endroits.

Il y a d'ailleurs une très-grande disproportion entre l'élevation des boulevarts de ce camp, & l'élevation des boulevarts des anciens camps Romains qui restent dans nos provinces, dont les retranchements n'ont la pluspart que 8. à 10. pieds de haut.

Le caractére de nouveauté se manifeste encore davantage dans les vastes fossez qui environnent la plus grande partie de ce camp, tant en dedans qu'en dehors.

Pour ne faire mention icy que du fossé qui est en dehors au pied du boulevart vers la plaine, son lit presque égal & uni par-tout dans une longueur & une largeur extraordinaire, ses bords qui se sont soûtenus dans leur premiére direction, sans s'estre démentis ni écroulez dans presque aucun endroit, une profondeur de près de trois pieds sur un fond qui ne permet pas de le creuser beaucoup plus avant, tant à cause de la fermeté du tuf qui se trouve au-dessous, qu'à cause de la dureté extrême des lits de cailloux qu'on y rencontre, & qu'on n'auroit pû surmonter qu'avec des peines & des travaux infinis, sont autant d'apparences qui annoncent, non des travaux de 1800. ans, mais un ouvrage assez moderne.

Comment même se pourroit-il faire que des fossez creusez depuis tant de siécles fussent encore en si bon estat, pendant que ceux de tant d'anciens camps, & même quelques uns de camps assez nouveaux sont à présent entiérement comblez, & au niveau de la campagne.

Mais après tout, rien ne détruit davantage l'ancienneté que l'on donne au camp de Dieppe, que la différence de sa construction d'avec celle des camps Romains, différence que l'on remarque, non-seulement dans les dimensions particuliéres de leurs retranchements en dehors, mais aussi dans la disposition singuliére de leurs quartiers en dedans.

En effet, pour parler d'abord des dimensions qui estoient en usage du temps de César dans la castrametation, nous apprenons de ses Commentaires qu'on ne donnoit alors aux boulevarts d'un camp que 10. 12. ou 16. pieds de hauteur au plus, & à ses fossez que 15. ou 20. pieds au plus de largeur.

Ainsi les remparts que cet Empereur fit élever autour de son camp sur l'Aisne contre l'armée des habitants du pays de Reims, n'estoient que de 12. pieds de haut avec un fossé de 15. pieds de large. Il ne fit porter aussi qu'à cette même hauteur les retranchements du camp qu'il opposa aux troupes du Beauvoisis.

Il ne

Il ne donna que 15. pieds de haut aux boulevarts, & 20. pieds de large aux fossez de la premiére circonvallation de la ville d'Alexia, & les fossez de la seconde circonvallation dont il entoura encore cette place, & ceux de la contrevallation n'estoient que de 15. pieds de large. Les retranchements qu'il fit autour de la ville de Bourges, n'eurent que 12. pieds de haut, & il ne donna que 16. pieds d'élevation aux lignes qu'on tira depuis le Lac de Geneve jusqu'au Mont Jura, pour fermer aux Suisses l'entrée des Gaules.

Végéce, & les autres écrivains qui ont traité de la castramétation, ne nous apprennent point que les Romains depuis César ayent donné à leurs retranchements plus de hauteur & plus de largeur, que ce Général n'en donnoit aux fortifications de ses camps. S'ils en usérent ainsi, c'est que dans ce temps-là ces seules fortifications suffisoient, tant pour mettre le soldat à couvert des efforts de l'ennemi, que pour rendre inutiles, ou d'un effet mediocre, tous les traits qu'il pourroit lancer.

Mais depuis l'invention des armes-à-feu qui portent incomparablement plus loin que toutes les armes offensives des anciens, il a fallu, pour s'en mettre à l'abri, leur opposer de nouvelles fortifications, dont les distances & l'épaisseur fussent proportionnées à la portée & à la force du canon.

De-là donc est venue la necessité de faire autour des villes & des camps, des retranchements beaucoup plus élevez & plus larges que ceux qui estoient en usage du temps des Romains.

Or c'est selon cette façon assez moderne qu'ont esté construites les fortifications du camp de Dieppe. Ce rempart de près de 45. pieds de haut, qui le couvre du côté de la plaine avec un fossé large de 50. pieds au moins, ne peut estre un ouvrage élevé seulement contre l'effort des fléches & des dards des anciens.

Des travaux si surprenants n'ont pû estre entrepris que pour arrester la furie & les puissants efforts des armes-à-feu; ce camp ne doit donc avoir esté dressé que depuis qu'elles ont esté inventées, & non dès le temps de César, ou de quelqu'un de ses successeurs.

Il n'auroit aussi esté nullement nécessaire que du côté de Dieppe, au-dessus d'un profond & très-large vallon, dont la montée au camp est fort escarpée, on élevât encore un autre boulevart à la hauteur de 35. à 40. pieds, si ce n'eût esté pour couvrir le camp contre les batteries de canon qu'on pouvoit dresser à l'opposite sur la falaise du Paulet. Le vallon qui separe les deux falaises est trop spacieux, pour que d'un poste à l'autre il y ait eu d'autres armes à craindre que le canon. Quelques endroits même qui paroissent affaissez avec quelque sorte de regularité à l'épaulement du chemin couvert dont j'ay parlé, pourroient bien avoir esté des embrasures faites exprès, pour y pointer une contre-batterie de canons.

J'observeray encore que si les boulevarts de ce camp estoient un ouvrage des Romains, l'on y verroit d'espace en espace quelque vestige des plattes-formes anciennes qu'on faisoit sur les boulevarts des camps, pour y placer de ces hautes tours de bois qu'on opposoit aux machines des ennemis dans les attaques, & qui servoient aussi à défendre en flanc les courtines du camp, ainsi qu'autrefois les tours de pierres, dont les bastions tiennent lieu à présent, défendoient aussi les courtines des places de guerre.

Mais de tous les caractéres de nouveauté qui se remarquent au dehors du camp de Dieppe, aucun ne frappe davantage que le chemin couvert, revêtu d'un épaulement de 7. à 8. pieds de haut, qui regne le long de la contrescarpe du grand fossé, qui du pied du boulevart regarde le vallon sur son extremité vers la mer.

Cette espéce de fortification pourroit seule suffire pour détruire absolument l'ancienneté prétenduë de ce camp. L'on sçait que cette maniére de défendre les dehors ou d'une ville ou d'un camp, est assez nouvelle; & l'on ne trouve ni dans les Commentaires de César, ni dans l'Histoire Romaine, aucun exemple de pareils retranchements pour s'y loger, & pour y disputer les approches & la descente d'un fossé à l'ennemi. Jule César ne sçavoit point l'éloigner autrement des postes de son armée, que par un second fossé au-delà d'un premier, comme il le pratiqua au siége de Bourges, ou même par un

troiſiéme foſſé au-delà d'un ſecond, ainſi qu'il en fit creuſer un au ſiége d'Alexia, pour tenir encore les ennemis plus loin de ſon principal retranchement.

Mais il ignoroit entiérement, ou négligeoit de pratiquer la maniére obſervée dans les derniers ſiécles, de faire de nouvelles levées de terre aux dehors d'une ville ou d'un camp, le long du glacis des foſſez, afin d'arrêter les aſſiégeants dès les dehors, & leur en diſputer le terrein pied à pied.

Ce n'eſt pas ſeulement dans le dehors du camp de Dieppe que ſe trouvent des preuves inconteſtables de ſa nouveauté; on en voit encore des marques convaincantes dans la diſpoſition particuliére de ſes dedans, toute différente de l'ordonnance des dedans d'un camp Romain.

Sans parler icy ni de la diſpoſition du quartier du Prétoire, qui occupoit preſque le tiers d'un camp, ni de la ſituation des portes Prétorienne, Decumane, & des deux qu'on nommoit principales : ſans entrer auſſi dans un détail trop circonſtancié de la diſtribution des deux autres tiers d'un ancien camp, ce qui me meneroit trop loin, je me contenteray d'obſerver qu'un camp Romain eſtant tracé ſur le modéle d'une ville, on ne l'environnoit pas ſeulement de profonds foſſez & de hautes levées de terre, mais qu'on en partageoit auſſi tous les dedans en différents quartiers ſeparez les uns des autres. Ces quartiers diviſez par compartiments reguliers, avec tout l'ordre & la ſymmetrie poſſibles, conformément cependant à la ſituation & à la figure des différents lieux où l'on ſe poſtoit, ſervoient à y placer les corps de troupes, chacun ſelon ſon rang; de ſorte que le ſoldat, à ſon arrivée dans le camp, ſçavoit où ſon logement eſtoit marqué.

pretoire – le 1/3 du camp.

A la vûe d'un camp Romain, l'on auroit cru découvrir une ville bien ordonnée, & partagée en ſes différents quartiers; les longues & larges allées tirées au cordeau & paralleles, qui, en traverſant le camp dans ſa longueur & dans ſa largeur, le coupoient à angles droits en pluſieurs quarrez reguliers, repréſentoient les ruës qui ſeparent une ville en différents cantons.

Entre les boulevarts & le logement des troupes, eſtoient

des allées fort ſpacieuſes, à l'inſtar du *Pomærium* intérieur d'une ville. Là ſe mettoient les bêtes de ſomme, les bagages de l'armée, les munitions de guerre & de bouche, & autres choſes.

On y laiſſoit auſſi, le long du logement des troupes, un grand eſpace vuide, tant pour la libre communication des quartiers les uns aux autres, que pour y exercer les ſoldats dans les évolutions militaires, & pour y faire défiler l'armée plus commodément & ſans confuſion, ſoit en ſortant du camp, ſoit en y entrant.

Telle eſtoit en partie la diſpoſition des dedans d'un camp Romain, diſpoſition bien différente de celle de l'intérieur du camp de Dieppe. Là, au lieu de longues & larges allées, ſont de vaſtes foſſez qui enveloppent une grande partie de ſon enceinte; un autre foſſé bien d'une autre largeur que les autres venant encore à le diviſer en deux portions inégales dans la moitié de ſa longueur, vers le tiers de ſa largeur, rompt cette belle ordonnance, & cette diſtribution géometrique de quartiers, dont les Romains avoient pris le modéle ſur le camp de Pyrrhus, & que Philippe Roy de Macédoine, pere de Persès, ne pouvoit s'empêcher d'admirer.

Mais ſur-tout rien n'a moins de rapport à l'état d'un camp Romain dans l'enceinte de celuy de Dieppe, que le canton à l'écart, qui ſeparé du reſte par un gros mur, eſtoit ſi bien retranché de tous côtez, qu'il formoit comme un autre petit camp beaucoup plus fort que le grand.

Cette façon de ſe retrancher dans l'intérieur d'un camp pour y conteſter le terrein juſqu'à la derniére extrêmité, fut entiérement inconnuë aux Romains; de leur temps, les boulevarts eſtoient-ils emportez? tout eſtoit perdu: plus de reſſources dans les dedans du camp, ni aucun poſte à y défendre.

Les camps des Grecs ne furent point autrement fortifiez que ceux des Romains; les anciens Perſes ſe retranchoient de même. Cyrus, dit Xénophon liv. 3. ne ſe contentoit pas de ſe mettre à couvert derriére un foſſé, comme faiſoient les Aſſyriens, & les Barbares à leur exemple; il ſe mettoit encore à l'abri derriére de hautes élevations de terre.

Ce n'eſt que dans les derniers ſiécles qu'on s'eſt aviſé de tenir bon, & de ſe fortifier dans les dedans d'une ville ou d'un camp; auſſi de tous les anciens camps qu'on voit en France, ſur-tout en Picardie, & dont il s'en trouve juſqu'à trois dans le Boulonnois, ancienne contrée des Morins, il n'y en a aucun qui ait des retranchements dans ſon enceinte. Ils ne préſentent plus aujourd'huy que des reſtes de vieux boulevarts à la hauteur ſeulement de huit à dix pieds, ſans preſque même aucun veſtige des anciens foſſez qui les environnoient en dehors.

Après toutes les preuves que je viens de rapporter, je ne crois pas qu'il y ait lieu de douter que le camp des environs de Dieppe ne ſoit un ouvrage des derniers ſiécles, & qu'il n'ait eſté appellé camp de Céſar, à cauſe que l'on en ignore l'origine: ainſi donne-t-on le nom de Céſar à quantité d'anciens monuments dont les fondateurs ſont inconnus.

Comme nous n'avons aucune époque certaine du temps de la conſtruction de ce camp, qui ne peut avoir l'ancienneté qu'on luy donne, on pourroit dire avec aſſez de vrayſemblance, qu'il fut formé vers le milieu du XV.e ſiécle, en 1442. lorſque les Anglois vinrent mettre le ſiége devant la ville de Dieppe, ſous la conduite du Géneral Talbot; car ce ſiége ayant duré très-long-temps, & les Anglois s'opiniâtrant à vouloir prendre cette place, ils ſe retranchérent autour de tous côtez, élevérent des terraſſes d'où ils pouvoient la battre avec ſuccès, ſur-tout du Fort Paulet qu'ils conſtruiſirent auſſi alors, & dont on voit encore quelques reſtes du côté du Fauxbourg qui en porte le nom.

Les Anglois ayant donc pris le parti de paſſer l'hyver devant la ville de Dieppe pluſtoſt que d'en lever le ſiége honteuſement, il y a toute apparence qu'ils ſe fortifiérent de leur mieux ſur la falaiſe voiſine de celle du Fort Paulet. Ils ne pouvoient choiſir un poſte mieux ſitué, tant pour en faire leur place d'armes, que pour y loger un corps de troupes de reſerve toûjours prêt à raffraichir les aſſiégeants, outre qu'ils pouvoient facilement y recevoir leurs proviſions par mer, y mettre leurs vaiſſeaux à l'abri des injures de la ſaiſon, & les y radouber.



DISSERTATION

Sur quelques Camps connus en France sous le nom de CAMPS DE CÉSAR.

Par M. l'Abbé DE FONTENU.

SECONDE PARTIE.

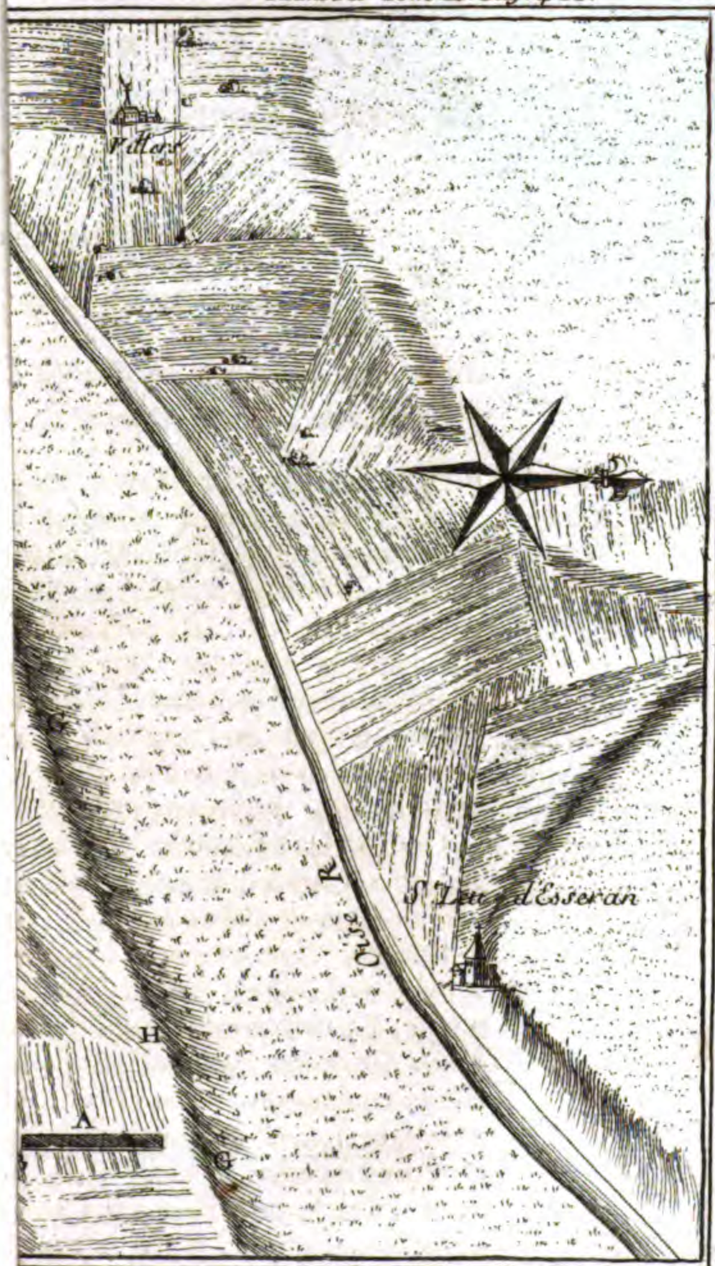
Sur le nom que porte le Camp de Dieppe, appellé la Cité de Lime, *& sur le camp de S.t Leu d'Esseran.*

29. d'Avril 1732.

ON sera sans doute surpris d'apprendre que la Falaise, si connue dans le pays de Caux sous le nom de *Camp de César*, & qui n'est presque plus aujourd'huy qu'un vaste champ couvert de verdure, & environné de levées de terre, soit aussi appellée la Cité de Lime *Civitas Limarum :* c'est le nom que luy donnent d'anciens actes, & c'est aussi sous ce nom que M. Fremond qui estoit de Dieppe, a désigné ce lieu dans sa Carte générale du Diocése de Rouen, nom que M. de Fer a défiguré sous celuy de *Cité d'Olime*, dans sa Carte des Côtes de Normandie, gravée en 1690.

Comme un tel nom ne peut avoir esté attribué à ce lieu sans cause & sans fondement, il s'agit de deviner à présent quelle a pû donc avoir esté la raison de cette dénomination.

Personne n'ignore que le nom de *Cité*, qui dans le haut Empire se donnoit à l'association ou communauté de tout un peuple, à quoy répond le terme de Canton chez les Suisses, se donna dans le bas Empire à la Ville principale ou Chef-lieu de chaque communauté ou peuple particulier. Depuis ce temps-là même, ce nom est resté affecté, dans plusieurs Villes capitales, à certains quartiers, qui originairement comprenoient dans leur enceinte les anciennes petites Villes, autour desquelles plusieurs de nos grandes Villes se sont formées peu à peu : ainsi



Simonneau Sculp.

Pl. XVI.

Paris, Amiens, Beauvais & quelques autres Villes considérables du Royaume, se sont étenduës au loin autour du quartier originaire, qui y retient encore son ancien nom de *Cité.*

Il n'est pas moins certain qu'il ne se trouve en France ni ailleurs, aucun lieu du nom de *Cité,* qui n'ait esté Ville ou Bourg dans son origine, ou au moins qui n'ait esté habité par un certain nombre de personnes formant societé; ce qui estant ainsi, il y a sujet de croire que la Falaise qu'on appelle à présent également le *Camp de César* & la *Cité de Lime,* a eu autrefois des habitants, & qu'elle a même peut-estre esté la Ville principale ou Chef-lieu du peuple voisin. Il n'a pas tenu à moy, pendant le peu de séjour que j'ay fait à Dieppe l'année derniére, d'avoir des preuves de ce que j'avance; mais aucun des sçavants que j'y ay consultez ne m'a pû rien apprendre sur ce sujet, qui m'ait satisfait. M. l'Abbé le Gordier Professeur Royal des Mathematiques à Dieppe, que j'avois prié de faire toutes les perquisitions possibles sur l'origine du nom * de *Cité de Lime,* m'a même mandé depuis mon retour à Paris, qu'il n'avoit pû rien découvrir de certain touchant la Falaise du camp de César, & sur son nom de *Cité de Lime,* dans le peu de pancartes qui sont restées à Dieppe depuis son bombardement: que celles où il devoit en estre fait mention avoient esté consumées dans l'embrasement de la Ville. Que l'on ne trouvoit pas plus de lumiéres dans les anciens actes que les particuliers pouvoient avoir, & que cette Falaise estant depuis plusieurs siécles une commune destinée pour la pâture des bestiaux, elle n'avoit eu depuis ce temps-là aucun maître qui ait pû en laisser à ses descendants des titres authentiques, pour nous instruire de ce qu'estoit ce lieu autrefois. M. le Gordier me marque cependant dans la même lettre, premiérement, qu'un Notaire de Dieppe, homme d'esprit, & fort habile dans sa profession, l'avoit assuré qu'il avoit vû quelques piéces assez anciennes, dans lesquelles

* Ce nom ne viendroit-il point du terme Anglois *Lime*, qui signifie de la chaux? le fond des falaises qui sont aux environs de Dieppe est excellent pour en faire.

cette Falaise estoit égalément nommée le *Camp de César* & la *Cité de Lime.*

2.° Qu'une personne fort intelligente, qui a quelque bien auprès de ce lieu, luy avoit dit que cette Falaise estoit même encore plus connuë dans le pays sous le nom de *Cité de Lime,* que sous celuy de *Camp de César;* j'ay sçu aussi par moy-même, que les paysans des environs luy donnent indifféremment ces deux noms.

3.° Qu'un Sçavant de Dieppe luy avoit affirmé qu'il se souvenoit très-bien d'avoir lû, il y a plusieurs années, dans un Auteur latin, les termes de *Civitas Limarum,* en parlant de la Falaise dont il est question; mais qu'il ne pouvoit se ressouvenir quel estoit cet auteur, ni s'il estoit ancien ou moderne. M. de la Boissiere Lieutenant de Roy du château de Dieppe, m'a aussi assuré qu'il avoit lû un manuscrit sur les Antiquitez de Dieppe, où ce camp estoit nommé *Civitas Limarum* & *Cité de Lime.* Or comme il paroît par tous les témoignages que je viens de rapporter, que cette Falaise a toûjours retenu le nom de *Cité de Lime,* il y a, ce me semble, tout lieu de penser que ce lieu a esté autrefois habité, quand même ce n'auroit point esté une Ville principale ou chef-lieu de tout un canton ou communauté. L'ancien terme latin de *Civitas,* quand il se dit d'un lieu particulier, signifiant toûjours un endroit où il y a eu des habitants, il est aussi fort probable que le nom primitif de cette Falaise a esté celuy de *Cité de Lime,* & que le nom de *Camp de César* ne luy a esté donné que très-long-temps après, dans les derniers siécles, depuis que l'on y eut effectivement formé un camp sur les débris des anciennes habitations. Les raisons principales qui pourroient faire soupçonner qu'il y auroit eu autrefois en cet endroit-là une ville ou bourg, sont:

La premiére, qu'il est sans exemple qu'on ait jamais élevé autour d'un simple camp, des boulevarts de 45. à 50. pieds de haut, avec des fossez de 40. à 45. pieds de large; des retranchements d'une telle hauteur & d'une telle largeur ne peuvent guéres convenir, à ce qu'il me paroît, qu'à une Ville fortifiée: aussi ai-je tout lieu de soupçonner que ces boulevarts surprenants,

ſurprenants, dont les glacis ſont revêtus des deux côtez d'un beau tapis de gazon, couvrent les débris des murs de quelque Ville ancienne; & ce qui m'affermit encore davantage dans ma conjecture, c'eſt qu'à un endroit où le pied du boulevart eſtoit déchauſſé, par l'écroulement d'une croute de terre épaiſſe de cinq à ſix pouces qui le couvroit, je remarquay qu'il s'y trouvoit un aſſemblage de cailloux rapportez, ce qui me fait croire que le maſſif du deſſous de ce boulevart pouvoit bien eſtre entiérement formé de ſemblables cailloux, qui ſeroient les ruines des anciens murs dont ce boulevart auroit eſté environné.

La ſeconde raiſon eſt que les reſtes de l'ancien bâtiment & du vieux mur que l'on voit encore aujourd'huy à l'entrée du défilé qui monte au camp, annoncent non l'entrée d'un ſimple camp, mais bien pluſtoſt une ancienne porte de Ville.

Ma troiſiéme raiſon eſt fondée ſur ce qu'on voit encore dans ce camp les veſtiges d'une ancienne muraille, beaucoup plus propre à former un quartier ſeparé de la Ville, qu'à faire la diviſion d'un camp: je ne dis point que quelques puits comblez, & quelques ruines de vieux bâtiments qu'on voit encore ſur cette Falaiſe, ſemblent bien pluſtoſt déſigner des débris de quelque Ville, que des reſtes d'un vieux camp.

Il eſt vray qu'il eſt difficile de ſe figurer qu'il y ait eû une ville en un lieu où il ne ſe préſente à préſent preſque autre choſe à la vûë qu'une aſſez belle plouze revêtue de pâturages; mais que découvre-t-on aujourd'huy en tánt d'endroits de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique, où eſtoient autrefois des villes très-peuplées, ſi ce n'eſt des champs, ſans preſque aucun veſtige qu'il y ait jamais eu là des édifices? Pluſieurs anciennes Citez dans les Gaules même & ailleurs ont eſté enſevelies de telle maniere ſous leurs propres ruines, qu'on ignore entiérement à préſent les lieux où elles exiſtérent autrefois; & que reſte-t-il aujourd'huy de la plus grande partie de la ſuperbe Rome, que de vaſtes jardins & que terres labourables? Peu d'années ſuffiſent quelquefois pour effacer de deſſus terre preſque toute apparence de ſpacieux & ſolides bâtiments qui y ont eſté conſtruits. Sans ſortir même de mon ſujet, j'ay obſervé

avec étonnement que la Falaiſe ſur laquelle avoit eſté conſtruite la Citadelle de Dieppe, raſée ſeulement ſous le regne de Louis XIV. n'eſtoit plus maintenant qu'un champ où les beſtiaux alloient paître, & qu'elle différoit déja fort peu de la Falaiſe appellée la *Cité de Lime*, ou le *Camp de Céſar*. A peine peut-on y diſtinguer à préſent les traces des anciennes fortifications qui en faiſoient un des meilleurs poſtes du pays.

La Falaiſe ſur laquelle eſtoit de l'autre côté le Fort Paulet, eſt auſſi metamorphoſée, pour ainſi dire, en un lieu de pâturage, où l'on ne voit plus aujourd'huy que quelques débris de vieux retranchements qui y eſtoient.

L'on peut encore obſerver que rien n'eſt plus ordinaire que de voir reduire en pouſſiére les ouvrages qui paroiſſent les plus durables; à peine ſont-ils renverſez, qu'on les voit non-ſeulement ſe couvrir d'année en année de différents lits de terre, formez par le fumier des plantes qui s'y pourriſſent annuellement, mais auſſi ſe convertir ſouvent en terre, ſur-tout quand ils ſont de matériaux faciles à eſtre pénétrez par la pluie & par l'humidité de l'air, ainſi que le ſont les pierres blancheâtres & de craye des Falaiſes de Dieppe: or, comme les maiſons de l'ancienne Cité de Lime furent vrayſemblablement bâties de cette ſorte de pierres, il n'eſt point étonnant qu'elles ayent eſté tellement reduites en poudre, qu'il ne reſte maintenant preſque aucune marque que cette ville ait exiſté; mais après tout rien n'a plus contribué à me raſſûrer dans ma conjecture, qu'une obſervation que je fis l'année derniére eſtant à Abbeville. Quelques parties des anciens murs des remparts de la ville, qui ſont de pierres blanches & tendres, ayant eſté renverſées depuis pluſieurs années, je remarquay qu'un grand pan de ces murs avoit eſté entiérement transformé en une terre noirâtre, qui avoit emprunté ſa couleur d'un lit de terreau fort noir qui le couvroit, & qui s'y eſtoit formé tant par les immondices qu'on y avoit jettées, que par la pourriture des plantes qui y croiſſent chaque année.

D'abord à la premiére vûe, toute la maſſe ne m'en parut qu'un monceau de terre d'une même conſiſtence & qualité;

mais l'ayant ensuite examinée très-attentivement, à cause du soupçon que j'avois que ce devoit estre un ancien pan de mur bouleversé par l'injure des temps, je reconnus évidemment que je ne m'estois point trompé dans ma conjecture.

En effet, j'apperçus les suites alternatives des assises de pierres dont ce mur avoit esté anciennement construit, qui se faisoient remarquer par des trainées du vieux ciment qui en avoit fait la liaison, & qu'on ne distingue du reste que par sa couleur, qui est d'un noir moins foncé que celuy des assises de pierres. Sans les traces de ce ciment, il seroit impossible de reconnoître que cette masse de terre fut muraille autrefois.

J'observay aussi que quelques moëllons jaunâtres qu'on avoit entremêlez dans les materiaux de ce mur, s'estant trouvez plus fermes & moins poreux que les pierres blanches, & par conséquent plus rebelles à la dissolution, n'avoient encore pris qu'une demi-teinture de noir; de sorte que n'estant changez en terre qu'à demi seulement, ils avoient leurs molecules bien moins friables & bien plus rudes au toucher que celles des pierres qui avoient esté blanches dans leur origine.

Je ne m'arrêteray point à remarquer icy, que le changement de ces anciennes pierres blanches en une terre noirâtre, a esté causé principalement par l'eau de pluie, qui filtrée à travers du terreau noir de la surface d'enhaut, en a pris la teinture, qu'elle a communiquée aux pierres d'au-dessous, en les enveloppant & pénétrant de toutes parts, d'où est arrivée la desunion & l'entiére dissolution de leurs parties, & conséquemment leur métamorphose en terre noire; ainsi voyons-nous les vieux pavez des ruës de Paris prendre dans toutes leurs parties intérieures la teinture noire de l'eau des bouës qui les penétre & les résout en sable.

De tout ce que je viens de dire, je conclus qu'encore qu'on ne voye aujourd'huy presqu'autre chose que de la terre revêtue de gazon sur la Falaise où fut apparemment bâtie l'ancienne Cité de Lime, ce n'est pas néantmoins une raison suffisante pour décider que cette Cité n'y ait point existé, puisque les pierres, & presque tous les materiaux dont elle fut bâtie, ont

pû, depuis tant de ſiécles, eſtre redevenus terre d'une même couleur, & de la même nature que celle qui eſt ſur les lieux, ainſi que je l'ay remarqué à l'égard des materiaux de l'ancien Fort Paulet & de la Citadelle de Dieppe, dont la pluſpart ſont réduits en un terrein d'une même apparence & d'une même conſiſtence que celuy des Falaiſes ſur leſquelles ces Forts avoient eſté élevez : je puis même aſſurer que d'icy à quelques ſiécles il n'y aura aucun veſtige qu'il y ait jamais eu des bâtiments en ces endroits-là. Mais quoy qu'il en ſoit de l'exiſtence de l'ancienne Cité de Lime, il me reſte à faire une obſervation importante ſur le camp qui en occupe le terrein; ſçavoir, touchant ſa figure triangulaire, ce qui en même temps me donnera occaſion de faire quelque mention de pluſieurs autres camps qui portent auſſi le nom de Céſar, ſur-tout de celuy qui ſe trouve auprès de Saint Leu d'Eſſeran ſur l'Oyſe. Si nous en croyons Polybe, dans ſon livre ſur la Caſtrametation qui eſtoit en uſage de ſon temps, ſçavoir ſous Scipion l'Africain, les camps Romains eſtoient preſque toûjours de figure quarrée ou ovale, comme eſtant les figures les plus propres à diſpoſer des troupes dans un camp avec plus de regularité & de ſymmétrie; ce qu'on ne doit néantmoins entendre qu'autant qu'un Géneral eſtoit maître de choiſir ſon terrein, ſinon il falloit qu'il ſe conformât à la diſpoſition des lieux où il eſtoit obligé de camper.

Auſſi Végéce, qui vivoit pluſieurs ſiécles après Polybe, aſſure qu'un camp Romain n'avoit point de figure déterminée; qu'on le faiſoit rond, ovale, triangulaire ou quarré, ſelon les conjonctures où l'on ſe trouvoit, & ſelon la ſituation particuliére des lieux où il falloit ſe retrancher.

Mais comme il y a peu d'aſſiette plus avantageuſe pour bien camper, qu'une hauteur au confluent de deux rivieres, ou entre la jonction ſoit d'une riviere ou ravine, ſoit d'un profond vallon à un marais impratiquable ou à la mer même, j'ay remarqué que la pluſpart des anciens camps qu'on attribuë à Céſar ſont placez ſur des éminences ſituées ainſi, & ſont par conſéquent de figure triangulaire, figure la plus convenable à une pareille aſſiette, auſſi-bien qu'à rendre un camp preſqu'inacceſſible; car

deux de ses côtez se trouvant flanquez comme par de larges & profonds fossez naturels, il ne reste plus qu'un côté ou le front à fortifier, qu'il est d'autant plus aisé de garantir de toute insulte, qu'il a moins d'étenduë, & qu'il présente moins de face à l'ennemi; aussi estoit-ce là l'endroit du camp qu'on avoit soin de retrancher avec le plus d'attention, en le couvrant de hauts boulevarts, avec de larges & profonds fossez.

C'est ainsi qu'entre tant de camps, ausquels on a donné dans nos provinces & ailleurs le nom de *Camps de César*, sont fortifiez: 1.° les deux camps de César, dits aussi de l'Etrun, l'un dans l'Artois & l'autre dans le Hainaut; le premier se voit à une lieuë d'Arras, entre le confluent de la haute & de la basse Scarpe, dont la premiére prend sa source à Montenaucourt, & la seconde à Vandelicourt près d'Aubigny.

Ce camp est un tertre qui forme un triangle presqu'équilatere, dont chaque côté, selon le rapport que l'on m'en a fait, peut avoir deux cens cinquante à trois cens toises de longueur. Le côté qui barre les deux rivieres, & qui fait le front du camp, est encore marqué par des restes d'anciens retranchements, dont les fossez sont à présent entiérement comblez.

On voit aussi quelques vestiges d'anciennes levées de terre le long des bords de ces deux rivieres, qui se joignent du côté d'Arras vers l'Orient. Au bas du camp est la célébre Abbaye de l'Etrun, où l'on ne reçoit que des filles de familles distinguées.

Le second camp de César, nommé aussi le camp de l'Etrun, est, de même que le premier, de figure triangulaire; il se trouve près de Bouchain, entre le confluent de l'Escaut & de la petite riviere du Sansé, sur une hauteur fort élevée, & escarpée vers ces rivieres, où il paroît encore quelques traces de vieux retranchements de terre, qui s'étendent, ainsi que l'on m'en a assuré, trois cens cinquante à quatre cens toises le long de l'Escaut, mais beaucoup moins le long du Sansé.

L'on ne peut dire combien ce camp avoit autrefois d'étenduë, à cause que les fortifications qui devoient en couvrir le front d'une riviere à l'autre, selon les regles de la Castrametation, ont esté entiérement applanies, & renduës de niveau au reste

de la campagne, qui est de très-bonnes terres labourables.

2.° Le camp nommé encore de César, au-dessus du Port d'Ik en Bretagne, près de Saint-Brieux. De tous les anciens camps que je connois sous le nom de César, aucun ne ressemble davantage à celuy de Dieppe, tant par sa situation que par sa figure, que ce camp, posé de même sur le haut d'une Falaise en triangle; il est aussi flanqué d'un côté par la mer, & de l'autre par un profond vallon où coule la petite riviere d'Ik, qui donne son nom à un Bourg, & à un Havre capable de contenir des bâtiments de six-vingt tonneaux.

Le troisiéme côté répond sur la campagne, sans aucune trace des anciens retranchements qui devoient en défendre autrefois les approches. Comme le paysan de ces cantons-là est fort laborieux, & qu'il a grand soin de mettre tout à profit, il n'a pas manqué d'en applanir tout le terrein, pour en faire des jardins fruitiers qui luy sont d'un très-bon produit. L'on ne doute nullement dans le pays, que César n'ait campé en ce lieu du temps de son expédition en Bretagne. A la pointe du camp se voit une tour très-ancienne, rebâtie depuis peu, qui commande le Port d'Ik, & qu'on a toûjours appellée *la Tour de César;* les Bretons croyent fermement qu'elle a esté élevée par les ordres de ce Géneral: elle servoit autrefois de fanal pour ce port.

Il ne sera peut-estre pas hors de propos de remarquer icy, que le nom de Port d'Ik que l'on donne au havre qui est aux pieds de ce camp, a fait croire à quelques sçavants de ces quartiers-là, mais contre la verité de l'histoire, que ce lieu estoit le fameux *Portus Iclius* dont parle César dans ses Commentaires, & d'où il fit voile pour la conquête de la grande Bretagne.

Cet endroit est un Bourg avec titre de Baronie, qui appartient à M. le Comte de Moron, d'une des meilleures Maisons de Bretagne.

La petite riviere d'Ik, qui donne son nom au Bourg, prend sa source dans le Marquisat de Plelo, dont est aussi Seigneur M. le Comte de Moron, & dont M. son fils, Ambassadeur de France en Danemarck, porte le nom. Cette riviere, qui n'est qu'à deux lieuës & demie de la mer, ne vient cependant s'y

jetter qu'après de longs tours & détours de six à sept lieuës; dans une vaste & fort belle prairie où elle semble se plaire à serpenter. Plusieurs hameaux & villages qui sont sur les bords de cette riviere, en prennent leurs terminaisons en ik, ainsi que Binik & autres lieux.

3.° Enfin le camp appellé aussi *Camp de César*, près de Saint Leu d'Esseran, village sur l'Oyse, renommé pour ses belles carrieres de pierres, & où se voit une grosse Abbaye de l'Ordre de Clugny, à une lieuë & demie de celle de Royaumont, sur le chemin de Beaumont sur l'Oyse, & à une petite lieuë en deçà de Chantilly.

Camp de S. Leu

Ce camp, que j'ay esté visiter exprès, est encore beaucoup plus digne d'attention qu'aucun de ceux dont je viens de faire mention à l'occasion de celuy de Dieppe; situé sur le sommet d'une haute montagne en dos d'âne fort escarpée, au confluent de l'Oyse & de la Nonette, autrement dite la riviere de Chantilly ou de Senlis, il commande les campagnes voisines: hors de toute attaque du côté de ses deux flancs, qui sont presque inaccessibles par leur situation naturelle, il n'a de front que très-peu de terrein à défendre; il est de plus à portée du fourrage, de l'eau & du bois, sans quoy un camp, si fort qu'il puisse estre, soit par l'art, soit par la nature, n'est pas long-temps tenable.

Ce camp est aussi en triangle, mais ce triangle est assez irregulier, sur-tout vers la Nonette, où se recourbant en espéce de demi-cercle saillant, suivant le contour de la côte, il embrasse une assez grande étenduë de terrein.

Les deux côtez qui regardent, l'un vers l'Oyse, & l'autre vers la Nonette, sont fort roides & escarpez, si ce n'est à leur extrêmité ou à l'angle de réunion qui répond vers la jonction de ces deux rivieres, où la pente de la montagne est beaucoup moins droite qu'ailleurs; aussi l'accès en estoit-il défendu par des élevations de terre dont il reste encore des vestiges.

Ce retranchement pouvoit aussi avoir esté élevé pour couvrir la porte Décumane & le quartier du Pretoire, s'il est vray que ce camp soit un ancien camp Romain. Quant au troisiéme côté qui fait la tête du camp, comme c'est son endroit foible,

ſe trouvant de niveau à la plaine qui regarde Chantilly & S.t Maximin, il eſt muni d'une liſiére de la montagne à l'autre, par un boulevart de ſeize à dix-huit pieds de haut, plus ou moins, en quelques endroits.

Ce boulevart, qui s'eſt aſſez bien conſervé dans toute ſon étenduë, eſt percé de trois ouvertures ou entrées, dont celle du milieu, qui eſt la plus ſpacieuſe, a ſeize de mes pas de large; & les deux autres qui en ſont, l'une à droite, l'autre à gauche, à la diſtance de cent de mes pas, dont quatre ſont ſept pieds, n'ont de largeur que douze de ces pas.

Je ne doute nullement que, ſelon les regles de l'ancienne Caſtramétation, il n'y ait eu autrefois au pied de ce boulevart de bons foſſez; mais ils ſont aujourd'huy entiérement comblez, ſoit par la ſuite des années, ſoit par les ſoins du laboureur, qui fait valoir, autant qu'il le peut, tout le terrein de ce canton, qui eſt d'un très-bon revenu en grains.

Les dedans du camp, auſſi de terres labourables, ſont très-bien cultivez; & vers le milieu ſont deux remiſes à lapins, qui nourris des fines herbes qui y naiſſent, ſont eſtimez dans le pays.

Le front de ce camp, qui eſt couvert par le boulevart, a peu d'étenduë en comparaiſon de ſes flancs, ce qui en rend la défenſe aſſez facile; il n'a au plus de longueur que quelques ſix cens de mes pas, au lieu que le côté vers la prairie qui regne le long de la Nonette en a dix-huit cens cinquante à ſoixante, & que celuy qui commande la prairie qui s'étend le long des bords de l'Oyſe, en a ſeize cens ſoixante à ſoixante-dix.

Je m'eſtois propoſé d'avoir les dimenſions de ce camp dans la derniére exactitude, mais je ne pus les prendre qu'à peu-près & en diligence; une violente tempête dont je fus aſſailli ſur le lieu, ainſi que je l'avois eſté au camp des environs de Dieppe, m'obligea de décamper plus vîte que je ne l'aurois deſiré, & de me ſauver dans une carriére voiſine que je trouvay très-à-propos à la deſcente de la colline hors du camp. Au reſte, la hauteur ſur laquelle eſt ſitué le camp de Saint Leu n'eſt connuë de temps immemorial dans le pays, que ſous le nom de *Camp de*

Céſar;

César; elle est aussi marquée sous ce nom dans les Cartes géographiques, ainsi que dans celle des environs de Paris, par Jaillot. Des personnes habiles qui se picquent d'estre versez dans l'histoire de ces quartiers-là, m'ont assuré qu'elle s'appelle ainsi dans les plus anciens titres qu'on en ait, dont les originaux se conservent à Chantilly, dans le trésor des Archives de M. le Duc, Seigneur de ce lieu.

La tradition constante de tout le voisinage est aussi que César a campé en cet endroit, & que le quartier des environs qu'on a nommé dans tous les temps la *Garenne,* estoit alors une forest fort épaisse & étenduë, qu'il fit abbattre pour pouvoir découvrir tout le pays d'alentour, & empêcher l'ennemi de venir s'y cantonner pour l'inquieter dans son camp, & surprendre ses convois.

Les habitants de Montaterre, bourg au-delà de l'Oyse, à une lieuë du camp, prétendent même tenir par une tradition immémoriale de pere en fils, que César vint les visiter, & qu'il ne put s'empêcher d'admirer la charmante situation de ce lieu, d'où la vûe est des plus diversifiées, & des plus vastes qu'il y ait dans tout ce pays. Mais quoy qu'il en soit de ces traditions populaires, sur lesquelles il ne faut pas faire beaucoup de fond, je crois que le camp de Saint Leu peut passer pour beaucoup plus ancien que celuy de Dieppe, puisqu'on n'y trouve aucun des caractéres de nouveauté qu'on découvre dans celuy-cy; rien même ne s'oppose à le croire un camp Romain. En effet, ses boulevarts sont de l'élevation que les anciens donnoient ordinairement à ceux de leurs camps; l'on n'y voit ni ouvrages avancez dans les dehors, ni aucune trace de retranchements dans les dedans, ni d'inégalité de terrein qui interrompe la communication des postes les uns aux autres, & qui puisse empêcher d'en disposer les quartiers avec toute la regularité & toute la symmetrie que demandoit l'ancienne castramétation : ainsi l'on pouvoit y placer facilement les différents corps de troupes d'une armée Romaine, chacun selon son rang, Legionaires, Alliez, Auxiliaires, Volontaires, Cavaliers & Fantassins; ces troupes s'y trouvant disposées separément les unes des autres,

dans les distances nécessaires, les mouvements & les évolutions militaires pouvoient s'y faire en fort bon ordre & sans confusion.

Les quatre ouvertures qui donnoient entrée dans ce camp pourroient bien avoir esté la porte Prétorienne, la porte Décumane, & les deux portes nommées Principales.

La porte Prétorienne auroit esté cette grande ouverture de seize de mes pas, qui est au milieu du boulevart, à laquelle auroit répondu depuis le quartier du Prétoire, la grande ruë qui devoit partager le reste du camp en deux parties égales. Les deux autres ouvertures qui percent aussi le boulevart à distance presque pareille, l'une à droite, l'autre à gauche, où devoient aboutir deux ruës paralleles à celle du milieu, auroient esté les deux portes dites Principales, qu'on plaçoit aux deux flancs d'un camp, & qui répondoient l'une à l'autre par une grande ruë tirée au cordeau, quand la disposition du terrein le permettoit.

Car lorsque les flancs d'un camp estoient trop escarpez & peu accessibles, ainsi que le sont ceux du camp près Saint Leu d'Esseran, on ne pouvoit mieux faire alors que d'ouvrir dans le boulevart même qui couvroit le front du camp, les deux portes nommées Principales, ainsi qu'on l'a pratiqué dans le camp de S.t Leu.

Quant à la porte Décumane, elle devoit estre à la queuë ou extrêmité de ce camp, derriére le quartier du Prétoire, à l'endroit où la pente de la montagne devenant plus douce, facilitoit la descente dans la prairie qui se rencontre entre le camp & le confluent de la Nonette & de l'Oyse.

Le quartier du Prétoire, qui dans un camp Romain en occupoit près d'un tiers, auroit esté établi à cette extrêmité, où vraysemblablement la porte Décumane estoit placée.

Là se voyent encore aujourd'huy les restes d'un ancien épaulement qui couvroit les derriéres de ce quartier, auquel une grande esplanade qui s'étend en cet endroit-là le long du bord de la montagne, donnoit au camp toute l'étenduë nécessaire, & laissoit encore assez de largeur à son *Pomærium*, ou large & longue allée qui devoit regner autour de tout le camp.

Enfin, après tout ce que je viens de rapporter du camp près de Saint Leu d'Efferan, il paroît fort probable que c'eſt un ancien camp Romain, formé, ſi ce n'eſt dès le temps de Céſar même, du moins ſous le regne de quelqu'un de ſes ſucceſſeurs.

Je voudrois pouvoir terminer ce diſcours par la deſcription d'un autre camp célébre auſſi de figure triangulaire, attribué encore à Céſar. Ce camp eſt ſitué au confluent des rivieres d'Aube & de Ronay qui en défendent deux côtez; ſon front s'étend du côté de Brienne, & eſt ſoûtenu par des retranchements encore très marquez & aſſez élevez, malgré le ſoin qu'on a eu de les applanir pour labourer les terres voiſines. Le Fermier de M. le Comte de Brienne à qui ce terrein appartient, y a ſouvent trouvé des médailles Romaines, & même, depuis quelques années, une épée antique avec un caſque de fer, qu'on voit encore dans ſa baſſe-cour. M. l'Abbé Banier qui a vû ce camp, & des lumiéres de qui je fais gloire de profiter, m'a promis de m'en avoir une deſcription plus particuliére, avec le plan, dont j'auray l'honneur de faire part à la Compagnie, ainſi que de quelques autres camps dits auſſi de Céſar, qui pourront venir à ma connoiſſance.

Brienne.



DISSERTATION

Sur quelques Camps connus en France sous le nom de CAMPS DE CÉSAR.

Par M. l'Abbé DE FONTENU.

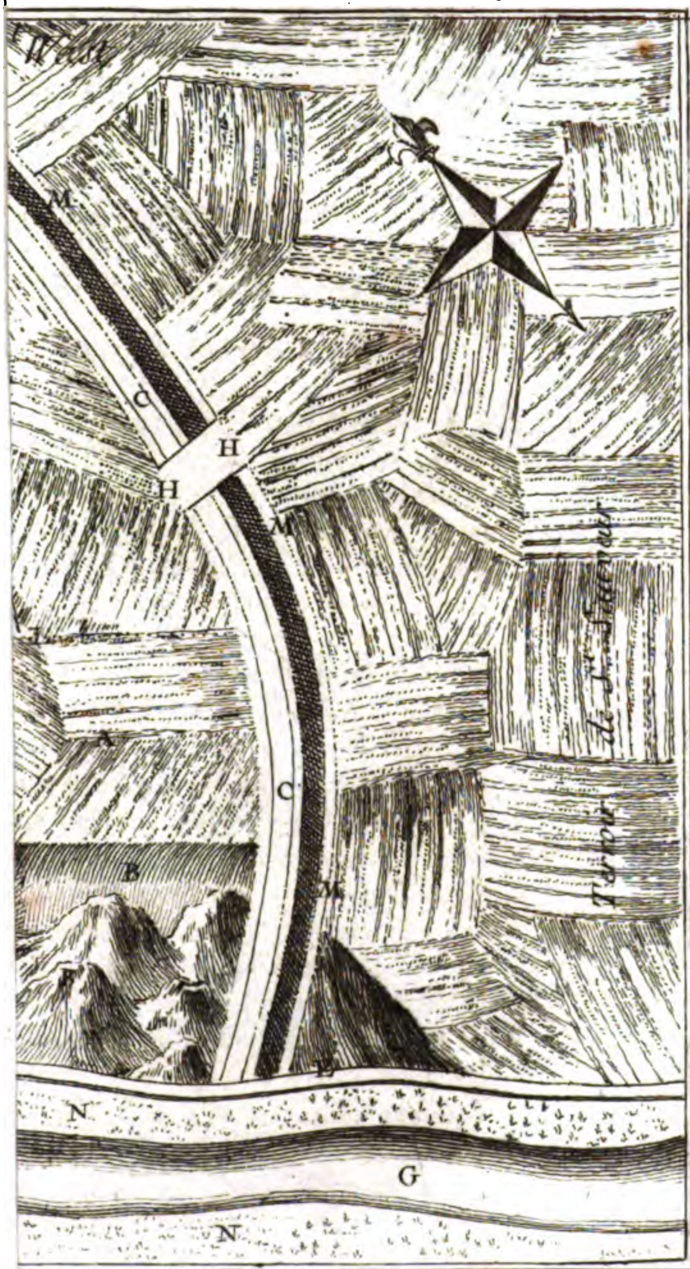
TROISIE'ME PARTIE.

Du Camp de Pequigny sur la Somme.

9. de Juin 1733. AVANT que d'entrer dans aucune discussion sur l'origine du camp de Pequigny, il est à propos d'en donner la description avec quelques observations qui semblent naître du sujet. Il se trouve au de-là de la Somme, sur les territoires de Tirancourt, de S.t Wast & de S.t Sauveur, à une petite demi-lieuë de Pequigny ou Picquigny, petite ville, ou plustost bourg à trois lieues d'Amiens, connu dans les anciens titres sous les noms de *Pinconium, Piconium, Pinkeniacum, Pinquiniacum, Pinkeni* & *Pinkenei.*

La situation de ce camp sur le sommet d'une éminence qui commande tous les lieux d'alentour, est des plus avantageuses, telle que Polybe, Végéce, & les autres auteurs qui ont écrit sur les campements, la recommandent, & telle aussi que César la choisissoit, autant qu'il le pouvoit, selon les occasions. On sçait combien la superiorité du lieu donne de facilité à se deffendre contre un aggresseur, qui doit en même temps surmonter l'ennemi qui le domine & l'obstacle du terrein.

D'ailleurs, l'air pur & libre qu'on respire ordinairement sur les lieux élevez doit les faire préférer à tout autre pour la santé du soldat, sur-tout si l'on est à portée des necessitez de Lib. 1. c. 22. la vie, & de tous les besoins d'un camp: *Castra*, dit Végéce, *præsertim hoste vicino, tuto semper facienda sunt loco, ubi &*



Simonneau Sculp.

Pl. XVII.

lignorum, & pabuli, & aquæ ſuppetat copia, & ſi diutiùs commorandum ſit, loci ſalubritas eligetur.

Les hauteurs ſont encore principalement recherchées quand elles ſont dans le voiſinage de quelque riviere conſiderable, par laquelle on puiſſe aiſément faire venir des proviſions pour des troupes, quand de-là on peut battre tout un pays, en tirer des vivres & des contributions, arreſter l'ennemi qui voudroit avancer, luy fermer un paſſage de conſequence, qui le rendroit maître d'une vaſte contrée, où il pourroit établir ſes quartiers, & en tirer ſa ſubſiſtance.

Or, tels ſont les avantages du camp de Pequigny; au pied une riviere fort navigable, deux grandes prairies à deux de ſes côtez, en face une campagne fertile, & garnie paſſablement de bois, peuvent fournir abondamment tout ce qui eſt néceſſaire dans un camp. De-là vous dominez les environs, vous tenez en reſpect tout un pays, vous envoyez des partis au loin, vous écartez vos ennemis, & leur bouchez un paſſage des plus importants de la Somme.

Adjoûtez à tous ces avantages la figure triangulaire de ce camp, qui de toutes les figures eſt une des plus convenables pour une bonne deffenſe, ſur-tout quand deux côtez du camp ſe trouvant fortifiez, pour ainſi dire, par les mains de la nature, en rendent les côtez preſque inacceſſibles, & que le front en eſtant bien retranché par l'art, ſe trouve à couvert de toute inſulte.

Or voilà l'eſtat du camp de Pequigny; le côté qui regarde la prairie de Tirancourt, & qui ſe replie en dedans vers le milieu pour gagner l'extremité de l'angle, eſtant fort roide & eſcarpé de 50. à 60. pieds de hauteur, eſt hors de toute attaque: le côté qui répond en ligne droite à la riviere de Somme, qui eſt à 200. toiſes de-là, n'eſt guéres plus acceſſible, ſe trouvant couvert de collines ou monticules aſſez droits, & hauts de 50. à 60. pieds. Quant à la face de ce camp qui ſe recourbe en quart-de-cercle vers la campagne, les boulevarts de 7. à 8. pieds de haut, dont il eſt encore revêtu aujourd'huy avec des foſſez aſſez larges & profonds, nous apprennent par

l'affaissement qu'ils doivent avoir souffert depuis tant de siecles, de quelle hauteur & de quelle force ils devoient estre autrefois.

Quant à ce qui concerne sa figure triangulaire, il est à observer que cette figure estoit anciennement fort en usage dans la castrametation. Encore que les Romains eussent coûtume de faire leurs camps, ou ronds, ou ovales, ou quarrez, ou triangulaires selon la nécessité des lieux, *castra*, dit Végéce, *pro necessitate loci, vel quadrata, vel rotunda, vel trigona, vel oblonga constitues*, cependant il s'en trouve beaucoup plus de triangulaires que d'aucune autre figure, tels que sont les camps de S.t Leu d'Esseran, de Pequigny, & plusieurs autres connus en différentes provinces de l'Europe sous le nom de *Camps de César*. Ces sortes de camps sont ordinairement aisez à deffendre, assis le plus souvent sur la cime d'une montagne, ils sont presque toûjours impratiquables vers leurs côtez à droite & à gauche, qu'ils ont appuyez ou sur des rivieres, ou sur des marais, ou sur de profonds vallons & précipices, de sorte que ne pouvant estre entamez que par le front qui répond pour l'ordinaire au niveau de la campagne, on y trouve employé pour deffendre ce côté foible, tout ce que l'art peut inventer de mieux pour se bien retrancher. A cet endroit se creusoient de profonds & larges fossez revêtus de boulevarts élevez qu'on ne manquoit pas de palissader, fraiser, & munir de tours d'espace en espace dans les nécessitez urgentes, telle qu'estoit celle où se vit Quintus Cicero, quand Ambiorix chef des Eburons, c'est-à-dire des Liegeois, vint l'attaquer dans son camp.

Lib. 3. c.

On sçait combien César estoit attentif à rendre inaccessibles les flancs d'un camp ou d'une armée, selon la disposition du terrein où il se rencontroit. Ne luy estoit-elle pas favorable, il suppléoit à ce défaut par tout ce que l'étendue & la pénétration de son génie & sa grande expérience dans l'art militaire pouvoient luy suggérer. C'est dont il donna un si bel exemple dans le fameux combat qu'il livra aux Belges sur les bords de la riviere d'Aîne dans le pays des Rhemois. Là, se trouvant en danger d'estre pris en flanc, & d'estre enveloppé

par le nombre prodigieux de leurs troupes, il rendit toutes leurs forces presque inutiles, & remporta sur eux une victoire des plus signalées, en couvrant les flancs des deux aîles de son armée par de larges & profondes tranchées, garnies sur les bords d'une extremité à l'autre, de hautes tours remplies de soldats qui empêchérent les ennemis d'oser le prendre en flanc à sa droite ou à sa gauche, de sorte que ne pouvant estre attaqué que de front qu'il égala à celuy des ennemis qui venoient le combattre, il ne luy fut point difficile par la valeur superieure de ses troupes, de tailler en pieces leur armée.

Mais, quoyque la pluspart des anciens camps qu'on attribue aux Romains, soient de figure triangulaire, néantmoins, si nous en croyons Polybe, leurs Généraux d'armée aimoient, sur-tout quand ils estoient maîtres du terrein, à former leurs camps en quarré à la façon de leurs villes, dont ils vouloient qu'un camp fût une représentation parfaite, tant par la disposition & distribution des quartiers, que par la symmetrie & la regularité de ses compartiments; ainsi les Grecs, & entre les autres les Lacédémoniens, dont les villes estoient ordinairement construites en rond, se plaisoient à faire leurs camps de figure ronde, comme Lycurgue l'avoit ordonné par ses loix.

Les Romains avoient encore une attention particuliére à fortifier leurs camps plus ou moins selon le sejour qu'ils avoient à y faire. Ne faisoient-ils que passer, ils dressoient des camps à la hâte, fort sûrs néantmoins, qu'ils nommoient *subita, temporanea, tumultuaria castra,* environnez de fossez passablement larges & profonds, munis d'une levée de terre, ou petit rempart bien palissadé; ce qui se faisoit avec une diligence extrême, chaque soldat se mettant à l'ouvrage à l'instant qu'il arrivoit à son poste. Mais devoient-ils s'arrester du temps en un lieu, ils formoient alors des camps fixes & à demeure, où ils employoient tout l'art de la fortification, qu'ils appelloient *stativa castra,* distinguez en *æstiva* & *hyberna castra,* selon qu'ils devoient y passer leur quartier d'hyver ou d'esté.

Ils s'y retranchoient avec un soin extrême par des levées de terre de 13. à 15. pieds de haut, & même davantage

quelquefois, environnées de fossez de 9. de 11. de 13. & même de 17. pieds de large, profonds à proportion, car la coûtume estoit d'observer dans leurs dimensions le nombre impair, *fossam milites aperiunt,* dit Végéce, *latam novem, undecim, tredecim, vel ubi major adversariorum vis metuitur pedibus decem & septem, imparem enim numerum observari moris est.* Superstition qui venoit de ce que les payens s'imaginoient que le nombre impair estoit aussi heureux qu'agréable à la Divinité.

Lib. 3.

Ainsi selon les regles de la castrametation des anciens, les fossez du camp de Pequigny, de même que ceux des autres camps anciens, doivent avoir esté dans leur origine de 15. à 17. pieds de large, profonds à proportion, & leurs boulevarts doivent avoir eu 13. à 15. pieds de haut, & plus peut-estre : dimensions que la longue suite des siécles a reduites à l'estat où nous les voyons aujourd'huy, non-seulement au camp de Pequigny, mais aussi à plusieurs autres camps d'égale antiquité.

Je ne diray rien icy ni de l'étendue du camp dont il s'agit, qui est de 450. toises dans sa plus grande longueur, & de 350. dans sa plus grande largeur, ni de ses entrées ou portes, dont l'une est prise au milieu de ses boulevarts, & l'autre à travers de ses collines vers la riviere de Somme. Les reflexions que je pourrois faire à cette occasion, soit sur les différentes dimensions d'un camp Romain, selon le nombre des troupes qui devoient s'y loger, soit sur les diverses portes ou entrées qu'on avoit coûtume d'y faire par rapport à la disposition du terrein, me meneroient trop loin. Je passe donc aux raisons qui peuvent faire conjecturer que le camp de Pequigny a esté formé dès le temps de César, ou du moins du temps de quelqu'un de ses successeurs, & que c'est par consequent un camp Romain.

étendue

En effet, de tous les anciens camps qui sont connus en Europe sous le nom de *Camp de César,* peut-estre n'y en a-t-il aucun auquel ce nom convienne à plus juste titre qu'à celuy de Pequigny; puisque César ne fut jamais en aucun des cantons où plusieurs de ces sortes de camps sont situez, & qu'il n'y mit jamais

jamais

jamais de troupes en quartier; au lieu que le camp de Pequigny se trouve non seulement placé au milieu du Belgium proprement dit, (cette province s'étendoit depuis Arras jusqu'à Beauvais, Amiens vers le centre) pays dans lequel seul César avoit disposé jusqu'à trois legions, pendant qu'il n'en tenoit pas plus d'une dans chacune des provinces voisines à cent milles à la ronde, mais qu'il n'estoit aussi qu'à six à sept milles de Samarobrine [a], c'est-à-dire d'Amiens, où César fit un séjour beaucoup plus long qu'en aucun autre lieu de la Gaule, puisqu'il y passa tout un quartier d'hyver.

Ce Prince, à son retour de sa seconde expédition dans la grande Bretagne, choisit Amiens préférablement à toute autre ville, pour y tenir l'assemblée générale des Estats de la Gaule, en faire sa place d'armes & le centre de toutes ses legions repanduës dans les contrées voisines; y placer les magasins de son armée qui avoit beaucoup à souffrir dans les provinces, par la famine qu'y causoit la sécheresse; enfin pour y fixer sa residence, jusqu'à ce qu'il eût reglé tout ce qui regardoit le département de ses legions dans leurs quartiers d'hyver.

Voicy ce qu'il nous en apprend luy-même dans ses Commentaires [b]: César, dit-il, après avoir retiré ses vaisseaux à sec, vint tenir les Estats des Gaules à Samarobrive, où il changea son ordre accoûtumé pour la répartition des quartiers d'hyver de ses troupes, à cause de la disette que la sécheresse avoit causée dans tout le pays; il fut donc obligé de distribuer ses legions en plusieurs provinces, *coactus est legiones in plures civitates distribuere.* Il en mit une chez les Morins, sous la conduite de Caïus

[a] Cette Ville est encore nommée dans les auteurs Latins *Samarobrina* & *Samarobriga*, c'est-à-dire Pont sur Somme.

[b] Lib. 5. Comment. *Subductis navibus consilioque Samarobrivæ peracto, quod eo anno frumentum in Gallia propter siccitates angustius provenerat, coactus est aliter ac superioribus annis exercitum in hybernis collocare, legionesque in plures civitates distribuere, ex quibus unam in Morinos ducendam Caio Fabio Legato dedit, alteram in Nervios Quinto Ciceroni, tertiam in Essuos Lucio Roscio, quartam in Rhemis cum Tito Labieno in confiniis Trevirorum hyemare jussit, tres in Belgio collocavit, his Marcum Crassum Quæstorem, Lucium Munacium Plancum & Caium Trebonium Legatos præfecit.*

Fabius ſon Lieutenant, une autre chez les Nerviens, commandée par Quintus Cicero, une troiſiéme chez les Eſſuens, ſous les ordres de Lucius Roſcius, une quatriéme dans l'Eſtat des Rhemois vers les frontiéres des Treviriens, ſous Titus Labienus; mais il en établit juſqu'à trois dans le Belgium ſeul, *tres in Belgio collocavit*, ſous Marcus Craſſus Queſteur, Lucius Munacius Plancus, Caïus Trebonius ſes Lieutenants. Or de ces trois legions que Céſar répandit dans le Belgium, dont Amiens eſtoit le centre, où pouvoit-il en placer une partie plus commodement, & qui fût plus à portée de recevoir ſes ordres, qu'au camp de Pequigny, éloigné de luy de deux lieuës & demie ſeulement? Comme l'éminence ſur laquelle il eſt ſitué eſt le poſte le plus avantageux qu'il y ait en ces cantons-là, il ſe trouvoit trop à la bienſéance de ce Général, pour ne s'en eſtre pas emparé d'abord. D'ailleurs, comme c'eſtoit par la Somme qu'il faiſoit venir une bonne partie de ſes proviſions, des bleds ſur-tout, dont il avoit un ſi grand beſoin pour remplir les magaſins de ſon armée qu'il avoit établis dans Amiens, il ne pouvoit mieux en aſſurer le tranſport, qu'en mettant des troupes dans les lieux les plus importants des bords de cette riviere, & par conſéquent ſur la hauteur où ſe voit aujourd'huy le camp de Pequigny, poſte des plus recommendables du pays, tant par ſa ſituation que par ſa force naturelle. De plus, dès qu'il en eſtoit maître, il entretenoit des deux côtez de la Somme une communication beaucoup plus libre avec ſes autres quartiers, diſperſez en différents cantons du Belgium.

Mais quoy qu'il en ſoit, je veux bien même reconnoître que comme il s'agit icy de la premiére répartition que Céſar fit de ſes legions à ſon retour de la ſeconde expédition dans l'Iſle Britannique, il n'eſtoit point alors abſolument néceſſaire d'avoir un camp près de Pequigny, ſoit parce que les Gaules paroiſſant eſtre aſſez tranquilles, un corps mediocre de troupes auprès de ſa perſonne dans Amiens, pouvoit ſuffire pour maintenir la paix dans les provinces, ſoit à cauſe que les trois legions du Belgium occupoient une trop grande étenduë de pays pour pouvoir aiſément placer différents camps dans des quartiers ſi près les uns des autres.

Mais peu de temps après l'arrivée de César dans Amiens, les Gaulois s'estant revoltez en différents endroits, sur la nouvelle qu'ils eurent qu'Ambiorix, après avoir entiérement défait Sabinus & Cotta dans le pays des Eburons, estoit venu fondre avec une armée des plus formidables sur le camp de Quintus Cicero près de Tournay, ce Géneral fut alors obligé de prendre de nouvelles mesures, & de changer ses premiers projets. Il n'eut donc pas plustost appris le danger où estoit Quintus Cicero, qu'il vole à son secours avec son activité & sa diligence ordinaires, à la tête de deux legions seulement; & le délivre, après avoir presqu'entiérement détruit l'armée d'Ambiorix.

César ne fut pas plustost de retour à Amiens après cette grande victoire, qu'il resolut non seulement de rester pendant tout son quartier d'hyver dans cette ville, contre sa coûtume, qui estoit de passer cette saison dans la Lombardie & dans l'Illyrie, qui estoient aussi de son département, mais même de resserrer encore davantage les quartiers des trois legions qu'il avoit dans le Belgium pour les avoir plus à la main, & estre en état de se mettre en campagne à la premiére nouvelle de quelque soulevement dans les Gaules.

Ayant donc renvoyé Fabius avec sa legion chez les Morins, comme il fut averti des complots qu'on tramoit tous les jours dans les Gaules contre les Romains, il rassembla autour de luy ses trois legions, & leur assigna des quartiers d'hyver aux environs d'Amiens dans trois camps différents, ainsi qu'il le déclare luy-même dans ses Commentaires: *Fabium cum sua legione in hyberna remittit, ipse cum tribus legionibus circum Samarobrinam tribus hybernis hyemare constituit; & quod tanti motus Galliæ extiterant, totam hyemem ipse cum exercitu manere decrevit, nam illo incommodo Sabini morte perlato, omnes ferè Galliæ civitates de bello cogitabant.* *Lib. 5. Comment.*

César fait donc icy une seconde distribution de ses troupes, qu'il rassemble, pour ainsi dire, sous ses yeux; ce qu'on doit sur-tout remarquer, c'est que les trois legions dont il avoit étendu les quartiers dans tout le Belgium, se trouvent à présent resserrées dans le seul territoire d'Amiens en trois différents

camps, & très-près par conséquent l'un de l'autre; *ipse cum tribus legionibus circum Samarobrinam tribus hybernis hyemare constituit.* Quoyque César ne spécifie point les lieux particuliers des environs d'Amiens où il mit ses trois legions, l'on peut cependant conjecturer très-vraysemblablement, qu'il en logea un détachement considérable sur la hauteur de Pequigny, qu'on a toûjours depuis nommée le *Camp de César.* Ce poste, qui est fort près d'Amiens, est d'une situation trop heureuse; & César devoit en sçavoir trop bien l'importance, pour ne l'avoir pas, en cette rencontre, préferé à tous les autres postes d'autour d'Amiens. Ne seroit-ce point même alors qu'auroit esté formé le camp de l'Etoile village sur la Somme, à trois lieuës de Pequigny, sur la route de Pontdormi, autrement dit Pont de Remy? Là se voyent encore sur la cime d'une montagne, les vestiges d'un ancien camp de César, dont j'ay fait aussi tirer le plan. Ciceron, dans une lettre à Trebatius, fait encore mention d'un camp qu'avoit César à Samarobrive, c'est-à-dire sur le territoire de cette ville; & peut-estre ce camp estoit-il placé sur la hauteur qui y domine, où dans la suite des temps l'on a bâti la forteresse qui s'y voit à présent, & qui, avant qu'on eût porté l'art de fortifier les places au degré de perfection où il est aujourd'huy, passoit pour une des meilleures forteresses de l'Europe. Il y eut là un ancien château, dont les Seigneurs prenoient le titre de Châtelains d'Amiens, & que les Antiquaires de cette ville prétendent même avoir esté fondé dès le temps de César, ce qui confirmeroit encore qu'il établit un camp en ce lieu-là.

Ce grand Capitaine, en distribuant ainsi ses troupes dans des camps assis sur des éminences le long de la Somme, ne faisoit que suivre les maximes de la castramétation des Romains, qui aimoient à camper, autant qu'il se pouvoit, le long des rivieres sur des élevations, & à prendre leurs quartiers d'hyver hors des villes, dans la crainte que le luxe & la mollesse qui y regnent ordinairement ne vinssent à corrompre & à affoiblir le courage du soldat, & à le dégoûter du mêtier pénible & dangereux de la guerre.

Les raisons qui m'engagent à faire remonter jusqu'à César l'origine du camp de Pequigny, sont encore soûtenuës par deux forts préjugez, sçavoir, sur la tradition constante du pays, & sur le nom de César qu'on donne de temps immémorial à ce monument.

La gloire qu'ont eue les Amienois d'avoir possedé ce grand Capitaine chez eux pendant un quartier d'hyver, leur a fait avoir dans tous les siécles une vénération particuliére pour sa mémoire, & doit avoir perpetué chez eux de pere en fils, au moins le souvenir des principaux lieux où il fit hyverner ses legions, lorsqu'il fut dans leur pays. Et quelle raison auroient-ils eue de nommer dans tous les temps le camp de Pequigny & celuy de l'Etoile *Camps de César,* si ce Géneral eût mis ses troupes ailleurs? Ce nom même, au défaut du témoignage des historiens, sert de titre public, & des plus authentiques, pour attester la verité de ce fait, ou du moins pour le rendre très-vraysemblable.

Dès qu'il est même certain que César eut trois de ses legions autour d'Amiens, dans trois camps différents, *ipse cum tribus legionibus circum Samarobrinam hyemare tribus hybernis constituit,* où peut-on croire plus probablement qu'il en mit une partie, que dans un lieu qui a toûjours retenu son nom? S'il n'en est pas ainsi, je ne vois point pourquoy l'on auroit donné cette dénomination à ce camp, à moins qu'on ne veuille dire qu'il la tiendroit de quelqu'un des successeurs de César, seconde conjecture qui a aussi sa vraysemblance.

Cesar place III legions autour d'amiens.

Or dans cette hypothese, ce monument doit estre encore très-ancien, puisqu'on ne peut en mettre l'origine au-dessous du v.e siécle, la domination Romaine ayant alors esté entiérement éteinte dans les Gaules par les établissements qu'y firent les Visigots, les Bourguignons, les Bretons, mais sur-tout les Francs, qui estoient les plus puissants de tous ces peuples, & qui y jettérent les fondements de leur Monarchie, dont même, selon Mezeray & quelques autres de nos historiens, Clodion & Merovée mirent le Siége dans Amiens.

Mais quoyqu'il ne soit pas facile de déterminer dans quel

ſiécle, depuis Céſar juſqu'à l'expulſion des Romains des Gaules, le camp de Pequigny auroit eſté poſé, on peut cependant conjecturer que ce fut dans le IV.e ou V.e ſiécle de J. C. au pluſtard, juſqu'au temps qu'Aëtius, alors le ſeul ſoûtien de l'Empire en Occident, ne ſe trouvant plus en état d'en défendre les frontiéres contre l'inondation des différentes nations de Barbares venuës d'au-delà du Rhin, fut obligé d'abandonner à quelques-uns de ces peuples ce qu'ils avoient conquis, & même de ſe liguer avec Merovée Roy des Francs, & Théodoric Roy des Gots, contre Attila. Avant l'irruption des Barbares dans les Gaules, les Romains s'y eſtoient maintenus aſſez tranquillement, & avoient repouſſé avec vigueur tous ceux qui avoient oſé s'y jetter; mais enfin n'ayant pû arrêter le torrent de tant de différents peuples, vers la fin du IV.e ſiécle & au commencement du V.e il fallut les laiſſer s'établir en deçà du Rhin dans pluſieurs provinces des Gaules, entr'autres dans celle qu'on nomma depuis les *Pays-bas,* d'où ils étendoient leurs courſes juſqu'à la Somme. Cette riviere eſtant devenuë alors la barriere de l'Empire de ce côté-là, les Romains ſe virent contraints de ſe fortifier de leur mieux le long de ſes bords, d'en défendre les principaux paſſages, & de poſter des corps conſiderables de troupes dans les lieux d'une aſſiette avantageuſe. Or comme la montagne ſur laquelle eſt poſé le camp de Pequigny eſt d'une ſituation des plus favorables qu'il y ait ſur la Somme, qu'elle couvre un de ſes paſſages les plus importants, & qu'elle commande le pays circonvoiſin, il eſt fort à préſumer que les Romains ne manquérent point alors de s'y retrancher, pour ôter aux Barbares l'eſperance de pénétrer dans le cœur des Gaules. Il eſtoit même de leur intereſt de s'établir dans ce poſte préférablement à tout autre, pour la ſûreté des convois & des marchandiſes qu'ils faiſoient remonter depuis l'embouchure de la Somme juſqu'à Amiens, où eſtoit un des ſept arſenaux qu'avoient les Romains dans les Gaules, ſelon la notice de l'Empire, qui nous dit que cette riviere eſtoit une de celles ſur leſquelles ils entretenoient des flottes, ainſi que ſur la Seine, (dont les *Nautæ Pariſiaci* ſont ſi connus,) tant pour faciliter

le commerce dans toutes les provinces voisines, & transporter à moins de frais les provisions & les munitions des legions Romaines répanduës dans les contrées des environs, que pour s'opposer aux entreprises & aux irruptions des ennemis, & les empêcher de ravager les Estats de l'Empire situez le long de ces rivieres.

L'on pourroit encore avancer icy une troisiéme conjecture sur l'origine du camp de Pequigny, qui paroît aussi assez probable; sçavoir, qu'il auroit esté formé sous quelqu'un des Empereurs Romains qui tinrent leur Cour à Amiens pendant quelque temps, ainsi que Constantius, Constantin le Grand, Constans, Julien l'Apostat, mais principalement Valentinien & Gratien, qui firent un plus long séjour dans cette ville qu'aucuns de leurs prédecesseurs. Plusieurs de leurs ordonnances citées dans le Code Théodosien, sont datées de ce lieu; & même, selon Cassiodore, Valentinien y associa à l'Empire son fils Gratien, *Gratianum filium*, dit cet auteur, *Valentinianus Imperatorem Samarobrigæ constituit.*

Comme les troupes qui accompagnoient ces Princes devoient se disperser dans le pays à la ronde, & former différents camps dans les endroits où ils avoient à rester, où pouvoient-elles mieux s'établir que sur la hauteur où est le camp de Pequigny? aucun lieu des environs n'estoit plus propre à s'y loger, & l'on n'auroit esté dans aucun autre plus à portée de se rendre auprès du Prince au premier ordre.

Mais quoy qu'il en soit des conjectures que je viens de proposer sur l'ancienneté du camp de César, on ne manquera pas d'objecter que les boulevarts de ce camp estant aussi-bien conservez qu'ils le sont, à la hauteur encore de sept à huit pieds, avec des fossez au bas, profonds aussi de quelques pieds, & larges à proportion, ils ont un air de nouveauté qui paroît bien opposé à l'antiquité que je donne à ce monument.

A quoy l'on peut répondre que ces boulevarts ayant dû avoir dans leur origine quinze à seize pieds d'élévation, avec des fossez profonds de quinze à dix-sept pieds, ainsi que les Romains le pratiquoient dans les fortifications des camps fixes

& à demeure, l'on ne doit point estre étonné que ces boulevarts ayent subsisté jusqu'à nous, depuis tant de siécles, dans l'état où nous les voyons aujourd'huy, puisqu'ils doivent leur belle conservation à l'admirable structure des anciens camps Romains, dont les remparts revêtus de gazons fort épais, & formez en glacis des deux côtez, sur une base fort large & très-ferme, composent une masse des plus solides, capable de resister à toutes les injures des temps & des saisons, estant d'une consistence aussi durable que le peuvent estre des collines naturelles couvertes de verdure, sur lesquelles les orages les plus violents ne font presque que glisser sans les entamer en apparence. Il est vray qu'elles diminuent & s'affaissent peu à peu à la longue, mais c'est d'une maniére si imperceptible, qu'on ne peut s'en appercevoir qu'après une très-longue suite d'années. C'est dont nous sont garants les précieux restes de plusieurs monuments aussi anciens que le peut estre le camp de Pequigny, qui néantmoins se sont maintenus jusqu'à présent en assez bon état. Entre ces monuments n'admire-t-on pas encore aujourd'huy dans le Valais les anciennes fortifications du camp de Galba Lieutenant de César, & ne voit-on pas aussi maintenant avec surprise, entre le lac de Geneve & le mont Jura, une partie des retranchements que César y fit élever pour fermer aux Suisses le passage dans les Gaules. Quoyque ces ouvrages surprenants n'ayent esté faits que de simples levées de terre revêtue de gazons, ils se soûtiennent néantmoins toûjours de maniére, qu'il faut encore bien des siécles avant qu'on les voye réduits au niveau du terrein des environs.

Mais quand même l'on conviendroit qu'il est presqu'impossible que des fortifications faites seulement de terres revêtuës de simples gazons, si bien affermies qu'on les suppose, ayent pû se soûtenir jusqu'à nous, pendant près de dix-huit cens ans, sans estre entiérement anéanties, & au niveau du terrein d'alentour, je n'en croirois pourtant pas le camp de Pequigny moins ancien que je ne le fais, parce qu'il y a tout lieu de croire que ce monument peut avoir esté relevé & réparé en différents temps, ainsi que l'ont esté quantité d'autres monuments antiques. Je n'attribuërois donc cet air de nouveauté qui frappe d'abord

ceux qui vont visiter le camp de Pequigny, qu'aux réparations qu'on aura pû y faire en diverses occasions. En effet, ce poste est trop bien situé, & d'une trop grande conséquence, pour qu'on ait manqué de s'en saisir dans quelques-unes des guerres qui ont esté allumées dans le pays en différents siécles, sur-tout lorsque la Somme s'est trouvée servir de barriere à la France contre ses ennemis; & combien de fois n'en a-t-elle pas servi?

Premiérement, sans parler icy des guerres précédentes, cette riviere fut dans le IX.e siécle, pendant quelques années, le rempart de nos provinces de ce côté-là, contre la fureur des peuples du Nord ou Normans, quand ces barbares vinrent ravager tous les pays d'au-delà de la Somme. En ayant même depuis forcé les passages, ils pillérent & détruisirent la pluspart des villes qui estoient sur les bords de cette riviere, & dans les contrées voisines.

Secondement, dans le XIV.e & le XV.e siécles, la Somme devint souvent la principale barriére de la France contre les Anglois, principalement depuis la prise de Calais en 1347. un an après la bataille de Crecy sous Philippe de Valois; avant même cette funeste journée, tous les passages de cette riviere se trouvérent si bien gardez, qu'Edouard III. après avoir porté le fer & le feu jusqu'au cœur de la France, se vit contraint de descendre jusques vers l'embouchure de la Somme, pour gagner au-dessous d'Abbeville le fameux Gué de Blanquetaque, qui luy fut livré ou lâchement abandonné par du Fay. On sçait aussi qu'avant la fatale bataille d'Asincourt en 1415. sous Charles VI. Henry V. Roy d'Angleterre ne pouvant gagner Calais en traversant la Somme, dont tous les passages luy estoient fermez par les troupes Françoises, fut contraint de remonter jusques vers sa source, pour prendre sa route par le Comté de Saint Paul.

Les Anglois n'osérent encore, en plusieurs autres occasions, tenter de pénétrer en France par la Somme, en ayant trouvé les principaux postes trop bien gardez.

Troisiémement, contre les Bourguignons, lorsque sous le Regne de Louis XI. la Somme, pendant quelques années, vint à

servir de limite entre les Estats de ce Prince & ceux de Charles Duc de Bourgogne & Comte de Charolois.

Quatriémement enfin, dans les premiéres guerres de la France contre la Maison d'Autriche, qui devenuë heritiére de celle de Bourgogne, n'eut souvent à franchir que la Somme pour venir insulter les provinces d'au-delà de cette riviere.

Or il est très-vraysemblable que dans quelqu'une de ces conjonctures, & peut-estre même dans quelqu'autre encore moins éclatante, l'on n'aura pas négligé d'occuper l'ancien camp de Pequigny, de s'y retrancher, & d'en relever les anciens retranchements, pour se rendre maître de la campagne par le moyen de ce poste, écarter l'ennemi des bords de la Somme, & couvrir le pont de Pequigny, une des clefs de l'Amienois & du Vimeux. Ce pont est renommé dans l'Histoire, par la fameuse entrevûe de Louis XI. avec Edouard IV. en 1475. dont Philippe de Commines nous a laissé le détail; mais s'il y eut jamais une rencontre où il fut nécessaire de s'assurer de ce poste & d'en rétablir les anciens retranchements, ce fut dans la guerre qu'eut Louis XI. contre Charles Duc de Bourgogne.

Les bords de la Somme devinrent alors le théâtre de la guerre & la barriére des deux Estats, depuis que le Roy en 1471. se fut saisi d'Amiens, & de la pluspart des places d'en deçà de cette riviere, que Charles VII. dès 1435. pour détacher Philippe Duc de Bourgogne des interests du Roy d'Angleterre, luy avoit cedées par le célébre Traité d'Arras qui fut le salut de la France, & comme s'exprime Mezeray, un coup de massue pour l'Angleterre. Car pour lors la Picardie fut comme démembrée & partagée en deux portions par la Somme, de sorte que pendant que d'un côté l'armée du Roy, sous les ordres du Marêchal de Gamaches, estoit répandue dans toutes les places de consequence depuis S.t Valery jusqu'à Pequigny, que le Bourguignon avoit repris; d'un autre côté les troupes du Duc, sous la conduite du S.r des Querdes ou de Gorde, depuis Marêchal de France, occupoient tous les postes importants depuis le Crotoy à l'embouchure de la Somme jusqu'au-dessus de Pequigny. Le reste des bords de la Somme en remontant

jusques vers sa source, estoit aussi gardé de part & d'autre par les plus fameux Capitaines des deux partis.

Or dans cette conjoncture, où le Duc de Bourgogne pouvoit-il mieux placer un détachement considérable de troupes pour s'y retrancher, que dans le camp de Pequigny? c'estoit mettre le pont de cette place hors de toute insulte, reprimer les courses de la garnison d'Amiens qui battoit la campagne d'au de-là de la Somme, & garantir son pays des contributions qu'elle vouloit en exiger. On dut alors réparer les fortifications de l'ancien camp de César, en la maniere à peu près qu'on le voit aujourd'huy.

Ce que j'ay dit jusqu'à présent du camp de Pequigny n'en regarde seulement que l'exterieur, & ce qui se découvre à la vûe; mais si l'on vient à en examiner l'interieur, & ce qu'il cache à nos yeux, on reconnoîtra qu'il n'est pas moins digne de l'admiration que de l'attention des gens curieux: car avec quelle surprise ne doivent-ils pas apprendre que le terrein sur lequel est assis ce monument, qu'on avoit cru jusqu'à présent estre plein & massif sous son fond, sans que jamais main d'homme y eût travaillé, est creux néantmoins avec des soûterreins d'une étendue immense.

Je suis redevable de ce que j'en ay à raconter icy à M. du Cardonnoy, ancien Conseiller du Présidial d'Amiens, renommé parmi les Antiquaires, tant pour son goût pour les belles lettres, que par sa capacité dans la science des Medailles antiques & modernes, dont il a un cabinet des plus curieux & des plus riches. On avoit ignoré jusqu'à nos jours, qu'on eût jamais penetré sous le camp de Pequigny, & qu'on en eût fouillé les dedans, mais tout le pays fut dans le dernier étonnement, quand on vint à découvrir par hazard il y a près de trois ans, que non-seulement les dessous en estoient creux de toutes parts, mais encore tout l'interieur des territoires voisins.

M. le Sénéchal un des principaux habitants d'Amiens, qui posséde une maison de plaisance près de ce lieu sur la seigneurie de Tirancourt, ayant obtenu la permission de ceux à qui appartient le fonds du Camp de César, d'y faire travailler pour

en tirer des pierres, ordonna qu'on commençât l'ouvrage à l'endroit marqué *F. F.* dans le plan que M. du Cardonnoy m'en a fait tirer ſur les lieux, & où commence un chemin qui à travers des collines dont le camp eſt couvert de ce côté-là en guiſe de rempart, va deſcendre dans la prairie qui s'étend le long des bords de la Somme.

Les ouvriers après quelques jours de travail, furent fort étonnez de ſe trouver tout à coup dans de vaſtes & ſpacieux ſoûterreins, où regne une obſcurité affreuſe. S'étant mis à les reconnoître, flambeaux & lanternes à la main, ils s'apperçûrent que ces ſoûterreins ſe perdoient de toutes parts bien au de-là des bornes du camp, ſous les terres des ſeigneuries de Tirancourt & de S.t Waſt; mais comme ils ſe voyoient dans une eſpece de labyrinthe où ils couroient riſque de ſe perdre, ils ne voulurent pas ſe hazarder d'en reconnoître les extremitez qui ſont encore ignorées, perſonne n'ayant oſé tenter de penetrer juſqu'au fond.

Là ſe rencontrent quantité de larges voutes creuſées dans le roc, où ſe voyent encore des traces & des ornieres de rouës de charrettes qui y paſſérent autrefois, ſans doute pour en tranſporter les pierres qu'on a tirées de cette carriére.

On a reconnu en ſuivant ces routes, que pluſieurs avoient leurs ſorties en dehors, ſous les rideaux du camp marquez *CC. DD.* dans le plan. Il ne reſte au dehors aucuns veſtiges de ces ſorties, parce que depuis pluſieurs ſiécles elles ont eſté entiérement bouchées par l'écroulement & l'affaiſſement des pierres & des terres ſupérieures, cauſez tant par leur propre poids que par les pluies, les degels & autres accidents inſéparables d'une longue ſuite de ſiécles.

La voute de cette caverne immenſe eſt fort exhauſſée, & ſoûtenuë ſur quantité de gros piliers diſpoſez de diſtance en diſtance, tels qu'on en voit dans les carriéres qui ſont au-deſſous de quelques fauxbourgs de Paris & de leurs environs.

En pluſieurs endroits de ces ſentiers ſont entaſſez des monceaux ou piles de pierres taillées de trois faces, & d'autres amas de pierres brutes, qui diſperſées çà & là ſans aucun ordre, y

forment par leurs tours & détours un veritable labyrinthe, où le fil d'Ariadne ne seroit pas moins nécessaire que dans le labyrinthe de Crete. En effet, plusieurs particuliers s'estant engagez dans ces circonvolutions, y ont esté égarez des vingt-quatre heures entiéres, sans qu'on ait pû les retrouver qu'à la faveur de lanternes & de flambeaux allumez, & en les appellant à haute voix; & même comme les vapeurs grossiéres & humides qui s'exhalent dans ces souterreins éteignoient souvent les lumiéres, on estoit obligé de les rallumer par le moyen de pierres à fusil & de méches dont on avoit pris soin de se munir.

La nature des vapeurs qui s'élevent dans ces lieux de ténébres est bien différente de la qualité du terrein des prairies voisines, lequel estant desséché au soleil & découpé en piéces uniformes qu'on nomme des tourbes, devient matiére combustible qui sert de chauffage aux gens du commun: la Providence divine, toûjours attentive aux différents besoins du genre humain, suppléant ainsi à la disette de bois qui regne dans ces cantons-là. Il est encore à remarquer que les pierres de la carriére du camp de Pequigny tirent sur le gris; qu'elles sont grandes, d'un très-bon grain, & de la même espéce que celles dont est bâtie la célébre Cathédrale d'Amiens. Aussi ne doute-t-on plus aujourd'huy dans cette Ville de la verité de la tradition du pays, qui a toûjours publié que c'estoit des environs de Pequigny que l'on avoit fait venir la quantité prodigieuse de pierres qui sont entrées dans la construction de cette superbe Eglise, qui, dans le goût Gothique, est un édifice des plus majestueux, des plus reguliers & des mieux entendus qu'il y ait dans l'Europe, principalement pour sa Nef.

Ce bâtiment, dont les pierres qui le composent doivent renouveller le souvenir du camp de Pequigny, puisqu'elles en sont tirées, est un monument éternel de la pieté des anciens Evêques d'Amiens; & de combien d'indigents plusieurs de ces saints Prelats n'ont-ils pas soulagé les besoins pendant un demi-siécle entier, en occupant les uns à creuser les vastes souterreins du camp de Pequigny, & les autres à employer les pierres qu'on en tiroit pour la construction de la maison du Seigneur.

Evrard, quarante-troisiéme Evêque d'Amiens, jetta les fondements de ce grand édifice en 1220. & fut le premier de ces Prelats qui fit travailler à cet effet aux carriéres du camp de Pequigny, d'où cinq de ses successeurs continuérent à faire venir des materiaux, jusqu'à ce qu'ils eussent porté à sa perfection le merveilleux ouvrage de leur Eglise. Godefroy, successeur d'Evrard, l'éleva jusqu'à la voute en 1228. Arnauld ou Arnould après luy, en entreprit la même année la voute, qui ne fut achevée qu'en 1251. Evrard second, en 1252. Alcaume, en 1258. & Bernard, en 1260. firent faire les combles, les couvertures & les clochers de ce chef-d'œuvre d'architecture Gothique, qui fut enfin achevé en 1269. sous ce même Prelat, qui mourut en 1276. Cette Eglise a 132. pieds de haut, 366. de long, & sa croisée, d'une porte à l'autre, 182. pieds. Quelle quantité surprenante de pierres n'a-t-il pas fallu tirer de dessous le camp de Pequigny pour un tel ouvrage! Cependant comme le vuide qu'elle a pû former dans cette carriére ne répond nullement à la vaste étenduë des souterreins qui s'y voyent, on ne peut douter qu'il n'en ait aussi esté tiré une infinité de materiaux pour la construction de beaucoup d'autres édifices sacrez & profanes.

Comme donc dans les premiers temps les Seigneurs de Pequigny estoient les maîtres de ce terrein, il est très-vraysemblable qu'ils se servirent de cette carriére avant même les Evêques d'Amiens dont j'ay parlé, pour faire bâtir tant d'Abbayes, de Prieurez & autres Benefices dont ils ont esté les Fondateurs, entre les autres, de la célébre Abbaye du Gard près de Pequigny, en 1141. de celle de Saint-Jean d'Amiens, en 1151. de la Collégiale de Saint-Martin de Pequigny, dans leur Château, en 1066. & même auparavant. Cette Maison de Pequigny s'est tellement distinguée entre les plus illustres de France par ses bienfaits envers l'Eglise, que, selon la Morliere, la pluspart des Benefices considérables de l'Amienois luy sont redevables de leur fondation, & qu'il s'y trouve peu de Communautez & d'Eglises qui n'ayent de grandes obligations à la magnificence de ces Seigneurs, ainsi que s'exprime cet auteur.

On peut donc dire que plusieurs des principales Eglises de l'Amienois sont sorties, en quelque maniére, des souterreins du camp de Pequigny, & que ces différents ouvrages de l'art se doivent mutuellement leur premiére origine, ceux-cy s'estant étendus sous terre à mesure que les autres s'élevoient au-dessus. La tradition du pays veut encore qu'il y ait eu autrefois une belle chaussée de deux cens toises de long, qui du bas du camp alloit à travers la prairie, pour y voiturer, comme on le croit à présent, jusqu'aux bords de la Somme, les pierres de la carriére, qui de là estoient transportées à Amiens par eau; mais l'injure des temps a tellement ruiné cette levée, qui n'avoit esté faite qu'à ce seul usage, qu'il n'en paroît plus aucun vestige à présent.

Mais ce qui doit encore intéresser particuliérement les amateurs de l'antiquité, c'est qu'au temps passé l'on trouvoit souvent dans le terrein du camp de César des médailles Romaines, qu'on regarde sur les lieux comme une preuve indubitable que les Romains avoient formé ce camp. L'on m'a même assûré que c'est de là que sont venuës la pluspart des belles médailles d'or de feu M. Houlon, Chanoine de la Cathédrale d'Amiens, grand amateur d'Antiques.

Feu M. le President de Maisons, ce digne Magistrat qu'on ne peut trop regretter, en avoit enrichi son cabinet, déja très-nombreux & de grand prix. Ces médailles sont passées de là dans le cabinet de M. du Vau, qui posséde une suite très-nombreuse de médailles d'or. Enfin, je ne dois pas oublier icy, avant de finir ce discours, que le fonds du camp de Péquigny, qui est de terres labourables d'un assez bon revenu, appartient aujourd'huy aux Chanoines du Chapitre de l'Eglise Collégiale de Saint-Martin de Pequigny, fondée dans le XI.e siécle, en 1066. par Eustache de Pequigny & par ses deux freres, Jean, Archidiacre, ou, selon l'ancien stile, Archilevite d'Amiens, & Hubert. Le titre original appelle ces Seigneurs *Pinconii Pares*. Les biens de cette ancienne & très-illustre Maison de Pequigny estant tombez dans celle d'Ailly, vers le milieu du XIV.e sont depuis fondus, sous le regne de Louis XIII. dans

la Maiſon d'Albert, en la perſonne d'Honoré d'Albert Duc de Chaulnes, Chevalier des Ordres du Roy, Mareſchal de France, Gouverneur & Lieutenant géneral pour le Roy en Picardie, & frere du fameux Duc de Luynes, Connétable de France, favori de ce Prince.

Le Chapitre de Saint-Martin de Pequigny jouit du terrein du camp de Céſar en titre d'arriére-fief, qui releve des Seigneurs de Pequigny, Baronie de franc-alleu des plus anciennes du Royaume, du nombre de celles qu'on nomme primitives; dont dépendent plus de trois cens ſoixante fiefs, & qui jouiſſoit autrefois du droit de faire battre monnoye. Les Barons de Pequigny, comme Vidames nez de l'Egliſe d'Amiens, c'eſt-à-dire, comme ſes avouez ou deffenſeurs, ont voulu relever, depuis plus de mille ans, du Bras de Saint-Firmin Martyr, dit la Morliere, ce qui ſignifie qu'ils ſe ſont déclarez dès ce temps-là vaſſaux des Evêques d'Amiens.

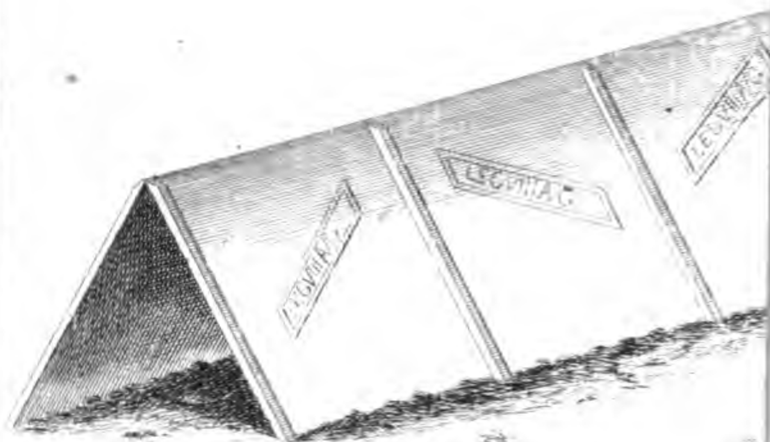
Cet auteur, dans ſon livre des Antiquitez de cette Ville, voudroit faire paſſer le titre de Vidame, que prennent les Barons de Pequigny, *Vicedomini Pinconienſes* ou de *Pinconio,* diſent les vieilles Chartres, pour eſtre auſſi ancien que l'établiſſement de la Foy dans Amiens, l'an 301. de Jeſus-Chriſt, ſous Saint Firmin premier Evêque de cette Ville, dit le Martyr, pour le diſtinguer de ſon troiſiéme Evêque Saint Firmin le Confeſſeur.

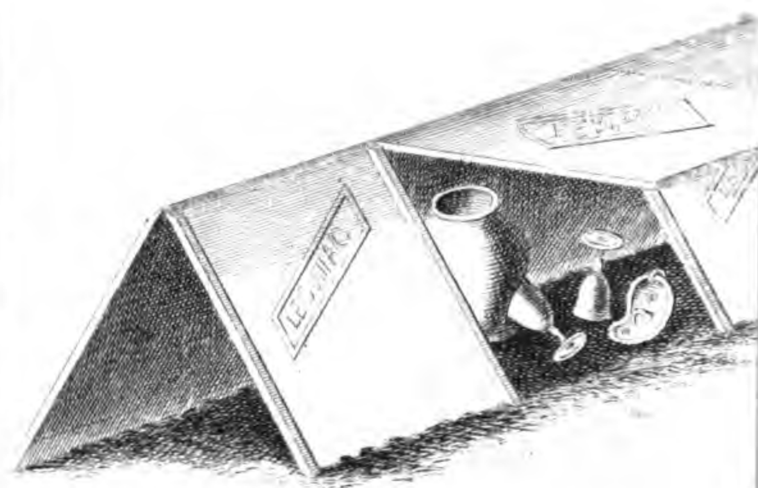


DISSERTATION

Pl: XVIII.

LEGVIIIAVG





DISSERTATION
SUR UN MONUMENT DE LA HUITIE'ME LEGION D'AUGUSTE.

Par M. SCHEPFLIN.

IL y a environ dix ans, que des ouvriers, en creusant les fondements d'une maison à Strasbourg, trouvérent différents anciens tombeaux Romains, * ni construits, ni rangez à la maniere des hypogées, connus sous le nom de *Columbaria.* Ils n'avoient pas non plus la forme des sepulcres ordinaires des Romains, tels qu'on en voit en grand nombre encore aujourd'huy sur les grands chemins des environs de Rome & de Naples; mais ils tenoient beaucoup plus de la façon de ceux appellez *Obrendaria,* du mot *Obruendaria,* selon la conjecture de M. Rigault, parce qu'on les couvroit de terre. L'urne, qui contenoit les cendres & les ossements brûlez, n'estoit point renfermée dans une autre urne, appellée *sarcophage,* ou *cercueil;* on y avoit suppléé par huit briques, qui garantissoient de toutes les injures de l'air le vase ossuaire, qui contenoit les os. Le tout estoit accompagné de lampes sepulcrales, & de différentes sortes de fioles, nommées vulgairement, mais improprement *lacrymatoires,* les unes de terre, les autres de verre. Une de celles-ci représente sur la base la Victoire écrivant sur un bouclier à côté, V. P. *vota publica,* avec la legende: *Gloriæ Augustorum.* 10. de Juillet 1731.

Les huit briques, partagées en deux rangs, formoient un toît, représentant les deux côtez d'un prisme triangulaire. Chaque brique avoit 1. pied 9. pouces & demi de hauteur, & 1. pied 4. pouces de largeur sur 1 pouce d'épaisseur. Il y

* On en trouva aussi de pareils l'an 1663. *Voyez Bebel. Antiq. Eccl. Argent.*

avoit de plus un rebord aux deux extremitez de chaque tuile, ce qui convient parfaitement avec ce que dit Vitruve sur la dimension & la figure de ces tuiles; & on lisoit sur chaque brique, partant huit fois sur le même tombeau:

L. 5. c. 10.

LEG. VIII. AUG.

Inscription, qui quoyque renfermée en trois mots abrégez, présente deux différents sens; le premier, que c'est le sepulcre d'un soldat de la huitiéme legion d'Auguste, auquel cas il faudroit sous-entendre *miles;* le second, que les pieces qui composent le tombeau, furent fabriquées par cette legion, & c'est alors qu'il faudroit sous-entendre *opus.*

Le premier de ces sens, qui paroît d'abord le plus naturel, & le plus convenable, est celuy que les curieux semblent avoir adopté. Cependant si nous considerons en général le stile le plus usité des Epitaphes, & en particulier celuy des Romains, nous n'y trouvons guéres cet usage établi. Pourquoy en effet réïterer huit fois la même chose, uniquement pour faire connoître que le deffunt estoit de la huitiéme legion, sans y adjoûter aucune des circonstances que les Romains avoient tant de soin d'exprimer dans leurs inscriptions sepulcrales? dans cette hypothése la repetition seroit certainement superfluë.

Il paroît donc plus convenable de s'en tenir au second sentiment, suivant lequel l'inscription n'a point de rapport à la qualité du deffunt, mais uniquement à ceux qui ont fabriqué les briques.

Nous trouvons des exemples pareils sur les pierres gravées des anciens, qui portent souvent le nom de l'ouvrier; comme ΣΟΛΩΝΟΣ, ΑΣΠΑΣΙΟΥ, ΥΛΛΟΥ, ΛΕΥΚΙΟΥ, ΜΥΚΩΝΟΣ, ΠΑΜΦΙΛΟΥ, ΠΕΡΓΑΜΟΥ, CΩCΤΡΑΤΟΥ, ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ, ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ; dont quelques-uns ont esté pris mal-à-propos par les Antiquaires pour le nom de la personne représentée sur la pierre. On voit dans le tome III. des Memoires de cette illustre Académie, que M. Baudelot a pris à tâche de

refuter ce sentiment dès l'année 1716. de même que M. Stosch dans un ouvrage publié exprès sur ce sujet. L'unique difficulté qui resteroit, seroit de dire qu'il n'y a aucune vraysemblance qu'une legion Romaine, qui dans son origine n'estoit composée que de citoyens Romains, ait voulu s'abbaisser jusqu'à fabriquer des tuiles: objection plus specieuse que solide; & c'est ce qu'il convient d'établir. Lorsqu'on adopte cette lecture, *legionis octavæ Augustæ*, & qu'on y supplée *opus figulinum*, cela ne doit nullement induire à penser que la legion y ait travaillé elle-même, mais que les briques furent fabriquées dans sa tuilerie; que ces tuiles sont du nombre de celles dont la huitiéme legion se servoit dans ses ouvrages & fortifications.

On appelloit ces briques, *opus doliare, doliale,* ou *figulinum*, parce qu'on les fabriquoit de la même matiere qu'on employoit aux tonneaux pour le vin : il y en a encore aujourd'huy une grande quantité en Italie. A *la Tolfa*, qui est l'ancien *Forum Claudii*, il se trouve un de ces vases qui doit tenir trente barrils *(cados)* on y monte par des échelles de 12. degrez. * L'ancienne Rome appelloit *doliolum* ce qui est connu dans la moderne sous le nom de *Monte testaceo*, parce que cette colline se forma peu à peu des débris de differents vases de brique qu'on y avoit accumulez.

Pour peu qu'on rapproche & confronte ce qui nous reste de monuments de cette espece, on y reconnoît bientôt que les Romains avoient coûtume de marquer les tuiles, pots de terre, lampes, urnes, vases, & autres ouvrages de brique, des noms tantôt de l'ouvrier, tantot de la fabrique, d'autres fois de celuy qui en estoit le maître, souvent même des noms des Consuls, pour désigner le temps où l'ouvrage avoit esté fait. J'ay vû à Rome près de cent pieces marquées ainsi des Consulats, qui pouvoient même servir à rectifier les Fastes consulaires; c'estoit du moins l'idée de feu M. Bianchini.

A l'égard des autres, j'en ay des preuves en main; sçavoir

* *Ciampini de sacr. ædif. cap. 9. pag. 128.*

des fragments de briques que j'ay apportez de Rome; sur l'une on voit cette legende :

OPVS. DOLIARE. EX. PRAEDIS. AVGG. NN. FIG. C. TERTIT.

Opus doliare ex prædiis Augustorum nostrorum figulo Caio Tertitio.

Une autre a, OP. DOL. EX. PR. M. AVRELI. ANTONINI. AVG. N.

Opus doliare ex prædiis M. Aurelii Antonini Augusti nostri.

Une autre, EX. PR. L. AELI. AVG. PII. F. OP. DOLIAR. ARISTIO. SVCCESS. GALLIC. ET VETER. COS.

Il a plû à M. Spon, qui a vû une pareille piece, de lire *ex palatio Ælii Aug.* à la place de *ex prædio L. Ælii Aug.* Plus d'une bevûe de cette nature se rencontrent dans ses ouvrages. Quoy qu'il en soit, le Consulat marqué dans l'Inscription que nous venons de rapporter, tombe dans l'an de l'Ere Chrest. 150. ou 151.

Pour revenir en particulier aux legions, ce n'estoit point la *huitiéme* seule, qui faisoit fabriquer des briques. *Lambecius* en a produit bien d'autres, trouvées en Autriche sur les frontieres de Hongrie * avec cette Inscription, LEG. XIIII. GEM. *Legio XIIII. gemina.* On en a vû d'autres, qui portent LEG. XXX. Une autre, EX. GER. INF. *Exercitus Germaniæ inferioris,* en sorte que voilà une fabrique pour toute une armée. Et ce qu'il ne faut pas oublier icy, les deux derniéres Inscriptions furent marquées sur des tuiles appellées *imbrices,* qui sont creuses, & par consequent peu propres à en construire des tombeaux.

Il nous reste d'autres pieces, qui font connoître les ouvriers des briques pour les legions mêmes. La preuve s'en trouve

* *Carnunti inter rudera veterum hybernorum.* Ciampinus cap. 4.

particuliérement dans des Inscriptions rapportées par *Gruter:* LEG. V. C. SEVI. *Legionis quintæ Caius Sevius.* & LEG. V. P. SATRI. *Legionis quintæ Publius Satrius.*

Ce qui acheve de convaincre, que c'est le nom de l'ouvrier plûtôt que celuy d'un soldat Romain, c'est qu'il s'en trouve d'autres comme celle-cy, qui a déja esté rapportée par M. Cuper, [a] où on lit: LEG. XXX. VITALIS FECIT. Tant de raisons fondées sur les monuments antiques, ne suffisent-elles point pour démontrer que c'est-là le veritable sens de l'Inscription du tombeau en question?

A l'égard de la *huitieme légion,* un passage de Ptolemée donne un grand jour à nostre monument. Ce fameux geographe en parlant [b] de la ville Ἀργεντόρατον adjoûte: Λεγίων ή σεβάστη. *Legio VIII. Augusta;* il est donc certain, que de son temps la huitiéme légion y estoit en garnison. Or, Ptolemée ayant vêcu sous l'Empereur Marc-Aurele, cette époque peut naturellement estre rapportée au regne de cet Empereûr, & nous indiquer le temps auquel le tombeau peut avoir esté construit. Il y a plus, comme Marc-Aurele fut le premier à partager le titre d'Auguste [c] avec un Collegue, (c'estoit *L. Aurelius Verus;* de là les revers de plusieurs médailles de ces Princes, *concordia Augustorum, liberalitas Augustorum:*) la legende, *Gloriæ Augustorum,* couchée sur la base d'une des fioles du tombeau, confirme parfaitement nostre conjecture, & ne laisse plus rien à desirer sur la certitude du temps de la construction de ce monument. Je remarque à cette occasion, qu'il faut que l'usage de brûler les morts ait esté encore alors assez commun, puisqu'on le voit pratiqué dans nostre monument. Cet usage commença effectivement à diminuer dans l'Empire Romain vers ce temps-là; mais je n'oserois estre garant qu'il cessa dès lors entiérement, comme l'avancent la pluspart des Antiquaires; du moins est-il fait mention de corps brûlé dans une Inscription du troisiéme siécle, rapportée par Fabretti.

[a] Monum. Antiq. pag. 231.
[b] Au chap. 9. du second livre de sa Géographie.
[c] *Jul. Capitolin. in M. Anton. cap. 7.*

L'urne posée dans nostre tombeau, & que je conserve dans mon cabinet, ne contient que des ossements; il n'y a presque point de cendres: j'ay fait la même remarque dans une infinité d'autres que j'ay vûes en Italie. Le peu de cendres qui y est quelquefois vient des ossements mêmes, dont une partie se reduit en poudre par la longueur du temps; & c'est ce qui m'induit à penser qu'après avoir brûlé les corps on n'avoit soin que de recueillir les restes des ossements, sentiment qui couperoit court à beaucoup de raisonnements sur la maniére dont on prétend que les anciens distinguoient les cendres des corps de celles du bucher. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'on appelloit ordinairement les petites urnes *ossuaria;* & l'*ossilegium* estoit le grand service qu'on rendoit aux parents & aux amis après leur mort. Je ne disconviendray cependant point pour cela, qu'on n'ait cherché en certaines occasions à conserver les cendres par le moyen de la toile nommée *asbeste.* La piéce qu'on a trouvée à Rome l'an 1702. dans un Sarcophage, le prouve assez. Mais comme
Lib. 19. c. 1. Pline dit que ce lin incombustible estoit aussi rare & aussi cher que les perles, & qu'on ne s'en servoit que pour envelopper les corps des Rois avant que de les brûler, pour en conserver les cendres, il faut que cet usage n'ait esté ni ordinaire ni commun.

Dans l'urne dont je viens de parler, on trouva aussi plusieurs fioles, qui par leur figure annoncent qu'on ne pouvoit point s'en servir pour recueillir les larmes, mais bien pour y mettre des baumes & onguents liquides dont ils arrosoient les ossements brûlez; il y a apparence que tout ce qu'on appelle *lacrymatoires* dans les cabinets, doit estre rapporté à cette espéce de fioles, uniquement destinées à ces sortes de baumes.

Je reviens à nostre inscription. Soit qu'on y lise *Legionis octavæ Augusti* ou *Augustæ*, il n'y a nulle différence. Cependant cette derniére façon de lire est celle qui est autorisée par Ptolemée & par d'autres monuments, où le mot *Augustæ* est exprimé
Gruter. Inscript. p. 492. n. 9. en entier. C'est sans doute l'Empereur Auguste qui a mis cette legion sur pied, ou qui a augmenté ses privileges. Dion Cassius
Lib. 38. m'apprend que cet Empereur ayant changé l'état de la République Romaine en Monarchie, établit plusieurs legions,

aufquelles on donna les noms fuivant l'ordre de leur établiffement, *fexta, octava, decima*, &c. Dans la fuite elle acquit le furnom d'*Antoniniana*, foit parce que cet Empereur la rétablit, foit qu'elle ait donné quelque preuve de valeur finguliére fous fon regne. Elle eut en outre le nom de *Gemina*, ce qu'elle a de commun avec plufieurs autres legions, qui de temps à autre ont efté doublées. La ville de *Novia* ayant efté fecouruë fous l'Empire de Commode par la valeur de cette legion, elle obtint de nouveau plus d'un furnom glorieux, celuy de *Pia*, celuy de *fidelis*, celuy de *conftans* & *Commoda*, du nom même de l'Empereur. Caius Vefnius Vindex eftoit alors un de fes Tribuns; ce que confirme une infcription dans Gruter. Enfin il eft conftaté par une médaille de Gallien, que cette même legion ayant apparemment contribué par fes exploits à accelerer la conclufion de quelque traité de paix, a efté furnommée *pacifica*. LEG. VIII. PAC. VI. P. VI. F. *fextum pia, fextum fidelis*. Le type décrit par M. Vaillant & par Mezzabarba eft une Victoire paffante, qui d'une main tient une couronne & de l'autre une branche de laurier, quoyque le rapport néceffaire du type à la legende me porte à croire que c'eft pluftoft une branche d'olivier que celle d'un laurier; ce qui à la verité eft difficile à diftinguer fur des médailles auffi petites & auffi mal travaillées que le font prefque toutes celles de Gallien.

Gruter. Infcript. p. 476. n. 5.

Pag. 485. n. 8.

A l'imitation de *Legio Augufta*, nous trouvons auffi *Legio Claudia, Flavia, Trajana, Ulpia, Gordiana*, qui ont toutes tiré ces noms des Empereurs auteurs de leur établiffement. S'il reftoit encore quelque réflexion à faire à l'occafion de ce monument, ce feroit celle fur l'antiquité de l'*Argentoratum*. Le paffage de Ptolemée qui donne de l'éclairciffement à noftre infcription, eft le premier où il foit fait mention de cette ville. Cet auteur la place dans le canton ou province des Vangions; mais elle appartient certainement aux Tribocques. Les Vangions & les Tribocques n'eftoient pas même limitrophes, puifque les Nemetes devoient eftre fituez entre ces deux peuples. Je ne diray pas pour cela qu'*Argentoratum* ait commencé en ce temps-là feulement; comme c'eftoit une ville déja fameufe

dans le ſecond ſiécle, où elle eut pour garniſon une legion entiére, il ne faut pas douter qu'elle ne doive repeter ſon origine de temps bien plus reculez. Cependant comme le nom d'*Argentoratum* paroît Romain, je ne voudrois pas placer cette origine au-delà des temps de la conquête des Gaules par Céſar. Il y a même apparence qu'elle eſtoit un des cinquante châteaux ou fortereſſes que Druſus beau-fils d'Auguſte avoit bâties le long du Rhin, pour la défenſe du pays contre les Germains, & que c'eſt de là qu'elle a tiré ſon origine. L'Empereur Julien, dans ſa lettre aux Athéniens, nomme cette ville Ἀργεντόρα, en quoy il a eſté ſuivi par l'hiſtorien Zoſime. Le nom de *Straſbourg* ne ſe trouve point avant le ſixiéme ſiécle; Gregoire de Tours eſt le premier qui en parle, l'appellant *Strateburgum*. Les frequentes irruptions des Allemans dans les Gaules, au troiſiéme & quatriéme, & des autres Barbares, dans le cinquiéme ſiécle, déſolérent & ruinérent tellement cette ville, que dans la ſuite elle perdit beaucoup de ſon ancien luſtre. Elle fut même plus maltraitée que les autres ſituées ſur le Rhin, ce qui eſt cauſe que Worms, Spire, Mayence peuvent encore montrer plus de reſtes d'antiquitez Romaines que Straſbourg.

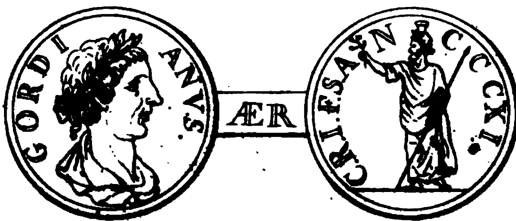


DISSERTATION

DISSERTATION SUR UNE MEDAILLE DE GORDIEN-PIE, ET SUR L'HISTOIRE DE LA VILLE DE SINOPE, Où cette Medaille a esté frappée.

Par M. l'Abbé DE FONTENU.

COMME un des objets de nostre Académie est la connoissance des Médailles antiques, j'ay cru qu'il ne seroit pas inutile de le mettre sous nos yeux, à l'occasion d'une Médaille peu commune qui m'est venuë du Levant. 9. de X.bre 1732.



A ne regarder que superficiellement cette piéce, qui est de moyen bronze, on n'y découvre d'abord rien d'extraordinaire, & le sujet même pouvoit en paroître fort borné: d'un côté l'on ne voit que la tête de Gordien-Pie couronnée à l'ordinaire de laurier, pour legende, son nom seulement, sans prénom ni surnom, ni titre; de l'autre côté est une Divinité seule, pour inscription, cinq lettres initiales suivies d'une époque. Mais quelque simple que semble estre ce monument, si l'on vient à

l'examiner en détail, & à en faire, pour ainsi dire, l'analyse, on reconnoîtra avec surprise qu'il est non seulement très-curieux, mais qu'il offre encore à l'esprit une vaste carriére à parcourir.

Outre des points considerables de Géographie, de Chronologie, de Mythologie & d'Histoire que cette médaille nous rappelle, elle nous remet encore le souvenir de plusieurs des plus grands hommes de l'antiquité, sçavoir, des Gordiens, de Lucullus, de Mithridate-Eupator, de Jule-César & d'Auguste, personnages dont la mémoire doit d'autant plus intéresser ceux qui aiment la litterature, que ces illustres personnages n'ont esté guéres moins célébres par leur sçavoir & leur amour pour les gens de lettres, que par la gloire des armes & l'éclat de leurs exploits: la ville même où cette médaille a esté frappée a produit aussi ses sçavants, & avoit Minerve & Apollon entre ses Divinitez tutelaires.

Mais avant que d'entrer dans ces discussions, il est à propos d'examiner la fabrique de cette piéce. On voit du premier coup d'oeil sur l'original, qu'elle est d'un coin étranger & de colonie, & non d'un coin Romain, & que la ville où elle fut fabriquée estoit alors peu occupée à cultiver les beaux arts, quoyqu'ils y eussent fleuri précédemment.

Le dessein de la tête & de la figure du revers est peu correct, & même assez grossier dans l'original, dont on a corrigé en partie les défauts dans la copie que j'en ay fait graver. La draperie de la Divinité représentée sur le revers est mal jettée & pesante; les caractéres des legendes sont mal formez, les uns plus longs que les autres & à distance inégale, & le C. des cinq premiéres lettres initiales n'y paroissant plus, il a fallu le suppléer, par d'autres médailles où il se trouve.

Il n'en est pas ainsi des médailles d'un poinçon Romain; l'on n'y voit qu'avec admiration l'habileté des graveurs à attraper au juste la physionomie des personnes qu'ils y représentent, ce qui nous découvre en même temps l'attention toute particuliére qu'apportoient les Intendants des monnoyes à n'admettre aucun coin qui ne fût très-ressemblant à l'original.

Aussi l'habileté des graveurs Romains à prendre les ressemblances estoit telle, qu'on remarque sur les différentes médailles d'un même Empereur jusqu'à la dégradation de sa ressemblance, selon ses différents âges, ainsi que dans Commode & autres Empereurs, & qu'on reconnoît même jusqu'à l'air de famille dans les enfants, ainsi que dans Maxime fils de Maximin, qui nous redonne dans son portrait sur ses médailles l'image de Pauline sa mere d'une maniére si parfaite, que sans cette ressemblance nous ignorerions encore à présent que cette Princesse estoit femme de l'Empereur Maximin.

Spon observe à ce sujet, que la ressemblance des personnes est si bien exprimée sur les médailles Romaines, que les bons physionomistes y lisent dans les traits de leurs visages jusqu'à leurs inclinations naturelles & leurs passions dominantes. C'est ce qu'on remarque principalement dans les portraits que nous avons d'Antonin-Pie & de Gordien-Pie sur leurs médailles, lesquelles nous annoncent si bien leurs caractéres, que la bonté & la douceur de leur naturel semblent estre gravées dans les traits qui y caractérisent leur physionomie.

En effet, celle de Gordien-Pie ne dément point ce que Capitolin, Cordus & autres historiens disent de ce Prince, sçavoir, que par son humeur gracieuse & bienfaisante il se fit aimer de tout le monde plus qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'avoit esté; que le soldat l'appelloit son enfant, le Senat son fils, & le peuple sa joye & ses delices.

Aussi eut-il toutes les qualitez nécessaires pour bien regner, & pour se faire également respecter & chérir de ses sujets. Quel malheur pour l'Empire Romain, qu'un si bon Prince ait fini ses jours dans la fleur de sa jeunesse, la vingtiéme année de son âge, & la sixiéme seulement de son regne, l'an de Rome 996. de J. C. 244.

Mais après tout, quelque habiles qu'ayent pû estre les graveurs Romains à saisir la physionomie de ceux qu'ils vouloient représenter sur le bronze, je ne puis convenir avec Angeloni, que cette ressemblance du portrait à l'original ait toûjours esté des plus parfaite; ainsi, sur un principe aussi faux que l'est

celuy de cet antiquaire, je n'ay garde de créer, à ſon exemple, un quatriéme Gordien qui fût ſeulement Céſar, & différent de Gordien-Pie.

On remarque, dit-il, une entiére différence de traits entre Gordien Céſar & Gordien-Pie, donc ce ſont deux Princes diſtinguez l'un de l'autre. Mais outre que cette différence de phyſionomie n'eſt pas auſſi réelle que cet auteur ſe l'imagine, comme le prouvent quelques médailles de Gordien Céſar, une entr'autres, qui de mon cabinet eſt paſſée dans celuy de M. de Surbek; aucun des anciens auteurs, dont pluſieurs ſont même contemporains de ce Prince, ne fait mention d'un Gordien Céſar différent de Gordien-Pie, & qui auroit eſté fils de Gordien II. ſurnommé l'Africain, & petit-fils du vieux Gordien. Gordien II. eut à la verité bon nombre d'enfants naturels de ſes vingt-deux concubines, puiſqu'il en eut trois ou quatre de chacune d'elles; mais de legitimes il n'en eut aucun, n'ayant jamais eſté marié. C'eſt donc ſans preuves que Cordus & un autre auteur inconnu avancent, ſelon Capitolin, contre l'autorité de tous les autres hiſtoriens, que Gordien-Pie eſtoit fils de ce Prince; il n'eſtoit que ſon neveu par ſa ſœur *Metia Fauſtina* auſſi fille du vieux Gordien, & qui ayant épouſé Junius Balbus homme Conſulaire, en eut Gordien-Pie.

On ne lit ſur noſtre médaille que le ſeul nom de ce Prince, ſans aucun prénom & ſurnom, GORDIANVS, rien de plus ſimple; mais cette ſimplicité même fait la ſingularité de l'inſcription.

Car ſi ce n'eſt quelques médailles d'Auguſte, d'Hadrien, d'Ælius & de Verus, ſur leſquelles l'on ne trouve quelquefois que le ſeul nom de ces Empereurs, toutes les autres médailles du haut Empire nous donnent toûjours les noms propres des Empereurs, accompagnées de quelque prénom ou ſurnom, ou de quelque titre & qualité, qui caractériſe la ſouveraine puiſſance dont ils eſtoient revêtus, telle que la qualité d'*Imperator* ou d'*Auguſtus*, dont celle d'*Imperator* précéde le plus ſouvent le nom propre du Prince, qui eſt ordinairement ſuivi du titre d'*Auguſtus*.

Quantité de médailles Imperiales sont encore non seulement surchargées des titres honorifiques des principales dignitez de la République Romaine, que les Empereurs avoient réunies en leurs personnes pour se rendre les maîtres absolus de toutes les affaires de la Religion & de l'Estat; mais elles portent aussi assez souvent des dénominations & des épithetes particuliéres, qui ont rapport ou aux actions militaires ou à la vie civile.

Les différents titres que l'on donnoit aux Empereurs ne sont pas moins prodiguez sur les médailles de Gordien-Pie, (excepté sur la nostre,) que sur celles de ses prédécesseurs; & tous ces titres rassemblez forment la legende entiére d'*Imperator Cæsar Marcus Antonius Antoninus Gordianus Pius Felix, Pontifex Maximus, Tribunitia potestate VII. Pater Patriæ, Consul II. Augustus Imperator II.*

Quoyque toutes ces dénominations ne se trouvent jamais toutes ensemble sur une même médaille, la pluspart néantmoins s'y lisent assez fréquemment; de toutes les médailles de ce Prince qui sont en très-grand nombre, celle dont il s'agit icy est l'unique que l'on connoisse sur laquelle son nom propre se trouve isolé pour ainsi dire, sans estre précédé ou suivi d'aucun titre, qualification, prénom ou surnom.

Ne seroit-ce peut-estre point par emphase qu'on n'y auroit mis que le nom seul de Gordien, de même que par distinction le seul nom d'Auguste a esté gravé sur quelques-unes de ses médailles autour de la teste, & au revers dans une couronne de laurier.

Le nom de Gordien estoit alors le nom le plus revéré qu'il y eût depuis long-temps dans l'Empire. La famille des Gordiens descenduë des Gracques par le côté paternel, & des Ulpiens, dont estoit Trajan, par le costé maternel, illustrée de plus par quantité de consulats & autres dignitez de l'Estat, n'estoit pas seulement la plus riche & la plus puissante qu'il y eût alors dans Rome, elle avoit encore nouvellement donné pour Empereurs les deux Gordiens surnommez Africains, l'un grand pere, & l'autre oncle de Gordien-Pie. Ces trois Princes douez aussi de toutes les rares qualitez qu'on peut désirer dans

les grands hommes, s'estoient fait adorer pour ainsi dire de tout le monde; le seul nom de Gordien donnant donc en ce temps-là l'idée la plus avantageuse que l'on peut avoir d'un homme, emportoit avec lui tout titre, surnom & qualité.

Au reste, les Gordiens tenoient leur nom d'Ulpia Gordiana, de la famille de Trajan. Cette princesse avoit épousé Metius Marullus, que d'autres nomment Marcellus, qui par distinction pour la grande naissance de sa femme donna le nom de Gordien au fils qu'il en eut. Les grandes qualitez de ce fils l'ayant dans la suite élevé à l'empire, il fut surnommé l'Africain, soit parce qu'il avoit esté placé sur le thrône par l'armée d'Afrique qui s'estoit révoltée contre Maximin, soit à cause qu'on le disoit descendu de Scipion l'Africain : son fils & son petit-fils qui furent aussi l'un & l'autre empereurs, prirent de même le nom de Gordien, comme le nom le plus glorieux qu'ils pussent porter.

Les Gordiens se prénommérent encore Marc Antoine, soit par descendance, soit par alliance, soit par adoption, les historiens ne se sont point expliquez sur ce sujet; ils s'appellérent aussi Marc Antonin, soit qu'ils fussent de la famille des Antonins, ainsi que l'ont cru quelques écrivains, soit qu'ils voulussent se faire honneur d'estre entrez dans l'alliance d'Antonin-Pie, dont le vieux Gordien avoit épousé une petite niéce nommée Fabia Orestilla de qui il eut Gordien second, dit aussi Africain, & Metia Faustina mére de Gordien-Pie.

Il fit porter le nom d'Antonin à son fils Gordien second, dès son enfance, & voulut qu'il fût aussi inscrit sous ce nom dans les registres publics, comme nous l'apprend Capitolin.

Quelques médailles, ainsi que celles de Dionysiopole dans la basse Mesie, & quelques inscriptions antiques, dont Tristan en cite une, donnent de même le nom d'Antonin à Gordien-Pie. Mais pourquoy même le prénom abrégé de Gordien-Pie *An. Ant. Anto. Anton.* qu'on lit si fréquemment sur ses médailles, ne signifieroit-il pas également Antonin & Antoine, puisque ce Prince tenoit ces deux noms tant de son aïeul Gordien premier, que de son oncle Gordien second, qui selon quelques auteurs l'avoit adopté?

Quoy qu'il en soit, Gordien troisiéme est encore bien plus connu sur les monuments publics & chez les historiens par le surnom de *Pius*, que par les prénoms de Marcus Antonius & de M. Antoninus. Ce surnom que ses prédécesseurs (plusieurs sans l'avoir mérité) avoient fait gloire de porter depuis Antonin-Pie, ainsi que celuy de *Felix* depuis Commode, luy fut attribué par une distinction particuliére; car ce ne fut pas tant pour le différencier des deux Gordiens surnommez Africains, comme on se croit ordinairement, que pour publier qu'on voyoit revivre en sa personne les grandes qualitez qu'on avoit admirées à juste titre dans Antonin-Pie, dont il estoit le parfait imitateur par la bonté de son naturel, la droiture de ses sentiments & la sagesse de sa conduite.

Après avoir commenté la medaille de Gordien-Pie du côté de la teste, il s'agit d'en expliquer le revers. Icy s'offre un nouveau champ bien plus vaste que celuy que nous venons de parcourir: l'on pourroit beaucoup plus s'étendre sur ce revers, s'il n'estoit à propos de se renfermer dans de justes bornes; car outre que le type est un des principaux objets de la Mythologie, les cinq premiéres lettres de l'Inscription sont toutes lettres initiales, qui forment autant de sujets de discussion que de caractéres, & l'époque qui les suit, ne demande pas moins d'examen. Pour commencer par les cinq premiéres lettres initiales de cette legende, elles parurent énigmatiques aux premiers Antiquaires qui les virent sur une medaille de Gordien-Pie, citée d'abord par Tristan, & d'après luy par MM. Patin, Vaillant, & le P. Hardouin.

Cette medaille est néantmoins différente de la mienne, 1.° par l'inscription qui est autour de la teste, où on lit, IMP. GORDIANVS AVG. & non simplement GORDIANVS sans prénom ni surnom: 2.° par le type du revers qui n'est que le buste de Serapis, & non sa figure entiére: 3.° par la date qui est de l'an 308. de l'Ere de Lucullus, au lieu que celle de nostre medaille est de l'an 311. Tristan, à qui les Sçavants ont tant d'obligation pour les belles découvertes qu'il a faites dans la science des medailles, a esté le

premier qui ait entrepris de déchiffrer la legende dont il est icy question. Il a donc prétendu que les cinq lettres initiales de son commencement, sçavoir C qu'il a pris pour un G. R. I. F. S. signifioient que Gordien Empereur des Romains estoit fils de Serapis, *Gordianus Romanorum Imperator filius Serapidis.* Patin, quoyque peu content de cette interpretation, n'a pas laissé de l'adopter faute d'avoir pû en trouver une autre qui fût plus satisfaisante.

Mais cette explication n'ayant pas esté goûtée des autres Sçavants, M. Vaillant & le P. Hardouin, antiquaires des plus ingénieux, & des plus habiles à pénetrer le sens caché des Inscriptions antiques, nous ont appris, par le secours de quelques autres legendes pareilles, mais plus étendues & à demi-énoncées, que ces cinq lettres C. R. I. F. S. vouloient dire que la ville de Sinope estoit une colonie Romaine, surnommée *Julia Felix : Colonia Romana Juliâ Felix Sinope.* Ceux qui examinent les medailles avec attention, sçavent qu'il s'en trouve plusieurs dont les legendes ne sont aussi que de lettres initiales, quelquefois même en plus grand nombre que sur nostre medaille. Les legendes de quelques medailles de Babba dans la Mauritanie Tingitane, d'Hippone en Afrique, & de Norba en Portugal, sont de six lettres initiales C. C. I. B. D. D. *Colonia Campestris Julia Babba decreto Decurionum.* C. G. I. H. A. P. *Colonia Gemella Julia Hippo Augusta Pia.* C. C. N. C. D. D. *Colonia Concordia Norbensis, Cæsariana, decreto Decurionum.* Il se trouve même jusqu'à huit lettres initiales de suite pour legende, au revers de quelques médailles de Carthage l'ancienne. C. I. C. A. A. P. D. D. *Colonia Julia, Carthago antiqua Augusta Pia, decreto Decurionum.* C. I. C. A. *Genio,* P. R. D. D. *Colonia Julia, Carthago antiqua, Genio populi Romani, decreto Decurionum.*

On lit même sur les marbres antiques des Inscriptions composées encore d'un plus grand nombre de lettres initiales. Ces Inscriptions, qui signifient beaucoup en peu de caractéres, estoient si familiéres aux anciens, qu'ils en pénétroient le sens à la premiére inspection. Mais comme nous n'avons pas la

clef

clef de plusieurs de ces sortes d'Inscriptions, elles sont devenuës indéchiffrables, pour ainsi dire, & comme autant d'énigmes à nostre égard.

Quant aux cinq lettres initiales de la legende du revers de Gordien-Pie, dont on sçait le dénouëment, elles nous sont entrevoir des points trop importants sur l'histoire de Sinope, pour ne pas nous y arrêter, & même pour ne point entrer dans quelques détails de ce que les auteurs nous disent d'intéressant au sujet de cette ville, dont l'histoire a une liaison toute particuliére avec nostre médaille, tant à raison des titres que s'y donne Sinope, qu'à cause du type du revers & de l'époque qui s'y lit.

Sinope donc, ville de Paphlagonie située au 43.e degré de latitude septentrionale sur le bord meridional du Pont Euxin près d'une riviere du même nom, à quelques milles en deçà de l'Halys, fut une des villes des plus célébres & des plus anciennes du Royaume de Pont, dont la Paphlagonie, province entre l'Halys & le Parthenius, faisoit partie.

> *Urbs antiqua fuit Ponti celebrata Sinope,* dit Ovide, *de Ponto, lib. 1°.*

Cette ville, au rapport de plusieurs écrivains, doit sa fondation à Sinope, une de ces Amazones fameuses qui habitoient le long des rivages du Thermodon, & que quelques auteurs prétendent avoir esté une colonie des Amazones de Libye, que Sesostris menoit avec luy dans ses expéditions, & dont il laissa, dit-on, une partie sur les bords de cette riviere lorsqu'il passa dans ces contrées-là.

Mais d'autres écrivains croyent que Sinope, qui fonda en Asie la ville de son nom, estoit Grecque d'origine, & fille d'Asope, petit Prince établi à Thébes ou plustost à Phliasie, où il estoit venu de l'Asie d'auprès des rivages du Méandre: comme il avoit passé la mer pour se rendre en Grece, on en fit, en langage mythologique, un fils de l'Océan & de Tethys, ou de Neptune & de Cegluse; & le fleuve Asope, à qui il donna son nom, n'estoit autre, suivant le même stile, que le Méandre

même, qui ayant ſuivi Aſope ſous les eaux de la mer, eſtoit venu reparoître ſur les terres que ce Prince avoit acquiſes près de la ville de Phliaſie ou Phigalie.

Pauſanias fait mention d'un autre Prince nommé auſſi Aſope, le plus ancien des Rois de Platées après Cytheron. Ce fut luy qui donna ſon nom à un autre fleuve appellé Aſope, qui couloit près de Thébes, & à l'Aſopie, canton des environs de cette ville.

En ces temps-là les Dieux, c'eſt-à-dire, les Princes ou Seigneurs de quelque contrée, aimoient à ſe ſignaler par l'enlevement des jeunes perſonnes qui eſtoient en reputation de beauté. Aſope le Phliaſien avoit, dit-on, vingt filles, entre leſquelles il s'en trouvoit quelques-unes dont le mérite & la beauté faiſoient beaucoup de bruit juſques dans les pays étrangers. Ce fut entre les jeunes Seigneurs d'alors à qui en enleveroit quelqu'une. Le petit Souverain de l'iſle d'Oenone, qu'on qualifie du nom de Jupiter, ſe ſaiſit d'Egine, dont il eut Eacus pere de Pelée, qui le fut d'Achille, & l'iſle d'Oenone fut depuis appellée Egine. Le Seigneur d'une autre iſle, qu'on honora du nom de Neptune, parce qu'il avoit paſſé la mer, ſurprit Corcyre, qu'il emmena dans ſon iſle de Schérie, qu'on nomma dans la ſuite Corcyre, à préſent Corfou. Un autre Corſaire qu'on titra auſſi du nom de Neptune, pour la même raiſon, s'accommoda de Salamine, qui donna ſon nom à l'iſle où il la tranſporta.

Mars, c'eſt-à-dire quelque guerrier, ravit Harpinne, & un jeune aventurier venu du Levant, qu'on décora pour cette raiſon du nom d'Apollon, ſurprit Sinope une des autres filles d'Aſope, qu'il tranſporta juſques dans une peninſule ou Cherſonneſe de la côte meridionale du Pont Euxin, qu'il luy ceda, en luy laiſſant, dit-on, ſa virginité. Quelques auteurs prétendent au contraire beaucoup plus vrayſemblablement, qu'il l'épouſa, & qu'il en eut un fils qu'on appella Syrus, qui donna ſon nom à la Syrie, qui, ſelon Euſtathe ſur Denys le Géographe, commençoit dans les premiers temps dès la ville de Sinope.

La ſituation du lieu où Sinope avoit eſté tranſplantée de la Grece, eſtoit trop charmante pour pouvoir ne s'y pas plaire.

Cette Princesse s'y fixa donc volontiers, & y jetta les fondements de la ville de son nom, qui devint dans la suite si fameuse par ses richesses, par le grand nombre de ses habitants, par la beauté de ses édifices, tant publics que particuliers, par sa puissance sur terre & sur mer, & même par les grands hommes qu'elle a produits dans les arts & les sciences, ainsi que Strabon & autres auteurs en rendent témoignage. *Lib. 12. Geog.*

S'il y a quelque fond à faire sur ce qu'on raconte de l'origine de cette ville, car les sentiments sont assez partagez sur ce sujet, elle auroit commencé vers le temps de l'expédition de Phryxus dans la Colchide, où il épousa Chalciope fille d'Æetes Roy du pays, une génération avant la conquête de la Toison d'or par les Argonautes; car Asope pere de Sinope estoit contemporain de Sisyphe Roy de Corinthe, & d'Athamas Roy de Thébes & pere de Phryxus, qui le fut d'Argus l'Argonaute, à qui l'on attribuë la construction de la navire Argo. Sinope estoit aussi tante, par Egine sa sœur, d'Eacus pere de Telamon l'Argonaute & de Pelée. Que la ville de Sinope ait esté fondée avant le voyage des Argonautes en Colchide, c'est ce que supposent Diodore de Sicile dans son Histoire, & Apollonius de Rhodes dans ses Argonautiques, puisque l'un & l'autre auteur font passer les Argonautes par cette ville.

C'estoit aussi une tradition constante chez les habitants de Sinope, qu'Autolycus fils de Mercure, c'est-à-dire, de quelque fameux négociant de ces temps-là, & oncle de Jason par sa sœur Polyphema, estoit venu s'établir dans cette ville à son retour de la campagne qu'il avoit faite sous Hercule contre les Amazones du Thermodon. On va même jusqu'à dire que ce Capitaine s'estant rendu maître de Sinope, en avoit chassé les habitants, & s'en estoit fait le fondateur, en y mettant une nouvelle colonie. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Sinopiens luy déférérent les honneurs héroïques; qu'après Serapis ou Jupiter, Plutus, Apollon & Minerve, ils le réverérent comme patron de leur ville, & qu'ils alloient le consulter dans son Temple comme un Oracle.

C'est luy, ce me semble, que représente une medaille de

Sinope, citée par Spanheim, sur laquelle se voit un buste de héros le casque en teste, & au revers une figure de femme voilée avec un casque & un javelot à ses pieds, pour signifier peut-estre, dit M. Spanheim, l'amazone Sinope, suivant l'opinion de quelques auteurs qui veulent que l'on donna le nom d'Amazone à Sinope la Grecque, parce qu'elle aborda de son pays chez les Amazones par l'embouchûre du Thermodon, d'où Apollon la mena dans la Chersonnese du Pont Euxin, où elle fonda Sinope.

Cette ville après avoir esté très-florissante pendant plusieurs siécles, fut presque entiérement ruinée sous le regne d'Ardys bisaïeul de Crésus. Les Cimmeriens ayant esté chassez alors de leur pays par les Scythes, se sauvérent sur la côte meridionale du Pont Euxin, & se saisirent de la peninsule de Sinope, & de plusieurs autres villes de conséquence de l'Asie. Mais Halyatte, pere de Crésus, les ayant contraints depuis d'abandonner leurs conquestes, ils furent aussi obligez de quitter Sinope qu'ils avoient presque entiérement détruite.

En ce temps-là Milet, premiére ville de l'Ionie, & mere de plus de soixante & dix colonies, comme le dit Pline, se trouvant maîtresse de la Mediterranée & du Pont Euxin, jettoit sur leurs côtes des colonies Grecques de toutes parts depuis le lieu appellé le mur des Milesiens sur les bords d'un des bras du Nil, jusqu'à Panticapée à l'entrée du Bosphore Cimmerien.

Mais de toutes les colonies qu'ils fondérent, nulle ne fut plus célébre que celle de Sinope. Rien ne les engagea davantage, selon Strabon, à s'établir dans cette ville qu'ils trouvérent presque deserte, que les charmes & les avantages de son assiette, placée à la pointe d'une peninsule qui commandoit à la mer de tous côtez; elle estoit presque inaccessible par mer à cause des rochers qui la bordoient jusqu'à l'entrée de ses deux ports, l'un à l'Orient, & l'autre à l'Occident des extremitez de son isthme.

Lib. 12. Geog.

Comme cet isthme aussi n'avoit que deux stades de largeur, il estoit très-aisé d'en deffendre l'entrée du côté de terre, ce qui

rendoit cette Cherſonneſe d'un accès fort difficile à l'ennemi.

L'établiſſement des Mileſiens à Sinope ſe fit vrayſemblablement vers le commencement du regne de Cyaxare dans la XXXVII.e Olympiade, où quelques Chronologues placent la fondation de cette ville.

Elle reprit bientôt ſon premier éclat, & eſtoit très-illuſtre du temps du jeune Cyrus. Après ſa mort, les Grecs dans leur fameuſe retraite ſous Xenophon ayant pris leur route par cette ville, y furent reçûs très-favorablement. Outre toutes ſortes de rafraîchiſſements dont ils pouvoient avoir beſoin, les habitants leur fournirent auſſi tous les bâtiments neceſſaires pour les conduire à Heraclée de Bithynie, où pluſieurs débarquérent, pour de-là continuer leur chemin par terre.

Strabon nous apprend que la ville de Sinope devint ſi puiſſante par mer & par terre, que non-ſeulement elle fut fondatrice de pluſieurs colonies très-conſidérables ſur la côte meridionale du Pont Euxin, telles que Trébizonde, Ceraſus, Cotyore, Armene, & autres, mais qu'elle acquit auſſi l'empire de cette mer depuis la Colchide juſqu'aux Iſles Cyanées, près de l'entrée du Boſphore de Thrace. *Lib. 12. Geog.*

Ses flottes paſſérent même dans la Mediterranée, où elles rendirent, ſelon Strabon, de grands ſervices aux Grecs dans pluſieurs combats de mer. Cependant les Sinopiens, pour ſe ſoûtenir contre les puiſſances qui les environnoient, & auſquelles ils cauſoient beaucoup d'ombrage, firent une alliance perpetuelle avec les Rhodiens, qui depuis que les Mileſiens eurent perdu la domination de la mer, s'y eſtoient rendus les plus redoutables.

Une alliance ſi avantageuſe contribua beaucoup à maintenir les Sinopiens contre leurs voiſins, ſur-tout contre les rois de Pont qui en avoient conçu une jalouſie violente. La ville de Sinope eſtoit auſſi trop à leur bienſéance, pour qu'ils n'euſſent pas toûjours le deſſein de l'envahir dès qu'il s'en préſenteroit une occaſion favorable.

Mithridate 4.e du nom, & huitiéme Roy de Pont croyant l'avoir trouvée, fut le premier des Souverains de ce royaume

qui osa attaquer les Sinopiens ouvertement. Leur ayant donc declaré la guerre, il vint aussi-tost les assiéger, croyant les prendre au dépourvû. Mais comme ils eurent le temps d'envoyer des Ambassadeurs aux Rhodiens, ils en reçurent un secours si prompt & si puissant, ainsi que le raconte Polybe, que Mithridate fut obligé de lever honteusement le siége, après avoir perdu beaucoup de monde. Cecy arriva l'an des Seleucides 93. de Rome 534.

Lib. 5. Hist.

Mais trente-sept ans après, Pharnace son fils & son successeur fut plus heureux, car estant venu assiéger Sinope par mer & par terre avec deux nombreuses armées, lorsque les habitants s'en défioient le moins, il les força de se rendre, sans qu'ils eussent eu le temps de se reconnoître & d'estre secourus des Rhodiens leurs alliez, qui furent inconsolables de la prise de cette ville. Ils firent toutes les tentatives imaginables, mais inutilement, auprès des Romains pour leur persuader de declarer la guerre à Pharnace, qu'ils traitoient de perfide.

Sinope perdit ainsi sa liberté l'an de Rome 571. après l'avoir conservée glorieusement pendant plusieurs siécles contre toutes les forces des Médes, des Lydiens, des Perses, des Macédoniens, & des premiers Souverains du royaume de Pont, puissances dont les estats alloient jusqu'aux portes de cette ville, pour ainsi dire. En effet, selon Hérodote, l'empire des Médes sous Cyaxare s'estendoit jusqu'à l'Halys qui confinoit au territoire de Sinope, & Pterie qui touchoit presque à l'Isthme de la Chersonnese de cette ville estoit sous Crésus du royaume de Lydie; ce fut là où ce Prince, au rapport d'Hérodote, vint se poster à sa premiére campagne contre Cyrus, & c'est de-là qu'il ravageoit les terres des Syriens, c'est-à-dire des Cappadociens, que les Grecs nommoient alors Syriens, dit encore cet historien.

Car il est à remarquer que dans ces temps là, on appelloit Syrie, selon Eustathe sur Denys le Géographe, tout le pays qui s'estend depuis le mont Casius, sur les frontiéres d'Egypte jusqu'aux costes méridionales du Pont Euxin. Strabon & quelques autres Géographes assûrent même que les Cappadociens

furent toûjours appellez Leucosyriens. Ainsi, l'on ne doit pas estre surpris qu'Apollonius de Rhodes donne à la partie de la mer noire qui bat les bords de la péninsule de Sinope le nom de mer Assyrienne, c'est-à-dire de Syrienne, puisqu'ainsi qu'Eustathe le remarque, les barbares, c'est-à-dire les étrangers, appelloient Assyrie le pays que les Grecs nommoient Syrie.

Comme Apollonius de Rhodes suppose que Sinope estoit comprise dans la Syrie, cette ville devoit estre la premiére de cette province du côté du Pont Euxin, & c'est-là peut-estre la raison qui a fait dire aux anciens, en stile mythologique, que ce pays tenoit son nom de Syrus fils de Sinope & d'Apollon. Mais pour en revenir à l'histoire particuliére de cette ville, à laquelle se rapporte en général ce que je viens de dire, Mithridate V. dit Evergete ou le Bienfaiteur, successeur de Pharnace son pere, ne se contenta pas seulement de réparer Sinope ruinée en partie dans le dernier siége; il en fit la capitale de son Estat, & le séjour le plus ordinaire de sa Cour; mais il eut le malheur d'y estre assassiné par ses confidents mêmes, & y fut enterré.

Les Sinopiens, en reconnoissance des bienfaits qu'ils avoient reçus de ce Prince, luy donnérent le titre d'Evergete, qu'ils firent graver sur leurs monnoyes, où se lit *βασιλέως Μιθραδάτου εὐεργέτου*.

Sinope ayant donc esté entiérement rétablie par la liberalité de ce Prince, reprit sa premiére splendeur; on y admiroit surtout la magnificence de ses portiques, de la Place publique, de son Gymnase ou Académie, & de ses remparts. La beauté des fauxbourgs répondoit à celle de la ville; & les dehors embellis de jardins agréables, estoient des plus charmants. Aussi Estienne de Byzance nomme-t-il Sinope la ville la plus illustre du Pont, *πόλις διαφανεστάτη τοῦ Πόντου*, titre qu'elle méritoit encore d'une maniére plus glorieuse en mémoire des hommes de lettres qui y avoient pris naissance, entre lesquels Strabon nomme Diogene le Cynique, Timothée le Philosophe, Diphile Poëte comique, Bathon qui avoit écrit l'histoire de Perse.

Cette ville, qui eut aussi Minerve & Apollon pour patrons, doit avoir produit beaucoup d'autres sçavants, dont les ouvrages

& les noms même ne ſont point arrivez juſqu'à nous; puiſque Aſterius Evêque d'Amaſée témoigne que Sinope, ville ancienne, eſtoit très-féconde en grands hommes & en Philoſophes: *Sinope civitas antiqua, nota præclarorum virorum ferax, & Philoſophorum.*

Mais entre tant de perſonnages célébres qui y prirent naiſſance, aucun ne l'a plus illuſtrée que Mithridate ſixiéme du nom, dit Eupator, le fleau & la terreur des Romains, & que Ciceron, dans ſon Lucullus, nomme avec raiſon le plus grand des Rois après Alexandre: *Regum poſt Alexandrum maximus.*

Ce Prince que ſon goût pour les arts & les ſciences, que ſa mémoire prodigieuſe qui luy faiſoit entendre & parler vingt-deux langues uſitées dans ſes Eſtats, & que la vaſte étenduë de ſon génie à qui rien n'échappoit, doivent rendre recommendable aux ſçavants, ſe plaiſoit principalement à faire ſa réſidence à Sinope & à Amiſe; il orna ces deux villes, & les remplit de tout ce qu'il put ramaſſer de plus rare & de plus précieux: *Sinope & Amiſus domicilia Regis Mithridatis, omnibus rebus ornata & referta*, dit Ciceron *pro Manilio.* Mais le malheur des guerres que ce Prince eut à ſoûtenir contre les Romains, qui de tous les peuples de la terre eſtoient les ſeuls capables de le vaincre, luy fit perdre cette ville & tous ſes Eſtats, après néantmoins avoir gagné huit ou neuf batailles contre autant de Géneraux Romains, avoir cauſé des pertes immenſes à la République Romaine, & après une reſiſtance des plus opiniâtres pendant près de trente années, contre trois de ſes plus fameux Capitaines, Sylla, Lucullus & Pompée.

Il y avoit déja ſoixante-huit ans que la ville de Sinope eſtoit au pouvoir des Rois de Pont, lorſqu'elle paſſa ſous celuy des Romains.

Ils n'avoient pû dompter entiérement Mithridate dans les deux premiéres guerres qu'ils eurent contre luy ſous la conduite de Sylla & de Murena. Ce Prince s'eſtoit toûjours relevé de toutes ſes pertes encore plus redoutable que jamais, & la derniére paix qu'il avoit concluë avec eux luy fut des plus avantageuſes; mais il ſuccomba enfin dans la derniére guerre, & y périt.

Lucullus

Lucullus qui s'estoit déja fort signalé sous Sylla dans la premiére guerre contre ce Prince, eut dans la troisiéme guerre le commandement des armées Romaines. Il fut très-heureux dans ses premiéres campagnes, remporta des victoires signalées contre Mithridate, le chassa de son Royaume, & conquit la petite Armenie, avec le pays des Tibareniens & celuy des Chaldéens, nommez Chalybes auparavant.

Après ces glorieux exploits, qu'il termina en trois années, il retourna dans le Pont, où il luy restoit encore à prendre quelques-unes des principales villes, dont Sinope estoit la plus importante: cette place, devant laquelle il se rendit en personne, auroit pû tenir fort long-temps contre toutes ses attaques; elle n'estoit pas seulement pourvuë de toutes les munitions nécessaires pour une longue & vigoureuse défense, un grand nombre de pirates de Cilicie, gens déterminez, s'y estoient encore jettez, & de plus elle pouvoit recevoir des renforts continuels par mer, dont elle estoit la maîtresse.

Mais la division s'estant mise parmi les Chefs, tous ces avantages devinrent inutiles; & pour surcroît de malheur, le feu ayant pris à la ville dans un tumulte, les Romains y donnérent un assaut géneral dans l'effroy de l'incendie, la prirent sans presqu'aucune résistance, & 8000. pirates qui ne purent gagner leurs vaisseaux furent passez au fil de l'épée. Ce tragique évenement arriva sur la fin de l'an de Rome 683. ou au commencement de l'année suivante 684.

La pluspart des habitants de Sinope n'ayant pû supporter l'insolence des pirates qui s'estoient jettez dans cette place pour la défendre, avoient esté contraints de l'abandonner pendant le siége, & s'estoient retirez par mer où ils avoient pû. Lucullus estant maître de la ville, leur ordonna de revenir dans leurs maisons, dont il avoit eu grand soin de faire éteindre le feu aussi-tost que ses troupes furent entrées dans la ville.

Il en remit aussi-tost les habitants en possession de tous leurs biens, & par un excès de générosité, il leur accorda la liberté & le droit de vivre selon leurs loix, comme le rapporte Appien, graces dont il favorisa aussi les habitants d'Amise, autre ville

capitale du Pont, & ancienne colonie des Athéniens, qu'Alexandre le Grand, en considération de cette glorieuse origine, avoit aussi laissé en liberté.

Lucullus se signala encore à la prise de Sinope par son desintéressement, qui fut tel, qu'entre les richesses immenses & les piéces curieuses & précieuses dont cette ville estoit remplie, il ne voulut retenir, dit Strabon, que la sphére de Billarus célébre Astronome, dont le nom cependant ne se trouve que dans cet auteur, & la statuë d'Autolycus, du cizeau de Sthenis fameux Sculpteur.

Plutarque raconte aussi que les Sinopiens furent redevables de tous les bienfaits dont ce Géneral les combla à Autolycus, qu'ils réveroient, après l'Amazone Sinope, comme leur fondateur. Il dit que ce héros estant apparu en songe à Lucullus, l'avoit appellé à son secours, & qu'il s'en fit ensuite reconnoître par sa statuë, que les pirates de Cilicie qui purent se sauver de Sinope avoient laissée sur le rivage de la mer, n'ayant pas eu le temps de la transporter sur leurs vaisseaux. Si nous voulons nous en rapporter à M. Vaillant, dont l'autorité est d'un grand poids sur l'interprétation des médailles antiques, le titre de colonie Romaine avec l'ére de Lucullus qu'on lit sur la médaille de Gordien-Pie, suppose que ce Géneral laissa une colonie de soldats Romains dans Sinope, ainsi qu'il en avoit mis une de soldats Grecs dans Amise, pour remplacer les habitants qui avoient perdu la vie dans les siéges de ces deux villes.

Les Sinopiens regardérent l'année du recouvrement de leur liberté & de leur érection en colonie Romaine, selon ce sçavant antiquaire, comme l'année de la renaissance de leur ville; & ce fut pour en conserver la mémoire à la postérité, qu'ils quittérent l'ére des Rois de Pont, dont ils s'estoient servis depuis qu'ils estoient devenus leurs sujets, pour prendre celle de Lucullus, que l'on comptoit de l'an de Rome 684. qu'ils recouvrérent leur liberté.

C'est de la premiére année de cette ére, remarque M. Vaillant, que la ville de Sinope se glorifie sur ses médailles, d'avoir esté érigée en colonie Romaine, & d'estre la plus ancienne de

toutes les colonies établies en Asie par les Romains ; raison pour laquelle, à ce qu'il conjecture, la ville de Sinope prend sur ses médailles la qualité de *Romana* avant celle de *Julia : Si fides nummo*, dit-il, à l'occasion d'une médaille de Sinope au revers de Gordien-Pie, datée de l'an 308. *coloniam ibi Lucullus constituit, ideo Sinope Romanam ante Juliæ nomen se appellat, & omnium vetustissimam Romanorum in Asia coloniam esse gloriatur.* Cette médaille & la mienne semblent supposer ce fait, mais comme il n'est fondé sur le témoignage d'aucun historien, & que Strabon, sans décider par qui cette colonie fut fondée, observe seulement que de son temps Sinope estoit occupée par une colonie Romaine, qui partageoit avec les habitants les maisons de la ville & les terres qui en dépendoient : νυνὶ δὲ καὶ Ῥωμαίων ἀποικίαν δέδεκται καὶ μέρος τῆς πόλεως, le P. Hardouin prétend, mais sans autorité d'aucun auteur, que cette colonie doit sa fondation à Jule-César, après qu'il eut repris cette ville sur Pharnace fils de Mithridate-Eupator & Roy du Bosphore ; que ce fut pour cette raison qu'elle se donna le titre de *Julia, Colonia Romana Julia Sinope,* & qu'elle se servit aussi de l'ére de Jule-César de même que de celle de Lucullus, ainsi qu'en font foy quelques médailles de Marc-Aurele & de Caracalla, frappées à Sinope. Quant à la qualité de *Romana* que prend cette colonie avant celle de *Julia,* le P. Hardouin croit que c'est pour faire honneur à la majesté Romaine, & aussi à cause qu'elle avoit esté soumise aux Romains avant que Jule-César l'eût érigée en colonie.

Lib. 12. Geog.

L'on peut observer icy qu'entre tant de colonies Romaines qui sont connuës, celle de Sinope est la seule qui prenne le titre de Romaine sur ses médailles, & qu'il ne se lit que sur celles qui ont esté fabriquées à l'honneur de Gordien-Pie ; dont il n'y a point, ce me semble, d'autre raison, si ce n'est que par cette dénomination les Sinopiens prétendoient se mettre au-dessus de quantité d'autres villes des plus célébres de l'Asie, qui ne pouvoient se prévaloir que du titre de colonie Grecque, auquel même celle de Sinope paroissoit renoncer, comme à une qualité beaucoup inférieure à celle de colonie Romaine.

Ce fut encore pour ſe diſtinguer au-deſſus de quantité d'autres colonies Romaines, que celle de Sinope prit auſſi le ſurnom de *Julia* ſur ſes monnoyes, *Colonia Romana Julia*, diſent-elles.

Si par cette qualité les habitants de Sinope n'ont point prétendu reconnoître Jule-Céſar pour leur fondateur ou pour le reſtaurateur de leur colonie, ils ont au moins eu le deſſein de publier qu'ils luy eſtoient redevables de les avoir rétablis dans leurs biens, & maintenus dans leurs anciens priviléges.

A peine en effet cette ville ſi fameuſe commençoit-elle à reſpirer & à jouir de la liberté que luy avoit acquiſe Lucullus, qu'elle en fut dépouillée par Pharnace, qui enleva auſſi aux habitants une partie de leurs poſſeſſions. Ce Prince, après la mort de Mithridate-Eupator, avoit obtenu de Pompée le Royaume du Boſphore, qu'avoit poſſedé Macharès ſon frere.

Mais il n'eut pas pluſtoſt appris que la guerre s'eſtoit allumée entre Céſar & Pompée, que voulant profiter d'une ſi belle occaſion de rentrer dans l'héritage de ſes ancêtres, il ſe jetta ſur le Royaume de Pont, prit d'abord Sinope qu'il pilla en partie, battit Domitius Géneral de l'armée Romaine en Aſie, & conquit en très-peu de temps les Eſtats que ſon pere avoit poſſedez.

Mais toutes ces proſpéritez s'évanouirent preſque en un inſtant. Céſar victorieux de tous ſes ennemis, paſſe en diligence d'Aléxandrie en Syrie, l'an de Rome 706. vole de là dans le Pont, où il ne fait que paroître pour vaincre Pharnace, & tailler ſes troupes en piéces à la fameuſe journée de Ziéla, lieu qui pluſieurs années auparavant avoit eſté ſi funeſte aux Romains, par la victoire importante que Mithridate y avoit remportée contre Triarius Lieutenant de Lucullus; ainſi le nom Romain fut vengé de l'affront qu'il avoit reçu en cet endroit, où Céſar, en monument de ſa victoire, fit dreſſer un trophée, à l'oppoſite de celuy que Mithridate y avoit fait élever à la honte des Romains.

Après le gain de cette bataille tout ceda au vainqueur; le Royaume de Pont rentra ſous l'obéïſſance de la République Romaine, & Pharnace qui s'eſtoit ſauvé dans Sinope avec mille

cavaliers ſeulement, fut obligé de rendre cette ville à Domitius Calvinus Lieutenant de Céſar, & de s'enfuir par mer dans le Boſphore, où il n'eut pas pluſtoſt mis pied à terre, qu'Aſandre, qui s'eſtoit ſoulevé contre luy, le fit périr, & s'empara du Royaume.

Sinope eſtant ainſi retombée ſous la puiſſance des Romains, n'eut pas moins à ſe louer de la générοſité de Céſar que de celle de Lucullus; il ordonna qu'on en retablît les habitants dans tous leurs biens, & qu'on leur rendît, ainſi qu'aux Romains qui eſtoient établis parmi eux, tous les effets que Pharnace leur avoit fait enlever, peut-eſtre même augmenta-t-il d'un nouveau renfort de ſoldats Romains la colonie que Lucullus y avoit miſe, s'il n'en fut pas même le fondateur, comme le croit le Pere Hardouin. Car ce grand homme n'avoit rien tant à cœur que de répandre de nouvelles colonies dans tout l'Empire Romain, ou de rétablir & d'augmenter les anciennes. *Dion. lib. 42.*

Il en jetta en Afrique, en Aſie & dans la pluſpart des provinces de l'Europe; il en peupla, pour ainſi dire, les Gaules & l'Eſpagne, ayant diſperſé dans toutes ces contrées 80000. Romains. Il avoit même formé le deſſein, avant ſa mort, d'augmenter conſiderablement le nombre des colonies Romaines par tout l'Empire; & dans les Mémoires que l'on trouva après ſa mort, il recommendoit expreſſement d'exécuter ſon projet. Il regardoit, en grand politique, l'établiſſement des colonies dans les pays conquis comme un des moyens des plus efficaces pour en conſerver la poſſeſſion; en quoy il ne faiſoit que ſuivre une maxime d'Eſtat conſtamment obſervée chez les Romains depuis leur origine, ſçavoir, de multiplier les colonies à meſure qu'ils reculoient les bornes de leurs provinces. D'abord ils en ſemérent, pour ainſi dire, dans toute l'Italie, & dans la ſuite ils n'eurent pas pluſtoſt franchi les mers qui les ſéparoient des autres pays, qu'ils inondérent de leurs colonies tous les Eſtats depuis les bords du Rhin & les confins de l'Eſpagne juſqu'à Niſibe & Singare en Meſopotamie.

Ces colonies eſtoient autant de garniſons Romaines répanduës de toutes parts, pour retenir & affermir les nouveaux

ſujets dans l'obéïſſance, les accoûtumer inſenſiblement à la domination Romaine, & leur en faire goûter à la longue les loix & les coûtumes; c'eſtoit d'ailleurs la digne récompenſe des travaux & des fatigues militaires du ſoldat veteran, & une décharge de cette multitude prodigieuſe de citoyens dont Rome ſe trouvoit accablée.

On avoit ſoin de mettre ordinairement ces colonies dans les lieux les plus avantageux & les mieux ſituez de chaque contrée, ſur-tout dans les Villes capitales & dans les Metropoles, dont l'exemple influë le plus ſouvent ſur toutes les provinces, & leur donne pour ainſi dire le ton.

De toutes les villes d'Aſie, Sinope, tant à cauſe de ſa ſituation que de ſa puiſſance ſur mer, fut une de celles où il convenoit le plus d'entretenir une colonie Romaine, & de la rendre la plus floriſſante qu'il ſe pouvoit, ſoit en la fortifiant par de nouvelles recruës de ſoldats veterans, ſoit en la maintenant dans ſes anciennes franchiſes, ſoit même en luy accordant de nouvelles prérogatives.

C'eſt par de pareils bienfaits que Céſar ſçut affermir dans l'amitié du peuple Romain non ſeulement Sinope, mais encore quantité d'autres villes des plus conſiderables de l'Empire; auſſi combien n'y en eut-il pas, ſelon les anciens auteurs, & ſur-tout ſelon les médailles, qui firent gloire de porter le nom de *Julia*, ou ſimple, ſans autre dénomination, ainſi que *Julia*, Juliers en Germanie, *Julia* aujourd'huy Fidence ou Borgo-San-Donino en Italie; ou composé, ainſi que *Juliopolis* en Bithynie, *Juliobriga* dans la Tarragonoiſe, *Juliodunum* Loudun dans la Celtique, *Juliomagus* Angers, *Julia-Bona* Vienne en Autriche? Ou joint avec quelque épithete ou quelque qualité particuliére, comme *Julia Campeſtris Babba* dans la Mauritanie Tingitane, *Julia Nova* dans le Royaume de Naples, *Julia reſtituta Segeda* dans la Betique, *Julia traducta Tingi* dans la Mauritanie, *Julia liberalitas Ebora*, *Claritas Julia Attubi* dans la Betique; ou réuni ſimplement avec les anciens noms des villes, par exemple, *Colonia Julia Berytus*, *Colonia Julia Dienſis* ou *Dium* en Macédoine, *Colonia Julia Acci* ou *Aceitana*, *Colonia Julia Sinope*, & autres.

Les colonies Romaines & quantité d'autres villes ne se firent pas moins d'honneur du titre d'*Augusta* que de celuy de *Julia*. Les habitants de ces villes estoient persuadez qu'ils ne pouvoient mieux marquer à Auguste leur reconnoissance & la vénération qu'ils avoient pour son nom, qu'en l'adoptant; il fut même consacré en quelque sorte à désigner la capitale & le chef-lieu de quantité de peuples particuliers : de-là l'*Augusta Trevirorum*, l'*Augusta Taurinorum*, l'*Augusta Vindelicorum*, *Suessionum*, *Veromanduorum*, *Trinobantum*, &c.

Plusieurs colonies prenoient même conjointement la qualité de *Julia* avec celle d'*Augusta*; rien de plus ordinaire que de lire sur les médailles, *Colonia Julia Augusta Berytus*, *Colonia Julia Augusta Apamea*, *Colonia Julia Augusta Pella*, *Colonia Julia Augusta Heliopolis*, & tant d'autres. Les unes, parce que Auguste les avoit fondées, en exécution des derniéres volontez de Jule-César, ou augmentées par de nouvelles bandes de soldats veterans; les autres, à cause qu'il les avoit confirmées dans leurs anciens droits & priviléges, ou qu'il leur en avoit accordé de nouveaux.

Ce fut sans doute pour quelques-unes de ces raisons que Sinope se donne aussi quelquefois sur ses médailles le surnom d'*Augusta* de même que celuy de *Julia*, *Colonia Julia Augusta Sinope* dans Vaillant, au revers de Caracalle, *Colonia Augusta Sinope* dans Mezzabarbe, au revers de Gordien-Pie.

Auguste maintint apparemment cette colonie dans ses immunitez & ses franchises, & luy en octroya peut-estre encore de nouvelles pendant le voyage qu'il fit en Asie l'an 12. de son Empire, de Rome 743. 20. ans avant J. C. car ce fut principalement alors, comme nous l'apprennent les historiens, qu'il récompensa dignement les villes qui s'estoient distinguées par leur fidélité, & qu'il punit sévérement celles qui s'estoient écartées de leur devoir, ainsi que Cyzique, Tyr, Sidon, & qu'il confirma plusieurs Princes amis du peuple Romain dans leurs Estats, & en priva quelques autres qui s'estoient rendus suspects; c'est apparemment cette année-là même que Sinope prit la qualité d'*Augusta* avec celle de *Julia*.

Si nous voulons nous en rapporter à la conjecture de M. Vaillant, Sinope se donna encore dans la suite le titre d'*Aurelia* sous Caracalle, vraysemblablement en reconnoissance de quelque grace particuliére qu'elle avoit obtenue de ce Prince, ou de son pere Septime Severe, qui voulant, pour ainsi dire, enter son fils dans la famille des Antonins, l'avoit fait nommer Marcus Aurelius Antoninus, quoyque très-indigne de porter un nom si honorable.

Il estoit aussi d'usage que les villes prissent les noms des familles Imperiales ausquelles elles avoient des obligations essentielles, d'où vinrent les surnoms de Φλαουία, d'Οὐλπιανή, d'Ἀντωνινιανή & autres, que s'appropriérent plusieurs villes Grecques, & même celuy de *Pia* qu'eurent quelques colonies Romaines, en mémoire d'Antonin-Pie, ainsi que Carthage l'ancienne, Hippone, Ælia Capitolina, Gadara, &c.

Au reste, l'on ne doit pas estre surpris de voir la ville de Sinope revêtuë de trois différents surnoms d'Empereurs; Amasie dans le Pont en a jusqu'à quatre sur ses médailles, Ἀδριανή, Σευηριανή, Ἀντωνινιανή, Ἀλεξανδριανή : Æges en Cilicie en a six, Ἀδριανή, Κομμοδιανή, Σευηριανή, Ἀντωνινιανή, Μακρινόπολις, Ἀλεξανδρούπολις. Tarse dans la même province en a même jusqu'à huit, Ἀδριανή, Κομμοδιανή, Σευηριανή, Ἀντωνινιανή, Ἀντωνινούπολις, Μακρινιανή, Ἀλεξανδριανή, Ἀλεξανδρούπολις.

Il est vray cependant que pour éviter la confusion & la longueur des legendes, on ne mettoit que fort rarement sur la même médaille plus de quatre ou cinq de ces surnoms; il n'y en a même quelquefois aucun sur les médailles des villes qui s'en donnoient davantage, ainsi que sur celles de Tarse. Voulons-nous à présent rassembler tous les titres dispersez que porte Sinope sur ses différentes médailles? nous en formerons la legende entiére de *Colonia Romana Julia Augusta Aurelia Felix Sinope;* de tous ces titres, il ne me reste plus à expliquer que celuy de *Felix* qui suit ceux de *Romana* & de *Julia,* que Sinope se donne sur la médaille de Gordien-Pie.

Entre les différents titres qui se lisent sur les monuments antiques,

antiques, celuy de *felix* ou *felicitas* eſt un de ceux qui s'y trouvent le plus ſouvent. Sylla que la fortune combla de ſes faveurs juſqu'à la mort, quoyque ſa cruauté l'en eût rendu très-indigne, fut le premier des Romains qui prit le ſurnom de *felix*, heureux.

Mais à qui ou à quoy dans la ſuite ne prodigua-t-on pas ce glorieux titre de *felix* ou de *felicitas!* il fut attribué au temps préſent, *felicitas temporis, felix temporum reparatio;* au ſiécle, *ſæculi felicitas;* au peuple, *felicitas populi Romani;* au Senat, à la République, à Rome, *Romæ felici*, ſous Macrin; à l'Empire; *felicitas Imperii;* à toute la terre, *felicitas orbis*, mais ſur-tout aux Empereurs, depuis que Commode, Prince cependant déteſté de tout l'Empire, ſe le fut approprié: on leur donna même celuy de *feliciſſimus* dans le bas Empire, la mode s'eſtant introduite alors de monter au ſuperlatif la pluſpart des titres, *beatiſſimus, nobiliſſimus, piiſſimus*.

A l'exemple de l'Eſtat Romain & des Empereurs, quantité de colonies ſe picquérent auſſi de ſe dire heureuſes ſur leurs monnoyes, ſoit par la ſatisfaction qu'elles avoient d'eſtre ſous la domination des Romains, ſoit par pure flaterie pour les Princes regnants, dont elles vouloient gagner les bonnes graces, en ſe vantant de jouir d'une félicité parfaite ſous leur gouvernement.

Entre les colonies qui prirent le titre de *felix*, les médailles nomment Carthage, *Ælia Capitolina*, c'eſt-à-dire Jeruſalem, *Carrha*, Ravenne, *Jadera*, dont pluſieurs prennent auſſi, de même que Sinope, les ſurnoms de *Julia* & d'*Auguſta*, ainſi que Beryte, Heliopole de Celeſyrie, Cremne en Piſidie, &c. *Colonia Julia Auguſta felix Berytus*, & dans Pline, *Colonia felicitas Julia Berytus, Colonia Julia Auguſta felix Heliopolis, Colonia Julia Auguſta felix Cremna*, &c.

Les provinces mêmes, à l'imitation des villes, affectérent auſſi ſur les monuments publics de ſe proclamer heureuſes. La Dace, dans une ancienne Inſcription ſous Hadrien, s'en donne le titre, pour avoir eſté réunie à l'Empire par Trajan. Elle publie auſſi ſur ſes médailles ſous Philippe le pere, qu'elle eſt heureuſe; *Dacia felix*, y eſt-il marqué. L'on pouſſa même la flaterie ſous



Commode, jusqu'à faire graver sur les médailles de ce Prince, que le monde estoit heureux d'estre sous son empire : Κομμόδου βασιλεύοντος ὁ κόσμος εὐτυχεῖ, lit-on sur le devant d'un autel qui soûtient le mont Argée, au revers d'un Commode très-rare de moyen bronze, qui de mon cabinet a passé dans celuy de M. le Maréchal d'Estrées.

Les cinq lettres initiales de la legende du revers de Gordien-Pie que je viens de développer, sont suivies de sept autres caractéres qui donnent la date de ce monument, sçavoir 311. AN. CCCXI. date qui par son importance merite quelque attention. On sçait que de toutes les connoissances où nous mene la science des Medailles, aucune n'est peut-estre plus utile que celle qui se tire des époques qu'on trouve sur cette sorte de monuments. Quels éclaircissements l'histoire tant sacrée que profane n'en a-t-elle pas reçûs ? Que de dates déplacées, douteuses ou inconnuës, ont esté rectifiées, débrouillées, ou découvertes par leurs secours !

Les époques marquées sur les medailles servent aussi à nous instruire, ou de l'année que les villes ont esté fondées, ou de celle qu'elles ont esté érigées en colonie, ou du temps qu'elles ont reçû leur liberté, & qu'elles ont esté declarées autonomes, ou de celuy qu'elles ont obtenu quelques privileges ou quelque autre grace particuliére, soit du Senat Romain, soit des Empereurs, soit d'autres Princes.

Ce n'est donc pas sans raison qu'entre les medailles antiques que les curieux recherchent & ramassent de toutes parts avec tant de soin & de dépenses, ils donnent ordinairement la préférence à celles qui sont datées, & qu'entre celles-là ils estiment sur-tout celles sur lesquelles se trouvent différentes éres selon la diversité des évenements & des temps.

Antioche, par exemple, se sert de deux éres différentes sur ses medailles qu'elle date tantôt de l'ére de Jule-César, tantôt de celle d'Auguste. Tripolis de Syrie prit d'abord sur ses monnoyes l'ére de Pompée, & revint sous Auguste à celle des Seleucides. On trouve jusqu'à quatre éres différentes sur les medailles de Seleucie de Syrie, sçavoir deux du temps que

cette ville estoit sous la domination des Rois de Syrie, & deux autres lorsqu'elle estoit sous celle des Romains, d'abord l'ére de Pompée, ensuite celle d'Auguste; & sans parler de plusieurs autres villes, celle de Sinope dont il s'agit icy, nous donne trois éres différentes sur ses medailles.

La premiére qu'on y lit, est celle des Rois de Pont qui y fut usitée lorsqu'elle estoit soûmise à leur domination. Cette ére commence l'an de Rome 448. sous Mithridate II. sixiéme Roy de ce pays, Lucien le nomme κτίστην, fondateur. Cette ére se compte de l'année que ce Prince, qui avoit suivi Alexandre dans ses expeditions, affranchit son royaume sous Antigone, du tribut qu'il avoit toûjours payé aux Rois de Perse depuis son origine sous Darius fils d'Hystaspe. C'est de cette ére que s'est servi si utilement M. Vaillant dans son histoire des Rois de Pont par les medailles.

La seconde ére marquée sur les medailles de Sinope, est celle de Jule-César, qui commence l'an de Rome 706. année des plus heureuses pour les habitants de cette ville, puisque ce fut alors que Pharnace ayant esté contraint de l'abandonner après sa défaite, ils obtinrent de César la conservation de leurs privileges avec la restitution de leurs biens, & peut-être une augmentation de leur colonie par quelque renfort de soldats veterans, s'il n'en fut pas même le fondateur, comme le croit le P. Hardouin.

Les Sinopiens datent de cette ére les medailles d'Ælius Verus, de Marc-Aurele, de Caracalle, & le P. Hardouin l'a employée très-utilement, pour prouver qu'Ælius fut créé César dès l'an de Rome 886. de J. C. 133. & non comme le décident la pluspart des historiens, l'an de Rome 889. de J. C. 136. trois ans plus tard.

Enfin la troisiéme ére gravée sur les medailles de Sinope, est celle de Lucullus, qui commence l'an de Rome 684. depuis que ce grand Capitaine après avoir repris Sinope sur Mithridate-Eupator, l'eut remise en liberté, & qu'il y eut établi une colonie Romaine. Les Sinopiens n'ont employé cette ére que sur les medailles qu'ils firent frapper à l'honneur de Gordien-Pie.

S'ils jugérent à propos alors de substituer cette ére à celle de Jule-César, qui estoit posterieure de quelques années, ce fut vraysemblablement pour faire valoir leur ville par son anciennété de colonie Romaine, & de ville libre, au-dessus de toutes les autres villes de Pont, telles qu'Amise, Heraclée, Amastris, sur-tout Amasie qui avoit obtenu sous Hadrien la dignité de Metropole, dont dans la suite l'Evêque de Sinope fut suffragant, du temps que le Christianisme y regna.

La colonie de Sinope, en faisant remonter son époque à Lucullus, prétendoit aussi se donner la gloire d'anciennété de colonie Romaine au-dessus de quantité de villes d'Asie qui tiroient seulement leur époque, ou de l'ére de Pompée, qui commence l'an de Rome 690. ou de celle de Jule-César, qui commence l'an de Rome 706. ou de celle d'Auguste en 725. année de la victoire d'Actium, ou de l'ére de quelques-uns des autres Empereurs ses successeurs.

Car il est à remarquer qu'entre toutes les villes Grecques qui se sont servies d'époques Romaines, il ne s'en trouve aucune sur les medailles qui ait une date plus ancienne que la ville de Sinope, si ce n'est quelques villes d'Asie dont l'époque commence dès l'an de Rome 565. que les Romains victorieux d'Antiochus le Grand les remirent en liberté, & les declarérent autonomes. L'ére d'Ilium bâtie sur les ruines de l'ancienne Troye, estoit aussi antérieure à celle de Sinope, & se comptoit dès l'an de Rome 673. année que Sylla remit cette ville en liberté, & dans la jouissance de tous ses privileges, que Fimbria luy avoit ôtez, après l'avoir presque entiérement détruite.

Quant à l'année 311. de l'ére de Lucullus, que nous lisons sur la medaille de Gordien-Pie, elle répond à la quatriéme année du regne de ce Prince, l'an de Rome 994. de J. C. 241. puisqu'il se trouve au juste 311. années en remontant depuis l'an de Rome 994. jusqu'à l'an 684. où commence l'ére de Lucullus, lorsqu'après s'estre rendu maître de Sinope, il accorda la liberté à ses habitants, comme le rapporte Appien: Λούκουλλος δὲ τὴν πόλιν εὐθὺς ἐλευθέραν ἐποίει.

Cette ville s'estoit rendue à Lucullus au commencement de

l'an 684. de Rome, ou ſur la fin de l'année précédente 683. car ce Général faiſoit également la guerre en hyver, & dans les autres ſaiſons de l'année; d'où ſes troupes prirent occaſion d'exciter contre luy de grands murmures, qui depuis luy furent ſi funeſtes, & arreſtérent le progrès de ſes conqueſtes.

Une medaille de Sinope datée au revers d'un Gordien-Pie de l'an 308. de l'ére de Lucullus, que citent M. Vaillant, & le P. Hardouin, fixe inconteſtablement vers cette année-là la priſe de Sinope, & par conſéquent ſa liberté, que Lucullus luy donna. Car, comme l'obſerve le P. Hardouin, l'an 608. de l'ére de Lucullus ne peut tomber que la premiére année du regne de Gordien-Pie, l'an de Rome 991. de J. C. 238. & nullement à aucune des années ſuivantes de l'empire de ce Prince, parce qu'alors le commencement de l'ére de Lucullus ne répondroit plus à l'année que Sinope recouvra ſa liberté, mais à quelques-unes des années ſuivantes, pendant leſquelles Lucullus alla chercher Mithridate dans l'Armenie, & faire la guerre contre Tigrane gendre de ce Prince.

Ainſi Eutrope, & quelques autres hiſtoriens ſe méprennent, quand ils placent la priſe de Sinope vers l'an de Rome 681. avant la célébre victoire que Lucullus remporta ſur Mithridate près de Cabires, & la conqueſte de la petite Armenie, du pays des Tibareniens, & de celuy des Chaldéens, autrement des Chalybes, peuples des environs du Thermodon; exploits qui coûtérent à Lucullus deux ou trois campagnes, après leſquelles il retourna dans le royaume de Pont, & y prit en peu de temps Sinope, & pluſieurs autres places conſiderables, qu'il s'eſtoit contenté de tenir bloquées pendant ſon abſence, ainſi que nous l'apprenons d'Appien d'Alexandrie, de Plutarque, & de pluſieurs autres hiſtoriens.

La quatriéme année du regne de Gordien-Pie, à laquelle répond l'an 311. de l'ére de Lucullus, qu'on lit ſur la medaille de ce Prince, eſt d'ailleurs des plus remarquables,

1.° Par l'entrée de Gordien dans ſon ſecond Conſulat, dont la cérémonie eſt repréſentée ſur quelques-unes de ſes medailles, où cet Empereur paroît dans un quadrige comme en triomphe.

2.° Par la cinquiéme année de sa puissance Tribunitienne, dont la premiére année avoit commencé dès qu'il fut declaré César, lorsque Pupien & Balbin furent proclamez Augustes. Eutrope se méprend encore, lorsqu'il dit que Gordien-Pie fut créé Auguste avec ces deux Princes, ce ne fut que l'année suivante après leur mort, à laquelle il est faux aussi qu'il ait contribué, comme Jornandes le prétend.

3.° Par l'ouverture des portes du Temple de Janus, pratique dont il n'est plus fait mention dans la suite chez les historiens, l'Empire Romain ayant toûjours esté agité depuis ce temps-là de guerres continuelles jusqu'au regne de Constantin le Grand, sous qui cet usage fut absolument aboli.

4.° Par les preparatifs extraordinaires qui se firent alors dans tout l'Estat Romain contre Sapor roy de Perse, qui après avoir succedé l'an 240. de J. C. à Artaxerxès son pere destructeur du royaume des Parthes, & restaurateur de celuy de Perse, s'estoit saisi de la Mesopotamie, & avoit pénétré dans la Syrie jusqu'à la ville d'Antioche avec une armée des plus formidables, qui jetta l'épouvante dans toute l'Asie. Ce Prince causa dans la suite de terribles maux aux Romains, après avoir défait & pris l'empereur Valerien.

5.° Par le mariage de Gordien-Pie avec Furia Sabinia Tranquillina fille de Misithée, personnage généralement estimé, tant par son éloquence & son sçavoir, que par sa prudence & par sa sagesse.

J'ay observé au commencement de ce discours, que la medaille de Gordien-Pic nous rappelloit la memoire de plusieurs grands hommes de l'antiquité, qui ayant fait leurs delices de cultiver les sciences, & de proteger les gens de lettres, devoient interesser tous les sçavants. J'ay déja fait mention du grand sçavoir de Mithridate-Eupator, à qui Lucullus enleva Sinope capitale de ses Estats. Il suffit de nommer Jule-César & Auguste restaurateurs & bienfaiteurs de la colonie de Sinope, pour reveiller les idées les plus avantageuses, comme de Princes qui de toute l'antiquité ont le plus chéri les Muses, & sous qui les arts & les sciences ont fleuri avec le plus d'éclat.

Je ne diray rien d'Antonin-Pie & de Marc-Aurele-Antonin, dont Gordien-Pie & les deux Gordiens d'Afrique ont porté le nom, personne n'ignore que leur inclination naturelle, & leur passion pour les belles lettres ne les ont pas rendus moins recommendables à la posterité, que la droiture de leurs sentiments, & la sagesse de leur gouvernement.

Gordien-Pie leur parfait imitateur, de qui est notre medaille, donna les preuves les plus éclatantes de son amour pour la litterature, & pour ceux qui s'y attachoient. En effet Capitolin remarque à cette occasion, que le goût qu'eut ce Prince pour les sciences ausquelles il avoit esté très bien instruit dès sa jeunesse, & l'estime particuliére qu'il faisoit des sçavants, furent les principaux motifs qui l'engagérent à choisir Misithée pour son prefet du Prétoire, son favori & son beau-pere.

L'affection naturelle que ce Prince avoit pour les belles lettres, & pour ceux qui y estoient initiez, luy venoit comme par héritage des deux Gordiens d'Afrique Empereurs, l'un son aïeul, & l'autre son oncle : le premier fut un des plus sçavants hommes de son siécle, & aussi bon poëte qu'excellent orateur; il avoit composé un poëme en trente livres, sous le titre d'*Antoniniade,* dont le sujet estoit les vies d'Antonin-Pie & de Marc-Aurele, il donna aussi en prose les éloges de tous les Antonins qui l'avoient précédé.

Gordien l'Africain II.[e] du nom, qui estoit son fils, s'acquit aussi une haute reputation par son éloquence, par sa grande litterature, & par la beauté de sa memoire : il composa plusieurs ouvrages de goût en vers & en prose, où sur-tout brilloit l'esprit, mais dont le stile estoit trop negligé : il eut la plus riche bibliothéque de ces temps-là; elle estoit composée de quarante-deux mille volumes, que son gouverneur Severus Sammonianus très-sçavant homme luy avoit laissez par testament. Quant à Lucullus vainqueur de Mithridate, & fondateur de la colonie Romaine de Sinope selon M. Vaillant, il posseda toute la delicatesse des langues Grecque & Latine, & composoit également bien tant en prose qu'en vers dans l'une & dans l'autre; il fut aussi un des plus sçavants hommes de son siécle,

& ſe declara le protecteur des gens de lettres, à qui ſon palais, qu'on pouvoit nommer le Temple des Muſes, ſervoit d'aſyle.

Quantité de piéces des plus rares en tableaux, en ſtatuës, ſur-tout une nombreuſe Bibliotheque de livres choiſis ouverte à tous les ſçavants, en faiſoient le principal ornement.

Ce grand homme ſe plaiſoit auſſi à faire fleurir les beaux arts; il ſe diſtingua dans la Grece ſous Sylla, par la fabrique de cette monnoye d'un ſi beau coin, qu'on nomma par excellence la *monnoye Lucullienne*, que les curieux recherchoient avec grand ſoin, comme la plus belle qui eût eſté fabriquée juſques alors chez les Romains.

Elle avoit eſté faite de l'or & de l'argent que Sylla avoit enlevé des temples d'Apollon de Delphes & d'Eſculape d'Epidaure, avec ſi peu de ſcrupule, qu'il diſoit en plaiſantant qu'il ne pouvoit manquer de vaincre Mithridate, puiſque les Dieux faiſoient eux-mêmes les frais de la guerre.

L'on peut auſſi placer Lucullus au rang des hommes les plus curieux qu'il y ait eu chez les anciens, puiſque entre quatre-vingt mille écus de préſents que Ptolemée Aulete Roy d'Egypte luy offrit lorſqu'il vint à ſa Cour de la part de Sylla, pour en obtenir un ſecours de vaiſſeaux contre Mithridate, il ne voulut accepter qu'une pierre gravée d'un goût exquis. Si Plutarque ne m'apprenoit qu'un morceau ſi précieux portoit gravé le portrait de Ptolemée, j'aurois volontiers conjecturé qu'il auroit eu celuy de Serapis, premiére Divinité d'Alexandrie & de Sinope, dont l'on voit tant de figures ſur les pierres gravées antiques, mais encore beaucoup plus ſur les médailles; c'eſt celle même qui eſt repréſentée au revers de la médaille de Gordien-Pie. Or cette figure n'eſt autre que celle du Jovis-Ditis, eſpéce de Panthée qu'on nommoit par diſtinction, ſelon Euſtathe ſur Denys le Géographe, Ζεὺς Σινωπίτης, le Jupiter de Sinope, parce qu'il eſtoit particuliérement réveré dans cette ville, d'où ſon culte avoit paſſé à Alexandrie, ſelon le même auteur, Corneille-Tacite & Plutarque.

Cette double Divinité adorée ſous la forme d'une ſeule, figuroit Jupiter qui commande au ciel & à la terre, & le Dieu

Plutus

Plutus ou Pluton qui préside aux enfers & à tous les lieux soûterrains, sur-tout aux mines, & par conséquent aux richesses, puisqu'on les en tire ; c'est à cause de ces deux différents rapports qu'on représente ce Dieu sur les médailles tantost avec un aigle sur sa main droite, ainsi qu'on le voit au revers d'une médaille de Mithridate V. pere de Mithridate-Eupator, & d'une autre médaille de Caracalle, où Serapis paroît à demi couché sur un *Triclinium*, espéce de sofa ou de canapé ; tantost avec le Cerbere à ses pieds, ainsi qu'il est si souvent gravé sur les médailles de plusieurs villes d'Asie, de Thrace & de Grece, par exemple, sur celles de Pergame, de Laodicée, de Sidé en Pamphylie, de Nysa en Carie, d'Amasie dans le Pont, où se voit dans le champ de la medaille une étoile pour marquer la puissance de ce Dieu dans les cieux, des Callatiens dans la Thrace, des Pheneates en Arcadie, & même des Marcianopolitains dans la basse Mœsie.

Sérapis tel qu'il est gravé sur la medaille de Gordien-Pie, a un boisseau ou un panier sur sa tête à la maniere des Divinitez d'Egypte, d'où il venoit originairement : type qui signifie non-seulement, que l'abondance & tous les biens venoient des Dieux, mais aussi que c'estoit eux qui mesuroient, c'est-à-dire, qui regloient tout sur la terre selon leur volonté. On donne particuliérement ce symbole à Sérapis comme inventeur de l'agriculture : il luy convient encore comme Dieu des richesses, pour marquer qu'elles procurent abondamment aux hommes tous les biens & tous les besoins de la vie ; d'où vient que les anciens luy mettoient quelquefois une corne d'abondance à la main, comme il paroît sur quelques medailles.

La figure de Sérapis est icy vêtuë à la Grecque, ou plûtôt à l'Egyptienne, avec une longue robe presque tout d'une venuë, & des manches courtes & larges. Si ce n'est par modestie qu'il est ainsi vêtu contre l'ordinaire de Jupiter dont il est l'image, qui le plus souvent est entiérement nud sur les monuments antiques, ce peut estre pour signifier que les richesses fournissent à souhait toutes les commoditez que l'on peut desirer, dont l'habillement est une des principales.

Ce Dieu, dont le caractére est de ne faire que du bien à tout le genre humain, & de le combler de ses bienfaits, n'a point icy la foudre à la main, ainsi que la porte le plus souvent Jupiter, comme Divinité terrible & menaçante; mais il tient seulement dans sa main gauche *hastam puram*, sceptre qui caractérise la divinité, & qui estant émoussé par le haut sans fer aigu à la différence des lances ordinaires, désigne que la bonté & la clémence sont le propre des Dieux.

La main droite de nostre figure, & ses regards levez vers le ciel, semblent attester que Sérapis ne commande pas moins aux cieux, que sur la terre & aux enfers.

C'est l'attitude qu'a ce Dieu sur plusieurs medailles de villes de l'Egypte, de Syrie, d'Asie & de Thrace : on le voit ainsi sur les medailles de Bousiris, de Cabase, de Ménélas, d'Oxyrinche, de Prosope, de Marcotis, de Coptos, & d'autres villes d'Egypte, si ce n'est que cette Divinité porte souvent sur la main droite l'animal ou autre symbole de la ville dont elle est la patrone, par exemple un lion, un cerf, un ibis, le lotus, une palme, & autres types.

Sérapis a la même attitude sur les medailles d'Amasie, de Tomes & d'Anchiale dans le Pont, de Nicée, de Ciane en Bithynie, de Mida en Phrygie, de Nysa en Carie, de Césarée la Germanique en Syrie, de Césarée de Cappadoce, mais avec le mont Argée sur la main droite, de Perinthe, de Sardis, de Bizuenne, de Callasie, de Mesembrie dans la Thrace, &c.

Ce Dieu sur toutes ces derniéres medailles, excepté celles de Césarée de Cappadoce, a la main droite élevée & étendue vers le ciel; mais sur celle de Gordien-Pie, il tient un rameau ayant en même temps la tête tournée du côté de l'Occident, comme pour assûrer ce semble, par cette position l'empereur Gordien qui se disposoit alors à partir pour l'Orient contre les Perses, qu'il le prenoit sous sa protection, & qu'il l'invitoit à venir au plustôt au Levant y cueillir des lauriers sous ses auspices. On sçait que sur les medailles, ainsi que dans les tableaux des grands maîtres, tout y est animé pour ainsi dire, & que tout y parle, l'attitude, l'air, la position, le geste des

figures qui y sont représentées. Peut-estre aussi sous le symbole de ce rameau de laurier, Sérapis felicitoit-il Gordien de la victoire qu'il avoit remportée sur les Germains par la valeur d'Aurelien son Général, qui depuis parvint à l'Empire.

Ce ne fut point sans de grandes raisons que les Sinopiens prirent Jupiter Plutus, c'est-à-dire Sérapis, pour leur Divinité tutelaire; car outre que plusieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter même, & non pas Apollon qui transporta de Grece en Asie Sinope fondatrice de la ville de ce nom; les Sinopiens estoient aussi persuadez que c'estoit à Jupiter Plutus Dieu des Mines, qu'ils estoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faisoient sur toutes les côtes de la Mer Noire, d'une quantité prodigieuse de fer qu'ils tiroient des Mines de leur contrée, & des pays voisins : raison pour laquelle vraysemblablement Pomponius Mela nomme les Sinopiens *Chalybes,* c'est-à-dire, comme l'explique Eustathe sur Denys le Géographe, *forgerons, artisans,* ou *marchands en fer,* & leur canton *Chalybie,* comme pour faire entendre que les habitants s'adonnoient sur-tout à la fabrique du fer, & qu'ils en tiroient leur principale richesse.

Car les autres Géographes placent les Chalybes, les uns vers le Thermodon, les autres encore plus haut au-dessus des Tibareniens, ce fameux peuple, qui toûjours porté à la joye, mettoit le souverain bien à rire & à jouer, *cui in risu lusuque summum bonum est,* dit Pomponius Mela.

Outre le profit immense que le negoce du fer produisoit aux Sinopiens, ils en tiroient encore un très-considerable de la pêche du thon qui se faisoit sur leur rivage, où en certain temps, selon Strabon, ce poisson se vendoit en quantité, raison pour laquelle ils le représentoient sur leurs monnoyes, comme il paroît par les medailles de Geta. Ce poisson venoit des Palus-Meotides, d'où il passoit à Trébizonde & à Pharnacie où s'en faisoit la premiére pêche, il alloit de-là le long de la côte de Sinope où s'en faisoit la seconde pêche, & traversoit ensuite jusqu'à Byzance, où s'en faisoit une troisiéme pêche.

Maintenant veut-on sçavoir en quel pays du monde le

culte de Jupiter Plutus avoit pris naissance? il est très-vraysemblable que ce fut en Egypte; quand même Plutarque sur Osiris & Isis, n'assûreroit pas que ce Dieu n'est autre que le Sérapis Egyptien, on ne pourroit le méconnoître à son boisseau sur la tête, à son habillement à l'Egyptienne, à son attitude, à son air de tête & de mains élevées vers le ciel. Il ne faut que confronter plusieurs medailles de villes d'Egypte, sur lesquelles Sérapis est représenté avec le revers de nostre medaille de Gordien-Pie, & plusieurs autres medailles de villes Grecques, sur lesquelles on voit le Jupiter Plutus des Grecs, pour reconnoître aussitôt que ce n'est qu'une seule & même Divinité. Le cerbére enchaîné quelquefois sur les monuments antiques aux pieds de Jupiter Plutus en est une preuve assûrée; de même que le buste de l'un & de l'autre gravé sur quantité de medailles Grecques & Egyptiennes sous la même ressemblance.

Au reste, la ville de Sinope avoit pû recevoir le culte de Serapis, si ce n'est immédiatement des habitants des provinces voisines, qui le tenoient des Syriens & des Pheniciens chez qui il estoit passé de l'Egypte, au moins des Colches, colonie Egyptienne, avec qui Sinope estoit en grande relation de commerce; ou bien même des Milesiens, dont cette ville estoit colonie, & qui, depuis Psammiticus, ayant toûjours entretenu une grande liaison avec les Egyptiens chez qui ils avoient établi une fameuse colonie, devoient estre fort instruits de la Religion Egyptienne.

Il est donc très-probable que les Milesiens ayant puisé en Egypte la connoissance du culte de Serapis, la communiquérent, par le moyen de leurs nombreuses colonies, à une bonne partie de l'Asie mineure, à la Thrace & aux habitants de toutes les côtes du Pont Euxin, avec qui ils avoient un très-grand commerce, & chez qui ils eurent aussi des établissements fort considérables, ayant peuplé ces contrées de leurs colonies.

Je pourrois encore adjoûter que les Athéniens, de qui les Milesiens mêmes estoient une colonie, avoient en trop grande vénération Isis & Serapis, dont ils avoient reçu la connoissance

de l'Egypte par Cecrops & Erecthée, deux de leurs Rois, qui estoient de ce pays-là, pour n'avoir pas établi ou affermi le culte de ces deux Divinitez sur les côtes du Pont Euxin, où ils furent si puissants pendant un assez long espace de temps, & où ils fondérent tant de célébres colonies.

Quand même les historiens se tairoient sur ce point, quantité de médailles nous apprennent que Jupiter-Plutus ou Serapis fut la Divinité tutelaire de plusieurs villes des plus considérables des environs de cette mer, sur-tout de la Thrace & de la Mœsie inférieure; c'est dont, entre plusieurs villes de cette derniére province, rendent témoignage les médailles de Marcianopole, d'Odesse, de Dionysiopole, sur lesquelles on voit en regard les bustes de Serapis & de Gordien-Pie. D'où l'on peut même conjecturer, ou que ce Prince avoit une dévotion particuliére pour cette Divinité, ou que les habitants de ces villes s'imaginoient que Gordien devoit à la protection de Serapis les grands avantages qu'il avoit eus contre les Barbares qui ravageoient ces deux provinces, quand il y passa pour se rendre au Levant contre Sapor.

Les médailles nous disent encore que ce Dieu ne fut pas moins réveré dans l'Arabie, la Phenicie & la Syrie qu'en Asie, en Thrace & dans la basse Mœsie; c'est dont nous asurent les médailles de Bostra, de Ptolemaïs, de Cesarée de Palestine, d'Ælia Capitolina, d'Antioche de Syrie, où il eut même un temple fameux.

Je ne m'arrêteray point à remarquer icy, que les colonies Egyptiennes & Pheniciennes, sous Cecrops, sous Cadmus, sous Danaüs & autres, avoient porté le culte de ce Dieu jusqu'en Grece; que de là il estoit passé en Italie, sur-tout à Rome, où il fut tantost aboli, tantost rétabli.

Mais de tous les pays, il n'y en eut aucun où l'on rendît de plus grands hommages à Jupiter-Serapis qu'en Egypte. Son culte y avoit pris naissance, & il en estoit, avec Isis, la Divinité suprême. Saint Augustin le nomme le plus grand de tous les Dieux d'Egypte, *Serapis omnium maximus Ægyptiorum Deus est;* & au rapport de Tacite, les Egyptiens, nation superstitieuse, *Lib. 4. Hist.*

réveroient Sérapis plus qu'aucune autre Divinité: *Serapin dedita gens superstitionibus super alios colit.*

Ce n'estoit pas seulement le Dieu tutelaire de toute l'Egypte en général, plusieurs des principales villes de ce Royaume l'avoient aussi choisi pour leur patron particulier, & le firent graver sur leurs monnoyes en cette qualité; mais entre toutes ces villes, aucune ne luy rendit des honneurs plus solemnels & plus surprenants que celle d'Alexandrie: *Alexandria civitas quæ conditorem Alexandrum Macedonem gloriatur, Serapin atque Isin cultu penè attonitæ venerationis observat,* dit Macrobe.

Lib. 1. Saturn.

On l'y adoroit, selon Tacite, comme une espéce de Divinité universelle, qui représentoit Esculape, Osiris, Jupiter, Pluton: *Deum ipsum multi Æsculapium quod medeatur ægris corporibus, quidam Osirin antiquissimum illis gentibus numen, plerique Jovem ut rerum omnium potentem, plurimi Ditem patrem insignibus quæ in ipso manifesta aut per ambages, conjectant.* On le prenoit aussi pour Jupiter-Ammon, pour le Soleil, selon Macrobe, pour le Nil & pour Neptune. Le buste de Sérapis, au revers d'Antonin-Pie, nous le montre, dans Seguin, sous presque tous ces différents rapports, le boisseau sur la tête, la couronne rayonnée, les cornes de belier, la corne d'abondance devant luy, & derriére luy un sceptre à trois pointes entortillé d'un serpent, même avec la cuirasse, comme le Dieu Mars.

On s'estoit aussi formé de Sérapis une idée comme d'un Dieu unique, qui comprenoit les attributs de toutes les autres Divinitez, ce qui donna lieu aux Payens de publier que les Chrestiens & les Juifs, qui ne reconnoissoient qu'un seul Dieu, adoroient Serapis; c'est ce qu'assûre l'Empereur Hadrien dans une lettre à Severianus, rapportée dans Vopiscus d'après Flegon: *Illi,* dit-il, *qui Serapin colunt Christiani sunt, & qui se Christi episcopos dicunt, unus illis Deus est; hunc Christiani, hunc Judæi, hunc omnes venerantur & gentes.*

Vie de Saturnin.

C'est à cette Divinité que les Alexandrins consacrérent un temple des plus superbes & des plus respectez qu'il y eût dans le monde, & digne de la magnificence de leur ville. Ce temple, dit Denys le Géographe, est tout éclatant d'or, & l'on

n'en trouve aucun ſur terre qui ſoit plus reſpectable, & pour lequel on ait plus de devotion.

> Χρυσῷ τιμήεντι κεκοσμένον οὐκ ἂν ἐκείνου v. 256.
> Νηὸν ἐν ἀνθρώποισι θεώτερον ἄλλον ἴδοιο,
> Οὐδὲ μὲν ἀφνειὴν ἑτέρην πόλιν.

La courſe que je viens, pour ainſi dire, de faire de Sinope à Alexandrie, pourroit peut-eſtre paroître m'éloigner autant de mon ſujet, que ces deux villes ſont diſtantes l'une de l'autre; rien cependant ne m'en approche davantage, je ne fais que ſuivre la Divinité que l'on voit repréſentée au revers de la médaille de Gordien-Pie.

Je la retrouve en effet dans ce temple magnifique d'Alexandrie dont je viens de parler; ce ſuperbe édifice eſtoit conſacré à Jupiter de Sinope, & en portoit le nom. Dans Alexandrie, dit Denys le Géographe, eſtoit l'ancien temple du grand Jupiter de Sinope.

> Ἔνθα Σινωπίταο Διὸς μεγάλοιο μέλαθρον.

Ce qu'il ne dit qu'à cauſe que la ſtatuë de ce Dieu qui y eſtoit adoré, & qui, ſelon Plutarque & Euſtathe, n'eſtoit autre que Jupiter-Serapis ou Pluton, y avoit eſté transférée de Sinope même.

Il eſt très-ſingulier que les Alexandrins, qui avoient cette Divinité chez eux, pour ainſi dire, puiſqu'elle eſtoit la premiére Divinité de toute l'Egypte, ſe ſoient aviſez de l'aller chercher au-delà des mers, & dans une ville auſſi éloignée de celle d'Alexandrie que l'eſtoit Sinope, & d'adorer Jupiter-Serapis, Divinité Egyptienne, ſous le titre d'un Dieu étranger, ſçavoir, ſous celuy de Ζεὺς Σινωπίτης, Jupiter de Sinope.

Tacite, Plutarque & Euſtathe nous en diſent la raiſon. Comme le détail en ſeroit trop long à raconter, je me contenteray de faire l'extrait de ce que ces auteurs en rapportent. Entre pluſieurs temples des plus magnifiques dont Ptolemée-Soter fils de Lagus avoit orné la nouvelle ville d'Alexandrie, qu'il avoit choiſie pour la capitale de ſon Royaume, il en avoit

fait bâtir un beaucoup plus superbe qu'aucun autre, & tout éclatant d'or. Comme il estoit en suspens à quel Dieu il devoit le dédier, un Génie d'une beauté charmante & d'une taille au-dessus de l'humaine, luy estant apparu en songe, luy conseilla de faire venir sa statuë du Pont, après quoy il disparut, en s'élevant dans les airs environné de flammes.

Ce Prince ayant raconté sa vision à Timothée, sçavant Athénien de la race des Eumolpides, il apprit de luy que près de Sinope ville de Pont, estoit un vieux temple consacré à Jupiter-Plutus, dont la statuë estoit en très-grande vénération chez les habitants de cette contrée-là. Sur cet avis, Ptolemée envoya Timothée en ambassade à Scydrothemis Roy de Sinope, pour le prier, en luy offrant en même temps de riches présents, de vouloir bien luy accorder ce Dieu.

Scydrothemis fit d'abord de grandes difficultez, & cependant retint Timothée à sa Cour le plus long-temps qu'il put, en l'amusant toûjours de belles promesses. Mais enfin au bout de trois ans, le Dieu, dit-on, se déclara de luy-même, & se rendit de son temple sur le vaisseau de l'Ambassadeur, qui aussi-tost ayant mis à la voile, arriva, par un miracle encore plus inouï, en trois jours dans Alexandrie.

Cette Divinité y fut reçûe avec toutes les marques possibles de la plus grande vénération, & à l'instant Ptolemée la fit mettre dans le temple qu'il luy avoit destiné, avec d'autant plus de pompe, qu'il reconnut que c'estoit le portrait même du Génie qui luy estoit apparu, & que c'estoit aussi l'image de Jupiter-Serapis, qui estoit adoré en Egypte pour le Dieu Pluton : εἰς Ἀλεξάνδρειαν κομισθεὶς, dit Plutarque, τὸ παρὰ Αἰγυπτίοις ὄνομα τοῦ Πλούτωνος ἐκτήσατο τὸν Σέραπιν. C'est ce même Dieu qu'Athénée nomme le Jupiter Egyptien, Ζεὺς Αἰγύπτιος, & Martial le *Jupiter Pharius*, comme estant la Divinité du Nil.

Sur Osiris & Isis.

Lib. 9. Epig. 35.

Scis quoties Phario madeat Jove fusca Syene.

Le temple fameux où fut mise cette Idole, estoit dans le quartier de Rhacotis, & il arriva, par un effet extraordinaire du hazard,

hazard, qu'il fut construit à l'endroit même où il y avoit eu autrefois une chapelle ou oratoire dedié à Osiris & Isis. Cet édifice néantmoins, selon Macrobe, n'estoit point dans l'enceinte de la ville, mais hors des murs, ainsi que celuy de Saturne, parce que, suivant les loix de l'Egypte, il estoit défendu d'immoler des victimes sanglantes à ces deux Divinitez dans l'enclos des villes, de peur de les profaner par le sang de telles hosties : *Serapidis fanum*, dit cet auteur, *extra muros extructum erat, quod ipsi hostiæ mactarentur.... quia nunquam fas fuit Ægyptiis pecudibus aut sanguine, sed precibus & thure solo placare Deos; his autem duobus advenis (Saturno & Serapidi) hostiæ erant ex more mactandæ, fana eorum extra pomœrium locaverunt, ut & illi sacrificii solenni sibi cruore colerentur, nec tamen urbana templa pecudum morte polluerentur: nullum itaque Ægypti oppidum intra muros suos aut Saturni aut Serapidis fanum recepit.* *Lib. 1. Saturn.*

Tacite nous apprend aussi que le Jupiter de Sinope, c'est-à-dire Jupiter-Serapis, estoit encore en très-grande vénération de son temps dans Alexandrie, qu'on s'adressoit à luy comme à un Oracle; & que l'Empereur Vespasien estant venu dans cette ville, s'estoit fait renfermer luy seul dans le temple de ce Dieu, pour le consulter en particulier sur les affaires de l'Empire. *Lib. 4. Hist.*

On publia même que ce Prince avoit operé quelques miracles par la puissance divine de Serapis, faux bruits qu'on eut néantmoins grand soin de semer parmi le peuple, tant pour y accréditer davantage le culte de cette Divinité, que pour rendre la majesté Imperiale encore plus respectable aux Egyptiens.

Ni l'histoire, ni les monuments antiques ne nous font point connoître de quelle maniére estoit faite la statuë de Jupiter de Sinope, dont, à ce qu'on disoit, l'original estoit dans le temple d'Alexandrie, dès le temps que Ptolemée fils de Lagus l'y avoit fait venir de la ville de Sinope; mais comme il est très-probable que les Sinopiens ne se défirent point de cet original, sans avoir eu soin auparavant d'en faire tirer une copie fidéle, à laquelle ils continuérent de rendre toûjours les mêmes hommages qu'à son modéle, on peut, ce me semble, raisonnablement

conjecturer qu'ils la firent aussi toûjours représenter de la même maniére sur leurs monuments publics, sur-tout sur leurs monnoyes, & que par conséquent la figure de Serapis que nous voyons au revers de la médaille de Gordien-Pie, est une copie veritable, tant de la statuë de ce Dieu, qu'on alloit adorer dans son temple d'Alexandrie, que de celle devant laquelle on alloit offrir ses vœux dans celuy qu'il avoit à Sinope.

S'il estoit même permis de pousser la conjecture encore plus loin, je dirois que les Sinopiens n'avoient eu garde de se défaire de leur original, & qu'ils n'amusérent pendant trois ans l'Ambassadeur de Ptolemée, que pour se donner le temps de tirer une copie si parfaite de la statuë de leur Divinité, avec l'air & la couleur antique, qu'il leur fut fort aisé de tromper l'Ambassadeur, en substituant la copie à l'original, qu'ils avoient toûjours conservé chez eux.



RECHERCHES SUR LES POETES COURONNEZ.

POETÆ LAUREATI.

Par M. l'Abbé DU RESNEL.

L'USAGE de couronner les Poëtes, est presque aussi ancien que la Poësie même; mais il a tellement varié dans tous les temps, qu'il n'est pas aisé d'établir rien de certain sur cette matiére. Je me contenteray d'observer que cet usage subsista jusqu'au regne de Théodose; ce fut alors que les combats Capitolins, dans lesquels les Poëtes estoient couronnez avec éclat, furent abolis, comme un reste des superstitions du paganisme. Vinrent après les inondations des Barbares, qui pendant plusieurs siécles désolérent l'Italie & l'Europe entiére. Les beaux arts furent enveloppez dans la ruine de l'ancienne Rome: on vit à la verité, depuis ce temps, sortir encore quelques Poëtes de ses débris; mais comme il n'y avoit presque plus personne qui fût en état de les lire, & qu'effectivement ils ne méritoient guéres d'estre lûs, il n'est pas étonnant que pendant plusieurs siécles les Poëtes soient restez sans honneur & sans distinction.

Assemblée publique 13. de Novembre 1733.

Ce ne fut que vers le temps de Petrarque que la Poësie reprit avec son ancien lustre, les prérogatives qui luy avoient autrefois esté attachées. Dès que ce rare génie eut trouvé le moyen de rappeller les Graces à la suite des Muses, & qu'il leur eut rendu ces ornements également simples & magnifiques, dont il retrouva le modéle chez les anciens, on le regarda comme un homme divin; tous d'une commune voix le jugérent digne de la couronne poëtique. Paris & Rome se disputérent la gloire de le couronner; mais avant que de recevoir cet honneur, le Poëte voulut faire preuve de ses talents dans

Vie de Petrarque, à la tête de ses ouvrages.

un examen juridique, qu'il soûtint en présence de Robert Roy de Naples.

Cet examen dura trois jours, & sur le témoignage authentique d'un Prince qui passoit alors pour le pere & pour le juge des sçavants, le jour même de Pâques de l'année 1341. & dans le Capitole, Petrarque fut couronné de laurier par les mains du Comte d'Anguillara, un des Senateurs qui gouvernoient la ville pendant le séjour des Papes à Avignon. Après cette cérémonie qui fut généralement applaudie, on le conduisit en pompe à l'Eglise de Saint Pierre de Rome, il suspendit sa couronne à la voûte de cet auguste Temple; & afin que toute la terre le reconnût en qualité de Poëte laureat, car tel est le titre que portérent les Poëtes qui depuis ce temps-là furent couronnez par autorité publique, on luy en fit expédier de magnifiques lettres, dont j'auray occasion de parler dans la suite: je remarqueray seulement icy, que ceux qui furent chargez de les rediger, n'estoient pas fort versez dans l'histoire des anciens temps, ni même dans celle du siécle où ils vivoient.

V. le privilege, tom. 3. de ses œuvres, pag. 6.

Voicy comment ils s'expriment dans ces lettres. « Quoy- » qu'on n'ignore pas que dans l'antiquité on eut coûtume de cou- » ronner les Poëtes dans le Capitole, de la même maniére dont » on y couronnoit les conquerants à qui on accordoit l'honneur » du triomphe, néantmoins la mémoire de cet usage est tellement » abolie, que depuis 1300. ans il n'en reste aucun vestige ». Mais ce que je viens de dire de la durée des combats Capitolins, prouve évidemment le contraire, & je vais montrer que Petrarque n'est pas le premier Poëte qui dans ces derniers temps ait esté couronné.

Scalig. lib. 1. Ausonian. lectionum, cap. 10.

Raderus sur Martial, folio 615. Calvisius, Onuphrius Panvinius, &c.

C'est cependant sur cette piéce que la pluspart des sçavants, non contents de regarder le renouvellement des lettres comme l'époque du temps où l'on rétablit l'usage de couronner les Poëtes, se sont encore imaginez qu'il tiroit son origine des combats capitolins. Mais dans ces combats la couronne estoit un prix qui n'estoit donné qu'à celuy dont les poësies l'avoient emporté sur celles de tous ses concurrents. D'ailleurs, cette couronne estoit de chêne, & non pas de laurier: adjoûtez à cela que les lettres

estoient encore ensevelies dans une barbarie grossiére à la fin du XII.[e] siécle, & que cependant il y avoit dès lors des Poëtes couronnez. Saint Bonaventure dont j'employe icy les termes, rapporte que S.[t] François [a] eut la gloire de convertir & d'associer à son Ordre « un ingenieux compositeur de chansons pro- « fanes, qui avoit merité d'estre couronné par l'Empereur, & « qui depuis ce temps-là avoit esté nommé le Roy des vers. «

Or c'est précisement dans cet âge, c'est-à-dire au commencement du XIII.[e] siécle, qu'on fixe [b] l'établissement des divers degrez de Bachelier, de Licencié & de Docteur dans les Universitez; ceux qui en estoient trouvez dignes estoient dits avoir obtenu le laurier de Bachelier, le laurier de Docteur, *laurea Baccalaureatus, laurea Doctoratus:* non seulement les Docteurs en Medecine de la fameuse Université de Salerne établie par Frederic II. prenoient le titre de Docteurs *laureats*, mais à leur reception, on leur mettoit encore une couronne de laurier sur la tête.

Les Poëtes ne furent pas long-temps sans revendiquer un honneur qui leur appartenoit incontestablement, & il est naturel de croire que leurs protecteurs cherchérent à les encourager par des distinctions & des priviléges à peu-près semblables à ceux qui venoient d'estre établis en faveur des Théologiens, des Jurisconsultes, des Medecins, &c. telle est donc l'origine des Poëtes couronnez. Les cérémonies pratiquées à leur couronnement ne permettent pas d'en douter; on pourroit dire même que la poësie fut comme aggregée aux quatre Facultez, mais cependant confonduë dans la Faculté de Philosophie, avec laquelle on luy trouvoit quelque rapport.

Mais comme la Poësie ne faisoit alors, pour ainsi dire, que sortir de son tombeau [c], que paroissant encore sans agréments, elle paroissoit aussi sans utilité, & que d'ailleurs elle ne menoit pas par elle-même, comme les autres sciences qu'on enseignoit

[a] Vie de Saint François par Saint Bonaventure, chap. 4.

[b] *Filesac, de origine Statutorum Facultatis Parisiensis, pag. 21.*
Conringius, de Antiquitatib. Academic. Dissertat. 4.
Camill. Borell. l. 1. de Magistrat. Edict. cap. 8. n.° 11.

[c] *Observationes Halenses, tom. 6. Observat. 7.*

dans les Universitez, aux honneurs, aux emplois, ou aux richesses; on ne doit pas estre surpris que les Poëtes n'ayent pû parvenir que vers l'an 1300. à obtenir une partie des prérogatives dont les Théologiens, les Jurisconsultes, &c. estoient en possession depuis plus d'un siécle.

Histoire de Toulouse, par la Faille.

Du dessein qu'on prit insensiblement d'égaler les Poëtes aux Graduez, naquirent sans doute les jeux Floraux qui furent instituez à Toulouse en 1324. & quelques années après, l'usage d'y donner des degrez en Poësie, à l'imitation de ceux qu'on recevoit dans les Universitez. Il suffisoit d'avoir remporté un prix aux jeux Floraux pour estre reçu Bachelier; mais il falloit les avoir obtenus tous trois, car pour lors il n'y en avoit pas davantage, pour meriter le titre de Docteur. Dans leur reception, au lieu de les couronner de laurier, on leur mettoit le bonnet Magistral sur la tête, & on y suivoit les autres cérémonies qui se pratiquoient en pareille occasion dans les Universitez, avec cette différence, que les lettres de ces Docteurs *en gaye science,* c'est ainsi qu'on appelloit la Poësie dans leur Académie, estoient expediées en vers, & qu'il n'y estoit point permis de s'exprimer autrement.

Lib. 9. c. 33. apud rerum Italicar. scriptores, par M. Muratori, tom. 13.

A peu-près dans le même temps, on voit par un passage de Villani, que la qualité de Poëte entraînoit avec elle certaines distinctions qui luy estoient particuliéres. Cet historien observe que le Dante, qui mourut en 1325. fut enterré avec beaucoup d'honneur, & en habit de Poëte : *fù sepelito à grande honore in habito di Poeta.* Quel estoit cet habit de Poëte? par quelle autorité le Dante le portoit-il? doit-on le compter parmi les Poëtes couronnez? c'est ce que je laisse à d'autres à examiner.

Scardonius, de Antiquitat. Patavinæ urbis, classe 10. folio 130.

Il est du moins certain qu'on ne peut refuser ce titre à Albertinus Mussatus, qui ne survêcut le Dante que de quatre ans. Persuadé qu'on ne pouvoit trop honorer un homme qui dans ses vers & dans sa prose commençoit à faire revivre le bon goût du siécle d'Auguste, l'Evêque de Padouë luy donna la couronne poëtique; il fut arrêté que tous les ans au jour de Noël, les Docteurs, Regents & Professeurs des deux Colléges de Padouë, un cierge à la main, iroient, comme en procession, à la maison

de Mussatus, luy offrir une triple couronne; honneur, dit Scardonius, qui n'avoit point encore eu d'exemple, & qui vraysemblablement n'en aura jamais.

Après le couronnement de Mussatus vient immédiatement celuy de Petrarque. On ne sera peut-estre pas fâché de voir icy la formule dont on se servit en le créant Poëte. Le rapport qu'elle a avec la formule qu'on employe encore aujourd'huy dans les Universitez, pour y conferer les degrez de Bachelier, de Licencié, &c. montre clairement la verité de ce que j'ay avancé sur l'origine des Poëtes couronnez.

Voicy comment parle le Comte d'Anguillara en couronnant Petrarque. « Nous, Comte & Senateur, pour nous & nostre « Collegue, déclarons François Petrarque grand Poëte & Histo- « rien, & pour une marque spéciale de sa qualité de Poëte, nous « avons mis de nos mains sur sa tête une couronne de laurier; « luy donnant par la teneur des présentes, & par l'autorité du « Roy Robert, du Senat & du peuple Romain, dans l'art poëti- « que comme dans l'art historique, & generalement dans tout « ce qui appartiendra ausdits arts, tant dans cette très-sainte Ville « que par-tout ailleurs, la libre & entiére puissance de lire, de « disputer & d'interpréter les livres anciens, d'en faire de nou- « veaux, & de composer des Poëmes, qui, Dieu aidant, dure- « ront dans les siécles des siécles. »

Au tome 3. de ses œuvres, pag. 6.

On assure que ce fut bien moins la vanité qui engagea Petrarque à accepter cet honneur, que l'esperance de trouver sous le laurier poëtique un sûr abri contre les foudres dont luy & les Poëtes ses confréres estoient continuellement menacez. Si on en croit quelques auteurs, il suffisoit de faire des vers pour devenir suspect d'hérésie & de magie. On ne pouvoit pas s'imaginer qu'on pût estre Poëte sans avoir commerce avec les demons; c'estoit tout à la fois avoir une grande idée de la Poësie, & une bien mauvaise opinion des Poëtes. Les mêmes auteurs font mention d'un Frere de Solipodio, Dominicain, qui revêtu du titre de grand Inquisiteur, fut long-temps la terreur de ceux qui osoient faire des vers.

Vie de Petrarque, par Squarzafico.

Petrarque luy-même ne fut pas exempt de cette persécution.

V. la Préface que M. Muratori a mise à la tête des Poësies de Petrarque.

Il nous apprend dans ses lettres, que les uns avoient voulu le faire passer pour un Negromant, & les autres pour un héretique, parce qu'il lisoit Virgile. Mais si le laurier le mit à couvert de la persécution des Inquisiteurs, ce fut pour luy un foible bouclier contre les traits d'une infinité de censeurs, que la singularité de cet honneur luy attira. « Il se plaint que cette couronne n'adjoûta rien à sa science, & qu'elle augmenta le nombre de ses envieux «. Un des plus grands Poëtes latins qui ayent paru depuis la décadence des lettres, n'a pû s'empêcher de taxer Petrarque d'une ridicule vanité; il ne sçauroit sur-tout luy pardonner de s'estre fait donner, pour constater sa qualité de Poëte laureat, des lettres dont les pensées & les expressions ont veritablement quelque chose de si ampoullé & de si pompeux, qu'elles en deviennent burlesques.

Lib. 3. de Educatione liberorum.

Les ayant lûes, dit Maffée, ces lettres, « j'avouë que je ne pus m'empêcher de rire; & qui ne riroit, adjoûte-t-il, en voyant qu'un Poëte qui ne peut tirer sa gloire que du concert unanime de tous les hommes qui s'accordent à le louer, soit assez fou pour faire dépendre sa réputation du certificat d'un ignorant de Notaire? »

De artis Poëticæ natur. cap. 10.

C'est-là outrer la critique, & condamner une chose bonne en elle-même, à cause de l'abus qu'on en fait. Car s'il est permis, comme Vossius le remarque judicieusement, d'honorer par un témoignage authentique & public le merite de ceux qu'on suppose avoir acquis une connoissance profonde dans la Théologie, la Medecine, &c. pourquoy seroit-il deffendu d'en user de même avec ces heureux génies qui nous charment & nous enlevent tour à tour par la douceur ou par la force de leur poësie?

Lilio Giraldi Dialog. 1. de l'Hist. des Poët.

Je ne dissimuleray pas néanmoins qu'il ne soit arrivé à la couronne poëtique, ce qui arrive à la pluspart des autres marques d'honneur: elles ne sont censées telles, & ne meritent communement de l'estre que dans les premiers temps de leur institution; à mesure qu'elles s'éloignent de leur origine, elles s'avilissent insensiblement. Le nombre & le peu de merite de ceux qui les obtiennent, vont même quelquefois jusqu'à rendre ces honneurs ridicules.

On ne

On ne peut cependant pas accuſer abſolument les Italiens d'avoir prodigué le titre de Poëte couronné: mais l'abus qu'en firent quelques autres nations, les dégoûta peut-eſtre d'un titre, qui devenu trop commun, n'avoit plus rien qui pût flater l'amour propre de leurs Poëtes.

Depuis Petrarque je ne connois que François Philelphe, qui en 1453. reçut cet honneur. On voit par pluſieurs de ſes lettres, qu'Alfonſe Roy de Naples luy donna la couronne poëtique en préſence d'une nombreuſe cour, & au milieu du camp que ce Prince avoit formé dans la campagne de Capouë. Mais cette action marque pluſtoſt la générosité d'Alfonſe, que ſon diſcernement; car Philelphe quoyqu'homme de beaucoup d'eſprit, ne tient pas parmi les Poëtes, le même rang qu'il tient parmi les Grammairiens & les Orateurs. *Epîtres de Philelphe, liv. 11. fol. 79 & 80.*

Environ dans le même temps je trouve un Publius Fauſtus Andrelini couronné par l'Academie de Rome à l'âge de vingt-deux ans. Le deſir de faire fortune l'ayant attiré en France, ſes poëſies tout inſipides qu'elles ſont, luy acquirent des protecteurs à la Cour, & il quitta le titre de Poëte couronné pour prendre ſucceſſivement celuy de Poëte des Rois Charles VIII. Louis XII. & François I.er Il eſtoit aſſez heureux du côté de l'expreſſion, mais il manquoit de génie, ce qui fait dire à Voſſius, en parlant de ſes ouvrages, *que c'eſtoit une riviere de paroles ſans une goutte d'eſprit.* *Baillet, Jugement des Sçavants, tom. 5.*

Quelques-uns placent le Mantouan parmi les Poëtes couronnez, mais il ne paroît pas qu'il l'ait eſté de ſon vivant; auſſi n'y a-t-il que le grand nombre des vers qui ſont ſortis de ſa plume, qui puiſſe le faire regarder comme un grand Poëte. Après ſa mort, quelques-uns de ſes compatriotes s'aviſérent de luy faire ériger une ſtatuë couronnée de laurier; & au ſcandale de toute la Nation poëtique, ils la placérent à côté de celle de Virgile, & ſous une même arcade.

Les hommes que la nature a favoriſez de quelques talents rares, ſe flattent aiſément; ils n'ont pas beſoin des honneurs littéraires pour ſe croire veritablement grands, ni même pour s'imaginer qu'ils paroiſſent tels, du moins aux yeux des gens

éclairez. Seroit-ce par cette raison que l'Arioste & le Trissin, persuadez que le laurier poëtique ne pouvoit rien adjoûter à leur gloire, n'ambitionnérent point de le porter?

Voyez sa vie, à la tête de ses ouvrages.

Quoy qu'il en soit, le Tasse n'eut pas cette fausse délicatesse. Les différentes disgraces dont toute sa vie ne fut qu'un triste enchaînement, les cruelles vicissitudes où la réputation de ses Poëmes fut long-temps exposée, l'obligérent sans doute à se prêter à la bonne volonté du Cardinal Aldobrandin neveu de Clément VIII. Ce Prélat, en luy donnant la couronne poëtique, vouloit apprendre à l'univers que le Tasse avoit enfin trouvé un protecteur digne de luy; mais ce Poëte infortuné cessa de vivre, lorsqu'il commençoit à esperer de voir cesser ses malheurs. Il mourut la veille même du jour que tout estoit préparé pour la cérémonie de son couronnement.

Baillet, jugement des Sçavants, tome 5. edition de M. de la Monnoye.

Depuis ce temps-là, je ne connois aucun Poëte distingué qui ait esté couronné en Italie, car je ne parleray point icy de Querno. Ce miserable faiseur de vers, qui à la honte de la poësie, ou pour mieux dire, de l'humanité, estoit plustost le boufon de Léon X. que son Archipoëte, quoyqu'il en portât le nom.

L'amour qu'Urbain VIII. avoit pour les Poëtes, parmi lesquels il tient luy-même un rang distingué, en produisit un grand nombre sous son Pontificat. Comme il est difficile de ne pas récompenser ce que l'on aime, ce Pontife n'oublia rien pour montrer combien ceux qui cultivoient les Muses luy estoient chers. Il écrivit à Chiabrera un Bref, pour le feliciter sur le succès de ses poësies, honneur que les Papes ne font qu'aux Rois. Charmé d'un Poëme que Bracciolini luy avoit présenté sur son exaltation, il luy permit d'adjoûter à son nom ordinaire le surnom *Delle-api*, des abeilles, qui estoient les armes d'Urbain VIII. Cependant, quelque zéle qu'il eût pour la gloire des Poëtes, on ne voit pas qu'il en ait élevé aucun au rang de Poëte laureat.

Ibidem.

Ibidem.

Il faut dire la même chose d'Alexandre VII. & je remarqueray à cette occasion, que les Muses ne sont pas toûjours ingrates envers ceux qui les servent, & que c'est encore avec plus d'injustice qu'on les accuse de faire tourner la tête à leurs

favoris. Voicy dans le même siécle deux hommes assez poëtes pour faire imprimer leurs vers, mais en même-temps assez heureux & assez sages pour estre jugez dignes d'occuper la premiére place du monde chrestien. On connoît la fameuse Pléïade appellée l'*Alexandrine*, parce que ceux qui la composoient estoient pour la pluspart domestiques d'Alexandre VII. quelques-uns d'entr'eux sont parvenus aux premiéres dignitez de l'Eglise, aucun à celle de Poëte *laureat*.

On a cependant essayé de la faire revivre à Rome il n'y a pas long-temps, en faveur du Chevalier Bernardin Perfetti, célébre par la facilité qu'il a de mettre sur le champ en vers tous les sujets qu'on luy présente; son couronnement s'est fait avec beaucoup de pompe, & sur le modéle de celuy de Petrarque. On trouve le détail de cette cérémonie dans le journal de Verdun; il y avoit plus d'un siécle qu'on n'en avoit vû à Rome de pareille. Charles Paschal, dans son Traité des Couronnes, dit expressément que de son temps, c'est-à-dire sous Henry IV. il ne connoissoit plus que l'Allemagne où l'usage de couronner les Poëtes subsistât encore.

Année 1725.

Lib. 5. pag. 329. cap. 14.

Nous y avons déja vû un Poëte couronné par Frederic I.er cependant plusieurs sçavants prétendent que les Poëtes y doivent le rétablissement de cet usage à Frederic III. & ils regardent Conradus Celtes Protuccius comme le premier des Allemans qui ait reçu la couronne poëtique. « Il fut du moins le premier de sa nation qui y transporta le goût de l'éloquence « Romaine, joint à quelque connoissance de la langue Grecque.» S'il est plus difficile de retrouver un art qui estoit dans l'oubli que de le porter à sa perfection lorsqu'il est une fois connu, ce Poëte estoit veritablement digne des plus grands honneurs.

Squarzafico, dans la vie de Conrad. Celtes.

Æneas Sylvius qui occupa le Saint Siége sous le nom de Pie II. fut encore déclaré Poëte par le même Empereur Frederic. C'est ainsi que luy-même raconte ce fait dans une lettre au Cardinal Sbigneus.

Voyez ses Lettres, c'est la 402.

« Nous avons fait, luy écrit-il, autrefois des vers, composé « des élegies, des églogues & même une satire; cependant nous « n'avons pas pris le nom de Poëte de nostre autorité privée. «

» Nous n'avons commencé à porter ce titre, que lorsque l'Em-
» pereur Frederic, après avoir vû quelques-unes de nos épîtres,
» nous eut couronné de laurier à Francfort. »

Lansius, de Academiis.

Squarzafico, vie de Conradus Celtes.

Malgré la protection dont cet Empereur honoroit tous les beaux arts, il y eut cependant peu de Poëtes en Allemagne jusqu'au temps de Maximilien I.er que ce Prince, en 1504. fonda à Vienne un Collége poëtique. Il estoit composé de quatre Professeurs, un pour la Poësie, le second pour l'Eloquence, & les deux autres pour les Mathematiques. On luy donna le nom de Collége poëtique, parce que le Professeur de poësie avoit la préeminence sur tous les autres. Ce fut ce même Protuccius dont nous venons de parler, qui fut choisi pour remplir cette place; & l'Empereur luy accorda le pouvoir, à luy & à ses successeurs, de créer des Poëtes laureats, mais toutefois sans déroger, comme il le dit formellement dans ses lettres patentes, au droit qu'il avoit, en vertu de la dignité Imperiale, d'en créer par luy-même. Il ne faut donc pas estre surpris qu'un Jurisconsulte Allemand compte ce droit parmi les droits Regaliens. Il trouve même fort mauvais que le Pape en use, à cause des prétentions que cet auteur protestant attribuë aux Empereurs sur les Estats du Saint Siége.

Zieglerus, Disp. 6. de jure majestat §. 35. 37. 38.

Paulus Hackembergius, Germania media, Dissert. 6.a n.° 8.

Depuis le regne de Maximilien, il semble qu'une espéce de fureur poëtique se soit emparée de la nation. Tous ceux qui avoient quelque teinture des lettres s'y crurent Poëtes, ou voulurent le devenir. Un de leurs auteurs croit cependant qu'il y auroit encore eu un plus grand nombre de Poëtes en Allemagne depuis la fondation de ce Collége poëtique, & il reconnoît même de bonne foy qu'ils auroient esté beaucoup meilleurs, si la couronne de laurier n'avoit esté prostituée à des ignorants, & si la bassesse & la pauvreté de ceux qui s'adonnoient à la poësie, n'avoit dégradé un art qu'il appelle Divin. On peut même dire que l'ardeur que les Empereurs eurent pour l'ennoblir, fut la cause de son avilissement. Peu contents de créer par eux-mêmes des Poëtes, ils transmirent ce pouvoir non seulement à quelques Universitez, mais encore à des Comtes Palatins à brevet, s'il m'est permis de parler de la sorte, gens de

Limnæus Enucleat. l. 2. c. 15. n. 16.

Shubardus, de Comitib. Palat.

lettres pour la plufpart, mais qui avoient fouvent trop peu de bien & de naiffance pour s'attirer de la confidération.

Il eft vray que les Empereurs dans leurs patentes, enjoignoient aux Univerfitez & aux Comtes Palatins, de ne donner la couronne poëtique qu'à ceux qui en auroient efté trouvez dignes par le fuffrage de trois Examinateurs. Mais les uns & les autres fe relâchérent bientoft fur la févérité de cet examen; en forte que les Poëtes couronnez devinrent auffi communs en Allemagne, que les bons Poëtes font rares en tout pays. On fit en Italie & en Allemagne de fanglantes fatires contre ceux qui ufurpoient un honneur dont ils eftoient indignes, & contre ceux qui l'accordoient fans difcernement. Elles n'empêchérent pas cependant que le laurier d'Apollon n'eût toûjours des charmes pour les Allemans, lors même qu'au jugement des autres Nations, il eut efté flétri, pour avoir paffé fur un trop grand nombre de têtes.

Voffius, de art. Poëticæ natura, cap. 10. p. 58.

Lilio Giraldi, Dialogue 1. de l'Hift. des Poët.

Obfervat. Halenfes, tom. 6. Obfervat. 7.

Il feroit donc auffi inutile qu'ennuyeux, de faire icy le dénombrement de cette legion de Poëtes que les Empereurs, les Univerfitez & les Comtes Palatins dont j'ay fait mention, ont couronnez. Mais je crois devoir dire quelque chofe des cérémonies avec lefquelles on conferoit encore la couronne poëtique à Strafbourg au commencement du dernier fiécle. Je tireray ce détail de deux actes qui en ont efté imprimez.

Georges Obrecht célébre Profeffeur en Droit de l'Univerfité de Strafbourg, ayant reçû en 1616. des lettres patentes de l'Empereur Ferdinand II. qui le créoient Comte-Palatin, & par lefquelles entre autres privileges attachez à cette dignité, on luy accordoit celuy de donner la couronne poëtique, le nouveau Comte jugea à propos de la mettre fur la tête de Jean Crufius, poëte que je ne crois pas fort connu. La cérémonie fe fit avec grand appareil, tous les corps de la ville y furent invitez par un programme conçu en termes faftueux.

Apud Selden. Titles of honour.

Le jour marqué, Crufius recita un poëme de trois cens vers hexamétres & pentamétres fur le néant de l'homme, fujet qu'il avoit choifi luy-même. Ces vers font appellez dans l'acte de création, *fpecimen pro impetranda laurea.*

Après quoy lecture faite par un Notaire de la patente de l'Empereur qui autorisoit George Obrecht à créer des Poëtes laureats; ce même Notaire lût encore la formule du serment que Crusius devoit prêter, & par laquelle « il promettoit une » fidelité inviolable à l'Empereur & à ses successeurs; il s'enga- » geoit de relever par ses vers la gloire de l'Empire, de ne point » abuser du titre de Poëte laureat, ni pour injurier, ni pour mé- » dire; de s'abstenir de tous libelles satiriques, de faire, & d'exe- » cuter généralement tout ce qui de droit ou de coûtume » convient à un Poëte imperial, vray, loyal & Germanique. »

Crusius ayant juré l'observation de tous ces articles sur les S.ts Evangiles, & avec les termes consacrez, *Sic me Deus adjuvet,* &c. le Comte-Palatin luy mit une couronne de laurier sur la tête, & un anneau d'or au doigt, en luy disant ces mots:

« Jean Crusius, nous te couronnons, te décorons, & te » recompensons de cette couronne. Nous te déclarons, procla- » mons, faisons, créons, promouvons Poëte laureat. Nous t'ornons » & te décorons de cet anneau d'or; & par ce fait t'investissons » de toutes les marques & titres propres à la dignité poëtique. » Nous t'admettons, t'aggregeons, & t'associons au nombre, à » l'ordre & à la compagnie des Poëtes..... Nous t'accordons en » outre une pleine faculté, autorité & licence de lire publique- » ment dans la faculté poëtique, d'enseigner, d'écrire, d'inter- » préter, de commenter, de monter en chaire, & de disputer » dans toutes les villes, citez, communautez, universitez, colle- » ges & academies quelconques de tout le S.t Empire, & même » par toute la terre; d'y executer, faire & exercer tous & chacun » des actes poëtiques appartenants à la dignité de Poëte laureat. » Enfin, d'user & jouir sans fraude, dol, contradiction & empê- » chement aucun, de tous ornements, marques d'honneur, » prééminences, faveurs, indults & graces dont les autres Poëtes » laureats usent & jouissent, soit de droit, soit de coûtume. »

Je passe légérement sur plusieurs circonstances de cette cérémonie, qui sont singuliéres, & encore plus singuliérement exprimées, pour en décrire encore en peu de mots une semblable, qui fut célébrée dans la même Ville de Strasbourg,

mais par l'Univerſité, & avec quelques différences.

En 1621. l'Empereur Ferdinand II. ayant augmenté les priviléges de l'Univerſité de Straſbourg, & luy ayant donné en particulier le droit de créer des Poëtes, elle ne fut pas long-temps ſans uſer d'une ſi grande faveur; l'examen de trois Candidats qui ſe préſentérent pour la recevoir, fut renvoyé à la Faculté de Philoſophie, & il fut arrêté qu'ils ſeroient couronnez le même jour qu'on devoit conferer les degrez de Philoſophie à différents ſujets qui en avoient eſté jugez dignes.

Apud Lanſium, de Academiis.

Ce jour, qui avoit eſté annoncé avec beaucoup d'éclat, eſtant arrivé, après que la cérémonie qui regardoit les Philoſophes eut eſté terminée par un concert de Muſique vocale & inſtrumentale, le Syndic de l'Univerſité fit un diſcours plus ingénieux que ſolide, ſur la liaiſon qui ſe trouve entre la Philoſophie & la Poëſie.

Auſſi-toſt qu'il eut ceſſé de parler, les trois Candidats furent ſoumis à une eſpéce d'examen public; ils recitérent différentes piéces de leur compoſition, & montrérent par les réponſes qu'ils firent aux queſtions qu'on leur propoſa ſur la Poëtique, qu'ils eſtoient en état d'en donner tout à la fois des préceptes & des exemples.

Enſuite le Doyen prit la parole; & après avoir applaudi à ces *favoris des Muſes,* « il ſe plaignit amérement de ce qu'il arrivoit, par l'ignorance & par la corruption des temps, que le laurier ſacré, qui n'eſtoit proprement que pour la tête des Céſars, ſe donnoit & ſe vendoit, pour ainſi dire, à des Poëtes que la peſanteur, la dureté & l'inſipidité de leurs vers rendoient indignes de ce nom; mais il ne manqua pas d'aſſurer ſon auditoire, que l'Univerſité de Straſbourg, en couronnant les trois Poëtes dont nous avons parlé, ne ſeroit jamais expoſée à de ſemblables reproches. »

Avant que de proceder à leur couronnement, le Chancelier leur fit jurer 1.° « Qu'ils ſoûtiendroient les priviléges de l'Univerſité. 2.° Qu'ils ne recevroient la couronne poëtique d'aucune autre Univerſité, ni d'aucun Comte Palatin, même héréditaire. 3.° Que dans toutes leurs Poëſies ils ſe propoſeroient

» pour objet la gloire de Dieu, & l'honneur de Sa Majesté Impe-
» riale ; qu'ils banniroient de leurs ouvrages tout ce qui pourroit
» blesser la réputation des autres ; & que dans leurs mœurs &
» dans toute leur conduite, il ne leur échapperoit rien qui pût
» tourner à la honte des lettres, ni au deshonneur [illegible]l'Université.»

Tous sans difficulté ayant prêté ce serment, le Chancelier
» parla ainsi : * « Moy, Chancelier de l'Université de Strasbourg,
» en vertu du privilége accordé à ladite Université par S. M. I.
» après vous avoir préalablement fait asseoir sur une chaire élevée,
» vous avoir ornez d'une couronne entrelacée de laurier & de
» lierre, & enfin décorez d'un anneau d'or, je vous crée, qualifie
» & institue Poëtes laureats, & vous déclare tels, au nom de la
» très-Sainte Trinité, le Pere, le Fils & le Saint Esprit. »

« Du reste, continua-t-il, après vous avoir ainsi créez, pro-
» mûs & déclarez Poëtes laureats, je vous accorde en même-
» temps tous les honneurs, ornements, priviléges, prérogatives
» & immunitez, dans la meilleure forme possible, tout ainsi
» qu'en usent & jouissent les autres Poëtes laureats, & ce non-
» obstant toutes loix & coûtumes qui sembleroient déroger à
cette concession & grace Imperiale. »

On se demandera sans doute quels sont ces priviléges & ces immunitez qu'on accorde avec tant d'emphase & de profusion; j'avoue qu'il n'est pas aisé d'en donner quelqu'idée. Dans le Droit, on voit une loy de l'Empereur Philippe, qui déclare formellement que les Poëtes ne jouissent d'aucunes immunitez: *Poëtæ nulla immunitate donantur*. Ce n'est pas, dit Cujas à cette occasion, qu'ils n'en soient très-dignes, mais uniquement parce qu'il n'y a rien de statué sur ce point. Quelques Jurisconsultes adoptent ce commentaire ; d'autres au contraire soûtiennent qu'il faut regarder cet endroit du Code moins comme marquant une obmission, que comme une disposition précise, qui exclut les Poëtes de toutes immunitez.

De professione Poëtæ, Cod. lib. 10.

Lib. 2. Παρέργ. cap. 1.

* *Ego vos .... ingenuos & strenuos Poëseos cultores in cathedram eminentiorem collatos, ornatos corona è lauro & hedera complicatis, decoratos denique annulo aureo signatorio, Poëtas laureatos creo, dico, facio, factosque palam renuntio, in nomine sacro-sanctæ Trinitatis, Patris, Filii & Spiritûs Sancti.* Amen.

Mais

Mais ſans entrer là-deſſus dans des diſcuſſions qu'on peut voir ailleurs, il eſt du moins certain qu'il n'y a dans le Droit aucunes immunitez attachées à la profeſſion de Poëte. Il s'agit donc d'examiner celles que la Coûtume leur accorde. Or on ne peut diſconvenir que les récompenſes qu'elle leur donne n'ayent aſſez de rapport avec l'idée que le commun des hommes ſe forme des Poëtes & de la Poëſie; c'eſt-à-dire que ces récompenſes n'ayent plus de brillant que de ſolide, plus d'apparence que de réalité; & qu'en ſuppoſant que les ouvrages des Poëtes ne tendent qu'à flater l'imagination, on ne croye bien les payer en les comblant de faveurs & de diſtinctions imaginaires, diſtinctions qui les rendent ſouvent un objet d'envie à tous leurs confreres, tandis qu'ils ſont l'objet de la ſtérile compaſſion de leurs admirateurs.

On ne peut douter que l'Eſpagne, nation toûjours avide des titres d'honneur, n'ait eſté jalouſe de celuy dont il eſt icy queſtion. Nicolas Antoine dans ſa Bibliotheque des auteurs Eſpagnols, n'oublie pas que le ſçavant Arias Montanus reçut le laurier de Poëte, avec les cérémonies ordinaires, dans l'Académie d'Alcala, & il adjoûte que la coûtume de couronner les Poëtes eſt auſſi établie dans l'Univerſité de Seville; mais il n'entre là-deſſus dans aucun détail.

Biblioth. Eſpagn. tom. 1. pag. 163.

Le Taſſoni dans l'eſpece de Preface qu'il a miſe à la tête des œuvres de Petrarque, parle d'un Auſias March qui eſtoit Catalan, & dont les poëſies qu'il avoit compoſées en langue Limoſine, avoient eſté traduites en Caſtillan; il cite un auteur Eſpagnol, qui dit en parlant de cet Auſias, qu'il fut Poëte laureat, & auſſi eſtimé dans ſon temps, que Pétrarque l'avoit eſté dans le ſien : *fue Auſias laureado por poëta, no menos affamado, que lo fue el doctiſſimo Petrarca, en nueſtros tempos.* On voit par ſes ouvrages qu'il vivoit ſous Calixte III. environ quatre-vingt ans après Pétrarque. Du reſte on ne marque point en quel lieu, ni par quelle autorité il fut couronné; & il ne m'a pas eſté poſſible de rien découvrir de plus ſur ce qui s'eſt paſſé en Eſpagne, par rapport à la matiére préſente.

V. l'Edit. des Poëſies de Petrarque, par M. Muratori.

Apud Selden. Titl. of honour.

L'Angleterre offre aussi quelques exemples de Poëtes couronnez. Jean Kay dans son histoire du siege de Rhodes, écrite en prose, & dediée à Edouard IV. qui mourut à la fin du xv.e siécle, prend le titre d'humble Poëte laureat de ce Prince, *his humble Poet laureate.* On voit dans l'église de S.te Marie Overies à Londres, la statuë de Jean Gower célébre poëte, qui florissoit dans le siécle suivant sous Richard II. Gower y est représenté avec un collier comme Chevalier, & avec une couronne de lierre mêlée de roses comme poëte, dit un auteur Anglois. Je trouve dans les Actes de Rhymer une charte d'Henry VII. sous ce seul titre *pro Poëta laureato,* pour un Poëte laureat. Elle est en faveur de Bernard André qui estoit de Toulouse, & religieux Augustin. La bibliotheque Cottoniene rapporte le titre de quelques-unes de ses poësies, & le qualifie aussi de Poëte laureat.

Balæus, de Scriptorib. Anglicis.

Actes de Rhymer, tom. 12. pag. 317.

M. Carte, autrement M. Phillips.

Je tiens d'un sçavant de ce pays-là, que dans l'un des registres de l'Université de Cambridge, on lit cette note sous les années 1504. & 1505. *Conceditur Johanni Skelton poëta laureato, quod possit coustare eodem gradu hic, quo stetit Oxoniis, & quod possit uti habitu sibi concesso à Principe.* Il est accordé à Jean Skelton poëte laureat, de conserver icy le même rang dont il jouit à Oxford, & d'y porter l'habit que le Prince luy a accordé. Par ce Prince j'entends Henri VII. car la patente qui declare Skelton poëte laureat d'Henry VIII. est datée de la cinquiéme année de son regne, ce qui tombe en 1512. ou 1513.

Selden, lib. cit.

Il ne paroît pas néantmoins, que parmi les Anglois les Poëtes ayent jamais esté couronnez avec autant de solemnité qu'ils l'ont esté en Italie & en Allemagne. Selden qui a fait quelques recherches sur cette matiére, se contente de dire qu'on en voit quelques traces dans sa nation. Il est certain que les Rois d'Angleterre ont eu de temps immemorial un Poëte à leur Cour, qui prenoit la qualité de Poëte du Roy. C'estoit comme une espece de charge ou d'office auquel il y avoit quelques appointements attachez. Dans les comptes de l'Hôtel

d'Henri III. qui vivoit au commencement du XIII.e siécle, il est fait mention d'une somme d'argent payée au Versificateur du Roy, *Versificatori Regis*. Il y a donc apparence que dans la suite, ceux qui ont porté ce titre, pour se donner plus de relief, y ont adjoûté celuy de Poëte laureat, lorsque l'usage l'eut rendu éclatant.

L'illustre Dryden l'a porté comme Poëte du Roy; & c'est en cette qualité que le S.r Cyber comedien de profession, & auteur de plusieurs piéces comiques, est actuellement en possession du titre de Poëte laureat, & qu'il jouit en même temps de deux cens livres sterlings de pension, à la charge de présenter tous les ans deux piéces de vers à la famille Royale.

L'Empereur a aussi son poëte d'office. M. Apostolo Zeno aussi connu par son érudition, que par son talent pour la poësie, jouit présentement de cet honneur. Il se qualifie seulement de Poëte & d'Historiographe de Sa Majesté Imperiale; mais une grosse pension toûjours jointe à ce titre, le dédommage de celuy de Poëte couronné qu'il ne se donne point, & de trois operas qu'il est obligé de faire tous les ans.

L'impossibilité où se trouvent quelquefois les politiques de décerner toûjours au merite des honneurs réels, les reduit souvent à la necessité d'en inventer d'imaginaires. Mais lorsque ceux qui gouvernent, sont assez heureux pour avoir autant de generosité que de puissance, c'est par des recompenses solides, & non par des ornements exterieurs, & par de vains titres qu'ils nourrissent l'émulation parmi ceux qui consacrent leurs talents à l'avantage & à la gloire de l'Estat. Je croirois volontiers que c'est par cette seule raison, qu'on ne trouve point en France de Poëtes couronnez. Ce titre n'y estoit pas cependant inconnu. L'Université de Paris se croyoit en droit de l'accorder. J'ay même déja insinué qu'elle l'offrit à Petrarque.

Quoyque Ronsard soit ordinairement représenté avec une couronne de laurier, je ne sçache point qu'il l'ait reçûe dans les formes; cependant jamais Poëte ne fut peut-estre plus honoré que luy. Charles IX. ne dédaigna pas de composer

des vers à sa louange : je les rapporteray icy, parce qu'ils sont autant d'honneur à ce Prince, qu'à Ronsard même.

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit estre à plus haut prix que celuy de regner.
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais Roy je les reçois, Poëte tu les donnes.
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur,
E'clatte par soy-même, & moy par ma grandeur.
Si du côté des Dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, & je suis leur image.
Ta lyre qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits, dont je n'ay que les corps;
Elle t'en rend le maître, & te sçait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Un Prince qui pensoit, & qui s'exprimoit de la sorte, avoit-il besoin de recourir au laurier, pour assûrer l'immortalité à un Poëte qu'il en jugeoit digne? Et d'un autre côté, les faveurs signalées dont la pluspart de nos Rois, sur-tout depuis François Premier, ont comblé ceux qui cultivoient les Muses, les premiéres dignitez de l'Eglise & de l'Estat qui devinrent souvent leur recompense, leur inspirérent sans doute de l'indifférence pour une couronne qu'on n'accordoit ailleurs aux Poëtes, que parce qu'on n'avoit communément rien de mieux à leur donner.

Il n'est donc pas surprenant que nous ayons eu parmi nous plusieurs Poëtes, tels que cet Andrelini dont j'ay déja parlé, Dorat, Nicolas Bourbon, &c. qui se soient glorifiez du titre de Poëte du Roy, tandis que nous n'en connoissons aucun qui ait pris celuy de Poëte laureat.



EXAMEN CRITIQUE

D'une opinion de M. le Comte de Boulainvilliers, sur l'ancien gouvernement de la France.

Par M. DE FONCEMAGNE.

SELON les maximes des auteurs qui ont écrit du droit public *, les Royaumes que l'on nomme proprement *héreditaires,* ont esté rendus tels par le consentement libre des peuples, qui sont presumez avoir élû originairement un premier Roy, & avoir attaché la royauté à sa famille. De-là s'est formé ce préjugé commun, que les peuples, qui se dépouillérent alors de leur droit primitif en faveur d'un seul homme, eurent aussi la faculté de limiter & de restraindre le pouvoir qu'ils luy confioient. Sur ce principe, & dans la vûë de démêler (s'il estoit possible) les progrès successifs de la puissance royale, plusieurs sçavants se sont appliquez parmi nous à comparer l'ancien gouvernement de la France, sous les Rois Merovingiens, avec celuy qui s'est établi sous les deux races suivantes. Ils n'ont pas dû s'étonner de ce que l'autorité souveraine paroît en effet, dans ses commencements, moins étendue & moins absolue qu'elle ne l'a esté depuis : parce qu'il est comme essentiel à l'autorité, d'aller toûjours croissant d'âge en âge, & de s'affermir en vieillissant, sur-tout si legitime dans son origine, elle a de plus l'avantage d'avoir esté constamment exercée avec autant de moderation que de fermeté, par une longue suite de Princes, toûjours animez des mêmes interests. 22. d'Avril 1732.

Mais quelques-uns des écrivains dont je parle, ont fait une application également fausse & dangereuse du principe général. De ce que la puissance royale leur a paru moins absolue, à

* *Grot. de jure bel. & pac. lib. 1. cap. 3. §. 10.*
Id. lib. 2. cap. 7. §. 12.
Vitriar. institut. jur. nat. & gent. cap. 7. art. 41.

certains égards, dans la premiére Race, que dans les suivantes, ils ont conclu qu'elle résidoit moins dans celuy qui estoit revêtu du titre de Roy, que dans l'assemblée de la Nation, à qui seule, disent-ils, appartenoit le pouvoir législatif avec le droit de faire la guerre ou la paix, & de nommer le chef qui devoit commander les troupes : car les Rois, adjoûtent-ils, n'estoient point par leur dignité les Géneraux nez de l'armée Françoise. Chacun de ces points meriteroit d'estre examiné séparément: je m'arrête au dernier.

Francogall. c. 10. 11. 12. Le Jurisconsulte Hotman a jetté dans son *Franco-gallia*, les premiers fondements de l'opinion que je vais refuter. Je ne l'aurois pas tirée de l'oubli où elle estoit justement tombée avec l'ouvrage de cet auteur, si je ne la voyois renouvellée de nos jours par un autre écrivain, dont le nom & la reputation peuvent donner un grand poids aux sentiments qu'il embrasse. M. le Comte de Boulainvilliers a écrit * que les François s'estoient réservé la faculté d'élire, *outre leurs Rois, d'autres chefs pour les conduire à la guerre : qu'ils les choisissoient indifferemment ou dans la famille Royale ou dans une autre; ne s'attachant en cela qu'à la valeur, à la capacité, & à la reputation du bonheur personnel.* Que Clovis déja proclamé successeur de Childeric, eut encore besoin des suffrages des soldats, *pour estre élû Géneral : que la distinction du géneralat & de la royauté* a subsisté pendant toute sa durée de la premiére Race; & que les Maires du Palais estoient, *par leur titre même, Commandants des armées,* indépendamment de la volonté du Prince. Ces propositions, qui sont une exacte analyse de plusieurs passages de M. de Boulainvilliers, se reduisent naturellement à deux.

I.re PROPOSITION. Les François avoient le droit d'élire d'autres chefs que leurs Rois; & ce fut en vertu d'une élection, que Clovis joignit le géneralat à la royauté.

II.e PROPOSITION qui n'est qu'une extension de la précédente. Les François ont continué de jouir du même droit, depuis Clovis jusqu'à Pepin; & le Maire du Palais, que la

* Hist. de l'ancien gouvern. de la France, tome 1. in-12. pp. 17. 18. 25. 26. 27. & 28.

Nation choisissoit, estoit par le privilege de sa charge Géneral de l'armée. L'une est destituée de preuves, on n'a jamais dû l'avancer : l'autre est absolument fausse; on ne sçauroit la soûtenir. Je commence par la premiére.

Ce que Tacite a dit des Germains, *duces ex virtute sumunt,* est la seule autorité que M. de B. allegue en faveur de son opinion. Il conclut de ce passage, que les Francs désignez par le nom de Germains, ont eu dans tous les temps, & jusqu'à Clovis, le pouvoir d'élire d'autres chefs que leurs Rois. Il suppose donc que ce qui a esté dit des Germains en général, peut estre dans tous les temps appliqué aux Francs en particulier; parce que les Francs estoient originairement compris sous l'appellation commune de Germains. Mais la supposition estant sans fondement, comme je vais le montrer, la conséquence dont elle est le principe, demeure sans preuve. *Tacit. de mor. Germ.*

Les Germains dont Tacite a décrit les mœurs, élisoient leurs Rois. *L'assemblée,* dit cet historien, *établit dans chaque canton ou dans chaque bourgade des Rois particuliers, dont les fonctions se terminent à l'administration de la justice* *. *On les prend,* dit-il ailleurs, *dans les familles nobles : Reges ex nobilitate sumunt.* *Ibid.* Tant que cette forme de gouvernement a subsisté parmi les Germains, il est certain qu'ils élisoient aussi leurs géneraux, *duces ex virtute.* La pluralité des Rois rendoit nécessaire l'élection d'un chef, en qui residât pendant la guerre l'autorité, que plusieurs partageoient pendant la paix : & à prendre à la lettre les termes de Tacite, l'élection pouvoit absolument ne pas tomber sur les Rois, du moins tous les Rois ne pouvoient pas estre élûs. La face de la Germanie changea bientôt après : plusieurs des nations qui l'habitoient, s'unissant ensemble sous le nom de *Francs,* formérent cette ligue fameuse, qui les rendit si redoutables à l'Empire Romain. Alors les Francs, dont le nom comprit & renferma toutes les nations confédérées, devinrent un peuple nouveau sous une nouvelle forme de gouvernement, qui n'eut plus rien de commun avec

* *Eliguntur in iisdem conciliis & principes, qui jura per pagos vicosque reddunt.* Tacit. de mor. Germ.

celuy des anciens Germains. Un peuple toûjours rassemblé dans un même camp, n'avoit besoin que d'un seul Roy; ou plustôt, un peuple toûjours armé n'avoit besoin que d'un chef. Les deux qualitez de Chef & de Roy ainsi réunies, se confondirent nécessairement dans la même personne. Et que pouvoient estre en effet les souverains d'une nation toute composée de soldats, sinon des Généraux d'armées? De-là, les premiers Rois des Francs, dont l'histoire ait fait mention, sont indifféremment appellez par les historiens *Reges* ou *Duces :* en sorte même que Gregoire de Tours, expliquant le terme *Duces,* suivant l'idée que l'on y attachoit de son temps, penchoit à croire que les Francs estoient gouvernez au commencement, non par des Rois, mais par des Ducs *.

Cette réflexion prouve clairement que ce qui a esté dit des Germains en général, ne sçauroit convenir aux Francs considerez depuis l'établissement de la ligue, qui est proprement l'époque où commence leur histoire. Comment donc a-t-on entrepris d'étendre jusqu'au regne de Clovis, l'application du passage de Tacite?

A ce passage, M. de B. joint une preuve de fait. *Clovis,* dit-il, *succeda à la dignité de Roy des Ripuaires, & fut peu après élû Géneral de l'armée, par les Saliens qui la composoient ;* & pour

Page 18. justifier ce fait, il adjoûte : *Nous avons dans le recueil de du Chesne une lettre de S.t Remy Evêque de Rheims, adressée à Clovis, par laquelle il le félicite sur le choix fait de sa personne pour remplir cette dignité de Géneral de sa Nation. Je doute néantmoins,* continuë-t-il, *qu'on puisse la rapporter à cette occasion, tant à cause de la trop grande jeunesse de Clovis, que parce qu'il*

Ibidem. *n'estoit pas encore Chrestien.*

Ce doute ainsi exprimé ne tombe pas sur le sens de la lettre, que l'auteur juge incontestable; il tombe uniquement sur la circonstance particuliére dans laquelle elle a esté écrite. Mais au

* *Nam cum multa de eis (Francorum Regibus) Sulpicii Alexandri narret historia, non tamen regem primum eorum ullatenus nominat ; sed* Duces *eos habuisse dicit.* Et un peu après : *Nescimus utrum reges fuerint, an vices tenuerint regum.* Greg. Tur. lib. 2. cap. 9.

lieu

lieu de s'en tenir à un simple doute, il falloit décider positivement que la lettre estant certainement postérieure au baptême de Clovis, on ne pouvoit la supposer écrite dès le commencement de son regne, ni par conséquent faire servir cette supposition de fondement à une opinion nouvelle. Il suffit de lire la lettre de S.t Remi, pour se convaincre que Clovis estoit Chrestien quand il la reçut.

« Nous apprenons par les bruits publics *, luy dit l'Evêque de Rheims, que vous estes sur le point d'entreprendre une nouvelle guerre ; il n'est pas étonnant qu'un Prince issu d'aïeux conquerants, veuille leur ressembler. Cependant un objet plus important devroit vous occuper. La misericorde du Seigneur s'est manifestée sur vous; travaillez à ne la pas rendre inutile. L'humilité, dont vous avez donné un exemple éclatant, a commencé l'ouvrage de vostre justification; c'est à la persévérance à le consommer, selon cette maxime populaire, *la fin couronne l'œuvre*. N'admettez à vos conseils que des hommes capables d'assurer la gloire de vostre regne. Soyez bienfaisant & liberal; mais sanctifiez ces vertus purement humaines en elles-mêmes, par la droiture & la pureté de vos intentions. Honorez les Ministres de nos saints Autels, qui sont devenus les vostres; ayez souvent recours à leurs lumiéres: vostre union avec eux sera la tranquillité de vostre gouvernement. Soulagez vos

* *Rumor ad nos magnus pervenit, administrationem vos secundum* (Al. *secundam*) *rei bellicæ suscepisse. Non est novum ut cœperis esse, sicut parentes tui semper fuerunt. Hoc imprimis agendum, ut Domini judicium à te non vacillet, ubi tui meriti, qui per industriam humilitatis tuæ ad summum culminis pervenit; quia, quod vulgùs dicitur, ex fine actus hominis probatur. Consiliarios tibi adhibere debes, qui famam tuam possint ornare: & beneficium tuum castum & honestum esse debet: & sacerdotibus tuis honorem debebis deferre, & ad eorum consilia semper recurrere. Quod si tibi bene cum illis convenerit, provincia tua potest melius constare. Cives tuos erige, afflictos releva, viduas fove, orphanos nutri, si potius est quam erudies; ut omnes te ament & timeant. Justitia ex ore vestro procedat: nihil sit sperandum de pauperibus vel peregrinis; ne magis dona aut aliquid accipere velis. Prætorium tuum omnibus pateat; ut nullus exinde tristis abscedat. Paternas quascumque opes possides, captivos exinde liberabis & à jugo servitutis absolves. Si quis in conspectu vestro venerit, peregrinum se esse non sentiat. Cum juvenibus joca; cum senibus tracta; si vis regnare, nobilis judicari.* Du Chesne, tome 1. page 849.

» ſujets; conſolez les affligez; protegez les veuves; nourriſſez les
» orphelins, ſi vous ne pouvez étendre vos ſoins juſqu'à les in-
» ſtruire vous-même. L'amour & la crainte des peuples ſeront le
» double fruit de cette conduite. Que l'équité habite ſur vos
» levres & parle par voſtre bouche. N'exigez rien de l'étranger
» & du pauvre: faites encore plus; refuſez les préſents qu'ils vous
» offriront. Que voſtre Palais ſoit ouvert à tout le monde, &
» que perſonne n'en ſorte mécontent. Rachetez les malheureux
» qui gemiſſent dans l'eſclavage ou dans les fers: c'eſt le plus
» noble uſage que vous puiſſiez faire de vos tréſors. Recevez avec
» bonté & ſans acception de perſonne, tous ceux qui ſe préſen-
» teront devant vous. Appellez les jeunes gens à vos jeux, & les
» vieillards à vos déliberations. C'eſt ainſi que vous ſerez verita-
» blement un grand homme & un grand Roy. »

J'ay traduit le texte, qui eſt ſouvent obſcur & embarraſſé, le plus fidélement qu'il m'a eſté poſſible, en me donnant ſeulement la liberté de choiſir entre les diverſes interprétations dont une même phraſe eſt quelquefois ſuſceptible, celle qui m'a paru faire un ſens plus ſuivi & plus naturellement lié avec le reſte.

Il eſt évident que cette lettre ne peut avoir eſté écrite avant le baptême de Clovis, parce que les excellentes leçons dont elle eſt remplie n'ont pû eſtre données qu'à un Roy chreſtien. Ainſi, mal-à-propos voudroit-on la rapporter au commencement de ſon regne, pour la faire concourir avec ſon élevation ſur le Pavois. Le ſentiment du P. Sirmond, qui la place au temps de la guerre des Goths*, eſt aſſez probable. Cette entrepriſe eſt la ſeule, depuis la bataille de Tolbiac, dont l'importance réponde à la force du mot, *Rumor magnus ad nos pervenit;* & peut-eſtre auſſi la ſeule qui ait pû meriter une eſpéce de compliment de la part de S.t Remi, aux yeux de qui elle eſtoit conſacrée par le motif de la Religion.

Mais à quelque circonſtance du regne de Clovis qu'on rapporte la lettre, on n'y découvre rien qui nous annonce que l'objet de S.t Remi fût de *féliciter Clovis ſur le choix fait de ſa*

* Le P. Sirmond met ce titre à la tête de la lettre: *Epiſtola hortatoria, cum Rex ad bellum Gothicum ſe accingeret.* Concil. Gall. tom. 1.

perſonne, pour commander l'armée des Francs. La premiére phraſe eſt la ſeule qui ait pû donner lieu à cette opinion; *Rumor ad nos magnus pervenit, adminiſtrationem vos ſecundam rei bellicæ ſuſcepiſſe.* M. de Valois paroît avoir entendu ce paſſage dans le même ſens que M. de B. avec cette différence, que l'un [a] propoſe comme une induction conjecturale, ce que l'autre avance comme une conſéquence néceſſaire. Examinons l'expreſſion en Grammairiens. *Suſcipere adminiſtrationem rei bellicæ,* ſignifie à la lettre, ſe charger de la conduite d'une guerre, ou de la diſpoſition des moyens qui peuvent en aſſurer le ſuccès: *res bellica* renferme également ces deux objets. Dans le ſtile de S.t Remi, & dans les auteurs du même temps, *ſuſcipere adminiſtrationem rei bellicæ,* peut ſignifier encore, *entreprendre une expédition, ſe préparer à une expédition militaire.* C'eſt dans cette acception que le P. Sirmond l'a priſe; & je l'ay adoptée dans ma traduction. Or, ſi Clovis avoit eſté, ce qu'on ſuppoſe qu'il n'eſtoit pas, Général né de l'armée Françoiſe, par ſa qualité de Roy, & que l'Evêque de Rheims luy eût écrit au ſujet d'une expédition entrepriſe par le ſeul mouvement de ſon autorité; quels autres termes auroit-il pû employer? *La Renommée nous apprend que vous entreprenez une nouvelle guerre.* Il n'y a rien ſoit dans le tour, ſoit dans les mots, qui rappelle l'idée d'une élection. La phraſe ſuivante ſemble même l'exclure formellement: [b] *il n'eſt pas étonnant que vous ſoyez tel que vos peres ont toûjours eſté;* c'eſt-à-dire, *qu'un Prince iſſu d'aïeux guerriers, veuille leur reſſembler.* Cette continuité de poſſeſſion, *ſemper,* ſi l'on peut en inferer quelque choſe, prouvera pluſtoſt un droit réel attaché au caractére de ceux qui l'exercent, qu'une conceſſion perſonnelle dépendante d'un choix arbitraire. S.t Remi ne pouvoit nous dire plus clairement, que tous les Rois prédeceſſeurs de Clovis avoient eu, comme ce Prince, le commandement des troupes; & en cela, nos anciens hiſtoriens ſont d'accord avec luy. Clo-

M. de Boulainv. p. 18.

Ut ſupra.

[a] *Quibus verbis nihil aliud, niſi fallor, Remigius indicat, &c. quod Remigius Remorum Epiſcopus .... docere videtur, &c.* Hadr. Valeſ. rer. Francic. tom. 1. pag. 316.

[b] *Non eſt novum ut cœperis eſſe, ſicut parentes tui ſemper fuerunt.*

dion, Merovée & Childeric ont en même-temps regné sur les Francs & conduit l'armée Françoise : le premier entra dans la forest Charboniere, prit Tournay & Cambray, & s'avança jusqu'à la Somme. Le second se joignit avec Aëtius contre Attila, pénétra dans la seconde Belgique & dans la premiére Germanie, & prit la ville de Tréves. Le dernier assiégea Paris, donna une bataille près d'Orleans, & s'empara d'Angers. Cette observation détruit, en passant, une autre proposition du même auteur, qui prétend que Clovis est le premier des Rois Mérovingiens qui ait joint le Géneralat à la Royauté.

Greg. Tur. lib. 2. cap. 9. Vita S. Remigii, apud du Chesne, tom. 1. p. 524. Vita S. Genovefæ, Bolland. Jan. c. 6. n. 1. & Gregor. l. 2. cc. 18. 19.

On ne peut donc pas conclurre de la lettre de S.t Remi, que *les Saliens Gallicans ayent élû Clovis pour leur Géneral;* & conséquemment, cette proposition, *les Francs avoient le droit d'élire d'autres Chefs que leurs Rois,* demeure sans preuve.

M. de Boulainvilliers adjoûte qu'ils ont continué d'user de ce droit, depuis Clovis jusqu'à la déposition de Childeric; & que le Géneralat, essentiellement séparé de la Royauté pendant toute la durée de la premiére race, appartenoit de droit au Maire du Palais, que la Nation choisissoit. C'est la seconde Proposition.

Je remarque d'abord qu'elle avoit besoin de quelque modification, en ce qui regarde le pouvoir d'élire les Maires du Palais, que l'auteur attribuë à la Nation. Il est vray que les François assemblez au champ de Mars, eurent souvent beaucoup de part à l'élection des Maires; mais il falloit nécessairement que la volonté du Prince concourût avec leurs suffrages: & le Prince, en les associant au droit d'élire conjointement avec luy, n'avoit pas pour cela renoncé à la faculté de fixer leur choix, en certaines occasions, par des ordres absolus, selon la force de cette expression d'un ancien écrivain : *Protadius, par la faveur de Brunehaut & les ordres de Thiéri, fut fait Maire du Palais* [a]*;* & conformément à ce passage de Fredegaire : [b] *les*

[a] *Protadius, instigante Brunichilde, Theoderico* jubente, *Major domûs efficitur.* Gesta Reg. Franc. cap. 47.

[b] *Franci, consilio accepto, Varatonem... cum jussione Regis, Majorem domûs Palatii constituunt.* Fredeg. Chr. cap. 27.

Francs ayant déliberé, établirent, par ordre du Roy, Varaton Maire du Palais.

Cependant, ſuppoſons le droit des François auſſi étendu qu'on nous le dit, il naîtra une nouvelle difficulté ſur la maniére dont ils l'exerçoient; car on peut demander ſi l'élection imprimoit à celuy ſur qui elle tomboit, un caractére permanent, qui durât autant que ſa vie, ou ſi le pouvoir qu'elle communiquoit eſtoit limité à la durée d'un ſeul regne; enfin, ſi on la renouvelloit autant de fois que l'on entreprenoit de nouvelles guerres. L'auteur n'a prévenu aucune de ces queſtions, & je doute qu'il fût aiſé d'y ſatisfaire.

Je reviens à la propoſition principale; & je dis que pour l'établir ſolidement, il falloit prouver l'une de celles-cy: ou qu'en effet aucun des Rois Mérovingiens, depuis Clovis, n'a commandé les armées Françoiſes; ou que les Rois qui les ont commandées tenoient leur titre & leur autorité du choix de la Nation. Mais tous les monuments de noſtre Hiſtoire dépoſent du contraire.

Pour ne pas embraſſer trop de matiéres, je me borne à l'exemple des fils & des petit-fils de Clovis. Rois comme luy, ils ont auſſi, comme luy, entrepris des guerres, fait des conquêtes, étendu les bornes de leur Royaume; & ils ne devoient ni leur Couronne au conſentement des peuples, ni le Géneralat au vœu des ſoldats. Que l'on ouvre Gregoire de Tours & Fredegaire, on y verra que dans les déclarations de guerre, dans les levées de troupes, dans la conduite des expéditions, ces Princes agiſſent toûjours avec une autorité abſoluë, & que l'armée toûjours fidéle à leurs ordres, les ſuit où ils veulent la faire marcher. C'eſt à la perſuaſion de Clotilde que Clodomir & ſes freres entreprennent la guerre contre les Bourguignons*: c'eſt par ordre de leur pere que Théodebert & Gonthaire vont combattre les Viſigoths: l'Empereur Juſtinien envoye des Ambaſſadeurs à Théodebalde, pour l'engager à prendre les

Greg. lib. 3, cap. 21.
Procop. de bello Goth. edit. Græc. pag. 135.

* *Indignamini quæſo,* dit Clotilde à ſes fils, *injuriam meam, & patris matriſque meæ injuriam vindicate. Hoc illi audientes, Burgundias petunt.* Greg. lib. 3. cap. 6.

Greg. lib. 6. cap. 42. armes contre les Ostrogoths ; l'Empereur Maurice invite Childebert à passer en Italie, pour attaquer les Lombards.

Les principes du gouvernement ne changérent point à cet égard, lorsque de fréquentes minoritez & la foiblesse de quelques Rois firent tomber l'autorité entre les mains des Ministres. Si l'on vit alors le Géneralat séparé de la Royauté, l'un rempli par le premier Officier du Royaume, connu sous le nom de Maire du Palais; l'autre reduite à un vain titre que deshonoroit souvent celuy qui en estoit revêtu, il faut en conclurre que le droit de commander les troupes estoit si essentiellement attaché à la Royauté, que les Rois ne s'en sont dépouillez qu'en cessant de regner par eux-mêmes; & que les sujets ne l'ont exercé qu'après qu'ils eurent usurpé la puissance souveraine. Nous pouvons avouer que la prétendue *distinction du Géneralat & de la Royauté* commença réellement à s'introduire, au temps où les Maires du Palais s'emparérent de toute l'autorité; en sorte que si l'on eût restraint la proposition à ces temps malheureux, elle auroit eu quelque apparence de probabilité: aussi n'auroit-on pû, dans ce cas, en tirer aucun avantage, puisque l'usurpation ne fonde pas un droit. Mais la proposition renferme toute la durée de la premiére Race. Selon l'auteur que j'ose attaquer, le Maire du Palais a toûjours esté, par son titre seul, & sans aucune distinction de temps, Commandant de l'armée Françoise; ou plustost les noms de *Maire* & de *Géneral* estoient, selon luy, deux termes identiques *. Les réflexions suivantes mettront les lecteurs en état de juger s'il avoit une idée juste de cette dignité.

1.° Elle estoit déja connue en France sous les fils de Clovis; c'est-à-dire, sous des Princes qui certainement n'abandonnoient pas à leurs Ministres la gloire de commander. Badechisile Maire du Palais de Neustrie sous Clotaire I. n'eut aucune part aux expeditions militaires de ce Roy; & Gregoire de Tours ne le nomme que pour nous apprendre qu'il succeda

* Il est certain, dit-il, que la fonction de *Géneral d'armée ou de Maire, car c'est sous ce dernier nom que nous la connoissons le mieux*, ne pouvoit manquer de devenir plus considerable que la Royauté, chez un peuple dont le génie estoit tout martial. *pp. 28. 29.*

à Domnole dans le Siége épiscopal du Mans. C'est icy la première fois que nostre premier historien parle de la dignité de Maire. Grég. lib. 6. cap. 9.

2.° Ceux d'entre les Maires que l'on voit à la teste des armées, dans les regnes suivants, tenoient du Roy seul leur caractére & leur pouvoir : ainsi Clotaire *envoye* son Maire Landeric avec des troupes, pour attaquer celles dont Thiéri avoit *donné le commandement* à son Maire Bertoalde. Fredeg. Chron. cc. 24. 29.

3.° L'exemple de S.t Leger Evêque d'Autun & en même-temps Maire du Palais *, ne nous permet pas de penser que le Géneralat fût une attribution essentielle de cette charge. Que diray-je de l'exemple de deux autres Maires, Gaulois ou Romains d'origine, Protadius & Claudius, qui se succedérent immédiatement. On ne se persuadera pas que les François, jaloux de la prééminence de leur Nation, ayent choisi leurs Chefs parmi des étrangers devenus leurs sujets, & peut-estre leurs esclaves. Id. cc. 24. 27. 28.

Enfin, s'il estoit vray que les Maires du Palais fussent aussi indépendants & aussi absolus dans l'exercice des fonctions militaires, que le Roy devoit l'estre dans l'administration du dedans de son Royaume, il seroit au moins probable qu'ils partagérent aussi avec le Roy le privilége de ne pouvoir estre déposez : cependant Clotaire II. pour engager Varnachaire à accepter cette charge, luy promit avec serment qu'il ne seroit jamais destitué. Id. cap. 42.

Quel estoit donc dans son institution, l'état de Maire du Palais ? Rappellons-nous les différents noms sous lesquels il est connu dans nos historiens : ils indiquent assez clairement ses veritables fonctions. *Major domûs regiæ, Palatii gubernator, rector, moderator, præfectus;* le Maire du Palais, tel à peu-près qu'est aujourd'huy le Grand-Maître, estoit le premier Officier de la maison de nos Rois, chargé de la gouverner, & de maintenir la discipline parmi les Officiers d'un ordre inférieur, Recherches de Pasquier, liv. 2. chap. 11.

* *Vita sancti Leodeg. cap. 4.* Je sçais que quelques sçavants ont disputé à S. Leger le titre de Maire du Palais; mais je ne crois pas que leurs conjectures doivent l'emporter sur le témoignage positif de l'auteur contemporain qui a écrit sa vie. *Vide Glossar. Cang. ad vocem* Major-Domûs.

attachez sous luy au service de la maison & de la personne des Rois. C'est l'idée la plus simple & la plus naturelle que nous donnent les dénominations indifféremment employées par nos anciens auteurs. Et une nouvelle preuve que les fonctions des Maires estoient originairement renfermées dans l'enceinte du Palais, c'est que les Reines avoient aussi un Maire particulier, chargé de conduire leur maison. Lorsque Rigunthe partit pour l'Espagne, où elle devoit épouser Recarede, Chilperic son pere nomma Waddon, pour Maire de son Palais. Je conviens qu'il ne faut pas trop appuyer sur cet exemple unique, parce que le titre donné icy à Waddon, pouvoit, à la rigueur, emporter dans sa personne le commandement de l'escorte qui accompagnoit la Princesse.

Greg. lib. 6. cap. ult.

La puissance des Maires s'accrut après la mort de Dagobert I. que l'on peut regarder comme l'époque de la décadence de l'autorité royale. Dagobert avoit laissé deux fils : l'aîné âgé d'onze ans, regnoit en Austrasie ; le second entroit à peine dans sa quatriéme année, lorsqu'il fut proclamé Roy de Neustrie. Tous deux furent confiez par leur pere mourant, aux soins des Maires de leurs Palais, qui se trouvérent à la fois Gouverneurs des jeunes Princes & Regents de leurs Royaumes. En ce temps, dit Fredegaire, Grimoalde fut *solidement affermi* dans la dignité de Maire, tant *pour le Palais de Sigebert,* que *pour tout le Royaume d'Austrasie* *.

Chron. Herm. Contr. apud Canis. tom. 1. pag. 505. Geneal. Reg. Franc. apud du Chesne, tome 1. pag. 795.

L'effet des minoritez qui succedérent aux regnes de Sigebert & de Clovis II. fut de perpétuer le ministére dans la personne des Maires ; & ceux-cy le convertirent bientôt en patrimoine héréditaire. Telle estoit alors la situation de la France : Rois enfants ou imbecilles, les premiers ne pouvoient rien, les seconds n'osoient rien. La puissance souveraine sembloit demander un dépositaire qui pût au moins la conserver ; & cet honneur regardoit plus particuliérement les Maires du Palais. Les fonctions de leurs charges, qui les approchoient sans cesse de la personne du Prince, estoient pour eux une occasion continuelle

* *Gradus honoris Majoris domûs in Palatio Sigiberti & omni regno Austrasiorum, in manu Grimoaldi confirmatus est vehementer.* Chron. c. 88.

ou de

ou de luy plaire en flattant ses inclinations, ou d'étudier ses défauts & ses foiblesses, pour en profiter un jour contre luy: ces deux routes les conduisoient également au même but. Le Ministre complaisant, qui s'est rendu agréable, sçait bientost se rendre nécessaire; le Ministre ambitieux, qui est parvenu à mépriser, par systeme, son Souverain, sçait bientost s'en faire craindre. C'est ainsi que s'établit & s'augmenta l'autorité des Maires du Palais. Le progrès qu'elle fit en peu de temps, se remarque d'une maniére sensible, dans les nouvelles dénominations qui furent substituées aux anciennes: ce premier Officier de la maison Royale, connu d'abord sous les noms de *Rector, moderator* ou *præfectus Palatii*, prit dans la suite ceux de *Dux Francorum* [a], *Dux & Princeps* [b], *Subregulus* [c]; & quelques écrivains postérieurs n'ont pas fait difficulté de donner la qualité de Roy à Charles Martel & à Carloman [d].

Les Maires du Palais arrivez jusqu'à la suprême puissance, par les degrez que j'ay marquez, furent certainement les Chefs de la milice Françoise, comme ils l'estoient en même-temps de toutes les parties du gouvernement: *Palatium cum regno gubernabat*; dit Aimoin. Mais le Géneralat n'estoit point une prérogative spéciale de leur dignité dans son institution. Mais le Géneralat n'a point esté essentiellement séparé de la Royauté dans la premiére Race. C'est ce que j'avois à prouver. *Aim. lib. 4. cap. 35.*

Je placeray icy quelques autres observations sur le même ouvrage de M. D. B. *lesquelles n'ayant rien de commun avec les precedentes, n'ont pû entrer dans ce Memoire; & qui ne sont pas d'ailleurs assez étendues, pour meriter que l'on en fasse un article separé.*

I. OBSERVATION.

L'auteur dit à la page 17. « Clovis succeda à la dignité

[a] *Epist. 1. Bonifac. ad Zachar. Concil. Gall. t. 1. pag. 530.*
[b] *Præfat. Concil. Lipt. ibid. pag. 537. Epist. Zachar. ibid. p. 541. & præfat. Concil. Suess. ibid.*
[c] *Epist. Zachar. ad Car. Mart. quæ incipit:* Domino excellentissimo filio Carolo, Subregulo. *Ibid.*
[d] *Vita S. Sturm. apud du Chesf. t. 3. p. 377. Mirac. S. Bened. ibid. pag. 439. &c.*

» de Roy des Ripuaires ou des Francs en la Gaule Belgique, » qu'avoit son pere Childeric; & fut peu après élû Général de » l'armée par les Saliens qui la composoient ».

Icy l'on voit les François divisez en deux corps : les uns sous le nom de Ripuaires, toûjours sedentaires dans la Gaule Belgique, estoient gouvernez par un Roy : les autres, sous le nom de Saliens, soldats par estat, estoient conduits par un Général : en sorte que le Général n'avoit point d'autorité sur les Ripuaires, & que les Saliens ne reconnoissoient point le Roy. Cette distinction n'est appuyée d'aucune preuve; j'ignore d'ailleurs de quel usage elle peut estre dans le systeme de l'auteur.

II. Observation.

» Il dit pp. 29 & 30. « Tous les François estoient libres, » & par consequent non sujets, à prendre ce terme à la rigueur. » Ils estoient tous compagnons, & c'est pour cela qu'ils furent » appellez *Leudes* du mot Allemand *Leuch*, dont ils usoient entre » eux, qui veut dire *compatriotes, gens de même societé & con-* » *dition*. Ce mot traduit en latin, s'exprimoit par le terme de » *fidelis;* & c'est pourquoy il est seul employé par les Rois, dans » les adresses de leurs plus anciennes ordonnances : *omnibus regni* » *fidelibus*, ou bien *Centenariis regni fidelibus*. Les Rois traitoient » les François, leurs inférieurs en dignité & en autorité, comme » ils se traitoient eux-mêmes entr'eux ; ils estoient tous recipro- » quement *Leudes*, fidéles compagnons & non pas sujets.....

Pag. 45. » C'est aussi pour cette raison, dit-il ailleurs, que le nom d'*alleu*, » qui exprimoit les sortes de biens propres aux *Leudes* ou Fran- » çois, présente encore à nostre imagination l'idée d'une terre libre & indépendante. »

Je n'examine point si M. de B. a eu raison de renfermer dans des bornes si étroites la puissance des Rois Mérovingiens : je m'arrête à la preuve qu'il donne de son sentiment. Tous les François, dit-il, estoient libres & indépendants, parce qu'ils estoient tous appellez *Leudes*. 1.° Je le trouve en contradiction avec luy-même, sur le sens de cette expression, qu'il entend tout différemment dans son Traité de la Noblesse, où il parle

ainſi*: « Ils (les François) ſe ſaiſirent ſeulement des domaines «
des Romains, ſoit ceux du fiſc, ſoit ceux des particuliers, & «
laiſſérent aux naturels du pays leurs poſſeſſions héréditaires, «
dans l'état où ils les trouvérent, en les chargeant néantmoins «
de certains tributs & de ſervitudes, d'où ces biens furent nom- «
mez *allodiaux*, du mot Allemand *leud*, qui ſignifie *homme* «
ſujet. » Je ne crois pas qu'il ſoit poſſible de concilier ces deux «
paſſages: dans l'un, le mot *alleu* s'entend d'une terre libre & indépendante; dans l'autre, *les biens allodiaux* ſont ceux dont le poſſeſſeur eſt tenu d'un ſervice réel. Dans le premier, *leudes* ſignifie *fidéles compagnons,* & non ſujets; dans le ſecond, *leud* ſignifie *homme ſujet.*

2.° L'auteur ſuppoſe, ſans preuve, que le nom de *Leudes* eſtoit commun à tous les François. M. du Cange & le P. Ruinart ont penſé, après Jerôme Bignon, qu'il déſignoit ſeulement les Seigneurs les plus diſtinguez.

3.° Il adjoûte que le mot *fidelis,* ſynonyme de *Leudes,* eſtoit ſeul employé dans les adreſſes des anciennes ordonnances de nos Rois. J'ay parcouru avec ſoin ces ordonnances, recueillies par M. Baluze, & je puis aſſurer que la formule qu'on dit avoir eſté commune à toutes celles qui nous reſtent, ne ſe trouve dans aucune.

III. Observation.

« Les Rois de ce temps, (dit-il à la page 32.) entroient «
même dans cet eſprit (de travailler au bien commun de la Na- «
tion, en maintenant ſa liberté) malgré le penchant qu'ils avoient «
naturellement à accroître leur autorité, aux dépens des infé- «
rieurs. La preuve de cette verité ſe trouve dans les chartes «
anciennes, où l'on voit que la fidélité des *Leudes* n'eſt pas «
appliquée au Roy, mais à l'Eſtat: *Regni fidelibus,* fidéles à la «
Nation & au gouvernement François. »

Je n'entre point dans le fond de l'opinion; je dis ſeulement qu'elle eſt mal appuyée, & que le raiſonnement porte à faux.

* Ce Traité eſt imprimé dans les Mémoires de Littérature & d'Hiſtoire, tom. 9. part. 1. pag. 31.

En lisant avec attention les monuments de nostre histoire, on verra que les termes *Leudes, fideles,* sont très-rarement joints à *regni*, & presque toûjours construits avec *Regis: leudes Regis, fideles Regis.* Les Bourguignons pleins d'admiration pour la sagesse d'Aurelien Ambassadeur de Clovis auprès de leur Roy, s'écrient dans un ancien auteur: *vivat Rex qui tales habet Leodos.* Clovis corrompit par des présents *les Leudes de Ragnachaire* Roy de Cambray; *hæc dedit Leudibus ejus.* Un des articles du Traité entre Gontran & Childebert, portoit que les deux Rois s'abstiendroient respectivement d'attirer à leur service les *Leudes* qui leur estoient attachez: *convenit ut nullus alterius Leudes solicitet.* Thiéri est porté par *ses Leudes* à faire la paix avec Theudebert: *Theudericus hortabatur à Leudibus suis ut cum Theudeberto pacem iniret;* & plus bas, dans le même historien, on lit: *Theudericum Leudes sui tenebant.* Les reglements que nous venons de prescrire, disoit Clotaire à la fin de son ordonnance de l'an 615. ont esté arrêtez en presence des Evêques, des principaux Seigneurs du Royaume, & de *nos fidéles: deliberationem quam cum Pontificibus vel tam magnis viris optimatibus aut fidelibus nostris instituimus.*

Gesta Regum Franc. c. 12.

Greg. Tur. lib. 2. cap. 4.

Greg. lib. 9. cap. 20.

Fredeg. Chron. cap. 27.

Capitul. Baluz. t. 1. p. 24.

Ces exemples pris au hazard sur un plus grand nombre d'autres que je pourrois citer, suffisent pour faire voir que la fidélité des *Leudes* n'est pas toûjours appliquée à l'Estat, comme l'auteur l'a prétendu; & que l'indépendance des François est mal établie, si elle n'a point d'autre fondement que sa supposition.

Au reste je sens bien qu'il y auroit de l'injustice à vouloir juger les ouvrages historiques de M. D. B. suivant les regles d'une critique sevére. Moins né pour compiler que pour réflechir, ses réflexions estoient, sans doute, le resultat de ses lectures: mais comme il les redigeoit pour son usage particulier, dans l'unique dessein d'employer selon son goût le loisir dont il jouissoit; nous ne devons pas exiger de luy toute l'exactitude & toute la justesse que nous sommes en droit d'attendre des écrivains ordinaires, qui se livrent au public par leur choix, & se devouent par estat à nostre instruction. Ainsi les observations que je viens de proposer, & quelques autres du même

genre, qu'il feroit aiſé d'adjoûter, ne feront rien perdre à cet illuſtre écrivain, de la reputation que luy ont juſtement acquiſe & la beauté de ſon eſprit, & l'étendue de ſes vûës.

MEMOIRE

Sur la Chronique de Morigny, & ſur les autheurs qui l'ont compoſée.

Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE.

LA Chronique de Morigny Abbaye de l'ordre de Saint Benoiſt près d'Eſtampes [a], contient trois livres qui ont eſté compoſez à pluſieurs repriſes par différents écrivains. Teulfus a compoſé le premier; le ſecond, ſi l'on prend à la lettre le mot *Nos* qui y eſt toûjours employé, ſera de pluſieurs mains : par la même raiſon le troiſiéme, où l'autheur ne parle preſque jamais qu'au ſingulier, ſemble eſtre l'ouvrage d'un ſeul. De ces différents écrivains nous ne connoiſſons que Teulfus. C'eſt de luy même & de ſes continuateurs que j'ay tiré les détails que j'en rapporteray. 27. d'Avril 1731.

Il eſtoit Moine de Saint Benoiſt dans le monaſtere dont il nous donne l'hiſtoire; [b] il y avoit eſté élevé dès ſa jeuneſſe, diſent ſes continuateurs, & il avoit rendu à l'Abbaye des ſervices que nous pouvons appeller *litteraires,* ſuivant ſon propre témoignage. Après avoir fait un grand éloge d'un Religieux qui en augmenta beaucoup le temporel : *Pour moy,* dit-il, *je ne ſçais ſi j'ay eſté d'une grande utilité à cette maiſon, ſi ce n'eſt que j'en ai ponctué & corrigé* [c] *la Bible à commencer depuis le livre de la Geneſe juſqu'à la derniere Epiſtre de Saint Paul, le traité de Saint Auguſtin* de Trinitate Dei, *celuy* de Verbis Domini ſuper Joannem, *les Morales de Saint Gregoire, & quelques* P. 360. C.

[a] Il n'y a plus dans cette Abbaye que cinq ou ſix Religieux qui n'ont point reçu la reforme.

[b] *Juvenis in eccleſia iſta nutritus.*

[c] *Excepto quod totam bibliothecam hanc à Geneſi uſque ad ultimam Pauli epiſtolam, &c.*

praecentor. *autres : je fus long-temps Chantre dans ce Monastere, & j'y ay depuis esté chargé de l'office de Prieur, mais je ne m'en acquittay pas comme il convenoit ; je manquois du sçavoir, de l'activité & de la force, non pas du corps, mais de l'esprit, qui sont necessaires pour exercer dignement un pareil employ.* Teulfus estoit modeste : le portrait qu'il fait de luy-même est démenti par les témoignages avantageux que luy rendent ses continuateurs : ils parlent avec éloge de sa capacité, & le représentent dans tout ce qu'ils racontent de sa conduite, comme un homme pacifique & moderé.

Ils disent que Renaud I. Abbé de ce Monastere, estant mort la seconde année du regne de Louis VI. les Moines élûrent [a] à sa place Teulfus *homme de reputation, qui sçavoit beaucoup*, & qui estoit déja Prieur du Monastere : mais ces mêmes Religieux mal disciplinez & indociles, se repentant bientost d'avoir fait un trop bon choix, [b] accablérent d'outrages leur nouvel Abbé, & le destituérent avant qu'il eût esté beni. Teulfus voulut bien consentir à sa déposition. Les mêmes auteurs parlant de luy dans leur prologue, disent qu'il a esté Abbé de [c] S.t Crespin & S.t Crespinien de Soissons. Il seroit difficile de déterminer s'il a rempli cette derniére dignité avant ou après son élection à l'abbaye de Morigny. Messieurs de S.te Marthe croyent que ce fut après ; le P. Basile Fleureau, auteur des Antiquitez d'Estampes, tranche la question d'une maniere plus décisive, il dit que Teulfus fut élû Abbé de S.t Crespin en 1125. & qu'il mourut dans cette Abbaye en 1138. Il seroit à souhaiter qu'il nous eût fait part des raisons qu'il a euës pour adopter ce sentiment.

Au reste, je ne puis me dispenser de relever la méprise dans laquelle Messieurs de S.te Marthe sont tombez, lorsqu'ils ont mis l'élection de Teulfus à l'Abbaye de Morigny en 1062. Cette date est visiblement fausse : Teulfus n'a dû estre élû que *Gall. Christ. t. 4. p. 669.*

[a] *Hominem bonæ famæ, & satis litteratum ex Prioratu promovent in Abbatem*, pag. 362. B.

[b] *Contumeliis eum afficiunt.* pag. 362. C.

[c] Connu aujourd'huy sous le nom de *S. Crespin le Grand.*

la seconde année du regne de Louis VI. dit le Gros, qui tombe à l'an 1109. ou 1110. cette année est celle de la mort de Renaud predecesseur de Teulfus.

On peut encore observer que Messieurs de S.te Marthe ayant fait mention à l'article de Morigny de l'élection de Teulfus pour l'Abbaye de S.t Crespin & S.t Crespinien, ils ont oublié à l'article de celle-cy, de le mettre au nombre [a] des Abbez qui l'avoient gouvernée. *pag. 504.*

Je n'ay rien trouvé qui puisse me faire connoître les auteurs qui ont travaillé au 2.e livre, si ce n'est qu'ils disent avoir esté témoins oculaires des choses qu'ils rapportent [b].

L'auteur du 3.e livre vivoit aussi dans le temps dont il a écrit l'histoire. Il la termine par la mort de l'abbé Thevinus, dont le successeur Landricus, suivant *la Gaule Chrestienne,* est mentionné dans des chartes en qualité d'abbé de Morigny dès l'an 1152. Tous ces continuateurs, ainsi que le premier écrivain, estoient des Religieux de la même Abbaye. On lit au titre de la Chronique, *Chronicon Morigniacensis Monasterii ab anno Christi 1108. usque ad annum 1147. quo Rex Ludovicus VII. in Terram-Sanctam profectus est. Autoribus Teulfo, & aliis ejusdem loci monachis.* Ce titre me paroît avoir esté mis, non par l'auteur, mais par quelque copiste, puisque l'on trouve dans la Chronique des faits posterieurs au retour de Louis VII. temps où elle devoit finir suivant le titre; telle est entre autres la mort de l'Abbé Thevinus, qui semble n'estre arrivée que plus de trois ans après la Croisade terminée.

Du Chesne avertit qu'il manque beaucoup de choses dans le premier livre de cette Chronique. En effet, il y a dans les livres suivants plusieurs faits rappellez, comme ayant esté rapportez dans le premier, qui ne s'y trouvent cependant pas. Ce livre comprenoit l'histoire de la fondation de l'Abbaye, & des premiers accroissements qu'elle avoit reçûs de la libéralité de *major pars deest.*

[a] Le premier Abbé qu'ils nomment est Odo, & ils en parlent sous l'an 1118. ce qui est bien posterieur à Teulfus, qui dût l'estre peu après l'an 1062. qu'il fut dépossedé de l'Abbaye de Morigny.

[b] *Eorum quæ vidimus & audivimus pauca praelibantes.* Preface p. 362. A.

ſes bienfaiteurs; comme on peut en juger par le fragment qui s'eſt conſervé juſqu'à nous, & par les citations de la partie qui nous manque, répandues dans les autres livres. Il commence par une lamentation pathetique de l'auteur, au ſujet des perſecutions que ſon monaſtére avoit eſſuyées, & des maux qu'y avoit cauſez la deſunion des Religieux. Enſuite, comme s'il reprenoit une matiere interrompue, il détaille pluſieurs donations faites à ce monaſtere, juſqu'à des vitres qui avoient eſté placées au *chevet* de l'egliſe, & des preſents qu'on luy avoit faits d'un calice & d'un encenſoir d'argent. Ces détails n'ont rien d'intéreſſant, & ne nous donnent pas lieu de regretter ceux qui les precedoient; mais ils finiſſent par un portrait qui m'a paru très propre à faire juger de l'eſprit dans lequel l'hiſtorien écrivoit : c'eſt celuy d'un Moine nommé *Baudoin*, qui s'eſtoit entiérement livré au temporel de l'Abbaye. L'auteur parlant du domaine de [a] *Meſuns*, que les moines de Morigny achetérent des Religieuſes de S. Eloy [b]. « Comme nous cherchions, » dit-il, & que nous ne pouvions trouver dans toute noſtre » congregation un ſujet capable de remettre cette terre en valeur, » Baudoin qui s'eſtoit donné tant de ſoins pour bâtir noſtre » monaſtere & noſtre dortoir, non ſeulement ne fut point effrayé » de l'immenſité de ce travail; mais rempli de zele pour le bien » de ſes freres, il s'offrit de luy-même à ſe charger d'un poids ſi » énorme. De quelles expreſſions me ſerviray je pour raconter » les peines qu'il eut à ſupporter dans une entrepriſe ſi labo- » rieuſe; celuy-même qui a pu les ſoûtenir, ne pourroit peut- » eſtre pas les rapporter. Il remit la culture dans un lieu où elle » avoit eſté long-temps abandonnée, méchantes herbes, racines, » épines, buiſſons, & tout ce qui peut nuire au labourage fut » arraché des entrailles de la terre : la charrue, la bêche, & tous » les inſtruments de l'agriculture furent mis en uſage; près de

capatium.
thuribulum.

[a] *Villam quæ dicitur Meſuns.* Elle eſt deſignée dans le titre original de 1120. que le P. Fleureau en a rapporté page 496. de ſes Antiquitez d'Eſtampes, par ces mots *in Belſia Carnotenſi villa quæ Maiſons appellatur.* Maiſons village du diocéſe de Chartres, eſt près d'Auneau.

[b] Le Prieuré de S. Eloy qui eſt devant le Palais à Paris, où reſident à préſent les PP. Barnabites. *p. 498. des Antiq. d'Eſtamp. par Fleureau.*

quatre-vingt

quatre-vingt familles [a] se donnérent au service de l'Abbaye, « & s'y établirent. Cependant quelques impies jaloux du succès « de ses travaux, suscitérent, sous divers prétextes, mille perse- « cutions à Baudoin; on luy demandoit d'un ton menaçant, « tantôt un droit, tantôt un autre; on luy disputoit tantôt cecy, « tantôt cela; tous les jours nouvelle chicane; enfin ils le tour- « mentoient sans cesse...... luy seul résistoit à cette multitude « d'ennemis, & faisoit cesser leurs demandes, soit en les traduisant « devant les Tribunaux, ou en leur donnant de l'argent. La « moisson estoit-elle venue, vous l'eussiez vû aller tête levée « faire sa ronde dans toute la Beausse, exiger sans remise le paye- « ment des grains qui luy estoient dûs, puis, en sage œconome, « employer le produit de ces grains, soit à mettre dans ses in- « terests ceux qui avoient des prétentions à exercer sur la terre, « soit à l'affranchir des redevances ausquelles elle estoit sujette. « Dans un temps de moisson il fut tellement tourmenté de « douleurs aux jambes & aux pieds, qu'il ne pouvoit plus ni « marcher, ni se tenir à cheval; rien ne put l'arrêter, il se fit « traîner dans une charrette [b] à travers la Beausse, & alla ainsi « faire sa recolte; armé d'une sainte effronterie, il ne rougit « point de cet équipage, ou du moins il en préfera la honte « à celle de ne point achever un ouvrage qu'il avoit si bien « commencé. Dieu luy en rende la récompense, & luy fasse « misericorde ». Mais je crains que ma version n'affoiblisse les traits dont il est peint, les voicy tels qu'ils sont dans l'original; ils serviront, je pense, à faire porter un jugement assez avantageux du stile de l'auteur.

Cum in omni Congregatione nostra aliquem tanto operi aptum quæreremus, & non inveniremus, Bauduinus ille de quo longè supra mentionem feci, quem in Monasterii, & dormitorii opere P. 360. b. c.

[a] Du Cange qui cite ce passage, explique ainsi ces mots *HOSPITES OBLATIARIOS*. *Ii qui sese cum universa familia, & bonis suis monasteriis offerebant, & mancipabant.* A quoy il adjoûte : *Dati, seu Donati hospites etiam dicuntur in Concilio Senonensi An.* 1269.

[b] La charrette portoit alors un caractére d'infamie, estant employée à traîner les Nobles qui s'estoient deshonorez par leur lâcheté dans les tournois ou dans les batailles, & les autres que l'on donnoit en spectacle au peuple.

tantum laboraſſe narravi, nunc quoque adhuc laboris immenſitate imperterritus, ultroneus ſeſe obtulit, & pro fratrum ſuorum utilitate onus penè importabile inſumpſit. Quibus verbis viri hujus labores referam, quibus iterum in ædificatione villæ laboravit! credo quod nec ipſe qui paſſus eſt facile referre poſſet. Locum diu incultum excoluit, vepres & tribulos, filices & dumos, & cætera rudera terræ viſceribus inhærentia nunc aratro, nunc ligonibus, nunc cæteris ruricolarum armis eradicavit. Hoſpites oblatarios pene octoginta inibi congregavit. Quidam impii viri videntes ita locum proficere, cœperunt laceſſere, & calumnias quaſdam inferre facere : quorum alii ſibi minaciter expetebant furfuragium, alii gallinagium, alii tutamentum, quod vulgo dicitur tenſamentum. Mea eſt, aiebat iſte, viaria. Ille petebat illa, iſte iſta, & ita Baudevinum noſtrum, verè noſtrum, tribulabant vexatione continua. Ille pro poſſe unus multis obſiſtebat, & nunc placitando, nunc pecuniam dando impetus irruentium refringebat. Hac neceſſitate compulſus, tempore meſſis totam prope Belſiam circuibat, obduratâ fronte ab omnibus pecuniam petebat : de qua aliquanta conquiſita pecunia tyrannidem impetentium liniebat, & terram à conſuetudinariis gravaminibus relevabat. Quodam meſſis tempore, cum nimio tibiarum, ſurarum, vel pedum dolore laboraret, & neque pede, neque equo ire valeret, eo vehiculo quod vulgo birotum dicitur, circumferri per Belſiam ad petendum annonam pie frontoſus non erubuit, imo erubeſcere quam cœpta non perficere maluit. Homo tantæ devotionis Bauduinus erga locum hunc extitit. Retribuat ei Deus quæ bene, probe, fideliter geſſit. Nec ſolum illi, ſed & omnibus hujus loci extructoribus, provectoribus, tutoribus, vel quocumque loco ſuſtantiatoribus miſereatur Deus.

Le ſecond livre de la Chronique commence par une préface qui contient un tableau du Clergé tel qu'il eſtoit alors, comparé avec les premiers ſiécles de l'Egliſe. Ce tableau fait honneur au diſcernement & à la bonne foy des auteurs qui nous peignent ſi naturellement les deſordres de leur ſiécle, & des perſonnes
» même de leur profeſſion. « On voit, diſent-ils, dans les Actes
» des Apôtres, l'uſage où eſtoient les premiers Chreſtiens, de
» n'avoir plus rien en propre dès qu'ils avoient reçu le baptême,
» & de mettre tous leurs biens en commun avec leurs freres:

cette pieuſe coûtume a continué juſqu'au temps du Pape Urbain, « qui au lieu de faire vendre les biens des Fidéles, les porta à en « diſpoſer en faveur des ſaints Miniſtres des autels; de là l'exceſ- « ſive richeſſe de l'Egliſe. La prédiction d'Iſaïe eſt accomplie; « l'Egypte par ſon induſtrie, l'Ethiopie par ſon commerce, ſont « devenuës ſes tributaires : il s'eſt fait dans ce ſacré dépoſt un ſi « prodigieux amas de biens, qu'il n'eſt point d'homme qui les « puiſſe calculer, ni de terme qui puiſſe en exprimer le nombre [a]. « L'Egliſe de France a eu plus de part qu'aucune autre à cette « religieuſe prodigalité. Clovis, premier Roy chreſtien, & plu- « ſieurs de ſes ſucceſſeurs, ont fondé ou comblé de biens une « grande multitude d'Egliſes; tous les Seigneurs & tous les « Ordres du Royaume concouroient au même deſſein : ainſi la « paille des premiers ſiécles de l'Egliſe s'eſt convertie en des « monceaux d'or. Bientoſt la Religion fut miſe en oubli, la « cupidité prit la place; les Moines eux-mêmes, je l'avoue les « larmes aux yeux, ne ſe ſont pas garantis de la contagion. [b] De « ſaintes ames ont enfin ouvert les yeux ſur cet abus; elles ont « diſtribué leurs biens à de nouvelles Egliſes, ou pluſtoſt à des « pauvres, & c'eſt ce qui a donné lieu à la fondation de noſtre « Monaſtere de Morigny ».

Qui croiroit que ces Religieux, qui viennent de parler avec tant de ſageſſe ſur le déreglement des gens de leur état, duſſent eux-mêmes y tomber ſi-toſt? car tout le ſecond livre de la Chronique, comme nous l'allons voir, ne reſpire que l'eſprit de cupidité, contre lequel les auteurs déclament, dans leur Préface, avec un zéle ſi amer.

Ces auteurs écrivoient les événements de leur temps à meſure qu'ils ſe paſſoient. Le ſeul objet qu'ils ſe propoſoient,

[a] *Ab illo igitur tempore uſque ad noſtram ætatem terrenis opibus mirabiliter excrevit Eccleſia. Cum enim juxta vaticinium Iſaïæ, labor Ægypti, & negociatio Æthiopiæ, virique ſublimes ſæculi videlicet iſtius Principes ad Eccleſiam venirent, tot tantiſque poſſeſſionum beneficiis eam per diverſa loca totius hujus orbis ditaverunt, ut nulla hominum memoria, nulloque ſermone valeat comprehendi.*

[b] *Unde poſt aliquanto tempore factum eſt ut paleæ quæ intra Eccleſiam erant divitiis intumeſcerent, & noſtri etiam Ordinis profeſſores, quod non ſine gemitu dicendum eſt, Religione calcata, poſt concupiſcentias ſuas effluerent.*

ainſi qu'ils le diſent, eſtoit de rendre compte aux Moines qui viendroient après eux, des progrès de l'Abbaye naiſſante, de ſes accroiſſements au dehors, des embelliſſements faits dans la maiſon; tout y eſt rapporté avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe. Les terres dont elle fut enrichie par la pieuſe liberalité des Seigneurs voiſins & par d'autres perſonnes, & par le travail ou l'induſtrie des Abbez & des Religieux. Les charrues, les beſtiaux, les moulins, les preſſoirs, les acquiſitions faites au profit du Monaſtere; ſes divers bâtiments, les meubles, rien n'eſt obmis de ce qui peut ſervir à l'inſtruction des ſucceſſeurs. L'hiſtoire des procès continuels qu'il fallut ſoûtenir contre des Chanoines * d'Eſtampes, dont les prébendes devoient eſtre réunies à l'Abbaye, eſt accompagnée de ſes plus petites circonſtances; les artifices que les Chanoines employérent auprès du Roy & du Pape, pour s'appuyer de leur autorité contre les prétentions des Moines, ſont rapportez avec un ſoin qui ne laiſſe rien à deſirer aux lecteurs, s'ils en eſtoient curieux: on n'oublie pas même d'y faire mention d'une aventure ſcandaleuſe d'un des Religieux de l'Abbaye, dont les Chanoines ſe prévalurent
Pag. 370. pour les décrier. Les Moines ſe vengent par les épithetes les plus odieuſes, qu'ils prodiguent à leurs ennemis: ſi la bienſéance en eſt bleſſée, la reconnoiſſance ne l'eſt pas moins par celles
Pag. 372. qu'ils donnent aux héritiers de leurs bienfaiteurs; ils y ſont traitez ſans ménagement, lorſqu'ils n'ont pas exécuté avec aſſez de fidélité, au gré des auteurs, les charges auſquelles ils eſtoient obligez. Enfin, ſi on vouloit former un terrier bien exact des biens du Monaſtere, & raſſembler des titres contre tous les voiſins, je doute qu'on pût trouver ailleurs de meilleurs mémoires que dans le ſecond livre de cette Chronique.

Sur de pareils détails, il eſt aiſé de juger que les auteurs ne ſe ſont pas fort étendus ſur l'hiſtoire du Royaume; elle n'eſt, en effet, entrée qu'incidemment dans leur deſſein, & qu'autant qu'elle pouvoit avoir quelque rapport avec celle de l'Abbaye.

* C'eſtoient les Chanoines de l'Egliſe de Saint Martin d'Eſtampes-les Vieilles, dont le Chef portoit le titre d'Abbé. *Voyez Fleureau, Antiquit. d'Eſtampes, pag. 476.*

L'avenement de Louis le Gros à la Couronne après la mort de son pere, par où ils commencent, & le peu de faits qu'on y lit concernant nostre histoire depuis l'année 1108. jusqu'en 1137. y sont rapportez très-superficiellement, & presque sans aucun ordre chronologique; voicy les principaux, sur lesquels on trouve quelque détail. La guerre de Louis le Gros contre le Roy d'Angleterre & le Comte Thibaud, celle du saint Siége contre l'Empire au sujet des Investitures, le Schisme causé par l'Antipape, la venue du Pape Gélase II. en France, sa mort, l'élection de [a] Calixte II. le voyage qu'il fit en France, [b] la faveur, la disgrace & le rétablissement d'Estienne, Chancelier & Seneschal de France, la mort du Pape Honorius II. les contestations recommencées au sujet des Investitures, le nouveau schisme qu'elles produisirent, le voyage que fit en France Innocent II. le legitime Pape, reconnu depuis en cette qualité par l'Empereur Lothaire, & par les Rois d'Angleterre & des Espagnes; le Concile que ce Pape tint à Rheims, la mort tragique de Philippe fils de Louis le Gros, & le couronnement de Louis VII. son autre fils, au même Concile. Une lettre des Chartreux au Pape Innocent termine ce second livre.

L'auteur du troisiéme s'est proposé des vûes bien différentes de celles qu'avoient eues les auteurs du second. Il ne fait entrer que par occasion l'histoire de son Monastere dans celle du Royaume & de l'Eglise, qui semblent avoir esté son objet principal, & sur laquelle il nous donne des éclaircissements considérables. Il commence au départ du Pape Innocent II. qui venoit de tenir le Concile de Rheims, & s'en retournoit en Italie, & à la mort de Guillaume Comte de Poitou, qui estant près de mourir durant son pelerinage à S.t Jacques, avoit fait jurer aux Seigneurs de sa Comté qu'ils donneroient sa fille Eléonor en mariage à Louis fils de Louis le Gros, avec le Comté dont elle devenoit héritiére: l'auteur décrit pompeuse-

[a] Gui Archevêque de Vienne, oncle de la Reine.

[b] *Interea deffuncto Willelmo Anselli Dapiferi germano, Stephanus Cancellarius . . . . . frater amborum Major Regiæ domûs effectus est, &c.* pag. 373.

ment & assez bien la cérémonie de ces illustres noces, & la triste nouvelle de la mort de Louis le Gros, qui arriva au milieu de la solemnité de la feste. Il reprend l'histoire du Pape Innocent, que les écrivains du livre précédent avoient entamée, & dont luy-même avoit touché quelque chose au commencement de celuy-cy : il rapporte les demêlez d'Innocent avec l'Antipape Pierre [a], dont la mort fut suivie de la tenue d'un Concile à Rome, qui le déclara intrus, & déposa les Prelats de sa nomination, en leur ôtant les Crosses & les Anneaux qu'ils avoient reçus de l'Antipape. A ce recit succéde l'histoire de ce qui concerne Thevinus Abbé de Morigny, la sentence par laquelle Henry Archevêque de Sens le suspendit de ses fonctions, pour ne s'estre pas trouvé au Concile; la levée de l'interdit, & la démission que Thomas donna ensuite de son Abbaye. Ce détail n'est point de l'espéce de ceux que nous avons vûs dans le livre précédent; il est très-intéressant, par les lumiéres qu'il nous donne sur nos antiquitez ecclesiastiques. Le Metropolitain n'avoit point consenti à la démission de Thomas, l'élection de l'Abbé qui le devoit remplacer avoit souffert de grandes difficultez, l'autorité Royale qui estoit intervenue avoit gêné la liberté des suffrages; cependant l'élection s'estant faite suivant le voeu des Moines & les regles prescrites par les Canons, le Roy accorda son consentement. Tous les obstacles n'estoient pas encore levez, il fallut que la démission du prédécesseur fût reçûe par l'Archevêque de Sens, Metropolitain; la forme dans laquelle elle devoit se faire donna lieu à de nouvelles contestations, l'Abbé Thomas prétendant [b] qu'il suffisoit pour tout cérémonial, de remettre un livre entre les mains de l'Archevêque; mais celuy-cy l'obligea à luy rendre une crosse telle qu'il la luy avoit donnée, comme le signe du droit d'exercer les fonctions pastorales. La démission revêtue de toutes ses formalitez, ayant esté admise, le Metropolitain, avant que de

[a] Pierre de Leon, qui prit le nom d'Anaclet, & mourut en 1138.

[b] *Cumque curæ Pastoralis ministerium quod per baculum acceperat per librum reddere voluisset, renuit Henricus, dicens, quia sicut facta fuerat regiminis per cambutæ susceptionem traditio, ita fieret per ejusdem remissionem demissio.* Pag. 386. A.

confirmer la nouvelle élection, voulut que Macaire Moine de Cluny, sur qui elle estoit tombée, luy apportât un démissoire de son Abbé. Enfin cette élection, que le Roy avoit approuvée depuis long-temps, reçut sa derniére perfection par la confirmation du Metropolitain; toutes ces diverses circonstances sont déduites avec autant d'exactitude que de netteté. Ce récit est suivi de l'interdit jetté en 1141. par Innocent II. sur les terres du Roy de France, qui ne vouloit point recevoir Pierre de la Chastre, que le Pape avoit fait élire Archevêque de Bourges; & de l'absolution accordée par le Pape Celestin II. successeur d'Innocent. Comme Macaire Abbé de Morigny avoit esté employé dans les négociations qui se firent avec la Cour de Rome, l'auteur n'oublie pas les graces qu'il avoit obtenues du saint Siége pour son Abbaye, & les reliques qu'il en avoit rapportées.

Litteras emancipatorias, pag. 386. B.

Macaire estant passé à l'Abbaye de Saint Benoist-sur-Loire pour y mettre la reforme, Thevinus fut nommé en sa place Abbé de Morigny. Icy l'on voit un sommaire des augmentations que fit Thevinus aux bâtiments & aux biens de l'Abbaye, sur quoy l'auteur, moins attaché à ces détails que ceux qui le précedent, se contente de renvoyer au cartulaire de l'Abbaye. L'année de l'élection du nouvel Abbé fut celle où l'on apprit en France la prise d'Edesse par les Infidéles; l'auteur rapporte le discours que le Roy fit à Vezelay, pour exhorter les Seigneurs de son Royaume à le suivre dans la guerre qu'il entreprenoit contre les ennemis de la Foy. Il nomme plusieurs de ceux qui prirent les armes, & parle du voyage que le Pape Eugene fit en France, pour donner le sceau de sa benediction à une entreprise dont l'exécution ne répondit pas aux saintes vûes qui l'avoient formée. Il y a plusieurs lacunes dans cet endroit du manuscrit, ainsi qu'en avertit l'Editeur; cependant on y trouve encore le retour du Roy, qui après avoir esté visiter le Saint Sepulcre, ramena en France ses troupes entiérement ruinées, sans aucun avantage pour la Chrestienté.

Pag. 388.

Ce troisiéme livre est terminé par le récit de la mort de Thevinus, qui, autant qu'on en peut juger par le texte toûjours

très-défectueux, arriva la 4.e année après le retour des Croisez: cette date s'accorde avec ce qu'on lit dans la Gaule Chrestienne, que les premiéres Chartes où il soit parlé de son successeur, sont de l'an 1152.* L'auteur, en finissant son ouvrage, paroît le dédier à l'Abbé sous lequel il écrivoit, par ce vers :

Pater sancte, vale, tibi donum spirituale.

La Chronique de Morigny est imprimée dans le quatriéme tome de la Collection de du Chesne, qui dit l'avoir tirée d'un manuscrit de Claude Petau, Conseiller au Parlement de Paris. Dom Basile Fleureau, Barnabite, a donné avec l'histoire des Antiquitez de la Ville & du Duché d'Estampes, celle de l'Abbaye de Morigny, d'après la Chronique, & les titres de ce Monastere, dont il a rapporté un grand nombre. Outre les instructions qu'il donne sur l'histoire de cette Abbaye, il éclaircit la Chronique par des généalogies des Seigneurs qui y sont nommez, & par d'autres remarques sur les terres données à l'Abbaye, & sur quelques points de l'Histoire de France; il est bon d'en joindre la lecture à celle de la Chronique. Le P. le Long observe que Papire Masson cite dans ses Annales *Morigniacensis Cœnobii Annales*, & que c'est sans doute le même ouvrage que cette Chronique.

Biblioth. Hist. de Fr.

On a vû que le premier livre de la Chronique de Morigny a esté perdu presque en entier; il y a plusieurs lacunes à la fin du troisiéme. Je ne sçais si le second a esté plus exempt de l'altération que les temps ont apportée au manuscrit, puisque l'on n'y trouve pas un privilége accordé à l'Abbaye, que l'auteur, à la page 367. avoit promis de rapporter dans la suite.

* Le retour des Croisez est placé sous l'an 1148. dans le même livre de la Gaule Chrestienne.



MEMOIRE

MEMOIRE

Sur la Vie du Moine Helgaud, sur l'Epitome de la Vie du Roy Robert, & sur trois Fragments qui sont imprimez à la suite de cette Epitome, dans la Collection des Historiens de France.

Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE.

HELGALDUS ou Helgaudus, auteur de l'*Epitome* de la Vie du Roy Robert, nous apprend dès la Préface de son ouvrage, qu'il vivoit sous le regne de ce Prince, qui mourut en 1033.[a] *Nous commencerons,* dit-il, *par faire le portrait de sa figure & de sa taille, tel que nous l'avons vû de nos propres yeux.* Il dit en plusieurs endroits de son Histoire, qu'il avoit souvent approché de sa personne, & qu'il en estoit connu très-particuliérement: c'est à quoy se réduit presque tout ce que nous avons à dire de la vie de cet Historien. 30. d'Avril 1731.

Helgaud estoit Moine de l'Abbaye de Fleury, autrement S.t Benoist-sur-Loire, du temps de Gosselin[b] fils naturel de Hugues Capet, lequel fut en 1004. Abbé de Fleury, & mourut en 1030. Archevêque de Bourges. Ce fut par les ordres de Gosselin, comme il le dit, qu'il bâtit dans le territoire de l'Abbaye de Fleury, une Chapelle, sous l'invocation des Saints Martyrs Denys, Rustique & Eleuthere; le Roy Robert, qui estoit à Vitry[c], vint visiter cette Eglise, où *sa vénération pour les Saints qui y estoient honorez, l'attira, plustost que la beauté de* Pag. 74.

[a] *Initio autem descriptionis omnem vultus illius habitudinem, corporis-ve elegantiam, prout ipsi perspeximus, propalamus.* pag. 63.

[b] Gosselin avoit succedé à l'Abbé Abbon, mort en 1004. *Fleury, hist. Eccl. tom. 12. l. 58.* & fut Archevêque de Bourges en 1013. *ibidem.*

[c] Vitry, dépendant du Monastere de Fleury & de l'Archidiaconat de Pitiviers dans la forest d'Orléans, différent de Vitry-aux-Loges, suivant M. de Valois, Not. à l'art. *Victoriacum.* Le Dictionnaire de la France ne fait mention que d'un lieu ainsi nommé dans l'Orléanois.

l'édifice, qui n'estoit que de bois. Helgaud estant depuis allé à Paris, ce Prince luy donna pour la même Eglise, des Reliques des Saints Martyrs à qui elle avoit esté dédiée; elles y furent reçûes par l'Abbé Gosselin, le premier jour d'Octobre feste de S.[t] Germain, S.[t] Remy & S.[t] Waast, Confesseurs. *Dieu ayant permis dans la suite, pour punir les pechez des hommes*, suivant les termes de l'historien, *que cette Chapelle fût brûlée*, Helgaud la rebâtit, mais de pierres, car d'abord il ne l'avoit faite que de bois. La dédicace s'en fit alors par Odolric luy-même, qui la premiére fois en avoit chargé Gosselin Abbé de Fleury. L'auteur ne dit point quel estoit cet Odolric, mais il est hors de doute que ce fut Odolric de Broyts * Evêque d'Orleans, dans le Diocése duquel estoit située l'Abbaye de Fleury dont cette Eglise dépendoit; d'où il s'ensuit qu'elle fut bâtie, brûlée & réédifiée dans l'espace d'onze ans que dura l'Episcopat d'Odolric. Helgaud parle avec éloge de ce Prelat, qui l'honoroit, dit-il, d'une protection particuliére, & *qui ne luy avoit jamais rien refusé de ce qu'il luy avoit demandé.* Les termes dont il se sert font juger qu'au temps où il écrivoit l'Evêque estoit déja mort.

Le soin qu'Helgaud avoit pris de faire construire de nouveau la Chapelle des S.[ts] Martyrs, fut célébré dans des vers qui se lisoient au-dessus de l'autel de S.[t] Denys: les voicy tels qu'il les rapporte.

Ista Dionysius penetrantes limina sanctus
Auxilio sancto consociet Domino.
Quem quicumque petis Dominum deposce tonantem
Quatenus Helgaudum servet amore suum.
Cujus amor Christo sic sic venerabile templum
Construxit Domino atque Dionysio.

A droite du même autel on lisoit ces autres vers.

Est domus ista Deo sine fine dicata superno,
Helgaudi studio consilioque boni.

* Odolric Evêque d'Orleans en 1022. mourut vers l'an 1033. S.[te] Marthe, Gallia Christiana, tom. 2. pag. 243.

Hinc Paradisiaci pulsatur janua regni,
Hinc pia plebs Domino conjubilat supero.
Intrantes pariter Christus conservet Iesus.
Dicite cuncti
Voce fideli
Omne per ævum
Sic fiat. Amen. Amen. Amen.

Si nous avions la date précise de la réédification de la Chapelle, nous aurions aussi celle d'un voyage qu'Helgaud fit dans ce même temps à Paris auprès du Roy Robert, qui [a] *l'aimoit comme son propre fils.* Le Roy, vers qui il estoit envoyé avec deux autres Religieux pour quelques affaires de son Monastere, le remit, pour luy rendre une réponse, jusqu'au Carême suivant qu'il devoit aller à Poissy; comme les trois Moines suivoient ce Prince, peu s'en fallut que leurs chevaux, qu'ils avoient embarquez avec eux dans le même bateau, ne les fissent périr au passage de la Seine, dans un lieu appellé *Caroli-venna* [b]: Helgaud ne nous a épargné aucun des détails de cette aventure, plus occupé, ce semble, de la frayeur qui luy en restoit encore, que de l'intérest de ses lecteurs, pour qui tout ce récit n'a rien de fort utile. Il peint des couleurs les plus vives les allarmes du Roy, qui estant, sur le bord de l'eau, spectateur du danger des bons Peres, se vouoit [c] pour eux à tous les Saints; enfin ils gagnérent heureusement la rive, où Robert les reçut avec de grandes démonstrations de joye: ils passérent trois jours auprès de luy, charmez de sa personne & de ses entretiens.

[a] *Affectu diligebat paterno.*

[b] Carolivenna, *locus ad flumen Sequanam inter Alpecum* (le Pec) *&* *Rotoialum* (Ruel) *Chalevane vulgo, vel Chalvaine hodieque nuncupatur,* suivant la Notice de Valois. Chalevaine ne se trouve ni sur les Cartes, ni dans les Géographes modernes, & ne subsiste plus apparemment, il est placé sous le nom de Chalevane près de la rive gauche de la Seine, entre la Malemaison & la Chaussée, à égale distance de Luciennes & de Bougival, dans deux Cartes anciennes de l'Isle de France, l'une de 1598. par Fr. de la Guillotiere, *Guilloterius*, l'autre sans date, mais à peu-près du même temps, par Damien Templeux. L'Abbaye de S. Denys eut en 1273. la haute & basse Justice de Chalevane. *V. Felibien, Hist. de l'Abbaye de S.t Denys, pag. 251.*

[c] *Sanctum Dionysium, sanctumque Benedictum & omnes Sanctos Dei in adjutorium nostrum provocabat, lacrymis perfusus oculis.*

S'il n'y a rien de bien intéressant dans le peu de faits que j'ay pû recueillir de la vie du Moine Helgaud, celle qu'il nous a laissée du Roy Robert ne nous en offre guéres de plus importants; elle est intitulée *Helgaldi sive Helgaudi Floriacensis Monachi, Epitoma Vitæ Roberti Regis, ex alterius Monachi scriptis.* Suivant ce titre, l'histoire d'Helgaud ne seroit autre chose que l'abrégé d'un ouvrage plus étendu, composé avant luy par un autre Moine. Le mot *Epitoma* pris absolument, peut s'entendre icy ou d'un abrégé de la Vie du Roy Robert, composé d'après l'histoire d'un écrivain antérieur, ou d'une Vie abrégée de ce Prince, telle que le Moine Helgaud semble l'avoir faite, puisqu'il dit luy-même qu'il se borne à le faire connoître par ses vertus chrestiennes *. Si je montre que le dernier sens est le seul qu'on puisse admettre, il s'ensuivra que les mots *ex alterius Monachi scriptis,* ont esté adjoûtez par les copistes, qui prenant mal-à-propos *Epitoma* dans le premier sens, ont reduit Helgaud à la qualité de simple Abbréviateur; or plusieurs raisons me persuadent qu'Helgaud est icy auteur original: il n'est pas vraysemblable qu'un écrivain qui a vû par luy-même les évenements de la vie d'un Prince, n'en parle que sur le récit d'un autre historien qu'il ne cite jamais. Helgaud, dans tout le cours de son histoire, parle en son propre nom, & comme ayant esté le témoin de la pluspart des choses qu'il raconte; d'ailleurs, on lit dans un fragment dont je vais donner la notice, que quiconque veut s'instruire de la vie du Roy Robert, doit avoir recours à celle qu'Helgaud en a donnée. Comme l'auteur de ce fragment estoit presque contemporain du Roy Robert & du Moine Helgaud, il auroit certainement connu l'historien qui auroit servi de modéle à celuy-cy, & y auroit renvoyé directement, plûtost qu'à son abbréviateur. Adjoûtons que le stile diffus de ce prétendu abrégé, où l'on est entré dans les plus petits détails, n'a rien qui ne tienne du caractére d'un auteur original; on n'y reconnoît ni la forme ni le ton d'un extrait.

Helgaud avant que de commencer la vie du Roy Robert, rapporte en peu de mots la fondation de l'Abbaye de Fleury

* On trouvera ses termes dans la suite de ce Mémoire.

par Leodebodus, & donne ensuite le testament que fit cet Abbé en faveur de son nouveau Monastere : ce monument ne paroît pas d'une grande authenticité aux meilleurs critiques. Adrien de Valois en le citant dans sa Notice des Gaules, le traite d'ouvrage supposé ou corrompu [a]. On ne voit pas le rapport que peuvent avoir avec la vie du Roy Robert l'histoire de la fondation de l'Abbaye de Fleury & le testament de Leodebodus, puisque ces deux pieces estant du VII.e siécle ont precedé le regne de Robert de plus de 300. ans; mais aussi loin de regarder cette vie comme l'objet principal que l'auteur se soit proposé, je pense qu'elle n'estoit que la suite & le supplément d'un ouvrage plus considerable qui le précedoit, & que nous n'avons plus. Cet ouvrage estoit probablement l'histoire des Abbayes [b] de S.t Aignan & de Fleury; l'écrivain qui l'a composée, ou celuy qui l'a continuée, après le récit des grands biens que Leodebodus fit à l'Abbaye de Fleury, & des donations dont il l'enrichit par son testament, n'aura pas voulu laisser ignorer à la posterité les bienfaits qu'elle avoit aussi reçus du Roy Robert, & c'est ce qui a pu luy donner occasion d'écrire la vie de ce Prince, dont la plus grande partie contient en effet ce qu'il fit en faveur de ce monastere. Les termes dont se sert Helgaud dans une petite Préface qui suit le testament de Leodebodus, & qu'il a mise à la tête de son histoire, me paroissent appuyer suffisamment la conjecture que je propose. « Dieu, dit-il, ayant establi sur la terre des Pontifes, « des Abbez, & d'autres Ministres pour gouverner son Eglise, « a aussi choisi des Empereurs, des Rois & des Princes, pour « reprimer les crimes, & se faire rendre la gloire qui luy est « dûe dans tous les siécles : & comme ce discours a commencé « par les Abbez du monastere de S.t Aignan, il est utile & ne- « cessaire de traiter à présent de celuy que Dieu a constitué sur « les hommes, pour estre leur pere & leur soûtien. Puisque nous « avons suffisamment fait mention du testament du venerable «

[a] *Testamentum Leodebodi Abbatis Floriacensis, quod ab Helgado Regis Roberti æquali suppositum est aut corruptum*. pag. 509. col. 1.

[b] Aujourd'huy Collegiale Royale de la ville d'Orléans.

» Leodebodus Abbé de S.t Aignan, par lequel il laisse tous ses » biens à S. Pierre d'Orléans, à S.te Marie, & à S.t Pierre de » Fleury, adjoûtons icy à présent que le Roy Robert, dont la » pieté retentit dans tout le monde, a aimé, cheri & décoré » ce saint (lieu) autant qu'il a pû, &c. Ces paroles supposent, ce me semble, très-naturellement, qu'il y avoit eu une compilation faite par Helgaud, ou par d'autres Moines de S.t Aignan & de Fleury, de l'histoire de ces deux Abbayes, & que le testament de Leodebodus & la vie du Roy Robert qui nous restent aujourd'huy, n'estoient qu'une partie, & une espece de continuation de cet ouvrage.

hunc sanctum.

Si l'on n'estoit point averti par cette Préface, que l'auteur a eu dessein d'écrire une histoire, on seroit tenté de la prendre pour quelque sermon, ou pour une oraison funébre dans le goût du siécle, où il auroit voulu exciter la reconnoissance & la pieté des Moines ses auditeurs par le souvenir des grands biens que le Roy Robert avoit faits, & des grands exemples qu'il avoit donnez pendant sa vie. La maniere dont il débute, & les derniers mots par où il finit l'éloge de ce Prince [a] en luy souhaitant la gloire éternelle, ressemblent fort à un sermon, & tout le reste de l'ouvrage répond parfaitement à cette idée. Ce n'est en effet qu'une longue déclamation qui roule uniquement sur la pieté du Roy Robert, sur sa devotion envers les saints, sur ses jeûnes, ses mortifications, ses priéres, sur sa charité pour les pauvres qui se glissoient jusques sous sa table, & luy coupoient quelquefois des morceaux de ses habits, sur l'affection qu'il portoit aux Moines, sur les biens dont il les combla, les grandes fondations qu'il fit dans l'Ordre de S.t Benoît, & particuliérement dans l'Abbaye de Fleury, enfin sur plusieurs miracles qui luy furent attribuez. Il ne faut point chercher icy des faits historiques d'une autre nature: Helgaud convient [b] luy-même qu'il n'a point voulu parler des guerres où Robert se distingua, ni des affaires politiques, & qu'il laisse

[a] *Cujus regnum & imperium permanet in sæcula sæculorum.*

[b] *Cætera quæ sunt de sæculi militiis, hostibus devictis, honoribus virtute & ingenio acquisitis, Historiographis scribenda relinquimus.* p. 79.

aux Historiographes le soin d'en transmettre la memoire à la posterité; j'estime donc que la collection de nos historiens n'en seroit guéres moins complette quand celuy-cy ne s'y trouveroit pas, & que la lecture en est assez inutile, si ce n'est que les détails où l'auteur est entré sur l'interieur de la maison de nos Rois, nous offrent une peinture très-naïve & très-singuliere de la simplicité des mœurs du temps.

L'*Epitome* d'Helgaud a esté imprimée dans la Collection de Pithou en 1596. & dans celle de du Chesne en 1641. Ils n'ont marqué ni l'un ni l'autre d'où ils l'avoient tirée; les deux éditions sont entiérement semblables, excepté que la derniére est plus correcte. Cet ouvrage est le seul qui nous reste du moine Helgaud : Vossius néantmoins, sur la foy de Baronius, le fait encore auteur d'une vie d'Abbon, qui mourut Abbé de Fleury au commencement du XI.[e] siécle; mais il est manifeste que Baronius s'est trompé, puisque les sçavants compilateurs des Actes de l'Ordre de S.[t] Benoît n'en ont eu aucune connoissance, & n'en ont fait aucune mention. En 1004. *Fleury Hist. Eccl.*

On lit dans du Chesne à la suite de l'*Epitome* de la vie du Roy Robert, dont je viens de parler, deux fragments de deux pages chacun, qui appartiennent à l'histoire de ce même Prince, sur-tout pour ce qui se passa sous son regne dans l'Aquitaine. *P. 80. 81. 82. & 83.*

Le premier est la suite d'un autre fragment de deux pages, que du Chesne avoit rapporté dans le 2.[e] tome de sa Collection. Quelque court que soit ce fragment, on y trouve des faits qui concernent l'Empire d'Orient & celuy d'Occident, les expeditions des Normans en Italie, & les guerres des Sarasins en Espagne & dans la Terre-Sainte; mais ces faits estant mieux connus d'ailleurs, l'utilité principale qu'on en peut tirer se reduit à quelques détails sur l'histoire de l'Angoumois, du Perigord, du Limousin, du Poitou, de la Champagne, de l'Anjou & de la Touraine, lesquels servent d'éclaircissement ou de supplément aux auteurs de ce temps, dont la sécheresse & le peu d'exactitude ne nous ont laissé que trop de choses à souhaiter dans leurs récits. C'est dans ce morceau que nous trouvons le trait fameux qui caractérise la hauteur ou l'insolence *depuis la page 632. jusqu'à la page 635.*

des Seigneurs François au commencement de la troisiéme Race. On y lit qu'en vain le Roy Hugues & son fils Robert entreprirent de faire reconnoître leur autorité à Audebert Comte de Perigord, qui assiégeoit la ville de Tours : *nequaquam Rex Hugo, & Robertus filius ejus ausi sunt eum provocare ad bellum,* & que comme ils luy firent demander de qui il tenoit sa comté, il repliqua, & vous de qui tenez-vous vostre royauté ? *sed hoc ei mandaverunt, quis te, inquiunt, comitem constituit ! & Adalbertus remandavit eis, qui vos Reges constituerunt !* Je n'ay rien trouvé dans ce fragment qui puisse faire juger quel en est l'auteur, ni en quel temps il vécut.

Aldebertus.

Le second fragment se trouve joint au premier dans le MS. mais, selon l'observation de du Chesne, il est d'une écriture différente : il roule presque entiérement sur l'histoire de Guillaume d'Angoulesme, particuliérement sur ce qui regarde les guerres qu'il eut à soûtenir contre les Normans, qui de son temps vinrent ravager l'Aquitaine, & il y est parlé de ce Prince avec de grands éloges. L'auteur estoit d'Aquitaine, puisque parlant des ravages que les Normans y firent, il use de ces mots *nostros vicos, nostros fines* : & il vécut du temps même du Comte Guillaume, car après avoir rapporté la découverte qui se fit du chef de S.t Jean dans le monastere d'Angely au retour du voyage que ce Prince avoit fait à Rome, il dit que le bruit * s'en répandit de son temps, & que l'on accourut de toutes parts en devotion à ces saintes reliques.

Pag. 82. *Pag. 83.* *Cœnobio Angeriacensi.*

Pithou avoit imprimé ces deux fragments en 1596. mais avec un grand nombre de fautes, qui rendoient souvent le texte inintelligible. ; du Chesne qui avoit vû sans doute un autre manuscrit, les a corrigées, & ce n'est pas le seul avantage de son édition sur la précédente : ce qu'on lit dans la collection de du Chesne au premier fragment, depuis ces mots, *Urbem quoque Turonis obsidione captam, &c.* jusqu'à ces autres, *cui est gloria in sæcula sæculorum,* avoit esté déplacé dans celle de Pithou, & ne se retrouvoit qu'à la fin du second fragment. L'arrangement que du Chesne a observé est le plus naturel.

Pag. 80. *A la fin de la page 81.*

* *Audita fama tam præclara nostris diebus.*

Une

Une généalogie des Comtes d'Angoulesme & de Perigord, termine, dans les éditions de Pithou & de du Chesne, ces deux morceaux historiques, & les éclaircit en plusieurs endroits; le texte est entiérement le même dans l'une & dans l'autre.

La généalogie est suivie d'un troisiéme fragment, qui comprend ce qui s'est passé depuis l'année 997. que mourut le Roy Hugues Capet, jusqu'à l'année 1110. sous laquelle est rapportée une éclipse. L'auteur, qui ne nous est pas connu, passe legérement sur le regne de Robert fils de Hugues Capet; il est plus étendu sur les regnes de Henry I.er & de Philippe I.er il raconte la mort de ce Prince arrivée en 1108. & comme il adjoûte qu'il fut témoin d'un phénoméne de trois soleils, qui parurent cette même année à Scyrs * sur les bords de la Garonne, on doit conclurre qu'il vivoit au moins sur la fin du temps dont il nous a laissé l'histoire.

Ce dernier auteur ne donne pas une grande opinion de sa critique & de son discernement dans le choix de ses garants, puisqu'il nous renvoye à l'historien Helgaud pour ce qui regarde la vie du Roy Robert. Nous serions en effet peu instruits, s'il ne nous avoit pas donné luy-même plus de détails sur les Rois Henry I.er & Philippe I.er que le Moine Helgaud ne nous en a laissé sur le regne de Robert. Il ne s'est pas borné dans ces deux derniers regnes, à rapporter l'histoire de l'intérieur du Royaume; il traite assez au long de la conquête d'Angleterre par Guillaume Duc de Normandie, & de celle que les peuples d'Aquitaine & d'autres firent en Espagne sur les Sarasins, des affaires survenues entre le Saint Siége & l'Empire, des ravages des Turcs dans la Terre-Sainte, & de la fameuse Croisade de France, qui vengea d'une maniére si éclatante l'injure faite aux Saints lieux par les Infidéles. *Pag. 853*

J'ay remarqué entre autres choses, dans ce qu'il a écrit de la Guerre sainte, qu'il contredit un fait consacré, ce semble, par la notorieté publique. Il passe pour constant que Godefroy de *V. le Tasse, Pasquier, &c.*

* Squirs, nommée depuis en latin *Regula*, & dans la langue du pays, *la Reole*, à cause de la Regle de Saint Benoist que les Moines y observérent exactement. *V. la Notice de Valois, à l'article* Regula.

Bouillon, lorſqu'il fut fait Roy [a] de Jeruſalem, refuſa de prendre la couronne dans une Ville où le Sauveur avoit eſté couronné d'épines; ce pieux ſcrupule, ſelon noſtre auteur, vint des Croiſez mêmes, qui crurent [b] que Godefroy ne devoit pas ſe permettre de porter la couronne dans Jeruſalem.

Du Cheſne n'eſt pas le premier qui ait donné au public ce précieux fragment; il ſe trouvoit déja dans la collection de Pithou de 1596. Ils diſent l'un & l'autre qu'ils l'ont copié d'après un ancien manuſcrit de l'Abbaye de Fleury; du Cheſne fait remarquer que c'eſt la ſuite d'un fragment qu'il a donné dans le ſecond tome [c] de ſa Collection. Il y a très-peu de différence entre ces deux éditions.

[a] *Ducem*, ſuivant les termes du fragment.

[b] *Cauti in hoc, quod nequaquam ei licere judicant regium diadema infra urbem eamdem portare*. pag. 92.

[c] Depuis la page 630. juſqu'à la page 633.



MEMOIRE.

Sur deux Ouvrages historiques concernant Louis VII. intitulez, l'un, Gesta Ludovici VII. Regis, filii Ludovici Grossi, *& l'autre,* Historia gloriosi Regis Ludovici, filii Ludovici Grossi, ab anno 1137. usque ad annum 1165. *& sur les Auteurs de ces Ouvrages.*

Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE.

JE ne suivray point dans ce Mémoire, l'ordre que je me suis prescrit dans les précedents. Au lieu de traiter d'abord de ce qui concerne personnellement les auteurs de ces deux ouvrages, je donneray d'abord la notice de ce qu'ils contiennent, en marquant les différences que j'ay observées entr'eux: ensuite j'examineray quels sont ceux qui peuvent les avoir composez. Je crois devoir préférer icy cette methode, pour donner plus de clarté aux discussions dans lesquelles je suis obligé d'entrer. 4. de May 1731.

Les *Gestes* de Louis VII. commencent avec le regne de ce Prince, & continuent jusqu'au second mariage qu'il contracta vers l'an 1152. avec Constance de Castille. L'éditeur adjoûte qu'ils alloient encore plus loin, mais que le reste manque dans le manuscrit sur lequel il les a fait imprimer. *Pag. 417.*

L'*Histoire* de Louis VII. commence à la même époque, & finit à l'an 1165. ces deux ouvrages sont presque entiérement conformes jusqu'à l'an 1152. où le manuscrit des *Gestes* est demeuré imparfait; outre que les faits y sont les mêmes, l'ordre dans lequel ils sont arrangez, leurs circonstances, les pensées, les transitions, les tours de phrases, les expressions ont dans l'un & dans l'autre une si grande ressemblance, qu'on ne peut douter qu'ils ne soient l'ouvrage du même auteur. Il faut pourtant convenir qu'il y a quelques différences; par exemple, on

trouve dans les Gestes un détail fort étendu sur la Croisade, & il n'en est presque rien dit dans l'Histoire.

Plusieurs écrivains [a] ont attribué à Suger l'Histoire de Louis VII. ce qui a pû les induire à le croire, c'est que cette histoire se trouve dans les manuscrits que l'on sçait estre de Suger, à la suite de la vie de Louis le Gros, & que l'auteur semble dire qu'il avoit aussi écrit la vie de ce Prince. La premiére de ces raisons ne me paroît pas estre d'un grand poids; on sçait que dans quelques manuscrits les copistes ont souvent rassemblé plusieurs ouvrages de différents auteurs dans un même volume sous un seul titre, sans marquer la différence des auteurs & des ouvrages. La seconde raison n'est pas d'une plus grande solidité; elle ne roule que sur ces mots dont l'auteur se sert au commencement de son histoire, en parlant de Louis VII. qui apprit la mort de son pere: *lugubri tanti patris demigratione comperta;* ce mot *tanti* semble faire entendre qu'il en auroit parlé dans un ouvrage précedent. A ces preuves, sur lesquelles ceux qui font Suger auteur de l'*Histoire* de Louis VII. appuyent leur opinion, j'opposeray la date de la mort de Suger, arrivée en 1152. qui ne permet pas qu'on le fasse auteur d'une histoire qui s'étend jusqu'en 1165. comme celle de Louis VII.

Il y auroit plus de fondement à le croire auteur des *Gestes:* j'ay dit qu'ils estoient entiérement semblables à l'*Histoire*, pour le temps qui s'est écoulé depuis l'avénement de Louis VII. à la Couronne, jusques vers l'an 1152. où ils finissent; cette année 1152. est précisément celle de la mort [b] de Suger, & il est dit au commencement des *Gestes*, d'une maniére encore plus positive

[a] Belleforest, dans ses Annales, traduisant mot pour mot, sous l'an 1138. *tom. 1.er pag. 500.* plusieurs passages de cette Histoire, les cite comme estant de l'Histoire de Louis VII. par Suger; Vossius la luy attribue pareillement, & le P. le Long, *Biblioth. des Hist. de France, N.° 6995.* dit qu'*elle suit dans le manuscrit celle du Roy Louis VI. composée par l'Abbé Suger, ce qui fait croire à quelques-uns qu'il en pourroit bien estre aussi l'auteur.*

[b] Je suis l'opinion de D. Gervaise, auteur de la Vie de Suger, *in-douze, trois volumes,* qui me semble avoir fort bien prouvé qu'il ne pouvoit estre mort qu'en 1152. contre le sentiment de D. Felibien Historien de l'Abbaye de S.t Denys, qui avoit placé sa mort sous l'an 1151.

que dans l'*Histoire*, que celuy qui en estoit l'auteur avoit fait auparavant la vie de Louis le Gros, puisqu'après avoir rapporté la mort de ce Prince, de qui il semble avoir parlé auparavant, *maintenant*, dit-il, *parlons de son fils;* & il adjoûte plus bas: *aggrediamur igitur historiam quæ ad continuandum præcedentibus sequentia sic loquitur;* & qu'enfin en parlant du mariage de Louis VII. avec Eleonor de Guienne, il dit encore: *sicut superius est expressum in vita patris sui.* Mais l'éditeur du manuscrit des *Gestes,* ainsi que je l'ay d'abord remarqué, nous apprend que ce manuscrit, tel que nous l'avons, est imparfait, & qu'il s'étendoit au-delà de 1152. temps de la mort de Suger. J'observeray de plus, que dans ce qui nous reste, il est parlé du mariage de Marguerite fille de Louis VII. avec Henry fils du Roy d'Angleterre, qui estant née en 1152. fut fiancée à ce Prince en 1160. & mariée seulement en 1170. par conséquent bien des années après la mort de Suger. D'ailleurs, l'auteur, dans le détail qu'il fait de la Croisade, dit * qu'il a appris des gens mêmes du pays, ce qu'il rapporte de la trahison des François établis dans la Syrie; cette circonstance ne sçauroit convenir à Suger, qui avoit la Regence du Royaume pendant la Croisade, & qui n'alla jamais dans la Syrie. Malgré ces difficultez, j'estime avec D. Gervaise, que les *Gestes* de Louis VII. sont de Suger, à la reserve des événements postérieurs à sa mort, qui auront esté adjoûtez par un autre écrivain. Mais D. Gervaise auroit dû, ce me semble, excepter encore ce qui regarde la Croisade. On peut dire pareillement de l'*Histoire*, que tout ce qu'on y lit de conforme aux *Gestes,* a esté composé par Suger, & que le reste est une addition.

Hist. de Suger, Dissert. 3. pag. 54. & suiv.

Le stile & la forme des deux morceaux, que je regarde comme des augmentations, prouve assez qu'ils ne sont pas de la même main que l'ouvrage dont ils font partie; l'histoire de la Croisade inserée dans les Gestes, est recommendable par

* *Ipse qui scripsit historiam à pluribus indigenis inquisivit,* p. 408. C. ce qui se trouve traduit ainsi dans les Chroniques de S.t Denys, Paris, 1514. *pag.* 201. *Celuy même qui a écrit cette Histoire, fit sa demande plusieurs fois à maints gens du pays.*

l'exactitude & par la netteté qui y regnent, au lieu que ce qui est attribué à Suger est écrit avec autant de sécheresse que de confusion. Pour ce qui regarde l'addition ou le supplément qui se lit dans l'*Histoire*, depuis 1152. jusqu'à 1165. ce morceau consiste principalement dans le récit de quelques guerres de Seigneurs particuliers avec le Roy, ou contre des Monasteres dont le Roy prenoit la défense; on ne trouve rien de semblable dans tout ce qui précede, & l'attention que l'auteur de cette addition a eue, de s'étendre sur ce qui regarde les Abbayes de Cluny & de Vezelay, me porteroit à croire que c'estoit un Moine qui avoit quelque liaison avec ces deux Monasteres, ou qui y avoit fait sa demeure.

La Croisade de Louis VII. fait la plus considérable partie des *Gestes*, puisque de vingt-deux pages que l'ouvrage entier comprend dans l'imprimé, elle en remplit dix-neuf [a]. On y apprend de quelle maniére le Roy Louis VII. & l'Empereur Conrad partirent de leurs Estats pour cette guerre, la reception que l'Empereur des Grecs leur fit dans Constantinople, & comment leurs troupes innombrables campérent près de Calcedoine [b]. La description des deux armées, de leur force & de leur éclat, est pompeuse, & n'est pas mal écrite pour le temps; on voit le récit du désastre des troupes de l'Empereur, trompées par des guides infidéles; l'avantage que le Roy de France remporta sur les bords du Mæandre, & qui fut bientost contrebalancé par la défaite de son arriére-garde; son arrivée à Antioche, puis à Jerusalem où il trouva l'Empereur; les projets de guerre qui furent concertez entre ces deux Princes & le Roy de Jerusalem; le siége mis devant Damas; les progrès des Chrestiens devant cette fameuse place, qui auroit esté prise sans la jalousie des Seigneurs François établis dans la Syrie; enfin la retraite peu glorieuse du Roy & de l'Empereur dans leurs Estats. L'histoire de cette expédition est très-bien faite; l'auteur écrit avec ordre & netteté, il détaille en homme instruit, & qui,

[a] Depuis la page 1392. jusqu'à la page 1410. inclusivement.

[b] *Ante urbem Calcedoniæ*, ou Chalcedoine, ancienne Ville d'Asie en Bithynie, sur le Canal de la Mer Noire.

comme il semble le dire, auroit esté luy-même dans le pays, toutes les circonstances topographiques des divers lieux où se passérent les principaux événements. On y peut remarquer particuliérement la description des dehors de la Ville de Damas. Il regne dans toutes les narrations assez de vraysemblance & de bonne foy, cependant on pourroit reprocher à l'auteur de n'avoir pas toûjours osé dire toutes les veritez qu'il sçavoit; il ne [a] nomme point les Seigneurs François établis en Syrie, qui firent échouer le siége de Damas, de peur, dit-il, de blesser ceux de leurs amis ou de leurs parents qui vivoient encore.

J'ay examiné tous les historiens connus qui ont écrit de sa Croisade de Louis VII. pour voir si ce morceau d'histoire n'auroit point esté tiré de quelqu'un d'entr'eux; je n'ay rien trouvé de semblable, & je ne crois pas qu'on puisse faire difficulté de le regarder comme une piéce originale.

L'histoire de ce qui se passa en France depuis le commencement du regne de Louis VII. jusqu'à l'an 1152. estant, comme je l'ay dit, presque la même dans les deux ouvrages dont je rends compte, ce que je vais dire sera commun à l'un & à l'autre.

Après le récit de l'avénement de Louis VII. à la Couronne, & une legére digression sur les désordres arrivez dans l'Empire & dans le Royaume d'Angleterre, à l'occasion de la succession à ces deux Couronnes, les deux auteurs [b], sans se mettre trop en peine de l'ordre chronologique, rapportent la mort de Guillaume Duc de Guienne arrivée en 1137. & le mariage que Louis VII. contracta la même année avec Eleonor fille de Guillaume, qui luy apporta la proprieté de cette province. La nouvelle de la prise d'Edesse [c], & des autres malheurs qui affligérent les Chrestiens dans la Terre-Sainte, fuit presque

[a] *Verum est quod illi Barones tantæ perfidiæ actores de terra Syriæ fuerunt, sed eorum nomina, & generis sui principia, & terras suæ dominationis tacet historia, quia erant adhuc aliqui sui generis successores, qui si audissent suos parentes vel amicos proditionis vocatos crimine, æquo animo non tulissent.* pag. 407. B.

[b] Quand je dis les deux auteurs, c'est relativement aux deux ouvrages que j'ay dit plus haut estre de la même main.

[c] Ville Metropole de Mesopotamie.

immédiatement le récit de ce mariage. On y voit de quelle maniére les prédications de S.t Bernard, & les pieux exemples du Roy & de la Reine, armérent toute la Noblesse & presque toute la Nation Françoise, l'Empereur même, plusieurs autres Princes chrestiens, & une grande partie de l'Empire, pour aller combattre les ennemis de la Religion; c'est icy qu'au lieu du détail qui se lit sur cette expédition dans les *Gestes*, l'auteur de l'*Histoire* se borne à dire que *le Roy, après bien des peines essuyées dans sa route, arriva au S.t Sepulcre, où il adora la Croix de Nostre Seigneur, & revint enfin sain & sauf dans ses Estats.*

En cet endroit les deux auteurs recommençant à marcher ensemble, racontent comment Louis accorda sa protection à Geoffroy Comte d'Anjou & à Henry son fils, contre le Roy d'Angleterre; l'ingratitude de ce même Henry, à qui il avoit fait ceder la Normandie, la juste vengeance que le Roy en tira, enfin la dissolution canonique de son mariage avec Eleonor, la restitution de la Guienne, & le nouveau mariage que Louis contracta avec Constance fille du Roy d'Espagne. Le manuscrit des *Gestes* est resté imparfait à cette époque, mais l'auteur de l'*Histoire* continue, & rapporte le troisiéme mariage de Louis avec Adelle fille de Thibaud Comte de Blois, la naissance du Prince qui fut le fruit de ce mariage, & le baptême où il reçut le nom de Philippe: l'écrivain termine son ouvrage à cet événement, qui arriva en 1160.

Parmi ces faits concernant nostre histoire génerale, sont mêlez d'autres événements, soit étrangers, soit particuliers. Tels sont l'élection du Pape Alexandre III. sa venue & son séjour en France, quelques guerres du Roy contre les Seigneurs divisez entre eux pour des usurpations reciproques, ou qui tyrannisoient les Eglises, principalement contre les Comtes de Clermont & du Puy, & le Vicomte de Polignac, qui opprimoient leurs Evêques & les Abbez voisins; contre les Comtes de Châlon & de Nevers, dont l'un désoloit l'Abbaye de Cluny, & l'autre soûtenoit les bourgeois de Vezelay contre l'Abbaye, dont ils vouloient secouer le joug en établissant une Commune.

Dans les deux ouvrages dont je viens de parler, l'histoire du Royaume

Royaume est traitée fort superficiellement; si de pareils monuments peuvent avoir quelque prix, c'est uniquement parce que nous n'en avons point de meilleurs pour le regne de Louis VII. un des plus stériles de la troisiéme Race en historiens.

Quoyque j'aye dit qu'il y a entre ces deux morceaux historiques une conformité presque entiére pour les faits arrivez au dedans du Royaume, depuis le commencement du regne de Louis VII. jusqu'à 1152. on y remarque cependant quelques legéres différences: la pluspart consistent dans des changements faits au stile, qui est peut estre un peu plus châtié dans les *Gestes* que dans l'*Histoire*. Les récits y ont aussi un peu plus d'étendue: par exemple, lorsqu'il est parlé dans l'*Histoire* de l'Evêque de Bourdeaux, un de ceux qui assistérent au Concile de Baugency, pour la cassation du mariage de Louis VII. l'auteur adjoûte qu'il n'en sçait pas le nom, au lieu que dans les *Gestes* il est nommé *Lanfredus*. *Cujus nomen non teneo. pag. 415. a.*

L'ouvrage intitulé *Gesta Ludovici VII.* a esté publié pour la première fois par Pithou, en 1596. & c'est sur cette édition, conferée avec un manuscrit de S.t Denys, & corrigée en quelques endroits, qu'elle a esté réimprimée en 1641. dans la Collection de du Chesne. Ces deux éditions sont peu différentes l'une de l'autre, cependant la derniére mérite quelque préference. Cet ouvrage se trouve inseré dans les Chroniques de S.t Denys, & il y est traduit assez litteralement. Le Compilateur l'a suivi avec tant d'exactitude, qu'il ne dit rien de la vie de Louis VII. au-delà de ce qui en est rapporté dans les *Gestes*, & laisse un vuide de vingt-quatre ans dans sa Chronique, jusqu'au regne de Philippe Auguste fils & successeur de ce Prince, où il reprend la suite de l'Histoire génerale du Royaume, d'après un nouvel historien. *Pag. 411. a.* *A la p. 136. & suiv. de sa Collect. f.o* *Tom. 4. pag. 320.*

L'ouvrage qui a pour titre *Historia Ludovici VII.* a esté imprimé par du Chesne, dans sa Collection de 1641. & il l'a donné d'après un manuscrit de J. B. *Hautin*, Conseiller au Chastelet, où il est précedé, dit-il, de la Vie de Louis le Gros par Suger, & suivi de plusieurs autres ouvrages copiez en 1515. sur un manuscrit plus ancien de S.t Magloire de Paris: *Tom. 4. pag. 412.*

il avoit déja esté imprimé plusieurs fois dans la continuation d'Aimoin où il est inseré. J'ay examiné l'édition donnée en 1602. à Paris par du Breul, qui passe pour la meilleure; mais outre qu'il y a des interpolations, ainsi que dans toute l'histoire d'Aimoin, on y trouve des fautes qui sont corrigées dans l'édition de du Chesne. L'Abbé le Gendre, parmi ses Jugements sur nos historiens, dit que *cette histoire est moins une histoire complette & suivie, qu'un discours de ce que l'auteur avoit vû & ouy dire*: je ne sçais où il a pris cette derniére circonstance.

Tom. 4. pag. 443. Je ne dois pas obmettre icy, qu'il se trouve dans la Collection de du Chesne un fragment du troisiéme livre des Chroniques d'un auteur anonyme, dont le manuscrit d'une écriture récente, est conservé dans la Bibliotheque de S.t Victor de Paris; on y lit onze lignes de suite qui contiennent presque mot pour mot tout ce qui est dit dans les *Gestes* & dans l'*Histoire* sur la guerre de Louis VII. contre Estienne Roy d'Angleterre, qui fut obligé de rendre la Normandie à Henry fils de Geoffroy Comte d'Anjou. Vraysemblablement l'anonyme aura transcrit ces onze lignes de l'un de ces deux ouvrages, ou même de l'auteur original, d'où peut-estre l'un & l'autre ont esté transcrits.

Pag. 410. b. c. Pag. 414. b. c.



MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE ROBERT D'ARTOIS.

Par M. LANCELOT.

PREMIÉRE PARTIE.

LORSQUE je lûs il y a quelques années, un Memoire pour justifier la conduite de Philippe de Valois dans le procès de Robert d'Artois, je m'engageay à donner la suite & les détails de cette affaire, à décrire la maniere dont furent fabriquez les faux titres, les peines que plusieurs des coupables subirent; enfin les differents évenements de la vie de Robert d'Artois. 21. de Juillet 1733.

Je satisfais aujourd'huy à cet engagement, d'autant plus volontiers que presque tous nos historiens modernes ont alteré ce point considerable de nostre histoire, pour n'avoir pas consulté les piéces originales, & s'estre contentez de copier Froissard & les grandes Chroniques de France, guides très-souvent peu sûrs & peu fidéles.

Robert d'Artois III.e du nom, arriere-petit-fils de Robert I. Comte d'Artois, chef de cette branche, estoit fils de Philippe d'Artois Seigneur de Conches, & de Blanche de Bretagne. Il naquit en 1287. On apprend par les dépositions de quelques-uns des témoins qui furent entendus dans son procès, qu'il fut nourri à Lens & à Avesne-le-Comte, [a] *là où l'on nourrissoit les enfants Monsieur Philippe d'Artois, & especialement Monsieur Robert d'Artois à présent Comte de Beaumont, que Mademoiselle Marguerite nourrissoit ledit Monsieur Robert, & Damoiselle Ysabeau nourrissoit Madame de Foix, & estoit leur gardien Monsieur Simon de Malregart, la Dame de Champigny sa femme, & Monsieur Thiebault de Malregart qui adonc estoit*

[a] Deposition de Simon d'Ouvrier, ou de Dourin. *fol. 16. v.° de la copie originale de la Chambre des Comptes.*

Deposition d'Eude Marie. *fol. 37. de la copie orig. de la Ch. des Comptes.*

Escuyer, ou comme il est dit dans un autre endroit que *Monsieur Tombert d'Aubin & Monsieur Thiebault de Malregart estoient adonc Maistres desdits hostieulx des enfants.*

A peine Robert d'Artois estoit-il sorti de l'enfance qu'il fut envoyé à Paris pour y estre élevé avec Louis, Philippe & Charles fils de Philippe le Bel. Il se forma dès lors une tendre amitié entre eux & Robert, elle fut encore cependant plus étroite avec Charles, qui regna depuis sous le nom de Charles le Bel, pendant le regne duquel Robert d'Artois eut beaucoup de credit.

Philippe d'Artois son pere estant mort en 1298. des blessures qu'il avoit reçûes à la bataille de Furnes, Robert II. Comte d'Artois prit soin de l'éducation du jeune Robert son petit-fils. Le Comte estant mort aussi en 1302. * Mahault femme d'Othelin Comte de Bourgogne, & tante de nostre Robert, se présenta pour recueillir la plus grande partie de la succession, entre autres le Comté d'Artois, fondée sur ce que estant la plus proche héritiére du Comte son pere, elle devoit estre préférée à son neveu & à ses nieces, la représentation n'ayant pas lieu dans la coûtume d'Artois. Philippe le Bel décida en sa faveur, & mit en cette même année 1302. Othelin son mari en possession dudit Comté, en reservant cependant à Robert & à ses sœurs les droits qu'ils pouvoient y avoir. Robert d'Artois attendit à les proposer qu'il eût atteint vingt-un ans. C'estoit l'âge que les loix prescrivoient dans ces temps-là pour la majorité des nobles mâles, comme celle des femelles nobles estoit fixée à quinze ans; car pour les roturiers ils estoient majeurs à quatorze ans. L'Ordonnance de S.[t] Louis du mois de May 1246. à Orleans, les Etablissements du même Prince aux chapitres 73. & 142. le décident ainsi; on peut voir aussi la 249.[e] décision de Jean Desmares fameux Avocat general sous Charles VI.

Art. 93.

Cont. chronic. de Nang. Spic. tom. XI. pag. 609.

Robert d'Artois devenu majeur en 1308. fit sa demande tant en son nom qu'en celuy de ses sœurs, du Comté d'Artois; dont Mahault leur tante paternelle avoit esté mise en possession;

* Il fut tué à la bataille de Courtray le 11. de Juillet 1302.

& en cas qu'il fût jugé que ce Comté appartenoit à Mahault, il requit qu'elle leur fist raison de quatre mille livres de rente qui avoient esté promises à Philippe d'Artois son pere lors de son mariage avec Blanche de Bretagne. Après quelques procedures, Robert & la Comtesse Mahault convinrent de s'en tenir à l'arbitrage de Philippe le Bel, avec un dédit de cent mille livres contre celuy des deux qui refuseroit de s'y soûmettre. Le Roy prononça en faveur de Mahault, le Comté d'Artois luy fut adjugé pour elle & pour ses hoirs à toûjours; elle fut seulement chargée de donner à Robert, tant pour ses droits que pour ceux de ses sœurs & de sa mere Blanche de Bretagne, quatre mille livres de rente, qui seroient assignées, non pas sur le Comté, mais sur les terres de Charny, de Château-Regnard, & autres qui furent indiquées. Pour les autres chefs de demande de Robert, il fut dit que Mahault luy donneroit de plus mille livres de rente aussi en terre, & vingt-quatre mille francs payables en quatre ans. Robert d'Artois & Blanche de Bretagne sa mere ratifiérent ce jugement solemnel, comme il est dit expressément dans celuy de 1318. dont nous parlerons cy-après. Pendant le reste du regne de Philippe le Bel, sa décision ne fut point attaquée.

Ces lettres sont données à Asnieres, le 3 Octob. 1309.

Robert observa le même silence sous celuy de Louis Hutin. Il s'y présenta cependant une occasion qui auroit pû luy estre favorable. Il ne paroît pas qu'il se soit donné aucun mouvement pour en profiter, ou du moins s'il a eu quelque part à l'évenement dont je vais parler, ses intrigues ont esté si secretes qu'il n'en est resté aucun vestige dans l'histoire.

* La Noblesse d'Artois & du Cambresis, celle des frontiéres

* L'ancienne Chronique de Flandres, chap. 55. nomme les chefs de ces Confédérez. *Premierement de Champagne y estoit Sire Gerard de Marteulg: de Vermandois, le Sire de Hanghest & le Sire de Raineval: de Cambresis, le Sire de Walencourt: de Corbiois, le Sire de Helly & Messire Jehan de Mailly: d'Amienois, le Sire de Picquigny & Messire Guerrard & Messire Ferris ses freres: de Ponthieu, Sire Autain de Cayen & Messire Aiquerry: de la Comté de S.t Pol, le Sire de Beauval & le Sire Sonaistre; & d'Artois, le Sire de Renty, le Sire de Fiennes, le Chastelain de Berghes, le Sire de Haut-Pont & le Sire de Vuilerval. Tous ceux s'assemblerent à Bethune & jurerent tous par foy & par serment de maintenir leur aliance, &c.*

de Picardie & de Champagne, mécontente du gouvernement de Mahault, qui ne suivoit que les conseils de Thierry d'Irechon ou de Herisson alors Prévost d'Aire, & depuis Evêque d'Arras, se soûleva contr'elle, & se confedera pour s'opposer aux abus que l'on supposoit s'estre introduits dans l'administration de la justice & des finances du pays. La premiére démarche de ces confédérez fut de faire demander par quelques-uns d'entr'eux à la Comtesse, qui estoit à la Cour de France, la permission de venir luy faire leurs représentations. On a la réponse de cette Princesse à cette requeste, datée de Paris du lendemain de la feste de S.t Laurent 1314. par laquelle elle déclare qu'*elle n'entendoit avoir ni faire guerre à ses Nobles & feaux Vassaux, & qu'elle ne les vouloit traicter que par justice, équité & raison.* Cette réponse vague ne satisfit point les confédérez, ils prirent les armes, & forcérent le Chasteau de Hesdin, pour en tirer un Gentilhomme qui y estoit detenu prisonnier.

Inventaire des Chartes d'Artois. Layet. Bapaumes, piece cottée 80.

Louis Hutin parvenu à la Couronne pendant ces mouvements, en sentit la conséquence, & n'oublia rien pour en arrêter le cours. Il se fit remettre par les confédérez les griefs qu'ils prétendoient avoir contre la Comtesse, & les demandes qu'ils avoient à faire en conséquence. La Comtesse luy communiqua aussi ses réponses. C'est ce qu'on apprend par des lettres de ce Prince, données à Paris le 12. Juillet 1315. On crut pouvoir terminer cette affaire en faisant donner par la Comtesse des lettres, par lesquelles elle promettoit de conduire & gouverner les sujets du Comté d'Artois selon les coûtumes anciennes observées du temps de S.t Louis, & de supprimer les nouvelles, s'il s'en estoit introduit quelques-unes. Mais cet expédient ne réussissant pas, & les Nobles voulant avoir d'autres garants des promesses qu'on leur faisoit, que de simples lettres de la Comtesse, le Roy leur ordonna de se rendre auprès de luy à Compiegne vers la Toussaints. On n'y traita, à proprement parler, que les interests des Nobles du pays d'Artois ; ceux des autres provinces furent renvoyez à un autre examen. Le Roy commença par exiger des parties qu'elles s'en tiendroient exactement à ce qu'il prononceroit. La Comtesse le promit solemnellement,

Ibidem, pieces cottées 43. & 95.

Elles sont données à Paris le 16. Octobre 1315. *V. Inv. des Chart. d'Artois, Layet. Bapaumes, n. 29.*

Contin. Chron. Nang. p. 665.

en présence de tous les Princes du Sang, entre lesquels Robert d'Artois est nommé, des Comtes de Savoye, de Boulogne, de Forest, & de tout le Grand Conseil du Roy.

Les droits de la Comtesse & les plaintes de ses sujets ayant esté examinez, le Roy rendit son jugement au mois de Decembre 1315. Il ordonna *quant aux Loix & Coutumes de la Province, tant celles qu'il avoit scellées que celles qui n'estant point scellées, seroient trouvées avoir esté usées au pays d'Artois dou temps S.t Loys, la Comtesse les scellera & les fera observer*; que les terres que la Comtesse detient sans jugement préalable, soient restituées: que si la Comtesse refuse de rendre droit à quelque personne que ce soit, la Justice de la Chastellenie où se passera ce deni, cesse, &c. Que jusqu'à ce que le pays fût rétabli dans une pleine tranquillité, le Roy nommeroit à la Comtesse les Baillis qu'elle y établiroit; qu'il seroit fait enqueste des griefs que chacun prétendoit avoir. Enfin, que l'Evêque de Terouenne recevroit les dépositions que l'on voudroit faire contre le Prévost d'Aire. *Et est bien nôtre intention*, adjoûte le Roy, *que pour ce li dit maistre Thierry est moult hay au païs que en nuls cas, comment que il adviegne, il ne demeure au païs de Picardie, ne ses freres, ne sa sœur, ne ses neveux.*

Au Bois de Vincennes. *Cod. Diplom. Leibn p. 86.*

C'est celuy de Boulogne à présent.

Thierry d'Irechon.

Après avoir ainsi travaillé à pacifier les troubles du Comté d'Artois, Louis Hutin passa ensuite à l'examen des griefs des autres confédérez. On trouve dans l'Inventaire des Chartes d'Artois, des Lettres de ce Prince, données à S.t Germain-en-Laye l'an 1315. au mois de Mars, contenant *certains privileges & provisions baillées par iceluy Seigneur Roy, sur plusieurs doleances & requestes à luy faites par les Nobles du Bailliage de Vermandois, des Prevostez de Laon, de Chauny sur Oise, de Saint Quentin, de Ribemont, de Peronne, Mondidier & Roye.*

Inv. des Chartes d'Artois, Layett. Artois. n. 50.

Il ne s'agissoit plus, pour remettre les choses en l'état où elles estoient avant ces mouvements, que de rétablir le Prévost d'Aire, Thierry d'Irechon, dans la possession de ses biens, que le Roy avoit fait mettre sous sa main, de même qu'il y avoit mis le Comté d'Artois. C'est ce que ce Prince fit, par ses

Ibid. Lay. du Testament & affaires de Thierry d'Irechon. n. 7.

Lettres données à Paris le 15. May suivant 1316. Il manda à Hugues de Conflans Mareschal de Champagne, & son Gouverneur alors du Comté d'Artois, de rendre & faire rendre au Prévost tout ce qui avoit esté pris & levé sur ses biens; que si cependant il s'y trouvoit *aucuns bleds, il eust à les prendre à gratieux prix* pour luy Seigneur Roy.

Cette pacification sembloit devoir estre solide; mais outre que les principaux des confédérez, tels qu'estoient les Sires de Renty & de Fiennes, & le Chastelain de Berghes, n'y avoient ni assisté ni adheré, les grands événements qui la suivirent de près en empêchérent l'exécution. La mort prématurée de Robert fils unique de la Comtesse, arrivée vers ce temps-là, & celle de Louis Hutin *, qui est du cinq Juin de la même année 1316. firent reprendre les armes à la Noblesse d'Artois. Le prétexte fut que Mahault n'avoit point ratifié par son scel les convenances faites par le Roy Louis, en Decembre & en Mars 1315. & qu'elle ne satisfaisoit à aucun des articles qui y avoient esté reglez. Mais il y a beaucoup d'apparence que Robert d'Artois qui avoit affecté une neutralité apparente dans les premiers troubles, flatté de la conjoncture avantageuse qui se présentoit, fut le principal instigateur de ces derniers mouvements.

Devenu par le décès du jeune Robert son cousin, le seul mâle de sa Maison, il crut que cette qualité luy donneroit la préference, dans l'esprit des peuples, sur les deux filles qui restoient à sa tante la Comtesse Mahault. D'ailleurs, la France estoit dans une espéce d'interregne; on y attendoit quel seroit l'enfant postume dont la Reine estoit enceinte. Philippe Comte de Poitiers, depuis Roy sous le nom de Philippe le Long, estoit à la verité dépositaire de l'autorité Royale, sous le titre de Regent; mais Robert avoit lieu de croire que ce Prince auroit à discuter des affaires plus intéressantes pour l'Estat & pour luy,

* Louis Hutin mourut le 5. Juin 1316. V. le testament de Clemence de Hongrie, veuve de Louis Hutin, *Preuves des Mem. de Dauphiné, pag. 217. Et le cinquieme jour de Juing que notre très chier Seigneur le Roy Looys morut.*

que

que celles de l'Artois : il se déclara donc ouvertement pour la Noblesse de ce Comté contre la Comtesse Mahault, & se rendit sur la frontiére de Picardie.

Le Regent cependant avoit pris les précautions les plus sages pour prévenir les suites fâcheuses de ce nouveau soûlevement d'Artois; dès les premiers jours de sa Regence, il envoya dans ce pays, qui restoit toûjours sous la main du Roy, & dans le même état qu'il estoit du temps du Roy Louis, Gaucher de Chastillon Connestable, Jean de Beaumont Mareschal de France, & Regnault de Lor. Munis du pouvoir du Regent, ces Commissaires firent un Traité provisionnel avec les Nobles d'Artois & les autres alliez de la *Leingue Picarde*. Ce Traité est sans date; M. Leibnitz qui l'a donné, le met sous l'année 1315. c'est visiblement une faute, il est du temps de la Regence de Philippe le Long, qui n'a commencé qu'au mois de Juin 1316. & il doit estre antérieur à l'invasion de Robert en Artois, qui est du mois de Juillet suivant, puisqu'il n'y en est fait aucune mention; ainsi on doit le placer vers la fin de Juin ou le commencement de Juillet de cette année.

Leibnitz, Cod. Diplomat. pag. 85. Sa copie est peu exacte.

Par ce Traité, les alliez doivent remettre en la main du Connestable, pour le Regent, les châteaux d'Artois, & rendre *les chatez & meubles levez;* eux de leur côté requiérent *que jusques à ce que la Comtesse d'Artois aura scellées les convenances faictes entre li & les aliez pardevant le Roy Loys, Gouverneur soit mis au pays d'Artois de par le Roy, qui ne soit mie souspeceneux auxdits alliez, li quex jurra au Roy ou à son Lieutenant à garder le pays d'Artois selon les us & coûtumes anciennes, & jurra à garder toutes les convenances faictes entre lesdits alliez & la Comtesse*, à les garder aussy eulx *& leurs ensuivans à son povoir de toutes forces de tous dommages qui advenir leur pourroient de par la Comtesse d'Artois, ou de par les siens, pour les debats qui ont esté & sont encore entr'eux jusques aujourd'huy*, &c.

Item. *Ils veulent que le Roy ait en convent que ladite Comtesse n'entrera en Artois jusques à tant qu'elle aura scellé & accordé les convenances qui furent entre li & lesditz alliez, desquelles Messire Regnault de Lor en porte le transcript.*

Item. *Que li diz Regens baillera ses lettres especiaulx en la forme & maniere que le Roy Loys les bailla, & les fera sceller de ses freres & de ses oncles.*

Item. *Se il se trouve que ladite Comtesse ou sa gent ait levé aucunes choses à tort desdiz Nobles, li diz Regens est tenus dou faire restablir.*

Ce Traité provisionnel n'arrêta point les projets de Robert d'Artois; son intérest particulier demandoit qu'il mît à profit la conjoncture où se trouvoit le Royaume, & le mécontentement des Nobles d'Artois & des provinces voisines: ainsi, sans égard pour le jugement de Philippe le Bel, rendu sept ans auparavant, après un mûr examen de la question; sans respect pour son propre acquiescement à ce jugement pendant ce long intervalle de temps, & en conséquence duquel il avoit esté investi des terres qui luy avoient esté déleguées, & payé des sommes qui luy avoient esté promises; enfin sans s'embarrasser des Traitez de Louis Hutin, des mois de Decembre & Mars 1315. & du dernier provisionnel fait depuis peu de jours par les Commissaires du Regent, il passa en Artois vers la Fête de la Magdelaine (Juillet 1316.) & s'estant mis à la tête des alliez, il profita de leurs forces pour s'emparer du Comté. Hesdin, Avesnes-le-Comte, Arras lui ouvrirent leurs portes; les habitants de S.t Omer ne furent pas si faciles: j'ay rapporté ailleurs la réponse judicieuse qu'ils luy firent. Ils se rendirent cependant à la fin, s'il en faut croire le Continuateur de Nangis *, quelques efforts que fist le Connestable pour s'y opposer.

Chronique de Flandres, c. 58 pp. 116. 117.

Justificat de la conduite de Phil. de Valois. *Mem. de l'Academ Tom. VIII. pag. 661.*

Robert d'Artois fit plus. Après avoir ainsi porté le fer & le feu dans l'Artois, il écrivit à Mahault sa tante, *qu'il luy pese & pesera à toujours que ladite Mahaut l'a empesché à tort en son droit de la Conté d'Artois, lequel ne veult plus souffrir. A cette cause luy mande qu'il y vat à mettre conseil & à recouvrer le sien le plustost qu'il porra.* Ces lettres sont datées d'Oisemont (en Vimeu) le *merquedy* 22. Septembre 1316.

Inventaire des Chart. d'Artois. Layett. du differend entre Mahault & Robert d'Artois. n. 16.

Contin. Chron. Nang. p. 668.

Le même Continuateur de Nangis dit que Robert fut cité

* *Civitatem Attrebatum, castrumque Sancti Audomari vi armorum accepit.* Continuat. Chron. Nang. pag. 668.

à venir répondre au Parlement sur cette invasion faite contre toute sorte de droit, & contre les décisions les plus respectables, mais qu'il refusa de comparoître. Sans discuter si ce fait est vray pour le temps auquel cet historien le place, il est certain que le Regent, picqué de la conduite de Robert & des confédérez d'Artois, resolut de marcher en personne contr'eux. Le samedy avant la Toussaints, il vint prendre la Banniére Royale à S.[t] Denys, de l'Evêque de S.[t] Malo. Le même Continuateur qui rapporte ce fait, remarque qu'on n'observa pas en cette occasion toutes les cérémonies ordinairement observées à la levée de l'Oriflamme. Un célébre historien moderne prétend que ce fut parce que le Regent qui levoit cette Banniére n'estoit pas Roy. Ne seroit-ce point plustost parce qu'il ne s'agissoit que d'une très-petite expédition, contre un Prince du Sang, & contre des sujets & des arriére-vassaux du Roy, qui se portoient à une desobéissance criminelle? Quoy qu'il en soit, le Regent vint à Amiens avec un gros corps de troupes.

Contin. Chron. Nang. p. 668.

Cette approche intimida les confédérez; les principaux, du nombre desquels estoit Ferry de Picquigny, se rendirent auprès du Regent; & dès le 6. Novembre ils obtinrent de luy le pardon qu'ils luy demandérent humblement. Par les lettres qui en furent dressées, il paroît qu'*ils amenderent & gaigierent l'amende de ce qu'ils avoient pris avant la venue de Robert d'Artois, soit chateaux, maisons, joyaux, muebles ou vivres en ladite Conté d'Artois sus la main du Roy*, le Regent *regardant en ce leur obeissance & leur humilité, à la priere des nobles hommes du païs voisin, leur remet toutes ces amendes*, à condition de rendre à la Comtesse ses châteaux, meubles & vivres pris par eux, excepté des vivres *mangez ou beus tant par eauls, comme par leur mesniée & leurs chevaus es maisons de ladite Contesse;* si ladite Comtesse vouloit les recouvrer, *les Contes de Evreus nostre oncle, de la Marche nostre frere, du Mans nostre cousin, de S.[t] Pol nostre oncle & de Foures, & les Seigneurs de Noyers, de Creon & de Rinel les en promistrent à delivrer.* Ces lettres contiennent plusieurs autres dispositions, soit concernant la Ville de Saint Omer contre laquelle le Seigneur de Fiennes estoit en

Reg. 53. du Tresor des Chartes, piece 169. Inventaire des Chart. d'Artois, Lay. du different de Mahault & de Robert d'Art. n. 43.

guerre, & que le Regent promet de défendre contre ledit de Fiennes, soit pour la restitution des biens pris en Artois, &c. Enfin le Regent admet à cette grace & paix tous ceux qui viendront avant la Chandeleur prochaine, *gaigier & ratifier ladite amende pardevant luy, ou pardevant Jean des Grez ou Jean de Biaumont Mareschaux de France,* &c. Ces lettres ainsi accordées & octroyées à Amiens le 6. de Novembre, du temps de la Regence de Philippe le Long, furent scellées à Paris le lundy après Noël suivant, luy estant parvenu à la Couronne. Les articles de paix qu'elles contenoient eurent besoin dans la suite de nouveaux éclaircissements, comme on le dira cy-dessous.

Contin. Chron. Nang. p. 668. Pour les conventions entre la Comtesse & Robert, s'il en faut croire le Continuateur de Nangis, qui est le seul historien qui fournisse quelques détails là-dessus, elles portent qu'on nommeroit des arbitres pour prononcer sur les prétentions de Robert d'Artois contre la Comtesse Mahault sa tante; que si ces arbitres ne pouvoient parvenir à accorder les parties, elles seroient jugées par les Pairs & les grands Seigneurs du Royaume, les choses cependant remises en l'état où elles estoient à la mort de Robert II. aïeul de Robert: que les Comtes de Valois & d'Evreux seroient les sequestres du Comté d'Artois, & qu'ils en recevroient les revenus. Enfin, que Robert se remettroit en prison jusqu'à la décision du procès.

Ce Traité ainsi conclu, le Regent revint à Paris, & Robert se rendit prisonnier dans les prisons du Chastelet, & ensuite dans celles de l'Abbaye de Saint Germain-des-Prez. Pour la Comtesse Mahault, elle protesta contre cette paix, *entant comme il li peut ou pourroit estre dommageuse :* & peu de jours après, c'est-à-dire, le mardy après l'Octave S.t Martin (1316.) elle passa procuration, portant tout pouvoir d'agir en son nom contre les principaux confédérez. Elle adressa aussi, environ le même temps, une supplication au Pape Jean XXII. pour engager Sa Sainteté à luy faire rendre justice des dommages à elle faits en son Comté d'Artois, par Robert son neveu & ses complices.

V. le Jugem. de 1318.

Inventaire des Chartes d'Art. Lay. Bapaum. n. 78.

Ibid. Lay. Art. n. 41.

Contin. Chron. Nang. ad ann. 1316. p. 670.

L'auteur qui nous apprend ce fait de la prison de Robert

d'Artois après la paix d'Amiens, met son élargissement vers le mois de Février suivant. Il adjoûte que ce fut après quelques discussions, tant en forme judiciaire qu'autrement, & qu'il se fit un traité à l'amiable, par lequel Robert renonça entiérement à ses droits, à condition que le Roy y pourvoiroit selon la justice.

Eo pacto videlicet quod Rex in hoc facto debitè provideret. Ibid.

Ce récit n'est pas exact. L'auteur a rapproché des faits éloignez entr'eux de près de deux ans. Le traité d'Amiens est du 6. Novembre 1316. comme je viens de le marquer. Le petit Roy Jean dont la Reine Clemence de Hongrie accoucha le 15. du même mois, n'ayant vêcu que cinq jours, il se présenta de plus grands intérests à discuter que ceux de Robert d'Artois. Quoique le Regent fût appellé de droit, par sa naissance, à la Couronne, il trouva cependant quelques oppositions. Le Comte de Valois son oncle, le Duc & la Duchesse de Bourgogne, suivis de plusieurs grands Seigneurs & Barons du Royaume, vouloient qu'on examinât les droits que Jeanne Reine de Navarre, fille de Louis Hutin, pouvoit avoir sur les Royaumes de France & de Navarre. Le Comte de la Marche luy-même, frere du Regent; & Roy après luy sous le nom de Charles le Bel, se retira, le matin du jour du Sacre, de Rheims, où il s'estoit rendu pour assister au Couronnement. Ces oppositions n'empêchérent pas, à la verité, que la cérémonie ne se fist, & que la plus grande partie du Royaume ne reconnût pour Roy Philippe le Long; ce qui fut encore plus solemnellement déclaré dans l'Assemblée qui se tint vers la Chandeleur, en présence du Cardinal Pierre d'Arrablai, peu auparavant Chancelier, à laquelle les Barons furent convoquez avec des Prélats, les principaux Bourgeois de Paris, & l'Université en Corps. Pendant ces mouvements si intéressants pour tout l'Estat, peut-on avoir eu le temps d'examiner & de terminer le procès du Comte d'Artois?

Contin. Chron. Nang. p. 667. 670.

Chron. Joann. Canonici Sancti Victoris Paris.

V. le Traité de la Majorité des Rois, p. 67. & suivantes.

Baluz. Vitæ Paparum Avenionens. Tom. I. pp. 114. 119.

Contin. Chron. Nang. p. 670.

Les grandes Chroniques de France arrangent ces faits autrement, c'est après le Sacre de Philippe le Long * qu'elles mettent

* *Philippe fut couronné en Roy, & la nuit de la Tiphaine fut à Paris receu comme Roy, & tantost appella le dessusdit Robert d'Artois, & luy fist tenir prison longuement tant que l'accord fust faict, & quitta la Contesse d'Artois, & on luy donna le Comté de Beaumont.*

la prison de Robert d'Artois; & elles adjoûtent *qu'il la tint longuement tant que l'accord fust faict:* cela seroit plus conforme aux piéces qui nous restent.

Quoy qu'il en soit de cette prison de Robert, il est certain que son differend avec la Comtesse Mahault ne fut point décidé par des arbitres, comme le Continuateur de Nangis le dit: il fut jugé en forme de Pairie, & dura près de deux ans. C'est ce que prouvent les différentes piéces qui nous en restent. La premiére est un arrest du Parlement, du mercredy après la Chaire de S.t Pierre (Janvier 1316.) qui prononce que la Cour est bien & suffisamment munie & garnie, que l'adjournement y mentionné est suffisant; & que si les parties, Mahault & Robert d'Artois, Chevalier, Comte de Beaumont-le-Roger, veulent proposer quelque chose l'une contre l'autre, elles seront ouyes par la Cour, pour leur faire raison & justice.

Inventaire des Ch. d'Art. Lay. du differend de Mahault & de Robert d'Art. piece 53.

En obéissant à cet arrest, Mahault se présenta au Parlement le lundy 7. du mois de Mars suivant 1316. & y proposa ses griefs contre Robert, pour les outrages & dommages qu'il luy avoit faits. Robert fournit apparemment ses réponses. Les formalitez observées dans ce procès, peut-estre aussi les différents délais des parties, & quelques autres incidents dont je parleray cy-après, le traînérent en longueur. On a des lettres de convocation du 14. Juin 1317. adressées au Duc de Bretagne, pour qu'il eût à se trouver, en qualité de Pair de France, en la Cour de Parlement, dans l'Octave de la Chandeleur prochaine, au jugement qui devoit estre rendu sur cette affaire: ce jugement fut encore differé de trois mois. Enfin, après plusieurs procedures tant sur le fonds de la proprieté du Comté d'Artois que sur les dommages que la Comtesse prétendoit avoir soufferts de la part de Robert, lors de son invasion, il y eut un arrest solemnel de la Cour de France, rendu en plein Parlement au mois de May 1318. par lequel il fut dit:

Idem. n. 2.

Preuv. de l'hist. de Bretagne, col. 470. le P. Lobineau met la date de ces lettres au 14. Juin 1316. c'est une erreur, elles sont de 1317.

Tres. des Chartes.

Copie originale du procès de Robert d'Artois, en la Chambre des Comptes, folio 87. verso.

1.° Que ledit Comté & Pairie d'Artois avec toutes ses dépendances, demeureroit perpetuellement à la Comtesse, à ses hoirs & successeurs; & perpetuel silence fut imposé sur ce à Robert & à ses successeurs.

2.° Pour peines ou dommages demandez à Robert par la Comtesse, il fut ordonné que ledit Robert en demeureroit quitte & absous de tout le temps passé jusques aujourd'huy, & que toutes rancunes & toutes felonies, se aucunes en avoient entr'eux & leurs gens, cessassent du tout, & que *ledit Robert amast ladite Comtesse comme sa chiere tante, & ladite Comtesse ledit Robert comme son bon nepveu.* Le Roy se retint le pouvoir de *éclaircir tout doubte, toute obscurité qui pourroit estre sur lesdites choses;* ordonne qu'avec ses lettres lesdites parties *bailleront sur ce les leurs scellées de leurs seaux l'une à l'autre; & avec ce ledit Robert pourchassera que le Comte de Richemont* (Jean de Bretagne frere de sa mere) *& le Comte de Namur* (mari de sa sœur Marie d'Artois) *pendront leurs sceaulx aux lettrées scellées du scel dudit Robert à plus grande seureté de tenir & garder bonne pez entre lesdites parties, & promettront que toute cette ordonnance feront garder par ledit Robert, & se il alloit à encontre en aucune maniere, ils aideroient à contraindre ledit Robert à la tenir ..... & encore avec ce pourchassera ledit Robert, que nos oncles* (Charles Comte de Valois, & Louis Comte d'Evreux) *nostre frere* (Charles Comte de la Marche) & *nos cousins* (Louis Comte de Clermont, Philippe de Valois Comte du Mans & Charles son frere) *donnent aussi leurs lettres patentes que de leur conseil & assentement ledit Robert a ratifié & emologué toutes les choses dessusdites, & que se il vouloit venir encontre, ils ne li donroient aide, ainçois aideroient à le contraindre à tenir & garder les choses dessusdites,* &c. Les deux parties se soumirent sur le champ, & en présence du Roy, à ce jugement, & jurérent par leurs serments donnez sur saintes Evangiles, de l'observer. Les Princes du Sang, par qui le Roy avoit ordonné que cette décision seroit ratifiée, donnérent leurs lettres en conséquence, le dimanche avant l'Ascension Nostre Seigneur, c'est-à-dire, le 28. de ce même mois de May 1318. C'est de ce même jour que les ratifications particuliéres de Robert d'Artois, Jean de Bretagne son oncle, & Jean de Namur son beau-frere, sont aussi dattées. Ainsi fut terminé pour la seconde fois, le differend sur le Comté d'Artois. La Comtesse Mahault obtint le dix-neuf Septembre

Copie originale du procès de Rob. d'Artois, en la Ch. des Compt. fol. 89. verso.

Ibid. folio 90 verso.

Par Lettres

données en l'Abbaye N. D. la Reale près Pontoise.

Inventaire des Chartes d'Art. Layett. Artois, n. 93.

suivant, la main-levée du Comté, mis sous la main du Roy dès le temps du Roy Louis.

Pendant le cours de cette longue instance, il se passa différents événements dans cette province, ausquels on ne peut douter que Robert d'Artois n'ait eu part. La paix d'Amiens, du 6. Novembre 1316. souffrit quelques difficultez. Philippe le Long, après l'avoir scellée le lundy après Noël, comme nous avons vû, envoya son frere, le Comte de la Marche, pour la faire mettre à exécution. Les Nobles d'Artois firent des représentations à ce Prince sur trois articles de cette paix. Le premier regardoit les dommages & pilleries faites dans le pays depuis la Magdelaine que Robert y entra, & qu'il avouoit & prenoit sur luy. Ils demandérent, en conséquence de cet aveu de Robert, d'estre quittes & déchargez de ces prises, depuis la Magdelaine jusqu'à ladite paix d'Amiens. Par le second, ils demandérent que le Roy s'obligeât de garder & faire garder l'accord fait par le Roy Louis, & ladite paix d'Amiens. Enfin, que quoyque quelques-uns des confédérez qui n'estoient pas à Amiens lors de ces convenances, ne se fussent pas rendus pardevers les deux Mareschaux de France dans le temps prescrit, pour adherer à la paix & amender, en la maniére que ceux qui y estoient présents l'avoient fait, ils fussent cependant déchargez de l'amende, Ferry de Picquigny ayant amendé pour tous. Le Comte de la Marche leur accorda ces trois articles, & Philippe le Long les ratifia, par ses lettres données à Paris le 8. May 1317. dans lesquelles lettres la paix d'Amiens se trouve rapportée.

Regist. 53. du Tres. des Chart. piece 169.

Les Sires de Fiennes, de Renty & quelques autres ne voulurent point acquiescer à ces conventions de paix; ils persistérent dans leur rebellion * contre la Comtesse. Jean de Fiennes & sa mere Isabel se portérent même à former une accusation contre cette Princesse, pour plusieurs crimes qu'ils luy imputérent. Mahault obtint un arrest du 9. Octobre 1317. qui la déchargea, & la déclara innocente de tout ce qu'on proposoit contre elle.

Regist. du Tresor des Chartes, entr'autres le 53. piece 325.

Inventaire des Chartes d'Art. Lay. Boullogne, &c. & lettres justificatives de Mahault, n. 1. 2. & 3.

* Pour un procès entre Mahault & Jean de Mailly, un de ces confédérez, au sujet d'injures, violences, &c. *V. Registres du Parlement*, 1317.

Cette

Cette justification ne rendit point la tranquillité au pays d'Artois. Les ennemis de Mahault, ou plustost ceux du Prevost d'Aire son Ministre, ne cessérent d'inquieter cette Princesse: les procedures continuérent. On a un adjournement, du mercredy veille S.t Matthieu 1318. donné à Mahault, pour venir ouir telles requestes & conclusions que les Nobles d'Artois voudront prendre contre elle. Enfin au mois de Juillet 1319. il y eut un traité ou appointement fait entre la Comtesse & ces Nobles, qui fut ratifié par Philippe le Long, par ses lettres données à Longchamp, des mêmes mois & an; par Charles le Bel en 1326. & par Philippe de Valois en 1328. En vertu de cet appointement, Philippe le Long donna à Mahault main-levée du Comté d'Artois, & manda aux Nobles de l'Artois qu'ils eussent à luy obéir.

Inventaire des Chartes d'Art. Lay. du differend de Mahault & de Rob. d'Artois, n. 50.

8. Juill. 1319. *Ibid. Lay. Bapaumes, n. 25. 28. 39.*

Ibid. Lay. du differ. de Mah. & Rob. d'Art. n. 42.

Quelque authentique que fût cette paix, Mahault trouva encore de la résistance de la part de quelques Seigneurs & Communautez de ce pays; elle obtint un nouvel arrest du Parlement du 9. May 1321. contre ceux des alliez de Robert d'Artois, qui ayant fait plusieurs pilleries, violences & dommages dans ses maisons & châteaux, refusoient encore de luy donner satisfaction. La nuit de Saint Martin d'hiver 1321. les maire & communauté d'Hesdin transigérent enfin avec elle, & promirent de luy payer onze mille livres parisis, aux noms y déclarez, pour avoir rompu & brisé la porte du parc à Hesdin. En 1324. Pierre de Grigny, Chevalier, s'engagea pour luy, pour le Châtelain de Berghes & pour le Sire de Renty, de payer cinq mille livres & quinze sols parisis, d'une part, & trois cens livres aussi parisis, d'autre, en quoy ils avoient esté condamnez par arrest du Parlement, pour les dommages & interests faits à ladite Dame & à ses biens, rabbattu néantmoins ce qu'elle auroit recouvré d'ailleurs. Quatre ans après, Jean de Fiennes passa une semblable obligation de cinq mille neuf cens cinq livres pour même sujet. Cette somme n'estoit pas encore payée en 1333. on a de nouvelles lettres du même Jean de Fiennes au profit d'Eudes Duc de Bourgogne & de sa femme, pour la

Ibid. n. 21.

Ibid. Layett. Hesdin. n. 7.

Du vendredy avant les Brandons, 1324. *Ibid. Layett. du diff. de Mah. & Rob. d'Art. n. 54.*

Du jeudy après la fête S.t Denys 1328. *Ibid. n. 47.*

Du samedy 21. Aoust 1333. *Ibid. n. 48.*

somme de cinq mille livres, en quoy il reconnoît avoir esté condamné envers Mahault.

J'ay cru devoir rapporter de suite ces différentes procedures, ces mouvements de desobéissance, & ces attentats de la Noblesse d'Artois, soutenue, tantost ouvertement, & tantost par pratiques secretes, par Robert, pour ne point interrompre ce que j'ay à dire des autres événements de la vie de ce Prince.

Après que le célébre arrest du mois de May 1318. eut adjugé irrevocablement l'Artois à la Comtesse Mahault, comme je l'ay dit cy-dessus, Robert d'Artois rendu, du moins en apparence, à ses devoirs & à ce que sa naissance exigeoit de luy, se disposa à aller servir sur les frontiéres de Flandres; la tréve qui avoit esté conclue l'année précedente avec les Flamans, devoit finir à la Pentecoste; le Roy faisoit défiler des troupes de ce côté-là. On a un acquit de Robert d'Artois, de douze cens quatre-vingt-treize livres quinze sols tournois, à compte du

Cabinet de M. de Clairamb. service que luy, *deux autres Chevaliers Bannerets, seize autres Chevaliers sans Banniere, & soixante onze Escuyers de sa Compaignie entendoient faire au Roy, en la Compaignie Monsieur le Comte d'Evreux ès parties & ès frontieres de Flandres.* Cet acquit est du lundy 5. Juin 1318. huit jours après ses lettres de ratification de l'arrest; mais ces préparatifs de guerre se terminérent encore par une nouvelle tréve d'un an.

Ce fut pendant cette tranquillité dont la France jouit le reste de cette année, que Robert épousa Jeanne de Valois fille de Charles Comte de Valois, & sœur de Philippe depuis Roy de France. On ne peut douter que ce mariage n'ait esté posterieur au jugement sur le Comté d'Artois. Ces Princes ne traitent dans leurs lettres de ratification dont j'ay parlé, Robert d'Artois que de cousin. Ils l'auroient appellé fils & frere, si le mariage eût esté fait.

L'histoire ne nous apprend rien des actions de Robert d'Artois sous les autres années du regne de Philippe le Long.

1322. On sçait que ce Prince mourut le 3. Janvier 1321. (ancien stile) & que Charles le Bel Comte de la Marche son frere luy succeda.

J'ay déja remarqué cy-dessus qu'il y avoit toûjours eu une liaison intime entre le nouveau Roy & Robert d'Artois. Aussi celuy-cy eut-il plus de part aux affaires sous ce regne, qu'il n'en avoit eu sous les précedents. Ce fut particuliérement par son conseil que le Roy *feit adjourner tous les Pairs de France, & tous les Princes & Barons du Royaume, & leur feit commander que tous fussent à Rheims à son sacre le dimanche devant les brandons* *.

Chronique de Fland. ch. 61. pag. 122.

Quoyque le Roy d'Angleterre fût tenu envers nos Rois de leur prêter hommage pour le Duché de Guyenne, le Comté de Ponthieu, & les autres terres qu'il possedoit en France; il avoit toûjours differé de venir le rendre, & quelques sommations que les Rois Louis Hutin & Philippe le Long luy en eussent faites, il s'estoit servi de differents pretextes pour éloigner cette cérémonie. Un des premiers soins de Charles le Bel parvenu à la couronne, fut de demander à Edouard qu'il eût à s'acquitter de ce devoir de vassal de la couronne. Edouard cherchant encore à éluder, Charles le Bel prit le parti de l'y contraindre. Il se joignit à ces délais de prestation d'hommage un autre sujet de mécontentement entre les deux Rois. Le Seigneur de Montpezat ayant élevé un château ou bastide dans un lieu qu'il prétendoit estre du domaine du Roy d'Angleterre, les officiers du Roy soûtinrent au contraire qu'il estoit du domaine de France, & le château fut saisi. Le Seigneur de Montpezat soûtenu par le Seneschal & les troupes d'Edouard, reprit par force le château, & fit égorger les François qui s'y trouvérent. Charles le Bel resolu de tirer vengeance d'un pareil attentat, forma le dessein d'envoyer des troupes pour mettre sous sa main la Guyenne. Charles de Valois son oncle, à qui il donna le commandement de cette armée, eut ordre d'estre à Bergerac le premier jour du mois de May 1324. avec quatre cens hommes d'armes & mille Arbalestriers. Ce Prince s'y

Bastidam S. Sacerdotis la Bastie S. Sardos. *Rymer tome 4. pag. 74.*

Corps Dipl. to. 1. part. 2. page 69.

Contin. chron. Nang. p. 707. 708. & 709.

Invent. du Tr. des Ch. Valois 2. n.° 50.

* Le Roy l'admit dans son conseil, & l'on trouve des lettres expediées à sa relation en 1323. *Voyez le Regist. 62. du Tresor des Chartes, n.° 51. 52. &c.* Par le Roy à la relation M. Robert d'Artois, Comte de Beaumont-le-Rogier.

rendit avec ses deux fils Philippe & Charles, Robert d'Artois son gendre, Matthieu de Trie Mareschal de France, & l'élite de la Noblesse du Royaume. Il fit sommer toutes les villes de Gascogne & de Guyenne de se rendre, & toutes refusérent d'obéir, en consequence des ordres qu'Emond Comte de Kent, oncle d'Edouard, que ce Prince avoit envoyé pour commander dans ces provinces, & s'opposer aux desseins des François, leur avoit donnez. Charles de Valois entra donc à main armée dans le pays : on rasa la bastide du Seigneur de Montpezat, cause en partie de cette guerre. La pluspart des villes ouvrirent leurs portes, mais il fallut assiéger en forme la Reole, dans laquelle le Comte de Kent s'enferma. Ce siege dura environ
Corps Diplom. to. 1. part. 2. p. 71. un mois : enfin le samedy 22. Septembre 1324. lendemain de la S.t Matthieu, le Comte de Kent capitula. Par ce traité il fut dit qu'il rendroit la Reole, & qu'il y auroit une tréve jusques à l'octave de Pâques entre les deux nations. On profita de cette tréve pour negocier un traité de paix; mais le point principal qui estoit l'hommage, souffroit toûjours de la difficulté. Charles le Bel vouloit avant toute autre condition, que le Roy d'Angleterre se rendît en personne, & celuy-cy ne pouvoit se déterminer à passer la mer pour un pareil sujet; ou plustost les Spensers ses favoris qui le gouvernoient absolument, & qui avoient un très-grand interest à ne pas le perdre de vûe un seul instant, ne vouloient pas le luy permettre; enfin ils imaginérent un moyen qu'ils crurent le plus convenable à leurs fins. La Reine d'Angleterre estoit sœur de Charles le Bel. Ils se flattérent que par le crédit qu'elle pouvoit avoir sur luy, elle consommeroit l'affaire du traité; par-là même ils éloignoient une Princesse qu'ils sçavoient leur
Rymer tom. 4. p. 140. estre très-opposée. Il fut donc resolu qu'elle passeroit en France. On a une lettre du Roy Edouard son mary au Pape
1325. Jean XXII. du 8. Mars 1324. (ancien stile) où il marque qu'il se détermine enfin à envoyer la Reine en France pour traiter avec le Roy. Je remarque cette date, parce que Froissard semble avancer ce voyage de deux ans, & le mettre en 1323.
Froissard, l. 1. chap. 7. puisqu'il dit dans un endroit que la Reine d'Angleterre demeura

à Paris l'espace de trois ans. Or il est certain qu'elle rentra en Angleterre le 22. Septembre 1326. il faudroit donc qu'elle fût arrivée en France en 1323. mais Froissard se trompe, son voyage qui est postérieur à l'expédition de Guyenne, laquelle dura depuis le mois de May 1324. jusqu'à la fin de Septembre de la même année, est sûrement du mois de Mars suivant (1325.) & par consequent son sejour tant en France qu'en Hainaut ne fut que d'environ dix-huit mois. Le même historien se trompe encore dans le sujet du voyage de cette Princesse; il fait entendre que le seul motif qui la détermina à passer en France, fut de venir demander la protection du Roy son frere contre les Spensers, que son départ fut secret, qu'elle emmena le Prince de Galles avec elle : tous faits que les pieces qui nous sont restées nous démontrent estre faux. Elle partit d'Angleterre, comme je l'ay déja remarqué, parce qu'Edouard le souhaita, & le sujet de ce voyage, qui n'estoit rien moins qu'un voyage fait furtivement, estoit de moyenner la paix entre les deux Rois, son frere & son mari. Elle y réussit, & le traité fut conclu le trente-un May suivant 1325. mais soit que cette Princesse eût en vûe d'embarrasser les Spensers, soit plustost que Charles le Bel ne voulût point se relâcher sur un point aussi essentiel, la prestation de l'hommage par le Roy d'Angleterre en personne y estoit stipulée expressément. Il s'en falloit beaucoup que cet article pût accommoder les Spensers : resolus à ne pas laisser partir Edouard, dont l'absence les auroit mis à la merci de leurs ennemis, ils le déterminérent à ceder le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu au Prince de Galles, ce qu'il fit les 2. & 10. Septembre 1325. Charles le Bel de son côté voulut bien se prêter à cet arrangement; & ce fut pour venir rendre cet hommage, que le Prince de Galles s'embarqua à Douvres le 12. du même mois, c'est-à-dire plus de six mois après le passage de la Reine sa mere; ainsi cette Princesse ne l'avoit point enlevé, comme Froissard le rapporte. Il est vray que lorsqu'il fut arrivé à la cour de Charles le Bel, elle l'engagea à y rester plus long-temps qu'Edouard ou ses favoris ne le souhaitoient. Elle mettoit alors tout en usage

Rymer, to. 4. p. 230. 231.

Froissard, l. 1. chap. 5.

Ibid. p. 154.

Corps Diplom. to. 1. part. 2. p. 109.

Rymer, to. 4. p. 163. 165.

Ibid. p. 164.

Ibid. p. 168

Froissard, l. 1. chap. 5.

pour se procurer des secours d'hommes & d'argent, qu'elle vouloit employer à arracher le Roy son mari d'entre les mains des Spensers. Elle excita autant qu'elle put, le Roy Charles son frere à entrer dans ses vûës. Charles y consentoit assez volontiers dans les commencements, sans néantmoins se declarer trop ouvertement. Robert d'Artois *qui lors estoit l'un des plus grands de France*, suivant l'expression de Froissard, estoit le principal ministre de cette negociation. Il avoit esté envoyé au devant de cette Princesse lorsqu'elle débarqua à Boulogne. Il ne cessa depuis ce temps-là d'estre dans sa plus intime confidence, & n'oublia rien pour la servir; mais après que la paix eût esté conclue entre les deux Rois, & que l'hommage du Duché de Guyenne eût esté prêté par le Prince de Galles, Edouard écrivit à la Reine & au Prince de Galles qu'ils eussent à revenir en Angleterre, & sur leurs délais, ou plustost sur leurs refus, il se plaignit hautement, & engagea le Pape d'en écrire à Charles le Bel pour le solliciter de renvoyer la Reine auprès de son mari, qui la redemandoit avec instance. Charles ne put se dispenser de se prêter à une demande si juste. Il fit dire à sa sœur, *à laquelle de long-temps n'avoit parlé, qu'elle vuidast hastivement de son Royaume, ou il la feroit vuider à honte.* ce sont les expressions de Froissard. Le Continuateur de Nangis raconte le fait un peu autrement, & par ce qu'il dit il ne paroît pas que Charles le Bel se fâcha si fort contre sa sœur. Quoy qu'il en soit, en revenant au récit de Froissard, cet ordre de Charles le Bel embarrassa beaucoup la Reine d'Angleterre, elle se vit en un instant abandonnée de tous les Barons, *& n'avoit à nul confort ne recours, fors tant seulement à son cher cousin Messire Robert d'Artois :* celuy-cy ayant sçû que le Roy estoit *en voulonté de faire prendre sa sœur & son fils, & le Comte de Kent, & Messire Roger de Mortimer, & de les mettre ès mains du Roy d'Angleterre, & de Messire Huë le Despensier, le vint dire de nuict à la Reine, & l'advisa du peril où elle estoit, dont fut la Dame moult esbahie, & requit tout en pleurant audit Messire Robert conseil; lequel luy dit, je vous conseille que vous vous tirez devers l'Empire, où il y a plusieurs grands Seigneurs qui bien vous*

Froiss. l. 1. ch. 6.

Rym. tom. 4. pp. 180. 181. 182.

Ibid. p. 194.

Froiss. liv. 1. chap. 7.

Ibid. chap. 8.

pourront aider, & par especial le Comte Guillaume de Hainaut & son frere : les deux sont grands Seigneurs, preudhommes & loyaux, crains & redoutez de leurs ennemis. La Reine suivit ce conseil : elle partit avec son fils & le Comte de Kent, Roger de Mortimer, & ses autres amis, & passa en Hainaut. Il y a beaucoup d'apparence que ce conseil venoit de la part du Roy Charles, qui ne pouvoit pas interieurement abandonner sa sœur & son neveu à la merci de leurs ennemis; mais la politique l'obligeoit de garder quelques mesures avec le Roy d'Angleterre: & ce qui doit le prouver, c'est que ce conseil estoit donné par Robert d'Artois, le Prince qui avoit le plus de part aux bonnes graces du Roy; d'ailleurs le Comte de Hainaut avoit épousé Jeanne de Valois, belle-sœur de Robert, & cousine du Roy: tout cela marque un concert formé en faveur de la Reine d'Angleterre, que les seules conjonctures du temps empêchoient de declarer ouvertement. Cette Princesse trouva en Hainaut les secours qu'elle en pouvoit attendre; on luy donna des troupes & des vaisseaux : Jean de Hainaut frere du Comte s'embarqua avec elle. J'ay déja dit cy-dessus que le débarquement en Angleterre se fit le 22. Septembre 1326. l'expedition fut courte. Dès le 26. du mois d'Octobre suivant, Edouard II. sort de Londres, & les Grands assemblez à Bristoll donnent le gouvernement du Royaume au Prince de Galles. Le 20. Novembre suivant, Edouard fait son entiére abdication, remet le grand sceau à l'Evêque de Hereford pour la porter à la Reine & au Prince, ce qui fut fait le lendemain 26. Enfin le Prince est couronné Roy sous le nom d'Edouard III. le dimanche après la feste de la Conversion de S.t Paul (1327. stile nouveau.)

Rymer, to. 4. p. 230. 231. & 237.

Ibid. p. 237. 238.

Le Roy Charles le Bel ne survêcut pas beaucoup à cette révolution. Le jour de Noël de cette même année 1327. il fut saisi d'une maladie dangereuse, qui termina ses jours le premier Février suivant, laissant enceinte sa troisiéme femme Jeanne d'Evreux. La Regence du Royaume fut déferée à Philippe Comte de Valois; & la Reine estant accouchée d'une fille, le Vendredy-Saint premier Avril, ce Prince parvint à la Couronne, malgré les vains efforts du Roy d'Angleterre, qui

prétendoit devoir luy estre preferé, attendu qu'il estoit le plus proche parent du Roy dernier mort, estant fils d'une fille de Philippe le Bel, & par conséquent neveu de Charles, au lieu que Philippe de Valois n'en estoit que le cousin : mais les Grands du Royaume se conformant à la loy de tout temps observée en France, prononcérent que le Roy d'Angleterre ne pouvoit avoir d'autre droit que celuy que sa mere luy donnoit; or cette Princesse estant excluse de la Couronne par son sexe, son fils en estoit aussi exclus. Entre les Grands du Royaume qui rendirent cette décision, on ne peut douter que Robert d'Artois ne tînt un des premiers rangs; il avoit beaucoup de crédit à la Cour, & il estoit beau-frere de Philippe. Mais lorsque l'ancienne Chronique de Flandres luy donne tout l'honneur de cette décision, elle en dit trop, & les termes dont elle se sert ne sont pas exacts. *Et n'estoient mie les Barons d'accord de faire Roy, mais toutesfois par le pourchas de Messire Robert d'Artois fut tant la chose demenée que Messire Philippe (qui fut fils de Messire Charles de France Comte de Valois) fut eleu à Roy de France.*

Chap. 67. pag. 231.

Philippe de Valois ne fut point élû par les Grands, sa naissance luy donnoit droit à la Couronne, exclusivement à tout autre, & indépendamment d'aucune élection. Tout ce que les Barons firent en cette occasion, ce fut de reconnoître ce droit, & de le proclamer. Ce ne fut pas aussi *au pourchas du seul Robert d'Artois* que Philippe de Valois fut reconnu Roy, les autres Princes & Grands du Royaume y concoururent unanimement, si on en excepte quelques partisans de l'Anglois.

Philippe de Valois donna à Robert d'Artois des marques de sa confiance, dès qu'il fut monté sur le thrône. Il y avoit déja trois ans que Robert de Bourgogne Comte de Tonnerre, frere de la
1325. Reine sa femme, avoit esté fait prisonnier à la bataille de Varey, servant dans l'armée du Comte de Savoye son beau-frere. Quoyque le Roy Charles le Bel eût employé ses bons offices pour que le Dauphin Guigues, entre les mains duquel il estoit, luy rendît la liberté, on n'avoit pû convenir des conditions. Philippe de Valois plus interessé encore à la délivrance du prisonnier son beau-frere, crut ne pouvoir trouver personne qui eût

eût plus de talents pour y réüssir que Robert d'Artois. Il le chargea de négocier cette affaire avec la Reine Clemence de Hongrie * veuve de Louis Hutin, & tante maternelle du Dauphin Guigues, & avec la Dame d'Arlai, Beatrix de Viennois, veuve de Hugues de Châlon Sire d'Arlai, aussi tante paternelle du même Prince, qui devoient stipuler pour luy. Robert répondit à l'attente de Philippe de Valois; il engagea les deux Dames à consentir que le prisonnier seroit remis entre les mains du Roy, qui le garderoit *jusques à Pasque prochain,* & que dans cet espace de temps il seroit traité de la paix entre le Dauphin & le Comte de Savoye, & leurs alliez. Philippe de Valois ratifia ce traité, par ses lettres données à Paris le 1.er Juin 1328.

Par Traité du 13. May 1328. *V. Mem. de Dauph. aux preuv. p. 208.*

Ibidem.

Peu de jours après il alla à Rheims pour la cérémonie de son Sacre, qui se fit le dimanche de la Trinité 29. du même mois, & revint ensuite à Paris, non seulement pour y faire son entrée solemnelle, mais encore pour travailler aux préparatifs d'une expédition qu'il méditoit. Il avoit promis à Louis Comte de Flandres de le venger de ses sujets rebelles. Pour satisfaire à cet engagement, il donna ordre aux Barons & aux autres vassaux de la Couronne, de se trouver tous armez à Arras dans l'octave de la Magdelaine. Robert d'Artois fut un de ceux qui se distinguérent le plus dans cette guerre; il conduisoit l'arriére-garde avec vingt-deux banniéres: c'estoit le plus gros corps de troupes qu'il y eût dans cette armée, si on en excepte celuy du Roy, qui en avoit vingt-neuf. On sçait que cette guerre finit par la défaite entiére des Flamans, la veille de S.t Barthelemy, à Cassel.

Chronique de Flandres, chap. 67. pp. 131. 132.

Ibid. p. 132.

Philippe de Valois ne crut pouvoir mieux reconnoître ce service, & les autres que Robert d'Artois avoit rendus aux Rois ses prédécesseurs, qu'en l'élevant à la dignité de Pair, & en érigeant sa terre de Beaumont-le-Roger en Comté & Pairie de France; les lettres qui sont données à Paris au mois de Janvier 1328. font honneur à Robert d'Artois. Le Roy y fait l'éloge

* Il paroît que la Reine Clemence avoit beaucoup de confiance en Robert d'Artois. Elle le fit un de ses executeurs testamentaires, le 5. Octobre de la même année 1328. *Mem. de Dauphiné, preuves, pag. 220.*

de ses actions de valeur, de l'excellence de ses conseils, de son application continuelle, de sa vivacité & de son habileté à servir utilement l'Estat.

Si Robert d'Artois eût continué à se conduire avec les mêmes sentiments, si une ambition mal entendue ne l'avoit pas engagé dans des crimes qui le deshonorérent, avec quelle gloire paroîtroit-il dans l'histoire de son siécle? Mais flatté de la distinction que sa naissance, ses actions, l'honneur qu'il avoit d'estre beau-frere du Roy, luy attiroient, faussement persuadé que ce Prince luy avoit de grandes obligations, & plus encore se fiant sur le crédit qu'il avoit gagné sur son esprit [a], il crut qu'il pouvoit tout entreprendre, & que rien ne s'opposeroit à l'exécution des projets qu'il oseroit former.

[b] Il ne pouvoit digerer intérieurement que la Comtesse Mahault sa tante eût esté maintenue dans la possession du Comté d'Artois. Le nouveau regne de Philippe de Valois luy parut estre une conjoncture favorable pour renouveller ses prétentions. Mais sous quel nouveau titre les reproduire en public? l'affaire avoit esté discutée avec tant d'exactitude, ses raisons examinées si mûrement & avec tant d'équité, qu'il n'y avoit pas lieu d'esperer de réussir, si on n'avoit de nouveaux moyens à proposer.

De toutes les ressources qui pouvoient se présenter en pareille situation, la plus odieuse estoit de faire de fausses piéces, de se menager des faux témoins, & de mettre tout en usage pour les faire recevoir comme vrais & authentiques.

C'est à cette idée que Robert d'Artois se livra. Au retour du voyage qu'il fit à Avignon vers le mois de Février 1328. je ne sçais pour quel sujet, car nos historiens n'en font aucune mention, & ce n'est que par la déposition d'un des témoins du procès que ce voyage m'est connu, un de ses Sergents d'armes

Déposition vraye de Martin de Nuefport.

[a] Presque tous les témoins conviennent du crédit immense de Robert d'Artois.

Celuy qui a fait l'extrait de ce procès, que je crois estre Simon de Bucy alors Procureur géneral, dit luy-même que *le Roy l'avoit moult chier, & en très grand amour.*

[b] *Robert qui tousjours en son cuer a tenu celle ardeur & très desloyal convoitise d'avoir contre Dieu & raison ladite Conté.* Extrait du procès.

nommé Maciot l'Allemant, luy procura la connoiſſance d'une femme très-capable de le ſeconder dans ſes projets; elle s'appelloit Jeanne de Divion, fille d'un Gentilhomme de la chaſtellenie de Bethune, & mariée à Pierre de Broyes. Tous les crimes luy eſtoient familiers, & les témoins [a] conviennent qu'elle eſtoit géneralement diffamée. Quelques-uns donnent à entendre qu'elle avoit entretenu un commerce ſcandaleux avec Thierry d'Irechon ou de Hériſſon [b], dont j'ay déja parlé cy-deſſus, mort à Heſdin le 20. Novembre 1328. Evêque d'Arras. Cet homme, né dans le Bourbonnois, avoit paſſé la plus grande partie de ſa vie auprès des Comtes d'Artois; il avoit eſté Clerc, & enſuite Chancelier du Comte Robert II. après la mort duquel il paſſa, en la même qualité, au ſervice de la Comteſſe Mahault ſa fille: il en devint le Miniſtre [c] abſolu, & nous avons vû que ſon crédit demeſuré occaſionna le ſoûlevement de la province d'Artois en 1315. & 1316. Il eſt le fondateur de la Chartreuſe de Gonnay-lez-Bethune, & d'un Hôpital qui a ſubſiſté pluſieurs années près de cette maiſon. Ce qui peut faire croire que le commerce que les témoins attribuent à ce

[a] Dépoſition de Marie de Fouquieres & autres.

A pluribus annis ſuper vitio incontinentiæ, adulterii, ſacrilegiorum & aliorum criminum multipliciter diffamata. Dépoſition de Jacq. Rondelle.

[b] *La Comteſſe ſe tenoit trop mal apayée de la vie qu'ils menoient entre euls deux.* Guill. de la Planche.

La Demoiſelle de Divion qui eſtoit moult amie & privée dudit Meſtre Thierry. Regnault d'Arras.

Diſoit l'en & encore dit-on communement en la Ville d'Arras que la Demoiſelle de Divion qui moult a eſté acointe amie & privée dudit Meſtre Thierry, & li quiez Meſtre Thierry l'amoit moult & avoit chiere; en eſt certains, quar il a veu moult de fois leurs privautez tant en l'oſtel dudit Meſtre Thierry, comme en l'oſtel de lui qui parle. Jean Foreſtier.

[c] La Comteſſe Mahault cheriſſoit beaucoup ce Prelat.

Damoiſelle Sainte de Gonnes, un des témoins, dépoſe qu'elle a ouy dire à maiſtre Gobert le fiſicien, qui avoit eſté à la maladie & à la mort dudit Evêque, que la Comteſſe, qui y aſſiſtoit auſſi, *en faiſoit moult grand deuil, en diſant las, las, je perds le meilleur, le plus ſage & la fleur de tout le monde; certes je en dois bien eſtre courreciée, quar il m'a reſcous par trois fois la Conté d'Artois.* Gobert dépoſa les mêmes choſes, & adjoûta que la Comteſſe diſoit au malade: *Or ſoyés ſages & hardis contre l'anemy & faites bien voſtre teſtament, & ſe vos biens ne ſouffiſent, je vous abandonne la Conté d'Artois à le parfaire.* Copie origin. fol. 30. v.° & fol. 31. *Item* fol. 32. v.°

Prelat avec la Divion n'eſt point une calomnie, c'eſt que Jean Hocſemius [a] qui écrivoit dans le même temps l'hiſtoire des Evêques de Liege, le dit auſſi poſitivement, & que nous apprenons par la dépoſition d'un autre témoin [b], que la Divion avoit eu une aſſez groſſe ſomme d'argent des biens de Thierry, ce qui indiſpoſa beaucoup contr'elle la Comteſſe Mahault, qui eſtoit exécutrice du teſtament de cet Evêque.

Elle la pourſuivit pour la reſtitution de cet argent, & ne pouvant même ſouffrir qu'une femme auſſi perdue de réputation que la Divion reſtât dans ſes Eſtats, elle employa toutes ſortes de moyens pour l'obliger d'en ſortir. La Divion, dans le deſſein de ſe venger, vint à Paris, accompagnée de Martin de Nuefport un de ſes confidents; & ayant trouvé moyen de s'introduire auprès de Madame de Beaumont femme de Robert d'Artois, elle luy fit la fauſſe confidence qu'elle eſtoit dépoſitaire des piéces qui prouvoient que Robert d'Artois avoit un droit inconteſtable ſur l'Artois. Cette premiére tentative ne luy réuſſit pas; la Dame de Beaumont parut négliger cet avis. La Divion s'en retourna en Artois, mais elle en repartit ſeule peu de jours après pour Paris. A peine eſtoit-elle arrivée, que Robert d'Artois revint d'Avignon. Le Sergent d'armes, Maciot l'Allemant, la préſenta au Prince, comme je l'ay marqué cy-deſſus; il l'écouta avec grande ſatisfaction, luy promit de la combler de bienfaits, & l'engagea à retourner à Arras pour aller querir la piéce qu'elle luy propoſoit. C'eſtoit une prétendue

Dépoſition vraye de Mart. de Nuefport.

[a] Hocſemius, né en 1278. finit ſon ouvrage en 1348.

Quædam mulier nobilis & formoſa quæ fuerat M. Theodorici, Comitiſſæ Atrebatenſis Conſiliarii & totius ejus gubernatoris, concubina.

Geſt. Epiſcopor. Leod. Chapeauville in Adolpho à Marka. pag. 408. tom. II.

Corneille Zantfliet repete les mêmes termes dans ſa Chronique, publiée par D. Martene. *Ampl. Collect. t. V.*

[b] Marie de Foulquieres dépoſe que la Divion, qui eſtoit ſa couſine, *ploroit & faiſoit moult granz regrets de la mort dudit Meſtre Thierry, en diſant que par la mort de li elle avoit perdu, & que pour ce Madame d'Artoys qui eſtoit mal meue contre li ſenz cauſe . . . fors pour ce ſeulement qu'elle avoit amie & accointe dudit Meſtre Thierry, la vouloit mal mener & grever, & li demandoit une grant ſomme d'argent que ladite Comteſſe diſoit que celle Damoiſelle avoit eu des biens dudit Meſtre Thierry.* Fol. 23. de la copie origin.

lettre qu'elle supposoit que l'Evêque Thierry luy avoit confiée pour la remettre à Robert, & dans laquelle il avouoit qu'il avoit supprimé le veritable contract de mariage de Philippe d'Artois son pere. Voicy la teneur de cette lettre.

Fol. 35. verso de la cop. origin. de la Chambre des Comptes.

Déposition de Jacq. Rondeles.

*Jou me rent coulpables à vous & vous en cri mercy Monsieur Robert d'Artois Conte de Beaumont, de chou que jou ay tant cette chose celée, & vous fais assçavoir & jure par les ordres que j'ay, que li drois de la Contée d'Artois appartient audit Monsieur Robert, & en est & doit estre droictes Contes par les convenances qui furent faictes au mariage de Monsieur Philippe & de Madame Blanche, & se devesti de la Contée d'Artois Messire d'Artois que Diex absoille, sauve sa vie, & en furent faictes deux paires de lettres scellées de sept seaux & furent enregistrées pardevers la Cour, desquelles lettres jou en ay une, & les autres ou traictié du mariage Madame la Royne Jehanne furent par un de nos grands Seigneurs * gettées ou feu, & après chou fu planez li registres de la Cour, & ne sceut oncques nuls que jou en eusse autant, ne jou n'en osav oncques parler à Madame, ne elle n'en sot oncques riens. Et sçachiez que aussy tost que Monsieur d'Artois fu mort, jou eu grant volenté de bailler lesdites lettres à Madame Blanche mere Monsieur Robert, mais Madame me retint, si tost que jou m'en souffry & sui à des souffert jusques à ores. Sy supplie pour Dieu audit Monsieur Robert qu'il le me veulle pardonner, & pour chou que jou sçay bien que il est & doit estre droicts Contes d'Artois, & que jou n'ay riens qui ne viengne de la Contée d'Artois, jou li lais tous mes biens après ma mort, meubles & non meubles où que ils soyent & puissent estre trouvés. Et sont les lettres où il a les sept sceaulx ès mains d'un prudhomme qui a en convenant de bailler les à Monsieur Robert ou à son hoir après la mort de Madame la Contesse d'Artois, quar en nulle maniere il ne les eust autrement bailliées. Et tout ce scet bien li Chanceliers à cui jou m'en suis descouvert & à cui jou ay baillié une telle lettre seellée de mon seel pour bailler au Roy ou à Monsieur Robert après ma mort, se jou*

* On vouloit apparemment indiquer icy Enguerrand de Marigny. On verra cy-après que quelques faux témoins disoient qu'il avoit supprimé ou brûlé ces prétendues pièces.

mourroie avant que Madame. Et supplie au Roy Monseigneur & à Monsieur Robert que ils laissent juuir Madame de la Contée d'Artois toute sa vie, & Tassart mes clercs le scet bien. Et prie à Monsieur Robert d'Artois qu'il fasse courtoisie à celi qui li portera ces lettres. Donné l'an mil trois cens vingt huit [a].

Il estoit très-faux que l'Evêque d'Arras eût écrit cette lettre; elle n'estoit pas encore faite lorsque la Divion en parla à Robert d'Artois: il y a bien de l'apparence que ce Prince luy en donna luy-même le modéle. Ce qu'on sçait certainement, c'est que de retour à Arras, elle la fit écrire sur du parchemin par Jacques Rondelle, & luy en fit faire deux copies, en luy enjoignant qu'il changeât sa main le plus qu'il pourroit, *par quoy l'en ne peust cognoistre qu'il l'eust écrite. Ensuite elle prit un scel à une lettre qui estoit scellée dudit Eveque Thierry, & par barat engigneur l'osta de cette lettre vieille & la plaça à la nouvelle. Et à ce faire fureut presens Jeanne & Marie, meschines* (c'est-à-dire domestiques) *de ladite Divion, laquelle Marie tenoit la chandelle, & Jehanne li aidoit.* Cette miserable commençoit alors à se donner le pernicieux secret de falsifier les sceaux; elle devint plus habile dans la suite, comme je le diray cy-après.

Déposition vraye de Mart. de Nuesport.

Munie de cette prétendue reconnoissance de l'Evêque Thierry, la Divion revint à Paris, *& feist dire à Robert d'Artois qu'il li envoyast lettres soubs son scel du don* [b] *de la terre qu'il li avoit fait, & elle li rendroit les lettres que elle li avoit promises.* Mais ces

[a] En vertu de cette prétendue déclaration, Robert s'opposa à ce que Jeanne Reine de France & de Navarre, fille de la Comtesse Mahault, jouît des biens de l'Evêque, prétendant que ce Prelat les luy avoit donnez pour le dédommager des dommages qu'il luy avoit faits, & que c'estoit à tort que Mahault, *en qualité d'executeresse du testament de Thierry*, s'en estoit emparée. Le Roy, par ses lettres données à Vincennes les 6. & 7. Janvier 1329. mit ces biens sous sa main souveraine, & nomma des Commissaires pour ce sequestre, jusqu'à ce que les parties eussent produit leurs raisons, &c. *V. Copie originale, fol. 191. 192. & 193.*

[b] Déposition de Martin de Nuesport.

La Divion parle elle-même de ces lettres de don dans sa déposition.

Item. *Elle dit que Monsieur Robert luy envoya unes lettres de son seel de deux mille livrées de terre que il li donnoit par heritage assis sur Danfront en Passais, & dit que elle les rendi & que elle ne voult riens retenir.* Folio 44. de la copie originale de la Chambre des Comptes.

premiéres lettres ne suffisoient pas, il s'agissoit d'avoir les actes dont le Prelat parloit dans sa prétendue déclaration; ils n'estoient pas encore fabriquez, & il falloit du temps pour y proceder. Dans la vûe d'en gagner, Robert d'Artois & son conseil imaginérent de faire entendre des témoins qui attestassent la verité de ce que Thierry disoit, c'est-à-dire, de la soustraction des piéces qui établissoient le droit de Robert. La Divion se chargea de son côté de trouver des témoins, Robert s'en procura aussi du sien; prieres, menaces, violences, présents, tout fut employé. Nous en apprenons le détail par les vrayes dépositions de ceux d'entre ces faux témoins dont on put se saisir. Jacques Rondelle convint qu'on luy avoit promis que s'il déposoit, *ce luy vaudroit un voyage à S.t Jacques en Galice.* Simon Dourin ou Dourier, depuis son faux témoignage, *fut toûjours aux dépens de l'hostel dudit Monsieur Robert.* Le Sire de Sailly, *depuis qu'il l'ot tesmoignié, Monsieur Robert l'a pris de son mesnaige & de ses draps, qui pardevant n'en avoit oncques esté.* Gerard de Juvigny [a] *Varlet de chambre du Roy & ollogeur demeurant au Louvre,* déclara qu'il avoit rendu faux témoignage à la requeste dudit Monsieur Robert, *qui venoit chiez luy si souvent qu'il en estoit tout ennuyé, & ne li finoit de dire & enseigner comment il le tesmoignast, en li promettant grands biens à faire .... comme pour la paour qu'il avoit que ledit Messire Robert par la grant poissance qu'il avoit, ne li feist perdre ses gages du Louvre; s'il ne le tesmoignoit.* Guillaume de la Planche [b] Bailly de Bethune, puis de Calais, dit qu'il a fait sa fausse déposition *pour la paour*

Fol. 63. de la copie originale.

Ibidem.

Ibid. fol. 44, verso.

[a] *Guerart de Juvigny, appellé de Soissons, Ollogeur, demourant au Louvre,* &c.

Dans la liste des témoins il est appellé *Girart l'alogeur de Juvigny, orlogeur, demourant en l'ostel du Roy au Louvre.* Folio 136. de la copie originale.

[b] Il estoit alors en prison au Chastelet de Paris, pour la mort d'un nommé Tassart le Chien, de Calais, pour l'avoir justicié tout mort, *de trainer & de pendre.* La Divion, après luy avoir fait entendre dans la prison, où elle alla le trouver, *que pour la justice hastive qu'il avoit faite à Calais, il avoit mort deservie, si comme de trainer ou de pendre, ou de la teste copper du moins,* luy promit que s'il vouloit témoigner pour Robert d'Artois, ce Prince le tireroit d'affaire, en parlant *à Monsieur de Noyers & aux Mestres de la Court en sa faveur.* Folio 140. de la copie originale.

des menaces & pour doubte de mourir ou de demeurer longuement en prison & le sien gaster, car il sçavoit comment on servoit les autres qui ne voloient rien tesmoignier pour ledit Monsieur Robert, qui adonc estoit si grans & si puissans & si doubtez par le Royaume, comme l'en scet, & qu'il estoit si avant environ le Roy. Andry de Mouchy, Soyer de la Chaussée & plusieurs autres, convien-nent que le crédit excessif de Robert les a obligez à se prêter à ses volontez, n'osant pas luy refuser ce qu'il exigeoit d'eux. Il n'y eut pas jusqu'à la Divion qui voulut s'excuser sur ce même crédit, quoyqu'elle se fût portée de son propre mouvement à tout ce tissu de friponneries. Elle dépose dans un endroit, qu'*elle n'osoit escondire Monsieur de Beaumont, tant estoit fort & poissant & bien de Court, & dist qu'elle l'eust plustost refusé au Roy & à tous ceulx du Royaume, que audit Monsieur de Beaumont.* Dans un autre, elle adjoûte *que Monsieur de Beaumont la menaçoit de la faire noyer.*

Fol. 141. v.° & 124. de la copie originale.

Fol. 48. v.° ibid.

Ibidem.

Il avoit encore employé un autre moyen, c'estoit d'insinuer à quelques-uns que le Roy, tout disposé à luy rendre justice sur le Comté d'Artois, ne demandoit que la plus petite preuve pour le luy adjuger. Le Roy, disoit-on, a promis à Madame de Beaumont *que se il li en peut monstrer lettre, ja si petite ne sera, que il li delivrera la Comté.* Cette Dame, qui estoit devenue du moins aussi vive dans cette affaire que son mari, alloit encore plus loin. Elle fit entendre à la Divion que le Roy luy avoit dit que si elle Divion ne luy donnoit les lettres, il la feroit mourir. *J'ay voulu vous excuser,* adjoûtoit-elle, en luy représentant *que vous n'aviez nulle desdites lettres, & il m'a repondu qu'il vous feroit ardoir se vous ne l'en bailliez.*

Fol. 44. ibid.

Fol. 46. ibid.

Folio 48. v.° ibidem.

Ibidem.

Quand par de pareils moyens on se fut assûré de témoins tels qu'on pouvoit souhaiter, Robert choisit le temps de la cérémonie de l'hommage du Roy d'Angleterre à Amiens, où la Cour estoit très-nombreuse, pour demander à Philippe de Valois qu'il nommât des Commissaires pour entendre les témoins qu'il avoit à produire sur ses prétentions au Comté d'Artois. Le Roy le luy accorda, & fit expedier des lettres

6. Juin 1329.

(d'Amiens

(d'Amiens du 7. Juin 1329. lendemain de l'hommage) par lesquelles, *sur ce qu'il luy a esté donné à entendre que au traitté de mariage de Philippe d'Artois avec Blanche de Bretagne, il fut convenu que le Conté d'Artois viendroit audit Philippe, & après luy à ses hoirs, duquel traicté furent faites deux paires de lettres ratiffiées par Philippe le Bel en cire vert & en lacs de soye, dont l'une demeura vers le Conte Robert pere dudit Philippe, & l'autre fut mise en l'archif de nostre Palais à Paris pour y estre gardée, & furent enregistrées en nostre Cour ès Registres, lesquelles lettres depuis le deceds dudit Conte ont esté fortraites par nostre chiere cousine Mahault d'Artois, qui ores tient ladite Contée, ou par autres en sa faveur ou à son pourchas; & que parce que lesdites lettres ont esté ainsi emblées & fortraites, & lesdits Registres ainsi effacez, aucuns arrests ont esté donnez en Parlement ès temps de nos devanciers jadis Rois, par lesquels la dicte Contée a esté adjugiée à ladite Mahault, lesquels arrests n'eussent oncques esté donnez & pronunciez, se lesdites lettres n'eussent esté fortraites, & les Registres effaciez; voulant que de ce la verité soit sceue, il commet M.e Thiebault de Sancerre Arcediacre de Bourges, M.e Andrieu de Florence Tresorier de Reims, Clerc, Bouchart de Montmorency, le Seigneur de Soocourt, Pierre de Roye, Pierre de Cugneres, Jean du Chastelier, Chevaliers & Pierre de Villebresme ses conseillers, pour informer des choses dessus-dictes, l'information faite la luy rapporter ou envoyer sous leurs sceaux enclose, appeller, faire venir à eulx, prendre & arrester les personnes par qui ils cuideront que la verité desdites choses soit trouvée & sceue, les mettre en sa garde & conduite,* &c.

En vertu de cette Commission cinquante-cinq témoins furent entendus, les uns en Artois, les autres à Paris. On peut remarquer que les dépositions qui furent reçûes à Paris, furent la plusparț faites dans les prez situez derriere S.te Genevieve, S.t Bernard, &c. Martin de Nuefport fit sa premiere *en ung prael près de S.te Genevieve,* & sa seconde *ou prael de la maison de Monsieur de Bouville à Paris.* Maneffier de Lannoy fit la sienne *ou preau derriere l'Eglise S.t Bernard de Paris,* &c. *

* Je connois trois manuscrits du | procès de Robert d'Artois, rediges

Entre ces témoins, il y en avoit dont la déposition ne faisoit rien à l'intention de Robert d'Artois, sur quoy celuy qui a recueilli ce procès fait cette reflexion. Ces témoins.... *furent amenez par cautele, aussi, comme se ledit Robert voussist dire que il feist faire de bonne foy celle information, en disant, bien appert que les témoins n'ont pas esté subornez, quar plusieurs en y a qui ne déposent point pour moy, mais ainçoys contre moy; & par ce fist ledit Robert croire au Roy & à son conseil qu'il eust très-bonne cause, & pour ce ot-il du Roy lesdictes graces de proposer son droict, non contrestans les arrests autrefois donnez sur cette besongne.*

Ceux qui déposoient favorablement pour Robert d'Artois, varioient même entre eux. Ils convenoient tous à la verité à dire que les veritables lettres de mariage de Philippe d'Artois pere de Robert, dans lesquelles le droit sur le Comté d'Artois luy avoit esté reservé, avoient esté supprimées, mais les uns disoient que c'estoit [a] Enguerrand de Marigny *ou temps qu'il estoit en son pooir*, qui avoit soustrait ces lettres du Tresor & des Registres de la Cour, & qu'il les avoit venduës à Madame d'Artois, qui luy avoit donné pour cela 40. ou 50. mille francs. Les autres, & c'estoit le plus grand nombre, attribuoient cette manoeuvre à l'Evêque d'Arras, Thierry d'Irechon.

& écrits dans le temps même de ce procès. Il y en a deux au greffe de la Chambre des Comptes, l'un est apparemment la minute, car il s'y trouve des ratures & des renvois. Il est signé à toutes les pages, *J. de Meleun, Gorly, Cordier, Molesme* & *du Bois*; la séance du Lit de Justice est représentée en miniature à la teste de ce Registre.

L'autre est une copie faite d'après cette minute & dans le même temps, elle est sans signature au bas des pages, & sans miniatures. C'est le manuscrit d'après lequel j'ay cité les extraits que je donne de ce procès; parce qu'il est mieux arrangé que la minute, je l'ay indiqué sous le nom de *copie originale*.

Le troisiéme Registre se trouve dans les manuscrits que M. de Harlay a leguez à Monf. le Garde des Sceaux. Ce Registre est signé par les mêmes, *J. de Meleun, Gorly, Cordier, Molesme* & *du Bois*. Il y a au commencement la représentation du Lit de Justice en miniature, semblable à celle du Registre de la Chambre des Comptes. Ce manuscrit est beau, bien écrit.

[a] V. cy-dessus la pretendue declaration de Thierry d'Irechon, où il dit que ces *lettres furent par un de nos grands Seigneurs jettées au feu*. On vouloit désigner Enguerrand de Marigny. C'est aussi ce que dépose Gilles Flamand Ecuyer, demeurant

Il eſt étonnant que cette fauſſeté ait pû trouver créance dans un temps auſſi peu éloigné de celuy où le mariage de Philippe d'Artois avoit eſté fait. Combien de témoins oculaires exiſtoient encore pour un évenement paſſé depuis moins de cinquante ans. Que de voix pouvoient reclamer contre cette hiſtoire controuvée, contre ce prétendu droit ſur le Comté d'Artois, conſervé, diſoient ces fauſſaires, à Philippe, & par conſéquent à ſon fils.

Pendant qu'on entendoit ces faux témoins, & que contre toute vrayſemblance, Robert d'Artois & ſes amis faiſoient valoir dans le public leurs fauſſes dépoſitions, la Divion travailloit avec ſes complices aux pieces que l'on devoit préſenter. Il eſtoit impoſſible que les recherches que l'on faiſoit pour

à Roc en la terre de Guines.

Guillaume de Maleval autre faux témoin, dit que ces lettres furent *arſes* par Enguerrand de Marigny. Maneſſier de Lannoy au contraire veut que ce ſoit la Comteſſe d'Artois elle-même qui les mit au feu, & *les fit ardoir*. Mais la plus ſinguliére de ces dépoſitions, eſt celle de Pierre de Machaus. Elle m'a paru meriter d'eſtre icy inſerée tout au long. Il dit par ſon ſerement *que le jour que le Sire de Marigny fu menez juſticier, le Roy Loys li commanda que il alaſt audit Sire, & que entre les autres choſes li demandaſt ſe il ſçavoit riens de la beſoigne de entre Monſieur Robert d'Artois & la Conteſſe d'Artois. Si li demanda cil qui parle devant le gibet, li eſtant encores en la charrette tout arreſté, préſent Monſ. Pierre de Dicy, Monſ. Thomas de Marſontaine, &, ſi comme il li ſemble, Monſ. Hue de Conſlans, lequel Sire de Marigny reſpondi que lettres en avoient eſté faites, dont Meſtre Thierry de Hericon ſaroit bien parler, & plus diſt-il, quar il ne cuidoit pas que ces lettres on retrouvaſt, & ſemble à celui qui parle, que par le parler du Sire de Marigny elles fuſſent deſpeciées. Et puis encore qu'il fu deſcendus de la charrette, & mis dedens le gibet, li demanda cils qui parle, ſe il en vouloit autre choſe dire, & il reſpondit qu'il eſtoit vray ce qu'il en avoit dit, & diſt outre que ces lettres eſtoient au proffit de l'un & de l'autre, & toûjours ſe rapportoit à la ſceuë dudit Meſtre Thierry. Et diſt celuy qui parle, qu'il eſt bien ſouvenanz que au Bois de Vincennes, quant ledit Seigneur de Marigny fu approchiez, & les articles furent propoſez contre luy, eſpeciaument aucuns que Madame d'Artois fiſt propoſer, entre leſquels elle li demandoit reſtitution de quarante mile livres qu'il avoit eus en nom de elle de ceuls de Cambray, dont elle ne li avoit donné que quatre mile, cil qui parle tout préſent qui là l'avoit mené du commandement du Roy, où ledit Sire diſt à Madame d'Artois, préſent grant multitude de gens qui y eſtoient, qu'il ſe merveilloit moult que elle li eſtoit ſi contraire, & qu'il ne cuidaſt en nulle fin que elle li deuſt riens demander, tout euſt-il leſdites quarante mile livres, & qu'il avoit bien tant ſervi que elle s'en deuſt bien ſouffrir.*

8. v.° de origin.

[…]ſition […]) de P. […]chaus, […] Juin, à […]Fol. 4. […] la cop. […]e.

avoir ces témoins, & des modéles des lettres & des ſceaux que l'on vouloit contrefaire, ne vinſſent aux oreilles de la Comteſſe Mahault. D'ailleurs cette Princeſſe ne pouvoit ignorer la commiſſion donnée pour informer ſur le prétendu droit de Robert au Comté d'Artois, & ſur la ſouſtraction des titres que l'on diſoit qui le prouvoient. Allarmée de ces démarches auſquelles elle ne devoit pas naturellement s'attendre, elle agit fortement par elle-même, & par ceux qui luy eſtoient attachez, pour découvrir quels eſtoient les ſoûterrains de cette intrigue. Elle fut bientoſt inſtruite que [a] la Divion en eſtoit le principal mobile. Elle fit prendre ſur le champ Marie la Noire & Marie la Blanche, *meſchines* de cette malheureuſe, qui ſe trouvoient pour lors à Arras, afin de tirer d'elles le ſecret de cette affaire. La Divion ayant appris cette nouvelle à Amiens où elle eſtoit, *ſi ſe trait devers Monſieur Robert d'Artois, & li diſt, hay, mi cher ſire, mes meſchines ſont prinſes à Arras en la priſon Madame d'Artois, qui gardoient mes biens, dont je ay grand paour que ja aye tout perdu. Et pour Dieu faites que elles ſoient delivrées, & qu'elles veignent à vous. Adonc feiſt Monſieur Robert que Maciot Lallemant, Jehan le Servoiſier, & un autre Sergent d'armes, vinrent à Arras de par le Roy, & delivrérent les deux meſchines qu'ils emmenérent à Amiens.*

meſchines *domeſtiques.*

Dépoſition de Martin de Nuefport. *fol. 146 de la cop. originale.*

Ce coup ainſi paré par la Divion, Mahault ſe vit obligée de venir à la Cour deffendre ſes droits. Philippe de Valois eſtoit alors à S.[t] Germain en Laye; la Comteſſe s'y rendit, & y eut une longue conference avec le Roy ſur cette affaire. A ſon retour à Paris [b], elle ſe trouva mal en chemin, ſa maladie ne dura que huit jours. Elle mourut en cette ville le 27. Octobre

Copie origin. fol. 24.

[a] Damoiſelle Marie de Foulquieres dit dans ſa dépoſition que Mahault l'ayant fait venir devant elle, luy demanda ſi elle ne ſçavoit rien de la lettre que l'on diſoit que la Divion avoit, qui prouvoit que l'Artois appartenoit à Robert... *Sí me dites ſe vous l'avez, & où elle eſt, & ſe vous la veiſtes oncques. Car par D... ſe vous aviez perdue votre cote vous en ſeriez moult courreciée; auſſi povez ſavoir que je ſeroie moult courreciée ſe je perdoie la Contée d'Artois.*

[b] *Revertentem Pariſius de ſancto Germano in Laya ubi colloquium habuerat cum Rege, &c. in via gravis ægritudo arripuit, & infra octavum diem ſequentem mortua eſt.* Cont. Nang. pag. 743.

1329. le bruit commun vouloit qu'elle eût esté *enherbée*, c'est-à-dire empoisonnée.

enherbée, *Chr. de Fland. c. 69. p. 138.*

La Reine Jeanne sa fille aînée, veuve de Philippe le Long, obtint à la verité de Philippe de Valois la jouissance provisionnelle de l'Artois, mais en même temps ce Prince admit [a] la requeste de Robert d'Artois, qui demandoit *à estre ouy à dire & proposer en la meilleure maniere que il li semblera à faire contre ladite Reine pour cause de ladite Contée d'Artois, non contrestans tous arbitrages, arrests, sentences, ordenances, traictez, que l'en dict estre faictes,* &c.

On ne donna pas le temps à la Reine Jeanne de continuer les perquisitions que Mahault sa mere avoit commencées pour découvrir les faussetez que l'on employoit. Après avoir rendu hommage de l'Artois au Roy, elle partit pour cette province avec grand appareil. Arrivée à Roye en Vermandois, elle y attendit ses gens. *Si fut une nuit avec ses dames en son deduit, & leur prit talent de boire clarey, & elle avoit un bouteiller qu'on appelloit Huppin, qui avoit esté avec la Comtesse sa mere: celuy Huppin apporta clarey en un pot d'argent, & porta un temproir pour la bouche de la Reine, & la burent aise, & puis allérent coucher. Tantost que la Royne fut en son lict,* [b] *si luy prit la maladie de la mort, & assez tost rendit son esprit, & luy coula le venin par les yeux, par la bouche, par le nez & par les oreilles, & devint son corps tout taché de blanc & de noir.*

Ibidem.

clarey, *espece d'hypocras.*

temproir, *coupe ou hanap.*

Ces deux morts de la mere & de la fille, à trois mois l'une de l'autre, & toutes deux de poison, furent attribuées dans la suite à Robert d'Artois & à la Divion sa principale ouvriere, avec beaucoup de vraysemblance. Michelet Gueroult un des témoins entendus dans ce procès, semble le vouloir insinuer.

Fol. 80. de la copie originale.

Jeanne Duchesse de Bourgogne, fille aînée de Philippe le Long & de la Reine Jeanne, se présenta comme héritiére du Comté d'Artois. Philippe de Valois voulut bien luy faire la

[a] Par lettres données à Paris le jeudy après Noël 1329. *Voy. copie originale du Procès en la Chambre des Comptes. fol. 37. v.°*

[b] Le 31. Janvier 1329. (1330. nouv. stile) un mois après l'admission de la requeste de Robert.

même grace qu'il avoit faite à sa mere. Il luy accorda la jouissance de ce Comté, & l'admit elle & son mary à luy en rendre hommage; mais il reserva aussy à Robert le droit *de proposer ses raisons, même à faire prompte foy, tant par lettres, que autrement, & ordonna que pour ce faire certain jour seroit assigné aux parties pardevant luy.* Les lettres portant ce jugement provisionnel, sont données à Becoysel en Brie le jeudy penultiéme jour d'Aoust 1330. Enfin par autres lettres datées de Longpont en Valois la veille de la Toussaints, & adressées au Duc & à la Duchesse de Bourgogne, ce jour auquel Robert d'Artois devoit proposer ses moyens, & montrer que le Comté d'Artois & le Fief de l'Esprevier luy appartenoient, fut assigné à la quinzaine de la prochaine feste de S.t André.

Copie origin. de la Cham. des Compt. fol. 39.

Ibid. fol. 39. verso.

Robert continuant toûjours de profiter du crédit immense qu'il avoit sur l'esprit de Philippe de Valois, avoit fait donner ces délais qui emportérent près d'une année, afin que ses ouvriers eussent le temps d'achever la fabrication des lettres qu'il prétendoit produire en justice.

Il nous en est resté quatre. La premiére est le faux traité de mariage de Philippe, avec la ratification du Roy. La seconde, une déclaration de Robert Comte d'Artois son pere, portant que lors de ce mariage, il avoit donné à sondit fils l'investiture dudit Comté, s'en reservant seulement la jouissance sa vie durant, & que Mahault sa fille y avoit consenti, & renoncé audit Comté. Cette déclaration scellée des sceaux des Bailliages d'Arras, de S.t Omer & d'Aire, & de ceux des Seigneurs de S.t Venant, de Liawe & Waillepaielle, Chevaliers, est datée du 28. Juin 1302. La troisiéme, autre déclaration du même Robert Comte d'Artois, semblable à la précédente; il y adjoûte seulement qu'il fait cette déclaration en présence de Guy Comte de S.t Pol, de Robert de Waurin Sire de S.t Venant, & de Waillepaielle, Chevaliers, & de Thierry d'Irechon son Clerc, & les prie *que se Diex faisoit sa volenté de ly, que il le denuncent à nostre Seigneur le Roy, par quoy les hoirs de son fils n'en soient desheritez.* Ces lettres scellées de son scel & de ceux des Seigneurs cy-dessus nommez, le samedy 7. Juillet 1302.

Ibid. fol. 40. verso.

Ibid. fol. 41.

Enfin la quatriéme est la déclaration prétendüe de Mahault Comtesse d'Artois, qui reconnoît aussi que Philippe son frere a eu, lors de son mariage, le Comté d'Artois, qu'elle y a consenti & renoncé par ledit accord, confessant en verité ladite *Contée estre de droit à son cher neveu Robert d'Artois, nonobstant traitiez ou accort depuis faits entre elle & luy en aucune maniere.* Daté du 10. Mars 1324.

Fol. 42. de la copie originale.

La premiére de ces piéces à laquelle on travailla, ce fut celle de Madame Mahault d'Artois; on attendit apparemment que cette Princesse fût morte pour la fabriquer. La supposition auroit esté trop grossiére, si on luy avoit présenté de son vivant une prétendue déclaration de sa façon, si opposée à ses sentiments, & à son droit legitime sur l'Artois.

Ce fut Pierret ou Perrot de Sains qui écrivit cette piéce *avec une penne ou plume d'airain, pour sa main desguisier.* Pour celle à six sceaux, Robert Rossignol beau-pere de Jean Oliette, l'écrivit, *en une maison où la Divion estoit à hostel à la porte Baudoyer, & pour ce qu'il pensoit bien que c'estoit faulseté & mauveistié que la Divion vouloit, il mit à escient en la datte 1322. tout du long, & y avoit en la note que ladite Damoiselle luy bailloit, l'an 1302. Après avoir écrit, il vouloit s'en aller, mais la Divion le retint, & en sa presence tira d'un coffret un seel, & iceli plaça en la premiere queüe de la lettre que ledit Robert avoit escripte. Tantost ledit Robert s'escria à haulte voix, hay, hay, Damoiselle, qu'est-ce que vous faites! c'est faulsetez, traisons & deloyautez, on vous devroit ardoir & croy que vous serez encore arse. Ladite Damoiselle luy respondit. Tais-toy chaisty, c'est pour Monseigneur Robert d'Artois qui est si grans homme & si puissant comme tu scez, & si ne seras ja si hardy que tu en parles ne que tu oses dire que tu l'aies escripte.*

Ibid. fol. 42. v.°

Déposition de la Divion.

Déposition de Robert Rossignol, *fol. 82. vers. de la copie originale.*

Pierre Tesson Notaire Royal *, raccommoda cette fausse date, en raturant 1322. & y substituant 1302. Il consultoit

* Pierre Tesson qui assista à la lecture de cette piéce, dit au sujet de la fausse date de 1322. au lieu de 1302. *ce n'est que vice de Notaire, il pourra bien estre amendé.* V. la déposition de Guill. de Precy, *fol. 73. de la copie originale.* V. aussi les dépositions de Pierre Tesson, & ses lettres, *fol. 60. 61. &c.* Ibidem.

Déposition de Michelet Gueroult valet de Pierre Tesson, *fol. 79. & 80. de la cop. origin.*

pour cela l'Archidiacre d'Avranches J. de Tournay, & l'Evêque de Comminges; on luy fit son procès dans la suite, malgré l'excuse qu'il alleguoit. Il disoit qu'il avoit cru bien faire, de rayer un mot au-dessous duquel il y avoit deux points. C'est l'usage observé dans tous les manuscrits, de mettre ainsi des points au-dessous des lettres ou mots qui doivent estre effacez.

Fol. 46. verso ibidem.

Un autel, un semblable.

Après que ces deux lettres eurent esté fabriquées, il fut question d'y appliquer des sceaux pour les rendre authentiques. Le premier projet avoit esté d'en contrefaire. Voicy comme la Divion s'en explique dans sa déposition vraye du mardy après la S.t Pierre d'Aoust 1331. sur ce que Madame de Beaumont luy dit que l'on contrefaisoit bien les sceaux, & qu'elle en feroit contrefaire. Elle luy répondit, *Madame je ne sai comment ce porroit estre fait, mais n'y essayez pas jusques à tant que vous sachiez se l'en les pourra contrefaire, quar vous en pourriez estre deshonnourée & nous avecques. Et assez tost ladicte Demoiselle vint à Paris & parla à un faiseur de seauls au Palais, & li dit, tenez mon seel & m'en faites un autel. Et le seelleur li dit, Demoiselle, l'en ne puest seel contrefaire qui ne seroit bien cogneus. Se un autre que vous en seelloit il porroit estre honni, quar l'en le connoistroit trop bien qu'il seroit fauls, quar il seroit tantost cogneu à fauls. La Damoiselle li respondi, comment l'en ne pourroit pas bien contrefaire seeauls qui ne fussent cogneus, & il li respondi que vrayement non; lors elle s'en alla & passa oultre, & en remporta son seel & s'en revint à Madame*, à qui elle rendit compte de ce qu'elle venoit d'apprendre.

Déposition de la Divion, le jour qu'elle fut justiciée, *folio 49. de la copie originale.*

Fol. 191. ibid.

Fol. 35. verso ibidem.

Il fallut donc recourir à quelqu'autre expédient. Jehannette, la domestique de la Divion, avoit déja quelque teinture de l'art de détacher un sceau d'un titre pour le replacer à un autre, & elle en fit usage sur la prétendue déclaration de l'Evêque Thierry, qu'elle enseigna & aida à sceller; mais il faut que ce coup d'essai ne leur eût pas réussi, & que la fausseté en fût trop visible, puisque Robert d'Artois n'osa jamais la produire, & qu'on n'en sçait la teneur que parce que Jacques Rondelle ou Rondelet, l'a rapportée toute entiére dans sa déposition. Si on en doit croire la Divion, ce fut Jean Oliette de Lillers qui leur

montra

montra le premier comment il falloit proceder; on mit à profit ses avis. La Divion & Jeannette s'essayérent à plus de quarante sceaux, soit du Chastelet ou d'autres, qu'elles fondoient. La Dame de Beaumont qui estoit dans leur secret, y travailloit elle-même; elle dépeça à Reuilly un sceau du Comte d'Artois: mais la Divion y devint la plus habile. Jeannette convint devant ses juges, luy avoir entendu dire les paroles suivantes, en tenant entre ses mains un grand sceau du Roy en cire verte. *Je leverroie bien cest seel & l'ouveroie bien si par si dehors, en le seignant & demonstrant à son droit tout entour, en tele maniere que l'ymage & la bordure demourroit touz entiers, & en osteroie le laz de soye qui y est & remetroie en une autre lettre celui laz, & replaqueroie si le seel que nul ne s'en appercevroit.* J'ay déja rapporté dans mon premier Mémoire, la maniére dont elle faisoit cette opération *avec un fer chaud*, comme le disent les Chroniques de France & celle de Flandres, ou, si l'on veut, *avec un coustel*, suivant la déposition de Jeannette sa domestique. Jean Hocsemius, & après luy Corneille Zantfliet, la décrivent autrement; ils disent qu'elle se servoit pour cela d'un cheveu préparé avec certaine liqueur, qu'elle le glissoit entre le parchemin & la cire, & fendoit le sceau en deux, après quoy faisant chauffer à petit feu une des moitiez, & l'appliquant à la nouvelle lettre qu'elle vouloit sceller, elle la rejoignoit à l'autre.

Fol. 49. de la copie originale.
Fol. 46. ibid.
Ibidem.
Fol. 51. ibid.
Chronique de Flandres, pag. 136.
Fol. 49. de la copie originale.
J. Hocsemius, gest. Episc. Leodiens. tom. 2. pag. 408.
Chron. Corn. Zantfliet apud Martene, ampl. collect. tom. 5. col. 200.

La Divion parvenue ainsi à ce degré d'habileté dans cet art, travailla à mettre des sceaux aux lettres qu'elle avoit fait faire. L'Evêque d'Evreux fournit deux de ces sceaux, & les envoya par Frere Pierre confesseur de Madame de Beaumont, qui *les apporta sous sa chappe;* la Divion *les li en vit traire:* Jean Oliette donna presque tous les autres.

Fol. 46. verso de la cop. origin.
Fol. 42. ibid.

Les deux piéces dont je viens de parler ne parurent pas encore suffisantes, on crut qu'il falloit les appuyer d'une seconde lettre du feu Comte d'Artois, & on envoya la Divion en Artois pour chercher un sceau de ce Prince: la Dame de Beaumont luy remit la note de la piéce toute dressée. Arrivée à Arras, elle la fit *grosseer* par Pierre de Sains son faussaire ordinaire; cependant elle cherchoit de tous côtez un sceau du

Comte. Marie de Fouquieres luy indiqua un bourgeois d'Arras, Ourson le Borgne dit le beau Parisis, *qui en avoit une lettre en cire vert & en lacs de soye.* Avant que d'en faire l'acquisition, la Divion la fit examiner par Pierre de Sains, & sur son témoignage, elle entra en marché avec Ourson; celuy-cy voulut en avoir trois cens livres: la Divion le manda à Madame de Beaumont, qui luy répondit *que s'il devoit couster mil livres, qu'elle feist tant que elle le eust.* La Divion n'avoit pas assez d'argent pour payer ces trois cens livres; elle offrit à Ourson, pour gage, un cheval noir sur lequel Pierre de Broyes son mari avoit jousté à Arras, mais Ourson n'en voulut point. Enfin Marie de Fouquieres se rendit caution, & la Divion, autorisée en cela par son mari, déposa des joyaux, sçavoir, *deux couronnes, trois chapeaux, deux affiches, deux anneaux, le tout d'or, & prisé sept vingt quatre livres parisis.* Monsieur & Madame de Beaumont retirérent dans la suite ces gages * de leurs deniers. Aussi-tost que la Divion fut maîtresse de la lettre, elle en détacha le sceau, & l'appliqua à celle que de Sains *avoit grossé,* rompit la note que la Dame de Beaumont luy en avoit donnée, & *la jetta aux chambres aisées.*

Fol. 46. de la copie originale.

V. la déposition de Perrot de Sains, fol. 51. vers. de la copie originale.

Fol. 45. vers. ibidem.

Ces trois paires de lettres, comme cette faussaire s'exprime dans sa premiére déclaration, furent *faites & scellées entre la Penthecouste & la Toussaints (1330.) L'une fu faite & seellée à Arras, une autre fu seellée en l'hostel de Ruilli en une chambre, & l'autre à Paris en l'ostel à l'Esgle, afin que l'en ne peust appercevoir en chascun lieu trop longue demeure, que l'en ny pensast mal. Aucune fois elle en portoit aucune à Monsieur Robert, ou luy envoyoit par sa Damoiselle, en disant teles paroles, Sire vees ci copie des lettres que nous avons, gardez si elle est bonne; & il respondoit, si je l'avoie de celle fourme, il me souffiroit.*

Fol. 43. ibid.

* *Item.* Elle dit que ledit Monsieur Robert depuis que il ot toutes les lettres pardevers soy, il paya trois cens livres parisis pour desgagier les joyaux de ladite Demoyselle, qui estoient engagiez pour l'achat du seel dudit Comte, & qu'il savoit bien qu'elle l'avoit acheté trois cens livres parisis, quar ledit Perrot dit audit Monsieur Robert, si comme ledit Monsieur Robert le dit à ladite Demoyselle. *Déposition de la Divion le jour qu'elle fut justiciée,* folio 48. de la copie originale.

Aux différentes opérations qu'il fallut faire pour appliquer ces sceaux, la Dame de Beaumont, la Divion & Jeannette assistérent seules, *& n'y avoit à faire que elles trois tant seulement.* Il fut aussi convenu que la Divion les remettroit à Robert d'Artois en présence de ses Chevaliers, comme pour leur donner plus d'authenticité. Cela fut ainsi executé dans ce même séjour de Reuilly, en la chambre Loys, en la présence de Monsieur de Bouville, du Sire de Hangest & de Monsieur Guillaume de Precy.

Fol. 45. vers. de la cop. origin.

Ibidem.

La Divion porta ses vûes encore plus loin. Elle conseilla à Robert d'Artois de les faire approuver & montrer à gens connoissans, ce qu'il fit; elles furent examinées par de bons scelleurs de Paris: il les fit aussi lire devant son conseil, en présence de maistre Pierre de Maucieux, l'Archidiacre de Tournay, & plusieurs autres Avocats & plusieurs Chevaliers, qui tous n'y pûrent appercevoir de fausseté. Regnault d'Arras & maître Pierre de Maulcieux (*al.* Maucreux) protestérent * *qu'ils prenoient sur leur teste que l'on ne pourroit pas prouver qu'elles fussent faussès, & que l'en ne preuvoit pas aisiement une lettre à fausse.*

* Déposition de la Divion, *folio 43. v.° de la copie originale.*

Il n'estoit pas vray que ces lettres fussent approuvées de tous les connoisseurs. On voit par la déposition de Guillaume de Precy, que lorsqu'on lût *à Reuilly, le vendredy après la Penthecouste 1330. la lettre aux six sceaux en presence de Monsieur & de Madame de Beaumont, Monsieur de Hangest, Monsieur de Bouville, l'Arcediacre d'Avrenches, Mestre Pierre Tesson, Madame Marie d'Orbec & la Demoiselle de Divion, tous furent à accort que elle n'estoit pas bonne quant ils oirent la date, & luy & tous les autres qui y estoient ô* Monsieur & ô Madame illec à ceste heure, distrent que elle n'estoit pas bonne apporter devant juge. Et dist que Mestre Pierre Tesson dit lors, ce n'est que vice de Notaire, il pourra bien estre amendé. Et oit que ledit Arcediacre qui lut ladite letre dit en celle presence que celle lettre, ne celle au seel de la Contesse d'Artoys qui furent illec leues ne li plaisoient point, & que le langaige qui y estoit li sembloit trop sauvage, & dist à la Damoiselle, Damoiselle avez vous autres lettres que cestes apportées à Monseigneur! Se vous n'en avez de autres, cestes ne li sont de rien profitables. Et elle respondi. Se elles ne sont pas bonnes, si les me rendez. Et l'Arcediacre li dist, tenez. Et li bailla celle qu'il tenoit des six sceauls, & li furent toutes deux presentes rendues. Ce ne scet-il comment ils furent puis rebailliées, ne de la rasure il ne scet, ne riens n'en vit, ne en sot, car assez tost il fu malades & a esté lonc temps.* Copie originale de la Chambre des Comptes, fol. 73.

* ô, avec.

Il ne s'agissoit plus, pour avoir à peu-près les piéces nécessaires pour prouver le droit de Robert, que de fabriquer les lettres de mariage de Philippe d'Artois son pere, avec la confirmation ou ratification du Roy Philippe le Bel. La Divion y avoit travaillé, mais elle vouloit y joindre les noms *des douze Pers de France qui estoient au temps de ce mariage.* Robert d'Artois envoya à S.t Denys pour avoir ces noms [a]; cela fit perdre du temps, & empêcha que la Divion pût achever son ouvrage: Jeannette sa Demoiselle s'en chargea. Nous avons vû cy-dessus que cette Jeannette Desquesnes, des Chainnes, de Charennes, de Piré ou Dupré, car elle porte tous ces noms, avoit appris, en même temps que sa maîtresse, à appliquer des sceaux: voicy comme on proceda pour ces lettres de confirmation. Simon Dorin ou Douvrin, qui avoit esté Notaire du feu Comte d'Artois, en donna le modéle, & dit qu'il falloit qu'elle fût en latin, *pour ce que le Roy Philippe avoit accoustumé de faire ses lettres en latin.* Robert d'Artois & la Dame de Beaumont son épouse s'adressérent à Thibault de Meaux [b], jadis Chapelain & Notaire de la Reine Clemence, & qui depuis avoit passé à leur service, & le chargérent de leur donner le commencement & la fin d'une lettre de confirmation en latin, qu'ils luy dirent devoir servir au mariage de Jean d'Artois leur fils avec la Demoiselle de Leuze. C'estoit un bon homme, il les crut, & dicta cette formule cinq ou six jours avant le dimanche que Madame

2.de Déposit. de la Divion, *folio 47 de la copie originale.*

Déposition de Simon Dorin, *fol. 63. ibid.*

[a] Guillaume de Precy dit aussi la même chose. *Interrogé par les Commissaires s'il sçait que Monsieur de Beaumont envoyast oncques à Saint Denys savoir les noms des douze Pers de France qui estoient au temps des convenances, & savoir à quele fin, il repondit que il vit le messagier Monsieur de Beaumont qui a non Regnault de Soissons, qui portoit, ce li dist, lettres au Mestre Prieur de S.t Denis, si comme il entendoit, pour savoir les noms des douze Pers & le non d'un Abbé du temps, lequel la Damoiselle de Divion faisoit entendant à Monsieur de Beaumont que J. Abbé de S.t Denis d'icelli temps avoit esté au mariage. Quant est de la fin, à quoy & pourquoy il li envoyoit, dit que riens n'en scet.* Copie originale, fol. 74.

[b] *J'avoye fait . . . une yssue & une entrée en latin sans moyenne lettre & sans mois & sans date, du commandement Monsieur & Madame, qui disoient que c'estoit pour le mariage Jehan d'Artois leur fils & la Damoiselle de Leuse sa femme, laquelle on devoit envoyer à Maistre Pierre Barriere pour en faire la charte.* Déposition de Thiebaut de Meaux, *fol. 66. verso de la copie originale.*

d'Alençon* *retirât de sa fille* à Nostre-Dame des Champs. On la donna ensuite à copier sur du parchemin à Colinet Dufour clerc de ladite Dame de Beaumont, mais il y fit trop de ratures; on s'adressa à Jean Lescrivain d'Evreux, qui l'écrivit plus nettement. Jeannette détacha ensuite le sceau d'une lettre de Philippe le Bel, en cire verte, & l'attacha à celle-cy. Ce fut le dernier titre auquel on put travailler: Jeannette convint qu'elle l'avoit faite après la mort de la Reine Jeanne, peut-estre même ce fut après l'enlevement de la Divion, qui doit estre de la fin de l'année 1330. Jeannette estoit alors retirée à la Verderie de Conches.

Déposition de Colin Dufour, *fol. 64. v.° de la copie originale.*
Déposition de J. Lescrivain, *fol. 65. ibid.*

Robert muni de ces quatre piéces, eut l'assurance de les produire au jour assigné. Le Duc & la Duchesse de Bourgogne, qui pouvoient déja les soupçonner par les avis qu'ils avoient reçus, mais que l'inspection de ces titres rendoit encore plus certains de la fausseté, demandérent que le Roy en restât saisi, *& que par la main de la Cour ils les veissent.* A en examiner le stile, le parchemin, le pli, les sceaux, elles furent jugées fausses; mais ce qui acheva d'en convaincre, ce fut la prise de Pierre de Sains, qui les avoit presque toutes écrites, de Pierre Tesson, &c. La Divion elle-même fut prise à Conches, & amenée à Paris dans les prisons de l'hostel de Nesle; elle y avoua tous ses crimes, son faux témoignage, la seduction des autres faux témoins, la fabrication des faux titres, & l'application des sceaux.

Philippe de Valois, quoyque surpris de ce que Robert s'estoit prêté à une manœuvre si indigne, voulut essayer des voyes de la clemence; il le prit seul à seul, luy montra les lettres, & les preuves qu'on avoit de leur fausseté: non content de cela, il les luy fit montrer par ceux de son lignage, enfin par des Prelats, en présence de la Divion, de Perrot de Sains & des autres faussaires, qui luy disoient comment ils les avoient fabriquées. Robert soûtint au contraire qu'elles estoient vrayes, qu'il prétendoit s'en servir, & jura au Roy, *mains levées vers les Saints, que un homme vestu de noir aussi comme l'Archevesque de*

* Ce devroit estre Jeanne Comtesse de Joigny, femme de Charles Comte d'Alençon, mais on ne luy connoît point d'enfants.

Rouen luy avoit baillé lesdites lettres de confirmation. J'ay déja remarqué ailleurs quelle estoit cette équivoque; cet homme vêtu de noir estoit Frere Jean Aubery, Jacobin, confesseur dudit Robert, à qui il avoit donné * ces lettres. Le Moine les luy avoit rendues, moyennant quoy il protestoit qu'il les tenoit d'un homme vêtu de noir.

Je ne repeteray point icy ce que j'ay dit dans mon premier Memoire, que les lettres furent déclarées fausses, & comme telles, cancellées; qu'après beaucoup de difficultez, Robert consentit enfin à ne plus s'en servir, mais que cependant il continua à proteger les faussaires, à leur donner retraite dans ses terres, à leur en procurer ailleurs, & à engager Frere Jean Aubery son confesseur, à faire sa fausse déposition, & à débiter son Roman d'un voyage fait en Bretagne, & de la découverte de la fausse lettre de confirmation dans cette province: que malgré une conduite si éloignée de celle qu'il auroit dû tenir, le Roy ne se détermina à permettre qu'à la requeste du Procureur géneral il fût mis en justice, qu'après avoir attendu depuis le 23. Mars jusqu'au commencement du mois d'Aoust; qu'alors Robert d'Artois ne donnant aucune marque de repentir, au contraire, se répandant en plaintes ameres & même en menaces, il fut enfin adjourné personnellement pour le jour de la S.t Michel, par lettres données à Breteuil en Normandie le 8. Aoust 1331. Cet adjournement fut signifié à Robert par Jean Loncle *Garde de la Baillie de Gisors,* qui se transporta pour cela le lendemain 9. *à Conches manoir dudit M.re Robert d'Artois,* & à Beaumont chef-lieu de son Comté.

Fol. 94. de la copie originale.

Robert ne songeoit à rien moins qu'à se rendre à cet adjournement. On instruisoit le procès de la Divion & de ceux des autres faussaires & complices qui avoient esté arrêtez; il craignit qu'il n'y eût pas de sûreté pour luy, à l'instigation de qui tous les faussaires avoient travaillé. S'abandonnant à son désespoir, après avoir fait embarquer à Bordeaux ses chevaux & *son tresor, qui,* selon les historiens qui racontent ce fait, *estoit moult grand,*

Chronique de Flandres. Chronique de Saint Denys,

* En l'Abbaye Saint Taurin d'Evreux, où le Moine revenant de Bretagne trouva Robert d'Artois. *Folio 177. v.° de la copie originale.*

& les avoir envoyez en Angleterre, il sortit du Royaume, & passa à Bruxelles auprès du Duc de Brabant. vers le mois de 7.bre 1331.

Cette retraite indisposa Philippe de Valois, qui auroit souhaité que Robert eût suivi des conseils plus sages & plus conformes à ses devoirs. On saisit toutes ses terres & ses biens, & comme il ne parut point au jour assigné, il y eut défaut prononcé contre luy au Louvre emprès Paris, *la Cour suffisamment garnie de Pers & d'autres :* Et par le même arrest, second adjournement donné pour la quinzaine de la feste de S.t André 14. de Decembre. Cet adjournement fut signifié le samedy 12. Octobre à Madame de Beaumont, estant alors à Jouy-le-Chastel près de Chateaufort, par Pierre d'Aucerre Conseiller, & Michel de Paris Bailly de Troyes & de Meaulx; le lundy suivant 14. à Conches, & le mardy à Beaumont & à Orbec. Pour le troisiéme adjournement assigné au lendemain de la quinzaine de la feste de la Chandeleur, il y eut d'autres formalitez observées. Les mêmes Commissaires, Pierre d'Aucerre & Michel de Paris, commencérent par faire leurs proclamations de cet adjournement dans la Grand-Chambre du Parlement, ensuite dans la grande Salle du Palais, à la Table de Marbre. Ils allérent après à Conches, où ils ne purent parler à la Dame de Beaumont, firent seulement leur proclamation à la porte de sa chambre, *à si haulte voix qu'elle la pust entendre;* de-là à Orbec & à Beaumont. Soit que Philippe de Valois crût que Robert comparoîtroit à ce troisiéme adjournement, soit qu'au cas qu'il ne s'y présentât pas, ce Prince eût résolu de prononcer enfin un jugement contre luy, il voulut que Jean Duc de Normandie son fils eût séance au Parlement au jour désigné pour cet adjournement; & pour cela il l'émancipa, & luy donna les Pairies de Normandie, d'Anjou & du Maine, pour y avoir un rang convenable à sa naissance. Les lettres d'émancipation & de concession des Pairies cy-dessus sont données à Paris au Louvre le 17. Fevrier, propre jour de ce troisiéme adjournement. Robert n'y comparut point, mais il donna procuration à Monsieur Henry Doyen de Bruxelles, Monsieur Thiebaut de Meaux Chanoine de Cambray, Messire Jean de

Fol. 96. de la copie origin.

Ibid. 97.

Ibid. 103. v.°

Par Lettres données à Bruxelles le 13. Fev. 1331.

Broissselles Seigneur de Lois, & Mestre Jean Coppelet, de s'y présenter pour luy & proposer ses causes d'absence; mais comme leur commission portoit pour le mardy après la quinzaine de la Chandeleur, & que l'adjournement estoit pour le lundy, le Procureur general demanda qu'ils ne fussent point entendus, & qu'on luy donnât défaut contre Robert. Cela fut ainsi jugé par la Cour garnie de Pairs: mais le lendemain 18. le Roy estant au Louvre leur donna audiance hors jugement, écouta les raisons qu'ils alleguérent pour excuser l'absence de Robert, répondit à tous les articles du memoire qu'ils remirent, enfin promit un sauf-conduit à Robert pour qu'il pût se présenter en jugement, luy & ceux qu'il voudroit amener avec luy, & s'en retourner en toute sûreté. Cet acte de bonté de Philippe de Valois est d'autant plus à remarquer, qu'il avoit de nouvelles raisons d'estre animé contre la conduite de Robert d'Artois. On s'estoit enfin saisi de Jeannette des Quesnes, qui après differentes retraites tant dedans que dehors le Royaume, avoit esté enlevée à Namur. On avoit reçû ses dépositions ce même jour lundy 17. Fevrier*, & on avoit appris par-là le détail de la falsification de la confirmation de Philippe le Bel, & tous les moyens dont Robert d'Artois & la Dame de Beaumont son épouse s'estoient servis pour soustraire cette malheureuse à la justice.

Fol. 134. de la copie origin.

Ibid. 131.

Ibid. 133.

Déposition de Jehannette.

De la Verderie de Conches Robert l'envoya avec Amaury son mary dans la forest d'Andaine près Domfront, de-là dans l'isle de Gersey, puis elle revint à Andaine, alla ensuite à Mehun sur Yevre, passa dans le pays de Foix & vers Arragon. Madame de Beaumont auroit souhaité qu'ils eussent abandonné entiérement le Royaume, & elle leur promettoit de leur assigner sur son propre héritage trois cens livres de rente, à quoy Amaury répondit *je n'en feray riens, quand nous serions hors du Royaume, nous ne venrrions pas querre nostre rente.* Ce fut pour semblable raison & *par desconfort,* qu'ils quittérent les frontiéres

Fol. 50. de la copie origin.

Ibid. 151. v.°

Ibid. 150. v.° & 152.

* Lesqueles choses toutes & chascune d'icelles furent ainsi confessées à Paris en l'ostel du Louvre en plaine Court, comme dit est, le 17.[e] jour de Fev. l'an de grace 1331. *Fol. 51. de la copie originale.*

d'Espagne,

d'Eſpagne, & revinrent à Andaine, & de-là à Conches de nuit, où Jeannette fut gardée par la Dame de Beaumont elle-même dans une chambre pendant ſix jours, lorſque le Roy eſtoit à *la Noe;* de-là elle fut envoyée à Cambray, puis à Namur où elle fut priſe.

Je crois que c'eſt l'Abbaye de la Noue entre Evreux & Conches.

Malgré ces découvertes, qui alloient toutes à la charge de Robert d'Artois, & quoyqu'après trois adjournements on eût pu prononcer le jugement contre luy, le Roy ſe portant toûjours aux voyes de la clemence, voulant auſſi luy laiſſer le moyen de profiter du ſauf-conduit qu'il luy offroit, & s'il en faut croire le Continuateur de Nangis, ſe rendant aux inſtantes prieres de Jean Duc de Normandie ſon fils aîné, & du Roy de Boheme, qui ſe proſternérent à ſes genoux pour qu'il accordât un nouveau délay; il adjourna pour la quatriéme fois Robert à venir répondre en ſa propre perſonne le mercredy avant Pâques fleuries prochainement venant, & il commit ſes Conſeillers Renaut de Lyonart Chevalier, Pierre Belagent & Pierre de Muis Bailly d'Anjou, pour en faire la publication. Le Chevalier Renaut de Lyonart fit la ſienne le lundy *après la chaiere S.t Pierre, 24. Fevrier environ l'heure de Prime,* en la Grande-Chambre, & en la préſence de M.rs tenants le Parlement, & en la grande Salle du Palais à la Table de Marbre. Pierre Belagent & le Bailly d'Anjou arrivérent le même jour à Conches, où l'adjournement fut publié. Le lendemain mardy ils ſe rendirent à Quatre-mares où Madame de Beaumont eſtoit, & à qui ils le lurent, & le voulurent laiſſer. Elle leur répondit *qu'ils le remiſſent à Pierre d'Anceurre qui gouvernoit la terre de par le Roy;* cependant ce fut à elle-même qu'ils le laiſſérent.

Contin. Chron. Nang. p. 755.

Fol. 117. de la copie origin.

Ibid. 111.

Enfin le mercredy avant Pâques fleuries (qui eſtoit le 8. Avril, & non pas le 19. Mars, comme je l'ay marqué dans mon premier Memoire, induit en cette erreur par le Continuateur de Nangis) terme du quatriéme adjournement, Robert ne comparut point. Après une deſobéiſſance auſſi marquee, & les nouvelles qu'on recevoit de tous côtez de ſes pratiques & de ſes liaiſons avec les bannis & les mal intentionnez qu'il put trouver en Flandres, Philippe de Valois ne put ſe diſpenſer

de ſuivre le cours ordinaire de la Juſtice. Il avoit fait obſerver très-exactement les formalitez alors uſitées, & neceſſaires dans les procès des Pairs de France. Les Pairs avoient eſté invitez par des lettres du Roy, de ſe trouver aux jours d'adjournement donnez contre Robert. Ils y avoient tous aſſiſté, ſi on en excepte le Roy d'Angleterre Duc de Guyenne abſent, le Duc de Bourgogne & Robert d'Artois luy-même, de la cauſe deſquels il s'agiſſoit. Avec les Pairs, le Roy y avoit convoqué les autres Princes du Sang qui n'eſtoient pas Pairs, les grands Officiers de la Couronne, les principaux Barons du Royaume, beaucoup de Prélats, Conſeillers, &c. Les adjournements avoient eſté ſignifiez à Robert dans ſes principales terres, par des Chevaliers & des Conſeillers : enfin toutes les ſéances s'eſtoient tenues en Lit de Juſtice au Louvre, le Roy y préſidant, & on avoit toûjours eu ſoin de marquer ces circonſtances dans les arreſts qui avoient eſté rendus, en diſant *la Cour ſuffiſamment garnie de Pairs & autres*, adjoûtant quelquefois, *en plein Parlement*, &c.

Fol. 130. de la copie origin.

Pour décerner le quatriéme défaut contre Robert, & prononcer enfin les peines qu'il avoit encourues, l'aſſemblée fut encore plus nombreuſe. On a la liſte de ceux qui y aſſiſtérent. Outre les Pairs Eccleſiaſtiques & Laïcs, on y voit les Archevêques de Sens, d'Aix, les Evêques d'Arras, d'Autun, de Comminges, de Senlis, de Poitiers, &c. les Abbez de Clugny, de S.t Denys, de Corbie, de Vendôme, &c. le Roy de Boheme, les Comtes de Foix, de S.t Paul, d'Auxerre, de Bar, de Roucy, de Comminges, de Blois, de Foreſt, de Vendôme, le Duc de Lorraine, Jean & Guillaume de Hainaut, le Conneſtable, les deux Mareſchaux, les Seigneurs de Chaſtillon, de Noyers, de Melun, de Fiennes, de Socourt, de Sepoy, de Garencieres, &c. Ce fut en préſence & de l'avis d'une aſſemblée ſi auguſte, que le Roy après une mûre déliberation prononça enfin l'arreſt contre Robert, portant banniſſement hors du Royaume, & confiſcation de ſes biens.

Ibid. 129.

Ibid. 124. 126. v.° &c.

J'ay déja remarqué cy-deſſus, qu'on avoit deux miniatures repréſentant ce Lit de Juſtice, l'une dans l'original ſigné, qui ſe trouve parmi les Mſſ. de M. de Harlay, l'autre dans la minute



SEANCE DU LIT DE JUSTICE tenu par Philippe de
Robert d'Artois, telle qu'elle est représentée dans les Originau

originale de ce procès, qui se conserve dans le greffe de la Chambre des Comptes; car pour l'autre manuscrit, qui est au même greffe, & que j'ay dit estre une copie non signée, faite dans le temps même, il n'y a point de miniatures.

Ces deux miniatures sont conformes l'une à l'autre pour l'arrangement de la séance. Le Roy est assis dans son thrône, il est revêtu de son habit royal, semé de fleurs de lys d'or, & a sa couronne sur la tête : il s'incline vers les Pairs Laïcs, & semble demander leurs avis sur ce qui se propose. Son thrône est sans dais & sans pavillon : c'est un siége à bras, & ces bras sont terminez par une tête de lion : à sa droite, & sur la même ligne que son thrône un peu au-dessous, sont deux Princes ou Pairs assis, que leurs écussons posez au-dessus de leurs têtes désignent certainement pour estre le Roy de Boheme & le Roy de Navarre. Un peu au-dessous, & sur la même ligne, on voit huit autres Pairs aussi assis, & ayant leurs écussons au-dessus de leurs têtes; ils paroissent estre étonnez de ce qu'ils viennent d'entendre : ces Pairs sont le Duc de Normandie, le Comte d'Alençon, le Duc de Bourgogne, le Duc de Bourbon, le Duc de Guyenne, le Comte de Flandres, le Duc de Bretagne, & le Comte d'Estampes. Ce n'est pas que ces Pairs ayent tous assisté à ce Lit de Justice. J'ay déja fait observer que le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne ne s'y trouvérent pas, mais le dessinateur a mis les écussons des Pairies qui subsistoient alors. Il ne les a pas non plus arrangez comme ils auroient dû l'estre : on a eu soin d'en avertir les lecteurs par ces paroles qui sont écrites au-dessus des écussons, *ils ne sont pas pains si comme ils doivent seoir, mais l'ordre est ou feuillet précedent.* On trouve effectivement cet ordre au feuillet qui précéde cette miniature dans les deux registres originaux.

A gauche du thrône sont assis sur des bancs les six Pairs Ecclesiastiques, revêtus de leurs chapes, & ayant leurs mitres en tête. Les écussons sont aussi placez au-dessus d'eux; & comme leurs rangs n'y sont pas gardez exactement, on a repeté la même remarque, *Ils ne sont pas pains,* &c.

Au-dessous des bancs des Pairs, & dans le milieu de la salle,

on voit un groupe de perſonnes aſſiſes par terre. Ce doit eſtre ou les gens du Parlement, & autres Officiers convoquez à cette aſſemblée, ou les Abbez, & autres Eccleſiaſtiques du ſecond ordre. Ils ſont placez dans la même ſituation au Lit de Juſtice du mois de May 1369. contre le Roy d'Angleterre Duc de Guyenne *.

Cerem. Franç. to. 2 p. 430.

Enfin au bout de la ſalle ſont deux autres groupes, chacun de ſix perſonnes toutes debout, en face du Roy, & ayant derriere elles un banc qui termine la ſéance. Celles qui ſont à droite du côté des Pairs Laïcs, doivent eſtre les Procureur & Avocat du Roy, & les Commiſſaires du procès. Le premier d'entre eux, que je crois eſtre le Procureur général, Simon de Bucy, ſemble parler avec action, & ſe porter pour accuſateur contre Robert d'Artois. L'autre groupe qui eſt à gauche au-deſſous des Pairs Eccleſiaſtiques, doit eſtre des deputez & agens de ce Prince; ce qui le prouve, c'eſt que l'écuſſon de Robert eſt poſé au-deſſus d'eux. Le premier de ces agens eſt dans l'attitude d'un homme qui répond.

Au revers de cette miniature on en voit une autre beaucoup plus petite. Le Roy y eſt repréſenté dans ſon thrône avec ſon manteau royal & ſa couronne; à ſes deux côtez ſont des perſonnes debout: il ſemble parler à celles qui ſont à gauche. Je crois qu'on a voulu déſigner l'inſtant où Philippe de Valois donne audiance hors jugement aux agents de Robert d'Artois le 18. Fevrier, le lendemain du jour de l'expiration du troiſiéme adjournement.

Tome II. des Monuments de la Monarchie Françoiſe.

Le R. P. D. Bernard de Montfaucon a fait graver un deſſein de ce Lit de Juſtice, qu'il dit avoir tiré *d'après la peinture qu'en a fait faire M. de Gaignieres ſur celuy des deux manuſcrits de la Chambre des Comptes, qui repréſentoit les choſes en meilleur ordre.* Mais il faut que le deſſinateur de M. de Gaignieres ait eſté un copiſte fort peu exact, ſon plan eſt tout différent de celuy des manuſcrits. Il met les Pairs Laïcs & Eccleſiaſtiques vis-à-vis les uns des autres, formant deux lignes allongées en avant du

* Sauval croit même que la natte qui couvre au Parlement en hiver le parterre du barreau des chambres, eſt une trace de cette ancienne coûtume. *Antiq. de Paris, to. 2. p. 641.*



...nce par Philippe de Valois le 18 Fevrier 1331. aux Agens de Robert d'Artois.

Pl. XX.

Simonneau Sculp.

thrône, & n'ayant plus leurs écussons au-dessus de leurs têtes. Dans cette situation, les gens assis par terre se trouvent estre dans le milieu des mêmes Pairs. Les miniatures originales, plus conformes à la vraye disposition de la séance, représentent celle des Pairs à peu-près sur la même ligne que le thrône du Roy; ils ne sont point en face les uns des autres, ils regardent les gens qui représentent les parties; & ceux qui sont assis par terre sont hors de l'Estrade des Pairs, & dans le milieu du Barreau.

Nous apprenons du continuateur de Nangis, copié en cela par les grandes Chroniques de France, que Philippe de Valois esperant toûjours que Robert viendroit à résipiscence, & voulant luy donner une derniére marque de sa bonté, suspendit la publication de l'arrest rendu contre luy jusqu'à un mois après Pasques: mais Robert persista dans sa desobéissance. Le mois revolu, c'est-à-dire, le 19.* May 1332. Pasques ayant esté cette année le 19. Avril, le Roy fit publier à son de trompe par tous les carrefours de Paris, non seulement l'arrest de bannissement, mais même les raisons qu'on avoit eu de rendre ce jugement, & l'adressa aux Prevost de Paris, Baillis de Rouen, de Gisors, de Vermandois, de Bourges, d'Aix, & aux Seneschaux de Tholose & de Carcassonne, pour qu'ils eussent à le mettre à exécution. *Contin Chron. Nang. ad ann. 1332. p. 756.*

Robert d'Artois estoit encore alors dans les Estats du Duc de Brabant. J'ay dit cy-dessus qu'à sa sortie du Royaume vers le mois de Septembre 1331. il avoit passé à Bruxelles. A peine y fut-il arrivé, que du consentement du Duc de Brabant, il prit à son service l'Avoué de Huy, moyennant quarante livres de rente & trois cens florins, & Berthelot son valet à deux cens livres de rente & cent florins. Ces deux hommes luy furent fort utiles dans la suite. *Fol. 181. de la copie origin.*

Son séjour ne fut pas long à Bruxelles; le Duc de Brabant luy conseilla d'aller s'établir à Louvain. Il y resta jusqu'à ce que

* Il y a dans l'édition que le Pere d'Achery en a donnée, *le 19. de Mars*, mais c'est visiblement une faute, qui se trouve corrigée par les grandes Chroniques, où on lit le *19.e jour de May*.

Fol. 181. v.° de la copie orig. le mariage [a] de Jean fils du Duc avec Marie fille du Roy Philippe de Valois, ayant esté conclu, une des conditions de ce traité fut que Robert sortiroit des Estats de Brabant. Cette sortie ne se fit pas sur le champ; Robert se tint pendant quelque temps sur les frontiéres, allant de châteaux en châteaux, *Ibidem.* *& bien le savoit le Duc de Brabant.* Il estoit à celuy du Seigneur de Bostelle, lorsqu'il demanda *à l'Avoué de Huy* de luy trouver quelqu'un *qui connust le pays, & qu'il pust employer en ses besongnes.* L'Avoué en parla à Frere Henry Sagebran, de l'Ordre de *Ibid. fol. 182.* la Trinité, son chapelain. *Frere Henry,* luy dit-il, *je vous prie que vous alliez es besongnes Monsieur Robert en ce sauvage pays, ses valets sont congnus & ne savent le pays.* Le Moine y consentit, à condition qu'il ne feroit point de voyage en France, car il y estoit aussi connu [b]. Robert d'Artois le luy promit d'autant mieux, qu'il avoit à ses gages Monsieur Emreit le Chanoine, qui se chargeoit de ces voyages. Il assigna au Moine cent vingt florins par an, *tant qu'il fut pourveu de bonne prouvende.* Le Moine le remercia ... *Sire Diex le vous mire.*

Dans la copie originale, ce Chanoine est appellé *Ernoul.*

Fol. 182. de la copie origin.

Cependant Robert fatigué d'errer ainsi de lieux en lieux, d'estre même quelquefois obligé de tenir la campagne, proposa à l'Avoué de Huy de luy procurer une retraite plus fixe dans *Ibidem.* la maison *de Regnault d'Argentiau son cousin, qui estoit bonne & forte.* L'Avoué négocia cette affaire; Robert s'y rendit. Froissart a fait mention de la retraite de Robert en ce château, qu'il *Froissart, l. 1. ch. 26. p. 131.* appelle Argentueil; c'est Argenteau situé sur la Meuse, entre Liege & Vizet, de la dépendance du Brabant: il fut pris 15. ans après sur le même Regnault ou Renard d'Argenteau par les Liegeois, & détruit entiérement. Robert fut bien trois mois dans cette maison, suivant la déposition du Moine Sagebran. *Fol. 182. de la copie origin.* Il fut obligé d'en sortir, parce que *Gillet de Neelle son valet le diffama, pour la ribaudie d'iceluy Gillet.*

Robert plus embarrassé que jamais pour trouver un asyle,

[a] Le contrat fut fait à Crevecœur en Brie, le 8. Juillet 1332. & le mariage fut célebré le jour de Saint Michel suivant.

[b] *Quar je y suis cogneus des Freres de nostre Ordre. Si en seroie blasmez & en vaudroye pis.* Fol. 182. de la copie originale.

tint conseil avec l'Avoué, Berthelot & le Moine, & leur dit qu'il luy convenoit d'aller à Namur, car il estoit *anuyez* [a] au Duc de Brabant, qui l'avoit *desaguré* [b]. *Il partit d'Argentiau tout par nuit, & vint ainçois qu'il fut jour à une poure maison de lez Huy qu'on appelle le Sartir.* Il y a encore actuellement un lieu de ce nom à une demi-lieue de cette ville. Robert ne voulut point s'y arrêter, quoyque Frere Henry qui l'accompagnoit y fût tombé malade, parce que c'estoit sur les terres de l'Evêque de Liege, qui ne l'aimoit point. Il se rendit dans la maison du valet Berthelot, n'osant pas entrer dans le château de Barth qui appartenoit à l'Avoué de Huy, *pour les gens qui dedens estoient.* Fol. 182. de la copie origin. Ibidem.

Ce fut dans cette maison qu'il attendit la décision du conseil du Comte de Namur son neveu; il s'agissoit de sçavoir si on luy donneroit retraite dans la ville. Le resultat de la déliberation fut qu'il demeureroit dans la maison de Saussons appartenant au Comte, *tant que le Comte fust parti du pays pour aller delà les monts* [c] *auprès du Roy de Behaingne;* qu'alors il viendroit à Namur, *vouldroit ou chastel, ou en la Ville.* Robert choisit le château, & y fit un assez long séjour. Vers la S.t Jean-Baptiste 1333. il depêcha vers Frere Henry, pour luy dire de venir luy parler, *se il devoit se faire apporter.* C'estoit pour luy communiquer une prétendue nouvelle qu'il disoit avoir reçûe de France, qu'on avoit fait sur luy certains *brieves escriz* (des brevets ou billets) pour mettre sur sa tête, & *que tant qu'il les auroit, il dormiroit si fort que l'on le porteroit tout dormant où l'en vouldroit, si sauroye vollentiers se on le puest faire, si m'en garderoie. Par m'ame Sire,* répondit le Frere, *je n'en croy riens, ce sont paroles de Trufleurs pour faire les gens muser. Scachiez, ce dist Monsieur Robert, que c'est voirs. Les Roynes de France & les Chevaliers qui furent mis à mort le confesserent bien, & bien le scay.* Il vouloit parler des belles-filles de Philippe le Bel, & des deux freres de Launay leurs amants. L'intention de Robert n'estoit pas de se

alit. Saucon. Fol. 182. v.° ibidem. Ibidem. Ibidem. Voirs, vray. Fol. 182. r.° ibidem.

[a] Dans le registre de la Chambre des Comptes, il y a *accusez*. *Fol. 182. copie originale.*

[b] *Desaguré*, desassuré, terme qu'on trouve dans nos anciens auteurs.

[c] Il y a dans la copie originale, *delà le Mans*; dans les deux autres manuscrits, il y a *delà les monts*.

garantir de ce prétendu malefice, mais pluſtoſt de s'en ſervir. Il indiqua au Moine un homme de Huy, nommé Henry Fourriau, qu'on luy avoit dit avoir le ſecret de faire l'encre néceſſaire pour faire cette opération. *C'eſt ung poures homs,* repliqua le Moine, *ſe il ſcavoit telles choſes ſe il ſeroit riches à pooir.* Il ſe chargea cependant de luy parler; l'homme convint qu'il ſçavoit faire cette encre: le marché fut conclu à deux florins. L'homme fit l'encre en préſence de Robert, elle eſtoit noire & rouge: Robert écrivit luy-même *ce que le maiſtre ly deviſa, & fit le brievet ou nom de Gillet de Neelle varlet de Robert pour ſçavoir ſe c'eſtoit voirs. Et bien plut à Monſieur Robert, & dit Monſieur Robert que c'eſtoit près des paroles des Roynes que elles & les Chevaliers avoient confeſſé.*

Fol. 182. v.° de la cop. origin.

Fol. 183. ibid.

Ibidem.

A quelques jours de là, Frere Henry demanda des nouvelles de ce brevet à Robert, qui luy dit qu'il n'avoit pas réuſſi. *Mais il ne ſcet,* adjoûte-t-il dans ſa dépoſition, *ſe il ſe gardoit de lui pour ce que ledit Gillet de Neelle n'amoit de riens ledit Frere Henry; pourtant qu'il luy avoit dit autres fois pardevant l'Advoué que il avoit diffamé ledit Monſieur Robert pour ſa ribaudie.*

Fol. 183. v.° Ibidem.

Le même jour que Robert fit confidence au Moine du prétendu ſecret pour faire dormir, il luy en fit un autre d'une plus grande conſéquence. *Ce fut de luy ordonner de luy chercher des compaignons pour aller en France pour mettre à mort ceux qui plus li faiſoient de mal & de tourment pardevers le Roy,* & qu'il dit eſtre le Duc de Bourgogne, le Chancelier, Pierre Forget *, le Mareſchal de Trie & le Comte de Bar. Gillet de Neelle dit qu'il conduiroit ces compagnons, qu'il en avoit déja trouvé à Namur *qui vollontiers vendront avec luy. Ce ſont,* dit Berthelot, *des bannis & meurtriers pour argent, ce n'eſt mie bien fait ne honneur, prenez bonnes gens de voſtre lignage, & guerroyez ceux qui vous grievent, ſoit Rois, ſoit autres.* Robert repliqua, *je n'ay pas conſeil de guerroyer ouvertement, mais par la voye que diſoit Gillet de Neelle, voldroye je bien aller avant.* Ce fut auſſi à cette

Fol. 183. ibid.

Ibidem.

* Pierre Forget eſtoit Treſorier, c'eſt la qualité qui luy eſt donnée, lorſqu'il aſſiſta comme témoin à la ſeconde dépoſition de la Divion, du 4. Aouſt 1331.

voye

voye indigne qu'il se fixa. Ces malheureux assassins partirent pour se rendre à Paris. Ils s'arrêtérent à Cambray chez le Chanoine Thiebaut de Meaux (le même qui avoit donné la formule de la lettre de confirmation) s'y associérent de nouveaux camarades, & vinrent jusqu'à Rheims, *où ils cuidoyent trouver le Comte de Bar à une feste qu'il y devoit tenir pour Dames, si come l'en disoit, & illec leur manda ledit Frere Henry qu'ils s'en retournassent, car on sçavoit ja leur chemin en France, & qu'il desplaisoit à l'Advoué de cette emprinse. Si s'en retournerent de Rheims, car les Fors-jugiez de Huy doutoient trop l'Advoué.* Fol. 184. de la copie origin. Ibidem.

Cette entreprise n'ayant pas réussi, Robert forma le dessein de faire luy-même un voyage *incognito* en France. Le coup estoit hardi. Ses conseils, l'Avoué de Huy & Frere Henry, tâchérent de l'en dissuader. L'Avoué à qui Robert proposa de l'y accompagner, le refusa constamment. *Je n'iray pas, ne il seroit pas bon pour vous que j'y allasse, car je sui congnu en France & y ay esté moult de fois, & à la derniere fois que je y fui, ce fu en la compaignie de Monsieur le Duc de Breban à qui je sui, & fu après que le mariage fut fait de la fille du Roy & de Jean de Breban fils de Monsieur le Duc, & servi Monsieur le Duc au Tournoi, & à celle fois me donna li Roys une coupe, & avec ce sui congnus de Monsieur de Bourbon, & sui de ses draps avec Mess. Fastres de Roaux à qui j'estoie, & si suy à Monsieur de Bar & à ses bienfaiz. Si que je seroie tantost congnus, & je ne vouldroie jamais qu'il vous mescheist en ma compaignie, ne je ne conseille point que vous y alez, ne par mon conseil vous n'irez, quar ce seroit grand peril à vous.* Robert parut se rendre à ces raisons, mais il changea bientost de sentiment, & partit trois ou quatre jours après avec Gautier de Jupeleu*, Gillet de Neelle & autres, au nombre de cinq ou six bien armez. *Si comme Collignon Colle Maire de Namur, qui disna avec ledit Monsieur Robert le jour qu'ils s'en partirent,* le dit à Frere Henry. Il n'employa à tout son voyage que quinze jours, dont il en passa quatre avec sa femme. De retour à Namur, & s'entretenant avec l'Avoué & Frere Henry, il se plaignit à eux de ce que le Roy *le faisoit aller ainsi par* Vers le mois de Septembre 1333. Fol. 184. v.° de la cop. origin. alit. Rauts. Cole. Fol. 184. v.° de la cop. origin. Ibidem.

* *Jupeleu*, peut-estre *Jupille* ou *Jopil*, près de Liege.

Par mucettes, musser, cacher.

mucettes, qu'il le récompensoit mal du bien qu'il luy avoit fait, que sans luy il n'auroit point esté Roy; que s'il venoit à mourir, il ne feroit pas au fils comme il avoit fait au pere. Et sur ce que l'Avoué luy dit, *ore, Sire, vous aviez grand vollenté de couchier avec Madame, car vous en avez mis vo corps en grant aventure. Ce n'est mie pour cela,* repliqua Robert, *quar il a assez de femmes à Namur, mais je sçay mieux de la bouche de la Comtesse de Beaumont comment il est du commune de France que je ne sçauroye par message, & si m'a dit & nommé ceux qui sont mes amis & aussi ceux qui sont mes ennemis; sçachiez que j'ay bien des amis à Paris, quar ils me pleurent li grand & li petit, & se je avoie mis à mort le Roy à Paris & les autres qui me griefvent, si arois-je plus grand confort & plus grand aide à Paris de ceux même de Paris, que n'auroit le Roy. Il y a encore tels cent bourgeois qui me aideroient chacun de mil livres, se je voloye.*

Fol. 185. de la copie origin.

Ce discours frappa l'Avoué & Frere Henry. En s'en retournant à Huy, l'Avoué dit au Moine, *Madame de Beaumont honnit Monsieur Robert. Elle li a fait perdre les honneurs de France, & après li fera le corps perdre. Il n'est point alez en France pour bien, quar se il eut veu son cop, il eust fait dou mal assez . . . du premier qu'il commença à estre mal du Roy, il se feust gettez en sa mercy, se ne feust la deffense & le conseil de elle.*

Ibidem.

A quelques jours de là, c'est-à-dire, entre la S.t Remy & la Toussaints de la même année 1333. Frere Henry fut mandé par Robert, qui, après beaucoup de caresses, débuta par luy faire derechef une fausse confidence, & luy dit que ses amis luy avoient envoyé de France un volt * ou voust, que la Reine avoit fait contre luy. Frere Henry luy demanda *que est ce que voust! C'est une image de cire,* répondit Robert, *que l'en fait*

Fol. 185. v.° ibidem.

* *Voust,* envouster. Ce terme, selon Menage, vient d'*invotare*. Il y a plus d'apparence qu'il vient d'*invultuare, vultum effingere,* mot usité dans la moyenne latinité pour exprimer cette représentation de quelqu'un en cire ou en terre glaise. *V. Glossar. lat. du Cange,* aux mots *invultuare* & *vultivoli.* Aussi la copie originale de la Chambre des Comptes met toûjours *volt* ou *voult*. Ces images de cire estoient assez communes alors. Jeanne de Lagny veuve d'Enguerrand de Marigny, accusée *de vultibus cereis olim ut dicitur factis contra personam dilecti & fidelis K. Comitis Valesii patrui nostri,* après avoir esté plusieurs fois appliquée à la question, fut

pour baptiser, pour grever ceux que l'on welt grever. L'en ne les appelle pas en ces pays voulz, repliqua le Moine, *l'en les appelle manies* *. Robert ne soûtint pas long-temps cette imposture; il avoua à Frere Henry que ce qu'il venoit de luy dire de la Reine n'estoit pas vray, mais qu'il avoit un secret important à luy communiquer; qu'il ne le luy diroit qu'après qu'il auroit juré qu'il le prenoit sous le sceau de la confession. Le Moine jura, *la main mise au piz*. Alors Robert ouvrit un petit escrin, & en tira *une image de cire enveloppée en un quevre-chief crespé, laquelle image estoit à la semblance d'une figure d'un juene homme, & estoit bien de la longueur d'un pied & demi, ce li semble, & si le vit bien clerement par le quevre-chief qui estoit moult deliez, & avoit entour le chief semblance de cheveux aussi comme un jeune homme qui porte chief.* Le Moine voulut y toucher; *n'y touchiez Frere Henry*, luy dit Robert, *il est tout fait, icestuy est tout baptisiez, l'en le m'a envoyé de France tout fait & tout baptisié; il n'y faut riens à cestuy, & est fait contre Jehan de France & en son nom, & pour le grever. Ce vous dis-je bien en confession, mais je en vouldroye avoir un autre que je vouldroye que il fut baptisié. Et pour qui est-ce*, dit Frere Henry, *c'est contre une Deablesse*, dit Robert, *c'est contre la Royne, non pas Royne, c'est une Dyablesse, ja tant comme elle vive elle ne fera bien ne ne fera que moy grever, ne ja que elle vive je n'auray ma paix, mais se elle estoit morte & son fils mort, je auroie ma paix tantost au Roy, quar de luy ferois-je tout ce qu'il me plairoit, je ne m'en doubte mie. Si vous prie que vous le me baptisiez, quar il est tout fait, il n'y faut que le baptesme, je ay tout prest les parrains & les maraines & quant que il y a mestier, fors le baptisement.... Il n'y fault à faire fors aussi comme à un enfant baptiser, & dire les nons qui y appartiennent.*

Fol. 185. de la copie origin.

Dyablesse, déablesse, indifféremment.

déchargée de cette accusation, par jugement du dernier Avril 1319. *V. Registre 59. du Tresor des Chartes, n.° 20.*

* *Manies*... Dans la déposition suivante de J. Aimery, il y a *manies, sorceries*. Je ne sçais s'il ne faudroit pas lire *forcenneries*, comme on le lit dans un glossaire manuscrit de l'Abbaye Saint Germain. *Mania, forcenerie, desverie. Maniæ*, selon Festus, sont des figures faites de paste, *ficta quædam ex farina in hominum figuras*. Ce sont aussi ces esprits, ces revenants dont les nourrices font peur aux enfants, *formidinum imagines.*

Fol. 186. de la copie origin. Le Moine refusa son ministere pour de pareilles opérations, remontra que c'estoit mal fait d'y avoir créance, que cela ne convenoit point *à si hault homme comme il estoit, vous le voulez faire sur le Roy & sur la Royne qui sont les personnes du monde qui plus vous peuvent ramener à honneur. Monsieur Robert repondit, je ameroie mieux estrangler le dyable que le dyable m'estranglast.* Robert voyant que le Moine ne vouloit point se prêter à ce qu'il luy demandoit, le chargea de luy trouver quelqu'un qui fît ce baptême. Frere Henry s'excusa, & luy dit d'envoyer chercher celuy qui avoit baptisé l'autre. *Ibidem.* *Il est venus de France*, repliqua Robert, qui voyant qu'il ne pouvoit engager le Moine, termina la conversation par exiger de luy encore une fois, que tout ce qu'il venoit de luy dire fût sous le sceau de la confession. Le Moine adjoûte que le jour même que Robert luy fit cette confidence, *vint aval devant cestuy hostel Jehannete qui porte les messageries de Monsieur Robert d'Artois, & va en guise d'homme portant un fardelet à son col, laquelle estoit venue de hors, pourquoy il cuide que elle eust apporté nouvellement le voust de France, quar oncques mais par de devant ne li en avoit parlé ledit Monsieur Robert.*

Frere Henry fut encore mandé vers les festes de Noël de la même année 1333. par Robert, à l'occasion de quelques blessûres * qu'il s'estoit faites au col & au visage, en voulant retirer la teste du treillis d'une fenêtre, dans lequel il s'estoit

* Frere Henry... revint environ Noël dernier passé l'an 1333. pardevers M. Robert, à Namur en la meson d'un bourgeois appellé Jean Ornet, sy come il li semble. Et estoit ledit M. Robert à une fenestre treilliée de fer, & au devant de ses yex il avoit une nasse à prendre poisson, entre luy & la fenestre, pour voir, & pour non estre vû, pour une joutes que l'en faisoit devant cette maison. Si avint que M. Robert oy deux des joustans choquer l'un à l'autre, & cheurent avec leurs chevaux, & donnérent trop mallement grand bruit & grand cas. Si lessa M. Robert cheoir ladite nasse, & se hasta tant de mettre sa teste parmy le treillis de la fenestre pour veoir cela; & avant qu'il pust yssir il travailla forment, & n'en pooit issir, & y demoura longuement. Et à l'issue pour ce qu'elle estoit estroite, il se navra ou blessa trop laidement le col & le visage, & li enfla forment, si que il fut bien gros. Si se fit mettre en un lit, & appella Frere Henry, & li dist par une maniere de confession aucunes choses qu'il ne welt pas dire, ne demander ne li welt l'en.

engagé. Robert luy dit alors *par une maniere de confeſſion aucunes choſes qu'il ne welt pas dire, ne demander ne li welt l'en.* Ibid. v.°

On apprend tous ces détails de la dépoſition de ce Frere Henry faite juridiquement le 31. Janvier 1334. en préſence de l'Evêque de Paris, dans les priſons de qui il eſtoit, de l'Evêque d'Arras, de Pierre Archidiacre de Langres, Hugues de Pomiers Chanoine de Paris; des Conſeillers, Martin des Eſſarts, Jean de Milon Treſorier, & Pierre Belagent Prevoſt de Paris, de Simon de Bucy Procureur, & Eſtienne de Gyen Clerc ou Avocat du Roy. Il avoit fait les mêmes declarations quelques jours auparavant, non ſeulement au Roy, mais encore aux Archevêques de Rouen & de Sens, à l'Evêque de Paris, au Comte d'Alençon, & à pluſieurs Seigneurs du Sang, & autres Nobles & Conſeillers.

Elles furent confirmées par une autre dépoſition que Jean Aimery Prêtre du diocéſe de Liege, auſſi priſonnier dans les priſons de l'Evêque de Paris, fit le même jour 31. Janvier 1334. en préſence des mêmes perſonnes. Il dépoſa que Meſſire Arnoul de Courtray Chanoine de S.[t] Albin de Namur, luy propoſa de s'attacher à M. Robert d'Artois, qui eſtoit ſi puiſſant qu'il pouvoit luy faire beaucoup de bien, *qu'il luy donneroit cent & cent mailles d'or. Quel ſervice li porroie-je faire,* dit le preſtre... *pour gagner ſi grand avoir! je n'ay point accouſtumé à recevoir tel guain ny ſi grant. Je me ſuis bien tenus apayez, & oncquorres fais quand je puis gaagnier huit deniers ou douze ou quatorze le jour à chanter ma meſſe.* Meſſire Arnoul repliqua, *Ceſt Roy de France, M. Robert le fit Roy, ne n'euſt oncques eſté Roy ſe ce ne feuſt M. Robert d'Artois. Vous eſtes uns homs qui avez eſté par tous pays, & oultre les monts & ailleurs, ſi avez moult veu & ſceu des choſes que pluſieurs ne ſcevent mie : & ſe vous voulez faire ce que l'en vous dira, le Roy de France ne ſera pas Roy dedans un an. Et comment,* repliqua le preſtre? *Vous ſçavez bien,* luy dit-on, *faire manies ou ſorceries, ou autres choſes par quoy le Roy porra mourir briefvement.* Cette propoſition irrita le preſtre : il dit au Chanoine qu'il prît le profit pour luy, & qu'il fiſt l'affaire, qu'il devoit en ſçavoir plus que luy,

Ibid. 18

Ibid. 187. v.° & 188.

maynes ou ſorceries. *Fol. 188. de la copie origin.*

quar vous congnoissez les p..ains de Paris, de Bruges, & de tout
si faites choses, si laides choses. *cest pays... & povez trop mieux sçavoir faire si faites choses que moy, si me laissiez en pais.* Cette tentative n'ayant pas réussi, Mr Gautier l'Avoué de Huy en fit une seconde. Il engagea
Fol. 188. de la copie origin. le prestre à venir avec luy voir le champ de bataille qui devoit estre à Liege. Arrivez à Namur, l'Avoué alla faire un tour en ville, & au retour il s'enferma avec le prestre, & luy demanda pourquoy il ne vouloit pas se prêter à ce qu'Arnoul de
Ibid. 189. Courtray luy avoit proposé. *Vous sçavez bien faire manies & forceries, & autres choses, par quoy le Roy de France pourra bientost mourir. Si serez le plus honorez clerc de vostre païs... & si orez or & argent, & ce que vous voudrez, & bien monté & arré.*

Le prestre ne fut pas plus tranquille à cette proposition, qu'il l'avoit esté à celle d'Arnoul de Courtray. Il dit à l'Avoué qu'il croyoit qu'il l'aimoit, que cependant il le vouloit perdre, qu'il ne feroit jamais telle entreprise, qu'il ne sçavoit point faire ce qu'il luy proposoit, que quand il le sçauroit, il ne le feroit pas pour tout l'argent du monde, spécialement
Ibidem. envers le Roy. *Si je voulois faire malefices,* adjoûta-t-il, *j'aurois plus chier de murtrir de glaive les hommes par les chemins que faire si faite mauvestié, ne telle chose ne deust cheoir en vous à dire ne à conseillier, qui estes tenu si bon chevalier; & l'Advoué li dit, Aymery, il n'est nient hardis de gaigner qui ne se met en avanture de perdre. Si respondit le prestres, sire ne vous desplaise, quar de tels gains ne de telles avantures je n'ay que faire..... Vous avez M.re Jean Scafer prestre, & Frere Henry Sagebran qui sont tous vostres, & à vostre commandement, & plusieurs autres qui doivent plus sçavoir de teles choses, & sont plus malicieux que je ne suis... sy m'en laissiez en paix.*

L'Avoué cessa de luy en parler, & le pria seulement de luy garder le secret.

La découverte de ces attentats, & la nouvelle qu'on reçut du passage de Robert en Angleterre, firent beaucoup d'impression sur Philippe de Valois. Ce Prince se vit contraint de se livrer à la severité des loix. La Dame de Beaumont, qui avoit tant de part à ces horribles projets, & qui, si l'on en

troit le Continuateur de Nangis, faisoit tous ses efforts pour exciter des troubles dans le Royaume, fut enlevée & menée au Château de Chinon. On envoya ses enfants à Nemours en Gastinois, d'où ils furent transferez au Château-Gaillard d'Andely en Normandie. Ce Chasteau, qui est à présent ruiné, avoit déja servi de prison quelques années auparavant aux deux Reines épouses de Louis Hutin & de Charles le Bel.

Contin. chron. Nang. ad ann. 1334. pag. 762.

Après s'estre ainsi assûré de la Dame de Beaumont, Philippe de Valois jugea à propos de faire prester serment aux Princes du Sang, Pairs, Prelats & Barons plus notables du Royaume, qu'ils ne donneroient jamais aucun secours ou conseil à Robert d'Artois, ou à ses enfants, qu'au contraire ils prendroient en tout temps la deffense de ceux qui avoient servi dans ce procès. On a la formule du serment qui fut presté: on a même les serments de la Reine Jeanne veuve de Charles le Bel, du 17. Juin 1334. de Charles d'Evreux Comte d'Estampes, & depuis Roy de Navarre neveu de Robert, du 13. Novembre suivant, & de Charles Comte d'Alençon, du 14. du même mois.

Fol. 189. v.° de la copie orig. Ibid. 190. & 191.

Enfin le Roy ordonna qu'on fist le procès aux faux témoins, & qu'on les punît de telle punition *qu'il fust exemple au peuple.* La commission qu'il adressa pour cela au Parlement de Paris est datée du 17. Fevrier 1334.

Ibid. 136. v.°

De tous les criminels la Divion seule avoit esté brûlée le 6. Octobre 1331. dans la place aux pourceaux près Paris. Frere Jean Aubery Jacobin, Pierre Tesson, &c. avoient esté condamnez par l'Evêque de Paris à une prison perpetuelle. On avoit toûjours differé de punir les autres. En vertu de la nouvelle commission, le Parlement instruisit le procès de ceux dont on put se saisir, sçavoir de Guillaume de la Planche, Sohier de la Chaucie, Jean le Blont, Alleaume de Chaceleu, Gerard de Juvigny, autrement appellé de Soissons, horlogeur demeurant au Louvre, Guillaume de la Chambre demeurant à S.t Germain en Laye, Jeannette de Charennes, ou du Piré, Martin de Nuefport, Robert Corbeau prestre, & Jacques Rondelle clerc. Pour leurs autres complices, quelques-uns s'enfuirent,

Ibid. 137. jusqu'à 152.

& ne purent estre trouvez, d'autres moururent avant que d'estre * *approuchiez;* enfin Robert d'Artois fut soupçonné d'en avoir fait mourir d'autres. Dans la liste de ces témoins, il est rapporté qu'on ne sçait ce qu'est devenue Marote de Betencour, mais qu'on dit que M. Robert l'a fait mourir. Robert Rossignol parlant de Jean Oliette son gendre, dit qu'il ne sçait ce que luy & sa femme sont devenues, *& cuide mieux que M. Robert les ait fait mourir que autrement*, &c.

Fol. 83. de la copie origin.

Le procès des prisonniers ayant esté instruit, il y eut arrest du Parlement du 13. May 1335. portant que Guillaume de la Planche est condamné à mettre *ez Eglises Nostre-Dame de Paris & Nostre-Dame d'Arras, deux bacins d'argent de six marcs, & les chaennes d'argent pour les pendre esdites Eglises; c'est à sçavoir à chacune desdites Eglises un bacin d'argent de trois marcs, qui demourront pendus auxdites chaennes d'argent à perpetuité, & avec ce à chacun desdits bacins aura un cierge de cire, chacun cierge de trois livres de cire, qui ardront à toûjours, tant & si longuement comme on chantera chacun jour en chacune desdites Eglises la grande Messe, de le commencement jusques en la fin. Et pour ce faire, & pour ce qu'il soit exemple à tous, ledit Guillaume de la Planche se partira & sera mené de nostre Palais à Paris avec lesdits deux bacins d'argent, garnis comme dessus de chaennes d'argent & de cierges, pour aller tout droit à Nostre-Dame de Paris, où il lessera l'un desdits bacins & cierge; & après ce, sera envoyez & menez ledit Guillaume à Arras avec l'autre bacin d'argent garni de chaennes d'argent & de cierge..: Et sera pris sur tous ses biens le pris & la value que toutes ces choses pourront couster.*

Ibid. 152.

* Approcher, approchier, approuchier, c'est *adjourner, appeller en justice.*

Approcher aussi entre Normans-Praticiens, c'est convenir, ou faire venir aucun pardevant un Juge par adjournement. Selon ce ils disent faire approcher aucun au bailliage, c'est le faire adjourner à y comparoistre. Vadimonium denunciare, *& approcher les témoins, les faire adjourner & venir à justice, soit pour déposer, ou estre confrontez, lesquels sont dits partant estre reprochez par celuy contre qui ils sont approchez quand il les blâme si pertinemment que leur témoignage demeure esventé, rejetté & renvoyé au loing, s'il se peut ainsy dire.* Nicot.

Sohier

Sohier de la Chaucie, Jean le Blont, Girard de Juvigny & Guillaume de la Chambre feront mis au pilori, c'est à sçavoir, *une fois en la Ville de Paris, & aura chacun d'eulx vestu une chemise semée de testes d'hommes, qui auront en painclure les langues rouges qui ystront de leurs bouches; & en semblable maniere seront mis ou pillory une autre fois lesdits Sohyer, Jehan le Blont & Gerard de Juvigny en la Ville d'Arras, & ledit Guillaume de la Chambre en la Ville de S.t Germain-en-Laye.*

Ledit Gerard de Juvigny, Guillaume de la Chambre & Sohier de la Chaucie *privez de tous offices Royaux, & perdront les gaiges qu'ils en avoient.* Outre ce, ledit Gerard de Juvigny *banni à toûjours sans rappel du Royaume de France, & s'en ira demourer hors dudit Royaume sans jamais retourner.*

Robert Corbeau Prêtre, & Jacques Rondelle Clerc, *seront rendus à leurs Juges ordinaires chargiez de leurs faictz, pour eulx punir selon leurs meffaictz.*

Jeannette de Charennes, autrement dite du Piré, *tenue en prison & gardée seurement pour luy punir de plus grans peines, tant pour cause de son faulx temoignage, comme pour autres causes, malefaçons & faulseté de lettres & de seauls Royaux.*

Aleaume Cacheleu, avant la prononciation de cet arrest, estant mort de sa mort naturelle en prison à Paris où il estoit détenu, ladite Cour *a leffié à proceder à sa condamnation & punition.*

Enfin, consideré que *Martin de Nuefport aussi faulx temoin, assez tost après sa fausse déposition vint à repentance de son meffaict, & revela de son propre mouvement que il & les autres faulx temoins avoient porté faulx temoignage, Nous de par grace special li avons remis & pardonné toutes les peines que il avoit encourues pour cause de sondit faulx temoignage & pour autre cause, si comme il est plus plainement contenu en nos lettres que il a de nous sur ce. En tesmoing de ce nous avons faict mettre notre sceel à ces presentes lettres: Donné à Paris en nostre Parlement, le XIII.e jour de May, l'an de grace 1335.*

En exécution de cet arrest, les dessusdits Sohier de la Chaucie, Jean le Blont, Gerard de Juvigny & Guillaume de la *Fol. 154. v.° & 155. de la copie originale.*

Planche furent mis au pilori; ledit Guillaume de la Planche, à heure de la grande Messe le jour de la feste de l'Ascension 1335. porta lesdits deux bassins d'argent, du Palais du Roy à Paris, à ladite Eglise de Nostre-Dame, *pour les causes cy-dessus, qui furent declariés au peuple publiquement & solennement.*

Jehan du Mur & Robert de Champmoret. Galeran de Vauls.

Il y eut commission donnée le 17. May de la même année 1335. à deux Conseillers & au Bailly d'Amiens, pour l'exécution de l'arrest à Arras, en conséquence de laquelle *le samedy vegille de la Pentecouste au matin, environ heure de Prime, en la Ville d'Arras, lesdits Commissaires firent sonner le sain de la Communauté pour faire assembler le peuple, & après ce feirent mener en une charrette des halles de l'Eschevinage de ladite Ville, Sohier de la Chaucie, Jehan le Blont & Gerard de Juvigny, vestus si comme contenu est esdites lettres, en lieu commun appellé le grand Marchié, ouquel est assis le pillory, & present grant multitude de peuple, les feirent mettre & attacher audit pillory, & feirent crier & publier solennement present ledit peuple, la cause pour laquelle il estoit ainsy justicié, & les y feirent tenir jusques à l'heure de midy & plus, & après ramener auxdites Halles.*

Le Dimanche ensuivant feste de la Pentecouste, feirent mener du Chastel de ladite Ville, environ heure de Tierce, Guillaume de la Planche, portant en ses mains publiquement & solennelment le bacin, chaienne d'argent & cierge jusqu'à l'Eglise qui est grande distance, & le feirent aller par ladite Eglise tenant le dessusdit bacin, chaienne & cierge ... avec la Procession de ladite Eglise, & partout où elle alla environ ladite Eglise offrir ledit bacin & cierge sur le grand autel, & publier au Letrin la cause pour laquelle il faisoit lesdites choses.

Fol. 155. v.° de la cop. origin.

Le jugement de Jeannette suivit de près cet arrest. Le samedy avant l'Ascension, qui estoit le 20. du même mois de May, elle fut condannée *à estre arse*, ce qui fut exécuté le même jour en la place aux pourceaux * près la Ville de Paris. On a conservé les noms des Chevaliers & des Conseillers qui,

* Cette place estoit hors la porte Saint Honoré, vers la butte S.t Roch. *V. les Preuves de l'Histoire de Paris de D. Lobineau, tom. 4. pag. 590. Sauval. Antiq. de Paris.*

après grande délibération, prononcérent ce jugement, & assistérent aux confessions que cette femme fit de ses crimes avant que d'estre menée au supplice.

Cependant Robert d'Artois desesperé de voir que ses pratiques criminelles estoient découvertes, avoit pris le parti de se retirer auprès d'Edouard Roy d'Angleterre; & sa retraite dans les Estats d'un Prince qu'il sçut déterminer à se déclarer ennemi de la France, formant une nouvelle époque dans sa vie, & ayant donné lieu à divers évenements considérables, nous en renvoyons le récit à un autre Memoire qui suivra de près celuy-cy.

MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE ROBERT D'ARTOIS.

Par M. LANCELOT.

SECONDE PARTIE.

ON a vû dans les premiers Memoires que j'ay donnez pour servir à l'Histoire de Robert d'Artois, que tous ses projets ayant esté découverts, & ne pouvant plus rester en sûreté dans les Pays-bas où il avoit erré de lieux en lieux pendant trois années, il prit enfin le parti de passer en Angleterre; pour n'estre point reconnu dans ce trajet, il se déguisa en marchand. Froissart met ce voyage de Robert avant l'expédition faite en Ecosse par le Roy Edouard III. & avant la prise de Berwick. Mais comme cette prise est du mois de Juillet 1333. ainsi que nous l'apprenons par le Traité fait avec le Gouverneur, les 15. & 16. du même mois, portant qu'il y aura suspension jusqu'au mardy suivant jour de S.te Marguerite, au soleil levant, auquel jour, s'il n'y est point venu de secours, on doit livrer la Ville; & que d'ailleurs nous avons vû que Robert d'Artois estoit encore malade à Namur aux festes de Noël de la même année 1333. il faut nécessairement que Froissart se trompe,

22. de X.bre 1733.

Chap. 27. Pag. 32.

Rymer, tom. 4. pp. 564. 566.

& que Robert ne soit passé en Angleterre qu'après la prise de Berwick, c'est-à-dire vers les premiers mois de 1334.

Froissart, chap. 27. pag. 32.

Edouard le reçut avec joye & amitié. Le même Froissart dit que ce Prince le retint de son Conseil, & luy assigna le Comté de Richemont qui avoit esté à ses antecesseurs.

Je doute de la verité de ce dernier fait. Les raisons que j'ay d'en douter sont :

1.° Que la petite Généalogie des Comtes de Richemont, inserée dans le premier volume du *Monasticon Anglicanum*, & qui vient jusqu'à 1341. ne parle point de Robert d'Artois, & qu'après Jean de Bretagne Comte de Richemont, qui mourut le 17. Janvier 1333. elle met immédiatement Jean Duc de Bretagne son neveu.

Rymer, tom. 4. pag. 602.

2.° Cette succession du neveu à l'oncle, & la possession de ce Comté par le Duc de Bretagne jusqu'à sa mort, arrivée en Avril 1341. se trouvent confirmées par les titres qui ont esté publiez dans le Recueil des Actes d'Angleterre. On y voit une procuration donnée par Edouard Roy d'Angleterre, à Jean Archevêque de Cantorbery, Guillaume de Clynton, & Geoffroy le Scrop ses Commissaires, pour traiter avec le Duc de Bretagne, au sujet de la succession de Jean de Bretagne, Comte de Richemont, mort depuis peu, recevoir son hommage, &c. Cette procuration est du 30. Mars de cette même année 1333. c'est-à-dire, deux mois & demi après la mort du Comte. Les Commissaires ayant arrangé ce qui concernoit cette succession, & le Duc de Bretagne ayant presté son hommage, * le Roy d'Angleterre ordonna aux Receveurs de son Domaine, de délivrer au Duc ou à ses créanciers, toutes les terres de ce Comté & ses dépendances. Ces ordres sont du 24. May & 4. Juillet 1334. Le Duc de Bretagne n'ayant pas fait remettre à l'Echiquier les sommes qu'il devoit au Roy d'Angleterre, pour la prise de possession de ce Comté, obtint

Ibid pp. 611. & 619.

* *Testificatum est coram nobis quod dilectus consanguineus & fidelis noster Johannes Dux Britanniæ, qui in partibus transmarinis natus & ibidem baptizatus fuit, est consanguineus & propinquior hæres Johannis de Britannia, nuper Comitis Richemundiæ defuncti*, &c.

par Lettres du 16. Fevrier 1334. (1335.) un délay pour ce payement jusques à la quinzaine de la S.t Michel prochaine. Le 26. May suivant Edouard le sollicita de faire rendre au maistre d'un Bastiment Anglois, nommé *le Pater noster*, qui avoit échoué sur les costes de Bretagne, les armes & les cordages que des Bretons avoient pris. Il l'appelle son cher & féal Duc de Bretagne, Comte de Richemont. Le même Prince donna le 8. Avril 1336. un saufconduit à des Deputez du Duc de Bretagne Comte de Richemont, qui venoient en Angleterre pour certaines affaires. Lorsqu'Edouard fit confisquer tous les biens que les François possedoient en Angleterre en 1337. il en excepta nommément ceux d'un Bailly du Duc de Bretagne Comte de Richemont, & ce, à la consideration du Duc. Il luy accorda le 4. Mars de cette même année 1337. (1338. nouv. stile) un nouveau répit d'un an, pour le payement de ce qu'il devoit à l'Echiquier; & le 15. du même mois des Lettres de procuration generale *(de generali attornatu)* sous les noms de Jean Coupegorge & Pierre de Richemont, qui devoient durer aussi un an. Enfin le 11. Fevrier 1340. (1341.) Edouard écrivit à son même cher & féal Jean Duc de Bretagne & Comte de Richemont, en faveur des habitants de Bayonne, pour qu'il eût à les laisser commercer librement dans ses Estats. Le Duc mourut peu après, c'est-à-dire, le 30. Avril suivant; on sçait que sa succession fut disputée entre Jean de Montfort & Charles de Blois. Aussi-tost que le Roy d'Angleterre eut appris cette mort, il fit mettre sous sa main le Comté de Richemont, & toutes les autres terres que le Duc avoit en Angleterre, & en donna la garde à Thomas de Fencotes & à Pierre de Richemont le 16. May suivant. Trois jours après (le 19. du même mois) il affecta les revenus de ce Comté & des autres terres, à l'entretien de Leonnel, de Jean, de Jeanne & Isabelle ses enfants. Quand Jean de Montfort eut fait alliance avec luy, & qu'en conséquence de cette alliance Philippe de Valois eut confisqué son Comté de Montfort, Edouard en dédommagement luy donna le Comté de Richemont, pour en jouir jusqu'à ce que ledit Comté de

Rymer, tom. 4. pag. 634.

Ibid. p. 647.

Ibid. p. 743.

Ibid. p. 792.

Idem, tom. 5. pag. 11.

Ibid. pag. 18.

Ibid. p. 228.

Ibid. p. 249.

Ibidem.

Rymer, tom. 5. pag. 280. Montfort luy eût esté rendu, par Lettres du 24. Septembre 1341. Par autres Lettres du 20. Fevrier suivant, il *Ibid. p. 299.* changea cette disposition, & détermina la jouissance de ce Comté en faveur du même Jean de Montfort, jusques à ce qu'il l'eût fait pourvoir d'autres terres en France de la même *Ibid. p. 348.* valeur que le Comté. Enfin, le 20. Novembre 1342. Edouard donna l'investiture du Comté de Richemont à Jean de Gand son troisiéme fils; & parce que ce Prince estoit en trop bas âge pour l'administrer par luy-même, & voulant d'ailleurs pourvoir à l'entretien dudit Jean, de Leonnel & Edmond ses freres, de Jeanne & d'Isabelle ses sœurs, il veut que Philippe de Hainaut Reine d'Angleterre sa femme, mere desdits enfants, ait la garde d'eux, & du Comté de Richemont.

Par cette suite, non interrompuë, des vrais possesseurs de ce Comté, il me paroît que Robert d'Artois n'a jamais pû en estre investi ni en avoir eu la proprieté. Lorsqu'il passa en Angleterre, le Duc de Bretagne estoit en pleine possession du Comté, possession qu'il a gardée jusques à sa mort, comme on le voit par les Lettres du 11. Fevrier 1341. citées cy-dessus. C'est cependant dans ce même temps que Froissart donne le titre de Comte de Richemont à Robert d'Artois. Son sentiment doit-il estre préferé aux monuments historiques qui nous restent? J'ay prouvé aussi que Robert n'a pû avoir ce Comté après la mort du Duc de Bretagne, puisqu'il fut, ou affecté à l'entretien des enfants d'Edouard, ou donné en dédommagement à Jean Comte de Montfort.

Tout ce qu'on pourroit conjecturer en faveur de Froissart, c'est que pendant que le Duc de Bretagne servit Philippe de Valois dans les deux Campagnes de 1339. & 1340. qui durérent environ un an, Edouard donna la jouissance du Comté de Richemont à Robert d'Artois pendant ce petit espace de temps: cependant les actes ne nous en disent rien; ils nous apprennent seulement qu'Edouard pourvût à la subsistance de Robert, mais ce ne fut que par des pensions qu'il luy assigna. Encore ne trouve-t-on de ces assignations, que lorsque la rupture entre Philippe de Valois & Edouard eût

esté déclarée en 1337. & la pluspart sont à prendre sur les biens des Ecclesiastiques François, qu'Edouard venoit de confisquer.

Il est à croire cependant qu'il y en avoit eu d'antérieures, mais Edouard les tenoit secretes, ne voulant pas dans les commencements de la retraite de Robert en Angleterre, se porter pour son protecteur déclaré, contre Philippe de Valois leur Seigneur commun.

Robert tâcha de mériter ces gratifications, par les conseils pernicieux & violents qu'il insinua à Edouard. Si l'on en croit tous les historiens contemporains, ce fut luy qui excita ce Prince à déclarer la guerre à Philippe de Valois, & qui le porta enfin à revendiquer le Royaume de France, qu'il disoit luy appartenir. Trop heureux dans cette funeste négociation, qui a coûté tant de sang aux deux nations.

Edouard ne se détermina pas tout d'un coup à cet éclat; il paroît que la bonne intelligence se soûtint entre les deux Rois pendant l'année 1334. année dans laquelle j'ay dit que Robert a dû passer en Angleterre. Il commença à s'élever quelque jalousie entre eux en 1335. la guerre d'Ecosse en fut le prétexte. Philippe de Valois offrit sa médiation, pour appaiser les troubles qui ravageoient ce pays. Edouard donna aux députez de Philippe la liberté qui leur estoit nécessaire pour conferer avec les Ecossois; mais il crut que Philippe songeoit plus à les entretenir dans les dispositions où ils estoient de venger leur liberté, qu'à les ramener aux voyes de conciliation. Il est vray qu'il se faisoit dans le même-temps un armement de marine en France, & que le Roy demandoit aux principales villes du Royaume une imposition pour subvenir aux frais d'une guerre par mer, si le cas arrivoit qu'il y en eût une avec quelque Prince voisin. On a les traitez * que Nicolas Behuchet, dont je parleray dans la suite, fit avec les villes de la Rochelle & de Saint Jean d'Angely à ce sujet, dans le mois de Novembre 1335. & un autre traité semblable, fait avec la commune d'Amiens, du 16. Avril suivant; mais il paroît que ce n'estoit encore que des précautions, qui

Les 7. Janv. & 22. Mars 1334. *Rymer, tom. 4. p. 632. 637.*

29. May & 16. Septembre 1335. *ibid. pag. 667. 701.*

* *Memorial de la Chambre des Comptes, B. fol. 62. & 63. v.° Tres. des Char. Lay. 197. Du Tillet, Trait. de France & d'Angleterre, pag. 229.*

répondoient à celles qu'Edouard prenoit de son costé. Il avoit donné ordre dès le 28. Juin de cette même année 1335. qu'on s'informât s'il y avoit des vaisseaux à Calais destinez à quelque expedition en Ecosse. Il écrivit le 25. Juillet au Séneschal de Gascogne, qu'il fist appareiller tous les bâtiments qui se trouveroient à Bayonne, & dans les autres ports de son département.

Rymer, tom. 4. pag. 651.

Ibid. p. 656.

Ces mesures réciproques ne produisirent point encore de rupture ouverte; on voyoit au contraire des marques d'une union assez sincere: on s'envoyoit de part & d'autre des Ambassadeurs. Ceux qu'Edouard députa en France au mois d'Aoust 1336. estoient chargez d'arranger tout ce qui estoit nécessaire pour la guerre Sainte, à laquelle le Pape avoit invité tous les Princes Chrestiens dès 1333. & de demander pour ce sujet une entrevûë entre les deux Rois; mais ces dispositions pacifiques en apparence, changérent vers la fin de cette année. Philippe de Valois, qui avoit de si justes raisons de se plaindre des attentats contre sa personne, & celles de la famille royale, projettez par Robert d'Artois, comme les témoins & ses complices l'avoient déclaré; instruit d'ailleurs de ses pratiques criminelles à la Cour d'Angleterre, & de l'acharnement avec lequel il tâchoit d'animer Edouard contre la France, avoit écrit à ce Prince, & luy avoit fait dire par ses deputez, qu'il le prioit de luy marquer *s'il estoit vray qu'il tint avec luy & en sa compaignie Robert d'Artois, son ennemy mortel & banni du Royaume.* Edouard ne fit point de réponse; Philippe de Valois prit le parti d'écrire au Séneschal de Gascogne le 26. Decembre de cette année 1336. Dans ces lettres, après avoir marqué qu'il est étonné de ce que le Roy d'Angleterre ne luy a point répondu, & encore moins executé ce qu'il luy demandoit, *quoiqu'il fust tenu à luy, tant pour la prochaineté de lignage, come pour ce qu'il est tenu nos homes liges & Per. de France, & à nos doit foy & loyauté en ce cas;* il manda au Seneschal qu'il écrit encore à son Maître, qu'il luy renvoye ledit Robert d'Artois, *& le fasse conduire en lieu du Royaume si seur qu'il puisse envoyer de ses gens pour le recevoir & amener devers luy;*

Ibid. p. 705.

Tres. des Char. Manuscrits de Brienne. Preuves des P. pag. 474.

il le

il le charge d'en écrire aussi à Edouard, & de luy rendre réponse. *Nous ne sçavons,* adjoute-t-il, *hors nostre Royaume, Roy ne Prince, tant nos soit étrange, & qui ne nous soit tant tenus par lignage que autrement comme nostredit Cousin nous est tenus, que volontiers ne le envoyast si nos le requerions ainsy comme l'en prions.* Philippe de Valois chargea le Seigneur d'Erquery & Galois de la Baume Maître des Arbalestriers, de remettre ces lettres au Seneschal: elles n'eurent pas plus d'effet que les précedentes; Edouard, ni personne pour luy, ne répondit. Philippe de Valois prit alors le parti de déclarer publiquement Robert d'Artois son ennemi mortel; & en conséquence, de deffendre *à tous ses hommes liges & feaux, de quelque estat qu'ils soient, demourans dans le Royaume ou dehors, & à tous ses autres sugiez à moyen ou sans moyen, sur tout ce que il peuvent meffaire envers luy en corps & en biens, qu'audit Robert ils ne prestent conseil, confort, aide ne secours par quelque maniere que ce soit, & ne le soutiennent en apert ne en repost, pou ne combien de temps que ce soit, ne receptent ou sueffrent à demeurer en leurs terres, jurisdictions, maisons & destroiz de eulx ne leurs subgiez, &c.* Il ordonna de plus, que ses présentes Lettres fussent publiées par tout où il seroit nécessaire; elles sont datées du Bois de Vincennes le 7. Mars 1336. avant Pâques.

Tres. des Char. Manuscrits de Brienne. Preuves des P. pag. 472. Copie orig. du procès de Robert d'Artois, de la Ch. des Compt. fol. 197. verso.

Loin qu'Edouard fût disposé de déferer à ces ordres, qui le regardoient personnellement, puisqu'il avoit donné retraite à Robert dans ses Estats; il manda les 20. & 30. du même mois, & le premier Aoust suivant, aux habitants de Bayonne, qu'ils eussent à équipper tous les bastiments qu'ils pourroient avoir, & de courir sur les sujets du Roy de France; il leur promit de les indemniser des pertes qu'ils souffriroient en cette occasion, & de ne jamais faire de traitez de paix qu'ils n'y fussent compris: enfin il avoua publiquement la protection qu'il avoit accordée à Robert d'Artois. Par Lettres données à Westmunster le 23. Avril de cette année 1337. il luy permit de loger dans les châteaux de Guldeford, Walyngford & Somerton, toutes les fois qu'il viendroit s'y promener. Il luy

Rymer, tom. 4. pp. 740. 741. 742.

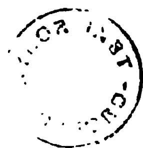
Ibid. p. 747.

Rymer, tom. 4. pag. 752. assigna le 5. May suivant, pour sa subsistance, 1200. marcs ou livres d'argent; pension que l'on voit dans la suite réduite à 800. & qui fut payée à Robert jusqu'à sa mort.

Ibid. tom. 5. pp. 19. 20. 69. 108. &c. Ibid. tom. 4. p. 745. Edouard feignoit cependant de vouloir écouter des propositions d'accommodement; il avoit nommé dès le 18. Avril des Commissaires pour traiter avec Philippe de Valois, mais ce n'estoit pas le véritable objet de leur Commission; on le voit plus clairement dans d'autres Lettres, datées du lendemain 19. Edouard leur donne un ample pouvoir pour faire des alliances avec tous les Princes qui voudroient se joindre à luy. Ibid. pp. 752. 754. 55. 59. 760. 61. 63. Ces Plenipotentiaires s'acquittérent heureusement de cette derniere Commission; ils engagérent dans le parti de leur Prince le Duc de Brabant, les Comtes de Hainaut & de Gueldres, le Marquis de Juliers & autres Seigneurs particuliers. Ces confédérations, & les moyens dont on se servit pour y parvenir, n'échappérent point à Philippe de Valois. Avant que d'en venir à un parti extrême, il jugea à propos de notifier à Tres. des Char. Lay. Bourgog. VI, n. 107. Jeanne de Valois Comtesse de Hainaut, & à Jean de Hainaut, Sire de Beaumont son beau-frere, qu'il avoit accordé à Robert d'Artois, banni du Royaume, un sauf-conduit, pour qu'il eût à venir en sa Cour, & ouir droit sur ce qui seroit proposé contre luy, adjoûtant que les vassaux du Roy ne peuvent *tenir en leurs terres qu'ils tiennent au Royaume de France, ceux qui sont bannis dudit Royaume, ains sont tenus les rendre aux gens du Roy, après qu'ils en seront requis & acertenez dudit ban, & qu'il veut bien rendre justice audit Robert en sa Cour garnye de Pairs & autres gens de son conseil, combien que ledit Robert ne soit pas Pair, mais privé de tous honneurs & estat de Pairie.* Alit. 26. Ces Lettres, qui sont du 16. May 1337. n'ayant produit aucun effet, Philippe de Valois se détermina enfin à procéder contre Edouard, suivant les droits que le Souverain a sur ses Tres. des Char. Manuscrits de Brienne. vassaux, & commit Pierre de Marmande Seneschal du Perigord & du Quercy, pour mettre sous sa main le Duché de Preuves des P. fol. 476. Guyenne. Pierre des Motes, Helie Sudor, & Raynaud de Ibid. pp. 478. 479. Lion, furent chargez de l'execution de cette main-mise; les deux premiers se rendirent le Vendredy après la Pentecoste

(13. Juin) 1337. à Libourne, où Olivier d'Ingham Senef-chal de Gaſcogne pour le Roy d'Angleterre ſe trouvoit alors; ils luy ſignifiérent leur Commiſſion, & le ſommérent de leur remettre le Duché avec toutes ſes dépendances: le Seneſchal répondit, qu'il ſe garderoit bien de faire ce dont ils le requeroient; que quand même il le voudroit, les gens du Duché ne le ſouffriroient pas. Sur ce qu'il adjoûta, que l'affaire eſtant de conſéquence, & n'ayant pas un conſeil ſuffiſant à Libourne pour déliberer, il demandoit que les Commiſſaires conſentiſſent qu'il allât à Bourdeaux, capitale de tout le Duché, & qu'ils luy donnaſſent un délay de quinze jours, ou au moins de huit, pour prendre conſeil, & notifier leur Commiſſion aux parties éloignées du Duché, comme Bayonne, les Landes, &c. afin d'avoir l'avis de la Nobleſſe & des Preudhommes du pays; les Commiſſaires repliquérent, que l'affaire demandoit célérité, qu'ils ne pouvoient luy accorder de ſi longs délais ſans craindre d'eſtre repris; que cependant, par reſpect pour le Roy d'Angleterre Duc & Pair, & pour qu'on ne crût pas qu'ils vouluſſent procéder en cecy avec trop de précipitation, ils conſentoient à un délay juſqu'au mardy ſuivant, jour auquel on leur rendroit une réponſe préciſe à Bourdeaux. Le Seneſchal convint du lieu, mais dit que l'aſſignation eſtoit trop courte; fit ſes proteſtations, *& en appella au Roy & à ſa grande Cour, à laquelle les cauſes des Pairs de France ſont portées.* *Preuves des P. p.481. & ſuiv.*

Au jour aſſigné, qui eſtoit le 17. Juin, cet Officier fit ſa réponſe aux Commiſſaires qui s'eſtoient rendus à Bourdeaux: elle conſiſtoit à dire, qu'il ne pouvoit executer ce qu'ils luy demandoient, parce que depuis dix à douze jours Maiſtre Girard de Capurio ayant créance de Simon d'Arquery & de Galois de la Baume Maiſtre des Arbaleſtriers, luy avoit préſenté des Lettres, portant ordre de la part du Roy de France à luy Seneſchal, d'écrire & de notifier au Roy d'Angleterre Duc de Guyenne, qu'il eût à rendre Robert d'Artois, ſon ennemi mortel, banni du Royaume, qu'il gardoit dans ſes Eſtats; qu'en conſéquence de cet ordre, il avoit envoyé ſes meſſagers pour ſignifier ces choſes au Roy d'Angleterre, auſquels leſdits



d'Arquery & de la Baume avoient accordé un ſauf-conduit pour ſe rendre à la Cour de France, & le Roy de France leur en avoit donné un autre pour paſſer en Angleterre; que tant que ces ſauf-conduits dureroient, & que ſes meſſagers ne ſeroient point de retour de leur voyage, leur nouvelle commiſſion ne devoit point avoir lieu; que d'ailleurs Robert d'Artois n'eſtoit point en Guyenne, & qu'il ignoroit pleinement ce qui pouvoit le concerner: enfin, qu'il leur demandoit un ſauf-conduit, pour un exprès qu'il chargeroit d'aller en Angleterre, pour inſtruire le Roy ſon maître de leur demande, & travailler à ce que l'ancienne amitié entre les deux Princes fût continuée: Que ſi leſdits Commiſſaires ne luy accordent ſes demandes, *il en appelle au Roy, & à ſa reſpectable Cour garnie de Poirs.* La réplique des Commiſſaires fut, qu'en vain le Seneſchal prétextoit ſon refus ſur les Lettres qu'il alléguoit luy avoir eſté remiſes; que celles dont ils eſtoient porteurs eſtoient d'une date fort poſtérieure, & ſcellées du grand ſceau royal à double queuë, auquel tout ſujet du Roy devoit obéir, & n'en devoit point appeller. Le Seneſchal refuſa de ſe rendre à ces raiſons; on fit des proteſtations réciproques, & les Commiſſaires ſe retirérent. Ils allérent enſuite à Puymirol & à la Penne d'Agenois, les mercredy & jeudy après la S.[t] Jean-Baptiſte, mais des gens armez les empêchérent d'y entrer, & ils ne purent exécuter leur Commiſſion.

Preuves des Mém. des P. pag. 496.

Pendant qu'on procedoit ainſi en Guyenne, Edouard n'oublioit rien pour ſe mettre en état de défendre ce pays, & même les côtes d'Angleterre, où il paroiſſoit qu'une flotte Françoiſe * vouloit faire une deſcente. Il ne put empêcher néantmoins que des coureurs de mer n'en fiſſent une dans les Iſles de Gerzey & de Garnezey. Ces nouvelles, & celle de la main-miſe ſur la Guyenne, le portérent à confiſquer tous les biens des François, tant eccleſiaſtiques que ſeculiers, ſituez en Angleterre. Cette confiſcation eſt du premier Juillet. Il ratifia auſſi tous les traitez

Rymer, tom. 4. pag. 769. Ibid. p. 777.

* Actes du 27. Juin.
De navibus congregandis contra claſſem Regis Franciæ, &c.

Accepimus quod Rex Franciæ pacis tractatui cum Nuntiis noſtris habendo omnino renuens conſentire, &c.

d'alliance que ses Plenipotentiaires avoient conclus avec le Duc de Brabant, les Comtes de Hainaut & de Gueldres, &c. On peut remarquer que dans celuy qu'il fit le 26. Aoust avec Louis de Baviere Empereur, il commença à ne plus appeller Philippe de Valois Roy de France, mais seulement *se portant pour Roy de France*. Appuyé de toutes ces alliances, il publia le 28. du même mois d'Aoust un écrit ou manifeste contenant les griefs qu'il prétendoit avoir contre Philippe de Valois, & qui auroient pu estre retorquez contre luy avec plus de justice. Il se garda bien sur-tout de parler de Robert d'Artois, de la protection ouverte qu'il luy accordoit, & du refus constant qu'il avoit fait de le rendre, nonobstant les sommations réïterées de Philippe de Valois. Silence qu'il observoit très-exactement toutes les fois qu'il écrivit, soit au Pape, soit à d'autres Princes, pour excuser son procedé contre la France. Enfin ne mettant plus de bornes à son ambition, & s'abandonnant aux impressions que Robert d'Artois ne cessoit de luy donner, il prit le titre de Roy de France, nomma pour ses Lieutenants géneraux en ce Royaume le Duc de Brabant, le Marquis de Juliers, le Comte de Hainaut, & Guillaume de Bohun Comte de Northampton, avec pouvoir de notifier le droit qu'il y prétendoit avoir, & en prendre possession en son nom. Il y joignit un ordre à tous les François, de leur prêter toutes sortes d'obeissance & de secours. Ces differentes lettres sont du 7. Octobre 1337.

Rymer, tom. 4. pag. 807.

Ibid. p. 798.

Nunc pro Rege Franciæ se gerentem.

Rymer, ibidem, pp. 804. 805.

Ibid. p. 818.

Ibid. p. 819.

Philippe de Valois n'en estoit pas encore instruit, lorsqu'il fit expedier des lettres du 9. du même mois, dont il chargea deux Chevaliers pour sommer de sa part les Comtes de Gueldres & de Juliers de venir le secourir contre Edouard, qui avoit donné retraite à Robert d'Artois son ennemi capital, suivant qu'ils s'y estoient obligez par un traité passé au mois de May 1332. Il y a apparence que la réponse que ces deux Comtes firent le 28. du même mois d'Octobre 1337. à cette sommation, estoit conforme aux nouveaux engagements qu'ils avoient pris avec le Roy d'Angleterre.

Tres. des Char. Du Tillet, Trait. de France & d'Angleterre, pag. 228. Manuscrits de Brienne, Vol. 236. 237. fol. 54. Preuves des P. pp. 502. 503.

Pendant tous ces mouvements reciproques d'une guerre à

laquelle les deux Rois se disposoient avec une chaleur & une vivacité extraordinaires, le Pape Benoît XII. interposa ses bons offices. Il envoya en Angleterre [a] deux Cardinaux, qui eurent bien de la peine à déterminer Edouard à une suspension d'armes. Il promit enfin le 24. Decembre qu'il differeroit son expedition jusqu'au premier du mois de Mars suivant. Il y eut le 24. Fevrier suivant une nouvelle prorogation jusqu'à la feste de S.[t] Jean, mais cette prorogation n'eut pas lieu dans tout son entier; dès le 6. May Edouard la revoqua. Ces variations venoient selon qu'il réussissoit plus ou moins dans les alliances qu'il recherchoit. Presque tous les Princes de l'Europe avoient esté sollicitez d'entrer dans l'un ou dans l'autre parti. Edouard croyoit avoir engagé dans le sien les Rois de Castille & d'Aragon, la République de Genes, le Comte de Savoye, le Dauphin, le Comte de Geneve, différents Princes d'Allemagne, des Pays-bas, &c. Philippe de Valois en ramena plusieurs à leurs veritables interests, qui estoient ceux de la France. Tels furent les [b] Genois, [c] le Dauphin, [d] le Comte de Savoye, &c. Il s'assûra aussi de toutes les villes de Flandres, qui n'avoient pas voulu suivre l'exemple de Gand, de Bruges & d'Ypres dans leur revolte contre le Comte de Flandres leur Souverain. Il fit entrer des troupes dans Tournay, dans Cambray, &c. Ces mesures estoient d'autant plus nécessaires, qu'on ne pouvoit douter que le dessein d'Edouard ne fût de porter le fort de la guerre de ce côté. Les alliances de ce Prince avec le Brabant, le Hainaut, & plus encore avec les trois villes rebelles dont je viens de parler, & leur chef Jacques d'Artevelle, l'y déterminoient. Aussitost qu'il eut appris que ses députez avoient renouvellé [e] le traité de ligue fait avec ces revoltez dès l'année

Rymer, to. 4. p. 826. 831.
Ibid. 833. 837.
Ibid. to. 5. p. 2. 3.
Ibid. 36.
Ibid. to. 4. p. 839. &c.
Ibid. to. 5. p. 10.
Ibid. 53. 59.

[a] Pierre du titre de S.[te] Praxede, & Bertrand de S.[te] Marie *in Aquiro*.

[b] Les Genois estoient de l'armée navale de France lors du combat de l'Ecluse, 1340. *V. cy-après.*

[c] Pour le Dauphin, voyez les ordres donnez par ce Prince pour la convocation de sa Noblesse, &c. *Mem. de Dauphiné, pages 361. 375.*

[d] Pour le Comte de Savoye, *V. Guichenon, histoire de la Maison de Savoye, page 392. Froissart*, &c.

[e] Du mercredy après la Trinité, 11. Juin 1338. *Item* du 26. du même mois, & du 8. Juillet.

précedente, il mit à la voile du Port d'Orewel dans la province de Suffolc le 16. Juillet 1338. suivi d'une flotte nombreuse, & débarqua à Middelbourg, d'où il se rendit à Gand. Philippe de Hainaut sa femme, dont la présence pouvoit luy estre utile dans ces quartiers où elle avoit pris naissance, fut de ce voyage. Je ne crois pas que Robert d'Artois en ait esté. La Chronique de Flandres rapporte qu'Edouard ordonna en partant *Messire Edouard de Bailleul à garder la Marche d'Ecosse, & feit garde de son pays d'Angleterre Messire Henry de Persy, & avoit baillé à Monsieur Robert d'Artois un des meilleurs chasteaux d'Angleterre, qu'on appelloit Netingen, & laissa son fils en garde à Monsieur Henry de Beaumont, puis se mit en mer,* &c. Edouard ne crut pas apparemment devoir mener Robert à cette premiére expedition en Flandres, il le laissa en Angleterre, & luy donna la garde ou gouvernement de Nottingham. Il y estoit encore au mois d'Octobre suivant. Le 20. de ce mois le Duc de Cornouaille Regent du Royaume, & fils aîné d'Edouard, luy continua la jouissance du château de Walyngford pour son habitation. Le 7. Janvier 1339. il y eut ordre de luy délivrer un tonneau de froment & un tonneau de vin, deux autres tonneaux semblables, qui luy avoient esté donnez pour la subsistance de luy & des siens dans un voyage qu'il devoit entreprendre, ayant esté consumez par le sejour forcé qu'il avoit esté obligé de faire à cause des vents contraires. Ce voyage pouvoit estre également pour les côtes d'Angleterre, comme pour celles de Flandres.

Rymer, to. 5. p. 65. *Ch. 73. p. 145.* *1338.* *Rymer, to. 5. p. 86.* *Ibid. 97.*

Les hostilitez qu'il y eut dans les Pays-Bas le reste de l'année 1338. furent de peu de consequence. Les deux Rois songérent principalement à se mettre en estat de faire la guerre avec vigueur la campagne suivante. Le Pape toûjours animé du desir de les reconcilier, offrit encore sa mediation, mais inutilement. Edouard, qui dans une tournée qu'il fit sur les frontiéres d'Allemagne prit possession du titre de Vicaire de l'Empire que Louis de Baviere luy avoit conferé, & qui avoit grossi son parti du Duc d'Autriche, & de quelques autres Princes Allemands, éluda les propositions du S.t Pere.

Chr. de Flan. c. 74. p. 146. *Rymer, to. 5. p. 97. 101. 107.*

Philippe de Valois de son côté ne perdoit point de temps pour mettre la France à couvert des entreprises de ses ennemis. Les peuples s'empressérent à luy donner des marques de leur fidelité & de leur attachement. La Province de Normandie se distingua en cette occasion. Ses députez, qui furent présentez par Jean fils aîné du Roy le 23. Mars 1338. (1339.) à Vincennes, offrirent quatre mille hommes d'armes, & quarante mille Sergents à pied, dont le quart seroit d'Arbalestriers. Le Roy n'accepta que la moitié de ces offres. Les Estats de la Province donnérent leur soûmission pour l'execution de cet engagement, le mercredy avant la S.t Marc 1339. On trouve dans les Registres de la Chambre des Comptes l'estat de la dépense à laquelle pouvoient monter la solde de ces troupes, & les frais pour leur transport dans la mer d'Ecosse, où le projet estoit de faire diversion. Les bâtiments nécessaires pour cette expedition devoient estre pris dans les ports de la Province. On peut juger par cet estat quel estoit celuy de la Marine en ces temps-là.

Tres. des Char. Du Tillet, Traitez entre les Rois de France & d'Angleterre. p. 216. 232.

Regist. Croix, fol. 183. Memorial 2.e fol. 117.

On renouvella encore de temps en temps des propositions d'accommodement. Edouard donna de nouveaux pouvoirs à ses Plenipotentiaires pour entrer en conference avec ceux de Philippe de Valois, mais ce n'estoit que pour satisfaire en apparence le Pape. Enfin on se mit en campagne : après quelques legéres expeditions de part & d'autre, Edouard vint se présenter devant Cambray avec une armée de quarante mille hommes, & en forma le siege. [b] Jean Duc de Normandie suivi d'une grande partie de la Noblesse de France, & de plus de cinq mille hommes de troupes, s'y estoit jetté. Les assiegez se deffendirent avec tant de valeur qu'Edouard fut obligé de lever le siege. Il prit alors le parti de s'avancer vers la frontiére de Picardie. Il estoit à Markoin en Cambresis les 26. 27. Septembre & 4. Octobre : il vint ensuite au Mont S.t Martin : il y estoit le 13. de ce mois, pendant que Philippe de Valois

Rymer, to. 5. p. 92. 93. 95. 117.

Ibid. 124. 125. 126. Ibid. 131.

* On peut voir dans l'histoire de Tournay les soins que se donnérent les habitants de cette ville pour la deffense des autres villes & châteaux voisins. *Hist. de Tournay p. 131.*

estoit

estoit à S.t Quentin à trois lieues de là. Les deux armées s'approchérent encore davantage, les Anglois vinrent camper à la Flamenguerie, & les François à Buironfosse, deux lieux situez près la Capelle en Thierasche environ à une lieue l'un de l'autre. On crut qu'estant ainsi en présence, ils ne pourroient se dispenser de livrer un combat. Dans cette vûe la ville de Tournay envoya au Roy vers la feste de S.t Luc mille hommes à pied, soudoyez à ses dépens, avec lesquels furent à cheval trente-quatre bourgeois de cette ville : mais ces deux armées, après avoir esté en bataille pendant tout un vendredy dans la plaine de Buironfosse, se retirérent sans en venir à une action. Edouard estoit déja de retour à Gand le 2. Novembre, & les troupes de Tournay rentrérent dans leur ville ce même jour, n'ayant esté que dix-huit jours à leur voyage.

Froiss. Chron. de Flandres. Hist de Tournay, &c.

18. Octobre. *Hist. de Tournay par Cousin, page 132.*

Rymer, to. 5. p. 133. Hist. de Tournay, p. 132.

Si l'on en croit Froissart, Robert d'Artois *estoit toûjours delez le Roy* (Edouard) *& de son plus privé conseil,* lors du siége de Cambray. Quand un plus bas il dit qu'il s'agit de lever le siége de cette place, le même Edouard *se conseilla avec ceux de son pays & principalement à Messire Robert d'Artois, auquel il avoit grant fiance :* Enfin, selon cet Historien, à la journée de Buironfosse le Roy (Edouard) *monta sur un palefroy bien emblant, accompaigné tant seulement de Messire Robert d'Artois, de Messire Regnauld de Gobehen, & de Messire Gautier de Mauny.* J'ay déja remarqué cy-dessus que Robert n'avoit point suivi Edouard à son passage en Flandres, que ce Prince luy avoit donné la garde du château de Nottingham, & qu'il estoit encore en Angleterre au commencement de cette année 1339. Je doute aussi qu'il ait esté au siége de Cambray, & à cette journée de Buironfosse : ce qu'il y a de certain, c'est que le 8. Novembre 1339. c'est-à-dire, six jours après le retour d'Edouard à Gand, il estoit à la Cour du Regent*, qui ordonna

Chap. 39. p. 46.

Ibid. p. 47.

Chap. 42. p. 51.

Rymer, to. 5. p. 127.

Ibid. 133.

* *Dilecto & fideli suo Willielmo Trussel Admirallo Flotæ navium ab ore Aquæ Thamisiæ versus partes Occidentales, SALUTEM. Quia voluimus quod navis vocata* la Nief de Seint Jak de Baiona, *unde Domyngton Bydard est Magister, in Portu de Sandwico existens, dilecto & fideli nostro Roberto de Artoys pro obsequio nostro liberetur ob certas causas ei expositas ex parte nostra, Vobis mandamus quod visis præsentibus navem*

ce jour là qu'on luy délivrât le Navire appellé le *S.t Jacques de Bayonne*, qui estoit dans le port de Sandwich, pour s'en servir conformément aux ordres qu'il avoit reçûs. Ces ordres estoient apparemment de passer incessamment en Flandres, Edouard jugeant qu'il luy seroit beaucoup plus utile dans ce pays, où il estoit connu, qu'il ne l'estoit dans son Gouvernement de Nottingham; Robert s'embarqua, & se rendit près du Roy d'Angleterre. Il rechercha ses anciens amis & alliez, qu'il tâcha d'attirer au parti qu'il servoit. On trouve une lettre de luy, sous le nom de Robert Cuens d'Artois, du mois de Mars 1339 *. le jeudy devant Pâques Fleuries, par laquelle il retient « noble homme Monseigneur Guillaume de Fienne, » son amé & féal, li & autres Bannerets, à condition qu'il sera li » disiesme de Chevaliers, pour estre avec luy en son service en » la guerre que li Roy d'Angleterre avoit esmeue contre Mon- » seigneur le Roy de France, pour 4000. livres tournois qu'il » luy devoit furnir pour toute l'année; à charge que li diz Sire » de Fiennes, ne pourroit demander pour ly ny pour ses com- » pagnons, robbes ne bouche à court, ne nulle autre chose, fors » tant seulement restor de grans chevaux pour ly & ses com- » pagnons, au pris qui y sera mis par ciaus à ce establis. Et en » ladite chevauchée de 1339. ledit Monseigneur Gui de Flandre » avoit 60. hommes d'armes, &c.

Chastelains de Lille, l. 2. page 232.

L'hyver de 1339. fut employé, soit à attaquer différentes villes & châteaux de part & d'autre, soit à renouer des conférences pour une suspension d'armes. Edouard nomma le 2. de Janvier l'Evêque de Lincoln, les Comtes de Derby & de Salisbury ses Commissaires, pour traiter avec *Philippe de Valois, se portant pour Roy de France*. On peut juger de la sincerité

Rymer, to. 5. p. 149.

prædictam duppliči eskippamento munitam, vel unam aliam navem bonam & sufficientem sic munitam, si dicta navis vocata la Seint-Jak, *aliis liberata existat, prædicto Roberto sine dilatione liberetis pro obsequio nostro supradicto, & hoc nullatenus omittatis. Teste Edwardo Duce Cornubiæ & Comite Cestriæ, filio suo carissimo custode Angliæ. Octavo die Novembris.* (1339.) *per Concilium.*

* Il y a dans l'imprimé 1394. mais c'est une faute grossiere d'impression. Quelques lignes plus haut & plus bas, la vraye date de 1339. se trouve bien exprimée.

de ses intentions en cette occasion, de même que dans les précédentes, par le traité qu'il négocioit en même-temps avec les villes rebelles de Flandres, & qui fut signé le 4. du même mois; elles le reconnurent enfin pour Roy de France, & luy prestérent le serment de fidélité: ce procédé insolent des Flamans, & d'Artevelle leur chef, autorisa Edouard à prendre ce titre dans les actes publics [a]. On en trouve dès le 26. de ce même mois de Janvier, qui sont datez de l'an 1.er de son regne en France; le 8. Fevrier suivant, il notifia à tous les sujets de ce Royaume, le prétendu droit qu'il y avoit, en vertu duquel il en avoit pris le titre, & les invita à le reconnoître pour leur légitime Souverain; il publia en même-temps un manifeste, où il tâcha d'expliquer les raisons qui l'avoient engagé à cette démarche.

Rymer, to. 5. p. 153.

Ibid. 155. 156. 158.

Ibid. 163.

Ibid. 160.

Pour la soûtenir, il avoit besoin de puissants secours; ses alliances avec différents Princes qu'il falloit payer, & les dépenses de la campagne précédente, l'avoient épuisé; il avoit fait des emprunts considérables; il avoit mis en gage sa Couronne Royale, celle de la Reine son épouse, & ses pierreries. Ces differents expédients ne suffisant point à ses besoins, il se vit obligé de passer en Angleterre, pour y chercher de nouvelles ressources; il y débarqua le 21. Fevrier (1340.) A peine y estoit-il arrivé, qu'il reçut un Bref du Pape, qui l'exhortoit à abandonner le titre de Roy de France, n'y pouvant avoir aucun droit, puisque l'ancienne [b] coûtume du Royaume, qui n'avoit encore reçû aucune atteinte, n'admettoit point les femelles à la Couronne; il luy représentoit les dangers ausquels il s'exposoit par cette frivole prétention, & luy [c] remontroit, qu'à tort il se confioit en l'alliance des Allemands & des

Ibid. 170.

[a] J'ay déja indiqué cy-dessus des actes du mois d'Octobre 1337. où Edouard s'estoit donné ce titre, mais il avoit discontinué de le prendre.

[b] *Consuetudo hactenus inconcussè servata, successionem ad regnum Franciæ per fœmininam lineam non admittit.*

[c] *Nec est tibi... multum confidendum de Teutonicis & Flamingis, nam eos affabiles & propitios tibi reperies quamdiu facultates tuas poterunt exhaurire, aliàs autem de ipsorum assistentia non confidas, &c. Datum Avinioni 3. Nonas Martii.*

Flamans; qu'il ne les trouveroit fidéles à leurs engagements; que jusques à ce qu'ils l'eussent épuisé.

Edouard négligea ces avis; sans vouloir entrer dans les vûës pacifiques du S.t Pere, il ne songea qu'aux préparatifs d'une nouvelle expédition, & y travailla avec tant de succès & de célerité, qu'il eut une armée navale très-puissante preste à mettre à la voile le 3. de Juin de cette année 1340. Il partit du port d'Orewel un jeudy 22. de ce mois; Robert d'Artois fut de cet embarquement: le 24. Edouard parut à la vûë de l'Ecluse, port de Flandres, où une flotte Françoise l'attendoit au passage. Elle estoit composée de 400. bastiments; Barbevaire commandoit les Genois, Hugues Quieret & Nicolas Behuchet commandoient les Normans, les Bidaux * & les Picars. Il y a peu de noms qui ayent esté plus alterez par nos historiens, même les plus estimez, que celuy de Nicolas Behuchet; c'estoit cependant un des personnages des plus employez de son temps; il avoit esté un des Commissaires nommez en 1331. pour recevoir les dépositions vraies des témoins & complices de

Rymer, to. 5. p. 195. dans la Prov. de Suffolc.

Froiss. ch. 51. page 67.

* Bidaux, *Bidaldi*, gens de pied. La Chronique de Flandres en parle au sujet de la bataille & de la prise de Furnes en 1297. Jean de Gaure, qui s'estoit retiré dans cette ville, ne vouloit point se rendre, mais *les Bidaux luy faillirent au col par derriere*, & l'abbatirent, & le tuérent. Guillaume Guyart, qui en fait aussi mention sous les années 1298. 1302. 1304. semble vouloir dire qu'ils tiroient leur origine des frontieres d'Espagne:

De Navarre & devers Espagne
Reviennent Bidaux à grans routes,
Desquiex les compaignies toutes
En guerre par accoustumance
Portent deux Dards & une lance,
Et un coutel à la ceinture,
D'autres armeures n'ont cure.

M. de Caseneuve prétend après Jo. Hocsemius dans ses Gestes des Evêques de Tongres *(l. 1. ch. 24.)* que les Bidaux estoient ainsi appellez *à binis dardis*, des deux dards qu'ils portoient. Ne pourroit-on point croire que ce nom leur estoit plustost donné, à cause du pays d'où ils sortoient, des environs de la riviere de Bidasso! Il est certain du moins que les auteurs les appellent plus ordinairement Bidaux, *Bidaldi* que *Bidarii*, il n'y a que Hocsemius qui leur ait donné ce nom Latin pour l'approcher davantage de sa prétendue étymologie. Il paroît que les Bidaus n'estoient pas de fort bonnes troupes, souvent ils lâchoient pied, lançoient leurs dards en s'enfuyant. *Bidaus retraient, & dards ruent* dit Guillaume Guyart. Le Continuateur de Nangis parle d'eux à peu près de même à la bataille de Cassel, *Bidaldis fugientibus, sicut solet, aliquantula commotio in exercitu Francorum habetur, & statim sedatur.* V. aussi l'Etymologique de Menage au mot *Pitaux*.

Robert d'Artois [a]; & en cette qualité il avoit reçû celles de la Divion (à l'execution de laquelle il assista) de Marie d'Orbec, Regnault d'Arras, Pierre Tesson, &c. il estoit Trésorier & Conseiller du Roy, & avoit esté envoyé, comme je l'ay remarqué cy-dessus, par Philippe de Valois, aux villes de la Rochelle & de S.t Jean d'Angely en 1335. pour regler avec elles la maniére dont seroit levée l'imposition qu'il demandoit pour les frais de la guerre, en cas qu'elle arrivât. Les différentes commissions dont il fut chargé pour les Ports de mer, le mirent en goût de servir dans la marine; il fut un des Commandants des bastiments, qui, en 1339. firent une descente en Angleterre, où l'on brûla & pilla quelques villes situées sur les côtes. En cette année 1340. il fut associé pour le commandement de la flotte qui devoit attaquer les Anglois, à Hugues Quieret Amiral de France. Les Chroniques de France & de Flandres remarquent que si la bataille dont je vais parler, fut desavantageuse aux François, ce fut la faute, ou plustost *la convoitise de ce Trésorier, qui ne voulut oncques souffrir Gentilhomme ou bon Sergent, pour ce qu'il luy sembloit qu'ils vouloient avoir trop grands gages, & pour avoir bon marché prit pauvres poissonniers & pauvres mariniers, & de telles gens feit son armée.* *Anc. Chroniq. de France, ch. 19. de Phil. de V.* *Chron. de Fl. c. 78. p. 152.*

Edouard, à qui le vent estoit favorable, & qui sçût profiter de tous les avantages que le temps & la disposition des bastiments François purent luy donner, les attaqua. Il ne s'estoit point vû depuis long-temps un si gros armement sur mer; on se battit de part & d'autre avec beaucoup de valeur; les commencements du combat furent favorables aux François, une de leurs nefs, appellée *le Riche de Leuvre* [b] ou *de Leurre,* coula à fond une autre nef Angloise toute garnie d'Ecuyers, *Anc. Chr. de France. Froiss.*

[a] La présentation des fausses lettres de confirmation de Philippe le Bel, des prétenduës convenances de mariage (de 1286.) faite par le Procureur du Roy à l'Evêque de Paris contre frere Jean Aubery (Juillet 1331.) Est *præsentibus honorabilibus & discretis viris Dominis Guillelmo de sancta Maura Cancellario Dom. Regis, Domino Hugone advocato Morinensi milite, Domino Aymerico Gueraudi, Martino de Essartis, Nicolao Behucheti Thesaurario, & Johanne de Milon Præposito Parisiensi, Consiliariis Dom. Regis testibus, &c.* Fol. 167. Copie originale.

[b] Leure, Leurre, Port près de Harfleur, autrefois fort frequenté.

qui, dans la vûë de mériter d'estre faits Chevaliers, l'avoient attaquée avec une bravoure extraordinaire; mais il n'en fut pas de même de la fin de l'action.

Ancien. Chron. de France.

Les François s'estoient resserrez dans un si petit espace, qu'ils ne purent manœuvrer facilement. Barbevaire * qui s'apperçut dès le commencement de la faute qu'ils faisoient, leur conseilla de se mettre en haute mer. Son avis n'ayant pas esté agréé, il se retira avec quatre galeres hors de ce trou. Enfin la victoire se déclara pour les Anglois, une partie des bâtiments François fut prise; l'Amiral Quieret fut tué, & Behuchet fait prisonnier fut pendu au mast de son vaisseau. Les anciennes Chroniques de France disent que *ce fut par despit du Roy de France*, d'autres historiens veulent qu'Edouard voulut par cette mort infame se venger du pillage, & des autres désordres que Behuchet avoit permis qu'on fît en Angleterre les années précedentes. S'il faut adjoûter foy à ce que ce Prince marque dans son Manifeste du 8. Fevrier, il s'y estoit commis des cruautez qui font horreur. On dit que cette victoire coûta plus de trente mille hommes aux deux partis; Edouard luy-même y fut blessé à la cuisse, & resta sur son bâtiment jusqu'au lendemain: les autres Géneraux, & entr'autres Robert d'Artois, mirent pied à terre le soir même du combat. On fut bientost instruit en Angleterre de cet avantage; le 8. du même mois de Juin, le Regent adressa à l'Archevêque de Cantorbery des ordres pour en rendre graces à Dieu. Edouard, dont la blessure n'avoit pas esté dangereuse, écrivit de Bruges le 6. Juillet suivant, aux Prelats, Comtes, Barons & autres, qui devoient s'assembler à son prochain

Rymer, tom. 5. pag. 160.

Les mêmes Chroniques & Historiens.

Le Continuat. de Nangis, pag. 779.

Rymer, tom. 5. pag. 195.

* Pierre Barbevaire estoit Genois, mais il servoit depuis quelque temps en France. En 1337. Philippe de Valois luy donna cent livres de rente à prendre sur les émoluments de la Prevosté de la Rochelle. Cette pension fut augmentée de cent autres livres de rente le 12. Janvier 1340. en considération de ce qu'il entend faire venir des parties de Genes sa femme & ses enfants en France, pour y faire doresnavant leur résidence; ce qui fut confirmé par autres lettres du mois de Juin 1343. avec cette clause, que ledit Barbevaire jouira desdites deux cens livres de rente sa vie durant, & que ses héritiers en auront après sa mort la moitié en héritage propre. Cette rente fut depuis assignée sur la recette de Beaucaire & de Nismes, au mois de Février 1344. *V. Registre des Chartes 75. n.° 311.*

Parlement à Westmunster, pour leur notifier cette gracieuse nouvelle, & pour leur demander les secours dont il avoit un extrême besoin pour les projets dont on estoit convenu. Ces projets (resolus dans un conseil tenu à Vilvorde entre les Alliez) estoient que luy-même feroit le siége de Tournay avec cent mille hommes, & que Robert d'Artois seroit envoyé avec cinquante mille autres à Saint Omer : ces lettres sont datées du regne d'Angleterre le quatorziéme, & de France le premier. C'est la premiére fois qu'on voit le nom de Robert d'Artois employé par Edouard dans des lettres publiques pour une expédition militaire. Il n'avoit jusques-là osé l'avouer pour un de ses Géneraux, gardant encore quelques égards pour Philippe de Valois. *Rymer, tom. 5. pag. 197. & 198.*

L'ouverture du siége de Tournay ayant esté déterminée dans le Conseil de Vilvorde pour le jour de la Magdelaine, Edouard se rendit à l'armée, & se logea à Chin-lez-Tournay, le dimanche 23. Juillet lendemain de cette feste. Dès les premiers jours du siége, il s'apperçut que la prise de cette Ville seroit difficile. Elle estoit bien fortifiée, & pourvue abondamment d'hommes & de toutes sortes de munitions. Soit qu'il fût excité par cette raison à chercher un moyen plus court de terminer la guerre, soit que ce fût par pure ostentation, comme la suite le montra, il envoya un défi à Philippe de Valois de se battre l'un contre l'autre; ou, s'il ne vouloit accepter ce combat, de se battre avec cent hommes de chaque côté, ou enfin de livrer une bataille entre les deux armées, dix jours après la date de sa lettre: elle estoit donnée à Chyn sur les champs de lez Tournay, le 26. Juillet 1340. l'an de son regne de France le premier, & d'Angleterre le quatorziéme, & commençoit ainsi: *De par Edouard Roy de France & d'Angleterre, & Seigneur d'Irlande, Philippe de Valois. Par long temps avons poursuy,* &c. Le Roy répondit à ce cartel insultant, que les lettres qui *avoient esté envoyées à Philippe de Valois ne luy estant point adressées,* il n'y faisoit point de réponse; que néantmoins ne pouvant douter que luy Roy d'Angleterre *ne voulust porter dommage à son Royaume de France, contre ce qu'un homme lige*

Hist. de Tournay, pp. 136. 137.

Ancien. Chron. de France, chap. 20. 21.

Chronique de Flandres, c. 80. pag. 159.

Rymer, tom. 5. pp. 198. 199. 200.

doit garder à son Seigneur, son entente estoit de le chasser hors dudit Royaume, &c. Donné *souz les champs près de la Priorie Saint Andreu lez Aire* le 30. Juillet 1340.

Inv. du Tresor des Chart. Angleterre, 1330-1350. n. 12. Du Tillet, Traitez des Rois de France & d'Angl. p. 218.

Celuy qui porta cette réponse à Edouard, fut chargé de luy dire de bouche qu'à *son cartel il n'aventuroit rien du sien, & exposoit seulement la seigneurie d'autruy, ce qui n'estoit raisonnable; que s'il vouloit mettre contre le Royaume de France celuy d'Angleterre, encore qu'il fust notoirement beaucoup moindre, ledit Roy Philippe se combattroit à luy seul à seul en champ clos, à condition que le vainqueur demeureroit paisible possesseur des deux Royaumes.* Edouard se garda bien d'accepter cette condition.

Froissart, chap. 36. pag. 44.

Froissart qui avoit apparemment entendu parler de ce cartel, en a confondu le temps, & le place à l'année précedente. Il fait plus, il dit que tous ceux qui estoient chefs de l'armée avec le Roy d'Angleterre, défiérent aussi Philippe de Valois, & de ce nombre il met *Messire Robert d'Artois.* Ce fait ne paroît pas estre vraysemblable: outre ce que j'ay remarqué cy-dessus, que Robert demeura toute la campagne de 1339. en Angleterre, y a-t-il de l'apparence que né sujet du Roy, banni du Royaume, il eût osé envoyer défier son Souverain legitime, son maître par tant de titres? quel fruit auroit-il pû tirer d'un pareil cartel? Mais Froissart, par je ne sçais quel motif, a affecté de mettre par-tout le nom de Robert d'Artois, & de luy attribuer la plus grande partie des évenements de cette guerre.

Ce jour du cartel d'Edouard, 26. Juillet, est mémorable par un autre évenement, qui prouve encore que Robert n'estoit point auprès d'Edouard lorsqu'il défia Philippe de Valois, puisque c'est ce même jour qu'il fut défait à Saint Omer.

Edouard & ses Alliez l'avoient chargé du commandement des troupes qui devoient passer en Artois, estimant qu'il trouveroit parmi les Nobles & les Communes du pays plus de facilitez qu'aucun autre pour y faire des conquêtes. Son armée estoit composée de plus de cinquante mille hommes, avec lesquels il entra dans cette province; il pilla & brûla une partie du plat pays, mais il n'osa former aucun siége. Il en vouloit principalement à S.t Omer, place dont les Alliez estoient le plus jaloux,

jaloux, parce qu'elle estoit la plus voisine de leurs Estats. Il courut jusques dans ses fauxbourgs qu'il brûla, mit tout en usage pour surprendre la ville, harcela sa garnison par des escarmouches & des allarmes continuelles. Le Duc de Bourgogne qui s'y estoit renfermé pour deffendre son propre héritage, avoit reçu ordre de Philippe de Valois de ne s'engager à aucune action de conséquence, jusqu'à ce qu'il fût arrivé luy-même avec l'armée qu'il conduisoit à son secours. Lassé cependant à la fin de ces insultes fréquentes, le Duc sortit de la ville avec la Noblesse qu'il avoit auprès de luy & quelques troupes d'élite, & marcha contre celles de Robert; les Flamans de Bruges, de Bergues, de Furnes & de Cassel, &c. qui en faisoient la plus grande & la meilleure partie, furent bientost mis en déroute: ils abandonnérent leur camp & leurs provisions, se dispersérent & s'en retournérent chacun dans leur ville. Ce combat fut donné le 26. Juillet, jour du cartel d'Edouard. Robert après cette défaite n'eut rien de mieux à faire qu'à se retirer luy-même; il vint à Cassel avec les débris de son armée, & y courut risque de la vie par la mutinerie des Flamans irritez contre luy, de ce que les ayant asseurez qu'il avoit des intelligences secretes dans Saint Omer, par le moyen desquelles les portes luy seroient ouvertes aussi-tost qu'il paroîtroit, & qu'il abandonneroit la ville au pillage, l'effet avoit si mal répondu à ses paroles. Ne se trouvant donc en sûreté ni à Cassel, ni à Ypres où il se rendit ensuite, & *où il demeura bonne piece de temps, il se traist le plustost qu'il put vers l'ost du Roy d'Angleterre qui estoit devant Tournay.*

Contin. Nang. pag. 780. Chr. de Fland. c. 79. p. 154. Froissart, &c.

Chr. de Fland. Les Chron. de France.

Chr. de Fland. c. 79. p. 158. 159.

Edouard n'estoit pas plus heureux à ce siége, que Robert l'avoit esté dans son entreprise; les assiégez se deffendoient avec beaucoup de courage. Philippe de Valois s'estoit avancé avec une armée considérable jusqu'à Bouvines, à trois lieues de Tournay, & paroissoit vouloir en venir à un combat. Edouard que ces mauvais succès rendirent plus traitable, se rendit enfin aux sollicitations de la Comtesse de Hainaut sa belle-mere, & sœur de Philippe de Valois; cette Princesse ne cessoit d'exhorter les deux Rois d'en venir à un accommodement. On nomma

des Commissaires de part & d'autre, qui convinrent d'une Treve jusqu'à la feste de la Saint Jean prochaine; on y comprit nommément les Espagnols, Catalans, Genois, Provençaux, Cambray & son district, le Seigneur d'Albret, Gaston de Lisle, Jean de Vervins & le Seigneur de Roye. On accorda liberté entiére d'aller & de venir dans les deux Royaumes, à tous les Alliez des deux Princes; on en excepta néantmoins ceux qui auroient esté bannis de leur pays pour autre raison que pour la guerre présente. Il semble que cette exception regardoit plus particuliérement Robert d'Artois qu'aucun autre. Cette Treve fut signée le 25. Septembre 1340. dans l'Eglise d'Esplechin, située entre les deux armées; elles se separérent aussi-tost.

Tres. des Char. Anglet. depuis 1330 jusqu'en 1350
Rymer, tom 5. pag. 205.
Ibid. p. 216.

Edoüard après avoir séjourné quelque temps à Gand, repassa en Angleterre, & arriva à Londres le jour de Saint André. Robert d'Artois ne partit point avec luy; la raison que la Chronique de Flandres & celles de France en donnent, est que Robert instruit du mécontentement d'Edouard contre l'Archevêque de Cantorbery & aucuns grands Maistres qui estoient demeurez en Angleterre, de ce qu'ils ne luy avoient point envoyé de secours d'argent, quoyqu'ils eussent des fonds, négligence à laquelle il attribuoit le mauvais succès du siége de Tournay, *pensoit bien qu'il en feroit correction quand il seroit arrivé en Angleterre, & il n'en vouloit point avoir le mal gré*, ou, comme disent les Chroniques de France, *le mal talent desdits Seigneurs.* Il aima mieux séjourner quelque temps dans ces quartiers, *& après avoir jousté à une grande feste à la Veure en Brabant, si s'en alla en Angleterre, & feit la paix de l'Archevêque de Cantorbie, & aux autres feit pardonner leur vie.*

Chr. de Fland. c. 81. p. 163.
Ancien. Chron. de France, t. 2. fol. 148.

Ce trait anecdote de la vie de Robert d'Artois n'est point appuyé par des actes du temps. On y voit bien les sujets de mécontentement d'Edouard contre l'Archevêque de Cantorbery, les plaintes qu'il porta contre ce Prélat, des 10. Février, 14. & 31. May 1341. mais il n'y est jamais parlé de R. d'Artois. Il se peut faire cependant qu'il ait eu quelque part à la réconciliation de l'Archevêque. Un autre fait concernant le même Robert, & rapporté par Froissart, est beaucoup plus incertain. Cet

Rymer, tom. 5. pp. 225. 236. 240.

hiſtorien écrit que lors de la Treve du 25. Septembre, dont j'ay parlé, il fut reglé que les Plenipotentiaires des deux Rois ſe rendroient à certain jour marqué à Arras, pour y travailler avec les deux Cardinaux médiateurs à une paix ſolide entre ces Princes; ce que firent de la part de Philippe de Valois, le Comte d'Alençon, le Duc de Bourgogne, le Comte de Flandres, le Comte de Blois, l'Archevêque de Sens, les Evêques de Beauvais & d'Auxerre; & de la part d'Edouard, les Evêques de Lincoln & de Durham, le Comte de Warwick, Meſſire Robert d'Artois, &c. Je crois que Froiſſart s'eſt encore trompé dans ce fait. 1.° Il eſt le ſeul de nos hiſtoriens qui ait parlé de cette conférence* d'Arras, on n'en trouve aucun veſtige dans les actes publics. 2.° Quelle apparence y a-t-il que Philippe de Valois eût ſouffert que ſon plus cruel ennemi, ſon ſujet, banni du Royaume, & qui comme tel avoit eſté excepté de la permiſſion génerale donnée à tous les alliez du Roy d'Angleterre, d'aller & de venir en France, eût eſté de cette conférence, à laquelle d'ailleurs le Duc de Bourgogne, partie déclarée de Robert d'Artois, eſtoit un des Commiſſaires du Roy? Auſſi ſon nom ne paroît-il jamais dans les pleins-pouvoirs donnez par Edouard, ſoit pour la paix génerale, ſoit pour la prorogation de la Treve.

Froiſſart, chap. 64. pag. 80, 81.

Avec les bons offices du Pape, & ceux des autres Princes bien intentionnez pour la paix, la Treve fut prorogée le jeudy après la Feſte-Dieu, juſqu'à la Decollation S.t Jean-Baptiſte (29. Aouſt.) Avant qu'elle expirât, Edouard fit ſes préparatifs de guerre; pour y concourir, Robert d'Artois ſe chargea de lever une Compagnie de cent vingt hommes d'armes, entre leſquels il devoit y avoir quatre Bannerets; on luy aſſigna pour cela quatre cens livres: on a l'ordre qui luy fut expédié pour le payement de cette ſomme, le 14. Aouſt 1341. Une ſeconde prorogation de la Treve juſqu'à la feſte de S.t Jean de l'année ſuivante, ſuſpendit encore le renouvellement de la guerre, mais cette tranquillité fut de peu de durée; la mort du Duc de Bretagne, arrivée dès le 30. Avril de cette année 1341. excita

Rymer, tom. 5, pag. 260.

Ibid. p. 276, 277.

Ibid. p. 281.

* Cette conférence d'Arras n'eſt pas ſtipulée dans le traité de Treve que Rymer a fait imprimer.

de nouveaux troubles. Charles de Blois & Jean de Montfort se disputérent sa succession: la question portée à la Cour des Pairs, fut décidée en faveur de Charles de Blois, par le fameux Jugement rendu à Conflans le 7. Septembre. Jean de Montfort qui ne vouloit point acquiescer à une décision si contraire à ses prétentions, rechercha la protection du Roy d'Angleterre, & ce Prince, qui ne cherchoit que de nouveaux prétextes pour porter la guerre au milieu de la France, la luy accorda bien volontiers. On trouve dans toute la conduite d'Edouard des preuves de son acharnement constant contre ce Royaume; il proroge la Treve avec Philippe de Valois le 27. Septembre, cependant trois jours auparavant, c'est-à-dire le 24. il avoit donné la jouissance du Comté de Richemont, & des autres terres que le Duc de Bretagne possedoit en Angleterre, à Jean de Montfort, qui refusoit de se soûmettre au Jugement de Conflans, & qui ne songeoit qu'à s'emparer de la Bretagne par la force des armes. Dès le 3. Octobre suivant, il donne ordre d'arrester tous les bastiments qui se trouveront dans les ports d'Angleterre, pour servir au passage des grands & autres ses sujets qu'il veut envoyer en Bretagne; le 6. du même mois il date la prestation du serment que luy rend Bernard d'Albret, de la seconde année de son regne en France, & de la quinziéme en Angleterre: toutes infractions à la Treve qu'il avoit ratifiée solemnellement huit jours auparavant, & qui annoncérent la nouvelle guerre qu'il méditoit. Il fit partir dans le mois de Novembre des secours d'hommes & d'argent pour la Bretagne; Robert d'Artois, Robert de Morle, Gautier de Mauny, destinez à y passer, eurent des assignations pour leur dépense & celle de leurs Compagnies le 10. de ce mois; celle de Robert d'Artois fut de trois cens livres, celle de Gautier de Mauny estoit de cinq cens livres.

Rymer, tom. 5. pag. 281.

Ibid. p. 280.

Ibid. pp. 282. 304.

Ibid. p. 291.

Je ne crois pas que Robert d'Artois ait esté des premiers détachements qui passérent dans cette province; quoyqu'il eût esté nommé pour y aller servir dès le mois de Novembre, comme je viens de le remarquer, il ne s'y rendit apparamment

que lorsqu'Edouard y envoya un corps de troupes assez considérable. S'il falloit en croire Froissart, ce fut environ la feste de Pâques 1342. qu'il dit avoir esté cette année *si hautes, qu'environ Pasques closes l'on eut l'entrée du mois de May;* mais selon sa coûtume, qui est d'estre un très-mauvais Chronologiste, & de brouiller tout, il s'est trompé, on eut Pâques cette année le 31. Mars, ainsi sa remarque n'est pas juste; d'ailleurs Robert d'Artois n'estoit pas encore parti pour la Bretagne au mois de Juillet 1342. Dans des lettres du 3. de ce mois, Edouard en luy assignant des fonds pour ses cent vingt hommes d'armes, & cent vingt archers, dit positivement, que Robert est près de partir pour cette province. Froissart luy-même le fait assister à la feste & aux joustes qu'Edouard donna à la Comtesse de Salisbury à la mi-Aoust, qui, selon l'ordre qu'il a observé dans sa Chronique, doit estre de 1342.

Chap. 91. p. 108.

Rymer, tom. 5. pag. 326.

Froiss. 1, chap. 90. p. 107.

Sans adopter ce fait, qui pourroit estre encore révoqué en doute, Robert s'embarqua sur la flotte destinée pour la Bretagne, vers ce mois d'Aoust 1342. Il paroît par les lettres qu'Edouard adressa aux Archevêques d'Yorck & de Cantorbery le 15. de ce mois, qu'elle estoit déja partie, & que luy-même se disposoit à passer la mer incessamment; ce qu'il ne fit néantmoins qu'environ le 8. ou 10. Octobre.

Rymer, tom. 5. pag. 338.

Cette flotte rencontra celle de France à la hauteur de l'isle de Garnezey; elles en vinrent à une action, que la nuit, & une tempeste qui survint terminérent, sans qu'aucun des deux partis pût s'attribuer la victoire: elles se retirérent en différents ports. Robert d'Artois aborda avec quelques bastiments près de Vannes; après avoir rassemblé ses troupes, il vint assiéger cette ville: elle se deffendit quelque temps, mais Robert ayant fait faire deux fausses attaques, qui attirérent toutes les forces des assiégez, Gautier de Mauny se présenta d'un autre costé, emporta la place d'assaut, & la livra à la fureur du soldat.

Froiss. ch. 92. pp. 108. 109. Chr. de Fland. c. 85. p. 172. Annal. de Bretagne, d'Al. Bouchard, fol. 112. v°.

Peu de jours après, les Bretons honteux d'avoir reçû cet échec, par une surprise qu'ils auroient pû prévoir, ayant appris qu'une partie des troupes Angloises en estoit sortie, sous les

ordres du Comte de Salisbury, pour s'approcher de Rennes, revinrent l'assiéger à leur tour, & la forcérent. Robert d'Artois qui la deffendoit, fut blessé dangereusement à la cuisse, & pensa estre fait prisonnier; il se sauva par une poterne, & se retira à Hennebont, où la flotte Angloise estoit à l'ancre: *il y* resta quelque temps, mais sa blessure qui devenoit tous les jours plus dangereuse, la dyssenterie s'estant jointe, il se rendit aux avis de ses amis, qui luy conseillérent de passer en Angleterre, où il luy seroit plus facile de trouver du secours: l'agitation de la mer augmenta son mal, & envenima ses playes; à peine fut-il débarqué à Londres, qu'il mourut. Froissart dit qu'il fut enterré dans l'église de S.t Paul de cette ville; la Chronique de Flandres rapporte au contraire, qu'il le fut à Cantorbery.

Ancien. Chron. de France, tom. 2. fol. 150. v.°

Il y a plus de certitude pour le temps de sa mort; il vivoit encore le 6. Octobre 1342. mais il semble qu'on craignoit alors pour sa vie. Il y a des lettres datées de ce jour, qui luy assignent quatre cens livres, payables au terme de Pâques suivant, pour acquitter les dettes qu'il a contractées en Bretagne; lequel payement sera dévolu à ses créanciers, quand même, ce qu'à Dieu ne plaise, il viendroit à mourir avant ce terme [a]. Cette clause singuliére ne donne-t-elle pas lieu de le conjecturer? d'ailleurs, selon Henry de Knyghton [b], Robert estoit mort avant qu'Edouard eût débarqué à Brest, & cet historien met ce débarquement avant la Toussaints; il est donc hors de doute, qu'on doit placer ce decès après le 6. Octobre, & avant le commencement de Novembre [c], & que tous les historiens qui le renvoyent à l'année suivante 1343. se sont trompez.

Rymer. tom. 5. pag. 344.

Robert d'Artois fut très regretté par Edouard, qui jura, dit Froissart, *que jamais n'entendroit à autre chose, tant qu'il auroit*

[a] *Licet idem Robertus ante diem festum Paschæ (quod absit) moriatur.*

[b] *Henricus de Knygthon, de eventibus Angliæ*, lib. 4. *(Hist. Angl. scriptores X.)* tom. 2. pag. 2581. 2582.

[c] Il y a des lettres données par le Regent d'Angleterre, le 20. Novembre 1342. qui marquent positivement que Robert d'Artois estoit mort alors. *Roberto* de Artoys, *ut dicitur, defuncto.* Rymer, tom. 5. pag. 349.

vengé la mort de lui, & iroit lui mesmes en Bretaigne, &c. Pour la decharge de l'ame du deffunt, & pour satisfaire ses créanciers, il continua le payement des pensions qui luy avoient esté assignées. Il chargea de l'arrangement de ces créances Maître Jean de Thoresby, que Robert avoit nommé un de ses executeurs testamentaires; & au cas qu'il se trouvât des fonds au-delà des dettes, Edouard ordonna qu'ils seroient distribuez aux domestiques de Robert d'Artois; ces lettres sont du premier May & 22. Aoust 1343. enfin, il accorda une pension viagere à Druet Godyn, pour les bons services qu'il avoit *rendus à son cousin Robert d'Artois.* On a des ordonnances pour le payement de cette pension, des 18. Octobre 1343. & 5. Octobre 1344.

Rymer, tom. 5. pp. 362. & 380.

Ibid. p. 390. & 429.

C'est ainsi que finit, à l'âge de cinquante-cinq ans, un Prince dont on ne pourra jamais excuser les attentats commis contre son Souverain, & contre sa patrie.



MEMOIRE*
SUR LA VIE DE FROISSART.

Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE.

* 5. de Fevr. 1733.

JEAN [a] FROISSART Prestre, Chanoine & Tresorier de l'Eglise collegiale de Chimay, Historien & Poëte, naquit à [b] Valenciennes ville du Haynaut, vers l'an 1337. cette date qui paroît contredite par un seul passage de sa Chronique, est constatée par un grand nombre d'autres [c] tant de sa Chronique même que de ses Poësies manuscrites. Quelque attention qu'il ait eue à nous apprendre les plus petites circonstances de sa vie, il ne dit rien de son extraction. On peut seulement conjecturer d'un passage de ses [d] Poësies, que son pere qui s'appelloit Thomas, estoit peintre d'armoiries. Nous trouvons dans son histoire un *Froissart Meullier* jeune Ecuyer du Haynaut, qui signala sa valeur à l'assaut du Château de Fighieres en Espagne, que les Anglois & les Gascons attaquérent en 1381. Son pays & son nom donnent lieu de penser que nostre Historien pouvoit bien estre son parent, & comme luy d'une famille noble. Froissart est qualifié Chevalier à la teste d'un Mſ. de l'Abbaye de S.t Germain des Prez, mais comme il n'a ce titre dans aucun autre Mſ. quoyque nous en ayons de plus anciens, & de plus authentiques, il est vraysemblable que le copiste le luy aura donné de sa propre autorité.

Liv. 3. c. 75. pag. 213.

Liv. 2. c. 85. p. 157.

Num. 169.

[a] Son nom se trouve écrit de plusieurs façons differentes dans sa Chronique même, & dans ses Poësies mſſ. *Froissart, Froissard & Froissars.*

[b] Voyez la Chronique de Froissart, liv. 3. p. 26. de l'edition de Sauvage, imprimée à Lyon en 1559. qui est celle à laquelle je renvoye toûjours dans ce Memoire.

[c] Chron. liv. 1. Prol. p. 1. liv. 4. ch. 101. p. 316. Preface du 4.e liv. dans les Mſſ. de la Bibliotheque du Roy, n.o 8329. 8331. & 8341. & de la Bibliotheque de S.t Germain des Prez, n.o 169.

[d] Dans une Pastourelle à la page 284. de ses Poësies mſſ. n.o 7214. de la Bibliotheque du Roy, qui est celuy que je citeray toûjours, quoyqu'il y en ait un autre, n.o 7215.

Son

Son enfance annonça ce qu'il devoit estre un jour. Il montra de bonne heure cet esprit vif & inquiet, qui pendant le cours de sa vie ne luy permit pas de demeurer long-temps attaché aux mêmes occupations & aux mêmes lieux. Les differents jeux propres à cet âge, dont il nous fait un tableau également curieux & amusant, entretenoient en luy un fond de dissipation naturelle, qui exerça souvent dans le temps de ses premiéres études la patience & la severité de ses maîtres. * Il aimoit la chasse, la musique, les assemblées, les festes, les danses, la parure, la bonne chere, le vin, les femmes; & ces goûts, qui se développérent presque tous dès l'âge de 12. ans, s'estant fortifiez par l'habitude, se conservérent même dans sa vieillesse, & peut-estre ne le quittérent jamais. L'esprit & le cœur de Froissart n'estoient point encore assez occupez, son amour pour l'histoire remplit un vuide que l'amour des plaisirs y laissoit, & devint pour luy une source intarissable d'amusements. Il ne faisoit que sortir de l'école; il avoit à peine vingt ans, lorsqu'à la priére de *son cher Seigneur & Maistre Messire Robert de Namur, Chevalier Seigneur de Beaufort*, il entreprit d'écrire l'histoire des guerres de son temps, particuliérement

Espinette amoureuse page 86. de ses Poës. mss.

Chron. liv. 1. Prol. p. 1 & 2; & la Preface du 4.e liv. dans les Mss.

* *Tres que n'avoie que douze ans*
Estoie forment goulousans
De veoir danses & carolles,
D'oïr menestrels & parolles
Qui s'apertiennent à deduit,
Et de ma nature introduit
D'amer par amours tous ceauls
Qui aiment & chiens & oiseauls:
Et quant on me mist à l'escole,
Où les ignorans on escole,
Il y avoit des pucelettes,
Qui de mon temps erent jonettes,
Et je qui estoie puceaus,
Je les servoie d'espinceaus,
Ou d'une pomme ou d'une poire,
Ou d'un seul anelet d'ivoire,
Et me sambloit au voir enquerre
Grant proece à leur grasce acquerre.
. . . .
. . . .
Et lors devisoie à par mi
Quant revendra le temps por mi
Que par amour porai amer.
Espinette amoureuse, p. 83. de ses Poësies mss.

Et si destoupe mes oreilles,
Quant j'oc vin verser de bouteilles,
Car au boire prens grant plaisir,
Aussi fais en beaus draps vestir,
En viande fresche & nouvelle.
Violettes en leur saisons,
Et roses blanches & vermeilles
Voi volentiers, car c'est raisons,
Et chambres plainnes de candeilles,
Jus & danses, & longes veillés,
Et beaus lis pour li rafreschir,
Et au couchier pour mieulx dormir.
Especes, clairet & rocelle
En toutes ces choses veir
Mon esperit se renouvelle.
Ballade, à la p. 315. de ses Poësies mss.

En 1356. de celles qui suivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, estant allé en Angleterre il en présenta une partie à la Reine Philippe de Haynaut femme d'Edouard III. Quelque jeune qu'il fût alors, il avoit déja fait des voyages dans les provinces les plus reculées de la France; l'objet de celuy qu'il fit en Angleterre, estoit de s'arracher au trouble d'une passion qui le tourmentoit depuis long-temps. Elle s'alluma dans son coeur presque dès son enfance, elle dura dix années, & les étincelles s'en reveillérent encore dans un âge plus avancé, *malgré sa tête chenue, & ses cheveux blancs.* Quand les Poëtes chantent leurs amours, on ne les en croit pas toûjours sur leur parole: comme Froissart ne parle du sien que dans ses Poësies, on pourroit traiter ce qu'il en dit de pure fiction, mais le portrait qu'il en fait est si naturel, que l'on ne peut se dispenser d'y reconnoître le caractére d'un jeune homme amoureux, & l'expression naïve d'une veritable passion. Il feint qu'à l'âge de douze ans Mercure luy apparut suivi des trois Déesses dont Pâris jugea autrefois le differend, que ce Dieu rappellant à sa memoire la protection qu'il luy avoit accordée depuis l'âge de quatre ans, luy ordonna de revoir le procès des trois Divinitez, qu'il confirma la sentence de Pâris, & que Venus luy promit pour récompense une maîtresse [a] plus belle que la belle Heléne, & d'un si haut rang que jusqu'à Constantinople il n'y avoit Comte, Duc, Roy, ni Empereur qui ne s'estimât heureux de l'obtenir. [b] Il devoit servir cette beauté pendant dix ans, & toute sa vie devoit estre consacrée au culte de la Divinité qui luy faisoit de si belles promesses.

Espin. amour. p. 95. & 96. de ses Poës. mss.

Buisson de Jeunesse p. 345. de ses Poës. mss.

Espin. amour. p. 89. & 90. de ses Poës. mss.

Ibid. p. 88. jusqu'à 98.

Froissart avoit aimé de bonne heure les Romans, celuy de [c] Cleomades fut le premier instrument dont l'amour se servit

[a] . . . *Je te donne don si noble,*
Il n'a jusque Constantinoble
Emperour, Roy, Duc, ne Comte,
Tant en doit on faire de conte,
Qui ne s'en tenist apaiiez (content.)
Espinette amoureuse p. 92.

[b] *Et Venus adonc me regarde,*
Et me dit, dix ans tous entiers
Seras mon droit servant rentiers,
Et en après sans penser visce
Tout ton vivant en mon servisce
Ibid.

[c] Le Roman de Cleomades ne pouvoit manquer d'estre fort à la mode dans le pays de Froissart, une Princesse de Brabant, (Marie Reine de France, 2.de femme de Philippe le Hardy) en avoit dicté l'histoire,

pour le captiver. Il le trouva entre les mains d'une jeune personne qui le lisoit, & qui l'invita à le lire avec elle; il y consentit; de pareilles complaisances coûtent peu: il se forma bientost entr'eux un commerce de livres. Froissart luy prêta le Roman du *Baillou* [a] *d'Amours,* & en le luy envoyant, il y glissa une ballade dans laquelle il commençoit à parler de son amour. Ce feu naissant devint un embrasement que rien ne put éteindre, & Froissart ayant éprouvé toute l'agitation qu'une premiére passion fait sentir, fut presque reduit au desespoir, quand il apprit que sa maîtresse estoit sur le point de se marier: l'excessive douleur dont il fut frappé, le rendit malade plus de trois mois. Il prit enfin le parti de voyager pour se distraire, & pour rétablir sa santé. Comme il s'estoit mis en chemin avec plusieurs personnes, il fut obligé de s'observer pour cacher son trouble; après deux jours de marche, pendant lesquels il n'avoit cessé de faire des vers à l'honneur de sa dame, il arriva dans une ville que je crois estre Calais [b], où il s'embarqua. Une tempeste qui survint, & qui menaçoit le vaisseau d'un prochain naufrage, ne fut pas capable de suspendre l'application avec laquelle il travailloit encore à un Rondeau pour sa maîtresse; la tempeste estoit calmée, & le Rondeau achevé, lorsqu'il se trouva sur une côte *où l'on aime mieux,* dit-il, *la guerre que la paix, & où les estrangers sont très-bien venus;* il parle de l'Angleterre: l'accueil qu'on luy fit, les amusements

Espin. amour. p. 105. & suiv.

Ibid. p. 121.

Ibid. 125.

ou plustost la fable au *Roy Adenez* menestrier de son pere Henry III. dit le Débonnaire, Duc de Brabant, & il estoit dedié à un Comte d'Artois. Voyez dans Fauchet, recueil des Poëtes François, un grand détail de ce Roman & de son Auteur. Parmi plusieurs MSS. curieux du Cabinet de M. de Sardiere, il y en a un de la fin du XIII.e siécle, in-fol. sur velin, très-beau & très-bien conservé, qui contient huit ou dix ouvrages de nos plus anciens Poëtes, dont le premier est le Roman de Cleomades.

[a] Je ne connois point ce Roman. Le *Baillou d'Amours* signifie sans doute le *Baillif d'Amour.*

[b] Elle n'est désignée que par ces vers:
Que nous venins à une ville
Ou d'Avoles a plus de mille,
Et illec nous mesins en mer.
Calais est le port où Froissart s'embarqua lorsqu'il repassa depuis en Angleterre en 1395. comme il le dit liv. 4. c. 61. p. 191. de sa Chronique. Le nom d'*Avolés,* suivant Froissart, liv. 1. ch. 30. fut donné à ceux que Jacques d'Artevelle avoit bannis des villes de Flandres, parce qu'ils estoient contraires à son parti.

qu'on luy procura dans les societez *des Seigneurs, des Dames & des Demoiselles,* les caresses dont on l'accabla, rien ne charmoit l'ennuy qui le dévoroit, en sorte que ne pouvant supporter plus long-temps les tourments de l'absence, il re-
Espin. amour. p. 131. & suiv. solut de se rapprocher. Une Dame (la Reine Philippe de Haynaut) qui le retenoit en Angleterre, connut par un Virelay qu'il luy présenta, le principe de son mal : elle y compatit, & luy ordonnant de retourner dans son pays, à condition néantmoins qu'il reviendroit, elle luy fournit de l'argent & des chevaux pour faire le voyage. L'amour le conduisit bientost
Ibid. pp. 137. 138. 142. auprès de la Dame qu'il aimoit; Froissart ne laissa échapper aucune occasion de se trouver dans les lieux où il pouvoit la voir, & s'entretenir avec elle. Nous avons vû plus haut qu'elle estoit d'un rang si distingué, que *les Rois & les Empereurs l'auroient recherchée ;* ces termes pris à la lettre, ne conviennent qu'à une personne issuë du Sang des Rois, ou de quelque Souverain; mais comment accorder l'idée d'une si grande naissance avec le détail qu'il nous fait des conversations secrettes, des jeux & des assemblées où il avoit la liberté de se trouver & le jour & la nuit ? Comme si ces traits n'eussent pas suffi de son temps pour la faire connoître, il semble avoir voulu la désigner plus clairement par le nom d'Anne [a], dans des vers énigmatiques qui font partie de ses Poësies mss. On pourroit présumer que cet amour si vif & si tendre eut le sort de presque toutes les passions. Froissart parle dans un de ses Rondeaux, d'une autre Dame qu'il avoit aimée, & dont le nom composé de cinq lettres, se rencontroit dans celuy de [b] Polixena: ce pourroit estre une *Alix* qu'on écrivoit anciennement *Aelix.* Il y a lieu de croire qu'il en eut une 3.[e] appellée *Marguerite,*

[a] . . . *Plaisance m'a accusé*
A dire tout ce que je di :
Autrement ne m'en escondi,
Mais tellement nous pense mettre,
Sans nommer nom, surnom ne lettre,
Que qui assener y saura,
Assez bon sentement aura ;
Nompourquant les lettres sont dittes
En quatre lettres moult petittes,
Entre nous fusmes, & le temps
Si venir y volés à temps,
La trouverés, n'en doutés mie,
Pour congnoistre amant & amie.

Dans les quatre lettres qui forment le nom de *Jean* que portoit Froissart, on trouve celuy d'*Añe.*

[b] *Ballade à la page 316. de ses Poësies manuscrites.*

& que

& que c'est elle qu'il célébre indirectement dans une piece[a] faite exprès sous le titre, & à l'honneur de la fleur de ce nom. Peut-estre chercha-t-il dans des goûts passagers quelque remede à une passion, qui selon luy fut toûjours malheureuse. Du moins nous sçavons que desesperé du peu de succès de ses assiduitez & de ses soins auprès de sa premiére maîtresse, il prit la resolution de s'éloigner encore une fois. Cette absence fut plus longue que la precedente; il retourna en Angleterre, & s'attacha au service de la Reine Philippe. Cette Princesse sœur de la Comtesse de Namur, femme de Robert, dont Froissart paroît avoir esté domestique, voyoit toûjours avec plaisir les gens du Haynaut son pays; elle aimoit les lettres; le College d'Oxford qu'elle fonda, & qui est encore aujourd'huy connu sous le nom de *College de la Reine*, est un illustre monument de la protection qu'elle leur accordoit: ainsi Froissart réunissoit tous les titres qui pouvoient meriter l'affection de la Reine Philippe. L'histoire[b] qu'il luy présenta, comme je l'ay dit, soit au premier voyage, soit au second (car il n'est pas possible de décider) fut très-bien reçue, & probablement luy valut le titre de Clerc (c'est-à-dire *Secretaire* ou *E'crivain*) de la Chambre de cette Princesse, qu'il avoit dès l'an 1361.

Chron. liv. 1. Prol. p. 1.

Ibid. liv. 4. ch. 101. p. 316.

Au siécle de Froissart on estoit persuadé que l'amour estoit le motif des plus grandes actions de courage & de vertu; les Chevaliers en faisoient parade dans les Tournois. Les guerriers s'exposoient aux combats les plus perilleux pour soûtenir la beauté & l'honneur de leurs Dames. On croyoit alors que l'amour pouvoit se borner à un commerce delicat de galanterie & de tendresse. C'est presque toûjours sous cette forme que nous le voyons représenté dans la pluspart des ouvrages d'esprit qui nous restent de ce temps : les Dames ne rougissoient pas de connoître une passion si épurée, & les plus sages en faisoient

[a] Dittié de la flour de la Margherite, *p. 70. & suiv. de ses Poës. mss.*

[b] Parlant des guerres de son temps. *Si empris-je assez hardiment moi issu de l'escole à dicter & à ordonner les guerres dessus dites, & porter en Angleterre le livre tout compilé, comme je fei, & le presentay adonc à Mad. Philippe de Haynaut, Royne d'Angleterre, qui liement & doucement le receut de moy, & m'en fit grand proffit.*

le sujet ordinaire de leurs conversations. La Reine d'Angleterre prenoit souvent plaisir à faire composer par Froissart des poësies amoureuses; mais cette occupation ne devoit estre regardée que comme un délassement, qui ne ralentissoit aucunement des travaux plus serieux, puisqu'il fit aux frais de cette Princesse pendant les cinq années qu'il passa à son service, plusieurs voyages, dont l'objet paroît avoir esté de rechercher tout ce qui devoit servir à enrichir son histoire. J'ay tiré ces derniéres circonstances d'une [a] Preface qui se lit dans plusieurs Mss. à la tête du 4.[e] volume de la Chronique de Froissart; comme elle ne se trouve point dans les Imprimez, j'ay crû qu'il ne seroit point hors de propos de l'inserer icy en entier.

« A la requeste, contemplation & plaisance de très-haut, & » noble Prince, mon trè-scher Seigneur & mon Maistre Gui de » Chastillon, Comte de Blois, Seigneur d'Avesne, de Chimay » & de Beaumont, [b] d'Esconnehove & de la [c] Gode : Je Jehan » Froissard Prestre, Chapelain à mon très-cher Seigneur dessus » nommé, & pour le temps de lors Tresorier & Chanoine de » Chimay & de l'Isle en Flandres, me suis de nouvel reveillé & » entré dans ma forge, pour ouvrer & forgier en la haulte & » noble matiere de laquelle du temps passé je me suis ensonnié, » laquelle traicte & propose les faits & les advenues des guerres » de France & d'Angleterre, & de tous leurs conjoins & leurs » adherans, & comme il appert clerement par les traictiés qui » sont clos jusqu'au jour de la presente datte de mon resveil. *Or* » *considerez entre vous qui le lisez, & avez leu, ou orrez lire,*

[a] Cette Preface estoit indiquée dans la Table des Chapitres du 4.[e] volume de l'un des abrégez mss. sur lesquels Sauvage a corrigé son édition, mais elle n'y estoit pas rapportée. Voyez la 1.[e] Annot. de Sauvage sur le 4.[e] vol. On la trouve en partie au commencement du chap. 51. p. 168. du 4.[e] livre de la même édition, mais elle y est déplacée & tronquée. Ce que le Ms. contient de plus que l'Imprimé se lit icy en caractéres Italiq.

[b] C'est Schonhove petite ville des Provinces-unies, sur la riviere de Leck, à trois lieues de Rotterdam. *Voyez Maty Dictionn. Geogr. & les Delices des Païs bas.*

[c] Goudè, Gouda, ou Ter-gow, ville des Provinces-unies, à l'embouchûre de la petite riviere de Gou d'où elle tire son nom, à trois lieues de Rotterdam, & à cinq de Leyde. *Voy. la Martiniere, Dict. Geogr. & les Delices des Païs-bas, to. 2. p. 291. & suiv.*

comment je puis avoir sceu ne rassemblé tant de faiz desquels je «
traicte & propose, & tant de parties, & pour vous informer de «
la verité je commencé jeune de l'âge de vingt ans, & je suis venu «
au monde avec les faitz & advenues, & si ay tousjours prins grant «
plaisance plus qu'à autre chose. Et si Dieu m'a donné tant de «
grace que j'ay esté bien de toutes parties, & des Hostels des Roys, «
& par especial du Roy Edouard, & de la noble Reyne sa femme «
Madame Philippe de Haynaut, Royne d'Angleterre, Dame d'Ir- «
lande & d'Acquitaine, à laquelle en ma jeunesse je fu Clerc, & «
la desservoie de beaux dictiez & traictez amoureux, & pour «
l'amour du service de la noble & vaillant Dame à qui j'estoie, «
tous autres grands Seigneurs, Ducs, Comtes, Barons & Che- «
valiers, de quelconques nations qu'ils fussent, m'amoient & me «
veoient volentiers, & me faisoient grant prouffit; ainsi au titre «
de la bonne Dame, & à ses coustages, & aux coustages de haulx «
Seigneurs, en mon temps je cherché la plus grande partie de la «
Chrestienté voire qui à chercher fait, & par-tout où je venoie je «
faisoie anqueste aux anciens Chevaliers & Escuyers, qui avoient «
esté ès fais d'armes, & qui proprement en savoient parler, & aussi «
à anciens heraux de credence, pour verifier & justifier toutes les «
matieres; ainsy ay-je rassemblé la noble & haute histoire, & «
matiere; & le gentil Comte de Blois dessus nommé y a rendu «
grans peine. Et tant comme je vivray par la grace de Dieu, «
je la continueray, car comme plus y suis, & plus y labeure, «
& plus me plaist. Car ainsi comme le gentil Chevalier ou «
Escuyer qui aime les armes, en perseverant & continuant il «
se nourit & parfait, ainsi en labourant & ouvrant sur cette «
matiere je m'abilite, & délite. «

De toutes les particularitez de la vie de Froissart pendant son séjour en Angleterre, nous sçavons seulement qu'il assista aux adieux que le Roy & la Reine firent en 1361. au Prince de Galles leur fils, & à la Princesse sa femme, qui alloient prendre possession du Gouvernement d'Aquitaine, & qu'il estoit entre Elten & Westminster en l'année 1363. au passage du Roy Jean, qui retournoit en Angleterre. On trouve dans ses Poësies * une Pastourelle, qui semble ne pouvoir convenir

Il dit qu'il estoit alors âgé de 24. ans.

* *Recueil de ses Poësies manuscr. fol. 276. & suivans.*

qu'à cet événement. A l'égard des voyages qu'il fit estant au service de la Reine, il employa six mois à celuy d'Ecosse, & pénétra jusqu'à l'Ecosse qu'il appelle *Sauvage:* il voyageoit à cheval, ayant sa malle derriére luy [a], & suivi d'un levrier [b]. Le Roy d'Ecosse, & plusieurs Seigneurs dont il nous a conservé les noms, le traitérent si bien, qu'il auroit souhaité d'y aller encore une fois. Guillaume Comte de Douglas le logea pendant quinze jours dans son château d'Alquest à cinq lieuës d'Edimbourg; nous ignorons la date de ce voyage, & d'un autre qu'il fit dans la Norgalle, que je crois du même temps. Il estoit en France à Melun-sur-Seine vers le 20. Avril 1366. peut-être des raisons particuliéres l'avoient conduit par cette route à Bourdeaux, où on le voit à la Toussaints de la même année, lorsque la Princesse de Galles accoucha d'un fils, qui fut depuis le Roy Richard II.

Chron. liv. 4. ch. 1. pag. 2. Poëſ. Mſſ. Dit dou Florin, pag. 426.

Haindebourg.

Poëſ. Mſſ. Dit dou Florin, pag. 426. Ibid. Pastour. pag. 277. Chron. liv. 1. ch. 236. pag. 310.

Le Prince de Galles estant parti peu de jours après pour la guerre d'Espagne, & s'estant rendu à Auch [c], où il demeura quelque temps; Froissart l'y accompagna, & comptoit de le suivre dans tout le cours de cette grande expedition, mais le Prince ne luy permit pas d'aller plus loin; à peine estoit-il arrivé qu'il le renvoya auprès de la Reine sa mere. Froissart ne dut pas faire un long séjour en Angleterre, puisqu'il se trouva l'année suivante dans plusieurs Cours d'Italie. Ce fut la même année, c'est-à-dire en 1368. que Lyonel Duc de Clarence, fils du Roy d'Angleterre, alla épouser Ioland fille de Galeas II. Duc de Milan; le mariage fut célébré le 25. Avril, & Lyonel mourut le 17. Octobre suivant. Froissart, qui vraisemblablement estoit de sa suite, assista à la magnifique reception que luy fit à son retour Amedée Comte de Savoye, surnommé le Comte Verd; il décrit les festes qui furent données à cette occasion durant trois jours; il n'oublie pas de dire qu'on y dansa un Virelay de sa composition: de la Cour de Savoye il

Poëſies manuſ. Priſon amoureuſe, p. 155. Dit dou Florin. pag. 428.

[a] *Poëſies manuſcrites, Debat dou cheval & dou levrier, pag. 81.*

[b] *Poëſ. manuſ. Buiſſon de Jonece, pag. 343. & ſa Chronique, liv. 4. chap. 1. pag. 2.*

[c] On lit *Aſt en Gaſcogne.* Ce même lieu est nommé *Ach, liv. 4. p. 191.* & Sauvage dit que c'est *Auch.* Trois manuscrits de la Bibliotheque du Roy mettent *Dax.*

retourna

retourna à Milan, où le même Comte Amedée luy donna une bonne *cotte-hardie* [a] de vingt florins d'or, puis à Boulogne & à Ferrare, où il reçut encore quarante ducats de la part du Roy de Chypre [b], & enfin à Rome [c]. Au lieu de l'équipage simple avec lequel nous l'avons vû voyager en Ecosse, il marchoit en homme d'importance, avec un *Roussin & une haquenée.*

Ce fut à peu près dans ce temps que Froissart fit une perte dont rien ne put le dédommager : Philippe de Haynaut Reine d'Angleterre, qui l'avoit comblé de biens, mourut en 1369. Il composa un Lay sur ce triste évenement, dont il ne fut cependant pas témoin; puisqu'il dit ailleurs, qu'en 1395. il y avoit 27. ans qu'il n'avoit vû l'Angleterre. Si l'on en croit plusieurs auteurs [d], il écrivit la Vie de la Reine Philippe; mais cette opinion n'est fondée sur aucune preuve [e].

Indépendamment de l'employ de Clerc de la Chambre de la Reine d'Angleterre que Froissart avoit eu, il avoit esté de l'*hostel* d'Edouard III. son mari, & même de celuy de Jean Roy

[a] *Cotardie*, ou comme il se trouve plus souvent écrit, *cotte hardie*, espéce de cotte, habillement commun aux hommes & aux femmes, icy un pourpoint. C'estoit une des liberalitez que les Seigneurs estoient dans l'usage de faire; ils mettoient de l'argent, comme on le voit par cet exemple, dans la bourse qui, suivant l'usage du même temps, y estoit attachée.

[b] *Et c'est raison que je renomme*
De Cypre le noble Roy Pere,
Et que de ses bienfaits me pere.
Premiers à Boulongne la grasce,
D'Escouflan Monseigneur Eustasce
Trouvai, & cilz me dit dou Roy
Dessus dit l'affaire & l'arroi,
Lequel me receut à ce tems
Com cils qui moult étoit sentens
D'onnour & d'amour grant partie
Liement en ceste partie,
Et me delivra à Ferrare
Sire Tierceles de la Bare,
A son commant lame sus faultre,
Quarente ducats l'un sur l'autre.

Buisson de Jeunesse, *pag. 343. de ses Poësies manuscrites.*

Ce Roy de Chypre pere estoit Pierre premier, qui mourut le 18. Janvier 1368. *V. hist. geneal. tom. 2. pag. 598. & 599.*

[c] Froissart rapporte dans son Temple d'honneur, qu'estant à Rome il y avoit vû un Empereur. Ce pourroit estre l'Empereur Charles IV. qui passa en Italie en 1368. s'il ne disoit dans une de ses Pastourelles, qu'il n'a jamais vû cet Empereur; ainsi ce doit estre l'Empereur Paleologue, qui alla à Rome en 1369. *Pag. 32. de ses Poësies manuscr.* *Pag. 81. ibid.*

[d] *Vossius, de Historicis latinis, lib. 3. cap. 4.*

Bullart, Académie des Sciences, tom. 1. pag. 124.

[e] Il n'en est fait aucune mention dans le livre de Pitseus des Historiens d'Angleterre, ni dans le catalogue des illustres Ecrivains de la grande Bretagne, par Baleus.

de France. Comme il se trouve encore plusieurs Princes & Seigneurs de l'*hostel* [a] desquels il dit avoir esté, ou qu'il appelle *ses Seigneurs & ses Maîtres*, il est bon d'observer, que par ces façons de parler, il ne désigne pas seulement les Princes & Seigneurs à qui il avoit esté attaché comme domestique, mais encore tous ceux qui luy avoient fait des présents ou des gratifications, ou qui l'ayant reçû dans leurs Cours, ou dans leurs châteaux, luy avoient donné ce qu'on appelle aujourd'huy *bouche-à-cour*.

Froissart ayant perdu la Reine Philippe sa bienfaitrice, au lieu de retourner en Angleterre, alla dans son pays [b], où il fut pourvû de la Cure [c] de Lestines [d]. De tout ce qu'il fit dans l'exercice de son ministére, il ne nous apprend autre chose, sinon que les *Taverniers* de Lestines eurent *cinq cens frans* de son argent dans le peu de temps qu'il fut leur Curé. On lit dans un Journal [e] manuscrit de l'Evêque de Chartres Chancelier du Duc d'Anjou, que *suivant des lettres scellées du 12. Decembre*

Poësies manus. Dit dou Florin, folio 424. & 426.

[a] Parlant du Seigneur de Coucy, il dit, *un de mes Seigneurs & Maistres;* & du Comte Beraud Dauphin d'Auvergne, *un mien Seigneur & Maistre, Chron. liv. 4. chap. 1.* On verra plus bas qu'il fut de l'hostel du Comte de Foix.

[b] Froissart à son retour d'Italie, ne suivit pas la même route qu'il avoit prise en y allant : pour voir de nouveaux pays, il estoit revenu par l'Allemagne, comme il le fait entendre dans son Dit dou Florin : le sujet de cette piece est un entretien que le Poëte feint d'avoir eu avec le seul florin qui luy restoit de beaucoup d'autres qu'il avoit dépensez, ou qui luy avoient esté volez, & ce florin luy reproche qu'il l'avoit bien promené, car il avoit appris avec luy le François & le Thiois, c'est-à-dire l'Allemand.

Pag. 425. ibid.

[c] Robert de Geneve transferé depuis peu de l'Evêché de Terouenne à celuy de Cambray dont Lestines dépendoit, avoit pû donner cette Cure à Froissart, en considération du Comte de Savoye son pere.

[d] Lessines, autrefois un Palais des Rois de France, connu sous le nom de *Liptinæ* ou *Lestinæ*. Froissart l'appelle Lestines, & d'autres auteurs Letines, Liptines & Lessines. Ce dernier nom est celuy qu'elle a retenu. C'est une petite Ville située sur la riviere de Denre à deux lieues d'Ath au Sud, & de Grammont vers le Nord, & à quatre lieues d'Enguien. *L'Eglise paroissiale est dediée à Saint Pierre, & son Curé est un des Archiprestres de la Chrestienté, sous le Diocése de Cambray.* V. Valois Not. au mot *Liptinæ*, les Délices des Pays-bas, tom. 2. pag. 60. & suivantes, & Maty, Dict. Geog.

[e] N.° 587. de la Bibliotheque de Colbert, réunie à celle du Roy. Ce manuscrit est le même dont le Laboureur a rapporté un extrait à la tête de l'Histoire de Charles VI. *pag. 57. jusqu'à 70.*

1381. ce Prince fit arrester *cinquante-six quayiers de la Chronique de Jehan Froissart Recteur de l'Eglise Parrochiale de Lescines*, que l'historien envoyoit pour estre enluminez, & ensuite portez au Roy d'Angleterre ennemi de la France.

Froissart s'attacha depuis à Vencessas de Luxembourg Duc de Brabant, peut-estre en qualité de Sécretaire, suivant l'usage dans lequel estoient les Princes & les Seigneurs, d'avoir des Clercs qui faisoient leurs affaires, qui écrivoient pour eux, ou qui les amusoient par leur sçavoir & par leur esprit. Vencessas avoit du goût pour la poësie : il fit faire un recueil de ses Chansons, de ses Rondeaux & de ses Virelais par Froissart, qui joignant quelques-unes de ses piéces à celles du Prince, en forma une espéce de Roman, sous le titre de *Meliador* [a], ou du *Chevalier au soleil d'or;* mais le Duc ne vécut pas assez longtemps pour voir la fin de l'ouvrage, estant mort en 1384 *. * *Suiv. l'Hist. genealogique, & 1383. suivant Froissart.*

[a] Le Roman de Meliador est nommé de plusieurs façons différentes dans les manuscrits de la Chronique de Froissart, & dans ses Poësies. L'historien parlant de son voyage chez le Comte de Foix, qu'il fit depuis en 1388. dit, *j'avoye avec moy apporté un livre, lequel j'avoye fait à la requeste & contemplation de Vincelaus de Boheme Duc de Luxembourg & de Brabant, & sont contenus audit livre qui s'appelle le Meliader* (Melliades ou Malliades dans quelques-uns) *toutes Chansons, Balades, Rondeaux & Virelets que le gentil Duc fit en son temps, desquelles choses parmi l'imagination que j'avoye à dicter, en ordonnay le livre que le Comte de Foix veit moult voulontiers.*

Il fait encore mention de cet ouvrage dans ses Poësies manuscrites. On lit à la page 427. de son Dit dou Florin,

Un Livre de Meliador
Le Chevalier au soleil d'or.

Et quelques vers après,

Dedans ce Romant sont encloses
Toutes les chançons que jadis,
Dont l'ame soit en Paradis,
Que fut (f. fit) le bon Duc de Braibant
Wincelaus, dont on parla tant;
Car un Prince fu amourous,
Gracious & chevalerous,
Et le livre me fit ja faire,
Par très grant amoureus à faire,
Coment qu'il ne le veist oncques.

Ayant demandé dans son Paradis d'Amour, *pag. 16. col. 1. & 2.* qui estoient plusieurs *Damoiseaux* qu'il y voyoit, il apprend que ce sont des sujets de l'Amour, & on luy nomme entre autres Héros célébres dans les Romans, *Meliador, cils à ce beau soleil d'or,* par où estoit désigné certainement le Héros de celuy qui l'avoit composé.

Il ne faut point confondre ce livre avec les Poësies manuscrites de Froissart, qui renferment à la verité un grand nombre de Chansons, Rondeaux, Balades & Virelais, avec des Lays & des Pastourelles, distribuez chacun dans leur classe, mais où le titre de Meliador ne se trouve nulle part.

Presqu'aussi-tost Froissart trouva un nouveau Protecteur : il fut fait Clerc de la Chapelle de Gui Comte de Blois, & il ne tarda pas à signaler sa reconnoissance pour son nouveau Protecteur,
En 1385. par une Pastourelle [a] sur les fiançailles de Louis Comte de Dunois fils de Gui, avec Marie fille du Duc de Berry : deux ans après le mariage s'estant fait à Bourges, il le célébra par une
Pag. 28. & suiv de ses Poës. manuscrites. espéce d'Epithalame assez ingénieuse pour le temps, intitulée *le Temple d'honneur.*

Chron. liv. 3. chap. 106. & 111. Il passa les années 1385. 86. & 87. tantost dans le Blaisois, tantost dans la Touraine; mais le Comte de Blois l'ayant engagé
Ibid. l. 3. c. 1. à reprendre la suite de l'histoire qu'il avoit interrompue, il resolut en 1388. de profiter de la paix qui venoit de se conclurre, pour aller à la Cour de Gaston Phœbus Comte de Foix & de Bearn, s'instruire à fond de ce qui regardoit les pays étrangers & les provinces du Royaume les plus éloignées, où il sçavoit qu'un grand nombre de guerriers se signaloient tous les jours par de merveilleux faits d'armes. Son âge & sa santé luy permettoient encore de soûtenir de longues fatigues; sa mémoire estoit assez bonne pour retenir tout ce qu'il entendroit dire, & son jugement assez sain pour le conduire dans l'usage qu'il en devoit faire. Il partit avec des lettres de recommendation du Comte de Blois pour Gaston Phœbus, & prit sa route par
Dit dou Flor. p. 427. & suiv. de ses Poës. mss. Avignon. Une de ses Pastourelles nous apprend qu'il séjourna dans les environs d'une Abbaye [b] située entre Lunel & Mont-
Pag. 283. ibidem. pellier, & qu'il s'y fit aimer d'une jeune personne qui pleura son départ : il dit dans la même piéce qu'il menoit au Comte de Foix quatre levriers [c] pour luy en faire présent. Gaston aimoit passionnément *le déduit des chiens,* il en avoit toûjours
Chron. liv. 4. c. 27. p. 115. plus de seize cens, & il nous reste de ce Prince un traité de la Chasse, que l'on conserve manuscrit dans plusieurs bibliothe-
Ibid. l. 3. c. 4. pag. 8. ques, & qui a esté imprimé [d] en 1520. Froissart alla de Carcassonne à Pamiers dont il fait une agréable description, & s'y

[a] *Pag. 290. & 291. de ses Poësies manuscrites.*

[b] Probablement S.t Geniez Abbaye de filles, à une lieue & demie du chemin qui mene de Montpellier à Lunel.

[c] Ils y sont nommez *Tristan, Hector, Brun & Rollant.*

[d] V. du Verdier, à l'art. *Gaston Comte de Foix.*

arrêta trois jours, en attendant que le hazard luy fît rencontrer quelqu'un avec qui il pût passer en Bearn. Il fut assez heureux pour trouver un Chevalier du Comté de Foix, qui revenoit d'Avignon, & ils marchérent de compagnie. Messire Espaing du Lyon (c'est le nom du Chevalier) estoit un homme de grande distinction *; il avoit eu des commandements considérables, & fut employé toute sa vie dans des négociations aussi délicates qu'importantes. Les deux voyageurs se convenoient parfaitement : le Chevalier, qui avoit servi dans toutes les guerres de Gascogne, desiroit avec passion d'apprendre ce qui concernoit celles dont Froissart avoit connoissance; & Froissart plus en état que personne de le satisfaire, n'estoit pas moins curieux des évenements ausquels le Chevalier avoit eu part : ils se communiquérent ce qu'ils sçavoient avec une égale complaisance : ils alloient à côté l'un de l'autre, & souvent aux pas de leurs chevaux : toute leur marche se passoit en des conversations où ils s'instruisoient réciproquement. Villes, chasteaux, masures, plaines, hauteurs, vallées, passages difficiles, tout reveilloit la curiosité de Froissart, & rappelloit à la mémoire du Seigneur Espaing du Lyon, les diverses actions qui s'y estoient passées sous ses yeux, ou dont il avoit oui parler à ceux qui s'y estoient trouvez. L'historien, trop exact dans le récit qu'il nous fait de ces conversations, rapporte jusqu'aux exclamations par lesquelles il témoignoit au Chevalier sa reconnoissance, pour toutes les choses intéressantes qu'il vouloit bien luy apprendre. S'ils arrivoient dans une ville avant le coucher du soleil, ils mettoient à profit le peu de jour qui restoit, pour en examiner les dehors, ou pour observer les lieux des attaques qui s'y estoient faites : de retour à l'hostellerie, ils continuoient les mêmes propos ou entre eux seuls, ou avec d'autres Chevaliers ou Ecuyers qui s'y trouvoient logez; & Froissart ne se couchoit point qu'il n'eût écrit tout ce qu'il avoit entendu. Après une marche de six jours, ils arrivérent à Ortez : cette ville, une des plus considérables du Bearn, estoit le séjour ordinaire de Gaston Comte de Foix & Vicomte de Bearn, surnommé *Phæbus* à

V. les premiers chap. du 3.e liv.

Froiss. se sert du mot hostel.

* Froissart en parle souvent dans le 3.e & le 4.e livre de sa Chronique.

cause de sa beauté. Froissart ne pouvoit choisir une Cour plus convenable à ses vûes. Le Comte de Foix âgé de cinquante-neuf ans, estoit encore l'homme de son siécle le plus vigoureux, le plus beau & le mieux fait : adroit à tous ses exercices, valeureux, consommé dans l'art de la guerre, noble & magnifique, il ne venoit chez luy aucun guerrier qui n'emportât des marques de sa liberalité : son château estoit le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de braves Capitaines qui s'estoient distinguez dans les combats & dans les tournois : les entretiens n'estoient que d'attaques de places, de surprises, de siéges, d'assauts, d'escarmouches, de batailles : les amusements n'estoient que des jeux d'exercice, d'adresse & de force, des joûtes, des tournois & des chasses, plus penibles, & presque aussi périlleuses que la guerre même. Ces détails méritent d'estre lûs dans Froissart, je ne puis *Chron. liv. 3.* que tracer imparfaitement ce qu'il a si bien peint.

Ibid. l. 3. c. 8. Le Comte de Foix ayant esté informé par Messire Espaing du Lyon, de l'arrivée de Froissart, qui estoit déja connu à la Cour d'Ortez par les deux premiers volumes de sa Chronique, l'envoya chercher chez un de ses Ecuyers * qui le logeoit, & le voyant venir de loin, luy dit d'un air riant, & *en bon françois, qu'il le connoissoit bien quoyqu'il ne l'eust jamais veu, mais qu'il avoit bien oui parler de luy, & le retint de son hostel.* Cette expression, comme on l'a déja dit, ne signifie pas que Froissart eût un logement dans le château, car on voit le contraire, mais seulement qu'il fut défrayé aux dépens du Comte durant l'hyver qu'il passa auprès de luy. Son occupation la plus ordinaire pen- *Dit dou Flor. p. 428. & suiv. de ses Poës. mss.* dant ce temps, estoit d'amuser Gaston après son souper, par la lecture du Roman de Meliador qu'il avoit apporté : tous les soirs il se rendoit au château à l'heure de minuit, qui estoit celle où le Comte se mettoit à table : personne n'eût osé interrompre le lecteur, Gaston luy-même qui l'écoutoit avec une attention infinie, ne l'interrompoit que pour luy faire des questions sur cet ouvrage ; & jamais il ne le renvoyoit qu'*il ne luy eût fait*

* *Je descendy à l'hostel de la Lune chez un Escuyer du Comte, qui s'appelloit Ernauton du Pin lequel me receut moult joyeusement pour la cause de ce que j'estoye François.* Ce sont les propres paroles de l'historien.

vuider auparavant tout ce qui estoit resté du vin de sa bouche. Quelquefois ce Prince prenoit plaisir à l'instruire des particularitez des guerres *dans lesquelles il s'estoit distingué.* Froissart ne tira pas moins de lumiéres de ses fréquents entretiens avec les Ecuyers & les Chevaliers qu'il trouva rassemblez à Ortez, surtout avec les Chevaliers d'Aragon & d'Angleterre, de l'*hostel* du Duc de Lancastre, qui faisoit alors sa résidence à Bourdeaux : ils luy racontérent ce qu'ils sçavoient des batailles des Rois Jean de Castille & Denys de Portugal, & de leurs alliez : entre les autres, le fameux *Bastot de Maulion*, en luy faisant l'histoire de sa vie, luy faisoit celle de presque toutes les guerres arrivées dans les différentes provinces de France & même en Espagne, depuis la bataille de Poictiers où il avoit commencé à porter les armes. Quoyqu'appliqué sans relâche à ramasser des mémoires historiques, Froissart donnoit encore quelques moments à la Poësie : nous avons de luy une Pastourelle qu'il paroît avoir composée au pays de Foix, en l'honneur de Gaston Phoebus : il dit qu'*estant*

Chron. liv. 3. chap. 8.

Le Bourg d'Espagne, le Seign. de Valenchin & autres.

Pag. 284 de ses Poësies mss.

En beau pré vert & plaisant
Par dessus Gave la riviere,
Entre Pau & Ortais seant,

il vit des bergers & des bergeres qui s'entretenoient de divers Seigneurs & de leurs armoiries : il se sert adroitement de cette fiction pour nommer avec éloge ceux de qui il avoit reçu quelques bienfaits, & termine sa liste par le Comte de Foix.

Après un assez long séjour à la Cour d'Ortez, Froissart songeoit à s'en retourner : il fut retenu par Gaston, qui luy fit esperer une occasion prochaine de voyager *en bonne compagnie.* Le mariage de la Comtesse de Boulogne, parente du Comte, ayant esté conclu avec le Duc de Berry, la jeune épouse fut conduite d'Ortez à Morlas, où les équipages du Duc son mari l'attendoient : il partit à sa suite, après avoir reçu des marques de la liberalité de Gaston *, qui le pressa instamment de revenir

Chron. liv. 3. chap. 141.

* Page 429. de ses Poës. manus.
Et quant j'oc tout parlit l'histoire
Dou Chevalier au soleil d'or
Que je nomme Meliador,

le voir : il accompagna la Princesse à Avignon, & dans le reste de la route qu'elle fit à travers le Lyonnois, la Bresse, le Forès & le Bourbonnois, jusqu'à Riom en Auvergne. Le passage d'Avignon fut fatal à Froissart, on le vola : cette triste aventure fait le sujet d'une longue Poësie[a], dans laquelle il place plusieurs circonstances de sa vie, dont j'ay fait usage dans ce mémoire. On voit par cette piéce, que le desir de visiter le tombeau du Cardinal de Luxembourg mort en odeur de sainteté, n'estoit pas le seul motif qui l'eût porté à repasser par Avignon en suivant la jeune Princesse, mais qu'il avoit une commission particuliére du Seigneur de Couci. Il auroit pû, dit-il, chercher à se dédommager de la perte de son argent, en sollicitant quelque benefice ; mais cette ressource n'estoit pas de son goût : il faisoit plus de fonds sur la générosité du Seigneur de la Riviere & du Comte de Sancerre qui accompagnoient la Duchesse de Berry, & sur celle du Vicomte d'Asci. Il se donne, dans la même piéce, pour un homme d'une grande dépense. Outre le revenu de la Cure de Lestines, qui estoit considérable, il avoit depuis vingt-cinq ans touché deux mille francs dont il ne luy restoit plus rien : la composition de ses ouvrages luy en avoit coûté sept cens, mais il ne regrettoit pas cette dépense ; *car aussi ay-je fait*, dit-il, *mainte histoire dont il sera parlé dans la postérité :* le reste avoit esté consommé tant chez les *Taverniers* de Lestines que dans ses voyages, qu'il faisoit toûjours en bon équipage, bien monté, bien vêtu, & faisant par-tout bonne chére.

Chron. liv. 3. chap. 100.

Froissart avoit esté présent à toutes les fêtes qui furent données au mariage du Duc de Berry, célebré la nuit de la Pentecoste à Riom en Auvergne. Il composa une Pastourelle pour le lendemain des noces ; puis *retournant en France* avec le Seigneur de la Riviere[b], il se rendit à Paris. Son activité naturelle, & sur-tout la passion de s'instruire dont il estoit sans-cesse occupé,

Pag. 292. de ses Poësies mss.

Je pris congé, & li bons Contes
Me fit par sa Chambre des Comptes
Delivrer quatrevins florins
D'Arragon tous pesans & fins,
Et mon livre qu'il m'ot laissé.

[a] *Dit dou Florin, pag. 423. & suiv. de ses Poësies manuscrites.*

[b] *Chron. liv. 3. dans le manuscrit, N.° 8325. de la Bibliotheque du Roy.*

ne luy

ne luy permirent pas d'y demeurer long-temps. Nous l'avons vû en six mois passer du Blaisois à Avignon, ensuite dans le Comté de Foix, d'où il revint encore à Avignon, & traversa l'Auvergne pour aller à Paris. On le voit, en moins de deux ans, successivement dans le Cambresis, dans le Haynaut, dans la Hollande, dans la Picardie, une seconde fois [a] à Paris, dans le fond du Languedoc, puis encore à Paris & à Valenciennes; de là à Bruges, à l'Ecluse, dans la Zelande, enfin dans son pays. Il accompagne dans le Cambresis le Seigneur de Couci au château de Crevecœur que le Roy venoit de luy donner: il luy raconte ce qu'il avoit vû, & apprend de luy différentes circonstances des négociations entre la France & l'Angleterre. Après avoir donné quinze jours à sa patrie, il passe un mois en Hollande auprès du Comte de Blois, l'entretenant de ses voyages: il va s'instruire par luy-même du détail des négociations de la paix qui se traitoit à Lelinghen [b]. Il assiste à la magnifique entrée que la Reine Isabelle de Baviere fait dans Paris. L'exactitude avec laquelle il parle du cérémonial observé entre le Pape & le Roy Charles VI. à Avignon, semble prouver qu'il avoit assisté à leur entrevûe, d'autant plus qu'il est certain que Charles VI. estant allé d'Avignon à Toulouse recevoir l'hommage du Comte de Foix, Froissart s'y trouva, & entendit leur conversation. Il ne se passoit rien de nouveau, comme on le voit, dont Froissart ne voulût estre témoin: festes, tournois, conférences pour la paix, entrevûes de Princes, & leurs entrées, rien n'échappoit à sa curiosité. Il paroît qu'au commencement de 1390. il retourna dans son pays, & qu'il ne songeoit qu'à reprendre la suite de son histoire, pour la continuer sur les instructions qu'il avoit amassées de tous côtez avec tant de peines & de fatigues: mais celles qu'il avoit eues au sujet de la guerre d'Espagne, ne le satisfaisoient pas encore: il luy survint quelque scrupule de n'avoir entendu qu'une des deux parties, c'est-à-dire les Gascons & les Espagnols qui avoient tenu pour le Roy de Castille. Il estoit du devoir d'un écrivain exact

Chr n. liv. 4. chap. 1.

Ibid. chap. 8. Ibid liv. 3. c. 26.

En 1389.

[a] *Chron. liv. 4. ch. 2. & une Pastourelle à la pag. 293. de ses Poës. mss.*

[b] Il y a *Belinghen* dans le texte, mais c'est une faute.

& judicieux de sçavoir aussi ce qu'en disoient les Portugais : sur l'avis qu'on luy donna qu'il pourroit en trouver à Bruges un grand nombre, il s'y rendit. La fortune le servit au-delà de ses esperances, & l'enthousiasme avec lequel il en parle, peint l'ardeur avec laquelle il désiroit de tout approfondir. A son arrivée il apprit qu'un Chevalier Portugais, *vaillant homme & sage, & du Conseil du Roy de Portugal,* nommé Jean Ferrand Portelet [a], estoit depuis peu à Middelbourg en Zelande. Portelet qui alloit alors en Prusse à la guerre contre les Infidéles, s'estoit trouvé à toutes les affaires de Portugal : aussi-tost Froissart se met en marche avec un Portugais ami du Chevalier, va à l'Ecluse, s'embarque & arrive à Middelbourg, où son compagnon de voyage le présente à Portelet. Ce Chevalier *gracieux, amiable & acointable*, luy raconta, pendant les six jours qu'ils passérent ensemble, tout ce qui s'estoit fait en Portugal & en Espagne depuis la mort du Roy Ferrand jusqu'à son départ de Portugal. Froissart aussi content des récits de Portelet que de sa politesse, prit congé de luy, & revint dans sa patrie, où réunissant toutes les connoissances qu'il avoit acquises dans ses différents voyages, il en composa un nouveau livre, qui fait le troisiéme de son histoire.

Le passage d'où sont tirées ces circonstances, adjoûte que Froissart, en quittant la Zelande, & avant que de retourner dans son pays, alla encore une fois à Rome. Quoyqu'en cela les exemplaires imprimez soient conformes aux manuscrits, ce voyage, dont il n'est point parlé ailleurs, me paroît hors de toute vraysemblance. Denys Sauvage assûre, à la marge, qu'au lieu de *Romme* il faut lire l'*Ecluse, Bruges* ou *Valenciennes;* il est plus naturel de lire *Damme* [b], port voisin de l'Ecluse, où l'on a vû que l'historien s'estoit embarqué. On ne sçauroit déterminer la durée du séjour que Froissart fit dans le Haynaut, on sçait seulement qu'il estoit encore à Paris en 1392. lorsque le

Chron. liv. 3. ch. 26. p. 88.

Ibid. l. 4. c. 38.

[a] Froissart l'appelle *Porteck,* au 76.[e] chap. du 3.[e] liv. de sa Chron.

[b] *Dam* ou *Damme,* Ville de Flandres, à une lieue de Bruges tirant vers l'Ecluse, dont elle est éloignée de deux lieues. *Voyez le Diction. de la Martiniere & les Délices des Pays-bas, tom. 1. pag. 306.*

Connestable de Clisson fut assassiné par Pierre de Craon; & à Abbeville, sur la fin de la même année, ou au commencement de la suivante, pendant les conférences qui se tenoient entre les Plenipotentiaires de France & d'Angleterre, lesquelles opérérent enfin une treve de quatre ans. *Chron. liv. 4. chap. 56.*

Dès l'année 1378. Froissart avoit obtenu du Pape Clément VII. l'expectative d'un canonicat de Lille [a]; on voit dans le recueil de ses Poësies, qui fut achevé en 1393. & dans une préface qui se trouve dans plusieurs manuscrits à la tête du quatriéme volume de son histoire, composé vers le même temps, qu'il se qualifioit Chanoine de Lille [b]; mais Clément VII. estant mort en 1394. il abandonna la poursuite de son expectative, & commença à ne prendre que la qualité de Chanoine & Tresorier de l'Eglise Collégiale de Chimay [c], qu'il devoit probablement à l'amitié dont le Comte de Blois [d] l'honoroit: la Seigneurie de Chimay faisoit partie de la succession que ce Comte avoit recueillie en 1381. par la mort de Jean de Chastillon Comte de Blois, le dernier de ses freres. *Voy. les chap. 14. & 61. du 4.e liv. de son Histoire.*

Il y avoit vingt-sept ans [e] que Froissart estoit parti d'Angleterre, lorsqu'à l'occasion de la treve qui se fit entre les François & les Anglois, il y retourna [f] en 1395. muni de lettres de

[a] V. son *dit dou Florin* parmi ses Poësies manuscrites, *pag. 430.* le florin adressant la parole à l'auteur.

Car du bon Seigneur de Couci
. . . . . avés vous . . . .
L'expectative lointaine
Sur les chanesies de Lille,
Cent florins vous a par S.t Gille
Moult bien coustié cette grasse
Qui n'est près bonne ne grasse,
Mais mal revenans à proufit,
Quoyque dou premier an est dit
Dou Pape que la grasce avés,
Mes voirement vous ne scavés
Quant vous en serés pourveüs,
Ne à Chanounes receüs.

[b] Froissart, au commencement & à la fin de ses Poësies, prend le titre de *Tresorier & Chanoine de Chimay, & de Lille en herbes*, expression qui désigne son expectative.

[c] Dans le Comté de Haynaut, au Diocése de Liege.

[d] *Gui de Chastillon Comte de Blois, Sire d'Avesnes, de Cymay, de Beaumont, de Strumchove & de la Gode,* (ou de Beaumont, de Schonove & de Goude, comme on l'a vû au premier chapitre du troisiéme volume.) *Je Jehan Froissart Prestre & Chapelain à mon très-cher Seigneur, & pour le temps de lors Tresorier & Chanoine de Cymay & de l'Isle en Flandres,* livre 4. chap. 51. pag. 161. Préface du 4.e livre dans plusieurs manuscrits.

[e] *Chron. liv. 4. ch. 61. pag. 190.* il dit 28. à la page suivante.

[f] V. sa Chron. liv. 4. chap. 61. 62. & 63.

recommendation pour le Roy & pour ses oncles. De Douvres où il débarqua, il alla *à Saint Thomas de Cantorbery*, fit son offrande sur le tombeau du Saint; & par respect pour la mémoire du Prince de Galles de qui il avoit esté fort connu, il visita son magnifique Mausolée. Là il vit le jeune Roy Richard, qui estoit venu rendre graces à Dieu des succès de sa derniére campagne en Irlande: mais malgré la bonne volonté du Seigneur de Persy Seneschal d'Angleterre, qui avoit promis de luy procurer une audience du Roy, il ne put parvenir à luy estre présenté, & fut obligé de suivre ce Prince dans les différents lieux qu'il parcourut jusqu'à son arrivée à Ledos. Ce ne fut pas un temps perdu pour l'historien: les Anglois estoient encore pleins de leur expédition en Irlande, il se fit raconter & leurs exploits, & les choses merveilleuses qu'ils y avoient vûes: estant enfin à Ledos, il remit au Duc d'Yorck les lettres du Comte de Haynaut & du Comte d'Ostervant. *Maistre Jehan,* luy dit le Duc, *tenez-vous tousjours de lès nous & nos gens, nous vous ferons tout amour & courtoisie, nous y sommes tenus pour l'amour du temps passé & de nostre Dame de mere à qui vous fûtes; nous en avons bien la souvenance.* Ensuite il l'introduisit dans la chambre du Roy, qui le reçut avec des marques de bonté très distinguées. Richard prit les lettres dont il estoit chargé, luy dit, après les avoir lûes, que *s'il avoit esté de l'hostel de son ayeul & de Madame son ayeule, encore estoit-il de l'hostel d'Angleterre.* Cependant Froissart ne put encore présenter au Roy le Roman de Meliador qu'il luy avoit apporté, & Persy luy conseilla d'attendre une circonstance plus favorable. Deux objets importants occupoient alors Richard tout entier: d'une part, le projet de son mariage avec Isabelle de France, de l'autre, l'opposition des peuples de l'Aquitaine à la donation qu'il avoit faite de cette province au Duc d'Yorck son oncle. Les Prélats & les Barons d'Angleterre ayant esté convoquez à Elten pour déliberer sur ces deux affaires, Froissart suivit la Cour. Il écrivoit chaque jour ce qu'il apprenoit des nouvelles du temps dans ses conversations avec les Seigneurs Anglois; & Richard de Servy * qui estoit du

Edmond oncle du Roy.

Maison Royale à sept lieues Angloises de Londres.

* Il avoit vû Froissart à la Cour d'Edouard III. & du Comte Venceslas de Brabant.

Conseil estroit du Roy, luy confioit exactement les résolutions que l'on y prenoit, le priant seulement de les tenir sécrétes jusqu'à ce qu'elles fussent divulguées.

Enfin le dimanche qui suivit la tenue de ce Conseil, le Duc d'Yorck, Richard de Servy & Thomas de Persy trouvant le Roy moins occupé, luy parlérent du Roman que Froissart luy avoit apporté: ce Prince demanda à le voir, *si le vit en sa chambre,* dit l'historien, *car tout pourveu je l'avoie & luy mis sur son lict, & lors l'ouvrit & regarda dedans, & luy plut très grandement, & plaire bien luy devoit, car il estoit enluminé, escrit & historié, & couvert de vermeil veloux à dix cloux d'argent dorez d'or, & rose d'or ou milieu à deux gros fermaux dorez & richement ouvrez, ou milieu rosiers d'or. Adonc,* continue Froissart, *demanda le Roy de quoy il traitoit, & je luy dy d'Amour. De ceste responce fut tout resjoui, & regarda dedans le livre en plusieurs lieux, & y lisit, car moult bien parloit & lisoit françois, & puis le fit prendre par un sien Chevalier qui se nommoit Messire Richard Credon, & porter en sa chambre de retrait, dont il me fit bonne chere.* : cabinet.

Henry Castede Ecuyer Anglois, qui avoit esté présent à cet entretien, & qui sçavoit d'ailleurs que Froissart écrivoit l'histoire, l'aborda en luy demandant s'il estoit informé des détails de la conqueste que le Roy d'Angleterre venoit de faire en Irlande: comme Froissart, pour l'engager à parler feignit de les ignorer, l'Ecuyer se fit un plaisir de les luy raconter. Tout ce que l'Historien entendoit, entre autres le récit du repas que le Roy d'Angleterre donna aux quatre Rois qu'il venoit de subjuguer, excitoit en luy de nouveaux regrets de n'estre pas venu en Angleterre un an plustost, ainsi qu'il s'y preparoit, lorsque la nouvelle de * la mort de la Reine Anne rompit son dessein: il n'auroit pas manqué de passer en Irlande pour voir tout par luy-même, car il avoit un interest particulier de recueillir les moindres circonstances de cette expedition dont il vouloit faire part à *ses Seigneurs,* le Duc de

Chron. liv. 4. ch. 63.

* Anne de Luxembourg fille de l'Empereur Charles IV. mariée en 1382. à Richard II. Roy d'Angleterre, & morte en 1394.

[a] Baviere & son fils, qui avoient sur la Frise les mêmes pretentions que le Roy d'Angleterre sur l'Irlande.

Après trois mois de séjour en Angleterre, Froissart prit congé du Roy : ce Prince qu'il avoit suivi dans tous ses voyages aux [b] environs de Londres, luy fit donner pour dernier témoignage de son affection [c] cent Nobles dans un [d] gobelet d'argent-doré pesant deux marcs.

Chron. liv. 4. c. 119. p. 348. & suiv. La triste catastrophe de Richard arrivée en 1399. est rapportée à la fin du 4.e volume de l'Histoire de Froissart, qui s'acquite de ce qu'il devoit à la memoire de ce Prince, par la maniere touchante dont il déplore ses malheurs. Au même endroit il observe que dans cet évenement il voyoit l'accomplissement d'une prédiction faite au sujet de Richard lorsqu'il naquit à Bordeaux, & d'une ancienne Prophetie du livre [e] du Brust, laquelle désignoit le Prince par qui il devoit estre détrôné. La mort de Guy Comte de Blois suivit de près le retour de Froissart dans son pays; il la place dans sa Chronique *Liv. 4. c. 89.* sous l'année 1397. Il avoit alors [f] soixante ans, & vêcut encore quatre ans au moins, puisqu'il raconte quelques évenements *Methodus historiarum. Histoire des histoires.* de l'année 1400. Si l'on en croyoit Bodin & la Popeliniere, il auroit vêcu jusqu'en 1420. mais ces deux Ecrivains ont peut-estre esté trompez par ces mots qui commencent le dernier.

[a] Aubert Duc de Baviere, Comte de Haynaut, de Hollande & de Zelande, pere de Guillaume de Baviere.

[b] *A Elten, à Ledos, à Kinkestove, à Cenes, à Cartesée & à Windesore.* Chron. liv. 4. ch. 119. p. 348.

[c] Cette somme peut revenir à celle de 600. livres de nostre monnoye d'aujourd'huy.

[d] Un gobelet, c'est ce que nos anciens auteurs appellent une *henepée, id est* hanap plein d'argent, d'où le Tresor Royal d'Angleterre s'appelle *hanapier*.

Lib. 2. p. 82. [e] Fauchet met à la tête de nos plus anciens Poëtes François, *Maistre Wistace* ou *Huistace, auteur du Roman appellé Brut* en vers, qui fut composé en 1155. Nous avons aussi un Roman en prose du Brut, Brust ou Bret, qui fait partie du S.t Graal, ou des Chevaliers de la Table ronde, dans plusieurs Mss. de la Bibliotheque du Roy. Il contient l'origine des peuples de la Grande Bretagne descendus de Brutus.

[f] J'ay dit au commencement de ce Memoire, qu'il me paroissoit que Froissart estoit né plustost en 1337. qu'en 1333. c'est dans cette supposition que je ne luy donne icy que 60. ans, il en auroit eu 64. ou 65. s'il estoit né en 1333.

chapitre du dernier livre de son histoire, *En l'an de grace mil quatre cent ung moins,* au lieu de lire *ung,* ainsi qu'il est écrit dans plusieurs Mss. & dans les éditions gothiques, ils auront lû *vingt.* 1399.

Un autre passage de Froissart pourroit donner lieu de penser qu'il a vêcu jusques vers le milieu du XV.e siécle: en parlant du bannissement du Comte d'Harcourt, qui engagea les Anglois à faire une descente dans la Normandie, il * dit que plus de cent ans après on vit les suites funestes de leur irruption. Ces termes ne doivent pas estre pris à la lettre; l'auteur écrivoit plustost comme prévoyant les malheurs à venir qu'il craignoit, que comme le témoin de leurs derniers progrès.

Au reste, il n'est pas possible de décider en quelle année il mourut, il paroît seulement que ce fut au mois d'Octobre, puisque son *Obit* est indiqué pour ce mois dans l'Obituaire de l'Eglise collegiale de S.te Monegunde de Chimay, dont on trouvera un extrait à la fin de ce Memoire. Selon une ancienne tradition du pays, il fut enterré dans la Chapelle de S.te Anne de cette Collegiale; & il est en effet assez probable qu'il vint finir ses jours dans son Chapitre.

Le nom de Froissart a esté commun à plusieurs personnes qui ont vêcu dans le même temps que nostre historien: outre le Froissart Meullier jeune Ecuyer du Haynaut, dont j'ay parlé au commencement de ce Memoire, on trouve dans la Chronique de nostre Historien un Domp Froissart, qui s'estoit signalé au Siége que le Comte de Haynaut avoit mis en 1340. devant la ville de Saint Amand. Ce Moine défendit long-temps une bréche qui avoit esté faite au mur de l'Abbaye, & ne l'abandonna qu'après avoir tué ou blessé dix-huit hommes. On lit à la fin de quelques Chartes du Comte de Foix une signature de *J. Froissart,* ou *Jaquinot Froissart,* c'estoit un Secretaire du Comte, & peut-estre un parent de *Chron. liv. 1. ch. 61.*

* Liv. 1. ch. 115. p. 131. *Ceste haine* (du Roy Jean contre Messire Godefroy de Harecourt) *cousta grandement au Royaume de France, especialement au païs de Normandie, car les traces en parurent cent ans après, comme vous l'orrez en l'histoire.*

l'hiſtorien; & il eſt encore fait mention dans les Regiſtres du Treſor des Chartes, d'une Remiſſion accordée en 1375. à Philebert Froiſſart Ecuyer, qui avoit eſté en la compagnie des Gaſcons au pays de Guyenne ſous Charles d'Artois Comte de Pezenas.

Au mois d'Octobre, Voy. Reg. 107. piece CCIIII^xx IIII.

Pour ne point interrompre le fil de la narration, j'ay renvoyé icy à la fin de ce Memoire l'examen d'un paſſage des Poëſies[a] de Froiſſart, qui indique en termes obſcurs une des principales circonſtances de ſa vie. Il rappelle les fautes de ſa jeuneſſe, & ſe reproche ſur-tout d'avoir quitté un mêtier ſçavant, pour lequel il avoit des talents naturels, & qui luy avoit acquis une grande conſideration (il paroît déſigner l'hiſtoire ou la poëſie) pour en prendre un autre beaucoup plus lucratif, mais qui ne luy convenoit pas plus que celuy des [b] armes, & qui luy ayant mal réuſſi, l'avoit fait décheoir du degré d'honneur où le premier l'avoit élevé; il veut, dit-il, réparer ſa faute, & revenant à ſes anciens travaux, tranſmettre à la poſterité les glorieux noms des Rois, Princes & Seigneurs, dont il avoit éprouvé la générosité. Dans tout le cours de la vie de Froiſſart, je ne vois aucun temps où l'on puiſſe placer ce prétendu changement d'eſtat, ni rien qui puiſſe nous faire connoître ce mêtier lucratif dont il parle, & que luy-même appelle *marchandiſe*. L'indecence de l'expreſſion ne nous permet pas d'imaginer que ce fût l'eſtat de Curé; quoyqu'il ait dit quelque part que la Cure de Leptines eſtoit d'un revenu conſiderable: ſeroit-ce la profeſſion de Praticien, ou celle de ſon pere, qui eſtoit, comme nous l'avons dit, Peintre d'Armoiries? Une acception

[a] Dans ſon Buiſſon de Jeuneſſe, p. 338. & ſuiv. de ſes Poëſies mſſ. Cette Piece eſt inconteſtablement poſterieure à l'an 1370. puiſqu'il y eſt fait mention de la Croiſade en Pruſſe qui s'eſtoit faite cette année: mais elle ne fut compoſée vrayſemblablement qu'encore bien long-temps après; puiſqu'elle eſt une des dernieres du recueil qui fut fini en 1393. & qu'elle precede immediatement le dit du Florin compoſé à Avignon lorſqu'il y repaſſa en 1389. enfin il s'y donne comme un homme vieux & chenu.

[b] *Or me cuiday trop bien parfaire*
Pour prendre ailleurs ma Calendiſe,
Si me mis en la marchandiſe,
Où je ſui oſſi bien de taille,
Que d'entrer ens une bataille
Où je me trouveroie envis, &c.
p. 338. V.° & 339. R.°

ſinguliére

ſinguliere du mot *marchandiſe* dans Commines, pourroit nous fournir une explication plauſible. Commines né dans le même pays, & qui n'eſtoit pas bien éloigné du temps de Froiſſart, employe ce terme pour ſignifier une négociation d'affaires entre des Princes. Le métier de Négociateur, ou pluſtoſt d'homme d'intrigue, qui cherche ſans caractére à pénétrer le ſecret des Cours, ſeroit peut-eſtre celuy auquel Froiſſart ſe repent de s'eſtre livré : les détails dans leſquels nous ſommes entrez ſur ſes différents voyages, ſur les longs ſéjours qu'il a ſouvent faits dans des circonſtances critiques auprès de pluſieurs Princes, & ſur les talents qu'il avoit pour s'inſinuer dans leurs bonnes graces, me paroiſſent s'accorder avec cette conjecture. *Liv. 4. c. 11.*

Extrait d'un Manuſcrit tiré des archives du Chapitre de Sainte Monegunde à Chimay, dans lequel ſe retrouvent les obits & fondations pieuſes faites audit Chapitre, & autres antiquitez. Folio 39. & 40.

« L'obit de Meſſire Jean Froiſſard né de Valenciennes, «
Chanoine & Treſorier de ladite Egliſe qui floriſſoit l'an 1364. «
pourra icy prendre place pour la qualité du perſonnage, comme «
ayant eſté Chapelain-domeſticq du prenomé Guy de Chatillion, «
Comte de Soiſſon & de Blois, Seigneur d'Aveſne, Simai, «
Beaumont, &c. qui a auſſi eſté très-célébre Hiſtoriographe de «
ſon temps, & a eſcrit les guerres & chroniques, & choſes les «
plus remarquables depuis l'an 1335. juſqu'à l'an 1400. ſelon «
que luy-même le rapporte en divers lieux de ſon hiſtoire, & «
particuliérement au livre 4.[e] chap. 5.[e] * & comme auſſi ſe voit «
par ſon éloge dreſſé à ſa louange par tel que s'enſuit:

Cognita Romane vix eſſet gloria gentis,
** Plurimis hunc ſcriptis ni decoraſſet honos.*
Tanti nempe refert totum ſcripſiſſe per orbem,
Quelibet & doctos ſecla tuliſſe viros!
Commemorent alios alii, ſuper æthera tollam
Froiſſardum, hiſtorie per ſua ſecla ducem.

* Il faut lire; ſans doute, *pluribus*.

* On a voulu dire le 51.[e] où ces particularitez ſont en effet rapportées.

Scripsit enim historiam mage sexaginta per annos,
Totius mundi que memoranda notat,
Scripsit & Anglorum Regine gesta Philippe
Que Guilielme [a], tuo tertio [b], juncta toro.

Honorarium.

Gallorum sublimis honos & fama tuorum;
Hic, Froissarde, jaces, si modo forte jaces.
Historie vivus studuisti reddere vitam,
Defuncto vitam reddet at illa tibi.

Joannes Froissardus Canonicus & Thesaurarius Ecclesie Collegiate S.te Monugundis Simaci, vetustissimo ferme totius Belgii oppido.

Proxima dum propriis florebit Francia scriptis,
[c] Fania dum ramos, [d] Blancaque fundet aquas,
*Urbis ut hujus honos, templi sic * fauva vigebis,*
Teque ducem historie Gallia tota colet,
Belgica tota colet, Cymeaque vallis amabit,
Dum rapidus proprios Scaldis obibit agros.

* *fama*

Ledit Obit se dit en Octobre.

[a] *Hic erat Hollandiæ & Hannoniæ Comes.* Faute du Poëte, Philippe Reine d'Angleterre estoit fille de Guillaume III. Comte de Haynaut, & femme d'Edouard III.

[b] Je crois qu'il faut lire *tertia* au lieu de *tertio*.

[c] La Faigne de Chimay, petite forest qui en dépend.

[d] La Blanche-eau, riviere qui passe à Chimay.



MEMOIRES

POUR LA VIE DE FRANÇOIS PHILELPHE.

Par M. LANCELOT.

FRANÇOIS PHILELPHE naquit à Tolentino dans la Marche d'Ancone, le 25. Juillet 1398. Rien ne devoit estre moins incertain que ces faits. On trouve en cent endroits de ses lettres des preuves que cette Ville estoit sa patrie. Je ne citeray qu'un passage tiré de celle qu'il écrivit aux Prieurs de la République de Tolentin [a]. Pour le jour & l'année de sa naissance, il a pris un soin particulier de ne point les laisser ignorer; il affectoit chaque année de l'écrire à quelqu'un de ses amis [b]. 13. de Nov. 1731.

Ses parents ne devoient pas estre aussi pauvres qu'on le veut faire entendre; il paroît qu'il avoit du patrimoine dans la Ville de Tolentino & aux environs, & qu'il auroit pû en tirer des provisions pour l'entretien de sa maison, mais il pensoit plus noblement [c]. 1456.

Il fit un partage de ses biens avec Nicolas son frere, à qui il

[a] *Prioribus Reipublicæ Tolentiniatis*, du premier Mars 1473. *Sum mirum in modum delectatus, cum perspicuè viderim me esse patriæ meæ carissimum, Tholentinas enim sum civis, non modo naturâ, sed etiam voluntate, caritateque perpetuâ*, &c. lib. 36. fol. 256. v.°

[b] Lib. 36. fol. 252. Epist. *Nichodemo Tranchedino Ducali Senatori.*

Singulis ferè annis consuevi ad te potissimum scribere progressum ætatis meæ, quod cum facere destitero, si desueris, intelliges actum esse de Philelpho tuo. Natus sum, inquam, octavo Kal. August. anno à natali Christiano nonagesimo octavo supra trecentesimum ad millesimum annum. Itaque hoc ipso die qui est vigesimus-quintus Julii dies, & is sanè pro illa prisca origine Saturno dicatus, cui Sabbato nomen est apud nostros, initium dedi septuagesimo-quinto ætatis anno, & sum, ut vides, in summa & barbæ & capilli canitie, valetudine, pro divina dignitate, omnino prospera & sensibus integris, atque membrorum omnium eo robore, ut nihil de me mihi desiderandum animadvertam. Oculorum autem aciem, colorisque bonitatem vel ipse coram admirareris, &c.

[c] *Neque enim sum animo ita humili, ita abjecto, ut istinc velim ulla vitæ alimenta mihi afferri.* Lib. 13. fol. 92. v.°

laissa cependant la jouissance du tout sa vie durant. Après la mort de ce frere, il eut la même générosité pour un de ses cousins, mais toûjours à condition que la proprieté luy en resteroit, & que l'usufruitier ne pourroit faire aucune aliénation:

1466. il veut même que ses procureurs discutent la maniére dont la

Lib. 27. fol. 185. v.° dot de sa niece * a esté prise sur ces biens. *Præterea quia ille (frater meus) ab intestato diem obiit, & ejus filia ex communibus bonis dotata est, quod juris est id volo etiam observetur, quò nemini prorsus fiat injuria.*

Epist. lib. 26. fol. 182. v.° Il étudia à Padouë, & y fit de si grands progrès, qu'à peine avoit-il dix-sept à dix-huit ans qu'il y enseigna l'éloquence. Il le fit même avec tant de succès, qu'il fut appellé à Venise pour y donner des leçons à la jeune noblesse, sur le même art oratoire & sur la Philosophie morale.

Ce choix de la République dément ce que Pogge & ses autres ennemis ont débité de ses prétendues débauches à Padouë, qui forcérent, adjoûtent-ils, le Magistrat à le chasser de la ville. Les Venitiens auroient-ils confié le soin d'enseigner chez eux la morale, à un homme flétri pour son libertinage à Padouë?

Ibidem. il a répondu avec beaucoup de force à ces calomnies. On peut voir la lettre écrite à Louis Cribelli, dans laquelle il nia ce fait de Padouë. Il estoit si peu livré au libertinage, que pendant ce

Ibid. lib. 1. fol. 7. séjour de Venise, il songea à prendre l'habit de S.t Benoist dans le Monastere de S.t George le Grand, mais Jerôme Fracanzanus l'en détourna, en luy représentant, non pas, comme on le dit, qu'un état de continence ne pourroit convenir long-temps à un homme d'un temperament tel que le sien, mais qu'en vain il avoit employé tant de temps à l'étude, s'il vouloit aller se confiner dans un cloistre, & passer sa vie dans l'oraison. Philelphe crut son ami, qui pensa autrement pour luy-même, car

Ibidem. il se fit Religieux. Philelphe luy en fait même des reproches dans une de ses lettres: *Decepisti Philelphum tuum, nec tamen*

* Sa niece Alphina estoit, lorsqu'elle mourut en 1476. en très-grande considération dans la ville de Tolentin. Voy. la lettre ou discours consolatoire qu'il adressa à Pierre Justin Philelphe son neveu, à l'occasion de cette mort.

accuso judicium tuum. Ita enim visum est immortali Deo.

La République fut si contente de la maniére dont il s'acquita de sa fonction d'enseigner, qu'elle luy accorda des lettres de citoyen de Venise, & qu'il fut nommé par un decret public, Secretaire du Bayle, ou Ambassadeur à Constantinople. Il donne à cet emploi un nom plus honorable dans ses satires, *Magistratum*, & adjoûte que la République le luy accorda, pour seconder l'envie qu'il avoit d'aller apprendre l'éloquence en Grece [a]. *Publico Decreto.*

Cette charge honorable donnée à un jeune homme de vingt-un à vingt-deux ans, qui n'estoit point né dans l'Estat de la République, & que sa bonne conduite avoit fait aggréger au nombre des citoyens, dément encore les calomnies de ses ennemis. Il dût partir de Venise vers le mois de May 1419. puisqu'il est certain qu'il demeura à Constantinople sept ans & cinq mois, & qu'il ne s'y embarqua pour son retour en Italie, qu'au mois de Septembre 1427. Il fut cinq mois à faire le trajet, & employa ce temps à parcourir les Villes de la mer Adriatique & de l'Archipel [b]. *Lib. 26. fol. 182. v°*

Arrivé à Constantinople, il y exerça pendant deux ans son emploi de Secretaire, mais s'estant fait connoître à la Cour par son érudition & par le talent naturel qu'il avoit pour l'éloquence, l'Empereur Jean Paléologue l'attacha à son service, & l'employa utilement. Il le députa à différents Princes, non pas à la verité au Pape Eugene IV. comme quelques-uns ont dit, (il n'auroit pas manqué d'en parler dans les occasions qu'il a

[a] *Quæ (Respublica) me statuit civilibus uti*
Atque frui titulis, & civis munera ferre.
Quæque meis rectè studiis dum consulit, ultro
Ipsa magistratum, sileo nam cætera, pulchrum
Illustremque dedit, melius quo Thracas & urbem
Byzantos peterem, cupiens quid Græcia posset
Eloquio facunda suo perdiscere carmen. Decad. IX. Satir. IV.

[b] *Dein quidquid sæva Propontis*
Ioniumque premit pelagus, vix denique mensem
Ad quintum Byzantis opus, celsamque superbe
Constantine tuam video jam lætior urbem. Decad. IX. Satir. VIII.

eües de détailler ses services) mais à Amurath second pere de Mahomet second, & à l'Empereur Sigismond. Il décrit ce dernier voyage qu'il fit en Hongrie, dans une lettre qu'il écrivit au Cardinal de Pavie le 23. Janvier 1464. Il y dit qu'après s'estre acquité de sa commission auprès de cet Empereur à Bude, il fut invité, en qualité d'Orateur Imperial, par Ladislas IV. Roy de Pologne, de venir assister à la cérémonie de son mariage, & du couronnement de la Reine son épouse. Il se rendit pour cet effet à Cracovie, & prononça, le jour de la cérémonie, un discours en présence de l'Empereur Sigismond luy-même, d'Eric (qu'il appelle Eneric) Roy de Dannemarck, de tous les Electeurs, & de plusieurs autres Princes & Seigneurs qui assistérent à cette feste. Cromer met cet évenement au 12. Février 1424. Philelphe estoit revenu en Hongrie à la suite de Sigismond, lorsque son Prince, Jean Paléologue, y vint aussi luy-même. Celuy-cy le renvoya sur le champ à Constantinople, pour s'opposer aux mouvements que Démétrius son frere pourroit exciter dans cette ville pendant son absence. Il parle en beaucoup d'endroits des honneurs & des bienfaits qu'il a reçus de ce Prince.

Epist. lib. 20. fol. 141. v° edit. 1502.

Lib. 19. inter hist. Polon. pag. 679.

Enfin après avoir passé sept ans & cinq mois dans cette Cour, comme on l'a déja dit, après avoir employé ce long séjour à s'instruire dans la langue & dans les sciences des Grecs, & avoir mis à profit pour cela les facilitez que luy donnérent le mariage qu'il y contracta, les leçons qu'il reçut de son beau-pere Jean Chrysoloras, & après la mort de celuy-cy, celles de Crysococe *; ses liaisons avec ce qu'il y avoit de plus distingué & de plus sçavant en litterature alors, il resolut de repasser en Italie. Il y fut déterminé par les vives instances que plusieurs Nobles Venitiens luy firent de revenir à Venise où il avoit professé avec tant de réputation, & par les magnifiques espérances qu'ils luy donnérent d'un établissement aussi honorable

* C'est chez ce Chrysococe qu'il acquit la connoissance du fameux Bessarion depuis Cardinal. *Voy. une lettre à ce Cardinal, de Janv. 1448. fol. 41.* *Qui me eum ab usque Constantinopoli noris, vel in publico discendi ludo, ubi post obitum mei soceri Chrysoloræ, fuimus apud Chrysococem condiscipuli, &c.*

qu'utile. Il partit de Constantinople le 26. Septembre 1427. *Lib. 1. fol. 1.* & débarqua à Venise le 10. Octobre suivant, avec sa femme Théodora âgée de seize ans, son fils Jean-Marius-Jacques qui avoit quatorze mois & dix-sept jours, quatre filles esclaves, un esclave & un valet. Il trouva cette ville désolée par la peste, tous ses protecteurs à la campagne, ou enfermez dans leurs maisons. Il ne tira aucun secours d'eux, pendant quatre mois qu'il attendit ce qu'on feroit pour luy. Il se plaignit amérement *Epist. lib. 1. fol. 2. 3.* de ce qu'on luy tenoit si mal les paroles qu'on luy avoit données, & de ce qu'on luy avoit fait quitter un établissement considérable; enfin une de ses esclaves, jeune personne, estant *Ibid. fol. 4.* morte en deux jours de la peste, cet accident joint à son mécontentement, luy fit prendre le parti d'abandonner Venise, sans sçavoir précisement où il iroit. Il écrivit ce dessein à Leonard Justiniani, celuy des Nobles de cette République qui *Sat. VI. Dec. VIII.* avoit le plus contribué à le faire voyager en Grece, & ensuite à l'engager de repasser en Italie. Il luy marqua qu'il iroit à Boulogne, où il s'arrêteroit si on luy faisoit une condition honorable. Son attente ne fut point trompée: il partit de Venise le 13. Février 1428. A son arrivée à Boulogne, il y eut un concours extraordinaire. * Dès le lendemain il fut admis à l'audience du Cardinal d'Arles, Louis Aleman Legat de cette ville; qui le reçut avec distinction. On l'engagea d'y enseigner l'Eloquence & la Philosophie morale, & on luy assigna quatre cens cinquante écus d'or d'appointement. Les factions ayant divisé cette ville, les Cannetoli, famille puissante, s'y estant emparez du gouvernement, & le Legat ayant esté contraint d'en sortir après avoir vû piller la plus grande partie de ses meubles, Martin V. donna ordre à Dominique Capranica d'en faire le siége, pour reduire ceux qui estoient rebelles à son autorité. Cette situation des affaires de Boulogne, & la misere qui la suivit de près, dégoûtérent Philelphe de ce séjour. Il songea à le quitter, & s'adressa à Pallas Strozzi noble Florentin, qui à son retour *Ibid. fol. 6.* du siége de Brescia, luy avoit déja proposé de venir à Florence. Philelphe luy écrivit qu'il estoit prêt à s'y rendre, si on luy

* *Epist. Joanni Aurisp. 7. Kal. Mart. 1428. Epist. lib. 1. fol. 4.*

faiſoit un parti honneſte. Cette lettre eſt du 30. Aouſt 1428. Pallas ne fut pas long-temps à luy répondre, & luy manda que la République de Florence luy aſſignoit trois cens écus d'or pour cette année, avec promeſſe qu'on luy augmenteroit ſes appointements l'année ſuivante. Philelphe accepta cette propoſition, mais à condition qu'il ſeroit payé très-exactement [a]. Sa réponſe eſt du 19. Septembre ſuivant, ainſi cette négociation ſe fit en très-peu de temps. Il ſeroit parti ſur le champ pour ſe rendre à Florence, s'il avoit eu des mulets pour le tranſport de ſes livres & de ſes meubles qu'il avoit apportez de Conſtantinople. C'eſt ce qu'il écrivit le 30. du même mois de Septembre à Nicolo Nicolo, dont j'auray lieu de parler dans la ſuite, en le priant de luy louer ſix mulets pour cela; mais malgré ſon empreſſement, ſon départ ne put eſtre ſi prompt. Le Géneral des troupes du Pape avoit ménagé des intelligences dans Boulogne par le moyen d'un Moine, & tant qu'il eut lieu d'eſperer que les conſpirez luy faciliteroient l'entrée dans la ville, il ne voulut permettre à perſonne d'en ſortir. Pendant que Philelphe eſtoit ainſi arreſté à Boulogne, la Cour de Rome & le Prince de Mantoue luy propoſérent des établiſſements, mais il s'en excuſa, diſant qu'il s'eſtoit engagé avec les Florentins, & qu'il n'avoit rien de plus cher que ſa parole [b].

Epiſt. lib. 1. fol. 7.

Ibid. verſo.

Ibid. fol. 8.

Enfin laſſé d'attendre, il écrivit le 13. Février 1429. à Leonard Aretin, pour l'engager à faire demander par la République de Florence au Géneral Romain, qu'il eût à luy accorder la liberté de ſortir de Boulogne. Leonard Aretin eſtoit ſon ami, & comme il eſtoit Secretaire, ou pluſtoſt Chancelier de cette République, il eſtoit fort en état de luy procurer les recommendations qu'il ſouhaitoit; mais cette précaution fut inutile. La conſpiration qui ſe tramoit dans Boulogne fut découverte; les aſſiégez renouvellérent leurs attentions pour n'eſtre point ſurpris, & le Géneral voyant ſon projet avorté, devint plus facile à

[a] *Quare quos trecentos aureos mihi recipis in hunc annum nomine tuæ florentiſſimæ Reipublicæ, ita mihi datum iri volo, ut ſine quotidianis moleſtiis ii mihi ſuis temporibus numerentur.* Epiſt. l. 1. f.° 7. Pallanti Strozzæ.

[b] *Nec mihi quicquam duco honorabilius fide. Fidem dedi Reipublicæ Florentinæ, quam certè inviolatè conſtanterque ſervabo.*

accorder

accorder des passe-ports. C'est ce que Philelphe annonça au même Leonard Aretin, par sa lettre du 4. Avril suivant. Il partit sur le champ pour Florence. Il y fut reçu avec des honneurs infinis, que son amour propre ne luy a pas permis de taire [a]. Toute la ville s'empressa à luy aller rendre visite. Cosme de Medicis même, à qui ses richesses immenses donnoient un grand crédit dans l'Estat, fut des premiers à le prévenir. Leonard Aretin luy avoit déja porté des paroles obligeantes de sa part, lorsqu'il luy écrivit à Boulogne. Cosme les luy repeta encore luy-même, en adjoûtant qu'il ne luy manqueroit jamais en aucune occasion, pourvû que de son côté il ne luy manquât pas, & qu'il s'attachât sincérement à luy. Philelphe fut charmé de ce début. Ces honneurs, l'affluence d'auditeurs qu'il y avoit à ses leçons, de personnes de tout âge & de tous pays [b], le flattérent excessivement; mais il s'attira bientost des envieux. Il n'y avoit pas encore quatre mois qu'il estoit à Florence, qu'il écrivit à son ami Jean Aurispa, que ce qu'il luy avoit prédit lorsqu'il avoit refusé le poste que le Marquis de Ferrare luy avoit offert, estoit arrivé; qu'il s'appercevoit que Nicolo Nicolo & Carlo d'Arezzo estoient indisposez à son égard. Le Nicolo qu'il appelle dans ses satires *Nicolaus Uti*, estoit, selon luy, un vieillard satirique, ennemi de ceux qui se distinguoient par leurs connoissances, & qui se vantoit d'avoir fait sortir des Estats de Florence le celébre Manuel Chrysoloras. Pour Carlo, que Philelphe a désigné dans ses satires sous le nom de *Codrus*, il estoit de la famille des Marsuppini d'Arezzo. Il succeda à Leonard Aretin dans l'emploi de Chancelier de la République de Florence en 1443. & mourut au mois d'Avril 1453. Ces deux hommes, qui avoient d'ailleurs leur mérite particulier, ne virent qu'avec une

Epist. lib. 1. fol. 8.

Lib. 2. fol. 9.

Istoria di Buoninsegni, folio 79. & 102.

[a] *Universa in me civitas conversa est. Omnes me diligunt, honorant omnes, ac summis laudibus in cœlum efferunt. Meum nomen est in ore omnibus, nec primarii cives modo, cum per urbem incedo, sed ipsæ etiam nobilissimæ fœminæ honorandi mei gratia locum cedunt, tantumque mihi deferunt, ut me pudeat tanti cultus.* Epist. lib. 2. fol. 9.

[b] Il dit qu'il y en avoit plus de quatre cens, *& hi quidem magnâ ex parte viri grandiores & ex ordine Senatorio*, lib. 2. fol. 9. Dans un autre endroit il adjoûte qu'on en voyoit *à Gadibus usque & Cypro, & ab ultimis Galliæ & Germaniæ populis.* Epist. lib. 26. fol. 178.

extrême jalousie le concours extraordinaire qu'il y avoit aux leçons de Philelphe, & qu'il estoit aimé & chéri de tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans l'Estat. Ils cherchérent tous les moyens de luy nuire, & se prévalant de l'accès qu'ils avoient auprès de Cosme de Medicis, ils luy insinuérent que Philelphe estoit intimement lié avec la faction des Albizzi, faction contraire à celle de Cosme. Cette premiére tentative ne fit pas beaucoup d'impression sur Cosme, c'est ainsi que Philelphe en parle dans ses lettres; mais ils eurent plus de temps & plus de commoditez pour parvenir à leurs fins, dans le voyage que Cosme fit à Verone vers la fin de 1430. pour éviter la peste qui désoloit Florence, & où ils le suivirent. Ce fut là qu'ils achevérent de le prévenir contre Philelphe; cependant celuy-cy contracta, pendant leur absence, au mois de Juillet 1431. un nouvel engagement avec la République, pour professer encore trois ans, qui devoient commencer au dix-huit Octobre suivant, à trois cens cinquante ducats par an. Cosme, mais plus encore ses deux amis, de retour à Florence, ne gardérent plus de menagement avec Philelphe. Ils crurent avoir trouvé un moyen pour luy faire abandonner son emploi. Ce fut de faire réduire par les Magistrats les appointements des Professeurs. Philelphe plaida en plein Conseil la cause commune de ses confréres, & le fit avec tant de succès, que malgré les efforts des partisans de Cosme, de trente-sept voix il y en eut trente-quatre pour faire remettre les gages des Professeurs sur le même pied qu'ils avoient esté premiérement assignez. Ce moyen n'ayant pas réussi à ses deux ennemis, ils en devinrent plus animez contre luy; plus ils s'appercevoient que la considération qu'on avoit pour luy augmentoit, plus ils s'acharnérent à le faire sortir de Florence. Il apprit qu'on en vouloit à sa vie, & qu'on parloit publiquement de le faire périr par le fer ou par le poison. Ces menaces le déterminérent à écrire à Cosme, à Nicolo & à Carlo. Les lettres qu'il adressa à ces deux derniers sont pleines de hauteur & de mépris; pour celle de Cosme, elle est infiniment plus mesurée. Après luy avoir représenté qu'il a tort de se livrer à la passion de Nicolo & de Charles

Epist. lib. 2. fol. 12.

Ibid. fol. 10.

Ibid. fol. 12.

Ibid. fol. 11. verso.

Ibid. fol. 12.

d'Arezzo; il finit par luy dire qu'il est surpris de ce qu'il leur donne la préférence dans son amitié; la méritent-ils, dit-il, par leur esprit, leur science, leur éloquence, leurs moeurs, l'intégrité de leur vie? Que s'il n'est pas aussi assidu qu'eux à luy rendre visite tous les jours, ses occupations en sont cause; d'ailleurs il craint de passer pour parasite, encore plus pour vil adulateur. Que s'il a quelque service à exiger de luy, il le trouvera toûjours prêt à luy prouver combien il l'aime & l'honore, comme il a toûjours fait, même avant qu'il vînt à Florence, & comme il est facile de le voir par les témoignages qu'il luy en a donnez en toutes les occasions qui se sont présentées, & en particulier par les différents ouvrages qu'il a consacrez à sa mémoire, & destinez à faire passer son nom à la postérité.

Ces lettres sont des mois d'Avril & May 1433. Elles n'appaisérent point la fureur de ses deux antagonistes, qui la poussérent enfin jusqu'à charger un nommé Philippe Bruni de Casal de l'assassiner. Cet homme manqua en partie son coup, parce que Philelphe qui estoit fort & vigoureux, se défendit: il reçut cependant une blessure au visage, dont il garda la cicatrice toute sa vie. Peu de temps après la faction des Nobles ayant prévalu sur celle de Cosme, celuy-cy & tous ses amis furent bannis de l'Estat. Cosme fut relegué pour cinq ans dans les Estats de Venise. Cecy se passa au mois de Septembre 1433. Philelphe jouit alors d'une pleine tranquillité, mais elle fut de peu de durée. Le parti de Cosme qui estoit celuy du peuple, reprit le dessus. Les Nobles furent chassez à leur tour, & Cosme rappellé dans les derniers jours du mois de Septembre 1434. Philelphe n'eut rien de mieux à faire alors qu'à songer à sortir promptement d'une ville où ses ennemis alloient rentrer triomphants. La ville de Sienne se présenta fort à propos pour executer ce dessein, en luy offrant trois cens cinquante écus d'or d'appointements. Quoyqu'il perdît beaucoup au change, puisqu'on avoit augmenté les siens à Florence jusqu'à quatre cens cinquante, il accepta ces offres pour deux ans, aimant mieux, dit-il, moins de gages en repos & sans danger pour sa vie, que de plus considérables au milieu des

L. 3. fol. 17.

L. 2. fol. 13.

glaives & du poiſon [a]. Il partit de Florence avant que Coſme de Medicis y fût revenu, c'eſt-à-dire vers la fin de cette année 1434. [b]

Il eſtoit à Sienne au mois de Janvier 1435. très-content de s'eſtre retiré ſi heureuſement, à ce qu'il croyoit, des mains de ſes ennemis, mais il ſe trompoit. Coſme de Medicis de retour dans ſa patrie luy fit parler de reconciliation; Ambroiſe de Camaldule fut chargé de cette commiſſion. Philelphe luy
Octob. 1437. *Lib. 2. fol. 14. v.°* répondit fiérement qu'il ne vouloit point en entendre parler, que Coſme eût à ſe ſervir de ſes poiſons, que pour luy il ſe ſerviroit de ſon eſprit & de ſa plume; & dans une autre lettre il luy dit qu'il ne veut point de l'amitié de Coſme, & qu'il mépriſe ſon inimitié, qu'il n'y a rien de ſi dangereux qu'une bienveillance ſimulée, & qu'il eſt ſi bien armé des armes de la prudence, qu'il ne craint point ſes embûches. Ces réponſes, mais plus encore les ſatires ſanglantes qu'il publia, irritérent tellement Coſme de Medicis qu'il le fit mettre au nombre des proſcrits, dix mois après ſa retraite, c'eſt-à-dire vers le mois d'Octobre 1435. C'eſtoit le moins que Coſme pût faire contre un Satirique auſſi emporté, & qui luy imputoit preſque tous les crimes poſſibles, comme il eſt facile de le voir par pluſieurs de ſes ſatires, où il a répandu contre luy le fiel le plus amer, & où il n'a eu d'autres menagements que de latiniſer quelquefois ſon nom de Coſme en celuy de *Mundus* [c]. Malgré cette

[a] *Sed malo minorem pecuniam quietè & ſine vitæ diſcrimine, quàm multo majorem inter gladios & venena.*

[b] *Ac feci id tempeſtivè. Nam ſi ad reditum Coſmi Medicis in tantâ gladiorum impunitate continuaſſem Florentiæ, actum eſſet de muſis & de Philelfo; ſi enim quâ tempeſtate minus virium habebat Coſmus, impunè ſicarius erat paratus qui me trucidaret, quid factum non foret, quo tempore ejectis omnibus viris optimatibus, omne jus Reipublicæ ad unum Coſmum delatum eſt.* Epiſt. l. 2. fol. 13.

[c] *Voyez* Decad. 1. ſatir. 2. 3. Decad. 2. ſatir. 1. Decad. 4. ſat. 1. 9. 10. Decad. 5. ſat. 2. 5. 6. 8. 9. Decad. 6. ſat. 4. Decad. 7. ſat. 4.

Turpis & impurus qui conjugis intima profert,
Quæque pudicitiæ debentur clauſtra ſacello
Proſcribit, floremque ſuæ dat conjugis auro.
Dicam ego Pontifici qui ceſſerit ære Joanni
Prima nocte thorum, ſobolemque è ſanguine ſacro
Partam leno ſuam nondum appellare rubeſcit;
Famoſo illuſtris damnatus crimine furti, &c. Decad. 7. ſatir. 4.

proscription, le Pape Eugene IV. qui residoit alors à Florence, essaya deux ans après d'y faire revenir Philelphe. Il luy fit proposer dans cette vûe de s'attacher à luy, & luy offrit une place de Secretaire, dont la fonction seule seroit de travailler à des traductions. Philelphe s'excusa sur la haine de Cosme & de sa faction, adjoûtant que quelques paroles que Sa Sainteté voulût bien luy donner, il avoit appris à ses propres dépens toute la perfidie de ses ennemis; qu'au reste, au milieu de tant de sçavants & de gens de lettres il ne manqueroit pas de gens qui luy traduiroient du Grec en Latin, & du Latin en Grec. Ces différentes tentatives n'ayant pas réussi, ses ennemis résolurent enfin de le faire perir. Ils envoyérent à Sienne le même assassin qui l'avoit blessé à Florence, pour le poignarder. Philelphe estoit alors heureusement pour luy allé aux Eaux minerales de Petriolo [a]. L'assassin fâché de ne le point trouver à la ville, s'informe où il est. On en donne avis sur le champ à Philelphe, qui de retour dénonce le malheureux au Capitaine de la garnison, lequel se contenta de le condamner à cinq cens livres d'amende. Philelphe en appella au Magistrat, dont la sentence fut plus rigoureuse. L'assassin eut la main coupée, & il eût esté condamné à mort, si Philelphe n'eût intercedé pour luy. On se contenta de le confiner dans une prison perpetuelle. Ce détail peut servir à faire voir que c'est à tort qu'on reproche à Philelphe [b] d'avoir lâchement abandonné le parti de Cosme de Medicis son bienfaiteur. Il n'y avoit rien qui le dût attacher particuliérement à luy & à sa faction, qui, comme j'ay déja dit, estoit celle du peuple. Philelphe au contraire, qui avoit esté appellé par la République, devoit estre naturellement de la faction des Nobles qui gouvernoient alors. Pallas Strozzi son amy particulier, & qui avoit eu si grande part à son establissement à Florence,

Epist. lib. 2. fol. 15. 3. non. Sept. 1438.

Epist. lib. 3. fol. 17.

Mem. pour l'histoire des hommes illustr. to. 6. p. 82.

[a] *Ad Petriolanas Balneas, Bagni de Petriolo,* dans le Siennois à 17. milles de Sienne.

[b] ... *Flenti truncatur dextra Philippo*
Illa tuo, faciem quæ dudum vulnere nobis
Fœdarat; tenebris, vinclisque addictus in omnem
Est vitam, nobis etiam nolentibus ipsis. Decad. 5. satir. 6.

estoit un des principaux de cette faction, & en cette qualité ennemi declaré de Cosme, qui le fit mettre luy & ses fils au nombre des proscrits en 1434. Philelphe ne tenoit rien de la liberalité de Cosme, il estoit aux appointements de la République, ainsi nulle ingratitude de sa part en cette occasion.

Pendant qu'il estoit à Sienne, son ancien Maître, l'Empereur Jean Paléologue, luy écrivit. Il luy faisoit cet honneur assez souvent, & quand ses lettres estoient en Grec, Philelphe y répondoit en la même langue. A ces derniéres qui estoient en Latin, & par lesquelles l'Empereur l'invitoit à venir le rejoindre, sa réponse, aussi en Latin, fut qu'il le prioit de l'excuser s'il ne pouvoit accepter ces offres obligeantes; qu'il n'y a personne au monde à qui il voulût plus volontiers obéir; qu'il n'oubliera jamais les graces & les bienfaits qu'il en a reçus; mais qu'il est engagé avec les Siennois; que dans les circonstances où il se trouve, il ne peut se dégager de la parole qu'il leur a donnée; qu'en vain Sa Majesté Imp. se flatte d'obtenir cette permission d'eux, qu'ils ne manqueroient pas d'imputer à luy Philelphe d'avoir mendié cette invitation, qu'ils l'accuseroient de legereté, de cupidité, de mauvaise foy: qu'au reste, puisqu'il souhaite avoir son fils Marius à sa Cour, il le luy envoyera de tout son cœur, n'ayant rien plus à souhaiter que de voir ce cher fils élevé dans le palais & sous les yeux d'un Prince, qui par son rang & par sa vertu est le plus grand des Princes Chrestiens. Dans le même temps le Duc de Milan, les villes de Perouse & de Boulogne luy offrirent de l'employ. Resolu de quitter Sienne, dont le séjour par la proximité de Florence estoit très-dangereux pour luy, il accepta les offres de la derniére, c'est-à-dire de Boulogne, elles estoient magnifiques, & flattoient agréablement son inclination qui le portoit à la dépense; on luy donnoit pour six mois quatre cens cinquante ducats, prix, dit-il, qui n'a jamais esté donné à personne ni à Boulogne, ni dans toute l'Italie: ces six mois passez il s'estoit engagé au Duc de Milan, qui le sollicitoit depuis long-temps de s'attacher à luy. Entre ses satires il y en a une où il s'excuse envers les Siennois de ce qu'il quitte leur ville, il dit qu'il y

Epist. lib. 2. fol. 15.

Epist. lib. 2. fol. 15. v.°

eſt contraint par les dangers auxquels il y eſt expoſé, les prie de luy en accorder la permiſſion; que s'ils ne jugent pas en cela devoir déferer aux empreſſements des Boulonois qui le ſollicitent d'aller chez eux, ils l'accordent du moins au Duc de Milan *. Il fait enſuite l'éloge de leur ville, de ſon terroir, de ſa beauté, & de ſes habitants. Le détail qu'il adjoûte cependant de leurs moeurs, n'eſt guéres honorable pour l'un & pour l'autre ſexe. Il arriva à Boulogne le 16. Janvier 1439. Il ne remplit pas le temps qu'il avoit promis d'y profeſſer; ſous prétexte de courir après ſon fils Marius qui s'eſtoit enfui la nuit du 25. Avril ſuivant, il vint à Plaiſance où il le retrouva. Le Gouverneur de cette ville pour le Duc de Milan l'eſtant venu viſiter à ſon hôtellerie, luy repréſenta qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de voir ce Prince. Il ſe laiſſa perſuader, & partit pour Milan où il arriva le 2. May. Cette prétendue fuite de ſon fils qui n'avoit alors que treize ans, cette invitation du Gouverneur de Plaiſance d'aller à Milan, paroiſſent eſtre concertées. Philelphe vouloit ſortir de Boulogne où il y avoit encore des troubles, & ſe rendre auprès du Duc Philippe-Marie qui l'attendoit depuis long-temps. Son eſtabliſſement ne fut pas cependant reglé ſur le champ, il paſſa pluſieurs mois à ſuivre la Cour à Pavie & ailleurs, & il n'alla ſe fixer à Milan avec toute ſa famille que le 11. Fevrier 1440. A peine y fut-il eſtabli qu'il ſongea à envoyer ſon fils Marius à Conſtantinople. Celuy-cy y eſtoit déja arrivé au mois de Juin de la même année 1440. il s'y appliqua peu à étudier, c'eſt ce dont ſe plaint Philelphe à un de ſes amis, *Petro Perleoni*, qui eſtoit auſſi dans cette

Epiſt. lib. 3. fol. 17.

Ibid. fol. 18.

Decad. 6. ſatir. 2.

Epiſt. lib. 4. fol. 26. v.° & fol. 28.

Epiſt. lib. 5. fol. 30. & 31.

* .... *Concedas, cara neceſſe eſt*
Inſubrium Ligurumque duci mea Sena Philippo.
Ille etenim totiens Princeps clariſſimus unum
Franciſcum placidâ depoſcit voce Philelfum,
Idque iterum crebris repetens iterumque tabellis,
Exoret, dignus tibi ne cenſebitur, idem
Qui totiens de te meruit bene! neſcio dignum
Quem liceat cenſere tibi: recte annuis; ibo
Et ſervabo fidem: me pulchra Bononia primum
Audiat, indè brevi poſt tempore grata Philippi
Ora petam, &c. Decad. 5. ſatir. 10.

ville pour y apprendre à fond la langue Grecque. Ce n'est pas qu'il ne luy eût donné de très-bons avis sur sa conduite, ils remplissent la premiére satire de la sixiéme Décade.

Philelphe eut peu de temps après le malheur de perdre sa chere femme *Theodora Chrysolorina*, qui mourut un mercredy 3. May 1441. Il écrivit cette triste nouvelle à son fils Marius, en luy ordonnant de quitter Constantinople, & de revenir chez luy. Cette perte luy fut si sensible, qu'il fut quelque temps dans la ferme resolution de ne point se remarier. Il fit plus, quoyque pere de huit enfants, il songea à entrer dans l'Ordre ecclesiastique, & écrivit pour cela à Eugene IV. mais le Pape ne luy ayant donné aucune réponse, & le Duc Philippe luy ayant de son côté défendu de suivre ce projet, il l'abandonna pour ce moment, & passa même peu après à un second mariage.

Epist. lib. 5. fol. 31.

Decad. 9. Satir. 8.

Le poste qu'il occupoit à la Cour de ce Prince luy estoit honorable & lucratif. Il n'a pas jugé à propos de dire précisement quel il estoit, je crois qu'il avoit le titre de Sécretaire, dont la fonction regardoit seulement l'érudition & l'éloquence. Il est certain du moins qu'il n'est point dans la liste des Professeurs de l'Université de Milan *, dressée en 1448.

Une seule chose luy déplaisoit dans son employ, c'est que Philippe-Marie prenoit peu de plaisir au Latin, & luy Philelphe estoit obligé de se conformer quelquefois à ce goût, & d'écrire en Toscan. C'est à cette necessité que l'on doit ses commentaires sur les Sonnets de Petrarque. Il paroît que ce genre d'occupation le dégoûtoit assez dans de certains moments, pour qu'il excitât sa bile & son inquietude naturelle, comme on peut l'induire de sa 3.e Satire de la 7.e Decade, où il se plaint de l'oisiveté dans laquelle son Prince le laisse, & dit qu'il aimeroit mieux s'en retourner à Sienne, à Boulogne, même à Constantinople. Cependant la generosité du Duc à son égard compensoit bien ces petits desagréments. Ce Prince l'avoit fait

* *Vide Epist. Joannis de Sitonis in calce operis, cui titulus*, Notizie Istoriche intorno à Medici Scrittori Milanesi da Bartolomeo Corte, pag. 283.

aggréger

aggreger au nombre des citoyens de Milan pour avoir plus d'occasions de luy procurer des graces, il luy accordoit souvent des gratifications, entr'autres il luy donna une très-belle maison *.

Philelphe estoit d'ailleurs aimé & consideré de tous les principaux de l'Estat, & recevoit une infinité de présents; en falloit-il plus pour le dédommager agréablement de la contrainte où il estoit quelquefois? Ce qui luy restoit de temps après le travail qu'on exigeoit de luy, il l'employoit à des ouvrages qui le flattoient davantage. Outre les satires dont la plus grande partie fut faite pendant le regne de ce Prince, il commenca aussi ses livres *de Exilio*, ses *Convivia Mediolanensia, &c.*

Sur la fin de ce regne, quelques amis communs entreprirent sa reconciliation avec Cosme de Medicis. Angelo Acciaioli en fut le principal mobile. Il porta de la part de Cosme des paroles à Philelphe, & celuy-cy consentit à se dédire des injures & des traits satiriques que la colere luy avoit dictez. C'est à quoy est employée la 7.e satire de la 7.e Decade.

Il convient qu'il rougit des choses qu'il a écrites contre luy & contre sa famille, qu'il en est honteux, qu'il luy demande son amitié, mais à condition qu'elle sera sincére & sans aucune dissimulation; que luy-même Cosme rendra aussi la sienne à sa Patrie, & aux bannis qu'il en a chassez. Le reste de cette Epistre contient les préceptes qu'il luy donne pour parvenir à rétablir la paix dans la République de Florence, & à se concilier la bienveillance de tous ses concitoyens. Pierre de Medicis fils de Cosme, qui avoit esté écolier de Philelphe, & qui avoit toûjours conservé de la reconnoissance pour cet ancien Maître, eut part aussi à cette démarche. Elle n'eut pas pour lors tout l'effet qu'il en attendoit. Cosme fut moins prompt à tenir les paroles qu'il avoit fait porter par Acciaioli. C'est ce dont Philelphe se plaint à celuy-cy par ses lettres d'Avril & de Novembre

* *Hæc ideo nostro molimur tecta Mariæ,*
Quod me munificus laqueatis ædibus heros
Donavit fulvo penitùs splendentibus auro. Decad. 9. satir. 2.

1448. & Aoust 1449. il y declare qu'il retirera aussi les paroles qu'il a données. Cette affaire ne fut entiérement consommée que quelques années après, comme je le diray dans la suite.

Je ne sçais s'il ne faut pas aussi mettre dans les derniéres années du regne de Philippe-Marie, le voyage que Philelphe fit à Genes, & qu'il décrit dans la 10.e satire de la 9.e Decade. Je sçais qu'à suivre exactement l'ordre des temps, qui semble avoir esté observé dans l'arrangement de ces satires, celle-cy doit estre de 1448. puisque dans la même Decade il est parlé de la prise de Plaisance, qui est du mois de Novembre 1447. Mais comment Philelphe auroit-il pû faire ce voyage en 1448. ou 1449. luy qui n'avoit pas alors la liberté de sortir de Milan, & à qui elle fut toûjours constamment refusée, jusqu'à ce que François Sforce s'en fut rendu maître en 1450. Il le repete en différents endroits [a] de ses lettres. Dans celle entre autres où il répond aux calomnies de Louis Cribelli, il dit que ceux qui estoient à la tête de la République auroient regardé son départ comme une chose honteuse [b] pour eux.

Quoy qu'il en soit du temps de ce voyage, Philelphe décrit Genes & ses palais, son port, ses Eglises & ses autres beautez avec assez de noblesse & de vivacité; mais on ne peut luy pardonner la liberté cynique avec laquelle il expose les débauches qu'il dit y avoir vûes, & qui paroissent estre contre la vraysemblance. C'est cependant pour se plaindre du peu d'égard qu'on a dans cette ville à la pudeur publique, qu'il entre dans ces détails. Je reviens au Duc Philippe-Marie. Ce Prince qui devoit estre si cher à Philelphe, mourut la nuit du 13. au 14 Aoust 1447. Celuy-cy tourna aussi-tost ses vûes du côté de la Cour de Rome. Leonel d'Este Marquis de Ferrare, & d'autres Princes ou Estats luy proposérent des postes honorables. Mais

[a] Voyez ses lettres du premier Septembre 1447. 12. Janvier, premier Fevrier & 8. Decembre 1448. 27. & 28. Aoust & 20. Octobre 1449. *Fol. 40. v.° 41. 42. v.° 43. v.° 44. 46.*

[b] *Hinc abeundi facultas non datur; non modo Romanam Curiam petere, sed ne portas quidem urbis egredi mihi licebat, quod ii penes quos erat jus Reipublicæ dedecori sibi futuram censebant, ut ipse etiam nosti, abitionem meam.* Epist. lib. 26. fol. 181.

les Milanois qui, lassez d'obéir à un Prince, voulurent s'ériger en République, ne luy permirent pas, comme je viens de le remarquer, de sortir de leur ville. Les commencements de cet Estat républicain furent très-beaux. Dans la guerre qu'ils eurent avec les Venitiens, ils leur prirent la ville de Plaisance, ils battirent leur flotte sur le Po à Casal-Maggiore, & enfin remportérent sur eux une victoire complette à Caravaggio. Ils devoient ces prosperitez à la valeur & à la prudence de François Sforce, qu'ils avoient fait leur Géneral. Mais s'estant apperçus qu'il vouloit profiter de ces avantages pour s'emparer de l'Estat de Milan, sur lequel il avoit des prétentions par sa femme, fille du dernier Duc Philippe-Marie, ils voulurent entrer en négociation de paix avec les Venitiens à son insçu; ce qui leur réussit si peu, que les Venitiens eux-mêmes traitérent avec François Sforce, & que ce Géneral ainsi débarrassé de cette guerre, ne songea plus qu'à réduire les Milanois à le reconnoître pour leur souverain. Toutes les villes & tout le pays se soûmirent à luy, après quoy il approcha de Milan avec ses troupes, en boucha toutes les avenues, & s'empara des fauxbourgs. La misere mit bientost la division dans la ville; la principale noblesse en sortit. Le gouvernement passa en partie entre les mains du peuple; mais réduit à la fin à manger les chiens, les chats & les choses les plus immondes, il se lassa de souffrir, & se soûleva. Dans ce soûlevement, qui se fit la nuit du 25. au 26. Février 1450. il depêcha à François Sforce, pour luy mander qu'il eût à se rendre aux portes de la ville le lendemain matin, & qu'elles luy seroient ouvertes. Sforce qui campoit à Vimercato distant de cinq lieuës de Milan, marcha en toute diligence, & entra ce même jour 26. dans Milan, qui le reçut comme son souverain *. Philelphe rapporte un peu différemment cet évenement dans l'oraison funébre du même François

Epist. lib. 6. fol. 44. — Nov. 1447. — Juill. 1448. — Sept. 1448. — Aoust 1449. — *Epist. lib. 6, fol. 43.* — *Ibid. lib. 7. fol. 46. v°.*

* *Franciscus Sfortia Vicecomes, Dux IV. & animo invictus & corpore, anno M. CCCCL. ad IV. Kal. Martias, horâ XX. dominio urbis Mediolani potitus est.*

Cette Inscription est sur un marbre qui est dans la cour d'une maison à côté de la paroisse de San Donnino à Milan.

V. Notizie Istoriche intorno a' Medici Scrittori Milanesi, di Bartolomeo Corte, pag. 35.

Sforce. Il dit qu'il y eut une députation faite par les Magistrats, pour aller inviter ce Prince, qui estoit alors à Monza, d'entrer en triomphe dans la ville *; que cette députation estoit composée de deux Députez par quartiers, ou, ce qui est la même chose, par portes, ce qui en faisoit douze; que luy Philelphe fut nommé surnumeraire, & chargé de porter la parole: que quoyqu'il eût disposé son discours d'une maniére propre à le persuader, François Sforce refusa d'y entrer de cette façon, & leur dit qu'il se croiroit encore plus honoré, si en entrant dans la ville il trouvoit tout pacifié, & les haines & divisions particuliéres éteintes; que pour luy il pardonnoit volontiers tout ce qu'on avoit fait contre luy.

Pendant ces troubles de la ville de Milan, qui durérent près de trois ans, Philelphe se trouva assez embarrassé. N'estant pas le maistre d'aller chercher ailleurs une situation plus tranquille, il fut obligé de se conformer, autant qu'il put, aux différents intérests de ceux qui gouvernoient. Déterminé par leurs vûes, & peut-estre aussi quelquefois par les siennes, il employa le talent qu'il avoit d'écrire en prose & en vers, à exhorter quelques Princes à secourir les Milanois, ou même à se rendre maistres de leur Estat. Son premier point de vûe fut l'Empereur Frederic IV. immédiatement après la mort du Duc Philippe-Marie, il invita ce Prince à passer en Lombardie. Mais les affaires de la nouvelle République ayant tourné autrement qu'il ne l'avoit prévû, il s'adressa au Roy Alfonse, & le pressa de venir au secours du Milanois, qui estoit attaqué de différents côtez par les Venitiens, les François & les Allemans. Ce moyen luy réussit aussi peu que le précedent. Après la prise de Plaisance, il fit une nouvelle invitation à l'Empereur, luy représenta qu'il ne pouvoit trouver une occasion plus favorable pour reduire ses ennemis, qui sont aussi ceux du Milanois; qu'il faut profiter de l'étonnement où cette défaite a jetté les

Decad. IX. Sat. 2.

Ibid. Sat. 5.

Ibid. Sat. 7.

* *Si vellet universis civibus rem facere gratam & perjucundam, triumphali urbem ingrederetur more majorum.* Oratio parentalis de divi Francisci Sphortie Mediolan. Ducis felicitate.

François * (c'est-à-dire les troupes de Charles Duc d'Orleans & du Roy René) & les Venitiens; que si on leur laisse le temps de se reconnoître, ils pourront se mettre en état de rendre la victoire douteuse; que les François animez par leur propre fureur & par leur disposition naturelle à envahir & à piller les terres des autres nations, ne s'en tiendront pas à ce dont ils se sont déja emparez: que les Venitiens n'aspirent pas moins qu'à la Monarchie universelle, & que s'ils font la conquête du Milanois, il ne leur reste plus rien pour faire celle du monde entier. Tous ces traits d'éloquence outrée n'engagérent point l'Empereur à embrasser le parti que Philelphe vouloit luy inspirer, & il laissa aux Milanois le soin de se débarrasser eux-mêmes de leurs ennemis. Toûjours animé du désir de procurer la liberté de l'Estat, Philelphe ne se rebuta point; il continua d'écrire, suivant que la situation des affaires paroissoit l'exiger, tantost aux Magistrats qui gouvernoient la République, telle est la quatriéme satire de la dixiéme Decade, tantost à Charles de Gonzague celébre Capitaine de ce temps, qui s'estoit attaché aux Milanois, & qui gouvernoit presque despotiquement dans Milan, tantost à ses concitoyens. Dans toutes ces lettres il représentoit la triste situation où cette guerre réduisoit le pays, les ravages & les pilleries des gens de guerre, le massacre & la proscription des plus honnêtes gens de l'Estat, & il exhortoit à mettre fin à ces désordres. Ces exhortations estant inutiles, il s'adressa à la République de Florence, & par une longue lettre datée du 13. Aoust 1449. il la pria de se rendre médiatrice entre les Milanois & François Sforce, & d'envoyer des Ambassadeurs pour travailler à les reconcilier. Il fait voir l'honneur que les Florentins acquerront dans cette négociation, & l'utilité que l'Italie, & en particulier les commerçants, en retireront. Les réflexions que Philelphe mêle dans cette lettre sur la conduite

Satyr. 7. Decad. X.
Sat. 8. ibid.

Epist. lib. 7. fol. 46. v.°

* *Nuper pugna truces tanto discrimine Francos*
Stravit, ut incolumis vix nuncius ullus abiret,
Qui cladem docuisse suos & vulnera posset.
Contenti ne suo Franci fortasse quiescant,
Quos immanis alit rabies, & prædâ per omne
Sollicitat furibunda nefas. . . . .

de Sforce à l'égard des Milanois, & dont celuy-cy ne devoit pas estre content, semblent prouver que Philelphe n'estoit pas encore déclaré pour ce Géneral.

Je serois très porté à croire qu'il écrivit cette lettre de luy-même, ou du moins excité par quelques particuliers touchez de l'état miserable de la République, sans que ceux qui la gouvernoient alors y eussent part. L'emportement & la fureur qui les animoient ne peuvent se concilier avec la moderation qui y regne, & la médiation qui y est proposée. Aussi, soit que cette lettre fût desavouée par les Chefs, soit que les Florentins ne crûssent pas devoir interposer leurs bons offices entre des ennemis si acharnez, elle n'eut aucun effet.

Philelphe dut estre mécontent de ce peu de réussite. Pénétré d'ailleurs de douleur des maux infinis que commettoient ceux qui vouloient conduire la République, il se jetta dans le parti de Sforce. On ne peut douter qu'il ne fût soupçonné d'en estre vers la fin de cette même année 1449. Dans une lettre du premier Decembre, il se plaint à un de ses amis de la misere extrême où Milan est réduite; qu'on y meurt de faim par troupes; que pour luy il se trouve sans ressources; que quand même il pourroit tirer quelque petite somme de quelqu'endroit, elle ne luy suffiroit pas pour avoir du pain; que ses ennemis l'accusent d'estre du parti de Sforce; que sous ce prétexte on luy refuse quelquefois du pain, dans la répartition qui s'en fait, comme à un partisan de l'ennemi commun. Il se déclara ouvertement peu après. La penultiéme de ses satires ou épîtres est employée à solliciter celuy qui commandoit dans la ville de Creme (il l'appelle Gaspar) de faire tous ses efforts pour rendre maistre de l'Estat François Sforce, dont il fait un éloge magnifique; que son droit sur Milan est incontestable, qu'il en résultera de grands biens à tout le pays, que la Providence le veut, que tout y concourt, qu'on y sera contraint tost ou tard, &c. Nous apprenons même par l'oraison funébre du même Duc, que j'ay déja citée, que ce qui détermina principalement les Magistrats à députer Philelphe à ce Prince*, lorsqu'ils l'invitérent

Petro Thomas. Epist. lib. 7. fol. 46.

Sat. 9. Dec. X.

* *Universa urbs in sex partes distributa est quas Portas appellant,*

à faire une entrée triomphante, fut qu'il devoit luy estre très-agréable, pour avoir osé, dans le fort des troubles & de l'impunité, prononcer deux harangues très-vives contre les cruels tyrans qui renversoient toutes les loix divines & humaines, & cela dans l'Eglise Cathedrale, en présence de toute la Magistrature & de tous les Ordres de l'Estat.

Après ce que nous venons de voir que Philelphe fit pendant ces divisions du Milanois, après toutes ses lettres, ses harangues, ses démarches auprès de différents Princes & Seigneurs, pour les engager dans les partis qui luy paroissoient convenables, doit-il estre cru lorsqu'il proteste, dans quelques-unes de ses lettres, qu'il ne se mêle point des affaires de l'Estat, qu'il ne parle à personne, qu'il se renferme avec ses livres, sans vouloir entrer dans aucune intrigue, &c. Mais Philelphe estoit obligé alors de masquer quelquefois ses sentiments. Il avoit des ennemis, & il falloit se garantir des traits de leur malignité. Un des plus acharnez estoit Petrus Candidus Decembrius; celuy-cy le denonça plusieurs fois comme ennemi de l'Estat, il mit en usage tout ce qu'il crut pouvoir le perdre. Philelphe de son costé ne l'épargna pas dans ses lettres, & moins encore dans ses satires, sous le nom de Leucus qu'il a substitué à celuy de Candidus. Leur inimitié avoit commencé quelques années avant la mort du Duc Philippe-Marie. Une lettre de Philelphe du 9. Fevrier 1445. le prouve clairement; il y a apparence que cette haine venoit de jalousie de profession. Petrus Candidus Decembrius estoit aussi homme de lettres, & ne se trouva pas d'humeur de ceder à Philelphe le premier rang, que celuy-cy prétendoit avoir parmi les sçavants.

Epist. lib. 6. fol. 43. v.° Lib. 7. folio 46.

Sat. 4. 96. de la 10.e Dec. Sat. 3. de la 8.e & Sat. 2. de la 10.e

Epist. lib. 6. fol. 38.

Enfin ce que Philelphe avoit souhaité dans les derniers temps

oratores duodecim lecti sunt, bini pro singulis portis. Tertius-decimus lectus est publico decreto Franciscus Philelfus, sive linguæ dicendique beneficio factum fuerit, sive quod hunc existimaverint Imperatori esse pergratum, ut qui non metuerit in summa gladiorum impunitate duas ad populum acerrimas habere orationes in teterrimos illos immanesque tyrannos, qui divina omnia humanaque jura vexarent atque confunderent, & id quidem in sacratissimo hoc Templo, in maximâ omnium magistratuum ordinumque frequentiâ.

de l'estat républicain de Milan, arriva : François Sforce en devint le Souverain, comme on l'a dit cy-devant. Cet évenement fut avantageux à Philelphe : le nouveau Duc fut sensible à ce qu'il avoit fait pour luy : il estoit d'ailleurs genereux, & aimoit les gens de lettres. Philelphe s'attacha à ce Prince, & la mort seule les sépara.

Philelphe estoit veuf depuis plus de deux ans : sa seconde femme Ursina Hosnaga estoit morte vers la fin de l'année 1447. & luy avoit laissé trois filles. Philelphe reprit alors l'idée de se faire ecclesiastique. Il écrivit au Pape Nicolas V. & le supplia de luy accorder les dispenses qui luy estoient necessaires à cause de ses deux mariages : son Epistre en vers est vive & pressante. Il représente à Sa Sainteté que dès sa plus tendre jeunesse il a eu envie d'entrer dans l'estat ecclesiastique, & luy donne pour témoin un Prestre Espagnol appellé Gomez *; mais la passion d'apprendre luy fit abandonner ce dessein, & passer en Grece : si après la mort de sa premiere femme il n'a pas pris ce parti, c'est qu'Eugene IV. à qui il avoit écrit ne luy fit aucune réponse, & que le Duc Philippe-Marie l'engagea à contracter un second mariage; qu'à présent il est libre : que son estat de bigame ne doit point estre un obstacle; les bigames sont-ils plus criminels, meritent-ils plus d'estre exclus des Ordres que les adulteres, & les ennemis du nom chrestien? que les uns & les autres y ont esté autrefois admis; que si Sa Sainteté luy accorde cette grace, il s'attachera inviolablement à Elle, il executera tout ce qu'Elle jugera à propos de luy ordonner, dût-il estre exposé au fer & au feu, & aux animaux les plus feroces. Le Pape luy accorda apparemment sa demande, puisqu'il l'en remercia par une autre Epître aussi en vers, mais Sa Sainteté n'avoit pas entendu toute l'étendue de sa requeste. La dispense n'en faisoit qu'une partie; ce qui interessoit davantage Philelphe, c'est qu'elle fût accompagnée de dignité ecclesiastique, ou d'un poste à la Cour Romaine. Je suis en estat, dit-il dans cette seconde Epître, de rendre des services

C'est la 8.e de ses Satires de la 9.e Decade.

C'est la 4.e Sat. de la 10.e Decade.

* *Scit me vera loqui Gometius ille Sacerdos*
Clarus in Hispanis, & relligione verendus.

à l'Eglise;

à l'Eglise; j'ay étudié la Sainte Ecriture & les Peres; j'ay médité, j'ay réflechi, j'ay dompté mes passions, & ce que le jeûne & la sobrieté n'ont pas fait, l'âge, la vieillesse l'ont achevé : ce n'est pas l'interest qui me mene, je suis en meilleure situation qu'aucun des sçavants de ce siécle : tirez-moy seulement, Saint Pere, des dangers qui m'environnent. Il veut désigner par-là les mouvements & les troubles au milieu desquels il se trouvoit alors à Milan. On ne voit point qu'il ait suivi ce projet. L'avenement de François Sforce luy fit apparemment perdre ses vûes de ce côté-là. Il y a lieu de s'étonner qu'après avoir rendu publique cette requeste & ces Epîtres inserées dans ses Satires, que tout le monde avoit entre les mains, il ait osé nier cette dispense à Leodryse Crivelli. Celuy-cy luy reprochoit que Nicolas V. qui, selon luy, luy vouloit tant de bien, ne l'avoit pas fait Evêque, même Cardinal. *Comment Sa Sainteté,* répond Philelphe, *auroit-elle pû me conferer quelque dignité ecclesiastique; puisque j'ay eu deux femmes, celuy-là seul,* adjoûta-t-il, *qui n'a eu qu'une femme pouvant estre Evêque, ce qu'il faut entendre non-seulement de l'épouse charnelle, mais même de l'épouse spirituelle, telle qu'est une Eglise, & c'est pour cela que Gregoire de Nazianze fut exclus du Siége episcopal de Constantinople, parce qu'il en avoit occupé un autre.* Epist. lib. 26. fol. 180. v.°

La peste qui vint ravager Milan en 1451. obligea Philelphe d'en sortir le 9. Septembre de cette année avec toute sa famille pour se refugier à Cremone; mais sa servante * estant morte subitement dans le batteau où il l'avoit laissée pendant qu'il cherchoit un logement dans la ville, cet accident qu'on soupçonna estre un effet de la maladie contagieuse, excita tout le peuple contre luy : on le relegua dans une petite maison où tout luy manquoit, *præter culices, pulicesque & muscas.* Il y souffrit beaucoup d'incommodité, & n'en put partir que le 10. d'Octobre qu'il vint à Pavie, où il se fixa jusqu'à ce que la peste eut entiérement cessé à Milan. Il y rentra le 31. Decembre suivant, il se plaint amerement dans ses lettres de

Epist. lib. 9. fol. 66. v.°

Ibid. fol. 67.

Ibid. fol. 69. v.°

* *Serva mercenaria ex familia non ignobili Aliprandа, nomine Antonia, & ea quidem puella non inverecunda.*

Jacobo Camerinati.
Epist. lib. 9. fol. 69. v.°

la dureté des Cremonois en cette occasion. Revenu à Milan, il reprit ses études & son commerce épistolaire, celuy-cy estoit très-étendu en Italie. Il avoit aussi quelques correspondances en Allemagne, mais plus encore en France. Il écrivoit assez souvent à Guillaume Jouvenel des Ursins Chancelier de France, & à Thomas Coronæus Medecin du Roy Charles VII. On a aussi une lettre de luy à Charles VII. deux à Louis XI. trois au Roy René, une à Guillaume Havard Secretaire du Roy, une autre *Stephano Cornelio Regio Secretario.*

Alfonse Roy de Naples, auprès duquel il avoit quelques amis, ayant témoigné qu'il recevroit avec plaisir ses dix livres de Satires en dix mille vers Latins, qu'il avoit envie de luy présenter, Philelphe resolut de les luy porter luy-même. Il s'écoula plus de quatre ans avant qu'il pût executer ce dessein, soit parce que la copie qu'il en fit faire, demanda beaucoup de temps pour estre belle & correcte, soit parce que son maître le Duc de Milan ne vouloit point luy permettre de sortir de ses Estats. Ce Prince qui connoissoit son inclination à la dépense, craignoit toûjours de le perdre sur l'appast d'une fortune plus éclatante qu'on luy offriroit ailleurs. Philelphe ne se rebuta point, il réitera ses instances si souvent & si vivement, il importuna tant ce Prince, soit dans ses audiences particuliéres à Milan, soit en allant le trouver à l'armée (il estoit au camp de Calvisiano, d'où il s'échappa jusqu'à Ferrare au mois de Decembre 1452.) qu'enfin le Duc de retour dans sa Capitale luy accorda cette permission, mais elle n'estoit que pour Rome, & à condition de n'employer que quatre mois à ce voyage. A peine l'eut-il arrachée qu'il l'écrivit à Inigo d'Avalos son principal patron à la Cour de Naples *. Comme il aimoit la dépense, qu'il ne sçavoit menager rien pour les besoins qui pouvoient se présenter, il se trouva presque sans fonds, lorsqu'il fallut entreprendre ce voyage, qu'il vouloit

Epist. lib. 11. fol. 78.

* *Hinc sum concessurus Romam quem ad usque locum libera professio mihi data est, inde ad te ipse mihi meo jure eundi veniam dabo, nam qui liber & natus sum, & semper vixerim, me servum fieri nullo pacto patiar.*

cependant faire avec dignité, par honneur pour son Prince & pour luy [a]. Il eut recours à l'expédient dont il s'est servi dans toutes les occasions pressantes de sa vie, c'estoit d'écrire aux Princes, Cardinaux & Prelats, dont la liberalité luy estoit connue. Il demandoit à l'un cent ducats, à l'autre une plus grande ou plus petite somme, suivant que ses arrangements le comportoient. Ce fut à Louis de Gonzague Prince de Mantoue, & à Alexandre Sforce Prince de Pesaro, qu'il s'adressa pour son voyage de Naples. Ses lettres sont du commencement d'Avril 1453. Il se présenta dans le même temps, ou peut-estre il supposa qu'il se présentoit un parti convenable pour une de ses filles. Il n'avoit pas de quoy luy constituer une dot : il luy falloit deux cens cinquante ducats. Nouveau pretexte pour quester [b]. Il en imposa cinquante sur le même Prince de Mantoüe qu'il luy demanda par sa lettre du 22. Juin de la même année (1453.) Il ne taxa à aucune somme le Patriarche d'Aquilée, mais il le pria de contribuer de ce qu'il voudroit.

Epist. lib. 11. fol. 76.

Ibid. fol. 78.

Ibid. fol. 79.

Enfin ayant ramassé quelque argent il partit. Il arriva à Rome le 18. Juillet suivant. Il vouloit passer sans y voir personne, afin d'achever plus promptement son voyage de Naples, remettant à son retour à y rester quelque temps; mais le Pape Nicolas V. ayant esté instruit de son arrivée, & ayant parlé avantageusement de luy à cette occasion, il ne put se dispenser d'aller à son audience; il en fut reçu avec toutes les marques de bonté qu'il pouvoit desirer. Sa Sainteté demanda à voir les livres de Satires qu'il alloit porter au Roy Alfonse. Elle les lut tout entiers. Cela fit sejourner Philelphe une huitaine de jours à Rome; mais il fut bien payé de ce retardement. A son audience de congé Sa Sainteté luy proposa de se fixer à sa Cour, luy fit expédier des lettres de Sécretaire Apostolique, luy [c] donna cinq cens ducats, & luy promit qu'avant trois

Ibidem.

Epist. lib. 36. fol. 181. v.

[a] *Et mihi tamen habenda est ratio dignitatis Sphortianæ, eò præsertim concessurus ubi cultus exterior non pancioris quàm interior solet æstimari.*

[b] *Hi mihi ab amicis comparandi sunt.*

[c] *Et quod habebat sub vestimentis sericum marsupium protulit, læta facie & hilari vultu inquiens, Hic*

sans il pourvoiroit si bien à sa fortune, que ni luy ni sa famille n'auroit point à craindre de tomber dans l'indigence. Les projets du S.t Pere estoient que Philelphe après avoir mis ordre à ses affaires à Milan, reviendroit à Rome, où il s'occuperoit à traduire des ouvrages Grecs, entr'autres l'Iliade & l'Odyssée, que pour cela il luy donneroit *gratis* une charge de Scripteur *(Scriptoris, ut vocant, munus)* avec six cens ducats de pension, une très-belle maison à Rome, & un bien de campagne dans les environs de cette ville, qui suffiroit à entretenir toute sa famille avec honneur. De plus Sa Sainteté devoit déposer entre les mains d'un Banquier qu'Elle-même avoit choisi, dix mille ducats qui seroient remis à Philelphe, lorsqu'il auroit achevé la traduction Latine d'Homére.

Ces magnifiques conditions, & le présent réel de cinq cens ducats le touchérent si sensiblement, qu'il entreprit d'écrire la vie de son cher bienfaicteur (c'est apparemment son *Carmen saphicum adonicumque de laudibus Papæ Nicolai V.)* mais Nicolas V. ne voulut pas par modestie permettre que l'ouvrage parût : il se contenta, pour en dédommager l'auteur, de remettre pour luy à Xenophon son second fils deux cens ducats, & de l'exhorter par lettres à executer leur projet. Si cet établissement si utile & si honorable pour Philelphe n'eut pas lieu, c'est qu'il représenta au Pape qu'il ne pouvoit se dispenser de demander auparavant le consentement de son Prince le Duc de Milan, & de marier une de ses filles qui estoit nubile. Pendant qu'il travailloit à terminer ces deux affaires, Nicolas V. mourut. Je reviens au voyage de Naples.

Il mourut le 24. Mars 1455.

Philelphe fut reçu fort honorablement du Roy Alfonse qui le combla de graces & de biens, il le créa Chevalier le 17. Aoust suivant, & luy accorda le même jour le privilege de porter ses propres armes. Cette ceremonie se fit à Capoue où la Cour de Naples estoit alors. Quatre jours après Philelphe estant allé prendre congé de ce Prince, celuy-cy luy donna

Epist. lib. 11. fol. 79. v.o

sunt aurei ducati quingenti, quos accipias volumus pro initio renovatæ amicitiæ nostræ. Priusquam prætereant anni tres ita providebimus rebus tuis, ut neque tu neque tui posteri sint paupertatem verituri.

la couronne poëtique, & luy en mit sur la teste une de laurier très-magnifiquement ornée, en présence d'une nombreuse Cour, & au milieu du camp qu'il avoit formé dans la campagne de Capoue. Philelphe repassa par Rome où il estoit le 28. Aoust; de-là il vint à Tolentino pour revoir sa chere patrie & son frere : ses compatriotes l'engagérent à écrire en leur faveur au Pape, à l'Archevêque de Ravenne, & au General des Hermites de S.t Augustin. Ces lettres sont datées des 19. & 21. de Septembre; il partit ce même jour pour revenir à Milan. Je ne sçais où un auteur moderne a trouvé que Philelphe conçut tant de vanité des honneurs qu'il reçut dans ce voyage, qu'il oublia entiérement son bienfaicteur François Sforce. Il ne paroît rien de semblable dans sa conduite, au contraire on voit qu'il ne voulut accepter aucun établissement, si ce Prince ne luy en donnoit la permission. Il fut exact à observer la condition qu'il luy avoit imposée de n'estre absent que quatre mois, & il resta toûjours attaché à son service jusqu'à sa mort. Y a-t-il rien en cela qui indique ce prétendu oubli?

Epist. lib. 14. fol. 80.

Ibidem, v.

A peine Philelphe fut revenu à Milan, qu'un de ses amis l'exhorta à venir voir le Roy René dans son camp. Ce Prince avoit passé en Italie avec des troupes pour agir de concert avec le Duc de Milan contre les Venitiens & leurs alliez. Philelphe répondit le 24. Octobre qu'il falloit demander au Roy René, si un homme fait Chevalier, & décoré d'armes & de la couronne poëtique par son adversaire le Roy Alfonse, seroit en sûreté au milieu des troupes Françoises. La réponse qu'on luy fit fut très-gracieuse. Philelphe avoit l'honneur d'estre connu du Roy René depuis le séjour de son fils Marius à la Cour de ce Prince vers 1450. & il avoit eu soin d'entretenir cette connoissance par les lettres qu'il luy écrivoit de temps en temps. Il partit sur le champ, vint premiérement au camp du Duc de Milan son maître, & il se disposoit à passer à celuy de René, qui n'en estoit éloigné que de cinq milles, lorsque des affaires domestiques, qui luy survinrent au sujet de la succession de sa seconde femme, l'obligérent de revenir à Milan.

Renato Regi 10. Kal. Dec. 1453. Epist. lib. 11. fol. 80. v.° & 81.

La lettre par laquelle il fait ses excuses à ce Prince, de ce que ces contre-temps l'avoient privé de l'honneur de le voir, & luy promet de l'aller joindre aux festes de Noël prochaines, est du 22. Novembre, mais les nouvelles qu'il reçut peu de jours après rompirent entiérement ce voyage. Il apprit que les Turcs avoient pris Constantinople, & que sa belle-mere Manfredina Doria avoit esté faite esclave avec ses deux filles. Cette nouvelle l'affligea beaucoup, il ne fut plus occupé que du moyen de les tirer de ce pitoyable estat. Le Duc de Milan entra dans ses vûes, ou pour mieux dire, curieux de sçavoir quels estoient les desseins des Turcs contre les Chrestiens, il se servit de l'occasion que Philelphe luy procuroit, pour parvenir à cette fin. On envoya deux jeunes gens entendus, que Philelphe chargea d'une lettre & d'une Ode pour Mahomet II. par lesquelles il luy demandoit la liberté de sa belle-mere & de ses deux belles-sœurs. Ce moyen luy réussit, Mahomet touché des vers & de l'éloquence de Philelphe, rendit, sans exiger de rançon, la liberté à ces femmes qui se retirérent en Candie. Les deux députez instruisirent à leur retour le Duc de Milan de ce qu'ils avoient vû & découvert à Constantinople. Il semble que ce fut environ ce temps-là que sa reconciliation avec Cosme de Medicis fut entiérement consommée. Il demanda au mois de Juillet 1454. qu'en vertu de cette reconciliation, Cosme voulût bien travailler à faire lever la proscription de l'Estat de Florence, qui avoit esté prononcée contre luy en 1435. que s'il veut s'y interesser sincérement, cette grace luy sera facilement accordée. Je suis, dit-il, dans un cas different des autres proscrits. Je n'ay jamais rien commis contre la République, je n'ay jamais esté d'aucune faction; la malignité seule & la fourberie de mes ennemis m'ont attiré cette disgrace. Il adjoûte que Pierre de Medicis doit y contribuer; que s'il a de l'érudition & de l'éloquence, il la luy doit toute entiére; & que les écoliers sont obligez aux mêmes devoirs envers leurs maîtres, que les enfants envers leurs peres. Je ne sçais s'il obtint alors ce qu'il demandoit; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut depuis ce temps en liaison avec les Medicis, qu'il

Epist. lib. 11. fol. 81. 82.

Epist. lib. 27. fol. 182.

Epist. lib. 12. fol. 86. v.°

leur envoyoit les ouvrages qu'il publioit, que cette liaison ne s'est point démentie dans la suite, & qu'elle estoit si étroite entre luy & Pierre de Medicis, que celuy-cy voulut bien estre le parrain de deux de ses enfants.

Epist. lib. 13. fol. 96. v.° Joanni Medici. Ibidem Petro Medici. en 1461. & 1463.

Philelphe fut envoyé au mois d'Avril 1455. par le Duc de Milan son maître à la Cour de Ferrare, pour y reciter l'épithalame qu'il avoit composé sur le mariage de Beatrix d'Este avec Tristan Sforce. Cette piéce fut critiquée par Guarin de Verone, qui prétendit entr'autres que Philelphe ne s'estoit pas assez étendu sur la grandeur & l'ancienneté de la maison d'Este. Ce que Philelphe répondit à cette critique est fort sage : il avoit à parler des Marquis de Ferrare & des Sforces; l'origine de ceux-cy au service desquels il estoit, & par qui il estoit député en cette occasion, estoit très-recente. Il se crut obligé de proportionner à peu près ce qu'il diroit de la maison d'Este, à ce qu'il pouvoit dire des Sforces. D'ailleurs il avoit consulté les principaux officiers du Marquis de Ferrare, & c'estoit sur leurs memoires & sur leurs avis qu'il avoit travaillé : enfin il avoit eu trop peu de temps pour s'étendre davantage.

Epist. lib. 17. fol. 121. & lib. 19. fol. 137. v.°

Epist. lib. 12. fol. 88. v.° & 89. v.°

Ibid. 89. v.° & 90.

Sur la fin de la même année 1455. il imagina un nouveau projet de voyage. Les liaisons que j'ay déja dit qu'il avoit avec le Chancelier de France Guillaume Jouvenel des Ursins, avec le Medecin de Charles VII. qu'il appelle Thomas Coronæus & quelquefois Thomas Francus *, & avec un Secretaire du Roy, (Stephanus Cornelius) luy firent naître l'idée de dédier & d'aller présenter à ce Prince ses dix livres d'Odes contenant dix mille vers, où il a traité, dit-il, tout ce qui concerne la Musique. Il leur envoya la premiére Ode, afin qu'ils jugeassent de l'ouvrage; il y joignit ses livres *de Exilio*, & la longue lettre qu'il avoit écrite à Charles VII. le 17. Fevrier 1451. pour l'exciter à la guerre contre les Turcs. Son fils Jean Marius qui estoit alors à Turin, servoit d'entrepost aux lettres qui

Ibid. fol. 90. v.° & 91.

* Je crois que Thomas Græcus, comme on le trouve dans un endroit, est une faute d'impression, au lieu de Thomas Francus. *Epist.* Idib. Novemb. 1455.

furent écrites de part & d'autre; il fit même un voyage à la Cour de France à l'insçû de son pere. Mais ce projet, qui flattoit beaucoup Philelphe, n'eut pas d'exécution; le Duc François Sforce ne voulut jamais luy en accorder la permission. On trouve dans une de ses lettres du 1.er Novembre 1455. qu'il avoit resolu de partir peu après pour l'Espagne, où il vouloit aller s'acquiter d'un vœu qu'il avoit fait à S.t Jacques en Galice. N'estoit-ce point le prétexte dont il se servoit pour obtenir son congé du Prince, & pour faire son voyage de France, comme il avoit prétexté celuy de Rome pour aller à Naples? Quoy qu'il en soit, il conservoit encore quelque espérance de le fléchir au mois de Juillet 1456. mais ce fut inutilement.

Lib. 13. fol. 94. v.° & 95.

Lib. 12. fol. 91.

Quelques mois auparavant il avoit écrit au Pape Callixte III. cette longue lettre dont parle l'auteur des Memoires pour l'histoire des Hommes illustres, où après avoir rendu à la mémoire de Nicolas V. son prédecesseur, ce qui luy estoit si justement dû pour sa liberalité, son amour pour les lettres & pour les sçavants, ses soins & ses dépenses immenses employées à faire rechercher & traduire les ouvrages des anciens auteurs, & en enrichir la Bibliotheque apostolique, il l'exhorte à prévenir le malheur que la négligence de ceux qui sont préposez à la garde de ce trésor, y apportera infailliblement. Il l'invite encore à continuer les gratifications & les pensions que Nicolas V. faisoit aux sçavants; que toute la terre sçait que ses intentions sont droites, mais que cela ne suffit pas; qu'il faut encore qu'il remédie soit à l'ignorance, soit à la mauvaise volonté de ses officiers; que l'on voit ordinairement que le public rend les maîtres responsables des fautes & des friponneries de leurs domestiques. Cette lettre est du 19. Fevrier 1456. C'est de cette façon qu'il faut entendre ce que dit l'auteur que je viens de citer; que Philelphe s'opposa fortement à ce que Callixte III. vendît la Bibliotheque que Nicolas V. avoit amassée à grands frais. Philelphe n'avoit pas d'autre moyen de s'y opposer, qu'en écrivant, comme il fit, avec assez de décence & de fermeté. Au reste, ce ne fut pas uniquement à cette lettre qu'il dut la gratification que Pie II. luy assigna peu de temps

Tom. VI. pag. 81.

Epist. lib. 13. fol. 91.

après

après ſon élection en 1458. il y eut pluſieurs autres motifs qui l'y engagérent. Pie II. avoit étudié ſous Philelphe à Florence en 1429. & avoit même eſté ſon penſionnaire pendant deux mois. Philelphe luy avoit rendu des ſervices importants. La fortune d'Æneas Sylvius eſtoit alors fort médiocre; ſon pere ne pouvoit luy fournir, ſans s'incommoder beaucoup, l'argent néceſſaire pour ſa ſubſiſtance. Il ſouhaita trouver un poſte qui le tirât de cette ſituation. Philelphe luy en procura un auprès d'un jeune Seigneur Meſſinois, à quarante ducats par an. Æneas Sylvius garda cet employ pendant deux ans, pendant leſquels il ne perdit aucune des leçons de Philelphe; & il ne le quitta que lorſque la peſte qui ſurvint l'obligea de ſortir de Florence. Il alla à Milan; Philelphe luy donna des lettres de recommendation [a], une entr'autres, qui eſtoit très-forte, pour le Senateur Nicolas Arcimboldi, dont la connoiſſance contribua beaucoup dans la ſuite à ſon élevation. Les liaiſons de Philelphe & d'Æneas Sylvius continuérent toûjours depuis. Ils s'écrivoient ſouvent, & celuy-cy parvenu aux plus grands honneurs, devint le protecteur de l'autre, lorſqu'il s'agiſſoit de ſolliciter des graces à la Cour de Rome pour luy, pour ſa famille ou pour ſes amis. Il prévenoit quelquefois même ſes deſirs, & imaginoit de luy-même des manieres de luy eſtre utile: c'eſt ce que Philelphe éprouva à l'occaſion de ſon fils Xénophon [b].

Lib. 26. fol. 177.

Honeſta natus familia.

Enfin la nouvelle de la mort de Calliſte III. arrivée le 8. d'Aouſt 1458. au grand plaiſir de tout le monde, *(in maxima omnium lætitia)* eſtant venue à Milan le 12. du même mois, Philelphe écrivit le lendemain à Æneas Sylvius, & luy marqua que ce qu'il luy avoit prédit par une inſpiration poëtique, commençoit à s'exécuter; qu'il ſouhaite ardemment que tout s'accompliſſe; qu'il l'eſpére ainſi, & qu'il le veut: c'eſtoit luy annoncer aſſez clairement la Thiare. Sa joye fut extrême quand il ſçut que ſa prédiction eſtoit accomplie, & qu'Æneas Sylvius

VIII. Id. Aug. Beſſarion. Epiſt. l. 14. fol. 102.

[a] *Hominem tibi tanto ſtudio commendo, ut majore nequeam.* Epiſtol. lib. 2. fol. 10. *Voyez auſſi* lib. 26. fol. 177. v.°

[b] *Quod de Xenophonte filio ſcripſiſti, non ſolum probo, ſed etiam gaudeo quod omni in re dignitatis meæ rationem habeas.* Lib. 14. fol. 100.

son disciple & son ami avoit esté élevé au souverain Pontificat. Il conçut les espérances les plus flatteuses pour sa fortune. Pie II. de son costé ne luy fit pas attendre long-temps des marques de sa liberalité : dès le mois d'Octobre suivant, il luy assigna une pension de deux cens ducats par an, qui devoit luy estre payée en quelque lieu qu'il fût établi. Il y joignit un autre présent auquel Philelphe fut très-sensible; celuy-cy avoit perdu un manuscrit de Plutarque, le Pape nouvellement élû ordonna qu'on luy en donnât un autre de la Bibliotheque du Vatican. Philelphe ressentit si vivement ces actes de générosité, qu'il ne se contenta pas de luy en témoigner sa reconnoissance par une lettre du premier Novembre suivant; mais il prit le parti de l'aller remercier luy-même à Rome. Son Prince le luy permit: il devoit estre accompagné de ses deux fils Marius & Xénophon. Il partit de Milan le 19. Decembre, & vint à Mantouë, où Louis de Gonzague l'arrêta quelques jours. Passant de là par Revere, il alla à Ferrare, à Bologne, à Cesene, à Imola: il fut reçu dans toutes ces villes, par les Princes de la Maison d'Este, par les Malatestes & Jacques Picinino fameux Géneral de ce temps-là, avec de grands honneurs & beaucoup de présens. Il arriva à Rome vers le 12. Janvier 1459. eut une audience favorable du Pape, & revint à Milan au mois de Fevrier suivant. Il suivit, vers le mois d'Octobre de la même année, son maître le Duc de Milan à Mantouë, où le Pape s'estoit rendu avec plusieurs Princes & Ambassadeurs, pour aviser aux moyens de faire la guerre aux Turcs. Il y prononça un discours sur cette matiére, qui fut fort applaudi. Pie II. en fait l'éloge luy-même dans ses Commentaires. Ce fut dans ce voyage que Philelphe reçut le premier payement de sa pension de deux cens ducats. Pie II. avoit même ordonné à Gregoire Lolli son Sécretaire de luy en donner cent autres pour la demi-année précedente, mais Philelphe ne put jamais les tirer de luy; c'est même le seul payement qu'il ait eu de cette pension, inexactitude dont il s'est plaint tant de fois dans ses lettres au Pape même, & à tous ses autres amis. Ce qui pourroit excuser sa vivacité sur ce point, c'est que ses affaires estoient en mauvais

Bessar. Epist. l. 14. fol. 102. verso.

Epist. lib. 14. fol. 103.

Ibid. fol. 104. verso.

Ibid. fol. 105.

Ibid. lib. 15. fol. 108.

Ibid. lib. 16. fol. 119. verso. 120.

Lib. 17. fol. 121.

Lib. 18. fol. 123.

état. Son Prince ne le payoit point, parce que la guerre épuisoit ses finances. Il écrivit aux Cardinaux Bessarion & de Pavie au mois de Juin 1463. que ses livres, ses habits estoient en gage, que tout luy manquoit. Je ne sçais s'il n'y avoit pas de l'exaggération. En tout cas, la générosité qu'il avoit faite un an auparavant au Duc de Milan, auroit esté fort hors de propos. Un Senateur de Venise (Jacques-Antoine Marcello) luy envoya un très-beau bassin d'argent, de la valeur de plus de cent ducats. Il le porta sur le champ à son Prince, & luy en fit présent.

Epist. lib. 16. fol. 116.
Lib. 19. fol. 130.
Ibid. 130. v°.
Epist. lib. 18. fol. 127.

Il n'y eut rien qu'il ne mît en usage pour se faire payer de la pension de Rome. Il alla même jusqu'à insinuer que si on ne le secouroit, il prendroit un parti extrême; qu'il passeroit dans un lieu qui déplairoit au Pape; que toute la terre estoit la patrie du sage, lequel peut vivre par-tout en homme de bien: qu'il ne regarde comme barbares que ceux qui le sont par leurs mœurs. Le Cardinal de Pavie à qui il avoit fait cette confidence, crut entrevoir dans ces expressions une menace de la part de Philelphe, de passer chez les Turcs[a]. Une pareille idée si éloignée des sentiments de tout honnête homme, excita le zéle du pieux Cardinal. On a deux lettres de luy adressées à Philelphe. Il luy représente l'indignité d'un pareil projet, qu'il traite d'égarement; *(parum confirmatæ mentis est signum)* qu'il ne peut croire qu'il parle sérieusement: que si cependant il estoit assez malheureux pour penser de cette façon, qu'il ait attention à sa réputation, à sa propre tranquillité & aux remords de sa conscience, mais encore plus à l'éternité: que par là il donneroit de la réalité aux calomnies que Pogge a répandues contre luy, & qu'il a si bien réfutées[b]. Qu'au reste il a parlé au Pape en sa faveur; que Sa Sainteté luy a répondu qu'Elle aimoit Philelphe, mais que la situation de ses affaires ne luy permettoit pas alors de luy estre utile; que la guerre a épuisé son trésor; qu'il a fallu vendre les charges, & suspendre le payement des

[a] *Dicis enim te esse in metu ne extrema necessitas urgeat te ad locum Pontifici ingratum, id est, ut interpretor ego, ad Turcos.* Jac. Card. Pap. Epist. lib. 26. pag. 468.

[b] *Inventiones omnes Poggii tui, quas disertissimè refutasti, probabis & Evangelia facies.* Jacobi Cardin. Papiens. Epist. 25. pag. 468.

gages, même des pensions de ses neveux : qu'il attende que ce temps orageux soit passé. Le Cardinal luy donne ensuite des conseils, l'exhorte à diminuer sa dépense ; que si dans les temps heureux où les liberalitez des Princes luy venoient en abondance, il avoit trois valets, il se reduise à un ; qu'il se renferme dans sa maison ; qu'il se conforme, non à son coeur, mais à ses moyens : que s'il estoit en estat luy-même de luy faire quelque gratification, il seroit ravi qu'il en pût recevoir une de la main d'un pauvre Cardinal, &c.

Jacobi Cardin. Papiens. Epist. 26. pag. 469.

Ce projet de passer chez les Turcs luy fut aussi reproché dans la suite par Crivelli, & il y répondit avec beaucoup de vivacité, faisant voir le ridicule qu'il y avoit à l'accuser d'une pareille folie, luy dont les sentiments sur les Turcs, leur barbarie, leur cruauté devoient estre assez connus, par les différents écrits qu'il avoit adressez aux Papes, aux Rois de France & aux Venitiens, pour les exciter à porter la guerre dans les terres de ces infidéles. Effectivement à juger de ses dispositions à l'égard des Turcs, par ce qu'il en a dit dans ses lettres & dans ses discours, & par la maniére dont il releva sur ce point le calomniateur Crivelli, on ne peut se dispenser de croire que le Cardinal de Pavie luy a trop legérement attribué cette idée, aussi indigne qu'elle estoit peu vraysemblable.

Philel. Epist. l. 26. fol. 182.

Philelphe crut ne pouvoir mieux se justifier, qu'en faisant au même Cardinal une proposition diametralement opposée à ce dont il le soupçonnoit. Ce fut de s'offrir à suivre l'armée que Pie II. se disposoit d'envoyer contre les Turcs. Personne, dit-il, entre les Latins ne connoît si bien que moy le pays, la langue & les moeurs des Grecs. J'ay parcouru l'Archipel, la Thrace, la Hongrie & leurs frontiéres. Je suis en état de rendre de grands services dans la guerre qu'on y veut porter. Je seray toûjours prêt à executer les ordres de Sa Sainteté. Cette expédition n'eut pas lieu. Le Pape mourut le 14. d'Aoust suivant. Paul II. luy succeda. Quinze jours après son élection, Philelphe luy écrivit une longue lettre, dans laquelle, après l'avoir felicité sur sa dignité suprême, il l'exhorte à se livrer tout entier à la guerre contre les Turcs. Il le supplie ensuite de luy faire payer sa pension, & s'emporte en invectives contre Pie II.

26. Janvier 1464.

Il fut élû le 29. Aoust 1464.

Ces traits injurieux indiſposérent contre luy les créatures du Pape défunt. Ils en portérent hautement leurs plaintes : ils engagérent même les Cardinaux dans leur reſſentiment, s'il faut adjoûter foy à une lettre qui ſe trouve inſérée dans les lettres du Cardinal de Pavie. Elle eſt ſuppoſée écrite au nom du Sacré College à François Sforce Duc de Milan, pour le remercier de ce qu'en punition des ſatires en vers & en proſe que François Philelphe & ſon fils Marius ont publiées contre Pie II. mort depuis peu, il a fait mettre l'un & l'autre en priſon. Me ſeroit-il permis de revoquer en doute ce fait ſi ſingulier de la vie de Philelphe, quoyqu'appuyé ſur un témoignage auſſi précis, & de conjecturer que ce fut un trait imaginé par ſes ennemis, & particuliérement par Gregoire Lolli. Cet homme qui eſtoit parent de Pie II. avoit eſté ſon confident, & Sécretaire des Brefs ; malgré les ordres exprès que le Pape luy avoit donnez de faire payer exactement la penſion de Philelphe, il en avoit toûjours arreſté le payement. Du moins Philelphe le croyoit ainſi, & il s'en plaint avec aigreur dans ſes lettres. Ces plaintes avoient fort animé Lolli, qui chercha les occaſions de s'en venger. Dans cet eſprit, accoûtumé à dreſſer des brefs & des lettres, il a pu compoſer celle-cy qui a eſté inſérée parmi celles du Cardinal de Pavie, comme on en a inſéré pluſieurs autres du même Lolli, de Jo. Ant. Campanus, de Philelphe, de Donato Acciaioli, & autres ſçavants de ce temps-là. Cette lettre ainſi projettée, ſoit ſur un faux bruit qui ſe répandit à Rome, que le Duc de Milan indigné contre Philelphe l'avoit fait mettre en priſon, ſoit pour exciter ce Prince à le faire, ne fut point apparemment envoyée, ni même rendue publique. Ce qui m'induit à le croire, c'eſt, 1.° que Crivelli, dont je parleray dans la ſuite, reprocha bien à Philelphe que ces injures contre Pie II. avoient irrité les Cardinaux, mais il ne dit point qu'elles luy euſſent attiré l'affront d'eſtre mis en priſon. Auroit-il oublié un trait auſſi deshonorant pour un homme contre lequel il a eu ſoin de ramaſſer tout ce qui pouvoit donner quelque atteinte à ſa reputation, juſqu'à inventer même des calomnies. Philelphe de ſon côté nia même

Jac. Cardin. Papienſ. Epiſt. 43. p. 490.

nuper defunctum.

Epiſt. lib. 26. fol. 176. v.°

que ce fait de la prétendue colére des Cardinaux fût vray, & traita Crivelli d'imposteur [a]. Il convient seulement qu'un homme avoit fait tous ses efforts pour animer le sacré College contre luy, mais qu'il luy pardonne d'autant plus qu'il a esté assez puni, puisque la mort de Pie II. luy a fait perdre son crédit & son autorité. Il est facile de voir que Philelphe a voulu désigner par-là le Lolli, qui fut effectivement obligé de quitter la Cour de Rome, & de se retirer à Sienne sa patrie. 2.° Tous les Cardinaux furent si peu indisposez contre Philelphe, qu'il ne discontinua pas un moment depuis le mois d'Aoust 1464. temps de la mort de Pie II. jusques vers le milieu de l'année suivante 1465. d'écrire à plusieurs d'entr'eux, & de les solliciter vivement, de même que ses autres amis & protecteurs, pour le payement de sa pension; il imagina même de demander un employ à la Cour de Rome. Dégoûté, dit-il, du mêtier de courtisan qui ne convient plus à son âge (il avoit alors 66. à 67. ans) il veut prendre un genre de vie plus tranquille, & plus propre aux Muses; le Duc son maître y consent; ce n'est point par inquiétude qu'il se resout à le quitter, s'il vouloit continuer à servir dans une Cour, il prefereroit celle de ce Prince à toute autre, mais il est temps qu'il cherche du repos. Il faut au reste que l'employ qu'on luy donnera, soit decent pour luy, car un poste lucratif sans dignité ne luy convient point, & il ne veut pas non plus une dignité sans émoluments [b]. Si le College des Cardinaux, si toute la Cour de Rome avoit esté si fort animée contre Philelphe; s'il avoit esté flétri par

Lib. 23. fol. 158. 159. 160.

Ibid. 161. v.°

Ibid. 160.

[a] *Ais ea re universos Cardinales adversus me concitatos, offensos, irritatos, exacerbatos. O quantas tragœdias jactitas! Sed nemo tibi credit homini futili & mendaci. Num potuit ullis artibus, ullis dolis, ullis fraudibus malivolus & insidiosus quispiam ita reverendissimos & sapientissimos illos patres in suam sententiam agere, ut mihi, quod maxime studebat, incommodaret? nam quod in perniciem meam molitus sit omnia, nemo est qui nesciat. Verum ego isti, quisquis tandem is fuerit, eò sum æquior quod in unius Pii Secundi obitu non parum fortassis amisit & auctoritatis & potentiæ. Quantum vero in me lædendo laudi suæ consuluerit, ipse viderit. Nam ego plane lapideus factus sum.*

[b] *Nam neque ullum emolumenti genus mihi probari potest quod dignitate careat, neque dignitatem incopem possum admittere.*

un empriſonnement, auroit-il oſé demander un établiſſement, auroit-il oſé exiger que cet établiſſement eût de la diſtinction? Il y a plus, un de ceux à qui il s'adreſſe avec plus d'aſſûrance, eſt le Cardinal de Pavie. Ce Cardinal eſtoit une des créatures de Pie II. il luy devoit toute ſa fortune, & en avoit même eſté adopté. Philelphe ne croyoit pas apparemment qu'il fût ſi fort irrité contre luy; en tout cas ce refroidiſſement entr'eux dura peu. J'auray occaſion de parler de leur reconciliation. Si Philelphe pecha alors contre ce que l'on prétendoit qu'il devoit à la memoire de Pie II. cette faute luy fut commune avec un grand nombre de perſonnes de toutes conditions. A peine ce Pape eut-il terminé ſa vie, qu'il ſe fit un concert general de plaintes & de reproches contre luy. Chacun s'ingera de critiquer ſa conduite, ſes mœurs, ſes ouvrages. Le Cardinal de Pavie entreprit de le juſtifier; c'eſt à quoy ſont deſtinées deux de ſes lettres. Non content d'avoir rempli ce devoir à l'égard de ſon bienfaiteur, il engagea Jo. Ant. Campanus d'en écrire la vie, il la corrigea, & en ſupprima des morceaux qui auroient pû intereſſer l'honneur du défunt, avant que de permettre qu'elle fût rendue publique. Dans ces differentes démarches il montra toûjours beaucoup de moderation. Il n'en fut pas de même de Crivelli Milanois, & de Lolli dont je viens de parler. Ils répandirent des écrits ſanglants contre Philelphe. On trouve celuy de Lolli dans les lettres du Cardinal de Pavie, il eſt plein de fiel & d'amertume contre Philelphe; les termes les plus mepriſants y ſont employez: on luy reproche ſa mediſance & ſon acharnement à attaquer les plus honneſtes gens, & ſa malignité à leur attribuer ſes propres vices; que s'il luy arrive de louer quelquefois quelqu'un, ce n'eſt jamais que dans la vûe d'une vile recompenſe; qu'il ne ſonge uniquement qu'à ſe procurer de l'argent à quelque prix que ce ſoit; que lorſqu'il entrevoit qu'on n'eſt pas diſpoſé à racheter par des preſents les traits mordants de ſa langue ſatirique, il prend auſſitôt le parti de compoſer des libelles affreux; qu'il eſt plus injuſte qu'un autre, en accuſant Pie II. d'avarice, puiſqu'il a reçu deux fois des gratifications de luy, l'une à Rome, l'autre à Mantoue; qu'on

Lib. 23. fol. 159. 160.

Lettres 49. & 50.

Epiſt. Jac. Cardin. Papienſ. n. 47. f. 492.

pourroit dire que Pie II. a très-mal placé alors ces effets de sa liberalité, qui auroient dû tomber sur un plus honneste homme que Philelphe; qu'il n'y a aucun avantage à en estre loué; que Nicolas V. a si bien senti cette verité, que Philelphe s'estant avisé de composer son éloge, ce Saint Pere le paya, mais le jetta aussitôt au feu; enfin on luy nie positivement que Pie II. eût jamais esté son écolier: l'écrit de Crivelli est à peu près du même stile. On a la réponse de Philelphe à ce dernier: elle n'est pas moins vive que les écrits de ses adversaires, il répond à leurs differents chefs d'accusation. Sur ce qu'il a
Fol. 176. v.° inseré d'injurieux contre la memoire de Pie II. dans sa lettre à Paul II. il dit qu'il voudroit qu'il luy fût permis de soûtenir ce qu'il y a avancé, mais comme il ne le pourroit faire sans offenser le Duc de Milan son maître, qui avoit fait un traité d'alliance à Mantoue avec Pie II. & sans encourir la colére du Cardinal de Sienne neveu de ce Pape, dont il souhaite de conserver la bienveillance, il se contentera de dire que ce n'est point par passion qu'il a lâché quelques traits contre Pie II. mais uniquement entraîné par l'interest commun de tous les sçavants de ce siécle, à qui ce Pape n'a fait aucun bien; que
Philelphi epist. lib. 26. fol. 176. v.° pour luy il aime ce Saint Pere même après sa mort. Il prouve ensuite que le même Pie II. a étudié sous luy à Florence, & qu'il luy estoit redevable des premiers emplois qu'il a eus. Cette apologie qui est très-longue, luy donne occasion de parcourir les différents évenements de sa vie. Elle est du premier Aoust 1465.

Philelphe avoit discontinué depuis quelque temps ses sollicitations auprès de la Cour de Rome, soit qu'effectivement ses patrons, indisposez par toutes ces satires, ces réponses & ces repliques, s'y fussent réfroidis à son égard, soit, ce qui est plus vraysemblable, parce que son Prince, le Duc de Milan, luy donna de nouvelles marques de bonté, qu'il luy accorda des gratifications, & le flatta d'une fortune considérable. C'est ce qu'il annonça à un de ses amis [a] de Rome & à son fils

[a] *Jo. Petro Eutychio. Ego huic Principi carissimus sum, quantum antea nunquam. Nam & pulcherrimis muneribus me in præsentia affecit,*

Xenophon,

Xenophon [a]; par ses lettres des 17. Avril & 30. Juillet précedent. Ces présents & ces espérances calmérent pendant quelque temps ses inquiétudes. Il ne songea plus qu'à se livrer à ce qui faisoit la douceur de sa vie, je veux dire à ses travaux littéraires. Il supplia Paul II. de luy faire prêter un Appien, qu'on luy avoit dit avoir esté mis dans la Bibliotheque apostolique par Nicolas V. afin qu'il pût le traduire. Dans cette même vûe il demanda à un de ses amis un Dion-Cassius. Il rechercha *les œuvres d'Albert le Grand, & entre autres un Traité de cet auteur,* de Natura Deorum, *qu'on luy avoit indiqué.* Mais cette heureuse tranquillité fut bientost interrompue. Son maître, le Duc François Sforce, mourut [b] le 8. Mars 1466. âgé de 64. ans sept mois & treize jours. Philelphe en fut pénétré de douleur. Aussi, outre l'attachement particulier qu'il avoit toûjours eu pour ce Prince, même avant qu'il fût devenu son souverain, il ne put jamais reparer la perte qu'il fit en cette occasion; & ses affaires allérent presque toûjours depuis en décadence. Galeas-Marie fils & successeur de François, le retint bien à son service, en l'assûrant qu'il seroit encore plus pour luy que n'avoit fait son pere; mais Philelphe s'apperçut bientost que ce n'estoit que de vaines paroles. Il se plaignit vivement de sa situation; il représenta que pour ses services de trente ans qu'il avoit rendus à l'Estat, il n'avoit aucune récompense; qu'il estoit sans biens, sans fonds, sans argent: que tout luy manquoit jusqu'au nécessaire. Cependant il songeoit toûjours à quelque autre établissement. Il semble qu'il tourna une seconde fois ses vûes sur la France; du moins on trouve une lettre à Guillaume Havart Sécretaire, ou, comme il l'appelle, Referendaire du

Epist. lib. 26. fol. 184.

Ibid. 27. fol. 185. v.°

Ibid. fol. 186.

Ibid. 28. fol. 191.

Ibid. fol. 192. verso.

Premier Avril 1467. *Lib. 27. fol. 190. v.°*

& oratione est proximo dominicæ Resurrectionis die, in publico Principum totiusque aulicæ celebritatis convivio, honorifica prosecutus, adeo ut me etiam patrem appellarit, & spem attulit maximam meæ futuræ & dignitatis & utilitatis. Itaque propediem fore spero ut quàm lætissimum nuncium de rebus meis accipias. Epist. lib. 25. fol. 168. v.°

[a] *Nos hic valemus omnes; & pulcherrime habemus. Nam & Princeps nos singulari benevolentia prosequitur atque honorat, muneratque egregiè, & spem affert lætissimæ fortunæ.* Epist. lib. 25. fol. 176.

[b] Philelphe prononça son oraison funebre en présence du Senat de Milan.

Roy, pour le prier de luy faire sçavoir incessamment la volonté de son Prince le Roy Louis XI. & de se souvenir qu'il ne luy avoit donné que deux mois pour avoir réponse. Il continua aussi ses pratiques & ses sollicitations à la Cour de Rome; il chercha à se reconcilier avec le Cardinal de Pavie, & la lettre qu'il luy écrivit le 20. May 1468. luy réussit. Le Cardinal luy répondit le 14. Juin suivant, qu'il luy rendoit son amitié, qu'il tâcheroit de luy rendre aussi celle du Cardinal de Sienne & des autres Picolomini, s'il vouloit se retracter de ce qu'il avoit dit contre Pic II. qu'il luy conviendroit de faire cette démarche digne d'un homme de probité & de sa réputation. Il luy demanda outre cela un catalogue de ses ouvrages. Cette réponse charma Philelphe, qui saisit volontiers l'idée que le Cardinal luy proposa. Il travailla à cette palinodie, ou, si l'on veut, à un panegyrique de Pie II. avec tant de celérité, que dès le mois de Juillet de la même année il fut en état d'en envoyer des morceaux au Cardinal, qui l'en remercia, & l'exhorta à continuer un ouvrage qui ne pouvoit que luy faire honneur. Philelphe l'avoit aussi prié de faire en sorte que les Siennois le rappellassent dans leur ville pour y professer. Le Cardinal luy rend compte de ce qu'il a fait sur cette affaire; luy dit qu'il trouve des difficultez; que les appointements qu'il demande ont paru trop forts; que la condition qu'il y met, qu'ils luy soient payez d'avance, est extraordinaire; que d'ailleurs il y a peu de goût pour l'étude dans Sienne : qu'il renouera cependant ses négociations au mois d'Octobre prochain.

Epist. lib. 28. fol. 197.

Jacobi Cardin. Pap. epist. 199. pag. 619.

Ibidem, Epist. 273. du 28. Juillet 1468.

En vain Philelphe formoit tous ces projets. Le Duc Galeas-Marie s'obstina, comme son pere avoit fait, à luy refuser la permission de sortir de ses Estats. Ce moyen luy manquant, il en imagina un autre, qui pût du moins luy servir de ressource dans le besoin où il se trouvoit. Ce fut de traduire la Cyropédie de Xenophon, & de la dédier au Pape Paul II. Son ami Jean Arcimboldi Evêque de Novarre, & depuis Cardinal, la présenta à Sa Sainteté vers le mois de Janvier 1469. Il eut quatre cens ducats de gratification, qui se firent un peu attendre, mais enfin il les reçut au mois d'Aoust suivant. Ce secours luy servit

Philel. ep. lib. 29. fol. 204. v°

Fol. 214.

à faire un voyage à Sienne, où il conduisit un fils & une fille de sa fille Panthée, que son gendre Jerôme Bindoti ne se pressoit pas de rappeller auprès de luy, quoyque le fils eût 18. ans & la fille 15. * Dans ce voyage qu'il fit au mois d'Octobre (1469.) il passa par Florence, où tous les Medicis le reçurent avec empressement & avec amitié, entr'autres Pierre & Laurent. Celuy-cy même luy prêta 25. ducats qu'il luy demanda, dans la crainte que ses fonds luy manquassent. Sa suite estoit nombreuse, & l'engageoit à une grosse dépense. Mais ce qui luy fit encore plus de plaisir, Laurent luy promit de luy envoyer incessamment en présent un manuscrit d'Appien. Philelphe rentra à Milan le 21. Novembre. L'exemplaire d'Appien luy ayant esté remis vers les derniers jours de Decembre, il en commença sur le champ la traduction. Il l'annonça à Frederic Comte d'Urbin dès le 6. Janvier suivant, & luy dit qu'il l'avoit entrepris, parce qu'il n'avoit pû souffrir qu'un auteur aussi éloquent ne parût qu'un barbare, par la mauvaise version que Petrus Candidus Decembrius en avoit donnée, & qu'il ne demandoit que trois mois pour achever la sienne. Au mois de Juillet suivant, Alexandre Sforce Seigneur souverain de Pesaro, frere du feu Duc François, & oncle du Duc regnant, vint à Milan. Philelphe profita du séjour de ce Prince en cette ville, pour luy faire ses remontrances sur la situation où on le laissoit languir. Il luy représenta que le Duc Galeas-Marie son neveu avoit diminué de moitié tout ce que son pere luy avoit assigné pour sa subsistance, que même cette moitié ne luy estoit pas payée; que cependant il n'avoit rien à se reprocher depuis trente ans de service à la Cour

Epist. lib. 31. fol. 215. &c.

Ibid. verso.

Ibid. 218. v°.

Ibib. 219.

9. Juill. 1470.

Ibid. 32. fol. 224.

* *Erant apud me jam annos quatuor duo Pantheæ liberi ex Hieronymo Bindoto viro suo, Joannes Maria natus annos octo ac decem, & Arminia annos nata quindecim & amplius. Cum suum ille adventum cunctaretur & quotidie verba daret, essetque puella & formosa & nubilis, non longius mihi cunctandum existimavi, præsertim cum jam agerem ætatis annum secundum & septuagesimum. Eos igitur liberos duxi ad patrem, apud quem Arminiam reliqui. Nam Joannes Maria apud illum esse nullo pacto voluit. Itaque mecum rediit, estque apud me. Sum ab omnibus in ea peregrinatione mirificè honoratus, imprimisque Florentiæ ab universa civitate & egregiè à Medicibus omnibus, &c.* Xenophonti filio, XV. Kal. Junias 1470. *Epist. lib. 31. fol. 221. v°.*

de Milan : que la nécessité l'obligeoit à chercher des établissements ailleurs. Rien ne pouvoit, dit-il, me flatter davantage que de vous voir arriver en cette ville, avant que j'aye pris la resolution fixe d'en sortir. Je me laisseray conduire par vos avis, afin qu'on ne puisse pas m'accuser d'avoir manqué en aucune chose à la Maison Sforce. On ne sçait que penser de toutes ces plaintes & lamentations. Six jours après il écrit à son ami Nicodeme Tranchedini, qu'il n'est point assez dépourvû d'argent pour ne pas acheter des livres ; qu'il a resolu d'acquerir de ceux qui se font à présent sans peine, sans plume, & avec des formes [a]. Il le prie de sçavoir combien on vend un Pline, un Tite-Live & un Aulu-Gelle.

25. Juillet 1470. Epist. lib. 32. fol. 224. v.°

Ibid. 33. fol. 229.

Il est étonnant qu'avant cette année 1470. on ne trouve rien dans ses lettres qui puisse faire croire qu'il fût informé de l'invention de l'Imprimerie. Il y avoit déja quatre ans que l'on imprimoit à Rome, & plus de deux ans que l'on imprimoit à Venise. Comment un homme aussi répandu dans le commerce du monde, d'une réputation aussi étendue, ignora-t-il si longtemps la découverte d'un art qui l'intéressoit si fort ? Quand cette connoissance fut parvenue jusqu'à luy, il ne manqua pas d'exciter, par ses conseils [b], Jean André Evêque d'Aleria, & Théodore Gaza, de continuer leurs soins à publier tous les bons auteurs. Il leur fit remarquer que leurs impressions n'estoient pas fort correctes. Ce fut pour prévenir cet inconvenient à l'égard de sa traduction de la Cyropédie de Xenophon, que le même Evêque d'Aleria méditoit de mettre sous la presse, qu'il luy indiqua la meilleure copie qu'il y en eût. On luy demanda aussi ses Commentaires sur Petrarque, qu'il avoit composez autrefois par ordre du Duc Philippe-Marie. Il répondit qu'il

Ibid. 31. fol. 221.

Ibid. 32. fol. 225. 229.

Dans sa lettre du 9. Aoust 1470. Fol. 229. v.°

[a] *Ne putes me omnino esse mendicum, institui quosdam ex istis codicibus qui nunc labore nullo neque arundine, sed formis quibusdam, ut ipsi vocant, ita formantur, ut ex accuratissimi librarii manu profecti possint existimari.*

[b] *Ingenuum laborem tuum & exquisitum studium in iis codicibus emendandis vel instaurandis potius, qui per novos artifices pulcherrimè imprimuntur, non solum probo, verum etiam & egregiè laudo & admiror plurimum.* Lettre du 9. Aoust 1470. fol. 225.

n'en avoit point de copie, & qu'il ne ſçavoit où en trouver. Cet ouvrage, qui ne parut que ſix ans après à Milan, n'eſt pas le premier de Philelphe qui ait eſté imprimé. En publiant les vies de Plutarque en 1471. on y avoit inſeré ſa traduction des vies de Lycurgue, de Numa-Pompilius, de Galba & d'Othon; & on luy avoit attribué celles de Theſée & de Romulus. On a une lettre de luy du 20. Octobre de la même année 1471. où il deſavoue ces derniéres, dont il dit que Lapus de Florence, qui avoit eſté ſon écolier, eſt auteur, de même que de quelques autres dont on faiſoit honneur, dans cette même édition, à Antoine de Todi auſſi ſon écolier, mais fort inférieur à Lapus pour l'eſprit & pour la ſcience : il adjoûte que l'éditeur s'eſt encore trompé, en donnant à Jacques Angelus les vies d'Alexandre & de Céſar, & celle de Ciceron à Léonard Aretin. Pour celles qu'on attribue à Donat Acciaioli, que luy-même Donat en rende témoignage, & ſon témoignage ſera ſincére. Qu'au reſte il y a pluſieurs de ces traductions qui ſont mauvaiſes, & qu'il faut que luy Evêque d'Aleria ait beaucoup d'attention à ce que les fautes des autres ne le faſſent errer luy-même.

Lib. 34. fol. 238.

Donato Acciol. nobili & facundiſſimo juveni.

Pendant qu'il travailloit ainſi à procurer le progrès & la correction de l'Imprimerie, ſes affaires domeſtiques n'en devenoient pas meilleures. Ses appointements n'eſtoient pas payez, & il luy eſtoit dû plus de ſept cens ducats. Il eſtoit réduit à demander à ſes amis les choſes les plus néceſſaires à la vie. Pour ſurcroît de chagrin, il apprit la mort de ſon fils Xenophon, qu'une fiévre lente emporta le 27. Aouſt 1470. à Raguſe, après avoir langui plus d'un an. Il fut très-ſenſible à cette perte, parce que c'eſtoit le plus cher de ſes enfants, quoyque la fureur de courir ne luy eût jamais permis de ſe fixer dans la maiſon paternelle : il eut honte luy-même de ſa foibleſſe en cette occaſion. Enfin Paul II. mourut auſſi le 25. Juillet 1471. L'élection de Sixte IV. luy donna de nouvelles eſpérances. Il renouvella ſes inſtances pour qu'on l'appellât à la Cour de Rome. Il écrivit au nouveau Pape, aux Cardinaux de Pavie, de Vicence, de Gonzague, & à ſes autres patrons. Il écoutoit

Ep. l. 32. fol. 224. 226. Ibid. 33. fol. 231. v.°

Ibid. fol. 228. verſo. 229. Lib. 31. fol. 221. v.°

Elle eſt du 9. Aouſt 1471. *Epiſt. lib. 33. fol. 233. 236. 239. V. auſſi Epiſt.*

Jac. Card. Pap. Epist. 383. p. 725. en même-temps les propositions qui luy estoient faites par Hercule d'Este Duc de Ferrare, & il l'assuroit (Octobre 1471.) qu'aussi-tost qu'il auroit reçu ses derniers ordres, il voleroit à sa Cour pour s'y fixer, & y passer le reste de ses jours. Epist. lib. 34. fol. 239. verso. Toutes ces tentatives furent inutiles. Le Duc de Milan continuoit à luy refuser la permission de sortir de Milan. Il luy fit même insinuer qu'il luy feroit plaisir s'il recommençoit à instruire la jeunesse. Philelphe ne pouvant mieux faire, obéit. A l'âge de 73. ans, & après une interruption de vingt-cinq ans, il reprit son ancienne profession, & se chargea d'expliquer les Politiques d'Aristote. La harangue qu'il prononça à l'ouverture de ces leçons, est la cinquiéme de ses *Orationes diversæ* [a].

Ce fut à cette occasion que Galeas-Marie s'informa du détail des affaires de Philelphe. Celuy-cy qui en fut instruit, pria le Medecin de la Cour de remercier ce Prince de la bonté qu'il luy témoignoit; & par un trait de plaisanterie assez mauvaise, de luy dire qu'il avoit esté enlevé dans le Choeur des Anges [b]; où l'on n'a plus besoin de manger, de boire & de se vêtir; que par-là il estoit devenu le plus heureux des hommes.

Ibid. fol. 240. verso. Il travailloit alors à deux Elégies, l'une en vers latins, l'autre en vers grecs, sur la guerre contre les Turcs, qu'il envoya à Sixte IV. au mois de Novembre de la même année 1471. Il parut une cométe dans les premiers jours de Janvier de l'année Ibid. 35. fol. 246. verso. suivante 1472. Philelphe dit qu'elle estoit du genre de celles que les Grecs appellent δϐελιοκὸς, & les Latins *Veru*; qu'elle se levoit vers minuit, & disparoissoit au jour; qu'elle partoit du Levant, déclinoit ensuite vers le Midy, traînant une longue

[a] *Non sum veritus tertium jam & septuagesimum agens ætatis annum docendi arma resumere.... Evocatur miles emeritus post quintum & vigesimum annum in aciem docendi, & ne is quidem invitus, cum intelligat hujusmodi benignitatis munere se rem facturum excellentissimo suo Principi Galeacio-Mariæ non gratam solum, verum etiam perjucundam. ... Ubi pristinus ille vocis vel sonorus concentus! Ubi firmitudo laterum! Ubi linguæ in omnem motum vel celeritas vel facilitas*, &c.

[b] *Dein etiàm exponas me assumptum esse in Angelorum chorum, apud quos neque esculentis ullis, neque potulentis, neque vestimentis locus est. Ex quo licet intelligi me unum esse, quo alius sit beatior nemo.* Lazaro Philosopho Medicoque Ducali, Epist. lib. 34. fol. 240.

queue, & s'alloit perdre au Couchant : qu'au reste il n'ose pas prononcer affirmativement sur ce qu'elle peut produire, car ses effets sont différents, mais toûjours mauvais. Il se détermine cependant à déclarer qu'elle menace le Turc. Ce phenoméne luy fit adjoûter douze vers à chacune de ses élégies. Elles luy attirérent de nouvelles promesses de Rome, sur la foy desquelles il sembloit qu'il dût partir d'un jour à l'autre. On luy fit même entendre que le Pape luy avoit assigné une pension de cinq cens ducats ; il l'écrivit ainsi à Leonard Foscarini Procurateur de S.t Marc, & adjoûte qu'il attendoit d'heure en heure des lettres ; qu'aussi-tost qu'il les aura reçues il s'embarquera sur le Po jusqu'à Ferrare *, & de là par le canal à Bologne, d'où il fera le reste du chemin par terre. Tous ces projets n'eurent pas plus d'effet cette année que les précedentes. Il ne put partir de Milan, & son état devint plus miserable que jamais. Il sembloit même que tout concourût à l'accabler de douleur. Son fils Marius s'estoit toûjours si mal comporté, soit à son égard, soit pour sa propre fortune & pour son établissement, qu'il avoit tout lieu d'en estre mécontent. Ce fils luy donna sur la fin de cette année 1472. un nouveau sujet de mortification, qui le toucha plus vivement qu'aucun autre. Il écrivit deux lettres à son pere ; dans la premiére, il trouvoit mauvais que celuy-cy luy eût représenté le tort qu'il avoit de n'estre pas plus exact à remplir les devoirs de son emploi de Professeur, & poussoit sa mauvaise humeur jusqu'à luy reprocher sa décrépitude.

Nam ejus varii sunt effectus, & omnes mali.

Epist. lib. 36. fol. 253.

Dans l'autre, s'abandonnant aux mouvements de sa colere, il luy conseilloit de faire son testament, afin, disoit-il, de ne point avoir de procès avec ses freres. Philelphe fut indigné de ces lettres insolentes. Il répondit à cette derniére, qu'il estoit ravi de voir un fils déja âgé de 47. ans, donner des avis à son pere qui en avoit 75. & ne vouloir pas en recevoir de luy ; que la précaution qu'il prend est inutile ; qu'il se porte mieux que luy ; qu'on peut justement leur appliquer à l'un ce demi-vers de

Ibid. 255. v.°

* *Per Padum Ferrariam & inde rursus per navigabilem fossam illam, Bononiam usque, unde per continentem equestri itinere ad urbem utar.* Epist. lib. 36. fol. 253.

Virgile, *Sed cruda deo viridisque senectus,* à l'autre cet autre vers d'Ovide, *Filius ante diem,* &c. qu'il s'estoit jusques alors flatté que si luy Marius le survivoit, ce qu'il souhaite plus qu'il n'espere, il voudroit bien tenir lieu de pere à ses freres & sœurs, qui estoient presque tous dans l'enfance; mais puisqu'il luy fait voir son mauvais cœur, il mettra si bon ordre à ses affaires, qu'il n'aura rien à discuter avec ces mineurs; qu'il peut n'établir toutes ses espérances que sur luy seul; qu'il fera en cela ce que Philelphe luy-même a fait: qu'au reste sa premiére lettre a indisposé contre luy tous ceux à qui il l'a montrée; qu'on a trouvé ridicule qu'un fils ne voulût pas souffrir les conseils d'un pere; qu'il a eu l'attention de ne luy écrire qu'en Toscan, afin que ce qu'il luy disoit ne devînt pas public; que c'est uniquement pour son bien, qu'il l'a fait souvenir que son peu d'assiduité luy a fait perdre les emplois de Bergame, de Verone, de Venise & de Bologne, & qu'il eût à prendre garde qu'il n'essuyât le même sort à Ancone où il estoit alors: enfin que c'est un trait digne de sa gravité & de son respect pour son pere, que de le traiter de radoteur, parce qu'il a voulu s'intéresser à sa fortune & à sa réputation. Cette lettre est du 18. Decembre 1472.

Cette mauvaise disposition de Marius engagea Philelphe à songer sérieusement à établir une de ses filles, qui estoit nubile*. Il trouva un mari pour elle, mais il n'avoit point de dot à luy donner. Il fut donc obligé de recourir à son expédient ordinaire, & de demander aux Princes, aux Prélats & aux Seigneurs qui le consideroient, une contribution pour faire la somme qu'il desiroit luy constituer. Ces demandes estoient accompagnées de quelqu'un de ses ouvrages. Il envoya aux uns son Elégie grecque contre les Turcs, aux autres la traduction du petit morceau de Pollux sur la Pourpre, *(de Purpura.)* Cela luy réussit, du moins à l'égard de Louis de Gonzague Duc de Mantouë, & de Jean Estienne Botigella Evêque de Cremone.

Mars & Avril 1473. *Lib. 36. fol. 257. 258. 263. 264. v.*

* *Filia mihi est jam nubilis, pecuniæ autem esse quæ possint, cum jam tot annos nulli mei proventus fuerint... Dos mihi comparanda est, gener enim non deest, & egregius quidem.... Nullam præscribo pecuniæ quantitatem,* &c. Lib. 36. fol. 257.

Ils donnérent généreusement leur contingent; Philelphe fit des emprunts pour le reste. Cette affaire ainsi arrangée, il recommença ses sollicitations à la Cour de Rome, ne pouvant plus se soûtenir à celle de Milan, où l'on ne payoit point ses appointements depuis plusieurs années. Il écrivit au Cardinal Pierre-Marie Riari neveu du Pape, & au Cardinal de Pavie, & les supplia de se souvenir de leurs promesses. Il envoya à ce dernier le 9.e livre de sa Sforiiade [a]. Enfin Sixte IV. se rendit à ses instances. Il fut appellé à Rome sur la fin de l'année 1474. pour y professer la Philosophie morale. La mauvaise saison, la longueur du voyage, l'âge tendre de ses enfants, & peut-estre aussi l'incertitude où il estoit des avantages qu'il trouveroit dans ce nouvel établissement, le déterminérent à laisser sa famille à Milan. Il se rendit seul à Rome. Il auroit souhaité en arrivant, pouvoir aller haranguer Sa Sainteté, & la remercier de ce que par sa munificence il se trouvoit dans la Capitale du monde; mais un enrouement [b] causé par la fatigue du voyage fait en hiver, & dans la 77.e année de son âge, ne le luy permettant pas, il y suppléa par une lettre ou petite harangue, qui est la sixiéme de ses Oraisons diverses. Cette incommodité fut apparemment de peu de durée, puisqu'il fit l'ouverture de ses leçons sur les Questions Tusculanes de Ciceron, dès le 12. Janvier suivant [c] (1475.) Dans la même année [d], & dans la même ville de Rome [e], il composa ses livres *de Morali disciplina,*

Lib. 36. fol. 257. 258.

Ibid. fol. 258. 259.

Epist. 551. epist. 552. Jac. Card. Papiens. pag. 811.

[a] Ce Cardinal ne l'avoit pas encore reçu au mois d'Octobre suivant (1473.)

[b] *Hanc non mediocriter offendit importuna hæc vocis raucitas, quam partim itineris difficultas, partim asperitas hyemis intulit homini seni, utpote jam agenti septimum atque septuagesimum ætatis annum..... accersitus in hoc domicilium orbis terræ,* &c.

[c] *Oratio VII.a habita in principio Quæstionum Tusculanarum M. Tullii Ciceronis, in Studio urbis Romæ, pridie Idus Januar. 1475. (Tum mihi potissimum qui ætatis jam annum agens septimum ac septuagesimum, tandiu sum in omni Orationis genere per universam propemodum exercitatus Italiam,* &c.)

Alexander ab Alexandro, *lib. 1. cap. 23. Dierum Genial.* rapporte, que dans sa jeunesse il a assisté aux leçons que Philelphe donnoit à Rome sur les Tusculanes.

[d] *Qui jam agens septimum & septuagesimum ætatis annum, nihil diutius possum durius pati.*

[e] *Quare si quis intueatur hic Romæ duos istos equos marmoreos, & duos item marmoreos juvenes,* &c.

que François Robortel fit imprimer sur l'original de l'auteur, à Venise en 1552. Il ne se donna pas le temps de les achever[a]. Son inquiétude naturelle luy fit quitter cette Capitale. Sous prétexte d'aller chercher sa famille, il repassa à Milan. Il y estoit le 4. Juin 1477. jour auquel il prononça une harangue[b] à l'occasion du Traité d'alliance entre la Duchesse Bonne & son fils Jean-Galeas d'une part, & Hercule d'Est Duc de Ferrare d'autre part. Mais le veritable objet de son voyage estoit de voir si la mort violente de Galeas-Marie (arrivée en 1476.) & la regence de la Duchesse sa veuve, n'apporteroient aucun changement avantageux pour sa fortune. En vain avoit-il formé de nouvelles espérances sur cette révolution. Les affaires de l'Estat de Milan n'estoient pas assez tranquilles, pour que le nouveau Gouvernement songeât à procurer à Philelphe un employ qui répondît à tous ses besoins. Il eut seulement la douleur de voir périr devant ses yeux deux de ses enfants, l'un[c] âgé de sept ans, & l'autre [d] de huit; & sa femme frappée de ces malheurs, arrivez immédiatement après une fausse couche qu'elle avoit eue, tomber dans une maladie mortelle. Ces revers le contraignirent de quitter encore une fois Milan, & de retourner seul à Rome. On a la lettre ou harangue[e] dans laquelle il annonce son retour à Sa Sainteté, & luy offre ses services. Je ne sçais pas précisément s'ils furent agréez. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il estoit revenu à Milan au mois de May 1481. puisque c'est de cette ville qu'il date l'Epître qu'il écrivit à Louis Sforce, en luy dédiant l'édition de ses Harangues & de ses Opuscules. Il avoit alors quatre-vingt-trois ans presque accomplis. Malgré ce grand âge, le mauvais état de sa fortune ne luy permit pas de refuser l'offre qui luy fut faite par Laurent

[a] Le cinquiéme livre est imparfait.

[b] *Oratio habita Mediolani in arce Portæ Jovis, sexto Idus Junias 1477. 1.a Orat. Nuptial.*

[c] Un garçon, *Cæsar Fredericus-Agatus.*

[d] Une fille, *Laura Magdalena.*

[e] *Oratio VIII.a de suo in urbem reditu, ad Sixtum Quartum Pontif. Max. Hinc Mediolanum repetens, adducendæ familiæ meæ gratiâ, me obstrinxeram tuæ Beatitudini, ecce, ut vides, redii contemptis cæteris rebus omnibus & publicis & privatis. Fateor equidem serius me rediisse quam putaram, &c.*

de Medicis, de l'employ de Professeur en Grec à Florence. Mais les fatigues du voyage fait dans les plus grandes chaleurs de l'esté, jointes à cette extrême vieillesse, luy donnérent la mort le 31. Juillet de la même année 1481. Cette date du décès de Philelphe, qui jusqu'à présent avoit esté si différemment rapportée par les historiens, est devenue certaine par un passage de la Chronique de Barthelemi Fontio ou della Fonte[a] son successeur dans l'employ de Professeur en Grec à Florence, que les Journalistes de Venise ont donnée dans leur XVII.e Volume. *Franciscus Philelphus, vir graece latineque doctissimus, & Mediolano Florentiam accitus ut publicè profiteretur, æstu ac labore itineris confectus, pridie Kalend. Augusti Florentiæ moritur, anno ætatis quinto & octogesimo*[b], *cujus nos in vicem suffecti sumus.* Le P. Foresti, connu sous le nom de Jacques Philippe de Bergame[c], dans son *Supplementum Chronicorùm*, met aussi cette mort à Florence en 1481. & adjoûte que Philelphe fut enterré dans l'Eglise des Servites, dite l'Annonciade.

On ne peut disconvenir que Philelphe n'eût des défauts. Il estoit haut, vain, & affectoit trop de se louer luy-même. Il repete en plusieurs endroits de ses ouvrages, qu'il est le seul des Latins qui ait composé des volumes en tout genre; que Virgile n'a écrit qu'en vers, & Ciceron en prose, encore seulement en leur langue maternelle; que pour luy il a donné des piéces d'Eloquence, de Poësie & de Philosophie en différentes langues, en Grec, en Latin & en Toscan: enfin qu'il est le premier des mêmes Latins qui ait osé entreprendre de faire des vers grecs. Il estoit aussi trop mordant & trop satirique, & ne supportoit pas assez patiemment les critiques qu'on faisoit de ses œuvres & de sa personne; mais c'estoit le goût qui dominoit dans le siécle où il a vêcu. Presque tous les sçavants & les

Epist. lib. 14. fol. 100. 101. l. 24. fol. 162. Orat. divers. 7.a De Morali discipl. lib. 5.

[a] On a une traduction des Epîtres de Phalaris du Latin en Italien par ce Barthelemi Fontio, imprimée en 1471.

[b] Philelphe n'estoit point dans sa quatre-vingt-cinquiéme année, mais dans sa quatre-vingt-quatriéme qui ne faisoit que commencer, estant né le 25. Juillet 1398. C'est peut-estre une faute de copiste, *quinto* au lieu de *quarto*.

[c] *Jac. Phil. Bergom. (al. Foresti) Chronicor. supplement. Edit. Venet. 1503. fol. 398.*

restaurateurs des belles-lettres en Italie dans le XV.ᵉ siécle, n'ont pas esté plus moderez que luy : d'ailleurs il semble qu'il n'a jamais esté l'aggresseur, c'est du moins ce qu'il fait entendre à l'égard du Pogge, de Pierre Candidus Decembrius, de Louis Crivelli, de Charles d'Arezzo & des autres, contre lesquels il écrivit avec tant d'emportement. On luy reproche encore le crime d'ingratitude, & on cite pour exemple ce qu'il a fait contre Cosme de Medicis & contre Pie II. J'ay déja montré cy-dessus qu'on l'accuse à tort d'avoir esté ingrat envers Cosme. Pour Pie II. il faut convenir qu'il auroit esté plus beau à Philelphe de respecter la mémoire de ce Souverain Pontife qui avoit toûjours esté son ami, mais il faut avouer aussi qu'il auroit dû s'attendre à plus de graces & plus de bienfaits qu'il n'en reçut de luy. Philelphe avoit esté très-utile au jeune Æneas Sylvius, & avoit beaucoup contribué à son élevation ; c'estoit à Æneas Sylvius à ne jamais oublier ces services importants : & après avoir tant fait que de luy assigner une pension, falloit-il se borner à ne luy en payer que la premiére année, pendant six années de Pontificat ? Adjoûtons que ce Pontificat ne fut pas favorable aux gens de lettres, & que Philelphe crut bien faire de prendre la deffense de la cause génerale ; mais enfin il se retracta, & lava par ce moyen la tache de prétendue ingratitude qu'on pourroit luy reprocher.

Il fut d'ailleurs assez modéré à l'égard des autres Princes ou gens élevez en dignité. On voit aussi dans ses ouvrages peu de traits de prévention contre toute une nation. Il disoit à cette occasion, qu'il estoit injuste d'attribuer à un peuple entier les vices de quelques particuliers [a] ; qu'ainsi on auroit tort d'appeller les Allemans yvrognes, les François peu chastes [b], les Espagnols voleurs, & les Anglois grands mangeurs, parce que quelques-uns d'entr'eux avoient ces défauts.

[a] *Non enim par est paucorum flagitia universis populis ac Principibus vitio dare. Sic enim & Germanos bibulos, & Francos incestos, & Hispanos prædones, & Britannos edaces appellabimus, quoniam eorum pauci quidam aut in potum aut in prædam & sanguinem maximè alacres, aut in cibum intemperantes se gerunt.* Epist. lib. 5. fol. 30.

[b] *Incestos* n'a-t-il point icy la signification d'*incastos* ?

Ce qu'on ne peut pardonner à Philelphe, c'est son inconstance & son inquiétude continuelle; presque toûjours mécontent de sa situation, il passa toute sa vie à chercher ce qu'il n'estoit pas en luy de se procurer, je veux dire la tranquillité: sa dissipation mal entendue, ce mépris de l'argent dont il se pare à chaque instant, l'obligérent de faire des bassesses qui répondoient peu à la prétendue noblesse de ses sentiments. Disons cependant pour sa justification, 1.° Que tel estoit le caractére qu'il avoit apporté en naissant. Il estoit noble & génereux, donnoit volontiers, ne pouvoit prendre sur luy l'attention de ménager pour se procurer des ressources dans la nécessité: il aimoit le faste, vouloit avoir des valets, & recevoir honorablement ses amis. 2.° Il avoit une famille nombreuse, des enfants & petits enfants des trois femmes qu'il avoit épousées, entre lesquels quelques-uns luy coûtérent beaucoup. 3.° Il n'épargnoit rien pour acheter & pour faire copier des livres; cette passion si louable ne l'abandonnoit pas dans sa plus extrême misére: un manuscrit à acquerir l'emportoit sur les besoins les plus pressants de sa maison. Au reste, il estoit très-sobre [a], beuvoit très-peu de vin, & n'en beuvoit jamais sans eau; préferoit les légumes aux mets les plus recherchez [b]. C'est ce qui luy avoit conservé cette santé dont il se vante assez souvent dans ses lettres, pour donner de l'ennuy à ses lecteurs; son temperament estoit fort & vigoureux, & il n'avoit jamais voulu se servir de Medecins, aussi n'avoit-il aucune incommodité, même dans sa plus grande vieillesse.

On trouve dans ses écrits, & particuliérement dans ses lettres où il se montre au naturel, une morale saine, des sentiments, & une érudition aussi variée & aussi étendue que son siécle le comportoit.

[a] *At nobis qui vilioribus utimur obsoniis, nulla opus est pecuniarum copiâ. Paucis enim contenti sumus, plurisque lactucam & pirum facimus quam cinnama ac zucharum. Nullo delectamur mulso, sed aut aquâ persæpe merâ, aut vino & debili & dilutissimo.* Epist. lib. 5. fol. 33. v.°

[b] *Quis autem ab omni delicatiore cibo uno me abstinentior, qui eo vili semper utar & pauco? Num hæc à me finguntur, aut minus nota sunt omnibus? Nam vino quando me usum unquam non dilutissimo aut vidisti aut audisti?* Epist. lib. 26. fol. 179. v.°

J'ay déja dit qu'il eut trois femmes, la premiére estoit d'une naissance distinguée, estant fille de Jean Chrysoloras, & petite-fille du célébre Manuel, mort au Concile de Constance en 1415. qui avoient l'honneur d'estre alliez aux Empereurs de Constantinople, & de Manfredina Doria de l'illustre Maison de ce nom. S'il en faut croire Philelphe, ce fut Jean Chrysoloras luy-même qui souhaita de l'avoir pour gendre, & qui déploya toute son éloquence pour le déterminer à épouser sa fille Theodora. Le parti estoit trop avantageux pour que Philelphe ne se laissât pas persuader; naissance, richesse, beauté, tout s'y trouvoit en un degré éminent; mais ce qui le détermina principalement à contracter cette alliance, fut qu'il se flatta que par ce moyen il pourroit parvenir à connoître à fond les beautez & les finesses de la langue Grecque & de sa prononciation. Il convient qu'il ne fut point trompé dans cette esperance, & qu'il fut redevable des progrès qu'il y fit, non seulement aux leçons de son beau-pere, mais encore à ses conversations avec sa femme Theodora dont les mœurs estoient très-douces, qui avoit beaucoup de politesse, & qui parloit la langue Attique dans toute sa pureté *.

Sat. 3. Decad. VI.

Il l'épousa vers le mois de Septembre ou Octobre 1425. puisque son fils aîné avoit quatorze mois & dix-sept jours lorsqu'il débarqua à Venise le 10. Octobre 1427. Elle estoit

* *Nec inficier tamen ad Græcam locutionem plurimum conduxisse primam illam uxorem quæ mihi vitâ ipsâ carior fuit, Theodoram Chrysolorinam summi illius viri Manuelis Chrysoloræ neptem... nam & litteraturam & cæteras Græcorum disciplinas splendidissimus eques auratus socer meus Johannes Chrysoloras hujus pater me docuit, at uxor illa mea Theodora locutione erat admodum moderatâ ac suavi & maxime Attica, ut pote quæ nihil haberet peregrini ineptique sermonis admixtum. Nam quoniam illæ mulieres nobiles Constantinopolitanæ pro vetere quodam more se domi continerent, neque interdiu unquam egrederentur, sed noctu quandoque duntaxat, dum & equites & facie velatâ, & à domesticis iisdemque conjunctissimis comitatæ aut templum aliquod festis diebus peterent, aut officii gratiâ necessarios inviserent, ob hujusmodi solitudinem, antiquitatem etiam illæ observabant incorrupti sermonis. Quam ego consuetudinem puto Constantinum augustum unà cum colonia ex urbe Roma Constantinopolim transtulisse. Audimus enim Romanas quondam mulieres à multorum sermone vehementer abstinuisse, & sese domi continere solitas, &c.* Lib. 20. fol. 30. 31. Lib. 37. fol. 261. v.

fort jeune[a], & elle luy fut toûjours très-chére. Elle mourut à Milan le 3. May 1441. âgée d'environ trente ans. Pour son beau-pere Jean Chrysoloras, nous avons vû qu'il estoit mort avant que Philelphe partît de Constantinople. Sa belle-mere Manfredina fut faite esclave avec les deux filles qui luy restoient, lors de la prise de cette ville par les Turcs au mois de May 1453. Après avoir obtenu leur liberté par le moyen de Philelphe, elles passérent toutes trois en Candie [b], où Manfredina mourut vers la fin de 1464. elle avoit eu quelqu'envie de se retirer auprès de son gendre, mais cela ne s'executa pas : le même dessein manqua aussi en 1466. à l'égard de Zambia sa fille [c], qui luy survêcut. Philelphe auroit souhaité de luy rendre ce service, mais il n'en fut pas le maître, les lettres qui avoient esté écrites à Zambia pour cela, ne parvinrent pas jusqu'à elle.

Philelphe eut de son mariage avec Theodora quatre [d] enfants, deux garçons, Jean-Marius & Xenophon, & deux filles, Angela & Panthea. Ainsi quand, à l'occasion de la prise de Constantinople, il appelle ses deux belles-sœurs les [e] tantes de ses quatre fils, il faut entendre ce terme *fils, filiorum,* par celuy d'enfants. Les Jurisconsultes l'employent en ce sens. De ces deux filles, Angela quoyque l'aînée, ne fut mariée que vers Pâques [f] 1457. La seconde, Panthea, l'estoit déja avant le mois de Mars 1451. avec Jerôme Bindoti de Sienne, pour lequel Philelphe demandoit en même temps une charge, *Præturam,* à Casal, & qui estoit en prison à Florence au mois de *Epist. lib. 9. folio 62. verso. XIV. Kalend. Mart. 1451.*

[a] Elle ne pouvoit avoir qu'environ 14. ans, puisqu'elle n'en avoit que 16. en 1427.

[b] *Epist. Xenophonti filio, XVIII. Kal. Febr. 1465. V. Epist. lib. 24. fol. 166. & lib. 27. fol. 186.*

[c] *Lauro Quirinio & Xenophonti, Epist. lib. 27. fol. 186.*

[d] *Nec sterilem nobis fecundis gesserat uxor*
Illa, viro peperit quæ quatuor ordine natos,
Nam Marium genuit, genuit Xenophonta, puellas
Angela prima patrem norunt, Panthea secunda,
Qui mixtim facie referunt vultuque parentes. Sat. 3. Decad. VI. V. etiam Sat. 8. Decad. IX.

[e] *Socrum mihi carissimam. Manfredinam Auriam ac duas ejus & soceri mei Joannis Chrysoloræ filias meorum quatuor filiorum materteras.* Epist. lib. 11. fol. 82.

[f] *Angela soror tua ad Christianam resurrectionem tradetur viro cui desponsata est. V. Kal. April. 1457.* Epist. lib. 13. fol. 96.

Epist. lib. 9. fol. 71.

Septembre 1452. Elle estoit morte en 1465. laissant un fils, Jean, âgé de dix-huit ans, & une fille, Arminia, âgée de quinze, lorsque Philelphe alla les remener à Sienne en 1469. comme il a esté dit cy-dessus.

L'aîné des fils, Jean-Marius-Jacques, né à Constantinople le 24. Juillet 1426. suivant la supputation indiquée cy-dessus, donna à son pere de grands sujets de mécontentement pendant tout le cours de sa vie. Nous avons déja vû que l'Empereur Jean Paleologue le luy ayant demandé pour le faire élever à sa Cour, il l'y envoya au printemps de l'année 1440. mais Theodora sa mere estant morte, & Philelphe apprenant qu'il perdoit son temps dans cette ville, il luy écrivit le 31. May 1441. de revenir en Italie. Ce retour ne se fit cependant tout au plus, qu'au mois de May de l'année suivante 1442. Il resta peu auprès de son pere; il parcourut différents pays, & ne resta jamais long-temps dans aucun lieu. Il estoit à Marseille au mois de Novembre 1450. & y exerçoit un employ de Magistrature que le Roy René luy avoit donné. Il quitta cette ville, passa à Genes, à Milan, à Ferrare, à Casal, puis à Turin où il séjourna plus long-temps. Il paroît qu'il y faisoit la fonction d'Avocat ou de Jurisconsulte, ce qui déplaisoit à Philelphe, qui luy en dit son sentiment: *Tu, velim, à Minervâ ne desciscas. Itaque malle te debes & Oratorem & Poëtam, eumdemque Philosophum quam Jurisconsultum & rabulam mercenarium.* C'est de-là qu'il partit pour la Cour de France à l'insçû de son pere, au nom duquel cependant il supposa qu'il faisoit ce voyage. Il revint peu après en Italie, alla trouver le Pape Pie II. à Mantouë en 1459. qui luy offrit de le faire Avocat consistorial; il le refusa, vint professer à Bergame, à Verone, enfin fut reçu en 1460. à Venise pour y enseigner l'Eloquence & la Philosophie morale, aux appointements de la République, ce qui n'avoit encore esté fait pour aucun autre; mais son peu d'assiduité à remplir son devoir, ses parties fréquentes de campagne, sa dissipation, les compagnies peu convenables que luy & sa femme fréquentoient (car il estoit marié * au moins dès 1450.)

Ibid. 11. fol. 82. verso.

Thomæ Franc. XV. Kal. Jun. 1456. Epist. lib. 13. fol. 94.

Ibid. 15. fol. 109.

Ibid. 18. fol. 127.

* Sa femme n'est désignée que par son nom de baptême, *Maria*. Il

luy

luy firent perdre cet établissement vers 1470. aussi-bien que ceux de Bologne & d'Ancone, qu'il eut en 1471. Les représentations & les conseils de son pere ne faisoient rien sur son esprit; au contraire, il les supportoit impatiemment, ce qui irritoit Philelphe au point de l'abandonner à sa mauvaise conduite & à sa mauvaise fortune. Cette colere s'augmenta encore lorsque ce fils luy proposa de faire son testament au mois de Decembre 1472. Marius n'estoit cependant pas sans mérite; il estoit assez bon Poëte. Louis Marchenti en luy dédiant le Poëme qu'il avoit composé sous le titre de *Benacus*, au sujet de la victoire remportée par les Venitiens sur le lac de Garde contre l'armée Milanoise, l'appelle *summus, maximus Poëta*. Si cette qualité de Poëte luy valut quelquefois des éloges, même de la part de son pere, elle luy attira aussi des mortifications. Nous avons vû cy-dessus qu'on dit qu'il fut mis en prison par les ordres du Duc de Milan, pour avoir écrit contre Pie II. D'ailleurs, si l'on en croit Leodryse Crivelli, cet écrivain si envenimé contre Philelphe & tout ce qui luy appartenoit, c'est à Marius qu'il faut rapporter ce trait de la vie du même Pape Pie II. où pour payer des vers que quelqu'un avoit présentez à Sa Sainteté dans la vûe d'une gratification, Elle n'y répondit que par ces deux autres vers:

Epist. lib. 34. fol. 243.

Mario filio, VIII. Id. Octob. 1470. Epist. l. 32. fol. 228. verso.

Ibid. 36. fol. 255. verso.

Giornale de Letterati di Venetia. Tom. XI. pag. 292. &c.

Pro numeris numeros vobis sperate, Poëtæ,
Mutare est animus carmina, non emere.

Il est vray que Philelphe nia expressement que cette aventure regardât son fils Marius, que Pie II. avoit au contraire fort bien reçu, & à qui il avoit voulu donner le titre d'Avocat consistorial, comme je viens de le dire; & que c'estoit à Antoninus Pontanus que cette réponse avoit esté faite, lequel repliqua par cet autre distique assez impoli:

Epist. lib. 26. fol. 180.

Si tibi pro numeris numeros fortuna dedisset,
Non esset capiti tanta corona tuo.

Le Cardinal de Pavie donne une autre origine aux deux vers

avoit déja une fille en 1451. *Mariam nurum & neptem Johannam bene valere opto. VII. Kal. Febr. 1451.* Epist. lib. 8. fol. 55.

de Pie II. qu'il prétend n'avoir esté faits qu'en badinant, & sans avoir aucun Poëte en vûe. Le détail de la conversation qui y donna lieu, se trouve dans la 49.e des lettres de ce Cardinal. Marius Philelphe estoit aussi Orateur & Philosophe; il en donna des preuves lorsqu'il disputa contre Crivelli en présence du Duc & du Senat de Milan, & lorsqu'il fit une leçon publique devant celuy de Venise, qui luy mérita l'honneur d'estre reçu Professeur aux gages de la République. Il brilla dans ces deux actions, quoyqu'il ne s'y fût point préparé. Le Marquis de Mantouë ayant attiré Marius dans sa Capitale, il y mourut en 1480. dans sa 54.e année. Dans la vive dispute que son pere eut avec luy, celuy-cy luy avoit en quelque façon prédit qu'il ne luy survivroit pas. On a quelques ouvrages de Marius en prose & en vers.

Chron. supplement. edit Venet. 1503. folio 409. verso.

Le second fils de Philelphe, appellé Xénophon, naquit à Florence le 25. Mars 1433. Il luy donna ce nom de Xénophon par amitié pour l'ancien auteur grec de ce nom[a]. La satire 5.e de la xe Decade est adressée à ce cher fils. Elle contient des conseils importants pour son instruction; il luy dit qu'il a seize ans accomplis, qu'il va prendre la robe virile, peut-estre le même jour que Virgile la prit aussi au même âge; que ce doit estre un engagement pour luy à suivre les Muses[b], &c.

Elle doit estre par conséquent de Mars 1449.

Ce fils si chéri ne mit guéres en pratique les avis de son pere. Il fut aussi inconstant que son frere Marius, & ne put jamais se déterminer à aucune profession. Il commença à quitter la maison paternelle dès 1451. & parcourut les différentes Cours d'Italie, sans pouvoir se fixer à aucune. Enfin il passa à Raguse, où il se maria sans le consentement de son pere. L'envie de voyager, que son pere disoit estre l'effet de son nom, Xénophon, mais que plus sérieusement il attribuoit aux mauvais

Epist. lib. 9. fol. 63. 64.

Ibid. 33. fol. 228. 229.

[a] . . . . . *In cujus tantùm recreabar amore,*
Ut dulcem de te natum Xenophonta vocarim. Sat. 10. Decad. VIII.

[b] *Jam tibi quarta fluit omnis olympias ortus,*
Cras toga, mi fili, fuerit sumenda virilis,
Virgilium quo fortè die prætexta reliquit.
Illius auspiciis venerandas, nate, Camœnas
Hospitio dignare tuo.

conseils qu'il avoit suivis, ne le quitta qu'avec la vie. Il tomba en phthisie, & mourut dans la 38.[e] année de son âge. Il estoit aussi homme de lettres, & la République de Raguse le députa, en qualité de son Orateur, à Ferdinand Roy de Naples, en 1461. Philelphe, qui le pleura, conseilla à sa veuve Jacoba de le venir trouver avec les enfants qu'elle avoit, l'assurant qu'elle n'auroit pas à se repentir si elle prenoit ce parti. C'estoit le moins qu'il pût faire pour la mémoire de Xénophon, qu'il convenoit avoir esté son fils bien aimé, quoyqu'il n'eût jamais pû le retenir près de luy.

A Raguse, un lundy 27. Août 1470.
[a] *Epist. lib. 17. fol. 120. verso.*
[b] *Ibid. 33. fol. 229.*

J'ay dit cy-dessus qu'après la mort de Théodora (en 1441.) Philelphe qui en fut très-touché, conçut le dessein d'entrer dans l'Ordre ecclesiastique, & qu'il en demanda la permission à Eugene IV. mais cette idée ne se soûtint pas long-temps. Le Duc Philippe-Marie luy ordonna de l'abandonner. Le Pape ne luy fit aucune réponse. On luy proposa une jeune Milanoise, belle & richement dotée: Philelphe l'accepta. Il faut que ce second mariage ait esté contracté dès cette même année 1441. ou au moins dans la suivante, puisqu'Ursina Hosnaga, c'est le nom de cette femme [a], qui mourut vers le mois d'Aoust ou de Septembre 1447. avoit eu trois filles qu'elle laissa vivantes, & un fils qu'elle vit périr à l'âge de neuf mois. La mort de ce fils, Olympus Flavius [b], dont Philelphe vante fort la beauté,

[a] *Mihi uxor est, tametsi ægrotans ægrotatione quam, quod vehementer doleo, nunquam sit evasura. Patitur enim tabem ejusmodi ut hujus vita diuturna esse non possit. Catoni Sacco, VIII. Kal. Aug. 1447.* Epist. lib. 6. fol. 40.

[b] *Proxima nocte, horâ septimâ morte mihi sublatus est dilectissimus mihi filius Olympus Flavius, qui mihi natus ex uxore secundâ, Ursinâ Hosnagâ matronâ pudicissimâ, adeoque formosâ ut Horæosina dici posset. Nondum mensem nonum impleverat. Itaque naturæ imbecillitati consentiens non possum non esse in luctu, præsertim quod ex omnibus liberis meis erat is pulcherrimus, & præ se ferebat imaginem indolis cujusdam egregiæ. Vale. VII. Kal. Junias 1446.* Epist. lib. 6. fol. 39.

Quæ fuit Insubribus formâ prælata puellis
Omnibus, Artemidi ut quæ nec concederet ipsi,
Hosnagâ de gente fluens mihi jungitur uxor,
Vulgari ne dote quidem, peperitque puellas
Tres U[illegible]na viro quæ nunc vescuntur & [illegible]â.
At quartus formæ splendor cui nomen Olympo . . .

occasionna celle de la mere. Elle se livra si vivement à la douleur qu'elle eut de le perdre, qu'elle tomba en langueur, & mourut d'une fiévre lente.

C'est à l'occasion de ces cinq filles qu'il avoit, deux de la Chrysolorina, & trois de la Hosnaga, qu'il propose en badinant à son ami Bornio Sala Jurisconsulte, un échange assez plaisant. *Sat. 3. Decad. X.* Les biens des amis, luy dit-il, doivent estre communs. Faites-moy part de l'argent que vous gagnez dans votre profession, & moy je partageray avec vous les sept enfants que j'ay. Je garderay les deux garçons, & je vous donneray les cinq filles.

On ne trouve pas dans les œuvres de Philelphe les noms de ces trois filles du second mariage : une seule y est appellée *Epist. lib. 16. fol. 120. Pridie Id. Febr. 1461.* Augusta. Il s'agissoit de la marier, & de luy chercher une dot en 1461. Peut-estre l'estoit-elle en 1463. lorsqu'elle envoya *Ibid. 19. fol. 130.* quelques petits présents à son frere Xénophon résident alors à Raguse ; peut-estre aussi estoit-ce avec un Joannes Angelus qu'il appelle son gendre, & qu'il recommande à un de ses amis *Ibid. 25. fol. 172. v°* en 1465. On voit aussi qu'il méditoit un mariage d'une de ses filles en 1473.*

Philelphe devenu libre une seconde fois par la mort d'Ursina Hosnaga, fit de nouvelles instances pour estre admis à l'Estat Ecclesiastique. Je ne repeteray point ce qu'il écrivit à ce sujet au Pape Nicolas V. en 1448. & 1449. Sa situation ayant changé lorsque François Sforce fut devenu Duc de Milan, il changea aussi ses projets. Il fut cependant quelque temps sans songer à un troisiéme mariage. Il n'y estoit pas encore déterminé au mois de Janvier 1454. s'il faut prendre litteralement ce qu'il *Ibid. 11. fol. 81. verso.* répondit alors à Nicolas Ceva son ami, qui l'avoit prié de luy mander s'il luy conseilloit de se marier ; & en cas qu'il le luy

Indiderat, patrium dum festinasset Olympum
Attulit heu miseræ mortem. Nam mæsta dolore,
Dum noctesque diesque suum collu-get Olympum,
Liquitur infelix morbo confecta latenti. Satir. 8. Decad. IX.

* *Joanni Stephano Botigellæ Episcopo Cremonensi. Filia mihi est jam nubilis, pecuniæ autem esse quæ possint, cum jam tot anno. nulli mei proventus fuerint! Dos mihi comparanda est, gener enim non deest & egregius quidem, &c.* Epistol. lib. 36. fol. 257.

conseillât, s'il falloit qu'il prît une fille ou une veuve, une jeune personne ou une personne d'un certain âge. Philelphe luy écrit qu'il ne peut rien faire de plus convenable que de se marier, & qu'il faut qu'il épouse une jeune fille. Que pour luy il a déja eu deux femmes, l'une Grecque & l'autre Milanoise, qu'elles estoient toutes deux très-jeunes; & que s'il avoit à se marier une troisiéme fois, il suivroit la même methode, sans en estre détourné par son âge de cinquante-six ans. Je ne sçais si Philelphe, en supposant ainsi en 1454. qu'il estoit encore à marier pour la troisiéme fois, ne déguisoit point la verité, puisque lorsqu'il annonce la mort de son fils Olympe-Gellius du 8. Mars 1461. il dit qu'il avoit huit ans, *natum annos jam octo*. Il n'en auroit eu que six tout au plus. Mais peut-estre ce troisiéme mariage fut tenu secret pendant quelque temps. Quoy qu'il en soit, cette troisiéme femme s'appelloit Laura, & luy donna beaucoup d'enfants. Cette fécondité qui dura plus de vingt-cinq ans, flattoit infiniment Philelphe. J'ay déja remarqué qu'il estoit sur cela d'une vanité qui devient insupportable, & qu'il n'avoit pas encore abandonnée à plus de quatre-vingt ans, comme on l'a vû cy-dessus, lorsqu'il offrit ses derniers services à Sixte IV. vers 1481. Comme on ne peut gueres douter que cette vigueur ne fût réelle, on doit s'appercevoir aussi qu'il en avoit bien imposé plus de trente ans auparavant * à Nicolas V. lorsqu'il l'assuroit que la vieillesse avoit détruit en luy tous les sentiments de la chair, & amorti ses passions.

Epist. lib. 17. fol. 117. verso, & 121.

Ibid. 16. fol. 116. verso Lib. 33. fol. 232. & c.

Sat. 4. Decad. X.

S'il y a quelques enfants de ce troisiéme mariage qui ayent survêcu à leur pere, l'histoire ne nous a rien appris de leur état. On trouve bien dans quelques-uns des ouvrages de Philelphe des noms propres d'hommes qu'il désigne par les pronoms *meus* & *noster, Cæsar meus, Cyrus meus, Franciscus meus* ou *noster*, sans autre dénomination qui puisse donner à entendre la raison

* *Corporeos enim stimulos & vulnera carnis*
Non castis demuere modo jejunia curis.
Quin etiam per se penitùs jam sustulit ætas,
Canities quam multa gravi premit undique collo.

Naudé, dans son Mascurat, p. 223. sur la foy de Cœlius Rhodiginus, le met au nombre de ceux qui ont esté τριόρχεις.

pour laquelle il les appelle ou *meus* ou *noster*. Mais il me semble qu'il est facile de prouver qu'ils n'estoient point ses enfants.

Cæsar devoit estre son petit-fils, fils legitime de Marius. Philelphe écrivant à celuy-cy au mois d'Aoust 1460. témoigne beaucoup de joye de ce que Cæsar qui estoit auprès de son pere, commence à faire des progrès dans les Lettres [a]. Il pouvoit avoir alors neuf à dix ans. Deux ans après cette joye fut diminuée par quelque nouvelle que Philelphe apprit au sujet de cet enfant [b]. Il n'est plus fait aucune mention de luy après cette année.

Cyrus estoit fils du cher Xénophon, mais vraysemblablement fils illégitime [c]. Pour le *Franciscus* [d] qu'il envoya à Raguse lorsqu'il apprit la maladie mortelle de ce dernier, en

[a] *Quod Marieta meliuscule valet, gaudeo. Cæsarem meum bene in litteris proficere plurimùm lætor... X. Kal. Septembris. 1460.* Epist. lib. 16. folio 117.

[b] *Ego autem jucundius aliquid audissem de Cæsare meo. Epist. Alberto Zanchario, III. Non. Jul. 1462.* Epist. lib. 18. fol. 127.

[c] Cyrus estoit fils de Xenophon. Philelphe annonce à celuy-cy, en Octobre 1461. qu'il luy envoyera à Raguse cet enfant quand il le souhaitera. *Cyrum, cum voles, mittam ad te, modo significes cui puer Venetiis sit commendandus.* (Epist. lib. 17. fol. 120. v.°) Le premier Septembre de l'année suivante il luy marque qu'il luy a envoyé son fils Cyrus. *Filium tuum Cyrum misi ad te, & id quidem non admodum libenter. Vereor enim ne tuâ negligentiâ puerum imbuas. Itaque facito ne ejus depravetur ingenium. Est enim ad litteras natus. Kalend. Sept. 1462.* (Epist. lib. 18. fol. 127. v.°) Il falloit que cet enfant eût huit ou dix ans, pour soûtenir le voyage de Milan à Raguse. Il devoit donc estre né vers 1451. Or Xenophon ne se maria qu'en 1461. Son pere, qui apprit son mariage fait à Raguse sans son consentement, s'en plaignit dans des lettres du mois d'Aoust 1461. (*Epist. lib. 17. fol. 117 v.°*) Donc Cyrus fils de Xenophon, né près de dix ans auparavant, ne pouvoit estre que son fils naturel. Ce Cyrus quitta Raguse & son pere, vint joindre son oncle Marius, d'où il repassa chez son grand-pere Philelphe en 1470. Il luy avoit toûjours donné de grandes espérances par son application à l'étude, & par la douceur de ses mœurs. *Qui Grammaticæ regulas inter navigandum Cyro subripuit, es minore est in culpâ quod non tam quæstus quam doctrinæ gratiâ id potuit fecisse. Cura ne puer abs te neglectus judicetur.* (1463. Epist. lib. 19. fol. 130.) *Cyrus relicto Mario ad me venit, datque operam litteris diligenter. Hunc ego puto magnæ nobis voluptati fore. Est enim & verecundus & minime ignavus.* (1470. Epist. lib. 31. fol. 221. v.°) Cyrus a dû parvenir à un âge assez avancé, puisque Lilio Gregorio Giraldi, mort en 1552. l'avoit consulté sur les ouvrages des Philelphes. Il se trompe, au reste, comme M. de la Monnoye l'a remarqué dans ses Notes sur Baillet, *Tom. IV. pag. 298.* quand il le dit

Septembre 1470. il ne pouvoit estre son fils ni du premier mariage, il n'en avoit eu que Marius & Xénophon; ni du second, il n'en estoit resté que des filles; ni du troisiéme contracté vers 1454. Ce François n'auroit pû avoir en cette année 1470. que quatorze ou quinze ans. Philelphe auroit-il chargé un jeune homme de cet âge d'aller de Milan à Raguse, pour mettre ordre aux affaires de Xénophon, & avoir soin de sa famille désolée? Ce François estoit peut-estre un neveu ou un éleve attaché particuliérement à Philelphe.

frere de Marius. *Ex Cyro fratre audivi, &c.* Il n'estoit que son neveu.

[d] *Xenophonti filio. . . . Franciscus noster pridie Nonas Septembris mare Venetiis est ingressus ad te, jussu nostro, navigaturus, &c. III. Kal. Octob. 1470.* Epistol. lib. 32. folio 228. *Bartholomæo Sphondrado... Franciscus meus secum detulit, &c. VI. Id. Octob. 1470.* Ibid. fol. 229.

Fin du Tome dixiéme.



